



HAL
open science

L'Égypte au présent, Inventaire d'une société avant révolution

Vincent Battesti, François Ireton

► **To cite this version:**

Vincent Battesti, François Ireton (Dir.). L'Égypte au présent, Inventaire d'une société avant révolution. Éditions Sindbad-Actes Sud, pp.1200, 2011, coll. La Bibliothèque arabe, Hommes et Sociétés, Farouk Mardam-Bey, 978-2-7427-9780-6. hal-00582618

HAL Id: hal-00582618

<https://hal.science/hal-00582618v1>

Submitted on 24 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ÉGYPTE AU PRÉSENT

La "révolution du 25 Janvier" ébranle un régime despotique qui domine depuis plusieurs décennies l'Égypte et annonce sûrement une nouvelle ère pour tous les peuples de la région. Il n'existait cependant en France aucun ouvrage de référence examinant à la fois les transformations profondes de la société égyptienne et les blocages institutionnels et politiques propres au régime de l'ex-président Moubarak.

Pour combler cette lacune, quarante chercheurs et universitaires, qui comptent parmi les meilleurs spécialistes de l'Égypte, se proposent dans la présente somme d'analyser tous les aspects de la vie économique, sociale, politique et culturelle du pays et de tracer des pistes de réflexion permettant d'aborder les derniers événements dans leur véritable contexte, au-delà des préjugés et des clichés.

On trouvera ainsi des chapitres substantiels sur les tensions démographiques et leur impact sur l'aménagement du territoire et l'environnement ; la situation politique et les mécanismes qui permirent le maintien, durant trente ans, du régime de Moubarak ; les "réformes" économiques néolibérales qui ont contribué, entre autres effets, à l'institutionnalisation de la corruption et à l'exacerbation des inégalités sociales ; la vie sociale au quotidien (la santé, l'éducation, l'emploi, les modes de consommation, les conditions des femmes et de la jeunesse, la justice) ; la place de la religion dans la société ; les médias, anciens et nouveaux ; enfin, la culture dans ses diverses expressions ainsi que la vie et les débats intellectuels.

*Vincent Battesti, anthropologue, chercheur au CNRS, est aujourd'hui en poste au Muséum national d'histoire naturelle à Paris.
François Ireton, socioéconomiste, ingénieur d'étude au CNRS, est aujourd'hui en poste au SEDET, université Paris-Diderot.*

Photographie de couverture : © Vincent Battesti

ACTES SUD
éditeurs associés

DÉP. LÉG. : MAI 2011
3 € TTC France
www.actes-sud.fr

ISBN 978-2-7427-9780-6



VINCENT BATTESTI ET FRANÇOIS IRETON

L'ÉGYPTE AU PRÉSENT

Sindbad

sous la direction de
Vincent Battesti et François Ireton

L'Égypte au présent

INVENTAIRE D'UNE SOCIÉTÉ
AVANT RÉVOLUTION



Sindbad







LA BIBLIOTHÈQUE ARABE

Hommes et sociétés



Sindbad
est dirigé par Farouk Mardam-Bey





Devant un café du centre-ville moderne du Caire
(V. Battesti, avril 2004).



Livreur de gaz, quartier populaire de Bâb Zuweïla au Caire
(V. Battesti, novembre 2010).

L'ÉGYPTE AU PRÉSENT
INVENTAIRE D'UNE SOCIÉTÉ AVANT RÉVOLUTION

Ouvrage publié avec le soutien du laboratoire Eco-anthropologie et Ethnobiologie (UMR 7206 CNRS et Muséum national d'histoire naturelle, Paris), du centre Jacques Berque (USR 3136 CNRS et ministère français des Affaires étrangères, à Rabat au Maroc), de l'EHESS-IISMM (Ecole des hautes études en sciences sociales-Institut d'études de l'islam et des sociétés du monde musulman, Paris) et du SEDET (Sociétés en développement, études transdisciplinaires, EA 4534, équipe d'accueil de l'université Paris-Diderot).



© ACTES SUD, 2011
ISBN 978-2-7427-9780-6

L'Égypte au présent

Inventaire d'une société avant révolution

sous la direction de
VINCENT BATTESTI
et **FRANÇOIS IRETON**

Sindbad

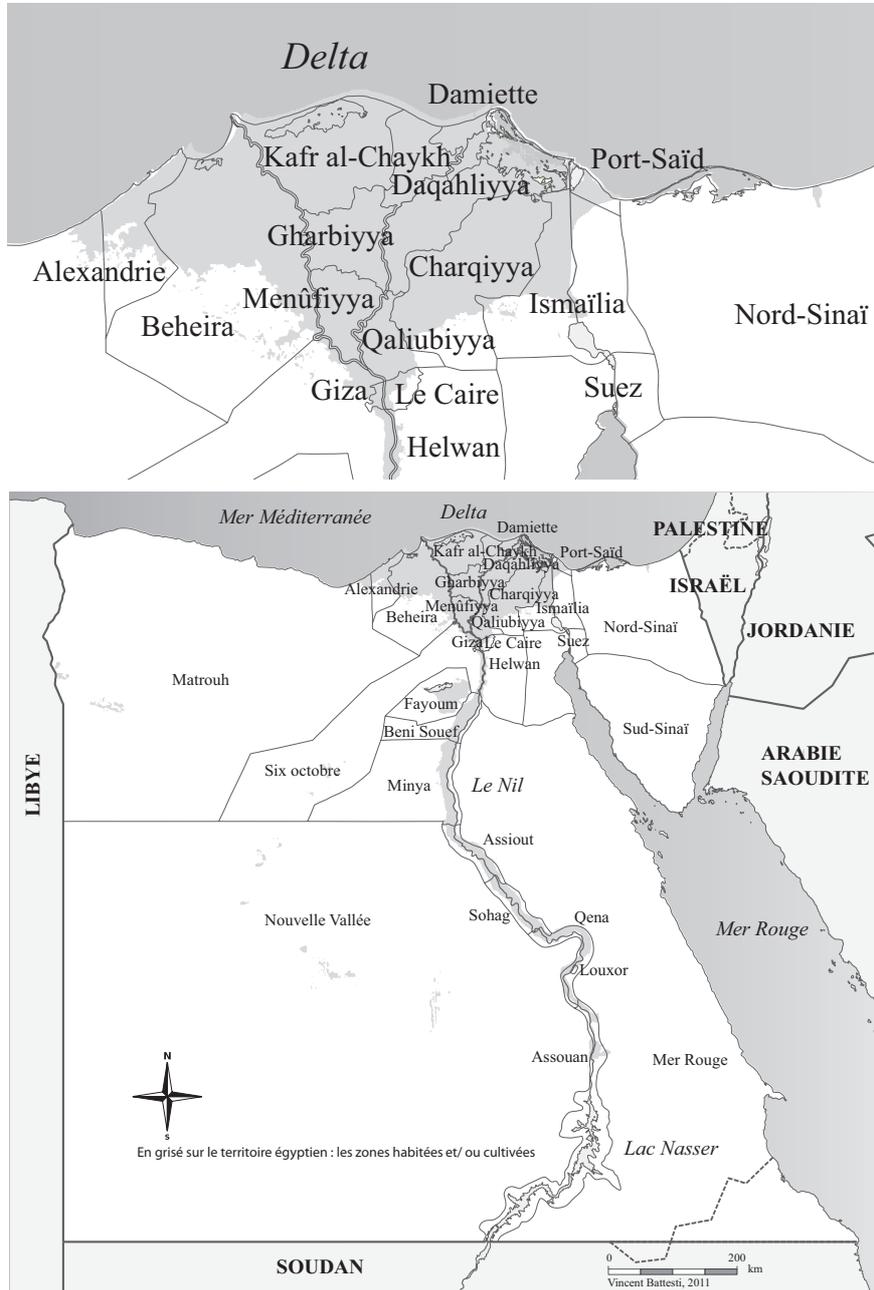


Pierre Bernard, fondateur

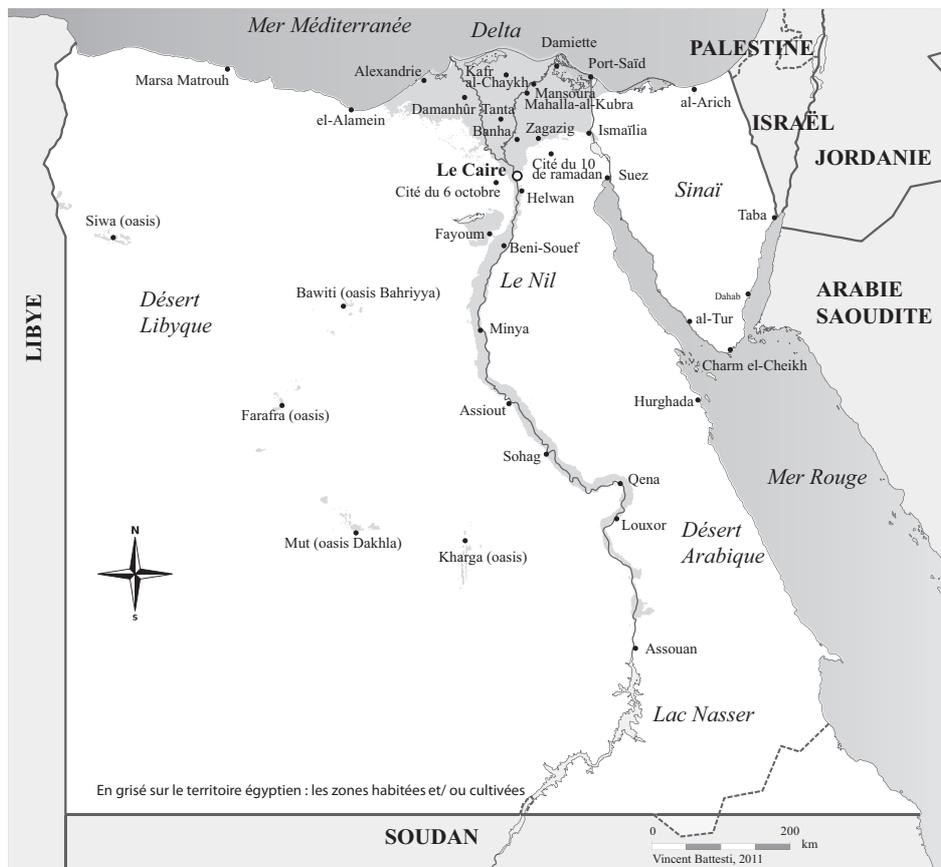


Une barque de pêche sur le Nil, au Caire près du pont Qasr al-Nil
(V. Battesti, février 2007).

A la mémoire d'Alain Roussillon



L'Égypte administrative : les 29 gouvernorats.



Les principales villes d’Egypte.

TRANSCRIPTIONS

La transcription des mots arabes cités dans cet ouvrage se veut assez précise, mais simple. Elle ne distingue pas les sons t, d, s, z non emphatiques (semblables aux sons français) des sons emphatiques correspondants et la lettre (h) note aussi bien la simple aspiration qu'un son pharyngal sourd (sans équivalent en français).

Les voyelles longues sont notées par un accent circonflexe (^). La hamza (simple attaque vocalique) est notée, en cours et en fin de mot, par une apostrophe typographique ('). Le 'ayn (son pharyngal sonore, sans équivalent français) est noté par une apostrophe culbutée ('). Les notations (th) et (dh) correspondent aux sons notés de la même façon en anglais. Les notations (kh) et (gh) correspondent respectivement à la jota espagnole et au r grasseyé parisien. La notation (r) correspondant au r roulé. La notation (s) ne doit jamais être prononcée comme un z, même entre deux voyelles. La notation (ch) correspond au son noté de la même façon en français. La notation (q) note un son k emphatique.

Concernant les noms propres de lieux : quand ils sont connus dans une version francisée, c'est celle-ci qui a été retenue (Le Caire et non pas al-Qâhira).

Pour les noms propres de personnes : on a également choisi la forme la plus répandue en français même si elle peut paraître fautive aux lecteurs arabisants : Gamal Abdel Nasser, par exemple (et non Jamâl 'Abd-al-Nâsir). Pour les auteurs de films, les acteurs et surtout les écrivains, on a retenu la transcription choisie par leurs maisons de production ou leurs maisons d'édition.



SOMMAIRE

Prélude : conversation dans un taxi du Caire, par Vincent Battesti et Safa Dahab	15
Avertissement	29
Présentation, par Vincent Battesti et François Ireton	31
I. UN ESPACE HABITÉ ÉTROIT ET DENSE : LE RURAL EN QUESTION, L'URBAIN EN EXPANSION.....	39
1. Croissance et mutations démographiques au xx ^e siècle, par Philippe Fargues	41
2. Transformations du territoire, urbanisation et libéralisme autoritaire, par Eric Denis	75
3. La “banalité” d’une urbanisation illégale, par Marion Séjourné	111
4. Des cités nassériennes aux villes nouvelles du désert : la fin du logement social?, par Bénédicte Florin	129
5. Comment peut-on être urbain? Villes et vies urbaines, par Vincent Battesti et Nicolas Puig	145
6. Les crises environnementales : pollution, conservation et “mitigation”, par Nicholas S. Hopkins	183
7. L’irrigation et la disparition de la <i>sâqya</i> : exclusion sociale et patrimonialisation, par Habib Ayeb	205
8. Métamorphoses des campagnes et des modes de vie ruraux, par Dominique Harre	225





II. PERMANENCE DE L'ÉTAT ET ÉCLOSION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ..	241
1. Quarante années de politique extérieure, par Sophie Pommier	243
2. De Nasser à Moubarak : une brève histoire politique, par Tewfik Aclimandos	281
3. Les ressorts de l'équilibre politique durant la présidence de Hosni Moubarak, par Jean-Noël Ferrié	323
4. La vie politique locale : les <i>mahalliyyât</i> et le refus du politique, par Sarah Ben Néfissa	343
5. Les syndicalismes : lutte nationale, corporatismes et contestations, par Elisabeth Longuenesse et Didier Monciaud	367
6. Associations, ONG et développement, par Milad Yacoub	385
III. LES VICISSITUDES ET CONTRADICTIONS D'UNE LIBÉRALISATION ÉCONOMIQUE	403
1. Economie politique de la croissance : du capitalisme d'Etat à la libéralisation, par Mustafa Kamel el-Sayyed	405
2. Economie politique de l'agriculture : de l'encadrement étatique à la déréglementation, par François Ireton	437
3. L'industrie depuis le début des années 1970 : histoire d'un développement contrarié, par Hélène Djoufelkit-Cottenet	493
4. Des réformes financières... au ralenti, par Nawel Bentahar ..	535
5. Les batailles du commerce, par Dominique Harre	555
6. La "révolution" touristique, par Olivier Sanmartin	581
7. Le nouveau marché du travail, les conflits sociaux et la pauvreté, par Françoise Clément	595
8. Production, consommation et sécurité alimentaires : un bilan en demi-teinte, par François Ireton	625
IV. LES STRUCTURES DU QUOTIDIEN : SOIGNER, ÉDQUER, TRAVAILLER ET S'AJUSTER AUX NORMES	649
1. Comment se portent les Egyptiens? Un diagnostic, par Anne Marie Moulin	651
2. Eduquer la nation : les dilemmes d'un système éducatif à l'ère de la mondialisation, par Linda Herrera	685
3. De l'école coranique à l'université al-Azhar, par Nicolas de Lavergne	715





4. La jeunesse : une réalité massive, une catégorie émergente, par Assia Boutaleb	731	
5. Les transitions incertaines de l'école à l'emploi, par Mona Amer	749	
6. Inégalités entre genres et travail féminin en Egypte, par Elena Ambrosetti	767	
7. Les paysages du droit, de la vie quotidienne aux tribunaux, par Baudouin Dupret et Nathalie Bernard-Maugiron	793	
V. LES DYNAMIQUES CONFESIONNELLES :		
UN ISLAM CLIVÉ, UN CHRISTIANISME INQUIET		853
1. L'islam "officiel" et ses relations avec l'Etat, par Clément Steuer	855	
2. Pratiques et vécus d'un islam populaire égyptien, par Vincent Battesti	867	
3. Islamisme et islamisation : courants et tendances, par Patrick Haenni et Husam Tammam	887	
4. Les coptes : renouveau spirituel et repli communautaire, par Christian Cannuyer	901	
VI. L'EXPLOSION DES MÉDIAS ET LE FOISONNEMENT DES PRODUCTIONS CULTURELLES		917
1. Les médias égyptiens et l'internationalisation des flux, par Tourya Gaaaybess	919	
2. La presse à l'épreuve des weblogs, par Enrique Klaus	953	
3. Les pratiques linguistiques et leurs contextes sociaux, par Madiha Doss	971	
4. Le cinéma égyptien et la question des classes sociales, par Viola Shafik	995	
5. Musiques et usages sociaux de la culture, par Nicolas Puig ..	1035	
6. La république des lettres, de Nasser à Moubarak, par Richard Jacquemond	1065	
7. Débats intellectuels et intellectuels en débat, par Mustapha al-Ahnaf	1105	
Lexique des acronymes cités dans l'ouvrage	1153	
Présentation des auteurs	1159	
Mots-clés thématiques de l'ouvrage	1171	





PRÉLUDE :
CONVERSATION DANS UN TAXI DU CAIRE



Taxi au Suq al-Goma'a, la Cité des Morts, Le Caire
(V. Battesti, septembre 2003).



Le texte qui suit est la traduction et la transcription d'une discussion enregistrée de façon impromptue dans un taxi du Caire, le 15 février 2007. J'étais assis sur la banquette arrière d'un spécimen décati de la flotte indéfinie des taxis noir et blanc de la capitale. Le chauffeur a pris un autre client, comme cela se fait souvent, qui est monté à l'avant. La conversation s'est engagée entre les deux hommes et dura dix minutes, dans la rumeur habituelle des embouteillages¹.

CHAUFFEUR DU TAXI

La rue Qasr al-'Ainy est toujours aussi terrible ! Franchement, quel embouteillage !

CLIENT DU TAXI

Quand tu fais le jeûne et que tu ne veux pas te casser la tête, oublie cette rue !

1. Ce préluce est une manière d'hommage aux Egyptiens avant l'analyse, mais aussi à la coïncidence qui a voulu que Khaled Al Khamissi publie en arabe, un mois avant l'enregistrement de cette conversation, son premier ouvrage, qu'il a commencé d'écrire en 2005, intitulé *Taxi* (ce livre nous était encore inconnu), qui deviendra un *best-seller* : le récit de ses discussions imaginaires avec des chauffeurs de taxi du Caire (traduit en français par Hussein Emara et Moïna Fauchier Delavigne, et publié chez Actes Sud en 2009). Nous avons choisi ici, dans ce préluce à un ouvrage de sciences humaines et sociales, une traduction fidèle de propos enregistrés.



CHAUFFEUR DU TAXI

Oui, ça tape sur les nerfs.

CLIENT DU TAXI

Pas seulement, c'est une perte de temps!

CHAUFFEUR DU TAXI

[*Bruit de Klaxon.*] Qu'est-ce qu'il y a? J'en sais rien.

Le mec, il sort du côté de Dar el-Hilal et il prend la rue du ministère comme si de rien n'était!

Salah Salem, monsieur! la rue Salah Salem! J'vous jure, autrefois j'avais peur de prendre cette rue. Quand un client me demandait Salah Salem, je lui disais: "Et tu me raccompagnes au retour, mon frère?" J'en avais peur! Et maintenant, c'est l'embouteillage à l'aller comme au retour!

CLIENT DU TAXI

Moi, je vais vous dire un truc encore plus incroyable: même l'autoroute d'Alexandrie est embouteillée!

CHAUFFEUR DU TAXI

Oui, je sais.

CLIENT DU TAXI

L'autoroute d'Alexandrie par le désert!

CHAUFFEUR DU TAXI

Et la route agricole aussi! Moi je vous dis, je ne comprends pas cette histoire d'embouteillage. On nous dit qu'il y a beaucoup d'immigrés qui sont venus en Egypte. Comment des gens peuvent venir vivre dans un pays pareil?

CLIENT DU TAXI

Moi, je te dis franchement qu'à cause de ces immigrés, Dieu va nous punir. Les gens en Irak étaient extrêmement hospitaliers avec les Egyptiens. Tu comprends? L'Egyptien, là-bas, avait plus de droits que les citoyens irakiens eux-mêmes.





CHAUFFEUR DU TAXI

Ah ! Tu sais qu'il y a même une *'izba* [ferme] à Tantâ qui s'appelle la *'izba* de Saddam Hussein ? Tu le savais ?

CLIENT DU TAXI

Non, je ne le savais pas...

CHAUFFEUR DU TAXI

J'ai vu ça à la télé la semaine dernière. Ils étaient en deuil pour la mort de Saddam Hussein.

CLIENT DU TAXI

Bref, ils étaient extrêmement hospitaliers avec les Egyptiens. Et quand les Irakiens sont venus ici en Egypte [à cause de la guerre], notre respectueux système [le gouvernement], "respectueux" n'est-ce pas, a refusé de leur accorder un droit de séjour de plus d'un an.

CHAUFFEUR DU TAXI

Bon.

CLIENT DU TAXI

Et pourquoi ? Comme ça !

CHAUFFEUR DU TAXI

Les Egyptiens sont allés en Irak, ils sont revenus avec de l'argent.

CLIENT DU TAXI

C'est ce que je vous dis : sans raison ! On ne sait plus quoi faire...

CHAUFFEUR DU TAXI

Ils n'y peuvent rien, note bien !

CLIENT DU TAXI

Qui "ils" ?

CHAUFFEUR DU TAXI

C'est les Nations unies, j' te dis, qui leur ont ordonné [au gouvernement] !





CLIENT DU TAXI

Leur ont ordonné quoi ?

CHAUFFEUR DU TAXI

Les Nations unies ont ordonné de ne pas accorder aux immigrants un droit de séjour de plus d'un an pour qu'ils retournent rebâtir leur pays.

CLIENT DU TAXI

Rebâtir quoi ?

CHAUFFEUR DU TAXI

“Je suis libre et je suis content et je veux vivre ici ! Je ne veux plus retourner dans ce pays-là ! Je suis libre et je reste là où je veux !”

CLIENT DU TAXI

Mais c'est insensé. Il y a des gens qui partent, qui émigrent en Amérique, on ne leur demande rien, non ?

CHAUFFEUR DU TAXI

Non.

CLIENT DU TAXI

Donc, c'est insensé. Le cheikh d'al-Azhar, cette espèce de sale, de sale... un chien vaut mieux que lui !

CHAUFFEUR DU TAXI

Oui.

CLIENT DU TAXI

Il a dit quoi ? Il a dit, il y a deux jours, que la Palestine, Jérusalem, c'est aux Palestiniens seuls de les défendre, que ça ne nous regarde pas.

CHAUFFEUR DU TAXI

Comment ça ?

CLIENT DU TAXI

Le fils de...





CHAUFFEUR DU TAXI

Comment ose-t-il dire un truc pareil, musulmans et chrétiens défendent ensemble la Palestine !

CHAUFFEUR DU TAXI

C'est un âne, il travaille pour le gouvernement. Il n'a rien à voir avec la religion et la morale.

CLIENT DU TAXI

Demain, le fils de chien sera mort : qu'est-ce qu'il dira à Dieu ? que "Hosni Moubarak m'a dit de dire ça" ?

CHAUFFEUR DU TAXI

Ah... c'est qu'il considère que c'est Hosni Moubarak son maître. Il n'a de compte à rendre à personne ! [*Quatre secondes de silence.*]

CHAUFFEUR DU TAXI

On a bien avancé.

CLIENT DU TAXI

Oui, le coin est bien ici, en plus il y a tout.

CHAUFFEUR DU TAXI

Ah, elle est là-bas ! [*Il s'arrête et descend sa vitre.*]

CHAUFFEUR DU TAXI

C'est combien la boîte de mouchoirs Fine ?

VENDEUSE DE MOUCHOIRS

Deux livres.

CHAUFFEUR DU TAXI

Donne-m'en une. Tiens. [*Quatre secondes plus tard.*] Non, le cheikh d'al-Azhar, comme vous dites, est un sale... Quand j'ai vu les gens de Tantâ dans la 'isba de Saddam Hussein endeuillés et attristés, ça témoignait bien de leur allégeance.

CLIENT DU TAXI

Que Dieu nous pardonne. Tout devient un casse-tête...





CHAUFFEUR DU TAXI

Les temps sont étranges... [*Neuf secondes de silence dans le taxi.*] Il y a trois ou quatre jours, mon fils a eu un malaise à 3 heures du matin, il est tombé sur la tête et sur le dos, et il doit passer les examens de son diplôme de l'université cette année. Il a été pris de convulsions. On a appelé l'ambulance et elle n'est pas venue. Elle est arrivée seulement quand nous sommes descendus pour l'amener nous-mêmes à l'hôpital. A chaque fois qu'on allait dans un hôpital privé, on nous disait : il n'y a plus personne, juste une infirmière, juste une infirmière... Enfin, un médecin m'a dit d'aller directement à Qasr al-'Ainy, l'hôpital normal, quoi. On est allé à l'hôpital français [partie neuve de Qasr al-'Ainy], et là non plus, y avait personne. Enfin, on en a fini avec cette histoire et on est allé à Qasr al-'Ainy, le vieux, vous connaissez ?

CLIENT DU TAXI

Oui, je connais, qui donne sur le fleuve ?

CHAUFFEUR DU TAXI

Bref, nous y sommes allés, le docteur l'a examiné après tant de peine, il repoussait les gens en leur disant "je n'ai plus de lit!", "je suis tout seul!". Je ne comprends pas, pourquoi ils ne recrutent pas les jeunes médecins diplômés? Mon neveu "a fui" à l'étranger. Il travaillait comme médecin avec un salaire de 150 livres : il est parti à l'étranger. Docteur! Son père a dépensé des mille et des mille pour qu'il puisse faire ses études. Comment peux-tu lui donner alors un salaire de 150 livres? Le factotum qui travaillait dans notre bureau touchait 600 ou 700 livres. Comment donner alors à un médecin dont l'éducation a coûté une fortune [à sa famille] 150 livres par mois?

CLIENT DU TAXI

Le pays recule ! Le pays maintenant va en reculant.

CHAUFFEUR DU TAXI

Je crois qu'il n'y a pas plus éduqué qu'un médecin. Il est censé être utile au pays, n'est-ce pas ?

CLIENT DU TAXI

Le médecin, l'ingénieur, tous sont utiles au pays.





CHAUFFEUR DU TAXI

Non, je parle du médecin parce qu'on est tous malades, note bien! Celui qui nous est utile, c'est le médecin. On ne doit pas le laisser partir à l'étranger. J'ai trois cousins médecins : un qui est en Amérique et les deux autres en Angleterre. Ils ne viennent plus du tout en Egypte.

CLIENT DU TAXI

Pourquoi?

CHAUFFEUR DU TAXI

Parce qu'ils ont une très bonne situation là-bas. Ils sont reconnus.

CLIENT DU TAXI

Et qu'est-ce qu'ils viendraient faire ici?

CHAUFFEUR DU TAXI

Ah! Celui qui vit en Amérique, son père a eu un truc dans le cou, dans la moelle épinière. Les médecins lui ont dit que s'ils l'opéraient, il deviendrait paraplégique. Mais il fallait la faire cette opération, à cause de la moelle et tout ça... Alors, il a appelé son fils, qui lui a envoyé l'argent et lui a dit de réserver un lit dans l'avion, de venir sous anesthésie et de ne s'occuper de rien d'autre. Il a subi l'opération, il est revenu se portant comme une fleur, alors qu'il a quatre-vingts ou quatre-vingt-cinq ans!

CLIENT DU TAXI

Bismillah, machallah! [Au nom de Dieu, Dieu soit loué!]

CHAUFFEUR DU TAXI

Ah! Je lui ai dit : "Ton fils, Tarek, quelle situation il a là-bas?" Il m'a dit qu'il travaillait à la DF [en fait, la FDA, Food and Drug Administration], le truc de contrôle des médocs. Il m'a dit que son fils, à Washington, est un cadre important là-bas parce qu'il a découvert un médicament, là-bas, donc c'est un cadre important là-bas. Quand il était là-bas, son fils lui a obtenu le visa et que le gouvernement [américain] paye ses soins. Et pourquoi il ne vient pas travailler ici pour que le pays en profite?



CLIENT DU TAXI

Non, ici ça ne marche pas!

CHAUFFEUR DU TAXI

Tu sais, quand il allait partir, je me souviens, moi, je travaillais à Qasr Abdeen, fonctionnaire, on l'a empêché de partir, je lui ai trouvé un piston pour qu'il puisse partir, car il venait juste d'être diplômé et il était encore à l'armée. Il venait juste d'être diplômé avec le grade d'officier, on lui a trouvé un piston pour qu'il puisse partir, donc il a eu une bourse, une bourse pour étudier à l'étranger. La bourse, il l'a finie! et il n'est pas revenu.

CLIENT DU TAXI

Revenir pour quoi faire?

CHAUFFEUR DU TAXI

On a dit à son père de payer une amende de 180 000 livres, il les paye et c'est tout, on les laisse tranquilles. Là-bas, c'est complètement différent. Il envoie l'argent [à son père], il paye.

CLIENT DU TAXI

Pourquoi revenir? Revenir pour quoi faire? Il ne doit pas revenir.

CHAUFFEUR DU TAXI

Une fois, il est revenu en vacances, on lui a dit qu'il devait effectuer une période de réserve [militaire]. Il avait son passeport américain, mais il adorait sortir avec son passeport égyptien. On lui a dit : "Avec ton passeport égyptien, tu vas rester, il te reste un an de réserve à faire et..."

CLIENT DU TAXI

Le passeport américain annule tout ça.

CHAUFFEUR DU TAXI

Lui, il allait avec son passeport... Il leur a montré sa carte d'identité. Moi, je lui dis : "Mais pourquoi tu te mets dans des situations pareilles? Tu as un passeport américain! Pourquoi faire un cinéma pareil?" [*Quatre secondes de silence.*] On lui a fait une carte d'identité, tu sais, celle avec l'ordinateur [carte biométrique], l'officier de l'état



civil lui a dit que dans son ancienne carte d'identité, c'était marqué "professeur assistant" à l'université de Minya : "Vous devez apporter un *ikhhlâ' taraf* [certificat de travail et solde de tout compte] de l'université de Minya."

CLIENT DU TAXI

[*Il rit.*]

CHAUFFEUR DU TAXI

D'où il apporte un *ikhla'a taraf* vingt ans après? Alors on a donné à l'officier 50 livres et on s'en est débarrassé...

CLIENT DU TAXI

"Apporte-moi un certificat signé de deux fonctionnaires et viens!"
[*Eclats de rires.*]

CHAUFFEUR DU TAXI

Non, je lui ai apporté un certificat du Conseil national de l'ordre des médecins comme quoi il était médecin "en disponibilité". L'officier ne considérait pas l'ordre des médecins comme une autorité, alors il me dit : "Je veux une lettre de l'université." On lui a dit : "Ce n'est pas tes oignons, mon frère, laisse-le tranquille, le mec, il est parti de l'université! Il a été renvoyé de l'université! Il a été appelé [par les forces armées], mais c'est bon, c'est passé! Il ne l'est plus..."

Vas-y, mon frère, avance, avance! [*à la voiture devant lui*]. Quand il est revenu et que je lui ai montré le médoc que je prenais pour le cholestérol, il m'a dit : "Il vaut mieux arrêter." Je lui ai dit : "Pourquoi?" Il m'a dit : "Ça va bousiller ton foie." Son boulot là-bas, c'est de dire ce médicament-là, il est bien pour quoi, il est mauvais pour quoi. Il m'a dit que l'huile d'olive et les trucs qui abaissent le cholestérol sont mieux que ce médicament-là.

CLIENT DU TAXI

L'Egypte est ruinée depuis ces dernières vingt-cinq années, depuis que notre ami est au pouvoir. Vingt-cinq années qui ont ruiné le pays.





CHAUFFEUR DU TAXI

Ah! que Dieu lui donne une crise cardiaque, qu'il meure ou je ne sais pas!

CLIENT DU TAXI

Il a fait reculer le pays de deux cents ans.

CHAUFFEUR DU TAXI

Omar Effendi [grand magasin historique] gagne de l'argent. Dans mon immeuble habite le directeur d'Omar Effendi. Il était triste, il pleurait à cause de la vente d'Omar Effendi. Il me disait : "On gagnait de l'argent!"

CLIENT DU TAXI

Omar Effendi perd de l'argent, Omar Effendi gagne. Le problème, c'est qu'on ne doit pas vendre les trucs stratégiques. Il vend la banque d'Alexandrie à 11 millions de livres! Le fils de débile! La banque d'Alexandrie dont l'actif seul, c'est-à-dire ses branches, est estimé à plus de 50 millions!

CHAUFFEUR DU TAXI

Oui, mais ils empochent le reste.

CLIENT DU TAXI

Oui, bien sûr : ils ont été démasqués par le scandale Omar Effendi, n'est-ce pas?

CHAUFFEUR DU TAXI

Omar Effendi, oui...

CLIENT DU TAXI

Ils l'ont vendu à 650 millions. Ils ont été démasqués. Al-Ibrachi, c'est lui qui a tout dévoilé. Ils l'ont alors vendu à 1 milliard et 100 millions de livres.

CHAUFFEUR DU TAXI

Le mec, là, le Saoudien qui disait qu'il allait acheter... Hanach...





CLIENT DU TAXI

Ce Hanach-là est son ennemi, parce que c'est une affaire à plus de 1 milliard de dollars!

CHAUFFEUR DU TAXI

Mon Dieu...

CLIENT DU TAXI

Un milliard de dollars! Une affaire à plus de 1 milliard de dollars!

CHAUFFEUR DU TAXI

L'espèce d'âne, le Saoudien qui a acheté, pourquoi venir s'empêtrer dans un tel pays?

CLIENT DU TAXI

Mais non! Ce n'est pas un âne, c'est un mec hyper-intelligent!

CHAUFFEUR DU TAXI

Mais il a payé des pots-de-vin. Quand on prend des pots-de-vin, ça veut dire que le pays n'avance pas!

CLIENT DU TAXI

Non!

CHAUFFEUR DU TAXI

Ça, je ne peux pas le comprendre...

CLIENT DU TAXI

Ecoute, le pays va avancer, mais pas tout de suite, quand "il" [le président Moubarak] sera mort. Il le sera [un jour], non?

CHAUFFEUR DU TAXI

Oh! oh! c'est entre les mains de Dieu!

CLIENT DU TAXI

Ecoute, ç'a toujours été comme ça. Dix années bonnes, dix mauvaises. Les dix prochaines années seront bonnes, mais quand? Dieu seul le sait...



CHAUFFEUR DU TAXI

Et nos enfants, alors? Ils ne trouvent pas de travail alors qu'ils ont terminé l'université. Ils ne trouvent pas de travail...

CLIENT DU TAXI

Dieu seul le sait.

VINCENT BATTESTI ET SAFA DAHAB



Intérieur d'un taxi en panne (crevaison)
sur la corniche du Nil au Caire (V. Battesti, février 2006).

AVERTISSEMENT

La « révolution du peuple » en Egypte – *thawrat al-cha'b* – a éclaté le 25 janvier 2011 alors que cet ouvrage en était à l'étape de sa mise en page chez notre éditeur. L'inventaire qu'il propose de la société égyptienne paraît donc opportunément au moment où celle-ci vit un tournant de son histoire. Beaucoup de connaisseurs de ce pays envisageaient que d'importants mouvements de contestations politique et sociale puissent advenir et aboutir à de profonds changements; nul ne se serait cependant aventuré à en prévoir les échéances, les modalités et la portée. Nombre de chapitres de cet ouvrage jettent un éclairage sur des situations socio-économiques et politiques devenues insupportables aux yeux de très nombreux Egyptiens et sur divers groupes sociaux devenus les forces porteuses de ce mouvement. Cette *Egypte au présent* donne une image "grandeur nature" de la multiplicité et de l'étendue des problèmes qu'aura à affronter, comme autant de défis, le régime démocratique qui, espérons-le, constituera l'aboutissement du processus en cours.

Paris-Le Caire, avril 2011.



PRÉSENTATION

LE PROJET ÉDITORIAL

Cet ouvrage offre un large panorama de la réalité égyptienne en ce début de XXI^e siècle. Il pourrait paraître inutile de présenter l’Égypte : pourtant, si d’innombrables guides touristiques et ouvrages de vulgarisation la décrivent en mettant l’accent sur son passé pharaonique, l’Égypte contemporaine, celle qui est vivante et sous nos yeux, fait figure, en comparaison, de parent pauvre, sauf à prendre en compte la littérature savante et très spécialisée, principalement de langues anglaise et arabe.

L’Égypte au présent a l’ambition de combler une lacune de longue date dans le paysage éditorial, puisque la dernière publication présentant aussi globalement la situation contemporaine de ce pays aux lecteurs francophones est un ouvrage qui a paru en 1977 aux éditions du CNRS, *L’Égypte d’aujourd’hui. Permanence et changements, 1805-1976*, et qui était dû à un collectif d’universitaires. Faire le point sur les résultats de trente-cinq ans de transformations du pays que Sadate dirigeait à l’époque a semblé nécessaire aux auteurs réunis ici dans ces pages. Quelles sont aujourd’hui les ambitions géopolitiques du pays limitrophe de la Libye, d’Israël et du Soudan ? *Umm al-Dunya*, “la Mère du monde”, comme les Égyptiens désignent leur patrie, est-elle encore ce phare culturel du monde arabe ? Comment le pays, aujourd’hui au premier rang démographique pour le monde arabe et au troisième pour l’Afrique, a-t-il fait face au doublement de sa population durant ces trente dernières années ? Comment ce géant

régional continue-t-il de négocier son délicat passage de l'économie étatique nassérienne à une économie de marché dans un cadre aujourd'hui mondialisé? Comment la vie sociale a-t-elle évolué, quelle place y occupe le religieux? Comment se prépare la succession du président Moubarak?

Pour répondre à ces questions, cet ouvrage aborde les principaux champs de la réalité sociale, en traitant successivement des questions de territoire, d'environnement et de population, de politique, d'économie, de société (éducation, santé, groupes sociaux, normes et droit), de religion, d'espaces médiatiques et de vie culturelle. Un souci assumé d'exhaustivité thématique raisonnée a présidé à la construction de cet ouvrage, qui n'est donc pas un "mélange sur l'Égypte", ni un kaléidoscope de contributions éparses et trop spécialisées. En revanche, dans le traitement de chaque thème, l'exhaustivité relevait de l'utopie, et chaque contribution ne vise qu'à en dégager quelques grandes lignes et aspects saillants. Ce livre veut être une synthèse cohérente où les chapitres se répondent en fournissant les informations et les analyses nécessaires pour comprendre l'Égypte d'aujourd'hui. A ce titre, un index thématique figure en fin d'ouvrage, et chaque chapitre est suivi d'une rubrique "Pour en savoir plus", qui permettra aux lecteurs curieux d'approfondir le sujet, ainsi que d'une petite bibliographie essentielle sur le thème abordé. Par ailleurs, les contributions sont résolument construites pour éclairer le présent, et, dans cette optique, liberté a été laissée aux auteurs de puiser dans un passé récent les éléments de compréhension qui leur semblaient nécessaires.

Les différents chapitres ont été rédigés par quarante chercheurs et enseignants-chercheurs du nord et du sud de la Méditerranée, spécialistes du domaine qu'ils abordent et ayant tous une connaissance de première main de l'Égypte, pour y avoir résidé et y avoir mené leurs recherches durant plusieurs années – pour les trois quarts d'entre eux, au sein du Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales (CEDEJ), situé au Caire. Les auteurs ont tous fait l'effort de ne pas se focaliser sur leurs seuls terrains et problématiques personnels de recherche et au contraire d'embrasser l'ensemble des questions et aspects que soulève la thématique de leur contribution. L'Égypte, en effet, ne se lit pas comme un livre ouvert : les auteurs ont cherché à traduire en termes clairs une réalité complexe et mouvante dont la compréhension suppose la collecte et



l'analyse de données parfois peu fiables et d'accès souvent difficile, ainsi que des enquêtes de terrain approfondies et une longue familiarité avec la langue et la vie sociale du pays, voire avec ses traditions administratives... L'Égypte est aussi un passionnant concentré des problèmes que connaissent de nombreux pays dits "du Sud", arabes ou non, et sous l'apparente froideur des analyses, le lecteur sentira au fil des pages qui suivent, nous le souhaitons, un peu de la passion qui a animé les recherches dont elles sont le produit.

ORGANISATION DE L'OUVRAGE

Cet ouvrage se compose de quarante contributions, réparties entre six parties. Cédant à la tradition, la première débute avec la démographie : elle présente la croissance impressionnante de la population au xx^e siècle, puis les recompositions et la diversité du territoire habité, cultivé et irrigué ; la densité du peuplement est telle que l'environnement est soumis à rude épreuve et que les limites tant morphologiques que sociales de ce que l'on considère habituellement comme relevant de l'urbain et du rural s'y estompent : des formes d'habitat considérées comme urbaines apparaissent dans des villages dont la population atteint des effectifs qui, ailleurs, seraient ceux de "villes moyennes", cependant que dans les villes les formes propres à l'habitat dit "informel" deviennent majoritaires ; les modes de vie ruraux et urbains se diversifient et se métissent.

Les évolutions politiques sont abordées dans la deuxième partie, dans leurs dimensions tant extérieures qu'intérieures. L'histoire politique depuis la révolution de 1952 et celle des relations internationales de l'Égypte mettent en scène l'État et ses acteurs et incitent à explorer les causes de l'intrigante stabilité du régime de Moubarak. L'importance du pouvoir local et des acteurs anciens ou nouveaux de la "société civile" (syndicats et ONG) justifiait que des chapitres particuliers leur soient consacrés.

La libéralisation, la politique dite "d'ouverture" et la lente et partielle disparition de l'économie administrée forment la trame de l'évolution économique récente, qui fait l'objet de la troisième partie et qu'un chapitre présente de manière synthétique, d'autres examinant les différents secteurs, agricole, industriel, financier, commercial et touristique, ainsi que le marché du travail, les inégalités de



distribution des revenus, les dynamiques de la pauvreté et l'évolution des modes de consommation, alimentaire en particulier.

Dans le foisonnement de la vie sociale et des structures du quotidien, il a fallu opérer un choix et privilégier des pratiques et des institutions qui, aux yeux même des Egyptiens, constituent des enjeux cruciaux : la quatrième partie en explore quelques-uns, telles la santé, l'éducation et la justice. Elle privilégie aussi quelques sous-ensembles de la population qui émergent comme acteurs et comme catégories sociales, objets de pratiques et de représentations spécifiques : la jeunesse et ses "problèmes" (d'emploi en particulier), et la moitié féminine de la population, ses conditions de vie, ses droits et son insertion dans l'économie.

La visibilité de la dimension religieuse de la vie sociale égyptienne intrigue le regard occidental, fasciné ou effrayé, mais souvent réducteur ; cela constitue une raison supplémentaire – qui s'ajoute à l'exigence de rigueur analytique – d'explorer les pratiques et les structures religieuses dans leur pluralité : islam et christianisme "populaires", "officiels" et "radicaux", ce que tentent de faire les contributions formant la cinquième partie.

Si les intéressés eux-mêmes (écrivains, artistes et intellectuels) proclament, avec aigreur ou nostalgie, que l'Égypte ne constitue plus le "phare" culturel unique du monde arabe, il n'en reste pas moins que les productions culturelles (au sens large et non normatif de l'expression), quelles qu'en soient les qualités – et les contributeurs se gardent d'en juger –, y restent foisonnantes, que les médias fassent concurrence à leurs supports traditionnels ou qu'ils leur servent de nouveaux vecteurs ; c'est ce foisonnement qu'explore la sixième partie, passant en revue presse, weblogs, radio et télévision, puis cinéma, musique et littérature, pour finir sur un tour d'horizon des débats intellectuels, de leurs protagonistes et de leurs enjeux.

RETOURS CRITIQUES

On le voit, le tour d'horizon est large et l'horizon bien meublé. Cependant, l'analyste observe toujours la réalité depuis un point de vue qu'il a rarement conscience d'occuper. Nous ne nous livrerons pas ici à l'analyse méthodique de nos "biais" perceptifs, d'autres s'en chargeront, mais disons deux mots sur ce point. Beaucoup de nos



biais, à y regarder de près, sont de type académique-intellectualiste : l'objectivité du regard qui "contemple" et de l'analyse qui "décode" fait par trop oublier l'engagement pratique des acteurs, les Egyptiens, dans leur action, et du même coup l'extraordinaire énergie qu'ils déploient pour "se débrouiller" dans une vie quotidienne souvent harassante. Cette énergie est d'abord physique, émane du corps et le meut. Ce corps est trop absent de nos contributions, corps souffrant, désirant, portant, courant... Le sport, la sexualité, les "techniques du corps", les émotions, les "plaisirs de la vie", de fumer, de boire et de danser, de rire à gorge déployée, les odeurs, les goûts, les sons sont absents ou à peine suggérés. La posture académique se veut "sérieuse" : les *noqât*, ces milliers de blagues cathartiques, tendres ou féroces, innocentes ou scabreuses, qui émaillent et égayent la vie quotidienne égyptienne, auraient bien mérité un chapitre ! Et l'argent ? Sujet bien naturel de constante préoccupation quand on en a peu et souvent pas assez pour "joindre les deux bouts", sujet constant des conversations entendues dans les transports en commun, la rue et les cafés. Il n'est que peu question également de la famille et de la parenté prises comme objet pour elles-mêmes : sujets jugés trop triviaux ? trop explorés par une anthropologie qui a trop parlé du "mariage arabe" et compté les alliances avec la fille du frère du père ? Et pourtant, "parler famille", s'en soucier, l'aider, la célébrer ou la maudire, occupe bien des conversations et mobilise bien des énergies. Un autre biais, idéologique, celui-ci : un sociologue français a prétendu nous expliquer "pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme" (économique) ; à relire de nombreuses contributions, il s'avère qu'en effet, le libéralisme économique n'a guère la faveur de nos jugements (évidemment implicites). Il eût peut-être fallu trouver un "avocat du diable" dans ce domaine.

Biais académiques et intellectualistes, mais aussi biais "ethnocentriques par empathie". Une longue fréquentation de l'Égypte favorise sans doute sa perception à l'aide des "grilles" de ses habitants (et que dire lorsque les grilles égyptiennes et françaises coïncident...). On peut parler de "statocentrisme" : l'Etat-Léviathan égyptien devient la clé explicative trop exclusive de trop de phénomènes et processus ("Du haut de cette pyramide, cinq mille ans de traditions étatiques nous contemplent") ; et de "monolithisme" : l'unité de l'Égypte est trop souvent confondue avec une uniformité géographique naturalisée et une unicité "ethnique" allant de soi. Les phénomènes analysés



ne sont pas assez déployés dans leurs variations régionales – faute de place également; aucun développement n'est consacré aux diverses populations qui, tout en se sentant égyptiennes, mais selon différents "gradients", ont gardé des modes de vie ou des langues devenus certes très minoritaires, mais qui sont encore très vivants (Bédouins du Sināï, habitants de Siwa, Nubiens, etc.).

Ces constats constituent une autocritique des coordinateurs, qui ont suggéré les thèmes à explorer, mais aussi un encouragement pour un autre ouvrage de facture plus ethnographique, qui complètera celui-ci, le premier éclairant le contexte global des phénomènes "fins" donnés à voir par le second.

*

Cet ouvrage est dédié à Alain Roussillon, qui nous a quittés si brusquement en 2007 dans sa cinquante-cinquième année, tandis qu'il dirigeait le CEDEJ et que nous commençons à travailler à ce livre. Il s'était montré très favorable à ce projet éditorial et souhaitait s'y impliquer comme chercheur en rédigeant l'introduction que nous lui demandions – et que la présente ne remplacera pas – et comme directeur en proposant une aide financière du CEDEJ, proposition que la direction suivante ne retint pas. Cet ami et chercheur hors pair, excellent spécialiste du monde arabe, expert en sa langue, amoureux de l'Égypte, où il a enseigné et sur laquelle il a beaucoup travaillé et écrit, peu enclin à l'académisme et au confort intellectuel, d'une curiosité intellectuelle sans limites et bon vivant, c'est à lui que nous voulons rendre hommage. Et lui dire : "Wahechtinâ, yâ Alain!" ("Tu nous as manqué, Alain!") Et il nous manque encore... Citons de lui les livres suivants : *L'Égypte et l'Algérie au péril de la libéralisation* (CEDEJ, 1996) ; *Réforme sociale et Identité. Essai sur l'émergence de l'intellectuel et du champ politique modernes en Égypte* (Editions Le Fennec, 1998) ; *Identité et Modernité. Les voyageurs égyptiens au Japon (XIX^e-XX^e siècle)* (Sindbad/Actes Sud, 2005) ; *La Pensée islamique contemporaine. Acteurs et enjeux* (Téraèdre, 2005). Il s'est consacré au monde arabe travaillé par tant de transformations, un monde arabe de la modernité, qu'il souhaitait présenter sous un jour dépourvu de stéréotypes, les déconstruisant avec bonheur. Par l'inspiration qu'il a apportée à beaucoup des contributeurs de cet ouvrage, *L'Égypte au présent* lui doit beaucoup.

REMERCIEMENTS

Les contributeurs tiennent à remercier pour leurs compétences et leur cordialité les documentalistes du CEDEJ, collectivement licenciées en 2010.

Les coordinateurs de l'ouvrage tiennent à remercier leurs laboratoires d'appartenance respectifs, l'unité mixte de recherche Eco-anthropologie et Ethnobiologie au Muséum national d'histoire naturelle et le SEDET (Sociétés en développement, études transdisciplinaires), rattaché à l'université Paris-Diderot, pour les avoir laissés travailler à ce projet éditorial.

Ils sont également très reconnaissants à quatre institutions scientifiques pour leur aide financière : le laboratoire Eco-anthropologie et Ethnobiologie (UMR 7206 CNRS et Muséum national d'histoire naturelle, Paris), le centre Jacques Berque (USR 3136 CNRS et ministère français des Affaires étrangères, à Rabat au Maroc), l'EHESS-IISMM (Ecole des hautes études en sciences sociales-Institut d'études de l'islam et des sociétés du monde musulman, Paris) et le SEDET (Sociétés en développement, études transdisciplinaire, EA 4534, équipe d'accueil de l'université Paris-Diderot).

VINCENT BATTISTI ET FRANÇOIS IRETON

Le Caire-Paris, octobre 2010





I

UN ESPACE HABITÉ ÉTROIT ET DENSE :
LE RURAL EN QUESTION,
L'URBAIN EN EXPANSION





Sur le bord du Nil, entre Louxor et Esna (V. Battesti, février 2004).

Foule au jardin public de Helwan (Tokyo Garden), banlieue Sud du Caire,
durant Chamm al-nesîm, la fête du printemps (V. Battesti, mai 2002).



CROISSANCE ET MUTATIONS DÉMOGRAPHIQUES AU XX^e SIÈCLE

L'Égypte est déconcertante pour le démographe, car elle paraît déjouer aussi bien le dogme malthusien que le paradigme de la transition. Vue d'avion, elle offre l'image d'un mince ruban habitable entouré d'une immensité désertique. Le désert occupe 95 % de ce pays deux fois grand comme la France et il ne laisse à ses 79 millions d'habitants que 35 000 kilomètres carrés habitables : à peine la surface des Pays-Bas, pays le plus dense d'Europe, pour une population 4,8 fois plus nombreuse. Lorsque l'avion se rapproche du sol et que le champ de vision se réduit aux terres fertiles, l'image s'inverse : c'est la profusion de la nature qui frappe. En Égypte, les contours du peuplement épousent avec précision ceux des terres irriguées, qui dépendent elles-mêmes d'un facteur unique : la maîtrise de l'eau du Nil. En vertu de cette dépendance implacable, le volume de la population semble avoir toujours répondu aux performances des formes sociales et politiques dont elle s'était dotée, comme si la population, par son mode d'organisation, fixait un plafond aux ressources et non l'inverse.

Pour Mohammed Ali (1805-1847), bâtisseur de sa modernité, l'Égypte est sous-peuplée : avec à peine 4 millions d'habitants, les hommes lui manquent pour accomplir son grand dessein militaire et industriel. Moins de cent ans plus tard, le pays sera l'un des premiers cités comme incarnation du surpeuplement. Sa population avait quadruplé, tandis que la colonisation britannique avait scellé sa mise à l'écart du cercle des nations industrielles et entravé son décollage économique. Dès le premier quart du xx^e siècle, des intellectuels



et des administrateurs désignent ainsi la démographie comme une menace : la capacité nourricière d'un sol inextensible fixe pour eux un plafond à la population. L'autorité religieuse les relaye bientôt par des *fatwa* (avis émis par les docteurs de la loi musulmane) en faveur de la limitation des naissances, la première remontant à 1937 (Omran, 1992), qui font de l'islam la première des trois religions monothéistes à reconnaître un caractère licite à la contraception. L'Égypte compte alors 15 millions d'habitants : sa population quadruplera encore avant la fin du siècle. L'intensification des techniques et la diversification des activités lui fourniront les moyens de déjouer les contraintes d'une nature rétive à l'extension.

Ce n'est pas seulement un rapport plus tendu qu'ailleurs entre la population et son territoire qui distingue l'Égypte, mais aussi une histoire longue et décousue de la transition démographique. Vers le milieu du XIX^e siècle, divers signes économiques et politiques auraient donné à penser que le pays suivrait d'assez près l'expérience de l'Europe. C'est de cette époque que date effectivement l'entrée de l'Égypte dans une phase de croissance démographique soutenue, réputée caractéristique de la première étape de la transition. Cent cinquante ans plus tard, la transition est loin d'être achevée, sa mortalité et sa natalité la situant vers le tiers inférieur sur l'échelle du développement proposée par la Banque mondiale. Qui plus est, lorsque l'on affine l'échelle temporelle pour observer le détail des courbes de mortalité et de natalité, année par année ainsi que l'autorise la statistique égyptienne, ce n'est plus l'ancienneté des baisses qui frappe, mais leur caractère chaotique et leur discontinuité.

POPULATION, RESSOURCES ET TERRITOIRE, DE MOHAMMED ALI À NOS JOURS

C'est avec Mohammed Ali que la population de l'Égypte va commencer à s'affranchir de sa vulnérabilité sanitaire et agricole, des contraintes de la densité démographique et de la fluctuation des eaux du Nil. L'installation d'un dispositif d'hygiène publique (d'une "politique de santé publique", dirions-nous aujourd'hui) et l'aménagement du cours du Nil et de canaux d'irrigation vont permettre à l'Égypte d'entrer dans une phase de croissance démographique continue en

la débarrassant des famines et des épidémies les plus meurtrières. La dernière grande peste de l'histoire du pays survient en 1835. Ce sera le dernier épisode de décroissance démographique (hormis l'année 1918, où la natalité ne compensa pas la mortalité).

Ce n'est pas un hasard si le premier recensement véritable de la population (1846-1848) remonte aux premiers moments du décollage démographique. L'opération répondait aux besoins d'un gouvernement préoccupé par le dépeuplement du pays¹ et soucieux de rénover l'Etat et de gérer la société dans tous les domaines sur lesquels il revendiquait la prérogative, notamment la santé, l'instruction et l'organisation du travail². Le progrès socio-économique et technique qui rendait possible l'accroissement démographique, d'un côté, et l'entreprise statistique qui permettait de suivre cet accroissement, de l'autre, résultaient ainsi au départ d'un même projet politique. La précocité de l'observation statistique, dont les débuts sont contemporains des premiers signes d'une baisse durable de la mortalité, distingue l'Egypte de la plupart des autres pays que l'on désignera plus tard comme le "tiers-monde" et dont on découvrit l'explosion démographique bien après qu'elle eut commencé.

En 1846-1848, 4,48 millions de personnes sont recensées³. En 1882, le recensement mené par l'administration égyptienne à la veille du débarquement britannique relève 6,83 millions d'habitants, chiffre dont la sous-estimation fut mise en évidence par les recensements ultérieurs et que John I. Craig, le chef de la statistique britannique d'Egypte, réévalua à 7,55 millions (Craig, 1926). En 1897, le recensement donne 9,7 millions. Il inaugure une série de recensements réguliers, le plus souvent décennaux, dont les chiffres bruts de population totale n'appellent pas de révision notable. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes : la population, qui avait doublé durant la seconde moitié du XIX^e siècle, sera multipliée par 6 durant le XX^e siècle (59,3 millions au recensement de 1996), pour atteindre les 72,8 millions au dernier recensement, celui de 2006. L'Egypte compte aujourd'hui vingt-cinq fois plus d'habitants qu'au moment de la conquête arabe, et sa

1. Sur les déficits de main-d'œuvre et la politique de Mohammed Ali en la matière, voir Tucker (1979).

2. Sur les motifs et le contenu de ce recensement, voir Alleaume et Fargues (1998).

3. D'après Antoine Boinet (1886), qui a publié les récapitulatifs provinciaux du recensement.

TABLEAU 1.
Population totale de l'Égypte, de 1846 à 2050.

Année	Effectif (millions)	Période	Accroissement annuel moyen (%)
1846	4,476	1846-1882	1,45
1882	7,550	1882-1897	1,68
1897	9,715	1897-1907	1,41
1907	11,190	1907-1917	1,28
1917	12,718	1917-1927	1,09
1927	14,178	1927-1937	1,16
1937	15,921	1937-1947	1,75
1947	18,967	1947-1960	2,42
1960	25,984	1960-1966	2,44
1966	30,076	1966-1976	1,98
1976	36,656	1976-1986	2,77
1986	48,205	1986-1996	2,09
1996	59,313	1996-2006	2,07
2006	72,798	2000-2025	1,33
2025	94,777	2025-2050	0,73
2050	113,840		

Sources : 1846-1996, recensements de la population (1846 révisé par Boinet, 1882 révisé par Craig, de 1897 à 1996, sans révision); 2000-2050, ONU, 2001.

croissance s'est concentrée pour l'essentiel sur les cent cinquante dernières années.

Comment l'Égypte a-t-elle pu nourrir une telle population? Vers 1800, le rapport entre cette dernière et les ressources agricoles, disponibles ou potentielles, semble pencher du côté des ressources, en raison d'un rendement céréalier particulièrement élevé et d'une faible pression démographique. Un historien de l'économie estime que l'Égypte aurait disposé alors d'un revenu moyen par habitant voisin de celui de la France : de l'ordre de 240 dollars américains de 1960 (Batou, 1991). L'œuvre économique de Mohammed Ali consistera à contrôler le surplus agricole, en étatisant le domaine foncier, en rénovant son réseau d'irrigation et en construisant un circuit commercial. C'est une phase d'accumulation. De Mohammed Ali

jusqu'au début du xx^e siècle, la croissance de l'agriculture et celle de la population semblent s'alimenter mutuellement : "L'accroissement de la population est le produit du coton, de l'irrigation et de la stabilité administrative", écrivait en 1937 Wendell Cleland, professeur d'économie à l'Université américaine du Caire, pour souligner par contraste la tension qu'il voyait se dessiner entre la population, en pleine expansion, et la capacité agricole, qu'il imaginait bientôt saturée (Cleland, 1936)¹. La question démographique était née.

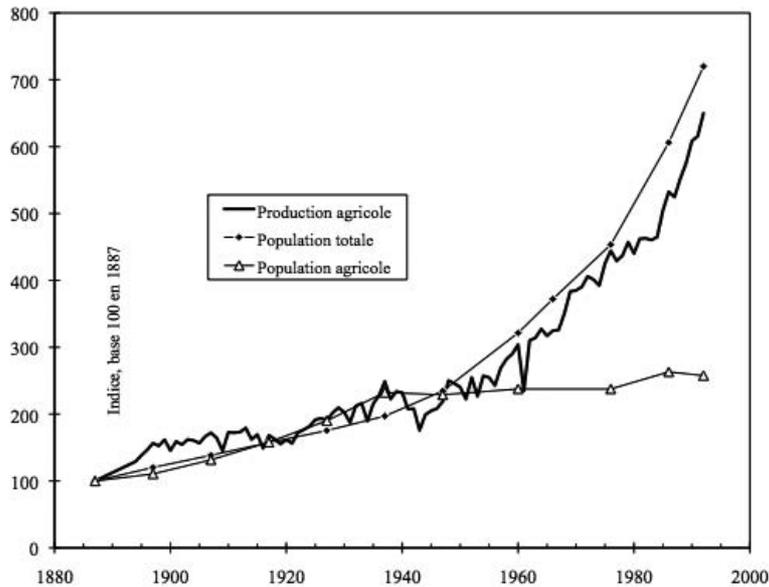
La comptabilité agricole permet de suivre, de 1887 à nos jours, l'évolution des surfaces cultivées, des surfaces récoltées (supérieures aux surfaces cultivées dès que plusieurs cultures se succèdent une même année sur un même sol) et des principales productions agricoles² (voir figure 1). De 1887 à 1917, la production agricole progresse plus rapidement que la population. La surface cultivée augmente sensiblement, passant de 4,7 à 5,3 millions de *feddan*³ avec la conquête de nouvelles terres autour des canaux d'Ismaïlia à l'est du Delta et de Khatâtba et Rayyâh al-Buhayra à l'ouest. Mais les gains de production répondent surtout à l'introduction de l'irrigation pérenne là où se pratiquait jadis l'inondation, grâce à quoi la surface récoltée passe de 4,8 à 7,7 millions de *feddan*. La population, les hommes en premier lieu, en paie le prix, car deux endémies se développent à la faveur des nouvelles techniques d'irrigation : la bilharziose et l'ankylostomiase. La santé se détériore, mais la baisse de mortalité se poursuit, sans que la croissance démographique soit enrayée. "L'accroissement des effectifs de la population s'est accompagné d'une réduction de sa qualité de vie", note Cleland (1937), en relevant que 95 % des paysans seraient victimes de ces maladies.

1. La même idée est reprise par un autre auteur de l'époque : "Les guerres d'Ibrahim Pacha font des victimes, et malgré ces avanies, les améliorations de l'administration et de l'irrigation suffisent pour faire revivre la population" (Mboria, 1938).

2. Indice de production agricole calculé par Hansen et Wattleworth (1978), prolongé par l'auteur pour la période 1968-1996. Surfaces données jusqu'en 1974 dans Parvin et Putterman (1980), puis par le CAPMAS (Central Agency for Public Mobilization and Statistics) jusqu'en 1996.

3. Un *feddan* est égal à 0,42 hectare.

FIGURE I.
Population et indices agricoles, 1887-1997.



La Première Guerre mondiale est lisible sur la courbe de la production agricole, mais non sur celle de la population, puis l'entre-deux-guerres voit à nouveau la production dépasser la population. Pourtant, la surface cultivée reste constante et la surface récoltée s'accroît peu (8,4 millions de *feddan* en 1937) : c'est désormais le volume de chaque récolte qui augmente, sous l'effet du développement de l'irrigation pérenne. La Seconde Guerre mondiale atteint ensuite la production agricole, qui ne retrouvera qu'un équilibre éphémère avec la population entre 1947 et le début des années 1950. Le coup d'Etat des Officiers libres (1952), qui mit fin à la monarchie pour instaurer la république et bientôt un régime d'économie centralisée, coïncida avec une double rupture, qui perdure soixante ans plus tard : la courbe de la production agricole passe en dessous de celle de la population, mais elle s'accroît beaucoup plus rapidement que celle des surfaces récoltées.

La première rupture signifie la perte de l'autosuffisance alimentaire : la population doit désormais importer pour se nourrir (Parvin et Putterman, 1980), c'est-à-dire compter sur les autres secteurs de son économie. La dépendance agricole se creuse surtout durant les années Nasser et de la réforme agraire, après quoi le produit de l'agriculture évolue, bon an mal an, en parallèle avec la population. (Voir le chapitre "Production, consommation et sécurité alimentaires", p. 625.) La seconde rupture révèle un accroissement considérable de la productivité du sol, qui est dû moins à l'accroissement des surfaces récoltées (12,8 millions de *feddan* en 1999) qu'aux gains de la productivité du travail : la surface moyenne récoltée par agriculteur (2,3 *feddan*, soit presque le double de la surface cultivée, qui est de 1,2 *feddan* par agriculteur) se maintient tout juste, tandis que la production augmente de 2 à 3 % par an en moyenne. Jusqu'à présent, l'agriculture égyptienne aura donc déjoué la saturation annoncée sans relâche depuis les années 1930.

CENT CINQUANTE ANS DE BAISSÉ DE LA MORTALITÉ

Le fait que la croissance démographique soit continue depuis cent cinquante ans permet de dater vers le milieu du XIX^e siècle le début de la baisse de la mortalité. C'est une expérience précoce par comparaison avec la plupart des pays d'Orient ou du Sud, mais la situation initiale est à coup sûr extrêmement mauvaise. Les registres de décès du XIX^e siècle – dont la couverture serait bonne, selon Boinet¹ – n'ayant jamais été exploités, les premiers chiffres sur la mortalité des années normales, celles où aucune crise notable ne favorisait la publication d'un compte des décès, remontent à 1901. En 1901-1909, après un demi-siècle de baisse, la mortalité générale est encore de 40 décès annuels (chiffre corrigé) pour 1 000 habitants, et la mortalité infantile dépasse 300 pour 1 000. Au Caire, la mortalité infantile (chiffre non corrigé) est de 309 pour 1 000, avec une pointe à 376 en 1909. Il faut attendre la fin des années 1930 pour qu'elle s'abaisse définitivement au-dessous de 300 pour 1 000 (voir tableau 2), niveau tellement élevé qu'aussi loin que l'on remonte, on ne le trouve à aucun moment

1. "A vrai dire, les décès sont enregistrés fidèlement, car un permis d'inhumation est indispensable pour procéder à la sépulture des morts" (Boinet, 1886).

dans le passé d'un pays comme la France, sauf les années de grande disette. A titre de comparaison, en France, la mortalité infantile est de l'ordre de 250 pour 1 000 au XVIII^e siècle, d'environ 175 au milieu du XIX^e siècle et de 135 en 1901-1909.

Abd el-Aziz Nazmi Bey, médecin de santé publique, expliquait ainsi en 1911 "les causes de cette hécatombe qui décime les pauvres bébés" : de 0 à 10 mois, l'enfant est relativement protégé par l'allaitement maternel, après quoi la mortalité monte brusquement avec l'arrivée des maladies infectieuses, notamment les gastro-entérites. "Cela est dû à l'ignorance des mères qui s'empressent, dès l'apparition des premières dents, de donner à leurs nourrissons, en même temps que le sein, quelques morceaux de leur nourriture personnelle fort indigeste et cela dans l'espoir d'aider au développement du pauvre nourrisson. Et souvent le pauvre bébé paye de sa vie l'ignorance et la négligence de sa mère." Nazmi énonce ensuite quelques recommandations : il faut d'abord "apprendre aux jeunes filles, pendant leur séjour à l'école, leur rôle de futures mères, inscrire la puériculture dans les programmes de toutes les écoles; [...] instituer partout des maternités, refuges pour les femmes enceintes, afin de préserver l'enfant pendant sa vie intra-utérine, [...] des consultations de nourrissons, une école des mères, une école d'allaitement au sein, des dispensaires pour enfants" (Nazmi Bey, 1911). De nos jours, l'Organisation mondiale de la santé ne désigne pas autrement l'éducation de la mère comme la première mesure de prévention des maladies infectieuses mortelles.

Les villes étaient-elles alors plus malsaines que les campagnes? L'opinion, étayée par la statistique, est émise au XIX^e siècle par Boinet, puis reprise par beaucoup d'observateurs : "Les grandes agglomérations sont en Egypte, comme dans tous les pays, sujettes à une mortalité excessive." Cleland soulignera, à juste titre sans doute, qu'il ne faut pas s'y méprendre : si la mortalité semble épargner un peu plus les campagnes, c'est uniquement parce que les décès y échappent plus facilement qu'en ville à l'enregistrement. C'est plutôt le nord et le sud du pays que la mortalité, notamment celle de la petite enfance, oppose avec constance. De Damiette, où la mortalité infantile (non corrigée du sous-enregistrement) s'établit à 150 pour 1 000 en 1901-1910, à Assouan, où elle dépasse 350, l'étagement Nord-Sud des niveaux de mortalité est presque parfait. Le Caire, où l'on meurt plus que dans le Delta mais moins que dans la vallée, occupe simplement

une position moyenne. Le même ordonnancement traversera toute l'histoire de la baisse de la mortalité pour se retrouver presque identique aujourd'hui, malgré le changement d'échelle que représente une division par 10 de la mortalité. En 1998, les provinces du pays se classent autour d'une mortalité infantile moyenne de 30 pour 1 000 (non corrigée; UNDP, 2001) presque exactement dans le même ordre qu'au début du siècle, autour d'une moyenne qui était alors de 300 pour 1 000 (voir figure 2). Une telle constance de la géographie de la mortalité désigne sans doute la persistance d'une inégalité économique entre les régions. Mais l'économie n'explique pas, et de loin, toute la mortalité : du Kerala à Cuba, les exemples abondent de populations pauvres qui ont su organiser leur développement sanitaire. C'est tout autant une géographie sociologique qu'il faut lire dans la structure régionale de la mortalité infantile, dont divers cofacteurs sont à rechercher dans la structure de la famille et dans la distribution des rôles entre ses membres, car la santé des enfants est largement entre les mains de leur mère et dépend de ce fait étroitement de la situation de celle-ci : la carte de la mortalité infantile est très proche de celles de la fécondité, de la précocité du mariage des filles ou encore de l'inégalité des sexes devant l'éducation.

Au début du ^{xxi} siècle, la mortalité demeurait élevée en Egypte, plus que ne le laisserait attendre l'économie générale du pays¹ : la mortalité infantile avoisinait 50 pour 1 000 (elle est descendue à 33 pour 1 000 en 2001-2005 et à 25 en 2004-2008), et l'espérance de vie à la naissance ne dépassait pas 65 ans (elle est passée à 70 ans en 2008). Les inégalités devant la santé opposent non seulement les campagnes aux villes et les régions entre elles (en 2008, la probabilité de décéder avant 5 ans était de 33 pour 1 000 dans l'ensemble du pays, variant de 18 pour 1 000 dans les villes du Delta à 46 dans les campagnes de Haute-Egypte), mais aussi, de façon un peu contre nature, les sexes. Tandis que la nature donne l'avantage aux filles, la société favorise ici les garçons : durant le premier mois de vie, où la nature règne encore en maître parce que l'enfant est protégé par les anticorps maternels, les garçons meurent plus que les filles. Dès l'âge de 1 mois, lorsque arrivent les maladies infectieuses dont l'issue dépend avant tout des soins reçus par l'enfant, c'est-à-dire du comportement

1. Revenu moyen par habitant en 2000 : 3 500 dollars en parité de pouvoir d'achat.

TABLEAU 2.
Evolution du taux de mortalité infantile, de 1945 à 2008.

Année	Taux (p. 1 000)	Année	Taux (p. 1 000)
1945	255,4	1971	148,3
1946	233,2	1972	168,2
1947	226,5	1973	143,1
1948	214,6	1974	148,5
1949	221,8	1975	131,8
1950	208,2	1976	129,7
1951	196,2	1977	127,6
1952	180,4	1978	110,3
1953	223,2	1979	115,6
1954	229,0	1980	116,3
1955	184,9	1981	107,9
1956	214,1	1982	108,6
1957	195,0	1983	101,5
1958	191,6	1984	97,4
1959	161,9	1985	77,5
1960	170,6	1986	74,8
1961	159,8	1987	78,5
1962	196,4	1988	69,3
1963	171,3	1989	64,9
1964	168,3	1990	62,0
1965	160,9	1991	59,1
1966	179,1	1992	59,5
1967	162,4	1990-1995	60,0
1968	184,7	1996-2000	48,0
1969	169,0	2001-2004	33,0
1970	165,9	2005-2008	25,0

Sources : 1945-1970 : taux de l'état civil corrigé du sous-enregistrement (Fergany, 1975) ; 1971-1992 : taux de l'état civil corrigé du sous-enregistrement par l'auteur ; 1990-2000 : enquête EDHS 2005 (El-Zanaty et Way, 2006) ; 2000-2008 : enquête EDHS 2008 (El-Zanaty et Way, 2009).

des parents, les garçons prennent un avantage qu'ils conserveront jusqu'à 5 ans (*voir tableau 3*). La probabilité de décès des filles dépasse de 30 % celle des garçons entre 1 et 12 mois et encore de 10 % entre 1 et 5 ans. La surmortalité féminine se rencontre dans d'autres sociétés, mais elle est particulièrement accusée en Egypte aujourd'hui. Elle semble même plus accentuée que dans le passé, car, avec la diffusion des progrès alimentaires et sanitaires, s'est creusée l'inégalité des sexes devant l'accès à ces progrès. D'autres facteurs, l'éducation de la mère ou le rang de naissance, introduisent une forte inégalité entre les enfants. Mais ce sont là des phénomènes plus universels.

FIGURE 2.
L'invariance temporelle de la structure spatiale de la mortalité infantile en Egypte, 1901-1998.

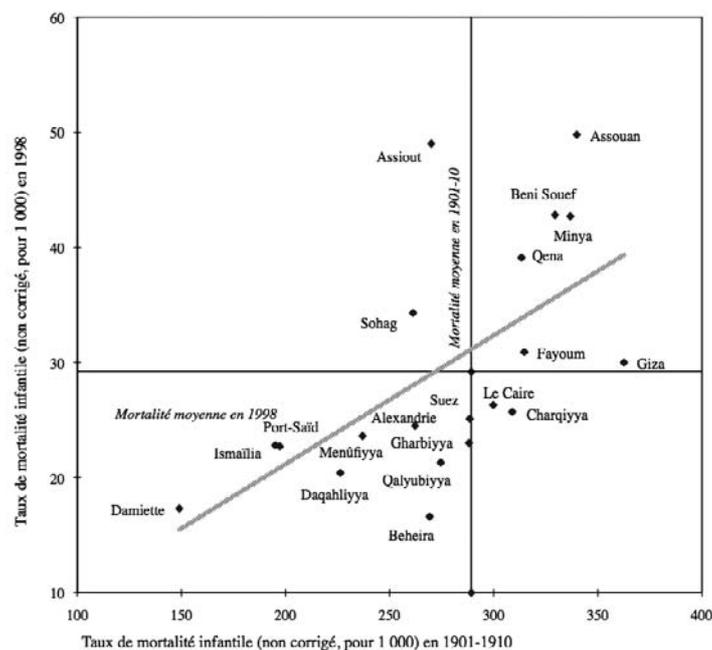


TABLEAU 3.
Mortalité dans l'enfance selon le sexe, Egypte entière, 2000.

Période d'âge	Garçons	Filles	Filles/Garçons
Néonatale (0-1 mois)	32,6	25,2	0,77
Postnéonatale (1-12 mois)	22,4	29,3	1,31
Juvenile (12-60 mois)	14,6	16,1	1,10
Infanto-juvenile (0-5 ans)	68,8	69,7	1,01

Source : NPC, 2001 (quotients pour 1 000).

HÉSITATIONS DE LA NATALITÉ

Jusqu'en 1953, l'état civil donne une natalité sans tendance marquée, oscillant autour d'une moyenne de 45 naissances annuelles pour 1 000 habitants, correspondant à une fécondité totale d'environ 6,5 enfants par femme (voir tableaux 4 et 5). Une diminution sensible avait été enregistrée durant les deux guerres mondiales, particulièrement marquée en 1918-1919 et 1942-1943, mais une reprise l'avait à chaque fois suivie. Si la publication des statistiques de naissances remonte à 1901, l'exhaustivité de l'enregistrement fut plus tardive. Jusqu'à la fin de la monarchie au moins, le taux de natalité fourni par l'état civil est sous-estimé. Mais de combien ? Le démographe Nader Fergany a estimé la couverture des naissances année par année de 1906 à 1973, période durant laquelle elle serait progressivement passée de 71 % à 95 %. Cette réévaluation indiquerait une natalité de près de 60 pour 1 000 avant la Première Guerre mondiale, relativement stable durant les deux décennies suivantes, puis en baisse tendancielle dès le milieu des années 1930. Une baisse aussi précoce est peu compatible avec ce que l'on sait par ailleurs du maintien de l'immense majorité des femmes dans l'analphabétisme jusqu'aux années 1950 et de la réduction du taux de divorce dès le premier tiers de ce siècle (voir *infra*). Mieux vaut admettre que la baisse de la natalité commence véritablement, ainsi que l'état civil l'indique, avec la république, sous la présidence de Nasser. Cela faisait alors plus d'un quart de siècle que la haute natalité était devenue une préoccupation politique.

TABLEAU 4.
Evolution du taux de natalité (pour 1 000), de 1945 à 2008.

Année	Taux de l'état civil	Taux ajusté	Année	Taux de l'état civil
1945	42,7	48,9	1976	36,6
1946	41,2	51,9	1977	37,5
1947	43,7	50,4	1978	37,4
1948	42,6	52,8	1979	40,2
1949	41,6	48,8	1980	37,5
1950	44,2	51,5	1981	37,0
1951	44,6	51,4	1982	36,2
1952	45,2	50,7	1983	36,8
1953	42,6	48,8	1984	38,6
1954	42,6	49,7	1985	39,8
1955	40,7	49,5	1986	38,7
1956	41,6	46,4	1987	37,4
1957	38,0	42,8	1988	36,6
1958	41,1	45,3	1989	32,2
1959	42,8	47,1	1990	30,9
1960	42,9	47,7	1991	29,2
1961	43,8	49,0	1992	26,2
1962	41,2	45,9	1993	27,4
1963	42,8	43,3	1994	27,0
1964	42,0	46,3	1995	27,9
1965	41,5	45,2	1996	28,3
1966	40,9	44,5	1997	27,5
1967	39,2	42,1	1998	27,5
1968	38,2	40,8	1999	27,0
1969	37,1	39,1	2000	26,2
1970	35,2	37,1	2002	25,7
1971	35,2	36,4	2005	25,2
1972	34,4	35,7	2006	25,0
1973	35,7	36,9	2007	24,8
1974	35,7		2008	24,6
1975	36,2			

Sources : taux de l'état civil, annuaires statistiques de l'Égypte. Taux ajustés : Fergany (1975).

TABLEAU 5.
Indice synthétique de fécondité (ISF) de 1960 à 2008.

Année	Etat civil	EF5	EDHS	EMCHS	EDHS	EDHS	EDHS	EDHS	EDHS	EDHS
		1980	1988	1991	1992	1995	2000	2003	2005	2008
1960	6,46									
1961	6,60									
1962	6,21	7,09								
1963	6,44									
1964	6,33									
1965	6,25									
1966	6,16									
1967	5,90	6,53								
1968	5,75									
1969	5,58									
1970	5,29									
1971	5,29									
1972	5,18	5,53								
1973	5,37			6,01						
1974	5,37									
1975	5,44									
1976	5,65									
1977	5,77	5,27								
1978	5,73			5,84						
1979	6,15									
1980	5,70									
1981	5,57									
1982	5,41									
1983	5,46			5,17						
1984	5,69		4,85							
1985	5,84									
1986	5,68									
1987	5,61		4,38	4,55						
1988	5,25									
1989	4,50			4,31						
1990	4,19									
1991	4,12				3,93					
1992	3,84									
1993	3,78									
1994						3,63				
1997-2000							3,53			
2000-2003								3,2		
2002-2005									3,1	
2005-2008										3,0

Sources : EFS (CAPMAS 1983), EDHS (NPC 1993a, 1996, 2001 ; El-Zanaty et Way 2004, 2006, 2009), EMCHS (Arab League, 1991). Etat civil : ISF calculé par l'auteur, à l'aide de la répartition des naissances par âge de la mère, fournie annuellement par la CAPMAS jusqu'en 1993 (série "Naissances et décès", en arabe) et de la répartition des femmes selon l'âge estimée annuellement d'après les recensements de 1960 à 1996.

La monarchie ne prit aucune disposition pour agir sur la natalité. Les Officiers libres, en revanche, créèrent dès 1953 une Commission nationale pour les affaires de la population. Faisant écho au débat des tribunes internationales de l'époque, les politiques et les intellectuels égyptiens se partagèrent entre développementalistes (partisans d'une action en faveur du développement économique et social, dont découlerait spontanément une réduction de la natalité) et néo-malthusiens (partisans d'une intervention sur la natalité afin d'accroître l'efficacité de l'action économique et sociale). Faute de consensus, le gouvernement n'adopta aucune mesure concrète. La Charte nationale de 1961 fut le premier document officiel à prendre parti : "Une croissance démographique élevée représente l'obstacle le plus dangereux qui entrave les efforts pour accroître le niveau de vie du peuple égyptien." Un Conseil national suprême du planning familial, présidé par le Premier ministre et composé des ministres de la Santé, de l'Enseignement supérieur, de l'Information, des Waqf, du Plan, des Administrations locales, de l'Agriculture et des Affaires sociales, ainsi que du président de la Statistique, fut fondé en 1965. En 1985 lui succéda une cellule opérationnelle, le Conseil national de la population, chargé d'établir la politique dans quatre domaines : planning familial, alphabétisation, statut des femmes, mortalité infantile et maternelle. En 1988, des conseils locaux de la population furent établis dans tout le pays pour relayer sur le terrain la ligne générale du Conseil national. En octobre 1993, enfin, alors que l'Égypte se préparait à accueillir la conférence des Nations unies sur la population et le développement (septembre 1994), un ministère d'Etat pour la population et le bien-être familial fut créé, puis annexé au ministère de la Santé (1996).

A la continuité de la fondation institutionnelle du planning familial répondit celle de la distribution des services contraceptifs auprès de la population. En 1955, huit cliniques expérimentales avaient été ouvertes à cet effet, réservées aux femmes munies d'un accord écrit du mari, mères d'une famille de taille suffisante et justifiant leur refus d'un enfant supplémentaire par des raisons de santé ou de pauvreté. Dès les années 1960, les cliniques se multiplièrent et les restrictions d'accès s'assouplirent. Les enquêtes menées depuis la fin des années 1970 montrent la progression des pratiques contraceptives : 22,8 % des femmes mariées y recouraient en 1980, 28,7 % en 1984, 35,4 % en 1988, 44,3 % en 1991, 44,8 % en 1992, 45,5 % en 1995,

56 % en 2000, 59 % en 2005 et 60 % en 2008 (CAPMAS 1983; NPC 1989, 1993a, 1996, 2001; El-Zanaty et Way 2004, 2006, 2009). L'Etat diversifia les formes de son engagement en faveur du contrôle des naissances. Progressivement, les médias furent mobilisés pour promouvoir la famille à deux ou trois enfants : les messages télévisés du planning familial étaient ainsi suivis par près de 80 % des femmes en 1995 et la quasi-totalité (96 %) en 2000 (NPC, 1996 et 2001). Une ambiance nouvelle était créée. Mais la transformation des comportements eux-mêmes supposait que cette ambiance rencontrât les aspirations de la population, ce qui ne se produisit pas avant le milieu des années 1980.

Malgré une politique continue de limitation des naissances, le taux brut de natalité dessine une courbe erratique. Haut sous la monarchie, il s'abaisse au cours de la période socialiste de Nasser (de 43,8 naissances pour 1 000 habitants en 1961 à 34,4 en 1972), puis remonte sous la présidence de Sadate et les premières années de Moubarak. Une baisse rapide est enregistrée ensuite (de 39,8 pour 1 000 en 1985 à 26,2 en 1992), mais elle ralentit curieusement durant les quinze dernières années, comme à mi-chemin d'une transition complète, avec un taux de natalité se maintenant à 26,2 pour 1 000 en 2000 et tombant seulement à 24,6 en 2008; l'indice synthétique de fécondité était de 3,5 enfants par femme en 2000 et de 3 en 2008 (El-Zanaty et Way, 2009). Quelle est la combinaison particulière entre des évolutions accompagnant universellement la transition démographique (urbanisation, tertiairisation de l'emploi, scolarisation des filles) et des changements spécifiques à l'Égypte qui pourrait rendre compte des courbes apparemment chaotiques et inachevées de la natalité et de la fécondité?

La première baisse de la natalité, durant les années Nasser, avait coïncidé avec l'arrivée aux âges de la fécondité des premières générations féminines partiellement scolarisées. Jusque-là, l'Égypte respectait le paradigme de la transition. La remontée de la natalité à partir de 1973 répondit à plusieurs changements qui contrecarraient les effets sur la natalité de l'instruction féminine, d'ailleurs en progression lente. La fin de l'état de belligérance avec Israël n'eut pas un effet démographique direct très important, à l'image du baby-boom en Europe après la Seconde Guerre mondiale : la démobilisation qui suivit la guerre d'octobre 1973 ne se traduisit même pas sur la courbe

des mariages¹. L'*infitâh*² joua un rôle d'une autre importance, grâce à l'ouverture des frontières aux capitaux et aux hommes.

Les années 1970 et le début des années 1980 furent une période d'élévation sensible du niveau de vie moyen, malgré des disparités sociales plus tranchées³. De nouvelles ressources – aide américaine, canal de Suez rouvert à la circulation, récupération du pétrole du Sinaï et reprise du tourisme international – accrurent les recettes de l'Etat, qui en redistribua une partie aux ménages par divers canaux de subventions à la consommation (Harik, 1992). L'élévation la plus sensible du niveau de vie en Egypte provint des transferts d'épargne des émigrés dans les pays du Golfe (El-Sayyed, 1992), dont le nombre dépassa les deux millions de personnes. Les fonds qu'ils rapatriaient atteignirent l'équivalent de 90 % des exportations du pays au début des années 1980. Les conditions matérielles des familles s'améliorèrent sans que changent les rôles familiaux, en particulier la situation des femmes mariées, dont la participation aux activités économiques ne s'éleva pas. Voilà pourquoi des ressources plus abondantes eurent pour effet d'atténuer les contraintes matérielles qui limitent la procréation, mais non de modifier les normes en la matière (Fargues, 1997).

En 1985, la natalité amorce une baisse brutale. L'arrivée aux âges de pleine procréation de générations féminines dont le niveau d'instruction est désormais en élévation rapide, celles qui sont nées après la révolution, fournit une explication structurelle. Les revers de l'économie des ménages en forment l'environnement conjoncturel. Depuis le milieu des années 1980, le niveau de vie des familles s'est sensiblement détérioré, les polarités de la société se sont aiguës. C'est ainsi que, sur l'ensemble de la période 1970-1993, la chronologie du taux de natalité répond remarquablement à celle de certains indicateurs du niveau de vie des ménages : le salaire moyen, les remises d'épargne des émigrés et la part de la construction dans le produit national (voir figure 3). Lorsque ceux-ci étaient hauts, la

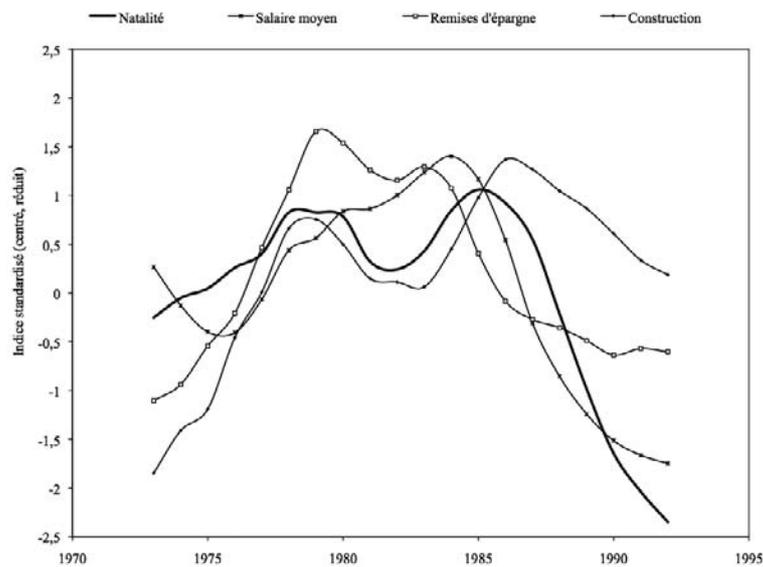
1. Voici les variations du nombre de mariages pour 1 000 habitants. 1970 : 10,0 pour 1 000; 1971 : 10,5; 1972 : 10,7; 1973 : 9,8; 1974 : 10,5; 1975 : 10,7; 1976 : 10,7; 1977 : 9,8 (CAPMAS, 2001, *The Statistical Yearbook*, diverses années).

2. L'*infitâh* désigne la politique d'ouverture économique de l'Egypte et le début de la libéralisation, économique elle aussi, intervenue à partir de 1974.

3. L'*infitâh* a généré une abondante littérature, partagée dans ses diagnostics. Voir notamment Abdel-Khalek et Tignor (1982) et Waterbury (1983). Une comparaison des enquêtes sur le niveau de vie des ménages en 1973-1974 et 1981-1982 est donnée par Al-Laithy et Kheir al-Din (1993).

natalité montait. Inversement, maintenant qu'ils sont bas, elle descend. Dans une économie où la monétarisation a gagné tous les secteurs de l'activité domestique, y compris dans les campagnes, le coût de l'entretien des enfants agit comme un frein sur la fécondité. Le caractère dissuasif de la famille nombreuse est accentué par la politique d'ajustement structurel de l'économie et par les options libérales de l'Etat, qui se décharge rapidement des subventions à la consommation, en particulier celle de l'enfance : la santé et l'école, de plus en plus coûteuses.

FIGURE 3.
Natalité et conjoncture économique en Egypte,
de Sadate à Moubarak.



Source : Fargues (1997).

Pourquoi la natalité a-t-elle cessé de baisser au début des années 1990? On ne saurait dire si le niveau de vie des ménages, qui en épousait si bien les fluctuations antérieures, a connu une stabilisation équivalente. Peut-être d'ailleurs faut-il en chercher les raisons dans l'ordre moral autant que dans l'ordre matériel. Certains auteurs citent, parmi

les freins à la baisse de la natalité, une préférence pour les garçons particulièrement marquée en Egypte (Yount *et al.*, 2000). Mais, à la surface de la Terre, les cas abondent où la préférence pour les garçons n'empêche pas la natalité de baisser. Plus sérieux sont les arguments qui pointent l'islamisme. Les dernières décennies ont en effet vu s'affirmer des comportements inspirés d'une conception fondamentaliste de la religion musulmane, notamment dans les domaines de la procréation et du mariage. Convendrait-il alors d'interpréter la pause marquée par la natalité¹ comme un succès des mots d'ordre natalistes des propagandistes islamistes, tels qu'ils s'étaient exprimés dans le débat d'une rare violence qui avait animé l'ensemble des médias égyptiens durant l'été 1994? Cet été-là, l'Etat égyptien se préparait à accueillir au Caire la conférence internationale sur la population et le développement, et il avait dû affronter sur la scène publique une opposition islamiste qui, appuyée par l'autorité religieuse d'al-Azhar, dénonçait pêle-mêle dans la conférence une atteinte aux valeurs de l'islam et une conspiration contre la natalité des musulmans, c'est-à-dire contre la vitalité de la communauté des croyants (Farang, 1994).

Il semble peu probable, cependant, que ce discours islamiste ait directement influencé la natalité. Les cas où une baisse accélérée de la natalité s'est au contraire produite dans un contexte de réislamisation, soit de l'Etat comme en Iran, soit de la rue comme en Algérie, montrent bien que les comportements familiaux privés ne répondent pas simplement au discours politique censé les éclairer. Ce n'est pas pour autant qu'il faille exclure des mécanismes indirectement liés à une réislamisation des comportements ordinaires, c'est-à-dire à l'affichage public, plus fréquent aujourd'hui qu'auparavant, de certaines pratiques en accord avec les préceptes réels ou supposés de la religion. Ainsi en va-t-il peut-être du maintien d'un âge au mariage relativement précoce en Egypte, car le mariage continue d'être, pour l'immense majorité, la condition nécessaire de l'exercice de la sexualité. Dans une mégapole comme Le Caire, mis à part les étudiants et les soldats, c'est la quasi-totalité des habitants, hommes ou femmes, qui résident dans leur famille d'origine jusqu'au moment du mariage (Singerman, 1995).

1. Sachant que le niveau d'éducation des femmes en âge de procréer a continué à augmenter durant ces dix années, la stabilité de la natalité dans la population totale cache en fait son augmentation probable à chaque niveau d'éducation.

STABILISATION DU MARIAGE

Dans un environnement social qui réprouve le célibat tardif, le mariage est perçu comme une étape obligatoire de la vie. Au recensement de 1996, le taux de célibat définitif était négligeable : à 45-49 ans, seulement 2,0 % des hommes et 1,5 % des femmes n'avaient jamais été mariés. L'extension du mariage à la quasi-totalité des personnes est pourtant bien le seul invariant de la nuptialité en Egypte. L'âge auquel on se marie, les formes de l'union conjugale (monogamie ou polygamie) et celles de sa dissolution (veuvage ou divorce) accusent au contraire une évolution sensible au cours de la période que les statistiques autorisent à suivre (1935-1991), ainsi que d'amples variations sociales et régionales.

L'âge du mariage s'est élevé régulièrement au xx^e siècle. Cleland notait déjà en 1937 que la proportion des jeunes filles mariées avant 20 ans diminuait d'un recensement à l'autre (Cleland, 1937). Entre 1935 et 1991, l'âge moyen au premier mariage est passé de 25,7 à 28,4 ans chez les hommes et de 18,7 à 21,9 ans chez les femmes¹. L'écart d'âge est en revanche demeuré presque stable : 7 ans en 1935 ; 6,5 en 1991. Compte tenu des dissolutions d'unions et des remariages, qui s'échelonnent plus tard dans la vie d'un homme que d'une femme, l'écart d'âge entre conjoints est même légèrement plus élevé qu'au moment du premier mariage : il atteint 7,5 ans en 1995² (voir tableau 6). Cette importante différence d'âge entre les conjoints est une des facettes de l'inégalité des sexes dans la famille qui semble traverser l'éventail social. Parmi les mariages consanguins, extrêmement fréquents (42,3 % des couples en 1995) de nos jours encore dans cette société qui recommande le mariage entre cousins parallèles patrilinéaires, seuls ceux qui sont conclus entre cousins germains (25,1 %) présentent un écart d'âge plus réduit. L'écart, de même, se réduit lorsque l'on passe des campagnes aux villes, ou encore lorsque le niveau d'instruction des époux s'élève. Il n'est dans aucun groupe inférieur à 6 ans.

1. Premiers mariages selon l'âge des conjoints : *Annuaire statistique* (statistique générale de l'Egypte) pour 1935, *Statistique des mariages et des divorces* (en arabe), CAPMAS, pour 1991. Cet âge moyen est proche de 26 ans en 2010.

2. Les indicateurs relatifs à l'état matrimonial en 1995 sont tous tirés de NPC, 1996.

TABLEAU 6.
Ecart d'âge et d'instruction entre les époux en 1995.

Caractéristiques des époux	Ecart d'âge (en années)	Ecart d'instruction (en années de scolarisation)
Age de la femme au mariage		
< 18	8,8	1,9
18-24	6,8	1,7
25 +	4,7	1,1
Relation de consanguinité		
cousins germains	6,4	2,1
autre relation	8,6	1,9
sans relation	7,6	1,5
Résidence		
urbain	7,1	1,5
rural	7,8	1,9
Education de la femme		
sans éducation	8,1	2,9
primaire	7,4	1,7
secondaire	7,9	0,6
supérieur	6,1	0,1
Education de l'homme		
sans éducation	8,6	- 1,2
primaire	7,2	1,5
secondaire	7,1	3,4
supérieur	6,6	4,0
Total	7,5	1,7

Source : NPC, EDHS 1995.

Les règles sociales qui incitent chacun à se marier, d'une part, et l'homme à épouser une femme sensiblement plus jeune que lui, d'autre part, vont produire un excédent de jeunes filles à marier par rapport aux jeunes hommes. Pour 100 filles âgées de 20 ans, on compte en effet un peu plus de 100 garçons du même âge, mais seulement 92 qui soient de 7 ans leurs aînés¹. Toutes les jeunes filles ne

1. Ces chiffres moyens rendent compte du rétrécissement de toute pyramide d'âge régulière lorsque l'âge s'élève.

peuvent se marier que si certaines d'entre elles épousent en premières noces des hommes non célibataires, soit mariés, soit divorcés ou veufs. Le premier mariage pour la femme est alors pour l'homme soit un mariage polygynique, soit un remariage. La polygamie et le divorce, parce qu'ils replacent des hommes non célibataires sur le marché matrimonial, sont les régulateurs de ce système (Fargues, 2000).

La polygamie n'est pas très fréquente en Egypte. Sur la période que couvre la statistique, elle est en diminution. Pour 100 hommes mariés, on recensait 105,8 femmes mariées en 1907. Aux erreurs de dénombrement près, 5,8 % des hommes mariés étaient donc polygames (dans l'hypothèse où les polygames ont seulement deux épouses). Ce pourcentage s'abaisse ensuite régulièrement : 4,6 en 1917 ; 4,1 en 1927 ; 3,1 en 1937 ; 3,0 en 1966 ; 1,2 en 1976 ; 1,6 en 1986¹. Toutefois, si l'on considère le type du mariage au moment de sa conclusion (statistique des mariages) plutôt que la population répartie selon l'état matrimonial (statistique des recensements), la polygamie apparaît trois à quatre fois plus fréquente. En 1935 (année qui inaugure la statistique des mariages), 12,1 % des mariages enregistrés étaient polygamiques ; en 1991, leur proportion atteignait encore 5,3 %. La différence de nature entre les deux séries permet de mieux comprendre le fonctionnement de la polygamie. Peu après avoir pris une seconde épouse, l'homme divorce en effet fréquemment de la première. Son mariage était polygamique ; son divorce en refait presque aussitôt un monogame, la grande majorité des mariages polygamiques étant de type bigamique (92 % en 1935, 97 % en 1991). Au moment de contracter un second mariage, l'homme est beaucoup plus âgé qu'il ne l'était au premier : 39 ans en moyenne lorsqu'il prend une deuxième épouse, 44 ans une troisième et 47 ans une quatrième, en 1935 comme en 1991.

Si la structure d'âge de la polygamie est demeurée stable dans le temps, sa structure sociale a évolué sensiblement. Le mariage polygamique est volontiers interprété comme un signe économique, révélant une certaine aisance matérielle combinée au besoin de main-d'œuvre familiale. Sa ventilation professionnelle montre au contraire qu'il n'est lié directement ni au niveau de vie ni au mode d'exercice

1. Aux recensements de 1976 et 1986, le pourcentage, calculé sur la population résidente, sous-estime la polygamie, en raison de l'émigration dans le Golfe, qui touche plus les hommes mariés que les femmes mariées.

de l'activité économique. Il est en effet le plus fréquent (plus de 11 % en 1991) dans deux catégories très différentes, les cadres supérieurs et les métiers des services, et le plus rare (de 3 à 4 %) dans deux autres catégories également dissemblables, les professions libérales et les personnels administratifs, tandis que les agriculteurs se situent à peine au-dessus de la moyenne (6,9 %). Le mariage polygamique est en revanche bien lié au niveau d'éducation de l'homme : alors qu'en 1935 il était aussi répandu parmi les hommes instruits que parmi les analphabètes, il a régressé en proportion du niveau d'instruction, s'étageant en 1991 entre 7,6 % chez les analphabètes et 2,5 % chez les hommes d'éducation universitaire. Forme culturelle plutôt qu'économique, la polygamie semble ainsi remise en cause par un puissant phénomène qui caractérise ce siècle : la diffusion de l'instruction scolaire.

Souvent associés chez un même individu, la polygamie et le divorce sont les deux faces complémentaires d'un même processus de régulation du mariage. Touchant la moitié des unions au début des années 1930 (49,4 divorces pour 100 mariages en 1931-1936 dans l'ensemble du pays, et 53,2 % au Caire), le divorce était un moment presque ordinaire de la vie : "Toutes les classes sociales en font un grand usage. Il supplée, chez le pauvre, la polygamie" (Mboria, 1938). Dans une évolution exactement inverse de celle que traverseront les sociétés européennes, le divorce va constamment régresser au long du xx^e siècle, pour ne dissoudre plus aujourd'hui que 13 % des mariages (voir tableau 7). En 1930 comme aujourd'hui, le divorce survient tôt dans le mariage, deux ans en moyenne après sa conclusion ; l'union est encore inféconde dans trois cas sur quatre, ce qui apparaît volontiers comme l'échec du mariage et en justifie la rupture. Dans ces conditions, le divorce appelle le remariage.

En 1935, 55 % seulement des mariages étaient conclus entre deux célibataires : le reste, soit 45 %, concernait des remariages au moins pour l'un des deux époux, le plus souvent pour les deux. Les remariages de divorcés étaient particulièrement fréquents : 24,4 % de l'ensemble des mariages chez les femmes et 15,4 % chez les hommes, chez qui ils s'ajoutaient aux mariages polygamiques (12,1 %). La plupart de ceux-ci étant suivis d'un divorce rapide, les mariages polygamiques étaient presque de simples cas particuliers du remariage des divorcés, ceux où le remariage précédait en quelque sorte le divorce. Un demi-siècle plus tard, la mobilité conjugale s'est singulièrement atténuée.

En 1991, 84,4 % des unions sont des premiers mariages pour les deux conjoints, tandis que les remariages de divorcés n'en représentent plus que 8,8 % chez les femmes et 5,3 % chez les hommes. On assiste en fait à une remarquable stabilisation de l'union conjugale, au terme de laquelle le couple polygamie-divorce ne permettra plus d'absorber, comme par le passé, l'excédent de filles à marier produit par un écart d'âge entre les conjoints qui, lui, n'a pas diminué. Par le simple jeu de l'arithmétique de la nuptialité (un couple est formé des deux sexes), on doit donc attendre l'une des deux évolutions suivantes : soit les hommes épouseront des femmes d'un âge voisin du leur, soit apparaîtra, pour la première fois, un célibat féminin définitif relativement répandu. Les générations nées après 1970 pourraient fort bien en faire l'expérience. L'"indice synthétique de nuptialité", c'est-à-dire la proportion finale de personnes qui sortiraient du célibat dans une génération soumise durant toute sa vie aux conditions observées au cours d'une même année, s'établissait en 1991 à 90,2 % pour les hommes, mais seulement à 78,7 % pour les femmes.

TABLEAU 7.
Fréquence du mariage et du divorce de 1941 à 2008.

Période	Taux de nuptialité (mariages pour 1 000 habitants et par an)	Taux de divortialité (divorces pour 100 mariages*)
1941-1945	14,5	32,4
1946-1950	14,5	27,7
1951-1955	11,1	26,1
1956-1960	9,5	26,6
1961-1965	9,6	24,3
1966-1970	9,1	22,7
1971-1975	10,3	22,0
1976-1980	10,1	19,9
1981-1985	9,3	18,0
1986-1990	8,7	18,2
1991-1995	8,2	17,8
1996-2000	8,4	13,7
2005-2008	7,9	12,8

* Divorces rapportés aux mariages conclus deux ans auparavant.

L'âge légal du mariage est fixé par la loi de 1923 : 16 ans pour les jeunes filles, 18 ans pour les garçons. Quatre-vingts ans plus tard, la loi continue d'être contournée à grande échelle. "Dans le gouvernorat du Fayoum et dans certaines régions de Haute-Egypte", indique le rapport officiel présenté par l'Égypte à la conférence du Caire sur la population et le développement (1994), "la proportion de femmes se mariant avant l'âge légal est alarmante et dépasse 30 % ; dans d'autres parties de la Haute-Egypte et dans le gouvernorat de Damiette, elle atteint encore de 20 à 25 %. En 1980-1984, 21 % des premiers mariages féminins étaient conclus avant 16 ans. Bien que ce chiffre fût élevé, il représentait un progrès sensible par rapport aux années 1960-1964, où il atteignait 48,3 %" (NPC, 1993b). Le ministère de la Population et du Bien-Être familial, qui publie ces chiffres à l'occasion d'une conférence internationale, ne donne pas d'autre précision. Les services de l'état civil dressent cependant chaque année une statistique des mariages selon l'âge qui révèle la géographie des mariages précoces. Dans le but, probablement, de donner l'image d'un respect unanime de la loi, la première classe distinguée est 16-19 ans pour les filles et 18-19 ans pour les garçons : le poids de cette classe d'âge (39 % des mariages féminins) indique qu'y sont inclus les mariages contractés au-dessous de l'âge légal. Ces mariages se répartissent de façon bien tranchée : rares dans les gouvernorats urbains, plus fréquents dans le Delta, ils restent la norme en Haute-Egypte. Ils tracent, en creux, la géographie de la diffusion de toutes sortes de nouveaux comportements familiaux, dont la progression de l'instruction scolaire pourrait fournir une clé.

PARADOXES DE LA DIFFUSION DE L'ÉCOLE

Les évolutions démographiques des cent cinquante dernières années puisent toutes, d'une manière ou d'une autre, leur source dans une transformation des savoirs. L'importation et l'appropriation de connaissances techniques furent à l'origine des premières baisses de la mortalité, dès Mohammed Ali. La diffusion de l'instruction au sein de la population offrit ensuite un relais nécessaire à l'hygiène publique, grâce à quoi la mortalité continua de reculer, en même temps qu'elle servit de vecteur à de nouveaux modèles familiaux. Ce facteur central du changement des comportements produisit

cependant des effets paradoxaux. Le discours républicain insiste sur la fonction homogénéisante de l'école : parce qu'elle socialise en commun une classe d'âge, elle contribue à fabriquer des citoyens égaux. Mais la démographie permet de dégager son corollaire plus méconnu, l'hétérogénéité que l'appareil scolaire a introduite dans la société : parce que l'instruction n'est dispensée qu'aux enfants, son développement crée une différenciation verticale dans la population entre les générations ; parce qu'elle est un produit social inégalement distribué, elle renforce ou atténue, selon les cas, des différenciations horizontales entre les sexes, les groupes sociaux, les régions, etc.

TABLEAU 8.
Evolution de l'instruction scolaire.

Génération	Proportion d'alphabétisés (en %)		Nombre moyen d'années scolaires		Ecart
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1912-1916	32	7	1,37	0,27	1,1
1917-1921	33	9	1,66	0,36	1,3
1922-1926	36	11	1,94	0,43	1,5
1927-1931	43	14	2,26	0,59	1,7
1932-1936	45	18	2,68	0,75	1,9
1937-1941	50	18	3,25	1,01	2,2
1942-1946	54	23	3,85	1,36	2,5
1947-1951	56	27	4,16	1,74	2,4
1952-1956	60	32	4,49	2,41	2,1
1957-1961	62	37	4,80	2,83	2,0
1962-1966	71	48	5,87	3,86	2,0
1967-1971	73	54	6,42	4,36	2,1
1972-1976	82	67	6,56	5,28	1,3
1977-1981	80	71			
1982-1986	88	79			

Source : calcul de l'auteur, d'après les recensements de la population de 1947, 1960, 1976, 1986, 1996.

Grâce à l'importance que l'Etat attachait à l'éducation scolaire et à sa mesure dès que furent appelés les premiers gouvernements nationalistes, alors que le pays était encore sous occupation britannique,

on peut reconstituer l'histoire du développement de l'appareil scolaire sur plus d'un siècle. Le recensement de 1927, croisant pour la première fois le sexe, l'âge et la dernière classe atteinte à l'école, permet en effet de remonter jusqu'aux générations nées vers 1880. Dans ces générations, les hommes avaient fréquenté l'école en moyenne durant 0,9 an et les femmes durant 0,1 an ; plus des trois quarts des hommes et la presque totalité des femmes (99 %) étaient demeurés analphabètes. L'instruction de masse n'avait pas encore débuté. Que le quart des hommes aient été alphabétisés vers la fin du XIX^e siècle indique toutefois la précocité d'une fréquentation scolaire minimale. Au Caire, dès 1846, 36,5 % des garçons de 6 à 14 ans étaient inscrits au *kuttâb* (école coranique), dont on peut penser qu'ils sortaient en maîtrisant la lecture et l'écriture. Que la progression de ces chiffres soit demeurée lente, voire inexistante, jusqu'aux générations 1920 (encore 70 % d'analphabètes chez les hommes et 92 % chez les femmes) est à mettre au passif de la colonisation britannique. Quarante années de retard avaient été prises. A partir des années 1930, l'appareil scolaire ne cessa de gagner du terrain. Sa progression, désormais sans à-coups, devait échapper à toute périodisation politique ou économique. L'élévation parfaitement régulière du niveau moyen d'éducation (l'analphabétisme masculin diminua de 1 % d'une génération à la suivante) reflète la continuité administrative d'un appareil éducatif d'Etat, au-delà des discontinuités de la politique ou de l'économie. Dans les générations nées vers 1975, la durée moyenne passée à l'école atteignait 7,6 ans pour les hommes et 5,3 ans pour les femmes.

Au cours de l'étape initiale, les élèves formaient certes une population essentiellement masculine, mais dans leur grande majorité les garçons, à l'égal des filles, ne devenaient jamais élèves : parce que presque tous les enfants en étaient exclus, l'école n'introduisait pas d'inégalité entre les sexes dans la masse de la population, mais uniquement dans la frange privilégiée qui y envoyait ses garçons. C'était une égalité par le bas. Au fur et à mesure que l'appareil éducatif se déploya, il se banalisa pour les garçons avant de s'étendre aux filles. L'institution de l'école moderne, prenant appui sur un modèle patriarcal dominant, renforça ainsi singulièrement la hiérarchie traditionnelle des sexes. C'est ce que révèle l'écart d'instruction entre les sexes, qui s'est creusé tout au long de la première moitié du XX^e siècle (voir tableau 8). Les générations les plus inégalitaires

devant l'enseignement primaire sont nées au début des années 1940, devant l'enseignement secondaire dans les années 1950 et devant l'université dans les années 1960. Un retour à l'égalité, cette fois par le haut (la grande majorité des enfants ayant accès au système), est en voie d'achèvement dans le cycle primaire, nettement engagé dans le secondaire, mais tout juste perceptible dans le supérieur. (Voir le chapitre "Eduquer la nation : les dilemmes d'un système éducatif à l'ère de la mondialisation", p. 685.) Ce mouvement de balancier entre deux équilibres, l'un dominé par l'ignorance et l'autre par le savoir, appelle trois remarques. Premièrement, l'inégalité des sexes la plus élémentaire, devant la lecture et l'écriture, aura vraisemblablement descendu tous les échelons de la hiérarchie sociale : partie des classes privilégiées, elle se réfugie désormais dans les catégories défavorisées (les seules parmi lesquelles subsiste un analphabétisme résiduel des jeunes) après avoir, le temps d'une génération, touché la masse de la population. Deuxièmement, au fur et à mesure que les femmes accédaient à l'instruction, les hommes rehaussaient le niveau auquel ils détenaient encore, sinon un monopole, du moins une position dominante. En termes d'éducation moyenne, l'égalité est donc encore loin d'être acquise. Troisièmement, l'inégalité d'instruction entre les sexes est passée par un maximum dans les générations nées entre 1940 et 1960, c'est-à-dire celles qui occupent aujourd'hui des positions de pouvoir dans la société et dans l'appareil politique. Par un partage plus inéquitable que jamais du savoir entre hommes et femmes, elles sont ainsi les meilleures héritières de la tradition patriarcale qui, paradoxalement, a trouvé un renfort inattendu dans les hiérarchies produites par l'école moderne.

La progression continue du niveau d'instruction aura produit un effet inverse sur la hiérarchie des classes d'âge. Alors que le modèle patriarcal plaçait les aînés au sommet, l'école a donné au contraire la prééminence aux jeunes, plus scolarisés que ne l'avaient été leurs pères. Parce que le processus touche à son terme, la résorption de l'analphabétisme est exemplaire de ce renversement d'un ordre traditionnel. Jusqu'aux générations nées vers 1920, les enfants étaient à peu près les égaux de leurs parents par l'instruction scolaire : ni les uns ni les autres, dans la grande majorité, n'en avaient reçu. Parce qu'elle bénéficia aux seuls enfants, la diffusion bientôt massive de l'école creusa une distance avec les parents, qui culmina dans les générations nées peu avant 1960 pour les hommes et quinze ans plus

tard pour les femmes, avant de retomber. L'écart ne fut jamais très grand entre pères et fils (de 1 à 2, à son maximum), car, bien engagée dès le milieu du siècle dernier, l'alphabétisation masculine ne pouvait progresser que lentement. Entre mères et filles, en revanche, la rupture générationnelle aura été beaucoup plus profonde : les filles de la génération 1975 sont passées par l'école dans une proportion presque quatre fois plus élevée que leurs mères ne l'avaient fait. Mais on peut déjà savoir que cette rupture n'aura duré qu'un temps : lorsque les enfants d'aujourd'hui, alphabétisés dans leur très grande majorité, seront eux-mêmes parents, leurs enfants ne pourront plus les dépasser selon le critère de l'accès à l'écriture. Bien sûr, l'inégalité générationnelle n'en aura pas pour autant disparu. Elle se sera simplement déplacée vers le haut pour porter sur les enseignements intermédiaire et secondaire, puis sur l'université. La coupure entre deux personnes ayant fréquenté l'école, l'une plus longtemps que l'autre, est cependant moins profonde qu'entre un analphabète et un non-analphabète. C'est ainsi que la jeunesse égyptienne franchit actuellement un point critique où, par son savoir, elle dépasse plus que jamais ses aînés, qui conservent pourtant les principales positions d'autorité dans la famille et dans la société.

CONCLUSION

En 2001, le gouvernement égyptien a dû réviser à la hausse les chiffres officiels sur la croissance de la population et admettre que la politique de planification familiale, malgré les efforts consentis par l'État, avait produit des résultats insuffisants. Les données d'état civil de l'année 2000 révélaient en effet un taux d'accroissement sensiblement supérieur aux prévisions antérieures – 2,1 % au lieu de 1,9 % –, et le président de la CAPMAS, l'administration centrale de la statistique, déclarait à la presse : "Si la population devait continuer à s'accroître à un tel rythme, elle atteindrait 123 millions (le double de l'effectif recensé en 1996) en 2029, et nous devrions produire et importer deux fois notre consommation actuelle de blé¹." La remontée de la croissance démographique est une observation de très court terme. Est-elle de nature à se prolonger et à entraîner une population totale

1. "Growing younger by the minute", *al-Ahram Weekly*, 10-16 mai 2001, n° 533.



supérieure aux projections, par exemple à celles des Nations unies selon lesquelles l'Égypte atteindrait 100 millions d'habitants en 2030 (United Nations, 2001) ? C'est ce qui se passerait si la fécondité restait supérieure au niveau de remplacement des générations au-delà de 2010, année où le scénario moyen des Nations unies la stabilise à 2,1 enfants par femme. En 2010, nous le savons, elle est en fait de 2,8 enfants par femme.

De quels éléments dispose-t-on aujourd'hui pour imaginer les tendances futures de la fécondité ? L'éducation des jeunes filles est presque un facteur structurel. En effet, dès l'âge de 12 ans, on connaît la proportion de personnes qui ont au moins une éducation primaire et, six ans plus tard, la proportion de bacheliers : ce sont des indicateurs que la génération conservera toute sa vie et dont la forte corrélation avec la fécondité est bien établie. Le fait de les connaître avec quelques années d'avance sur la fécondité (dont l'âge moyen se situe vers 30 ans) permet d'orienter les projections. La hausse du niveau moyen d'éducation des jeunes filles incline à prévoir un abaissement de la fécondité. Mais l'inscription à l'école, seule statistique disponible, reflète-t-elle bien le niveau d'éducation, c'est-à-dire la fréquentation effective de l'école, et la qualité de celle-ci ? Rien n'est moins sûr, dans un contexte où l'opinion publique déplore avec constance la détérioration de l'appareil scolaire public.

Le niveau de vie des familles est à ranger plutôt du côté des facteurs conjoncturels. Une succession d'enquêtes sur la consommation des ménages a révélé, vers la fin des années 1990, une élévation alarmante de la pauvreté dans le pays. La proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (seuil estimé à 1 084 livres égyptiennes, soit 355 dollars, par personne et par an, aux prix de 1996) est passée de 30 % en 1982 à 39 % en 1992 et à 48 % en 1996. Non seulement la prévalence de la pauvreté s'était accrue, mais également son intensité, telle que la ressentaient les individus : en moyenne, les pauvres déclaraient en 1996 vivre moins bien que dix ans auparavant, tandis que les non-pauvres estimaient vivre mieux ; les polarités sociales s'étaient accentuées (CAPMAS, 1997 ; Nassar et El-Laithy, 2001). De quelle manière la dureté accrue de la vie matérielle peut-elle affecter la fécondité ? Tant que les familles continuent à placer leurs espoirs dans une meilleure éducation des enfants, c'est pour la qualité qu'elles optent dans l'arbitrage entre quantité et qualité des enfants, en sorte que la conjoncture économique difficile catalyse la



baisse de la fécondité. Mais à partir du moment où la population doute de l'école, il n'est pas sûr qu'elle continue à faire ce type de choix. En Egypte, ce sont maintenant les jeunes diplômés que le chômage touche principalement : 96 % des personnes qui étaient au chômage vers le milieu des années 1990 avaient auparavant suivi des études secondaires (CAPMAS; Fargues, 1998). (Voir le chapitre "Les transitions incertaines de l'école à l'emploi", p. 749.) Un mythe est tombé : celui de la promotion par l'école. Se pourrait-il que, conscientes de l'inefficacité de la formation scolaire sur le marché du travail, des familles se rallient à nouveau aux stratégies d'antan, dans lesquelles la fécondité assurait la sécurité? On peut en douter, car avant que les parents tirent éventuellement bénéfice d'un plus grand nombre d'enfants, il leur faudra avoir amené leur progéniture à l'âge du travail, dans un environnement économique plus hostile qu'auparavant.

Les seules causes qui pourraient ralentir encore quelque temps la baisse de la fécondité seraient plutôt à rechercher dans l'inertie des facteurs culturels, en particulier dans la persistance des motifs qui poussent une jeune femme à se marier tôt. Mais l'ordre culturel entre ici en conflit avec l'ordre économique. Le mariage, parce qu'il représente un moyen d'assurer la sécurité, est d'autant plus coûteux que les incertitudes économiques sont grandes. Dans les milieux populaires de la capitale, les jeunes mariés ne peuvent plus assumer ces coûts eux-mêmes, mais doivent compter sur leurs parents, en sorte que le mariage est devenu l'occasion du plus gros transfert de richesses d'une génération à la suivante, dans tout le cycle de vie (Singerman, 1995). A terme donc, l'investissement sur le mariage de ses enfants joue exactement comme l'investissement sur leur éducation : il est une incitation à en limiter le nombre.

PHILIPPE FARGUES¹

1. Ce texte a été publié une première fois dans l'ouvrage *La Population du monde. Géants démographiques et défis internationaux*, paru aux éditions de l'INED (Institut national d'études démographiques), coll. "Cahiers de l'INED", n° 149, en 2002, sous la direction de Jean-Claude Chasteland et Jean-Claude Chesnais. Les données concernant la mortalité, la natalité, la fécondité et certains aspects de la nuptialité et du divorce ont été actualisées pour les années 2000-2008.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ASDAR ALI Kamran, 2002 : *Planning the Family in Egypt. New Bodies, New Selves. A New View of Family Planning Policy in Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- FARGUES Philippe, 2000 : *Génération arabes. L'alchimie du nombre*, Fayard, Paris.
- ROBINSON Warren C. et EL-ZANATY Fatma H., 2008 : *The Demographic Revolution in Modern Egypt. A Clear Study of Population Trends in Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDEL-KHALEK Gouda et TIGNOR Robert (dir.), 1982 : *The Political Economy of Income Distribution in Egypt*, Holmes et Meier, New York.
- AL-LAITHY Heba et KHEIR AL-DIN Hanaa, 1993 : "Evaluation de la pauvreté en Egypte en fonction des données sur les ménages", *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, première série, n° 12/13, "Une économie en transition", p. 109-144 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1257.html>].
- ALLEAUME Ghislaine et FARGUES Philippe, 1998 : "La naissance d'une statistique d'Etat : le recensement de 1848 en Egypte", *Histoire et Mesure*, vol. 13, n° 1/2, p. 147-193 [en ligne : <http://www.persee.fr/10.3406/hism.1998.896>].
- ARAB LEAGUE, 1993 : *Egyptian Maternal and Child Health Survey 1991* [EMCHS 1991], Le Caire.
- BATOU Jean, 1991 : "L'Egypte de Muhammad 'Ali. Pouvoir politique et développement économique, 1805-1848", *Annales ESC*, vol. 46, n° 2, p. 401-428 [en ligne : <http://www.persee.fr/10.3406/ahess.1991.278955>].
- BOINET Antoine, 1886 : "L'accroissement de la population en Egypte", *Bulletin de l'Institut égyptien*, Le Caire, vol. 7, p. 272-305.
- CAPMAS (Central Agency for Public Mobilization and Statistics), 1962 à 1996 : *Bahth al-'imâla bil-'ayyina* ["Enquête par échantillons sur la main-d'œuvre"], publication annuelle, Le Caire.
- CAPMAS, 1983 : *The Egyptian Fertility Survey, 1980* [EFS 1980], vol. II, *Fertility and Family Planning*, Le Caire.
- CAPMAS, 1997 : *Bahth al-'infâq wal-'istihlâk. bil-'ayyina min al-'usar al-misriyya. 1995/96* ["Enquête par échantillons sur les dépenses et la consommation des ménages"], Le Caire.
- CAPMAS, 2001 : *The Statistical Yearbook 1993-2000*, Le Caire.
- CLELAND Wendell, 1936 : *The Population Problem in Egypt. A Study of Population Trends and Conditions in Modern Egypt*, Lancaster (Pennsylvanie), Science Press Printing Company.

- CLELAND Wendell, 1937 : "Egypt's population problem", *L'Egypte contemporaine*, Le Caire, vol. 28, p. 67-87.
- CRAIG John I., 1926 : "The census of Egypt", *L'Egypte contemporaine*, Le Caire, vol. 17, p. 93-124.
- EL-SAYYED Husayn, 1992 : "L'impact des remises d'épargne des travailleurs sur les groupes socio-économiques en Egypte" [en arabe], *L'Egypte contemporaine*, Le Caire, vol. 83, n° 429-430, p. 59-93.
- EL-ZANATY Fatma et WAY Ann A., 2004 : *Egypt Interim Demographic and Health Survey 2003* [EDHS 2003], Ministry of Health and Population/National Population Council/El-Zanaty and Associates/ORC Macro, Le Caire [en ligne : http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNACX977.pdf].
- EL-ZANATY Fatma et WAY Ann A., 2006 : *Egypt Demographic and Health Survey 2005* [EDHS 2005], Ministry of Health and Population/National Population Council/ El-Zanaty and Associates/ORC Macro, Le Caire [en ligne : http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADG509.pdf].
- EL-ZANATY Fatma et WAY Ann A., 2009 : *Egypt Demographic and Health Survey 2008* [EDHS 2008], Ministry of Health/El-Zanaty and Associates/Macro International, Le Caire [en ligne : http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADO806.pdf].
- FARAG Iman, 1994 : "Identité, natalité ou les avatars d'une conférence internationale", *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, première série, n° 20, p. 43-66 [en ligne : <http://ema.revues.org/index487.html>].
- FARGUES Philippe, 1997 : "State policies and the birth rate in Egypt : from socialism to liberalism", *Population and Development Review*, New York, vol. 23, n° 1, p. 115-138.
- FARGUES Philippe, 1998 : "La montée du chômage en Egypte (1960-1995)", *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, première série, n° 33, "Travailleurs et industrie à l'heure des réformes économiques", p. 147-180 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1585.html>].
- FARGUES Philippe, 2000 : *Génération arabes. L'alchimie du nombre*, Fayard, Paris.
- FERGANY Nader, 1976 : "A reconstruction of some aspects of the demographic history of Egypt in the twentieth century", Technical Papers R/31, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- HANSEN Bent et WATTLEWORTH Michael, 1978 : "Agricultural output and consumption of basic foods in Egypt, 1886/87-1967/68", *International Journal of Middle East Studies*, vol. 9, n° 4, p. 449-469.
- HARIK Iliya, 1992 : "Subsidization policies in Egypt : neither economic growth nor distribution", *International Journal of Middle East Studies*, vol. 24, n° 3, p. 481-499.
- MBORIA Lefter, 1938 : *La Population de l'Egypte*, thèse (faculté de droit, Paris), Proccacia, Le Caire.

- NASSAR Heba et EL-LAITHY Heba, 2001 : *Socioeconomic Policies and Poverty Alleviation Programs in Egypt*, CEFRS (Centre for Economic and Financial Research and Studies), université du Caire, Le Caire.
- NAZMI BEY Abd el-Aziz, 1911 : "Protection de l'enfance au point de vue médical et social", *L'Égypte contemporaine*, Le Caire, vol. 2, p. 81-93.
- NPC (National Population Council), 1989 : *Egypt Demographic and Health Survey 1988* [EDHS 1988], Le Caire.
- NPC 1993a : *Egypt Demographic and Health Survey 1992* [EDHS 1992], Le Caire.
- NPC, 1993b : *Egypt. National Report on Population, Submitted to the ICPD 1994*, Le Caire.
- NPC, 1996 : *Egypt Demographic and Health Survey 1995* [EDHS 1995], Le Caire [en ligne : http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNABZ337.pdf].
- NPC, 2001 : *Egypt Demographic and Health Survey 2000* [EDHS 2000], Le Caire [en ligne : http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNACL857.pdf].
- OMRAN Abdel Rahim, 1992 : *Family Planning in the Legacy of Islam*, Routledge, Londres/New York.
- PARVIN Manoucher et PUTTERMAN Louis, 1980 : "Population and food dynamics : a caloric measurement in Egypt", *International Journal of Middle East Studies*, vol. 12, p. 81-100.
- SINGERMAN Diane, 1995 : *Avenues of Participation. Family, Politics, and Networks in Urban Quarters of Cairo*, Princeton University Press, Princeton.
- TUCKER Judith, 1979 : "Decline of the family economy in mid-nineteenth-century Egypt", *Arab Studies Quarterly*, vol. 1, n° 3, p. 245-271.
- UNDP (United Nations Development Programme), 2001 : *Egypt. Human Development Report 2000-2001*, Institute of National Planning, Nasr City, Le Caire [en ligne : <http://hdr.undp.org/en/reports/nationalreports/arabstates/egypt/name.3143,en.html>].
- UNITED NATIONS, 2001 : *World Population Prospects. The 2000 Revision*, ST/ESA/SER.A/198, New York.
- WATERBURY John, 1983 : *The Egypt of Nasser and Sadat : The Political Economy of Two Regimes*, Princeton University Press, Princeton.
- YOUNT Kathryn, LANGSTEN Ray et HILL Kenneth, 2000 : "The effect of gender preference on contraceptive use and fertility in rural Egypt", *Studies in Family Planning*, vol. 31, n° 4, p. 290-300.



TRANSFORMATIONS DU TERRITOIRE, URBANISATION
ET LIBÉRALISME AUTORITAIRE

“Vous vivez écrasés au sein d’une folle multitude.”

Salman Rushdie, *Le Dernier Soupir du Maure*,
Plon, Paris, 1996.



EN GUISE DE PRÉAMBULE :
LE QUOTIDIEN DES PROVINCES



En octobre et novembre 2006, dans la province de Kafr al-Chaykh, puis dans celle de la Daqahliyya, respectivement au nord et à l’est du delta du Nil, des villages entiers ont été affectés par des épidémies de dysenterie, dans quelques cas mortelles. La rumeur, souvent relayée par la presse, s’est rapidement focalisée sur une cause extérieure de contagion, à savoir l’épidémie de choléra alors présente et circonscrite au nord du Soudan. Face à cette évocation récurrente du bouc émissaire soudanais, ex-condominium anglo-égyptien (et gisement d’esclaves jusqu’à la fin du XIX^e siècle), les autorités ont dû se justifier et assurer qu’elles contrôlaient les flux migratoires en provenance du pays voisin méridional, flux qui d’ailleurs ne concernent pas le delta du Nil.

Toujours est-il que l’utilisation de cette figure convenue, conforme à un type d’administration des sociétés hiérarchisant les territoires et opposant les cultures et les lieux (le Sud au Nord, une fois encore, selon un schéma analysé par Gramsci), a permis de détourner le risque que le mécontentement populaire s’en prenne aux déficiences



des ministères égyptiens, en matière de fourniture d'accès à l'eau potable en l'occurrence. La cause première réelle de ces épidémies, à savoir la contamination des réseaux de distribution d'eau potable par les eaux usées non drainées, est devenue secondaire.

Pourtant, toutes les pollutions prennent rapidement une tournure dramatique dans ce que l'on nommera la *rurapolis* – l'ensemble des agglomérations très rapprochées, encore considérées comme "rurales" par les autorités, en grande partie construites illégalement sur les terres agricoles, d'une densité démographique extrême et souvent très peu équipées (Denis, 2007). Le bas delta est évidemment très exposé, mal drainé, la nappe phréatique y affleure, et les maladies hydriques sont loin de reculer sur les berges du Nil (Yassin, 2000; El-Khoby *et al.*, 2000).

La pollution est généralisée (voir le chapitre "Les crises environnementales : pollution, conservation et « mitigation »", p. 183) dans ces agglomérations de la *rurapolis*, mais aussi sur les marges des grandes agglomérations urbaines; ces marges ont conservé un statut rural et sont également constituées très majoritairement d'habitations illégalement construites sur des terres anciennement agricoles. L'amélioration des infrastructures sanitaires (qui pourrait diminuer cette pollution) reste indexée sur des standards du développement rural (inférieurs à ceux de l'urbain), alors que c'est là que vit la majeure partie de la population du pays. A titre d'exemple de cette pollution, l'Égypte produit quelque 25 millions de tonnes de déchets solides par an (340 kilos par habitant contre 570 en France), et les services de ramassage n'en collectent guère plus de 30 % en comptant les grandes villes, cette proportion étant moindre en *rurapolis* et dans les marges urbaines où ni le retraitement ni même le stockage ne sont généralement assurés (Abdrabo, 2008).

Tenir compte du "refoulement" dans l'illégalité et l'illégitimité de l'habitat majoritaire, qui présente des densités de type asiatique, permet de comprendre pourquoi les autorités sanitaires égyptiennes n'arrivent pas à circonscrire les foyers d'une grippe aviaire qui ne cesse de réapparaître de-ci, de-là, depuis la première crise de février 2006; en avril 2007, quatorze personnes en étaient décédées, sur un total de trente-quatre ayant contracté le virus (Fintz et Youla, 2007). En février 2008, le virus H5N1 cette fois est à l'origine de dix-neuf décès pour quarante-trois personnes infectées. Dans ce cas, ce n'est pas l'immigration de "gens du Sud" qui a été stigmatisée,

mais l'“arriération des provinces”. Les autorités ont mis en avant le rôle des élevages domestiques, en particulier des poulaillers installés sur les toits des immeubles urbains, pour expliquer la présence chronique de l'épidémie. Ce mode alternatif de subsistance, qui relève des pratiques populaires, reste pourtant le seul à garantir un minimum d'apport en protéines animales, dans un contexte d'inflation constante qui s'ajoute à la fin de la politique de subvention des produits de première nécessité.

INTRODUCTION

L'Égypte s'étend sur 1 million de kilomètres carrés, soit deux fois la superficie de la France, mais 98 % de ses habitants vivent dans la vallée et le delta du Nil et n'occupent donc intensément que 3,5 % du territoire national. Aussi, avec 73 millions d'habitants en 2006 (dernier recensement), la densité globale moyenne de l'écoumène égyptien – le territoire “utile” : habité ou cultivé – est l'une des plus élevées du monde (2 150 habitants au kilomètre carré, soit deux fois celle du Bangladesh hors surface en eau) et ne cesse de croître (elle a gagné en moyenne 300 habitants par kilomètre carré utile de 1986 à 2006). C'est ce qui explique qu'on puisse considérer qu'aujourd'hui les Égyptiens tendent à vivre dans une agglomération unique en voie de coalescence, la *rurapolis*, qui s'étire de part et d'autre du Caire et des métropoles régionales, phagocytant les bourgs et les villages, les densifiant et les renouvelant.

Les politiques d'aménagement du territoire menées depuis 1952 sont dans la continuité des politiques réformistes effectuées au tournant du xx^e siècle, qui visaient la refondation de la société égyptienne sur des terres nouvellement conquises pour l'agriculture. Elles ont invariablement promu de grands projets (villes nouvelles, bonifications agricoles, zones franches) qui combinent l'extension des surfaces cultivées et celle du peuplement, mais aussi des activités de production, vers les marges désertiques. Cependant, ces politiques modernistes ont négligé, voire contourné et ignoré, la question de l'équipement et la valorisation de cette “agglomération généralisée”, la *rurapolis*, ainsi produite. La majorité de la population est dès lors cantonnée sur les berges du Nil dans de l'habitat populaire considéré illégitime et parasite.

Avant de préciser les enjeux et les limites d'une politique d'aménagement qui ne s'articule pas aux manières populaires d'habiter le territoire, d'y vivre et d'y travailler, mais les contourne en prétendant même encore parfois les réformer, il est nécessaire de présenter d'abord les fondamentaux de la géographie de l'Égypte et impératif d'insister sur les spécificités d'un milieu marqué par l'aridité et la dépendance radicale d'un fleuve né en dehors du territoire égyptien. Seront ensuite abordées les tendances récentes de la redistribution des populations, caractérisée par la fin de l'exode rural et la croissance *in situ* (sans migration résidentielle), dans un contexte de métropolisation des richesses qui ne fléchit pas.

DÉSERTS ET DÉPENDANCE HYDRAULIQUE EXTRÊME

L'Égypte utile demeure une étroite bande fertile de quelque 1 100 kilomètres de long qui s'ouvre au nord sur un delta d'environ 22 000 kilomètres carrés. La surface habitée occupe 3,5 % du pays, soit environ 35 000 kilomètres carrés sur 1 million (5 % si l'on y ajoute les terres bonifiées récemment, de faible rendement et peu habitées).

La rareté des précipitations, voire l'hyperaridité, marque l'ensemble du territoire. La zone littorale au nord du 30° degré de latitude N présente des affinités méditerranéennes, la pluviosité annuelle y atteint en effet 189 millimètres à Alexandrie, 141 à Marsa-Matrouh et même 300 à Rafa. L'agriculture pluviale n'y a néanmoins qu'une présence anecdotique. La pluviométrie annuelle chute rapidement en descendant vers le sud : elle tombe à 28 millimètres au Caire, à 9 dans l'oasis de Siwa et à 6 dans la province du Fayoum – avec des irrégularités très fortes et des pluies parfois violentes. Plus au sud encore, en deçà du 28° degré de latitude N, le climat devient hyperaride. Le désert Libyque, situé à l'ouest du Nil et couvrant les trois quarts sud du pays, est même considéré comme la zone la plus aride du Sahara. L'oasis de Dakhla ne reçoit guère plus de 1 millimètre de pluie par an et Assouan 3 millimètres. Dans ces conditions, il est aisé de comprendre combien l'Égypte est dépendante du Nil, sa seule source en eau en dehors de quelques forages dans les nappes aquifères fossiles et alluviales (réserve estimée de 6,1 kilomètres cubes). L'agriculture consomme 82 % des eaux du Nil disponibles annuellement en aval du haut barrage d'Assouan

(soit 55,5 kilomètres cubes), l'industrie, 11 %, et les usages domestiques, 6,7 %.

Les étés sont très chauds et dénués de précipitations, avec des maximums moyens dépassant dans le Sud les 40 °C et des minimums moyens supérieurs à 22,5 °C. Les milieux désertiques dominent donc, plats et monotones, défoncés par des dépressions à l'ouest du Nil et marqués par des escarpements, des montagnes et de puissants oueds à l'est, dans le désert Arabe et le Sinaï.

L'Égypte est donc un frêle écrin tropical nilotique, niché au cœur d'une immensité désertique des plus difficiles à mettre en valeur et nourri par des apports hydrauliques fluviaux limités, entièrement allogènes et, par conséquent, difficilement extensibles. Du fait de cette limite et de la croissance démographique, l'Égypte est désormais nettement en dessous du seuil de stress hydrique conventionnel de 1 000 mètres cubes par habitant et par an, avec une disponibilité de l'ordre de 740 mètres cubes. Toutefois, les immensités désertiques et les rivages maritimes constituent des territoires de rentes essentielles et même croissantes; on y trouve du pétrole et du gaz, des mines (de phosphates et d'or en particulier), mais aussi des sites touristiques et le canal de Suez. Les investissements s'y dirigent en masse et attirent les capitaux étrangers. Ces marges sont aussi, depuis plus de cent cinquante ans, les espaces de l'expansion agricole et des grands projets hydrauliques. La faible redistribution des populations et celle, plus importante, des activités productives se traduisent par l'essor de villes nouvelles, situées dans les périphéries désertiques des grandes villes et qui, à défaut d'être encore très peuplées, constituent des pôles majeurs d'investissement et d'emplois industriels autorisant l'application de réformes d'inspiration libérale (réduction des taxes douanières, de la fiscalité, assouplissement du droit du travail), difficiles à mettre en œuvre dans les zones anciennes du territoire.

DÉMOGRAPHIE

UN PALIER CRITIQUE DANS LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE ?

Dans cette Égypte grande comme deux fois la France où l'aridité domine, le territoire habité est plus réduit que la surface totale des Pays-Bas (41 000 kilomètres carrés), pays européen parmi les plus

denses du monde avec ses 440 habitants au kilomètre carré et ses 98 % d'urbains. La comparaison entre l'Égypte et le pays des deltas du Rhin et de la Meuse, pertinente quant au rapport population/territoire, est d'autant plus intéressante que, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, ces deux nations avaient le même nombre d'habitants et faisaient déjà figure de pays parmi les plus denses du monde.

Par la suite, la divergence des régimes démographiques a été extrême. Si, durant le XIX^e siècle en Égypte, les conseillers des khédives s'inquiétaient du manque de bras disponibles pour mettre en œuvre leurs grands chantiers, au tournant du XX^e siècle, avec la baisse de la mortalité sans baisse de la fécondité (première phase de la transition démographique), la donne s'inversa et la croissance démographique s'accéléra. Elle s'accompagna d'un fort exode rural en faveur, surtout, des plus grandes villes, Le Caire bien sûr, mais aussi des villes neuves du canal de Suez, inauguré en 1869. Ce mouvement fut toutefois modéré par la mise en valeur de nouvelles terres sur les marges est et ouest du Delta, qui attirèrent une part non négligeable du surplus de la main-d'œuvre agricole.

En un siècle (1907-2006), la population de l'Égypte a augmenté de 650 %. L'Égypte compte désormais 4,5 fois plus d'habitants que les Pays-Bas. La seule augmentation absolue de la population égyptienne durant la dernière décennie (1996-2006), soit 13,3 millions de personnes, est équivalente à la population totale des Pays-Bas en 1970 (16 millions en 2006) et à celle de l'Égypte en 1920!

Durant la période intercensitaire précédente (1986-1996), le croît avait été de 11 millions, contre 11,6 entre 1976 et 1986; cette diminution du croît de la population, en chiffre absolu, avait constitué un phénomène unique dans l'histoire démographique contemporaine de l'Égypte – une tendance baissière trop vite comprise comme irréversible, inscrite dans le sens d'un progrès inéluctable, de l'histoire du développement. Or, durant ces dix dernières années, l'accroissement absolu a été supérieur de 2,3 millions à celui de la période intercensitaire précédente.

Pour le coup, avec plus de 72 millions d'habitants, l'Égypte a dépassé un Iran de 70 millions d'habitants et cela, sur une surface utile incomparablement plus réduite (vingt fois moins étendue! 35 000 kilomètres carrés pour l'Égypte, contre 730 000 pour l'Iran). A ce rythme, les effectifs égyptiens auront dépassé dans dix ans leurs homologues turcs (actuellement, 74 millions).

TABLEAU 1.
Comparaison de l'évolution des populations d'Iran, d'Égypte
et de Turquie au xx^e siècle (en millions).

	Iran		Égypte		Turquie	
1881	7,654	e				
1882			6,712	r	11,000	*
1926	10,456	e				
1927			12,718	r	13,648	o**
1946	14,159	e			19,074	o
1947			18,967	r		
1956	18,955	r			24,540	o
1966	25,788	r	30,086	r	31,936	o
1976	33,709	r	36,810	r	40,916	o
1986	49,445	r	48,206	r	51,433	o
1996	60,055	r	59,272	r	63,898	o
2006	70,049	r	72,579	r	74,208	o

e : estimation officielle de l'administration centrale.

r : recensement moderne.

o : estimation officielle du sis (l'institut turc de la statistique), population en milieu d'année, le premier recensement général de la population moderne date de 1927, puis des recensements ont eu lieu tous les cinq ans d'octobre 1935 à 1990. Les deux derniers datent de 1997 et de 2000.

* Estimation d'après Karpat (1985), dans les frontières actuelles.

o** : sans la province de Hatay (Iskenderun), rattachée à la Syrie jusqu'en 1939 (environ 200 000 habitants).

Le taux moyen de croissance annuel de la population ne fléchit plus. Au mieux, il stagne. Il s'établit à 2,05 %, contre 2,08 % pour la décennie antérieure et 2,8 % pour la période courant de 1976 à 1986. En fait, la tendance à la décroissance de ce taux s'est même peut-être légèrement inversée. En effet, les résultats du recensement de 2006 font état de 3,9 millions d'Égyptiens à l'étranger, contre 2,2 millions en 1996¹. Ces effectifs se seraient donc accrus de 1,7 million

1. Les effectifs d'Égyptiens résidant à l'étranger étaient de 1,4 million en 1976 et 2,25 millions en 1986. En 2000, le total des Égyptiens à l'étranger vivait de façon définitive ou temporaire (respectivement dans les démocraties industrielles, en Europe et en Amérique du Nord, d'une part, et dans les monarchies pétrolières du Golfe d'autre part) était de 2,6 millions selon l'Office des migrations internationales (voir Collyer, 2004).

durant les dix dernières années. Il faut imputer une part de cette augmentation au croît naturel de la population égyptienne déjà à l'étranger (de l'ordre de 500 000 de personnes sur dix ans pour un taux de croissance naturel de 2 % par an). Cela soustrait, il reste un solde migratoire de 1,2 million d'individus entre les Égyptiens partis vers et revenus de l'étranger durant ces dix dernières années. Ainsi, la population totale pourrait s'être accrue de 14,5 millions d'habitants en dix ans (Égyptiens d'Égypte et de l'étranger). Dans ce cas, le taux de croissance serait sensiblement remonté par rapport à la décennie 1986-1996, pour s'établir à 2,18 % par an en moyenne entre 1996 et 2006.

Cette importante, dense et croissante population est par ailleurs des plus homogène : musulmane sunnite à 94 % et presque totalement sédentarisée. Ce n'est que dans le Sinaï que l'on trouve des effectifs significatifs de nomades ; ce sont des Bédouins marginalisés. L'identité tribale "bédouine" redevient toutefois, chez certains sédentaires de Haute-Égypte, une des clés de la représentation politique locale (Hopkins et Saad, 2004). La communauté copte, quant à elle, compte pour 6 % de la population ; pratiquement disparue du Delta, elle se concentre en Moyenne-Égypte, entre Minya et Assiout, et au Caire, où elle représente 10 % de la population¹ (Denis, 1999).

UNE FENÊTRE DÉMOGRAPHIQUE D'OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE ?

Cette croissance démographique toujours soutenue (qui devrait se maintenir jusqu'en 2020) résulte surtout de l'élargissement de la cohorte des femmes en âge de procréer, âgées de 15 à 45 ans. La population de l'Égypte pourrait néanmoins se stabiliser autour de 140 millions d'habitants à la fin du XXI^e siècle, mais ce scénario est fortement dépendant du maintien ou non à l'étranger de la main-d'œuvre expatriée et, bien entendu aussi, d'une baisse continue de la fécondité – elle était de 3,1 enfants par femme en 2004, contre 6,7 en 1960 –, comme du maintien d'un âge très élevé des femmes au mariage : 26 ans en moyenne, contre moins de 20 ans en 1969. La

1. Reste que les données précises quant au statut religieux ne sont plus publiées depuis 1986.

stabilisation démographique attendue dépend donc de conditions qui ne sont en rien assurées dans la durée.

Le palier dans la tendance structurelle au ralentissement de la croissance démographique que nous observons actuellement est donc en première instance le produit de l'entrée en période de fécondité des cohortes féminines nées durant la phase de très forte croissance démographique des années 1970 et du tout début des années 1980, lorsque la natalité n'avait pas encore commencé à fléchir significativement. A ce phénomène s'ajoute l'allongement de l'espérance de vie qui est passée de 55 ans en moyenne en 1976 à 70,6 ans en 2004. Enfin, les enquêtes *Egypt Demographic and Health Survey* (EDHS, 2000, 2005, 2008) indiquent, depuis la fin des années 1990, une mise en plateau du taux synthétique de fécondité qui peine à descendre sous le seuil de trois enfants par femme. La libéralisation économique détruisant les emplois publics ouverts aux femmes, l'accentuation de la pression religieuse et morale associée à l'urbanisation *in situ* sans migration vers les grandes villes, et aussi sans doute la réduction des budgets publics en faveur de l'alphabétisation et du planning familial pourraient avoir concouru à ce palier dans le déclin de la fécondité.

L'évolution de la distribution par tranche d'âge de la population égyptienne entre 1996 et 2006 est très claire. La réduction importante de la mortalité amène les classes d'âge de 45 ans et plus à connaître un accroissement très sensible : ils sont 4,8 millions de plus en fin de période qu'en son début. La période 2002-2006 (période de naissance des enfants ayant de 0 à 4 ans accomplis en 2006) est marquée par une relance de la natalité portée par le très fort croît de la cohorte des femmes de 15 à 45 ans (elles sont en 2006 3,3 millions de plus qu'en 1996). Durant la dernière période 1996-2006, la cohorte des 0 à 4 ans accomplis s'est ainsi élargie d'un peu plus de 1 million d'enfants (alors que sur la période 1986-1996, elle en avait perdu 360 000 par rapport à la précédente période 1976-1986). Bien entendu, l'accroissement récent des effectifs de cette cohorte est aussi favorisé par la baisse très marquée de la mortalité infantile, tombée de 108 pour 1 000 en 1960 à 22 pour 1 000 en 2004 (UNDP, 2005).

Nés après 1981, plus de la moitié des Egyptiens n'ont connu que la présidence de Hosni Moubarak, et près de 70 % sont nés après la mort du président Gamal Abdel Nasser, en 1970. Les attentes de cette population jeune sont un défi pour le régime. Certes, la proportion des moins de 15 ans va se réduire de dix points entre aujourd'hui

et 2025, pour s'établir autour de 23 % de la population totale, mais celle de la population en âge de travailler va s'accroître encore de six points, pour avoisiner les 68 %.

Les économistes, sur la base de travaux concernant l'Asie et l'Amérique latine, considèrent qu'il s'agit là d'une "fenêtre d'opportunité" ou d'un "bonus démographique" (Birdsall *et al.*, 2001) plutôt favorables à la croissance. En effet, durant cette période, la charge portant sur les populations en âge de travailler (taux de dépendance) se contracte très nettement puisque la natalité baisse et que les populations âgées ne représentent pas encore un poids considérable pour les familles et la collectivité. La fenêtre d'opportunité est définie comme un moment où : (a) un surplus de travailleurs est en mesure de mener à une augmentation de la production, cela s'ils sont ("bien") employés; (b) une plus grande accumulation de richesse devient possible si l'épargne croît et est orientée vers les secteurs productifs; et (c) le capital humain se qualifie, du moins si un investissement approprié et planifié est effectué à temps pour sa formation.

Encore faut-il donc disposer d'une économie qui génère suffisamment d'emplois et de débouchés. Or, ces conditions indispensables pour que cette "fenêtre d'opportunité" enclenche un cercle vertueux sont loin d'être assurées dans le cas de l'Égypte. Sa base socio-économique n'apparaît pas comme un modèle des plus performants, en particulier en matière d'emplois productifs et d'orientation des investissements vers les secteurs productifs. De même, les formations scolaires, de base et professionnelles, sont assez défaillantes, et l'alphabétisation elle-même marque le pas : en 2006, 16,8 millions d'Égyptiens de plus de 10 ans étaient toujours analphabètes, contre 14,6 en 1996 (dont 62 % de femmes).

ÉCONOMIE RENTIÈRE ET MICRO-EMPLOIS PRÉCAIRES

Alors que la part de l'emploi agricole stagne autour de 25 % depuis au moins dix ans (entre 20 et 30 %, selon la manière dont est considéré le travail familial féminin dans les exploitations), la modestie de la création d'emplois par l'économie formelle amplifie la réorientation de l'économie vers les micros-services, le petit commerce et, de façon moindre, la micromanufacture. Ces secteurs – marqués par l'auto-emploi, la pluriactivité, une très faible productivité, la précarité,

l'irrégularité des périodes d'activité, l'absence de protection sociale et une illégalité administrative synonyme de manque à gagner pour l'Etat en matière de recettes fiscales – sont ceux dans lesquels la croissance de l'emploi est la plus forte.

De 1998 à 2006, les emplois dans les petits établissements de un à quatre employés sont ainsi passés de 47 % à 49 % du total des emplois salariés privés. Dans le même temps, le poids des établissements de moins de cinquante salariés est resté stable, et ceux-ci fournissent de façon constante 80 % du total des emplois salariés privés (Assaad, 2007). Or, en 2003, la production moyenne annuelle de l'autoemploi était de l'ordre de quelque 800 livres égyptiennes, de 900 livres pour les établissements de deux à quatre employés, contre 1 400 livres pour les unités de cinq à dix employés et surtout de 16 000 livres pour les unités entre dix et cinquante employés (UNDP, 2005). La structure de l'emploi reflète donc une économie qui peine à produire des richesses par suite de sa faible productivité.

L'autoemploi concernait 9 % de l'emploi total en 1998 et 11 % en 2006; dans le même temps, les employés familiaux sont passés de 19 % à 25 % des emplois non contractuels en entreprise, signe d'un recours massif à la main-d'œuvre "gratuite" familiale pour réduire les coûts et restaurer des marges minimales. L'emploi précaire a ainsi crû de 13 % à 17 %, quand l'emploi sous contrat n'augmentait que de 8 % à 10 %.

A l'inverse, les emplois dans le secteur public n'ont cessé durant cette même période de se contracter, tombant de 39 % à 30 % du total des emplois. Depuis 1988 et l'amorce des programmes de privatisation, l'emploi dans les entreprises publiques régresse en valeur absolue (-0,2 % par an) alors que, dans l'ensemble du secteur public (administrations plus entreprises publiques), il croît à un rythme de plus en plus faible : de 5,2 % par an entre 1988 et 1996, il n'est plus que de 1,8 % de 1996 à 2006. Le principe du droit à un emploi public pour chaque diplômé des universités n'est définitivement plus la norme. Après la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel en 1991, les ministères et les collectivités locales n'ont plus été utilisés comme palliatifs pour amortir les difficultés d'une économie qui continuait de générer très peu d'emplois salariés productifs et qui n'absorbait pas les diplômés. Cette situation ne cesse de faire peser un risque certain sur la paix sociale et donc sur la stabilité du régime.

Ce sont désormais le secteur informel, l'autoemploi et les emplois salariés précaires, donc la demande de travail non réglementé, qui,

sans conteste, absorbent une force de travail potentielle croissante. Le chômage aurait même tendance à baisser (de 11,7 % en 1996 à 8,3 % en 2006) – mais peut-on parler véritablement de chômage dans une économie sans protection sociale ? Au total, le ratio population active sur population totale est devenu nettement plus favorable en 2006 qu'en 1988. Il est passé de 55 % à 58 %, mais au prix d'une précarisation généralisée du travail et de l'essor de l'autoemploi¹. Enfin, cette croissance de l'autoemploi et des emplois non contractuels n'augmente guère la capacité d'épargne qui peut être mobilisée afin de soutenir l'essor économique ni, bien entendu, la proportion de la population qui peut prétendre à un crédit bancaire pour entreprendre. Par ailleurs, la croissance égyptienne ne peut pas s'appuyer sur des classes moyennes stabilisées. Elles sont quasi inexistantes. L'économie égyptienne repose entièrement sur une mise en concurrence radicale des coûts de la main-d'œuvre.

Néanmoins, dans un contexte où l'économie égyptienne a crû au rythme soutenu de 6,8 % en 2006 et de 7,1 % en 2007 et 2008 (contre 3 % de 2001 à 2003), une sensible percolation des richesses permet aux populations d'"autogénérer" un tissu dense de microentreprises commerciales, de services, mais aussi de microtransports favorisant les mobilités, alors que les tâcherons et autres journaliers (*arzuqi*) s'activent dans le bâtiment. Participe aussi à cette dynamique la très petite manufacture artisanale, celles des matériaux de construction notamment. Ce n'est donc pas la base marchande exportatrice et à fort investissement technologique qui crée des emplois, mais l'économie au service des gens ordinaires, autrement dit la "base résidentielle"², qui constitue aussi, en grande partie, l'économie de la survie au quotidien.

1. Pour 2006, ce même indice s'établit à 72,7 % en Chine, à 55,5 % en Inde, à 60,7 % en Indonésie, à 75,9 % au Cambodge et à 72,2 % en Thaïlande.

2. La notion de "base résidentielle" est développée pour le contexte français par Laurent Davezies (2008). Elle fait référence au poids de l'économie de l'habiter, ou économie de la vie quotidienne, composée des revenus des retraites, d'actifs employés hors lieu de résidence et du tourisme, qui par leur redistribution diffuse font contrepoids à l'accumulation métropolitaine polarisée. Ce concept renvoie, pour la situation égyptienne, à des formes de redistribution et d'inégalités spatiales certes bien différentes, mais il aide néanmoins à comprendre comment, dans un contexte de polarisation métropolitaine forte et même croissante du système productif et des services marchands en compétition à l'international, peuvent se négocier et s'accommoder des formes localisées de développement, dans des villages et des bourgs comme dans des quartiers périphériques de grandes villes.

La base économique dynamique est donc de deux ordres : un socle "résidentiel" populaire et un secteur rentier (pétrole, tourisme, canal de Suez, remises des travailleurs émigrés) favorisé par – et captant même de façon exclusive – les fruits de la libéralisation de l'économie égyptienne et des privatisations. Ce secteur autorise l'essor d'un puissant secteur financier et d'une spéculation foncière et immobilière débridée. La contribution du secteur pétrolier est en revanche passée de 5 % du PIB en 2004 à 8 % en 2007 (le gaz passant de rien à plus de 2,7 %). Elle a été dopée par l'augmentation du prix du pétrole et soutenue par des investissements directs étrangers (IDE) massifs, en particulier dans le secteur gazier. Le tourisme international compose la seconde rente. Il comptait pour 5,6 % du PIB en 2007. Ensuite viennent les remises des travailleurs égyptiens expatriés, puis les revenus du canal de Suez. A ces rentes, il convient d'ajouter, depuis la signature des accords de Camp David, une rente stratégique régulière, mais en baisse, de l'ordre de 1 milliard de dollars par an. Le secteur dit "rentier" comptait pour 22,2 % du PIB égyptien en 2007.

L'économie productive industrielle, celle du secteur "formel" des moyennes et grandes entreprises privées, est en revanche nettement moins dynamique. L'industrie est même le secteur qui a crû le moins vite entre 1998 et 2006, à seulement 2,4 % par an. Son poids dans l'emploi total a ainsi chuté de 17 % à 15 %. Avec l'ouverture effective de l'économie égyptienne, le total des exportations et importations est passé de 45 % du PIB en 2003 à 65 % en 2007, alors que le poids des IDE a atteint plus de 11 % du PIB en 2007, contre 2,1 % quatre ans auparavant.

INÉGALITÉS, PAUVRETÉ ET CLIVAGES ÉCONOMIQUES RÉGIONAUX

L'ouverture libérale et rentière engage une redistribution géographique inégalitaire des biens, des services, des emplois et des revenus et s'accompagne donc d'une polarisation sociale d'ampleur différente selon les régions. Dans la mesure où, d'un côté, se multiplient des emplois précaires et où, de l'autre, la libéralisation et la privatisation des monopoles publics s'accompagnent d'une distribution très exclusive des revenus et des rentes allant aux consortiums privés eux

aussi en situation de monopole¹, ces évolutions économiques récentes se sont traduites par des tendances régionales contrastées en ce qui concerne les inégalités économiques entre ménages. Notons que ces évolutions se déroulent dans un contexte global où, en 2000, les 10 % des individus les plus riches consommaient presque autant que les 60 % les plus pauvres et dix fois plus que les 10 % les plus pauvres². Par ailleurs, si la part de la population égyptienne vivant sous le seuil de pauvreté s'est globalement réduite durant les quinze dernières années (tombant de 25 % en 1990 à 19,6 % en 2005³), elle s'est accrue en fait sur la période 2000-2005 (elle était descendue à 16,7 % en 2000). Ainsi, la pauvreté touche actuellement au moins 13 millions d'Égyptiens qui ne disposent toujours pas du minimum pour se nourrir et se loger décentement, malgré une croissance annuelle de l'ordre de 6 % par an depuis six ans.

Entre 1995 et 2000, les quatre régions métropolitaines du Caire, d'Alexandrie, de Port-Saïd et de Suez ont connu les plus fortes croissances régionales de l'Égypte (El-Laithy *et al.*, 2002), mais ce processus s'est accompagné, au sein même de ces régions, d'un léger

1. Le secteur de l'acier, dans lequel Ahmed el-Ezz détient aujourd'hui le quasi-monopole de la production, est emblématique de la montée en puissance des hommes d'affaires dans la vie économique mais aussi politique de l'Égypte sous couvert d'ouverture démocratique à la société civile. Cet homme d'affaires est en effet député et secrétaire général du parti au pouvoir, mais aussi un des membres fondateurs avec Gamal Moubarak, le fils du Président, de la très influente Future Generation Foundation, comme de l'autre *think tank* qui oriente l'économie politique égyptienne, The Egyptian Center for Economic Studies. Il faut compter dans le même registre avec des personnalités comme Ahmed el-Maghraby, très présent dans le secteur de l'hôtellerie de luxe, le tourisme et la promotion immobilière, et à présent ministre de l'Habitat et des Infrastructures, ou encore, parmi d'autres, Mohammed Lotfi Mansour, ministre des Transports et dominant dans le secteur... de l'assemblage automobile en *joint-venture* et l'importation de véhicules. A ce titre, l'Égypte mériterait une étude d'économie politique fine de la libéralisation (à l'image de celle qu'a pu conduire Béatrice Hibou sur la Tunisie, 2006).

2. Nous retrouvons ici une situation et une dynamique de la globalisation libérale partagée par la plupart des pays en développement; ainsi, Pierre Salama (2006) explique : "En Amérique latine, la croissance est beaucoup plus faible et les inégalités ont tendance à augmenter, au profit des 5 à 10 % de la population les plus riches et au détriment d'une fraction des couches moyennes et parfois des travailleurs les moins qualifiés. Il s'agit donc d'une polarisation en faveur des hauts revenus"; tendance soulignée par ailleurs par Pierre-Noël Giraud (2006).

3. De 20,3 à 10,1 % en milieu urbain et de 28,6 à 26,8 en milieu rural, selon la Banque mondiale (World Bank, 2007).

creusement des inégalités économiques entre ménages, mesurées par leur consommation – une tendance qui a toutefois eu tendance à se stabiliser depuis, entre 2000 et 2005 (El-Laithy et Kheir-El-Din, 2006). Ce qui n'empêche pas que le taux de pauvreté ait décru de façon substantielle dans les régions métropolitaines (de 13,1 % en 1995 à 5,1 % en 2000). Bien que les pauvres aient "profité" de cette croissance, les non-pauvres en ont donc profité davantage.

Dans les provinces du Delta, qui s'urbanisent, la distribution statistique des dépenses de consommation des ménages montre, depuis 1995, une tendance à plus d'égalité dans un contexte de nette croissance du PIB par habitant; dans le même temps, cette croissance s'est accompagnée d'une forte réduction des inégalités socio-économiques entre zones urbaines et zones dites rurales, le taux de pauvreté rurale, en nette baisse (tombé de 21 à 16,7 % en dix ans), s'approchant du taux urbain, voisin de 9 %.

Aux inégalités entre zones rurales et zones urbaines s'est substituée une fracture géographique marquée entre le Nord (Delta et zones métropolitaines) et le Sud (vallée égyptienne du Nil, soit la Moyenne et la Haute-Egypte), Le Caire constituant un "pivot" géographique. Dans la vallée, la croissance n'est pas au rendez-vous, les inégalités socio-économiques se maintiennent, en zones urbaines comme en zones rurales, à un niveau nettement supérieur à celui de leurs homologues du Delta, et les taux de pauvreté, déjà les plus élevés d'Egypte en début de période, sont en nette augmentation (en zones rurales, 39,1 % de pauvres en 2005 contre 29,3 % en 1995, et en zones urbaines, 18,6 % contre 10,8 %). Le "décrochage" de la vallée est ancien. Il s'est amorcé avec le passage à l'irrigation pérenne du Delta, les bonifications, l'ouverture sur la Méditerranée, l'industrialisation, et il s'amplifie maintenant avec l'ouverture libérale. Malgré les efforts de rééquilibrage volontariste des années 1960, le déclin démographique du Sud a été très net; cette grande région comptait 37 % des Egyptiens en 1897, mais seulement 29 % en 2006. Les migrations à destination de la région de la capitale et des autres zones métropolitaines ont longtemps compensé la marginalisation économique, cela jusque dans les années 1970 et 1980, mais à présent ce n'est plus le cas et, pour cette raison, à laquelle s'ajoute une stagnation de la transition démographique (maintien d'un taux de fécondité toujours assez élevé), le poids de la population du Sud a tendance à remonter dans la population égyptienne. La mobilité n'est en effet plus une solution



pour les populations du Sud, touchées par l'analphabétisme et un fort déficit de formation. Dans les campagnes de la vallée, en 2004, plus de la moitié des plus de 15 ans n'était toujours pas alphabétisée, situation que l'on retrouve dans les villages des deux provinces de peuplement récent du Delta¹, celles de Beheira et de Kafr al-Chaykh. Ailleurs, en revanche, plus de 60 % de la population est alphabétisée – on dépasse les 80 % dans les grandes villes.

L'appauvrissement global et structurel du Sud se lit clairement dans l'évolution des dépenses moyennes de consommation par habitant entre 1996 et 2000. Elles y déclinent de 1,3 % par an en ville et de 0,33 % en zones rurales. En 2000, le niveau moyen de dépenses *per capita* dans le secteur rural de la vallée était inférieur de 44 % à la moyenne égyptienne et n'équivalait qu'à un tiers de celui des habitants de la capitale. Dans le même temps, la consommation moyenne des urbains du Delta a crû de plus de 1 % par an et celle des ruraux de la même région de près de 3 %, quand celle des habitants du Caire a augmenté à un rythme de près de 9 % par an (soit plus d'un doublement en huit ans, si la tendance se prolongeait). Selon les données de l'Industrial Development Authority (IDA), les industries de la vallée n'ont pas généré plus de 4 % de la valeur ajoutée durant l'année fiscale 2007-2008².

Les données de l'IDA confirment aussi la puissance de polarisation du Grand Caire, qui concentre plus de 43 % de la valeur ajoutée industrielle avec un quart des habitants de l'Égypte. En 1995, le ratio de surproductivité métropolitaine, c'est-à-dire le PIB par habitant de la région capitale rapporté au PIB par habitant de l'ensemble de l'Égypte, s'établissait à 1,63. Il est monté à 1,78 en 2000 avant d'atteindre 1,84 en 2005. Autrement dit, si, comme nous l'avons vu, l'incidence de la pauvreté se réduit en Basse-Égypte et si le niveau moyen de dépenses par tête tend à y croître sensiblement, la majeure partie de la forte croissance des années de la libéralisation économique demeure captée par

1. Les territoires cultivés et habités de ces deux provinces ont été gagnés, depuis la fin du XIX^e siècle, sur des terres désertiques, en friche ou marécageuses.

2. La base de données de l'IDA est assez complète : avec ses 28 600 unités industrielles majeures, elle recense une très large part des établissements industriels. Elle prend en compte 1,5 million d'emplois, que l'on peut rapprocher des 1,7 million d'employés du secteur manufacturier recensés en 1996 (les données du recensement de 2006 concernant l'emploi par secteur ne sont pas encore disponibles).



TABLEAU 2.
La distribution régionale de l'activité industrielle, 2007-2008.

	Valeur ajoutée (%)	Investissements (%)	Salaires (%)	Population (%)	Nombre d'employés (%)	V.A./habitant (£e)
Grand Caire*	43,4	33,4	46,6	25,2	44,8	8 279
Delta	50,5	55,9	46,1	44,3	48,8	5 483
Haute-Egypte	4,1	8,1	5,9	28,7	5,5	691
Déserts	2,0	2,6	1,4	1,8	0,9	5 482
Total %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Total millions £e	349 400	329 973	13 471			

*La région du Grand Caire est formée des trois provinces du Caire, de Giza et de Qalyubiyya.

Source : *Industrial Development Authority (10 avril 2008)*.

le Grand Caire. La redistribution des fruits de la croissance prend donc un double visage : une sensible "percolation" (le fameux "trickle-down" remis au goût du jour par la nouvelle économie urbaine) dans les zones métropolitaines ainsi que, pour une moindre part, dans le Delta et, inversement, plus de pauvreté et des revenus en baisse dans le Sud. Cela questionne pour le moins le dogme économique de la "convergence", même s'il s'agit d'un processus lent et discontinu.

LA RÉGION MÉTROPOLITAINE CENTRALE

Pour autant, compte tenu de l'évolution de la structure de l'emploi, qui exige des qualifications de plus en plus élevées, du surcoût de la vie et du logement, la capitale n'attire pas massivement la population des provinces. La baisse trentenaire des migrations vers la capitale n'est pas remise en cause. En 2006, 13 % des résidents du Caire *intra-muros* n'y étaient pas nés, contre 35 % en 1960. L'aire métropolitaine cairote¹ comptait 2,5 millions de personnes non natives de cette aire

1. Cette "aire métropolitaine" est composée du Caire *intra-muros* (gouvernorat du Caire), zone strictement urbaine, et de l'ensemble des deux provinces adjacentes, Giza et Qalyubiyya (comportant chacune un secteur rural et un ensemble de villes). Le "Grand Caire" est composé du Caire *intra-muros* et des villes de ces deux provinces. On peut le subdiviser en Grand Caire "aggloméré"

en 2006 (pour une population totale de 18,3 millions d'habitants). Entre 1996 et 2006, le poids des migrants y a décru, tombant de 16 % à 13,8 %. Cette aire métropolitaine cairote héberge cependant encore plus de la moitié des Egyptiens qui ont migré à l'intérieur du pays au moins une fois dans leur vie.

Malgré son différentiel de croissance économique et son pouvoir de polarisation des activités, des services et des richesses, la région de la capitale n'attire donc plus en masse les populations des provinces. Elle est pour ainsi dire devenue inaccessible, alors que des formes de redistribution et un coût de la vie plus faible autorisent en province des conditions de vie meilleures et de potentielles trajectoires de vie ascendantes. L'espoir d'une vie meilleure n'est plus associé aux lumières d'al-Qahira, Le Caire.

TABLEAU 3.
Le poids du Caire – agglomération et Grand Caire –, 1960-2006.

	1960	1966	1976	1986	1996	2006
Agglomération	4 041 152	5 220 210	6 815 211	8 913 730	10 311 532	12 350 007
Hors agglomération	925 524	1 051 552	1 346 856	2 030 609	2 846 376	3 799 538
Grand Caire	4 966 676	6 271 762	8 162 067	10 944 339	13 157 908	16 149 545
Taux annuels de croissance :						
– de l'agglomération		4,4	2,7	2,7	1,5	1,8
– hors agglomération		2,2	2,5	4,2	3,4	2,9
Part dans la population de l'Egypte						
– de l'agglomération	15,7	17,7	18,8	18,8	17,7	17,3
– du Grand Caire	19,4	21,2	22,5	23	22,5	22,6

(Le Caire *intra-muros* plus les villes qui lui sont contiguës) et Grand Caire "hors agglomération" (uniquement les villes ne faisant pas partie du Grand Caire aggloméré).

TABLEAU 4.
La distribution de la population égyptienne par région, de 1897 à 2006
(en milliers d'habitants).

Gouvernorats	1897	1947	1976	1986	1996	2006	Taux annuel croissance		
							1897-2006	1986-1996	1996-2006
ÉGYPTE	9 669	18 967	36 626	48 254	59 272	72 579	2,1 %	2,1 %	2 %
Gouvern. urbains	984	3 235	7 772	9 743	11 005	12 978	2,6 %	1,2 %	1,7 %
Le Caire	604	2 064	5 074	6 069	6 789	7 787	2,6 %	1,1 %	1,4 %
Alexandrie	320	923	2 240	2 945	3 328	4 110	2,6 %	1,2 %	2,1 %
Port-Saïd	43	138	263	401	470	571	2,6 %	1,6 %	2 %
Suez	17	110	195	328	418	511	3,5 %	2,5 %	2 %
Delta	4 658	8 317	15 779	20 772	25 811	31 233	1,9 %	2,2 %	1,9 %
Damiette	83	263	582	740	915	1 092	2,6 %	2,1 %	1,8 %
Daqahliyya	733	1 444	2 669	3 392	4 224	4 985	2 %	2,2 %	1,7 %
Charqiyya	779	1 357	2 614	3 414	4 288	5 340	2 %	2,3 %	2,2 %
Qalyubiyya	421	734	1 681	2 516	3 303	4 237	2,4 %	2,8 %	2,5 %
Kafir al-Chaykh	306	684	1 407	1 809	2 223	2 618	2,2 %	2,1 %	1,6 %
Gharbiyya	840	1 274	2 293	2 885	3 405	4 010	1,6 %	1,7 %	1,6 %
Menûfiyya	855	1 151	1 753	2 279	2 758	3 270	1,4 %	1,9 %	1,7 %
Beheira	619	1 218	2 422	3 191	3 981	4 737	2,1 %	2,2 %	1,8 %
Ismailia	23	191	359	545	715	943	3,8 %	2,8 %	2,8 %
Vallée	3 970	7 226	12 678	17 101	21 640	27 080	2 %	2,4 %	2,3 %
Giza	378	847	2 417	3 725	4 780	6 273	2,9 %	2,5 %	2,8 %
Beni Souef	377	727	1 110	1 449	1 860	2 291	1,8 %	2,5 %	2,1 %
Fayoum	371	653	1 142	1 551	1 990	2 513	2 %	2,5 %	2,4 %
Minya	666	1 266	2 054	2 645	3 309	4 179	1,9 %	2,3 %	2,4 %
Assiout	573	1 033	1 697	2 216	2 802	3 442	1,8 %	2,4 %	2,1 %
Sohag	688	1 301	1 925	2 447	3 123	3 746	1,7 %	2,5 %	1,8 %
Qena	710	1 120	1 715	2 259	2 802	3 453	1,6 %	2,2 %	2,1 %
Assouan	206	280	618	809	974	1 184	1,8 %	1,9 %	2 %
Frontières	28	130	249	544	817	1 287	3,94 %	4,2 %	4,6 %
Mer Rouge	2	14	54	90	156	288	5,15 %	5,7 %	6,3 %
Nouvelle Vallée	17	33	85	113	142	187	2,45 %	2,3 %	2,8 %
Matrouh	5	50	102	143	212	322	4,3 %	4 %	4,3 %
Nord-Sinaï	4	30	6	169	253	340	4,59 %	4,1 %	3 %
Sud-Sinaï	0,2	4	2	29	54	149	6,91 %	6,4 %	10,7 %

Source : recensements de la population – régions harmonisées sur la période.

Les villes nouvelles situées à la périphérie du Grand Caire, qui concentrent à présent une part importante de l'activité industrielle, se sont certes développées, mais ne comptent pas encore une population résidente à la hauteur des projets initiaux (voir Denis et Vignal, 2002, et l'annexe 2 pour la population des villes nouvelles). Guère plus de 3 % des habitants de l'aire métropolitaine y vivaient en 2008. En revanche, la région de la nouvelle cité du 6-October, située à quelques kilomètres à l'ouest de la ville de Giza et qui n'a guère plus de vingt ans d'existence réelle, concentrait en 2008 plus de 330 000 emplois, soit 70 000 de plus que l'ancienne base de l'industrie lourde égyptienne, Helwan (située dans la banlieue sud du Caire).

La quasi-stabilisation, depuis vingt ans, du poids de la population du Grand Caire dans l'ensemble de la population égyptienne doit être relativisée sur deux points. D'une part, les effectifs d'habitants de la métropole plafonnent certes à moins de 23 % de la population égyptienne, mais ils représentent maintenant en valeur absolue plus de 16 millions de personnes, contre moins de 5 millions en 1960. Or loger, nourrir et faire circuler 16 millions de personnes ne suppose pas les mêmes infrastructures ni les mêmes niveaux d'organisation que pour 5 millions. Les chiffres absolus sont ici essentiels. D'autre part, l'explosion de l'offre déréglementée de transports a induit une extension rapide de l'aire d'attraction de l'économie de la capitale, de ses opportunités d'emploi et de son commerce, dans un contexte où les moyens et voies d'accès à la métropole n'ont plus rien à voir avec ce qu'ils étaient dans les années 1980, avant la déréglementation des transports qui mit fin au monopole de l'offre publique dans ce domaine¹. Cette explosion est très significative, au vu de l'étroitesse de l'écoumène égyptien, quand près de 30 % des Egyptiens résident à moins de 50 kilomètres du centre du Caire, 50 % à moins de 100, 70 % à moins de 150 et 80 % à moins de 200 kilomètres (soit trois heures de route).

1. Cette offre se résumait aux trains et à quelques lignes publiques d'autocars.

PROVINCE : L'ESSOR DE LA CONDITION URBAINE SANS MIGRATION

Au total, les Egyptiens ne sont guère plus de 6 % à résider dans une autre province que celle où ils sont nés¹. Les migrations vers les grands pôles urbains sont en nette régression; en effet, la majorité des "ruraux" ne peut plus espérer y connaître une promotion sociale dans un contexte où la mobilité intergénérationnelle ascendante ne passe plus par l'obtention de diplômes universitaires très dévalorisés et n'ouvrant plus à des emplois protégés dans le secteur public. Désormais, le capital social et la transmission du patrimoine sont devenus – ou redevenus – des valeurs centrales qui "attachent" au territoire et à la famille, tant pour l'accès aux ressources et à l'emploi que pour l'accès au mariage ou au logement; ce dernier prenant souvent la forme d'un étage ajouté à l'immeuble familial. Ici, bien sûr, les remises des émigrés jouent un rôle clé. McCormick et Wahba (2003) ont ainsi montré que la moitié de l'épargne domestique servait à la construction ou à l'acquisition d'un logement. Disposer d'un toit reste la condition incontournable du mariage, quelles que soient les catégories sociales et les régions (Singerman et Ibrahim, 2001)². La création d'entreprises – y compris dans l'agglomération d'origine – ne draine qu'à peine 10 % de l'épargne accumulée à l'étranger et réinvestie en Egypte.

A présent, la dynamique de peuplement en Egypte se joue dans des mouvements de courte portée, d'ajustement de la résidence, notamment sur les marges rurales des noyaux urbains. Surtout, les mobilités dites "circulaires", en très forte croissance, se sont substituées de façon radicale aux migrations résidentielles et compensent la baisse structurelle de ces dernières. Elles assurent l'accessibilité aux emplois

1. Les trois provinces riveraines du canal de Suez (celles de Port-Saïd, de Suez et d'Ismailia) se distinguent des autres : en 2006, en effet, plus d'un tiers de leurs habitants n'y sont pas nés; mais le dépeuplement marqué de cette région en raison des guerres de 1967 et 1973 avec Israël explique très largement cette spécificité.

2. Ces évolutions sont à associer aux tendances à la "réislamisation" et au retour à "la" tradition qui traversent et bouleversent la société égyptienne depuis la fin des années 1980. Ces tendances sont en partie induites justement par les migrants revenant de leur séjour dans les monarchies pétrolières du Golfe et qui jouent un rôle de passeurs et de prescripteurs de normes et de valeurs à référents islamiques.

et aux ressources sur la base de navettes quotidiennes – plus rarement hebdomadaires – largement favorisées par l'explosion de l'offre de transports par microbus. La libéralisation du secteur des transports a créé une bien moindre dépendance des usagers par rapport aux grands axes routiers et au réseau ferroviaire. Elle favorise aussi une diffusion des biens et des services privés étendue à l'ensemble du territoire égyptien (Denis, 2007).

Ainsi, les agglomérations grossissent, se densifient et s'étendent, par absence de migration. Cette stabilité renforce les dynamiques endogènes, la diversification et la spécialisation des activités : construction, alimentation, cafés, écoles, transports, etc. Les villages deviennent bourgs, et ces derniers deviennent villes.

La polarisation économique métropolitaine notée plus haut est doublée aujourd'hui par une urbanisation généralisée de la Basse-Egypte, et même de la Haute-Egypte (*ibid.*). Sur les 35 000 kilomètres carrés utiles que compte l'Égypte, on dénombre pas moins de 900 agglomérations de plus de 10 000 habitants, dont la population doit à présent représenter 70 % de la population égyptienne, contre 66 % en 1996¹. Partout également, depuis les années 1980, les plus grandes villes débordent leur périmètre urbain officiel.

Inappropriés pour saisir la dynamique d'agglomération à l'œuvre sur l'ensemble des villages dans un contexte de faible migration résidentielle, les critères de classement administratif opérant la distinction entre l'urbain et le rural n'ont plus de sens : le taux officiel d'urbanisation de l'Égypte baisse depuis 1986 ! Il est tombé de 44 % à 42,6 % en 2006, puisque la population des villes croît dans leurs périphéries surpeuplées encore considérées comme rurales et que les centres-villes ont tendance à se dépeupler. Si ces critères n'ont plus de sens, la majorité de la population qui vit dans de l'urbain non reconnu comme tel n'en subit pas moins cette non-reconnaissance, qui constitue un frein majeur à la mise à niveau des services et équipements. Ces derniers n'ont en effet rien de commun dans une unité considérée comme urbaine avec ceux d'une unité considérée comme rurale. Par exemple, les communes rurales – *qarya*

1. A ce jour, les données désagrégées du recensement de 2006 nécessaires pour mesurer précisément le niveau d'urbanisation selon le principe Geopolis des agglomérations morphologiques de plus de 10 000 habitants ne sont pas disponibles (voir : <http://www.e-geopolis.eu>).

au singulier – dépendent pour leur électrification du ministère des Collectivités locales, alors que les villes dépendent du ministère de l'Urbanisme, des nouvelles communautés (villes nouvelles) et des infrastructures; et ces villes et communautés sont évidemment prioritaires en matière de tout-à-l'égout, d'éclairage public, d'écoles secondaires, etc. (Mayfield, 1996; Sirry, 2003).

TABLEAU 5.
Croissance de quelques villes et de leurs marges, en 1996 et en 2006.

	Villes			Villages avoisinants*		
	1996	2006	Taux de variation annuel	1996	2006	Taux de variation annuel
Zagazig	267 469	302 611	1,24 %	527 055	650 042	2,12 %
Mahalla-al-Kubra	394 924	442 884	1,15 %	479 547	588 341	2,07 %
Tantâ	372 893	421 076	1,22 %	446 638	537 340	1,87 %
Minya	201 440	235 234	1,56 %	403 466	522 467	2,62 %
Qena	343 662	384 325	1,12 %	321 602	399 410	2,19 %
Sohag	170 417	189 695	1,08 %	320 945	397 037	2,15 %

* Les "villages avoisinants" sont ici ceux de la totalité du *markaz* (district) dans lequel se situe la ville.

L'EXTENSION DES NOUVELLES TERRES AGRICOLES

La redistribution périphérique des populations est une constante de la vision moderniste de l'Égypte dès l'accession au trône de Mohammed Ali, en 1805. Depuis, les programmes d'aménagement du territoire n'ont eu de cesse d'œuvrer à l'élargissement de l'écoumène et à l'exploitation maximale des ressources hydriques, afin d'accroître les surfaces cultivées et leurs rendements. En particulier, l'extension du delta a été réalisée vers l'est et l'ouest, à grand renfort d'ingénierie hydraulique, de création de canaux et de drains, ainsi que de mise en valeur des sols par de vastes exploitations latifundiaires (*izba*), puis par de petites propriétés à la suite de la redistribution des terres

effectuée à partir de 1952 par la réforme agraire. Enfin, à partir des années 1980, les nouvelles terres à bonifier ont été à nouveau réservées aux grands investisseurs mettant en valeur de larges périmètres, à l'aide de techniques modernes comme le goutte-à-goutte et les pivots d'arrosage (Meyer, 1994).

Depuis la confection des cartes de la *Description de l'Égypte* (début du XIX^e siècle), le "pays utile", habité et cultivé, s'est considérablement étendu. À l'est du Delta, dans les provinces de la Charqiyya et de la Daqahliyya, les bonifications ont presque rejoint la berge ouest du canal de Suez. Les mises en valeur successives y ont permis la conquête de quelque 5 100 kilomètres carrés. À l'ouest du Delta, dans la province de Beheira, elles ont permis la valorisation de plus de 4 900 kilomètres carrés¹. La province de Kafr al-Chaykh, située au nord, a aussi fait l'objet d'un considérable travail de drainage et de mise hors d'eau qui a étendu le Delta habité et cultivé d'environ 2 700 kilomètres carrés. L'extension des surfaces valorisées et habitées est concentrée à plus de 90 % dans les marges du Delta.

Ces nouvelles régions, bien qu'elles se soient progressivement peuplées, n'ont pas fait l'objet d'un afflux migratoire impressionnant. Les vingt-huit districts (*markaz* au singulier) du Delta concernés par cette expansion territoriale considérable hébergeaient déjà 11 % de la population du pays en 1897. En 2006, 13,5 % des Égyptiens y vivaient. Cependant, là encore la valeur absolue a un sens, puisque ce pourcentage correspond tout de même à 9,5 millions d'habitants, soit la population de l'Égypte en 1897. Le peuplement des villes du canal de Suez, construites et reconstruites depuis cent cinquante ans (1,7 million d'habitants, soit 2,3 % de la population égyptienne), est à ajouter à ce chiffre. Néanmoins, pour "implanter" 16 % des Égyptiens et 14 % de la croissance démographique réalisée sur cent ans, il aura fallu étendre l'écoumène de plus de 40 % ! La consommation d'espace est donc des plus considérable. Ces nouvelles terres fournissent environ 7 % de la production agricole du pays, mais

1. Les surfaces prises en compte ici correspondent au total de celles qui sont en cours de bonification ou déjà bonifiées (soit non encore cultivées, soit cultivées, soit encore retournées à la friche) et pas nécessairement des surfaces agricoles actuellement cultivées. Il s'agit de toutes les terres ayant fait l'objet de tentatives, réussies ou non, de mise en valeur (par nivellement, épierrage, irrigation et drainage) depuis environ cent cinquante ans et conquises soit sur les friches ou marais du delta, soit sur ses marges désertiques.

comptent pour presque un tiers de ses surfaces cultivées¹. Quasiment tout le riz produit en Egypte vient du nord du Delta, bonifié au tournant du xx^e siècle.

LA "CONQUÊTE" DES DÉSERTS

Le constat est encore plus amer en ce qui concerne la conquête des déserts et des littoraux. Ces immensités potentiellement génératrices de rentes restent très peu attractives. Elles abritaient quelque 0,3 % de la population en 1897 et n'en hébergent pas plus de 1,8 % en 2006, soit moins de 1,3 million d'Égyptiens. La croissance de la seule ville de Giza en dix ans dépasse cet effectif (1,4 million entre 1996 et 2006).

L'exploitation pétrolière et gazière n'exige pas un personnel très important et sa localisation en plein désert ou *off-shore* (en mer Rouge et en Méditerranée) pour le gaz n'induit pas de dynamique de peuplement notable, à part l'implantation de campements et l'extension de quelques villages bédouins. Elle n'est même pas de nature à contre-carrer le déclin démographique de certaines oasis : dans le désert Libyque, Kharga décroît au rythme de 1 % par an, signe d'une émigration significative. Seules les villes pétrolières du Sud-Sinaï comme al-Tur et Abu Zenima ont connu une très forte croissance, portée à plus de 70 % en dix ans par une immigration masculine. Abu Zenima, auparavant modeste relais bédouin, a vu sa population tripler.

Un demi-million de migrants ont rejoint les déserts et les littoraux égyptiens, attirés par l'envolée touristique. Dans le Sud-Sinaï, la population a presque triplé entre 1996 et 2006, croissant de 95 000 habitants quand elle n'avait que doublé entre 1986 et 1996. Mais la dynamique reste pionnière, au sens où elle n'attire encore que des employés temporaires. Charm el-Cheikh, vitrine touristique internationale de l'Égypte balnéaire, soutenue par des investissements de groupes hôteliers italiens, a bien vu sa population passer de 7 400 à plus de 60 000 individus, mais avec un ratio d'une femme pour quatre hommes, plus faible encore qu'au début des années 1990, quand le rapport n'était que de une pour 2,5. Les métiers de l'accueil

1. Ce qui permet par ailleurs de mesurer leur faible rendement agricole moyen.



touristique sont loin de s'être féminisés. A Hurghada, situé sur la rive de la mer Rouge, le rapport est de une pour deux.

Le migrant de travail vers les pôles touristiques n'a pas pour objectif de s'y installer durablement, mais de capitaliser dans la perspective d'un mariage ou d'un investissement dans sa ville ou son village d'origine. Aucune dynamique d'urbanisation endogène n'est enclenchée malgré une consommation d'espace considérable, avec une appropriation privative presque continue des franges littorales. Le long des 70 kilomètres de rivage méditerranéen, entre la sortie d'Alexandrie et el-Alamein, environ 25 000 immeubles et villas ont été recensés en 2006, mais seulement 660 personnes y vivaient, dont 10 femmes. Le front de mer, entièrement dédié au développement de *resorts* balnéaires, ne dispose d'aucun pôle de vie notable. En dehors de la saison touristique estivale, on n'y rencontre que des gardiens et des ouvriers du bâtiment.

Les performances des derniers grands chantiers de conquête des déserts ont, du point de vue du peuplement, des effets encore plus réduits. Ainsi, le projet du nouveau "delta intérieur" de Tochka¹, inauguré en janvier 1997, ne comptait pas plus de 2 650 personnes, dont 1 seule femme, en 2006. L'ambition toujours affichée est d'y voir s'installer plus de 1 million d'Égyptiens; le chiffre de 5 millions d'habitants en 2015 avait même été avancé dans le discours inaugural du président Moubarak. Il y expliquait en substance que le chantier de Tochka ouvrait la voie vers "une nouvelle civilisation égyptienne" (Lonergan et Wolf, 2001)². A Tochka, dans un des déserts les plus chauds du monde, l'ambition était de mettre en culture plus de 4 000 kilomètres carrés pour la fin 1997; une ambition ramenée à quelque 2 000 kilomètres carrés en 2003 – ce qui reste une gageure. A ce jour, il n'y a pas plus de 40 pivots arrosant chacun 60 hectares, soit 24 kilomètres carrés en culture, avec des rendements de toute évidence extrêmement faibles, et ce malgré l'appui financier de riches investisseurs et donateurs des monarchies pétrolières du Golfe, tels le cheikh Zayed ou le prince al-Walid ben Talal.

1. Dépression désertique située à l'ouest du lac de retenue du haut barrage d'Assouan, qui doit devenir un vaste espace agricole et qu'un canal en construction doit irriguer grâce aux eaux pompées dans ce lac.

2. La bourgade d'Abou Simbel, proche et plus viable, en bordure du lac Nasser, a connu en revanche un réel boom; sa population est passée de 2 100 à 5 500 habitants.



Autre projet, les travaux gigantesques de nivellement de part et d'autre du canal de la Paix pourraient faire l'objet de la même analyse. Ce canal détourne des eaux de la branche orientale du Nil, au niveau de son delta, qui passent par un impressionnant siphon sous le canal de Suez et parcourent le nord du Sinaï en direction d'al-Arich. On ne peut que constater là encore la modestie de la superficie mise en culture et du peuplement (Wichelns, 2003). Mis à part quelque 230 kilomètres carrés réellement cultivés à l'est du canal de Suez, sur les 20 premiers kilomètres du canal de la Paix, les 60 kilomètres suivants n'ont pas induit de développement agricole en rapport avec le gigantisme du chantier.

Malgré leur énormité et compte tenu de la faiblesse de leurs résultats, ces projets restent anecdotiques au regard des défis vitaux que posent les densités moyennes supérieures à 1 500 habitants au kilomètre carré du Delta et de la vallée (hors mégapoles) ou des demandes pressantes d'accès aux services de base et à l'emploi générées par un croît d'environ 13 millions d'habitants en dix ans.

LES LIMITES DU VOLONTARISME ET DES GRANDS TRAVAUX

L'énorme dépense d'espace, de ressources financières et d'eau effectuée en faveur de ces projets ne semble connaître aucune limite. Même le contexte de l'ajustement structurel n'a pas fondamentalement remis en cause cette approche "civilisationnelle". Il est toujours question de fonder une Egypte nouvelle. Les fondamentaux restent : l'Egypte est et demeure un pays rentier dont les élites dirigeantes recherchent la cohésion dans la mise en œuvre de grands chantiers (qui rapportent gros à leur clientèle d'hommes d'affaires) et dans l'indifférence aux pratiques des habitants – voire dans leur négation.

Le dogme de la conquête des espaces et de la refondation de la société fonctionne telle une constante des politiques égyptiennes depuis le début du XIX^e siècle, comme une manière d'actualiser les contours d'une "communauté politique imaginée" (Anderson, 1996) – une autre manière de reproduire cette dernière résidant dans le maintien d'un ennemi aux frontières, face auquel il est possible de s'identifier. Ce dogme s'inscrit dans la continuité des perspectives réformistes, avec leurs villages modèles qui s'égrènent sur les marges

de l'Égypte depuis le milieu du XIX^e siècle et qui sont toujours expérimentés de-ci de-là. Cette logique de cohésion devient plus difficile à tenir – intenable à terme peut-être ? – vu le caractère de plus en plus privatif et exclusif de la redistribution des réserves foncières publiques sur les marges de l'écoumène. Le commun des Égyptiens n'y a guère accès depuis les réformes libérales enclenchées au début des années 1990. Ces réserves sont dédiées aux complexes touristiques sur les littoraux, aux résidences de grand standing, aux villas et aux cités privées autour du Caire (Denis, 2006), ainsi qu'aux cultures des grands groupes agroalimentaires sur les nouvelles terres bonifiées.

Au final, mesurées à l'aune de la réalité de la dynamique de peuplement depuis un siècle, les performances des politiques de conquête de nouvelles terres apparaissent fort modestes. Elles sont sans commune mesure avec la dimension vitale des travaux hydrauliques qui ont façonné le delta et la vallée du Nil, la construction du haut barrage d'Assouan comprise. Ces aménagements ont en effet permis aux Égyptiens de ne plus jamais connaître les aléas de la crue, les inondations catastrophiques comme les terribles sécheresses, à commencer par celle qui, sans l'existence de ce barrage, aurait affecté de manière gravissime le pays à la fin des années 1980 et au début de la décennie suivante et qui a durement affecté les pays situés en amont de l'Égypte, à commencer par le Soudan. Le passage à l'irrigation pérenne, inauguré dans le Delta durant les années 1830 et culminant par la mise en eau du haut barrage, est en un sens, avec la réforme agraire, le moteur des paysages et des façons d'habiter l'Égypte. Avec l'abolition définitive (au début des années 1970) de l'inondation liée à la crue, le bâti a pu s'étaler, tandis que l'essor de la petite propriété paysanne (à partir de 1952) et la croissance démographique ont favorisé la subdivision des parcelles agricoles et l'autoconstruction illégale sur une partie d'entre elles. Sans doute faudrait-il d'ailleurs réapprécier l'importance de cette accessibilité foncière étendue, aux abords des villages et des villes de province, et la considérer comme un facteur d'enclenchement de l'urbanisation *in situ* et de la fin de l'exode vers les plus grandes villes du pays.

Ainsi, l'expansion de l'urbain est allée de pair avec l'extension de l'irrigation pérenne, l'intensification de l'agriculture et la croissance démographique, mais au lieu d'être simplement contrôlé, aménagé et valorisé, le nouvel urbain fut frappé d'illégalité. Cela ne l'a pas empêché de devenir la condition majoritaire de l'habitat en Égypte.

Notons que Ray Bush (2007) ne dit d'ailleurs pas autre chose à propos de la condition paysanne : le développement agricole porté par l'idée de modernité technologique ne s'est pas fait avec les fellahs, les petits exploitants agricoles, mais le plus souvent contre eux et contre leurs pratiques, considérées comme archaïques.

Les "modes d'habiter" majoritaires du peuple égyptien doivent être compris dans la manière dont ils s'expérimentent, dans l'illégalité au regard du droit positif et dans l'illégitimité, dans l'absence ou les creux de la planification urbaine et régionale. De même, les dynamiques productive et commerciale populaires, concrétisées par les microentreprises d'autoemploi souvent qualifiées, comme l'habitat, d'"informelles", doivent être comprises dans le contournement qu'elles opèrent d'un régime tout aussi autoritaire en matière politique qu'il est "libéral" dans le domaine économique.

CONCLUSION

Les formes territoriales décrites ici constituent le cadre ordinaire de vie des Egyptiens, après vingt ans de libéralisation économique et financière sans libéralisation politique. Il faut voir dans le contraste entre les densités extrêmes de l'écoumène historique (vallée et delta) et l'appropriation extensive, privative et exclusive des marges, lieux d'extraction des rentes (touristiques et pétrolières), la condition spatiale d'un régime rentier que les euphémismes diplomatiques désignent comme une "démocratie limitée".

Si la condition ordinaire d'habiter l'Égypte dense, accompagnée d'un très faible débordement sur les marges, n'a pas gagné sa pleine légitimité, elle devient toutefois, conformément à la logique de la libéralisation économique, une norme tolérée, non remise en cause. Avec la convergence des marchés fonciers, quand les modalités des transactions foncières légales sont simplifiées et que les procédures extralégales sont admises de fait, les manières dont chacun accommode sa résidence sont comprises comme autant d'actions volontaires d'individus libres qui entreprennent. Elles peuvent, par conséquent, difficilement être remises en cause et ce, d'autant plus que l'appropriation privative et exclusive des marges désertiques ne laisse guère d'opportunités pour proposer là une réponse planifiée (du type "trames assainies") à la construction ou à l'autoconstruction

extralégale. De même, alors que les emplois publics sont massivement détruits, il n'existe pas non plus de solutions publiques au foisonnement des microentreprises d'autoemploi non enregistrées, qui produisent et rapportent peu, car cela irait à l'encontre des préconisations de déréglementation et de privatisation du programme d'ajustement structurel.

D'une certaine façon, l'illégalité se dissout dans la libéralisation économique, sans qu'émerge pour autant une reconnaissance des droits (de propriété de l'habitat construit illégalement, par exemple). A ce titre, la libéralisation ne remet pas en cause ce qu'Alain Roussillon aimait à appeler un "invariant de la gouvernamentalité de l'Égypte", à savoir la "clôture politico-intellectuelle" (Roussillon, 2002) des régimes politiques qui ont dirigé le pays depuis deux siècles. Ces derniers, dans leur aspiration à la modernité, furent porteurs d'une volonté permanente de refonder sur terrain vierge une nouvelle civilisation égyptienne et un nouvel Égyptien moderne. Pour ce faire, ils ont pratiqué une manière de gouverner supposant, pour son "bien", un contournement de la société telle qu'elle se fait et se vit dans la vallée et le Delta et conduisant à dénier aux citoyens certains droits et d'abord celui de vivre en démocratie.

Peut-être aussi, pour revenir à une autre idée favorite de notre ami, faut-il considérer que la volonté permanente de refondation de la société égyptienne se comprend mieux en prenant acte du fait que l'État et ses institutions ne "contrôlent que les grands axes". Le "débordement" des villes et des villages, la construction populaire, les activités économiques non enregistrées, constituent en ce sens une forme de défiance et d'expression politique, là où le contrôle du régime est défaillant.

Enfin, si la dynamique territoriale décrite engage l'Égypte, son régime et la société égyptienne, elle s'inscrit par ailleurs dans un monde de plus en plus ouvert du fait de la libéralisation économique. Et pour cette raison, il convient d'insister sur la reconfiguration spatiale des inégalités intervenue durant les vingt dernières années. Le décrochage de la Haute-Égypte ne cesse de s'aggraver quand, dans le Delta, les disparités entre villes et campagnes se réduisent, sans pour autant éroder la concentration des richesses dans la région métropolitaine du Caire. Le dogme de la convergence qui anime toujours les modèles économiques et plus concrètement les politiques de développement a intégré le caractère inéluctable de cette forme

de concentration : les grandes villes comme moteur de la croissance. La polarisation est considérée comme provisoirement inévitable en tant qu'accélérateur de transition sur le chemin de l'équilibre (World Bank, 2009). Toutefois, ce schéma de "divergence pour une meilleure convergence" semble, de façon structurelle en Egypte, laisser pour compte les habitants des régions les moins "avancées", les moins accessibles aussi aux dynamiques transnationales.

ÉRIC DENIS

ANNEXES

ANNEXE 1 – LA DISTRIBUTION RÉGIONALE DES NON-NATIFS DE LEUR RÉGION DE RÉSIDENCE EN 2006

	Les non-natifs	Population totale	Part de migrants	Indice de concentration des migrants
Le Caire	804 403	6 687 961	12,0 %	1,8
Helwan	191 497	1 700 867	11,3 %	1,7
Giza	642 479	3 115 139	20,6 %	3,2
Cité du 6-October	270 674	2 575 358	10,5 %	1,6
Qalyubiyya	611 287	4 237 003	14,4 %	2,2
Grand Caire	2 520 340	18 316 328	13,8 %	2,1
Alexandrie	277 909	4 110 015	6,8 %	1,0
Port-Saïd	193 742	570 768	33,9 %	5,2
Suez	193 885	510 935	37,9 %	5,8
Ismaïlia	298 587	942 832	31,7 %	4,8
Damiette	59 299	1 092 316	5,4 %	0,8
Daqahliyya	92 727	4 985 187	1,9 %	0,3
Charqiyya	244 503	5 340 058	4,6 %	0,7
Kafr al-Chaykh	68 694	2 618 111	2,6 %	0,4
Gharbiyya	68 104	4 010 298	1,7 %	0,3
Menûfiyya	69 190	3 270 404	2,1 %	0,3
Beheira	193 131	4 737 124	4,1 %	0,6

	Les non-natifs	Population totale	Part de migrants	Indice de concentration des migrants
Beni Souef	49 791	2 290 527	2,2 %	0,3
Fayoum	14 242	2 512 792	0,6 %	0,1
Minya	29 618	4 179 309	0,7 %	0,1
Assiout	40 311	3 441 597	1,2 %	0,2
Sohag	22 115	3 746 377	0,6 %	0,1
Qena	41 629	3 452 812	1,2 %	0,2
Assouan	42 400	1 184 432	3,6 %	0,5
Louxor	5 985	451 318	1,3 %	0,2
mer Rouge	82 935	288 233	28,8 %	4,4
Matrouh	43 346	322 341	13,4 %	2,1
Nouvelle Vallée	31 235	187 256	16,7 %	2,6
Nord-Sinaï	48 346	339 752	14,2 %	2,2
Sud-Sinaï	41 119	149 335	27,5 %	4,2
Egypte	7 293 523	73 050 457	10,0 %	1,0

ANNEXE 2 – LES VILLES NOUVELLES D'ÉGYPTE (1996-2006)

Nom	Région	1996	2006	variation 1996-2006	Population prévue
Borg al-'Arab					
al-Gadid	Alexandrie	7 051	41 351	34 300	400 000
Damiette	Delta				
al-Gadid	littoral	6 520	25 944	19 424	500 000
Salihyya	Delta				
al-Gadida	littoral	8 140	18 968	10 828	100 000
Cité Sadate	Delta	95 191	142 032	46 841	500 000
Beni-Souef	Haute-				
al-Gadid	Egypte	208	17 638	17 430	200 000
Fayoum al-Gadid	–	0	0	0	200 000
Minya al-Gadida	–	68	4 570	4 502	120 000
Assiout al-Gadid	–	0	1 761	1 761	200 000
Akhmim al-Gadid	–	0	0	0	100 000

Nom	Région	1996	2006	variation 1996-2006	Population prévue
Assouan al-Gadid	-	0	0	0	200 000
Tochka al-Gadida	-	0	2 655	2 655	500 000
al-Qahira al-Gadida (New Cairo)	Grand Caire	34 703	118 678	83 975	800 000
Cité du 6-October	-	35 354	157 135	121 781	500 000
Cheikh Zayed	-	0	29 553	29 553	300 000
Cité du 10-de-Ramadan	-	47 833	124 120	76 287	500 000
Cité Badr	-	258	17 172	16 914	250 000
Cité du 15-Mai	-	65 560	90 324	24 764	100 000
al 'Oubour	-	997	43 802	42 805	250 000
Chourouk	-	0	20 983	20 985	250 000
Total des villes nouvelles d'Egypte		301 883	835 703	533 820	5 720 000
Total des villes nouvelles du Grand Caïre		184 705	601 767	417 062	2 950 000
Leur part/total des villes nouvelles d'Egypte		61,2	72,0	78,1	51,6
Villes nouvelles région du Caïre/Grand Caïre		1,2	3,4	15,3	

POUR EN SAVOIR PLUS

DENIS Eric, 2006 : "Cairo as neo-liberal capital? From walled city to gated communities", in Singerman D. et Amar P. (dir.), *Cairo Cosmopolitan. Politics, Culture, and Urban Space in the New Globalized Middle East*, The American University in Cairo Press, Le Caïre/New York, p. 47-71.

DENIS Eric (dir.), 2007 : *Villes et urbanisation des provinces égyptiennes. Vers l'écoménopolis ?*, Karthala/CEDEJ, Paris/Le Caïre, coll. "Kalam".

HOPKINS Nicholas S. et SAAD Reem (dir.), 2004 : *Upper Egypt. Identity and Change*, The American University in Cairo Press, Le Caïre.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDRADO Mohamed A., 2008 : "Assessment of economic viability of solid waste service provision in small settlements in developing countries : case study Rosetta, Egypt", *Waste Management*, vol. 28, n° 12, p. 2503-2511.
- ANDERSON Benedict, 1996 : *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte, Paris; rééd., coll. "La Découverte Poche", 2006.
- ASSAAD Ragui, 2007 : *Labor Supply, Employment and Unemployment in the Egyptian Economy, 1988-2006*, Economic Research Forum, Le Caire, Working Paper Series, n° 0701 [en ligne : <http://www.erf.org.eg/CMS/getFile.php?id=858>].
- BIRDSALL N., KELLEY A. C. et SINDING S. W. (dir.), 2001 : *Population Matters : Demographic Change, Economic Growth, and Poverty in the Developing World*, Oxford University Press, Oxford.
- BUSH Ray, 2007 : "Politics, power and poverty : twenty years of agricultural reform and market liberalisation in Egypt", *Third World Quarterly*, vol. 28, n° 8, "Market-led agrarian reform : trajectories and contestations", p. 1599-1615.
- COLLYER Michael, 2004 : *The Development Impact of Temporary International Labour Migration on Southern Mediterranean Sending Countries : Contrasting Examples of Morocco and Egypt*, Sussex Centre for Migration Research, Working Paper T6, Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty, University of Sussex, Brighton.
- DAVEZIES L., 2008 : *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Le Seuil, Paris, coll. "La république des idées".
- DENIS Eric, 1999 : "Cent ans de localisation de la population chrétienne égyptienne : les éléments d'une distanciation entre citadins et villageois", *L'Astrolabe* (revue de l'Association française pour l'étude du monde arabe et musulman), n° 2.
- DENIS Eric, 2006 : "Cairo as neo-liberal capital? From walled city to gated communities", in Singerman D. et Amar P. (dir.), *Cairo Cosmopolitan. Politics, Culture, and Urban Space in the New Globalized Middle East*, p. 47-71, The American University in Cairo Press, Le Caire/New York.
- DENIS Eric (dir.), 2007 : *Villes et urbanisation des provinces égyptiennes. Vers l'écoménopolis ?*, Karthala/CEDEJ, Paris/Le Caire, coll. "Kalam".
- DENIS Eric et VIGNAL Leïla, 2002 : "Dimensions nouvelles de la métropolisation dans le monde arabe : le cas du Caire. Mondialisation, instabilités et recomposition de la forme urbaine", *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 64, "Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée" [en ligne : <http://cdlm.revues.org/index75.html>].

- EL-KHOBY Taha *et al.*, 2000 : "The epidemiology of Schistosomiasis in Egypt : summary findings in nine governorates", *American Journal Tropical Medicine Hygiene*, vol. 62, n° 2, p. 88-99 [en ligne : http://www.ajtmh.org/cgi/reprint/62/2_suppl/88.pdf].
- EL-LAITHY H. et KHEIR-EL-DIN H., 2006 : *An Assessment of Growth, Distribution, and Poverty in Egypt : 1990/91-2004/05*, The Egyptian Center for Economic Studies, Le Caire, Working Paper Series, n° 115 [en ligne : http://www.eces.org.eg/publications/View_Pub.asp?p_detail_id=45].
- EL-LAITHY H., NASSER H. et SAAD M., 2002 : *Poverty Reduction in Egypt : Diagnosis and Strategy*, The World Bank/Ministry of Planning, Government of the Arab Republic of Egypt, vol. I, *Main Report*, rapport n° 24234-EGT.
- FINTZ Matthieu et YOULA Sylla Thierno, 2007 : "Les guerres de la grippe aviaire en Egypte. Le traitement médiatique d'un virus émergent, janvier-mai 2006", *Egypte/Monde arabe*, troisième série, n° 4, p. 269-302 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1780.html>].
- GIRAUD Pierre-Noël, 2006 : "Comment la globalisation façonne le monde", *Politique étrangère*, vol. 71, n° 4, "D'hier à demain : penser l'international", p. 927-940 [en ligne : http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=PE_064_0927].
- HIBOU Béatrice., 2006 : *La Force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie*, La Découverte, Paris, coll. "Textes à l'appui".
- HOPKINS Nicholas S. et SAAD Reem (dir.), 2004 : *Upper Egypt. Identity and Change*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- KARPAT Kemal H., 1985 : *Ottoman Population, 1830-1914 : Demographic and Social Characteristics*, University of Wisconsin Press, Madison (Wisconsin), coll. "Turkish and Ottoman studies".
- LONERGAN Steve et WOLF Aaron T., 2001 : "Moving water to move people : the Toshka project in Egypt", *Water International*, vol. 26, n° 4, p. 589-596.
- MAYFIELD James B., 1996 : *Local Government in Egypt : Structure, Process, and the Challenges of Reform*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- MCCORMICK Barry et WAHBA Jacqueline, 2003 : "Return international migration and geographical inequality : the case of Egypt", *Journal of African Economies*, vol. 12, n° 4, p. 500-532.
- MEYER Günter, 1994 : "Land reclamation and development of new agricultural land in Egypt", *Applied Geography and Development*, Institute for Scientific Cooperation, Tübingen, vol. 44, p. 59-71.
- ROUSSILLON Alain, 2002 : "Sociologie et identité en Egypte et au Maroc : le travail de deuil de la colonisation", *Revue d'histoire des sciences*

- humaines*, n° 7, "L'économie, entre sciences humaines et sciences de la nature", p. 193-221 [en ligne : http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=RHSH_007_0193].
- SALAMA Pierre, 2006 : *Le Défi des inégalités. Amérique latine/Asie : une comparaison économique*, La Découverte, Paris, coll. "Textes à l'appui".
- SINGERMAN Diane et IBRAHIM Barbara, 2001 : "The cost of marriage in Egypt : a hidden variable in the new Arab demography", in Hopkins N. S. (dir.), *The New Arab Family*, The American University in Cairo Press, Le Caire, Cairo Papers in Social Science, vol. 24, n° 1-2, p. 80-116.
- SIRRY Azza, 2003 : *Local Practices in Urban Management in Secondary Cities in Egypt. The Case of Bilbeis*, Elias Modern Publishing House, Le Caire.
- UNDP (United Nations Development Programme), 2005 : *Egypt Human Development Report 2005. Choosing our Future : Towards a New Social Contract*, United Nations Development Programme/Institute of National Planning, Le Caire [en ligne : <http://hdr.undp.org/en/reports/nationalreports/arabstates/egypt/name,3335,en.html>].
- WICHELNS Dennis, 2003 : "Economic issues regarding irrigation developments in Southern Egypt and on the Sinai peninsula", *Water International*, vol. 28, n° 1, p. 36-42.
- WORLD BANK, 2007 : *Arab Republic of Egypt 2005. A Poverty Assessment Update*, The World Bank, Washington DC, rapport n° 39885-EG (effectué conjointement avec le ministère égyptien du Développement économique).
- WORLD BANK, 2009 : *World Development Report 2009* ("Reshaping Economic Geography"), The World Bank, Washington DC.
- YASSIN Khaled M., 2000 : "Indices and sociodemographic determinants of childhood mortality in rural Upper Egypt", *Social Science et Medicine*, vol. 51, n° 2, p. 185-197.



LA “BANALITÉ” D’UNE URBANISATION ILLÉGALE

La plupart des périphéries des villes égyptiennes sont aujourd’hui constituées de quartiers bâtis illégalement. Leur ampleur et leur dynamisme sont tels qu’ils sont souvent majoritaires en termes démographiques et en passe de devenir le premier mode d’urbanisation, en Egypte en général et dans la capitale en particulier.

Les discours des autorités, relayés par les médias et globalement par l’opinion publique, postulent, de façon à peine masquée, la marginalité des habitants des quartiers illégaux. Leurs occupants s’avèrent pourtant dans leur ensemble à l’image de toute la société égyptienne, si l’on exclut les couches sociales les plus aisées. Ils ne sont pas systématiquement plus pauvres ou analphabètes que ceux qui résident dans les quartiers légaux populaires; ils n’ont pas de spécificités culturelles par rapport aux autres citoyens (*exit* donc le postulat de la ruralité). Ces quartiers ne sont pas non plus des bidonvilles¹, mais des quartiers composés d’habitations “en dur” et généralement de bonne facture.

C’est de cette réalité que nous nous proposons de rendre compte, tout en analysant les conditions de réalisation d’un tel mode d’urbanisation et les raisons de sa pérennisation. Nous examinerons également l’attitude de l’Etat vis-à-vis de cette urbanisation illégale et

1. Il est important de noter que les quartiers illégaux égyptiens ne s’apparentent absolument pas aux *slums*, constitués de baraques en bois, tôle ou carton, tels que l’on peut en trouver dans les *favelas* brésiliennes ou, en version encore plus précaire, dans les *bastee* de Calcutta et les “*extensions*” de déplacés à Khartoum.





Quartier illégal du gouvernorat du Qalyubiyya
sur des terres agricoles à la périphérie nord du Caire
(M. Séjourné, février 2008).



les différentes mesures prises par les autorités visant à l'enrayer ou au moins à la juguler, à la contrôler et à l'intégrer. Cet examen permettra de faire état de leur insuffisance et/ou de leur inefficacité.



LES QUARTIERS ILLÉGAUX : LE MODE D'HABITAT MAJORITAIRE DES VILLES ÉGYPTIENNES

Un front urbain de briques rouges "grignotant" les vertes terres agricoles : c'est l'image qui marque le paysage des périphéries de la plupart des villes et de beaucoup de villages égyptiens. Communément qualifiés d'"informels", de "spontanés" – *'achwâ'yyât* en arabe (qui signifie hasardeux, construit à tort et à travers) –, les quartiers qui urbanisent ces terres sont avant tout illégaux si l'on se réfère au droit égyptien. En effet, si elles peuvent faire l'objet de transactions foncières légales, les terres agricoles sont strictement interdites à la construction : c'est donc le changement d'usage du sol, passant de terre à cultiver à terrain à bâtir, qui est illégal¹. On estime qu'environ

1. Depuis les années 1940, l'Etat cherche à protéger de l'urbanisation les rares terres agricoles, qui ne représentent que 4 % du territoire national.



80 % de l'urbanisation illégale s'effectue sur des terres agricoles. Il existe un second type de quartiers illégaux en Egypte, bien moins répandu, qui correspond aux quartiers constitués de *squats*¹ établis sur des terrains du Domaine de l'Etat – essentiellement désertiques.

A cette situation d'illégalité foncière s'ajoute le fait qu'en règle générale cette forme d'urbanisation ne respecte pas la législation et la réglementation en vigueur dans les domaines de la construction et de l'urbanisme : absence de permis de construire, surélévations, non-conformité à la loi sur le gabarit (et donc étroitesse des rues, qui ne dépassent guère, dans bien des cas, les 4 mètres de large), non-respect des coefficients d'occupation du sol, modification de l'alignement des bâtiments, etc. De plus, dans la grande majorité des cas, les transactions foncières ne sont pas enregistrées auprès des autorités compétentes (Châ'r al-'aqari, le département public de l'enregistrement des propriétés) et les propriétés ne sont pas immatriculées; les propriétaires ne disposent donc pas de titres de propriété en bonne et due forme.

Aujourd'hui, l'urbanisation illégale est un phénomène prépondérant en Egypte. En 2004, malgré des évaluations reconnues comme sous-estimées, le ministère de l'Habitat recensait dans les villes 1 221 quartiers illégaux hébergeant près de 20 millions d'habitants, soit 28 % de la population totale et environ 50 % de la population urbaine (World Bank, 2007a). Dans les deux grandes métropoles, Le Caire et Alexandrie, cette proportion est même supérieure. En 2006, ils hébergeaient dans la capitale près de 10,7 millions d'habitants, soit plus de 65 % des 16,2 millions que comptait alors le Grand Caire (Sims et Séjourné, 2008) et 2,4 millions d'habitants à Alexandrie, soit 58 % de sa population en 1996 (ILD et ECES, 2000). Les statistiques font défaut en ce qui concerne les villes secondaires, les bourgs et les gros villages du Delta et de la vallée du Nil. Toutefois, dans la mesure où la grande majorité de leurs extensions prend place sur les terres agricoles (interdites à la construction), il est fort probable que l'illégalité y est un phénomène tout aussi important que dans les deux premières villes du pays.

1. Le *squat* consiste en l'appropriation – ou mainmise (*wad' al-yad* en arabe) – et l'occupation d'un terrain par un individu (habitant, lotisseur, etc.) ou un groupe d'individus sans l'autorisation du propriétaire, l'Etat en l'occurrence.



Quartier illégal sur des terres agricoles
dans le gouvernorat de Giza, en périphérie ouest du Caire
(M. Séjourné, février 2008).

Ces formes illégales d'urbanisation contribuent pour une grande part à l'extension spatiale des villes et des villages et à leur croissance démographique. Dans un contexte de tassement de la croissance démographique à l'échelle nationale¹ et dans les grandes villes en général, et alors que les centres-villes sont les témoins d'un phénomène de dédensification et/ou de dépeuplement – la plupart des quartiers centraux urbains perdent des habitants depuis deux décennies, à commencer par la capitale (Denis, 2001) –, les périphéries illégales continuent de croître à un rythme très élevé. Celles de la métropole cairote, par exemple, ont enregistré un taux de croissance démographique moyen de 2,5 % par an entre 1996 et 2006 (Sims et Séjourné, 2008), et cela, alors que la croissance de l'agglomération était relativement faible (2,1 % par an). La population des quartiers illégaux du Caire a augmenté presque deux fois plus vite que celle des quartiers légaux durant la même période.

Contrairement à ce que l'on observait durant les décennies 1960 et 1970, le peuplement des périphéries illégales des villes n'est plus désormais le produit d'un exode rural massif; leurs habitants ne viennent plus des campagnes, mais d'autres quartiers urbains. En

1. Le taux de croissance annuel moyen est tombé de 2,8 % pour la période 1976-1986 à 2,08 % pour la période 1986-1996, avant de s'établir à 2,03 % lors de la décennie suivante.



effet, puisque la population des villes ne croît plus que modérément, les dynamiques démographiques des quartiers illégaux sont soutenues, d'une part, par leur propre croissance (solde naturel) et, d'autre part, par les migrations résidentielles avec l'installation de populations venues des quartiers populaires (de la ville "légale" centrale ancienne et "illégal" de la première couronne).

MORPHOLOGIE DES QUARTIERS ILLÉGAUX ET CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LEURS HABITANTS

TISSU URBAIN, BÂTI ET NIVEAU D'ÉQUIPEMENT

Le processus "normal" d'aménagement d'un quartier – imposé par les normes et réglementations strictes édictées par les pouvoirs publics –, qui voudrait que les infrastructures ou les équipements précèdent la construction des logements et surtout leur habitation, est bien souvent inversé dans les quartiers illégaux. Malgré les rattrapages, depuis une quinzaine d'années, en matière de couverture en réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement (financés par l'Etat et les bailleurs de fonds internationaux), les périphéries illégales des villes et des villages, et en particulier les plus récentes, souffrent d'un manque d'infrastructures, d'équipements sociaux (écoles, hôpitaux, etc.), de services de base (transports publics, bureaux de poste...), de système de collecte des déchets ainsi que de revêtement des rues. Les efforts et les lourds budgets publics¹ profitent essentiellement à la ville légale. Les quartiers illégaux les plus anciens sont cependant raccordés progressivement lorsqu'ils atteignent une certaine "masse critique". Toutefois, même lorsque les infrastructures sont présentes, elles sont insuffisantes et fonctionnent en surcapacité, du fait notamment de nombreux raccordements illégaux et surtout d'une pression démographique toujours accrue. Quant aux services et équipements sociaux, notamment les établissements scolaires, ils sont généralement de qualité médiocre et tout aussi insuffisants.

1. Durant les deux dernières décennies, le budget total consacré à la construction des réseaux d'eau et d'assainissement s'est élevé à plus de 50 milliards de livres égyptiennes, soit environ 8 milliards de dollars (World Bank, 2007a).

Les quartiers illégaux qui se sont développés dans et surtout autour de la ville “légale” sont loin de s'apparenter à des bidonvilles. En règle générale, on constate que l'habitat est en dur et évolutif. Les constructions sont également d'une facture plutôt correcte. Leur qualité est toutefois relativement “meilleure” dans les quartiers édifiés sur les terres agricoles que dans les quartiers de *squat* implantés sur les terres désertiques; cela du fait, sans doute, des ressources financières plus assurées de leurs résidents. Ayant davantage de moyens, ils peuvent se permettre d'investir dans des matériaux de qualité supérieure et de consacrer quelque argent aux finitions de la construction (peinture des façades, enduit des murs extérieurs, décoration des balcons, etc.). Le type d'habitat le plus couramment rencontré dans les quartiers illégaux sur terres agricoles est celui d'immeubles de rapport, généralement de trois à six étages, ce qui explique entre autres les fortes densités résidentielles. Le prix élevé des terrains incite de toute façon à construire en hauteur, pour plus de rentabilité.



Quartier illégal mature (ancien)
sur des terres agricoles dans le gouvernorat de Giza
(M. Séjourné, février 2008).

*LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES
DES QUARTIERS ILLÉGAUX*

La représentation la plus répandue dans l'élite égyptienne est que les quartiers illégaux sont des enclaves d'extrême pauvreté. Or, ce que montrent certaines études ou les statistiques officielles, c'est la grande hétérogénéité des caractéristiques socio-économiques de leur population et la diversité des revenus des ménages y résidant (World Bank, 2007a), en particulier dans les quartiers situés en périphérie immédiate des villes légales. Sans nier ou sans sous-estimer la grande proportion de familles aux très maigres ressources qui y habitent, les quartiers illégaux sont aussi, et de plus en plus, le lieu de résidence des classes moyennes. On y recense aussi bien des ouvriers du bâtiment que des salariés d'entreprises privées, des commerçants et même une forte proportion de fonctionnaires, cela surtout dans la capitale. En effet, si être fonctionnaire fait que l'on peut encore s'assurer un emploi à vie, cet emploi ne permet pas d'accéder financièrement à la ville légale et de vivre dans la "légalité". Car le statut modeste et les salaires modiques des agents de l'Etat les contraignent souvent, au même titre que la grande majorité de la population d'ailleurs, à recourir aux pratiques illégales (ici, en matière d'habitat) et à avoir un second emploi. Plus que le chômage, ce sont en effet les bas salaires et le "sous-emploi" qui prévalent dans l'Egypte illégale.

Cela étant, dans les villages et les villes secondaires de la vallée du Nil (dans les régions de Sohag, d'Assiout, de Beni Souef ou du Fayoum, gouvernorats les plus pauvres d'Egypte), les quartiers illégaux abritent généralement des populations très vulnérables.

Concernant les niveaux d'éducation, les quartiers illégaux sont le plus souvent marqués par un fort taux d'analphabétisme et, à l'autre bout de la pyramide scolaire, par un faible taux de personnes ayant suivi des études supérieures. Toutefois, c'est un constat qui s'applique aussi aux quartiers populaires légaux. En cela, le statut foncier du quartier ne joue donc pas. Par ailleurs, au Caire, dans certains quartiers récents localisés sur des terres agricoles – qui regroupent des populations financièrement plus aisées que leurs homologues des quartiers de *squat* –, les proportions de personnes fréquentant ou ayant fréquenté l'Université sont supérieures ou équivalentes à celles qui sont enregistrées dans la vieille ville légale et les anciens faubourgs (Séjourné, 2006).

Du fait de la réelle diversité des situations sociales de leurs habitants, il est donc difficile d'assimiler les quartiers illégaux à des "cités ouvrières", et encore moins à de simples enclaves de pauvreté, à des concentrations de chômeurs ou d'analphabètes. Ils s'apparentent plutôt à des quartiers populaires hébergeant toutes sortes de personnes aux statuts économiques variés, du "col bleu" au "col blanc" (à revenus néanmoins faibles), lesquels semblent de plus en plus contraints d'y résider faute de solutions publiques ou privées légales.

LES RYTHMES DE CROISSANCE DE L'URBANISATION ILLÉGALE ET LES POLITIQUES URBAINES

*UNE EXPANSION FORTE ET RAPIDE DES QUARTIERS ILLÉGAUX
DANS LES ANNÉES 1960 ET 1970*

L'urbanisation illégale est une réalité ancienne que l'on peut dater des années 1950 en ce qui concerne la capitale et de la décennie suivante pour le reste du pays. Elle a en effet débuté au Caire après la Seconde Guerre mondiale, quand les migrants commencèrent à affluer de Haute-Egypte et du Delta et que le problème du manque de logements devint aigu (Hanna, 1992). Les migrants étaient attirés par le développement économique qui s'opérait dans la capitale, provoqué par la politique d'industrialisation massive lancée par le président Gamal Abdel Nasser. Dans les premiers temps de leur arrivée, les populations migrantes, principalement de jeunes hommes, s'installèrent dans les quartiers centraux, où ils louèrent et/ou partagèrent des appartements ou des chambres. Ces quartiers ont été des lieux d'accumulation de populations pauvres qui n'avaient aucun projet de changement de résidence, car il n'y avait pour elles aucune possibilité de réaliser un tel projet. Plus tard, grâce à la constitution d'un petit pécule, les migrants achetèrent un lopin de terre en périphérie, où les prix étaient moins chers, pour y bâtir un logement afin d'y accueillir leurs familles. Ce fut le tout début du développement des quartiers illégaux.

Dans les années 1960, le processus d'urbanisation illégale des périphéries agricoles du Caire s'accéléra – avec l'arrivée de plus en plus massive de populations migrantes – et commença dans la

plupart des villes et des gros villages égyptiens. Les quartiers illégaux connaissent alors leur première grande phase d'expansion. Malgré la productivité et le bon rendement des terres agricoles, leur vente pour la construction était beaucoup plus rémunératrice que les revenus tirés de leur mise en culture par leurs propriétaires ou de leur location à usage agricole, ce qui incita les paysans à vendre leurs terres (El Kadi, 1987). Le cas du propriétaire-constructeur (un individu ou une famille) est le plus fréquent. C'est très souvent lui qui endosse tous les rôles : il décide du type de l'immeuble, tant du point de vue architectural que de celui du nombre d'étages ; il finance la construction, achète les matériaux, embauche les tâcherons, supervise les travaux (*ibid.*). La plupart du temps, il occupe une des unités d'habitation, garde un ou plusieurs appartements pour sa descendance, loue ou vend les autres.

A partir de cette époque, l'Etat renforça la législation interdisant l'urbanisation des terres agricoles (loi n° 59 de 1966, amendée à maintes reprises depuis lors). Elle n'aura cependant que peu d'effets face à une demande de logements croissant de manière exponentielle, notamment du fait d'un exode rural important accompagné d'un fort accroissement démographique des villes et de l'ensemble du pays (le taux de croissance national atteint 2,5 % par an entre 1960 et 1966). La politique sociale populiste d'habitat mise en œuvre par Nasser, dans la capitale en particulier, et dont les éléments clés sont les cités nassériennes (Florin, 1999 et dans ce volume : voir le chapitre "Des cités nassériennes aux villes nouvelles du désert : la fin du logement social?", p. 129) et les coopératives immobilières, ne sera pas non plus à la hauteur de l'impératif de loger les classes défavorisées et les cohortes de migrants qui affluent vers les villes.

Au début des années 1970 s'ouvre une deuxième phase d'urbanisation illégale, plus puissante que celle qui a été enregistrée durant les décennies précédentes, en particulier dans la région du Grand Caire : 84 % des nouvelles unités d'habitation construites durant les années 1970 sont illégales (ABT *et al.*, 1982). Le dynamisme des périphéries illégales a pour origine le réinvestissement des ressources financières des expatriés dans les pays pétroliers (Libye, Arabie saoudite, Irak) ; émigration facilitée alors par la politique d'ouverture économique (*infitâh*) mise en œuvre par le président Anouar al-Sadate dès 1974. De nombreux Egyptiens, issus majoritairement des classes populaires, émigrent vers ces pays, car les salaires y sont bien plus



élevés qu'en Egypte. Pendant leur séjour ou après leur retour, les expatriés investissent leurs capitaux dans l'achat de terres agricoles, dans la construction de logements (appartements ou immeubles), dans l'amélioration et l'agrandissement des bâtiments d'habitation qu'ils possèdent déjà ou encore dans la spéculation immobilière.

La modification des conditions et aspirations sociales urbaines égyptiennes entre aussi en jeu dans l'accroissement des marges illégales. Elle se traduit, pour les jeunes couples, par un désir de décohabitation familiale – lié au souhait d'avoir un logement à soi et plus spacieux – et, si possible, d'accession à la propriété. Les jeunes ménages ne peuvent se loger dans les quartiers centraux, où les prix des logements sont inabordables et où le système locatif est restreint en raison des différentes lois de blocage des loyers¹; ils s'orientent alors vers le circuit illégal de la promotion foncière et immobilière, qui propose de meilleurs prix et de plus grandes surfaces.

Par ailleurs, les guerres de 1967 et de 1973 ont quasiment bloqué les investissements étatiques affectés à la construction de logements sociaux. Les fonds publics ont essentiellement servi à soutenir l'effort de guerre contre Israël. Les habitations des coopératives et les cités publiques nassériennes manquent de plus en plus. De toute façon, leurs logements ont été distribués aux classes moyennes (militaires, cadres professionnels, fonctionnaires, etc.), véritable base sociale du régime nassérien. Quant au parc immobilier produit par le secteur privé, s'il est excédentaire (reflet de stratégies d'accumulation de capital et de spéculation), il demeure en inadéquation totale avec

1. Ce blocage concerne tous les baux mis en place avant 1996 (pour les plus récents, une nouvelle loi de libéralisation s'applique). La législation sur le contrôle des loyers remonte aux années 1940. Elle sera renforcée sous Nasser, légèrement assouplie sous Sadate et Moubarak, mais aucun régime ni aucun gouvernement n'a pris le risque de l'abolir totalement, tant, semble-t-il, il en va de leur stabilité et de la sécurité nationale. Il faut comprendre que les appartements soumis à cette législation permettent aux pauvres, mais aussi aux fonctionnaires et aux membres de la classe moyenne, de pouvoir se loger à bas prix. Une libéralisation des loyers entraînerait leur hausse vertigineuse, que les maigres salaires ne pourraient supporter. Outre le fait qu'elles gèlent des loyers, ces lois rendent les baux héréditaires et interdisent l'éviction des locataires. Les lois successives de blocage des loyers auront comme principal effet de décourager les propriétaires de mettre leurs biens immobiliers sur le marché locatif, ces derniers préférant les vendre, voire les laisser vides, car les loyers perçus sont devenus dérisoires avec l'inflation. Par ailleurs, le manque à gagner ne permet pas l'entretien des immeubles, qui se retrouvent donc dans un état de dégradation sévère.



la demande sociale, puisqu'il s'agit principalement de logements "luxueux" à vendre, et non d'unités "économiques" à louer. En revanche, l'offre en terrains et en habitations à bon marché proposés par le secteur illégal s'efforce de répondre au mieux à la demande des couches sociales à bas revenus, rejointes de plus en plus par les classes moyennes ne trouvant pas à se loger dans la ville légale. Dès lors, des quartiers se créent et/ou s'étendent rapidement sur les terres agricoles; des extensions illégales significatives de villages sont également enregistrées. Les populations qui ne peuvent acquérir une parcelle agricole pour y construire un logement s'approprient et squattent directement des terrains désertiques, propriétés de l'Etat, ou les achètent à des lotisseurs (à un prix plus abordable que celui qui est pratiqué sur les terres agricoles), ou encore louent des appartements à ceux qui ont illégalement construit des immeubles.

En 1977, Sadate lance la politique des villes nouvelles (Jossifort, 1998). Il s'agit de répondre à la crise du logement et à l'urbanisation des terres agricoles, qui posent, surtout autour de la capitale, des problèmes de la plus grande acuité. L'objectif est d'enrayer les lotissements illégaux et de reporter l'installation des couches "populaires" dans des logements publics situés sur des terrains désertiques en périphérie des villes (appartenant à l'Etat).

A partir des années 1980, l'urbanisation illégale marque un ralentissement par rapport aux périodes précédentes, bien qu'elle demeure encore très dynamique par rapport au reste de la ville légale. La politique des villes nouvelles, toutefois, n'en est absolument pas la raison. Ce palier s'explique d'abord par la diminution de l'émigration vers les pays du Golfe après la chute du prix du pétrole pendant les années 1983-1984. Durant ce "contre-choc" pétrolier, les Etats du Golfe vont appliquer en effet des mesures restrictives en matière d'immigration à l'égard des travailleurs égyptiens. Par ailleurs, les migrations seront stoppées en direction de l'Irak durant la guerre contre l'Iran (1980-1988), alors que ce pays constituait la principale destination des Egyptiens. Enfin, au milieu des années 1980, la croissance démographique nationale et celle des grandes villes vont diminuer et l'exode rural vers les grandes métropoles se raréfier, relâchant de fait la pression démographique exercée sur les quartiers illégaux urbains.



*LES ANNÉES 1990 : L'URBANISATION ILLÉGALE
COMME SEULE SOLUTION ?*

Durant les années 1990, même si l'on n'a plus observé d'implantation de nouveaux quartiers illégaux, comme dans les années 1970, leur développement n'a pas pour autant marqué le pas. Au Caire, par exemple, les quartiers illégaux se sont étendus¹, se sont densifiés considérablement² et ont continué à croître à un rythme très important : entre 1991 et 1998, le taux de croissance annuel du bâti illégal fut de 3,2 %, contre 1,1 % pour l'urbanisation légale³.

Cette décennie marqua un tournant dans l'attitude de l'Etat envers les quartiers illégaux. Espaces longtemps ignorés, délaissés ou simplement tolérés, ils vont faire désormais l'objet de politiques de "traitement". Plus qu'un problème d'ordre urbanistique ou purement "légal", les quartiers illégaux représentent pour l'Etat, les professionnels de la ville et les médias une menace pour l'ordre urbain, mais aussi pour la sécurité du pays, en raison de la présence de réseaux islamistes dont ils seraient le principal foyer de recrutement. Ce constat fait suite à deux événements qui se sont déroulés successivement à la fin de l'année 1992. En octobre de cette année-là, un tremblement de terre touche lourdement la région du Grand Caire (El Kadi, 1993), faisant de nombreux morts, des dégâts considérables (effondrements et mise hors d'usage d'immeubles) et des milliers de sans-abri. Deux mois plus tard, des émeutes éclatent entre des résidents d'un quartier illégal cairote (Imbâba) et les forces de l'ordre. Si le premier événement a révélé l'efficacité des mouvements islamistes à gérer la crise⁴, le second sera

1. Entre 1991 et 1998, 2 600 hectares supplémentaires ont été urbanisés illégalement autour de la capitale, fixant ainsi la part du bâti illégal à 13 000 hectares, soit 43,5 % de la surface totale de l'agglomération (Denis et Séjourné, 2002).

2. En 1998, les quartiers illégaux de la capitale atteignent une densité moyenne de 528 habitants par hectare, contre 300 pour les quartiers légaux. Certains ont des densités records de plus de 1 500 habitants par hectare. Ils contribuent à faire du Caire l'une des villes les plus denses du monde (Séjourné, 2006).

3. Il convient de noter que la "ville légale" prise en compte ici n'inclut pas les villes nouvelles construites dans le désert périphérique et qui restent majoritairement inhabitées.

4. Dans les quartiers populaires et illégaux, la mobilisation des réseaux islamistes a été immédiate. Leurs organisations ont planté des tentes pour héberger les habitants privés de toit, monté des hôpitaux de campagne et rassemblé des fonds pour les plus démunis, et ce pratiquement dans les heures qui suivirent le séisme.



l'occasion d'affirmer au grand jour la présence d'islamistes en armes capables d'instaurer leur conception de l'ordre (Haenni, 2005). Cela fut ressenti comme une provocation par le régime et comme une contestation de son autorité. L'intervention de l'Etat fut dans un premier temps répressive, puis à finalité régulatrice (mais aussi sécuritaire) par le biais de politiques urbaines.

Dès l'année suivante, le chef de l'Etat ordonna le déblocage de fonds importants pour engager, dans l'urgence, l'équipement de certains quartiers illégaux (réseaux d'assainissement, d'eau potable, d'électricité, pavage des rues) à travers le lancement d'un Programme national de réhabilitation des quartiers informels (PNRQI) concernant dix gouvernorats (mais la ville du Caire sera la principale bénéficiaire¹). L'Etat laissa également les bailleurs de fonds internationaux et les agences d'aide au développement intervenir. Ainsi de nombreux projets de coopération furent-ils mis en œuvre, consistant essentiellement à réhabiliter des quartiers, à apporter des infrastructures et, dans une moindre mesure, à régulariser des propriétés foncières illégales.

A cela s'ajouteront des mesures coercitives – sous la forme de lois ou de décrets – prises par le gouvernement à l'encontre de l'urbanisation des terres agricoles. Il s'agissait en particulier de deux décrets militaires publiés en 1996 (n° 1 et n° 7, annulés en 2003). Ceux-ci interdisaient la construction de bâtiments sur ces terres et punissaient d'une amende et d'une peine d'emprisonnement toute personne impliquée dans l'infraction. Jusqu'alors, les autorités avaient plutôt pratiqué la politique des "yeux fermés", conduisant à une tolérance de fait vis-à-vis de cette urbanisation, de ses producteurs et de ses habitants. En réalité, la principale incidence de cet arsenal juridique fut l'augmentation substantielle des pots-de-vin à verser aux agents de l'administration locale responsables du recensement des nouvelles constructions illégales et de la délivrance des certificats de conformité des bâtiments.

En parallèle, malgré l'austérité budgétaire dictée par la signature d'un plan d'ajustement structurel en 1991 entre la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Etat égyptien, ce dernier va poursuivre inlassablement sa politique de production d'unités

1. En 1999, sur 1 915 millions de livres déboursées, la capitale en reçut 971 millions, soit 51 % (Osman, El-Hakim, 2000).

d'habitation. Cependant, les logements publics sont socialement toujours aussi ségrégatifs¹, malgré les énormes subventions étatiques consacrées à leur édification sur l'ensemble du territoire (cinquante-quatre mille unités en moyenne par an entre 1982 et 2005, contre dix mille pendant les années 1970). De plus, la majeure partie des logements publics est localisée dans les villes nouvelles, très éloignées des centres urbains (à des distances atteignant parfois plus de 50 kilomètres). Le projet des villes nouvelles fut en effet conçu sur un modèle préconisant le "tout automobile". Aucun aménagement en matière de transports en commun ne fut prévu entre les lieux d'habitation et les lieux de travail, ni vers les espaces centraux, commerciaux, administratifs, pourtant extrêmement fréquentés et restés, eux, "en ville". La plupart des bénéficiaires potentiels de ces logements exercent des activités dans des ateliers ou de petites entreprises (relevant bien souvent du secteur informel) situés dans les centres-villes ou même dans les quartiers illégaux et ne disposent pas de moyens de transport individuels. A cela s'ajoute le besoin, exprimé par les habitants, de rester à proximité de leurs réseaux familiaux et sociaux. De fait, ces facteurs vont limiter considérablement l'accessibilité et l'habitabilité de ces villes nouvelles, et cela contribuera donc à l'extension rapide des quartiers illégaux jouxtant la ville légale.

Alors que, dans les années 1970, les pouvoirs publics escomptaient que les villes nouvelles accueilleraient une population de 4 millions de résidents en l'an 2000 (dont 2 millions dans celles qui sont localisées autour de la capitale), en 2006, les huit villes nouvelles localisées dans la région du Grand Caire hébergeaient à peine 600 000 habitants² et les onze autres, situées sur le reste du territoire, n'en comptaient

1. Les ménages doivent s'acquitter d'un acompte variant de 1 000 à 5 000 livres (selon les programmes) à la réception des appartements et payer un loyer mensuel de 63 à 73 livres, ce qui représente des sommes inabordables pour les couches défavorisées de la société.

2. La plupart de ces 600 000 habitants n'appartiennent pas aux classes sociales défavorisées résidant dans des logements sociaux, mais aux couches supérieures de la société, et vivent dans des villas ou des appartements de standing. A partir des années 1990, dans un contexte de libéralisation économique, l'Etat a vendu ses réserves foncières ceinturant l'agglomération cairote à de puissants promoteurs, qui y ont développé des projets résidentiels de luxe (*gated communities*), contribuant à tripler la superficie bâtie du Grand Caire. On assiste alors à l'inversion des objectifs de la planification de la capitale. Désormais, ce ne sont plus vraiment les "pauvres" que l'on veut reporter sur les marges désertiques, mais les "riches" qui, en quête d'une "meilleure qualité de vie", veulent fuir la ville

que 400 000. Malgré ce constat d'échec, les autorités se sont obstinées! Les plans de quarante-quatre nouvelles villes et communautés urbaines sont en cours d'achèvement au ministère de l'Habitat. En 2005, lors de la campagne présidentielle, Moubarak annonçait le lancement d'un plan national pour le logement des couches sociales aux revenus limités prévoyant la construction de cinq cent mille unités pour 2011, principalement dans les villes nouvelles.

Durant le quart de siècle qui vient de s'écouler, le secteur privé a, quant à lui, construit 2,3 millions d'unités, soit 65 % du stock total de logements produits entre 1982 et 2005 (World Bank, 2007b). Dès lors, il n'y a pas en Egypte de pénurie de logements, cependant leur prix les rend inaccessibles à la majorité. Aussi la persistance de l'inadéquation de l'offre légale de logements par rapport à la demande populaire contribue-t-elle, encore et toujours, à la pérennisation de l'urbanisation illégale.

Le succès du secteur illégal¹ réside dans le fait qu'il permet aux habitants de construire leurs habitations selon les critères et les standards de leur choix (taille, matériaux, etc.). Ce secteur s'accorde donc à leurs moyens financiers (évolutifs) et aux rythmes de financement qu'ils peuvent soutenir. Il offre également une grande variété de types de foncier et de logements (taille, prix...). Par ailleurs, chaque étape du processus, de l'achat du terrain à la construction, est sanctionnée non pas par un contrat ou un permis formellement enregistré – dont l'acquisition est onéreuse et s'apparente souvent à un véritable "parcours du combattant" (Séjourné, 2006) –, mais par un simple accord écrit entre les protagonistes (*'aqd ibtidâ'i*, contrat primaire, ou *'urfî*, coutumier). A l'inverse, le secteur légal (public et privé) n'offre pas cette flexibilité. Il impose d'une part des conditions strictes d'accès² et d'autre part des normes et des standards élevés

dense et tous ses "maux" (pollution, violence et insécurité supposées, saleté, surpeuplement).

1. L'étude réalisée par le ministère de l'Investissement et l'USAID estime que la part de nouveaux logements urbains construits par le secteur informel entre 1986 et 1996 atteint 45,2 %, contre 27 % pour chacun des secteurs légaux, public et privé (USAID *et al.*, 2006).

2. Les bénéficiaires de logements sociaux doivent, dans la grande majorité des programmes édités par le secteur légal, posséder une assurance sociale, n'avoir jamais contracté un crédit pour l'achat d'un terrain et ne pas disposer déjà d'un appartement. Par ailleurs, les règles d'attribution de ces logements semblent *a priori* pour le moins "complexes", sinon placées sous le signe du népotisme.

de construction et d'équipements, inadaptés et se répercutant sur le prix des logements. Tout cela traduit le vieil espoir des autorités de fonder des villes "modernes" qui sauront permettre la transformation des mentalités, voire aboutir à la "modernisation" de la société. Faute de solutions publiques ou privées légales, un large pan de la société (des plus pauvres aux classes moyennes) doit, plus par contrainte que par choix, s'orienter vers le secteur illégal de la promotion foncière et immobilière, bien plus adapté à ses besoins et à ses capacités financières et beaucoup moins procédurier.

En définitive, les différentes politiques de l'habitat menées par les autorités depuis les années 1950 sont en grande partie responsables de l'émergence et de la pérennisation des quartiers illégaux. Il y a alors tout lieu de penser que la production de cet habitat majoritaire mais illégal, à l'œuvre depuis près d'un demi-siècle, perdurera dans le futur.

Malgré la rigidité et la sévérité du cadre législatif et normatif qui énonce ce que "doit être" la ville légale (et qui participe à la généralisation-pérennisation de l'illégalité foncière et immobilière), les autorités égyptiennes font manifestement preuve de tolérance. Cette tolérance peut aller jusqu'à une reconnaissance *de facto* des quartiers illégaux. Cela n'empêche pas ces mêmes autorités d'en mépriser les habitants, de les menacer parfois, de les stigmatiser régulièrement.

Du fait de l'accroissement continu de la population et de l'extension de la superficie de ces quartiers, dont beaucoup sont arrivés à "maturité" en raison des équipements qu'ils obtiennent progressivement et du très faible nombre de démolitions dont ils font l'objet, on peut conclure que l'Etat, bon gré mal gré, a fini par s'en accommoder et qu'il tente de répondre, *a minima*, à la demande sociale. Cette tolérance répond-elle à l'obligation de "calmer les esprits" ou est-elle un moyen de satisfaire des demandes partisans ou clientélistes? Toujours est-il que, si les habitants-producteurs de ces quartiers illégaux "s'opposent" en quelque sorte aux autorités par le fait qu'ils enfreignent les lois et les normes, par choix parfois mais le plus souvent par nécessité, une chose est sûre : ils n'agissent pas seuls. Ils bénéficient généralement de la "complicité" subie ou recherchée des agents de l'Etat (de l'appareil administrativo-technique en particulier) et de façon globale et implicite des autorités centrales, qui pratiquent le laisser-faire.



Quoi qu'il en soit, l'ampleur spatiale et démographique prise par les quartiers illégaux, les caractéristiques socio-économiques de leurs populations et les modalités de leur production constituent autant de témoins de la "normalité" et, finalement, de la "banalité" de l'urbain illégal en Egypte.

MARION SÉJOURNÉ

POUR EN SAVOIR PLUS

EL KADI Galila, 1987 : *L'Urbanisation spontanée au Caire*, URBAMA/ORSTOM, Tours/Paris.

SÉJOURNÉ Marion, 2006 : "Les politiques récentes de « traitement » des quartiers illégaux au Caire : nouveaux enjeux et configuration du système d'acteurs?", thèse de doctorat, université François-Rabelais, Tours.

BIBLIOGRAPHIE

ABT Associates Inc., Dames and Moore Inc. et General Organization for Housing, Building, and Planning Research, 1982 : *Informal Housing in Egypt*, Cambridge (Massachusetts)/Le Caire.

DENIS Eric, 2001 : "Du village au Caire, au village comme au Caire. Vers la métropole-Etat", *Egypte/Monde arabe*, deuxième série, n° 4-5, "L'Egypte dans le siècle, 1901-2000", p. 225-253 [en ligne : <http://ema.revues.org/index883.html>].

DENIS Eric et SÉJOURNÉ Marion, 2002 : "ISIS : Information system for informal settlements", Ministry of Planning/GTZ/Observatoire urbain du Caire contemporain (OUCC, CEDEJ), non publié [en ligne : <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00198975/>].

EL KADI Galila, 1987 : *L'Urbanisation spontanée au Caire*, URBAMA/ORSTOM, Tours/Paris.

EL KADI Galila, 1993 : "Le tremblement de terre en Egypte. Analyse de presse", *Egypte/Monde arabe*, première série, n° 14, "Dits et écrits, mémoires et rites", p. 163-195 [en ligne : <http://ema.revues.org/index584.html>].

FLORIN Bénédicte, 1999 : "Itinéraires citadins au Caire. Mobilités et territorialités dans une métropole du monde arabe", thèse de doctorat de géographie, université François-Rabelais, URBAMA, Tours [en ligne : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00129372/>].



- HAENNI Patrick, 2005 : *L'Ordre des caïds. Conjurer la dissidence urbaine au Caire*, Paris/Le Caire, Karthala/CEDEJ.
- HANNA Milad, 1992 : *Le Logement en Egypte. Essai critique*, CEDEJ, Le Caire.
- ILD (Institute for Liberty and Democracy) et ECES (Egyptian Center for Economic Studies), 2000 : "Formalization of Egypt's urban informal real estate sector, institutional reengineering stage, situational analysis", Le Caire (non publié).
- JOSSIFORT Sabine, 1998 : "L'aménagement de la région métropolitaine du Caire. La contribution des villes nouvelles et des *new settlements* du désert", thèse de doctorat en urbanisme et aménagement, université de Paris-XII Val-de-Marne, Institut d'urbanisme de Paris, Paris.
- OSMAN Mohamed et EL-HAKIM O. S., 2000 : *Informal Settlements and Funds Allocated for their Upgrading in Different Plans : An Overview*, Ministry of Planning/ Participatory Urban Management Programme/Institute of National Planning (Egypte)/German Technical Cooperation (Allemagne), Le Caire.
- SÉJOURNÉ Marion, 2006 : "Les politiques récentes de « traitement » des quartiers illégaux au Caire : nouveaux enjeux et configuration du système d'acteurs?", thèse de doctorat, université François-Rabelais, Tours.
- SIMS David et SÉJOURNÉ Marion, 2000 : "Residential informality in greater Cairo : typologies, representative areas, quantification, valuation, and causal factors", ECES/ILD, Le Caire (non publié).
- SIMS David et SÉJOURNÉ Marion, 2008 : *The Dynamics of Peri-urban Areas around Greater Cairo. A Preliminary Reconnaissance*, The World Bank, Washington DC.
- USAID (US Agency for International Development), TAPR II (Technical Assistance for Policy Reform II), Ministry of Investment, 2006 : *Housing Demand Study for the Arab Republic of Egypt*, Le Caire.
- WORLD BANK, 2007a : *Egypt Urban Sector Policy Note*, The World Bank, Washington DC.
- WORLD BANK, 2007b : *Housing Supply in Egypt, Evaluation of Previous Policies and Practices*, The World Bank, Washington DC.



DES CITÉS NASSÉRIENNES AUX VILLES NOUVELLES DU DÉSERT : LA FIN DU LOGEMENT SOCIAL ?

De la construction des cités populaires, sous Nasser, à celle des villes nouvelles du Grand Caire implantées dans le désert, près d'un demi-siècle de politique dite de "logement social" s'est écoulé. L'expression "logement social" semble cependant trop univoque pour rendre compte de l'évolution des choix de politiques publiques en matière de logement en faveur du plus grand nombre. Certes, l'expression se justifie quand elle est employée pour définir les cités nassériennes des années 1960, édifiées dans différents quartiers du Caire : leur construction et leurs loyers furent subventionnés, et le caractère "social" de cet habitat a eu – et a encore – un sens pour ses résidents, qui n'appartiennent cependant pas au "plus grand nombre", à savoir aux catégories sociales les moins aisées de la capitale égyptienne. En revanche, en ce qui concerne les villes nouvelles et autres extensions urbaines implantées dans le désert, il apparaît que leur caractère social (ou supposé tel) intervint peu dans les décisions qui présidèrent à leur réalisation, lancée à la fin des années 1970. Pour les décideurs, le projet des villes nouvelles répondait à deux ambitions. D'une part, il fallait préserver, voire "sauver", la capitale d'une "catastrophe" perçue à l'époque comme imminente, provoquée par une "explosion démographique" dont la réalité est aujourd'hui fort contestable. D'autre part, et surtout, il fallait légitimer l'idéologie de la "renaissance nationale" par l'élaboration d'un projet "pharaonique" : il fut envisagé que 20 millions d'Égyptiens devraient vivre dans les villes nouvelles en 2020. Quant aux habitants de ces villes, il s'agissait pour eux – et il s'agit toujours – avant tout et simplement de



se loger. Ainsi, pour les jeunes ménages de la classe moyenne n'ayant pas accès, faute de ressources, aux appartements du centre-ville, mais ne voulant pas non plus emménager dans les quartiers périphériques dits "informels", en raison de leur image dévalorisante, déménager vers une ville nouvelle dont les mérites architecturaux et urbanistiques sont amplement vantés dans les médias est devenu une solution possible. Dans le même temps, les discours officiels sur les villes nouvelles visent à être entendus de tous, y compris des catégories à faibles revenus, puisqu'il y est énoncé qu'une partie des logements de ces villes leur est réservée. Que ces discours influent ou non sur les aspirations et les itinéraires résidentiels de certains ménages, il ne s'agit cependant jamais des plus pauvres, dotés des plus faibles revenus, simplement parce que le coût de ces logements rend impossible leur acquisition – à supposer que ces catégories aspirent à s'installer dans ces villes nouvelles.

C'est en fait une catastrophe naturelle, le tremblement de terre d'octobre 1992, qui conduira au relogement, bon gré mal gré, de plus de trente mille familles en habitat collectif dans les villes nouvelles de la couronne désertique du Grand Caire.

Mais, au-delà du hiatus entre discours public et mise en œuvre, l'évolution principale de ces politiques abusivement dites de "logement social" réside dans le désengagement progressif de l'Etat, dont un premier palier est constitué par les débuts de la libéralisation de l'économie égyptienne, au milieu des années 1970; le second palier intervient à partir des années 1990, lorsque l'Etat concède au secteur privé à la fois le sol des villes nouvelles et la production de logements¹.

1. Ce chapitre repose sur l'analyse des recherches antérieures (voir bibliographie) ainsi que sur celle de la presse égyptienne, mais surtout sur des enquêtes qualitatives menées au Caire entre 1992 et 1995 dans le cadre de notre thèse de géographie, "Itinéraires citadins au Caire. Mobilités et territorialités dans une métropole du monde arabe". Ces enquêtes se sont poursuivies lors de retours annuels sur les mêmes terrains, avec l'objectif d'une analyse sur une période plus longue.

LES CITÉS NASSÉRIENNES, OU COMMENT LOGER LE PEUPLE

*L'ACCÈS AU "LOGEMENT POPULAIRE" :
PROMOTION RÉSIDENTIELLE ET PROMOTION SOCIALE*

Au Caire, les cités de logement social construites pendant les années 1960 font aujourd'hui partie intégrante du tissu urbain et incarnent encore, pour de nombreux Cairotes, l'un des héritages de la politique menée par Gamal Abdel Nasser.

Avant la loi n° 206 de 1951, il n'y avait pas à proprement parler de politique de logement social, hormis quelques opérations ponctuelles, sous la forme de maisonnettes individuelles, destinées à des catégories professionnelles spécifiques, telles que les cheminots, les ouvriers de l'Imprimerie nationale ou ceux de l'Arsenal¹. Née d'une réflexion sur l'inévitable financement par l'Etat de la construction de logements sociaux et sur la nécessité d'en subventionner les loyers, la loi n° 206 est la première à donner un cadre législatif et exécutif à une véritable politique de logement social. Elle se traduira par la construction de plusieurs cités d'habitat collectif sous l'égide de la Société d'urbanisme et d'habitat populaire (Volait, 1991). Il faut attendre le début des années 1960 pour la mise en œuvre de grands programmes de logements sociaux appelés "logements populaires" (*masâkin cha'biyya*), réalisés par l'Organisme public de l'habitation et de l'urbanisation. "Les efforts considérables déployés dans le domaine de l'habitat et de la reconstruction contribueront largement à assurer des habitations convenables à tous les citoyens, à résoudre la crise du logement dont ils souffrent d'une manière pratique et à combattre l'exploitation dont ils sont victimes" (*Annuaire* de l'administration de l'Information, 1964). Le changement significatif des années 1960 réside dans le nombre de chantiers et la taille de certaines cités² : au

1. Nous limitons ici notre propos au Caire, mais des cités ouvrières ont été également édifiées dans les villes du canal de Suez. Evoquons encore les logements "indigènes" pour ouvriers et domestiques d'Héliopolis, première "ville nouvelle" d'Égypte, construite *ex nihilo* par le baron Empain.

2. Pour donner un aperçu de l'ampleur de cette politique, citons quelques-unes des plus grandes cités nassériennes : al-Amiriyya, au nord du Caire, construite au début des années 1960 et comptant 180 blocs ; Zawayat al-Hamra (150 blocs, au nord de la ville) ; Imbaba (environ 100 blocs sur la rive ouest du Nil) ; Helwan

Caire, vingt-neuf opérations de “logement social de masse” totalisant 1 722 barres (ou blocs) de quatre ou cinq étages, soit cinquante mille logements (Kolher, 1989).

Les classes populaires régulièrement salariées et les petites classes moyennes, sur lesquelles se fonde le régime nassérien, sont les principales destinataires de ces opérations : “L’ouvrier, le petit fonctionnaire, dont les revenus ne dépassaient pas 20 £e par mois, pouvait habiter un « logement populaire » gouvernemental [...]. Le loyer était en fait à la portée des différents revenus, et représentait 10 à 15 % de ceux-ci. Les équilibres sociaux économiques étaient sauvegardés de ce fait” (Hanna, 1992). Initialement, dans ces cités cohabitent des fonctionnaires, des instituteurs et des professeurs, des commerçants et des artisans, des ouvriers spécialisés ou encore des techniciens employés par l’armée : ces cités abritent donc une population de composition socioprofessionnelle relativement hétérogène, même si ces logements dits “populaires” n’accueillent qu’exceptionnellement le “petit peuple” (constitué de familles de migrants de fraîche date, de salariés irréguliers – journaliers –, de manœuvres, de personnel domestique, etc.). Ce n’est le cas qu’à la suite, par exemple, de travaux d’utilité publique qui imposent un relogement.

Pour les premiers arrivés dans ces cités, le changement résidentiel correspond à une amélioration des conditions de logement, puisqu’ils accèdent à des appartements pourvus de toutes les commodités “modernes” – eau courante, électricité, salle d’eau, cuisine, balcon... –, souvent absentes dans la résidence antérieure. Comportant des squares et des espaces verts ainsi que tous les services publics et privés de proximité, l’environnement est lui aussi soigné. D’une certaine manière, l’accès au logement social constitue dès lors pour beaucoup une promotion résidentielle.

Cette promotion doit être replacée dans un contexte de réformes, porteuses de changements sociaux¹ : les années 1960 sont celles où, en dépit d’un contrôle politique fort qui s’effectue par le biais des

(240 blocs, au sud du Caire) et ‘Ayn al-Sira (144 blocs), non loin du centre-ville (Kolher, 1989).

1. Précisons, bien sûr, que ce n’est pas l’accès à un nouveau logement qui entraîne la mobilité sociale des habitants ; c’est plutôt le fait que les années 1960 constituent la période pendant laquelle cette mobilité fut possible, comme elle le sera, pour d’autres raisons, durant les années 1970 (voir Chamboredon et Lemaire, 1970).

syndicats affiliés au pouvoir, le salaire minimum pour les ouvriers et fonctionnaires (lois “socialistes” de juillet 1961), l'accès aux magasins d'Etat et aux produits subventionnés, ainsi que la gratuité des crèches et de la scolarité en général bénéficient particulièrement aux habitants des cités. Effectivement, l'école et l'université deviennent l'un des vecteurs possibles de la mobilité sociale. Les enfants des cités nassériennes, nés des couples qui viennent de s'y installer, constitueront cette première génération – ce sera moins le cas des suivantes – dont une partie suivra des études universitaires, pourra s'expatrier à l'étranger par la suite et réside aujourd'hui dans des quartiers d'un standing souvent supérieur à celui des parents.

Pour ces derniers, la mobilité sociale évoquée ci-dessus s'accompagne d'un ancrage résidentiel dans ces cités – on peut encore y rencontrer de nombreux primo-arrivants, aujourd'hui âgés – et des premiers aménagements effectués dans leurs appartements : les balcons sont fermés, couverts, peints ou carrelés, et l'agencement intérieur est modifié. L'accession à la propriété des logements amplifiera ce mouvement de transformations, bouleversant progressivement l'aspect extérieur de ces grands ensembles – hormis ceux qui offraient, dès l'origine, des logements assez vastes à leurs occupants (dans la cité Zaynhom, par exemple).

*“LA TRAHISON DE LA POLITIQUE SOCIALE DU LOGEMENT” :
CAPTIVITÉ RÉSIDENIELLE ET DÉCLASSEMENT SOCIAL*

A la fin des années 1970, les locataires des cités nassériennes accèdent en effet, gratuitement, à la propriété de leur logement, ce qui impulse et stimule la construction par les habitants eux-mêmes d'ajouts, d'annexes et de surélévations – ceux-ci ont pris une telle ampleur qu'il est aujourd'hui difficile de reconnaître les blocs d'origine. Si ces premières extensions, édifiées en matériaux légers, ont dans certains cas été démolies par les autorités, la prolifération et la consolidation progressive des adjonctions entraîneront en définitive leur acceptation. Les cités nassériennes continuent encore aujourd'hui à se transformer : les extensions trop vétustes ou fragiles sont rebâties, d'autres sont agrandies ou consolidées, les matériaux utilisés se modernisent, les finitions sont davantage soignées (peinture, fresques, colonnes de stuc, arcades, etc.).



Ces extensions résultent du désir d'agrandir des appartements exigus à l'origine (notamment ceux qui ne comportent qu'une pièce) et qui se trouvent vite suroccupés et difficiles à vivre avec l'arrivée et la croissance des enfants. A cela s'ajoute bien souvent la cohabitation des enfants mariés avec leurs parents. Les résidents, surtout ceux des derniers étages, peuvent opérer une "décohabitation sur place" en construisant pour le jeune couple, sur le toit en terrasse du bloc, un appartement ou au moins une pièce supplémentaire relativement indépendants. Certains ménages doivent aussi prendre en charge leurs parents âgés et malades et leur réserver une pièce. A cette adaptation aux contraintes imposées par le cadre architectural s'ajoutent d'autres pratiques d'ajustement aux difficultés quotidiennes liées à la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, à la modicité des retraites et des pensions, au chômage ou au sous-emploi des jeunes, phénomènes qui constituent les causes principales de la paupérisation touchant les couches salariées et la petite classe moyenne¹ et qui favorisent une tendance à l'homogénéisation "vers le bas" de la composition sociale des cités.

Si l'ancrage résidentiel semble majoritaire, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de ménages, en particulier ceux dont un membre au moins a effectué une expatriation temporaire "réussie", sont partis habiter ailleurs et ont été remplacés par de nouveaux venus, moins aisés. Ces derniers, afin d'améliorer leurs revenus, ont souvent ouvert, dans les espaces publics et au rez-de-chaussée des immeubles donnant sur la rue, des cafés, des kiosques et autres petites boutiques proposant quelques produits. D'autres résidents qui en ont les moyens élaborent des stratégies résidentielles complexes aboutissant à l'achat d'appartements voisins des leurs, afin d'y loger des membres de leurs familles élargies; des enquêtes menées dans les blocs du quartier de 'Ayn al-Sira (situé dans la partie sud du Caire *intra-muros*) témoignent de cette superposition, au sein d'un même bloc ou d'un même ensemble de blocs voisins, des réseaux de parenté (par filiation et par alliance) et des réseaux de voisinage. L'ancienneté de l'installation dans le quartier, la densité des réseaux d'interconnaissance et la maîtrise pratique par ses résidents des modes de fonctionnement immobilier favorisent la formation de véritables "filiales"

1. En ce qui concerne les classes moyennes, le lecteur pourra se référer aux contributions d'Assia Boutaleb *et al.* (2005).



d'accès au logement : à 'Ayn al-Sira, les membres d'une même famille élargie peuvent ainsi occuper plus de quatre appartements dans le même bloc.

A l'instar de nombreux autres Cairotes, ceux qui occupent les cités nassériennes n'ont cependant pas tous accès, faute de moyens, à ces solutions palliatives. Les possibilités actuellement réduites sinon nulles de mobilité sociale et résidentielle induisent un sentiment de déclassement qui peut être très mal vécu : pour certains jeunes et adultes de la deuxième génération d'habitants, la stabilité résidentielle s'apparente alors à une "captivité".

Le passage au statut de propriétaire a coïncidé avec – ou a justifié – le désengagement des pouvoirs publics, d'autant plus mal perçu par les habitants qu'ils estiment, dans une certaine mesure, avoir été choyés sous Nasser ; ils considèrent du coup ce retrait comme un abandon, sinon une "trahison" (Gotman, 1994). Si certains voisins tentent, grâce à des cotisations collectées pour constituer des "caisses de camarades" (*sandûq sadîq*), de pallier les problèmes les plus urgents de leur bloc, les résidents n'ont en général pas les moyens de faire face au vieillissement du bâti de ces cités, à l'usure des infrastructures communes ou au manque d'entretien des espaces publics.

Habiter le "logement populaire" d'une cité nassérienne a longtemps été associé à une certaine représentation du rôle de l'Etat, de son engagement et de ses rapports avec certaines catégories sociales précises : les fonctionnaires, les ouvriers. Les "années Nasser" ont constitué en effet pour ces catégories un temps où beaucoup d'espoirs étaient permis et où leur réalisation a été partiellement possible. La rupture et le désengagement des "années Sadate", la paupérisation et le déclassement social des "perdants", plus encore que la dégradation du cadre architectural et de son environnement, ont fait qu'au fil du temps l'identité spécifique des cités populaires, construite et parfois mythifiée *a posteriori* par les habitants, s'est étiolée.

DES VILLES NOUVELLES AUX VILLES PRIVATISÉES : LE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES D'HABITAT SOCIAL

En matière de production de logements sociaux, la guerre des Six-Jours (juin 1967) et la récession économique qui s'ensuivit, ainsi que la nouvelle priorité que constitua le barrage d'Assouan mirent fin à l'expérience des "cités nassériennes". Certes, à la fin des années 1960, des "cités d'urgence" ont encore été construites en matériaux préfabriqués de mauvaise qualité (environ 10 000 logements d'une pièce par famille, avec sanitaires communs) ; ces cités sont aujourd'hui fort peu identifiables, car leurs occupants les ont massivement transformées. Cependant, par la suite, la production par le secteur public de logements subventionnés s'est considérablement réduite par rapport à la décennie antérieure : hormis les cités d'urgence, 5 600 logements économiques ont été annuellement construits, contre 13 000 durant la période précédente. Il faut attendre le début des années 1980 et les premières villes nouvelles pour que la production étatique de logements s'établisse, bon an mal an, autour de 25 000 logements, dont environ 15 000 dits "économiques" (Hanna, 1992). Cette "aide à la pierre", qui transite par les gouvernorats ou par les coopératives de construction publiques, sous la tutelle du ministère de l'Habitat, resta toujours très inférieure aux besoins et essentiellement destinée à des groupes spécifiques tels que l'armée, les forces de police ou les syndicats professionnels : c'est ainsi que les membres du Syndicat des artistes ont pu acheter des logements économiques, reconnaissables à leurs façades peintes de couleurs vives, dans la ville nouvelle nommée Cité du 6-October.

A partir des années 1990, la privatisation du secteur public, sous l'injonction des organismes internationaux et dans un contexte de libéralisation accentuée de l'économie égyptienne, consacra le désengagement de l'Etat de la production de logements et laissa au secteur privé du BTP la charge de construire la quasi-totalité des logements économiques. Le rôle des pouvoirs publics se limita surtout à des "aides à la personne", consistant en crédits accordés à des catégories précises afin de favoriser leur accès au logement en ville nouvelle : les ménages "à bas revenus", les "familles nombreuses", les "jeunes couples" et les "personnes jeunes" sont les bénéficiaires de



ces opérations très médiatisées, comme le “Projet Moubarak des logements pour la jeunesse”, lancé en 1995 et devant s’achever en 2017, ou encore “Les logements de l’avenir”. A cela s’ajoutèrent des projets ponctuels, mais mis en avant avec la même force, tels que l’opération immobilière patronnée par Suzanne Moubarak, à Zaynhom, tout près du centre-ville.

Paradoxalement, le repli de l’Etat du champ de la construction de logements sociaux s’accompagne d’un discours de légitimation de son action dans ce domaine, s’adressant aux catégories à “moyens et bas revenus”, alors même que ces dernières n’ont jamais accès à ce segment du parc de logements.

*VIVRE DANS LES CITÉS DU DÉSERT :
MOBILITÉ CONTRAINTE, MOBILITÉ CHOISIE*

Quels que soient les différents autres vocables utilisés pour désigner les villes nouvelles issues de la politique urbaine mise en place dans les années 1970¹ (villes nouvelles autonomes ou villes satellites, *new settlements* ou extensions urbaines planifiées), toutes ces entités se caractérisent par une localisation et une organisation particulières : elles sont situées dans le désert afin de préserver les précieuses terres agricoles, et leur conception repose sur les principes de l’urbanisme fonctionnaliste se matérialisant par une division sociale et

1. La programmation des dix-sept villes nouvelles conçues pour désengorger Le Caire date du schéma directeur de 1970. Dans les années 1980, les villes nouvelles indépendantes, telles que la Cité Sadate, la Cité du 10-de-Ramadan ou la Cité du 6-October (dates de la victoire égyptienne d’octobre 1973 sur Israël), se construisent et se peuplent lentement; leur édification sera suivie de celle des villes satellites comme al-‘Oubour et la Cité du 15-Mai et des extensions urbaines, exclusivement résidentielles, telles que Hadaba al-Wusta (située sur le plateau du Moqattam) ou al-Nahda (au nord de la capitale). Pour sa part, le projet des *new settlements* est inscrit dans le schéma directeur de 1981 : cette nouvelle génération d’une dizaine de cités devait accueillir à terme 2 millions d’habitants en proche périphérie de la capitale. Il s’agissait initialement de proposer à une population à faibles et moyens revenus des parcelles à bas prix, préalablement viabilisées afin d’y encourager une autoconstruction “contrôlée”. De conception française, placée sous la tutelle de l’IAURIF (Institut d’aménagement et d’urbanisme de la Région Île-de-France), les *new settlements*, bien que validés par le gouvernement égyptien, n’ont jamais vu le jour tels qu’ils avaient été imaginés, moins pour des raisons techniques que pour des raisons politiques (Jossifort, 1995).



fonctionnelle de l'espace, visible dans le paysage urbain. Aussi, les "districts" hébergeant les catégories moyennes/aisées bénéficient-ils d'espaces publics soignés et d'immeubles de bonne facture qui se distinguent nettement de ceux des districts prévus pour les "bas et moyens revenus" à l'environnement et au bâti de qualité moyenne – voire très médiocre (ce dernier étant parfois dégradé quelques années à peine après la construction). Les différentiels de prix au mètre carré des appartements opèrent une sélection de la clientèle, qui favorise la fragmentation sociale au sein des villes nouvelles.

Quoi qu'il en soit, et à l'instar des logements sociaux des cités nassériennes originellement attribués aux classes moyennes plutôt qu'aux couches défavorisées, les appartements en ville nouvelle sont de fait destinés aux classes moyennes, voire à la fraction supérieure de ces dernières. Leurs membres en seront d'ailleurs les premiers acquéreurs, plus souvent par stratégie spéculative d'accumulation de patrimoine que pour y résider. Ainsi, les appartements en location-vente du "Projet Moubarak", pourtant destinés aux familles à bas revenus, sont vendus entre 18 500 livres¹ et 31 500 livres, selon la surface, à des ménages dont les revenus mensuels ne doivent réglementairement pas être inférieurs à 200 livres; or aux loyers, compris entre 30 et 60 livres, il faut ajouter les acomptes à verser au moment de l'obtention des clés (de 1 000 à 3 000 livres). Cela exclut donc les ménages aux revenus irréguliers ou très faibles, lesquels n'ont pas accès aux crédits bancaires. Le tremblement de terre du 12 octobre 1992 constituera l'occasion de la seule exception à cette exclusion; le séisme a en effet conduit au relogement des sans-abri, souvent très démunis, dans des villes nouvelles du désert. Au cours de l'année 1993, plus de trente mille familles furent accueillies dans les nombreux appartements toujours inoccupés des villes nouvelles, notamment ceux de la Cité du 6-October et de la Cité Badr, mais surtout ceux des "extensions urbaines planifiées" telles qu'al-Nahda ("la Renaissance") et Hadaba al-Wusta ("le Plateau central" – trente mille logements répartis sur mille barres), sorte de cités-dortoirs à l'équipement et aux services limités à l'essentiel (mosquées, écoles), sans opportunités d'emploi et de loisirs sur place. Pour les familles sinistrées, le passage des logements de la vieille ville ou du centre-ville – où elles vivaient majoritairement dans de petits logements vétustes aux loyers bloqués – aux

1. La livre égyptienne équivalait à 15 centimes d'euro environ en 2008.

appartements des villes du désert, qui ne leur étaient pas destinés, fut plus que malaisé : si leurs conditions d'habitation s'améliorèrent globalement, le prix du logement, la distance au lieu de travail et le coût qui en découle, les transports publics insuffisants, l'absence d'équipements et la médiocrité de l'environnement paysager firent que la rupture résidentielle fut d'autant plus mal vécue qu'elle fut brutale et contrainte. Un certain nombre (difficile à évaluer avec précision) de relogés de la "cité du tremblement de terre" (*madīnat al-zalzāl*, nom officiel de Hadaba al-Wusta) ont d'ailleurs revendu – illégalement – leurs logements et sont repartis vivre en ville ; d'autres, par manque de ressources suffisantes, sont dans l'incapacité de payer leurs loyers et vivent dans la peur d'une expulsion. De façon générale, pour ces résidents, captifs de ces cités, le sentiment de relégation et d'exclusion est extrêmement prégnant et encore renforcé par l'absence sur place, hormis la police, d'interlocuteurs représentant un Etat par ailleurs omnipotent. Tout cela n'empêche pas les ajustements, qui se manifestent à travers des appropriations de l'espace privé (logements modifiés, balcons transformés en petites boutiques...), mais aussi public (création de jardinets, de kiosques, de services, etc.) : sont ainsi mises en œuvre toutes sortes de pratiques d'adaptation d'un espace bâti, *a priori* très rigide, auxquelles s'ajoutent des relations de voisinage d'abord en germe, puis s'étoffant progressivement, qui témoignent des capacités à s'ancrer tant bien que mal dans un habitat non choisi.

Parfois voisins des sinistrés, les "jeunes couples" et, plus généralement, les nouveaux accédants à la propriété s'installent dans les villes nouvelles. Ces dernières ont longtemps été considérées comme des cités fantômes, provoquant chez leurs habitants la *ghorba*, ce sentiment d'étrangeté pouvant mener à l'aliénation. Très critiquées dans un premier temps par l'opposition politique – parce que coûteuses et peu attirantes –, mais aussi par les urbanistes, les journalistes et les chercheurs, les villes nouvelles, cependant, se peuplent lentement et deviennent progressivement plus attractives pour les Cairotes en mesure d'y acquérir un logement. Il est en effet certain que l'on a assisté ces dernières années à une nette amélioration de l'image des villes nouvelles et que, même s'il est difficile de mesurer la portée exacte de ce phénomène dans les aspirations et les choix résidentiels, elles sont maintenant largement perçues comme offrant un "produit nouveau", en rupture avec les modes d'habitat de la capitale, dont la



qualité du cadre de vie est presque unanimement perçue comme se dégradant. Aussi la ville nouvelle – ici, au sens quasi générique du terme et sans distinction des différentes configurations proposées d'un quartier à l'autre et d'une ville à l'autre – devient-elle le symbole d'une urbanité "moderne", dont l'emblème, poussé à son comble, est le *compound* ou *gated community* (quartier fermé ou enclos).

NOUVELLES FORMES URBAINES, NOUVELLES URBANITÉS

A partir des années 1990, en effet, se greffe sur les villes nouvelles une autre forme urbaine, inédite en Egypte, émanant de promoteurs privés qui proposent des villas de "grand standing" aux plus aisés, puis qui élargissent progressivement leur offre par le biais de logements collectifs "de standing" ou de villas plus modestes à l'intention des classes moyennes supérieures. Cette dynamique immobilière est de grande ampleur – au risque de déclencher une "bulle"¹ – et concerne une surface qui, associée à celle des villes nouvelles, tend aujourd'hui à dépasser celle de la ville-mère. Cette dynamique est rendue possible par la vente de vastes surfaces de désert à faible prix par l'Etat, propriétaire du sol. Récemment, en 2006 et 2007, ce dernier a mis aux enchères des milliers d'hectares de désert, vendus notamment à des investisseurs moyen-orientaux, ce qui lui rapporta plusieurs dizaines de milliards de livres égyptiennes : d'après le journal *al-Ahram*, ce procédé a provoqué une hausse rapide et brutale des prix des terrains, mais aussi des logements, alors même que 90 % des logements construits sont déjà des logements de haut ou moyen standing... Le paradoxe est que terrains et logements semblent, jusqu'à présent, trouver preneurs, qu'il s'agisse de promoteurs ou d'acquéreurs individuels.

Que propose la nouvelle offre immobilière des *compounds* ou *gated communities*? Un nouveau mode de vie exclusivement lié à l'habitat

1. Nous renvoyons ici à Denis et Séjourné (2003), qui écrivent : "Très vite, après 1994, le nombre de constructions [de standing] a dépassé, et de très loin, les capacités d'absorption du décile le plus aisé. La région du Grand Caire ne compte pas en effet plus de 315 000 familles dont les dépenses courantes sont supérieures à 2 000 £e par mois." Ce qui pose en effet la question de l'absorption par le marché de cette production immobilière démesurée et inaccessible à la quasi-totalité des Egyptiens.



et à son environnement proche : les publicités vantant les mérites de ces nouveaux quartiers promettent le calme, l'air pur, la verdure et l'espace, par contraste avec les caractéristiques du Caire, à savoir le bruit, la pollution, l'univers minéral et la promiscuité. A ce titre, les *compounds* assurent en effet une relative intimité spatiale et sociale à leurs résidents : bien que proches des villes nouvelles et profitant de leurs infrastructures, ils en sont séparés par quelques kilomètres de désert, et le prix à payer pour y vivre garantit l'endogamie sociale ou le fameux "entre-soi" – tel qu'il est possible de l'observer ailleurs dans le monde dans des configurations urbaines de type *gated communities*. Enfin, si ces *compounds* proposent des formes urbaines et architecturales assez diverses, ils ont en commun de relever d'une plus ou moins grande autonomie de gestion¹, ainsi que de mettre clairement en avant leur "modernité" : présentés dans les brochures comme des "villes d'avenir", des projets porteurs d'une "civilisation nouvelle" pour un "siècle nouveau", offrant de plus le "rêve" – Dreamland est le nom de l'un d'entre eux – et la "magie", les *compounds* auraient les qualités qui feraient défaut au Caire d'aujourd'hui, une ville populaire et peuplée qui, à l'exception de certains de ses îlots, ne parviendrait pas à entrer de plain-pied dans la "modernité".

CONCLUSION

L'idéologie initiale porteuse du projet des villes nouvelles se voulait profondément réformatrice et totalisante. Il s'agissait bien de transformer la société tout entière : par le transfert d'une partie de la population urbaine depuis son implantation séculaire au bord de la vallée du Nil jusque dans le désert et par l'imposition d'un modèle urbanistique apte à moderniser la société, à garantir la paix sociale et à assurer la stabilité économique. Ce modèle directement importé des théories fonctionnalistes les plus classiques devait, par sa nature et

1. En effet, les *compounds* présentent des formes et des modes de fonctionnement variés : les plus "chics", tel le village-golf Sulaymanya, sont enclos par de hauts murs, l'entrée y est formellement interdite aux non-résidents non invités, les règlements internes sont particuliers, et le promoteur initial y pratique une gestion autoritaire ; d'autres sont simplement délimités par des grilles qui laissent visible l'intérieur du quartier, font l'objet d'une surveillance allégée et à terme doivent être gérés par un système de copropriété.



son contenu mêmes, favoriser un nouvel ordre, de nouvelles normes, en bref une “nouvelle urbanité” qui se réaliserait par l’adaptation des habitants au modèle et à ses prescriptions, plutôt que l’inverse.

Et il semble bien qu’un nouveau type d’urbanité s’impose, mais cette urbanité-là n’est plus véhiculée par l’Etat dans le cadre d’un projet spatial et sociétal global. Le développement des villes nouvelles est certes toujours soutenu par le raïs (le président égyptien), mais l’accent est dorénavant mis tout autant, sinon plus, sur les talents des investisseurs immobiliers promoteurs des quartiers fermés et autres complexes de loisirs que sur la production urbaine publique. Certes, les quelques opérations de logements économiques sont fortement mises en avant, mais dans les faits elles restent plus qu’insuffisantes à régler la crise du logement. Tout se passe comme si, implicitement, se loger en ville nouvelle ne concernait plus la société dans son ensemble, contrairement au dessein originel, mais quasi exclusivement les classes très aisées et la partie supérieure de la classe moyenne : de répulsives, les villes nouvelles sont devenues attractives pour ces catégories aux nouvelles aspirations, tandis qu’elles restent toujours inaccessibles aux autres, hormis dans le cas de trajectoires résidentielles contraintes (relogements forcés, expulsions, par exemple). Au désengagement de l’Etat dans le domaine de la production de logements sociaux s’ajoute, de manière plus générale, l’abandon d’une vision globale de la ville et de la société urbaine dans son ensemble : les *compounds* témoignent d’une fragmentation spatiale et, de fait, sociale qui semble n’être que le symptôme d’une mise à l’écart d’une autre nature, proprement politique. Cela renvoie à la question du droit au logement et, plus largement, du droit à la ville pour le plus grand nombre.

BÉNÉDICTE FLORIN

POUR EN SAVOIR PLUS

CNRSC (Centre national pour les recherches sociales et criminologiques), 1987 : *Les Villes nouvelles en Egypte*, choix de communications présentées au colloque du CNRSC sur “Le développement socio-économique des villes nouvelles en Egypte” (7-10 avril 1986), dossier du CEDEJ, n° 2, préparé par Mercedes Volait et François Ireton, CEDEJ, Le Caire.





- DENIS Eric, 1998 : "Le Caire et l'Égypte à l'orée du XXI^e siècle. Une métropole stabilisée dans un contexte de redéploiement de la croissance", *Lettre d'information de l'oucc*, n° 48, juin, Observatoire urbain du Caire contemporain (OUCC, CEDEJ), Le Caire, p. 4-17.
- DENIS Eric, 1999 : "La face cachée des villes nouvelles", *Lettre d'information de l'oucc*, n° 49, Observatoire urbain du Caire contemporain (OUCC, CEDEJ), Le Caire, p. 38-46.
- EL KADI Galila, 1990 : "Trente ans de planification urbaine au Caire", *Revue Tiers Monde*, vol. 31, n° 121, "Égypte : années 80. Éléments pour un bilan de « l'ouverture »", p. 185-207 [en ligne : <http://www.persee.fr/10.3406/tiers.1990.3901>].
- EL KADI Galila et RABIE Magbie, 1995 : "Les villes nouvelles d'Égypte. La conquête du désert entre le mythe et la réalité", *Villes en parallèle*, n° 22, "Villes secondaires d'Afrique", p. 159-177.
- FLORIN Bénédicte, 2005 : "Vivre en parallèle ou à l'écart? L'évolution des villes nouvelles du Grand Caire", *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 98, "Les visages de la ville nouvelle", p. 97-105.
- FLORIN Bénédicte, 1995 : "Masâkin al-Zilzâl ou la cité du tremblement de terre", *Égypte/Monde arabe*, première série, n° 23, "Décrire : géographies de l'Égypte 2", p. 11-56 [en ligne : <http://ema.revues.org/index962.html>].
- FLORIN Bénédicte, 1996 : "Habiter une « cité nassérienne ». Changements sociaux et relations de voisinage à Aïn el-Sira", *Peuples méditerranéens*, n° 74-75, p. 205-227.
- JOSSIFORT Sabine, 1995 : "L'aventure des villes nouvelles. Vingt ans après : bilan et débats", *Égypte/Monde arabe*, première série, n° 23, "Décrire : géographies de l'Égypte 2", p. 169-194 [en ligne : <http://ema.revues.org/index973.html>].

BIBLIOGRAPHIE

- Annuaire*, 1964 : République arabe unie, administration de l'Information, Le Caire.
- BOUTALEB A., FARAG I., HASSAN N., KLAUS E., RADI S. et ROUSSILLON A., 2005 : "Dire les classes moyennes : quand les citoyens égyptiens en parlent", *Carnets de bord en sciences humaines*, n° 10, décembre, Genève [en ligne : http://www.unige.ch/ses/socio/carnets-de-bord/revue/pdf/10_95.pdf].
- CHAMBOREDON Jean-Claude et LEMAIRE Madeleine, 1970 : "Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement", *Revue française de sociologie*, vol. 11, n° 1, p. 3-33.



- DENIS Eric et SÉJOURNÉ Marion, 2003 : “Le Caire, métropole privatisée”, *Urbanisme*, n° 328, “La ville au cinéma”, p. 31-37.
- GOTMAN Anne, 1994 : “L’accession à la propriété dans le parc social : quelle demande?”, *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 65, p. 54-67.
- HANNA Milad, 1992 : *Le Logement en Egypte : essai critique*, CEDEJ, Le Caire.
- JOSSIFORT Sabine, 1995 : “Villes nouvelles et *new settlements* : l’aménagement du désert égyptien en question”, in El Kadi G. (dir.), *Aménagement régional et aménagement urbain en Egypte*, URBAMA, Tours, coll. “Les Cahiers d’Urbama”, n° 10, p. 29-43.
- KOLHER Laurent, 1991 : *Matériaux et Documents. “HLM” au Caire : repérages*, CEDEJ/LADRHAUS, Le Caire/Versailles.
- VOLAIT Mercedes, 1991 : “De l’habitation salubre au logement de masse : l’expérimentation égyptienne en matière d’habitat économique et social”, rapport de recherche pour le Bureau de la recherche architectural et urbaine, notes d’avancement de la recherche en cours, CEDEJ, Le Caire (document provisoire, non diffusé).



COMMENT PEUT-ON ÊTRE URBAIN ?
VILLES ET VIES URBAINES

*“Je deviens fou, j’aurais tant aimé, ô mes frères, ne pas
être allé à Londres et à Paris !*

*Ce sont des pays modernes, propres, aimables et de bon
goût et cela est irritant,*

*Pas de poursuite en pleine rue entre deux individus,
Dont l’un hurle à l’autre, je vais finir par t’avoir, fils de
femme légère,*

*Mes frères, la rue n’est pas un champ et nous ne sommes
ni des poulets ni des chèvres,*

*Je deviens fou, j’aurais tant aimé, ô mes frères, ne pas
être allé à Londres et à Paris ! [...]*

*On n’y est pas assailli par des centaines de Sa’îdî [habi-
tants de Haute-Egypte] avec leurs billets de loterie,*

*Ni entouré de milliers de cireurs convoitant nos
chaussures,*

Mon Dieu, je hais les cafés et j’ai cessé de les fréquenter.”

*(Je deviens fou [Hatgann], chanson
de Bayram Ettounsi, vers 1920¹.)*

1. Bayram Ettounsi (aussi orthographié Byram at-Tûnisî ou Bîram al-Tûnisî) est né à Alexandrie en 1893 et décédé en 1961. Avant de composer en Egypte cette chanson, il vécut de longues années d’exil politique en Europe, principalement en France. (Bayram Ettounsi, s. d. [c. 1920], *Hatgann*, Le Caire, Maktabat Misr. Traduction complète de Dara Mahmoud et Nicolas Puig, dans Puig, 2005.)



INTRODUCTION

Bayram Ettounsi chantait un Caire qui n'était ni Londres ni Paris, soulignant son urbanité défaillante si éloignée de l'art de vivre des villes européennes. L'Égypte est le lieu d'une "citadinité" très ancienne et spécifique, et les multiples initiatives pour la rapprocher des standards des villes européennes, telle la récente tentative d'évacuer les charrettes à bras des rues du centre-ville (*wast al-balad*, voir *infra*), ont connu des succès mitigés.

S'agissant des villes égyptiennes, un premier constat s'impose : du xx^e siècle à ce début de xxi^e siècle, les principaux centres urbains ont connu une croissance rapide : Alexandrie (4 millions d'habitants), Mahalla-al-Kubra (1 million) et plusieurs approchant le demi-million (Tantâ, Mansoura, Assiout...). Le Caire (8 millions d'habitants, 16 millions pour le Grand Caire) a rang de mégapole et s'insère dans le plus grand espace urbain égyptien : une conurbation qui s'étend sur trois gouvernorats (Le Caire, Giza et Qalyubiyya) et les deux rives du Nil. Il est la ville par excellence, à tel point qu'il est souvent désigné comme l'Égypte (Misr) et non comme Le Caire (al-Qâhira).

Résultant de cette "transition urbaine", le clivage entre *rîf* (campagne) et *hadâra* (civilisation établie sur un fondement urbain) semble s'estomper sur le plan formel. Delphine Pagès-El Karoui (2008) évoque ainsi une "ville diluée". La révolution des transports, la mutation des activités dans le monde rural (voir le chapitre "Métamorphoses des campagnes et des modes de vie ruraux", p. 225), les migrations pendulaires et l'installation des "vieux" citadins dans le nouveau périurbain brouillent les catégories anciennes. Qu'est-ce qui fait la ville ? La pertinence de la dichotomie urbain *versus* rural commence à être remise en cause (Denis, 2007). Si c'est la comptabilité des humains y vivant (avec comme seuil arbitraire que toute agglomération de plus de 10 000 habitants est une ville¹), 70 % de la population égyptienne est urbaine et se répartit entre huit cents villes (en montant le cran à 20 000, alors 50 % de la population est concernée). Cela dit, peu d'Égyptiens valideraient cette

1. Il n'y a pas de seuil de population dans la définition légale de la ville en Égypte. Ce seuil est, par exemple, de 2 000 habitants agglomérés en France, de 10 000 en Espagne, de 250 au Danemark, de 2 500 aux États-Unis, de 300 en Islande, de 1 000 au Canada, de 30 000 à 50 000 au Japon... Les Nations unies se réfèrent au seuil de 20 000 habitants.

définition : la plupart de ces villes n'ont pas les équipements urbains classiques, ont parfois une part importante de la population active attachée, au moins en partie, au monde agricole. En ne retenant que les villes disposant d'équipements urbains et en considérant comme urbains tous les villages dont le tissu d'habitat est totalement jointif des grandes villes, on est dans un rapport de 55 % en urbain "réel" pour 45 % en rural "à l'égyptienne"¹. Les villes se sont étendues sur des fronts légaux (dans le désert) et illégaux (sur les terres agricoles) et cela crée une hétérogénéité dans leur tissu même : des immeubles ne sont toujours pas raccordés aux réseaux d'égouts, d'eau, voire d'électricité... Seul le maillage dense des microbus assure la continuité territoriale urbaine.

Comment alors décrire la ville égyptienne ? La tentation est grande et nullement absurde de privilégier l'évocation sensible, le ressenti des habitants : "Pfff... c'est la campagne ici !" se plaignait une femme assise avec ses enfants sur un tas de sable, devant chez elle, dans un quartier d'urbanisation informelle du Caire (Boulaq al-Dakrou). Une autre, installée dans un nouveau quartier des marges désertiques, trouvait son nouvel environnement bien "vide", regrettant la densité et l'animation des rues de la vieille ville, dont elle était originaire.

Il faut alors décrire la ville à partir des catégories sensibles locales, approche parfois réalisée (Battain et Labib, 1991), mais jamais de façon systématique, à supposer qu'un tel projet soit envisageable. Peut-être serait-il plus éclairant d'élargir le champ des investigations aux vies urbaines, faites de perceptions comme de pratiques et de représentations. Dans leurs articulations, elles dessinent les contours approximatifs et mouvants d'une "ville vécue".

Aussi, c'est par l'abord de la relation aux espaces que ce chapitre dresse le portrait, nécessairement inachevé, de la ville en Egypte aujourd'hui. L'ambition est donc de traiter non pas des politiques urbaines planifiées, des urbanismes spontanés ou informels, ou encore de décrire des cadres et des morphologies, mais bien les manières des citoyens de vivre les villes égyptiennes. Ces villes sont davantage que la somme des agencements architecturaux : leurs dimensions sociales et sensibles, leurs "ambiances" aussi, sont essentielles. Ces villes sont le cadre de pratiques urbaines, en pleine

1. Communication personnelle de François Ireton, du 9 mai 2007.

mutation, qui fondent des urbanités égyptiennes, au gré de temporalités quotidiennes ou ponctuelles.

Ces urbanités se caractérisent par des ségrégations, c'est-à-dire des occupations différenciées de l'espace urbain qui signalent des cloisonnements importants entre les différents groupes. Elles sont modifiées par les recompositions des équilibres entre les ancrages résidentiels et les mobilités vers et dans la ville, tandis que de nouveaux usages des espaces publics se développent. Enfin, les rythmes et les temporalités des pratiques en usage, les "microrituels" – qui rendent possibles le côtoïement et la coexistence – et les normes de comportement circonscrivent les contours de cultures urbaines différenciées, dont le partage est problématique.



Vue sur Le Caire islamique près de la mosquée al-Hussein
(V. Battesti, novembre 2009).

MOBILITÉS/ANCRAGES : INTENSIFICATION
DES DÉPLACEMENTS ET MAINTIEN
DES TERRITOIRES RÉSIDENTIELS

*LES MOBILITÉS VERS LES VILLES*¹

Le contexte national se caractérise par un net ralentissement de la croissance démographique des grandes villes, une réduction de la portée des migrations résidentielles et un redéploiement de la croissance vers les échelons inférieurs des bourgs et des villages. Ainsi, l'“explosion démographique” des grandes villes égyptiennes, Le Caire en tout premier lieu, n'est plus à l'ordre du jour. Le taux annuel de croissance démographique du Grand Caire est passé de 4,4 % entre 1966 et 1976 à 2,3 % pour la décennie 1996-2006 (la part du Grand Caire dans la population du pays est stable depuis quarante ans, autour de 23 %). Durant la même période, l'apport migratoire s'est considérablement réduit. Le spectre d'une “invasion” paysanne des villes s'estompe², et l'afflux massif de familles de *fellâhîn* vers les grandes agglomérations dû à l'exode rural qui a marqué les années 1960 et le début des années 1970 est en grande partie tari, et cela depuis trois décennies. Le recensement de 1996 laissait déjà considérer que l'augmentation de la population urbaine au Caire tient de son accroissement interne naturel plus que d'une immigration. Celui de 2006 révèle que seulement 13 % des résidents du Caire *intra-muros* n'y sont pas nés, contre 35 % en 1960. (Voir le chapitre “Transformations du territoire, urbanisation et libéralisme autoritaire”, p. 75.)

Il a pourtant fallu accueillir ces migrants en ville. Les quartiers pauvres centraux du Caire étaient déjà densément peuplés

1. Une partie des données ainsi que quelques passages de cette partie sont issus du texte “Les cadres des expériences urbaines : mobilités et territoires dans Le Caire contemporain” (Barge et Puig, 2002). Les auteurs remercient Céline Barge, qui les a autorisés à utiliser ce matériau et, un peu plus loin pour les pratiques de mobilités intra-urbaines, son traitement statistique des données brutes de l'enquête ménage-transport menée en 1998 par SYSTRA, société française d'expertise, en charge de la réalisation du dernier plan Transport pour la ville du Caire.

2. Du Maghreb au Proche-Orient, une “ruralisation” de la ville a longtemps été dénoncée dans les discussions communes comme dans les écrits de certains intellectuels : Galal Amin (2000), par exemple, continue de rendre l'exode rural responsable de la disparition d'une certaine élégance urbaine au Caire.

et affichaient, pour beaucoup, des records de densité humaine. Si l'on excepte une part non négligeable de Nubiens devenus portiers d'immeubles (*bawwâb*) dans les quartiers cossus (colonisant l'espace des toits de la ville et y développant une forme de bidonville aérien) et les ruraux s'insérant dans certaines zones de la vieille ville, les nouveaux arrivants se sont concentrés en majorité dans les nouveaux quartiers périphériques – aux populations très mélangées mais souvent pauvres. Ces quartiers sont issus fréquemment d'empiètements illégaux sur les zones agricoles des bords du Nil ou de son delta, malgré les lois les protégeant, des quartiers conçus en dehors de tout plan d'occupation des sols (par exemple, Manchiyet Nasr au Caire, el-Marg à Alexandrie). (Voir le chapitre "La « banalité » d'une urbanisation illégale", p. 111.) Ces familles migrantes ont formé, jusqu'aux années 1970, l'essentiel des habitants de ces quartiers que l'on appellera informels, spontanés ou illégaux, et l'accroissement de ces zones sous-intégrées est largement indexé dans un premier temps à ce flux migratoire et aux taux de fécondité de ces populations. Puis les dynamiques de périurbanisation des résidences, amorcées depuis les années 1950, se sont accélérées au cours de deux dernières décennies. Les centres se dédensifient au profit des périphéries de l'agglomération. Au Caire, les quartiers centraux, Darb al-Ahmar, Muski ou encore Boulaq, ont perdu en dix ans (1996-2006) respectivement 23 %, 21 % et 18 % de leur population. Il apparaît que les habitants des nouvelles périphéries sont le plus souvent originaires de la capitale et la densité de ces zones s'accroît : la population de la Cité du 15-Mai a ainsi crû de 38 %, celle de Manchiyet Nasr, de 55 %. Si les densités s'homogénéisent, avec 385 habitants par hectare en 1998 pour le Grand Caire (mais entre 800 et 1 500 dans les limites administratives du Caire), la capitale demeure encore l'une des villes les plus denses du monde.

Le tissu urbain populaire ou pauvre (ou encore en voie de paupérisation) n'est donc pas uniforme : en contraste avec les quartiers périphériques récents, les occupants des vieux quartiers centraux revendiquent une urbanité ancienne, affichée comme une culture spécifique et riche, éloignée d'une ruralité qu'ils considèrent comme fruste. La figure de l'*ibn al-balad* (fils du pays, de la ville) concentre les qualités de l'authentique urbain, fier de l'être, fier de sa différence, de sa fidélité à une tradition citadine. Cette figure est jouée et surjouée, parfois dans la rue, souvent dans les films et

les *musalsalât* (feuilletons) égyptiens (voir le chapitre “Le cinéma égyptien et la question des classes sociales”, p. 995). La figure opposée, sorte de contretype du citadin, est celle du *Sa'îdî*, l'habitant des campagnes de Haute-Egypte évoqué par Bayram Ettounsi dans l'exergue de ce chapitre. L'idée que les émigrés ruraux, eux, sont porteurs en ville de leur culture rurale traverse toutes les couches de la population urbaine, aisées ou pauvres : le rural resterait rural en ville, inadapté à la centralité culturelle du monde urbain. Cette stigmatisation semble surtout viser les personnes originaires de Haute-Egypte (plutôt que de Basse-Egypte), et les autorités ont été plusieurs fois – et encore en 2002 – jusqu'à imaginer d'interdire leur entrée au Caire.

Les mouvements internationaux contribuent de façon plus récente et dans une moindre mesure aux recompositions spatiales. Ils sont principalement orientés vers Alexandrie et Le Caire. Dans la capitale, les migrations concernent les deux extrémités de l'échelle sociale : des populations africaines (majoritairement des Soudanais sudistes) et des Occidentaux. Les premiers fuient des problèmes politiques et économiques et sont le plus souvent en attente d'un exil vers un pays occidental, les seconds sont des expatriés volontaires. Pour des raisons économiques et de réseaux de connaissances (et incités par les autorités), les Soudanais sont plutôt regroupés dans certains quartiers pauvres comme Kilo 4.5 ou 'Ayn Chams¹. Pour des raisons économiques inverses et probablement sécuritaires, les Américains et les Européens sont plutôt regroupés dans des banlieues chics comme Maadi, au sud du Caire. Toutefois, cette présence de résidents étrangers n'atteint pas les proportions qu'elle a pu avoir entre le milieu du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, moment d'une “Belle Époque” (le mot et le thème sont à la mode en Egypte, voir Volait, 2009). Concentrés dans les quartiers du centre-ville, les étrangers représentaient par exemple une large majorité (62 %)

1. Fuyant les guerres civiles du Soudan, ils sont demandeurs d'asile, mais les autorités égyptiennes ont récemment durci les conditions d'obtention du statut de réfugié. Des centaines de Soudanais ont été placés en détention après la dispersion par la police, le 30 décembre 2005, d'une manifestation qui durait depuis trois mois dans le parc Mustapha-Mahmoud au Caire. Ce rassemblement, qui s'est terminé tragiquement par la mort de plusieurs manifestants et par des blessés parmi ces derniers et les policiers, était mené par 2 000 Soudanais qui réclamaient de nouvelles opportunités de réinstallation.



des habitants du secteur de Tawfiqqiyya en 1927 (Raymond, 1977). Dans les années 1850, Flaubert constatait la présence de nombreux “*cawadja françaou*” (étrangers français, dans le respect de la graphie de l’écrivain) au cours de son périple égyptien (Flaubert, 1986). A Alexandrie, la nostalgie de la période cosmopolite de la ville, avec de forts contingents grecs et italiens par exemple, est peut-être plus forte, car elle renvoie à ce qui est parfois considéré comme un âge d’or de son histoire.

*PRATIQUES DE MOBILITÉS INTRA-URBAINES :
DES CADRES DU QUOTIDIEN RECOMPOSÉS*

A l’instar des autres métropoles des pays du Sud, les grandes villes égyptiennes connaissent un certain nombre de transformations qui modifient les modes d’habiter, de se déplacer, de travailler, et plus généralement le cadre d’appartenance et de vie quotidienne des citoyens. Le premier indicateur de ces changements est la mobilité, qui occupe une place de plus en plus importante dans le temps et les modes de vie citoyens. En 1971, les Cairotes effectuaient en moyenne moins d’un déplacement par jour (0,8). Trente ans plus tard, ils se déplaçaient quotidiennement près de deux fois plus (1,4). Les Cairotes se déplacent plus, en usant davantage de moyens de transport motorisés (+ 35 % entre 1973 et 1998), et surtout plus loin – la part des déplacements mécanisés de plus de 10 kilomètres était de 13 % en 1972 et de 43 % en 1998 – et sur des territoires plus variés – les déplacements tangentiels (non polarisés par le centre) sont en très forte croissance. La mobilité se déforme dans ses dimensions spatiales, temporelles, modales, et le territoire du quotidien ne coïncide plus strictement avec celui de “la ville” dans son ensemble.

On observe des disparités importantes dans les pratiques de mobilité selon le milieu social, le genre ou encore l’âge. A observer la rue du Caire ou d’Alexandrie, on remarque une tendance à la ségrégation sexuelle des espaces. C’est en effet une foule largement masculine qui occupe la rue : les hommes y traînent, y travaillent, y discutent, y marchent, y prennent leur café, s’y ennuiant, s’y disputent... Les femmes sont minoritaires et peuvent être, parfois, plus facilement aperçues sur leur balcon à y étendre le linge ou à descendre un



panier au bout d'une longue corde pour récupérer quelques provisions. Quand on demande à Um Sa'id, une femme proche de la cinquantaine d'un quartier populaire du Caire : "Je pense repasser, tu seras là après-demain ?", elle répond tout de go "Mais où veux-tu que je sois ?", forcément. Encore que c'est dans ces quartiers populaires que les femmes sont le plus souvent dehors, mais proches de leur immeuble, dans une sphère qui est considérée comme une extension du domaine domestique : on peut s'y affairer à certaines tâches de la maison, porter ces robes d'intérieur colorées qui dénotent que l'on se trouve dans un territoire quasi domestique. Dans la ruelle comme sur les paliers d'immeubles, les femmes qui ne quittent pas le domicile pour travailler demeurent dans l'entre-soi sexué, une sociabilité spécifiquement féminine.

De fait, dans le cas du Caire, les femmes sont en moyenne deux fois plus "sédentaires" (personnes qui ne se déplacent pas quotidiennement) que les hommes, elles utilisent moins les transports motorisés et elles vont moins loin (99 % des déplacements féminins le sont depuis le domicile). La mobilité témoigne d'une distribution sexuée des activités quotidiennes, laquelle révèle ainsi assez bien la dichotomie des rôles sociaux entre hommes et femmes. Pour celles-ci, le fonctionnement de l'unité familiale – leur rôle de mère et d'épouse – rythme le quotidien et structure l'ensemble des occupations, même lorsqu'elles pratiquent une activité professionnelle. Ainsi, les deux tiers du total de leurs déplacements sont effectués pour les achats. À l'inverse, les hommes réalisent quatre cinquièmes des déplacements professionnels. De même, au sein de la vie sociale, les rôles sont très marqués. La sociabilité amicale et les loisirs relèvent principalement de la sphère masculine, les hommes accomplissent les trois quarts du total de ces déplacements. Les visites familiales sont en revanche réparties entre les sexes de façon plus équilibrée.

En outre, les femmes accèdent à la ville en respectant une véritable figure imposée : la sortie en famille. Cette "famille" annexe bien souvent des sœurs de la mère, des cousines... Tout agencement est possible tant qu'au moins un chaperon crédible est présent. Toutefois, la famille nucléaire est la configuration la plus classique pour les sorties aussi bien diurnes (jardins publics ou lèche-vitrines) que nocturnes (cafés en terrasse, flâneries sur la promenade des grands axes). Les moyens de transport sont eux-mêmes affectés par une forme de ségrégation, puisque le métro au Caire réserve le premier wagon de chaque

rame strictement aux femmes et aux enfants, mais cet usage n'est ni obligatoire ni automatique. Pour le reste, les bus et les microbus sont bondés à l'extrême, et là, peu importe le genre, ce qui importe est de réussir à rentrer dans le véhicule et à en sortir (les bus ne marquent pas toujours franchement l'arrêt).

Au final, l'exemple du Caire souligne des tendances communes aux grandes villes égyptiennes. La diversité des mobilités dessine des pratiques de la ville différenciées : elles sont très fortement déterminées par l'insertion dans l'univers économique, avec une fracture majeure entre actifs et inactifs, qui se double d'une fracture hommes-femmes, ces dernières étant moins actives. L'accès à la mobilité passe aussi par la possession de moyens matériels et financiers, qui permettent notamment d'utiliser les véhicules individuels. Les riches se déplacent plus que les pauvres. Ils consacrent plus de temps aux loisirs et moins aux achats quotidiens. La mobilité des populations à faibles revenus est marquée par le caractère plus contraint des déplacements : ceux-ci sont liés davantage au travail et à la scolarité. On constate de la sorte une grande diversité des modes et des échelles d'inscription territoriale des citoyens. Hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, actifs et inactifs, riches et pauvres n'ont pas les mêmes modes de vie, pratiques et rôles sociaux et, en conséquence, ils ne se positionneront pas dans la ville de la même manière. Du quartier à l'agglomération dans son entier, chaque groupe décline ainsi une imbrication de territoires selon des rythmes et des spatialités spécifiques. Pourtant, dans les quartiers informels, comme dans les vieux centres urbains, se maintient une forme sociale d'habitat spécifique caractérisée par de fortes sociabilités au sein d'un microquartier peu ou prou communautarisé.

LES ÉCHELLES DE LA VIE URBAINE

Le déplacement à l'intérieur du quartier comme à l'extérieur entraîne la circulation dans des territoires différenciés inégalement appropriés. Des seuils marquent les passages entre les divers maillages de l'espace. La plupart sont connus, ils sont des repères remarquables (au sens propre) dans la morphologie urbaine. S'agissant d'un quartier comme Darb al-Ahmar au Caire, dont le plan est resté médiéval pour l'essentiel, passé le seuil de l'appartement et de l'immeuble, la

sortie de la *hâra*¹ se fait sur une voie hiérarchiquement supérieure, sur laquelle on trouvera notamment les cafés. Mais le percement de passages entre les *hâra*, autrefois beaucoup plus indépendantes les unes des autres, permet aux femmes de se projeter bien plus avant dans la géographie du quartier sans avoir à passer par les avenues les plus ouvertes. Elles pourront ainsi se passer de l'habituel "chape-ronnage" qui conditionne la sortie des jeunes filles dans des espaces qui brassent des publics différenciés et la circulation des femmes en général. "Viens avec moi, sinon je vais encore trouver cent types pour me demander où je vais", dit à son petit frère une jeune fille s'apprêtant à se rendre nuitamment au four à pain.

Il existe ainsi des échelles de vie qui dessinent des territoires hiérarchisés et contigus, séparés par des seuils subtils mais opératoires, car ils manifestent des ordres spatiaux différenciés aux injonctions desquels on se pliera (ou pas). Il s'agit d'une construction du proche et du lointain, qui se lit dans l'espace, mais dont les qualités de prescription sont indicatives plus qu'absolues. Il existe ainsi toute une panoplie de comportements (des "réserves sûres", dirait Erving Goffman) permettant d'atténuer l'extranéité (la qualité d'étranger) lorsqu'on pénètre dans un espace soumis à un contrôle social fort. On demandera ainsi son chemin régulièrement, même si cela n'est pas vraiment utile, signifiant par là, en même temps que le léger malaise à se trouver dans le territoire de l'autre, territoire de proximité aux qualités communautaires prononcées, la reconnaissance qu'on accorde à cet autre en tant qu'habitant du lieu.

Les espaces plus lointains des commerces et des marchés sont encore familiers, mais pas systématiquement quotidiens, ils ne ressortissent pas à la catégorie de la proximité, mais organisent l'interconnaissance à un palier intermédiaire. Puis, dernière échelle de l'entre-soi, le district (*qism*) dans son ensemble conserve une cohérence forte, même si elle est concurrencée par les multiples cadres de vie fournis par la vie urbaine contemporaine (décohabitation, capacités d'attraction des zones de commerce, déplacements pendulaires dus à l'activité

1. "Ensemble d'habitations voisines et/ou la voie qui le dessert" (Depaule, 2010). Ces petits quartiers symbolisent une vie sociale fondée sur les sociabilités de voisinage et sur les solidarités de proximité. Ils sont emblématiques d'un mode de vie citadin égyptien parfois érigé en mythe, à tel point que Jean-Charles Depaule souligne qu'avec le romancier Naguïb Mahfouz c'est un peu la *hâra* qui a obtenu le prix Nobel de littérature en 1988.

professionnelle, mobilités résidentielles, etc.). Cette cohérence provient des histoires familiales inscrites dans le bâti et travaillées par les multiples héritages. Immeubles, ateliers, locaux divers sont autant de traces, parfois sources de revenus et souvent de conflits familiaux, disséminées dans l'espace du quartier "large". Cette caractéristique organise nombre de mobilités plus ou moins quotidiennes et offre aux lieux leur profonde résonance. De même, certains noms de famille peuvent être rapprochés d'un toponyme, à l'instar de ce descendant d'une famille d'artisans rémouleurs installée *hârat al-sannân* (la *hâra* du rémouleur) et portant le patronyme éponyme d'*al-sannân*.

Par ailleurs, de nombreux exemples viennent appuyer l'idée qu'après la décohabitation et la sortie du quartier, les liens demeurent forts. Cela se mesure par exemple à ce que nombre de fêtes familiales (*farah*), pour un anniversaire, un mariage ou tout autre événement domestique, se tiennent dans les ruelles de la première résidence, souvent là où on est né et où la famille est connue de tous, et non pas dans la nouvelle implantation. C'est dans le quartier d'origine que se trouvent les amis proches, les connaissances stratégiques (notamment au sein du "commissariat"), le territoire familial. Les hommes qui ont dû quitter le quartier continueront même après le mariage à y visiter les amis, à fréquenter le café où ils avaient leurs habitudes. La proximité organise ainsi des sociabilités qui perdurent après sa disparition.

Dans une analyse toujours pertinente, Jean-Charles Depaule distinguait il y a deux décennies au Caire (1990) "trois grands types de structuration de l'espace quotidien [...] qui coïncident, *grosso modo*, avec des clivages sociaux, mais peuvent « mordre » l'un sur l'autre" :

— le type populaire, de style "maintenu" (qui ne signifie pas figé) : "La vie s'enracine dans le quartier où l'on habite et, pour une part, dans celui où l'on travaille. Ce sont des territoires d'une vie sociale ouverte que règle un contrôle collectif, intégrateur et exclusif. [...] Cette forte polarisation ne saurait être considérée comme un repli, car elle organise souvent un schéma urbain extrêmement diversifié et distendu. La nécessité, d'autant plus pressante dans les quartiers périphériques les plus sous-équipés, l'explique : on va parfois chercher loin des services – des soins médicaux à la scolarité –, selon les stratégies où les réseaux familiaux sont impliqués, et qui sont donc liées à leur localisation dans l'agglomération";

— le type de la *burgwasiyya*, des couches les plus aisées. "Il se caractérise par un ensemble d'isolats dont la protection est souvent

problématique : le quartier, fonctionnant comme un voisinage d'élection, le club et d'autres lieux choisis”;

— enfin, ce troisième type qui “correspond à des situations où les habitants rejettent les modèles du premier, jugés vulgaires, retardataires, voire immoraux, mais n'ont pas les moyens de réaliser le second. Ils aspirent à «vivre la porte fermée». L'importance accordée au territoire privé s'oppose au mouvement centrifuge que l'urbanisation induit”.

Le caractère communautaire prononcé des microquartiers – une communauté de résidence établie à l'échelle de la *hâra* – fait ressortir le premier type. Il est aisément perceptible : à déambuler dans les vieux quartiers centraux, voire les nouveaux quartiers périphériques pauvres, le promeneur “a le sentiment, sans pouvoir toujours en énoncer la raison, qu'il est en train de franchir un seuil, que les lieux changent de nature. Comme si, au-delà d'une certaine limite – l'angle de deux rues, un décrochement, le porche d'un immeuble – ou au-delà d'une certaine distance que rien ne semble précisément matérialiser, on entrait dans «l'intimité» des gens” (Depaule, 1985).



Quartier populaire de Duwiqa, au Caire
(V. Battesti, novembre 2009).

Ainsi, le quartier, *a fortiori* le microquartier, constitue un lieu majeur de socialisation et de prescription normative. Il représente un espace de contrôle moral et social des uns sur les autres, la proximité (la densité physique comme proximité culturelle, économique et sociale) étant l'opérateur privilégié de cette relation entre le social et le spatial. Aussi est-il possible de qualifier de "société de proximité" l'organisation collective qui prévaut largement dans les villes et dans les quartiers partageant ce type de disposition. Le voisinage et le sentiment de localité y sont étroitement articulés. Il s'instaure un sentiment d'appartenance collective, de communauté de comportements et de vision partagée du monde.

Ce sentiment n'exclut pas d'autres ancrages, ce dont témoigne l'importance des mobilités. Le quartier d'origine, le lieu de travail et, de façon plus labile, le centre-ville, avec lequel se maintient une certaine familiarité, vécue selon le sexe et la génération, sont autant de points de fixation permettant une pratique diversifiée des espaces urbains. C'est l'ensemble de ces points et des trajets les associant qui trame les vies citadines. Celles-ci comprennent tout à la fois les conceptions de la vie dans le quartier, les représentations de l'altérité (les autres cultures urbaines), les modes d'accès aux ressources concentrées dans la ville (transports urbains, relation aux administrations, possibilités d'emplois, sorties ludiques, etc.) et les relations aux espaces publics.

CHANGEMENTS D'USAGES DES ESPACES PUBLICS URBAINS

CIRCULER

Dans les villes égyptiennes, les relations entre anonymes dans les espaces de circulation semblent, au premier regard, comme gouvernées par la poursuite des intérêts de chacun sur des territoires livrés à la compétition entre les citadins. Les civilités semblent jouer ici le rôle d'un prolongement du domaine privé dans l'espace commun. Leur fonction d'outil de l'échange social est réduite au minimum, et cette caractéristique est souvent attribuée à un défaut d'urbanité : "Dans ce schéma, écrit Jean Hannoyer (1999) à propos des villes arabes, la conception du domaine public est réduite au minimum,

comme espace résiduel abandonné au plus fort.” On pourrait aussi y voir une forme spécifiquement urbaine de gestion des relations entre anonymes substituant une règle fonctionnelle liée aux impératifs de mobilité aux bienséances héritées de l’ordre ancien fortement hiérarchisé. L’ordre urbain “moderne” qui se met en place dans tous les espaces de circulation et d’anonymat viendrait alors se substituer à l’*adab*¹ : pas d’effacement dans la cohue ou dans la queue devant le “*bey*”, pas de salutations compliquées du “*bâchâ*” (pacha), mais une application de la règle du chacun pour soi et Dieu pour tous, du premier arrivé, premier servi. Cet aspect de l’histoire urbaine égyptienne ne peut être analysé comme la substitution d’un monde de l’incivilité et de l’ignorance de son prochain à un monde dans lequel prédominait le respect des hiérarchies sociales. Cet ordre urbain “moderne” serait caractérisé par l’inflation du droit à la tranquillité – chacun dans son monde poursuit son but sans être importuné – et par le défaut de reconnaissance ou de considération du prochain. Si toute situation d’interaction organise un équilibre spécifique entre droit à la considération et droit à la tranquillité, alors, et du fait de ce déséquilibre dans les espaces publics, le prochain devient quasiment un rival. On s’en persuade d’autant plus facilement à l’observation de quelques cas typiques qui suscitent l’irritation régulière d’une partie des citadins : faire la queue à un guichet, traverser une rue quand on est un piéton fragile et vulnérable. En tant que conducteur, on expérimente toute la frénétique circulation du Caire, frénésie qui peut se trouver soudainement stoppée par quelques menus événements amenant aussitôt l’engorgement quasi total de la voie : conducteur arrêtant sa voiture pour effectuer une course, changer un pneu ou échanger des insultes avec un autre automobiliste... En résumé, on a le sentiment que la poursuite des intérêts de chacun met en péril l’ordre collectif. L’espace public est alors un espace de rivalité et de confrontations des égoïsmes personnels. Néanmoins, cela fonctionne... “A mieux y regarder cependant, on sera au contraire attentif à l’évitement des frictions, au fait que les flux de circulation s’organisent, contre les prévisions des experts urbanistes ou des agents de

1. Ici dans le sens que portait le mot dans la civilisation arabe classique, à savoir un dispositif de comportements de l’“honnête homme”, sens qui se restreint par la suite à la littérature et, enfin, à la politesse dans les sociétés arabes contemporaines.

l'ordre" (*ibid.*). Dans la circulation par exemple, de nombreux petits gestes, pacificateurs ou non, à visée fonctionnelle mais aussi sociable (remerciements, excuses), des mimiques, des coups de Klaxon forment le langage de microcoopérations substituant à l'image d'une rivalité sauvage entre anonymes celle, plus nuancée, d'une multiplicité de contacts (pas toujours pacifiques et coopératifs, il est vrai) entre les usagers de la route. Ce registre coopératif et interactif s'effectue parallèlement aux usages négociés de la règle (le code de la route) et aux relations avec ceux qui sont présents sur la chaussée pour la faire respecter.

Dans les espaces publics, notamment dans les centres des grandes villes égyptiennes, l'ordre urbain qui se met en place au cours du XIX^e siècle découle de l'exigence de mobilité et de la logique prioritairement fonctionnelle. L'étiquetage des marchandises dans les boutiques, le développement des vitrines élégantes, l'implantation de grands magasins, accompagnent depuis plus d'un siècle le développement de cette partie de la ville extrêmement fréquentée, notamment lors des fêtes importantes et de leur pendant consumériste. A l'instar du développement de Paris au XIX^e siècle, cette forme urbaine répond à des critères fonctionnels et accompagne l'évolution des civilités. Les logiques de circulation des passants et des automobiles ne s'organisent plus autour de préséances, mais chacun négocie avec son prochain les multiples situations de croisements et de passages. Au Caire comme à Paris apparaît la figure du promeneur, symbole de cet ordre urbain de la centralité ludique, fonctionnelle et consumériste, prenant dans chacun des deux contextes un aspect spécifique tandis que les évolutions contemporaines conduisent à opposer des appropriations fortement différenciées de l'espace selon le milieu social. Cela est visible à qui se penche sur les pratiques des espaces publics, notamment des milieux populaires.

DÉAMBULER

La conscience d'un changement majeur dans la pratique des espaces au XX^e siècle entre la fin des années 1960 et le début des années 1970 se manifeste dans tous les entretiens menés avec les habitants. Les uns distinguent l'époque où ils ne sortaient pas encore au jardin et en centre-ville, puis le temps où ils ont commencé à s'y rendre; les

autres, l'époque d'un centre-ville européen et des promenades au jardin, puis le temps où ils ne pouvaient plus se rendre ni dans l'un ni dans l'autre. Un public a remplacé l'autre, et les classes populaires ont peut-être eu sur la bourgeoisie l'avantage du nombre. Avec la révolution des Officiers libres de 1952, une partie de cette bourgeoisie avait été déclassée, et cela eut un impact direct sur l'occupation de l'espace public. Les quartiers du centre-ville et les jardins publics (leur histoire est presque commune), leur domaine d'élection depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, connurent progressivement la même déqualification sociale et réassignation sociologique.

Depuis ce virage, les classes populaires, les *cha'biyyîn*, occupent les anciens lieux de promenade bourgeois. L'usage déambulatoire du centre-ville et des jardins publics s'est donc, d'un certain point de vue, démocratisé, d'un autre, il s'est détérioré. La classe sociale des anciens bénéficiaires a délaissé les territoires de la ville moderne, l'ancienne centralité, pour de nouveaux espaces de loisirs et d'habitat, et elle en conçoit un usage très exclusif : ce sont de nouveaux quartiers plus éloignés, de nouveaux pôles chics urbains, ou, plus radicalement, de nouvelles petites villes fermées – des *gated communities* – dont l'accès est gardé par des agents de sécurité. Ce sont aussi les jardins réservés de nombreux clubs (*nâdî*), d'inspiration très britannique, au privilège d'accès protégé par une carte de membre (parfois même héréditaire). En réalité, ces bénéficiaires ne sont pas toujours les mêmes : une nouvelle bourgeoisie a émergé de l'*infîâtâh* (ouverture économique instaurée par le président Sadate au début des années 1970), que l'on désigne comme les nouveaux riches (*nâvôrich* en égyptien). À côté des anciens clubs, de récents s'en sont créés pour accueillir ces nouveaux promus sociaux. De façon concomitante, les espaces centraux du Caire ou d'Alexandrie furent investis par les couches moyennes et inférieures de la population, plus modestes, et on peut parler lors de certaines fêtes du calendrier musulman d'une véritable prise d'espace. La fréquentation par une élite bourgeoise égyptienne et étrangère de l'espace du centre-ville moderne et des jardins, promenades chics et parades en toilette soignée et petite ombrelle, s'est transformée en une sortie familiale ou entre jeunes adultes, arpentant des lieux de déambulation plus denses et plus bruyants, comme un *paseo* méditerranéen plus ou moins consumériste (on achète peu, faute de moyens, mais on goûte aux vitrines chics et aux prix affichés).

Ainsi, les centres-villes du Caire, d'Alexandrie, de Mansoura ou encore de Port-Saïd, ainsi que leurs jardins publics, sont des lieux de sortie populaire, notamment durant les jours fériés. On s'endimanche donc. Cependant, ce qui prime aujourd'hui dans ces déambulations c'est la quête d'une ambiance (*gaw*) urbaine caractérisée par l'animation, que l'on assimile à la catégorie générique de mouvement ("*taharruk*"). Ces promeneurs créent et recherchent des atmosphères précises et participent à un certain spectacle de la ville qui se regarde elle-même. Les familles pique-niquent sur les bancs, au milieu des ronds-points; une atmosphère particulière émerge des mouvements de la foule, des voix et des mouvements qui s'insèrent dans les environnements urbains. La fréquentation de ces territoires introduit pour les classes populaires une rupture forte avec la routine du quartier. Les mouleds (*mawalîd*, fêtes patronales autour des saints locaux) des grandes villes rassemblaient déjà dans les vieux quartiers les couches populaires, créant des moments intenses de la vie urbaine, parfois cathartiques ou tout au moins libérateurs, dans un espace-temps extraordinaire (voir le chapitre "Pratiques et vécus d'un islam populaire égyptien", p. 867); la conquête des jardins publics et du centre-ville offre d'autres terrains, hors la vieille ville populaire, utilisés différemment. La vie des jardins publics est moins connue et moins décrite, pourtant ils rassemblent autant de monde lors des grandes fêtes – en particulier les deux 'aid (*al-fitr* et *al-adha*) et la fête du Printemps (*chamm al-nesîm*). Le Jardin zoologique du Caire, un des lieux les plus appréciés de la capitale, est ainsi le théâtre de jolies confusions et de bousculades générales dont les seuls rescapés sont les animaux plus ou moins protégés par les barreaux de leur cage (Battesti, 2006).



Fête populaire de l'*aid* de fin de ramadan
au centre-ville du Caire, dans le quartier Tawfiqqiyya
(V. Battesti, novembre 2004).

Une description

La jeunesse court et les familles circulent au gré des velléités animalières des enfants, de leur envie de consommation, barbe à papa, glace ou autre Cola, maquillage en tigre ou lion, ballon gonflable en forme de cervidé, girafe ou avatar de Goldorak... Elles stationnent aussi, beaucoup, occupant les nombreux (mais insuffisants) bancs peints en blanc et vert bouteille et finalement tout espace des marges déambulatoires. Car singulièrement, ici et à cette occasion, c'est une liberté que les usagers prennent, même à l'encontre des interdictions signifiées par les pancartes de l'administration du jardin. On s'installe sur les pelouses ou sur les bordures d'allées : la nappe, ou ce qui en fait office (drap, natte en plastique, couverture de laine ou synthétique), est dressée et d'abord la femme, l'épouse et mère, s'y installe et gravitent alors autour d'elle les enfants, mari, sacs de provisions,

assiettes, appareil de musique, emballages de nourriture, éventuellement le ballon de football, la *chicha* du mari, le réchaud pour le thé, les enfants d'autres cellules familiales quand la densité des corps rend tout cela peu lisible. La nappe a une évidente fonction de marqueur territorial dont l'intégrité est plus ou moins respectée, en particulier le long des passages. Les autres accessoires sont des marqueurs plus mobiles et dont le déplacement permet une négociation avec les voisins qui se traduit en ces jours de fête par des formes de courtoisie et politesse : "Je vous en prie, nous vous ferons une place entre nous et nos voisins" (dont la progéniture empiète déjà sur l'espace). La cohue demande une gestion des positions relatives aux "autres" et c'est surtout à l'homme, mari ou fiancé, d'y porter attention, d'en faire au moins la manifestation publique. Toutefois, l'option d'une dispersion maximale ne prime pas toujours. La recherche d'une distance avec les autres groupes (réelle, sans non plus s'isoler, sauf peut-être pour les couples non officiellement fiancés) se conjugue avec l'exigence de trouver une "bonne place" (ensoleillée ou à l'ombre, surface sèche ou surélevée, peu éloignée des fontaines, etc.). Sur ce petit périmètre domestique de nappe dépliée sur l'espace public à replier en partant, les familles cairottes en fête au zoo manifestent les signes de la récréation agréable et bucolique d'un pique-nique malgré les possibles intrusions. Le premier geste des mères et épouses assises est d'ôter leurs sandales ou leurs chaussures, de les laisser sur la nappe, pour demeurer pieds nus l'après-midi en tirant régulièrement sur leur robe pour éviter l'impudeur d'exhiber leurs jambes. Cet espace conquis, le mari pourra en explorer d'autres plus lointains avec les enfants, les emmener voir la girafe, par exemple, dont le succès ne s'est jamais démenti. (Battesti, 2006.)

Lors du temps routinier de la journée de travail, les matins "calmes" ou ordinaires du centre-ville distribuent des moments de liberté relative, de déprise des territoires de l'interconnaissance dans des espaces d'anonymat. Ainsi, dans la nouvelle *L'Amour au pied des pyramides*, Naguib Mahfouz dépeint la vie d'un jeune fonctionnaire quittant son bureau quotidiennement pour se promener :

“J’ai appris à filer en douce le matin jusqu’à la rue Kasr al-Nil. J’ai appris à traîner dans les rues. Occupation divertissante, utile et tonifiante par ce temps qui se refroidit. Amusante, aussi : elle me précipite dans une mêlée d’êtres humains, de voitures et de bruits irritants. La rue est tendue, nerveuse, opprimée. Tout, humains et machines, veut foncer, et rien ni personne ne le peut. Refoulement, oppression, grogne : la rue souffre comme moi d’une crise de légitimité, de liberté, d’assouvissement. Pourtant, elle est couverte de poussière, comme si elle marchait nonchalamment dans une ville imaginaire.” (Mahfouz, 1997.)

BIPOLARITÉ DES USAGES DES ESPACES PUBLICS

La critique, par les couches aisées, de ces moments d’envahissement “plébéien” des espaces publics contemporains est souvent sévère, condamnant les pratiques d’une gent populaire qui “ne sait pas se tenir” et “qui manque de raffinement” (*much mu’adab*). Cette critique donne peut-être à lire le manque d’adéquation, apparent désormais, entre les pratiques dans l’espace public de la ville moderne et les jardins publics et leurs programmes initiaux que respectaient les élites : modernisme, hygiène et une certaine morale.

— Où allez-vous pour vos loisirs?

— Dans les clubs [dit le garçon] le Nâdî Gezira par exemple, voir des amis, dans certains *malls* pour faire du shopping...

— Jamais au zoo?

— Non, jamais au zoo, ni dans les jardins publics. Les jardins publics sont des endroits pour les classes populaires. Pourquoi irait-on dans des endroits où, de toute façon, nos amis ne vont pas? Les classes populaires de toute façon, même si elles en avaient les moyens, n’oseraient pas dans aller dans les clubs : elles ne se sentiraient pas chez elles.

— Pourquoi?

— Parce qu’elles ont besoin [dit la fille] pour s’amuser de faire des pique-niques avec la casserole de *mahchî* [légumes farcis] et de manger par terre. Ça ne peut pas se faire dans les clubs, il y a des restaurants.



— Et aussi [dit le garçon], ils ne se sentiraient pas à l'aise, parce que des gens, pas nous mais des gens, les considéreraient avec mépris, les agents de sécurité leur demanderaient ce qu'ils viennent faire là : « Vous, vous êtes membre?! » Comme ils sont habillés, on verrait bien qu'ils ne sont pas d'ici." (Un étudiant et une étudiante résidant à Héliopolis, banlieue nord-est chic, novembre 2003 à la faculté de sciences politique, université du Caire, près du jardin zoologique.) (Battesti, 2006.)

Si n'était pas cultivé le souvenir de ce que représentaient les centres-villes et les jardins publics, il n'y aurait pas grand-chose à en redire. Par exemple, la bourgeoisie actuelle se sent peu concernée par les quartiers populaires de la vieille ville islamique : ses représentants les "savent" renfermés sur eux-mêmes, traditionalistes et criminogènes (et bien sûr infréquentables, ce qui interdit la vérification). Ces élites politiques et économiques n'ont jamais à traverser les territoires du Caire populaire : le petit peuple semble y survivre et même se multiplier, c'est la politique du laisser-faire. En revanche, la mémoire vivante de ce que furent les anciens cadres de vie de la modernité (et du pouvoir) émeut les *burgwaziyyîn* (les bourgeois) et les amène au constat évident que ces espaces ont subi une "dégradation". Si cela peut aller parfois jusqu'à la consternation, c'est que le changement de régime d'occupation de l'espace public a été radical. Radical, mais peut-être pas sans retour : un phénomène de patrimonialisation guette en particulier les centres-villes. Bien entamé pour ce qu'on appelle dorénavant "la ville islamique" (la ville médiévale fondée au x^e siècle et ses faubourgs), le mouvement commence à toucher le bâti du xix^e siècle et les jardins. En jouant de façon volontariste sur les dispositifs, on espère modifier les inclinations du "petit peuple" pour le dresser et le moraliser, afin peut-être de remettre au goût du jour d'anciennes normes comportementales, aujourd'hui rendues obsolètes par l'invention d'ambiances urbaines par les classes populaires (Battesti, 2009b). Ce désir de cité idéale n'est pas chose nouvelle. Dès l'origine, au xix^e siècle, l'architecture d'inspiration haussmannienne de la ville moderne ainsi que le dessin des jardins publics ont été conçus dans un esprit de salubrité publique ou d'hygiénisme, pour nettoyer d'abord le "mauvais" quartier, où prévalait le "vice", et offrir ensuite les cadres de vie idéaux et des



promenades bourgeoises. Aujourd'hui, ce serait sauvegarder et, de fait, nettoyer le centre-ville d'un *ethos* et de pratiques populaires qui y ont pris leurs aises – l'exemple le plus prosaïque et très symbolique est la chasse continuelle aux marchands ambulants par la *baladiyya*, la police municipale. On ne peut nier l'effet d'une "moralisation" de ces espaces publics et ne pas y voir une forme de reconquête de la bourgeoisie sur un quartier central. Symboliquement, un retour dans les anciens territoires urbains prérévolutionnaires peut difficilement être appréhendé, politiquement et socialement, comme neutre.

Le tissu urbain est donc un tissu vivant. Les changements d'usages des espaces de la ville se poursuivent, évoluent avec les qualifications des quartiers : déspecialisation fonctionnelle dans les quartiers populaires où s'inscrivent depuis les années 1970 de petites industries et unités productives là où prédominait l'habitat ; on pourrait opposer des formes de "cha'bisation" (de *cha'bi*, populaire, pauvre) des espaces publics à des phénomènes de patrimonialisation, celle-ci étant certes une opération de muséification, mais surtout une opération de requalification du passé et une (timide) tendance à la "gentrification" (l'embourgeoisement) de certaines parties rénovées du vieux Caire islamique. L'évolution des systèmes urbains est probablement indexée sur celle des systèmes économiques : fluctuante, mais clairement inscrite dans une politique libérale. La ségrégation ne se résorbe pas, malgré une plus grande porosité de la ville. Ces changements d'usages révèlent un phénomène complémentaire à celui de la ségrégation : l'agrégation. Cette agrégation se manifeste par le choix d'un voisinage résidentiel pour les couches aisées (quartiers chics, villes privées) ou de rassemblements de foules, récréatifs et festifs, pour les milieux populaires.

Cette bipolarité de la vie sociale urbaine entre *cha'bi* et *burgwasyya* (populaire et bourgeoisie) est celle qu'affirment ses acteurs. Pourtant, on pourrait aussi parler d'une classe moyenne : la population urbaine égyptienne peut être en effet répartie en trois catégories. En interprétant les dépenses des ménages en zone urbaine¹, on peut distinguer entre les "classes pauvres et populaires" (avec une dépense annuelle du ménage inférieure à 12 000 livres), les "classes moyennes"

1. Chiffres tirés de l'enquête, en 2000, de la CAPMAS sur les *Revenus, dépenses et consommation des ménages en 1999/2000* et de l'analyse de François Ireton (communication personnelle, CEDEJ, Le Caire, 28 septembre 2004). Depuis 2004, l'euro oscille entre 7 et 8 livres égyptiennes.

(entre 12 000 et 29 999 livres) et les “classes aisées ou riches” (plus de 30 000 livres). La première catégorie représente 68 % des ménages (64 % de la population), la deuxième 27 % des ménages (31 % de la population) et la troisième 5 % des ménages (5 % de la population). A la définir ainsi, la classe moyenne n'est pas quantité négligeable : c'est pour elle que se sont implantés récemment en Egypte des hypermarchés comme Carrefour à Alexandrie ou au Caire (situés à Maadi, à Giza et dans la ville nouvelle d'al-'Oubour), quasiment inaccessibles autrement qu'en voiture, pour elle que se sont développés des *shopping malls* géants comme le City Stars au Caire, qui se présente comme le plus grand centre commercial du Moyen-Orient (tandis que les “grands magasins” du centre-ville ont disparu, parfois remplacés par une enseigne internationale et plus fréquemment par des boutiques locales), des parcs d'attractions comme Dream Park (dans la Cité du 6-Octobre)... La sociologue Mona Abaza (2006) se demande si tout le Moyen-Orient ne finira pas en un paysage déchiré entre, d'un côté, des zones d'habitat informel (*'achwâ'yyât*) conflictuelles et, de l'autre, d'immenses et utopiques complexes-villes commerciaux. Un monde, c'est vrai, s'épanouit là, une culture consumériste nouvelle, un habitat dans les villes nouvelles du désert (voir le chapitre “Des cités nassériennes aux villes nouvelles du désert : la fin du logement social?”, p. 129), une vie sociale singulière qui contribue à façonner de nouvelles identités et cultures citadines.

CULTURES ET IDENTITÉS URBAINES

SURDIFFÉRENCIATION URBAINE

Le sentiment de la grande diversité des mondes sociaux est largement partagé parmi les Egyptiens. Il s'accompagne d'une perception des espaces au prisme de critères sociaux et culturels (la culture, *thaqafa*, a le double sens de “manière de se comporter, de se tenir, de parler” et de “savoir, connaissance”), qui constitue un trait récurrent des “grammaires urbaines” des individus. Ce phénomène se manifeste de deux façons. D'une part, une nette appréhension des clivages de la société entraîne un fort sentiment de ce que doit être la position de chacun. “Le sentiment de sa place” ne souligne alors pas seulement de façon métaphorique sa position sociale, mais aussi le territoire urbain

que l'on s'autorise à fouler, à pratiquer, à habiter ou à investir d'une manière ou d'une autre. D'autre part, de ce sentiment de soi dans la ville, on glisse à la ville des autres : le recouvrement des espaces par des critères sociaux et volontiers culturels. Ainsi, dans tel quartier "leur culture est zéro" et dans tel autre elle est "élevée". De la sorte, le sens commun tend à assimiler un territoire, un milieu social et une "culture". Les quartiers proches et plus lointains sont ainsi l'objet de qualifications réciproques dans une sorte de mise en abyme hiérarchisée de la société citadine.

La morphologie des villes se caractérise par des cloisonnements qui sont plus prononcés au Caire et à Alexandrie que dans les autres cités du fait de la plus grande diversité de mondes sociaux et économiques qu'elles abritent. Ces segmentations dessinent des villes plurielles dans lesquelles les habitants développent des pratiques et des visions fort différenciées.

Aujourd'hui, non seulement les grands quartiers ont leurs pratiques propres (de promenades, de consommation, de mobilité, etc.), mais chacun a aussi son identité attribuée : quartiers centraux islamiques, anciens et populaires, quartiers centraux haussmanniens modernes de l'ancienne bourgeoisie, quartiers récents et étendus de la classe moyenne et de la nouvelle petite bourgeoisie, quartiers élitistes bourgeois ou villes privées, et quartiers illégaux périphériques. Bien sûr, leur architecture diffère profondément, mais les composantes du paysage urbain sollicitent les sens au-delà de la vue. Au Caire, l'odeur du bois des menuisiers nous situe dans la vieille ville, celle du pop-corn dans les quartiers haussmanniens, l'omniprésence des sons humains, criés, klaxonnés, amplifiés, joués... signe dans une version intense le populaire, tandis que les vertus du silence forment une distinction plébiscitée dans les quartiers aisés.

Les classes aisées disposent de leur véhicule personnel et n'emploient jamais les moyens de transport collectifs (bus, tramway, métro public et microbus privés), ni ne circulent à pied (hors leur proche voisinage d'élection). Cela prévient déjà les possibles occasions de promiscuité. Les membres de ces classes "se rendent dans des lieux précis, entre lesquels ils ne font pas de lien. Ils fréquentent la ville de façon fragmentée, évitant de se trouver dans la rue, même s'ils restent, comme tous les autres automobilistes, victimes des embouteillages et encombrements du Caire" (Gillot, 2002).



Circulation devant la gare centrale, place Ramsès
(V. Battesti, novembre 2003).

Ils opposent la bienséance policée de l'entre-soi aux civilités populaires parfois synonymes de familiarité vécues lors de rares fréquentations des espaces publics des centres-villes modernes. En effet, ces civilités y sont une partielle transposition du mode sociable en vigueur dans les quartiers populaires, conférant aux civilités entre anonymes un peu de l'épaisseur des relations familiales. Ainsi, les espaces publics de la ville peuvent aussi être appropriés sur le mode de l'interconnaissance, à l'instar du quartier de résidence, et l'on observe régulièrement des situations d'interactions entre anonymes dans lesquelles sont injectés des contenus issus de différentes sphères : parenté, voisinage et corporation professionnelle (Puig, 2006). Ce fait peut être rapporté à l'idéal de lisibilité sociale qui caractérise la société de la proximité.

Les lieux peuvent comporter des barrières objectives (prix d'entrée ou des consommations, gardien, carte de membre du club – simple café-restaurant ou véritable complexe sportif et jardin) ou les barrières – tout aussi efficaces pour refouler hommes et femmes des milieux populaires – des connotations chics (*chîk*) qui maintiennent

à distance. L'entre-soi fonctionne également dans l'autre sens : les classes urbaines supérieures restent à l'écart des quartiers populaires et de leur mauvaise réputation. Les urbains de toutes origines sociales et spatiales objectivent dans leurs discours une distinction des territoires de la ville. Il y a cette indéfinissable cénesthésie, impression générale d'aise ou de malaise (à laquelle participent les perceptions sensorielles) selon les territoires urbains où l'on est plongé. Pour les plus riches, ne pas se mélanger aux plus pauvres, car on craint le crime, l'insulte, la saleté, la contamination et la vulgarité; pour les plus populaires, c'est la crainte de "ne pas être à sa place" et qu'on le leur fasse remarquer (et perdre ainsi la face).



Pique-nique sur la plage d'Alexandrie
(V. Battesti, septembre 2005).

SYNCHRONISATIONS ET RYTHMES URBAINS

Ces identités urbaines sont non seulement différenciées, mais également prises dans un mouvement constant qui possède ses temporalités. Les saisir, c'est saisir les respirations des villes, diurnes et nocturnes, hivernales et estivales, exceptionnelles et quotidiennes.

Les “rythmes urbains” engagent les foules, les densités des corps et des objets, les niveaux sonores, les luminosités (éclairage des fêtes, dissémination des *fawânîs*, les lampions du mois de ramadan).

Les mariages de rue dans les quartiers populaires sont exemplaires : les noces (*afrâh*, ou *farah* au singulier) rassemblent le voisinage et mobilisent l'espace de la rue ou de la ruelle. Les convives prennent place sur des chaises, parfois ils sont attablés, tandis qu'un orchestre avec son indispensable danseuse anime les festivités depuis une estrade de bois. Le clavier et les voix du chanteur et du *nabatchî* (l'“ambianceur”) saturent l'espace sonore et sont réverbérés par le bâti dense (Puig, 2006). Ces moments exceptionnels sont des synchronisations dans la vie sociale du quartier. Il en est d'autres qui prennent place dans les anciens lieux du pouvoir que sont les centres-villes : les manifestations de l'opposition lors de l'élection présidentielle, du mouvement Kifâya (voir le chapitre “Débats intellectuels et intellectuels en débat”, p. 1105), contre la guerre en Irak ou pour la Palestine...



Manifestation contre l'intervention américaine en Irak sur la place Tahrîr (V. Battesti, décembre 2002).

Les temporalités collectives sont parfois régulières : le rythme peut être annuel et l'événement durer la journée (la sorte de Toussaint qui honore la mémoire des défunts dans les cimetières, par exemple) ou s'étendre sur plusieurs jours, en particulier lors des mouleds (voir le chapitre "Pratiques et vécus d'un islam populaire égyptien", p. 867). Au centre-ville, dans les jardins publics, à la plage, ce sont *chamm al-nesim* ou les fêtes à prétexte religieux déjà évoquées. Le moment exceptionnel peut même s'étendre sur un mois, comme pour le ramadan : la majorité musulmane des villes se synchronise, en particulier pour les ruptures du jeûne (*iftâr*), à la maison, au restaurant ou aux tables de charité (repas offerts aux indigents, le plus souvent par des associations de commerçants) et, de façon plus générale, dans les prières et la frénésie consumériste. Le rythme hebdomadaire de la grande prière du vendredi ou de la messe du samedi soir ou du dimanche, des sorties dans les jardins le week-end (vendredi et samedi en général, du moins pour les administrations, cela varie selon les corps de métier) enserme des rythmes quotidiens moins réglés. Bien sûr, les écoles imposent aux familles leurs horaires stricts, les cinq appels à la prière et les cloches des églises (quoique bien plus discrètes) disent le temps dans l'espace public, mais les heures de travail, des repas, dans des mégapoles qui dorment peu, sont fluctuantes : les restaurants proposent le plus souvent un service continu, les petits magasins et les échoppes semblent davantage des lieux de vie, voire de résidence, que des établissements soumis à de pures logiques commerciales. C'est à cela, entre autres, que l'on mesure l'effet du processus urbain d'indivision. Il offre une autonomie relative aux habitants de la ville, qui doivent en permanence évaluer ce qu'ils partagent avec autrui dans les cadres des interactions.

DES CULTURES PARTAGÉES ?

La coexistence dans la ville entraîne autant la reconnaissance des territoires et l'accord sur leurs signatures visuelles, sonores, olfactives, que la dispute autour d'enjeux sensoriels :

"A une pollution de l'air record s'ajoute au Caire une cacophonie permanente qui en fait une des capitales du monde les plus insupportablement bruyantes, selon des

études scientifiques. Klaxons, musique à tue-tête, appels à la prière lancés des haut-parleurs et circulation incessante, tous ces bruits tournent à la cacophonie dans une mégapole surpeuplée de 17 millions d'habitants. [...] Un expert du NRC (National Research Centre), Moustapha Ali Chafiye, [affirme que] « le bruit au Caire est exceptionnel, il ne peut être comparé aux autres villes du monde arabe ». » (Dépêche AFP du 28 janvier 2008.)

En Egypte comme en Europe, les productions sonores peuvent être abordées dans un cadre psycho-acoustique ou sanitaire – ici, on parle alors aussi de pollution sonore (*talawûth sama'î*). C'est surtout le fait des élites sociales, médiatiques et politiques – voir la polémique récente sur l'unification de l'appel à la prière (Farag, 2009; Battesti, 2009a). En effet, le sonore n'est pas toujours traité selon une échelle à deux valeurs antagonistes : le plaisir (la musique, par exemple) et le déplaisir (bruits urbains, par exemple). Pour les classes populaires en particulier, la composante sonore de l'ambiance est une part objectivée de la "beauté" d'un espace urbain et de son appréciation.

Les ambiances sonores ne sont pas le fait du hasard, elles sont des productions sociales, propres à des espaces-temps urbains particuliers. Chaque groupe social définit l'arrangement des filtres sensoriels, l'existence ou l'absence d'une perception, la balance entre les sens, la qualification des perceptions (valeur, bon goût/dégoût, gêne, plaisir...). Des univers sensoriels différents coexistent donc. Ce sont des productions éphémères qui mobilisent des compétences d'écoute (du son particulier de la sonnette du vélo du porteur de pain *baladî*, qui roule sans frein, ou des signatures sonores de territoires de la ville) et de production (dans le simple registre de la voix : informer ses voisins des malheurs domestiques, ou le cri des rabatteurs de microbus, des marchands ambulants, des *nabatchiya*, animateurs des mariages de rue, etc.). Le cadre matériel importe : un cadre architectural urbain constitué de hauts immeubles haussmanniens (au centre-ville) n'offre pas les mêmes effets sonores (réverbération, amortis, piétons ou automobiles, etc.) qu'une ruelle de la vieille ville fatimide ; la densité humaine est aussi une variable importante de l'environnement. Cela dit, les ambiances sonores urbaines se mettent en place selon des ordonnancements (pas de pétard à la mosquée, pas de mégaphone dans le café) et des motifs qui font sens pour les

habitants. Ceux des quartiers populaires distingueront à l'écoute le leur des quartiers centraux grâce à des détails : ici, et pas là, "les gens se parlent, se disent bonjour", les gens font du bruit avec leurs nu-pieds (*chibchib*) sur le sol ; ici, et pas là, se font entendre moins de voitures et davantage de Vespa, les vendeurs sur les trottoirs n'haranguent pas le chaland de la même manière, ici de façon plus personnalisée et familière que là-bas... Cela s'ajoute à ce que nous avons évoqué des vertus du silence pour certains groupes sociaux et d'une saturation sonore, rassurante sûrement, pour d'autres : ce sont des esthétiques variées qui sont en jeu, des expériences différentes de l'urbain et diverses "microcultures urbaines" plus ou moins partagées.

Il s'agit de mettre à l'épreuve ce que l'on croit partager avec autrui. Cela est vrai des espaces domestiques comme des espaces publics ; on devrait rajouter des espaces semi-domestiques : comme indiqué plus haut, le modèle "maintenu" de la vieille ville "traditionnelle" au Caire perdure. La cité n'est pas seulement l'espace des exclusions mutuelles : c'est aussi – et même d'abord, à ce qu'en disent ses usagers – l'espace des rencontres de l'autre, semblable ou différent, familier ou anonyme. L'ouverture de la ville fait courir de plus en plus le "risque" de l'autre : non plus dans les espaces de l'interconnaissance, mais dans ceux de l'anonymat. Que partage-t-on avec cet autre ? On n'en sait rien. Le déplacement de la bourgeoisie n'a pas laissé la place dans ces espaces publics à une population uniforme : c'est ce qui fait leur attrait, c'est la "ville", *al-balad*. Viennent s'y frotter des "sociétés" multiples, des microcultures. D'où les multiples procédés visant à neutraliser et à contrôler les rapports de sens dans les interactions – ce qui se traduit au Caire par les politesses notamment. Parce que l'on craint de ne pas être à sa place, de ne pas pouvoir "faire face". A ces nombreuses procédures s'ajoutent les stratégies d'agrégation diverses déjà évoquées. Ce qui fait tenir la ville, tenir la coexistence dans les espaces publics, est que l'on suppose toujours partager un dénominateur commun : un "code" urbain minimal de conduite qui, un peu comme le code de la route, aurait une composante légale et une composante construite par l'usage (les conducteurs étrangers des rues égyptiennes mesureront très bien ce que cela signifie).

L'espace emblématique des rencontres en milieu urbain est l'espace public. La rencontre a aussi lieu, certes, dans des unités et des espaces domestiques (déjeuner, invitation à prendre un café, une bière, fumer une *chicha*, visites familiales...), mais on reste dans le cadre du connu,

du négociable à partir de bases déjà établies depuis parfois longtemps. L'attitude naturelle (dans laquelle il est évident que l'on partage les mêmes normes – comme dans son quartier populaire) cède dans les espaces publics à l'attitude citadine, qui mobilise un ensemble de compétences : capacité à lire les discontinuités urbaines "socio-paysagères" de la ville (les changements de quartier, de leurs qualités), à lire et à apprécier les gradients et les variants d'ambiances urbaines (sonores, lumineuses, de densité), à réagir en interactions (savoir traverser une rue, céder le passage, appeler le garçon de café), à manipuler les normes morales des espaces publics (savoir quoi dire à qui, se vêtir, manger)...

Ces compétences, qui permettent la coexistence, diffèrent et sont inégalement partagées selon l'âge, la classe sociale et le genre également. Pour les femmes, il faut savoir choisir ses trajets, savoir s'il faut réagir ou non aux harcèlements masculins, savoir qu'elles ne peuvent stationner avec convenance entre elles qu'au jardin public et que, bien sûr, c'est en famille qu'elles pourront, à toute heure, parcourir les rues animées du centre-ville, leur accès "légitime" à ces espaces. Et cette présence des familles (plus que de la femme : qui peut présumer de la moralité d'une femme seule?) est la meilleure justification utilisée pour exiger de tous un comportement et des poses décents, moralement normés. Les villes égyptiennes sont des villes sûres, il n'y a guère de risque de violence ; c'est davantage ici une question de mots ou de gestes déplacés qui risque de faire "perdre la face". L'attitude citadine ne contredit pas la recherche d'une certaine "sécurité ontologique" (d'après Giddens, 1994), ce sentiment d'être dans une relation sûre avec soi et avec le monde.

LES CONTRÔLES DANS LES ESPACES PUBLICS

Quelle est la police qui ajuste ou normalise les comportements de ces foules dans les espaces publics égyptiens? La théorie veut que les espaces publics soient ouverts à tous sans autre limitation que celle du respect de l'ordre public. Cet ordre public "élastique" – car il varie avec les temps de la ville (temps quotidien ou exceptionnel) et les espaces (les tolérances et les intransigeances sont fonction aussi des lieux) – recouvre en fait deux choses : le respect normatif d'ordre politique et juridique et le respect normatif d'ordre moral.

Part de l'attitude citadine, les sociabilités d'individus seuls ou de groupes amicaux ou familiaux en situation d'anonymat ont des propriétés régulières communes et remarquables dans les jardins publics comme en centre-ville. L'une d'elles est peut-être une forme d'auto-contrôle. L'espace public est certes contrôlé par les corps institués de police – très présents, mais dont les mandats sont très fragmentés¹ –, la stratégie semble miser sur le contrôle des ponts, des grands axes et de l'entrée de "poches" considérées comme potentiellement dangereuses (les quartiers les plus pauvres) (voir le chapitre "La vie politique locale : les *mahalliyât* et le refus du politique", p. 343). L'espace public est cependant d'abord soumis à l'autocontrôle des passants, c'est-à-dire régulé par les civilités urbaines. L'anonymat de l'espace public ne le contrarie pas : autocontrôle de soi, autocontrôle de la foule, son expression la plus flagrante est la médiation automatique des passants lors d'incidents (dispute, bagarre, vol, etc.) ; le public est "concerné" par ce qui advient sur la place publique, les hommes interviennent, s'interposent, règlent, jugent, punissent et, avec les femmes, commentent. Mais cet autocontrôle est actif également au niveau de plus petites séquences : de politesse (laisser passer une femme, remercier, céder sa place), de gestion des proxémies (les positions physiques qui s'établissent entre des personnes prises dans une interaction : à une terrasse de café quand on est l'homme d'une famille, dans le bus...) et de sa propre attitude (prendre ou ne pas prendre le bras de son ami[e], réajuster son voile...).

La moralité affichée est l'objet d'un contrôle étroit. Pour les jeunes, le jardin public est un possible lieu de rencontre furtive : on peut tenter d'y flirter (mais les jeunes filles sont souvent en famille) ou de s'y rencontrer en couple, mais ce n'est pas le plus fréquent, sauf peut-être au Jardin zoologique du Caire, du fait de la proximité immédiate de l'université. Les lieux de drague sont surtout les *malls*, les centres commerciaux, en centre-ville ou dans les périphéries. Ensuite, les lieux de rencontre, des baisers volés, des couples enlacés chastement, sont davantage les boulevards des berges du Nil, la *kornîch*, ou du front de mer. Une fois mariés, ou mieux avec des enfants, il n'y a

1. Il peut être surprenant de voir détailler tous les vendeurs à la sauvette à l'approche d'un pick-up de la police alors que des policiers en uniforme étaient présents (voire clients) sans s'émouvoir de leur présence. Par ailleurs, et hormis quelques bâtiments administratifs importants ou des ambassades, il n'y a pas de généralisation des systèmes de surveillance vidéo.



de restriction que les horaires (les jardins sont fermés la nuit) et les espaces condamnés de toute façon (certaines zones à la végétation trop fermée du Jardin zoologique au Caire, par exemple) pour éviter que ne s'y faufilent justement les couples illégaux. Ces espaces n'offrent pas une lisibilité claire de l'extérieur : on pourrait s'y cacher. Ce qui est évité ici dans les espaces publics, et particulièrement dans les jardins publics, est la possibilité de l'intimité. On pourrait voir dans les cafés, surtout ceux qui sont coincés dans les petites ruelles, les impasses, les passages, des lieux protégés du regard, mais ils sont essentiellement masculins. Le jardin – il est ouvert à tous – offre au contraire une lecture claire. Ce “panoptique” est aussi perçu par les usagers comme une sécurité. Et cette sécurité est l'une des trois qualités les plus avancées par eux comme critère du “bon jardin” (avec la propreté et le cadre de verdure), et elle converge par ailleurs avec le désir de contrôle des autorités. On ne se protège pas en se mettant à l'abri du regard, mais au contraire en ne s'en cachant pas. Et tous les nouveaux parcs urbains offrent cette lisibilité.

Cela est sans doute à mettre en relation avec la politique de la “porte ouverte” dans la *hâra* : le désir d'une société “lisible” en totalité s'exprime dans l'ouverture des espaces domestiques et notamment de la porte d'entrée de la maison, au sein du voisinage. Laisser sa porte ouverte montre son acceptation du regard des autres dans le quartier. Si l'on n'a rien à cacher, pourquoi alors s'enfermer et se dérober à la sagacité du voisinage ? L'espace public situé en dehors du tissu ancien de la ville ne propose pas un cadre familial d'interconnaissance, mais une possibilité d'anonymat où subsiste ce désir de “société lisible”, qui police les comportements urbains en général.

CONCLUSION

Le déplacement constitue un lien physique entre les différents mondes du citadin : entre la (ou les) sphère(s) de la proximité et celle des espaces moins familiers, hors des territoires de l'interconnaissance, dans lesquels s'exercent pleinement, mais en relation avec ces derniers, la scénographie propre à la grande ville. L'accroissement des mobilités constaté depuis quelques décennies en Egypte correspond à un changement qualitatif dans les pratiques de la ville. On peut légitimement supposer que davantage de déplacements renvoie



à une plus grande intégration à la cité. Toutefois, la relation n'est pas systématique, et cette idée doit être contextualisée. Plus de mobilité peut signifier également pour une partie de la population une expulsion non désirée des quartiers centraux vers les périphéries pour des raisons économiques, ou encore la nécessité de se déplacer toujours plus loin pour travailler. Par ailleurs, les déplacements n'offrent pas forcément l'heur de s'arrêter dans les lieux réservés, qui exigent de faire montre, dans son apparence, d'un certain niveau économique et social. Ainsi, de vastes centres commerciaux se développent, mais demeurent des lieux "réservés" auxquels toute une partie de la population ne peut accéder : faut-il qu'elle le désire, car, sans les moyens de répondre aux multiples sollicitations consuméristes, elle s'exclut d'elle-même des espaces où les marqueurs territoriaux signifient trop le caractère inadéquat de leur présence.

Ces nuances apportées à la relation établie entre mobilité et urbanité ne suffisent cependant pas à remettre en cause les décroissements constatés entre des univers urbains de plus en plus souvent amenés à se croiser, parfois se fréquenter, mêlant ainsi des populations aux cultures citadines variées. Quelque chose a changé dans l'équilibre entre les ancrages dans la ville familière et les multiples lieux de la cité. L'intensification des déplacements correspond ainsi à une "euphémisation" des logiques territoriales – souks spécialisés, quartiers à vocation commerciale prononcée, lieux de regroupements professionnels, quartiers purement résidentiels, etc. – au profit d'une intensification des réseaux qui s'inscrivent à une autre échelle de l'espace urbain. C'est dans cette "autre échelle" plus englobante, dessinant des territorialisations plus éclatées des pratiques quotidiennes comme des activités professionnelles, culturelles et de consommation, que résident les changements qualitatifs dans la pratique de la ville depuis une trentaine d'années.

La figure du fumeur de *chicha* au café symbolise encore un certain mode de vie citadin : mais le monde autour a changé. Les territoires urbains se sont transformés, de nouvelles ambiances ont vu le jour. Les échelles se sont modifiées, les citadins plus modestes investissent massivement les espaces publics que leur ont abandonnés les plus aisés au profit d'autres lieux bien plus éloignés...

"Ah ! avant, c'était plus chic [dans ce quartier, ces jardins],
mais parce qu'avant c'étaient les riches qui y allaient !



Aujourd'hui, ce sont les pauvres. Les pauvres n'ont pas vraiment chassé les riches. Pas exactement, il y a eu une sorte de sélection naturelle, ça s'est fait tout seul. C'est que les riches ont trouvé d'autres jardins plus grands. Ils vont plus loin, aujourd'hui, ils vont par exemple à la mer Rouge, et la mer Rouge c'est comme un grand jardin. Les pauvres, eux, ils ne vont nulle part, c'est trop cher, ils ne quittent jamais le Caire." (Entretien avec un Cairete de la classe moyenne, mai 2005, centre-ville du Caire.)

VINCENT BATTESTI ET NICOLAS PUIG

POUR EN SAVOIR PLUS

- DENIS Eric (dir.), 2007 : *Villes et urbanisation des provinces égyptiennes. Vers l'économénopolis ?*, Karthala/CEDEJ, Paris/Le Caire, coll. "Kalam".
- FANCHETTE Sylvie, 1997 : *Le Delta du Nil. Densités de population et urbanisation des campagnes*, URBAMA/ORSTOM, Tours/Paris, Fascicule de recherches n° 32.
- PAGÈS-EL KAROUÏ Delphine, 2008 : *Villes du delta du Nil, Tantâ, Mahalla, Mansûra. Cités de la densité*, CEDEJ/IISMM/Karthala, Le Caire/Paris, coll. "Terres et gens d'islam".
- PUIG Nicolas, 2010 : *Farah. Musiciens de noces et scènes urbaines au Caire*, Sindbad/Actes Sud, Arles, coll. "La bibliothèque arabe".
- RAYMOND André, 1993 : *Le Caire*, Librairie Arthème Fayard, Paris.
- SINGERMAN Diane (dir.), 2009 : *Cairo Contested. Governance, Urban Space, and Global Modernity*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- SINGERMAN Diane et AMAR Paul (dir.), 2006 : *Cairo Cosmopolitan. Politics, Culture, and Urban Space in the New Globalized Middle East*, The American University in Cairo Press, Le Caire/New York.

BIBLIOGRAPHIE

- ABAZA Mona, 2006 : *Changing Consumer Cultures of Modern Egypt. Cairo's Urban Reshaping*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- AMIN Galal, 2000 : *Whatever Happened to the Egyptians? Changes in Egyptian Society from 1950 to the Present*, The American University in Cairo Press, Le Caire/New York.



- BARGE Célame et PUIG Nicolas, 2002 : “Les cadres des expériences urbaines : mobilités et territoires dans Le Caire contemporain”, rapport CEDEJ, non publié.
- BATTAIN Tiziana et LABIB Albert, 1991 : “Le Caire, mégapole perçue par ses habitants”, *Egypte/Monde arabe*, première série, n° 5, “Décrire : des espaces qualifiés 1”, p. 19-40 [en ligne : <http://ema.revues.org/index899.html>].
- BATTESTI Vincent, 2006 : “The Giza Zoo : Reappropriating public spaces, reimagining urban beauty”, in Singerman D. et Amar P. (dir.), *Cairo Cosmopolitan. Politics, Culture, and Urban Space in the New Globalized Middle East*, The American University in Cairo Press, Le Caire/New York, p. 489-512 [en ligne : <http://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00106861/>].
- BATTESTI Vincent, 2009a : “Ambiances sonores du Caire. Proposer une anthropologie des environnements sonores”, *Les Cahiers du GERHICO*, n° 13, “Accords et à cris : études pluridisciplinaires sur la sonorité”, p. 35-49 [en ligne : <http://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00341934/>].
- BATTESTI Vincent, 2009b : “De Siwa au Caire, la fabrique du patrimoine se nourrit du désir des autres”, in Aboukorah O. et Leturcq J.-G. (dir.), *Egypte/Monde arabe*, troisième série, n° 5-6, “Pratiques du patrimoine en Egypte et au Soudan”, CEDEJ, Le Caire, p. 69-102 [en ligne : <http://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00350121/>].
- CAPMAS, 2006 : *The Statistical Yearbook 2006*, Le Caire.
- DENIS Eric, 2007 : “Introduction. Mise en perspective des textes, mesure, spécificité et enjeux politiques”, in Denis E. (dir.), *Villes et urbanisation des provinces égyptiennes. Vers l'écoumèno-polis ?*, Karthala/CEDEJ, Paris/Le Caire, p. 9-23 [en ligne : <http://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00410037/>].
- DEPAULE Jean-Charles (avec la collaboration de Jean-Luc Arnaud), 1985 : *A travers le mur*, Centre de création industrielle/Centre Georges-Pompidou, Paris, coll. “Alors”.
- DEPAULE Jean-Charles, 1990 : “Le Caire : emplois du temps, emplois de l'espace”, *Maghreb-Machrek*, n° 127, p. 121-133.
- DEPAULE Jean-Charles, 2010 : “hâra”, in Topalov C. et al. (dir.), *L'Aventure des mots de la ville à travers le temps, les langues, les sociétés*, Robert Laffont, Paris, coll. “Bouquins”, p. 559-563.
- FARAG Iman, 2009 : “Querelle de minarets en Egypte. Le débat public sur l'appel à la prière”, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 125, “Les mosquées. Espaces, institutions et pratiques”, p. 47-66.
- FLAUBERT Gustave, 1886 : *Voyage en Egypte, octobre 1849-juillet 1850*, Edition Entente, Paris, coll. “Impressions de voyage”.

- GIDDENS Anthony, 1994 : *Les Conséquences de la modernité*, L'Harmattan, Paris, coll. "Théorie sociale contemporaine".
- GILLOT Gaëlle, 2002 : "Ces autres espaces : les jardins publics dans les grandes villes du monde arabe ; politiques et pratiques au Caire, à Rabat et à Damas", thèse de doctorat en géographie, université François-Rabelais, Tours.
- HANNOYER Jean, 1999 : "Introduction", in Hannoyer J. (dir.), *Guerres civiles. Economies de la violence, dimensions de la civilité*, Khartala, Paris.
- MAHFOUZ Naguib, 1997 : *L'Amour au pied des pyramides*, Sindbad/Actes Sud, Arles.
- PAGÈS-EL KAROUÏ Delphine, 2008 : *Villes du delta du Nil, Tantâ, Mahalla, Mansûra. Cités de la densité*, CEDEJ/IISMM/Karthala, Le Caire/Paris, coll. "Terres et gens d'islam".
- PUIG Nicolas, 2005 : "Variétés urbaines. Perceptions des lieux et positionnements culturels dans la société cairote à travers quelques chansons populaires", in Arnaud J.-L. (dir.), *L'Urbain dans le monde musulman de Méditerranée*, IRMC/Maisonneuve et Larose Tunis/Paris, coll. "Connaissance du Maghreb", p. 195-220.
- PUIG Nicolas, 2006 : "La civilisation des mœurs orientales : de quelques civilités en usage dans Le Caire contemporain", *A contrario, revue interdisciplinaire de sciences sociales*, UNIL (université de Lausanne), Lausanne, vol. 4, n° 1, p. 71-89 [en ligne : <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00489092/>].
- RAYMOND André, 1977 : "Le Caire", in Aulas M.-C. et al. (dir.), *L'Égypte d'aujourd'hui. Permanence et changements, 1805-1976*, CNRS éditions, Paris.
- VOLAIT Mercedes, 2009 : "La « Belle Époque » : registres, rhétoriques et ressorts d'une invention patrimoniale", in Aboukorah O. et Leturcq J.-G. (dir.), *Égypte/Monde arabe*, troisième série, n° 5-6, "Pratiques du patrimoine en Égypte et au Soudan", CEDEJ, Le Caire, p. 33-68 [en ligne : <http://ema.revues.org/index2891.html>].



LES CRISES ENVIRONNEMENTALES : POLLUTION, CONSERVATION ET “MITIGATION”

INTRODUCTION : PRISE DE CONSCIENCE ET ABSENCE DE MOUVEMENTS SOCIAUX

Depuis les années 1980, mais surtout depuis l’an 2000, les questions environnementales sont à l’ordre du jour en Egypte. Cela est dû à deux facteurs : d’abord à une dégradation de l’environnement qui fait suite à l’augmentation de la population et à l’amélioration du niveau de la vie, donc au “développement”; ensuite à l’évolution des idées sur la scène internationale. En effet, les grands courants d’idées sur la pollution, la protection de l’environnement et le réchauffement de la Terre entrent en Egypte par les médias, les experts égyptiens et les contacts fréquents que l’élite égyptienne entretient avec ses homologues d’Europe et d’Amérique du Nord. Il y a cependant aussi l’expérience directe, faite par les Egyptiens, de la dégradation de leur environnement quotidien, qui suscite leur colère et contre laquelle des fractions de la population tentent de réagir. La question qui se pose est de savoir quand cette prise de conscience fera naître un mouvement social.

On doit d’abord démystifier la conviction tenace que les Egyptiens ne se rendent pas compte de la dégradation de leur environnement, qu’ils n’ont pas de conscience environnementale et donc qu’ils abîment l’environnement par leurs actions irréfléchies. Notre étude (Hopkins *et al.*, 2001) montre tout le contraire : le “petit peuple” est très conscient des dégradations de l’environnement qui affectent clairement sa vie. Quand il peut prendre des mesures d’amélioration,





il les met en œuvre; mais le plus souvent, il ne peut que subir ces dégradations. Le "peuple" est souvent accusé de manquer de connaissances environnementales; en fait, il s'agit davantage d'un manque de pouvoir et de possibilités d'intervention. La loi d'urgence interdit en effet toute mobilisation politique locale.

Les Egyptiens aspirent à vivre dans un milieu propre, où les rues sont goudronnées, où l'air est sain, l'eau potable, la nourriture non toxique, où les déchets sont ramassés régulièrement et où le drainage sanitaire fonctionne. Ils estiment qu'ils ont un droit à un air et à une eau propres. Comment faut-il comprendre ces aspirations? Que peuvent-ils faire, en tant que citoyens individuels ou en groupe, pour les réaliser? Les idées centrales qui président aux représentations construites de l'environnement en Egypte sont la propreté et la santé, alors que dans les pays occidentaux, c'est plutôt la notion de "nature" qui domine. D'ailleurs, les Egyptiens emploient beaucoup plus fréquemment le terme de "pollution" que celui d'"environnement". La pollution est considérée comme une extension de la saleté, et l'on croit que saleté et pollution sont mauvaises pour la santé. La pollution, c'est aussi le désordre, et la lutte contre la pollution est conçue comme un effort pour restaurer l'ordre.

Les Egyptiens prennent aussi, sciemment ou non, des décisions concernant l'environnement. Il faut donc comprendre sur quelles représentations construites sont fondées ces décisions. Les Egyptiens ont également tendance à penser leur société comme un binôme peuple-Etat, où le rôle de l'Etat est d'aider le peuple à surmonter ses problèmes en échange de sa loyauté; ils ne conçoivent donc pas qu'il puisse exister une mobilisation ou une contribution populaires en faveur de projets nationaux. Dans ces perspectives, examinons certains problèmes particuliers.

LE "NUAGE NOIR" ET LA POLLUTION DE L'AIR

Les études montrent que l'air au Caire contient des particules solides en suspension, de la fumée, du plomb et d'autres polluants, à des niveaux qui dépassent les normes internationales. La situation n'est pas bien différente dans les autres parties du pays. Même dans les villages, l'air n'est pas très pur et contient beaucoup de poussières et de fumées (mais moins de plomb). La majeure partie de la pollution



atmosphérique est due aux gaz d'échappement des véhicules et aux rejets des industries (58 % d'après le ministère d'Etat aux Affaires environnementales). Une autre partie provient de l'incinération en plein air des déchets solides (36 %), tandis que 6 % à peine résulte de l'incinération des déchets agricoles (MSEA, 2006).

Durant l'automne 1999, les résidents du Caire se sont aperçus d'une évidente pollution de l'air, inhabituelle à leurs yeux, cela surtout la nuit et le matin de bonne heure (Hopkins et *al.*, 2001). Ce fut la première prise de conscience générale des problèmes de pollution et d'environnement. Il s'agissait vraisemblablement d'un smog classique, le refroidissement des températures à l'automne créant une inversion qui retient la pollution de l'air à proximité de la surface du sol. La densité de la pollution et surtout celle des particules en suspension (sous forme de poussière et de fumée) aggravèrent la situation, et la pollution devint non seulement visible, mais surtout pénible pour la respiration et irritante pour les yeux.

Certains résidents de la classe moyenne supérieure envoyèrent alors des lettres aux journalistes ou téléphonèrent aux responsables qu'ils connaissaient, et en général ils exprimèrent leur inquiétude devant cette détérioration de la qualité de l'air. Les journalistes, poussés par leurs lecteurs et correspondants, demandèrent des comptes aux responsables, et ces derniers comprirent qu'il fallait leur répondre tout de suite. Ils multiplièrent les visites de terrain et les déclarations et promirent de faire disparaître cette forme de pollution. La presse a baptisé ce smog "le nuage noir", et depuis lors il est considéré comme un événement qui revient chaque automne. Les classes populaires ne peuvent que "subir" cet événement.

Mais les Cairotes ne furent pas satisfaits des explications scientifiques, surtout celles qui impliquaient l'industrie et les véhicules. Ils ont vite cherché une explication "sociale", qu'ils ont trouvée dans la pratique qu'ont les cultivateurs de riz du Delta, au nord du Caire, de brûler la paille de riz après la récolte, créant ainsi une fumée qui serait poussée vers la capitale par le vent du nord, dominant. L'observation était juste; cette pratique existe en effet, mais l'incinération de la paille est loin d'être le seul facteur en jeu. Malgré les interventions des ministères et des scientifiques, l'opinion populaire, guidée par la presse, chercha l'explication dans cette pratique des cultivateurs. En bref, il fallait s'en prendre à d'autres, à des "marginaux" par rapport aux habitants du Caire. Ce "nuage noir" est donc



intéressant à deux points de vue : d'abord, parce qu'il révèle une double distinction très nette, de classe (peuple/élite) et de "milieu" (citadins/ruraux-paysans), et ensuite, parce qu'il marqua la première grande prise de conscience environnementale en Egypte.

LES DÉCHETS SOLIDES

Le Caire produit un volume de déchets impressionnant (au moins 10 000 tonnes par jour). Une partie de ces déchets est constituée par les ordures ménagères, mais il y a aussi les ordures des grands hôtels, les déchets médicaux et toxiques, ainsi que ceux qui sont liés à la construction. Dans les beaux quartiers de la ville, en particulier, ces ordures sont ramassées par les *zabbâlin* (chiffonniers), qui les rapportent vers leurs quartiers, où habitat et lieux de tri se confondent. Les femmes et les enfants se chargent de l'opération de tri. Les métaux, les plastiques, les os, etc., sont ensuite revendus aux commerçants spécialisés, tandis que les ordures végétales sont destinées aux porcs élevés par ces *zabbâlin*¹. Les porcs peuvent ensuite être vendus aux charcutiers.

Les *zabbâlin* et leurs familles assurent la totalité de la collecte, du triage, de la revente des déchets et du recyclage des ordures et déchets (Meyer, 1987 ; Assaad et Garas, 1994 ; Fahmi et Sutton, 2006). Ils vivent dans des conditions souvent insalubres, entourés par des montagnes d'immondices, qui véhiculent indiscutablement des maladies. Toutefois, ils ont une certaine fierté : c'est grâce à eux, disent-ils, que Le Caire se débarrasse de ses déchets et peut donc continuer à fonctionner.

Les responsables égyptiens sont assez mal à l'aise avec le rôle des chiffonniers, qui contredit l'image d'une Egypte propre et moderne. En effet, les chiffonniers ont longtemps utilisé des charrettes tirées par des ânes, très visibles au centre-ville, mais surtout les *zabbâlin* pratiquent l'élevage des porcs – peu visible certes, sauf dans leurs quartiers, mais fermement réprouvé par l'islam et donc considéré comme indésirable. Ce qui fait qu'à plusieurs reprises, depuis les années 1970, les responsables ont essayé, sinon d'éliminer les *zabbâlin*, au moins

1. Ces porcs ont été depuis abattus à l'automne 2009. (Voir le chapitre "Pratiques et vécus d'un islam populaire égyptien", p. 867.)



d'éloigner leurs habitations et leurs "ateliers" des quartiers habités. Ils ont aussi interdit l'emploi des charrettes au centre-ville et dans les beaux quartiers, où elles ont été remplacées par des camionnettes.

Pour "moderniser" le processus, le gouvernement a signé depuis 2002 des contrats avec des compagnies européennes spécialisées qui devaient ramasser les déchets et les traiter d'une façon scientifique (Fathi, 2005). Cette solution ne devait être appliquée que dans certains quartiers du Caire et d'Alexandrie¹, tandis que l'Organisme général de la propreté et de l'embellissement du Caire (gouvernemental) s'occuperait des zones non couvertes par les compagnies européennes. Les déchets collectés seraient enterrés dans des fosses sanitaires situées dans le désert – ces fosses, assez récentes, devant remplacer à terme les décharges de plein air (El Khashab, 2006; Attiya, 2007). Mais cette expérience n'a pas eu tous les résultats escomptés et a été très contestée. D'une part, l'opinion publique a trouvé anormal que l'on fasse appel à des étrangers pour enlever les déchets; d'autre part, les compagnies ont buté sur des intérêts constitués et les droits acquis : non seulement ceux des *zabbâlîn* et de leurs alliés, mais aussi ceux qui étaient liés à plusieurs autres tentatives, effectuées par des Egyptiens ou des ONG, étrangères ou autochtones, d'impliquer les populations urbaines dans le recyclage des déchets (Kamal, 2000). On se demanda pourquoi on allait enterrer ce qui pouvait être recyclé en créant des emplois et de la valeur. De plus, le public n'a pas accepté de bonne grâce de payer les frais du ramassage des ordures, et la solution trouvée par le gouvernement – ajouter au montant de la facture d'électricité une somme proportionnelle à ce dernier – a été jugée illégale par la justice, suite aux plaintes de certains citoyens. Comme le gouvernement n'a pas encaissé l'argent en question, il n'a pas pu payer les compagnies, qui en conséquence ont interrompu leur travail. La situation reste actuellement confuse et incertaine.

Dans les petites villes et les villages, ni les *zabbâlîn* ni les compagnies étrangères n'existent. Parfois, les municipalités s'occupent du problème des déchets, mais c'est en général pour les décharger sur le sol dans le désert s'il est proche ou pour les déverser dans les canaux en aval du village, malgré les lois qui interdisent cette pratique (El Katsha et Watts, 2002).

1. La compagnie française Onyx, filiale de Vivendi, fut chargée de cette tâche à Alexandrie.

L'EAU : QUANTITÉ ET QUALITÉ

L'eau est un enjeu primordial pour l'Égypte (Ayeb, 2002). (Voir le chapitre "L'irrigation et la disparition de la *sâqya* : exclusion sociale et pratriimonialisation", p. 205.) Le pays dépend presque entièrement du Nil pour son alimentation en eau, et la quantité disponible est donc en principe limitée. Cette eau est partagée entre une population croissante – elle est maintenant d'environ 80 millions d'habitants, ce qui induit inévitablement des moyennes de disponibilité par tête de plus en plus réduites. Les économies d'eau s'imposent donc dans le pays. Aujourd'hui, chaque Égyptien dispose de moins de 1 000 mètres cubes d'eau renouvelable par an, ce qui place l'Égypte parmi les pays qui sont en dessous du seuil de pauvreté hydrique¹. L'Égypte partage le bassin du Nil avec neuf autres pays riverains, dont les plus importants sont le Soudan, l'Éthiopie et l'Ouganda. Le seul accord diplomatique concernant les eaux du Nil lie l'Égypte et le Soudan. Il remonte à 1959 et règle le partage de l'eau entre ces deux États², mais cet accord n'engage ni l'Éthiopie, d'où provient environ 85 % de l'eau du Nil, ni l'Ouganda, d'où provient la plus grande part des 15 % restants.

Malgré cette pénurie d'eau, due à la taille de sa population, l'Égypte a entrepris depuis quelques années de dévier une partie du cours du Nil pour mettre en valeur une très large zone à l'ouest du fleuve, dans le sud du pays, au niveau du lac Nasser. C'est le projet controversé de "Tochka". Malgré les discours qui font de cette zone un nouveau pôle du développement, les résultats sont pour le moment très modestes, et l'agriculture y sera dominée par une

1. Le chiffre serait de 710 mètres cubes sur la base des 55,5 milliards de mètres cubes divisés par 80 millions d'habitants. Cette quantité ne donne évidemment pas la disponibilité réelle par habitant, puisque l'immense majorité de l'eau lâchée en aval du barrage d'Assouan est dévolue à l'irrigation.

2. Le débit annuel moyen du Nil a été calculé comme étant de 84 milliards de mètres cubes (mesuré au confluent de l'Atbara, son dernier affluent, qui se jette dans le Nil à 300 kilomètres en aval de Khartoum). On estime que 10 milliards sont perdus par évaporation (en particulier à la surface du lac Nasser). Sur les 74 milliards de mètres cubes restants, le Soudan a droit à 18,5 milliards, soit le quart, et l'Égypte à 55,5 milliards. En pratique, l'Égypte reçoit davantage, car le Soudan n'utilise pas la totalité de sa part (mais on ne connaît pas le chiffre exact). On a appris par ailleurs que, pendant quelques années autour de 2000, un excédent d'eau du lac du haut barrage d'Assouan a été déversé dans une dépression près de Tochka, où l'eau s'y serait évaporée.

poignée de grandes compagnies privées, financées par les Etats du Golfe¹.

L'eau du Nil est prioritairement dévolue à l'agriculture (Abdel-Salam, 2007). Environ 85 % de son volume total est utilisé pour l'irrigation, le reste étant réparti entre l'industrie et l'usage domestique à parts sensiblement égales. Dans une optique d'économie de la ressource, il serait donc indispensable, d'un côté, de perfectionner le réseau de canaux qui amènent l'eau jusqu'aux champs (d'après les analyses, les pertes sont en majorité dues aux fuites et à la percolation dans le réseau des canaux), de l'autre d'encourager les cultivateurs à économiser l'eau qu'ils introduisent dans leurs champs. Les *fellâhîn* sont en effet souvent accusés de gaspiller cette ressource.

Dans l'agriculture égyptienne, le drainage des eaux usées est aussi important que l'acheminement de l'eau d'irrigation. Le paysage est donc sillonné aussi bien par un réseau de canaux d'adduction que par celui des drains. Parfois, les cultivateurs se laissent tenter par la proximité des drains et utilisent l'eau de drainage pour l'irrigation, ce qui est en principe défendu, vu la qualité de cette eau. On sait que certains drains sont très insalubres pour les riverains, notamment ceux qui relient les zones industrielles du nord du Caire au lac Manzala, près de Port-Saïd.

Depuis la construction du réseau actuel d'irrigation, qui eut lieu avant et pendant la période coloniale, les responsables ont cherché divers moyens pour contrôler et limiter l'utilisation de l'eau par les cultivateurs individuels. La solution trouvée par les ingénieurs britanniques fut de faire parvenir l'eau par gravité dans les canaux, dont le niveau était légèrement plus bas que celui des champs. Ainsi, les cultivateurs étaient obligés d'élever l'eau et donc de payer un prix pour les engins et l'énergie nécessaires. On estimait que ce coût suffirait à encourager l'utilisateur à économiser l'eau. Mais si les cultivateurs savaient pertinemment qu'une irrigation excessive peut nuire aux récoltes, ils préféreraient néanmoins pêcher par excès plutôt que de prendre les risques d'une sous-alimentation en eau. L'irrigation traditionnelle par "inondation" étant considérée

1. "Ce qui va être pris comme eau est un dixième de la meilleure eau du Nil et ce, pour servir deux ou trois investisseurs. Tochka est un projet qui dilapide l'eau qu'on a emmagasinée grâce au haut barrage", selon Rouchdi Said (Fahmi, 2007).

comme assez dispendieuse en eau, on a songé à la remplacer par l'irrigation par aspersion ou par goutte-à-goutte ; mais ces deux méthodes exigent un investissement important en équipements et le maintien nécessaire d'un certain niveau de pression hydraulique. Cette technologie est employée dans les terres nouvellement mises en valeur, notamment à l'ouest du Delta, où les conditions sont différentes de celles des terres anciennes, mais elle reste très rare dans la vallée du Nil.

Plus récemment, on a proposé d'appliquer les lois du marché à l'eau dans les campagnes, ce qui constitue une solution cette fois plus socio-économique que technologique. Si les cultivateurs doivent payer l'eau, pense-t-on, ils accorderont davantage d'attention à son utilisation, et en même temps cela produira un revenu à l'Etat. Cette solution fait partie des solutions "néolibérales" prônées par la Banque mondiale et les Etats-Unis. Il faut noter que le cultivateur "paie" déjà l'eau, car il doit financer les machines ou les bêtes nécessaires à son exhaure, mais il ne la paie pas à l'Etat. Quoiqu'il en soit, l'opposition à l'idée de faire payer l'usager est très forte et quasi généralisée. Tous les cultivateurs, grands et petits, pour une fois se retrouvent sur la même longueur d'onde. L'Etat égyptien ne s'est donc pas résolu à faire payer cette eau, et l'opinion générale considère que le petit paysan ne saurait en acquitter le prix – cas rare de sympathie des milieux officiels pour les petits cultivateurs (Hopkins, 1999).

Cette gratuité de l'eau ne s'étend pas aux usagers urbains, qui sont astreints à régler leur facture d'eau. Une eau assainie étant un bien nécessaire à la santé de la population, on ne peut envisager d'augmenter son prix jusqu'à contraindre les usagers à se passer de cette ressource nécessaire à la vie. Le libre mécanisme des prix comme méthode de prévention du gaspillage montre là ses limites.

Obtenir une eau potable dans les zones rurales n'est pas chose aisée. L'eau qui est amenée aux villages par des canaux d'irrigation à ciel ouvert n'est en effet pas potable. Toutes sortes d'impuretés tombent dans ces derniers : poussières, déchets, etc. On l'a vu, malgré les interdictions, les villageois se débarrassent souvent de leurs déchets dans l'eau courante des canaux. Pour obtenir de l'eau potable, les villageois se tournent soit vers le système des puits artisanaux (d'une vingtaine de mètres de profondeur), où l'eau est malgré tout souvent polluée par les engrais et pesticides employés dans l'agriculture et par l'infiltration des eaux domestiques usées,

dont celle des toilettes¹, soit – dans les zones où il existe – vers le système étatique d'adduction d'eau potable issue de forages artésiens et ensuite purifiée. Seule cette eau est en principe potable, mais les conduits laissent largement s'infiltrer dans le réseau les polluants chimiques et biologiques. Accéder à une eau vraiment potable dans les zones rurales est difficile. De même, il y est difficile de se débarrasser des eaux usées; il n'y a en effet pas de tout-à-l'égout moderne dans les villages; parfois, leurs habitants construisent leur propre système, qui déverse alors les eaux usées dans les périmètres des villages en aval (Arafa, 1992; Abdel-Salam, 2006).

Les industries, elles aussi, versent une partie de leurs effluents dans le fleuve. La plupart ont d'ailleurs été installées à l'origine près des cours d'eau pour faciliter cette pratique. Ces industries polluantes se trouvent tout aussi bien en Haute-Egypte (sucrieries, usines métallurgiques) qu'autour du Caire (cimenteries, industrie textile, qui emploie beaucoup de teintures chimiques). L'Etat essaie de limiter cette pratique, mais il rencontre des difficultés dans l'application de la loi, les cadres de certains sites faisant la sourde oreille à ses injonctions.

Dans les villes, il y a des usines de traitement de l'eau du fleuve où celle-ci est assainie à l'aide de produits chimiques. Comme dans les campagnes, la qualité de l'eau à la sortie des usines est acceptable, mais l'oxydation des conduits pose problème, de même que la propreté des réservoirs privés situés sur les toits des immeubles et trop rarement nettoyés. Certains quartiers du Caire, notamment ceux qui sont situés à une certaine altitude, connaissent des problèmes de pression, l'eau n'y arrivant pas seule (Hamdi, 2003).

LA PROTECTION DE LA NATURE

Dans les villes et les campagnes, l'essentiel des questions d'environnement se concentre sur la pollution. Mais s'agissant des déserts et des régions côtières, qui sont aussi des zones touristiques, c'est plus globalement la protection de l'environnement naturel qui s'impose aux yeux de ceux qui pensent qu'il faut développer ces zones d'une façon

1. Les toilettes villageoises sont des fosses creusées à même la terre, ordinairement sans revêtement de ciment, d'où les liquides s'échappent facilement.



durable : il s'agit de sauvegarder leurs caractéristiques naturelles, qui attirent les touristes du monde entier. En premier lieu, il s'agit des zones coralliennes de la mer Rouge, qui sont menacées tant par leur surexploitation que par le réchauffement des eaux. Les hôtels touristiques sont parfois construits à même la plage, et les récifs de corail situés à proximité sont ensevelis sous le ciment coulé pour faciliter l'accès des vacanciers à la mer. Les guides de plongée sous-marine conduisent trop souvent aux mêmes endroits fragiles leurs clients, et ceux-ci ne respectent pas toujours les consignes de préservation du corail (interdiction de le toucher ou d'en prendre des échantillons). De même, les espèces rares de poissons sont menacées par la pêche ou simplement par la fréquentation des humains. En 2007, le ministère de l'Agriculture voulut exporter certaines espèces de poissons de la mer Rouge, dits "d'ornement" et prisés par les collectionneurs, mais les gouverneurs du Sinaï s'y sont opposés, au nom de la sauvegarde de la nature (Hanafi, 2007b).

Le désert est encore plus fragile (Hobbs, 1990). Les espèces animales qui y habitent sont généralement rares et menacées par la chasse (menée souvent en marge de la loi) ou par la destruction de leur habitat dans le cadre d'opérations de "développement" (la construction de routes et de centres touristiques, par exemple). La conscience de la nécessité d'un maintien de la biodiversité, et donc de la protection de la flore et de la faune, s'accroît, même si les moyens manquent. Pour protéger les zones écologiques riches et uniques, le gouvernement a créé vingt-quatre "protectorats" où le "développement" n'est pas permis. Ils couvrent environ 10 % du territoire national et sont gérés par des règlements particuliers et dotés d'un encadrement de protection (notamment des patrouilles de "rangers" dans les zones très fréquentées comme Ras Mohamed dans le Sinaï). Toutefois, ces zones protégées sont toujours sous la menace de constructions et autres formes de "développement" sauvage (Fathi, 2005).

LA POLLUTION SONORE

Personne ne niera que Le Caire est une ville bruyante. D'après notre étude, le niveau sonore y frôle les limites de l'acceptable (Hopkins et al., 2001). Être exposé à 85 décibels plus de huit heures par jour peut causer des dommages irréremédiables. Or, on a noté que les



maxima sur quatre sites du Caire variaient entre 85 et 95 décibels et les *minima* entre 50 et 60. Les sources de cette pollution sonore sont principalement la circulation des véhicules, les haut-parleurs, les constructions et les travaux publics, ainsi que... les voisins, dans ce pays très densément peuplé. Les habitants expriment souvent, dans notre enquête, leur souhait d'une ambiance sonore plus calme ou leur lassitude du bruit produit par les autres. Les Cairotes veulent que les autorités s'occupent de ce problème, mais ne souhaitent pas de confrontation directe avec leurs voisins bruyants. Plus que les autres formes de pollution, la pollution sonore oppose souvent des voisins et des habitants en situation d'interconnaissance (El Bahr, 1998).

LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

L'Égypte, comme le monde entier, sera affectée par le réchauffement de la planète. Une prise de conscience se manifeste parmi certains membres de l'élite scientifique et de la société civile. Deux réactions sont possibles : la mitigation (l'effort pour atténuer les causes de ce risque majeur) et l'adaptation (l'effort pour s'adapter au fur et à mesure au réchauffement). Dans les deux cas, encore faut-il une vraie détermination politique et des moyens.

Au mois de mai 2008, Suzanne Mubarak, alors première dame d'Égypte, a inauguré un colloque à Alexandrie sur le changement climatique en présence d'experts internationaux et de responsables, dont plusieurs ministres égyptiens. Côté égyptien, ont pris la parole le ministre d'Etat pour les Affaires environnementales et le Dr Mustafa Tolba, grand expert dans ce domaine. Le ministre a insisté sur le fait que l'Égypte était prête à la coopération internationale dans ce domaine, tandis que Tolba a résumé les dangers que les changements climatiques peuvent représenter pour l'Égypte. Il s'agissait donc d'une "sensibilisation par le haut" : sensibiliser l'élite égyptienne, certes, mais en même temps tisser des rapports de coopération avec les instances étrangères.

Outre l'élévation des températures moyennes, deux effets possibles de ce réchauffement menacent l'Égypte : la hausse du niveau de la mer et les changements de pluviométrie dans la vallée du Nil, particulièrement en Éthiopie. Tout d'abord, la hausse des températures dans la zone agricole transformera les conditions de croissance

des cultures existantes, ce qui nécessitera de rechercher de nouvelles espèces mieux adaptées. Les botanistes égyptiens sont déjà à l'œuvre pour développer de nouvelles semences. La hausse de température, en augmentant aussi l'évaporation, aura des effets sur la balance en eau de l'Égypte; elle pourrait également favoriser les vecteurs de maladies venant du Sud. Ensuite, le réchauffement de la planète pourrait donner lieu à un relèvement du niveau de la mer d'environ 70 à 80 centimètres. Etant donné que la partie maritime du delta du Nil est déjà partiellement au-dessous du niveau actuel de la mer, ce phénomène pourrait provoquer l'inondation de ces zones, à moins qu'on ne construise des digues plus hautes. Si la glace du Groenland ou de l'Antarctique fond, le relèvement sera de l'ordre de 6 à 7 mètres, ce qui va au-delà des possibilités d'adaptation. Le réchauffement de la mer Rouge et le rehaussement de son niveau pourraient également avoir des effets nocifs sur les coraux et les plantes de bord de mer, tels les mangliers. Enfin, une grande incertitude plane sur la question des changements possibles de pluviométrie dans la haute vallée du Nil : personne ne peut prévoir si cette dernière va augmenter ou diminuer en Ethiopie. Etant donné que l'eau parvenant en Egypte provient essentiellement du Nil bleu et d'affluents du Nil blanc issus de l'Ethiopie, c'est une question d'une extrême importance, qu'il faudrait étudier.

Pour atténuer le réchauffement, il conviendrait de stabiliser les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et d'autres gaz à effet de serre, en Egypte et dans le monde. Le réchauffement est surtout dû à l'industrialisation des pays occidentaux, et l'Égypte est solidaire d'autres pays en voie de développement qui proclament que la solution doit aussi venir de l'Ouest. Officiellement, l'Égypte refuse les objectifs obligatoires de réduction des gaz et affirme que c'est aux pays développés de financer les efforts de mitigation et d'adaptation des pays en développement¹. Pour le moment, la contribution de l'Égypte aux émissions globales de CO₂ est modeste, mais elle ira en augmentant si une politique de mitigation n'est pas adoptée. Ici, le pouvoir de décision de l'État égyptien est sous l'influence de ses relations internationales.

1. Voir le site web du ministère d'Etat aux Affaires environnementales (2008).

RÔLE DE L'ÉTAT

L'Agence égyptienne des affaires de l'environnement (AEAE) fut créée en 1982, et ses activités sont fixées par la loi n° 4 de 1994 sur l'environnement (Gomaa, 1997). En 1997, un ministère d'Etat aux Affaires environnementales (MEAE) fut établi, et ce ministère a pris en charge l'AEAE. Cette instance exerce une certaine influence sur les décisions de l'Etat, malgré son manque de pouvoir réel et d'indépendance¹.

Dans une interview en 2006, le ministre Magued George, ingénieur militaire en poste depuis 2004, a expliqué la philosophie qui guidait son action : "La nature du travail du ministère de l'Environnement est d'attirer des partenaires internationaux, soit à travers une coopération bilatérale entre les pays, soit à travers des organisations internationales. La politique adoptée par le ministère en ce sens implique la transformation des dons et des aides versés à l'Egypte en des projets tangibles dont les bénéficiaires soient ressentis par les citoyens et se répercutent d'une façon concrète sur l'environnement" (Khachaba, 2006). Le ministre souhaitait influencer l'opinion publique, non pas par des déclarations fracassantes, mais en publiant, dans un rapport annuel qui paraît en principe en arabe et en anglais, des informations scientifiques et techniques sur les résultats des actions de son ministère. Ce dernier a travaillé de concert avec les autres ministères pour réduire la pollution de l'air et de l'eau, avec quelques succès, mais il ne s'est pas attaqué aux grandes questions, notamment le réchauffement climatique, malgré l'existence d'un bureau d'études à l'intérieur du ministère.

La rédaction de la loi sur l'environnement ainsi que la création du ministère et de l'agence ont révélé certains aspects de la société égyptienne. Les décisions en ce domaine résultèrent d'un marchandage entre des ministères aux objectifs et motivations différents (Gomaa, 1997). L'un des objectifs de cette loi était de recevoir des aides étrangères bilatérales venant des pays occidentaux, dont la conscience environnementale fut plus précoce que celle de l'Egypte. Mais plusieurs ministères, dont ceux de l'Agriculture, de l'Industrie et du Développement local, sont intervenus pour protéger leurs activités des ingérences extérieures. Le nouveau MEAE n'a donc pas été doté de pouvoirs exécutifs ou de police, mais a dû se limiter à faire de la coordination.

1. Voir son site web : <http://www.ecaa.gov.eg>.

Les responsables du MEAE se concentrent sur les questions de mitigation de la pollution et de conservation des ressources naturelles. Pour certains hauts responsables, la quantité d'eau dont dispose l'Égypte est la question essentielle. Les actions du ministère sont conçues par eux comme des actions de l'État en direction de la population, mettant l'accent sur son "éducation", mais ils n'évoquent que rarement sa participation, son implication ou sa sensibilisation. Pourtant, les préoccupations populaires (voirie, pureté de l'air et de l'eau, etc.) recourent celles du ministère, et une mobilisation reste toujours possible. Il faut dire que pour ces responsables du MEAE, leurs rapports avec les bailleurs de fonds internationaux sont plus importants que ceux qu'ils entretiennent avec leurs concitoyens.

Pour comprendre les possibilités et les limites de l'action de l'État, on peut comparer deux programmes : l'élimination du plomb de l'essence dans les années 1990 et le programme d'"assainissement du Nil" durant la même période. Dans le premier cas, l'opération fut menée secrètement et avec de bons résultats, apparemment parce que la décision fut prise par un petit groupe d'experts et appliquée facilement dans la mesure où l'État contrôle la distribution de l'essence. Le taux de plomb dans l'atmosphère a effectivement beaucoup diminué, avec d'heureux effets pour la population. Dans le second cas, beaucoup de publicité fut faite, mais la tâche ne fut que partiellement achevée, car elle exigeait la coopération des industries et de tous les citoyens, et cette mobilisation n'eut pas lieu.

Les organisations non gouvernementales sont censées représenter la voix du public dans les affaires d'environnement. Salwal S. Goma (1997) a identifié quelque soixante-cinq ONG se consacrant à l'environnement, réparties entre les associations scientifiques, celles qui sont axées sur une tâche particulière et les associations à actions diversifiées. Le ministère a récemment publié une liste de deux cent dix ONG, mais sans analyse de leur action (voir son site web, 2008). Les ONG sont régies par la loi sur les associations, d'abord la loi n° 32 de 1964, puis la loi n° 84 de 2002, mais la philosophie de leur contrôle par l'État perdure. Les ONG rencontrent de grands problèmes pour solliciter les fonds nécessaires à leurs activités, localement ou de l'étranger (Ibrahim *et al.*, 1996). En effet, il est formellement interdit aux associations de solliciter ou de recevoir des fonds en provenance de l'étranger, qu'ils viennent de groupes privés ou d'un État étranger (article 17 de la loi de 2002). De plus, les formalités administratives

de création d'ONG sont compliquées et vont au-delà des capacités des résidents d'un quartier ou d'un groupe mobilisés par une crise environnementale particulière. Des réseaux relient les ONG entre elles, mais elles connaissent beaucoup de difficultés à travailler ensemble, même quand leurs buts et leurs points de vue sont semblables. En fin de compte, ces organisations sont souvent petites et fragiles, et beaucoup sont organisées autour d'une seule ou de quelques personnalités. Elles représentent la classe moyenne supérieure. Celles qui réussissent le mieux sont celles qui travaillent étroitement avec le ministère, car dans ce cas la confrontation avec le gouvernement est rare. Un cas exceptionnel d'intervention réussie, par une association totalement indépendante, a été celle de l'Association pour la santé et le développement de l'environnement, visant à persuader l'Etat de fermer les fonderies de plomb dans un quartier ouvrier au nord du Caire ; en travaillant avec les résidents de ce quartier, l'association a finalement eu gain de cause (Kamel, 1995). A l'inverse, l'Association pour la protection de l'environnement, qui soutient les chiffonniers, cherche surtout à coopérer avec le gouvernement (Assaad et Garas, 1994), et le Bureau arabe pour la jeunesse et l'environnement travaille étroitement avec le ministère en tant que sous-traitant¹. En outre, il est parfois difficile de distinguer les associations volontaires des bureaux de consultants, voire des groupes industriels.

CONCLUSION : L'ACTION POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La prise de conscience des crises environnementales se confirme en Egypte : dans les réunions publiques, on commence à en parler, à développer un discours en faveur de la protection de l'environnement, de la prévision des enjeux futurs, mais aussi de l'utilisation sage des ressources du pays.

Au printemps 2008, une grande querelle autour de l'environnement a éclaté. Une entreprise chimique canadienne avait entamé la construction d'une usine d'engrais près de Damiette. Mais bientôt la population s'y est opposée, craignant une pollution toxique émanant de cette usine installée non loin des zones habitées de la ville

1. Voir son site web : www.aoye.org.

ainsi que d'une zone de villégiature sur la côte méditerranéenne. Des manifestations se sont déroulées à Damiette et ailleurs, et des débats eurent lieu au Parlement et dans la presse. Le groupe chimique y répondit que l'accord avait été approuvé et signé, que la construction était en cours et que de toute façon il n'y avait aucun danger, car les précautions d'usage seraient prises. Même si la résolution de ce conflit se fait attendre, on constate d'ores et déjà une grande prise de conscience publique des dangers de pollution.

Certains experts égyptiens en questions environnementales participant à ces débats prônent la nécessité d'engager toute la population dans l'effort national d'amélioration de la situation¹. Avec la franchise que leur âge leur permet, ils conçoivent leur rôle comme étant d'expliquer avec vivacité les points de vue et les données scientifiques dans les discussions politiques et d'en tirer les conclusions sociales. Rouchdi Said fit ainsi savoir que "l'Égypte [était] certainement menacée". Et de poursuivre : "Et parce que nous ne possédons pas toutes les données pertinentes, il faut que le citoyen ait une idée de tous ces changements, pour rendre efficace sa participation à la protection de la nature. Ceci pour éviter le pire" (Hanafi, 2007a). Mohamed Al-Qassas enchaîne : "Il est du droit et du devoir des gens de discuter de toutes ces catastrophes, puisqu'ils sont directement concernés. Ils doivent réfléchir aux moyens de les éviter. De plus, ils doivent avoir leur part dans le bénéfice des actions entreprises" (*ibid.*). Mustafa Tolba, pour sa part, souligne "l'expertise et la sagesse des populations locales" (Tolba, 1993). Le MEAE participe à ces débats, mais procède aussi plus discrètement à des actions concrètes.

Si l'éducation environnementale semble commencer par le haut, il faut aussi mesurer où en est la conscience publique sur ces questions. L'élite a en général tendance à croire que le peuple n'est pas touché par ces problèmes et donc que l'action environnementaliste doit consister à favoriser l'éducation de ces "ignorants". Or, en fait, il n'y a pas un manque total de conscience globale, mais plutôt une conscience très développée sur certains aspects et aveugle sur d'autres.

1. On peut citer Rouchdi Said, géologue et ancien directeur du service géologique d'Égypte, Mohamed al-Qassas, professeur de botanique à l'université du Caire et ancien directeur exécutif de l'Union mondiale de la nature, et Mustafa Tolba, microbiologiste et ancien directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement.

On peut juger de cette conscience par les actions entreprises pour promouvoir la propreté des rues. Dans certains quartiers, par exemple, où les maisons ne sont pas reliées au tout-à-l'égout, il peut arriver que les habitants se cotisent pour financer un égout desservant une rue. Cependant, le travail effectué par des particuliers est souvent mal fait et devra être recommencé. Les égouts une fois installés, on pense parfois à planter des arbres dans les ruelles.

Quand des habitants engagent un *zabbâl* (singulier de *zabbâlin*) pour enlever leurs déchets, celui-ci ne fait souvent que les déplacer d'un endroit à un autre, après en avoir extrait les éléments ayant une valeur pour le recyclage et la revente. Engager un *zabbâl* exige un certain niveau de coopération entre voisins, mais le rapport entre le chiffonnier et les résidents est souvent fragile, le premier se plaignant qu'il n'est pas assez payé et les seconds qu'il ne vient pas assez souvent : le contrat est alors rompu, et les résidents doivent recruter un autre *zabbâl*, ce qu'ils sont bien obligés de faire à défaut de trouver une solution. Dans d'autres cas, quand les déchets s'accumulent trop dans les rues, les hommes, poussés par leurs femmes, font des démarches auprès des agents du conseil local pour qu'une benne vienne les enlever. Reste que le problème est moins simple qu'il n'y paraît. En effet, si les déchets sont souvent jetés directement dans la rue, on ne jette pas les siens devant sa propre porte : les ordures ménagères sont rassemblées dans un sac en plastique, que quelqu'un (souvent un homme) emporte et va jeter à quelques rues de distance sur un tas déjà existant ; ou bien elles sont transportées dans le coffre d'une voiture, à une assez grande distance, avant d'être jetées là où il est possible de le faire, parfois même dans les poubelles des quartiers aisés. Ces pratiques ont lieu la nuit ou le matin de bonne heure, pour plus de discrétion. Bref, les habitants font donc ce qu'ils peuvent pour préserver la propreté des rues, mais l'action "par le bas" connaît des limites, en l'absence de services organisés à l'échelle de la ville ou même du pays. A titre de contre-exemple, lutter contre la pollution de l'air n'est, en revanche, pas à la portée des résidents.

Les personnes interrogées appartenant aux classes populaires estiment en général que les responsables de la pollution sont comme elles. Elles ont vu leurs voisins jeter les déchets dans la rue ou dans un canal proche et peut-être l'ont-elles fait elles-mêmes. Elles peuvent aussi admettre facilement qu'elles ont mis le feu aux tas d'ordures dans les rues de leurs quartiers. Elles généralisent donc à partir de

ces faits pour affirmer qu'elles sont les premières responsables de la pollution. De même, quand l'enquête porte sur la classe moyenne supérieure, les personnes interrogées savent qu'elles ne jettent pas leurs déchets dans la rue et croient fermement que ce comportement caractérise les gens des classes "inférieures". Pour elles, la "sauté" constitue un indice très important de distinction de classe. Ce sont les pauvres qui sont "sales", tandis qu'eux, membres de la classe moyenne, savent maintenir la propreté. Le syllogisme est le suivant : la pollution équivaut à la sauté, or les pauvres sont sales, donc les pauvres sont responsables de la pollution. La notion de "sauté" marque donc une distinction entre classes sociales (Douglas, 1992), et, conséquemment, l'action de sensibilisation des pauvres au changement de leur comportement est une action de classe.

Toutefois, les grands responsables de la pollution sont en fait essentiellement les directeurs des usines qui continuent d'ignorer les lois sur l'environnement, les conducteurs de voitures et de camions, ainsi que d'autres acteurs faisant généralement partie des classes moyennes ou supérieures. Le fait même d'être contraint de jeter ses ordures à la rue suppose l'absence d'un système de ramassage ; or, mettre en place un tel système dépasse les capacités d'un quartier "pauvre" et dépend de décisions prises par la classe dirigeante. Si les pauvres n'arrivent pas à se débarrasser de leurs déchets comme il conviendrait, ce n'est pas par manque de bonne volonté, c'est par manque de moyens.

Les experts indépendants prônent le dialogue et la participation, mais la voie qui mène au dialogue et à la participation n'est pas facile. Vu les restrictions sur lesquelles vient buter toute activité politique, mobiliser la communauté n'est pas vraiment possible en Egypte. Les gens de la rue participent à leur façon, mais n'entrent pas en contact avec les membres de l'élite intéressés par ces problèmes. Une véritable action sociale en faveur de l'environnement exigerait au préalable une analyse de ces dysfonctionnements et une réponse à la question des responsabilités des différents acteurs, pour ensuite mener des actions ciblées.

NICHOLAS S. HOPKINS



POUR EN SAVOIR PLUS

- AYEB Habib, 1998 : *L'Eau au Proche-Orient. La guerre n'aura pas lieu*, Karthala/CEDEJ, Paris/Le Caire, coll. "Economie et développement".
- COLE Donald P. et ALTORKI Soraya, 1998 : *Bedouin, Settlers, and Holiday-Makers : Egypt's Changing Northwest Coast*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- EL KATSHA Samiha et WATTS Susan, 2002 : *Gender, Behavior, and Health : Schistosomiasis Transmission and Control in Rural Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- EL RAMLY Eman, 2002 : *Women's Perception of environmental change in Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire, coll. "Cairo Papers in Social Science", vol. 23, n° 4.
- GOMAA Salwa Sharawi, 1997 : *Environmental Policy Making in Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- HOBBS Joseph J., 1990 : *Bedouin Life in the Egyptian Wilderness*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- HOPKINS Nicholas S., MEHANNA Sohair R. et EL-HAGGAR Salah, 2001 : *People and pollution. Cultural Constructions and Social Action in Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- WATERBURY John, 2002 : *The Nile Basin. National Determinants of Collective Action*, Yale University Press, New Haven.
- Site web de l'Agence égyptienne pour les affaires environnementales : <http://www.eeaa.gov.eg>.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDEL-SALAM Dalia, 2006 : "Comment s'offrir un réseau d'égouts", *al-Ahram Hebdo*, 6 décembre, p. 37 [en ligne : <http://hebdo.ahram.org.eg/arab/ahram/2006/12/6/envi0.htm>].
- ABDEL-SALAM Dalia, 2007 : "L'agriculture, la consommation de l'eau et de l'énergie subiront des changements brusques", *al-Ahram Hebdo*, 5 septembre, p. 5 [en ligne : <http://hebdo.ahram.org.eg/arab/ahram/2007/9/5/leve2.htm>].
- ARAFA Salah, 1992 : "Environmental action at the community level, environmental challenges", in Hopkins N. S. (dir.), *Egypt and the World*, The American University in Cairo Press, Le Caire, coll. "Cairo Papers in Social Science", vol. 15, n° 4, p. 65-73.
- ASSAAD Marie et GARAS Nadra, 1994 : *Experiments in Community Development in a Zabbaleen Settlement*, The American University in Cairo Press, Le Caire, coll. "Cairo Papers in Social Science", vol. 16, n° 4.



- ATTIYA Manar, 2007 : "Propreté de surface", *Al-Ahram Hebdo*, 3 octobre, p. 32.
- AYEB Habib, 2002 : "Hydraulic politics : the Nile and Egypt's water use. A crisis for the twenty-first century?", in Bush R. (dir.), *Counter-Revolution in Egypt's Countryside. Land and Farmers in the Era of Economic Reform*, Zed, Londres, p. 76-100.
- DOUGLAS, Mary, 1992 : *Risk and Blame. Essays in Cultural Theory*, Routledge, Londres.
- EL-BAHR, Sahar, 1998 : "Hello, emergency", *al-Ahram Weekly*, 30 juillet, p. 17 [en ligne : <http://weekly.ahram.org.eg/1998/388/fe2.htm>].
- EL KATSHA Samiha et WATTS Susan, 2002 : *Gender, Behavior, and Health : Schistosomiasis Transmission and Control in Rural Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- EL-KHASHAB Karim, 2006 : "Disposal problem lingers", *al-Ahram Weekly*, 7 décembre, p. 4 [en ligne : <http://weekly.ahram.org.eg/2006/823/eg8.htm>].
- FAHMI Soheir, 2007 : "Interview avec Rouchdi Said", *al-Ahram Hebdo*, 2 mai, p. 24.
- FAHMI Wael Salah et SUTTON Keith, 2006 : "Cairo's zabaleen garbage recyclers : multi-nationals' takeover and state relocation plans", *Habitat International*, vol. 30, n° 4, p. 809-837.
- FATHI Yasmine, 2005 : "Protecting the protectorates", *al-Ahram Weekly*, 30 juin [en ligne : <http://weekly.ahram.org.eg/2005/749/en1.htm>].
- GOMAA Salwa Sharawi, 1997 : *Environmental Policy Making in Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- HAMDI Ola, 2003 : "Quartiers en panne sèche", *al-Ahram Hebdo*, 3 septembre, p. 7.
- HANAFI Racha, 2007a : "Aux arbres, citoyens!", *al-Ahram Hebdo*, 14 mars, p. 33.
- HANAFI Racha, 2007b : "La mer Rouge brave les responsables", *al-Ahram Hebdo*, 16 mai, p. 29.
- HOBBS Joseph J., 1990 : *Bedouin Life in the Egyptian Wilderness*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- HOPKINS Nicholas S., 1999 : "Irrigation in contemporary Egypt", in Bowman A. K. et Rogan E. (dir.), *Agriculture in Egypt. From Pharaonic to Modern Times*, Oxford University Press, Oxford, p. 367-385.
- HOPKINS Nicholas S., MEHANNA Sohair R. et EL-HAGGAR Salah, 2001 : *People and Pollution. Cultural Constructions and Social Action in Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- IBRAHIM Saad Eddin *et al.*, 1996 : *An assessment of grass roots participation in the development of Egypt*, coll. "Cairo Papers in Social Science", vol. 19, n° 3, automne 1996.

- KHACHABA Hanaa, 2006 : « Horizons 2020 », une véritable révolution dans la lutte anti-pollution», *Le Progrès égyptien*, 3 décembre, p. 6.
- KAMAL Montasser M., 2000 : “Exclusive governance and urban development in Egypt”, *Arab World Geographer*, vol. 3, n° 4, p. 249-260.
- KAMEL Salah, 1995 : “A tale of two factories, environmental threats in Egypt : perceptions and actions”, in Gomaa S. S. (dir.), *Environmental Threats in Egypt : Perceptions and Action*, coll. “Cairo Papers in Social Science”, vol. 17, n° 4, p. 29-39.
- MEYER Günter, 1987 : “Waste recycling as a livelihood in the informal sector : The example of refuse collectors in Cairo”, *Applied Geography and Development*, n° 30, p. 78-94.
- MINISTÈRE D’ÉTAT AUX AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES (MSEA), 2006 : *Egypt State of the Environment Report, 2005* [en ligne : http://www.ecaa.gov.eg/english/info/report_soe2006.asp].
- TOLBA Mustafa, 1993 : “Environment and development”, conférence faite à l’Université américaine du Caire à l’occasion du Jour de la Terre, 24 avril.





L'IRRIGATION ET LA DISPARITION DE LA SÂQYA : EXCLUSION SOCIALE ET PATRIMONIALISATION

Quand on connaît la littérature, la chanson, les *musalsalât* (feuilletons) et le cinéma égyptiens, on sait que la *sâqya*¹ est l'un des objets ruraux les plus "patrimonialisés" depuis quelques dizaines d'années, alors même qu'elle dominait encore la campagne égyptienne il y a vingt ou trente ans. Liée à l'eau, au Nil, à la campagne et aux paysans, la *sâqya* a été souvent associée à la beauté des paysages, à la fertilité de la terre, à la vie quotidienne des paysans et à un certain romantisme. La musique agréable et étonnante qu'elle émet, en tournant autour de son axe, a souvent été associée aux représentations nostalgiques, aux chants mélancoliques et aux joies des rencontres ou à la tristesse des séparations... Cette forte "romantisation" de la *sâqya* dans la littérature et les différentes expressions artistiques montre combien ce "simple" outil d'irrigation était devenu à la fois incontournable

1. La *sâqya* est un instrument d'irrigation complexe, composé d'un manège horizontal de bois mû par un animal (une bufflesse, en général) et relié par des engrenages à un tambour entraînant une chaîne à godets ou à poteries permettant d'élever l'eau d'irrigation, à l'intérieur d'une fosse donnant sur un canal tertiaire ou *mesqâ*, lui-même alimenté par un canal secondaire. La hauteur d'élévation est en moyenne de 2 à 4 mètres. La *sâqya* déverse l'eau dans une rigole (*marwa*, dernier maillon du système d'acheminement de l'eau du Nil) qui la conduit à son tour jusqu'aux parcelles à irriguer. Durant les soixante dernières années, les *sâqya* traditionnelles avaient en partie et progressivement été remplacées par des *tambur*, fonctionnant selon le même principe, mais dans lesquels la chaîne à poteries est remplacée par une roue métallique à compartiments rayonnants déversant l'eau à hauteur de son axe. Cependant, les paysans nomment également "*sâqya*" cet instrument d'exhaure qui, souvent plus petit que cette dernière, peut être mû par un âne.



pour l'activité agricole et indissociable de la vie sociale rurale dans un pays où l'agriculture n'est possible qu'en irrigué et où le nombre de paysans a toujours été relativement élevé. Aujourd'hui encore, on compte environ 3,7 millions de paysans et leurs familles, soit environ 18 millions de personnes plus ou moins directement liées à la terre agricole et donc aussi à l'irrigation.

Le processus de passage d'un objet du statut d'outil à celui d'icône représentant un groupe social ou une région est une forme de patrimonialisation. La *sâqya* figure en bonne place parmi les différents éléments constituant le patrimoine national égyptien. Toutefois, sa disparition du paysage géographique et social de la campagne égyptienne durant les dernières décennies relève davantage encore d'un processus de muséification (placement en musée). Cette disparition n'est cependant que l'aspect le plus visible et audible des profonds bouleversements qui ont touché la société paysanne et ses espaces et qui ont fortement participé à l'aggravation des processus d'exclusion sociale dont souffre aujourd'hui cette paysannerie. Ce chapitre décrit le processus qui a abouti à la disparition presque totale de cet instrument d'irrigation et montre comment l'individualisation de l'irrigation, directement induite par ce processus, a entraîné la fin de la gestion collective de la ressource hydraulique¹ et la marginalisation croissante des paysans pratiquant l'irrigation.

LA SÂQYA, UN SYSTÈME D'IRRIGATION, DE GESTION COLLECTIVE DE LA RESSOURCE ET DE COHÉSION SOCIALE

En moins d'une trentaine d'années, la *sâqya* a disparu des terres agricoles, dont elle assurait l'essentiel de l'irrigation, pour rejoindre progressivement les musées et les cartes postales en passant par la case "objets abandonnés". Aujourd'hui, la petite motopompe diesel est reine sur les bords du Nil : elle s'expose bruyamment le long des canaux. Mais cette muséification progressive de la "traditionnelle" *sâqya* et l'intronisation de la motopompe, symbole de modernité, se

1. On écrira ici "ressource hydraulique" par abréviation de "ressource hydrique (l'eau elle-même) et équipements hydrauliques (l'ensemble des canaux, digues, vannes et instruments d'exhaure)".

sont accompagnées de l'effondrement d'un système local de gestion sociale de l'eau, développé sur une période d'environ deux siècles et qui permettait à la fois une cohésion sociale locale et une gestion relativement rationnelle de la ressource hydraulique commune. En apportant une totale autonomie aux usagers de l'eau par rapport aux autres riverains d'une même *mesqâ*, l'introduction massive de la motopompe a rompu le contrat de gestion collective de l'eau imposé par la géographie hydraulique et surtout par la propriété collective de l'outil d'exhaure. La disparition de la *sâqya*, loin d'être seulement la malheureuse extinction d'un objet exotique, exprime surtout la fin d'un système social cohérent.

Désormais, le "chacun pour soi" s'impose et tend à s'étendre l'ensemble du pays. Si les récentes réformes libérales du secteur agraire et agricole sont en train de faire réapparaître une "classe" de paysans sans terres, la fin de la *sâqya* fait naître une "classe" de paysans sans eau.

Autour de la *sâqya* existait la forme la plus répandue d'associations d'usagers de l'eau. D'émanation véritablement "locale", l'association traditionnelle liée à la *sâqya* n'était en rien une structure imposée par l'Administration. Elle ne devait son existence qu'au besoin collectif de l'ensemble de ses propriétaires d'en assurer la gestion la plus rationnelle et de limiter les risques de conflits entre eux. C'était même probablement la seule organisation et structure de gouvernance que l'on pourrait qualifier de "communautaire" en Egypte, du moins dans la vallée et le delta du Nil¹. Avant les récents bouleversements du paysage hydraulique et des modes locaux de gestion de la ressource, induits par la mécanisation de l'irrigation, la technologie d'exhaure et l'organisation sociale qui lui était relative ont toujours relevé des paysans plutôt que du gouvernement. Par contraste, les paysans qui sont chargés de l'entretien de la *mesqâ* n'y ont, pas plus maintenant qu'auparavant, de contrôle direct sur l'écoulement de l'eau (Hopkins, 1999).

Les propriétaires de la *sâqya*, regroupés en association informelle, se devaient de coopérer très étroitement pour assurer une répartition "égalitaire" (au prorata des surfaces cultivées par chaque membre) de l'eau disponible sur la totalité des terres exploitées, ainsi que des

1. Il existe en effet certaines autres "structures" communautaires, notamment celles qui concernent les parcours de pâturages dans les régions steppiées du Nord, dans le Sinaï et dans le Sud-Est.

divers frais d'entretien et de fonctionnement de cet outil collectif indispensable. Il s'agissait en même temps de limiter substantiellement les risques et l'ampleur des conflits entre les différents usagers de l'eau. Ces associations n'avaient pas de statut administratif légal, mais leur rôle était reconnu par l'administration locale de l'eau, qui les acceptait en tant que partenaires dans la gestion locale de la ressource. Le nombre des "associés" était, en général, d'une quinzaine de personnes, même s'il pouvait tomber à deux ou encore dépasser la quarantaine de membres. La terre desservie par la *sâqya* variait de quelques *feddan*¹ à une trentaine.

La propriété de la *sâqya* était divisée en vingt-quatre parts, dites *qirat*. Les parts de propriété ne pouvaient être, en aucune manière et sous aucun prétexte, dissociées de la terre. En principe, ces parts étaient proportionnelles à la superficie de la terre exploitée par l'usager parmi les terres irriguées par une même *sâqya*. Chaque paysan avait droit à un temps d'irrigation proportionnel à la part qu'il possédait. Mais un paysan pouvait avoir des parts dans plusieurs *sâqya* à la fois, la propriété de la terre étant elle-même très fragmentée et les diverses parcelles, parfois dispersées, dépendant de différents canaux.

Le chef de l'association était en général celui qui avait le plus de terres en exploitation ou celui qui possédait la terre sur laquelle était installée la *sâqya*. Habituellement, les deux caractéristiques étaient liées. Ainsi, le plus grand propriétaire de terres disposait de la plus grande part de la *sâqya* et d'autant de "pouvoir" de décision et d'autorité "matérielle" et "morale". La présence de la *sâqya* sur ses terres le protégeait contre toute tentative de pression et lui permettait de jouer le rôle d'arbitre pour la répartition et celui d'intermédiaire, libre de toute pression ou de chantage sur l'eau, en cas de conflit.

Ce chef devait garantir la permanence du fonctionnement de la *sâqya*, en assurant son entretien et les réparations éventuelles, dont il répartissait les frais sur l'ensemble des usagers, au prorata de la part de chacun. C'est aussi lui qui organisait, en concertation étroite avec les autres membres de l'association, la répartition des temps et des tours d'irrigation selon les surfaces à irriguer.

Pour exercer sa mission, le chef de l'association détenait chez lui une des pièces nécessaires au fonctionnement de la *sâqya*. Dans certaines régions, il s'agissait d'une articulation métallique qui se place

1. Un *feddan* est une mesure de superficie qui équivaut à 0,42 hectare.

sur l'axe vertical du manège, dans d'autres, c'était le joug que l'on met au cou de l'animal de traction. Les usagers devaient venir chercher la pièce chez lui et la lui remettre après leur tour d'irrigation, ce qui lui permettait de savoir qui s'était servi de la *sâqya* et pendant combien de temps.

La *sâqya* faisait donc intervenir un grand nombre de personnes : le ou les propriétaires de l'instrument, le chef de l'association, le gérant (*hûlî*), à qui étaient confiés le fonctionnement et l'entretien, les propriétaires des animaux qui se succédaient pour entraîner le manège, le *hawwâl*, chargé de la distribution de l'eau entre les parcelles, et enfin le *gazer*, l'enfant qui tenait le fouet stimulant l'activité de l'animal. Le temps de travail de la *sâqya* était décompté en trois périodes, dites *'elga* : celle du matin, celle du jour et celle du soir, du coucher de soleil à la nuit. Une *sâqya* pouvait irriguer en une journée de 5 à 12 *feddan* (5 *feddan* si toute la surface était du coton, nécessitant davantage d'eau).

En plus de la gestion de la ressource et de la répartition du temps d'irrigation entre les différents membres de la communauté d'irrigants, les paysans usagers de la *mesqâ* s'organisaient collectivement pour assurer son entretien annuel : nettoyage et dragage. Ils collectaient l'argent et louaient une pelle mécanique ou faisaient appel à une main-d'œuvre payée ou volontaire. Généralement, le travail manuel était préféré, car il causait moins de dommages aux arbres et aux chemins. Là où les chemins étaient trop étroits, l'utilisation d'une pelle mécanique était totalement exclue (Hopkins, 1999).

LE CAS PARTICULIER DU FAYOUM

Le Fayoum constitue une particularité géographique en Egypte. Cette oasis, située à une centaine de kilomètres au sud-ouest du Caire sur la rive gauche du Nil et alimentée par le bahr Youssef, un défluent du fleuve, est la seule région agricole du pays où la pente est suffisamment forte pour permettre une irrigation par gravité sur une grande partie des terres cultivées. Ainsi, la répartition de l'eau et la gestion sociale de l'irrigation ne s'y faisaient pas systématiquement à partir et autour d'un outil d'exhaure, sauf dans les parties les plus plates de l'oasis, où, comme ailleurs en Egypte, un tel outil était indispensable et où on retrouvait la fameuse *sâqya*.

Au Fayoum aussi, la répartition de l'eau entre les paysans d'une même *mesqâ* était régie par des normes très rigoureuses. Chaque exploitant avait accès à l'eau une fois par semaine, à un moment et pour une durée fixes. Il recevait alors toute l'eau de la *mesqâ*, et aucun autre paysan ne pouvait irriguer pendant ce temps. Quand le temps alloué était écoulé, un autre paysan prenait la relève. Ces tours étaient fixés une fois pour toutes et n'étaient modifiés qu'en cas de changement de la taille (agrandissement ou division) de la propriété. On en héritait en même temps que de la terre.

Le calcul du temps alloué à chacun se faisait en fonction de la surface détenue, mesurée en "*feddan* nominaux" définis comme suit : un *feddan* de vergers vaut deux *feddan* nominaux, alors que les *feddan* d'autres cultures n'en valent qu'un... Les surfaces converties en verger avant 1954 comptaient pour 2,5 *feddan* nominaux (Antonius, 1992).

La responsabilité d'établir les moments où chacun devait irriguer était confiée à l'un des notables du village, généralement le chef du "clan" (ou du lignage) qui possédait le plus de terres sur la *mesqâ*. Ce chef de groupe était nommé *ra'is al-munawaba* (chef des tours) ou encore *muwazzi' al-fatha* (chef de l'ouverture ou de la vanne du canal). Comme ailleurs en Egypte, il faisait le calcul de la surface à irriguer en *feddan* nominaux et déterminait le nombre de minutes d'irrigation qui revenaient à chaque paysan. Ensuite, il établissait l'ordre des tours et en dressait la liste, qu'il gardait en sa possession, indiquant l'heure précise où chaque paysan commençait et finissait son tour, notée à la minute près. Ces tours prenaient place dans un cycle d'irrigation d'une semaine, lui-même divisé en quatorze périodes (nommées *taraf*) de douze heures chacune, et qui démarrait le jeudi soir au coucher du soleil, à l'heure de la prière musulmane (Hopkins, 1999).

Ainsi, et contrairement aux idées reçues sur leur incapacité et leur ignorance supposées, les fellahs du Nil se montraient fort capables et rigoureux dans leur gestion collective de l'eau : leurs méthodes réussirent à se développer et à s'adapter aux différents bouleversements politiques et sociaux que l'Egypte a connus ces deux derniers siècles. Permanence, adaptations, améliorations constantes, compromis et expériences en matière de résolution des conflits ont constitué indéniablement un capital social et culturel très précieux, ainsi qu'un véritable corpus juridique "communautaire" (un patrimoine?) en matière de gestion collective des ressources communes.

L'introduction massive et surtout incontrôlée de la motopompe a rompu ce contrat de gestion collective de l'eau en apportant une totale autonomie à l'utilisateur de l'eau par rapport aux autres utilisateurs d'un même canal (*mesqâ*). Les conséquences de cette évolution vont considérablement bouleverser l'ensemble du système social et technique qui régissait l'irrigation sur les bords du Nil égyptien. Les nouvelles politiques hydrauliques et les institutions créées ces dernières années n'intègrent nullement cet ensemble de connaissances et de savoir-faire développés par les paysans égyptiens. Elles font table rase du passé.

QUAND LE PÉTROLE DU GOLFE ACCÉLÈRE LA MÉCANISATION DE L'IRRIGATION SUR LES RIVES DU NIL

Sans lien direct, le processus en cours de transformation de l'irrigation en Egypte a démarré au lendemain de la guerre israélo-arabe de 1973. La hausse vertigineuse du prix du pétrole sur le marché international, provoquée par la guerre, a créé un très fort appel de main-d'œuvre dans les pays exportateurs et particulièrement dans les pays du Golfe. Au même moment, le président Sadate a opéré un rapide changement des alliances politiques internationales de l'Egypte en se rapprochant des USA au détriment de l'URSS, qui était présente dans le pays depuis la guerre de Suez, en 1956. Sur le plan intérieur, il a entrepris un processus de "dénassérisation" de l'économie en instaurant une libéralisation économique progressive, appelée *infitâh* (ouverture). Cette ouverture économique s'est accompagnée d'une ouverture des frontières permettant à plusieurs centaines de milliers d'Égyptiens d'émigrer vers les pays du Golfe. Au début des années 1980, on comptait environ 3 millions d'émigrés égyptiens dans les différents pays pétroliers de la région.

Essentiellement originaires de la campagne égyptienne et pour la grande majorité fils de paysans ou paysans eux-mêmes, ces émigrés ont d'abord investi dans leurs villages d'origine l'argent gagné à l'étranger, à la fois pour aider leur famille restée sur place et pour réaliser un petit investissement (en achetant par exemple une nouvelle parcelle cultivable, du bétail ou du matériel agricole). Très peu répandue jusqu'à cette époque, la petite motopompe mobile semble

avoir particulièrement attiré l'attention de ces émigrés. Sa mobilité, qui permet de l'utiliser facilement en différents endroits, ouvrait, pour ces émigrés nouvellement détenteurs d'économies relativement importantes, un champ formidable pour un investissement incontestablement rentable. La même machine peut facilement irriguer les terres de son propriétaire, mais aussi celles des voisins contre une rétribution (par heure d'irrigation). En plus de son débit supérieur, elle présente un autre avantage par rapport à la *sâqya* traditionnelle : elle donne à son détenteur une autonomie quasi totale par rapport aux autres irrigants, liés entre eux par un système collectif et contraignant de gestion et de partage de l'eau.

En passant de la *sâqya* à la pompe diesel, la société paysanne égyptienne a évolué d'un système social organisé localement et en autonomie relative (en "association d'usagers" autour d'un outil de travail indispensable à l'ensemble du groupe) à un système individualisé où l'investisseur (petit ou moyen) et l'ingénieur (voir *infra*) occupent les places et les rôles centraux. Parallèlement, l'eau est passée du statut de bien collectif inaliénable à celui de moyen de production, dont la tarification n'est plus un tabou, même si, pour des raisons politiques internes, elle doit encore se faire sous des formes plus ou moins déguisées. L'accès à l'eau, qui s'organisait en fonction des besoins des paysans producteurs, est désormais conditionné par les moyens dont disposent ceux qui en ont besoin.

Les petites pompes non seulement ont fait disparaître les "belles *sâqya*", les communautés d'irrigants qui leur étaient liées et tout un corpus juridique communautaire de gestion sociale de l'eau, mais en outre elles ont aggravé la corruption des fonctionnaires en charge de la gestion de l'eau, provoqué de profondes déchirures sociales et exclu davantage les petits paysans incapables d'assumer les conséquences financières de la mécanisation. Le témoignage de Khalil, un paysan du Fayoum, est, à ce propos, très révélateur.

— Comment était la situation de l'irrigation et de l'utilisation de l'eau au temps de la *sâqya*?

— Avant, les paysans avaient cet instrument, appelé *sâqya*, installé juste après l'ouverture du canal. Chacun disposait de cinq heures, pendant lesquelles il pouvait utiliser la *sâqya* pour irriguer ses terres. Si quelqu'un avait par exemple 1 *feddan*, il pouvait irriguer la moitié la première semaine et la seconde

moitié la semaine suivante. Avant, il y avait la *sâqya*. La police de l'irrigation et l'ingénieur local contrôlaient l'utilisation de l'eau. Aujourd'hui, le paysan vient le deuxième jour après la récolte avec les semences et sa pompe diesel, avec la certitude de pouvoir semer et irriguer immédiatement. Il sème ses graines, installe la pompe diesel et irrigue...

— Le système de *sâqya* était-il un système "collectif"?

— Le système de *sâqya* était collectif, et personne ne pouvait nuire à un autre membre de la communauté... Dès que vous aviez fini votre tour, je pouvais commencer... Maintenant, il n'y a rien de tout cela... Les nouvelles machines et les autres outils permettent le vol de l'eau et d'autres infractions par certains *fellahs*...

DES ORGANISATIONS D'USAGERS DE L'EAU, MAIS SANS LA PARTICIPATION : LE RECUL D'UNE DÉMOCRATIE "TRADITIONNELLE"

Les nouvelles organisations d'usagers de l'eau (OUE) que le gouvernement égyptien met en place depuis plusieurs années s'implantent sur les ruines des anciennes communautés d'irrigants. Elles ne concernent actuellement que 7 % environ de la surface cultivée de l'Égypte.

Pour tenter de remédier à la désorganisation de la gestion des ressources hydrauliques (provoquée par la multiplication incontrôlée des motopompes) et à la fin des systèmes de gestion collective de la ressource et pour répondre aux pressions de la Banque mondiale et de l'USAID¹, le gouvernement égyptien se résout, au début des années 1990, à mettre en place des structures techniques et institutionnelles d'irrigation inédites en créant de nouvelles OUE. Toutefois, les autorités font en sorte d'éviter que la création de ces structures ne se traduise par le développement d'une quelconque forme, traditionnelle ou locale, de gestion sociale de l'eau ou de démocratie locale

1. L'USAID est l'agence des Etats-Unis pour le développement international (United States Agency for International Development). Il s'agit de l'agence fédérale principale de l'administration américaine chargée du développement économique et de l'assistance humanitaire dans le monde.

et de participation effective. Au sein du ministère des Ressources en eaux et de l'irrigation, la consigne générale est clairement que la création des nouvelles OUE ne doit s'accompagner d'aucun transfert de compétences aux usagers. Leur participation doit se limiter à la seule prise en charge des coûts des opérations et de l'entretien des infrastructures (“*operation and maintenance*” : *O & M*), ainsi que des coûts liés à la fourniture de l'eau d'irrigation.

Par ailleurs, la nouvelle organisation d'irrigation impose l'installation d'une seule station de pompage en tête de la *mesqâ* et interdit totalement l'usage des motopompes individuelles¹, ce qui entraîne une perte considérable de revenus pour tous les propriétaires des petites pompes à moteur, dont un très grand nombre d'ingénieurs.

Deux structures “associatives” sont ainsi mises en place parallèlement en Égypte : les associations des usagers (structures appelées *rawâbit* et *râbita* au singulier), essentiellement dans la vallée du Nil, et les conseils de l'eau (*magâlis al-mayya* ou *water boards*) dans le Delta et le Fayoum². À chacune des deux structures correspond une réglementation particulière, même si l'esprit global est identique. En termes de surfaces agricoles et de nombre de paysans membres, les *rawâbit* constituées sur les *mesqâ* concernent en moyenne une quarantaine de paysans et une superficie totale comprise entre 30 et 50 *feddan*. Les conseils de l'eau sont formés sur les canaux principaux. Plusieurs dizaines voire quelques centaines d'usagers peuvent être membres d'un conseil, et les surfaces agricoles concernées peuvent aller de quelques centaines de *feddan* dans les anciennes terres à quelques milliers sur les nouvelles terres situées dans le désert.

Toutefois, rien dans la constitution et l'organisation des nouvelles OUE n'attribue un rôle quelconque aux usagers concernant la gestion collective des ressources hydrauliques. Du reste, la création et

1. La suppression des motopompes d'exhaure implique en effet que le fond de la *mesqâ* soit surélevé, afin que l'eau transitant par cette dernière arrive par simple gravité jusqu'aux parcelles (on a aussi parfois mis en place des canalisations sous pression enterrées). Ce dispositif implique alors l'installation d'un point unique de pompage de l'eau depuis le canal secondaire jusqu'à la *mesqâ*, dont le niveau d'eau à la prise est maintenant plus élevé que celui du canal secondaire.

2. Il y eut un changement de terminologie avec le début du nouveau projet hollandais dans le Fayoum. Le projet en cours vise à créer des *rawâbit* dans tout le Fayoum, mais au niveau des canaux principaux (qui alimentent deux ou trois canaux secondaires). On emploie maintenant l'expression “conseils de l'eau” pour désigner les OUE couvrant un district entier d'irrigation.

le fonctionnement des associations formelles (officielles, en opposition aux associations traditionnelles) d'usagers de l'eau pour les besoins de l'irrigation sont régis par un cadre juridique très flou. Il en résulte une ambiguïté de leur statut juridique réel et une limitation de leur marge d'action et d'initiative. Il s'agit en réalité d'une structure sans cadre légal clair. Elles ne sont régies ni par la loi des ONG (associations, fondations, etc.) ni par celle des sociétés privées. Par conséquent, en droit égyptien, elles ne constituent que de simples regroupements locaux sous la tutelle du ministère des Ressources en eaux et de l'irrigation.

Dans le même temps, un certain nombre de contraintes légales sont imposées par le ministère, afin de prévenir toute forme d'autonomie potentielle ou supposée des usagers. A titre d'exemple :

— les OUE ne sont autorisées ni à contester les choix et les décisions du gouvernement – y compris en ce qui concerne leur propre existence, décidée au niveau du ministère sans concertation avec les paysans impliqués – ni même à proposer de nouvelles méthodes de gestion de la ressource ;

— les OUE ne sont pas autorisées à se fédérer entre elles ou à constituer une union afin de renforcer leur pouvoir économique et organisationnel et de négocier, le cas échéant, en bonne position avec les différentes autorités concernées par l'irrigation ;

— les OUE ne peuvent en aucun cas contourner le pouvoir des ingénieurs et des administrations locales de l'eau en mettant en place un système de fonctionnement qui sort du cadre prédéfini par les autorités ;

— toute initiative locale est rendue complètement impossible par les règles très strictes de création et de fonctionnement des nouvelles OUE.

Par ailleurs, le paradoxe est que les conseils de l'eau que les autorités mettent en place depuis plus d'une dizaine d'années n'ont toujours pas d'existence légale. La loi qui doit leur donner une personnalité juridique légale est toujours en débat au ministère, qui était censé la soumettre au Parlement égyptien en 1997-1998. Les actes de création de ces organismes sont toujours rédigés sur de simples feuilles qui ne portent aucun en-tête à part celui du ministère. Le président d'un conseil de l'eau ne peut rédiger et signer aucun document officiel et ne dispose pas d'un cachet légal. Quand il prend des contacts avec d'autres ministères, d'autres administrations ou d'autres organismes, il le fait en son nom propre.

Le cas d'un conseil de l'eau au Fayoum est très révélateur de cette anomalie administrative. Etabli en 1996 sur le canal principal, il couvre environ 4 000 *feddan* et compte approximativement trois mille paysans. Mais ce conseil est toujours enregistré comme une simple *râbita* au niveau d'une *mesqâ*. Par conséquent, il ne peut ni collecter légalement l'argent que les paysans sont censés payer pour les travaux des *O & M* ni émettre un chèque ou un quelconque autre document légal.

Ce morceau choisi extrait d'une longue interview avec le président de ce conseil montre les limites de ces structures :

— Collectez-vous de l'argent pour les différents frais de fonctionnement et l'entretien des canaux ?

— Non, je ne peux pas.

— Je veux dire auprès des paysans, membres du conseil de l'eau ?

— Non.

— Pourquoi ?

— Je dois donner un reçu aux paysans. Je t'ai pris 10 livres et je dois te donner le reçu. Mais je ne peux pas.

— Comment vous vous organisez alors ?

— Quand c'est nécessaire, nous collectons de l'argent informellement et sur la base du volontariat.

— Et si l'un des paysans refuse de payer ?

— Je ne peux pas le forcer. Je ne suis pas autorisé à demander une quelconque contribution.

— Savez-vous pourquoi la loi concernant les conseils de l'eau n'a toujours pas été adoptée par le gouvernement et l'Assemblée du peuple ?

— Je ne sais pas... Certains au ministère craignent que les conseils de l'eau puissent leur prendre leur travail... Etre ingénieur d'irrigation est une position sociale très bonne... parce qu'il contrôle une source très importante... une source de vie pour les humains et les animaux... Chacun a besoin d'eux... le pacha, le *'omda* [maire] comme le simple paysan... A l'avenir, ils iront probablement rencontrer le comité du conseil de l'eau... Dans ce cas, l'ingénieur serait marginalisé. Cela doit être la raison...

Par ailleurs, le système de désignation des délégués à la Commission représentative des conseils de l'eau défavorise les petits paysans, puisque le nombre de voix est calculé en fonction des superficies et non pas du nombre des usagers. Autrement dit, si un seul exploitant possède 50 % de la surface totale couverte par le conseil de l'eau, il possède automatiquement 50 % des voix.

Quant à la nouvelle *râbita* qui utilise une seule station de pompage fixe, elle couvre tout l'espace irrigué par la *mesqâ*, cette dernière pouvant irriguer les terres de plusieurs villages à la fois. Par conséquent, l'espace de "sélection" des responsables est passé de l'espace d'irrigation de la *sâqya* ou du village à celui, plus large, de la *mesqâ*. Certaines organisations d'usagers de l'eau, constituées sur le canal secondaire ou principal, couvrent des espaces encore plus importants. A cet élargissement spatial correspond aussi un élargissement de la base des personnes concernées, et donc un élargissement aussi des risques de conflits.

Il faut dire que les canaux d'irrigation et le périmètre irrigué par chacun d'entre eux sont conçus sur une base complètement différente de celle du terroir villageois. Le tracé des canaux est en effet soumis à des contraintes techniques, telles que la pente et la distance à leur prise d'eau. Les *mesqâ* peuvent franchir les frontières du village, et les terres d'un village peuvent être alimentées par plusieurs *mesqâ*. Cela suggère qu'il peut y avoir une certaine difficulté à transposer les institutions du *leadership* villageois aux politiques de gestion du canal (Hopkins, 1999).

Ainsi, la disparition de la *sâqya* a réduit l'importance du village comme "institution" sociale et le rôle des responsables locaux dans le système de la gestion collective de l'eau. D'où la multiplication des risques de conflits entre usagers des différents villages que traverse la *mesqâ* sur laquelle est établie l'OUÉ, sans la possibilité pour les leaders, dont l'autorité ne dépasse naturellement pas leur village et leur propre communauté, de jouer les médiateurs et de participer à la résolution des conflits.

LA FIN DE LA *SÂQYA* RENFORCE
LE POUVOIR DES INGÉNIEURS ET AGGRAVE
L'EXCLUSION SOCIALE DES PAYSANS

Précises, les orientations et les indications du ministère n'ont pas empêché les ingénieurs de voir dans ces réformes des risques considérables pour leurs propres intérêts et notamment la perte de leur autorité et de leur statut de fonctionnaire face à de nouvelles organisations paysannes "légales", "autonomes" et potentiellement détentrices de pouvoirs de décision. Certains ingénieurs craignaient même de devoir travailler sous l'autorité de l'association, autrement dit sous l'autorité directe de ces paysans "ignorants et pauvres".

Mais contrairement à leurs craintes, l'une des conséquences directes de la disparition des *sâqya* a précisément été le renforcement de la place et des pouvoirs des fonctionnaires de l'administration locale de l'eau – et, spécialement, des ingénieurs, chargés d'appliquer sur le terrain les politiques élaborées par le ministère et d'assurer un contrôle sur l'ensemble des activités liées à l'utilisation des eaux d'irrigation.

L'individualisation de l'outil d'exhaure, induite par l'introduction massive des motopompes individuelles, et la disparition de la communauté d'irrigants liée à la *sâqya* ont définitivement libéré l'ingénieur de la relation ambiguë avec le village. Mais ce renforcement des pouvoirs des ingénieurs locaux de l'eau s'est fait au détriment de leurs relations avec les paysans, qui sont devenus plus suspicieux et méfiants à leur égard. La perte de confiance et des "bonnes" relations entre les ingénieurs et les paysans s'est généralement traduite par la suppression des différents avantages matériels et sociaux que les villages accordaient plus ou moins volontairement à ces fonctionnaires qui détenaient la maîtrise des ressources hydrauliques vitales et contrôlaient exclusivement l'ensemble de l'infrastructure en amont de la *sâqya*.

Progressivement, beaucoup d'ingénieurs ont fini par devenir, officiellement ou non, agriculteurs en rachetant ou en louant des terres "abandonnées" par de petits paysans démunis et incapables de suivre la hausse des coûts de l'irrigation et de l'agriculture. D'autres ingénieurs possèdent des motopompes qu'ils louent aux petits paysans. Pendant les années 1980 et 1990, les ingénieurs locaux de l'irrigation ont joué un rôle négatif extrêmement important, à la fois dans

la multiplication non contrôlée des motopompes et dans la hausse des quantités d'eau destinées à l'irrigation. Leurs revenus informels étaient, en effet, proportionnels au temps global de travail de la (ou des) pompe(s) dont ils étaient propriétaires.

Par ailleurs, là où ils n'ont pu retarder la naissance des OUE, les ingénieurs ont adopté des tactiques destinées à protéger leurs propres intérêts. Ils ont par exemple tenté de garder le privilège stratégique de nommer les membres des bureaux des OUE, dont les présidents, les trésoriers et surtout les opérateurs des stations de pompage. Ainsi sont nées de nouvelles alliances d'intérêts totalement incompatibles avec l'esprit de véritables OUE.

Certes, il ne serait pas très rigoureux d'affirmer que les changements intervenus dans les pratiques et l'organisation de l'irrigation et de la gestion des ressources hydrauliques destinées à l'irrigation ont été directement et à eux seuls la cause de la détérioration de la situation économique et sociale des paysans égyptiens, particulièrement des plus petits d'entre eux, et de l'aggravation des processus d'exclusion sociale. Toutefois, il est incontestable que ces bouleversements technologiques et administratifs se sont additionnés à d'autres facteurs, et particulièrement à la libéralisation économique du secteur agricole et du marché de la terre et de l'eau, pour accélérer la dégradation de la situation des petits paysans qui exploitent moins d'un *feddan*, soit environ 45 % des 3,7 millions de paysans. Les seuls ayant eu la chance d'échapper à une aggravation de leur situation économique sont ceux qui ont eu l'opportunité de compléter leurs revenus grâce à une autre activité, en dehors de l'exploitation et parfois même dans un autre secteur économique que l'agriculture. (Voir le chapitre "Économie politique de l'agriculture : de l'encadrement étatique à la déréglementation", p. 437.)

Pendant ces trois dernières décennies, deux changements majeurs ont fortement touché les paysans et surtout les plus fragiles d'entre eux :

— la mécanisation rapide et incontrôlée de l'irrigation, qui a fortement et directement alourdi les coûts de la production agricole. L'individualisation de l'irrigation, marquée par la généralisation des motopompes individuelles et par l'abandon des *sâqya* collectives, a cassé les systèmes de solidarités familiales, villageoises et de voisinage, laissant chaque paysan seul face à ses propres difficultés. Désormais, seul celui qui peut assumer les coûts de l'irrigation (il faut compter

en moyenne environ 14 livres égyptiennes – soit un peu moins de 2 euros – par heure d'irrigation) échappe à cette première difficulté et peut continuer une activité agricole plus ou moins normale ;

— la libéralisation du marché de la terre et des relations entre locataires et propriétaires par la loi n° 96 de 1992, pleinement appliquée depuis 1997. Depuis cette réforme, presque un million de paysans locataires ont perdu leur exploitation et particulièrement les parcelles qu'ils avaient en location. La hausse des loyers (multipliés par 6 ou par 8 selon les régions entre 1997 et 2007) et des prix de vente de la terre cultivable a définitivement installé les petits agriculteurs possédant moins d'un *feddan* dans une précarité totale, surtout quand ils n'arrivent pas à accéder à une seconde activité en dehors de leur exploitation.

Les effets conjugués de ces deux bouleversements ont très fortement joué dans l'accentuation de la pauvreté et de l'exclusion sociale des paysans, et surtout des plus petits d'entre eux. Révélatrice des changements et de l'ampleur de la crise est la situation des paysans ne possédant pas de terres en propriété. Selon plusieurs sources gouvernementales et des observateurs au fait de la situation de la paysannerie, à la veille de la mise en application de la réforme agraire libérale, en 1997 (loi n° 96/92), le pays comptait un peu moins d'un million de paysans locataires – et le recensement agricole de 1990 donnait un chiffre sensiblement équivalent. Les résultats du recensement agricole réalisé en 2000 (soit trois années après l'entrée en vigueur de la réforme) ont montré que leur nombre est maintenant extrêmement faible, voire "résiduel".

Statistiquement, cette catégorie de paysans a disparu. Toutefois, des enquêtes de terrain menées au Fayoum, à Minya et dans d'autres provinces du Delta indiquent clairement que ce phénomène statistique ne correspond pas à la réalité. En effet, les anciens locataires existent toujours, mais, ne disposant pas de contrats de bail écrits qui leur donneraient un certain nombre de droits légaux, ils ne sont inscrits nulle part et ne peuvent pas apparaître par conséquent dans les statistiques administratives globales ; beaucoup d'entre eux ont également renoncé à se déclarer comme locataires lors du recensement agricole de 2000. Du reste, pour éviter des revendications éventuelles, les propriétaires ne louent généralement leurs terres que pour une année voire une seule récolte. Cela contribue encore à aggraver la situation d'une catégorie paysanne déjà très fragile. Ne pouvant

se prévaloir d'aucun titre formel de locataire, et donc d'exploitant agricole, ils n'ont pratiquement aucun accès formel aux maigres ressources et aides destinées au secteur agricole.

CONCLUSION

Il n'est pas question ici de faire un parallèle déterministe entre la disparition de la *sâqya* et l'exclusion sociale d'un grand nombre de paysans égyptiens. Il n'est pas question non plus de soutenir, en s'appuyant sur le cas égyptien, que ce qui est ancien est toujours "mieux" et que la modernité est à rejeter par principe comme risque certain de déstructuration des communautés dites (ou considérées comme) traditionnelles. Toute tradition et toute technologie ancienne ou traditionnelle ne sont pas non plus, par principe, à rejeter dans les musées. Les phénomènes de patrimonialisation et de muséification de l'ancien et les phénomènes d'adoption inconsidérée du moderne relèvent de processus complexes d'évolutions sociales qui sont accélérées par des interventions extérieures dont la mondialisation. Le questionnement doit porter sur le rythme des changements (modernisation/abandons), sur les inerties et les résistances locales (les craintes du neuf et des processus d'exclusion sociale induits par lui) et sur les facteurs exogènes (mondialisation, globalisation). Les acteurs responsables de cette évolution hésitante de l'Égypte rurale entre tradition et modernité peuvent être divisés entre traditionalistes et modernisateurs. Un troisième groupe se distingue, à cheval sur les deux précédents, et il semble fort que les ingénieurs, dont ceux qui sont en charge de l'irrigation, en font partie. Modernisateurs pour tout ce qui est technologies et techniques¹ de la gestion de l'eau et de l'irrigation (maîtrise et soumission de la nature aux techniques), ces ingénieurs résistent à toute évolution institutionnelle qui donnerait aux usagers davantage accès aux sphères de prise de décision et de gestion des ressources collectives. Profondément conservateurs aussi dans le sens de la conservation des "richesses" nationales, ces mêmes ingénieurs se battent pour une patrimonialisation de la *sâqya*. En

1. "On ne développe pas le pays avec une roue en bois traînée par une *gamûs* (bufflesse)", m'a-t-on répondu un jour dans le bureau d'un haut responsable du ministère des Ressources en eaux et de l'irrigation.



plaçant la *sâqya* dans un musée, ils s'en débarrassent, comme d'un outil désormais "inadapté" aux exigences de la modernisation, et s'assurent qu'elle est protégée en tant que "patrimoine historique" pour les générations futures.

Au-delà des débats entre modernité et tradition, entre développement et patrimonialisation, celui sur les conditions sociales que subissent les paysans, sans avoir droit à la parole, ne semble pas intéresser grand monde. Ce sont pourtant eux qui sont derrière toutes les formes de résistance, parfois très violentes, à ces changements imposés. Car l'abandon forcé et la muséification d'une technologie locale ont toujours été vécus comme la perte d'un "patrimoine" communautaire, synonyme de "richesse" collective.

HABIB AYEUB

POUR EN SAVOIR PLUS



AYEUB Habib, 2004 : "Free-market water management : the egyptian hydraulic crisis amidst peasant poverty", in Saruchera M. (dir.), *Securing Land and Resource Rights In Africa : Pan African Perspectives*, PLAAS-PAPLRR, Cape Town (Afrique du Sud).

AYEUB Habib, 2005 : "La gestion de l'eau d'irrigation en Egypte à l'épreuve de la libéralisation", *Territoires en mutation*, n° 12, "La gestion sociale de l'eau, concepts, méthodes et applications" (coordination A. Rivière-Honegger et T. Ruf), publications de l'université Paul-Valéry, Montpellier, p. 159-176.

AYEUB Habib, 2005 : "L'Etat égyptien entre menace de crise hydraulique et pauvreté paysanne : les risques d'une gestion libérale de l'eau", *Territoires en mutation*, n° 12, "La gestion sociale de l'eau, concepts, méthodes et applications" (coordination A. Rivière-Honegger et T. Ruf), publications de l'université Paul-Valéry, Montpellier, p. 202-221.

AYEUB Habib, 2006 : "La question hydraulique en Egypte : pauvreté, accès et gouvernance", in Richard-Ferroudji A. *et al.* (dir.), *Coordinations hydrauliques et justices sociales*, 4^e séminaire international et interdisciplinaire du Programme commun systèmes irrigés (PCSI), Montpellier, 25-26 novembre 2004, 1 CD-ROM, CIRAD, Montpellier.

AYEUB Habib, 2010 : *La Crise de la société rurale en Egypte. La fin du Fellah ?*, Karthala, Paris.

AYEUB Habib et LANDY Frédéric, 2007 : "Les associations d'usagers de l'eau en Egypte vues de l'Inde : entre gouvernance, démocratie et accès



- à l'irrigation", *Autrepart*, n° 42, "Variations", p. 109-126 [en ligne : <http://www.cairn.info/revue-autrepart-2007-2-page-109.htm>].
- ALLEAUME Ghislaine, 1992 : "Les systèmes hydrauliques de l'Égypte pré-moderne. Essai d'histoire du paysage", in Décobert C. (dir.), *Itinéraires d'Égypte. Mélanges offerts au père Maurice Martin s. j.*, IFAO (Institut français d'archéologie orientale), Le Caire.
- HOPKINS Nicholas S. et WESTERGAARD Kirsten (dir.), 1998 : *Directions of Change in Rural Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- MATHIEU Paul, 2001 : "Quelles institutions pour une gestion de l'eau équitable et durable? Décentralisation et réformes du secteur irrigué dans les pays ACP", *Document de travail*, n° 11, université catholique de Louvain, Louvain [en ligne : <http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/sped/documents/Dt11.pdf>].
- PINTUS Florence, 1997 : "La gestion de l'eau à Shushay-Egypte : un exemple de recompositions sociales et techniques en milieu rural", mémoire pour le diplôme d'agronomie tropicale, CNEARC (Centre national d'études agronomiques des régions chaudes), Montpellier.
- SAAD Reem, 1999 : "State, landlord, parliament and peasant : the story of the 1992 tenancy law in Egypt in agriculture", in Bowman A. K. et Rogan E. (dir.), *Agriculture in Egypt from Pharaonic to Modern Times*, Oxford University Press, Oxford, p. 387-404.
- SAAD Reem, 2004 : "Social and political costs of coping with poverty in rural Egypt", contribution au cinquième *Mediterranean Social and Political Research Meeting*, organisé à Florence et Montecatini par le Programme Méditerranée du Centre Robert Schuman de l'Institut universitaire européen.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTONIUS Rachad, 1992 : "Irrigation et pouvoir social en Égypte", thèse de doctorat (sociologie), université du Québec à Montréal, Montréal.
- HOPKINS Nicholas S., 1999 : "Irrigation in Contemporary Egypt", in Bowman A. K. et Rogan E. (dir.), *Agriculture in Egypt from Pharaonic to Modern Times*, Oxford University Press, Oxford, p. 367-385.





MÉTAMORPHOSES DES CAMPAGNES ET DES MODES DE VIE RURAUX

Les campagnes égyptiennes ont fait naître presque autant de clichés que les Pyramides. La littérature évoque leur immobilité et leur autarcie, les femmes et les jeunes filles lavant le linge dans les canaux, les buffles d'eau parqués dans les enclos, le défilé des ânes chargés de paniers et le cadre idyllique des champs nourriciers. Les réformateurs des années 1930 et 1940, quant à eux, décrivaient des villages écrasés de misère et d'ignorance. Ces représentations ne tenaient pas compte de l'amplification des migrations saisonnières et de la portée transformatrice de la construction des canaux d'irrigation pérenne dès le XIX^e siècle, de l'adoption de nouveaux assolements et de nouveaux procédés techniques de culture, de l'arrivée des véhicules motorisés dans les années 1920, puis de l'installation d'industries rurales et des grands projets d'infrastructures, comme le barrage d'Assouan, après 1952.

Depuis les années 1970, le monde rural semble à nouveau affecté par une accélération du changement social. Les transformations matérielles et symboliques à l'œuvre – sur lesquelles nous renseigne un ensemble de travaux d'anthropologie et d'économie politique¹ – concernent aussi bien la consommation et les modes de vie, les représentations de soi, les relations aux espaces urbains, que la diversification des activités économiques et des ressources ou la différenciation sociale. Cette contribution brosse quelques aspects de ces évolutions récentes.

1. Voir les textes de Kamran, Bach, Saad et Müller-Mann dans Hopkins et Westergaard (1998) et Bush (2002).



LA VILLE À LA CAMPAGNE, OU COMMENT RECONNAÎTRE UN VILLAGE

Les transformations des campagnes sous l'effet de l'expansion démographique ne sont pas propres à l'Égypte et constituent bien un phénomène très répandu dans les régions densément peuplées des pays du Sud. En Égypte, c'est au début des années 1960 que certains villages et bourgs situés à la périphérie des grandes villes ont amorcé des processus de transformations économiques et démographiques, qui se sont depuis diffusés à l'ensemble du pays¹. C'est d'abord dans l'apparence physique des campagnes que ces transformations sont perceptibles.

NOUVEAUX HABITATS

La configuration historique du peuplement rural égyptien est loin d'être homogène ; la population se répartit entre de nombreuses bourgades commerciales créées le long du Nil, des villages – dont certains sont de taille considérable – et des hameaux dispersés. Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, l'habitat rural se multiplie et se dissémine, notamment dans le Delta, où la maîtrise de la crue par l'irrigation pérenne autorise les villageois à "descendre" des villages perchés sur des tertres – les *tell* – et à insérer des cultures d'été, irriguées par canaux, dans les assolements. Ils construisent des maisons le long des canaux, qui formeront des hameaux, et s'installent plus près des champs cultivés. Les *'ezba*, lieux de résidence des ouvriers travaillant sur les grands domaines agricoles, deviennent des localités permanentes (Demangeon, 1926).

L'hétérogénéité des structures habitées ainsi créées a, depuis, fait place à une distribution de la population à la fois plus dense et spatialement plus homogène. La population des villages (*qarya*) et des bourgs (*bandar*) s'est considérablement accrue, ainsi que l'emprise spatiale de ceux-ci, par expansion de leur centre et par agglomération avec le tissu bâti d'autres centres de peuplement proches. Les familles ont en effet construit de nouvelles maisons sur des terres

1. Lire, par exemple, Fakhouri (1972), qui décrit le village de Kafr el-Elow, alors dans la périphérie du Caire, dans les années 1960.

agricoles situées à la périphérie des villages – bien que la loi l’interdise formellement –, que ces terres aient été leur propriété ou que les propriétaires de celles-ci les leur aient vendues. Le paysage agricole égyptien, très travaillé par l’homme, a changé d’aspect : l’écoumène rural ne semble plus caractérisé par des champs entourant un village mais par une extension des constructions qui fait disparaître et morcelle toujours plus des “îlots cultivés”. Les habitations, entreprises et services nouvellement installés le long des routes étendent l’emprise du bâti des villages et des bourgs, et leur coalescence rend souvent leurs limites difficilement identifiables (Denis, 2007).

Le bâti tend donc désormais à dominer le paysage rural. La nature de ce bâti, ses matériaux et ses styles contribuent fortement à l’apparence qu’ont fini par prendre de nombreux villages et bourgs au cours des années 1990. Les constructions de deux à quatre étages en briques rouges, béton et armature en fer ont en effet progressivement remplacé les maisons en briques de terre crue durcies au soleil. On voit certes encore des maisons de style ancien faites de ce matériau, dont l’allure et le confort marquent bien l’appartenance socio-économique de leurs propriétaires à la “paysannerie moyenne”, à mi-chemin entre, d’une part, les masures en brique de terre – et parfois même en pisé – des petits paysans et des travailleurs agricoles, ne comptant qu’une seule pièce, à toit fait de roseaux et de terre, et, d’autre part, les grandes bâtisses des notables ruraux, agrémentées d’un verger¹. Ces maisons sont encore debout dans les campagnes de l’extrême nord du Delta et plus rarement dans la vallée du Nil, où elles se distinguent dans certains villages par leur toit à coupole ou à voûte. Elles tendent cependant à disparaître, y compris dans les centres originels des villages, car ceux-ci sont peu à peu reconstruits. Le désir d’avoir une maison moderne, souvent plus confortable, n’est pas la seule raison de la disparition de la brique de terre crue, les autorités égyptiennes ayant prohibé la fabrication locale de briques dans un souci de préservation du sol agricole.

1. Fanchette (1997) en donne une description p. 262-274.

CROISSANCE ENDOGÈNE DES VILLAGES ET DES BOURGS

L'expansion démographique des villages et des bourgs est essentiellement due à une croissance naturelle soutenue – malgré un net déclin de la fécondité –, dans un contexte où depuis une trentaine d'années l'exode rural est devenu résiduel. Parce que les loyers et le foncier y sont plus abordables que dans les villes, nombreux sont ceux qui préfèrent rester dans leur village d'origine ou s'installer dans un bourg proche, plutôt que de migrer en ville ; et cela, même après avoir dû abandonner le travail de la terre ou après avoir accompli des études universitaires, voire un séjour de travail à l'étranger. Beaucoup de villageois trouvent en effet sur place des emplois non agricoles – dans l'artisanat et les services par exemple – dont l'offre locale est induite par la simple masse critique de la population résidente. D'autres effectuent des navettes quotidiennes pour aller travailler ou étudier dans un centre urbain proche. La densité spatiale d'implantation des établissements d'enseignement secondaire et technique ainsi que la présence d'administrations locales et d'entreprises publiques et privées dans les chefs-lieux de district (*markaz*), notamment dans le Delta, font qu'étudiants, ouvriers et employés n'ont guère plus de 20 à 30 kilomètres à parcourir pour se rendre, en général en minibus, de leur domicile à leur lieu de travail ou d'étude. En 1998, environ un quart des actifs travaillaient ainsi en dehors de leur village (Assaad et Arnzt, 2005 ; cité par Denis, 2007). Bien que spatialement et socialement moins mobiles que les hommes, beaucoup de jeunes femmes rurales ont également accès à des emplois d'enseignantes, de secrétaires ou d'employées des administrations.

MODES DE VIE : FELLÂHÎN OU/ET MUTA'ALLIMÎN¹ ?

L'adoption de la maison en briques rouges et béton, loin d'être anodine, apparaît comme le signe patent d'une certaine aisance financière nouvelle, son architecture et son ameublement autorisant et revendiquant à la fois l'adoption d'un mode de vie représentatif de ce changement de statut économique. Par exemple, en ne prévoyant pas

1. Pour une analyse détaillée de ces deux termes dans le contexte d'un village du Delta, voir Bach (1998), p. 184-200.

d'espace pour les animaux et l'entreposage des produits agricoles, les maisons récentes tendent à se dissocier de l'agriculture. Alors que les maisons anciennes de catégorie "moyenne", organisées autour d'une cour centrale ouvrant sur la rue par un porche, sont souvent conçues pour la cohabitation de fratries adultes et de générations au sein de la famille élargie, l'édification d'une habitation neuve s'accompagne fréquemment de la division de la famille en ménages nucléaires. Certains jeunes ménages, d'origine agricole ou non et cherchant à "s'émanciper" de la famille étendue, ajoutent un nouvel étage au petit immeuble familial pour s'y installer ou à défaut se ménagent dans ce dernier un espace contenant une salle de bains qui leur est propre. Cette privatisation de l'espace dans la vie quotidienne contribue à l'institution de relations intrafamiliales nouvelles (Kamran, 1998; Bach, 1998). Le logement en appartement totalement indépendant offre une autre option; en 2005, 40 % des familles rurales¹ du Delta déclaraient vivre dans un tel appartement, acheté ou loué² (EI-Zanaty et Way, 2006).

Les modes de vie sont largement influencés par la généralisation de l'éducation et par la présence au village de diplômés ou *muta'allimîn*, que les villageois eux-mêmes distinguent des *fellâhîn* ou paysans (Bach, 1998). Les jeunes femmes diplômées, qu'elles aient un emploi ou non, sont les premières à adopter un style de vie considéré comme urbain, souvent en conflit avec les femmes plus âgées de la famille. Elles achètent leur pain à la boulangerie et du lait UHT, utilisent des gazinières et, profitant de l'extension du réseau électrique, ont inscrit une machine à laver sur la liste du trousseau de mariage. Kirsten H. Bach (1998) conclut ainsi de ses études de terrain dans un petit village du Delta à l'émergence progressive d'un mode rural non agricole de consommation, marqué par l'individualisation et la "marchandisation", qu'elle oppose au mode agricole de consommation animé d'un idéal d'autosubsistance, qui n'a sans doute jamais été atteint et l'est à coup sûr de moins en moins. Toutefois, le degré d'adhésion à ces nouveaux comportements varie considérablement d'une famille, d'une catégorie sociale et d'une région à l'autre.

1. Il s'agit ici du rural dans sa définition administrative.

2. L'enquête distingue "maisons" et "appartements"; il est fort probable qu'une partie des appartements est en fait issue de la division de maisons ou constituée de pièces louées par l'habitant à de jeunes ménages.

CONSUMMATION ET ÉQUIPEMENT

La "vague" de consommation des ménages ruraux est également à interpréter comme l'effet de la monétarisation des campagnes et de la redistribution des revenus tirés de l'émigration massive des ruraux vers les pays du Golfe entre 1977 et 1990. Nombre de localités rurales ont ainsi vu l'arrivée de plombiers et d'électriciens, mais aussi l'ouverture de pharmacies, d'épiceries, de boutiques de vêtements, de magasins d'outillage, de drugstores, de cabinets médicaux et d'avocats, de cliniques, d'associations culturelles et de développement, d'ateliers de réparation ou de services de transports. Les transformations du bâti se sont accompagnées de l'adoption généralisée d'une structure à l'origine purement urbaine, le rez-de-chaussée commercial (Fanchette, 1997), où se sont établies nombre de boulangeries, d'épiceries et de supérettes.

Pour s'en tenir à des données partielles, la consommation ordinaire des ménages montre un taux de monétarisation élevé à la campagne comme à la ville. Selon une enquête menée auprès de six cents ménages en 2002, l'approvisionnement non monétarisé ne représentait que 13 % des dépenses alimentaires totales dans les zones rurales et 4 % en ville (Gavian *et al.*, 2002). L'équivalent monétaire de la nourriture produite à la maison totalisait seulement 7 % du revenu des ménages des zones rurales et concernait essentiellement les œufs, le lait et le pain. L'autoproduction de produits laitiers est particulièrement le fait des tout petits paysans exploitant quelques *qirat*¹ et qui entretiennent un élevage leur procurant également des ressources financières d'appoint. Il faut souligner ici l'importance du petit élevage pour les ruraux pauvres, en particulier les microexploitants confrontés au coût croissant de location des terres agricoles.

Les migrations des hommes jeunes dans les pays du Golfe ont généré dans les campagnes égyptiennes des revenus importants, investis en des proportions parfois élevées dans l'immobilier et les biens de consommation durables². Le niveau d'équipement des ménages a

1. Un *qirat* est la 24^e partie d'un *feddan*, soit 175 mètres carrés.

2. D'après une enquête menée en 1986-1987 auprès de 1 000 ménages dans trois villages de la province de Minya, Adams (1989) propose la répartition suivante de l'affectation des revenus de l'émigration : 61 % à des biens de consommation durables tels que maisons et équipements ménagers, 28,2 % à des

donc augmenté sensiblement. Les familles de Haute-Egypte restent moins pourvues que celles du Delta, et les familles urbaines possèdent plus souvent une télévision en couleur, un téléphone portable ou un ordinateur que les rurales. Ces dernières ont cependant largement adopté la gazinière (27 % en 1992; 94 % en 2005), le réfrigérateur (29 % en 1992; 78 % en 2005) voire le lave-linge (52 % en 1992; 88 % en 2005), mais plus de 85 % des ménages urbains possédaient déjà ces biens en 1992 (El-Zanaty *et al.*, 1993; El-Zanaty et Way, 2006). Le téléphone portable pourrait bien venir suppléer le manque de lignes téléphoniques fixes; Vodafone, principal fournisseur de téléphonie mobile, investit agressivement dans les zones rurales (*Business Today Egypt*, août 2007).

ÉQUIPEMENT DES CAMPAGNES ET INÉGALITÉS RÉGIONALES

Si la construction des maisons et surtout de petits immeubles en briques rouges a conduit à diagnostiquer l'irruption d'un style de vie urbain dans les villages égyptiens, c'est notamment parce que ce bâti de briques rouges caractérise déjà les quartiers dits informels du Grand Caire et des villes provinciales. En ce sens, ces villages apparaissent comme "modernes" plutôt que comme urbains et constituent l'image inversée du village "paysan", bien que les transformations dans le domaine de l'habitat soient d'ampleur inégale et relative à la région. Tous les villages d'Egypte ne ressemblent pas, loin s'en faut, à des villages modèles, éclairés et animés le soir, où les familles bénéficient de téléphones, de médecins et de supermarchés. Beaucoup de maisons neuves n'excluent pas la cohabitation des fratries et des générations, et il n'est pas rare que les exploitants agricoles reconstruisent en briques cuites leur maison selon le modèle ancien intégrant les fonctions agricoles et d'élevage. C'est par exemple le cas de la moitié des constructions récentes destinées à l'habitation dans la province de la Minûfiya (Yusef et Denis, 2007).

Malgré cette forte tendance à la "modernisation", les campagnes ne disposent pas des équipements collectifs que leur croissance démographique rend nécessaires. Non pas que des progrès réels n'aient

investissements productifs tels qu'un taxi, un magasin ou des terres, et 10,8 % à la consommation courante.

été réalisés. La quasi-totalité des maisons rurales non raccordées à l'électricité en 1992 – 17 % du total – l'étaient en 2005 (El-Zanaty *et al.*, 1993; El-Zanaty et Way, 2006) et le taux de raccordement aux réseaux d'eau potable est en net progrès dans la plupart des provinces. Nombre d'agglomérations rurales sont cependant dépourvues de réseau d'égouts (68 % des ménages du Delta et 90,4 % de Haute-Egypte), de centres médicaux et d'écoles, équipements jugés désormais indispensables par les villageois comme par les habitants des zones dites informelles du Caire. Le *Rapport sur le développement humain en Egypte* de 2003 montrait qu'à l'échelle des districts (*markaz*), les inégalités de niveau de développement entre zones urbaines et zones rurales (mesuré par des indicateurs tels que le niveau scolaire maximal atteint ou le nombre de médecins et de centres de soins pour 10 000 habitants) s'étaient réduites de façon hétérogène selon les régions (PNUD, 2003). Ce rapport montrait également la persistance d'un fort clivage entre les zones rurales du Delta et celles de Haute-Egypte. Cette dernière région, manquant d'équipements et d'infrastructures, a également les taux de pauvreté rurale les plus élevés du pays, justifiant l'effort des institutions de développement en sa direction.

TERTIARISATION DU RURAL

L'expansion des villages et des bourgs égyptiens questionne donc la nature de l'espace rural, de plus en plus difficile à définir comme tel dans son aspect visuel, mais aussi dans les modes de vie de sa population. Autant que les transformations du bâti et des habitudes de consommation, c'est la fin de la spécialisation du rural comme espace de production à vocation exclusivement agricole qui, comme ailleurs dans le monde, pose la question d'une éventuelle "disparition des campagnes".

LES SOURCES DE REVENUS DES MÉNAGES RURAUX : LE DÉCLIN RELATIF DES REVENUS AGRICOLES

Plus que les revenus tirés de l'agriculture, ce sont en effet principalement les revenus salariaux (issus du travail dans l'administration

ou dans les entreprises des secteurs public et privé, ainsi que du travail journalier à la tâche) et ceux qui sont tirés de l'autoemploi (microentreprises artisanales, commerciales ou de services) qui font vivre les ruraux (*voir tableau 1*). En 1997, ces revenus contribuaient pour 42 % au total des revenus des ménages ruraux, contre 34 % seulement s'agissant des revenus tirés de l'agriculture, les transferts d'argent en faveur des ménages (pensions, remises, dons en espèces) comptant pour 15,5 % et la rente issue de la location de terres ou de logements pour 8 % (Adams, 2001). L'enquête de 2001 auprès de six cents ménages citée plus haut (Gavian *et al.*, 2002) confirme la part des revenus agricoles dans les revenus ruraux : 32 % si l'on ajoute au revenu agricole *stricto sensu* l'alimentation autoproduite. L'agriculture a en effet beaucoup perdu de son importance comme source de revenus des populations rurales. En 1996, seulement 53 % des actifs résidant dans des agglomérations véritablement rurales¹ de plus de 10 000 habitants et 60,5 % des actifs résidant dans des villages de taille inférieure déclaraient mener une activité liée au secteur agricole (Denis, 2007) ; et encore cette activité n'était-elle souvent qu'une des sources de revenus des ménages déclarant la mener. Les parts des revenus agricoles et des revenus salariaux non agricoles dans les revenus totaux des ménages les plus pauvres² (respectivement 41 % et 59 %) restent supérieures aux parts correspondantes dans l'ensemble de la population rurale, les revenus de transferts et les rentes étant pratiquement nuls dans les ménages pauvres.

Le revenu procuré par l'emploi public (administration et entreprises publiques) est, en zone rurale, important pour toutes les catégories de revenus, mais il l'est particulièrement pour les catégories les plus pauvres, dont il constitue le quart du revenu total – contre 19 % pour l'ensemble des ménages ruraux (*voir tableau 1*). Il a contribué au resserrement de la fourchette des revenus, beaucoup plus que les activités agricoles et les autres sources de revenus (la location de biens immobiliers, par exemple). Cependant, son accès est de plus en plus difficile en raison des sureffectifs, et la décision prise à la fin des années 1990 par l'Etat égyptien de ne plus assurer la garantie de recrutement des

1. On entend par là la population des agglomérations rurales non intégrées morphologiquement à une agglomération urbaine.

2. On définit ces derniers comme ceux qui constituent les 20 % (quintile) des ménages ayant les plus faibles revenus.

TABLEAU 1.
Répartition des sources de revenus des ménages ruraux en 1997 (en %).

	Total des ménages	Quintile inférieur
agriculture-élevage	34,1	41,2
secteurs non agricoles, dont :	42,2	59,0
emploi public	19,4	25,4
entreprises privées	5,6	10,0
travail non qualifié	9,2	14,2
autoemploi	8,1	9,4
transferts	15,4	2,6
location	8,3	-2,8*
Total	100,0	100,0

* Le signe "moins" indique que les ménages les plus pauvres paient plus de loyers qu'ils n'en touchent.

Source : Adams (2001), d'après Egypt Integrated Household Survey (IFPRI [International Food Policy Research Institute], 1997) – échantillon représentatif de 1 327 ménages ruraux dans 17 provinces; l'autoconsommation est prise en compte pour l'agriculture et le bétail; la définition du secteur rural est celle de la CAPMAS (Central Agency for Public Mobilization And Statistics).

diplômés dans ses administrations contribue ainsi à fragiliser l'économie rurale. Comme attendu, le travail non qualifié, journalier ou à la tâche (tels la construction et l'entretien des routes et canaux), constitue aussi pour les ménages pauvres une source de revenus plus importante que pour l'ensemble de la population rurale (14 % de leur revenu total, contre 9 % de celui de l'ensemble de la population).

S'agissant des dépenses des ruraux, l'achat direct aux producteurs agricoles est devenu négligeable (2 % du total de leurs dépenses), l'immense majorité des achats effectués par ces ruraux se faisant auprès de petits commerçants de leur village (67 % du total de leurs dépenses) ou de villes proches (20 %).

DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES LOCALES

La croissance démographique et économique des bourgs et des villages doit beaucoup au développement des villes proches, sources d'emplois et de débouchés agricoles naturels (Fanchette, 1997). Des

dynamiques locales sont également nées du boom de la construction et des services, associé à l'existence d'une population devenue plus consommatrice de biens durables. De nombreuses petites et microentreprises rurales (dotées d'une main-d'œuvre allant de une à cinq personnes) participent à ce mouvement; elles œuvrent surtout dans le secteur du commerce et des services (65 %), et leurs approvisionnements et débouchés sont d'abord locaux (Gavian *et al.*, 2002; enquête auprès de mille deux cents entreprises rurales). Elles ont en général été créées au début des années 1990 alors que les revenus de l'émigration, encore élevés, permettaient l'achat d'un fonds de commerce, d'équipements ou d'un taxi. Les investissements restent modestes, nombre de ces structures étant des microentreprises domestiques tenues, pour un tiers, par des femmes et dont le produit sert en partie à la consommation familiale (*ibid.*). Mais il faut se souvenir que la moitié des entreprises égyptiennes partagent cette caractéristique.

Présenter les évolutions par secteur d'activité est toutefois réducteur en raison de la diversité des métiers exercés par les ruraux, réalité guère appréhendable dans les données statistiques. Les activités économiques tendent à se fondre au niveau des ménages pluriactifs : comment classer un tout petit agriculteur qui a un atelier de réparation ou un chauffeur de taxi qui a gardé une parcelle ou quelques bêtes pour améliorer son ordinaire? Ou encore un employé de l'administration vivant dans un village et qui a monté avec sa femme un petit commerce? Travailler durant la journée dans un bureau et le soir sur un chantier n'a rien d'extraordinaire à la ville comme à la campagne; il s'agit d'un mode de vie – et de survie – individuel ou familial. Ce qui est clair, c'est que la proportion de petits exploitants agricoles pluriactifs va croissant (en 2000, c'était le cas de 60 % des détenteurs de moins de 1 *feddan* et de 40 % de ceux qui en cultivent de 1 à 3) et que les secteurs d'activité concernés sont de plus en plus divers. Il arrive que l'agriculture se repositionne parmi les activités de la fratrie, lorsque la faiblesse des superficies ou les stratégies d'émigration ont poussé les familles à confier l'exploitation des terres à l'un des fils, tandis que les autres travaillent dans d'autres secteurs. LaTowski (2000) décrit comment, dans la région de Qena, cette division du travail intrafamiliale peut s'effectuer dans le cadre d'une cohabitation de ménages nucléaires qui échangent entre eux des produits agricoles ou du travail, voire partagent des revenus tirés de plusieurs secteurs d'activité.

*DIFFÉRENCIATION SOCIALE ET TRANSFORMATIONS
DU STATUT SOCIAL VILLAGEOIS*

Cette diversification des économies locales s'est accompagnée d'une certaine augmentation du niveau de vie rural moyen. Cependant, les effets des réformes macroéconomiques, notamment de la libéralisation des marchés agricoles et de la terre, restent très discutés, les critiques mettant en avant l'accentuation nette de la différenciation sociale dans les zones rurales, l'apparition de perdants et de gagnants des réformes et l'augmentation de la précarité chez les petits exploitants (Mitchell, 1998; Bush, 2002; Hopkins et Westergaard, 1998).

Les transformations démographiques et économiques des campagnes égyptiennes affectent également la définition des statuts sociaux. La différenciation sociale ne s'exprime plus en termes de structures agraires, distinguant généralement entre paysans sans terre, petits propriétaires et capitalistes ruraux (voir par exemple Radwan, 1977), comme c'était encore le cas dans les années 1970. Dénrée rare dans un pays désertique sur près de 95 % de son territoire, la terre arable ne progresse que par la mise en valeur de surfaces nouvelles. Et, bien que le foncier – agricole et constructible – ait constitué l'un des investissements privilégiés des migrants, la proportion de ménages ruraux propriétaires de terres tendrait à se réduire; elle était de 38,9 % en 1992 et de seulement 27 % en 2005 (El-Zanaty *et al.*, 1993; El-Zanaty et Way, 2006). Dans les années 1990, l'obtention d'un diplôme, d'un emploi administratif ou d'un accès à des gens puissants, était devenue aussi essentielle à l'acquisition d'un statut social valorisé au sein du village que la possession de terres agricoles (Bach, 1998; Saad, 1998; Kamran, 1998). Ce sont là des sources de pouvoir plus assurées. Ainsi que le résumait un villageois du Delta à Kirsten H. Bach (1998) : "Auparavant, les liens de famille et la possession de terres étaient indicateurs de statut social et de pouvoir, puis ce furent l'éducation et les emplois du gouvernement, et maintenant c'est de plus en plus l'argent" (ma traduction).

Depuis quelques décennies, en outre, exploiter une terre ne suffit plus à assurer seul un revenu, même en étant propriétaire; il faut encore pouvoir effectuer des investissements agricoles importants, qui dépendent de plus en plus de sources de revenus non agricoles. Toutefois, la forte augmentation du prix de la terre depuis le début des années 2000 (on évoque son triplement) pourrait provoquer un

retournement de situation. Les incertitudes sur l'emploi font que les migrants de retour et ceux qui ne peuvent plus partir envient les détenteurs de terres en raison de la sécurité alimentaire, au moins partielle, que cette possession leur octroie (Kamran, 1998). Nombre de cadres cairotes créent des fermes-résidences secondaires sur les pourtours du Delta, avec l'intention de générer des revenus. Les campagnes pourraient subir la spéculation foncière, si l'on en croit l'intérêt récent du monde des affaires à leur endroit, dans une conjoncture de dépréciation de la livre égyptienne, d'incertitudes sur la croissance et de renchérissement des terres désertiques (El-Madany, 2007).

CONCLUSION

Durant les dernières décennies, les zones rurales de l'Égypte ont donc changé en bien des aspects : elles se sont insérées plus étroitement dans l'économie nationale, notamment à travers la consommation de biens ordinaires et d'équipements, leur devenir économique s'est dissocié partiellement de celui de l'agriculture (voir le chapitre "Économie politique de l'agriculture : de l'encadrement étatique à la déréglementation", p. 437.), activité auparavant essentielle et parfois unique, et elles sont devenues des lieux de résidence de populations aux activités et aux modes de vie très divers. Ces transformations sont certes loin d'être uniformes ; elles reflètent des variations régionales et locales, parfois anciennes, dont ce court chapitre ne peut rendre compte. Cependant, au début des années 2000, succédant à deux décennies de relatif optimisme quant à l'amélioration des niveaux de vie ruraux, la fragilité de ce processus semble aussi durement ressentie. Les observateurs soulignent les difficultés économiques des ruraux, qui dépendent de plus en plus de revenus non agricoles volatils et incertains, la peur du futur éprouvée par les jeunes sans emploi ou dotés d'emplois ne correspondant pas à leur niveau d'études, ainsi que le maintien contraint au village faute d'autres perspectives, notamment celles de l'émigration.

DOMINIQUE HARRE

POUR EN SAVOIR PLUS

- DENIS Eric (dir.), 2007 : *Villes et urbanisation des provinces égyptiennes. Vers l'écouménopolis ?*, Karthala/CEDEJ, Paris/Le Caire, coll. "Kalam".
- FANCHETTE Sylvie, 1997 : *Le Delta du Nil. Densités de population et urbanisation des campagnes*, URBAMA/ORSTOM, Tours/Paris, Fascicule de recherches n° 32.
- HOPKINS Nicholas S. et WESTERGAARD Kirsten (dir.), 1998 : *Directions of Change in Rural Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS Richard H., 1989 : "Worker remittances and inequality in rural Egypt", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 38, n° 1, p. 45-71.
- ADAMS Richard H., 2001 : *Nonfarm Income, Inequality and Poverty in Rural Egypt and Jordan*, World Bank Policy (Research Working Paper Series, n° 2572), The World Bank, Washington DC.
- ASSAAD Ragui et ARNTZ Melanie, 2005 : "Constrained geographical mobility and gendered labor market outcomes under structural adjustment : evidence from Egypt", *World Development*, vol. 33, n° 3, p. 431-454.
- BACH Kirsten H., 1998 : "The vision of a better life : new patterns of consumption and changed social relations", in Hopkins N. S. et Westergaard K. (dir.), *Directions of Change in Rural Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire, p. 184-202.
- BUSH Ray, 2002 : *Counter-Revolution in Egypt's Countryside. Land and Farmers in the Era of Economic Reform*, Zed Books, Londres.
- DEMANGEON Albert, 1926 : "Problèmes actuels et aspects nouveaux de la vie rurale en Egypte", *Annales de géographie*, vol. 35, n° 194, p. 155-173.
- DENIS Eric, 2007 : "Actualité de l'urbanisation en Egypte : la ruralopolis, une agglomération sans qualité", in Denis E. (dir.), *Villes et urbanisation des provinces égyptiennes. Vers l'écouménopolis ?*, Karthala/CEDEJ, Paris/Le Caire, coll. "Kalam", p. 95-140.
- EL-MADANY Sherine, 2007 : "Landed gentry", *Business Today Egypt* (avril).
- EL-ZANATY F., SAYED H. A. A., ZAKY H. H. M. et WAY A. A., 1993 : *Egypt Demographic and Health Survey 1992*, National Population Council/Macro International inc., Le Caire/Calverton (Maryland).
- EL-ZANATY F. et WAY A., 2006 : *Egypt Demographic and Health Survey 2005*, Ministry of Health and Population/National Population Council/El-Zanaty and Associates/ORC Macro, Le Caire.

- FAKHOURI Hani, 1972 : *Kafr el-Elow. An Egyptian Village in Transition*, Holt, Rinehart and Winston Inc., New York, coll. "Case Studies in Cultural Anthropology".
- FANCHETTE Sylvie, 1997 : *Le Delta du Nil. Densités de population et urbanisation des campagnes*, URBAMA/ORSTOM, Tours/Paris, fascicule de recherches n° 32.
- GAVIAN S., EL-MEEHY T., BULBUL L. et ENDER G., 2002 : *The Importance of Agriculture Growth to SME Development and Rural Employment in Egypt*, ABT Associates Inc, Cambridge (Massachusetts).
- HOPKINS Nicholas S. et WESTERGAARD Kirsten (dir), 1998 : *Directions of Change in Rural Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- KAMRAN Asdar Ali, 1998 : "Conflict or cooperation : changing gender roles in rural Egyptian households", in Hopkins N. S. et Westergaard K. (dir.), *Directions of Change in Rural Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire, p. 166-182.
- LATOWSKI James, 2000 : "Community experiences of rural transformation in Egypt, 1960-1980", mémoire, Ann Harbor, The State University of New York, Binghamton, UMI Microform 9970008.
- MITCHELL Timothy, 1998 : "The market's place", in Hopkins N. S. et Westergaard K. (dir.), *Directions of Change in Rural Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire, p. 19-40.
- MÜLLER-MAHN Detlef, 1998 : "Spaces of poverty : the geography of social change in rural Egypt", in Hopkins N. S. et Westergaard K. (dir.), *Directions of Change in Rural Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire, p. 256-278.
- PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), 2003 : *Egypt Human Development Report 2003*, United Nations Development Programme/Institute of National Planning, Le Caire.
- RADWAN Samir, 1977 : *Agrarian Reform and Rural Poverty, Egypt 1952-1975*, ILO (International Labour Organization [OIT]), Genève.
- SAAD Reem, 1998 : "Hegemony in the periphery : community and exclusion in an upper egyptian village", in Hopkins N. S. et Westergaard K. (dir.), *Directions of Change in Rural Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire, p. 113-129.
- YUSEF I. et DENIS E., 2007 : "Tendances et conséquences d'une urbanisation généralisée en cœur de Delta. Pauvreté, inégalité et crise sanitaire en Minûfiyya", in Denis E. (dir.), *Villes et urbanisation des provinces égyptiennes. Vers l'écouménopolis ?*, Karthala/CEDEJ, Paris/Le Caire, coll. "Kalam", p. 143-179.

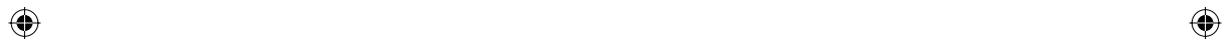




II

PERMANENCE DE L'ÉTAT ET ÉCLOSION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE





La place Tahrîr au Caire (V. Battesti, novembre 2010).

Les trophées dans le Musée de l'agriculture, à Doqqi au Caire (V. Battesti, février 2007).



QUARANTE ANNÉES DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

INTRODUCTION

UN RÔLE INTERNATIONAL "NATUREL" ET HISTORIQUE

Dès l'Antiquité, la civilisation pharaonique, qui a émergé vers 3000 avant J.-C., a diffusé son influence sur le pourtour méditerranéen et plus particulièrement dans ses zones d'expansion "naturelle", aux marches du pays, vers la Nubie au sud (ancien pays de Koush) et le Proche-Orient au nord-est. A l'aube de l'ère moderne, lorsque le pacha d'Egypte Mohammed Ali (1805-1848) prend ses distances avec la Sublime-Porte, dont il était pourtant censé défendre et représenter les intérêts, il appuie ses prétentions sur ses victoires militaires en Syrie, en Crète, en péninsule Arabique et surtout au Soudan, où il a fondé Khartoum en 1822. Sous son règne, l'Egypte se transforme : les séjours d'Egyptiens en Europe visent à promouvoir le développement technologique de leur pays et poursuivent les mouvements d'échange Orient-Occident suscités par l'expédition d'Egypte de Bonaparte. Déjà dotée d'une situation géographique hautement stratégique, au croisement de l'Orient et de l'Occident, du Maghreb et du Machrek, l'Egypte contrôle à la fin du XIX^e siècle deux voies de communication essentielles, le Nil et le canal de Suez (inauguré en 1867).

Le pays connaît alors une certaine croissance démographique qui va encore accroître son poids régional. Les aléas de la vie politique – et notamment le protectorat britannique, établi en 1882 – n'ont que peu d'incidence sur sa position. Le pays apparaît comme un phare





pour la région – voir son surnom : *Umm al-Dunya*, littéralement “la Mère du monde”. Une élite très cosmopolite tient les rênes économiques et anime la vie culturelle; avec Beyrouth, Le Caire devient le berceau de la presse arabe.

Après la révolution des Officiers libres de 1952, qui met fin à la monarchie et à la tutelle britannique, c'est donc très logiquement que la politique étrangère va se trouver au cœur du système élaboré par Gamal Abdel Nasser et qui a perduré jusqu'à aujourd'hui. Pourtant, peu à peu, les fondamentaux de cette politique se sont inversés jusqu'à en faire, non plus un outil de légitimation pour le régime, mais au contraire un élément de rupture entre le pouvoir et la population, et partant, un facteur de fragilité. La diplomatie égyptienne n'est plus l'expression d'un choix délibéré, elle se trouve orientée par des contraintes diverses, notamment de nature économique. L'année 1973, celle de la guerre du Kippour (octobre), marque le point charnière de ce retournement.



*L'HÉRITAGE NASSÉRIEN, OU COMMENT
LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE A ÉTÉ PLACÉE AU CŒUR
DU SYSTÈME POLITIQUE ÉGYPTIEN*



Avec Nasser, le champ de l'influence égyptienne va encore s'élargir et le pays va développer une idéologie – le nationalisme arabe – qui consacre sa dimension régionale. Sur le plan médiatique, c'est l'époque de la radio “La voix des Arabes”; les acteurs et les chanteurs égyptiens, souvent engagés, sont connus dans tout le monde arabe.

Reprenant une idéologie dont les principes ont été posés dans les années 1940 avec le parti Baath, qui a réussi à s'imposer à la fois en Syrie et en Irak, Nasser s'empare du thème du panarabisme. Pour lui, Le Caire est le fer de lance de la solidarité avec la Palestine, la tête de pont de la lutte contre l'ennemi sioniste, et le nationalisme arabe est le ciment du mouvement de libération qui permettra de faire front à Israël avec efficacité. La libération de la Palestine est la première étape vers la construction de la nation arabe. Cette quête de l'unité arabe se traduit notamment par une union éphémère avec la Syrie (République arabe unie, 1958-1961, à laquelle se joindra brièvement le Yémen) et le soutien à l'Algérie dans sa lutte contre la France pour l'accès à l'indépendance.



Le tiers-mondisme et le non-alignement sont les deux autres grands axes de la politique nassérienne. L'Égypte cherche à contrebalancer le pacte de Bagdad du 24 février 1955, qui a réuni l'Irak, la Turquie, l'Iran, le Pakistan et le Royaume-Uni dans un axe antisoviétique. Après la conférence de Bandung en avril 1955, où s'exprime la voix d'une trentaine de pays d'Afrique et d'Asie anciennement colonisés face aux grandes puissances, Le Caire, Delhi et Jakarta prennent la tête du mouvement des "non-alignés", qui prône la formation d'un troisième "bloc" international dont le neutralisme serait un facteur d'équilibre entre les deux "Grands". Ce qui n'empêche pas l'Égypte de signer, le 27 avril 1955, un accord commercial avec l'URSS, suivi d'un contrat pour l'acquisition d'armements avec la Tchécoslovaquie, qui achève de l'inscrire dans l'orbite du monde soviétique contre l'Occident "colonisateur" et "impérialiste".

Les relations avec les États-Unis se tendent, alors qu'elles avaient pourtant plutôt bien commencé : Washington avait accueilli favorablement le coup d'État des Officiers libres et fournissait au nouveau régime des céréales. La crise s'amorce lorsque, début 1956, le Soudan accède à l'indépendance. Pour garantir son approvisionnement en eau et ne pas se trouver tributaire des relations avec son nouveau voisin méridional, situé en amont du fleuve, l'Égypte relance alors le projet de construction d'un haut barrage sur le site d'Assouan, en Haute-Égypte. Les Américains, inquiets de la montée en puissance de Nasser, retirent une offre de financement. Le 26 juillet 1956, la nationalisation du canal de Suez, destinée notamment à financer le barrage, marque avec éclat la volonté d'indépendance de l'Égypte, non seulement sur le plan politique, mais jusque dans la gestion de ses ressources et de son économie.

La nationalisation du canal de Suez constituera le point culminant de l'épopée nassérienne. Quelque dix ans plus tard, l'échec cuisant des forces égyptiennes lors de la guerre des Six-Jours (1967) porte un coup terrible à l'image du raïs. L'Égypte est humiliée et partiellement occupée (Sinaï). Pourtant, l'immense mouvement populaire suscité par la mort de Nasser, le 28 septembre 1970, témoigne de l'impact de sa personnalité, de ses idées et de ses réalisations. Cette aura inégalée projettera une ombre portée redoutable sur l'action de ses successeurs en matière de politique étrangère, volet le moins contesté du bilan nassérien.

DEPUIS 1973, LE CHOIX DU CAMP AMÉRICAIN, ATOUTS ET HANDICAPS

*1973, LE VIRAGE DE SADATE : LA PAIX AVEC ISRAËL
ET L'ALLIANCE AVEC LES ÉTATS-UNIS*

L'homme qui succède à Nasser, Anouar al-Sadate, est issu de la caste des militaires, socle du régime fondé par son prédécesseur. Il hérite d'une situation économique très dégradée. Son entourage le pousse à reprendre la confrontation avec Israël en s'alliant avec la Syrie, le Soudan et la Libye, où de nouveaux dirigeants viennent aussi d'accéder au pouvoir (respectivement Hafez al-Assad, Jafar Nemeyri et Muammar Kadhafi). Le poids du nationalisme arabe reste très sensible, et Sadate affiche son souci de récupérer le Sinaï.

Le successeur de Nasser réfléchit à une opération militaire contre Israël avec l'aide de la Syrie. Pour construire ensuite la paix avec les Américains, il veut conduire cette guerre sans Moscou, qui y est d'ailleurs hostile. Omniprésents en Egypte depuis la période nassérienne, les Soviétiques sont de plus en plus mal vus par la population. La défaite égyptienne de 1967, en affaiblissant le pouvoir, leur a ménagé une influence encore plus grande, et les Egyptiens leur imputent une partie de la responsabilité de la défaite : l'armée égyptienne a été formée par Moscou, en URSS, et utilise du matériel soviétique, jugé déficient. Dès son accession au pouvoir, Sadate prend donc ses distances avec Moscou. En 1972, vingt mille conseillers militaires russes sont expulsés, ainsi que plusieurs milliers de conseillers civils qui avaient infiltré le secteur public et l'appareil gouvernemental. Sadate se débarrasse en même temps des nassériens et conforte son pouvoir en interne. Sont ainsi posés les jalons nécessaires pour mettre en place les bases d'une nouvelle politique étrangère, toujours en vigueur aujourd'hui et construite autour de deux engagements : la paix avec Israël et l'alliance avec les États-Unis. Ces options vont créer une rupture entre les dirigeants et la population, qui se manifestera explicitement par l'assassinat de Sadate.

Le 6 octobre 1973, Damas et Le Caire lancent une opération simultanée. Les troupes syriennes attaquent dans le Golan, cependant que les Egyptiens, profitant de l'effet de surprise accru par la célébration de la fête juive de Kippour, commencent par refouler les Israéliens au-delà du canal de Suez avant d'essayer une contre-attaque qui les

laissé en fâcheuse posture, encerclés sur la rive occidentale du canal. La communauté internationale entre en jeu : les Arabes en brandissant l'arme du pétrole, les Américains et les Soviétiques en soutenant leurs alliés respectifs. La diplomatie américaine, sous la houlette de Henry Kissinger, finit par négocier les termes d'un accord incluant un retrait limité des Israéliens dans le Sinaï, règlement qui ouvre la voie à la remise en fonctionnement du canal de Suez, effective le 5 juin 1974. Les relations diplomatiques sont rétablies entre Washington et Le Caire.

Défaite militaire mais victoire politique, la guerre de 1973 joue pour Sadate, par un effet de miroir inversé, le rôle exactement contraire à celui que produisit sur Nasser la défaite de 1967. "Héros de la traversée" du canal, il y gagne une légitimité qui ne lui était pas d'emblée acquise et qui va lui permettre d'imposer des choix politiques diamétralement opposés à ceux de son prédécesseur. La guerre du Kippour place Sadate en position de "vendre" à son peuple la paix avec Israël sans déchoir. Dans le même temps, Israël prend conscience des limites de sa supériorité militaire. Le 9 novembre 1977, le président égyptien effectue une visite historique à Jérusalem afin d'y rencontrer les dirigeants israéliens. Pour mesurer la portée de cet acte, il faut réaliser à quel point pour les musulmans l'occupation par les Israéliens d'al-Quds (littéralement "la sacrée"), troisième ville sainte après La Mecque et Médine, a pu être – et est toujours – un sujet de colère et de mobilisation. L'impact psychologique est énorme mais dual : l'Occident salue le courage de la démarche, mais le monde arabe la condamne. Pour l'Égypte, avec le soutien des Américains, elle enclenche une logique qui vient à bout de l'intransigeance d'un gouvernement israélien récemment tombé aux mains des durs du Likoud, après des décennies de pouvoir travailliste.

La paix entre les deux pays, parrainée par le président Carter, va se conclure en deux temps. En septembre 1978 sont signés les accords tripartites de Camp David, acceptés en Égypte par référendum. Ces accords sont composés de deux volets.

Le premier porte sur un règlement global du conflit du Proche-Orient, voulu par Sadate pour contrer les accusations de trahison à la "cause arabe". Souvent méconnu, ce texte a pris un nouveau relief avec les accords de paix israélo-palestiniens du processus dit d'Oslo (1993-2000), dont il préfigure plusieurs dispositions, notamment la mise en place d'une autorité palestinienne autonome. On y trouve l'idée d'une

période transitoire de cinq ans, avec une autonomie palestinienne gérée par un pouvoir élu¹. De même, le texte prévoit l'articulation avec les négociations sur le statut final des territoires palestiniens, suivant la logique qui sera adoptée bien ultérieurement par la déclaration de principes israélo-palestinienne de septembre 1993. Mais à l'époque, les esprits ne sont pas mûrs, et le rapport de force régional permet encore à Yasser Arafat d'espérer davantage. Peu soucieux par ailleurs d'entériner une solution égyptienne qui risquerait de le placer en situation de débiteur et donc d'homme lige du Caire, le chef de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) désavoue la proposition définie par les clauses de l'accord israélo-égyptien relatives au règlement de la question palestinienne.

Le second volet des accords concerne directement la paix bilatérale entre l'Égypte et Israël et prévoit l'évacuation du Sinaï sur une période de trois ans. Mais le véritable traité de paix ne sera conclu que le 26 mars 1979, ouvrant la voie à une série de mesures destinées à normaliser les relations entre les deux pays : établissement de relations diplomatiques et échange d'ambassadeurs (26 janvier 1980), modalités de restitution du Sinaï aux Égyptiens en plusieurs phases.

De centre du monde arabe, l'Égypte en devient le paria. La signature d'une paix séparée avec Israël entraîne sa mise au ban du reste du monde arabe : les relations diplomatiques sont rompues, la Ligue arabe est transférée du Caire à Tunis et l'Égypte en est exclue, l'aide financière des pays du Golfe est suspendue. Le peu d'empressement des Israéliens à mettre en pratique les dispositions prévues dans le premier accord ne contribue pas à arranger les choses. Mais le préjudice est relativisé par le gain retiré du rapprochement avec les États-Unis, notamment en termes de soutien financier. A compter de la signature des accords de Camp David, Le Caire va en effet disposer d'une véritable "prime à la paix", toujours en vigueur. Les dons de blé

1. L'accord-cadre stipule que "l'Égypte et Israël sont convenus que, aux fins d'assurer un transfert des pouvoirs dans la paix et l'ordre, en prenant en considération le souci de sécurité de toutes les parties, des accords transitoires seront conclus, concernant la Cisjordanie et Gaza, pour une période qui n'excédera pas cinq ans. Pour assurer une pleine autonomie aux populations dans le cadre de ces accords, le gouvernement militaire israélien et l'administration civile israélienne cesseront d'exercer leurs fonctions dès qu'une autorité autonome aura été librement élue par les habitants de ces régions en remplacement de l'actuel gouvernement militaire".

américain, qui ont repris, atteignent alors 27 % de la consommation. La médaille a cependant son revers : l'ouverture d'un marché arabe est mort-née, l'Égypte est placée sous perfusion et donc sous dépendance américaine.

Au niveau régional, les orientations décidées par Sadate n'ont pas eu l'effet d'entraînement escompté. Non seulement elles ont créé une nouvelle ligne de fracture au sein du monde arabe, enterrant durablement l'utopie nassérienne, mais elles ont suscité des dissensions graves au sein même de la population égyptienne. De fait, le 6 octobre 1981, Sadate "meurt de sa politique étrangère" : ses assassins lui font payer non seulement la paix avec Israël, mais également l'ancrage dans le camp américain, illustré par l'accueil de l'ancien allié de Washington, le chah d'Iran, réfugié au Caire après la révolution islamiste de 1979.

*LES PREMIÈRES ANNÉES DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE
DE HOSNI MOUBARAK*

Comme Sadate, mais sur un mode moins spectaculaire et passablement différent, Hosni Mubarak va chercher à asseoir son pouvoir en œuvrant sur le terrain de la politique étrangère. Au niveau du discours, les grandes lignes restent les mêmes, comme en témoigne le rapport annuel du Centre d'études politiques et stratégiques d'*al-Ahram* dans son édition de 1985. "Il s'agit de faire face au danger israélien à l'est, au-delà du Sinaï, de garantir la profondeur [stratégique] de l'Égypte en Afrique, vers le sud en direction du bassin du Nil, et vers l'ouest en direction de la Libye et des pays du Maghreb; il s'agit encore de se montrer fidèle à l'engagement national arabe de l'Égypte et de lui faire conserver son rang dans la communauté arabe, de soutenir ses relations avec les pays musulmans et enfin de maintenir la neutralité de l'Égypte vis-à-vis des grandes puissances mondiales pour qu'elle reste en dehors de leur sphère d'influence" (Yassine, 1986). Le rapport souligne la nécessité de rééquilibrer le rapprochement opéré à l'égard des États-Unis et d'Israël par un engagement plus prononcé en direction du monde arabe, ainsi que par la restauration d'une partie des liens rompus avec l'Union soviétique et par la promotion des rapports avec les pays en voie de développement, en particulier en Afrique et parmi les non-alignés.

*Prendre des distances avec Israël pour réintégrer
le concert des nations arabes*

L'une des priorités pour Hosni Moubarak consiste à désamorcer le dossier de la paix séparée, qui a coûté la vie à son prédécesseur. Si le nouveau raïs annonce qu'il respectera les engagements contractés par son pays dans les accords de paix, il affiche sa détermination à obtenir la restitution totale du Sinaï, objectif atteint le 25 avril 1982, à l'exclusion de la petite enclave de Taba, sur le golfe d'Aqaba, qui ne sera évacuée totalement qu'en 1989. Dans le même temps, il refuse de se rendre à Jérusalem et de poursuivre à la place des principaux intéressés les discussions sur l'autonomie des Palestiniens.

Autant de gages de fermeté dont ne demandent qu'à se satisfaire les pays arabes modérés, soucieux de réintégrer l'Égypte dans le giron de la famille afin de contrer l'influence des trublions régionaux – Libye, Syrie, Irak, Algérie, Yémen – et la menace que représentent à leurs yeux l'Iran islamiste et l'Union soviétique. Plusieurs plans de règlement du conflit israélo-arabe sont d'ailleurs mis sur la table en 1982, qui posent comme postulat implicite la reconnaissance de l'Etat d'Israël : le plan Fahd présenté au sommet arabe de Fès, et surtout le plan Reagan, salué par Le Caire. Mais paradoxalement, ce n'est pas la voie d'une négociation israélo-arabe qui sortira l'Égypte de l'isolement, mais bien plutôt l'émergence d'une nouvelle zone de conflictualité, au Liban. A la suite de l'invasion israélienne de juin 1982, de l'évacuation par l'OLP de ses bases libanaises et de la rupture entre Yasser Arafat et la Syrie, Le Caire renoue avec les dirigeants palestiniens et leur accorde son soutien. En décembre 1983, une visite surprise de Yasser Arafat au Caire scelle officiellement la réconciliation. Dans le même temps, l'Égypte se concilie l'un des ténors du front du refus (sous-entendu : refus de la paix avec Israël) en aidant militairement l'Irak dans le conflit qui l'oppose depuis 1980 à l'Iran, tout en s'impliquant fortement dans la recherche d'une solution diplomatique. Elue au Conseil de sécurité avec le soutien de l'Algérie en 1983, elle retrouve sa place au sein de la Conférence islamique en 1984, mais il faudra attendre 1990 pour que la Ligue arabe mette fin à son exclusion et regagne Le Caire. Avec Israël s'instaure une paix froide, un entre-deux qui permet de satisfaire à la fois les Etats-Unis d'un côté, les "pays frères" et la rue de l'autre. Le Caire poursuit des discussions sur la question palestinienne avec la Jordanie, après la reprise des relations entre Amman et Le Caire en septembre 1984.

La gestion mouvementée des dossiers libyen et soudanais

Ce retour de l'Égypte sur le devant de la scène arabe irrite au plus haut point la Libye, qui ambitionnait d'occuper la place laissée vacante et portait haut le flambeau de l'hostilité envers Israël. Très logiquement, les relations se dégradent entre les deux voisins. En 1984, le président tchadien Hissène Habré, en visite au Caire, est assuré du soutien égyptien contre les manœuvres libyennes, cependant que les révélations d'un pilote libyen réfugié en Égypte, selon lesquelles son pays avait projeté un attentat sur le haut barrage d'Assouan, enveniment encore les rapports. Mais c'est surtout le Soudan qui va servir de théâtre principal à l'expression de cette rivalité.

Aux yeux des Égyptiens, le destin de ce pays reste étroitement lié au leur. Au cours de l'histoire, il a connu à plusieurs reprises la tutelle égyptienne. Cette ancienne province nubienne des pharaons a été conquise au début du XIX^e siècle par Mohammed Ali, pacha d'Égypte, qui l'intégra théoriquement à l'Empire ottoman, donnant naissance au Soudan turco-égyptien. Depuis l'accès du Soudan à l'indépendance, le 1^{er} janvier 1956, les deux pays sont séparés par une frontière de 1 273 kilomètres. En 1980, les Égyptiens sont impliqués au sud du Soudan dans les travaux de creusement du canal de Jonglei, qui vise à réduire les pertes par évaporation à partir du drainage des eaux du Nil Blanc, au profit des deux nations. Dans le même temps, Le Caire cherche à resserrer les liens politiques. La charte de 1982 établit un parlement commun égypto-soudanais, un haut conseil de l'intégration et un fonds commun. Partant d'un effort d'intégration économique, l'objectif final serait une fédération des deux États.

La dégradation de la situation sur le terrain freine la réalisation de ces ambitions. Arrivé au pouvoir en 1969, le général Némeyri décrète en septembre 1983 l'application immédiate de la charia, redoublant ainsi l'hostilité de la guérilla au Sud, animiste et chrétien. Du même coup, les travaux de creusement du canal de Jonglei sont suspendus, car ils sont situés dans la zone contrôlée par les rebelles. En avril 1985, le président Némeyri est renversé au profit du général Abd al-Rahman Suwar al-Dahab, qui restituera le pouvoir aux civils. Ce changement de régime à Khartoum est salué par le colonel Kadhafi, qui dénonce les régimes réactionnaires, incluant dans sa vindicte l'Égypte, où le président déchu a trouvé refuge. La même année, le Guide libyen expulse cent mille Égyptiens employés en Libye, en représailles aux mesures adoptées par Le Caire pour



fermer le marché du travail égyptien aux travailleurs libyens. La moitié des troupes égyptiennes est massée à la frontière occidentale, cependant qu'à l'occasion d'une tournée en Afrique le président Moubarak lance une mise en garde contre la menace libyenne sur la sécurité du Soudan.

En dépit des interventions libyennes, les liens privilégiés entre Le Caire et Khartoum sont préservés. Le président al-Dahab a endossé l'accord de 1982, et en février 1987 une Charte de fraternité est signée par le président Sadiq al-Mahdi, élu en avril 1986. En 1989, l'Égypte soutient l'arrivée au pouvoir d'Omar el-Béchir à la suite d'un putsch. Mais en 1995, les relations se tendent après une tentative d'attentat contre le président Moubarak à Addis-Abeba, en raison des soupçons d'implications soudanaises. Elles s'améliorent à nouveau après la mise à l'écart de Hassan al-Tourabi, ex-éminence grise du régime soudanais entré en dissidence.

*AU CENTRE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE ÉGYPTIENNE,
LA RELATION AMÉRICANO-ÉGYPTIENNE : UN MARIAGE DE RAISON*

Un sens bien compris de l'intérêt de chacun

En dépit d'un nationalisme toujours ombrageux, au moins au niveau du discours, le régime égyptien se trouve aujourd'hui en situation de dépendance par rapport aux États-Unis. Financièrement, l'aide économique américaine est en effet vitale pour contenir la pression sociale, principale menace pour le pouvoir dans ce pays où la très grosse majorité des habitants vit dans des conditions précaires. Le Caire a parfaitement intégré les logiques de "prime à la paix", dont la Jordanie acceptera elle aussi par la suite les règles, avec ses "plus" (l'assistance financière) et ses "moins" (une marge de manœuvre limitée face aux *desiderata* américains). A la suite des accords de Camp David, l'Égypte est devenue le second bénéficiaire de l'aide américaine après Israël : elle dispose aujourd'hui d'une aide militaire de 1,3 milliard de dollars et d'une aide civile de 250 millions¹. Suivant la même logique du donnant-donnant, après la participation de l'Égypte à la coalition contre l'Irak en 1991, l'Administration américaine a effacé la totalité de la dette militaire de l'Égypte (7 milliards de dollars), contractée du

1. Israël pour sa part reçoit 3 milliards de dollars d'aide militaire par an.



temps de Sadate. Depuis 1980, l'Égypte est en outre au cœur des exercices Bright Star. Ces manœuvres militaires conjointes, d'abord bilatérales et limitées aux forces terrestres, se sont ouvertes au fil du temps à des partenaires de plus en plus nombreux, ainsi qu'aux domaines aérien et naval. Avec plus de dix pays participants, sans compter les observateurs, cet exercice, qui a lieu tous les deux ans en territoire égyptien, affiche la centralité de l'Égypte dans le maintien de la sécurité régionale tout en travaillant sur l'interopérabilité des forces. Ce volet militaire de la coopération égypto-américaine se double d'une étroite concertation diplomatique, illustrée tous les deux ans par une rencontre des ministres des Affaires étrangères égyptien et américain dans le cadre d'un dialogue stratégique bilatéral.

Par-delà la collaboration politique, les liens privilégiés entre les deux alliés se traduisent aussi par un partenariat économique renforcé. Les Etats-Unis restent le premier fournisseur et le premier pays client en dépit des difficultés à faire aboutir un accord de libre-échange, en négociation depuis plusieurs années. Outre les préalables économiques requis, et pour l'essentiel obtenus dans le cadre de la politique de libéralisation et de modernisation de l'économie égyptienne, Washington réclame des avancées sur le terrain des droits de l'homme et des pratiques de bonne gouvernance que Le Caire tarde à accorder. Ces prérequis portent notamment sur l'amélioration du sort de la communauté copte, qui bénéficie de puissants relais aux Etats-Unis – notamment la US-Coptic Association (USCA), basée à Washington. Tous les ans, le rapport annuel américain sur la liberté de culte dans le monde épingle l'Égypte pour la discrimination dont sont victimes ses minorités confessionnelles.

Pour autant, après une période de pressions intenses, au temps où le président George W. Bush prônait la démocratisation du Grand Moyen-Orient pour enrayer la mobilisation jihadiste, au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 et de l'offensive des Etats-Unis de 2003 en Irak, la diplomatie américaine se montre aujourd'hui beaucoup plus conciliante. Dans un contexte régional très troublé, point n'est besoin en effet d'un nouveau pôle d'instabilité, surtout du calibre égyptien. De plus, la victoire électorale du Hamas à Gaza en 2006, qui succède à la percée des Frères musulmans aux législatives de 2005, va inciter les Occidentaux à s'interroger sur leur intérêt à promouvoir une ouverture du jeu politique qui ferait essentiellement le jeu des islamistes.

La politique des bons offices

Pour jouer vis-à-vis des États-Unis son rôle d'allié majeur dans la région, l'Égypte ne peut se contenter de donner l'exemple : elle se doit d'entraîner d'autres acteurs dans son sillage et de conforter la politique américaine par son action de médiation et de facilitateur de paix.

Depuis Nasser et Sadate, la vie politique égyptienne est profondément marquée par les positionnements vis-à-vis de la question palestinienne. On peut même dire de celle-ci qu'elle structure la représentation que les Égyptiens peuvent avoir d'eux-mêmes, y compris les jeunes générations qui n'ont pourtant pas connu la guerre. Cette forme de survivance du panarabisme se manifeste par un sentiment de responsabilité qui s'accorde mal avec les orientations du régime, celui-ci n'ayant jamais remis en cause le choix stratégique effectué par Sadate en 1973. L'opposition, notamment islamiste, fait volontiers de la défense des droits des Palestiniens un cheval de bataille qui permet de souder les rangs et de mettre le pouvoir en difficulté.

L'attitude des autorités égyptiennes sur ce dossier brûlant est en effet source de malaise pour grand nombre d'Égyptiens. Pendant tout le déroulement du processus de paix israélo-arabe lancé à Madrid en octobre 1991, la diplomatie égyptienne a donné une caution arabe à une procédure largement conduite par les Américains, de manière à faire mieux accepter les évolutions en cours au reste de la partie arabe. L'Égypte a été le cadre de très nombreuses rencontres, et plusieurs accords clés y ont été signés¹.

Après la fin des négociations et l'instauration progressive du chaos dans les territoires palestiniens, l'Égypte organise en terrain neutre des rencontres entre Israéliens et Palestiniens. Cette relative neutralité lui vaut aussi de s'occuper des funérailles de Yasser Arafat avant le rapatriement du corps à Ramallah. Après l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement islamiste à Gaza en 2006, elle tente de maintenir le dialogue entre les différentes factions palestiniennes pour éviter l'embrassement des territoires et critique les mesures de rétorsion financière décidées par les Occidentaux à l'encontre du nouveau gouvernement islamiste, tout en incitant celui-ci à composer.

L'implication égyptienne dans le dossier palestinien a été renforcée par le retrait israélien de la bande de Gaza en mai 2005. Si les

1. Pour un récapitulatif complet de ces accords, voir Legrain (2000).

pressions israéliennes et américaines ont laissé peu d'échappatoire aux Égyptiens pour jouer un rôle dans cette opération, il faut reconnaître que l'Égypte y défendait également ses intérêts. Des liens historiques ont existé de tout temps entre la vallée du Nil et cette mince bande côtière qui en constitue le débouché naturel vers l'est. Après la guerre de 1948 et jusqu'à l'occupation israélienne consécutive à la guerre de 1967, les Égyptiens ont été chargés par la communauté internationale de la gestion de Gaza. Ils connaissent donc bien ce territoire et ses habitants; la législation gazawie est inspirée du droit égyptien. En outre, l'Égypte considère que le sort de Gaza est lié à des enjeux de sécurité et de souveraineté. La ville frontière de Rafah est en effet pour partie égyptienne, et l'ensemble du Sinaï, péniblement repris aux Israéliens, reste un point névralgique éminemment sensible. Au terme des accords de Camp David, l'armée égyptienne n'est pas autorisée à s'y déployer. Cette zone tampon entre l'Égypte, les territoires palestiniens et Israël a pourtant été le cadre de plusieurs opérations terroristes depuis octobre 2004¹, et la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens peut avoir des incidences directes sur le voisin égyptien. Le fait qu'un Palestinien, Ayad Saïd Saleh, ait été présenté comme le cerveau des attentats de Taba illustre cette corrélation; une piste que viennent étayer de nombreux autres indices (International Crisis Group, 2007). En vertu d'un accord spécifique passé avec les Israéliens début 2009, Le Caire a été autorisé à doubler le nombre de ses garde-frontières (passé de sept cent cinquante à mille cinq cents) le long du fameux "couloir de Philadelphie", 14 kilomètres de frontière avec Gaza, notoirement percé de tunnels destinés au passage d'hommes et de matériels. La présence de nombreux agents des renseignements égyptiens à Gaza et les liens établis avec leurs homologues locaux expliquent par ailleurs le rôle de premier plan joué par les "services" égyptiens dans la formation de personnels de sécurité palestiniens.

1. Le 7 octobre 2004, trois attaques quasi simultanées contre des infrastructures touristiques, à Taba et dans deux localités proches, ont tué 34 personnes, dont 13 Israéliens; le 23 juillet 2005, l'attentat de Charm el-Cheikh causait le décès d'au moins 80 personnes (le bilan officiel serait très inférieur au chiffre réel) et en blessait plus de 130. On a compté 18 morts et 83 blessés, majoritairement égyptiens, à Dahab le 25 avril 2006, sans parler d'autres opérations de plus petite envergure.

Cette action des Égyptiens a concrètement aidé les Israéliens à sortir du borbier de Gaza. Au point d'encourir le risque de passer pour les supplétifs de l'État hébreu. Aux yeux de l'opinion publique arabe en général et égyptienne en particulier, les mesures adoptées par les autorités égyptiennes pour contrôler l'entrée sur leur territoire contribuent de fait au blocus de l'enclave palestinienne. Début 2010, l'annonce de la construction d'une barrière métallique visant à condamner les tunnels pratiqués sous la frontière a suscité une vague d'indignation¹.

La position est d'autant plus difficile à tenir que des considérations, à la fois de politique intérieure et d'influence régionale, obèrent clairement la neutralité du pouvoir égyptien et, du même coup, sa capacité de médiation sur le dossier inter-palestinien. Dans le conflit qui oppose le Fatah au Hamas, il est ainsi évident que les sympathies – pour ne pas dire plus – des dirigeants égyptiens se portent sur les fidèles de Mahmoud Abbas au détriment des islamistes. Difficile en effet d'oublier que ces derniers représentent la branche palestinienne des Frères musulmans, principal mouvement d'opposition au régime de Hosni Moubarak. En outre, l'ostracisme dont les a frappés la communauté internationale a renforcé les liens entre les militants du Hamas et l'Iran, véritable bête noire de la diplomatie égyptienne, nous aurons l'occasion d'y revenir. La marge de manœuvre est donc étroite, entre l'affirmation du soutien à la cause palestinienne et l'action concrète menée sur le terrain.

Cet inconfort s'accroît d'autant plus qu'il est devenu de plus en plus difficile, alors que le rapport de force sur le terrain a largement basculé en faveur d'Israël (arrêt des négociations, poursuite de la colonisation et de la construction du "mur de séparation", affrontements entre Palestiniens...), de résister aux demandes américaines en vue d'une normalisation de la situation avec l'État hébreu. Or, après Camp David, seul le secteur agricole a fait l'objet d'une véritable coopération entre les deux pays, au reste passablement entravée par la dégradation de la situation consécutive à la nouvelle Intifada. Une nette inflexion pour une relance des liens bilatéraux a été relevée au

1. Dans le même temps, Israël annonçait la construction d'une barrière de sécurité sur une partie de sa frontière afin d'empêcher des infiltrations de Palestiniens à partir du territoire égyptien et de lutter contre les nombreuses entrées de travailleurs illégaux, majoritairement soudanais et érythréens, qui transitent par ce même territoire.

lendemain du voyage du président Moubarak à Washington au printemps 2004. Sévèrement tancé sur la question des réformes en Egypte, en même temps qu'il était invité à resserrer ses liens avec Tel-Aviv, le président égyptien aurait décidé d'obtempérer sur cette seconde exigence pour limiter la pression sur la question de la démocratisation. Quoi qu'il en soit, il est indéniable que la relation avec Israël, si elle reste mal perçue par la population, n'est plus aussi taboue, comme c'est encore le cas par exemple au Liban. En témoigne le nombre élevé de touristes israéliens en Egypte, notamment dans le territoire limitrophe du Sinaï, une forte fréquentation mise en relief par les attentats du milieu des années 2000, avec sans doute un lien de cause à effet¹. Par ailleurs, les hommes d'affaires qui constituent la nouvelle classe dirigeante égyptienne n'ont aucun état d'âme à traiter avec des interlocuteurs israéliens.

Pour renforcer la coopération économique, les ministres égyptien et israélien du Commerce extérieur ont signé le 14 décembre 2004 au Caire, sous parrainage américain, un protocole d'accord pour la création en Egypte de trois "zones industrielles qualifiées" (QIZ) : Grand Caire, Grand Alexandrie, région du canal de Suez. Les produits – à dominante textile – fabriqués sur ces sites devaient compter pour 11,7 % de composants israéliens et être exportés vers les Etats-Unis hors taxes et hors quotas. Ce type de montage a déjà été expérimenté par la Jordanie, qui en a retiré de substantiels avantages, mais a pu également mesurer la relation de dépendance qui en découlait : la rupture de ces interconnexions, sans grosses répercussions sur Israël, serait en revanche beaucoup plus lourde de conséquences pour la partie arabe, contrainte de gérer une situation économique et un marché de l'emploi très tendus.

L'Egypte et Israël ont conclu par ailleurs un accord en juin 2005 autorisant la livraison à Israël de gaz naturel égyptien. Enfin, les relations diplomatiques ont repris un cours régulier avec la réouverture en mars 2005 du poste d'ambassadeur égyptien à Tel-Aviv, un temps fermé pour cause d'Intifada, et plusieurs hauts responsables israéliens ont été reçus au Caire ; les deux pays ont également décidé la

1. Selon les sources, entre 10 000 et 15 000 Israéliens se trouvaient dans le Sinaï au moment de l'attentat de Taba, qui coïncidait d'ailleurs avec la célébration de la fête juive de Soukhot, qui commémore la sortie d'Egypte des Hébreux sous la conduite de Moïse.

mise en place d'un comité politique permanent. Signe des temps, la très violente offensive israélienne "Plomb durci" de l'hiver 2008-2009 sur Gaza, responsable de nombreuses victimes civiles palestiniennes, n'a pas entraîné de crise durable entre les deux pays malgré une très forte mobilisation de la population égyptienne.

Hostile à l'intervention militaire américaine en Irak en avril 2003, l'Égypte apporte néanmoins son concours en vue d'une pacification du pays. Là encore, ses services de renseignements sont sollicités : très présents en Irak, ils collaborent avec les forces américaines et participent à la formation de policiers irakiens, dont certains contingents ont même effectué un séjour au Caire. Plusieurs événements diplomatiques concernant l'Irak ont également été organisés en Égypte, telle la conférence internationale de Charm el-Cheikh en novembre 2004. En novembre 2005, la Ligue arabe a accueilli au Caire une centaine de responsables irakiens pour préparer la tenue d'une future conférence d'entente interirakienne. Aux yeux de leurs détracteurs, les autorités égyptiennes font donc là encore figure de supplétifs, au profit cette fois des Américains ; une lecture qui explique l'assassinat au printemps 2005 du chargé d'affaires égyptien en Irak, Ihab el-Cherif, lequel avait également contre lui d'avoir auparavant occupé le poste d'ambassadeur à Tel-Aviv.

DES EFFORTS POUR RELATIVISER LE POIDS DES ÉTATS-UNIS

Multiplier les interlocuteurs et les partenaires

Dès son accession au pouvoir, le président Moubarak va déployer une diplomatie très active. Les relations sont rétablies avec l'URSS : les experts soviétiques sont de nouveau autorisés à travailler en Égypte, des accords culturels et commerciaux sont signés, les relations diplomatiques sont rétablies en 1984, et surtout, l'Égypte obtient un rééchelonnement très avantageux de la dette militaire contractée auprès de Moscou. En avril 2005, Vladimir Poutine sera le premier chef du Kremlin à se rendre en Égypte depuis la visite de Nikita Khrouchtchev en 1964.

D'une manière plus générale, et qui va croissant, Le Caire développe ses relations tous azimuts. En 1983, une coopération militaire est mise en œuvre avec le Royaume-Uni, ancienne puissance coloniale. Les relations sont très bonnes avec Paris, le fleuron de la coopération

économique étant sans doute le métro du Caire, inauguré en 1987, et dont le réseau continue de se développer. La France est aujourd'hui (2010) le sixième fournisseur de l'Égypte et se situe comme pays investisseur entre le deuxième et le cinquième rang suivant les années. Visites et échanges scandent régulièrement le calendrier diplomatique, notamment depuis l'accession au pouvoir de Nicolas Sarkozy et le lancement du projet d'Union pour la Méditerranée, dont Paris et Le Caire ont coexercé la première présidence.

Hosni Moubarak a également œuvré au développement des liens avec les pays d'Europe centrale (Roumanie, Hongrie), d'Afrique et d'Asie. Aujourd'hui, l'Égypte n'échappe pas à la formidable attraction exercée par la montée en puissance de la Chine : après la visite du Premier ministre chinois au Caire en juin 2006, le président Moubarak s'est rendu à Pékin pour accompagner au niveau politique la hausse des échanges financiers et commerciaux entre les deux pays¹. En novembre 2009, il a présidé à Charm el-Cheikh un sommet Chine-Afrique. Les échanges avec l'Inde de même que les investissements indiens se sont eux aussi sensiblement accrus, et plusieurs entreprises égyptiennes privatisées sont passées aux mains d'opérateurs indiens. Les pays arabes, notamment du Golfe, ne sont pas en reste : leur part dans les investissements directs étrangers (IDE) est passée de 5 % en 2000 à 25 % aujourd'hui.

Participer au maximum d'organismes et d'associations internationaux

Pour assurer sa visibilité sur la scène internationale, l'Égypte joue l'entrisme. Outre l'Organisation des Nations unies, l'Organisation de l'unité africaine (devenue l'Union africaine), la Ligue arabe (dont l'Égyptien Amr Moussa est le secrétaire général depuis 2001) et l'Organisation de la conférence islamique, elle est membre du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA, dont le directeur a été l'Égyptien Mohammed al-Baradaï de 1997 à 2009). Présente au G14, elle aspire à intégrer le G20. Dans la droite ligne de l'héritage nassérien, elle est également le chef de file des soixante-dix-sept "non-alignés".

1. La balance commerciale est largement favorable à la Chine. En 2009, le montant des échanges bilatéraux s'est élevé à 5,7 milliards de dollars (contre 2 milliards en 2005), dont seulement 400 millions d'exportations égyptiennes.

Sur son flanc sud, l'Égypte a intégré l'Initiative du bassin du Nil (IBN), où sont discutés des projets de mise en valeur des ressources hydrauliques. Lancée en 1999, celle-ci regroupe, outre l'Égypte, neuf autres pays – le Burundi, le Rwanda, le Congo, le Kenya, la Tanzanie, le Soudan, l'Éthiopie, l'Ouganda, l'Érythrée – et s'est fixé pour objectif une meilleure gestion du fleuve.

L'Égypte est également membre du "Forum méditerranéen"¹ créé en 1994 à son initiative ; elle participe au "5+5"² ainsi qu'aux dialogues méditerranéens de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) et de l'OSCE (Organization for Security and Co-operation in Europe). Après le lancement de l'Union pour la Méditerranée par le président français Nicolas Sarkozy, en mai 2007, elle a été l'un des principaux artisans et défenseurs du projet, participant à toutes les réunions ministérielles, organisant sur son sol plusieurs événements (réunion sur la santé en novembre 2008, forum sur les financements en avril 2009), identifiant divers projets dans le secteur des transports, de l'énergie (plan solaire méditerranéen), de la lutte contre la pollution et le changement climatique.

Intégrer différents espaces économiques

Sur les injonctions du FMI et de la Banque mondiale, l'Égypte a entrepris un travail de libéralisation de son économie, qui la conduit à risquer la confrontation économique avec de nouveaux concurrents. Pour rééquilibrer sa balance commerciale et attirer les investissements étrangers, elle doit rompre avec une tradition de politique protectionniste et s'intégrer dans de nouveaux espaces d'échange.

Compte tenu de son poids économique et démographique, l'Égypte a été le premier bénéficiaire des crédits MEDA (mesures d'accompagnement financières et techniques), alloués aux pays du Sud par l'Union européenne (UE) dans le cadre du processus de Barcelone, dit également partenariat euro-méditerranéen³. Avec la signature

1. Association informelle réunissant les ministres des Affaires étrangères de onze pays pour échanger sur des questions de politique, de sécurité, d'économie et de culture.

2. Association informelle prévoyant des réunions de niveau ministériel de cinq pays de la rive nord et de cinq pays de la rive sud de la Méditerranée, avec une forte orientation sur les questions migratoires et sécuritaires.

3. Créé à l'initiative de la France et du Maroc et lancé à Barcelone en novembre 1995, le partenariat euro-méditerranéen visait à redéfinir les relations entre pays riverains de la Méditerranée et à promouvoir la coopération autour de

d'un accord d'association en juin 2001, la mise en place progressive de nouvelles dispositions commerciales dès le 1^{er} janvier 2004 en vue de la création d'une zone de libre-échange a ouvert des perspectives intéressantes aux exportateurs égyptiens sur le marché européen. En dépit d'une concurrence de plus en plus âpre, l'UE reste le premier fournisseur et le premier client de l'Égypte, avec un volume d'échanges de 27 milliards de dollars en 2008-2009.

La politique méditerranéenne de l'Égypte passe aussi par un effort d'intégration régionale, qui ne va pas sans mal. L'accord d'Agadir du 25 février 2004 (accord de libre-échange à quatre, avec la Jordanie, la Tunisie et le Maroc) pour une première zone arabe de libre-échange a achevé de soumettre les produits égyptiens à la loi du marché alors même que leur compétitivité est loin d'être assurée. Première étape de création d'une future zone de libre-échange euro-méditerranéenne, cet accord, entré en vigueur en 2007, a été soutenu financièrement et techniquement par l'Europe.

L'Égypte est par ailleurs signataire d'accords bilatéraux de libre-échange avec de nombreux pays de la région (Tunisie, Liban, Jordanie, tous signés en 1998, Irak depuis 2001) ; elle a établi de nouveaux accords commerciaux avec la Syrie au printemps 2010, a resserré ses liens économiques avec la Libye. Elle est engagée par ailleurs dans la négociation de nouveaux accords hors zone, avec Singapour, la Russie, le MERCOSUR...

En 2000, onze pays ont annoncé le lancement d'une zone de libre-échange au sein du COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa, marché commun de l'Afrique orientale et australe), regroupant l'Égypte, le Soudan, le Kenya, le Zimbabwe, la Zambie, l'île Maurice, Djibouti, Madagascar, les Comores, le Burundi et le Rwanda. Les échanges entre ces pays se sont certes accrus, mais pas en proportion du volume du commerce extérieur de la zone, et les résultats restent décevants. L'une des causes avancées est la défaillance des transports, notamment du transport terrestre. L'Égypte a entrepris

trois grands thèmes : sécurité, économie, culture et société. Des accords d'association ont été signés entre l'Union européenne et chacun des pays de la rive sud avec pour objectif (au départ) la création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010. Dix ans plus tard, l'élan initial a largement pâti de la dégradation de la situation politique régionale, à la suite de l'enlèvement du processus de paix israélo-arabe ; les pays du Sud dénoncent les lourdeurs bureaucratiques qui ont ralenti le décaissement des crédits de coopération (MEDA).



une campagne de sensibilisation des opérateurs commerciaux pour les attirer vers ces nouveaux marchés.

L'Égypte a adhéré à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dès sa création, en 1995; elle en est un acteur influent, particulièrement en sa qualité de porte-parole du groupe africain.

DE LA CENTRALITÉ À LA MARGINALISATION

UNE ÉCONOMIE TRIBUTAIRE

DU CONTEXTE RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

Le Caire se voit en position d'intermédiaire entre différents cercles géographiques : Europe, Afrique, Moyen-Orient. Son poids démographique et l'importance géostratégique du canal de Suez lui assurent une place incontournable sur la scène internationale. Le canal – on a fêté en juillet 2006 les 50 ans de sa nationalisation – reçoit chaque année 75 % du commerce maritime mondial. Des travaux d'aménagement (construction d'une nouvelle voie parallèle, élargissement et augmentation de la profondeur pour accueillir des navires géants) visent à améliorer encore ces résultats. Mais le sort du canal reste lié aux évolutions de la situation internationale : la légère baisse de trafic enregistrée après le 11 septembre 2001 a été ensuite largement compensée par l'augmentation du trafic militaire occasionnée par la guerre en Irak depuis 2003. Le canal a ensuite profité de l'expansion du commerce international, notamment vers l'Inde et la Chine. En revanche, la recrudescence de la piraterie dans le golfe d'Aden et le ralentissement des échanges découlant de la crise financière internationale ont induit plus récemment un léger fléchissement du trafic.

Cette fragilité de la position égyptienne ne se limite pas à l'avenir du canal, mais se retrouve sur l'ensemble des postes clés de l'économie : aide américaine soumise aux aléas de la relation bilatérale, secteur touristique menacé par la dégradation du climat sécuritaire régional et éprouvé par la crise économique mondiale. La manne de 7,6 milliards de dollars (chiffre 2008-2009) assurée chaque année par les 2 à 2,5 millions d'Égyptiens expatriés, aujourd'hui deuxième source de devises après le tourisme, paraît vouée à décroître. Les pays du Golfe, première région d'accueil de cette population, sont



touchés par la crise financière et cherchent de surcroît à promouvoir avant tout l'emploi de leurs ressortissants. Encore embryonnaire, cette politique devrait réduire à terme le nombre des travailleurs égyptiens expatriés.

DES DIPLOMATES RECONNUS

Parce qu'elle s'applique à entretenir de bonnes relations avec tous, l'Égypte peut proposer ses services de médiation en cas de conflit, étant généralement recevable pour les diverses parties. Pourtant, au cours des dernières années, elle a perçu les effets d'une perte d'influence notable dans un environnement régional hautement perturbé. Ses liens privilégiés avec les Etats-Unis obèrent sa prétention à passer pour un médiateur objectif.

La diplomatie égyptienne disposait pourtant, il y a peu encore, d'un personnel dont le professionnalisme est reconnu. Elle était incarnée à très haut niveau par un petit cercle de vieux routiers des affaires internationales : le président Moubarak, voyageur infatigable, Omar Suleyman, le chef des renseignements militaires, très impliqué sur les dossiers "sécuritaires" palestinien et irakien, Amr Moussa, le secrétaire général de la Ligue arabe et ancien ministre des Affaires étrangères. D'autres figures ont également illustré en leur temps la vitalité de la diplomatie égyptienne : Boutros Boutros-Ghali (secrétaire général des Nations unies de 1992 à 1996, secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie de 1997 à 2002), Oussama al-Baz, conseiller du Président, notamment sur les affaires israéliennes, Mohammed al-Baradai, ex-directeur général de l'AIEA, aujourd'hui tête de pont de l'opposition libérale. La réflexion sur la géopolitique régionale mobilise notamment les équipes du Centre d'études politiques et stratégiques du journal *al-Ahram*, fondé en 1968.

LA POLITIQUE AFRICAINE SE POLARISE SUR LES PAYS RIVERAINS DU NIL

Dès l'époque nassérienne, le pays a exercé son influence en Afrique par le biais d'actions de prestige et d'une politique d'assistance économique. Cette présence égyptienne a connu une décennie d'éclipse,

mais, depuis quelque temps, Le Caire témoigne d'un nouvel activisme, sans doute motivé par son ambition d'occuper un siège au Conseil de sécurité. L'Égypte se montre critique vis-à-vis de l'Union africaine, dont, tout en étant membre, elle dénonce l'incapacité à résoudre les conflits régionaux.

En raison d'un passé commun et de la configuration géographique, Le Caire et Khartoum continuent d'entretenir une relation très particulière. Le découpage territorial avait été défini par le condominium anglo-égyptien de 1899, qui avait fixé le tracé de la frontière. Un point de litige était survenu en 1960 à la suite d'un réaménagement favorable au Soudan. Depuis, les regains de tension à propos de cette zone contestée, le triangle d'Halayeb, ne sont pas tant révélateurs d'un véritable enjeu que le baromètre des relations entre les deux pays.

Reste que la diplomatie égyptienne est bien davantage mobilisée sur le règlement des conflits multiples qui divisent son voisin au sud. L'axe principal de la politique égyptienne est le maintien de l'unité du pays, toute scission pouvant constituer une menace potentielle pour l'approvisionnement en eau. L'Égypte joue donc le rôle de facilitateur dans les négociations intrasoudanaises, comme celles qui ont été menées entre l'opposition sudiste et le gouvernement de Khartoum et qui se sont conclues par plusieurs accords. L'Égypte s'est d'abord montrée critique à l'encontre du "protocole de Machakos" (Kenya) de juillet 2002, auquel elle n'a pas été associée et qui a abouti au processus de paix Nord-Sud. Les termes de ce règlement ont été développés dans des discussions ultérieures, cette fois sous "observation active égyptienne", qui ont conduit à la signature à Nairobi, le 9 janvier 2005, d'un protocole d'accord ouvrant la voie à une réintégration du SPLM/A (Sudan People's Liberation Movement/Army)¹, principal mouvement de résistance sud-soudanais, dans le jeu politique. L'accord de Nairobi prévoyait un référendum d'autodétermination pour le Sud-Soudan après une période intérimaire de six ans et demi. Cette perspective ne pouvait pas séduire beaucoup l'Égypte, dans la mesure où elle peut potentiellement aboutir à une division du pays².

1. SPLM : Mouvement populaire de libération du Soudan ; SPLA : Armée populaire de libération du Soudan.

2. Ce référendum a eu lieu en janvier 2011. Le principe de l'indépendance du Sud-Soudan a été approuvé par 97 % des Sud-Soudanais qui seuls votaient.

La solution passe davantage aux yeux des Egyptiens par le développement économique de la partie méridionale du pays, qui réduirait les frustrations et la tentation sécessionniste. C'est dans cet espoir que Le Caire a incité la Ligue arabe à créer une commission chargée du développement du Sud-Soudan. Les Egyptiens, qui entretenaient de bonnes relations avec John Garang, chef de l'Armée populaire de libération du Soudan, et décédé accidentellement en 2005, ont manifesté le souci de faire de même avec son successeur, Salva Kiir.

Les accords de Nairobi ne règlent pas néanmoins l'ensemble des conflits soudanais. Au Darfour, où les violences ont débuté en 2003, Le Caire n'a pas ménagé ses efforts pour sensibiliser le régime de Khartoum à la crise humanitaire. En vertu d'un accord conclu entre les services de sécurité des deux pays, l'Égypte a formé des membres des services soudanais en vue de leur déploiement dans cette province. La gestion de ce dossier est délicate pour les autorités égyptiennes qui ne peuvent que relayer les inquiétudes de la communauté internationale, mais rechignent à mettre en relief les responsabilités des milices arabes du gouvernement, les très redoutés janjawids, contre des populations noires... d'autant que les Egyptiens ne sont pas eux-mêmes exemplaires. Le 30 décembre 2005, l'évacuation meurtrière d'un campement provisoire de Sud-Soudanais au Caire par la police égyptienne a suscité une enquête du Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations unies, qui a révélé des exactions graves des forces de sécurité et les conditions d'extrême misère dans lesquelles doivent survivre les populations réfugiées en Égypte. S'il était certainement difficile pour les autorités égyptiennes d'accorder à ces populations soudanaises en Égypte le statut de réfugié politique qu'elles réclamaient, surtout après la signature des accords de paix intrasoudanais, c'est la gestion de la crise qui a surtout suscité la critique.

Enfin, des crispations demeurent autour du partage de l'"or bleu". Le bassin du Nil couvre une superficie d'environ 3,1 millions de kilomètres carrés, soit 10 % du continent africain. Dix pays se partagent ce bassin : le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, le Soudan, l'Ouganda et la Tanzanie.

Le dossier du partage des eaux du Nil est au cœur des préoccupations égyptiennes en Afrique, le pays étant totalement dépendant du fleuve pour son approvisionnement en eau. Or l'Éthiopie dénonce depuis des années les deux accords conclus en 1929 entre

le Royaume-Uni et l'Égypte et en 1959 entre l'Égypte et le Soudan, octroyant à l'Égypte 55,5 milliards de mètres cubes et au Soudan 18,5 milliards (sur un volume total de 83 milliards de mètres cubes). L'accord de 1959 autorisait également la construction du haut barrage d'Assouan, ainsi que l'aménagement du Haut Nil, axé essentiellement sur le creusement du canal de Jonglei, au Soudan. Addis-Abeba estime invalide cet arrangement conclu à deux, à l'exclusion des autres pays riverains concernés, réclame un nouveau traité et refuse de reconnaître au fleuve un statut international. Plutôt qu'une révision de l'accord, Le Caire préconise une amélioration de l'exploitation des ressources pour pallier les énormes déperditions dues à l'évaporation et à la dispersion des eaux.

En attendant, les Ethiopiens ont fait de la question du Nil un outil de pression sur Le Caire et Khartoum pour qu'ils soutiennent sa politique régionale. La question du partage des eaux suscite des phases de tension récurrentes entre l'Égypte et l'Éthiopie. Le ton est monté plusieurs fois, au point que le président Sadate avait même déclaré que la question de l'eau pourrait déclencher une guerre. Au début des années 1990, les Ethiopiens ont rétabli leurs relations diplomatiques avec Israël, espérant bénéficier de l'aide de Tel-Aviv pour le financement de travaux d'aménagement hydraulique en échange du retour des *falachas* (juifs d'Éthiopie) en Israël. Ils ont soutenu un temps la rébellion sudiste au Soudan, entre autres pour empêcher la reprise des travaux de Jonglei et amener ainsi Le Caire à renégocier les accords de partage des eaux.

La gestion de ses ressources en eau est à plusieurs titres le talon d'Achille de l'Égypte. Sur le plan économique, il s'agit d'éviter le risque de pénurie et d'optimiser le potentiel hydraulique du pays. A cette fin, le président Moubarak a lancé en 1997 le projet Tochka, censé aboutir à la création d'une nouvelle vallée, alimentée à la fois par des nappes fossiles et par la retenue d'eau du lac Nasser, en amont du haut barrage. Contesté en Égypte pour des questions de rentabilité, Tochka suscite aussi la méfiance des pays voisins. (Voir les chapitres "Les crises environnementales : pollution, conservation et « mitigation »" et "Transformations du territoire, urbanisation et libéralisme autoritaire", p. 183 et 75.) Le haut barrage d'Assouan constitue par ailleurs une infrastructure stratégique d'une grande vulnérabilité pour l'Égypte : en cas de frappe, la vallée du Nil serait largement inondée. Cette éventualité a été évoquée pour la première

fois lors de la guerre du Golfe de 1991. Le Caire, redoutant alors un bombardement soudano-irakien, avait annoncé l'envoi d'escadrilles d'interception et l'installation de batteries antiaériennes pour assurer la protection du barrage.

Même sans aller jusqu'à la confrontation militaire, le dossier reste sensible. En mai 2010, les Égyptiens ont essuyé un véritable camouflet. Réunis à Entebbe, l'Éthiopie, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda, lassés d'attendre depuis dix ans le bon vouloir du Caire pour la réouverture de négociations, ont signé un texte créant une commission chargée de gérer les projets d'irrigation, de canaux ou de barrages, sur la totalité des 6 700 kilomètres du Nil. Le Kenya devrait prochainement les rejoindre. Ce coup de force inquiéta d'autant plus les Égyptiens que l'Éthiopie et l'Ouganda soutenaient de longue date la rébellion du Sud-Soudan qui pouvait bien voir concrétiser ses rêves d'indépendance après le référendum d'autodétermination prévu en janvier 2011. Placés devant le fait accompli, les Égyptiens ont d'abord haussé le ton, avant de revenir, pragmatisme aidant, à un langage plus conciliant. Les pays de la "fronde hydraulique" constituent d'ores et déjà un bloc qui ne peut être réduit par la force. À l'évidence, Le Caire devra se résoudre à reprendre le dialogue et la coopération avec ses voisins situés plus en amont du fleuve.

LES INQUIÉTUDES ÉGYPTIENNES FACE À L'IRAN ET À L'AXE CHIITE

L'Égypte est le seul pays arabe à ne pas entretenir de relations diplomatiques avec l'Iran depuis la révolution islamique de 1979. En octobre 1981, l'imam Khomeyni avait appelé "le peuple égyptien à se soulever", et, durant la première guerre du Golfe, l'Égypte avait clairement adopté le parti de Bagdad, fournissant notamment des armes aux forces irakiennes. Le climat entre les deux pays s'était encore détérioré en 1992 après l'intervention égyptienne en faveur des Emirats arabes unis, dans la polémique qui les oppose à l'Iran sur la souveraineté de l'île d'Abou Moussa, dans le golfe Arabo-Persique. Toutefois, dès le début des années 1990, à l'initiative de Téhéran, des contacts discrets avaient été renoués en marge de grands événements internationaux. En novembre 1994, la signature d'un accord sur le remboursement de la dette contractée par l'Égypte à l'égard de l'Iran témoignera d'une embellie, par-delà les accusations

d'implications iraniennes dans la vague terroriste qui frappe alors l'Égypte et le soutien de Téhéran au régime islamiste de Khartoum. En décembre 2003, une poignée de main historique entre les présidents Khatami et Moubarak en marge d'un sommet à Genève sembla marquer une étape supplémentaire vers la réconciliation.

Les recompositions régionales consécutives à la guerre d'Irak de 2003 vont raviver les méfiances égyptiennes. A l'évidence, l'influence iranienne tire profit de l'effondrement du régime fort de Saddam Hussein, et le développement du programme nucléaire iranien, au nez et à la barbe de la communauté internationale, renforce la stature de Téhéran. Comme le roi Abdallah de Jordanie, le président Moubarak s'inquiète du renforcement d'un axe chiite : en avril 2006, il déclare sur la chaîne saoudienne al-Arabiyya que les communautés chiites présentes dans différents Etats arabes sont loyales à l'Iran, pays qui les instrumentalise à son profit. Un peu plus tard, rompant pour l'occasion avec les impératifs de la solidarité arabe, il incriminera explicitement l'aventurisme du Hezbollah chiite et lui imputera la responsabilité de l'offensive israélienne qui endeuille et détruit le pays du Cèdre pendant l'été 2006. Ce faisant, il prend l'exact contrepied de la population égyptienne, qui érige le chef du Hezbollah, Hassan Nasrallah, au rang de nouveau héros de la cause arabe. Alors que les brochures consacrées au chiisme fleurissent sur les trottoirs du Caire, répondant manifestement à un nouvel intérêt, les autorités égyptiennes dénoncent le prosélytisme chiite en Egypte, ses manœuvres d'infiltration, ses pratiques religieuses barbares, le tout dans des termes à la limite de l'injurieux¹. Fin 2008, un réseau supposé du Hezbollah est démantelé en Egypte. Si le secrétaire général du Parti de Dieu (sens de "Hezbollah"), Hassan Nasrallah, reconnaît l'appartenance à son mouvement d'un seul des inculpés, il explique en outre que les agissements du Hezbollah en Egypte n'ont pour objectif que l'aide aux Palestiniens de Gaza. Néanmoins, le procès qui a suivi tentera de mettre en évidence des projets d'attentats sur le sol égyptien, visant à déstabiliser le pays. Il est clair que la concurrence de l'Iran comme nouveau pilier régional alimente inquiétudes et phantasmes.

1. Voir, dans ce registre, le dossier consacré au péril chiite par le journal *Rose al-Youssef*, notoirement proche de Gamal Moubarak, en date du 18 septembre 2006.

Un nouvel acteur régional contribue encore à la marginalisation de la diplomatie égyptienne. Sous la conduite de son Premier ministre, Recep Tayyip Erdogan, la Turquie, pays non arabe mais musulman sunnite, a repris le flambeau de la défense de la cause palestinienne, gagnant ainsi les faveurs de l'opinion arabe. Cet activisme s'exprime aussi sur le dossier irakien, Ankara étant tout particulièrement présent au Kurdistan d'Irak. Enfin, il faut également compter avec de nouveaux acteurs extérieurs qui, dans le contexte de la mondialisation, n'hésitent plus à s'immiscer dans les affaires moyen-orientales et notamment sur le dossier du nucléaire iranien, du Brésil du président Lula au Venezuela de Hugo Chavez, venus rejoindre la Russie ou la Chine, partenaires déjà plus attendus, car tous les deux membres permanents du Conseil de sécurité.

Plus globalement, Le Caire pâtit d'un glissement du centre de gravité régional. Autrefois focalisées sur le conflit israélo-arabe et sur l'abcès de fixation palestinien, les préoccupations internationales se sont déplacées vers l'est. La question palestinienne est certes loin d'être résolue, mais elle prend des allures de conflit de basse intensité sans incidence majeure sur le reste de la planète ni même sur les Israéliens. Les grands enjeux concernent aujourd'hui l'avenir du nucléaire et du régime iraniens, la réintégration de la Syrie dans le concert des nations, la normalisation de la situation en Irak, la stabilisation du Yémen, la pacification de l'Afghanistan, voire l'évolution de la situation au Pakistan.

Concurrencée par un nombre croissant d'acteurs, l'Égypte ne peut plus arguer de sa position géographique centrale par rapport à l'arc de crise actuel. Ses connexions avec les acteurs des nouvelles zones de conflit, plus éloignées, sont moins nombreuses et partant moins efficaces que celles qu'elle pouvait entretenir dans son environnement immédiat.

*LA POLITIQUE ARABE : DU RÊVE NASSÉRIEN
AU CAUCHEMAR DES DISSENSIONS*

Les occasions n'ont pas manqué, depuis la mort de Nasser, d'enterrer le rêve panarabe. En octobre 1984, l'Égypte se retire unilatéralement de l'accord pour une Union des républiques arabes, dans lequel elle était entrée en 1971 aux côtés de la Syrie et de la Libye, au prétexte

que celui-ci n'a plus de substance. En outre, les relations peuvent être tendues avec certains Etats de la région : avec l'Algérie, qui se pose en concurrent de l'Egypte pour intégrer le Conseil de sécurité des Nations unies; de manière chronique avec le voisin libyen : un million d'Egyptiens environ sont employés en Libye, et le colonel Kadhafi a déjà démontré – on l'a vu – qu'il disposait là d'un outil de pression non négligeable en procédant à des expulsions; en outre la Libye est un important poste à l'exportation pour les produits égyptiens.

En dépit de ces fâcheries et de ces tiraillements, Le Caire affiche toujours une solidarité, au moins dans ses propos, avec les régimes arabes, par héritage du nationalisme arabe, mais également par intérêt, l'idée étant que le camp arabe est plus fort s'il reste uni. S'y rajoutent la crainte d'une déstabilisation régionale et le refus d'une logique de changement de régime à la fois aventuriste et dont les autorités égyptiennes craignent d'être la cible future. L'Egypte demandera ainsi, en novembre 1996, la levée des sanctions des Nations unies contre la Libye en dépit des crises récurrentes entre les deux voisins. Le respect de la souveraineté des Etats arabes est un leitmotiv de la diplomatie égyptienne : cette position explique les réserves exprimées à l'encontre de l'intervention américaine en Irak en 2003. Le Caire a exercé par ailleurs des pressions sur Damas pour convaincre Bachar al-Assad de retirer ses troupes du Liban, en application de la résolution 1559 (2 septembre 2004) du Conseil de sécurité des Nations unies visant au rétablissement de la souveraineté libanaise. En revanche, le président Moubarak avait exprimé les plus grandes réserves sur l'éventualité d'un renversement du régime alaouite de Damas à la suite des implications syriennes révélées par l'enquête sur l'assassinat de l'ex-Premier ministre libanais Rafiq Hariri en février 2005. Ce qui n'empêche pas les relations entre Le Caire et Damas de s'être sensiblement dégradées : les Egyptiens s'inquiètent de l'alliance syro-iranienne et de la popularité du Hezbollah auprès des populations arabes, cependant qu'à l'instar des autorités de Téhéran, Bachar al-Assad laisse sa population exprimer une très violente hostilité, certainement téléguidée, à l'encontre de la politique et des dirigeants égyptiens.

La concurrence saoudienne est devenue également un sujet de préoccupation pour la République arabe d'Egypte. L'Arabie saoudite cherche en effet à accroître son rayonnement régional, non plus seulement par la voie de ses pétrodollars et de sa propagande religieuse, mais également sur le terrain de la diplomatie. En son temps,

la Ligue islamique mondiale avait déjà été fondée par les Saoudiens pour concurrencer la Ligue arabe et l'influence nassérienne. Très présents au Liban, où ils profitent de l'éclipse – même relative – des Syriens, les Saoudiens se sont invités sur plusieurs dossiers chauds de la scène régionale. A commencer par la question palestinienne : après avoir proposé un règlement global du conflit israélo-arabe en mars 2002 à Beyrouth, le prince héritier Abdallah, devenu roi en 2005, a également offert sa médiation pour favoriser un rapprochement interpalestinien, doublant de ce fait les initiatives égyptiennes. Les Egyptiens retrouvent aussi les Saoudiens au Yémen, où les deux pays épaulent le régime du président Saleh dans sa lutte pour réduire la guérilla qui fait rage depuis 2004 au nord du pays. Sans parler de l'Irak, où Riyad défend également sa propre stratégie en tant que chef de file de la communauté musulmane sunnite.

Sur ce terrain des rivalités diplomatiques, Le Caire s'agace enfin de devoir compter avec les ambitions d'un nouveau venu, le petit Etat du Qatar, dont l'influence s'est accrue depuis la naissance en 1996 de la chaîne satellite qatarie Al-Jazeera, et qui n'hésite plus à proposer lui aussi ses services de médiateur, au Yémen, au Soudan ou entre les factions palestiniennes.

La Ligue arabe a longtemps été un outil d'influence majeur pour l'Egypte. Installée au Caire, elle est actuellement présidée par l'Egyptien Amr Moussa. Depuis plusieurs années, elle est entrée dans une phase de crise qui en limite les retombées en termes d'image pour le pays, cette évolution pouvant même se révéler contreproductive. Cependant, la popularité de son secrétaire général en Egypte même est révélatrice du reste d'impact des idées nationalistes arabes sur la population : Amr Moussa est connu en effet pour la fermeté de ses positions sur le dossier palestinien et ses dénonciations de la politique israélienne. Personnalité plébiscitée par les sondages, il suscitait à ce titre une certaine méfiance de la part du président Moubarak¹.

A l'automne 2009, une triste série d'incidents a donné la mesure de la surenchère nationaliste à laquelle deux régimes arabes, également en quête de légitimité, peuvent être amenés à se livrer. En novembre,

1. La reconduction d'Amr Moussa à la tête de la Ligue arabe pour cinq ans, décidée au Sommet de Khartoum en mars 2006, aurait été souhaitée par le Président pour le maintenir à l'écart dans la perspective d'une prochaine succession à la présidence de l'Egypte.

le caillassage d'un bus de joueurs algériens venus disputer au Caire un match de sélection pour la Coupe du monde de football a ouvert une crise diplomatique entre les deux pays, crise à laquelle les autorités égyptiennes, bien loin de calmer le jeu, ont au contraire largement contribué, que ce soit par des déclarations incendiaires ou par la voix des médias gouvernementaux, Alger n'étant d'ailleurs pas en reste.

DÉFENSE ET PROLIFÉRATION

A la suite de la défaite de 1967, partiellement imputée aux défaillances du matériel militaire soviétique, les Egyptiens vont relancer leur production d'armement. Les efforts déployés dans un premier temps pour créer une coopération interarabe dans ce domaine (Egypte, Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Qatar) ayant été mis à mal pour cause de paix séparée avec Israël, de nouveaux partenaires sont trouvés pour obtenir des accords de licence (constructeurs français et brésilien) et développer une coopération technique (Corée du Nord, Etats-Unis). Après la guerre du Golfe de 1991, Le Caire resserre ses liens avec Bagdad et participe à un programme commun pour la mise au point du missile Badr 2000, avant que les Américains ne mettent le holà. En 1993, un SCUD-C amélioré, d'une portée de 450 kilomètres et développé avec la Corée du Sud, devient opérationnel (Da Lage, 1999).

Pendant de longues années, les Egyptiens, qui ont adhéré au traité de non-prolifération (TNP) de 1981, se sont faits les promoteurs de la vision d'un Proche-Orient entièrement exempt d'armes de destruction massive. Ce qui n'a pas toujours été incompatible avec le développement d'un programme nucléaire civil. Anchâs (60 kilomètres au nord du Caire) abrite un centre de recherche nucléaire, et le pays dispose de deux réacteurs civils, l'un fourni par la Russie en 1958 (3 mégawatts), l'autre par l'Argentine en 1998 (22 mégawatts). Ces installations étaient destinées à des projets pacifiques (agriculture, dessalement d'eau de mer, médecine...) mais, à la fin des années 1980, le programme de construction de centrales a été gelé. Répercussion de la catastrophe de Tchernobyl, difficultés de financement ou conjonction des deux ?

En 1995, les Egyptiens tentent d'exercer des pressions sur Israël pour l'obliger à ratifier le TNP, menaçant de s'en retirer eux-mêmes

et invitant les autres pays arabes à suivre leur exemple. Le bras de fer ne résiste pas longtemps aux pressions américaines. L'année suivante est signé au Caire un traité pour une région africaine libre d'armes nucléaires (traité de Pelindaba).

Depuis, Le Caire a adopté une attitude beaucoup plus ambiguë sur le dossier de la prolifération et une position récalcitrante vis-à-vis de la conférence d'examen du TNP, laissant planer un doute sur ses intentions et ses capacités en matière de prolifération, sans doute bien au-delà des capacités réelles du pays. Un louvoiement qui a profité surtout concrètement aux Iraniens. Le 4 janvier 2005, l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) déclare être en mesure d'attester que l'Égypte a procédé, dans les années 1980 et 1990 (et peut-être même jusqu'en 2003), à des expériences dans le domaine nucléaire militaire qui pourraient conduire à la fabrication d'une bombe. Ces allégations font écho aux révélations publiées peu de temps auparavant par le journal *Libération* évoquant une implication égyptienne dans le programme nucléaire libyen avant que celui-ci soit démantelé. Les reproches adressés au Caire ne portent pas tant sur la nature des opérations effectuées que sur le fait de ne pas les avoir déclarées à l'AIEA, au mépris des engagements inclus dans le TNP dont Le Caire est signataire (Feldman *et al.*, 2005). La même ambiguïté se retrouve en matière d'armes chimiques.

Il est clair que les enjeux liés au dossier nucléaire iranien concernent directement les pays voisins. Si Téhéran se dote de l'arme atomique, on voit mal en effet quels arguments pourraient être invoqués pour empêcher notamment Le Caire ou Riyad de rechercher la parité. Rien de très étonnant donc si, en septembre 2006, le fils du raïs, Gamal Moubarak, annonce lors du congrès du parti au pouvoir, le PND (Parti national démocratique), la reprise du programme nucléaire civil, en arguant des besoins du pays en matière d'énergie et en invoquant les enjeux du développement économique. Concrètement, une centrale de 1 000 mégawatts devrait être construite près d'Alexandrie dans un délai de dix ans. Les Américains, vraisemblablement consultés auparavant, ne bronchent pas et promettent même leur soutien. L'Égypte pourrait également solliciter l'expertise de la Russie et de la Chine pour construire ses centrales nucléaires. La carte du nucléaire égyptien prend ainsi place dans la partie de poker menteur qui se joue entre les pays occidentaux et Téhéran. Pourtant, les conditions de financement d'un tel programme suscitent bien des interrogations,

compte tenu des conditions économiques et des attentes de la population en matière de redistribution. Même populaire et flatteur pour l'orgueil national, le nucléaire est un luxe que l'Égypte n'a pas forcément les moyens de s'offrir.

LES ENJEUX INTÉRIEURS DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

LA MARGINALISATION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DANS LA VIE POLITIQUE

La politique étrangère n'est plus aujourd'hui un véritable objet de débat dans la vie politique intérieure en Égypte. Lors de l'élection présidentielle de septembre 2005, les candidats n'ont accordé que très peu de place à ces questions, preuve qu'ils sont conscients du fait qu'ils n'ont pas de profit à tirer du recours à ce registre, dans la mesure où l'Égypte ne dispose d'aucune marge de manœuvre dans la gestion de sa politique étrangère et notamment dans le choix de sa relation avec les États-Unis. De manière significative, lorsque le président Moubarak évoqua ces questions pendant la campagne, dans une interview télévisée fleuve, il se réclama de l'héritage d'Anouar al-Sadate afin de se placer dans une continuité et de ne pas endosser la pleine responsabilité des orientations prises, qu'il s'agisse du rapprochement avec Israël ou de la politique de libéralisation économique. La dimension patriotique, le rappel des faits d'armes, restent peut-être les seuls registres encore exploitables. Le candidat Moubarak évoqua ainsi son passé militaire et son rôle dans la guerre de 1973 à travers l'un des slogans de sa campagne : "Le *leadership* pour la traversée vers le futur", allusion indirecte à la traversée du canal de Suez. Mais cette fibre historique et militaire est vouée à s'épuiser : elle ne fait plus sens pour une population majoritairement très jeune et qui n'a pas vécu les faits évoqués. Le pays n'a pas connu de conflit armé sur son territoire depuis la guerre du Kippour, il y a plus de trente ans, et la part du budget alloué à la défense est devenue un sujet de contestation en raison de l'absence de menace effective sur la sécurité du pays. Les militaires, quant à eux, se reconvertisent à la vie civile et investissent le monde des affaires.

Les questions de politique étrangère continuent cependant de faire les gros titres de la presse égyptienne, notamment gouvernementale.

Mais outre les comptes rendus factuels, les déclarations paraissent figées et incantatoires, sans incidence sur le cours des affaires diplomatiques.

*LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE ÉGYPTIENNE :
UN OUTIL DANGEREUX DONT LES AUTORITÉS ONT USÉ ET ABUSÉ*

Les autorités égyptiennes commencent à faire les frais des effets pervers du double discours qu'elles ont tenu depuis des années. Tout en jouant les modérés et en relayant la politique américaine dans la région, le gouvernement ferme les yeux sur l'antiaméricanisme et le rejet d'Israël – souvent teinté d'antisémitisme – virulents de la presse, des intellectuels et de l'opinion en général. Il a même longtemps encouragé ces défoulements qui lui paraissaient autant de dérivatifs aux frustrations populaires. Cette politique de l'ambiguïté semble avoir atteint ses limites.

Les efforts du régime pour faire valider ses choix de politique extérieure par les autorités religieuses restent peu efficaces : les prises de position des ulémas sont en effet comprises par la population comme l'expression d'une alliance politique objective et non comme des avis fondés réellement sur la prise en compte de valeurs morales et religieuses. De plus, la multiplicité des intervenants dans le champ religieux – responsables d'institutions diverses, prédicateurs indépendants... – et l'absence d'une véritable hiérarchie permettent toujours l'expression de voix divergentes. En 1979, le mufti d'Égypte, le cheikh Gad al-Haq, était venu au secours du président Sadate en déclarant que le traité de Camp David était conforme à l'islam dans la mesure où il permettait au chef de la nation d'assumer l'une de ses responsabilités premières, à savoir protéger ses sujets. La direction d'al-Azhar, sous la houlette du cheikh Baysar, avait souscrit à cette analyse, mais une fraction des ulémas refusa de s'y rallier et exprima sa condamnation.

Sous la présidence de Hosni Moubarak, le cheikh d'al-Azhar, Mohammed Tantâwi, récemment disparu, a été fréquemment mis à contribution. Ce fut le cas par exemple lorsqu'il fallut calmer l'émotion suscitée, durant l'hiver 2003-2004, par la promulgation en France de la loi sur la laïcité, explicitement connue sous le nom de "loi sur le voile islamique". Pour ménager la relation franco-égyptienne, le

grand imam Tantâwi dut “monter au créneau” pour expliquer que “la France avait le droit d’interdire le voile dans les établissements d’enseignement public” et que “personne ne peut s’y opposer parce que ce pays est non musulman”. Les femmes musulmanes vivant en France devaient donc, en cas de nécessité, se plier à cette exigence. Un geste davantage destiné à passer pour un gage d’ouverture et de tolérance aux yeux des autorités françaises qu’à convaincre la population égyptienne. Du coup, le cheikh Tantâwi se retrouva en dangereux décalage par rapport à l’opinion égyptienne en général et plus spécifiquement à la majorité des six mille étudiants d’al-Azhar, qui dénoncèrent au même moment bruyamment la “loi contre le *hijâb*”. Pour rester en prise avec ses bases, le cheikh crut donc nécessaire de rappeler l’obligation absolue du port du voile pour toute femme musulmane, laissant les immigrées françaises gérer la contradiction. Les déclarations du même cheikh Tantâwi en faveur de la normalisation des relations avec Israël ont également suscité une vive condamnation de la part d’autres dignitaires religieux.

D’une manière plus large, les instances de l’islam officiel servent la prétention de l’Égypte à se poser en centre intellectuel et politique du monde musulman. A cet effet, des réunions internationales sont organisées tous les ans par le ministre des Waqf et l’université d’al-Azhar, sous l’égide du Conseil supérieur des affaires islamiques, réunions auxquelles sont conviés non seulement des représentants religieux de l’ensemble du monde musulman, mais également des responsables religieux chrétiens. L’Égypte envoie par ailleurs à l’étranger des imams sélectionnés par le ministère des Waqf pour assurer les prêches du ramadan auprès des communautés immigrées, mais les effets de cette politique d’influence restent limités en raison de la barrière linguistique, la pratique de l’arabe étant de moins en moins répandue parmi les jeunes générations issues de l’immigration.

Depuis quelques années, le discours officiel a investi un nouveau registre, celui de l’antagonisme entre Islam et Occident, voire entre islam et chrétienté. Faute de pouvoir argumenter sur des choix de politique régionale indéfendables aux yeux des citoyens, il est facile de nourrir le ressentiment en le déviant, avec des accents populistes. Tout en appelant d’un côté au “dialogue des cultures”, les autorités alimentent ainsi, notamment à travers les titres de la presse gouvernementale, le fameux “choc des civilisations”, théorisé par le politologue américain Samuel Huntington (1993). L’affaire des

caricatures”¹, les propos du pape Benoît XVI concernant les rapports entre islam et violence, sont autant d'occasions trop bienvenues de recomposer une union factice entre la population et ses dirigeants, à grand renfort de propos indignés. Mais à quel prix ?

*DE LA CRITIQUE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE
À LA MISE EN CAUSE GLOBALE DU RÉGIME*

Il est significatif que la première mise en cause explicite du régime ait eu lieu lors de manifestations organisées en protestation à des événements régionaux impliquant plus ou moins directement la politique américaine : le phénomène apparaît à l'automne 2000 avec le déclenchement de la seconde Intifada et s'affirme au printemps 2003 dans la perspective de l'intervention américaine en Irak. Le régime est explicitement accusé d'être le valet des Américains, avec des dénonciations en termes très durs tels que “Hosni Moubarak, tu n'es qu'un lâche qui plie devant les Américains”. Lors des manifestations, un glissement s'opère des critiques portant sur la politique étrangère à une remise en cause du système lui-même, avec un accent particulier sur les restrictions de libertés au nom de l'état d'urgence et la concentration des pouvoirs aux mains du Président alors qu'il n'y a plus de menace extérieure. On dénonce également le risque de dérive vers une transmission dynastique du pouvoir.

Depuis la période nassérienne, l'opinion égyptienne se montre extrêmement réactive aux événements touchant le monde arabe et se sent investie d'une mission au niveau régional. C'est pourquoi elle vit si mal les choix stratégiques de ses dirigeants, qui lui semblent en contradiction avec cette obligation morale. Rien d'étonnant donc si des Égyptiens apparaissent parmi les figures centrales du jihadisme transnational (Ayman al-Zawahiri, numéro deux d'al-Qaïda; Mohammed

1. La parution de caricatures du prophète Mohammed dans la presse danoise, reprises dans d'autres organes de presse occidentaux, suscite au début de l'année 2006 une flambée de colère dans le monde arabe. En Égypte, les manifestations contre ces images blasphématoires et les appels au boycott des produits danois sont suivis de heurts interconfessionnels très graves. La mise en relief des oppositions et des incompatibilités religieuses et culturelles exacerbe les clivages communautaires entre coptes et musulmans, au risque de tourner à l'affrontement au premier incident.

Atta, le chef du commando responsable des attentats du 11 septembre 2001 ; Abu Hamza, l'un des prédicateurs vedettes du "Londonistan" ; le cheikh Omar Abd al-Rahman, chef spirituel du mouvement de la Jamâ'at al-islâmiyya réfugié aux États-Unis, où il a été arrêté à la suite du premier attentat contre le World Trade Center). Et ce n'est sans doute pas un effet du hasard si un attentat a été perpétré en juillet 2005 à Charm el-Cheikh, ville symbole de la diplomatie égyptienne, siège de nombreuses rencontres internationales notamment consacrées à la question palestinienne et à la lutte contre le terrorisme.

La politique étrangère égyptienne n'est plus un facteur de légitimation du régime, au contraire elle se retourne contre lui. À l'inverse de la période nassérienne, elle ne consacre plus la symbiose de l'opinion et des dirigeants mais plutôt leur profonde divergence. Un indice révélateur de l'usure du système égyptien et de son inadéquation avec les réalités d'aujourd'hui.

La politique étrangère du Caire était ainsi prise dans une contradiction : pour peser sur la scène internationale, elle devait emprunter des voies qui la discréditaient auprès des citoyens égyptiens. En tout état de cause, la manière dont le gouvernement communiquait sur cette politique était pétrie de contradictions : à défaut de pouvoir infléchir sa politique, le régime aurait dû œuvrer à mieux la "vendre" en interne et, pour ce faire, il lui aurait fallu des résultats qui justifient ses orientations diplomatiques, notamment dans le domaine économique.

SOPHIE POMMIER

POUR EN SAVOIR PLUS

- ALTERMAN Jon, 2006 : "Égypte/États-Unis : des intérêts stratégiques croisés", *Géopolitique*, n° 92, "Égypte, un pays sous tensions", p. 59-64.
- AOUARDJI Hadjar, 2007 : "L'Égypte face à la sixième guerre israélo-arabe, entre allégeance aux États-Unis et solidarité avec la résistance libanaise", in Hassabo C. et Klaus E. (dir.), *Chroniques égyptiennes 2006*, CEDEJ, Le Caire, p. 335-352 [en ligne : http://www.cedj-eg.org/IMG/pdf/14-CE2006-Hadjar_Aouardji.pdf].
- LASSERRE Frédéric, 2010 : "Le partage des eaux du Nil : des négociations entre craintes égyptiennes et rancœur éthiopienne", *Moyen-Orient*, n° 4, février-mars, "L'eau entre conflits et pénuries", p. 24-29.

- LEHMICI Hicheme, 2005 : "L'Égypte face aux défis américains : la politique extérieure en 2004", in Kohstall F. (dir.), *L'Égypte dans l'année. Chronique politique 2004*, CEDEJ, Le Caire, p. 84-108 [en ligne : <http://www.cedej-eg.org/IMG/pdf/CP2004.pdf>].
- LEHMICI Hicheme, 2006 : "La politique extérieure en 2005. L'Égypte entre médiations et esquisses de politiques régionales", in Kohstall F. (dir.), *L'Égypte dans l'année 2005*, CEDEJ, Le Caire [en ligne : <http://www.cedej-eg.org/spip.php?article136>].
- MAGHFOUR El Hassane, 2008 : *Hydropolitique et droit international au Proche-Orient*, L'Harmattan, Paris, coll. "Comprendre le Moyen-Orient".
- MIKAIL Barah, 2008 : "Un fleuve sous haute tension : le Nil. Vers une configuration belliqueuse dans le bassin du Nil?", *Futuribles*, n° 346, p. 27-38.
- ORGANISME GÉNÉRAL DE L'INFORMATION [site officiel], 2010 : "Principes, objectifs et sphères de la politique étrangère égyptienne" [en ligne : <http://www.sis.gov.eg/Fr/Story.aspx?sid=193>].
- TVEDT Terja, 2010 : *The River Nile in the Post-Colonial Age : Conflict and Cooperation among the Nile Basin Countries*, The American University in Cairo Press, Le Caire.

BIBLIOGRAPHIE

- DA LAGE Olivier, 1999 : "L'industrie arabe d'armement : le monde arabe en ordre dispersé", *Les Cahiers de l'Orient*, n° 53, 1^{er} trimestre [en ligne : <http://odalage.wordpress.com/autres-publications/lindustrie/>].
- FELDMAN Yana, NIKITIN Mary Beth et BOURESTON Jack, 2005 : "Egyptian nuclear non-disclosures cause concern", *Jane's Intelligence Review*, avril, p. 34-37.
- HUNTINGTON Samuel P., 1993 : "The clash of civilizations?", *Foreign Affairs*, été, p. 22-49.
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP, 2007 : *Egypt's Sinai Question*, Middle East/North Africa Report, n° 61, 30 janvier [en ligne : [http://www.crisis-group.org/~media/Files/Middle East North Africa/North Africa/Egypt/61_egypts_sinai_question.ashx](http://www.crisis-group.org/~media/Files/Middle%20East%20North%20Africa/North%20Africa/Egypt/61_egypts_sinai_question.ashx)].
- LEGRAIN Jean-François, 2000 : "Retour sur les accords israélo-palestiniens (1993-2000)", *Maghreb-Machrek*, n° 170, octobre-décembre, p. 96-125.
- YASSINE As-Sayyed, 1986 : "Système mondial et système régional arabe : un point de vue égyptien", *Monde arabe/Maghreb-Machrek*, n° 113, juillet-septembre, p. 7-22.





DE NASSER À MOUBARAK :
UNE BRÈVE HISTOIRE POLITIQUE

(A Mustapha Khayati.)

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA MONARCHIE



Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l’Égypte est “en crise”.
Ladite crise est multiforme.



LA CRISE EST POLITIQUE

L’opinion éprouve de plus en plus de peine à accepter la présence militaire britannique (quatre-vingt mille hommes) et les ingérences du gouvernement de Sa Majesté¹. Et ce, même si ces immixtions sont de plus en plus rares et si les troupes se retirent en 1947 dans la région du canal de Suez, sur une des bases militaires les plus importantes du monde. Par ailleurs, la formule politique qui avait prévalu avant la guerre était certes instable, mais celle qui est définie par les interactions entre acteurs après 1945 est carrément explosive.

Retour en arrière. De 1923 à 1936, le jeu politique égyptien est caractérisé par une lutte constante entre un roi autoritaire, mais réformateur et modéré, et un parti majoritaire, le Wafd, démocratique,

1. Cette crise est bien analysée dans plusieurs études. Pour ne citer que deux ouvrages : Berque (1967) ou Al-Bishrî (1983).



populaire, mais incompétent, sauf quand il s'agit de pratiquer la surenchère nationaliste, le représentant de Londres jouant l'un contre l'autre, en fonction des impératifs du moment. L'Etat, sans être le Léviathan ou le Béhémoth qu'il sera ultérieurement, est déjà l'acteur prédominant, et le contrôle de l'exécutif assure beaucoup de ressources au roi et au chef du gouvernement, ce dernier étant issu d'élections qui sont quelquefois libres (dans ce cas, c'est le Wafd qui gagne). Entre 1936 et 1945, la donne est modifiée par deux ou trois facteurs : le Palais tente de se construire une légitimité en pratiquant la surenchère nationaliste et en débordant le Wafd sur sa droite (Tripp, 1993), exploitant le charisme du jeune et très beau roi Farouk et le fait que le choix probritannique et antinazi du vieux parti nationaliste lui coûte cher en termes de popularité. Par ailleurs, plusieurs nouvelles forces politiques émergent, qui ont en commun l'hostilité au "pacte politique", au système normatif politique, juridique et social, et à l'occupant britannique. En d'autres termes, elles sont hostiles aux "règles du jeu politique", accusées de diviser la nation égyptienne, de l'épuiser en querelles partisans futiles, de s'attaquer trop mollement au mal qu'est l'occupation britannique et de trop favoriser les classes dominantes. Mais ces forces politiques nouvelles sont aussi réservées quant aux conceptions de la norme identitaire qui semblent s'être imposées dans les années 1920 et régir le dispositif politique et sociétal : elles sont trop égyptiano-centrées, alors que la plupart des secteurs de l'opinion ont une définition supranationale de l'identité. Enfin, la question du caractère islamiste de l'Etat et de la société est posée : si personne ne conteste les réformes qui, au siècle précédent, ont privé les hommes de religion de leur mainmise sur l'éducation, la justice et le droit, la question de l'application de la charia est posée avec force. A gauche naissent de multiples petits partis communistes. L'importance de leur influence intellectuelle sur l'opinion ne pallie pas la faiblesse considérable de leurs effectifs et leurs ridicules divisions (Botman, 1988; Beinun et Lockman, 1998). A droite, on a d'abord un parti qui changera à plusieurs reprises de nom, dirigé par le démagogue Ahmad Husayn (Jankowski, 1975; Kerboeuf, 2008). C'est un parti fascisant, un mouvement de jeunes qui y entrent tôt et en partent assez vite. Il recrute dans la jeunesse "nationaliste musulmane" qui n'est "ni laïciste ni islamiste". Comme les communistes, il combine faiblesse des effectifs et forte influence intellectuelle, même si celle-ci est surtout due à l'importance du nombre de personnes

qui transitent par lui (et qui n'y restent pas). Enfin et surtout, il y a la confrérie des Frères musulmans, fondée en 1928, qui compte vite un demi-million d'adhérents et dont les effectifs ne cessent de grandir (Mitchell, 1969). Son discours est un rejet de l'histoire égyptienne récente, construite et interprétée comme un "retrait inexorable de l'islam" de la vie publique et du cœur des musulmans, retrait qui serait à l'origine de tous les maux frappant la société et ses membres. Il convient donc d'inverser la tendance, d'instaurer l'islam en tant que norme fondatrice, régissant tout. Soit en "réformant", soit en faisant table rase du passé récent.

Retour à la période examinée. De 1945 à 1952, tous les nouveaux développements politiques vont contribuer à l'aggravation de la situation. La contestation estudiantine et ouvrière est de plus en plus fréquente et intense. Les actes de violence et les attentats se multiplient. Les Frères musulmans, le Palais, le parti d'Ahmad Husayn et certains groupuscules nationalistes en sont les principaux instigateurs. Des hommes politiques, wafdistes, saadistes¹, des soldats britanniques, ainsi que la communauté et les intérêts juifs en sont les principales victimes. Une conséquence de ce cycle est que le "réservoir" d'hommes d'Etat compétents se tarit, avec l'assassinat des grands Premiers ministres Ahmad Maher (1945) et Mahmoud Fahmi al-Nuqrachi (1948)². Le grand âge des autres aggrave la situation³. Les organismes sécuritaires, encore embryonnaires, ne parviennent pas à gérer la situation. Et la combinaison du comportement personnel de

1. Le Parti saadiste est né, à la fin des années 1930, d'une scission du Wafd ou plus exactement du départ de deux de ses principaux chefs, Ahmad Maher et Mahmoud Fahmi al-Nuqrachi, qui estimaient entre autres que la direction du parti nationaliste était trop tolérante envers la corruption de ses cadres. Eux, leurs clients politiques et leurs alliés fondèrent le Parti saadiste, du prénom du grand leader Saad Zaghloul. Cette formation devint vite la principale force des partis dits "de minorité", qui avaient besoin de l'appui du Palais (et vice versa) pour contrer le Wafd. Ses deux chefs devinrent des Premiers ministres... et furent assassinés (par l'extrême droite islamiste) dans l'exercice de leurs fonctions.

2. La liste des morts illustres doit aussi inclure le ministre wafdiste Amîn 'Uthmân, tué début 1946 par un groupuscule de jeunes manipulés par un activiste en cavale, agissant probablement pour le compte du Palais, un certain Anouar al-Sadate. Mais aussi Hassan al-Banna, guide suprême des Frères musulmans, tué début 1949 par des hommes du roi vengeant l'assassinat d'al-Nuqrachi.

3. Le chef du Wafd, Mustapha al-Nahhâs, et l'indépendant Ismail Sidqi, par exemple. Des personnes compétentes demeurent au sein du personnel politique, mais elles se raréfient et/ou n'ont pas encore la stature des prédécesseurs.

Farouk – mélange de corruption et de débauche heurtant les couches les plus conservatrices qu'il courtisait – et de la débâcle de la guerre de Palestine (1948) lui aliène définitivement le corps des officiers. Le roi s'avère incapable de satisfaire les aspirations nationalistes. De surcroît, il va commettre l'erreur d'attribuer la défaite de 1948 aux défaillances des militaires. Ces derniers organiseront des fuites sur les multiples trafics et la corruption des "riches de guerre" proches du Palais¹. L'étalage de linge sale contribuera à renforcer l'hostilité de l'opinion. Le roi se résignera (en 1949) à l'organisation d'élections libres, avec l'espoir de ne voir aucune majorité se dégager. Mais, malgré l'essoufflement du Wafd et l'âge de son chef, le parti nationaliste remportera un succès électoral éclatant. Cependant, son passage au gouvernement (de janvier 1950 à janvier 1952) sera un échec catastrophique². Le cabinet wafdiste se noie dans son incompétence, déplaît vite à tout le monde et a recours à la fuite en avant dans l'extrémisme nationaliste. Il s'empêtre dans une "gestion des contraires", peut-être adroite sur le court terme mais désastreuse sur la moyenne durée. Il tente de rassurer à la fois le roi et les classes économiques dominantes grâce à de "petits arrangements affairistes entre amis" favorisant leur enrichissement. Il pratique simultanément une folle course dans la surenchère nationaliste, s'efforçant d'asseoir sa popularité en "donnant quelque chose" à tous les extrêmes. En octobre 1951, il abroge unilatéralement le traité anglo-égyptien de 1936 qui assurait un statut légal à la présence militaire britannique. Il favorise les opérations de commandos contre la base britannique du canal de Suez, ordonnant à la police égyptienne d'aider les résistants ou de "fermer les yeux". Une opération brutale de l'armée britannique contre un centre de police à Ismaïlia tourne au massacre de jeunes policiers égyptiens. Le lendemain, le 26 janvier 1952, le centre-ville du Caire, où sont concentrés les intérêts européens, est incendié par la foule, emmenée par des acteurs qui ne seront pas identifiés, mais

1. Le scandale le plus célèbre est celui dit "des armes défectueuses", révélé à la presse par des officiers. Ils montreront que des membres de l'entourage du roi se sont compromis dans l'achat d'armes inutilisables ou, pis, qui tuaient ceux qui les maniaient. Cette affaire se voit vite attribuer le statut de cause principale de la défaite. Cette réponse du berger (militaire) à la bergère (Farouk) fera un tort énorme à la monarchie. Il semble, à la lumière de ce que l'on sait aujourd'hui, que l'impact négatif des dites armes sur les opérations militaires ait été réel, mais considérablement exagéré.

2. Voir Kerbœuf (2008), qui décrit très bien le pourrissement de la situation.

qui semblent être des militants du parti d'Ahmad Husayn (Kerbœuf, 2008). Le gouvernement wafdiste est révoqué après avoir instauré la loi martiale. Quatre gouvernements d'indépendants proches du Palais se succéderont avant la chute du régime, le 23 juillet 1952, suite à un coup d'Etat militaire conduit par trois cents officiers qui placent le général Naguib à la tête de l'Etat.

*LA CRISE DE L'ANCIEN RÉGIME EST AUSSI
UNE CRISE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE*

Elle a été conceptualisée de plusieurs manières. On a pu mettre l'accent sur l'incapacité du marché du travail à absorber les diplômés urbains de l'école et de l'université (Ryzova, 2004), alimentant les frustrations et le ressentiment de groupes d'"effendis"¹ et/ou de la "petite bourgeoisie". Ou, au contraire, sur l'incapacité du système scolaire à éradiquer l'analphabétisme de la majorité de la population. D'autres ont privilégié le paradigme de la sclérose d'un système dominé par les grands propriétaires terriens, incapable de désamorcer la bombe sociale par le biais d'une réforme agraire, de réussir la transition vers le capitalisme et de remédier à la paupérisation croissante et à la détérioration des conditions de vie des ouvriers et des paysans (Hussein, 1970). Impasse aggravée par les lendemains de guerre : l'économie égyptienne, qui avait été relativement florissante quand les armées alliées étaient stationnées sur son territoire, perd ce débouché. Paradoxalement, les épidémies de malaria (1944) ou de choléra (1947) qui déciment la province (huit cent mille morts au total) sont négligées par les historiens, alors que la mémoire des défavorisés en garde un souvenir cuisant. Le régime n'était peut-être pas nécessairement condamné : il est clair, en revanche, qu'il n'avait pas réussi à sortir de la triade "pauvreté, analphabétisme, maladie"

1. Les effendis sont un groupe aux contours mal définis, mais dont le centre est facilement identifiable. Ce sont des Egyptiens (ou des Arabes, pour le reste de la région) issus de la petite et de la moyenne bourgeoisie, qui ont fait leur scolarité dans le système éducatif "moderne" (par opposition au système religieux azharite), maîtrisent un "savoir importé" non religieux, et dont les signes distinctifs (la manière de s'habiller notamment) sont occidentalisés. En simplifiant beaucoup, on peut dire qu'ils fournissent le gros des troupes s'intéressant à la vie politique ou s'engageant dans le militantisme.

et qu'il n'avait plus d'alliés désireux de le défendre à l'intérieur ou à l'extérieur : tant Washington que Londres estimaient, en 1952, qu'un régime autoritaire, sans marxistes ni islamistes, était préférable.

QUI SONT LES OFFICIERS LIBRES ?

L'organisation qui a fait tomber le régime n'était pas tout à fait clandestine : elle avait réussi à remporter les élections du conseil d'administration des officiers (décembre 1951-janvier 1952), et plusieurs de ses membres étaient identifiés par le sommet de la hiérarchie militaire. Elle comptait dans ses rangs entre trois cents et trois cent cinquante officiers¹, dont cent soixante-dix se mirent en mouvement le soir du putsch. A quelques exceptions près, ses membres avaient été admis à l'Académie militaire après les réformes de 1936, qui avaient démocratisé et élargi celle-ci, et assuraient une meilleure formation, afin de réduire et d'éliminer la dépendance de l'armée par rapport aux deux extrêmes du spectre social, les fils de grandes familles et les officiers issus du rang, au capital culturel trop réduit. La plupart desdits membres de l'organisation étaient, à l'instar de leurs collègues, issus des classes moyennes, aisées ou devant l'être². Les origines sociales de Nasser et de Sadate sont parmi les plus modestes du groupe.

L'armée avait connu une recrudescence de l'activisme politique pendant la Seconde Guerre mondiale. Plusieurs officiers avaient vu dans ce conflit une occasion favorable pour mettre un terme à l'occupation britannique ; et certains (dont Sadate) se compromirent dans une collaboration avec les nazis. D'autre part, peu avant la fin de la guerre, deux formations politiques hostiles au régime tentèrent d'infiltrer l'armée et de recruter dans le corps des officiers : les communistes et les Frères musulmans. Les seconds, qui avaient la tâche plus facile (ils n'étaient pas suspects d'athéisme), furent un temps beaucoup plus efficaces que les premiers. Mais cela ne dura pas : la plupart des recrues (75 %) éprouvèrent vite un malaise vis-à-vis des

1. Le corps des officiers comptait alors environ 5 000 membres.

2. Cette nuance permet de souligner deux faits distincts, tous deux sociologiquement pertinents : *a*) beaucoup de familles situées dans le cinquième le plus aisé de la population ont beaucoup souffert de la crise des années 1930 ; *b*) un salaire qui aurait pu être décent, voire davantage, pour une famille avec deux ou trois enfants ne l'était pas dans les cas répandus de famille nombreuse.

pratiques violentes des Frères et de leur sectarisme. Emmenés par un homme exceptionnel, Nasser, ils firent défection entre 1949 et 1950 et entreprirent de réunir, sous sa houlette et autour d'un programme minimal, tous les activistes militaires. La seule condition exigée était la rupture de tout lien organisationnel avec tout parti : elle fut plus ou moins respectée¹. Reste que diverses sensibilités étaient représentées au sein du mouvement des Officiers libres. On y trouvait une majorité de nationalistes, ni laïcistes ni islamistes, une importante minorité d'islamistes déçus par les Frères, des marxistes et même des officiers éprouvant de la sympathie pour le Wafd. Tous étaient d'accord sur un programme minimal, privilégiant la libération nationale et une plus grande justice sociale.

Après l'incendie du Caire, le commandement de l'organisation décida de tenter une prise de pouvoir avant la fin de l'année 1952. Il fallait attendre le moment propice, que le plus grand nombre possible d'unités commandées par ses hommes fût au Caire. Il tenta aussi de trouver des alliés. En mars 1952, il négocia un accord avec les Frères musulmans : ces derniers acceptèrent à ce moment les thèses nassériennes, préconisant un ajournement *sine die* de la participation des Frères aux affaires et de l'application de la charia, mais le guide suprême Hassan al-Hudaybi (qui n'était pas au courant des détails de l'accord) demanda, quelques jours avant le coup d'Etat, un engagement plus précis des officiers. Ces derniers acceptèrent, à contrecœur, mais ne s'estimèrent pas tenus par les promesses qu'on leur avait "arrachées" à la dernière minute. D'autre part, la direction du mouvement et la CIA semblent avoir cherché et réussi à entrer en contact l'une avec l'autre. Il est difficile d'établir avec certitude ce qui s'est dit, mais le plus probable est que les officiers affirmèrent qu'ils

1. On notera par exemple que la plupart des officiers marxistes, notamment Khâlid Muhyî al-Dîn et Yûsuf Mansûr Siddîq, n'avertirent pas HADETO de l'évolution des préparatifs ou de l'imminence d'un coup d'Etat (HADETO est le sigle arabe de la formation marxiste égyptienne principale des années 1940-1950, fondée en 1943 par Henri Curiel, "al-Harakat al-dîmuqrâtiyya li tahrîr al-watan" – le Mouvement démocratique pour la libération de la patrie; elle était en contact avec Nasser et plusieurs des officiers en étaient des transfuges qui avaient quitté ce parti pour diverses raisons, notamment ses position sur la question de Palestine et son athéisme). Ils laissèrent Nasser décider du moment où cette formation serait mise au courant. *In fine*, leur allégeance première était aux Officiers libres, même s'ils prônaient un engagement à gauche de cette organisation ainsi qu'un dialogue et une coordination avec les marxistes.

n'étaient ni communistes ni islamistes et que les Américains dirent qu'ils n'avaient pas d'objection à l'établissement d'un régime modernisateur allié de l'Occident¹.

LE RÉGIME NASSÉRIEN

L'histoire du nassérisme a été pensée de plusieurs manières, quelquefois distinctes, quelquefois entrelacées. Certains auteurs² ont privilégié la trame d'une geste, celle d'un mouvement de libération nationale qui réussit à faire entendre la "voix des Arabes" sur la scène internationale et qui met un terme à l'existence des empires coloniaux. Ces derniers se vengeront en organisant la défaite de 1967, qui ne remet pas en cause le principe même de l'épopée ou sa valeur³. D'autres, plus rares, voient dans le nassérisme l'amorce ou l'un des points culminants d'un processus de "destruction du pluralisme"⁴ politique et de la diversité sociologique et ethnique égyptiens. Au nom des impératifs de la libération nationale et de la justice sociale, le nassérisme a détruit un système politique qui reposait sur la liberté de la presse et le multipartisme, il a détruit aussi les contrepouvoirs et les classes qui avaient une certaine autonomie par rapport à l'appareil d'Etat. Volontairement ou non, ses politiques ont induit le départ des communautés juive, grecque, italienne, syro-libanaise, arménienne, qui enrichissaient le pays et apportaient divers types de savoir-faire utiles pour un pays en voie de développement. Sa propagande, légitimée par ses incontestables réalisations sociales, a durablement marqué le pays, et ses effets néfastes sur les "mentalités" se font

1. Les officiers préviendront aussi, quelques jours avant le coup d'Etat, HADETO. Malgré ses affirmations ultérieures, cette formation paraît avoir choisi le "désengagement", estimant (comme Nasser d'ailleurs) que l'opération, dont la date avait été avancée à la suite de la progression de l'enquête policière à propos d'un possible coup d'Etat, n'avait aucune chance de succès. Ils ne réussirent pas, semble-t-il, à entrer en contact avec le gouvernement britannique.

2. Hassaneïn Heikal est la figure emblématique de cette manière de lire l'histoire. Il a consacré trois livres en arabe à l'épopée nassérienne.

3. On peut soutenir cela en adulant Nasser, en en faisant un acteur qui est un homme d'Etat rationnel, courageux et héroïque (c'est la version de Heikal, son confident) ou au contraire en étant très critique à son égard (la version de plusieurs Officiers libres, mais aussi d'historiens égyptiens).

4. C'est la piste explorée par Cherif Yûnis dans sa thèse de doctorat (version publiée, 2005).

encore sentir (Yûnis, 2005). Dans cette optique, le nassérisme est une variante du nationalisme dans ce qu'il a de plus destructeur, et son penchant pour les mensonges ne pourra que lui être fatale, puisqu'il s'aveuglera lui-même sur ses capacités et déclenchera en 1967 une crise qui s'achèvera par la plus humiliante défaite des deux cents dernières années. Des historiens et des politologues décrivent le nassérisme comme l'avènement d'une classe ou d'un groupe social : qu'il s'agisse des militaires, de la petite bourgeoisie, des "nouvelles classes moyennes", des "effendis" produits par le système éducatif de la monarchie ou tout simplement d'une génération. L'on peut voir dans ces classes ou ces groupes un instrument de progrès ou au contraire les artisans d'une terrible régression. Enfin, d'autres y voient une tyrannie classique, construisant un appareil policier, peut-être légitime au départ pour prévenir une guerre civile imminente, mais qui sera de plus en plus oppressif et qui interviendra de plus en plus dans la gestion des affaires courantes.

Quoi qu'il en soit, l'histoire du régime est bien connue (Aclimandos, 2004). Le coup d'Etat est au début très bien accueilli par la population et par les capitales occidentales. Outre la joie et le soulagement éprouvés suite au renvoi d'un roi qui s'était aliéné toutes les couches de la population, y compris les dominantes, le général que les Officiers libres ont choisi, Mohammed Naguib, est connu, rassurant et populaire. Le régime s'attaque sans tarder à ce qu'il perçoit comme étant l'urgence absolue : la réforme agraire. Elle est prudente (ou modeste pour ses détracteurs, que j'estime injustes), elle redistribue peu de terres, mais protège beaucoup mieux la masse des paysans et prive les grands propriétaires de leur assise sociale et surtout de leurs moyens de pression sur les fellahs. (Voir le chapitre "Économie politique de l'agriculture : de l'encadrement étatique à la déréglementation", p. 437.) Cependant, le résultat des sondages et les tractations effectuées par le nouveau régime auprès des différentes forces politiques (à commencer par le Wafd) convainquent les officiers (peut-être à tort) que l'ancienne classe politique est hostile à cette réforme et qu'on ne peut combiner modification de la structure sociale et retour à la démocratie parlementaire, option qui n'avait pas été immédiatement écartée par Nasser. D'autre part, l'armée est une cause de souci : consolider l'assise du régime tout en maintenant la discipline militaire exige le renvoi de la plupart des officiers supérieurs et d'un grand nombre d'autres. Plus inquiétant, l'exemple des

Officiers libres donne des idées aux jeunes officiers, et la tentation sera grande, pour nombre d'entre eux, d'avoir recours aux armes ou de menacer de le faire, pour faire prévaloir leurs vues. Tous ces développements poussent le régime à : (a) aller de l'avant dans les réformes sociales (réformes agraires successives, développement de l'industrie, politiques éducatives et de santé ambitieuses); (b) mettre un terme au multipartisme – on invite d'abord les anciens partis à s'autopurifier en éliminant les corrompus (août 1952), puis on les interdit purement et simplement en janvier 1953 (les Frères musulmans, qui ne se définissent pas comme parti, sont au début exemptés de cette mesure, mais ils seront l'objet d'une terrible répression en 1954 et en 1965); (c) consolider, développer, voire dans certains cas créer des organismes sécuritaires vite tentaculaires... et en compétition; (d) créer un parti unique, à l'idéologie floue, accueillant toutes les couches de la population et fournissant un réel effort de présence et de prestations à la campagne et dans les zones ouvrières (l'idéologie évoluera et/ou se précisera avec le temps, pour devenir nettement socialiste au début des années 1960); (e) exercer un contrôle croissant sur la presse écrite, qui sera complètement nationalisée en 1961 et que l'Etat utilise intensivement, ainsi que sur les nouveaux médias à des fins de propagande et de diffusion de la bonne parole; (f) placer ses hommes, ou les militaires que l'on souhaite écarter de l'armée sans les punir, dans toutes les sphères de l'appareil d'Etat (et surtout les plus cruciales et les plus lucratives, comme la diplomatie) et à la tête des organisations de la société civile (comme les confréries soufies ou les fédérations sportives), ce qui constitue aussi une manière de contrôler ces dernières ou au moins d'assurer des courroies de transmission entre elles et le cœur du régime. Cet envahissement de multiples institutions par des hommes "dévoués au régime" autorise à parler d'une nouvelle classe; du coup, de plus en plus de civils ont l'impression d'être des citoyens de seconde zone.

Ces traits, qui dureront autant que la présidence de Nasser, ne doivent pas donner l'illusion d'une continuité linéaire, ni l'impression d'un bilan globalement négatif. Pour ne prendre qu'un exemple, la plupart des acteurs construisent leur narration du nassérisme en distinguant deux périodes : *grosso modo* les années 1950 et les années 1960. Le premier moment du nassérisme, celui du messianisme nationaliste, de l'égyptianisation de l'économie (nationalisation des biens étrangers) et des réformes modérées, s'achève soit avec

les grandes nationalisations (1961), soit avec l'échec de l'union avec la Syrie (la même année). Le second est celui de la radicalisation socialiste, de l'approfondissement de l'expérience pour les uns, de sa dérive vers un autoritarisme de plus en plus paranoïaque et sauvage pour les autres. Les acteurs que j'ai rencontrés préfèrent dans l'ensemble le premier, marqué par la quête de l'union sacrée, tandis que le second est celui de la "lutte des classes", des délires de la propagande, de la novlangue et de la défaite de 1967. Il convient de voir, par ailleurs, que le "bilan social" du nassérisme est impressionnant : l'espace d'un moment, l'Égypte est sortie, ou a cru être en passe de sortir, de la triade "pauvreté, ignorance, maladie", le tout en réussissant son émancipation nationale et en contribuant à la lutte anticolonialiste dans le tiers-monde. Certains analystes pensent que la propagande nassérienne a réussi à occulter une réalité sociale triste, voire odieuse. La formule doit sans doute être inversée : si tant de monde a cru une propagande apparemment aussi "absurde", c'est parce que le quotidien des défavorisés s'améliorait et que les réalisations du régime étaient visibles. Que les acquis aient été fragiles, non viables, est une autre affaire.

Rappelons les principaux moments et étapes. Les deux premières années (1952-1954) sont celles de la consolidation du nouveau régime, des négociations avec la Grande-Bretagne pour obtenir le départ des troupes stationnées sur le canal de Suez et de la mise en route de la réforme agraire. La nouvelle équipe, ayant constaté l'hostilité de la classe dirigeante à la réforme agraire, ne fait qu'une bouchée de cette dernière, interdisant les partis puis traduisant de nombreux caciques devant une justice d'exception. D'importants secteurs de la classe moyenne et les Frères musulmans sont satisfaits de voir le Wafd s'écrouler. Les relations du régime avec la formation islamiste sont empreintes de méfiance, mais jusqu'en janvier 1954 l'affrontement direct est évité. Le régime purge l'armée et n'hésite pas à arrêter des Officiers libres artilleurs (janvier 1953) qui flirtaient épisodiquement avec l'idée d'un coup d'Etat. Bénéficiant de la sympathie des Etats-Unis, l'équipe au pouvoir entame en 1953 un jeu compliqué avec la Grande-Bretagne, combinant négociations, légère pression militaire (opérations ponctuelles de commandos) et pragmatisme : elle renonce vite à une des principales revendications égyptiennes, et des plus absurdes, celle de la souveraineté sur le Soudan, reconnaissant le droit de ce dernier à l'autodétermination. Le nouveau régime

poursuit aussi la politique étrangère traditionnelle égyptienne, contrant les prétentions des monarchies hachémites d'Irak et de Jordanie à l'hégémonie sur la Syrie et campant, vis-à-vis d'Israël, sur un "ni-ni", ni paix ni guerre. Le régime soutient cependant, timidement au début et de plus en plus activement ensuite, les mouvements de libération arabes, et notamment le mouvement algérien.

Il connaîtra quelques moments difficiles; ainsi de février à avril 1954, quand sa "coalition" s'effrite et que ses adversaires tentent d'en construire une. Les relations entre le général Naguib et Nasser (appuyé par le reste de la junte) se détériorent. Nasser supporte mal la popularité de celui qu'il a fait roi, d'autant plus que celle-ci repose sur des effets d'annonce peu plausibles et sur un refus d'assumer la responsabilité des coûts d'une politique qu'il approuve pourtant¹. Naguib, lui, demande davantage de pouvoir et de commandement, puisqu'il est le responsable nominal des politiques mises en œuvre... Mais Nasser a beau jeu de montrer que le général ne connaît pas les dossiers. Naguib, sentant que l'appareil d'État et l'armée sont tenus par des hommes de Nasser, cherche à construire une coalition rassemblant les "perdants": officiers attachés à la démocratie, wafdistes, gauchistes, membres des Frères musulmans. L'affrontement éclate fin février 1954 avec la démission de Naguib et la mutinerie des cavaliers, qui demandent son rappel et l'organisation d'élections. Malgré leur avantage initial, les adversaires du régime (de la junte) perdront la partie; les hésitations sur la conduite à suivre, l'incapacité à sauvegarder leur coalition, que Nasser réussit à diviser en obtenant entre autres la neutralité des Frères musulmans, et l'appui massif des ouvriers à la junte feront pencher la balance: Nasser et les siens gagnent. Et le régime se montrera désormais autoritaire.

1. Il est impossible d'entrer ici dans les détails. Contentons-nous de dire que Naguib était partisan convaincu d'une division du travail entre le vieux sage, qui aime le peuple, lui veut du bien, est porteur de bonnes nouvelles, et les méchants garnements, qui sont d'inquiétants rabat-joie empêchant le chef de faire ce qu'il veut au nom du réalisme, de la rigueur et de la connaissance des dossiers. On comprend bien que les méchants garnements n'aient pas accepté ce partage des tâches, d'autant plus que la relation était structurellement faussée par le fait qu'ils l'avaient fait roi (lui, bien sûr, pensait que le général doit commander aux moins gradés). En sens inverse, Naguib, d'après certains témoignages, ne voyait pas pourquoi il devait être tenu pour responsable de décisions alors qu'il ne pouvait pratiquement pas peser sur elles – il n'avait qu'une voix sur douze ou treize au sein du Conseil de commandement de la révolution, et les autres se liguèrent souvent contre lui.

Peu après, Nasser signe un accord avec le gouvernement de Londres sur l'évacuation de la base de Suez, accord qui est très critiqué par l'opinion – puisque Le Caire a accepté certaines exigences de Londres relatives aux modalités de réoccupation de la base en cas de conflit armé et a renoncé aux “droits historiques” sur le Soudan. Fin octobre 1954, un attentat organisé par les Frères musulmans déclenche une répression effroyable contre la confrérie islamiste, un simulacre de procès et une généralisation de la torture. Naguib, marginalisé en avril, est définitivement limogé et placé en résidence surveillée.

Puis l'histoire bascule, début 1955, pour quelques années : le renfrogné colonel devient un leader charismatique, l'homme d'Etat austère et appliqué se métamorphose en prophète, et l'histoire devient sainte. Le Caire se lance dans une campagne contre les plans britanniques de construction d'alliances et de maintien de bases au Moyen-Orient, avec l'Irak dans le rôle d'Etat-pivot. Un raid de l'armée israélienne contre Gaza, absolument injustifié dans sa violence, oblige Nasser à hausser le ton et à rechercher plus activement des armes. Les portes des Occidentaux se fermant, il décide de les défier en faisant appel à l'URSS pour approvisionner l'Egypte en moyens de défense. Entre-temps, Nasser participe à la fondation du mouvement des non-alignés et en devient l'un des chefs de file, avec Nehru et Tito. Son appui aux mouvements de libération arabes se fait plus important, et son aide à l'insurrection algérienne sera décisive. Les différents axes de sa politique sont populaires et sont subsumés par sa propagande sous le slogan “La quête de la dignité et de l'honneur”. Sa politique de défi est vécue par les opinions égyptienne et arabes comme une riposte justifiée aux coups dont les Occidentaux sont les pourvoyeurs coutumiers.

La logique du “retour à l'envoyeur”, de rétorsion, explique, par-delà des considérations économiques, politiques et stratégiques, la nationalisation du canal de Suez en juin 1956, après le refus en “termes insultants” des capitales occidentales de financer le projet cher au nouveau régime, la construction à Assouan d'un haut barrage domestiquant le Nil et pourvoyant le pays en électricité. Nationalisation qu'il annonce dans un discours fleuve, ponctué d'un mémorable éclat de rire, et qui constitue le point culminant de la “bataille” pour la dignité et pour “le refus des humiliations”. Mais les calculs de Nasser, sans être absurdes, se révèlent erronés, car ils ne prennent pas en compte les

passions européennes qu'il a déchaînées. Londres, Paris et Tel-Aviv conviennent d'un plan d'attaque qui a pour objectif ultime de faire tomber le raïs, dans lequel on voit une sorte de Hitler panarabe... souhaitant la construction d'un empire arabe se substituant aux empires coloniaux et détruisant au passage l'Etat hébreu, vues qui semblent infondées avec le bénéfice du recul, même si l'on affecte de prendre au sérieux la propagande de Radio Le Caire. Quoi qu'il en soit, l'agression tripartite est lancée en novembre 1956 : les premiers jours, le régime égyptien semble condamné, mais il sera sauvé par l'intervention des deux superpuissances, les USA et l'URSS. Israël, qui a réussi à occuper le Sinaï, doit se retirer et se contenter de la réouverture du golfe d'Aqaba. Nasser, en revanche, en sort vainqueur et devient le chef incontesté du monde arabe, l'homme qui incarne l'*umma* (la communauté des croyants), qui porte ses espoirs, qui a la baraka, qui est un génie de la politique et qui, plus concrètement, est capable, sur un discours ou sur une injonction de sa radio, de faire "sortir" les foules arabes. Un homme qui doit être amadoué ou combattu, mais qui, *in fine*, n'a pas les moyens matériels de sa politique. Son capital symbolique n'occultera pas longtemps cette vérité.

Les années suivantes (1957-1961) le voient tenter de "capitaliser" son prestige pour éviter de s'aligner sur l'une des deux grandes puissances. Ses relations avec les deux grands sont souvent tendues et ce même si l'URSS l'approvisionne en armes et l'aide à construire le haut barrage. Il refuse avec fermeté, voire avec entêtement, tout ce qu'il interprète – souvent à juste titre – comme étant de l'ingérence. Il continue de jouer un grand rôle sur la scène internationale, avec un appui tous azimuts aux mouvements de libération et à l'émancipation du monde arabe et du continent noir. Ces années sont surtout dominées par sa politique au Machrek. L'union entre l'Égypte et la Syrie (1^{er} février 1958) et la fondation de la "République arabe unie" rassemblant les deux pays sont des événements qu'il subit plus qu'il ne l'induit. Saluée par l'opinion arabe, cette union lui aliène de nombreux régimes, et d'abord les monarchies jordanienne et irakienne. Les jours de cette dernière sont comptés : elle tombe en 1958, cinq mois plus tard, suite à un coup d'Etat d'une grande sauvagerie. Cependant, les relations de Nasser avec le nouveau régime sont vite très mauvaises, les intérêts du Caire et de Bagdad étant inconciliables. Et surtout, l'Égypte perd l'appui de l'Arabie saoudite, qui tente de financer les adversaires syriens de l'union. Mais, davantage que

les menées des innombrables adversaires du rapprochement ou la nature de l'univers politique syrien, ce seront les maladresses et les erreurs égyptiennes qui tueront cette première tentative entre deux pays arabes. Les "recettes" (abolition des partis, excroissance des organismes sécuritaires, centralisme et *in fine* nationalisations) qui avaient fonctionné en Egypte suscitent l'hostilité de nombreux secteurs de la population syrienne; un coup d'Etat, mené avec succès le 28 septembre 1961, mettra un terme à l'expérience. De l'avis de tous ses compagnons, cet échec cuisant sera le plus dramatique de la vie de Nasser avant 1967, et il ne sera plus le même homme : sa méfiance et son agressivité, aggravées par les multiples tentatives d'assassinat dont il est l'objet, nuiront de plus en plus à la lucidité diplomatique et stratégique du grand homme d'Etat qu'il fut.

Les années 1961-1967 sont celles de l'emballement, de l'inexorable montée vers la roche Tarpéienne. Il est tentant, et plus que plausible, de les analyser comme une fuite en avant, une succession d'erreurs graves, sur tous les fronts. Mais l'historien bénéficie d'un recul qui permet de ne pas passer sous silence des réalisations qui tempèrent le tableau. Sur le plan intérieur, ce sont d'abord les années des nationalisations massives de l'économie et d'un ambitieux, trop ambitieux, plan quinquennal (1962-1967). Ces nationalisations massives ne sont l'instauration ni du socialisme ni d'un capitalisme d'Etat efficace.

Selon Harik (1997), Nasser adopte un "modèle de développement intégré" dans lequel l'Etat patron joue un rôle primordial, avec une administration centrale omnisciente gérant et contrôlant (sans forcément posséder) l'ensemble de l'économie nationale (production, distribution, etc.), cela conformément à un grand dessein qui a pour objectifs la réalisation d'une quasi-autarcie, l'instauration d'un équilibre intersectoriel et le maintien d'une offre de biens à des prix accessibles à tous. Il a pour moyens l'industrialisation et la substitution d'importations (de biens de consommation). Dans ce cadre, les différents secteurs de l'économie sont "solidaires" et se renforcent mutuellement; l'administration centrale, en imposant certaines productions et la culture de certaines denrées, mais aussi en contrôlant et en faisant artificiellement baisser les prix, organise des transferts (directs ou indirects) de capital et de ressources entre les différents secteurs, pour renflouer ceux qui donnent des signes de faiblesse. En d'autres termes, la logique de marché n'est pas respectée, et la viabilité économique immédiate d'un projet n'entre pas en ligne de compte.

S'il est perçu comme nécessaire à l'intérêt national ou accomplissant une fonction sociale (en proposant des biens accessibles à toutes les bourses, quel qu'en soit le coût, et en employant largement des travailleurs salariés), le projet sera financé par des transferts, prélevés sur les gains des entreprises performantes et/ou par une distorsion des prix des matières premières.

Quelles qu'aient été les difficultés concrètes de sa mise en œuvre et en dépit de ses résultats mitigés – largement liés à la guerre du Yémen, à une très mauvaise récolte de coton et à une politique fortement inflationniste –, il ne faut pas oublier que ce plan, qui s'accompagna d'un taux de croissance moyen annuel de 7 %, assura à l'Égypte un "bond en avant" en matière d'infrastructures et améliora rapidement les conditions de vie de nombreuses couches des classes moyenne et populaire. Il faut aussi prendre en compte le fait que la domination d'un Etat assumant les rôles économiques de pilote et d'arbitre déterminant la priorité des projets n'était pas à l'époque aussi "inhabituelle" qu'aujourd'hui – et ce même si la "variante" nassérienne fut particulièrement hostile au secteur privé et aux "lois" du marché.

Ces années sont aussi celles de l'aggravation de la répression, dont les outils et les cibles se diversifient. Les arrestations sont de plus en plus arbitraires. Elles peuvent frapper aussi bien le personnel du régime (les guerres entre factions sont nombreuses et les clients de tel ou tel cacique en font les frais) que les Frères musulmans (en 1965) ou encore des bourgeois aux accointances cosmopolites, des "féodaux", notables ruraux coupables ou soupçonnés d'exactions contre les paysans. Les mises sous séquestre sont aussi une arme fréquemment utilisée contre les mal définis "ennemis du régime", et les nationalisations semblent ne pas devoir s'arrêter. Quelques morts mystérieuses sont attribuées, à tort ou à raison, aux organismes secrets, et un climat de peur règne. Un régime qui se sent assiégé (pas forcément à tort) assiège les secteurs de la population qui lui semblent suspects (souvent à juste titre). Et ce faisant, Nasser voit certains de ses compagnons, et non des moindres, quitter le navire, lassés... Là aussi, il convient de nuancer le tableau en rappelant que pour l'écrasante majorité de la population le prix à payer est "acceptable", le régime paraissant capable de réaliser ses aspirations.

La politique étrangère suit la même pente, celle d'une radicalisation dangereuse. Les relations avec les États-Unis, la Grande-Bretagne

et la République fédérale d'Allemagne se détériorent grandement, ce que ne compensent pas le relatif dégel avec la France et la Belgique ou la consolidation des relations avec l'URSS. Quels que soient la légitimité des griefs nassériens et égyptiens et les torts de ces pays occidentaux, il semble évident qu'il eût été préférable de faire montre de plus de souplesse.

A un niveau régional, la "guerre froide arabe" n'oppose pas qu'un camp "révolutionnaire" et "de progrès" aux monarchies "réactionnaires" d'un "autre âge", elle voit aussi se développer les antagonismes entre les membres de chaque camp et surtout entre nassériens et baasistes. Soucieux d'effacer le camouflet de la sécession syrienne, Nasser se laisse trop facilement convaincre (par Sadate) d'envoyer des troupes soutenir des militaires yéménites qui ont renversé l'imam obscurantiste qui régnait sur ce pays. Ce sera pour les Égyptiens un bourbier : soixante-dix mille hommes engagés dans une guerre perçue par l'opinion comme inutile ; contrairement à ce que l'on écrit d'habitude, Nasser la gagnera (la république du Yémen ne tombera pas) ; en outre, elle sera stratégiquement bénéfique (pouvoir contrôler l'accès à la mer Rouge constitue un avantage qui sera important en 1973), mais avec un coût immédiat exorbitant. Aucune guerre n'est bonne pour l'économie. Plusieurs denrées (le riz, par exemple) se raréfient. Le nombre de morts est important. L'armée est affaiblie, son matériel usé. La Syrie et la résistance palestinienne, inconscientes du fait que la lourde implication égyptienne au Yémen rend nécessaire un gel du front avec Israël, se lancent au contraire dans un processus d'escalade, pour souligner la sincérité de leur engagement en faveur de la libération de la Palestine et surtout le contraste de leur politique avec la tiédeur égyptienne.

1967 : LA GUERRE DES SIX-JOURS

En 1967, Nasser commet l'erreur décisive. Jusqu'alors, il a su gérer les surenchères arabes et la guerre froide régionale sans franchir le Rubicon, et ce, malgré les piquûres des diverses propagandes qui lui reprochaient de pouvoir se payer le luxe de jouer les matamores parce que la présence d'une force internationale dans le Sinaï le protégeait d'Israël, tout en l'empêchant de participer à un éventuel effort arabe contre l'État hébreu. En cette année 1967, l'aventurisme de l'équipe

alors aux commandes à Damas (une branche radicalement gauchiste du Baas) a pour conséquence la multiplication des accrochages armés entre Israël et la Syrie (dont une importante bataille aérienne dans le ciel de la capitale syrienne) et des menaces verbales sionistes contre le gouvernement syrien. Plus généralement, les récents coups d'Etat pro-américains éliminant en Grèce, en Indonésie et au Ghana, des chefs du camp progressiste ont renforcé la méfiance, déjà grande, de Nasser. C'est dans ce contexte qu'en mai 1967 l'Union soviétique l'avertit de la présence massive de troupes israéliennes à la frontière syrienne, dans le cadre de la préparation d'une grande offensive contre Damas.

L'information, qui provient de l'antenne du KGB en Israël, est erronée. Les militaires égyptiens, qui se rendent sur le Golan, s'en rendent vite compte... mais trop tard. Car Nasser a lancé la machine infernale et ne saura plus l'arrêter. Reconstituer son raisonnement est difficile, mais il semble que Nasser ait craint une chute du régime syrien : l'opinion égyptienne et arabe n'aurait pas manqué alors de lui reprocher ses choix yéménites et sa méconnaissance des "priorités". De surcroît, il se serait retrouvé seul face à l'Etat hébreu, avec une armée très affaiblie. Quoiqu'il en soit, il a décidé de susciter une crise, en espérant une solution diplomatique et a demandé un retrait partiel du Sinaï des troupes internationales. On lui objecte, à juste titre, qu'il ne peut demander un retrait partiel : c'est "tout ou rien". Il s'estime contraint d'aller jusqu'au bout et exige le retrait des forces de l'ONU. Ce faisant, ses troupes doivent prendre position autour de Charm el-Cheikh, qui commande le détroit de Tiran et l'entrée dans le golfe d'Aqaba sur lequel donne le port israélien d'Eilat. Là aussi, les "exigences" de crédibilité poussent Nasser à ordonner la fermeture de ce détroit¹. Ce sera, aux yeux de la doctrine militaire israélienne, un *casus belli*. Si le Premier ministre, Levi Eshkol, hésite encore, le survol par des avions égyptiens de la centrale nucléaire de Dimona achève de le convaincre de passer à l'acte et de déclencher les hostilités, avec la bénédiction du président des Etats-Unis, qui a accumulé toutes sortes de griefs contre le raïs. Le plus triste est que, malgré les rodomontades d'une propagande grotesque et délirante, Nasser n'a

1. Et à modifier, en l'étirant, la configuration du déploiement égyptien, pour tenter de protéger Gaza et Rafah, que la hiérarchie militaire jugeait indéfendable.

jamais eu l'intention d'attaquer¹. Et les militaires israéliens, notant la configuration du déploiement militaire égyptien, le savaient, mais ils ne pouvaient ni perdre, ni laisser s'éterniser le bras de fer diplomatique, ni même laisser à Nasser l'occasion de s'en sortir.

La suite est connue, le bilan aussi. L'aviation égyptienne est détruite en quelques heures, les armées arabes sont défaites en quelques jours. Les troupes égyptiennes, privées de couverture aérienne, se replient ou plutôt prennent la fuite dans des conditions épouvantables, entre la chaleur et les bombardements israéliens. L'Égypte perd le Sinaï, le royaume hachémite la Cisjordanie, et la Syrie le Golan. Les armées et les régimes "progressistes" arabes (égyptiens et syriens) sont couverts de ridicule. Et surtout, le monde musulman perd Jérusalem, son troisième lieu saint. Dès lors, la dimension religieuse du conflit, jamais totalement absente, devient cruciale. Dans le même ordre d'idées, la défaite est vécue par un nombre grandissant de personnes et de couches sociales comme celle d'un modèle de société ayant délaissé la religion au lieu de l'instaurer comme norme suprême.

Nasser démissionne. Des manifestations d'une ampleur exceptionnelle (et qui n'ont pas été organisées par le régime) le poussent à reconsidérer sa décision. Il reste aux commandes, mais doit sacrifier son ami et allié de toujours, Abd al-Hakim Amir, commandant en chef de l'armée depuis 1953. Ce dernier est poussé vers la sortie. Resté populaire parmi les officiers, et conscient du fait que sa chute entraînera celle de ses protégés, il tente de préparer un coup d'État. Démasqué, il meurt dans des circonstances mystérieuses : suicide selon la version officielle, mais beaucoup en doutent. Ses hommes, ses clients et ses alliés sont jugés devant des cours d'exception, comme responsables de la débâcle. Mais ce faisant, le régime sacrifie des hommes qui l'ont servi et fait étalage de son linge sale en public.

Nasser entreprend de reconstruire, pratiquement à partir de zéro, les forces armées et, pour ce faire, se rapproche davantage de l'URSS, accorde des facilités militaires à la flotte russe et accepte une présence croissante d'experts. Dans le même temps, il réussit à rallier les pays arabes à sa ligne des "non à Israël", contre un gel de la "guerre froide

1. On peut lui reprocher, avec beaucoup de sévérité, de ne pas l'avoir montré à temps, ni en public ni en privé. Les explications les plus plausibles sont une imitation de la "stratégie du bord du gouffre" ou bien une incapacité, à chaque allocution en public, à ne pas aller plus loin qu'il ne le souhaitait dans la surenchère.

arabe". Le sommet de Khartoum lui assure aussi une aide financière. Toutefois, le flambeau du radicalisme révolutionnaire passe à l'OLP de Yasser Arafat.

Nasser construit une "économie de guerre". Dès septembre 1968, il lance une guerre d'usure contre Israël. Les accrochages, de plus en plus violents, se multiplient le long de la rive du canal : il s'agit à la fois de consolider le front intérieur (en février 1968, de vigoureuses manifestations estudiantines ont critiqué pour la première fois le régime) et de redonner confiance à l'armée égyptienne, tout en lui permettant d'acquérir une expérience du combat. Après quelques succès initiaux et importants, la situation devient critique : Israël, peu intéressé par les batailles d'artillerie permanentes sur le front, lance des raids aériens en profondeur, qui... consolident le régime mais détruisent sa DCA. Nasser obtient alors de Moscou en janvier 1970, après avoir brandi la menace de sa démission, l'établissement d'un réseau de missiles sol-air Sam 3 et la présence de troupes soviétiques sur le sol égyptien. L'aviation israélienne perd vite de nombreux avions, mais la présence soviétique est découverte. Ce développement change la donne et incite les Etats-Unis à lancer une initiative diplomatique pour trouver un règlement : Nasser l'accepte, et un cessez-le-feu est instauré.

En Jordanie, la situation dégénère entre l'armée de la monarchie et les combattants palestiniens. Ces derniers constituent un Etat dans l'Etat. Ils multiplient les détournements d'avions afin d'attirer l'attention de l'opinion internationale et de la sensibiliser au drame palestinien. Excédé, le roi Hussein lance ses troupes contre les Palestiniens : c'est le Septembre noir. Nasser convoque au Caire un sommet arabe pour arrêter les massacres : au terme de plus de trois jours d'efforts intenses, il obtient un accord qui met un terme à l'effusion de sang. Et, quelques heures après la conclusion du sommet, il meurt, épuisé et malheureux. En Egypte et dans le monde arabe, la nouvelle est vécue comme une catastrophe, et des dizaines de millions de personnes manifestent dans les villes arabes pour rendre un dernier hommage à celui qui avait su incarner leurs aspirations, exprimer leur ressentiment, définir leurs rêves : Nasser a symbolisé, pour une longue période, l'Egypte et la nation arabe, et il le savait. Il laisse à son successeur, Anouar al-Sadate, un pays en guerre et économiquement ruiné, un territoire national partiellement occupé, mais aussi une armée moderne, une population moins pauvre et un capital symbolique important.

LA PRÉSIDENTIE SADATE (1970-1981)

Les collaborateurs et subordonnés de Nasser avaient décidé, à sa mort, de faire élire à la présidence de la République l'un de ses premiers compagnons, Anouar al-Sadate. A leurs yeux, il était faible, malléable et corrompu. Impopulaire et sans hommes à lui dans les rouages de l'appareil d'Etat, il devait nécessairement, estimaient-ils, pactiser avec eux et accepter une direction collégiale.

C'était mal connaître l'homme et mal connaître la "carte politique du pays". Ces hommes d'appareil, qui tenaient le parti unique et certains rouages de l'Etat, ces "héritiers de Nasser", ne virent pas ou ne comprirent pas que la défaite de 1967 avait rendu le nassérisme et les hommes qui incarnaient son orthodoxie très impopulaires dans l'armée. Impopularité aggravée par celle des experts soviétiques, qui avaient une piètre opinion des officiers égyptiens et le faisaient savoir. Ils ne virent pas non plus que Sadate avait un réseau clientéliste important : il avait été, sous Nasser, président de l'Assemblée nationale, et il comptait parmi les députés de nombreux appuis. Ces appuis provenaient en général des classes moyennes rurales, qui figuraient certes parmi les principaux bénéficiaires du nassérisme, mais étaient très hostiles pourtant aux grandes lignes de la politique du défunt raïs, trop "athée" à leur goût. Sadate pouvait aussi compter sur les technocrates pragmatiques, les ministres de Nasser qui faisaient peu de cas de l'Union socialiste arabe, ce parti unique qu'ils considéraient comme un rassemblement d'excités. Sadate avait également multiplié les contacts auprès des adversaires du nassérisme, qu'il s'agisse des vieilles familles féodales ou des Frères musulmans. Enfin, le "président très croyant", comme il allait bientôt se faire appeler, avait une très fine compréhension des hommes, des acteurs et de l'opinion. Il avait perçu l'importance et l'intensité du "retour du religieux" induit par la défaite. Il avait vu aussi que la société, lasse d'être brutalisée par des militaires réformateurs, bien intentionnés ou non, souhaitait un retour à une normalité, encore à définir. Sadate ne fit qu'une bouchée des caciques du parti unique, malgré les nombreuses cartes qu'ils avaient en mains. En mai 1971, ses adversaires étaient tous en prison, et il était seul maître à bord.

La politique étrangère et le recouvrement des territoires occupés étaient en tête de ses priorités, avec, bien sûr, la sauvegarde de son régime. Le nouveau Président s'était rendu, pendant les années 1960,

aux Etats-Unis et en Union soviétique et en avait conclu que la puissance de “la patrie du socialisme” était très surestimée. Les problèmes de l’agriculture soviétique, le fait que Moscou ait dû acheter du blé à son ennemi américain pour nourrir sa population, le confortèrent dans son évaluation. Il avait perçu la fragilité du château de cartes et ne se lassait pas d’insister là-dessus. Ce diagnostic, combiné à une profonde intuition des relations internationales, lui fit comprendre que sans l’assentiment américain il ne récupérerait pas le Sinaï.

Sur le plan intérieur, il ne pouvait compter sur la “gauche aventuriste”, comme il appelait les nassériens et les communistes. Si ceux-là avaient été défaits au sommet de l’Etat, leur prépondérance au sein des universités, traditionnel fer de lance de la contestation, demeurait inquiétante à ses yeux. Il prit une décision fatidique : s’appuyer sur les Frères musulmans et sur les groupuscules islamistes qui proliféraient au sein des universités pour détruire la gauche égyptienne. La manœuvre s’avéra payante, mais le ver dans le fruit donnera naissance aux mouvements qui le tueront avant d’aller pratiquer le *jihâd* sous d’autres cieux. Il semble évident aujourd’hui qu’un jour ou l’autre, il n’allait plus être possible de concilier les alliances issues de sa politique étrangère et celles qu’il avait forgées en Egypte ; mais les choses étaient moins claires à l’époque quand les islamistes et les Américains avaient en commun l’ennemi soviétique. En revanche, il aurait dû être clair que l’islamisation de la société, les projets d’application de la charia et la complaisance vis-à-vis des exactions islamistes contre les coptes renforceraient les communautarismes et porteraient atteinte au lien national et aux fondements de l’Etat moderne égyptien.

Plus généralement, Sadate redonna à toutes les couches lésées par le nassérisme des raisons d’espérer des jours meilleurs : il libéra les détenus politiques (même si sa police consacra ultérieurement beaucoup de temps à arrêter les activistes communistes), il laissa les juges examiner le bien-fondé des mises sous séquestre nassériennes, ce qui revenait à les laisser prononcer leur illégalité, et il répara des injustices flagrantes. Il donna également de plus en plus de gages à l’islam conservateur, l’Etat et ses médias devenant des acteurs clés de l’islamisation.

C’est cependant à la politique extérieure qu’il consacra l’essentiel de ses efforts. Il se rapprocha de l’Arabie saoudite, qui était devenue un bailleur de fonds crucial, et multiplia les appels et les initiatives de paix, dans l’espoir d’amadouer les Etats-Unis. Il prit même le risque énorme d’expulser les experts soviétiques en 1972, geste qui aurait

pu lui coûter cher si l'URSS s'était immédiatement résignée à la perte de cet allié. Au contraire, Moscou redoubla d'efforts pour le garder "dans le giron". Comprenant, fin 1972, qu'il ne serait pas possible d'obtenir un geste de Washington ou de Tel-Aviv, il se prépara à la guerre. Il réussit l'exploit de tisser un front rassemblant tous les pays arabes et celui, encore plus remarquable, de prendre tout le monde par surprise. Personne, en Israël et aux Etats-Unis, ne vit "venir" la guerre du Kippour (octobre 1973)¹.

Celle-ci débuta par de remarquables succès égyptiens et syriens, les dirigeants de l'armée israélienne accumulant les erreurs dues à une grossière sous-estimation de l'adversaire. Mais la combinaison d'un imposant pont aérien approvisionnant en armes l'Etat hébreu et d'erreurs politiques et militaires égyptiennes permit à Israël de reprendre l'initiative. Quelques semaines après le début des hostilités, les belligérants avaient le choix entre une partie nulle (que chaque adversaire qualifierait de victoire) suite à la paralysie réciproque et un bain de sang (pouvant coûter la vie à des dizaines de milliers de soldats de part et d'autre). Ils optèrent pour les négociations et Sadate en profita pour opérer un renversement d'alliances, recevant Nixon en Egypte et ancrant fermement son pays dans le sillage américain. Il tira désormais sa légitimité de la "victoire d'octobre" et non de la révolution de 1952. Il put poursuivre avec plus de fermeté ses politiques de "dénassérisation". Il tenta (mal) d'attirer les investissements étrangers, notamment les capitaux arabes, instaura un semblant de multipartisme, atténua considérablement la présence des militaires au sein des instances étatiques et diplomatiques, laissa une certaine marge d'indépendance à la justice, favorisa l'émigration égyptienne dans le Golfe, multipliant ainsi la participation aux bénéfices du boom pétrolier. Mais cette émigration adopta très souvent la vision du monde des pays d'accueil, mélange d'islam très rigoriste et d'esprit capitaliste, et elle la ramena en Egypte².

1. Les signes avant-coureurs étaient pourtant nombreux. Les services de renseignements américain et israélien avaient les données qu'il fallait pour déchiffrer les intentions. On a dans cet épisode une illustration frappante des méfaits des préjugés.

2. L'impact de la vision du monde des pays du Golfe se fit sentir de plusieurs manières. Pour ne donner qu'un exemple, la production égyptienne des émissions et des feuilletons télévisés, pour être écoutée sur ces marchés, adopta les critères de bienséance propres à ces sociétés. (Voir le chapitre "Les médias égyptiens et l'internationalisation des flux", p. 919.)

Mais le Président était impopulaire. Les conditions de vie d'importants secteurs de la population se détérioraient, l'infrastructure du pays s'effondrait : les pannes d'électricité se multipliaient, l'eau courante se faisait rare, les réseaux d'égout et de téléphone étaient à l'agonie. Sa stratégie de communication politique, fondée sur des interventions télévisées fréquentes avec des discours fleuves abreuvant d'injures ses adversaires politiques en général et les intellectuels en particulier et prenant d'incroyables libertés avec les faits, lui faisait un tort énorme. Son goût pour les vêtements de luxe était connu. Le comportement de sa femme, libérée, moderne, mais abusant de son influence, n'arrangeait rien. Quand donc un ministre de l'Economie entreprit en janvier 1977 de faire voter des mesures d'"ajustement structurel" réclamées par les bailleurs de fonds internationaux, des émeutes éclatèrent dans tout le pays. La police fut débordée, et le régime ne dut son salut qu'à l'intervention de l'armée.

A cette époque, la dynamique de négociations induite par la guerre d'octobre 1973 s'essouffait. L'Égypte et Israël avaient négocié, entre 1973 et 1975, deux accords de désengagement, et l'armée israélienne s'était retirée d'une importante partie du Sinaï. Le canal de Suez, fermé en juin 1967, avait été rouvert, assurant d'importants revenus en devises. Mais l'Égypte n'avait plus de cartes diplomatiques en main, et une part du territoire national demeurait occupée. Sadate eut alors une trouvaille géniale, matérialisée par sa visite historique à Jérusalem en novembre 1977. Cela lui donna le courage de lancer une spectaculaire initiative de paix et d'effectuer et de négocier dans les deux ans qui suivirent un traité qui prévoyait la récupération du Sinaï contre la reconnaissance d'Israël par l'Égypte et l'établissement de relations diplomatiques. Fondamentalement, cela revenait à échanger de l'espace (récupéré par l'Égypte) contre du temps (l'Égypte ne participait plus au conflit arabo-israélien, et l'État hébreu avait une sorte de "carte blanche" contre ses autres ennemis). On peut se demander aujourd'hui si Israël exploita au mieux les ressources procurées par cet accord, mais l'Égypte, elle, tira son épingle du jeu, même si les pays arabes rompirent leurs relations diplomatiques avec Le Caire pendant une longue décennie. Cependant, ils n'expulsèrent pas les immigrés égyptiens...

La politique étrangère de Sadate, après le voyage à Jérusalem, fut de plus en plus pro-occidentale, alors qu'en politique intérieure il multiplia les lois d'exception "honteuses", tout en tentant de renforcer

le caractère islamique de l'Etat : la Constitution fut remaniée, entre autres pour faire de la charia "la" source principale de toute législation, et les commissions parlementaires préparèrent activement des codes législatifs s'inspirant de la loi islamique. Un projet de loi punissant de mort l'apostasie suscita un tollé.

La paix avec l'Etat hébreu rendit toutefois cette posture "islamique" intenable. Les islamistes, hostiles à la paix, étaient par ailleurs irrités par l'accueil d'un chah d'Iran fuyant la révolution islamique. Leur influence alla grandissant, et ils réussirent à prendre le contrôle de toutes les fédérations estudiantines du pays. Les coptes se sentirent menacés par cette influence ; les relations, qui n'avaient jamais été très bonne auparavant, entre Sadate et la hiérarchie de l'Eglise copte, prenant la défense de ses ouailles, se détériorèrent. Des coptes de la diaspora, émigrés surtout aux Etats-Unis et solidaires de leur coreligionnaires d'Egypte, menèrent une campagne de presse contre le "raïs", que ce dernier ne leur pardonna pas. Par ailleurs, beaucoup d'intellectuels de gauche et laïcs, se sentant eux aussi menacés et privés de toute liberté d'expression, s'exilèrent et nombre d'entre eux furent employés par la presse arabe, heureuse de voir tirer à boulets rouges sur le régime égyptien considéré comme traître à la cause arabe. Les dividendes de la paix se firent attendre. Mais Sadate fit semblant d'ignorer cela, décrétant avec aplomb que l'ère de la prospérité pour tous était enfin advenue. Il était, on l'oublie aujourd'hui, très handicapé par les dispositions des accords de paix : en simplifiant beaucoup, on peut affirmer que l'Egypte devait s'acquitter de ses obligations *avant* qu'Israël ne remplisse sa part de contrat. Cela fut très mal vécu par l'opinion. Une ambassade israélienne fut inaugurée au Caire alors que le Sinaï n'était pas encore restitué (il ne le sera qu'en avril 1982). Pis, le raïs dut avaler toutes sortes de couleuvres : Menahem Begin, le Premier ministre israélien, l'obligea à parler de la Cisjordanie en utilisant les noms bibliques de Judée et de Samarie. Plus tard (printemps et été 1981), Begin l'accueillit au Sinaï en "invité" (!) le jour même où l'armée israélienne bombardait, lors de l'opération "Opéra", le réacteur nucléaire irakien expérimental Osirak, alors en cours d'installation au sud-est de Bagdad (et Sadate n'était pas au courant). Au même moment, les violences confessionnelles atteignirent un seuil inquiétant en Egypte, avec un véritable pogrom dans la banlieue du Caire, auquel s'ajouta une attaque à l'explosif contre une église copte de la capitale.

Le Président décida alors de “calmer le jeu” jusqu’à la restitution du Sinaï, prévue pour avril 1982. En septembre 1981, il fit arrêter plus de mille cinq cents personnes appartenant aux divers courants politiques et religieux : militants islamistes, gauchistes, nationalistes, prêtres coptes, ulémas musulmans, universitaires, etc. Il releva également le patriarche copte de ses fonctions... Même si ce coup de filet était le fruit d’une réflexion, le Président, qui s’énervait de plus en plus souvent publiquement, donnait l’impression de ne plus savoir ce qu’il faisait. Plus important, pour montrer que le “pays réel” était avec lui, il apparut avec une fréquence accrue en public et effectua une tournée en province qui le conforta dans cette opinion. Mais le 6 octobre 1981, lors du défilé militaire célébrant la “victoire” d’octobre 1973, source de la légitimité du régime, un commando islamiste l’assassina. Quelques jours plus tard, le mouvement de la Jamâ‘at al-islâmiyya, principale organisation jihadiste, prit le contrôle de la ville d’Assiout, tuant sauvagement plus de quatre-vingts policiers. L’armée reprit trois jours plus tard le contrôle de la situation, mais le péril jihadiste était désormais là pour durer.

Le bilan de Sadate est impressionnant, pour le meilleur et pour le pire. Il avait hérité d’un pays occupé et ruiné, il laissa à son successeur un pays en voie de recouvrer son intégrité territoriale et bénéficiant d’une aide internationale massive. Il fut le premier chef d’Etat arabe à ne pas perdre une guerre et celui qui aura libéré le plus de territoires. Sous sa présidence, un nombre impressionnant d’Egyptiens s’enrichirent, entre autres grâce à l’émigration dans le Golfe. Enfin, il réussit un spectaculaire renversement d’alliances. En revanche, sa politique intérieure, malgré des débuts prometteurs, doit être jugée avec plus de sévérité. Sur le plan économique, il ne suivit jamais les dossiers, comme purent le constater tous les diplomates occidentaux qui l’approchèrent. Il n’essaya pas véritablement de démanteler le modèle légué par Nasser. L’ouverture économique (*l’infîtâh*) n’alla pas très loin : le régime craignait ses diverses conséquences possibles, qu’il s’agisse d’une brusque hausse du coût de la vie (pour l’amortir, de nombreuses denrées étaient subventionnées), d’un éventuel naufrage d’une industrie nationale peu compétitive, d’une prise de contrôle de l’économie par le capital étranger (juif). Cette *infîtâh* fut assez réelle pour aggraver les inégalités sociales, les déficits budgétaires et les dysfonctionnements, mais pas assez pour rationaliser la gestion et pour augmenter la productivité. On ne toucha pas à de

nombreux "acquis" qui étaient pourtant socialement inégalitaires et économiquement catastrophiques (le gel des loyers par exemple).

Sadate n'a tenté aucune réhabilitation du système éducatif égyptien, qui s'effondra sous sa présidence, victime de l'accroissement considérable des effectifs d'élèves et de l'émigration des professeurs partis dans d'autres pays arabes chercher de meilleurs salaires ; cela même si beaucoup affirmèrent que cette dégradation était "la faute à Nasser". Les infrastructures étaient dans un état encore plus piteux à sa mort qu'en 1970. Il a laissé se développer une corruption endémique. Le choix de ses alliances internes a compromis durablement les fondements de l'Etat-nation et empoisonna les relations entre musulmans et coptes. Quant aux points positifs, l'on peut énumérer : l'élimination des aspects les plus répressifs du nassérisme, une esquisse de multipartisme, la disparition (temporaire) de la torture, une "normalisation" de la vie politique, une liberté de mouvement des Egyptiens (depuis Sadate, ils n'ont plus besoin de visa de sortie), une plus grande ouverture au monde et à la consommation, enfin une relative indépendance de la justice.

MOUBARAK : VERTUS ET LIMITES DU BON SENS

Le successeur choisi par Sadate est différent de son ancien mentor. Si tous deux sont des militaires, Moubarak a passé plus de vingt-cinq ans sous les drapeaux et a commandé l'armée de l'air, il n'a pas l'expérience politique de ses deux prédécesseurs. Il raisonne beaucoup en termes d'équilibres à maintenir plutôt qu'en termes d'évolutions à amorcer, de faux pas à éviter plutôt que d'initiatives à prendre (il est cependant capable d'agir avec un grand esprit de décision)¹. Malgré

1. Les personnes changent avec le temps, et c'est encore plus vrai quand elles ont à exercer un pouvoir quasi absolu. La confiance en soi et la capacité d'écoute de Moubarak ont changé avec les ans. La première a été grande jusqu'à la fin des années 1990 au minimum, mais l'homme est trop réaliste pour ne pas avoir senti le déclin de ses capacités. La seconde était grande dans les années 1980, beaucoup moins dans les années 1990, et l'on n'a pas eu d'informations sur son état dans les années 2000. On peut raisonnablement penser, comme me l'a indiqué un ami diplomate, qu'il dut se sentir esseulé lors des sommets arabes : seul le roi Abdallah d'Arabie avait son âge, il n'avait pas beaucoup d'atomes crochus avec Kadhafi, et la plupart des autres pays étaient gouvernés par des hommes pouvant être ses fils. Enfin, son rapport à la religion resta un mystère – et c'est à son honneur.

cela, il est clair que l'Égypte qu'il laisse à son successeur est très différente de celle qu'il a trouvée en 1981.

Sa force et sa faiblesse ont résidé dans le fait qu'il sembla n'avoir jamais eu de conceptions très précises concernant l'avenir de l'Égypte qu'il souhaitait imposer. Un mot les résume : modernisation. Ses deux prédécesseurs avaient tendance à penser : "Celui qui n'est pas avec moi est contre moi"; lui a préféré la formule inverse. Pour chaque acteur collectif, il faut, autant que faire se peut, trouver un "terrain de jeu" où il puisse être utile, ou non dangereux à tout le moins. On ne donnera que quelques exemples : la gauche au ministère de la Culture ou, quand c'est nécessaire (pour résister au FMI), à l'Économie; les islamistes dans le social et sur la scène syndicale. Il lui faut, quant à lui, rester l'arbitre suprême, celui qui décide, qui structure. Il a quelques priorités. Sur la scène intérieure, c'est consolider l'appareil d'État, moderniser les infrastructures, tenir le choc de la pression démographique, coopter le maximum d'acteurs, ou au moins désamorcer leur opposition. Mais coopter, c'est aussi corrompre et pacifier, c'est aussi geler... le jeu politique, pour, diront ses défenseurs, garantir la paix avec Israël, rendre possibles le jeu social, la "guerre et le pluralisme culturels", l'émergence d'une sphère publique, les évolutions sociétales profondes, la lutte contre la pauvreté et la modernisation économique, en contrôlant quand il faut, en lâchant la bride quand c'est nécessaire. L'appréciation du bilan de Moubarak dépendra en grande partie du crédit que l'on accorde à cette thèse, qui n'est ni à écarter ni à accepter dans son intégralité.

La situation très tendue dont Moubarak hérita lui facilita paradoxalement la tâche en lui donnant un crédit important et en lui assignant des objectifs clairs : la priorité absolue était de "calmer le jeu" et de stabiliser le régime. Il demanda et obtint des forces politiques un "gel" des conflits jusqu'à la libération du Sinaï, qui intervint en avril 1982. Mais dès novembre 1981, il fit libérer, par vagues successives, les personnalités arrêtées par Sadate au mois de septembre précédent. Il reçut à la présidence la trentaine de personnes qui furent relâchées en premier, et le geste fut apprécié. Petit à petit, les contours des règles du jeu se précisèrent : liberté de la presse et de réunion dans des bâtiments quasi totale, mais tolérance zéro en ce qui concerne les manifestations de rue. On tenta de coopter les islamistes dits modérés, c'est-à-dire ayant renoncé à la violence, en les

laissant entrer au Parlement dès 1984 et s'implanter dans les syndicats professionnels. En ce qui concerne les jihadistes, on tâtonna : on condamna à mort les membres du commando ayant assassiné Sadate, ainsi que le chef et théoricien de l'organisation, Abd al-Salâm Faraj. Aucun de ceux qui avaient participé à la "prise d'Assiout" et au massacre des quatre-vingts policiers ne fut condamné à la peine capitale – mais il y a lieu de croire que le régime et plus encore sa police furent surpris et énervés par la relative clémence du verdict.

Quoi qu'il en soit, on était conscient que la seule répression ne suffirait pas. Pour enrayer la montée des extrémismes, diverses recettes furent essayées, de la tentative de diffusion des "lumières" (construction de l'Opéra, réimpression des classiques, aide aux activités culturelles sécularisées) à l'islamisation légitimatrice (prouvant la non-hostilité de l'État à la religion). Aussi essaya-t-on d'impliquer la vénérable université al-Azhar dans la lutte contre l'extrémisme. Une réponse théologique, prouvant la faiblesse des arguments des jihadistes, semblait avoir plus de chances de succès que les appels laïcistes à la séparation du politique et du religieux. L'idée, qui semblait à l'époque astucieuse, est aujourd'hui critiquable¹. En effet, elle ne donna pas les résultats escomptés dans la lutte contre la radicalisation². Elle ne permit pas non plus de redonner à cette institution un monopole ou même une hégémonie sur le champ religieux, qui était investi par toutes sortes de nouveaux acteurs. (Voir le chapitre "Islamisme et islamisation : courants et tendances", p. 887.) En revanche, le rôle politique et culturel de l'université al-Azhar s'accrut, et celle-ci prit l'habitude – comme d'ailleurs l'Eglise orthodoxe – de donner son avis sur toutes sortes de productions culturelles, voire de s'y opposer. (Voir le chapitre "L'islam « officiel » et ses relations avec l'État", p. 855.) Le régime, soucieux de souligner son caractère islamique, encouragea et subit finalement la multiplication des acteurs œuvrant pour l'islamisation de la société et rivalisant de bigoterie

1. Je parle de l'évolution de ma propre évaluation : je reconnais à mon ami, grand écrivain et journaliste, Fathî Ghânîm le mérite d'avoir prévu tôt les ultimes conséquences de cette décision ; il peina à me mettre en garde.

2. On organisa des débats en prison entre ulémas et idéologues de l'organisation. Les résultats ne furent pas ceux que l'on attendait : les idéologues eurent souvent le dessus, ce qui leur permettait de recruter de nouveaux "pieux" n'appartenant pas à l'organisation. Abd al-Rahîm 'Alî (2005), qui fournit ces indications, ne donne pas de précisions sur la teneur des débats, mais l'on peut imaginer des dizaines de manières de piéger les ulémas, notamment sur la paix avec Israël.

agressive, comme il encouragea et souffrit de la multiplication des jeux de concurrence, de rivalités, d'accusations réciproques, qui donnèrent des excès dont les plus inquiétants défrayèrent la chronique. Rappelons deux événements parmi tant d'autres : l'affaire Nasr Hâmid Abû Zayd, qui vit un tribunal déclarer apostat un universitaire sérieux et tenter d'imposer l'annulation de son mariage, un impie ne pouvant épouser une musulmane (voir le chapitre "Les paysages du droit, de la vie quotidienne aux tribunaux", p. 793), ou encore les manifestations en 2000 pour l'interdiction d'un roman. Les parangons autoproclamés de vertu islamique devenaient leur propre caricature et ils ne sortaient pas tous des rangs de la contestation du régime, loin de là.

Les années 1990 furent celles du bras de fer armé avec les jihadistes, mais aussi de l'affrontement avec les Frères musulmans. Ces derniers, pendant les années 1980, avaient réussi à prendre le contrôle de plusieurs syndicats, notamment ceux des médecins, des ingénieurs et des avocats. Dans les trois cas, le dérisoire taux de participation aux élections avait permis aux islamistes, beaucoup plus mobilisés que les autres électeurs, de remporter des victoires éclatantes. Leur bonne gestion (ou du moins une meilleure gestion que les précédentes) permit de consolider leur succès. En 1991, une perquisition dans les bureaux de l'homme fort de la confrérie, Khayrat al-Shâtir, permit de saisir des documents inquiétants, relatifs aux plans à long terme du mouvement, qui préparait un "grand soir", une grève générale permettant de faire tomber le régime. Plusieurs dirigeants furent alors condamnés à quelques années de prison, et les procès se multiplièrent (1992, 1995, 1999). Cela ne suffit pas à enrayer la fantastique progression des Frères, et les membres à jour de leur cotisation se comptent aujourd'hui en millions.

Quant aux jihadistes (la principale organisation comptait, selon certaines estimations, vingt mille membres dans ses rangs), l'assassinat au début des années 1990 d'un de leurs cadres les poussa à ne plus se contenter d'exactions contre les coptes ou d'imposer l'ordre islamique dans tel ou tel quartier, telle ou telle bourgade. Ils tentèrent de faire tomber le prince impie en frappant l'industrie touristique, afin de priver l'Égypte de sa principale source de devises. Les attentats sanglants contre les étrangers se multiplièrent. Le régime riposta, ses troupes tirèrent souvent à vue. Les prisonniers furent traduits devant la justice expéditive des cours martiales, qui n'hésitaient pas à condamner

à mort¹. Dès 1995, il apparut que le régime allait remporter la bataille, et, après un terrible attentat à Louxor en 1997, les violences cessèrent, et la principale formation, celle de la Jamâ'at al-islâmiyya, proclama un cessez-le-feu unilatéral et inconditionnel. Le régime eut la paix huit années durant... jusqu'à ce qu'un nouveau groupe s'attaque aux touristes, cette fois-ci dans le Sinaï. Si l'on fait le bilan, le coût de la riposte étatique a été important, avec notamment le développement de l'appareil répressif et le retour de la torture dans les interrogatoires.

La resurgence du religieux ne se résuma pas à cela. elle fut aussi, et principalement, celle de la générosité et du dynamisme dans l'action sociale et dans l'aide aux plus démunis. Le "désengagement social" de l'appareil d'Etat, dont les institutions redistributives – et notamment celles qui gèrent les prestations sociales en matière de santé – étaient de plus en plus défaillantes, ouvrit des "créneaux" aux acteurs religieux musulmans et coptes qui renforcèrent leurs dispositifs pour pallier ces faiblesses. Ces acteurs pouvaient compter sur la grande générosité des nouvelles bourgeoisies pieuses, peut-être âpres au gain, mais qui rivalisaient aussi pour financer hôpitaux, écoles, mosquées et aides aux plus pauvres. Ces espaces d'entraide et ces "filets de sécurité" étaient et sont, le plus souvent, communautaristes. Ils renforcèrent l'*ethos* communautaire, comme d'ailleurs une multitude d'autres facteurs : la guerre du Liban, la première Intifada, la guerre de Bosnie, l'affaire Salman Rushdie, puis enfin la "révolution des médias". Tous ces éléments allaient accroître la sensibilité aux malheurs du monde musulman et les crispations identitaires. La combinaison d'une sorte de "culture de guerre" (qui n'a pas disparu à la conclusion de la paix) avec la massification de la culture et la montée de divers fondamentalismes (musulmans, notamment salafistes, et chrétiens) allait donner à cette sensibilité et ces crispations une forme spécifique.

Si la carte socioreligieuse de l'Égypte s'est modifiée en profondeur, la superstructure politique, elle, est restée sensiblement la même, malgré de nombreux aménagements et malgré (ou à cause de) la montée des Frères musulmans. Le régime demeure présidentiel;

1. La brutalité du régime s'explique certes par la menace pressentie contre l'économie nationale, mais aussi par la nouveauté, à l'époque, d'une reconstitution de plus en plus rapide des unités opérationnelles des jihadistes. Au début des années 1980, un grand coup permettait de les mettre hors de combat pendant deux ans. A la fin des années 1980, les jihadistes avaient besoin de moins de six mois pour reprendre le sentier du *jihâd*.

l'exécutif, doté entre autres d'organismes de sécurité imposants¹, écrase les deux autres pouvoirs, et le pouvoir se concentre au sommet de l'appareil d'Etat. Institutionnellement, Moubarak eut tendance à se doter d'un arsenal juridique répressif et à ne pas l'utiliser. Il se contenta d'une épée de Damoclès (l'Etat d'urgence, mais aussi toutes sortes de lois d'exception et de textes restrictifs : pour une recension sans concession, voir Kienle, 2001). En ne la laissant pas s'abattre, il invita les opposants à louer sa modération et sa tolérance aux critiques. Et, bien sûr, il sévit ponctuellement, quelquefois de manière prévisible, d'autres fois de façon assez surprenante. Dans le même ordre d'idées, à partir des années 1990, une série de nouvelles pratiques modifia la structure des salaires dans l'appareil d'Etat, permettant de renforcer le contrôle du sommet : les rémunérations demeurent très modestes, mais, en ce qui concerne les postes et les secteurs clés, de nombreuses primes permettent de les doubler, de les tripler, et même de les décupler..., mais elles dépendent du bon vouloir de la hiérarchie. Les contrats à durée déterminée sont de plus en plus fréquents, notamment dans la haute fonction publique, ce qui fragilise cette dernière et la rend plus malléable². En d'autres termes, le principe est simple, efficace, mais corrupteur : arbitraire absolu, accepté et consolidé parce que modéré voire généreux.

Autre illustration : la loi sur les partis permet au régime de choisir son opposition, et il est étrange de constater que la principale force d'opposition, les Frères musulmans, n'a toujours pas d'existence légale³. Cela permet au régime de multiplier les arrestations dans leurs rangs quand il estime nécessaire de les déstabiliser ou de prévenir une action. Dans le même temps, on les laisse participer aux élections législatives ou syndicales, on négocie avec eux, etc.

Les lois électorales que Moubarak fit voter au début des années 1980 instaurèrent le scrutin de liste, mais imposèrent aux partis qu'ils

1. Le ministère de l'Intérieur est le premier employeur du pays.

2. Il est tentant de penser que cette mutation a eu pour objectif de vaincre les résistances bureaucratiques aux réformes économiques et notamment à la privatisation. Il n'est pas certain que ce fut le cas : il se peut, tout simplement, qu'un grand nombre de petites décisions éparses, gérant au cas par cas diverses microsituations, ait donné cet ensemble.

3. La situation arrange les deux parties en présence. La "clandestinité imposée" n'a pas que des désavantages pour les Frères : outre la posture de victime qu'elle leur offre sur un plateau d'argent, elle leur permet d'éviter tout effort en matière de transparence.

obtiennent 8 % à l'échelle nationale pour entrer au Parlement. Mais il y avait plus d'ubuesque : selon ces lois, les voix des électeurs ayant voté pour des partis n'ayant pas atteint ce seuil allaient, dans chaque circonscription, au parti arrivé en tête (le parti au pouvoir, le PND, bien entendu). Ce dispositif tua la gauche et poussa les autres formations, y compris le laïc Wafd et le Parti socialiste du travail, dans les bras des Frères musulmans : souhaitant être certains de passer ce seuil des 8 %, ils s'allièrent à ces derniers, le premier en 1984, le second en 1987¹.

Les versions successives de ces lois électorales furent déclarées, quelques années plus tard (en 1986 et à nouveau en 1990), anti-constitutionnelles. Mais le mal était fait, et l'érosion de l'opposition dite légale ne s'arrêta pas là. Depuis 1990, les partis d'opposition ont une existence restreinte, et le spectacle de leurs querelles internes n'est pas divertissant. Sans les Frères, qui eux sont frappés d'illégalité, ils ne comptent pas. Du côté du Parlement, le monolithisme des assemblées législatives, où le parti au pouvoir détient en permanence au moins 75 % des sièges, ne doit pas occulter mutations et évolutions. D'une part, le taux de rotation des députés a crû fortement – le député sortant des législatives de 2000 et 2005 avait plus de chances de perdre son siège que de le conserver; d'autre part, si le parti maintient aujourd'hui sa majorité absolue, c'est grâce à l'appoint, de plus en plus important, de députés indépendants. L'on voit depuis quelques élections se développer le phénomène suivant : des membres du PND, qui se sont vu refuser l'investiture du parti, se présentent aux élections en tant qu'indépendants. Quand ils sont élus (en battant le candidat officiel du parti et ceux de l'opposition), ils rejoignent à nouveau le PND. En 2005, ces indépendants sont la première force du pays! (Voir le chapitre "La vie politique locale : les *mahalliyât* et le refus du politique", p. 343.)

Deux évolutions de l'élite dominante et du personnel politique expliquent cela. Dès le début des années 1990, il est clair que les assises du pouvoir traditionnel des notables ruraux ont disparu. Les réseaux clientélistes traditionnels se sont effrités. En simplifiant, on dira que

1. Le second a certainement eu, de son propre point de vue, raison de le faire. Pour le premier, c'est beaucoup plus discutable : aux yeux de certains, il a commis là une lourde erreur, sous-estimant le poids du courant libéral égyptien et jetant de nombreuses familles wafdistes dans les bras du parti au pouvoir ; pour d'autres, il n'avait pas le choix, pensant que le libéralisme égyptien ne sait pas parler le langage des élections.

la relation clientéliste traditionnelle exigeait du “patron” qu’il vienne en aide à son protégé-électeur. Mais ce dernier demande désormais un emploi, si possible dans la fonction publique, alors que ces postes sont désormais impossibles à pourvoir. Plus généralement, le “contrat électoral” devient plus coûteux. Pis, la relation clientéliste est de plus en plus souvent supplantée par l’achat de voix au seul moment du scrutin. Cette transformation favorise les hommes d’affaires, plus à même de trouver des emplois et d’avancer de l’argent; ceux-ci investissent donc peu à peu l’hémicycle et le parti au pouvoir. L’autre évolution est un “changement de génération” : le fils cadet de Moubarak, Gamal, entre en politique en 2001 et entreprend de réformer le parti au pouvoir afin d’en faire son fief. Entouré d’hommes d’affaires, d’économistes et d’universitaires libéraux, il réussit à convaincre son père de lancer un programme de réformes économiques. Celles-ci seront douloureuses : pour ne donner qu’un exemple, le problème du chômage avait été occulté pendant plusieurs décennies par une embauche systématique dans la fonction publique à des emplois certes peu productifs, mais conférant prestige et donnant accès aux filets de Sécurité sociale. Aujourd’hui, on ne trouve plus ce type d’emploi : il faut accepter les salaires du privé, aussi dérisoires que ceux du public, mais avec en sus l’incertitude et l’absence de protection et un travail réel souvent très dur. La logique du marché joue contre les défavorisés, et les alliances du régime accentuent la tendance. Cette précarisation renforce l’importance des réseaux de solidarité communautaristes et multiplie le contingent des mécontents. Lors des dernières législatives, les villes ouvrières du Delta, frappées par les restructurations en cours, ont souvent voté pour les Frères musulmans, contribuant à leur important succès électoral (20 % des sièges de l’assemblée). Mais, dans la majorité des cas de figure, on préfère ne pas rompre totalement avec le parti au pouvoir : on choisit un candidat qui n’est pas le sien, mais qui réintègrera ses rangs¹.

C’est dans le domaine économique que l’approche du président Moubarak montra le plus ses limites – même si, depuis quelques années, la présence et le rôle de son fils et l’urgence économique eurent raison de sa prudence excessive. Pour Moubarak, nous l’avons dit, prévalent

1. On peut penser qu’un tel député estimera être le créancier du parti et non son débiteur. Une étude rigoureuse des minutes et du travail législatif permettrait de vérifier la liberté ou l’influence accrue éventuelle dudit député.

les équilibres à maintenir, les forces à coopter, la sécurité et la stabilité. Un éminent chercheur, Muhammad al-Sayyid Sa'îd, lui reprochait sa gestion, sans doute à juste titre : le régime aurait périodiquement mis en route des réformes, trop souvent d'amères pilules (hausse des prix, fragilisation des statuts et des emplois), pour faire machine arrière sitôt les vents hostiles, c'est-à-dire avant même que n'apparaissent les fruits de ces mesures. Beaucoup de temps aurait ainsi été perdu et l'agenda des réformes délégitimé, puisque concrètement, aux yeux de l'opinion, les restructurations sont d'inutiles souffrances. Il est cependant permis de penser que Moubarak avait quelques excuses et surtout que la donne a changé ces dernières années.

Moubarak convoqua en 1982 un congrès pour établir un bilan de l'économie égyptienne, dressant le constat des dégâts, des déséquilibres structurels, des dettes, du chômage. Il s'agissait d'une sorte de dépôt de bilan de l'ère Sadate. Le chef de l'Etat combina alors trois grands axes. Le premier fut une politique de grands travaux d'infrastructure, renouvelant les réseaux routiers, les transports, les réseaux d'eau courante et d'égouts, les réseaux téléphoniques, construisant un métro au Caire, multipliant les capacités en électricité, etc. Il héritait d'un pays délabré, il aura laissé un pays doté d'une infrastructure importante (même si riches et classes moyennes en bénéficient plus que les pauvres). Le deuxième axe fut, pour ainsi dire par petites touches, de diversifier l'économie égyptienne : le tourisme se développa, de même que l'industrie agroalimentaire et le secteur de l'énergie ; et je crois que l'on peut en dire autant de l'informatique et des télécommunications, d'existence plus récente. Moubarak fut cependant longtemps incapable d'amorcer son troisième axe, celui des restructurations nécessaires : il les estimait trop dangereuses politiquement (l'effondrement des cours du pétrole dans les années 1980 constitua une excuse commode). L'heure de la vérité des prix fut sans cesse remise à plus tard, il freina le plus longtemps possible les processus de privatisation, et la stabilisation de la monnaie ne fut imposée que par la volonté des créanciers internationaux au début des années 1990. Malgré la signature des accords d'ajustement structurel en 1991, il ne se résigna pas avant 2003 à démanteler réellement le modèle mis en place par Nasser.

Les années 1990 furent dominées par un programme de stabilisation de l'économie qui porta en partie ses fruits. L'Égypte prit une part active à la coalition internationale qui chassa l'Irak du Koweït (1991). En échange, elle bénéficia d'une remise de dettes et

d'une aide importante qui encouragèrent le Président à adopter certaines réformes qui dynamisèrent l'économie pour quelques années. L'Égypte connut un net ralentissement de la croissance, de 1999 à 2003, suite à l'explosion d'une bulle de l'immobilier et de quelques décisions politiques coûteuses. (Voir le chapitre "Économie politique de la croissance : du capitalisme d'Etat à la libéralisation", p. 437.)

L'ascension du fils du Président, Gamal, passa par sa prise de contrôle du parti au pouvoir, mais aussi par sa mainmise sur les dossiers économiques. Il imposa une dévaluation nécessaire, mais douloureuse, en 2003 et joua un rôle important dans le remaniement gouvernemental de 2004, obtenant que les postes clés gérant les dossiers économiques et "technologiques" soient confiés à des libéraux. Lui et eux furent à l'origine de plusieurs lois favorables à l'investissement, ils simplifièrent la législation fiscale, relancèrent le programme de privatisation, tentèrent, sinon de moderniser l'appareil d'Etat, du moins de créer des "antennes", de nouvelles institutions plus performantes que les anciennes, et enfin lancèrent un ambitieux programme de lutte contre la pauvreté. La croissance fut à nouveau au rendez-vous. Mais le scepticisme demeure : le système éducatif égyptien est toujours aussi désastreux, et la question de la productivité reste sans solution. Plusieurs bombes à retardement ne furent pas désamorçées, et la subvention aux produits de première nécessité coûte toujours plus cher que l'éducation et la santé réunies... Enfin, la tolérance pour la corruption demeura le principal point noir du gouvernement de Moubarak. Rationaliser la politique salariale, même si c'était possible, ne suffirait pas pour régler le problème de la corruption. Une anecdote l'illustrera. Au début de 2008, un fonctionnaire interviewé par un journal expliqua qu'il avait huit enfants, vingt-cinq ans d'ancienneté et que son salaire actuel ne dépassait pas les 250 livres par mois (35 euros environ). "Bien sûr, expliquait-il, j'ai recours au vol et à la corruption." Un décideur lisant cet entretien pourrait certes penser qu'on ne peut rien pour lui, cet idiot ayant fait huit enfants : même en multipliant son salaire par 10 (chose impossible), cela restera insuffisant. A l'inverse, notre fonctionnaire pourrait rétorquer : quand bien même en début de carrière et encore célibataire, je n'aurais pas pu vivre de mon salaire.

C'est en politique étrangère que la prudence et les autres qualités du rais s'épanouirent. Les objectifs de son début de règne sont faciles

à énoncer, mais ils furent difficiles à mettre en œuvre : réintégrer les rangs arabes sans compromettre la paix avec Israël, renforcer l'alliance avec les Etats-Unis tout en maintenant une grande marge de liberté et sans consentir à des concessions dangereuses pour la sécurité nationale. Il tenta, sinon de mettre la politique étrangère en conformité avec la ou les définitions que l'Égypte a d'elle-même, de sa vocation et de son rôle, du moins de tenir compte, autant que faire se peut, de l'opinion égyptienne et d'utiliser la radicalisation de cette opinion pour construire une posture de chef d'Etat modéré, à ménager, rempart contre le chaos. Le conflit irako-iranien lui permit de réintégrer le jeu régional : il prit alors parti pour l'Irak, qu'il approvisionna en armes. S'éloigner d'Israël sans remettre en cause les accords de paix fut très facile, la politique du gouvernement Begin fournissant presque quotidiennement des prétextes, de l'intransigeance dans les négociations sur l'autonomie à l'invasion du Liban et au siège de Beyrouth. Le Caire tenta également d'appuyer l'OLP, tout en l'amenant à entamer des négociations avec ses adversaires. Les relations avec les Palestiniens furent fluctuantes, Yasser Arafat jouant une partie très compliquée et suivant une ligne quelquefois difficile à déchiffrer. Malgré tout, là aussi les améliorations furent frappantes. Enfin, comme sous Sadate, l'intérêt pour l'Afrique varia considérablement.

La réinsertion du Caire dans le jeu régional précéda de beaucoup sa réintégration dans la Ligue arabe, qui ne date que de 1989. Ses relations avec les administrations américaines furent fonction des pressions que celles-ci exerçaient sur l'Égypte, mais malgré les inévitables frictions, les liens et la coopération entre les deux pays ne cessèrent de s'intensifier. L'âge d'or sera celui de la présidence de George H. W. Bush (père), les pires moments seront vécus durant la présidence de George W. Bush (fils) : ce dernier adopta les thèses de la droite israélienne et des néoconservateurs américains qui voient dans les autocraties arabes "protégées par les Etats-Unis" la cause de tous les maux liés au terrorisme. Le mode de légitimation de la paix avec Israël choisi par Moubarak différa de celui de Sadate : ce dernier faisait l'éloge de l'Etat hébreu et injuriait copieusement les pays arabes ; lui ne tenta pas de dissimuler son hostilité aux Israéliens et, si l'on excepte les obsèques de Yitzhak Rabin, en 1995, il ne mettra jamais les pieds chez son puissant voisin.

Il est probable que, ces dix dernières années, la "question" du système régional changea de nature aux yeux de Moubarak et de

ses collaborateurs. Il ne s'agissait plus de réintégrer les rangs arabes sans sacrifier la paix avec Israël ou de neutraliser les effets de l'hégémonie de l'Etat hébreu. La combinaison des évolutions sociétales internes, des politiques étrangères de l'Iran et de l'administration Bush fils, de l'Intifada palestinienne, de l'ascension du Hamas et du Hezbollah, mais aussi de la mondialisation et de l'émergence d'une "société civile internationale", entre autres parmi bien d'autres facteurs, conduisit l'équipe dirigeante égyptienne à revoir ses priorités. La menace principale n'était plus l'hégémonie israélo-américaine – qui continua certes à être déplorée –, mais un mélange explosif fait du spectre de la guerre, civile ou non, du délitement de l'Etat-nation, de pays et d'enjeux marqués par un confessionnalisme et un communautarisme croissants, de l'affaiblissement de la souveraineté des Etats et de leur contrôle, enfin de l'exploitation possible de territoires qui constituent de potentiels ventres mous – le Sinaï, dans le cas de l'Egypte.

CONCLUSION

En oubliant l'éphémère Naguib, trois hommes ont dirigé l'Egypte depuis 1936; trois hommes nés entre janvier 1918 (Nasser) et mai 1928 (Moubarak). C'était "une génération qui avait rendez-vous avec le destin", selon la phrase du leader de la révolution de 1952. Deux d'entre eux ont bien connu Aziz el-Masri¹ et ont été marqués par lui (Moubarak est l'exception). Tous les trois étaient militaires, et deux d'entre eux avaient de profondes racines en province, même s'ils ont vite été citadins. Ce qui réunit les trois ne doit pas être sous-estimé : des effendis, habillés à l'occidentale, ayant reçu une éducation "moderne", c'est-à-dire non régie par les religieux. Des chefs

1. Aziz el-Masri (1879-1965) était un militaire égyptien et activiste panarabe notoire qui a participé au coup d'Etat des Jeunes-Turcs et à la révolte arabe. Connu pour ses sympathies philo-germaniques, il devint recteur de l'académie de police (1927), puis précepteur du prince héritier Farouk (1936), inspecteur général de l'armée (1938) et enfin chef d'état-major des forces armées à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Les Britanniques, qui redoutaient à juste titre ses accointances pro-allemandes et son hostilité à leur égard, obtinrent son renvoi après la défaite de la France. Aziz el-Masri est considéré comme le père spirituel de la génération des activistes militaires qui entra en politique au début des années 1940.

d'Etat sécularisés qui se méfiaient beaucoup de la laïcité, mais encore davantage de l'islamisme. Des chefs d'Etat venant tous de la droite nationaliste musulmane (je m'explique *infra*) et qui croyaient en la grandeur de l'Égypte, en sa mission, et qui avaient de son identité une conception supranationale, estimant que ses caractères arabes et islamiques devaient orienter sa politique étrangère.

Ils ont tous été confrontés à deux grands défis : d'une part, assurer un développement permettant de sortir le pays de la triade "pauvreté, ignorance, maladie" et de contenir le choc démographique; d'autre part, définir une politique étrangère permettant à l'Égypte de tenir le rang qu'elle s'était elle-même attribué. Le challenge est encore compliqué par la nécessité de recouvrer la souveraineté sur l'ensemble du territoire national et de mettre un terme à l'occupation étrangère. Ce second défi a aussi des incidences, potentiellement importantes, sur la question de la légitimité de l'Etat et des régimes. Vu ces ambitions égyptiennes, en un mot, vu le statut revendiqué de chef du monde arabe et vu les modestes moyens dont dispose le pays, les gouvernements du Caire sont en permanence confrontés au douloureux choix entre un réalisme qui fragilise leur légitimité et une prise de risques qui peut aboutir – et a abouti en 1967 – au désastre.

Evaluer la performance collective des trois hommes de l'Égypte à relever le premier défi est délicat. L'habitude est de comparer l'Égypte à la Corée du Sud, ces deux pays ayant connu au départ – a-t-on décrété – la même situation. La conclusion alors s'impose : un échec. La comparaison est-elle infondée? Non. Est-elle justifiée? Sans doute pas non plus. Il est certainement plus raisonnable de comparer la situation actuelle du pays aux prévisions qui étaient faites il y a dix, vingt, trente ans. En procédant ainsi, on obtient un résultat beaucoup plus positif – même s'il est bien terni par le destin du tiers le plus pauvre de la population –, qui ne s'explique pas seulement par la chance que le pays a connue dans son malheur (le pétrole, le boom pétrolier de la région qui permit l'émigration, l'invasion du Koweït par Saddam) : les équipes dirigeantes ont commis beaucoup d'erreurs, certes, mais la ténacité et l'ingéniosité collectives ont beaucoup joué.

Le second défi, celui de la libération nationale et de la grandeur, fut à la fois subi et infligé à soi-même. Ce furent non seulement les chefs d'Etat mais aussi l'opinion "politisée" qui furent concernés par ce défi à relever. Je ne peux, aujourd'hui encore, accepter les propos

et les thèses estimant que l'Égypte devait s'accommoder de l'occupation britannique. La libération nationale a été coûteuse, mais elle était nécessaire. Sur la question arabo-palestinienne, si je suis un peu sceptique sur les ratiocinations expliquant qu'Israël est, par essence, une menace pour l'intérêt national égyptien, il me semble néanmoins établi que Nasser, jusqu'en 1955, se serait fort bien passé d'une escalade avec l'Etat hébreu et que la responsabilité de cette dernière incombe à l'autre camp. Après, c'est une sorte de *deus ex machina* qui pousse Nasser dans les bras des Soviétiques. Mais comment défendre le bilan de la politique étrangère des années 1960 ? Son legs catastrophique a structuré celle des décennies suivantes, dont je suis enclin à défendre les grandes lignes, même si l'on peut déplorer des pans entiers de ses mises en œuvre.

Trois courants intellectuels, trois sensibilités politiques, ont dominé les soixante-cinq années que nous évoquons (on peut imaginer aussi des classifications binaires ou au contraire d'autres plus sophistiquées). D'abord, le nationalisme "occidentalisé", dont on peut dire qu'il était laïc : j'y inclus les communistes. Ensuite, le nationalisme "musulman", celui des "héritiers" des leaders nationalistes Mustafa Kâmil¹ et Muhammad Farîd : très sensible à la dimension identitaire arabo-musulmane, il croit que celle-ci doit commander les grandes orientations de la politique, mais ses conceptions de l'organisation de la cité sont assez proches de celles du premier courant. Et enfin les islamistes, qui œuvrent pour la réalisation d'un projet d'instauration de "gouvernement selon le Coran" et pour l'islamisation totale de l'espace public. Le premier courant intellectuel était en perte de vitesse, il a politiquement failli disparaître et on le sent aujourd'hui tenté de renaître. Les trois chefs d'Etat dont nous parlons proviennent du deuxième courant. Les trois ont gouverné en s'appuyant sur des équipes ou des strates où leur courant intellectuel était majoritaire et où les deux autres étaient représentés, soit par des personnes issues de leur rang, soit par des alliés. Enfin, le troisième courant – l'islamisme – estime qu'il a l'avenir pour lui. Il n'est pas le seul à le penser, mais la partie n'est pas encore jouée.

En d'autres termes, par-delà leurs différences, évaluer le trio et leurs équipes ainsi que le fruit de leurs actions, c'est dresser un

1. Homme politique égyptien du début du siècle, nationaliste et aussi panislamiste.

bilan politique et social du “nationalisme musulman à la Mustafa Kâmil”. Sa ligne médiane, entre laïcité et islamisme, était longtemps conforme aux humeurs de l’opinion égyptienne. Reste à savoir si tel est encore le cas aujourd’hui. Mais cette ligne n’a ni voulu ni pu sauvegarder la pluralité sociologique égyptienne : les florissantes communautés italienne, grecque, juive, syro-libanaise, arménienne ont disparu. Cette terrible perte était-elle inévitable ? Dans le délitement de l’union sacrée puis profane entre musulmans et coptes, les représentants de ce nationalisme ont quelques responsabilités, souvent importantes – tout comme les chefs de file de la communauté copte. Ligne médiane ou non, un nationalisme en guerre enfante facilement des “cultures de guerre”, et l’avènement de la paix n’a paradoxalement pas fait disparaître ces dernières. Ce nationalisme musulman, enfin, semble quelquefois, mais de plus en plus souvent, démuni contre les versions les plus politiques de l’islamisme, comme si ce dernier était son devenir. J’espère que ce n’est pas le cas, sinon l’islamisme réussira alors à intégrer ce qu’il y a de mieux chez son frère ennemi, mais je n’y crois guère.

Rappeler les terribles faillites de ce nationalisme ne doit pas empêcher de saluer ses réalisations : libération nationale parachevée, et ce n’est pas rien, amélioration du sort de la population, même si beaucoup reste à faire, consolidation de l’Etat égyptien, formidable instrument dans les mains des “génies protecteurs” veillant sur la paix civile et sur la sécurité d’un pays dans un environnement agité et houleux. Rappeler les faillites du nationalisme, c’est aussi faire œuvre d’avocat et tenter de le sauver.

TEWFIK ACLIMANDOS

POUR EN SAVOIR PLUS

BEATTIE Kirk J., 1994 : *Egypt During the Nasser Years : Ideology, Politics, and Civil Society*, Westview Press Inc., Boulder (Colorado).

BEATTIE Kirk J., 2000 : *Egypt During the Sadat Years*, Palgrave, New York.

BIBLIOGRAPHIE

- ACLIMANDOS Tewfik, 2004 : “Les activistes politiques au sein de l’armée égyptienne : 1936-1954”, thèse d’Etat de science politique, Institut d’études politiques, Paris, juin 2004 (6 tomes).
- AL-BISHRĪ Tāriq, 1983 : *Al-haraka al-siyāsiyya fī Misr : 1945-1953* [“Le mouvement politique en Egypte”], Dār al shurūq, Le Caire (2^e éd.).
- ABD AL-RĀHIM ‘Alī, 2005 : *Al-hasād al-murr : Al-dawla wa jamā‘āt al-‘anaf al-dīnī fī Misr* [“Récolte amère : l’Etat et les groupes de violence religieuse en Egypte”], Markaz al-mahrūsa lil-nachr wa al-khadamāt al-sahafiyya wa al-mu‘alūmāt, Le Caire.
- BEININ Joel et LOCKMAN Zachary, 1998 : *Workers on the Nile. Nationalism, Communism, Islam, and the Egyptian Working Class, 1882-1954*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- BERQUE Jacques, 1967 : *L’Égypte. Impérialisme et révolution*, Gallimard, Paris, coll. “Bibliothèque des sciences humaines”.
- BOTMAN Selma, 1988 : *The Rise of Egyptian Communism, 1939-1970*, Syracuse University Press, Syracuse (New York).
- HARIK Iliya, 1997 : *Economic Policy Reform in Egypt*, University Press of Florida, Gainesville (Floride).
- HUSSEIN Mahmoud, 1970 : *La Lutte des classes en Égypte*, Maspero, Paris.
- JANKOWSKI James P., 1975 : *Egypt’s Young Rebels : “Young Egypt” 1933-1952*, Hoover Institution Press, Stanford.
- KERBEUF Anne-Claire, 2008 : “D’un régime l’autre. L’incendie du Caire du 26 janvier 1952”, thèse de doctorat, université Marseille Aix-en-Provence.
- KIENLE Eberhard, 2001 : *A Grand Delusion : Democracy and Economic Reform in Egypt*, Tauris, Londres/New York.
- MITCHELL Richard P., 1969 : *The Society of The Muslim Brothers*, Oxford University Press, Oxford.
- RYZOVA Lucie, 2004 : *L’Effendiyya, ou la Modernité contestée*, CEDEJ, Le Caire, série “Collection 15/20”.
- TRIPP Charles, 1993 : “Ali Mahir and the politics of the Egyptian army 1936-1942”, in Tripp C. (dir.), *Contemporary Egypt : Through Egyptian Eyes. Essays in Honour of Professor P. J. Vatikiotis*, Routledge, Londres/New York.
- YŪNIS Cherīf, 2005 : *Al-zahf al-muqaddas*, Merrit, Le Caire.



LES RESSORTS DE L'ÉQUILIBRE POLITIQUE DURANT LA PRÉSIDENTENCE DE HOSNI MOUBARAK

Comme cela avait été le cas lors de la mort de Nasser, ce ne fut pas un “héritier” mais un successeur “légal” qui prit la place de Sadate. Celui-ci, en effet, ne s’attendait pas à mourir et pouvait croire gouverner encore de nombreuses années; il avait choisi Hosni Moubarak, l’un des héros de la victoire de 1973¹, pour vice-président; il pourvoyait là un poste plutôt qu’il assurait sa succession. Celle-ci s’accomplit, pourtant, sans que sa légitimité fût mise en cause.

Devenu président, Moubarak bénéficia des réformes de Sadate comme des conséquences positives de sa politique étrangère, sans devoir en porter l’encombrante responsabilité. Si sa présidence ne présenta pas d’innovations politiques notables, ce fut de propos délibéré. Cette absence d’innovation a fait dire cependant, dans les premières années de son mandat, qu’il n’était qu’une potiche et que “s’il n’avait rien fait de mal, c’était parce qu’il n’avait encore rien fait”. Ce n’est pas exact. Il a efficacement travaillé à la consolidation du régime, s’attachant notamment à réduire la conflictualité liée à la réislamisation. Il a aussi permis la mise en place d’une sphère publique relativement pluraliste où les opinions sont émises et médiatisées, en s’assurant, toutefois, qu’elle n’embraye pas sur la sphère politique, c’est-à-dire sur les processus de désignation des gouvernants et de prise de décisions.

Dans le domaine des réformes, le régime a poursuivi, avec prudence et donc avec lenteur, la politique de libéralisation économique

1. Bien que l’intérim présidentiel échût, pour une semaine, à Sufi Abu Talib, qui était alors président de l’Assemblée du peuple.



hybride lancée par Sadate, en évitant jusque dans les années 1990 les réformes structurelles, notamment en ce qui concerne les privatisations et le “dégonflement” d’un secteur public hypertrophié. Bien que maîtrisant la sphère politique¹, les gouvernants ont paru, en effet, longtemps inhibés par la crainte d’une sanction sociale, découlant du coût humain d’une libéralisation économique menée à terme. Ils ont toujours à l’esprit les émeutes de 1977, provoquées par une hausse des produits de première nécessité. La révolte, en 1986, des appelés servant dans les forces de sécurité, qui ne put être maîtrisée que par le recours à l’armée, en avait réactualisé la crainte. Les conditions de vie des appelés et leur solde étaient indécentes : ils s’en prirent aux hôtels, aux night-clubs, bref à ce qui leur paraissait évoquer l’immoralité du luxe.

La lenteur des réformes socio-économiques répond donc à la volonté de maintenir l’ordre tout en transformant ce qui doit l’être, ce qui aboutit à une sorte d’oxymore pratique : le “*statu quo* évolutif”. Cette lenteur vient de ce que les gouvernants ne croient pas pouvoir faire de réformes socio-économiques radicales parce qu’ils doutent de la robustesse de leurs assises sociales si elles devaient être soumises à la tension d’un trop rapide changement et qu’ils ne peuvent pas se donner d’autres assises – bien qu’ils le souhaitent – s’ils ne font pas de réformes. De plus, une procrastination prolongée risque d’aggraver la situation. Ce problème de la réforme a donc reçu une solution provisoire dans le “*statu quo* évolutif”, qui consiste à transformer sans changer, à maintenir des structures obsolètes tout en transférant (en partie) ou en laissant transférer par des initiatives privées leurs activités vers d’autres que l’on espère performantes. C’est ce qui se passe, par exemple, avec la multiplication des universités privées en lieu et place d’une réforme à grande échelle du système public d’enseignement supérieur. Cependant, la gestion de ce *statu quo* implique la préservation de l’appareil autoritaire, dans la mesure où les gouvernants – qu’ils s’abstiennent de trop transformer les choses et les laissent périr ou parce qu’ils les transforment sans qu’il en résulte quelque chose d’immédiatement bon – sont confrontés au mécontentement endémique, quoique faiblement conflictuel, des gouvernés.

1. Il s’agit de l’appareil institutionnel classique : la présidence, le gouvernement, le Parlement et le système partisan, dominé par le Parti national démocratique (PND), le parti au pouvoir.

Cela les persuade qu'au moins une partie de la population ne les soutiendrait pas si elle était consultée et leur fait craindre qu'elle pourrait même, en certaines circonstances, les menacer.

Deux décennies de la présidence de Moubarak se passeront donc à tenter de maintenir déconnectées les politiques économiques et sociales et l'évaluation des gouvernants par les gouvernés. C'est une affaire plutôt aisée tant que l'on est en mesure de truquer les élections et que l'on pense que ce trucage n'est pas dysfonctionnel. Il faut cependant en payer le prix en préservant l'appareil autoritaire et en différant les réformes politiques, ce qui réduit les possibilités de régénération du régime. Cette situation est toutefois nécessairement limitée dans le temps, car les plus bloqués des régimes sont eux-mêmes soumis à des dynamiques générationnelles. Les dirigeants vieillissent et disparaissent; d'autres apparaissent, qui possèdent une culture politique différente et, plus largement, un autre système de préférences. Les choses changent; les hommes n'ont indéfiniment ni les mêmes valeurs ni les mêmes préoccupations, y compris parmi les élites autoritaires. La dernière décennie de la présidence de Moubarak apparaît ainsi essentiellement dominée par la préparation d'une transition successorale impliquant la reconnexion des politiques économiques et sociales et de l'évaluation des gouvernants, ce qui implique à la fois de procéder à une ouverture électorale et de pousser les réformes tant politiques que socio-économiques, bref de changer ce qu'il faut pour conserver ce qui ne doit pas changer.

PRUDENCE, CONTRAINTES ÉCONOMIQUES ET PRIVATISATION DES PROBLÈMES

Jusqu'aux années 1990, le régime évita donc, le plus qu'il put, les politiques de libéralisation économique substantielles. L'incontestable développement dont a bénéficié l'Égypte entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980 est bien moins une conséquence structurelle de la politique d'*infitâh* que le résultat de circonstances favorables, essentiellement liées à l'essor de la rente – les revenus croissants provenant de l'émigration, du tourisme, des droits de passage à travers le canal de Suez et des exportations pétrolières (Ikram, 2006). C'est ainsi que, de 1975 à 1986, le produit intérieur brut (PIB) augmente en moyenne de 9 % par an; le

taux d'investissement double durant sensiblement la même période, passant de 13,7 % du PIB en 1973 à 28,7 % en 1985; simultanément, l'épargne des ménages progresse de 8,3 à 17,8 % du PIB. La pauvreté et la mortalité infantile régressent alors que l'espérance de vie augmente, toujours durant la même période, de 50 à 58 ans (*ibid.*). Les évolutions économiques positives sont pourtant conjoncturelles. C'est ainsi qu'en 1986, la chute des cours du pétrole est durement ressentie, à la fois parce qu'elle touche les recettes d'exportations et parce qu'elle met en cause les revenus de l'immigration ainsi qu'une partie des revenus du tourisme, les uns et les autres provenant du Golfe. Cette crise est aggravée par l'augmentation simultanée du service de la dette – 5,5 milliards de dollars pour la période 1985-1986 (Amin, 1995). Mubarak est donc conduit tant par le cours de cette évolution catastrophique que par les pressions des institutions financières internationales à mettre en œuvre un plan d'ajustement structurel, impliquant une réduction importante des dépenses publiques, ce qui met notamment en cause les subventions attribuées aux produits de consommation courante¹. La renégociation de la dette avec le Club de Paris en 1987 aboutit à un premier plan de stabilisation qui n'apporta pas d'améliorations sensibles au niveau de la dette, qui atteignait, à la veille de la première guerre du Golfe, la somme de 47,6 milliards de dollars (*ibid.*).

Ce conflit permit à l'Égypte de bénéficier d'une assistance considérable de la part des pays coalisés contre l'Irak, qu'elle avait rejoints, et notamment des États-Unis. Il s'ensuivit en 1991, sous les auspices du Club de Paris, la conclusion d'un accord avec le FMI et la Banque mondiale aboutissant à l'adoption d'un plan – l'Economic Reform and Structural Adjustment Program (ERSAP) – prévoyant la mise en place d'un ensemble de réformes destinées à remédier structurellement à l'endettement égyptien. Ce plan comportait en particulier la baisse des dépenses de l'État, afin de réduire le déficit budgétaire. Il impliquait également la privatisation du secteur public : tout d'abord, pour une raison de fond consistant dans la volonté, partagée par le gouvernement égyptien et les institutions internationales, de mettre en place une véritable économie de marché en Égypte; ensuite, parce que ce secteur était aussi dysfonctionnel que coûteux (Ikram, 2006); enfin, parce que la cession d'entreprises publiques, outre les

1. Elles tombent de 7 % du PIB en 1979 à 1,6 % en 1997.

économies qu'elle impliquait, permettait de renflouer les caisses de l'Etat. Cette politique présentait un risque : celui de mécontenter une part importante de la population employée dans les entreprises publiques ou en dépendant. Son mécontentement, joint à celui, diffus, de larges parties de la population atteintes par la diminution des subventions sur les produits courants, pouvait, dans l'esprit des gouvernants, provoquer des mouvements sociaux (voir le chapitre "Le nouveau marché du travail, les conflits sociaux et la pauvreté", p. 595). Afin de prévenir ces derniers – et non pour lutter contre l'islamisme –, les autorités mettront simultanément en place une politique de délibéralisation, c'est-à-dire de restriction des libertés publiques (Kienle, 2001).

Le "*statu quo* évolutif" est ainsi au cœur de la politique de Moubarak, y compris quand les réformes apparaissent inévitables. Il implique l'utilisation résolue de l'avantage que les régimes autoritaires possèdent sur les démocraties : du temps. Dans les démocraties, les réformes doivent être rapides, puisque les majorités qui les mettent en œuvre et qui espèrent en bénéficier sont de courte durée. Les régimes autoritaires, eux, n'étant pas soumis au tempo de l'élection, n'ont pas besoin d'opérer rapidement. En d'autres termes, le coût humain des dysfonctionnements n'a pas la même valeur politique dans les démocraties que dans les régimes autoritaires, non pas nécessairement parce que les dirigeants y seraient de meilleurs hommes dans les uns que dans les autres, mais parce que les risques d'en pâtir sont différents. Dans les démocraties, les élites gouvernantes sont soumises à la crainte de perdre les élections. Dans les régimes autoritaires, les élites gouvernantes sont seulement soumises à la crainte diffuse de perdre le contrôle de la rue, ce qui peut arriver n'importe quand ou jamais, de sorte que presque tout les inquiète sans que rien ne les inquiète vraiment ou leur paraisse relever de l'urgence.

Un exemple permet d'illustrer cette particularité, celui de l'épidémie d'hépatite C en Egypte (Radi, 2006) qui touche 13 % de la population. La contamination trouve sa source dans une campagne de traitement de masse de la bilharziose, s'étalant entre 1960 et 1980 et impliquant des injections pratiquées à l'aide de seringues non stérilisées. (Voir le chapitre "Comment se portent les Egyptiens? Un diagnostic", p. 651.) Le diagnostic est tardif. Il est, sinon fait, du moins officialisé en 1994 après qu'un médecin égyptien eut déclaré, lors d'un colloque se tenant en Arabie saoudite, qu'une part considérable

de la population égyptienne était atteinte par les deux hépatites B et C. Les autorités égyptiennes mirent alors en place des soins. Cependant, le coût du traitement normal excédait les capacités de financement du budget de la santé et de la protection sociale¹. Le ministère de la Santé se contenta donc de palliatifs (Radi, 2007) comme l'importation de pilules chinoises, composées d'herbes médicinales, ou la demande faite au NRC (National Research Council) d'en rechercher un équivalent. Au total, plus d'un dixième de la population égyptienne touchée, une responsabilité flagrante de l'Etat dans l'apparition de l'épidémie, une incapacité évidente à promouvoir des solutions thérapeutiques et préventives... Ces faits, pourtant, n'ont provoqué aucun remous parmi la population, habituée à rechercher par elle-même des solutions face à un Etat à la fois relativement peu doté en moyens et politiquement inébranlable. La conséquence en a été l'absence d'un sentiment d'urgence chez les gouvernants. De fait, si l'on considère les interventions publiques des différents ministres de la Santé, on constate une tendance à temporiser et à justifier la faiblesse de la réaction politique par la faiblesse des moyens dont dispose le pays.

Il serait possible de multiplier les exemples de tels dysfonctionnements, affectant sur une grande échelle les prestations fournies à la population. Parmi ceux-ci, citons les leçons particulières données par les professeurs de l'enseignement public à leurs propres élèves. (Voir le chapitre "Eduquer la nation : les dilemmes d'un système éducatif à l'ère de la mondialisation", p. 685.) En Egypte, il est notoire que, pour réussir l'année scolaire et les examens, il faut prendre des leçons auprès de ses enseignants. Elles peuvent être données fort tard, puisque le professeur doit faire la tournée de ses nombreux élèves. Il n'est pas rare que le tour d'un garçon de 13 ans arrive à 23 heures. Une famille moyenne comptant quatre enfants scolarisés peut ainsi dépenser, tous les mois, 400 livres en leçons particulières. Si cette famille atteint une certaine aisance (toute relative, du reste), c'est-à-dire, si les rentrées mensuelles sont de l'ordre de 1 000 livres, cela signifie que presque la moitié de celles-ci sont affectées aux cours

1. Selon les données rassemblées par Saadia Radi, le coût serait de 70 000 livres par patient et par an. Si tous les patients en bénéficiaient, la dépense s'élèverait à 70 milliards de livres par an. Pour apprécier ce coût, il faut savoir que le salaire égyptien moyen est de 400 livres par mois et qu'une livre égyptienne vaut 0,15 euro (le salaire moyen mensuel étant de l'ordre de 50 euros).

particuliers. De son côté, un enseignant du secondaire, qui ne gagne que 500 livres par mois avec une certaine ancienneté, peut arriver à multiplier par 10 son salaire grâce à ces leçons. Cette pratique est unanimement décriée. Les pouvoirs publics ont, à plusieurs reprises, déclaré vouloir y mettre fin. Cependant, la seule manière efficace de le faire consisterait à augmenter le salaire des enseignants, afin qu'ils ne soient plus obligés de recourir aux leçons privées pour bénéficier d'une vie décente, ce que le budget de l'Etat ne permet pas. Ce dérèglement massif ne provoque aucune protestation organisée, même si, au bout du compte, l'école gratuite se trouve transformée en école payante, puisque les enseignants prélèvent directement sur les familles le surcroît de salaire que les gouvernants ne peuvent tirer des ressources publiques.

Il ne découle de ces dysfonctionnements flagrants aucun mouvement social ni aucune action collective d'usagers mécontents (si l'on excepte des manifestations locales et ponctuelles). Le mal est connu, mais cette notoriété ne le transforme pas en véritable problème public. La raison en est simple : il n'est de véritable problème public que lorsque le destin des gouvernants est en jeu ; or, ici, contrairement à ce qu'il en serait dans les démocraties, il ne l'est pas. Il en découle que la gravité des dysfonctionnements, qui est indexée sur l'émou qu'ils provoquent, et du risque électoral que cet émoi fait courir aux gouvernants est atténuée, voire gommée. Ces derniers ne se sentent donc pas pressés d'obtenir un résultat ou même d'agir, car aucune crainte ne les aiguillonne. Il en résulte que l'attention généralement portée aux standards de bien-être et de sécurité n'est pas publiquement garantie.

Face à ce retrait de l'Etat, dû tant à la nature de l'autoritarisme qu'à la faiblesse de ses ressources, les gouvernés s'organisent pour apporter des solutions privées aux problèmes publics. Plutôt que de protester collectivement, ils préfèrent résoudre ces problèmes avec les moyens dont ils disposent. Ce choix pragmatique a comme conséquences de décharger les gouvernants de la prise en charge d'une partie des attentes qu'ils devraient satisfaire, tout en liant les gouvernés à l'ordre même dont ils pâtissent, puisque les solutions consistent souvent à faire ce qui est interdit, à recourir à la privatisation induite de ressources publiques et à la corruption. L'essentiel de l'équilibre politique égyptien est là.

L'ABSENCE D'ALTERNATIVE

Cependant, pour que cet équilibre soit stable, il faut aussi qu'il n'existe aucune alternative crédible à l'état des choses. Cela implique que le pluralisme partisan recréé par Sadate soit limité. Cette nécessité est du reste une conséquence des institutions républicaines en contexte autoritaire, résultant directement du principe représentatif. Pour le pouvoir moderne, il n'existe pas, en effet, d'autres institutions que les institutions représentatives. Ce principe fondateur a comme conséquence d'impliquer des élections (quand bien même sont-elles truquées). Dans les monarchies héréditaires, l'élection se limite à la désignation du Parlement, puisque c'est le principe généalogique constitutionnalisé qui pourvoit à la direction suprême de l'Etat. Dans les républiques, au contraire, le chef de l'Etat ne peut être, directement ou indirectement, qu'un élu. La conséquence de cela est que les monarques n'ont pas nécessairement besoin d'un parti majoritaire qui les soutienne, alors qu'un tel parti est absolument nécessaire aux présidents.

En restaurant le multipartisme, Sadate était donc obligé de créer un parti présidentiel, largement majoritaire de surcroît, car le mode de désignation du président de la République nécessite la présence d'un tel parti à l'Assemblée du peuple. En effet, jusqu'à la réforme de 2005, le président de la République était désigné par un vote de cette assemblée, acquis aux deux tiers de ses membres; ce vote était suivi d'un référendum. Il découlait de cette procédure que tout Président égyptien devait pouvoir compter sur la maîtrise d'au moins ces deux tiers. Le plus simple était ainsi la création d'un parti dominant pour remplacer l'ancien parti unique. Ce que fit logiquement Sadate en créant le PND (Parti national démocratique). Mais cela ne suffisait pas à garantir la présence d'une majorité des deux tiers, fidèle en toute circonstance, puisqu'un tel parti, par sa taille même, ne pouvait que se retrouver dans la situation d'une organisation qui, visant à rassembler une portion importante de la population, est forcément hétérogène et, *de facto*, pluraliste. La prudence impliquait donc d'accroître le nombre d'élus du parti majoritaire au Parlement au-delà des deux tiers. Le nombre est une assurance. Il découla de cette prudence que les autres partis ne purent se voir concéder (au mieux) que moins du tiers des sièges et que le pluralisme prit donc, dès sa restauration, une forme limitée; il fut en effet contenu par maintes tracasseries

administratives et policières faites aux opposants, dont les gouvernants, Sadate en premier, avaient pourtant souhaité et même suscité l'apparition (Beattie, 2000). Et tout cela, paradoxalement, à cause de l'organisation constitutionnelle comme de la nature ouverte du parti gouvernemental, et non à cause d'une idéologie autoritaire.

La situation de cette opposition irrémédiablement cantonnée à moins du tiers empira lors des élections législatives de 1990, à cause d'une décision de la Haute Cour constitutionnelle, qui ne faisait pourtant que proclamer un principe constitutionnel, déjà affirmé en 1987 : le droit pour chaque citoyen de se présenter librement aux élections législatives, sans avoir, pour ce faire, à être membre d'un parti. Cela impliquait l'abandon du scrutin proportionnel de liste et le recours au scrutin uninominal majoritaire. Les partis perdaient donc le contrôle de la présentation des candidats. Le résultat en fut remarquable, même si l'on peut discuter du détail de l'entrelacement des causalités. En effet, alors que les élections de 1979, de 1984 et de 1987, bien que profitant très largement au parti présidentiel, avaient vu se constituer d'autres pôles que le PND, partiellement formés par des partis politiques issus de la pluralisation voulue par Sadate, les élections qui firent suite au changement de mode de scrutin entraînèrent un effondrement de ces partis, au bénéfice des "indépendants" tout d'abord et, en 2005, des Frères musulmans. Les partis créés à l'instigation de Sadate (le Parti libéral, le Parti socialiste du travail et le Parti du rassemblement) ainsi que le Wafd ne résistèrent pas à l'ouverture du marché électoral. En revanche, celle-ci bénéficia indéniablement au PND, puisque les "indépendants" dont la fidélité n'était engagée nulle part purent facilement y adhérer une fois élus. Avant 1990, les pôles alternatifs au PND n'étaient pas solubles dans celui-ci ; ils le devinrent à partir de 1990 et jusqu'en 2005, année où apparut un pôle alternatif résistant : celui formé par les Frères musulmans.

Distribution des sièges à l'Assemblée du peuple

	1979	1984	1987	1990	1995	2000	2005
Nombre de sièges	392	458	458	454	454	454	454
Nombre de candidats	1 600	4 000	3 700	2 700	4 000	4 200	5 000
PND	347	391	359	386	318	353	320
Wafd	0	58^(a)	34	0 ^(b)	6	7	6
Rassemblement	0	0	0	5	5	6	2
Parti socialiste du travail	30	4	57^(c)	0	1	0	0
Parti libéral	2	0	57 ^(d)	0	1	0	0
Frères musulmans	-	58 ^(e)	57 ^(f)	-	-	17	88
Indépendants	-	-	8	57	112 ^(g)	55^(h)	26

(a) Score de la liste commune du Wafd et des Frères musulmans.

(b) Boycotte les élections.

(c) Score de l'Alliance regroupant ce parti avec le Parti libéral et les Frères musulmans.

(d) *Idem.*

(e) Score de la liste commune du Wafd et des Frères musulmans.

(f) Score de l'Alliance regroupant les Frères musulmans avec le Parti libéral et le Parti socialiste du travail.

(g) 99 d'entre eux rejoignent le PND.

(h) 35 d'entre eux rejoignent le PND.

Figurent en gras les pôles alternatifs au vote PND lors de chaque élection et, en italique, le chiffre global obtenu par la coalition à laquelle appartient le parti. Dix députés sont nommés par le chef de l'Etat et ne figurent pas dans le décompte. On constate des variations dans certains décomptes. Elles proviennent de ce que tous les sièges ne sont pas pourvus.

Source : Union interparlementaire (<http://www.ipu.org>).

Le paradoxe de cette désaffection rapide vis-à-vis des partis politiques réside dans le niveau remarquable, non pas de la participation électorale, mais du nombre des candidatures aux élections. On passe de mille six cents candidats aux élections de 1979 à cinq mille aux élections de 2005. A partir de 1990, ce chiffre élevé résulte, pour une large part, des candidatures indépendantes. On en a déduit que la désaffection vis-à-vis des partis n'impliquait pas une désaffection vis-à-vis de la vie publique (Ben Néfissa et Arafat, 2005). Il n'est pas certain, cependant, que cette augmentation du nombre de candidats puisse seulement s'expliquer par une forme d'effervescence civique

succédant à la déception vis-à-vis des partis. C'est la possibilité d'être individuellement candidat qui en est la cause, c'est-à-dire d'être candidat indépendamment de la présentation par un parti politique et donc sur sa propre notoriété. En d'autres termes, les indépendants élus sont des notables. Au demeurant, si ceux-ci se présentent en dehors des partis, il n'en découle pas qu'ils en sont indépendants; de fait, la très grande majorité est liée au PND (Al-Khawaga, 1997), soit qu'ils en sont membres, soit qu'ils sont prêts à le devenir en cas de victoire. Du fait de son caractère englobant et de son absence de ligne idéologique, ce parti apparaît ainsi comme une nébuleuse de réseaux ancrés localement par l'intermédiaire de notabilités concurrentes. L'augmentation du nombre des candidatures reflète donc la vitalité des réseaux et non celle du politique. Ce qui apparaît dès les années 1990 n'est donc qu'une "dissolution de la vie partisane" – suivant l'expression de Dina Al-Khawaga (*ibid.*) –, conforme au mode de fonctionnement du régime et au maintien de l'équilibre politique.

Dans un tel contexte, on peut s'interroger sur le rôle exact des partis d'opposition. En effet, on pourrait s'attendre à ce qu'ils soient peu nombreux, puisqu'ils ne peuvent espérer participer au pouvoir ni être en mesure d'attirer grand monde; or, l'Égypte compte actuellement vingt-trois partis politiques reconnus, dont onze ont été créés par décision de justice, après avoir été refusés par la Commission des partis. Il est néanmoins devenu commun de critiquer la réglementation pesant sur leur création et notamment cette commission relevant du Conseil consultatif, la seconde chambre du Parlement, et dirigée par le président de ce conseil, qui est aussi l'actuel secrétaire général du PND. Pourtant, si l'on prend le système des partis dans son ensemble, c'est bien vingt-trois partis qui sont en activité. Admettons même que la réglementation soit moins restrictive ou encore que la commission se montre libérale dans l'examen des demandes de création et que le nombre des partis augmente. La vie politique serait-elle changée? Certainement pas, car ce n'est pas l'offre réduite de partis ou même la difficulté à les créer qui limite le pluralisme, mais tout simplement la faible attractivité de la vie partisane. Inversement, le fait de ne pas exister, officiellement du moins, comme parti n'a pas empêché les Frères musulmans de remporter dix-sept sièges à l'Assemblée du peuple en 2000 et quatre-vingt-huit en 2005. On fera la même remarque s'agissant des nombreuses tracasseries dont sont victimes les organisations politiques, leurs candidats et leurs militants. Elles

sont indéniables, mais n'expliquent pas la faible attractivité des partis d'opposition. Les Frères musulmans, au moins aussi maltraités que ces derniers, possèdent, en effet, une assise populaire et militante consistante.

Quels sont les principaux partis actuellement en activité? Tout d'abord, le Wafd, le Parti libéral, le Parti socialiste du travail et le Parti du rassemblement. Ils ont été créés au moment du retour au multipartisme, dans la seconde moitié des années 1970. Parmi les partis créés ensuite n'en figure aucun dont l'activité politique soit quelque peu importante ou qui soit parvenu à posséder au moins un siège électif au Parlement, à l'exception du parti al-Ghad et des nassériens. Al-Ghad ("Demain") a été fondé en 2004 par un ancien cadre du Wafd, Ayman Nour. En 2007, le Front démocratique a été créé, après avoir été très rapidement approuvé par la Commission des partis. Il est dirigé par un ancien membre influent du PND, Osama Ghazali Harb, proche de Gamal Moubarak, le fils du Président. Ce qui est d'abord remarquable dans tous ces mouvements est qu'il s'agit de partis de cadres avec une base militante réduite et un accès restreint au marché des réseaux de notables (conséquence de la part non négligeable de ce marché captée par le PND). C'est ainsi que les dirigeants du Wafd ne sont connus pour ainsi dire que des lecteurs du journal du parti (Kienle, 1997).

A défaut d'être important, il faut donner l'illusion de l'être. Il s'ensuit que les partis d'opposition sont devenus les clients du parti majoritaire, seule instance dont ils puissent obtenir les avantages et le crédit que confère habituellement la popularité. De fait, plusieurs des dirigeants de l'opposition sont membres nommés du Conseil consultatif¹, comme Rifaat al-Sayyed, président du Parti du rassemblement, Ahmad al-Wadahallah, président du Parti de l'Umma, ou Zakaria Hassan, président du Parti libéral. De même, le PND permet à d'autres dirigeants de remporter un siège à l'Assemblée du peuple en ne leur opposant pas de candidat. Lors des consultations entre la majorité et l'opposition, que l'on nomme hyperboliquement "Dialogue national", les dirigeants de l'opposition représentée au Parlement sont entendus de manière ostentatoire. Enfin, les députés de l'opposition ont également besoin de l'administration et d'avoir des "appuis" chez les

1. C'est le président de la République, également président du PND, qui les nomme.

gouvernants afin de pouvoir rendre à leurs électeurs les services qu'ils attendent d'eux (voir le chapitre "La vie politique locale : les *mahalliyât* et le refus du politique", p. 343). De ce point de vue, un chef de parti qui par la nature de sa fonction a les moyens d'accéder directement aux dirigeants du PND (et donc aux gouvernants) peut apparaître mieux doté qu'un simple élu du PND.

On ne peut considérer l'équilibre politique égyptien et sa dynamique sans s'interroger sur la place qu'y occupe l'organisation des Frères musulmans (voir le chapitre "Islamisme et islamisation : courants et tendances", p. 887). Elle a à sa tête un guide suprême (Mohammed Mahdi Akef) assisté de deux vice-guides (Khayrat al-Shâtir et Mohammed Habib) et d'un bureau de la Guidance, composé de quinze membres; ce mouvement bénéficierait du soutien d'un million et demi de cotisants¹ (le PND revendique seulement quelque huit cent mille adhérents supplémentaires). Il ne s'agit ni d'un parti politique, puisque la prédication et l'action sociale entrent dans ses activités, ni d'une confrérie, puisqu'il réfute tout enseignement mystique. Très présent dans la vie syndicale et désormais dans la vie parlementaire avec ses quatre-vingt-huit élus, la question fondamentale qui se pose à son propos est : qu'en faire ?

Si l'on considère le mouvement depuis sa création, en 1929, il est évident que la modération n'est pas une de ses caractéristiques initiales. Hassan al-Banna, son fondateur, déclarait du reste : "Nous prêchons la religion pour une fin politique que nous espérons accomplir. Nous ne sommes pas des cheikhs soufis" (cité par Aclimandos, 2002). L'échec de sa radicalisation sous Nasser et sa répression firent, cependant, que le mouvement adopta une attitude politique plus modérée. A partir de Moubarak, les Frères musulmans affichent une stratégie légaliste de participation à la vie politique. Ils entrent en 1984 dans la compétition électorale en faisant alliance avec un parti laïque, le Wafd. Ils disposent alors de huit sièges à l'Assemblée du peuple. Ce nombre passe à trente-huit à la suite des élections de 1987, dans le cadre de "l'Alliance islamique" qui les lie au Parti du travail. Cette évolution a été voulue par la direction. Elle s'inscrit dans la politique de libéralisation mise en place par les gouvernants. Durant

1. Le chiffre est évoqué par des responsables de l'appareil sécuritaire égyptien, cité par Tewfik Aclimandos (2008). Le mouvement ne souhaite pas faire connaître le nombre de ses membres.

les années 1980, les Frères musulmans peuvent penser que la réislamisation croissante de la société égyptienne et la multiplicité des références à la norme islamique engorgeant un discours public de plus en plus bigot représentent pour eux une réelle opportunité, leur permettant de s'imposer politiquement. Ce ne fut pas le cas, la domination d'une référence n'impliquant nullement l'unicité des systèmes d'action des acteurs qui affirment sa primauté. Partager une référence n'est pas partager un projet, même si l'on répète que "l'islam est la solution" (slogan classique de la mouvance islamiste).

De plus, en Egypte, le pouvoir n'est pas dans les mains de l'opinion, quelque favorable qu'elle puisse être, mais dans celles des gouvernants, qui détiennent les moyens de s'opposer de façon décisive à tout succès électoral des Frères. Certainement partisans eux-mêmes de la réislamisation, les gouvernants, leurs affiliés et leurs affidés ne sont pas pour autant, dans leur grande majorité, prêts à laisser la victoire à leurs adversaires. Les propagandistes d'une cause morale ont toujours tendance à croire que leur vision du monde est largement partagée ou qu'elle ne manquera pas de l'être si on les laisse agir, puisqu'elle est dispensatrice du bien. Cette illusion peut les pousser à la violence (lorsqu'ils pensent que le résultat est au bout de l'action) ou les conduire au compromis (lorsqu'ils croient que la conversion des âmes leur donnera la victoire) ; elle n'en demeure pas moins le motif premier de leurs actions.

Durant les années 1990, les Frères musulmans ne joueront plus de rôle dans la vie parlementaire ; le durcissement des dispositifs de fraude électorale les en a exclus. Cependant, en 2000, une décision de la Haute Cour constitutionnelle égyptienne fit obligation aux pouvoirs publics de faire présider chaque bureau de vote par un magistrat, apportant une limitation à l'efficacité routinière d'un trucage souvent grossier mais jamais sanctionné. Il en découla un retour significatif des Frères musulmans au Parlement, où ils comptèrent dix-sept sièges. En 2005, ils passèrent à quatre-vingt-huit sièges, profitant de ce que le régime était en train d'expérimenter un nouveau palier de libéralisation, dans la perspective de la plus ou moins proche succession à la tête de l'Etat. Les Frères, cependant, interprétèrent cette libéralisation comme la conséquence des pressions américaines. C'est ainsi que, durant le printemps de cette année-là, ils prirent l'initiative d'assumer une situation véritablement conflictuelle. Croyant le régime en position de faiblesse, ils espéraient ainsi le contraindre

à établir avec eux un partenariat pour la réalisation des réformes (Antar, 2006). Cette tactique suggère qu'ils seraient modérés, faute de pouvoir faire autrement, mais prêts à cesser de l'être dès lors qu'ils pensent la chose possible.

LA QUESTION DE LA SUCCESSION DE MOUBARAK

Un fait majeur, pour la compréhension de l'Égypte des années 2000, est l'inéluctable proximité d'une transition politique à la tête de l'État. Ce n'est pas la durée de la présidence de Hosni Moubarak qui est en cause mais son âge. Né en 1928, il aura 83 ans à la fin de son actuel mandat. D'une manière ou d'une autre, il est évident qu'il atteint le terme de sa vie politique. La question se pose donc de sa succession, c'est-à-dire de la reformulation d'un équilibre politique autour d'un nouveau chef de l'État. Le seul homme politique égyptien qui fasse actuellement figure de successeur et dont l'activité ne dément pas cette posture est le fils cadet du Président, Gamal Moubarak. Il apparaît dans la vie politique du PND à la fin des années 1990 et semble en position de successeur à partir des élections de 2000. Il a regroupé autour de lui les partisans d'une réforme du parti au pouvoir et de la société, évolution qui implique une rénovation du management, sur le mode de l'entreprise privée. La réforme de la société implique, de plus, l'accélération de la libéralisation économique et la mise en place d'une redistribution sociale performante. Gamal Moubarak est, du reste, secrétaire du Haut Comité des politiques du PND, qui rassemble les partisans des réformes et vise à les promouvoir auprès du gouvernement comme du Parlement. Cette stratégie implique de resserrer les liens entre le gouvernement et le parti majoritaire, jusqu'alors plutôt considéré comme un simple réservoir de voix disponibles. Cette nouvelle tâche impartie au PND s'explique, d'abord, par le fait que la seule légitimité dont puisse se prévaloir le fils du Président, dans un système certes autoritaire mais non moins représentatif, est la légitimité politique que confère l'appartenance à un parti majoritaire et, partant, l'élection qui lui donne la majorité. Elle s'explique ensuite par la conviction que la pérennité du régime ne peut plus seulement dépendre de la capacité de l'appareil sécuritaire à contrôler les élections et à inhiber les mouvements sociaux ; qu'il faut que les équilibres politiques puissent s'établir de manière

durable, indépendamment des performances des forces de l'ordre, et que, pour y parvenir, il faut commencer à réhabituer les gouvernants à la compétition, c'est-à-dire à la nécessité d'obtenir, sur leurs projets, l'accord d'une partie des citoyens. C'est ce qui explique l'ouverture électorale de 2005, qui bénéficia aux Frères musulmans.

La double élection – législative et présidentielle – de 2005 marque ainsi un tournant dans la vie politique égyptienne. Elle s'inscrit dans un agenda politique consistant à rendre les citoyens sensibles à l'existence des politiques publiques, afin de parvenir à donner aux gouvernants une assise n'impliquant ni les interventions de l'appareil sécuritaire ni le désinvestissement des citoyens. Cet agenda politique est très strictement lié à un agenda économique et social. On ne peut le comprendre si l'on sous-estime l'importance politique que revêtent les réformes économiques chez les réformateurs du PND, dont le programme diffère de celui de l'"ancienne garde" qui consistait à maintenir l'équilibre en évitant de changer trop de choses. Si l'Égypte est sortie du socialisme en 1974, avec une loi sur les investissements, la libéralisation économique a été, on l'a vu, très lente – et elle n'est toujours que partielle. Très lente, car les gouvernants voulaient que l'insatisfaction de la population demeure limitée (ou du moins circonscrite). Du point de vue des réformateurs, tout au contraire, la lenteur de la libéralisation et les limitations qui lui sont encore imposées nuisent à l'efficacité des réformes et donc affectent les chances du régime de durer. En effet, la population subit, malgré tout, les conséquences du mauvais fonctionnement de l'économie et des services publics. Il faut donc appliquer les réformes le plus rapidement et le plus complètement possible, afin de sortir d'une situation où les ménagements produisent plus de mal que de bien, même s'ils permettent de stabiliser le régime. Pour les réformateurs, cette stabilité est un leurre.

Toutefois, un mouvement trop rapide risque de provoquer des mobilisations dans de nombreux secteurs de la population où sont les assises du régime et, plus spécifiquement, dans son électorat. En effet, les analystes oublient le plus souvent cet aspect de la question, mais on doit le conserver à l'esprit : les trois cent vingt-trois députés PND ont des électeurs, et ces électeurs – quelles que soient leurs motivations – peuvent faire défaut (ou les députés peuvent faire défaut pour conserver leurs électeurs). En 2005, une partie des Frères musulmans élus l'ont été dans des circonscriptions détenues par le

PND. Les risques de revers électoral en cas de libéralisation du scrutin sont bien réels. Les réformateurs ont donc, malgré tout, besoin de l'appareil sécuritaire et des recettes de la "vieille garde".

Le risque de perdre la majorité est pourtant inhérent à tout régime démocratique, où être majoritaire est forcément un état transitoire. Dans les régimes autoritaires, les majorités sont stables, parce qu'elles ne dépendent pas de l'assentiment des citoyens, mais du trucage des élections et du sentiment des gouvernés de leur impuissance à s'y opposer. Cela implique le maintien d'un appareil sécuritaire, sinon efficace, du moins inquiétant. Dès lors, les politiques publiques sont conduites indépendamment du fait qu'elles apportent ou n'apportent pas des résultats tangibles dans le cours d'un mandat électoral. En revanche, si les gouvernants entendent rétablir une connexion entre les majorités et les politiques publiques, ils deviennent dépendants de l'opinion que les gouvernés se font de leur réussite pour demeurer majoritaires, et la stabilité du nouveau régime qu'ils créent devient, elle, dépendante de l'effectivité de cette réussite. L'évaluation de celle-ci par les citoyens se fait dans le temps relativement court, celui d'une mandature. En d'autres termes, renoncer au privilège de l'autoritarisme, c'est tout d'abord renoncer à la possibilité de se donner un temps indéfini pour réussir. La question stratégique est de savoir à partir de quel moment il est raisonnable de renoncer à ce temps. Si, du point de vue des principes démocratiques, il paraît toujours impératif d'y renoncer, il n'est pas certain qu'il en soit de même du point de vue pratique, où les résultats d'une action doivent être considérés en fonction de ses conséquences. Dans le court terme, rien n'indique que soumettre le PND à l'évaluation des citoyens entraînerait une amélioration de leur sort, faute probablement d'une autre solution crédible. Le problème qui se pose est plutôt le suivant : la stratégie qui vient d'être décrite et qui peut se résumer à la priorité de la réussite d'un certain nombre de politiques publiques dans le domaine du *welfare* et sur la mise en place d'institutions démocratiques, cette stratégie a-t-elle des chances de réussir ?

Il est parfaitement impossible de le dire ou de le contredire. Du reste, les politiques publiques pourraient réussir sans que les citoyens s'en satisfassent suffisamment pour que le PND conserve la majorité des suffrages. Dans une démocratie, les choix des citoyens ne sont pas nécessairement liés aux réussites ou aux échecs objectifs des gouvernants ; la stabilité du régime l'est peut-être, mais assurément pas

celle des coalitions. Les choix des citoyens découlent d'une certaine perception des choses, de la nature de l'offre et du débat, et non de la qualité intrinsèque des politiques mises en œuvre. Ce qui est nécessaire pour passer de l'autoritarisme à la démocratie n'est donc pas le succès économique et social d'un régime, mais l'existence d'une pluralité d'acteurs d'accord pour jouer le jeu démocratique, parce qu'ils considèrent qu'il est dans leur intérêt de le jouer. Ce sont ces acteurs qu'il faudrait susciter dans une telle perspective. Au contraire, croire que la réussite économique permettra nécessairement de demeurer au pouvoir après l'ouverture démocratique, c'est vouloir se doter d'un viatique qui permette de passer de l'autoritarisme à la démocratie sans rien perdre de ses forces. Le souhait de posséder cette assurance avant d'ouvrir le jeu est compréhensible, si l'on considère l'aversion au risque de tout un chacun, mais il est contradictoire avec le but poursuivi : la démocratie se nourrit fonctionnellement d'incertitude. On ne sait jamais si l'on va rester au pouvoir; on ne sait jamais exactement pourquoi on le perdra; on ne sait jamais vraiment pourquoi on le conserve. C'est pour cela que les gouvernants s'inquiètent des gouvernés. La démocratie est tout entière dans cette inquiétude. A vouloir trop d'assurances pour sauter le pas, les réformateurs égyptiens du PND peuvent ne jamais se sentir prêts à le sauter.

JEAN-NOËL FERRIÉ

POUR SAVOIR PLUS

EL ASWANY Alaa, 2006 : *L'Immeuble Yacoubian*, Actes Sud, Arles.

HAENNI Patrick, 2005 : *L'Ordre des caïds. Conjurer la dissidence urbaine au Caire*, Paris/Le Caire, Karthala/CEDEJ.

KIENLE Eberhard, 2001 : *A Grand Delusion : Democracy and Economic Reform in Egypt*, Tauris, Londres/New York.

BIBLIOGRAPHIE

ACLIMANDOS Tewfik, 2002 : *Officiers et Frères musulmans*, CEDEJ, Le Caire, coll. "Études et documents", n° 1-2 [en ligne : http://www.cedej-eg.org/IMG/pdf/E_D1-2p.pdf].

- ACLIMANDOS Tewfik, 2007 : "Les Frères musulmans égyptiens : pour une critique des vœux pieux", *Politique africaine*, n° 108, "L'Égypte sous pression ? Des mobilisations au verrouillage politique", p. 25-46.
- AL-KHAWAGA Dina, 1997 : "Le Parti national démocrate et les élections de 1995 : la conjonction de nombreuses logiques d'actions", in Gamblin S. (dir.), *Contours et détours du politique en Égypte. Les élections législatives de 1995*, L'Harmattan/CEDEJ, Paris/Le Caire, coll. "Comprendre le Moyen-Orient", p. 83-100.
- AMIN Galal A., 1995 : *Egypt's Economic Predicament. A Study in the Interaction of External Pressure, Political Folly and Social Tension in Egypt, 1960-1990*, Brill, Leyde.
- ANTAR Noha, 2006 : "Le succès des Frères musulmans lors des élections législatives de 2005 en Égypte : raisons et implications", *EuroMeSCo Paper*, n° 51 [en ligne : http://www.euromesco.net/images//51_fr.pdf].
- BEATTIE Kirk J., 2000 : *Egypt During the Sadat Years*, Palgrave, New York.
- BEN NÉFISSA Sarah et ARAFAT Ala' Al-dîn, 2005 : *Vote et démocratie dans l'Égypte contemporaine*, Karthala-IRD, Paris/Marseille.
- IKRAM Khalid, 2006 : *The Egyptian Economy, 1952-2000. Performance Policies and Issues*, Routledge, Londres, coll. "Routledge Studies in Middle Eastern Economies".
- KIENLE Eberhard, 1997 : "Désélectionner par le haut : le Wafd dans les élections législatives de 1995", in Gamblin S. (dir.), *Contours et détours du politique en Égypte. Les élections législatives de 1995*, L'Harmattan/CEDEJ, Paris/Le Caire, coll. "Comprendre le Moyen-Orient".
- KIENLE Eberhard, 2001 : *A Grand Delusion : Democracy and Economic Reform in Egypt*, Tauris, Londres/New York.
- RADI Saadia, 2006 : "Débats de presse, scandale et mise en place d'une politique de prévention. A propos de l'hépatite C en Égypte", *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, vol. 54 n° HS 1, p. 45-52 [en ligne : http://www.ceri-sciencespo.com/archive/nov06/art_sr.pdf].
- RADI Saadia, 2007 : "L'hépatite C et les défaillances du système égyptien de santé publique. Itinéraires thérapeutiques et solutions palliatives", *Égypte/Monde arabe*, troisième série, n° 4, p. 127-145 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1766.html>].





LA VIE POLITIQUE LOCALE : LES *MAHALLIYYÁT* ET LE REFUS DU POLITIQUE

Sous l'effet de pressions à la fois externes et internes, l'Égypte a connu en 2005 des changements politiques importants, avec notamment la première élection présidentielle "pluraliste" de son histoire et des élections législatives qui ont montré une percée importante des Frères musulmans. Une montée sans précédent de la revendication démocratique précéda ces changements, entre autres chez les élites du pays, et provoqua une modification générale du climat politique vers plus de liberté d'expression et d'action ainsi qu'une réactivation de la société civile et de diverses institutions importantes comme l'Université, la justice et la presse. Cependant, si la vie publique et politique nationale a connu certains changements positifs, cela n'a pas été le cas de la vie politique locale.

De manière symptomatique, deux mesures politiques "négatives" ont récemment affecté cette dernière : en mars 2005, le report de la réforme de la loi portant sur l'administration locale et le report des élections locales qui devaient avoir lieu en 2006 et qui finalement se sont déroulées en avril 2008. Si le premier report pouvait simplement s'expliquer par le bouleversement de l'agenda politique autour de l'article 76 de la Constitution¹, le second, en revanche, présentait des

1. La décision de réformer l'article 76 de la Constitution a conduit notamment à l'organisation d'un référendum populaire en mai 2005 pour entériner la réforme constitutionnelle, au vote d'une loi sur l'élection présidentielle, à l'amendement de la loi sur l'exercice des droits politiques et enfin à la tenue d'une élection présidentielle en septembre 2005 et d'élections législatives en octobre-novembre de la même année.



enjeux politiques clairs, en étroite relation avec les conditions imposées aux candidatures indépendantes pour la prochaine élection présidentielle¹. En effet, ce report des élections locales semblait bien résulter de la crainte du régime de voir la percée électorale islamiste se confirmer au niveau local et de sa volonté d'éviter une éventuelle candidature islamiste à la prochaine élection présidentielle².

Que les structures politiques locales présentent un enjeu politique est d'une grande nouveauté dans la vie politique en Egypte. En l'occurrence, l'enjeu est ici fondamental, car attaché à l'institution pivot de tout le système politique : l'institution présidentielle. Dans le vocabulaire politique égyptien, "politique" et "local" sont des termes antinomiques. La politique est une activité "nationale" et "centrale", et même si tous les citoyens de ce pays vivent inévitablement dans le "local", ce dernier se gère de façon administrative et non politique. Telle est la particularité principale de la vie politique locale. De manière significative, on la dénomme en Egypte "administration locale" ou bien par le terme générique égyptien de *mahalliyât*, que l'on pourrait traduire par "les localités". Ce système politico-administratif a la particularité de ne pas connaître le maillon "municipal", typique de la décentralisation. De même, si les contraintes administratives et répressives sur l'expression et l'activité politiques nationales tendent aujourd'hui partiellement à s'amenuiser, de tels changements ne sont pas perceptibles au niveau local, et il s'agit là d'un choix délibéré du régime. Le

1. L'article 76 de la Constitution a été réformé en 2005 et en 2007. La réforme de l'année 2007 a assoupli les conditions relatives aux candidats des partis politiques. C'est ainsi que tout parti politique ayant remporté au moins un siège à l'Assemblée du peuple ou au Conseil consultatif peut désigner un candidat à toutes les élections présidentielles qui auront lieu pendant les dix années à venir à compter du 1^{er} mai 2006. A l'inverse, les conditions relatives aux candidatures indépendantes des partis politiques demeurent toujours aussi restrictives. Elles visent principalement à éviter toute candidature des Frères musulmans. Ces derniers n'ont pas de cadre politique légal. Les candidats indépendants des partis politiques doivent réunir le soutien d'un minimum de 65 membres de l'Assemblée du peuple, de 25 membres du Conseil consultatif et de 10 membres des conseils populaires locaux d'au moins 14 gouvernorats.

2. Les Frères musulmans disposent des 65 signatures de l'Assemblée du peuple (voir note précédente) puisque, en 2005, ils y ont gagné 88 sièges. Aux élections locales de 2008, les pouvoirs publics ont manifestement cherché à remettre en cause leur participation électorale. Outre la vaste campagne d'arrestations qui les a affectés, les 5 754 candidats des Frères ont vu leurs dossiers de candidature rejetés. N'étant parvenus à enregistrer que 21 candidatures, ils décidèrent finalement, la veille de leur tenue, de boycotter cette élection.

local est perçu comme une source de danger, car c'est bien dans le "local" que vit ce que l'on appelle en Egypte le "citoyen ordinaire" ou la "rue égyptienne", c'est-à-dire les pauvres et les couches sociales défavorisées des quartiers urbains et des villages.

Le régime égyptien refuse finalement d'accorder un statut politique à la gouvernance locale : comment ce refus s'exprime-t-il sans qu'il paraisse contradictoire avec la sorte de décentralisation "informelle et sans politique" apparue ces deux dernières décennies ? Quelles sont les causes politiques profondes d'un tel refus ?

LES MAHALLIYYÂT ET LE REFUS DU POLITIQUE

Les *mahalliyât* désignent des unités administratives juridiquement autonomes. Cependant, elles ne sont pas gérées par des élus de la population, mais par des fonctionnaires, et plus de 70 % de leurs ressources proviennent de l'Etat central¹. Par ailleurs, ces unités n'ont pas de compétences propres, mais sont chargées de mettre en application localement les politiques décidées par les différents ministères. Ces *mahalliyât* sont multiples et de tailles différentes, mais la plus importante est incontestablement le gouvernorat (*muhâfaza*), car les autres subdivisions administratives sont sous son autorité. Le gouverneur est le personnage clé du système. Il est nommé directement par le président de la République, il a rang de ministre, il est le représentant du pouvoir exécutif et il supervise l'application de la politique générale de l'Etat dans son gouvernorat. Il est responsable directement devant le Premier ministre. De même, c'est au niveau du gouvernorat que se décide la répartition du budget déconcentré de l'Etat entre les subdivisions administratives inférieures. Il y a aujourd'hui 29 gouvernorats en Egypte². L'ensemble est subdivisé en 179 districts (*markaz*), 212 agglomérations ayant le statut administratif de ville (*madîna*)³,

1. Le texte de base de l'organisation administrative locale est la loi n° 52 de l'année 1975 modifiée par la loi n° 43 de l'année 1979.

2. Les deux derniers gouvernorats, situés dans la périphérie de la capitale, créés le 17 avril 2008, sont Helwan et 6-Octobre.

3. Dont les chefs-lieux des 179 districts. Les plus grandes de ces villes (en particulier les capitales de gouvernorat) sont divisées en arrondissements (*qism*). Au Caire et à Alexandrie, ces *qism* sont à leur tour divisés en quartiers urbains (*chiyakha*).

1 133 unités administratives rurales (*wihdât idariyya*)¹ et 4 539 communes rurales (*qarya*)².

Toutes ces divisions et subdivisions comportent deux types de conseils. Le premier est le conseil des fonctionnaires locaux (CFL), qui regroupe les fonctionnaires responsables des services déconcentrés des différents ministères³, mais également les responsables locaux des grands organismes publics autonomes chargés de certaines fonctions comme la distribution de l'eau potable, de l'électricité et du gaz, des égouts, ou encore la construction et l'entretien des bâtiments scolaires. Face à cette instance, on trouve le Conseil populaire local (CPL), formé des élus de la population ; ce dernier est normalement renouvelé tous les quatre ans. Il est chargé d'exprimer les volontés de la population locale concernant les services de l'Etat, de mettre l'accent sur les problèmes et de surveiller le travail des fonctionnaires. Dans la réalité, cependant, le CPL n'a absolument aucun pouvoir sur des fonctionnaires soumis en fait à leurs propres supérieurs administratifs au sein des ministères et à leur gouverneur. Les CPL regroupent sur tout le territoire administratif près de cinquante mille élus, et pourtant leur présence et leurs fonctions sont très peu reconnues par les populations : de manière générale, elles s'adressent directement aux fonctionnaires, conscientes de la faiblesse des compétences des élus locaux⁴.

En février 2005, le Centre d'information et de soutien à la prise de décision, qui dépend du Conseil des ministres, a réalisé un sondage d'opinion pour connaître l'avis des citoyens sur le rôle des CPL⁵. Ce sondage a montré que 52 % des personnes interrogées ignoraient tout simplement l'existence de tels conseils et que la majorité de ceux

1. Qui regroupent chacune quelques communes rurales et sont dotées de services communs, sanitaires et éducatifs.

2. Ces communes comprennent en tout 26 764 villages, hameaux et écarts, qui n'ont pas de statut administratif.

3. Les directeurs locaux de la santé, de l'enseignement, des affaires sociales, de l'habitat, de la culture, de l'agriculture, etc.

4. Une étude menée en 1982 sur le rapport des Egyptiens aux institutions administratives locales a montré que si plus de 62 % des personnes de l'échantillon utilisé connaissaient le nom du gouverneur, seules 25 % connaissaient le nom du président du CPL du gouvernorat (Ghânim, 1995).

5. "Sondage d'opinion des citoyens sur le rôle des CPL dans le développement", document non publié, 14 p. Le sondage a été réalisé par téléphone entre le 8 et le 13 février 2005, auprès de 1 000 foyers choisis en fonction de leur situation socio-économique (estimée à partir de leur facture de téléphone) et de leur implantation géographique.

qui en avaient connaissance appartenait au milieu rural. En effet, les CPL constituent l'un des rares liens dont disposent les citoyens des campagnes pour communiquer avec les différents ministères installés dans la capitale. Par ailleurs, un indicateur de l'extrême inefficacité des CPL, notamment en milieu urbain, peut être signalé : dans le gouvernorat du Caire, près de 30 % des CPL de quartier élus en 2002 ont été dissous par décision de justice, sans que cela ait semblé poser problème à leurs populations (quotidien *al-Goumhouria* du 16 février 2006). (Voir le chapitre "Comment peut-on être urbain? Villes et vies urbaines, p. 145.)

L'absence de pouvoir des élus locaux sur les fonctionnaires n'est pas la seule carence du système administratif local égyptien. Le manque de délimitation des responsabilités respectives, le manque de coordination et l'extrême centralisation des décisions en constituent d'autres, d'importance. L'une des causes essentielles de ces phénomènes est la multiplication des autorités, à tous les échelons du système administratif local. S'il est vrai que les gouverneurs sont les acteurs principaux du système, car ils sont normalement chargés de superviser tous les services déconcentrés des différents ministères (sauf ceux de la Justice et de l'Intérieur), ils se plaignent de leur manque de pouvoir véritable, du fait de la concurrence exercée par les ministres et les responsables centraux des organismes autonomes. Notons que, depuis la prise du pouvoir par les Officiers libres en 1952, les gouverneurs étaient de hauts gradés de l'armée et de la police. En 1990, ces derniers formaient encore près de 50 % du corps des gouverneurs (Kharbûch, 1995), qui étaient tous titulaires de diplômes universitaires (les trois quarts avaient une licence – notamment en droit ou en agriculture – ou un diplôme d'ingénieur et un quart, des magistères et des doctorats). Ces dernières années, les nominations de gouverneurs ont abouti à une plus grande représentation de technocrates et de personnalités diverses – qui n'ont pas pour autant de parcours politique visible dans les arcanes du Parti national démocratique (PND), au pouvoir. Le dernier mouvement de nomination (avril 2008) a confirmé la présence des généraux de l'armée et de la police : sur les vingt-neuf gouverneurs, seize appartiennent à ces deux corps.

Un autre aspect du "mal administratif" égyptien réside dans le fait que l'administration locale n'attire généralement que les fonctionnaires les plus mal notés dans leur corps d'origine et les moins bien formés. Ce n'est évidemment pas le cas des postes de la haute

hiérarchie de l'administration locale, comme celui de secrétaire général de gouvernorat ou de président d'un des multiples CFL. En milieu urbain et notamment dans le Grand Caire, ces postes sont réservés à d'anciens gradés des ministères de l'Intérieur ou de la Défense¹. Le choix d'anciens de l'armée ou de la police répond à des préoccupations sécuritaires, notamment dans les quartiers populaires. Il s'agit véritablement de "tenir" ces quartiers.

Les carences du système conduisent à une dilution des responsabilités, à son extrême inefficacité, à la corruption, aux gaspillages et aux abus de biens sociaux par l'intermédiaire des services que l'administration locale est censée fournir aux citoyens. Ce sont évidemment les services qui sont le plus en contact avec les citoyens qui posent le plus de problèmes. La presse égyptienne dénonce régulièrement les dysfonctionnements des services liés à l'habitat, à la construction et aux infrastructures de base comme les réseaux de distribution d'eau, d'électricité et de gaz, ainsi que les réseaux d'égouts.

Un deuxième sondage d'opinion a été effectué en février 2006 par le Programme des études parlementaires de la faculté d'économie et de sciences politiques de l'université du Caire². Il cherchait à connaître l'avis des élites non pas sur les élus locaux, mais sur les CFL, et il a été mené auprès de sept cent vingt universitaires, députés, cadres de partis politiques, journalistes et responsables d'organisations de la société civile. A la question "A quoi servent les CFL?", près de 50 % des sondés ont répondu qu'ils ne servaient absolument à rien.

Les deux sondages mentionnés laissent deviner le degré d'inefficacité de l'administration locale égyptienne et cette "imperméabilité" institutionnalisée entre les appareils administratifs locaux et la population. L'opacité de l'organisation administrative locale est telle, en particulier dans les grandes villes comme Le Caire et Alexandrie, que rares sont les habitants qui connaissent l'appellation et l'emplacement du complexe administratif qui gère leur quartier et le nom des autorités administratives ou politiques auxquelles ils peuvent s'adresser.

La raison majeure de ces carences est sans doute que l'administration locale égyptienne ne fait l'objet d'aucun contrôle politique

1. En Egypte, les gradés de l'armée ou de la police ont la possibilité de prendre une retraite anticipée à partir de vingt ans de service. Certains se reconvertissent dans le secteur privé et d'autres briguent des postes administratifs.

2. "Faut-il supprimer les conseils locaux?" (non publié).

efficace par les élus de la population, bien que les services locaux aient une incidence immédiate sur le cadre de vie. On pourrait penser que ces élus sont en mesure de vérifier les résultats locaux concrets des décisions prises au niveau central et de faire remonter les demandes collectives des populations; or, les CPL n'ont qu'un rôle consultatif et absolument aucun pouvoir de contrainte sur les fonctionnaires. Il n'est donc pas étonnant que les conflits entre élus et fonctionnaires locaux soient devenus une donnée constante et un problème chronique de la vie politique locale égyptienne. Leurs relations sont marquées par le manque de confiance et de collaboration et par le mépris affiché par les fonctionnaires vis-à-vis des résolutions sans effet prises par les élus et vis-à-vis des élus eux-mêmes. C'est ainsi que les fonctionnaires n'assistent pas aux réunions des CPL, ne communiquent pas les informations demandées par ces derniers et passent outre leurs avis et leurs recommandations. Ces conflits ne sont pas réservés aux *mahalliyât* dans lesquelles des opposants sont arrivés à se faire élire, mais concernent l'ensemble des "localités", qui sont dominées à plus de 90 % par les élus du PND. Le rapport présenté par la commission de l'Administration locale de l'Assemblée du peuple sur les activités 2000-2001 des *mahalliyât* corrobore ce constat (quotidien *al-Ahrâr* du 19 avril 2003). Sur 66 979 recommandations prises par les CPL dans toute l'Égypte, seules 6 344 ont été suivies d'effet et le reste a été rejeté, soit pour des raisons d'ordre juridique ou formel, soit par manque de financement.

Le régime égyptien est parfaitement au fait des carences et du marasme de son système administratif local. Sa réforme est un thème récurrent du discours politique officiel, et l'administration locale fait régulièrement l'objet de mesures législatives de modification, mais en vain. L'arsenal des textes juridiques, loin de délimiter les responsabilités entre les différentes instances et autorités, ne fait, par sa redondance et ses contradictions, que renforcer l'opacité du système. La réforme de l'administration locale qui devait être votée en 2005 et qui a été reportée mérite d'être analysée brièvement. Elle a été élaborée à la suite de la nomination, en septembre 2004, du nouveau gouvernement présidé par Ahmed Nazif et formé des nouvelles figures de la "jeune garde" qui entoure Gamal Moubarak à la direction du PND. Cette réforme semblait répondre aux pressions des bailleurs de fonds étrangers, ceux-ci souhaitant que l'État égyptien introduise une "bonne gouvernance démocratique" sur le plan local.

Le projet de réforme, présenté à la presse comme visant à favoriser la décentralisation et la démocratisation, recherchait plus le renforcement du pouvoir des gouverneurs par rapport aux différents ministères que l'affirmation de celui des élus locaux. C'est ainsi qu'ont été accordés aux gouverneurs le pouvoir de nomination des directeurs des services déconcentrés de l'Etat et l'autonomie financière, avec notamment le droit de décider de nouvelles taxes et impôts locaux. Quant aux élus locaux, le projet diminuait leur nombre et n'accordait de véritables pouvoirs de contrôle sur les fonctionnaires qu'aux CPL de la plus importante division administrative, le gouvernorat (quotidien *al-Ahram* du 15 décembre 2005). Telles étaient les limites de la réforme annoncée, qui semblait consacrer juridiquement un processus apparu durant cette première décennie du XXI^e siècle : une sorte de "décentralisation informelle et sans politique", caractérisée principalement par le renforcement du rôle des gouverneurs.

"UNE DÉCENTRALISATION INFORMELLE ET SANS POLITIQUE"

Le refus du régime égyptien d'opérer une réforme véritable de son Administration dans le sens de la décentralisation et de la démocratie locale n'est qu'une position "officielle". Dans les faits, les pouvoirs publics ont laissé faire et même encouragé une "décentralisation informelle" au coup par coup et à multiples visages. Il peut s'agir d'un renforcement de l'autonomie de certains gouvernorats, lié à la personnalité de leurs gouverneurs et aux bonnes relations qu'ils entretiennent avec le plus haut niveau de l'Etat; il peut s'agir aussi d'une délégation au secteur privé égyptien ou étranger de certaines fonctions mal prises en charge auparavant par les appareils centraux de l'Etat ou bien encore d'une implication financière plus ou moins forcée du secteur privé dans certaines dépenses publiques. La prise en charge financière des services et des équipements collectifs par les habitants sous la forme du *majhûd dhâti*¹ peut également être

1. Cette expression, qui suggère un "effort sur soi-même" ou un "effort pour se prendre en charge", désigne en fait les efforts financiers auxquels doivent consentir les habitants ou les populations pour résoudre les problèmes collectifs ou les carences en matière de services collectifs qu'ils rencontrent.

considérée comme l'une des formes du "débrouillez-vous" lancé par l'appareil d'Etat et qui est loin d'être dénué d'une volonté de contrôle. Enfin, on citera les nouveaux pouvoirs conquis par certaines ONG et associations qui occupent les places laissées vacantes par une Administration absente ou complètement paralysée par ses propres dysfonctionnements et carences. D'une certaine manière, cette "décentralisation informelle" témoigne de ce que l'ouvrage dirigé par Béatrice Hibou (1999) dénomme "la privatisation des Etats" dans les pays du Sud, à savoir un processus de délégation à des intermédiaires privés d'un nombre croissant de fonctions antérieurement dévolues à l'Etat. Ces délégations marquent même une nouvelle forme d'interventionnisme.

Ces dernières années, ce renforcement des pouvoirs des gouverneurs a été perceptible en Egypte et semble bien lié à cette volonté des pouvoirs publics d'impliquer le secteur privé égyptien dans la prise en charge des infrastructures que le budget de l'Etat ne peut plus assumer. En effet, la part des dotations allouées aux *mahalliyât* à partir du budget de l'Etat chute de façon régulière depuis quelques années. En 1990, par exemple, elle représentait près de 20 % du budget de l'Etat mais seulement 18 % en 2002 (*al-Ahram Hebdo* du 21 octobre 2003). Les gouverneurs ont été priés de développer leurs ressources propres sans que les modalités de cet autofinancement soient clairement fixées et précisées. C'est ainsi que les gouvernorats de Qena, en Haute-Egypte, et d'Alexandrie sont cités comme les exemples mêmes de la réussite d'une alliance entre le secteur public et le secteur privé pour l'aménagement du territoire et la résolution de graves problèmes de propreté, de voirie, de circulation, etc. Selon les propos de la presse égyptienne (*ibid.*), le gouverneur d'Alexandrie a financé la plupart de ses projets grâce aux dons d'hommes d'affaires, et le gouverneur de Qena a choisi de mobiliser des ressources auprès de la population en multipliant et en diversifiant les taxes et également les amendes pour contraventions aux règlements de circulation routière ou de dépôt des ordures.

Cette "décentralisation informelle et sans politique" peut se vérifier également dans la prise en charge par le secteur privé de certaines fonctions juridiquement de la compétence des gouvernorats. L'exemple récent le plus important a été la "privatisation" du ramassage des ordures et son attribution à des entreprises étrangères de nettoyage dans les gouvernorats du Caire et de Giza, alors

que cette fonction avait été assumée pendant plusieurs décennies par le secteur privé informel et plus précisément la grande corporation des chiffonniers du Caire (Dollet, 2004). Le secteur associatif a lui aussi été encouragé à s'investir dans certaines fonctions que l'administration locale ne peut pas assumer, fonctions multiples et diversifiées selon les espaces, les besoins et les préoccupations. Si, dans les quartiers urbains habités par les couches sociales aisées, nombre d'ONG s'occupent de l'environnement urbain, du nettoyage des rues, de l'entretien des espaces verts et des jardins publics, les associations fondées dans les quartiers pauvres et informels ont des préoccupations plus liées aux besoins cruciaux de leurs populations (voir le chapitre "Associations, ONG et développement", p. 385). Il n'est pas étonnant que les associations les plus actives et les plus présentes dans ces espaces œuvrent dans les domaines sanitaire et éducatif, domaines qui ont connu un désengagement important de la part des pouvoirs publics; des associations remplacent même franchement ces derniers dans certaines fonctions. Par ailleurs, ces associations sont le terrain de prédilection des Frères musulmans. Voici les propos d'un élu (PND) du CPL d'Ardh al-Liwa, un quartier informel du Grand Caire¹ :

"... Ici, il y a dix-sept associations dont la majorité est tenue par les Frères musulmans. La plus importante est l'association al-Mu'minîn [Les croyants]. C'est cette association qui tient le registre d'état civil pour les naissances et les décès, car le service officiel est trop loin d'ici. Moyennant une petite contribution financière, c'est un employé de l'association qui se charge de cet enregistrement. Elle assure également des cours particuliers pour les écoliers. L'association a par ailleurs un dispensaire, une mosquée, des séances d'alphabétisation, elle s'occupe des orphelins. Il y a aussi une association féminine et des ligues régionales², mais, elles, moins importantes. [...] Les associations nous aident plus que nous les aidons. A titre de simple exemple, c'est l'association al-Mu'minîn qui nous a offert le local pour que le CPL y tienne

1. Les entretiens cités dans ce chapitre ont été réalisés en janvier 2004.

2. Associations qui regroupent des résidents originaires d'une même région, voire d'un même village.

ses réunions. De même, c'est elle qui nous aide pour collecter les dons des citoyens, car les gens leur font confiance, mais nous ne leur font pas confiance..."

Des propos équivalents sont tenus par le vice-président (PND) du CPL d'Agouza, dans le Grand Caire.

"... Il y a quatre-vingt-seize associations dans le quartier et deux dépendent de la Gam'iyya char'iyya¹. Elles nous rendent beaucoup de services, en particulier celles de la Gam'iyya char'iyya..."

La dernière et peut-être la plus importante forme de "décentralisation informelle" est en relation avec le *majhûd dhâti*. L'un des prétextes donnés par les pouvoirs publics égyptiens pour refuser d'accroître les compétences des élus locaux est que les *mahalliyyât* sont financées par le pouvoir central et qu'il n'y a pas de recettes publiques municipales ou locales. Un tel prétexte est loin d'être fondé pour au minimum deux raisons. La première a été émise sous un mode quelque peu provocateur par le Dr Mahmoud Chérif² dans un entretien paru dans un numéro spécial d'*Ahwal Masriyya* consacré à l'administration locale³. Pour lui, le prétexte est fallacieux, car le budget de l'Etat est financé par les impôts des Egyptiens, et ces derniers vivent toujours "localement". La seconde a trait au *majhûd dhâti* même, qui désigne les efforts financiers que doivent faire les habitants des quartiers et des villages pour accéder à un certain nombre de services et d'équipements publics. Le *majhûd dhâti* n'a en fait rien d'un phénomène spontané ou informel. Il est prévu par le texte de la loi sur le financement des *mahalliyyât*⁴.

1. La Gam'iyya char'iyya est une très grande association islamique de bienfaisance, connue pour être "contrôlée" par les Frères musulmans.

2. Le Dr Mahmoud Chérif, après avoir occupé plusieurs postes de responsabilité dans l'administration locale, a également été ministre de l'Administration locale.

3. *Ahwal Masriyya*, n° 28, automne 2002. Il s'agit d'une revue publiée au Caire par le Centre des études politiques et stratégiques d'*al-Ahram* (en arabe).

4. Pour pallier la baisse continue des délégations budgétaires de l'Etat aux unités administratives locales, une réforme de la loi sur l'administration locale a été entreprise en 1988. Plutôt que d'accorder l'autorisation aux unités administratives locales de percevoir certaines recettes pour financer leurs projets, la loi a

De plus, comme le déclare l' élu local d'Ardh al-Liwa :

“Dans la réalité, le CPL a pour fonction principale de faire participer les citoyens à la mise en place de projets par le *majhûd dhâti*... Mais dans la réalité, ce n'est pas du *majhûd dhâti*, mais du *ijbâr dhâti*¹, car personne ne fera du *majhûd dhâti* s'il n'y trouve son intérêt, comme dans le cas de l'accès à l'eau et à l'électricité. Par exemple, dans le même quartier, le club des jeunes et le bâtiment de l'unité administrative locale ont été financés par les contributions des commerçants et ce, de la manière suivante : les commerçants qui commettent des contraventions en empiétant sur la rue pour exposer leurs produits, nous leur proposons, nous les élus ainsi que les fonctionnaires, de ne pas payer la contravention et en échange ils peuvent nous donner du ciment, des briques et même une somme d'argent. C'est comme cela que nous avons pu construire le club de jeunes et le bâtiment de l'unité locale. Et généralement, ce troc est plus avantageux pour le commerçant en termes de temps, d'argent et de moindres tracasseries administratives.”

Les propos de cet élu local sont confirmés par le rapport de la Commission de l'administration locale cité plus haut. Le *majhûd dhâti* pour l'année 2000-2001 a atteint une somme de 613 millions de livres, qui a été utilisée pour financer les bâtiments de services postaux, de postes de police, de centres médicaux, de clubs de jeunes, de clubs d'apprentissage du Coran et d'unités locales de services, ainsi que des places publiques et des jardins.

introduit la possibilité du *majhûd dhâti*. Les élus et les fonctionnaires locaux sont encouragés à favoriser ce type d'initiative au coup par coup et à lui apporter leurs soutiens technique et administratif. Il semble également que le refus des pouvoirs publics d'accorder l'autorisation aux unités administratives locales de percevoir certaines recettes est lié à leur appréhension d'augmenter de cette manière le mal endémique de la corruption, dont l'une des causes est la très faible rétribution des fonctionnaires égyptiens, notamment des fonctionnaires locaux. Les élus locaux sont aussi concernés par le phénomène de la corruption.

1. Jeu de mots. La personne interrogée utilise l'expression “*ijbâr dhâti*”, qui pourrait être traduite par “une auto-obligation à”, afin de souligner que le *majhûd dhâti*, loin d'être fondé sur le volontariat, est en fait une obligation et un impôt qui ne s'avouent pas comme tels.

LES CAUSES POLITIQUES DU REFUS DE LA DÉCENTRALISATION

Quelles sont les causes profondes qui motivent le régime égyptien dans son refus d'opérer une réforme en profondeur de son appareil d'Etat et d'instaurer une décentralisation et une démocratie locale véritables? La présence politique des Frères musulmans dans les quartiers urbains et dans les villages n'est pas la raison unique de l'attitude des pouvoirs publics. Contrairement aux élections législatives, qui constituent le scrutin le plus important en Egypte, les élections locales se déroulent traditionnellement dans une indifférence quasi totale. Cette indifférence exprime en fait la faiblesse du poids et du rôle des CPL. La médiocre implication de l'opposition dans ces élections est également liée aux conditions de leur déroulement. A partir de 2000, les élections législatives se sont déroulées dans les bureaux de vote primaires sous la supervision des juges, ce qui a permis, sinon d'éradiquer toutes les déviances électorales, du moins de réduire considérablement le trucage des votes à l'intérieur même des lieux de vote. Cependant, la réforme constitutionnelle de 2007 a entre-temps supprimé le contrôle de la magistrature sur les élections législatives. Et en 2002, le régime avait refusé d'étendre ce contrôle aux élections locales. Alors qu'aux législatives se présentent en moyenne près de huit candidats pour un siège, aux élections locales de 2002 ne se sont présentés que 59 807 candidats pour 50 000 sièges d'élus locaux; 80 % appartenaient au PND, 17,7 % étaient des "indépendants" qui ne sont pas arrivés à se faire inscrire sur la liste du PND, et les candidats restants se partageaient entre les partis de l'opposition. Le PND a gagné 97 % des sièges dont 60 % par *tazkiyya*, c'est-à-dire sans aucune concurrence, personne ne s'étant présenté contre ses candidats. Aux élections locales de 2008, si le Wafd a remporté 700 sièges et le Rassemblement démocratique unioniste 400, le PND a encore gagné plus de 97 % des sièges, dont 80 % l'ont été sans concurrence (44 000 sur 52 000 sièges). Ce dernier phénomène exprime à lui tout seul le peu d'intérêt suscité par ces élections, sans compter les pressions locales empêchant des candidatures concurrentes (notamment islamistes). Il est vrai également que, hormis les Frères musulmans, qui sont implantés au sein des populations par le biais de leurs œuvres sociales et de bienfaisance, les autres formations de l'opposition officielle n'ont jamais pu construire de socles électoraux solides, à cause

des contraintes administratives et répressives qui ont pesé sur elles pendant plus de deux décennies.

Il semble bien que cette appréhension du régime à démocratiser son appareil administratif local soit également liée aux difficultés et aux problèmes qu'il rencontre avec sa propre base sociale et politique, à savoir les clientèles locales du PND, parti de l'administration et du pouvoir. En effet, il serait faux de croire que les clientèles locales du PND sont satisfaites du système administratif local de l'appareil d'Etat égyptien, bien au contraire. Les élites politiques locales du parti sont parfaitement conscientes que les populations souffrent du manque de communication avec l'appareil administratif et de son imperméabilité à leurs demandes et espoirs. Ils analysent aussi le peu de pouvoir accordé aux CPL comme relevant d'une forme de mépris à leur encontre et comme constituant une manière de les empêcher d'exercer leurs compétences et leur savoir-faire politiques. Les élites politiques locales se souviennent aujourd'hui encore d'une courte expérience de vie "municipale" menée à la fin des années 1970 comme d'une sorte d'âge d'or à jamais perdu. Le texte de loi promulgué sous la présidence de Sadate et organisant, jusqu'à aujourd'hui, l'administration locale accordait avant sa modification en 1979 des pouvoirs importants aux CPL. Les fonctionnaires locaux eux-mêmes, que l'on aurait pu imaginer favorables au système administratif local en vigueur, portent également sur lui un regard critique : ils sont eux-mêmes les "dominés" d'un ordre administratif centralisé et bureaucratisé.

"En vérité, j'ai commencé à travailler dans les *mahalliyât* quand celles-ci étaient vraiment des *mahalliyât*, en 1975. A l'époque, nous venions de terminer la guerre d'Octobre, et moi je suis resté dans l'armée jusqu'en 1974. Sadate a établi une nouvelle organisation des *mahalliyât* en leur donnant des prérogatives et des compétences qui n'existaient pas à l'époque. J'ai été encouragé, j'ai participé aux élections et j'ai gagné. L'expérience de 1975, c'était le début et la fin du pouvoir local en Egypte, car les conseils populaires locaux ressemblaient aux assemblées parlementaires. Les membres étaient élus au scrutin libre et direct. Ils avaient des pouvoirs importants sur n'importe quel fonctionnaire de l'administration locale, quel que soit son niveau dans la hiérarchie.

Et le CPL pouvait retirer sa confiance au conseil des fonctionnaires [locaux]. Mais quand ils ont changé la loi, cela a été la peste pour les *mahalliyât*. Ils ont enlevé toutes les prérogatives. La seule chose que peut faire un élu actif et compétent, c'est de rédiger une recommandation. Les *mahalliyât* n'ont plus aucune efficacité. Il faut que les anciens pouvoirs reviennent. Moi, par exemple, je suis président de la commission de l'approvisionnement du CPL du gouvernorat, et malgré cela, au moment de la crise du sucre, qu'est-ce que j'ai pu faire ? J'ai fait une demande d'information au conseil des fonctionnaires du gouvernorat en disant que le sucre n'était pas en quantité suffisante sur le marché et après j'ai rédigé une recommandation pour que le sucre le soit, et avec un prix raisonnable pour la population. C'est tout ce que j'ai pu faire. Nous n'avons aucun rôle et aucun poids¹.”

Cette expérience de pouvoir local a marqué même ceux qui ne l'ont pas vécue personnellement, comme ces deux élus locaux des CPL d'Ardh al-Liwa et d'Agouza².

“Il faut, dit le premier, que le droit *d'istijwâb*³ revienne et qu'il existe une véritable décentralisation et une autonomie de chaque unité locale sur les plans administratif et financier. Il faut que chaque unité locale exerce une responsabilité véritable et non formelle. Tant que nous n'avons pas le droit à l'*istijwâb*, nous sommes obligés de bien nous entendre avec les fonctionnaires, car tous les services passent par eux. Et parce qu'ils connaissent la loi et la routine, ils peuvent décider n'importe quoi, rendre illégal ce qui est légal et inversement. C'est pour cela que nous cherchons à avoir de bonnes relations avec eux, car c'est dans l'intérêt du public...”

“Dans la réalité, dit le second, les conseils populaires locaux n'ont aucune fonction si ce n'est une fonction « formelle » : en effet, nous ne pouvons pas imposer notre avis

1. Cette interview de M. Z. Z., élu local du PND, a été conduite en 2000 dans le cadre d'une enquête de terrain sur les élections législatives de 2000.

2. Interviews menées en janvier 2004. Ces deux quartiers font partie de la ville de Giza.

3. “Interrogation” ou “interpellation”.

aux fonctionnaires, car il n'y a pas d'*istijwâb* ou de retrait de confiance. Nous n'avons droit qu'aux questions et propositions, et les fonctionnaires répondent généralement qu'ils ne peuvent pas ou qu'il n'y a pas de budget... C'est pour cela que nous sommes obligés de bien nous entendre avec les fonctionnaires et, plutôt que de chercher à les contrôler, on s'est mis à chercher à leur plaire. Des fois, c'est vrai qu'il n'y a pas de budget, mais les fonctionnaires peuvent se débrouiller en demandant un surplus au gouvernorat. Il faut décentraliser le budget du gouvernorat au niveau des quartiers et il faut également le retour de l'*istijwâb*. Il faut également que chaque unité locale soit indépendante de son niveau supérieur. Par exemple, si j'ai un problème à résoudre avec le gouvernorat, eh bien je n'ai pas le droit de m'adresser directement à un fonctionnaire du gouvernorat et je suis obligé de passer par un élu du conseil populaire du gouvernorat.”

La remise en cause des pouvoirs des élus locaux en 1979 était en fait liée à deux préoccupations majeures du régime égyptien de l'époque. La première était d'éviter que le nombre important d'élus locaux à l'échelle de l'Égypte continue de poser des problèmes à l'ensemble de son appareil administratif. Ce dernier, en pleine réduction drastique de ses dépenses, ne pouvait pas répondre à toutes les demandes. La seconde préoccupation était de résoudre la contradiction majeure du système : les élus locaux demandaient des comptes à des fonctionnaires qui n'étaient responsables ni des choix budgétaires ni de la faiblesse des budgets affectés aux *mahalliyât* par le pouvoir central, puisque la loi régissant ces dernières ne leur prévoit pas de recettes et de budgets propres. Les délégations budgétaires sur le plan local sont opérées à une échelle qui dépasse les fonctionnaires locaux. Elles sont décidées par les gouverneurs et les ministres. D'une certaine manière, les fonctionnaires locaux peuvent parfaitement être considérés, à l'instar des élus locaux, comme des “dominés” du système. De plus, du fait des changements continuels dans les attributions des uns et des autres, souvent les élus locaux s'adressent aux fonctionnaires locaux pour des sujets qui ne sont pas de leur ressort. C'est ainsi que les responsables des CFL se plaignent eux-mêmes de la centralisation des décisions et du caractère formel de leur propre rôle.

“Nous ne sommes pas responsables du raccordement et de l’entretien des câbles électriques qui sont confiés à des établissements autonomes, et pourtant les populations s’adressent toujours à nous!”, dit le chef de quartier de C...

Et c’est aussi ce qu’affirme H. M., aujourd’hui à la retraite et qui a occupé pendant longtemps le poste de président de divers CFL¹. Bien que favorable à la loi de 1975, il estime que les élus locaux avaient utilisé leurs prérogatives de manière abusive.

“C’était la meilleure loi jusqu’à aujourd’hui. Et beaucoup de choses ont été réalisées dans le cadre de cette loi, car les élus ont utilisé tous les droits que la loi leur accordait. Et les ministères ont répondu favorablement aux demandes des CPL. Et il y avait beaucoup de conflits entre les présidents respectifs des CPL et des CFL. Parfois, les fonctionnaires ressentaient une grande peur face aux élus dont le pouvoir avait été renforcé et parce que les fonctionnaires avaient compris qu’ils n’occupaient plus à eux seuls le terrain des *mahalliyât*. C’est ce qui fait que le fonctionnaire s’est mis à regarder à deux fois ses décisions pour ne pas être soumis à une demande ou à une critique de la part d’un élu. Et c’était l’âge d’or des *mahalliyât*. Jusqu’à aujourd’hui, les élus pleurent cet âge d’or perdu. Car, évidemment, tous les élus ne sont pas des ignorants. Beaucoup d’entre eux ont un haut niveau culturel. Et ce sont eux qui ont provoqué la peur des fonctionnaires. La critique que je formule à propos de cette expérience, c’est que les élus ont utilisé leur droit d’interpellation de manière excessive. Et puis, cela a provoqué des règlements de comptes entre les fonctionnaires et les élus qui n’avaient aucune relation avec les *mahalliyât*. Et c’est pour cela que l’Etat s’est mis à craindre la montée en puissance des élus. D’où la réforme qui a rééquilibré les forces en faveur des fonctionnaires. En fait, cette loi a remis en cause tous les pouvoirs des *mahalliyât*. La loi de 1975 aurait donné la possibilité aux élus d’exprimer les problèmes des gens, mais ces élus ont exagéré; et maintenant, ce sont

1. Cet entretien a été mené en 2003.

les fonctionnaires qui exagèrent, et le résultat est que les *mahalliyyât* n'ont plus aucune efficacité..."

Les citoyens qui souffrent le plus de l'opacité du système administratif et du "mal administratif" appartiennent schématiquement à deux catégories de la population égyptienne. D'une part, les couches les plus défavorisées de la population urbaine ; elles habitent en majorité les quartiers dits "informels", c'est-à-dire construits illégalement (voir le chapitre "La « banalité » d'une urbanisation illégale", p. 111), qui entourent les grandes villes et notamment Le Caire. D'autre part, les populations rurales en général. Or, de manière paradoxale, ce sont ces deux catégories qui sont les plus en demande de "décentralisation administrative", car elles sont aussi plus fortement que les autres catégories en demande de "lien administratif". En milieu rural, les populations souffrent de l'éloignement de l'État central et sont toujours à la recherche de médiateurs avec les ministères et les administrations centrales. En milieu urbain, ce sont notamment les habitants des quartiers informels qui sont en quête d'une reconnaissance de la part de l'Administration. La nature informelle des quartiers suburbains du Grand Caire, construits de manière illégale depuis les années 1970 et 1980 sur des terrains agricoles, est l'un des prétextes de la lenteur de leur reconnaissance administrative par l'appareil d'État. Or ce sont bien les habitants de ces quartiers qui ont le plus besoin des services de l'État, car c'est de ce dernier seul que dépend l'accès à certaines ressources fondamentales, notamment les équipements collectifs comme le raccordement à l'eau potable, à l'électricité, au gaz, aux égouts... D'où les efforts de ces habitants pour obtenir une reconnaissance administrative que l'appareil d'État accorde avec parcimonie et qui s'exprime par la création d'une "unité administrative locale autonome", généralement à l'occasion de catastrophes – par exemple, l'effondrement d'un immeuble construit sans respect des normes ou un incendie que les sapeurs-pompiers n'ont pu éteindre faute de pouvoir accéder à son foyer à cause de l'étroitesse des rues¹. Accorder plus de prérogatives à des conseils populaires locaux monopolisés par les

1. Ces quartiers sont créés sans plan d'occupation des sols ; la recherche d'un maximum de surface habitable à construire conduit à rogner sur l'espace "public" avec des voies trop étroites d'un point de vue légal et pratique. (Voir le chapitre "La « banalité » d'une urbanisation illégale", p. 111.)

catégories sociales les plus défavorisées aurait pour conséquence de multiplier de manière exponentielle les demandes, requêtes et réclamations auxquelles l'Etat ne pourrait pas répondre.

A l'inverse, ce n'est pas le cas des habitants des quartiers résidentiels, qui ont des contacts quasi naturels avec les élites dirigeantes. Ces quartiers étant également les lieux d'habitation des hauts responsables, les services administratifs leur manifestent donc une attention particulière afin d'éviter les foudres d'un haut responsable mécontent. Enfin, les habitants des quartiers résidentiels peuvent se passer d'un certain nombre de services publics (santé, éducation...), car ils utilisent généralement les services du secteur privé. Il n'est donc pas étonnant que ce que les Egyptiens dénomment le "service social (public)" n'intéresse que les catégories sociales les plus démunies. Même quand une subdivision administrative regroupe des quartiers de niveaux sociaux différents, ce sont généralement les habitants des quartiers populaires qui monopolisent les structures politico-administratives. C'est ce qu'affirme l'élus local d'Agouza. Dans les quartiers riches, dit-il, "personne ne s'intéresse à la politique".

"... Les problèmes sont très nombreux à Agouza, mais il faut savoir que, quand on parle d'Agouza, il faut faire la différence entre Mit Okba et Agouza, qui est un quartier riche dans lequel il n'y a pas de problèmes. Dans la réalité, il y a une contradiction dans la division administrative. Mit Okba devrait être fusionné avec Imbaba ou Boulaq, car ils sont de même niveau social. Par exemple, il n'y a pas de centre de services à Mit Okba, et j'ai des problèmes pour renouveler les réseaux de l'électricité, de l'eau et des égouts. De même, il n'y a pas d'école technique pour les filles. Ces problèmes n'existent pas à Agouza; en effet, personne n'y met ses enfants dans les écoles publiques, et les réseaux de l'électricité, de l'eau et des égouts sont changés de manière régulière, car les habitants sont des gens riches, des médecins, des officiers... Tout vient de manière naturelle et ils n'ont pas besoin du CPL, et c'est pour cela que tous les élus du CPL sont de Mit Okba..."

Outre l'appréhension du régime à donner des pouvoirs à des CPL monopolisés de fait par des élites locales appartenant aux catégories sociales les plus défavorisées, une seconde hypothèse peut être

également proposée pour expliquer le refus des pouvoirs publics de transformer l'appareil administratif et d'accorder un statut politique à la gouvernance locale. Il semble que le système administratif actuel favorise également la victoire à l'Assemblée du peuple d'un certain type de personnel parlementaire. En effet, l'ensemble des problèmes qui étaient traités auparavant au sein des CPL ont été pris en charge par les députés, qui se sont mis à jouer le rôle de "super-maires" dans leurs circonscriptions. Ainsi, 90 % du temps des députés se passe à l'intérieur des administrations et des unités administratives locales, affirme le député de Kerdasa (quotidien *al-Ahrâr* du 19 avril 2003). En effet, ces élus sont en contact non seulement avec le gouverneur de leur circonscription électorale, mais également avec les ministres, qu'ils rencontrent lors de leurs séjours dans la capitale pour les sessions parlementaires. La presse égyptienne a popularisé l'image des députés égyptiens qui, dans l'enceinte du Parlement, font la queue devant les ministres pour obtenir les "visas" qui leur permettront d'ouvrir les portes closes des ministères et des différentes administrations. Le député égyptien traite les problèmes locaux grâce à ses relations avec le gouverneur, les différents ministres et les directeurs de l'administration centrale. Le texte de loi sur l'administration locale consacre par ailleurs ce rôle en accordant le droit aux députés et aux sénateurs de siéger dans les CPL de leur circonscription, même s'ils n'y ont pas le droit de voter.

Cette fonction "locale" du député égyptien, fondamentale pour asseoir sa base électorale, s'acquitte au détriment de sa fonction "nationale" de contrôle et de critique des questions concernant la politique générale du régime et ses grandes orientations politiques, économiques et sociales. Et c'est notamment cette fonctionnalité "locale" qui explique les résultats des élections législatives de 2005 et le sévère échec subi par les candidats "uniquement politiques" présentés par le Front national pour le changement; celui-ci avait réuni autour du mouvement Kifâya ("Ça suffit!") la quasi-totalité de l'opposition politique et des acteurs de la revendication démocratique des années 2004-2005.

Les Frères musulmans étaient alors parvenus à conquérir quatre-vingt-huit sièges (un cinquième des sièges), car la force du vote islamiste provient de sa double nature. Il s'agit d'un vote politique de refus du régime et en même temps d'un vote en faveur d'un candidat présent localement et qui rend et assure des services que les pouvoirs

publics garantissent de moins en moins, les services sanitaires et éducatifs en particulier (voir le chapitre “Les ressorts de l'équilibre politique durant la présidence de Hosni Moubarak”, p. 323).

La présence d'une forte minorité disciplinée et assidue de Frères musulmans à l'Assemblée du peuple élue en 2005 a déjà modifié quelque peu le fonctionnement du travail parlementaire actuel. L'absentéisme traditionnel des députés du PND, occupés par les questions “municipales” de leur circonscription, est ainsi de moins en moins admis, et les analystes ont noté la réactivation des travaux parlementaires en l'espace de quelques mois. Il est remarquable que, lors de la discussion du projet de loi sur le report de deux ans des élections locales, la totalité des députés du PND ou de l'opposition qui sont intervenus a exprimé la nécessité d'une réforme de l'administration locale, avec notamment une réactivation du rôle des CPL. Il semble bien que les députés du parti majoritaire élus en 2005 ont maintenant du mal à assumer sérieusement leurs fonctions “municipales” du fait de la présence d'une opposition politique au sein de l'Assemblée du peuple.

“J'ai été membre de CPL pendant quinze ans, dit le député PND Ali Mohamed Ali Hussayn Hamuri¹, et ces conseils sont privés de toute possibilité de contrôle des fonctionnaires [...]. Il faut que l' élu local puisse demander des informations et formuler des demandes aux fonctionnaires. Il y a beaucoup de tâches qui pèsent sur le député, et ces tâches peuvent être assumées par les élus locaux [...], l' élu local a son importance et il faut qu' il puisse jouer un rôle actif au niveau du gouvernorat, du markaz et du village. Cela permettra d' alléger le fardeau du député, car ce dernier a d' autres obligations et notamment sur le plan législatif...”

Quant à Issam Abdel Ghaffar, également député PND, il a utilisé, pour parler des relations entre les *mahalliyât* et les députés, l' expression suivante : “Les *mahalliyât* sont les « cimetières » des députés”², suggérant que si ces derniers ne jouent pas leur rôle “local”, ils ont de fortes chances de ne pas être réélus.

1. P. 37 dans la *Discussion de l'Assemblée du peuple* du 16 février 2006, son édition provisoire non publiée au *Journal officiel*.

2. *Ibid.*, p. 45.

CONCLUSION

Le refus du régime égyptien d'opérer une réforme en profondeur de son appareil étatique est lié non seulement à la question de la démocratisation du système politique, mais également aux caractéristiques contradictoires d'un Etat qui, tout en n'étant plus la structure des années 1960 et 1970 qui distribuait, intervenait et accompagnait le développement, n'est pas non plus un Etat passé véritablement au libéralisme économique. D'une certaine manière, le manque de démocratie locale et le refus de la décentralisation répondent à des contraintes à la fois politiques et économiques. Un système administratif local imperméable aux attentes et au contrôle des élus de la population permet la distribution sélective et le clientélisme autour des maigres ressources étatiques, faute de pouvoir servir l'ensemble des habitants ou leurs demandes collectives et sectorielles. De même, plutôt que d'admettre l'incapacité, notamment financière, de l'Etat central à régler les énormes problèmes de la vie locale, le régime politique égyptien a préféré une "privatisation" informelle voire illícite de son appareil d'Etat. Face à un tel système et à son manque de prise "institutionnelle", les populations développent des stratégies variées en fonction de leurs statuts et de leurs spécificités sociales, économiques et culturelles. Patrick Haenni (2005) a analysé, dans les banlieues populaires du Caire, ce phénomène qui renvoie les populations en quête d'appuis au sein de l'appareil administratif local vers les réseaux informels de "courtiers" et de "médiateurs" auprès des fonctionnaires. Ces réseaux informels sont sollicités pour obtenir des "biens bureaucratiques" nécessaires (autorisation, permis, dérogation, réduction fiscale) ou des services comme le raccordement au gaz de ville ou à l'électricité. Les services de ces médiateurs et courtiers sont payants et eux-mêmes se chargent de rétribuer leurs contacts au sein de l'administration. C'est ce que Giorgio Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan (2001) dénomment la "petite corruption quotidienne", qui concourt à un profond processus de transformation de l'Etat africain dans le sens d'une progressive privatisation et "informalisation" des services publics.

En Egypte, il semble bien cependant que cette privatisation de l'Etat a aujourd'hui des conséquences politiques qui ne sont pas toutes favorables au régime. Dès les années 1990, les élections égyptiennes avaient montré une autonomisation non seulement de la base

du PND, qui ne vote pas forcément en faveur du candidat officiel du parti gouvernemental, mais plus encore du “bas de l'appareil administratif”, qui a ainsi perdu la légitimité “traditionnelle” qu'il conservait depuis la révolution de 1952. Le clientélisme électoral de type privé des hommes d'affaires et des grands commerçants, encouragé par le régime, concurrence de plus en plus le clientélisme de type “public” qui distribue des biens de l'Etat (les services y compris). Le clientélisme islamiste peut être considéré comme une des variantes du clientélisme électoral privé, en conservant des traits originaux. L'une de ses caractéristiques les plus efficaces sur le vote est de se présenter “au nom de la morale et de la lutte contre la corruption”. Il s'agit d'un argument porteur sur le plan local, car *mahalliyât* et corruption sont devenues synonymes en Egypte, comme l'a reconnu l'un des plus importants conseillers du président de la République par cette célèbre déclaration publique : “La corruption des *mahalliyât* est arrivée jusqu'aux genoux”, suggérant que le phénomène est massif.

Le refus de la décentralisation exprime peut-être d'abord une incapacité du régime à contrôler son appareil administratif local et sa propre base. Cette base, qui n'a pas hésité longtemps à voter contre les candidats de la liste officielle du PND et en faveur de candidats rejetés par ce parti¹, sera peut-être capable, si l'occasion lui en est fournie un jour, de voter franchement pour des candidats islamistes, présents sur le terrain local depuis déjà plus de deux décennies.

SARAH BEN NÉFISSA

1. Depuis 1990, plus de 80 % des candidats qui se présentent aux élections législatives le font en tant qu'“indépendants”. En 2005, on comptait quasiment 5 000 candidats, dont près de la moitié étaient proches du PND. La liste officielle des 444 candidats de ce parti est loin de suffire à sa nombreuse clientèle. Du point de vue de l'électorat, le vote en faveur des “indépendants” exprime une sanction contre les candidats officiels du parti gouvernemental, mais qui n'ôte pas l'avantage de disposer d'un député ayant ses entrées dans le système étatique et administratif. La quasi-totalité des candidats victorieux (ré)intègre ensuite le PND.

POUR EN SAVOIR PLUS

- BLUNDO Giorgio et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2001 : "La corruption au quotidien. Introduction au thème", *Politique africaine*, n° 83, octobre, p. 5-7 [en ligne : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/083005.pdf>].
- BEN NÉFISSA Sarah et ARAFAT Alâ' Al-dîn, 2005 : *Vote et démocratie dans l'Égypte contemporaine*, Karthala/IRD, Paris.
- BEN NÉFISSA Sarah et MOISSERON Jean-Yves (dir.), 2007 : "L'Égypte sous pression? Des mobilisations au verrouillage politique", *Politique africaine*, n° 108, décembre.

BIBLIOGRAPHIE

- BLUNDO Giorgio et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2001 : "La corruption au quotidien. Introduction au thème", *Politique africaine*, n° 83, octobre, p. 5-7 [en ligne : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/083005.pdf>].
- DOLLET Soazig, 2004 : "Le cas des *zabbâlin* du Caire. Une communauté locale face à la modernité", *Lettre d'information de l'OUCC*, n° 5, Observatoire urbain du Caire contemporain (OUCC, CEDEJ), Le Caire, p. 34-39.
- GHÂNIM Al-Sayyid 'Abdel Muttalib, 1995 : "La participation politique sur le plan local", in collectif, *Le Politique et l'organisation locale en Égypte* [en arabe], Centre des recherches et des études politiques, faculté d'économie et de sciences politiques, université du Caire, p. 429-457.
- HAENNI Patrick, 2005 : *L'Ordre des caïds. Conjurer la dissidence urbaine au Caire*, Karthala/CEDEJ, Paris/Le Caire, coll. "Kalam".
- HIBOU Béatrice (dir.), 1999 : *La Privatisation des Etats*, Karthala, Paris, coll. "Recherches internationales".
- KHARBÛCH Muhammad Safiy Al-dîn, 1995, "Les gouverneurs. Une étude de l'élite locale officielle en Égypte", in collectif, *Le Politique et l'organisation locale en Égypte* [en arabe], Centre des recherches et des études politiques, faculté d'économie et de sciences politiques, université du Caire, Le Caire, p. 349-504.



LES SYNDICALISMES : LUTTE NATIONALE, CORPORATISMES ET CONTESTATIONS

Un double clivage rend le paysage syndical égyptien pour le moins paradoxal : clivage d'abord entre des organisations syndicales officielles soumises au pouvoir et un ensemble de petits groupes qui tentent d'organiser les luttes ; clivage ensuite entre une grande fédération ouvrière hypercentralisée et bureaucratisée et une vingtaine de syndicats corporatistes défendant les classes moyennes, regroupant les professions diplômées.

La Fédération générale des syndicats de travailleurs d'Egypte (FGSTE) est un colosse aux pieds d'argile. Forte de ses 3,9 millions de membres (un quart de la population active), elle dispose de 1 745 comités syndicaux, de 21 000 cadres syndicaux élus dans les entreprises, de 23 syndicats de branche et de 17 fédérations régionales¹. L'adhésion est automatique pour les salariés du secteur public industriel, des services publics et de l'Administration. Sa puissance matérielle, loin d'être négligeable, repose sur plusieurs institutions : une banque, une Fondation culturelle ouvrière avec cinquante-huit centres dans le pays, des universités ouvrières et 76 instituts culturels spécialisés, des hôtels, clubs et villages de vacances, un parc immobilier important, sans oublier les théâtres, les bibliothèques et les restaurants. Les cotisations représentent annuellement 50 millions de livres (environ 8 millions d'euros), sans parler des aides de l'Etat et

1. A proprement parler, "il existe pas de fédérations régionales, mais seulement des regroupements régionaux de délégués aux syndicats de branche et à la Fédération" (Ibrahim, 1998).



des financements étrangers. La centralisation est extrême. Il n'existe pas de réel niveau régional intermédiaire. Depuis 1981, le comité syndical au niveau de l'entreprise ne possède plus de personnalité juridique. Il ne peut prendre des initiatives, négocier ou mener des actions sans l'accord de l'instance supérieure. La gestion des syndicats est très bureaucratique et l'élite syndicale se caractérise par son conservatisme, son immobilisme et sa soumission au régime, mais aussi par ses liens étroits avec le milieu des hommes d'affaires du secteur privé.

Depuis l'introduction du multipartisme dans les années 1970, la tutelle du pouvoir passe par le contrôle du procureur socialiste¹ sur les candidatures aux élections syndicales. Elle prend aussi la forme d'une coordination avec le PND (Parti national démocratique) : des dirigeants de la FGSTE siègent au Parlement et dans les conseils locaux ; par ailleurs, la Fédération apporta un appui massif au président Moubarak lors des élections présidentielles. Aujourd'hui, alors que la politique de privatisation est en train de démanteler la base sur laquelle elle s'appuie, la direction de la Fédération continue de soutenir la réforme libérale et s'attache à endiguer ou à canaliser la protestation.

Les "syndicats professionnels", quant à eux, sont aujourd'hui au nombre d'une vingtaine. Chacun d'eux représente un groupe professionnel défini sur la base d'un diplôme, fondant une compétence, indépendamment du statut (de salarié, d'indépendant ou d'employeur) ; chacun a été créé par une loi spécifique, et il est placé sous la tutelle du ministère correspondant : le syndicat des ingénieurs dépend du ministère des Travaux publics, ceux des médecins, infirmières, dentistes, pharmaciens, du ministère de la Santé, ceux des professions agricoles et des vétérinaires, du ministère de l'Agriculture, ceux des enseignants, du ministère de l'Éducation, ceux des musiciens, comédiens, artistes, du ministère de la Culture, celui des journalistes, du ministère de l'Information, ceux des avocats et des professions juridiques, du ministère de la Justice, celui des guides touristiques du ministère du Tourisme, etc. L'appartenance à un syndicat professionnel est obligatoire pour être employé dans l'Administration

1. Aux termes de l'article 179 de la Constitution, "Le procureur général socialiste est responsable des mesures à prendre pour garantir les droits du peuple, la sécurité de la société et de son régime politique, et pour sauvegarder les acquis et le comportement socialistes". Théoriquement soumis au Parlement, il est en fait l'outil de la tutelle du pouvoir politique sur le système judiciaire.

ou dans une entreprise publique, ou pour exercer en libéral. Si un ingénieur, un diplômé de droit ou de commerce, un médecin, travaillant dans une entreprise publique industrielle, peuvent théoriquement être membres de la fédération ouvrière, dans les faits, ils ne le sont généralement pas. En tout état de cause, les “professionnels” bénéficient d’une représentation au sein des comités d’entreprise distincte de celle des autres travailleurs.

Les syndicats professionnels rassemblent aujourd’hui, tous ensemble, des effectifs à peu près équivalents à ceux de la fédération ouvrière : mais entre les enseignants (quelque huit cent mille membres) et les journalistes (environ cinq mille membres), il n’y a évidemment pas de commune mesure. Et si le niveau des effectifs est parfois inversement proportionnel à la capacité de mobilisation, c’est aussi que l’histoire de ces organisations est très différente. Certaines d’entre elles ont été le lieu d’une contestation récurrente vis-à-vis du pouvoir, de l’époque nassérienne jusqu’aux années 1990 : il s’agit principalement de celles des médecins, des ingénieurs et des avocats, et dans une moindre mesure des scientifiques et des journalistes. C’est pour faire échec à la montée du courant islamique en leur sein qu’a été promulguée en 1993 une loi réorganisant les modalités d’élection des directions syndicales, visant à assurer le contrôle du parti au pouvoir. Cette “loi n° 100” a entraîné leur paralysie progressive, et aujourd’hui, c’est hors des syndicats que s’exprime, de façon de plus en plus forte, la contestation croissante de l’autoritarisme et des politiques sociales.

Depuis la fin des années 1990, on assiste ainsi d’une part à une recrudescence désordonnée des mouvements de grève dans de nombreuses entreprises, de l’autre, à diverses formes de contestation du contrôle de l’État dans certaines professions libérales ou intellectuelles, juges, avocats, journalistes en particulier. Pour contourner l’emprise du pouvoir sur les organisations existantes, des associations se créent, qui laissent entrevoir, malgré les faiblesses et les difficultés, l’émergence d’une dynamique de pluralisme syndical.

Pour comprendre comment on en est arrivé à cette situation, il faut revenir aux conditions dans lesquelles ces organisations syndicales sont nées et aux principes qui les ont fondées à l’époque de la révolution, dans la seconde moitié des années 1950, aux mutations qu’elles ont connues après la révolution et au glissement induit par les politiques de pseudo-libéralisation sous Sadate et Moubarak.

SYNDICALISME ET LUTTE NATIONALE

Si la naissance des premières organisations ouvrières égyptiennes remonte au début du siècle, l'existence des syndicats ne sera légalisée qu'en 1942, après des décennies de luttes, par une loi qui exclut du droit syndical les employés et les ouvriers agricoles et interdit la formation d'une confédération nationale. Les années 1942-1946 se caractérisent par des mobilisations sociales de grande ampleur ; l'influence des syndicats progresse rapidement, et des candidats ouvriers indépendants se présentent aux législatives de 1944-1945. La création du Comité national des ouvriers et étudiants marque l'unification (éphémère) d'un mouvement syndical, où la gauche marxiste, influente, coexiste avec d'autres courants, travailliste, wafdiste, ainsi qu'un courant influencé par les Frères musulmans.

A la même époque se créent plusieurs associations de diplômés, généralement employés de l'Etat, qui réclament une revalorisation de leur statut. Notons pourtant qu'un ordre des avocats avait vu le jour dès 1912, et qu'une première association médicale avait été constituée en 1920. Mais les années 1940 voient successivement la naissance des syndicats de journalistes (1941), d'ingénieurs (1946) et d'agronomes (1949). En 1951, une loi réorganise le syndicat des enseignants : héritier d'une longue tradition de luttes, celui-ci paye la reconnaissance de son rôle par sa soumission aux missions définies désormais par le ministère de l'Education.

Syndicats ou associations professionnelles sont étroitement liés au mouvement national. L'instrumentalisation des secondes par les partis nationalistes, particulièrement le Wafd, est incontestable, mais à l'inverse, elles fournissent nombre de leaders politiques. Cette relation complexe explique pour une large part celle que ces mêmes organisations entretiendront avec le pouvoir nassérien.

Après la révolution de juillet 1952, l'Etat nassérien, devenu le principal employeur, améliore considérablement la situation des travailleurs. Les salaires sont augmentés, de nombreux avantages sociaux sont accordés en matière de logement, d'approvisionnement, de santé et d'éducation. Le droit syndical est désormais reconnu pour tous, y compris pour les travailleurs agricoles. Mais un processus de "caporalisation" (Bianchi, 1989) est amorcé dès 1952 avec la mainmise du pouvoir sur les syndicats, l'éloignement des éléments jugés trop indépendants et la cooptation d'une nouvelle élite syndicale. Lorsque

la Fédération générale des syndicats de travailleurs d'Égypte est créée en 1957, toute forme de pluralisme est définitivement bannie. Le pouvoir choisit les membres du conseil exécutif, et la moitié des anciens dirigeants syndicaux sont écartés. En 1958, l'appartenance au parti unique devient obligatoire pour toute candidature à un poste syndical.

Paradoxalement, si la volonté de promotion des travailleurs affichée par le projet nassérien, et dont la FGSTE est censée être le garant, se traduit durant cette période par une réelle amélioration de leurs conditions de vie et de travail, ces avancées sociales octroyées d'en haut débouchent sur un affaiblissement général de la mobilisation ouvrière. Le syndicat se transforme en simple agence de service et en relais de l'Administration, les ouvriers s'adressant à lui pour régler des problèmes devenus individuels. Pourtant, la mémoire des luttes et la conscience du poids que peuvent représenter les ouvriers ne disparaissent pas partout : les grèves et les manifestations qui suivent la défaite de 1967 en sont le signe. Le mécontentement s'exprime d'abord sur la question de la guerre. En 1968, de fortes mobilisations étudiantes et ouvrières échappent à la tutelle du syndicalisme officiel. Helwan, symbole de l'industrialisation nassérienne, est en grève. En novembre 1969, un mouvement de révolte contre le régime marque le début d'une longue série de conflits qui s'échelonnent tout au long des années 1970 et 1980.

Parallèlement à la mainmise sur les syndicats ouvriers, les années 1950 voient l'institutionnalisation d'un système qui oppose de façon de plus en plus tranchée syndicats de salariés – organisés par branches industrielles, regroupés dans une grande fédération et dépendant du ministère du Travail – et syndicats dits professionnels, chacun d'eux étant créé par une loi. Ces derniers se définissent par une qualification (sanctionnée le plus souvent par un diplôme) et un domaine de compétence (tandis que les premiers se définissent par une branche industrielle) ; ils sont placés sous la tutelle des ministères techniques et restent mobilisés au service du projet de développement. Chaque syndicat professionnel regroupe en son sein des "professionnels" qui peuvent être salariés dans une industrie ou une administration, travailler en pratique libérale ou être patrons de société, de clinique, d'entreprise. Le principe qui justifie leur regroupement sur la base d'une qualification plutôt que d'un statut socioprofessionnel est en

effet la priorité donnée à la mobilisation des compétences au service d'un projet de société dans lequel les différences de classe sont censées être abolies et où chacun œuvre pour le bien de tous. La mission des syndicats professionnels, telle que définie par la loi, est d'abord et avant tout de contribuer à cette mobilisation par la formation, la conscientisation, l'élévation du niveau scientifique, tout en contrôlant le respect des normes et de l'éthique professionnelles et en organisant la solidarité entre ses membres.

Ce projet de mobilisation des syndicats professionnels ne se réalise pas sans conflits et sans hésitations : les relations avec le pouvoir nassérien sont difficiles, et des logiques contradictoires s'affrontent. La première décennie (1952-1961) est marquée par l'ambivalence du pouvoir, par des mesures administratives, la manipulation des élections, la promotion de leaders proches du régime, sans remettre en cause leur nature ni même réellement leur autonomie. En 1955, une série de nouvelles lois sont promulguées, qui placent les syndicats existants sous la tutelle du parti au pouvoir. De nouveaux syndicats voient alors le jour.

L'exemple du syndicat des professions scientifiques, fondé en 1957, illustre la nouveauté du projet qui se dessine depuis la révolution de 1952. Regroupant tous les diplômés des facultés des sciences, quel que soit leur emploi (à l'exception des enseignants du secondaire), il a pour mission de "diffuser la culture scientifique, élever la conscience scientifique dans le peuple de façon à aider à l'amélioration et à l'augmentation de la production [...] et proposer des solutions scientifiques aux problèmes de la production et de la société" (loi n° 80 de 1969, art. 3). Si l'on attend des ingénieurs qu'ils bâtissent la société nouvelle, la science et les "scientifiques" doivent se mettre au service du peuple et du projet national.

Au début des années 1960, le régime se radicalise. Lors du congrès des forces populaires en 1961, Nasser dénonce le caractère "bourgeois" des syndicats professionnels; après la fondation de l'Union socialiste arabe, en 1964, certains vont préconiser leur disparition pure et simple. Ils n'auront cependant pas le dessus. La Constitution de 1965 introduit au contraire une représentation fonctionnelle¹

1. Au sens d'une conception du corps social où les groupes sont définis par leurs fonctions complémentaires dans un ensemble d'où les conflits sont absents.

des groupes sociaux à tous les niveaux de la société, dans toutes les instances élues, Assemblée du peuple, conseils locaux, comités d'entreprise, ainsi que dans les partis. Trois grandes catégories sont définies : les "ouvriers", les "paysans" et les "autres catégories", lesquelles incluent, outre les commerçants et les propriétaires, l'ensemble des catégories intermédiaires diplômées, y compris bien sûr les professions à statut relevant des syndicats professionnels.

Cette hésitation entre une logique de classe (suppression des organisations "bourgeoises") et une logique corporatiste (les transformer en instrument de mobilisation) se résout donc en faveur de la seconde option. Celle-ci se double néanmoins d'un effort de "démocratisation" par l'élargissement de certains syndicats à de nouvelles catégories moins qualifiées (donc moins prestigieuses) : en 1966, le syndicat des agronomes est élargi aux techniciens diplômés des écoles et instituts agricoles ; le syndicat des avocats s'ouvre en 1968 aux juristes salariés du secteur public. En revanche, les ingénieurs comme les médecins résistent avec succès à l'élargissement de leur syndicat, pour les premiers aux techniciens, pour les seconds aux infirmières et autres professions paramédicales, signalant la force d'un corporatisme professionnel qui s'impose face aux tentatives de prise du pouvoir par les catégories les moins diplômées. A l'inverse, cette "démocratisation" peut aussi être lue comme la victoire d'une logique de classe (moyenne) contre une logique professionnelle.

DE L'*INFITÂH* À L'AJUSTEMENT STRUCTUREL : ENTRE CORPORATISME ET AFFAIRISME

Le "mouvement de redressement" suscité par Sadate en mai 1971 inaugure la politique d'ouverture économique dite d'*infitâh*. Les deux décennies qui suivent se caractérisent par un mélange de mesures très partielles de libéralisation économique et d'une libéralisation politique en trompe-l'œil, masquant mal l'autoritarisme et la corruption croissante du régime. L'agitation populaire et la montée de la contestation islamique provoquent un raidissement du pouvoir, une volonté renforcée de contrôle politique et un recours accru aux logiques d'allégeance personnelle.

Conjugée à l'explosion de l'émigration vers les pays producteurs de pétrole à partir de 1973-1974, la réduction des budgets sociaux

provoque un creusement des inégalités sociales alors qu'inflation et consumérisme fragilisent l'économie. Mais les syndicats accompagnent les réformes libérales et entravent toute velléité de résistance au nom du réalisme. Plus que jamais, leur mission se réduit à quelques prestations de services et à un rôle de médiation pour répondre aux doléances individuelles. Pourtant, la dégradation des conditions de vie des ouvriers du secteur public dans les années 1980 suscite une certaine renaissance des mouvements revendicatifs, comme dans les aciéries de Helwan en 1989 ou dans l'industrie textile au début des années 1990. Dans la foulée du premier plan d'ajustement structurel, la loi n° 203 de 1991 ouvre la voie à la privatisation du secteur public, qui devient "secteur public des affaires", avec l'introduction d'une part de capital privé et d'un impératif de rentabilité. Un projet de réforme du code du travail est publié en 1994, mais ne sera voté qu'en 2003. Il marque cependant le début d'une période transitoire ambiguë caractérisée par une série de mesures remettant progressivement en cause les garanties dont bénéficiaient les travailleurs des entreprises publiques. Une politique de réduction des effectifs est mise en œuvre, qui passe non seulement par l'arrêt des embauches, mais aussi par des plans de mises à la retraite anticipée. Les années 1990 sont jalonnées par des mouvements de grève et de protestation ouvrière, en opposition à une fédération syndicale inféodée au pouvoir.

De 1970 à 1990, le nombre de bacheliers est multiplié par près de quatre (il passe de 20 % à 40 % d'une classe d'âge), et la part relative des diplômés du secondaire général baisse de 63 % à 34 %, tandis que celle du secondaire professionnel (industriel, agricole et commercial) suit une évolution inverse. Dans le même temps, on assiste au triplement des effectifs universitaires et au quasi-quadruplement de ceux des diplômés du supérieur. Pour tous, les conditions d'accès au marché du travail sont de plus en plus difficiles : si les bacheliers sont touchés de plein fouet par le chômage, les jeunes ingénieurs et médecins ne sont pas épargnés par les difficultés. Les syndicats professionnels se trouvent ainsi confrontés à un double mouvement d'élargissement de leurs effectifs et de dégradation accélérée des conditions d'emploi.

Plusieurs nouveaux syndicats "professionnels" sont créés (les syndicats des "commerciaux" ou "professions commerciales" en 1972, des "professions sociales" en 1973, des "professions techniques appliquées"

en 1974, des "professions infirmières" en 1976) : dans tous les cas, la "profession" est définie uniquement par la détention d'un diplôme. Ces créations syndicales des années 1970 sont une façon de donner satisfaction à bon compte à certaines catégories socioprofessionnelles en demande de reconnaissance et de promotion symbolique, tout en élargissant la clientèle d'hommes liges du pouvoir, grâce aux nouvelles positions offertes à la tête de ces organisations à quelques fidèles. Elles permettent clairement, dans certain cas, de freiner un éventuel élargissement de la contestation sociale.

Infirmières et techniciens offrent deux exemples saisissants de ce double processus de promotion-division. Un syndicat d'infirmières avait participé aux luttes ouvrières dans les années 1940, puis avait disparu avec la centralisation syndicale des années 1950 opérée sous Nasser. Les infirmiers et les infirmières se retrouvaient au sein du syndicat des personnels de santé de la FGSTE avec l'ensemble des employés du ministère de la Santé, qualifiés et non qualifiés, tous métiers et professions confondus. Dans les années 1960, il avait été question de fondre l'ensemble des professions de santé, de l'infirmière au médecin, dans un seul "syndicat professionnel", selon le même principe qui poussait au regroupement des techniciens agricoles avec les agronomes et des diplômés d'écoles et d'instituts industriels avec les ingénieurs. On a vu que seuls les premiers avaient obtenu gain de cause. La création d'un "syndicat professionnel" d'infirmiers et infirmières marque la reconnaissance symbolique d'une distinction par rapport à la masse des salariés non diplômés, en les rapprochant des professions les plus prestigieuses et en les séparant des catégories non qualifiées (non diplômées). Cette reconnaissance est aussi celle d'un niveau de formation plus élevé et consacre une promotion sociale et professionnelle. Elle est de toute évidence facilitée par l'incapacité de la Fédération syndicale à prendre en compte la diversité des statuts et des situations, du fait de leur non-différenciation. Mais cette promotion se réduira rapidement à sa dimension symbolique avec l'inflation des effectifs et la baisse du niveau de vie des employés de l'Etat. Le cas des "professions techniques appliquées" est encore plus frappant : regroupant les diplômés d'écoles et instituts techniques, leur syndicat englobe bientôt, dans certaines entreprises, la moitié des ouvriers, les plus qualifiés d'entre eux, parmi lesquels étaient naguère recrutés nombre de dirigeants syndicaux. Ayant désormais la qualité de "professionnels", ils ne peuvent plus représenter les ouvriers.

La présidence de Moubarak (à partir de 1981) voit la poursuite de ce même double mouvement contradictoire de libéralisation économique, qui s'accompagne de mesures en faveur d'un certain pluralisme (au moins formel) de l'expression politique, mais aussi d'une répression accrue des forces contestataires et de toute tentative de jonction entre contestation politique et mouvement social. Le nombre des diplômés continue à croître et les effectifs de l'Administration à gonfler. Mais le temps d'attente entre le diplôme et un recrutement de plus en plus hypothétique par l'Etat tend à s'allonger indéfiniment. Du fait des difficultés croissantes à trouver un emploi, de la baisse dramatique du niveau de vie et de la dégradation des services publics, le volet social de l'action syndicale prend une importance démesurée. Grâce aux caisses de retraite qu'ils gèrent, les syndicats professionnels se transforment en sociétés d'investissement, participant ainsi à une politique de libéralisation gangrenée par l'affairisme et la corruption.

En 1986, pour la première fois, le syndicat des médecins se donne une direction islamiste. Les ingénieurs suivent cet exemple un an plus tard, puis les scientifiques, les pharmaciens et finalement les avocats. Le "courant islamique" voit son influence grandir dans les syndicats professionnels, plus particulièrement les plus anciens. Il était devenu hégémonique dès le milieu des années 1970 dans le syndicat étudiant, dont il avait expulsé les courants de gauche jusqu'alors majoritaires. Ce sont ces mêmes dirigeants étudiants du tournant des années 1970 et 1980 qui arrivent quelques années plus tard à la tête des syndicats professionnels. Pourtant, par consensus entre toutes les forces en présence, la fonction de président de syndicat reste entre les mains de personnalités du pouvoir ou proches de lui.

Paradoxalement, ce sont les anciennes professions traditionnellement plus élitistes, en tout cas plus sélectives et plus prestigieuses, qui passent sous l'emprise des islamistes et non les plus populaires. Peut-être doit-on y voir l'effet d'un mouvement de déclassement, certes massif pour tous, mais plus douloureux à vivre pour des professions qui continuent à se considérer comme appartenant à l'"élite".

Le début des années 1990 est jalonné d'affrontements entre les syndicats les plus prestigieux et le pouvoir, en particulier les médecins et les ingénieurs, les journalistes et les avocats. Ces batailles sont essentiellement politiques. Le monopole syndical n'est pas remis en cause, pas plus que les réformes économiques en cours. Sur les

questions économiques, la mobilisation est pragmatique et prend la forme de la multiplication des services et des aides, personnels ou professionnels.

Ainsi, alors que dans les années 1960 les syndicats professionnels étaient apparus comme un outil d'encadrement et de mobilisation pour soutenir la construction d'une société et d'une économie modernes, et que leurs fonctions plus strictement sociales (gestion des retraites ou des services) étaient secondaires, les années 1970 voient la disparition de la première fonction et leur transformation en tremplin de l'opposition. Mais la contestation la plus virulente s'accompagne d'une prise en charge assumée par les syndicats de fonctions précédemment dévolues à l'Etat. D'un côté, l'Etat se décharge de sa mission sociale, de l'autre, les dirigeants syndicaux se saisissent de l'occasion offerte pour se donner une légitimité fondée non sur la contestation, mais sur la participation à un système économique de plus en plus libéralisé. Cependant, ils ne peuvent jouer ce rôle que grâce à l'importance des ressources financières dont ils disposent et qui ont quatre origines : les cotisations des adhérents, les subventions de l'Etat, les taxes prélevées sur les activités économiques relevant de la spécialité professionnelle du syndicat (sorte de taxe professionnelle) et les bénéfices sur les entreprises et les investissements – ces deux derniers types de ressources prenant de plus en plus d'importance.

La promulgation de la loi n° 100 de 1993, sous prétexte de créer les conditions d'une plus grande participation aux élections syndicales, permet un contrôle accru du parti au pouvoir sur le processus électoral et entraîne successivement le blocage des syndicats les plus importants : les élections sont reportées à plusieurs reprises, les syndicats des ingénieurs et des avocats sont placés sous administration judiciaire. Ces derniers finiront par obtenir la levée du séquestre et organiseront des élections au début des années 2000. Une telle situation favorise toutefois la démobilitation des adhérents. Face aux difficultés économiques et à la montée du chômage, et en l'absence de cadre de mobilisation collective, les seules ressources sont celles de la famille, de la débrouillardise ou de la fuite dans l'émigration. L'autoritarisme et le corporatisme se transforment en vecteurs d'un libéralisme de plus en plus effréné.

Jusque dans les années 1980, on pouvait donc proposer une interprétation du syndicalisme professionnel égyptien comme articulant une forme de corporatisme sociétal appuyé sur une forte valorisation

du diplôme et un corporatisme d'Etat qui n'a de sens qu'en lien avec un projet de construction nationale. Cette articulation entre deux formes de corporatisme prend tout son sens dans une représentation fonctionnelle de la société partagée par les différents acteurs qui portent le projet national. L'accélération du processus de libéralisation économique favorisera un repli individualiste atténué de solidarités locales. Mais la persistance de l'autoritarisme suscite à l'inverse de nouvelles formes de résistances.

ACCÉLÉRATION DES POLITIQUES NÉOLIBÉRALES ET NOUVELLES FORMES DE CONTESTATION

En 2006, 193 entreprises publiques ont été vendues et 682 mises en vente, partielle ou totale. Un nouveau salariat industriel privé au statut précaire et aux droits sociaux réduits émerge, notamment dans les villes nouvelles. La segmentation du groupe salarié s'approfondit (fonction publique, secteur public des affaires, secteur privé, zones franches, secteur informel, etc.). Avec le démantèlement du secteur public, la réduction des effectifs, l'accélération du rythme des privatisations, la base du syndicalisme officiel se réduit drastiquement et le secteur privé y reste très peu représenté. Les villes nouvelles industrielles constituent un véritable désert syndical.

La "loi unifiée du travail" est finalement adoptée en 2003, neuf ans après la publication du projet de réforme du code du travail en 1994. Elle inclut la remise en cause de la sécurité de l'emploi et des avantages sociaux. Pour être en phase avec les accords internationaux, le droit de grève est formellement reconnu, mais il est entouré de conditions qui le rendent inapplicable : demande écrite à l'avance, interdiction pendant les périodes de médiation, d'arbitrage et de négociations collectives, interdiction dans les entreprises de services publics, etc. Surtout, l'accord de la majorité des deux tiers du conseil d'administration de la FGSTE est nécessaire pour déclencher une grève, accordant un droit de veto *de facto* à la bureaucratie syndicale. Les fonctions des syndicats se modifient : ils ne sont plus de simples prestataires de services et deviennent en principe responsables de négociations (conventions collectives, accords de branches, normes minimales, etc.). L'examen des élections syndicales de 2006 est instructif. Le contrôle des candidatures est étroit : il signifie épuration et évictions. Le phénomène du

candidat unique “élu” par proclamation (*tazkiyya*) prend de l'ampleur. Avec la nouvelle loi, le seuil de constitution d'une section syndicale passe de 50 à 250 travailleurs, ce qui aggrave la désyndicalisation. Des militants parlent de “syndicats sans travailleurs et de travailleurs sans syndicats”¹.

L'accélération des politiques néolibérales et des mesures de privatisation, la montée du chômage et les difficultés croissantes vécues par les nouvelles générations de diplômés qui arrivent sur le marché du travail suscitent une multiplication des mouvements de résistance sans coordination entre eux. Les grèves se multiplient, surtout dans les entreprises publiques ou en voie de privatisation, mais les ouvriers du secteur privé s'y mettent à leur tour. Elles bénéficient parfois du soutien des comités syndicaux locaux, mais sont le plus souvent dénoncées par la FGSTE comme illégales. Le syndicalisme officiel est affaibli, sur la défensive. Cependant, les mobilisations sociales ne débouchent ni sur une structuration ni sur une continuité ou une accumulation de forces. La lutte pour la survie mine la solidarité nécessaire au développement des luttes et à leur structuration.

Dès les années 1990, des associations avaient commencé à voir le jour pour venir en aide aux salariés en grève et faire connaître leur action, comme le Centre d'aides syndicales et ouvrières (Dâr al-Khadamât al-niqâbiyya wa al-'ummâliyya) à Helwan, à Mahalla-al-Kubra et dans la Cité du 6-October, le Centre de la terre pour les droits de l'homme (Markaz al-Ard) au Caire, le Centre al-Fajr à Mahalla-al-Kubra. Elles adoptent généralement un statut de société civile, afin d'échapper au contrôle imposé par la loi sur les associations. Des réseaux ouvriers critiques s'organisent, comme le Comité de défense des droits des ouvriers, le Comité de coordination pour les droits et les libertés syndicales ou la récente tentative d'animation d'un Comité préparatoire pour un congrès des ouvriers d'Égypte. Leurs activités sont variées : aide juridique, actions de solidarité, création de réseaux, formation syndicale, soutien à des candidats radicaux aux élections syndicales. Ces groupes sont confrontés à divers problèmes : d'abord celui du harcèlement du pouvoir bien sûr², mais

1. Voir Barakât et 'Alî (2002).

2. Le Centre d'aides syndicales et ouvrières a été fermé au printemps 2007 et son principal animateur condamné pour “diffamation” pour avoir dénoncé un cas avéré de corruption.

aussi celui du financement qui est particulièrement sensible. Certains reçoivent une aide de donateurs étrangers, mais d'autres refusent ce mode de financement, de peur d'être prisonniers d'une relation de dépendance ou par crainte d'une professionnalisation qui empêcherait l'émergence d'un vrai pôle de résistance ou encore entraînerait vers l'action caritative ou la prestation de services. La question du pluralisme syndical refait surface, et l'échec des tentatives d'action au sein des syndicats officiels pose à nouveau la question de la création de nouveaux syndicats. Mais la question décisive semble moins être le pluralisme syndical que l'implantation dans le secteur privé. Le monde ouvrier a profondément changé avec l'apparition d'un nouveau salariat sans expérience et sans mémoire, qui révèle une rupture entre générations et la disparition progressive de tout un héritage de luttes et d'expériences.

Du côté des syndicats professionnels et des professions diplômées, paralysés depuis le milieu des années 1990, des élections arrivent à être organisées chez les journalistes ou les avocats. En 2003, les premiers se donnent un président indépendant du pouvoir pour la première fois depuis longtemps, signalant probablement un effet du développement d'une presse indépendante. Il est réélu en 2005, mais en 2006 un candidat progouvernemental réussit à le battre, en promettant une revalorisation du statut des journalistes, l'amélioration des conditions d'exercice et l'annulation des peines de prison pour "diffamation" récemment prononcées à l'encontre de certains journalistes un peu trop critiques. Un mouvement contestataire remarquable s'est développé chez les juges en 2005, à dimension indissociablement professionnelle et politique : il s'agissait en effet de défendre leur prérogative constitutionnelle de contrôle des élections politiques et leur indépendance vis-à-vis du pouvoir, mais ce faisant, de contester la politique du gouvernement. Face à la paralysie des autres syndicats, la nouveauté est aussi la naissance de plusieurs associations (de médecins, d'ingénieurs, d'étudiants) qui adoptent le même intitulé, "pour le changement". On ne peut manquer de mentionner aussi l'émergence, de façon parallèle et convergente, d'un double mouvement, encore timide certes, d'enseignants et d'étudiants au sein de l'Université, sous le nom de Mouvement du 9-Mars, dénonçant la corruption, l'atteinte aux libertés académiques, mais aussi la dégradation des conditions de travail. (Voir le chapitre "Débats intellectuels et intellectuels en débat", p. 1105.)

En conclusion, si la situation égyptienne est loin d'être exceptionnelle, le contraste est plus frappant que jamais entre la montée du mécontentement et des frustrations, la paralysie des grandes organisations et les difficultés rencontrées par de toutes petites organisations dans leurs efforts de mobilisation.

ÉLISABETH LONGUENESSE ET DIDIER MONCIAUD

POUR EN SAVOIR PLUS

- BIANCHI Robert, 1989 : *Unruly Corporatism. Associational Life in the Twentieth Century Egypt*, Oxford University Press, Oxford/New York.
- CLÉMENT Françoise, 1998 : "Libéralisation du rapport salarial en Egypte", *Maghreb-Machrek*, n° 162, octobre-décembre, p. 39-56.
- CLÉMENT Françoise, 2007 : "Elections ouvrières : entre fraude et chasse aux « Frères masqués »", in Klaus E. et Hassabo C. (dir.), *Chroniques égyptiennes 2006*, CEDEJ, Le Caire.
- COULAND Jacques, 1978 : "Histoire syndicale et ouvrière égyptienne", in Gallissot R. (dir.), *Mouvement ouvrier, communisme et nationalismes dans le monde arabe*, Les Editions ouvrières, Paris, Cahier du "mouvement social" n° 3, p. 173-201.
- LONGUENESSE Elisabeth, 2007 : *Professions et société au Proche-Orient. Déclin des élites, crise des classes moyennes*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, coll. "Res publica".
- MONCIAUD Didier, 2007 : "Du mouvement ouvrier au mouvement social? Trajectoire des mobilisations ouvrières dans l'Egypte contemporaine", in Khoury G. D., Laurens H., Méouchy N. et Sluglett P. (dir.), *Etats et sociétés en quête d'avenir 1945-2005*, actes de la semaine internationale d'études sur le Moyen-Orient arabe "Etats et sociétés en quête d'avenir, des indépendances à aujourd'hui", MMSH, Aix-en-Provence, juin 2005, t. II, *Dynamiques et Enjeux*, Geuthner, Paris, p. 341-358.
- PRIPSTEIN POSUSNEY Marsha, 1997 : *Labor and the State in Egypt*, Columbia University Press, New York.

BIBLIOGRAPHIE

- 'ABBÂS Kamâl, 1999 : *Al-haraka al-'ummâliyya, wâqî' wa as'îla* ["Le mouvement ouvrier, réalité et questions"], Dâr al-Khadamât al-niqâbiyya wa al-'ummâliyya [Centre d'aides syndicales et ouvrières], Le Caire.

- ABU-L-AS'AD Muhammad, 1994 : "Les enseignants égyptiens. Un siècle de syndicalisme", *Egypte/Monde arabe*, première série, n° 18-19, "L'éducation en Egypte" [en ligne : <http://ema.revues.org/index77.html>].
- AL-BANNÂ Gamâl, 1998 : *Al-haraka al-niqâbiyya al-misriyya, mi'at 'âm* ["100 ans de mouvement syndical égyptien"], Ittihad al islami al dawli li-l-'amal, Le Caire.
- BARAKÂT Saber et 'Alî Khaled, 2002 : *Niqâbat bila 'ummâl wa 'ummâl bila niqâbat* ["Syndicats sans travailleurs et travailleurs sans syndicats"], Al Lagna al tansîqiya li-l huqûq wa al hurriyât al niqâbiya, Le Caire.
- BEININ Joel, 1988 : "Islam, marxism and the Shubra al-Khayma textile workers : Muslim Brothers and communists on the egyptian trade union movement", in Burke E. et Lapidus I. M. (dir.), *Islam, Politics and Social Movements*, University of California Press, Berkeley, p. 207-227.
- BEININ Joel, 1989 : "Labor, capital and the State in Nasserist Egypt, 1952-1961", *International Journal of Middle East Studies*, vol. 21, n° 1, p. 71-90.
- BEININ Joel et LOCKMAN Zachary, 1988 : *Workers on the Nile. Nationalism, Communism, Islam, and the Egyptian Working Class, 1882-1954*, Princeton University Press, Princeton.
- BIANCHI Robert, 1989 : *Unruly Corporatism. Associational Life in the Twentieth Century Egypt*, Oxford University Press, Oxford/New York.
- BOTIVEAU Bernard, 1993 : *Loi islamique et droit dans les sociétés arabes*, Karthala, Paris.
- CHIFFOLEAU Sylvia, 1997 : *Médecines et médecins en Egypte. Construction d'une identité professionnelle et projet médical*, L'Harmattan/Maison de l'Orient et de la Méditerranée, Paris/Lyon.
- CLÉMENT Françoise, 1994 : "Péripéties et vicissitudes de la libéralisation du marché du travail en Egypte", *Egypte/Monde arabe*, 1^{re} série, n° 20, "Décripter : l'Egypte en débats", p. 143-153 [en ligne : <http://ema.revues.org/index522.html>].
- CLÉMENT Françoise, 1998 : "Libéralisation du rapport salarial en Egypte", *Maghreb-Machrek*, n° 162, octobre-décembre, p. 39-56.
- CLÉMENT Françoise, 2000 : "Libéralisation économique et nouvelles configurations de l'emploi en Egypte", *Revue Tiers Monde*, t. 41, n° 163, juillet-septembre, p. 669-691 [en ligne : <http://www.persee.fr/10.3406/tiers.2000.1420>].
- CLÉMENT Françoise, 2007 : "Elections ouvrières : entre fraude et chasse aux « Frères masqués »", in Klaus E. et Hassabo C. (dir.), *Chroniques égyptiennes 2006*, CEDEJ, Le Caire.
- EL-SAYYID Mustafa Kâmal, 1983 : *Al-Mujtama' wa-l-siyasa fî Misr, Dawr jam'ât al-masâlih fî al-nizâm al-siyasî al-misrî* ["Société et politique en Egypte. Le rôle des groupes d'intérêts dans le système politique égyptien, 1952-1981"], Dar al-Mustaqbal al-'Arabî, Le Caire.

- EL-SAYYID Mustafa Kâmal, 1995 : "A civil society in Egypt?", in Norton A. R. (dir.), *Civil Society in the Middle East*, vol. I, Brill, Leyde, p. 269-293.
- HAWÂRÎ Anwar, 1985 : "Les syndicats professionnels", in collectif, *Rapport stratégique arabe 1994*, Centre d'études politiques et stratégiques d'al-Ahram, Le Caire, p. 390.
- IBRAHÎM Gamâl Abd el Nasser, 1998 : "Représentation syndicale et transition libérale en Egypte : lecture des élections de 1996", *Egypte/Monde arabe*, première série, n° 33, "Travailleurs et industrie à l'heure des réformes économiques", p. 181-223 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1586.html>].
- KIENLE Eberhard, 2001 : *A Grand Delusion : Democracy and Economic Reform in Egypt*, Tauris, Londres/New York.
- LONGUENESSE Elisabeth (dir.), 1998 : dossier "Travailleurs et industrie à l'heure des réformes économiques", *Egypte/Monde arabe*, première série, n° 33 [en ligne : <http://ema.revues.org/index656.html>].
- LONGUENESSE Elisabeth, 2001 : "Constructions professionnelles et luttes de classement en Egypte. L'exemple des « professions techniques appliquées »", *Sociétés contemporaines*, n° 43, "Ancrages/Brassages", p. 121-145 [en ligne : http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=SOCO_043_0121].
- LONGUENESSE Elisabeth, 2003 : "Diplômés industriels et service de l'Etat. Les fantassins de la modernisation de l'Egypte. Remarques sur l'histoire de l'Association des diplômés d'écoles industrielles (1943-1974)", *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 101-102, "Sciences, savoirs modernes et pouvoirs dans le monde musulman contemporain", p. 175-197 [en ligne : <http://remmm.revues.org/index48.html>].
- LONGUENESSE Elisabeth, 2007 : *Professions et société au Proche-Orient. Déclin des élites, crise des classes moyennes*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, coll. "Res publica".
- MONCIAUD Didier, 2007 : "Du mouvement ouvrier au mouvement social? Trajectoire des mobilisations ouvrières dans l'Egypte contemporaine", in Khoury G. D., Laurens H., Méouchy N. et Sluglett P. (dir.), *Etats et sociétés en quête d'avenir 1945-2005*, actes de la semaine internationale d'études sur le Moyen-Orient arabe "Etats et sociétés en quête d'avenir, des indépendances à aujourd'hui", MMSH, Aix-en-Provence, juin 2005, t. II, *Dynamiques et Enjeux*, Geuthner, Paris, p. 341-358.
- MOORE Clement H., 1974 : "Les syndicats professionnels dans l'Egypte contemporaine : l'encadrement de la nouvelle classe moyenne", *Maghreb-Machrek*, n° 64, p. 24-34.
- MOORE Clement H., 1980 : *Images of Development. Egyptian Engineers in Search of Industry*, The MIT Press, Cambridge (Mass.)/Londres.
- PRIPSTEIN POSUSNEY Marsha, 1997 : *Labor and the State in Egypt*, Columbia University Press, New York.

- QANDIL Amani, 1992 : "Le courant islamique dans les institutions de la société civile : le cas des ordres professionnels en Egypte", in collectif, *Modernisation et nouvelles formes de mobilisation sociale II : Egypte-Turquie*, CEDEJ, Le Caire, coll. "Dossiers du CEDEJ".
- QANDIL Amani, 1994 : "L'évolution du rôle des islamistes dans les syndicats professionnels égyptiens", in collectif, *Le Phénomène de la violence politique. Perspectives comparatistes et paradigme égyptien*, CEDEJ, Le Caire, coll. "Dossiers du CEDEJ".
- ROUSSILLON Alain, 1990 : "Entre al-jihâd et al-rayyân : phénoménologie de l'islamisme égyptien", *Maghreb-Machrek*, n° 127, janvier-février-mars, p. 17-51.
- ROSEFSKI WICKHAM Carrie, 1996 : "Islamic mobilization and political change : the islamist trend in Egypt's professional associations", in Stork J. et Bein J. (dir.), *Political Islam. Essays from Middle East Report*, University of California Press, Berkeley.
- SPRINGBORG Robert, 1978 : "Professional syndicates in egyptian politics, 1952-1970", *International Journal of Middle East Studies*, vol. 9, n° 3, p. 275-295.
- TOMICHE Fernand-John, 1974 : *Syndicalisme et certains aspects du travail en République arabe unie (Egypte), 1900-1967*, G.P. Maisonneuve et Larose, Paris.
- 'UTHMÂN Taha Sa'd, 1998 : *Al-Idrâbât fî misr zaman al-arba'înât* ["Les grèves en Egypte dans les années 1940"], al-'Arabi lil-nachr wa al-tawzi', Le Caire.
- 'UTHMÂN Taha Sa'd, 2002 : *Istiqlâliyya haraka al-tabaqa al-'âmila al-misriyya tanzimân wa kifâhân* ["L'autonomie d'organisation et de lutte de la classe ouvrière égyptienne"], Dâr al Mahrousa, Le Caire.



ASSOCIATIONS, ONG ET DÉVELOPPEMENT

En Egypte comme ailleurs, le terme “société civile” pose plus de questions qu’il n’en résout. Il n’y a pas en Egypte de consensus établi sur les catégories d’organisations à inclure sous cet intitulé, surtout en ce qui concerne les institutions considérées comme trop influencées par l’Etat, tels les centres de jeunesse et certains types de coopératives. On peut inclure aussi, non sans hésitation, les syndicats¹, les clubs sportifs et les partis politiques en tant qu’organisations de la société civile (osc). La catégorie d’organisations pour lesquelles il n’y a pas de doute – elles représentent indiscutablement les osc – est celle des associations et des ONG. Ce chapitre s’interrogera sur cette catégorie et portera une attention particulière à leur rôle dans le développement économique et social.

ASSOCIATIONS ET ONG : ENTRE L’ACTUALITÉ ET L’HISTOIRE

Faut-il parler d’associations ou d’ONG (organisations non gouvernementales) ? Leur différenciation porte essentiellement sur un critère de gestion : les associations sont gérées par leurs propres membres, les ONG le sont par des “professionnels”. Or, dans la réalité, cette distinction est loin d’être nette, et la frontière est difficile à tracer.

1. Voir le chapitre “Les syndicalismes : lutte nationale, corporatismes et contestations”, p. 367.



La législation égyptienne définit une association comme étant “tout groupe organisé, composé de personnes réelles ou légales, opérant pour une certaine période de temps en vue d’un objectif autre que celui de faire des bénéfices financiers”. Les textes de loi ne font aucune différence entre associations et ONG, et seul le premier terme est officiellement utilisé. En arabe, l’équivalent du mot “association” (*gama’iyya*) est beaucoup plus utilisé que l’équivalent du mot “ONG” (*munazzama ghayr hukûmiyya*). Le critère de taille n’intervient pas : des structures aussi importantes que le Croissant-Rouge égyptien (affilié au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) sont appelées “associations”. Pour des raisons de simplification, nous parlerons dans ce chapitre d’associations, en gardant à l’esprit cette absence de différence juridique entre elles et les ONG.

Juridiquement, les associations ont été pendant longtemps classées en deux catégories d’activité : les associations de services sociaux (s’occupant de l’enfance, de la maternité, des handicapés, de la santé, de la religion, de la culture) et les associations de “développement local” (menant des projets spécifiques de développement économique et social). Avant l’entrée en application de la loi de 2002 actuellement en vigueur, trois associations sur quatre étaient dites “de services sociaux” et une sur quatre “de développement”.

Cependant, depuis quelques décennies, le paysage associatif s’était transformé lentement, et la nouvelle loi a remis en question la distinction service/développement : les associations ont désormais la possibilité de cumuler des activités de développement et de services. La classification traditionnelle semblait en effet de moins en moins pertinente, car la frontière entre services sociaux et projets de développement local était devenue de moins en moins évidente à cerner. Par ailleurs, de plus en plus d’associations ont acquis une compétence équivalente dans les deux champs d’action. C’est pour cette raison que les associations seront présentées ici dans leur ensemble, avec un simple rappel de leur ancienne “spécialisation” quand cela semblera nécessaire.

Chaque association, au moment de sa création, doit être enregistrée auprès de l’administration de la Solidarité sociale du district (*markaz*), administration qui relève de la compétence du ministère de la Solidarité sociale. Ce ministère a mis sur son site Internet un annuaire de toutes les associations enregistrées (Civicus, 2006). En juin 2008, on dénombrait 22 557 associations pour l’ensemble du pays.

Pourtant, une enquête faite par la Fédération générale des associations auprès des administrations de la Solidarité sociale totalise seulement 15 151 associations (PNUD, 2008). Cet écart montre la difficulté d'avoir des chiffres exacts et appelle à prendre ces statistiques comme un ordre de grandeur, d'autant que beaucoup d'associations qui cessent leurs activités ne signalent pas leur disparition et peuvent demeurer des années inscrites avant d'être supprimées des listes.

Il existe une tradition associative ancienne en Egypte. La première association créée remonte à 1821 ; il s'agissait d'une association fondée par la communauté grecque d'Alexandrie. Bien que la liberté d'association fût déjà inscrite dans la Constitution de 1923, il a fallu attendre 1945 pour voir la première loi entièrement consacrée aux associations (loi n° 49 de 1945) et cela, quelques années après la création du ministère des Affaires sociales, en 1939. Par la suite, le régime de Nasser a abrogé cette loi en 1956 et l'a remplacée quelques années plus tard par la loi n° 32 de 1964, qui est celle qui a le plus marqué les esprits. Cette dernière visait à permettre l'exercice d'un contrôle étatique plus strict sur la société civile. Elle est restée en vigueur jusqu'en 1999, année qui vit le vote par l'Assemblée du peuple d'une nouvelle loi. Cette dernière a été suspendue un an après par le Conseil constitutionnel pour des raisons de procédures non conformes à la Constitution. L'ancienne loi de 1964 a repris la relève jusqu'en 2002, moment où la loi actuelle (n° 84 de 2002) fut promulguée et entra en application.

Parallèlement aux évolutions législatives, le tableau suivant donne une idée des variations du nombre d'associations créées (par périodes de dix ans), depuis la promulgation de la loi de 1964 jusqu'à l'année 2006. Le nombre assez important d'associations créées entre 1964 et 1973 peut s'expliquer par le fait que le régime politique de l'époque, à tendance socialiste, encourageait, voire prenait l'initiative de cette démarche dans les grands villages et dans les quartiers urbains. Le but était de créer des organisations citoyennes faisant le relais entre la société et l'Etat et sur lesquelles ce dernier puisse s'appuyer indirectement. A partir de 1974, avec la politique d'ouverture économique (*l'infitâh*), et jusqu'aux politiques de libéralisation des années 1990, le nombre d'associations créées annuellement fut sensiblement moindre que durant la période précédente.

TABLEAU 1.
Evolution du nombre des associations créées depuis 1964.

Période	Nombre d'associations	
	créées	Moyenne annuelle
de 1964 à 1973	3 175	316
de 1974 à 1983	2 304	230
de 1984 à 1993	2 441	244
de 1994 à 2003	4 788	479
de 2004 à 2006	1 694	850

Source : PNUD, 2008.

Depuis les années 1990, et jusqu'à nos jours, le nombre d'associations créées chaque année est en augmentation progressive. L'impulsion de l'Etat n'y est pour rien, contrairement aux années 1960. L'effervescence actuelle peut s'expliquer par deux dynamiques complémentaires. D'un côté, des citoyens motivés semblent avoir conscience du potentiel du travail en commun qu'elles permettent de mettre en œuvre et de la nécessité de prise en main de leurs propres présent et avenir. C'est la dynamique locale. De l'autre côté, les organisations mondiales et les bailleurs de fonds internationaux offrent des financements au profit des associations permettant de réaliser des projets jugés intéressants par les deux partis. C'est la dynamique globale. La rencontre de ces deux dynamiques assure à la fois le bien-fondé et l'efficacité du mouvement associatif égyptien d'aujourd'hui.

QUE FONT-ELLES?

ACTIVITÉS ASSOCIATIVES : CATÉGORIES ET PUBLICS CIBLÉS

Dans l'annuaire statistique de 2006, on trouve le tableau suivant, qui indique le nombre d'associations enregistrées auprès du ministère de la Solidarité sociale et réparties selon le domaine d'activité en 2004-2005, c'est-à-dire après la mise en application de la nouvelle loi.

TABLEAU 2.
Répartition des associations selon les domaines d'activité
(une association peut figurer dans plusieurs activités).

Domaine d'activité	Effectif	Poids relatif
Développement des sociétés locales	6 709	16,9
Développement économique	1 031	2,6
Culture, sciences et religion	9 501	24,0
Aides sociales	7 884	19,9
Maternité et enfance	5 150	13,0
Soutien familial	3 434	8,7
Ecologie	1 728	4,4
Soutien aux handicapés	957	2,4
Soutien aux personnes âgées	808	2,0
Planning familial	738	1,9
Protection des consommateurs	429	1,1
Amitié entre les peuples	408	1,0
Activités littéraires	396	1,0
Gestion et organisation	169	0,4
Plaidoyer (<i>advocacy</i>)	138	0,3
Soutien aux familles des détenus	117	0,3

Source : CAPMAS, 2006.

Remarquons d'abord que les domaines d'activité du "développement" (correspondant aux deux premières lignes) représentent environ 20 % de l'ensemble. Notons aussi que le total éventuel de ce tableau donnerait un chiffre presque deux fois plus grand que celui du nombre total des associations. Cela s'explique par le fait que les associations peuvent indiquer dans leurs statuts plusieurs domaines d'activité. De ce fait, les pourcentages de la colonne de droite représentent le poids relatif de chaque domaine d'activité par rapport à l'ensemble des domaines d'activité cités dans les statuts.

Sur le terrain, les associations sont souvent polyvalentes et incluent aussi bien des projets de développement socio-économique que la fourniture de services comme des jardins d'enfants, des ateliers de couture pour jeunes filles, des ateliers d'artisanat pour jeunes garçons, des classes d'alphabétisation, des centres de planning familial

et l'organisation de réunions d'information et de sensibilisation sur divers sujets. D'autres associations se sont spécialisées dans une activité précise, par exemple la gestion d'un orphelinat associatif ou d'une clinique associative.

Les associations de développement mettent également en œuvre des projets de production : projets des "familles productives" – qui visent une production à domicile destinée à augmenter les ressources des ménages (petits élevages, micro-entreprises agroalimentaires) ou des artisanats propres à l'association, dont les bénéficiaires sont destinés à financer ses autres activités. La nouveauté de ces dernières années est la multiplication des projets de microcrédit, dont une grande partie est destinée aux femmes voulant créer un projet à domicile.

Les publics ciblés par chaque association, voire par chaque activité d'une même association, varient en fonction de la nature de celles-ci. Des services peuvent être destinés aux familles en tant que telles, aux jeunes actifs, aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées, aux handicapés ou à une autre catégorie sociale ou professionnelle. Néanmoins, on constate en général que les associations ne ciblent pas les plus démunis pour les aider à sortir de la pauvreté, même si elles sont nombreuses à prétendre le contraire. Mettre en place des activités destinées aux classes moyennes coûte moins d'efforts, et les résultats sont plus visibles. C'est dans le cadre de cette tension coût-résultat qu'il semble que les associations fassent leur choix, soit après réflexion, soit spontanément.

La majorité des promoteurs des associations est issue de la classe moyenne, plutôt bien instruite. Les plus démunis et les moins instruits semblent moins capables de se constituer en associations. Les associations de développement ont la caractéristique d'être, en général, suscitées par des membres de la classe moyenne et de la strate inférieure des classes supérieures et de viser la classe moyenne et des membres de la strate supérieure des classes populaires. Quel que soit le niveau économique du public visé, les associations présupposent que la lutte contre la pauvreté constitue un objectif général et que l'amélioration des conditions de vie d'une catégorie peut induire une amélioration dans l'ensemble de l'économie et profiter par la suite aux autres catégories socio-économiques.

LEURS RESSOURCES ET LEURS MODES DE FONCTIONNEMENT

Le rapport sur le développement humain en Egypte de 2008 (PNUD, 2008) donne les résultats d'une enquête sur le secteur associatif et fournit une estimation du revenu total des associations, qui approche les 2 milliards de livres égyptiennes. Ce montant comprend les cotisations, souvent symboliques, les dons, les financements étatiques dont bénéficient 30 % des associations (celles qui sont reconnues d'utilité publique), les financements d'organismes étrangers et les revenus des activités propres aux associations. Parfois, les donateurs sont "forcés"; on ne s'étonne plus de remarquer, en achetant un billet de train ou en faisant une démarche administrative, qu'on a payé quelques livres supplémentaires au profit d'une association d'utilité publique.

Le discours des représentants associatifs et de certains spécialistes souligne souvent le manque de ressources financières comme premier handicap des associations. Certes, certaines connaissent une situation financière meilleure que d'autres, et certaines ont des ambitions qui vont au-delà de ce que leurs ressources actuelles permettent de réaliser, d'où un sentiment de frustration. Dans l'ensemble, cependant, le secteur associatif semble tenir une place grandissante dans l'économie égyptienne, surtout quand est prise en compte la part des ressources en nature et en main-d'œuvre bénévole, ressources qui ont une valeur économique certes difficile à chiffrer mais réelle.

Chaque association est régie par un conseil d'administration, comportant un nombre impair de membres (pour faciliter le vote). Ce conseil est élu par l'assemblée générale regroupant tous les adhérents de l'association. Dans ce conseil, un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire sont élus. La loi exige que chaque association réunisse son assemblée générale une fois par an au moins et établisse une périodicité pour les réunions des conseils d'administration. De ce fait, les comptes rendus de réunions et d'assemblées qui ne se sont jamais tenues sont assez fréquents. Dès lors, la rigueur bureaucratique de façade qui frappe les associations – elles doivent soumettre ces comptes rendus en bonne et due forme aux administrations de la Solidarité sociale – ne reflète pas nécessairement la réalité.

Pour élire un conseil d'administration, dans la plupart des cas, les mécanismes de négociation sont tels qu'un consensus se crée autour de certains candidats pressentis. Le nombre de candidats étant alors

souvent égal au nombre de postes, l'appel aux urnes n'a plus de raison d'être. Ce cas de figure s'appelle en arabe *tazkiyya*, ce qui peut se traduire par "recommandation" dans le sens où les personnes ainsi choisies seraient "recommandées" par l'absence même de concurrents. C'est une procédure courante dans les élections en Égypte, à tous les niveaux (voir le chapitre "La vie politique locale : les *mahalliyyât* et le refus du politique", p. 343). Dans beaucoup de cas, les négociations préalables sont plus efficaces que le vote pour prendre les décisions importantes dans l'association. Les réunions formelles du conseil d'administration sont en fait l'aboutissement d'un processus en amont, dans lequel le président du conseil d'administration a un rôle très important à jouer, pour créer un consensus autour de lui et de son équipe.

Selon le rapport du PNUD de 2008, environ cent mille personnes travaillent, moyennant rémunération, dans le secteur associatif égyptien, dont treize mille environ seraient des fonctionnaires d'Etat du ministère de la Solidarité sociale mis à la disposition des associations. Les autres sont des salariés permanents, des salariés sous contrat attachés à des activités précises et des employés sans contrat, c'est-à-dire payés à la journée ou par des primes ponctuelles. Ces chiffres indiquent une moyenne de cinq employés par association, auxquels il faut ajouter un nombre variable de bénévoles. Ces derniers ont un profil varié : jeunes, retraités, femmes au foyer et aussi membres des conseils d'administration et autres adhérents qui assurent une partie des tâches quotidiennes des associations sur leur temps libre et parfois même d'une façon informelle sur le temps de travail payé par leur employeur, surtout quand il s'agit de fonctionnaires. Notons que les membres des conseils d'administration ne peuvent pas être salariés de leur propre association, mais peuvent toucher des primes et des remboursements de frais. Il est très difficile d'estimer le nombre de personnes concernées par le secteur associatif : adhérents, bénévoles, employés et bénéficiaires ; d'autant qu'il est courant qu'une même personne soit impliquée dans et bénéficiaire de plusieurs associations à la fois. Les estimations situent ce chiffre à plusieurs millions d'Égyptiens.

DES ASSOCIATIONS AUX PROFILS VARIÉS

Dans une étude antérieure (Yacoub, 2004), cinq associations de développement ont été recensées dans une commune rurale du Fayoum. Celles-ci présentent des profils assez variés qui illustrent bien de la diversité du secteur associatif égyptien. Elles sont évoquées ici à titre d'exemple :

— l'Association de développement de la société locale d'al-Hagar (nom du village central) a été fondée en 1965 par une initiative étatique plus ou moins directe. D'ailleurs, son siège lui a été donné par l'administration du village. Elle compte deux cent trente adhérents. Elle possède un jardin d'enfants et un atelier de couture pour les jeunes filles, deux projets cofinancés sur fonds publics et qui sont uniques sur toute la zone. Elle a aussi deux projets de microcrédit : l'un est à caractère général ; l'autre (financé par la coopération suisse) cible la population féminine. Elle a entrepris également un certain nombre de projets de services, dont l'un destiné à lutter contre l'abandon scolaire et un autre (important) concernant un réseau d'égouts pour le village, financé par la coopération hollandaise, l'ONG Care International et par des fonds publics ;

— l'Association de développement de la société locale d'Abou-Glayel (nom d'un hameau), créée en 2000, est active dans des œuvres de charité (collecte de fonds auprès des habitants riches du village pour les distribuer aux plus démunis). Tous ses adhérents sont de la même famille élargie ; elle est de fait un instrument de solidarité familiale. Elle a contribué aussi à bâtir un mur pour l'école primaire du hameau ;

— l'Association de Minchat-el-Amir (nom d'un village secondaire de la commune) a été fondée en 2001, à la suite de l'achèvement d'un projet mis en place par l'ONG Care International, pour continuer les activités de ce projet. Son nom officiel, Association du développement de la collectivité des agriculteurs et de leurs familles de Minchat-el-Amir, indique sa vocation de développement agricole. Dans ce domaine, l'association fournit un suivi technique (activités de vulgarisation et aide à la commercialisation) pour 2 000 *feddans* (840 hectares) exploités en agriculture écologique moderne (de type "agriculture raisonnée") et fournissant des produits destinés à l'exportation. Elle a également un programme d'élevage de volailles chez les paysans et elle organise des tournées vétérinaires dans le village. Dans le domaine non agricole, cette



association organise des réunions d'information sur la santé des femmes en milieu rural;

— l'Association de développement de la société locale d'Ank (nom d'un autre village secondaire de la commune), également créée en 2001, a un caractère plutôt religieux. Elle ne compte aucune adhésion féminine. Ses activités consistent en des cours d'apprentissage du Coran et en des œuvres de charité pratiquées selon la tradition musulmane, comme le parrainage des orphelins;

— l'Association féminine de développement de la société locale de Farhat (nom d'un hameau), fondée en mai 2003, comporte vingt adhérents, dont quatorze femmes. Elle a commencé ses activités en contribuant au projet de promotion des nouvelles cartes d'identité informatisées auprès des femmes de milieu rural, dont la plupart ne possèdent même pas les anciens modèles.

COMMENT SE SITUENT-ELLES INSTITUTIONNELLEMENT ?

SITUER LES ASSOCIATIONS DANS LE PAYSAGE DU DÉVELOPPEMENT ET DES SERVICES SOCIAUX

Pour situer les associations dans leur contexte institutionnel, il convient d'abord de citer les différents organismes impliqués dans les deux champs d'action des associations : le développement et les services sociaux. Ceux-ci sont nombreux et ne se situent pas tous au même niveau.

L'interlocuteur principal des associations est le ministère de la Solidarité sociale. Il s'agit d'une relation prescrite par la loi. Peu de relations existent entre des associations de développement local et le ministère du Développement local. Quand c'est le cas, ces relations se font dans le cadre de projets précis, par exemple le programme national pour le développement rural Chourouq. En revanche, aucun lien ne s'est établi entre le secteur associatif et le ministère du Développement économique, ce dernier situant son action à un niveau global qui dépasse le caractère localisé des associations.

Selon les activités, les associations peuvent être amenées à collaborer avec des ministères particuliers tels que ceux en charge de l'éducation, de l'agriculture, de l'irrigation, de la santé et de la population. Les associations constituent des partenaires privilégiés



du Fonds social pour le développement (*al-sandūq al-ijtimā'i li-l-tanmiyya*). Cet organisme, dont la vocation première est de soutenir les PME, est alimenté par diverses sources, en partie par l'État égyptien et notamment par l'aide internationale, et régi directement par le Conseil des ministres.

Les associations bénéficient de financements et d'encadrements technique et administratif par des organismes étrangers. Il s'agit des agences nationales de développement et d'aide internationale de plusieurs pays, présentes en Égypte, comme l'ACDI (Canada), la DANIDA (Danemark) et l'USAID (États-Unis), pour n'en citer que quelques-unes. Certains pays pétroliers du golfe contribuent également à ces financements. Des organismes des Nations unies tels que le PNUD ou l'UNICEF collaborent aussi avec des associations. Ces différentes structures entrent directement en relation avec les associations de taille importante. En revanche, pour mettre en place des collaborations avec des associations locales agissant dans un village ou un quartier, des intermédiaires ont vu leur rôle prendre de l'importance : c'est le cas par exemple de l'ONG Care international.

Le développement socio-économique, pour se concrétiser, doit toujours s'interroger sur une délimitation pertinente de l'espace d'application des actions envisagées qui ne doit être ni trop petit, auquel cas les ressources financières, naturelles et humaines ne seraient pas suffisantes pour permettre une action collective efficace, ni trop large, auquel cas la gestion et la maîtrise des dynamiques de développement dépasseraient les compétences des acteurs locaux. Les associations, surtout celles qui sont spécialisées dans le développement local, répondent bien à cette exigence. Elles sont ancrées localement dans un village ou un quartier et en même temps ouvertes aux possibilités que leur offrent les différents partenaires institutionnels. La place et le rôle des associations dans le développement et dans les services sociaux sont ceux d'intermédiaires entre la société englobante et le niveau local et d'interfaces entre les acteurs extérieurs (par exemple l'État ou les organismes internationaux) et le citoyen.

Un rôle important des associations est de permettre aux citoyens d'être non seulement les bénéficiaires des activités d'autrui, mais aussi les acteurs de leur propre avenir. Elles se sont finalement imposées comme des outils efficaces de participation populaire.

LES RELATIONS AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

La relation entre l'Etat et les osc en Egypte est souvent considérée comme complexe, car comprenant à la fois des éléments de coopération et des éléments de conflit. Cette coopération s'appuie soit sur une idée de complémentarité – illustrée par les associations remplaçant l'Etat dans certains de ses rôles, surtout au cours des programmes d'ajustement structurel des années 1990 –, soit sur une idée d'intégration – les associations étant des outils de l'Etat pour accomplir des objectifs de justice sociale, puisqu'elles touchent les démunis plus facilement que les organismes étatiques. Ces relations de coopération sont en même temps des relations par lesquelles l'Etat compromet l'autonomie des associations : ce sont des relations de domination. Cette domination s'opère essentiellement par trois voies : la supervision, la mise à disposition de fonctionnaires et le financement étatique.

Chaque association est supervisée par l'administration de la Solidarité sociale du district où elle se trouve et de la direction de la Solidarité sociale de l'échelon immédiatement supérieur, celui du gouvernorat (*muhâfaza*). Cette supervision s'effectue d'abord à travers les comptes rendus des réunions du conseil d'administration envoyés à ces organismes pour les tenir informés des activités et des décisions prises. Des contrôleurs peuvent aussi passer, d'une façon occasionnelle ou périodique. Leurs interventions visent surtout l'aspect financier et sont encore renforcées dans le cas des associations déclarées d'utilité publique et bénéficiant de subventions étatiques.

L'Etat met également à la disposition des associations des fonctionnaires du ministère de la Solidarité sociale, dont les salaires sont versés par leur administration de rattachement. Puisque ces administrations sont en même temps celles qui sont appelées par la loi à faire la supervision financière, technique et administrative des associations, les fonctionnaires qui y sont détachés facilitent cette tâche. Ce dispositif de mise à disposition de fonctionnaires, quoiqu'il soit censé apporter une aide technique aux associations sans leur imposer des frais supplémentaires, contribue aussi à une certaine perte d'autonomie de ces dernières.

Les financements étatiques constituent le troisième mécanisme par lequel l'Etat peut exercer une influence directe sur les associations déclarées d'utilité publique, qui représentent à peu près 30 % de l'ensemble. Dans ce cas, l'Etat est le bailleur de fonds et peut

imposer ses priorités selon ses évaluations officielles des besoins et les politiques mises en place. Dans certains cas, les associations agissent comme de simples prestataires de services pour le compte de l'Etat et à destination des citoyens, et dès lors leurs actions ne portent pas leur empreinte propre.

Les bailleurs de fonds, qu'ils soient nationaux ou internationaux, accordent des financements aux associations en leur imposant toujours certaines conditions. Chaque bailleur a son propre agenda, ses propres politiques et priorités. Les donateurs des pays pétroliers du Golfe sont plus sensibles aux activités qui répondent à un certain idéal de bienfaisance musulmane : ceux-ci financent plus facilement des associations affichant leur caractère musulman et les activités caritatives prenant la forme d'aumônes aux veuves et aux orphelins. Certains bailleurs occidentaux préfèrent parler de justice sociale et d'équité, d'autres de développement durable et d'écologie, d'autres encore d'émancipation et de démocratie participative. Les bailleurs de fonds égyptiens, qu'ils soient sous la tutelle du gouvernement, comme le Fonds social pour le développement, ou sous tutelle privée, comme les fondations, sont plus axés sur la solidarité sociale et la lutte contre la pauvreté.

Cela ne veut pas dire que les financements commandent les activités associatives. Les associations ont une assez grande marge de manœuvre et de négociations dans ce domaine. Etant en contact direct avec le contexte local et donc ses besoins et aspirations propres, elles peuvent mener, en position d'interface avec les bailleurs de fonds, des négociations avec ces derniers autour de la formulation de ces besoins et aspirations, tout en répondant à leurs différents appels d'offres. Il s'agit donc d'essayer de présenter au mieux la problématique locale dans un langage audible et convaincant pour les bailleurs.

Malgré la tendance actuelle des hommes d'affaires et des grandes entreprises à faire des dons ou même à créer des fondations au profit du secteur associatif et du développement – avec toutefois une certaine visée publicitaire –, les associations égyptiennes sont peu intégrées au marché. Le commerce équitable n'en est qu'à ses débuts en Egypte. Les activités associatives productives restent marginales par rapport à l'économie du pays. Le caractère non lucratif des associations et le niveau local de leur positionnement font que l'essentiel de leurs activités de développement et de services ne fait pas l'objet de transactions marchandes importantes.

TENDANCES, PERSPECTIVES ET POINTS DE RÉFLEXION

REGROUPEMENTS ET MISES EN RÉSEAU

Plusieurs regroupements et réseaux d'associations existent, notamment la Fédération générale des associations, qui est une structure non gouvernementale chargée d'organiser le secteur associatif au niveau national. Cette fédération mène des études et des réflexions sur l'ensemble du secteur associatif égyptien et intervient comme interlocutrice entre les associations et l'Etat en contribuant aux règlements à l'amiable des conflits éventuels. Deux autres types de fédérations existent aussi : les fédérations régionales et les fédérations spécialisées, qui sont également des structures non gouvernementales, les premières rassemblant les associations d'un même gouvernorat, les secondes les associations ayant un objectif ou une activité principale commune. Certaines fédérations sont à la fois régionales et spécialisées. Toutes ces instances sont des lieux de coordination, d'échanges d'informations et d'expériences. Cette dynamique des fédérations est assez récente, et il faudra sans doute plusieurs années avant de pouvoir apprécier ses impacts. D'autres structures sont aussi au service de l'ensemble des associations égyptiennes, tel le Centre égyptien de soutien aux ONG, qui fonctionne comme un centre de ressources, de formation et d'expertise. Il essaye aussi de faire le lien avec les bailleurs de fonds et les différents partenaires.

Sur le terrain, une partie importante de cette mise en réseau entre associations se fait de manière informelle, à travers les personnes impliquées dans différentes associations et qui servent d'intermédiaires dans les échanges d'informations et d'éventuelles collaborations. Un même projet ou programme peut être aussi un cadre où des liens se tissent entre responsables d'associations, parfois géographiquement assez éloignées les unes des autres. Toutefois, les associations restent en majorité isolées, ne s'engageant pas dans ces dynamiques de mise en réseau par manque d'intérêt ou d'initiative.

ASSOCIATIONS ET TENDANCES RELIGIEUSES

L'importance de la religion dans la vie associative égyptienne est assez évidente; même si elle demeure difficile à chiffrer puisque le

caractère religieux n'apparaît pas toujours clairement dans l'intitulé des associations, cette propriété peut se glisser dans la pensée et les actions de leurs responsables. On peut estimer qu'une association sur trois aurait une référence religieuse, c'est-à-dire qu'elle puiserait son inspiration dans des valeurs et des principes religieux, sans pour autant mener des activités explicitement religieuses; dans l'ensemble ainsi formé, les trois quarts des associations seraient d'inspiration musulmane et le reste d'inspiration chrétienne. Ces associations religieuses sont présentes partout, dans les petits villages comme dans les grandes villes. Les mouvements islamistes essaient de jouer un rôle moteur dans les organisations de solidarité sociale, dans les domaines médical et éducatif en particulier. Les organisations chrétiennes sont aussi actives dans ces mêmes domaines (voir le chapitre "Les coptes : renouveau spirituel et repli communautaire", p. 901).

Outre la référence religieuse, comme les idées d'aumône et de bienfaisance, des associations sont susceptibles d'avoir des activités à caractère proprement religieux, comme l'organisation de pèlerinages à La Mecque ou la participation à l'éducation religieuse. Elles peuvent également être rattachées à des lieux de culte, leur assurant ainsi, y compris par les dons qu'elles collectent, une certaine autonomie financière. Cela permet à ces lieux de culte de tempérer la tutelle, jugée par eux trop stricte, du ministère des Affaires religieuses (voir le chapitre "La vie politique locale : les *mahalliyât* et le refus du politique", p. 343).

L'essor de ces associations, qu'elles soient d'inspiration religieuse implicite ou, plus encore, qu'elles soient engagées dans des activités religieuses proprement dites, représente un enjeu double pour la société. D'un côté, elles peuvent renforcer le communautarisme en encourageant le repli sur des lieux de socialisation exclusivement chrétiens ou musulmans. D'un autre côté, l'enjeu politique est de taille : des groupes islamistes visant le pouvoir s'investissent de plus en plus dans les domaines du développement et des services sociaux, à travers le secteur associatif, pour gagner en popularité et exercer une influence sur différents aspects de la vie sociale, en se positionnant comme acteurs incontournables. (Voir le chapitre "Islamisme et islamisation : courants et tendances", p. 887.)

ASSOCIATIONS RURALES ET URBAINES

Le milieu rural égyptien abrite seulement 35 % de l'ensemble des associations existant au niveau national, même s'il représente plus de la moitié de la population du pays (PNUD, 2003). Cette inégalité s'explique en partie par la lourdeur des démarches de création d'une association. Les urbains, plus instruits et plus proches des administrations, seront moins rebutés. Notons que le gouvernorat du Caire regroupe (selon l'annuaire disponible sur le site Internet du ministère de la Solidarité sociale) à lui seul – et sans compter les parties de la ville se situant dans les gouvernorats voisins de Giza et de Qalyubiyya – environ 25 % des associations égyptiennes.

Toutefois, 70 % des associations de développement se trouvent en milieu rural, où leur nombre dépasse celui des associations qui fournissent des services sociaux. Cela s'explique habituellement par les forts besoins en matière de développement constatés en milieu rural. Cela semble dû aussi à des raisons historiques : pendant les années 1960, les associations créées en milieu rural à l'initiative de l'Etat étaient plutôt des associations de développement local et celles des villes plutôt des associations de services sociaux. Et si les circonstances ne sont plus les mêmes, cette habitude se maintient néanmoins comme une tradition, même si dans l'un ou l'autre cas les objectifs et les activités des associations peuvent être tout aussi variés.

ASSOCIATIONS FÉMININES

D'après l'annuaire des associations du ministère de la Solidarité sociale, environ cinq cents associations portent dans leurs noms un mot qui évoque ou vise un public féminin. Il faut distinguer plusieurs types d'associations. Il y a d'abord celles qui sont créées par des femmes urbaines de la haute société comme lieux de socialisation et éventuellement d'activités caritatives. On trouve aussi des associations féminines créées par des femmes des classes moyennes, souvent bien instruites et qui ont été déjà en contact avec le monde associatif. Ces personnes émancipées et parfois même militantes commencent à créer des associations dans lesquelles les femmes peuvent avoir tout le pouvoir. Grâce à la prise de conscience croissante des besoins locaux propres aux femmes, ces associations se sont d'abord occupées de

questions considérées comme “féminines”, telles l'enfance, la maternité ou l'économie ménagère, puis de projets de microcrédit pour les femmes, très en vogue actuellement, en général pour monter des activités féminines génératrices de petits revenus complémentaires.

Ces associations, mais aussi d'autres où le caractère féminin n'est pas aussi prononcé, s'occupent de plus en plus des familles dont le chef de ménage est une femme. Ces familles représenteraient 22 % des ménages égyptiens : veuves, divorcées, femmes dont le mari a émigré pour des raisons professionnelles ou a déserté le foyer conjugal. Si ces femmes sont économiquement fragiles, elles ont une marge de manœuvre plus grande – en particulier pour accomplir divers tâches professionnelles indispensables – que leurs consœurs ayant un mari présent dans le foyer. Les femmes seules sont souvent à la fois bénéficiaires des associations féminines et membres actives de ces dernières.

Encouragée par le Conseil national de la femme et par les bailleurs de fonds étrangers, la thématique de la femme gagne de l'importance. Toutefois, un aperçu général du secteur associatif dans son ensemble montre clairement que les femmes sont sous-représentées dans les registres des adhérents et surtout dans les conseils d'administration, sauf dans le cas des associations dites féminines.

CONCLUSION

Cet aperçu général des associations et ONG égyptiennes accorde une attention particulière à leur rôle dans le développement socio-économique. Issues d'une tradition ancienne, les associations gagnent du terrain et élargissent leurs horizons. Elles jouissent d'un dynamisme croissant depuis une quinzaine d'années et semblent avoir de l'avenir. Les questions et les enjeux ne manquent pas : la transparence dans leur fonctionnement interne, la pertinence des catégories de personnes ciblées par les activités associatives, les relations complexes avec l'Etat et les bailleurs de fonds, les tendances religieuses et leurs enjeux politiques et sociaux. Une question fondamentale reste à explorer : ces associations sont-elles vraiment porteuses de “modernité”, ou bien sont-elles seulement la manifestation des réalités sociales existantes, n'apportant guère de vraies perspectives de changement ?

MILAD YACOB

POUR EN SAVOIR PLUS

- BEN NÉFISSA Sarah *et al.*, 2004 : *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Karthala/CEDEJ, Paris/Le Caire, coll. "Kalam".
- KANDIL Amany, 2000 : *La Société civile en Egypte à l'aube d'un nouveau millénaire* [en arabe], Center for Political and Strategic Studies (CPSS), Le Caire.
- KANDIL Amany et BEN NÉFISSA Sarah, 1994 : *Les Associations en Egypte millénaire* [en arabe], Center for Political and Strategic Studies (CPSS), Le Caire.
- SAMAK Nagwa, 1999 : *Le Secteur civique et le développement économique en Egypte millénaire* [en arabe], Le Caire, Centre d'études des pays en développement.
- ZAHARAN Farid, 1997 : *L'Activité civique ou la société civile en Egypte millénaire* [en arabe], al-Mahroussa, Le Caire.
- YACOB Milad, 2009 : *Le Développement local en Egypte. Rencontres associatives dans un village*, L'Harmattan, Paris, coll. "Comprendre le Moyen-Orient".

BIBLIOGRAPHIE

- CAPMAS, 2006 : *Statistical Yearbook 2006*, CAPMAS, Le Caire.
- CIVICUS, 2006 : *Civil Society Index Report for the Arab Republic of Egypt*, Center for Development Services, Le Caire [en ligne : http://www.civicus.org/media/CSI_Egypt_Country_Report.pdf].
- PNUD, 2003 : *Egypt Human Development Report 2003 : Local Participatory Development*, PNUD, Le Caire [en ligne : http://hdr.undp.org/en/reports/nationalreports/arabstates/egypt/egypt_2003_en.pdf].
- PNUD, 2008 : *Egypt Human Development Report 2008. Egypt's Social Contract : The Role of Civil Society*, PNUD, Le Caire [en ligne : [http://www.undp.org.eg/Portals/0/2008 Egypt Human Development Report Complete.pdf](http://www.undp.org.eg/Portals/0/2008%20Egypt%20Human%20Development%20Report%20Complete.pdf)].
- YACOB Milad, 2004 : "Etat et organisations de la société civile en milieu rural égyptien : un transfert de pouvoir? Le cas d'Al-Hagar, village du gouvernorat de Fayoum", Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes-Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (CIHEAM-IAM), Montpellier, série Master of Science n° 73 [en ligne : <http://ressources.iamm.fr/theses/73.pdf>].



III

LES VICISSITUDES ET CONTRADICTIONS
D'UNE LIBÉRALISATION ÉCONOMIQUE



Marchand de fèves cuites (*fûl*) dans le vieux quartier populaire fatimide de Darb al-Ahmar au Caire (V. Battesti, novembre 2010).

Ouvrier agricole nettoyant un jardin d'olivieraie de l'oasis de Siwa (V. Battesti, février 2006).



ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA CROISSANCE : DU CAPITALISME D'ÉTAT À LA LIBÉRALISATION

Ce chapitre a pour parti pris d'aborder la croissance économique en Egypte sous une perspective historique. Seule une approche diachronique permettra de comprendre l'état contemporain de l'économie égyptienne. L'économie politique comme discipline analyse les interrelations entre les dimensions politique, sociale et économique, que la seule approche macroéconomique ne permet pas d'appréhender.

Une lecture de la série des taux de croissance suggère que l'économie égyptienne a connu une suite de cycles au cours de la période 1950-2000. Un fort déclin inaugure celle-ci (entre 1952 et 1954), auquel succèdent un lent redressement puis une croissance relativement élevée pendant près d'une décennie. A partir de 1966 et jusqu'en 1973 prend place une nouvelle phase de déclin, puis l'économie égyptienne va connaître une deuxième période de croissance forte mais heurtée entre 1973 et le milieu des années 1980. Une nouvelle récession se manifeste jusqu'en 1993, à laquelle succédèrent six années de croissance significative. A partir de 1999 et jusqu'en 2003, les performances de l'Égypte furent décevantes. Le pays retrouvera ensuite une croissance remarquable, à son tour mise à mal – avec une intensité et pour une durée encore mal connues – par la crise mondiale de 2008-2009.

Parallèlement, au cours de ce demi-siècle, l'Égypte a connu un certain nombre d'inflexions et de retournements en matière de politique économique. Les étapes les plus marquantes ont été le passage à la planification sectorielle et centrale en 1957 et 1960, les mesures radicales de nationalisation de 1961-1964 et l'introduction brutale



d'une politique d'ouverture économique en 1974, au moment d'un afflux financier massif vers l'Égypte comme vers les autres économies exportatrices de pétrole du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Ce dernier retournement a contribué au changement structurel fondamental de l'économie égyptienne, qui a cessé de dépendre d'un unique produit d'exportation, le coton, pivot de son intégration dans l'économie mondiale depuis les années 1860, mais sans atteindre pour autant le stade de développement connu par les nouveaux pays industrialisés (NPI). Le dernier grand tournant en date a été la signature de deux accords avec le FMI et la Banque mondiale en 1991, qui marquèrent l'engagement du gouvernement égyptien à abandonner son modèle étatique de développement et à ouvrir la voie au secteur privé comme moteur de l'économie.

Si, comme on le verra, l'évolution de l'économie égyptienne a été très marquée par son environnement régional et international, elle l'a été aussi par des événements proprement nationaux, comme les tensions politiques internes, frisant la guerre civile, qu'elle a connues en 1981 et entre 1990 et 1997. Certes, des expériences et des événements de même ordre ont concerné d'autres pays de la région, mais pas simultanément et pas dans la même mesure. La Jordanie, par exemple, partage avec l'Égypte une dépendance vis-à-vis des flux d'aide étrangère. Par ailleurs, le modèle de développement fondé sur un socialisme étatique a prévalu également en Irak, en Syrie, en Algérie et, dans une moindre mesure, au Soudan (1969-1983) et au Yémen du Nord, avant son unification avec le Sud. La politique égyptienne d'ouverture économique a fait des émules, avec un décalage temporel, dans quelques pays arabes comme la Syrie et l'Algérie. Bon nombre d'États de la région qui avaient adopté le modèle étatique de développement ont également fini par signer des accords d'ajustement structurel avec le FMI et la Banque mondiale, telles la Jordanie, la Tunisie et l'Algérie. Toutefois, le passage du modèle socialiste étatique de développement au modèle capitaliste a largement été mis au point par l'Égypte et ce, avec ses spécificités, comme la persistance d'un important secteur public, en particulier dans le domaine bancaire et l'industrie (lourde et de main-d'œuvre).

Au sein de ces cinquante ans d'évolution de l'économie politique nationale, cinq périodes ont été distinguées, chacune étant marquée par une caractéristique saillante et particulière. La première période (1950-1956) est celle des années de formation d'un nouveau modèle de

développement. Elle a été marquée d'abord par les tensions internes qui ont conduit à la révolution de 1952, puis par les premières mesures prises par le nouveau régime révolutionnaire afin d'élargir l'intervention étatique dans l'économie, enfin par l'agression tripartite du Royaume-Uni, de la France et d'Israël en octobre 1956. Durant la deuxième période (1957-1966), le socialisme d'Etat s'est développé, avec la nationalisation des entreprises sous contrôle étranger (1956-1957), des grandes banques (1960), puis, sur une plus grande échelle, des grandes et moyennes entreprises à capitaux égyptiens (1961-1964). Ce processus s'est accompagné de l'adoption de la planification sectorielle de l'industrie (1957-1960), puis d'une planification globale centralisée (1960-1965). La troisième période (1966-1973) a été marquée par des tensions régionales qui ont conduit à la guerre de juin 1967 et à l'occupation du Sinaï par Israël, puis par la tentative effectuée, conjointement avec la Syrie lors de la guerre d'octobre 1973, pour récupérer les territoires occupés. La quatrième période (1974-1990) pourrait être décrite comme celle de l'abandon progressif du modèle égyptien de socialisme d'Etat, de la mise en place d'une politique d'ouverture économique inaugurée en 1974 et de l'ascension de l'économie pétrolière (avec la double hausse des prix du pétrole en 1973 et 1980), suivie de sa chute (avec la stagnation des marchés pétroliers, apparue au milieu des années 1980). Enfin, la cinquième période (de 1991 à tout récemment) est dominée par la tentative décisive de mise en œuvre d'un programme de réforme économique et d'ajustement structurel, élaboré en concertation étroite avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. L'exposé des principales caractéristiques de ces périodes de variations et d'aléas de la croissance économique égyptienne sera suivi d'une exploration des facteurs récurrents qui leur sont sous-jacents.

LES CINQ PÉRIODES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ÉGYPTIENNE (1950-2000)

1950-1956 : PREMIÈRES RUPTURES

La seconde moitié du xx^e siècle commença en Egypte par une courte période de croissance économique intense, à un taux annuel de 7-8 %, cela sous l'effet de deux facteurs : d'une part, le pays

bénéficiait d'un excédent de réserves en livres sterling accumulées pendant les années de guerre; d'autre part, la guerre de Corée provoqua la hausse du prix du coton. Selon Robert Mabro (1974), une forte baisse du taux de croissance fut cependant enregistrée dès les années 1953 et 1954, suivie d'une lente reprise en 1955-1956. Un examen des conditions socio-économiques qui prévalaient dans le pays à cette époque révèle qu'on ne pouvait s'attendre au maintien de ce rythme élevé de croissance atteint dans l'immédiat après-guerre; ces conditions peuvent se résumer par un revenu *per capita* ne dépassant pas 37 livres égyptiennes de l'époque, un analphabétisme massif de la population en âge de travailler, une économie dépendant exclusivement du secteur privé et des investissements étrangers et un gouvernement ne prenant aucune part active à la promotion de la croissance économique.

Les quatre premières années de la seconde moitié du xx^e siècle virent d'importants bouleversements politiques dans le pays. Les élections de janvier 1950 portèrent le Wafd, parti majoritaire, au gouvernement. Cependant, sa présence au gouvernement ne dura pas longtemps, car des affrontements entre des policiers égyptiens et des troupes britanniques d'occupation à Ismaïlia, ainsi que de violentes émeutes au centre du Caire, où le feu fut mis à un grand nombre d'hôtels et d'entreprises étrangères, furent utilisés comme prétexte par le roi pour démettre ce gouvernement émanant d'une majorité librement élue, dissoudre le Parlement et remplacer les wafdistes par un cabinet composé de partis connus pour leur loyauté envers le souverain. Quatre cabinets se succédèrent en l'espace de six mois, soit entre le 27 janvier 1952, date du renvoi du Wafd, et le 23 juillet 1952, date du coup d'Etat militaire qui amena au pouvoir les Officiers libres. Bien que l'objectif de ces derniers fût d'instaurer à terme la stabilité politique dans le pays, les deux premières années du nouveau régime furent marquées par la lutte pour le pouvoir entre dirigeants, au sein du comité qui allait être connu sous le nom de "Conseil de commandement de la révolution". Cette lutte opposait la majorité de ce conseil, dirigée par Gamal Abdel Nasser, à une autre faction, dirigée par Mohammed Naguib et appuyée par Khâlid Muhyî al-Dîn (voir note 1, p. 287) et divers partis politiques. La résolution de ce conflit se fit au bénéfice de Nasser, à la fin mars et en octobre 1954, quand il réussit tour à tour à éliminer ses adversaires militaires et à mettre hors la loi les Frères musulmans, qui constituaient l'opposition

civile la plus virulente au nouveau régime. (Voir le chapitre “De Nasser à Moubarak : une brève histoire politique”, p. 281.)

Les premières mesures prises par les Officiers libres vis-à-vis des partis politiques, des syndicats et des associations professionnelles visèrent à mettre en place un nouveau cadre institutionnel afin de les contrôler, voire de les dissoudre. Lorsque les travailleurs prirent certaines initiatives, comme d’organiser des grèves ou d’apporter leur appui à certains anciens partis politiques, ils furent durement réprimés. Les partis politiques reçurent l’ordre de se réorganiser, puis furent totalement mis hors la loi en janvier 1953 et remplacés par une organisation de masse unique, le Rassemblement de la libération. Les associations professionnelles qui soutinrent ces partis virent leurs instances dirigeantes élues dissoutes, et de nouveaux dirigeants furent élus un an plus tard. Ce fut notamment le cas de deux des associations professionnelles les plus actives du pays, à savoir l’association des avocats et le syndicat des journalistes. D’ailleurs, l’arrestation, le jugement et même l’exécution de certains dirigeants de groupes d’opposition, en particulier les Frères musulmans, montrèrent aux autres groupes d’opposition et à la population tout entière le prix qu’ils auraient à payer pour tout acte de défi ouvert envers le nouveau régime.

Concernant les groupes d’intérêt, les grandes et petites entreprises étaient représentées par deux organisations : d’une part, la Fédération des industries égyptiennes, une institution puissante sous la monarchie et qui regroupait l’ensemble des établissements du secteur manufacturier du pays, mais était dominée par les grandes entreprises; d’autre part, la Fédération égyptienne des chambres de commerce, organisation peu influente, qui rassemblait des petites et moyennes entreprises commerciales et de services. Les grands propriétaires terriens étaient représentés par l’Union agraire, mais leur puissance fut largement amputée à la suite de l’une des premières mesures prises par le nouveau régime, la réforme agraire de septembre 1952.

Les nouveaux responsables avaient hérité de la politique de laisser-faire de l’ancien régime, comportant peu d’interventions dans l’économie, bien que le dernier gouvernement wafdiste ait, pour la première fois dans l’histoire du pays, créé un ministère de l’Economie, marquant ainsi sa volonté de participer activement à la promotion de la croissance économique – mais il n’eut pas le temps de mettre en œuvre une politique efficace à cet égard. Ils héritèrent

également d'une loi sur les investissements étrangers qui interdisait toute participation majoritaire étrangère dans une entreprise, conjointe ou non.

Dès que les Officiers libres eurent assuré leur pouvoir, ils commencèrent à introduire d'importantes innovations institutionnelles et politiques. En 1953, ils adoptèrent une déclaration constitutionnelle qui leur donna des pouvoirs quasi absolus (en janvier), ils abolirent la monarchie (en juin) et s'attribuèrent dès septembre des postes au sein du Conseil des ministres, qu'ils partagèrent avec des technocrates civils, évitant toute coopération avec l'ancienne élite, essentiellement composée de juristes, qui avait dominé les gouvernements depuis 1924¹. Dès septembre 1952, ils avaient promulgué les lois de la réforme agraire dans le dessein premier de lamener le pouvoir économique de l'ancienne élite dirigeante, essentiellement composée de grands propriétaires terriens, et avec l'intention subsidiaire d'orienter l'épargne de ces derniers vers les secteurs économiques urbains, notamment l'industrie. Cette réforme fut réalisée en trois phases, la première s'étant contentée de limiter la propriété foncière à 200 *feddan* (84 hectares) par individu et à 300 *feddan* (126 hectares) par famille.

Les autres innovations furent la création de deux conseils se consacrant à la promotion du développement économique et social grâce à une intervention plus active du pouvoir : le Conseil national permanent pour la production, créé dès 1952, et le Conseil national permanent pour les services, qui ont ensuite fusionné en un Conseil permanent de la production et des services. Ces débuts d'intervention de l'Etat dans l'économie ouvrirent la voie à l'adoption, quelques années plus tard, de la planification centrale comme méthode d'impulsion et de gestion du développement économique et social du pays. Les premiers pas en direction de cette planification furent marqués, en mars 1955, par la création d'un Comité national de planification au sein du Conseil des ministres (Mabro, 1974). Espérant encore, malgré ces orientations étatistes, attirer les investissements étrangers, les Officiers libres assouplirent les règles régissant ces derniers, en permettant aux non-Egyptiens de détenir des participations majoritaires dans les entreprises conjointes montées avec des

1. Date à laquelle le premier cabinet issu d'élections prit ses fonctions à la suite de la déclaration unilatérale britannique de février 1922 qui reconnaissait à l'Égypte un statut autonome au sein de l'Empire britannique.

Egyptiens. Cette nouvelle loi ne fit cependant pas affluer les capitaux espérés, ce qui n'est guère surprenant vu l'instabilité politique ayant prévalu en Egypte durant les deux premières années qui suivirent la révolution de 1952.

En dehors des partis et des organisations politiques actifs sous la monarchie, de quelques associations professionnelles et syndicales, de certains professeurs d'université, d'un ancien grand propriétaire foncier et de certaines factions au sein des forces armées, le nouveau régime ne rencontra plus de résistance active après l'assignation en résidence surveillée, en octobre 1954, du général Naguib, figure populaire du groupe d'officiers qui avait renversé la monarchie en 1952. En outre, furent mis hors la loi et emprisonnés la plupart des membres des Frères musulmans, dernière organisation politique datant de la période prérévolutionnaire réellement susceptible de résister au nouveau régime. Au contraire, les dirigeants et les hommes politiques issus de la Révolution devinrent de plus en plus populaires et furent accueillis avec enthousiasme, même par l'élite des affaires, qui trouva qu'il s'agissait là d'un régime nationaliste s'efforçant de promouvoir la croissance économique et désireux de coopérer, durant cette phase du moins, avec les hommes d'affaires privés, tant égyptiens qu'étrangers (O'Brien, 1966).

Il est très difficile d'évaluer l'impact, au cours de cette période, de ces innovations institutionnelles et politiques sur les niveaux de bien-être de la population. Les données adéquates sont en effet très rares, et il est malaisé d'établir dans ces domaines des séries temporelles permettant de comparer la situation du début des années 1950 à celle de la période suivante. Cependant, la profondeur des changements socio-économiques provoqués par la révolution de 1952 ne peut être mesurée sans quelques indications sur l'état de l'économie et de la société au début des années 1950. Mahmoud Abdel-Fadil a fourni des informations sur la répartition des revenus dans les zones urbaines et rurales à cette époque, et la plupart des économistes qui ont écrit sur cette période de l'histoire égyptienne approuvent les conclusions qu'il a tirées des données rassemblées. Tous ont souligné l'extrême inégalité de répartition des richesses et des revenus en début de période et l'apparition au cours de la décennie d'une tendance vers moins d'inégalité.

Dans les campagnes d'avant la réforme agraire, le centile le plus riche de la population concentrait 40 % du revenu agricole total,



tandis que 80 % de cette population, composée de paysans pauvres et sans terre, n'en obtenait qu'à peine 20 %. Les paysans sans terre, 55 % de la population agricole, devaient se contenter de 5,3 % de ce revenu (Abdel-Fadil, 1975). Le niveau de vie était peut-être légèrement supérieur dans les zones urbaines, mais on ne possède pas de chiffres sur le partage du revenu urbain. Les données disponibles les plus anciennes sont de 1955. Toutefois, comme aucune mesure importante de redistribution similaire à la première loi de réforme agraire ne fut prise dans les zones urbaines, la situation en 1955 n'était sans doute pas très différente de celle de 1950. Mahmoud Abdel-Fadil¹ indique qu'en 1955 le centile le plus riche de la population urbaine recevait 11,5 % du total du revenu des ménages, tandis que 60 % de cette population n'en recevait pas plus de 18 % (Abdel-Fadil, 1980). Cette situation devait changer ultérieurement dans un sens plus égalitaire.

*L'ESSOR DU RÔLE DE L'ÉTAT DANS L'ÉCONOMIE
ET LA FORTE CROISSANCE DES ANNÉES 1956-1966*



La deuxième période a vu la maturation de tendances embryonnaires révélées au cours de la première. Outil de l'Etat pour le développement socio-économique, le Conseil permanent de la production et des services promut la réalisation d'un certain nombre de projets industriels afin, d'une part, de réduire l'écart entre riches et pauvres et de réduire aussi le pouvoir des classes supérieures, et, d'autre part, de conduire une véritable planification économique et sociale. Le Comité national de planification formula, adopta et surveilla la mise en œuvre des plans sectoriels et globaux, qui prirent effet entre 1957 et 1965. Simultanément furent prises des mesures plus radicales de réforme agraire et de nationalisation des moyennes et grandes entreprises, d'abord étrangères puis égyptiennes. Ces dernières mesures conduisirent à l'expansion des entreprises publiques, qui en vinrent à dominer largement le secteur manufacturier. Les petites et moyennes entreprises privées sont restées majoritaires dans le secteur des services et ont bénéficié indirectement des investissements publics.



1. Citant Charles Issawi, qui citait lui-même le rapport de la Mission commerciale britannique en Egypte, au Soudan et en Ethiopie pour le Conseil britannique du commerce.



L'Etat fut également l'investisseur exclusif dans les infrastructures. Le plus grand projet dans ce domaine fut la construction du haut barrage d'Assouan, réalisé avec l'aide des Soviétiques. Il devait permettre au pays, d'une part, d'augmenter considérablement sa production agricole grâce à la mise en culture des terres désertiques et à la conversion des terres de la Haute-Egypte (sud de la vallée du Nil, d'Assiout à Assouan) à l'irrigation pérenne et, d'autre part, d'assurer une considérable augmentation de sa production d'électricité pour les usages industriel et domestique.

L'autonomie de l'appareil d'Etat s'est renforcée grâce à l'élimination de tout type d'opposition politique organisée, à l'intégration progressive des responsables d'associations professionnelles au sein de l'unique organisation de masse (l'Union nationale de 1957 à 1961, qui succéda au Rassemblement de la libération, et, plus tard, l'Union socialiste arabe de 1962 à 1977), à la pénétration des associations d'industriels par les gestionnaires des entreprises publiques – ce fut le cas de la Fédération des industries égyptiennes –, ou même à la suspension de leurs activités – ainsi de la Fédération égyptienne des chambres de commerce – et enfin au renforcement de la nouvelle Fédération générale des syndicats d'Egypte, créée en 1957. La plupart des agents économiques se sentaient en accord avec la politique du nouveau régime. La deuxième vague de la réforme agraire (1961), qui réduisit la propriété foncière à un maximum de 100 *feddan* (42 hectares) par famille, n'a pas connu de résistance ouverte. On découvrit cependant en 1966 que certains grands propriétaires terriens avaient tenté de se soustraire à ces mesures en transférant, sur le papier, des parties de leurs propriétés à leurs employés ou à des membres de leur famille éloignée. L'enthousiasme avec lequel les entrepreneurs privés avaient salué l'action économique de l'Etat fit cependant vite place à la crainte que le secteur public n'accapare progressivement toutes les entreprises privées, en particulier après que les entreprises étrangères mises sous séquestre en 1956-1957 à la suite de l'agression tripartite contre l'Egypte eurent été maintenues sous la gestion directe de l'Etat, plutôt que d'être vendues au secteur privé égyptien. Cet élargissement feutré du secteur des entreprises possédées ou gérées par l'Etat conduisit les entrepreneurs privés à s'engager dans des actes de résistance quasi désespérée à ces politiques. L'un d'eux fut la vente massive de leurs actifs à la Bourse en 1959, connue sous le nom de "grève des capitalistes" (O'Brien, 1966). O'Brien a fait valoir

que la principale raison de la nationalisation des grandes banques en 1960 et des nationalisations massives de 1961 fut la crainte que les entrepreneurs privés ne dirigent pas leur épargnes vers les projets du gouvernement égyptien. Ces projets furent inclus dans les deux plans de cette période, à savoir le plan industriel de 1957-1960 et le premier plan quinquennal de développement économique et social de 1960-1965. En revanche, les mesures politiques nationalistes des Officiers libres rencontrèrent un soutien massif en Egypte et dans le monde arabe, en particulier chez les paysans, les travailleurs, la petite classe moyenne et un grand nombre de membres de la classe moyenne non possédante (intellectuels, universitaires, juristes, etc.). Ces mesures conduisirent initialement à des succès certains en matière de politique intérieure et étrangère, comme l'évacuation des troupes d'occupation du territoire égyptien en 1956 et 1957, la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez en juillet 1956, la victoire politique contre les trois pays qui attaquèrent l'Egypte cette même année, et l'unité avec la Syrie entre 1958 et 1961.

La croissance élevée du PIB au cours de cette période est liée à l'application d'une politique d'augmentation considérable du volume global des investissements plutôt qu'à une meilleure efficacité de l'allocation des ressources existantes. La nationalisation des entreprises des secteurs industriel et bancaire, qu'elles aient été détenues par des étrangers ou par des Egyptiens, accrut le montant de l'épargne potentielle à la disposition de l'Etat et, partant, lui permit d'augmenter le volume des investissements. Le taux d'épargne intérieure passa de 12 % au cours de la première période à 14 % durant la période du plan, et le taux d'investissement brut de 14 à 17 %, le taux le plus élevé étant celui de l'année 1963-1964 (19,7 %) (Mabro, 1974). Un tel niveau d'investissement fut également favorisé par d'importants flux d'aides étrangères en provenance des pays socialistes, en particulier de l'Union soviétique, et de pays capitalistes avancés comme les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne. La stratégie de développement adoptée au cours de cette période a consisté à combiner la substitution aux importations de biens de consommation et l'élargissement de l'industrialisation au sein du secteur manufacturier (ce dernier comprenant la production artisanale). Pour assurer un appui populaire à la politique économique du régime, il fallait améliorer le niveau de bien-être et de consommation de la majorité de la population, ce qui fut le cas : l'accès aux services

éducatifs et sanitaires a été notablement élargi (en particulier, l'éducation fut déclarée gratuite à tous les niveaux, y compris celui de l'enseignement supérieur, et l'Etat s'engagea à fournir un emploi à tout bachelier et à tout diplômé de l'enseignement supérieur) ; enfin, les travailleurs ont été admis au partage partiel des bénéfices de leurs entreprises et invités à participer à leur gestion.

De telles orientations de politique économique et sociale se révélèrent cependant menaçantes pour la durabilité du développement planifié mis en place. Dès la deuxième année du plan quinquennal, une pénurie de devises étrangères apparut (un ver attaqua massivement le coton, principale source de devises) et la croissance des exportations fut faible, alors que la demande d'intrants importés s'accroissait et que les dépenses militaires augmentaient en raison de l'envoi d'un grand nombre de troupes égyptiennes au Yémen, pour y défendre le régime républicain contre les tribus rebelles soutenues par l'Arabie saoudite. En 1965 et 1966, l'acheminement de l'aide alimentaire américaine connut de forts retards. Face à ces difficultés, le gouvernement, obligé de trouver les moyens de mobiliser une épargne plus importante pour maintenir le niveau des investissements et poursuivre ainsi les efforts de développement, dut choisir : ou limiter – voire laisser se dégrader – le niveau de consommation de la population ou différer provisoirement ses ambitions de développement. Il opta pour la seconde solution. Le taux d'épargne intérieure descendit à 9,1 % durant les années 1967-1968 et 1969-1970 (Mabro, 1974), ainsi que le taux d'investissement brut, tombé à seulement 11,8 % du PIB en 1969-1970.

Le taux de croissance moyen annuel durant cette période fut de près de 6 %, contre 3,6 % durant la période précédente. Les taux de croissance des années 1958 et 1959 (respectivement 12,5 % et 10 %) furent impressionnants, et ceux de 1962-1963 et 1963-1964 excellents (respectivement 8,9 % et 8,7 %) ; mais ils commencèrent à diminuer dès 1964-1965 (5,5 % cette année-là et 5 % l'année suivante).

1967-1973 : ANNÉES NOIRES ET STAGNATION

Les difficultés rencontrées en 1966, qui ne peuvent donc être entièrement attribuables à la baisse de l'aide étrangère, se sont aggravées au cours de la troisième période. La défaite militaire de juin 1967 coûta à l'Égypte la perte des recettes du canal de Suez et des exportations

du pétrole extrait des champs pétrolifères du Sinaï, en même temps qu'augmentaient ses dépenses militaires, destinées à remplacer les armes détruites et à renforcer ses capacités dans ce domaine. Le taux moyen de croissance de cette période ne dépassa pas les 3,1 % et fut le plus faible des cinq périodes analysées.

L'effort de développement économique fit place, dans l'ordre des priorités, à la récupération des territoires occupés par Israël en juin 1967. La mise en œuvre du deuxième plan, qui programmait un renforcement des investissements dans les industries de base, fut abandonnée, la plupart des ressources financières, matérielles et humaines étant déjà mobilisées pour la libération du Sinaï. Les taux de croissance de la première année de cette période (1967, qui vit la défaite complète du pays) et de la dernière (celle de la guerre d'octobre 1973, qui permit au pays de recouvrer une partie du Sinaï) furent extrêmement faibles (de l'ordre de 0,7 %). L'économie se redressa significativement au cours des années 1968- 1969 (avec des taux de croissance respectivement de 6,8 % et 5,6 %), pour diminuer de nouveau fortement au début des années 1970. Elle ne redémarra qu'après 1974, grâce à la hausse du prix du pétrole, aux Egyptiens travaillant à l'étranger et ultérieurement aux revenus du canal de Suez rouvert à la navigation.

Deux changements institutionnels contradictoires eurent lieu à la fin des années 1960. D'une part, en 1969 intervint la troisième phase de la réforme agraire, plafonnant la propriété foncière à 50 *feddan* (21 hectares) par famille¹. D'autre part, certaines facilités furent données au secteur privé pour recourir aux importations sans avoir à demander aux banques d'Etat de lui fournir les devises nécessaires. Cette concession faite au secteur privé favorisa la mise en place d'un système parallèle de drainage des devises étrangères, qui constitua, durant les années 1970, l'une des causes principales de l'expansion d'un "marché noir" des devises, sans aucun contrôle réel du gouvernement, cela jusqu'à l'abolition en 1985 du contrôle des changes. Plus tard, on expliqua cette mesure par la nécessité de "serrer les rangs" et de consolider l'unité nationale à un moment de confrontation avec les forces d'occupation étrangères, et par la nécessité de permettre au secteur privé d'utiliser toutes les recettes qu'il tirait de ses exportations pour l'importation d'indispensables biens intermédiaires

1. Cette mesure ne fut cependant jamais appliquée.

devenus fort rares (Mabro, 1974). En outre, certaines mesures de mise sous séquestre des biens privés prises au début des années 1960 furent levées par le président Sadate en 1972, signe précurseur de son intention de rompre, le moment venu, avec la politique étatique de son prédécesseur, ce qu'il fit en déclarant l'"ouverture économique" (*infitâh*) en 1974.

Le choc de la défaite militaire de juin 1967 provoqua un contre-coup interne considérable. Elle porta atteinte au prestige du régime, dominé par les militaires qui gouvernaient le pays depuis juillet 1952. Elle provoqua également une forte division au sein des anciens officiers qui avaient dirigé la révolution de 1952. Nasser limogea le maréchal Abd al-Hakim Amir, son commandant en second, et voulut l'assigner en justice pour insubordination, mais ce dernier mourut en août 1967, peut-être par suicide. Il le considérait comme en partie responsable de l'action décevante des forces armées en 1967 et comme un obstacle majeur à leur reconstruction après la défaite. Par ailleurs, une lutte pour le pouvoir suivit la mort de Nasser, en septembre 1970, qui se termina par la victoire d'Anouar al-Sadate, lequel élimina politiquement ses adversaires en mai 1971. Cela lui permit de mettre en place une politique de libéralisation économique, qui aurait pu être contestée par ses concurrents à la direction de l'Union socialiste arabe, partisans de la continuation de la politique étatiste de Nasser. Les taux de croissance de 1969 et 1970 peuvent laisser penser que le pays avait bien supporté l'impact du choc de 1967 et de ses contre-coups. Il n'en fut rien si l'on en juge par la stagnation des trois années suivantes. La forte baisse des taux d'épargne et d'investissement au cours de ces années semble en constituer la cause immédiate, sans en offrir toutefois une explication suffisante.

Au cours de cette période, une opposition ouverte au gouvernement se manifesta pour la première fois depuis 1954. En 1968 et 1969, les étudiants, les travailleurs et les juges exprimèrent leur mécontentement, s'opposant à certains aspects autoritaires du régime (notamment les restrictions à la liberté de la presse) et à la clémence dont bénéficièrent les officiers tenus par l'opinion pour responsables de la défaite. En 1972, les avocats et les journalistes se joignirent aux étudiants pour réclamer plus de libertés politiques. En 1968, 1969 et 1972, cette opposition avait pris la forme de grèves et de manifestations massives (principalement au Caire et à Alexandrie), menées en particulier par les étudiants et les travailleurs.

Quant à la dette extérieure (à l'exclusion de la dette militaire), elle s'élevait en 1970 à 1,8 milliard de dollars, correspondant à 23,1 % du PNB, le service de la dette représentant 4,6 % du PNB et 36,8 % des exportations. Ces valeurs allaient monter en flèche durant les années 1980 et jusqu'à la seconde guerre du Golfe (1991).

*1974-1990 : PREMIÈRE PHASE DE LIBÉRALISATION ÉCONOMIQUE,
ASCENSION ET CHUTE DE LA RICHESSE PÉTROLIÈRE*

Cette période constitue un tournant dans l'histoire récente de l'Égypte. Elle a jeté les bases d'une transformation radicale de son économie, de ses structures sociales et politiques. Ce qui commençait comme une invitation timide des capitaux étrangers à investir dans le pays, sous le label de "politique d'ouverture", n'était que la première étape d'un retour à l'entreprise privée qui avait dominé le système d'avant le "socialisme étatique". L'afflux croissant de richesses provenait de quatre sources : les exportations pétrolières, les droits de passage du canal de Suez après sa réouverture, le tourisme étranger en plein essor et les envois de fonds des Égyptiens travaillant à l'étranger, en particulier dans les pays pétroliers du Golfe. Les devises étrangères, qui ne provenaient jusque-là que de l'exportation du coton, prirent une importance telle dans les revenus de l'Égypte que son économie se rapprocha nettement du modèle rentier, se fondant beaucoup moins sur le travail productif de sa main-d'œuvre que sur l'exploitation des "dons de la nature". Le système politique, quant à lui, rompit en partie avec le système à parti unique-organisation de masse pour se rapprocher du multipartisme, malgré la présence d'un parti dominant qui gardait son monopole dans les appareils gouvernementaux, aux niveaux national et local. Ce glissement vers un système politique plus libéral a au moins permis à différents groupes d'intérêt de se faire entendre et d'être en mesure d'influencer la politique gouvernementale. Ce fut notamment le cas d'un nouveau type d'hommes d'affaires privés qui firent rapidement fortune grâce à leurs liens avec de hauts fonctionnaires.

De grands déséquilibres structurels ont cependant entravé durant cette période la croissance durable de l'économie égyptienne : le déséquilibre entre les recettes publiques et les dépenses de l'État, entre l'épargne et les investissements nécessaires à un élargissement

de l'appareil productif, entre les importations et les exportations, entre la demande et l'offre de main-d'œuvre. Leur gravité a certes été atténuée durant quelques années par la hausse des prix du pétrole et les envois de fonds des travailleurs expatriés. Cependant, ces déséquilibres persistants – à l'exception de celui du budget de l'Etat, résorbé dans les années 1990 – ont continué à ralentir la croissance de l'économie égyptienne jusqu'à nos jours. Si la volonté gouvernementale de réformer le système économique était réelle, elle fut néanmoins contrecarrée dès 1977 (année des "émeutes du pain" ou "de la faim", qui auraient pu rapidement gagner tout le pays), puis timidement remise à l'ordre du jour avec un accord de *standby* passé avec le FMI en 1987. Ce n'est cependant qu'à partir de 1991 que cette volonté réformatrice a pris effet avec la signature de l'accord sur un programme d'ajustement structurel avec le FMI et la Banque mondiale.

Au cours de ces dix-sept années, le taux de croissance annuel connut d'intenses variations, se situant à moins de 5 % durant cinq ans (1974, 1981, 1985, 1986 et 1987), dépassant les 10 % durant trois autres (1976, 1977 et 1980) et oscillant entre ces deux niveaux durant les dix années restantes. L'Égypte ne put bénéficier de la première hausse spectaculaire des prix du pétrole en 1973, puisque la plupart de ses champs pétrolifères, qui se trouvent dans la zone du Sinaï, étaient alors sous occupation israélienne. La réouverture du canal de Suez et la récupération de près de la moitié du Sinaï, grâce au second accord de désengagement d'Israël en 1975, expliquent pour une part les hauts taux de croissance de 1976 et 1977. Les "émeutes de la faim" de janvier 1977 n'affectèrent pas la croissance économique de cette année-là, qui connut son plus fort taux de la période (et de tout le demi-siècle sous étude). Le taux élevé de croissance de 1980 s'explique par la deuxième hausse du prix du pétrole, qui a suivi la révolution iranienne et le début de la guerre Iran-Irak. Le faible taux de 1981 a coïncidé avec une année de turbulences politiques dans le pays qui ont abouti à l'assassinat du président Sadate, en octobre 1981. Le fléchissement des prix du pétrole dans le milieu des années 1980 rend partiellement compte des très faibles taux de croissance de 1985 et 1986 (respectivement 2,6 % et 2,5 %).

Les entrepreneurs privés ont réagi favorablement à l'évolution de la politique économique dite d'"ouverture". Le volume des investissements privés ne représentait que 2,2 % du total des investissements

à la fin de la période précédente. Il doubla presque entre 1973 et 1974, augmenta de moitié l'année suivante et crut jusqu'en 1981. Il baissa ensuite (à moins de 10 % du PIB), atteignant son plus bas niveau en 1986, pour remonter au cours des trois dernières années de la décennie. Le volume du crédit accordé au secteur privé a, quant à lui, également augmenté durant toute la période, restant cependant inférieur à 20 % du PIB dans les années 1970, pour passer à des niveaux nettement plus élevés durant les années 1980 (30 % du PIB en moyenne), atteignant même 40 % en 1986. Partis de zéro au début des années 1970, les investissements directs étrangers (IDE) ne cessèrent de croître, pour culminer à 6,7 % du PIB en 1979 – leur part moyenne dans le PIB au cours de la période sous étude étant de 2,2 %.

Il est évident, au vu de ces données, que les entrepreneurs privés égyptiens comme les investisseurs étrangers réagirent aux changements de la politique économique et aux grands événements politiques du pays. Les investissements privés augmentèrent dès l'annonce de la "politique d'ouverture", et les investissements étrangers commencèrent à affluer après la signature des accords de désengagement d'Israël en 1974 et 1975 et le voyage du président Sadate à Jérusalem en novembre 1977, pour atteindre leur plus haut niveau en 1979, année de la signature du traité de paix entre l'Égypte et Israël à Camp David. Toutefois, la libéralisation économique n'a pas été chaleureusement accueillie par l'ensemble de la population, le pays ayant connu quelques violentes manifestations au cours de cette période (dans certaines usines du secteur public en particulier), qui culminèrent avec les émeutes de janvier 1977. Le rythme de la libéralisation économique ralentit après ces événements : le gouvernement annula la série de mesures de hausse des prix des produits de base qui les avait provoquées.

Le passage à un multipartisme limité, la tolérance du gouvernement vis-à-vis de la présence de groupes d'opposition au sein des associations professionnelles et l'apparition d'une certaine liberté d'association permirent aussi aux groupes d'hommes d'affaires de s'organiser. Un grand nombre d'associations d'hommes d'affaires égyptiens et étrangers apparurent durant cette période, ainsi que des sociétés d'investissement dans les villes nouvelles industrielles et des chambres de commerce associant l'Égypte à divers pays. En outre furent réactivées des organisations rassemblant des entreprises

du secteur privé telles que la Fédération égyptienne des chambres de commerce et la Fédération des industries égyptiennes. Grâce à la présence de ces associations, le secteur privé, en plein renouveau, se fit entendre auprès des décideurs politiques à tous les niveaux.

*DE 1991 À NOS JOURS : SECONDE PHASE DE LIBÉRALISATION
ET AJUSTEMENT STRUCTUREL*

Cette période de nette montée en puissance du processus de déréglementation et de libéralisation a été marquée par un engagement résolu et explicite du gouvernement égyptien en faveur d'une économie de marché fondée sur l'entreprise privée et par l'élaboration d'un programme, approuvé par les institutions financières internationales, de transition entre une économie encore dominée par le secteur public et une économie où le secteur privé assume le rôle le plus important dans la génération des investissements et devient le fer de lance de la croissance économique.

Le taux de croissance moyen des années 1991-1998 a été de 4,6 %. Il connut des valeurs inférieures durant les années 1991-1994. La première année (avec un taux de 1,1 %) fut celle de la seconde guerre du Golfe et de la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel. Durant la première moitié des années 1990, de sanglants affrontements se déroulèrent, en particulier en Haute-Egypte, entre les forces de sécurité et les groupes armés d'opposition islamiste. Le rythme de la croissance reprit en 1995 (avec un taux de 4,7 %), pour culminer à plus de 6 % en 1998 et décroître de nouveau jusqu'en 2003 (3 %), en partie sous l'effet de la crise financière asiatique.

Durant les années 1990, l'économie égyptienne connut de grosses difficultés à mobiliser l'investissement. En 1991, le volume d'investissement correspond à un cinquième du PIB (22 %), mais ce niveau ne sera plus atteint par la suite, le taux restant inférieur à 20 % du PIB (descendant à 16 % en 1996), à l'exception de l'année 1998 (21,3 %). Ces taux modestes sont principalement liés au faible niveau de l'épargne intérieure : 16,1 % du PIB en début de période, mais des niveaux très inférieurs par la suite (environ 11 % en 1994 et 1996), sauf en 1998 (15,8 %). La contribution des IDE fut assez limitée, tournant autour de 1 % du PIB durant ces années, à l'exception de 1994 (2,4 %). L'aide étrangère a diminué progressivement au cours de cette période. A son

niveau le plus élevé, en 1991, elle représenta 13,6 % du PIB, puis recula fortement, pour terminer à 2,5 % à la fin de la décennie.

Un autre trait majeur de l'investissement est sa décroissance dans le secteur public. Les investissements du secteur privé commencèrent à dépasser ceux du secteur public dès 1991. Leurs parts relatives se sont stabilisées à partir de 1995, le secteur privé contribuant pour les deux tiers et le secteur public pour un tiers des investissements. Pourtant le secteur public, malgré l'adoption de la politique d'ouverture en 1974, avait continué de fournir pas moins de la moitié des investissements (sauf en 1974 et 1975). Toutefois, une bonne partie de ceux du secteur privé provenait du crédit offert par les banques du secteur public, dont le volume total a augmenté régulièrement au cours de la période, passant d'un quart du PIB dans les années 1991-1993 à plus des deux cinquièmes en fin de décennie (et même à 54 % en 1998). Le volume des prêts bancaires consentis aux entreprises du secteur public demeura constant sur la décennie, celui des prêts au secteur privé augmenta continuellement, pour atteindre le quintuple du premier en fin de période.

On admet en général que les gouvernements égyptiens ont réussi, sur cette période, à réduire le taux d'inflation et le déficit du budget de l'Etat. Certains observateurs en ont conclu que les politiques de stabilisation avaient permis aux gouvernements d'atteindre les objectifs fixés aux réformes monétaire et budgétaire. En outre, la dette extérieure du pays a été effacée de moitié, en "remerciement" pour sa participation à la seconde guerre du Golfe, sous commandement américain. La dette intérieure s'est à l'inverse élargie, à la suite de la vente par le gouvernement de bons du Trésor comme moyen de financement du déficit du budget de l'Etat. En fait, le taux moyen d'inflation fut de l'ordre de 10 % pendant les années 1990. Le déficit du budget de l'Etat s'éleva en moyenne à 4,2 % du PIB, ce qui était bien inférieur à son niveau moyen des années 1980 (20 %), mais restait supérieur à ce que visait le gouvernement. Lorsque la récession commença à frapper l'économie égyptienne à la fin des années 1990, certains ministres du gouvernement appelèrent à relâcher les restrictions budgétaires afin de stimuler la croissance de l'économie.

L'un des objectifs de l'ajustement structurel était l'élimination des distorsions de prix dans de nombreux secteurs de l'économie. C'est, entre autres, sous ce motif que fut adoptée en 1992 la nouvelle loi libérant les loyers des terres agricoles – elle prit effet en 1997. Les

objectifs de privatisation des établissements du secteur public fixés dans l'accord d'ajustement se révélèrent trop ambitieux. Le rythme ne put être tenu sur la fin des années 1990. Si les petites unités du secteur public furent privatisées, les grands établissements industriels du pays, surtout de la branche textile, de la sidérurgie et des industries de biens d'équipement, restèrent aux mains du gouvernement.

Des mesures législatives fournissant le cadre institutionnel de la nouvelle politique économique libérale ont été introduites : les plus importantes concernent la privatisation des entreprises du secteur public (loi 103 de 1991), la réglementation du marché des capitaux (loi 92 de 1993), le change des devises (loi 38 de 1994), le crédit-bail (loi 95 de 1995) et la déréglementation (citée plus haut) des loyers des terres agricoles. D'autres lois ont été votées durant les premières années du nouveau millénaire : la loi sur les dépôts bancaires centraux et l'émission d'instruments financiers (loi 93 de 2000), la loi de lutte contre le blanchiment d'argent (loi 20 de 2002) et la loi pour la promotion des exportations (loi 155 de 2002).

Le programme d'ajustement structurel n'a pas été unanimement salué par les agents économiques. Il y eut en particulier de nombreux actes de résistance à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la rente foncière agricole, majoritairement en Haute-Egypte. Le gouvernement l'appliquera néanmoins en 1997, une fois passés cinq ans d'ajustement progressif au pur fonctionnement du marché. Malgré un certain nombre de mouvements sociaux localisés, les travailleurs de l'industrie n'ont pas organisé de mouvements de protestation de grande envergure nommément dirigés contre ce programme. Par ailleurs, les hommes d'affaires se sont plutôt félicités des orientations générales de ces mesures. Reste que des gestionnaires et des propriétaires d'entreprises industrielles, dirigeants du secteur privé et hauts cadres du secteur public – de l'industrie textile en particulier – ont craint que l'ouverture de l'économie égyptienne à la concurrence étrangère ne porte gravement préjudice à leurs établissements. Ils appelèrent publiquement à un moratoire de la suppression des droits de douane sur les textiles importés ; cette demande fut acceptée par le gouvernement en 2002.

Finalement, durant les années 1990, l'Egypte s'est ménagée une croissance du PIB meilleure que dans l'ensemble des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient : un taux moyen annuel de 4,6 % contre 3 %. Toutefois, l'Egypte a été dépassée sur ce critère par la Jordanie (5 %) et la Tunisie (4,7 %).

TENTATIVE D'ANALYSE DES FACTEURS DE CROISSANCE

L'histoire économique récente de l'Égypte met en relief ce facteur déterminant de la croissance économique qu'est le ratio investissement/valeur de la production. Le pays atteint ses taux de croissance les plus élevés quand il est capable de mobiliser une grande partie de ses ressources internes pour l'investissement et/ou d'obtenir des ressources externes, sous forme principalement d'aide étrangère et, dans une moindre mesure, d'IDE. Ces ressources, qui viennent combler une partie du déficit de mobilisation de l'épargne intérieure, sont d'autant plus indispensables que l'objectif déclaré des gouvernements successifs vise à atteindre un taux annuel de croissance du PIB de 7 % sur une période prolongée, taux nécessaire à l'absorption du nombre toujours croissant de nouveaux arrivants sur le marché du travail et à l'amélioration du niveau de vie de la population.

Trois obstacles majeurs, parmi d'autres, ont fait échouer ces tentatives : le niveau modeste de l'épargne intérieure, la pénurie de capital humain et l'incapacité à attirer un flux suffisant de ressources extérieures, quelles qu'elles fussent.

FAIBLESSE DE L'ÉPARGNE OU DIFFICULTÉ À LA MOBILISER ?

Le faible revenu moyen par habitant explique la faiblesse de l'épargne intérieure dans les années 1960. Pour tenter d'élever ce revenu, le gouvernement adopta des politiques visant la réduction des écarts entre riches et pauvres, la nationalisation des grandes et moyennes entreprises et la redistribution des terres en faveur des paysans pauvres et sans terre. L'explication ne tient plus cependant pour les années de l'"ouverture" économique, quand nombre d'Égyptiens accumulèrent des richesses importantes, grâce à leur migration vers les riches pays arabes pétroliers ou à leur implication dans le secteur privé en Égypte même. Il n'existe pas de données fiables sur le volume de l'"épargne potentielle" qui aurait pu être mobilisée à cette époque pour soutenir la croissance économique du pays. Les grandes entreprises du secteur privé s'appuyèrent certes sur le crédit bancaire pour financer leurs investissements, crédit qui provenait de l'épargne des citoyens, mais celle des plus riches ne put être ainsi canalisée au service des entreprises vers des activités productives génératrices d'emplois. C'est que

tout simplement, comme l'estimait un ancien Premier ministre, les actifs détenus par les Egyptiens riches dans les années 1970 (estimés à 120 milliards de dollars) étaient placés principalement à l'étranger. Certains économistes ont considéré ce chiffre comme exagéré, mais aucun d'entre eux n'a nié le fait que le pays aurait tiré bénéfice d'un retour de ces actifs dans l'économie égyptienne. Cela révèle la vision négative persistante que les hommes d'affaires privés – mais aussi les investisseurs potentiels étrangers – ont de l'environnement des affaires dans le pays. Le faible score obtenu par l'Egypte dans l'indice élaboré par Transparency International atteste aussi cette perception négative. Une étude menée par le Egyptian Center for Economic Studies (ECES) en souligne les causes. Sur la base d'un échantillon aléatoire de quarante-cinq entreprises des branches alimentaire, textile et mécanique, ses auteurs ont établi que les contraintes institutionnelles majeures causant le sous-investissement et entravant par là la croissance économique du pays – malgré l'adoption du programme d'ajustement structurel – sont, par ordre d'importance "l'incertitude politique, les lourdeurs de l'administration fiscale, les difficultés d'accès aux instruments de financement et aux biens intermédiaires, la réglementation du travail et la faiblesse de la demande" (Amin, 1995).

FAIBLE EFFICACITÉ DES INVESTISSEMENTS ?

Cependant, la faiblesse du volume des investissements n'est pas en soi une explication suffisante du médiocre taux de croissance. La relative inefficacité de ces investissements en est aussi une cause. Le gaspillage des ressources rares dans des projets mal conçus ainsi que le manque de coordination entre les décideurs et les autres agents économiques ont beaucoup réduit l'impact de ces investissements. Les exemples abondent dans le cadre de la planification centrale ou dans celui de la politique d'ouverture économique. La pleine capacité de production de plusieurs projets du premier plan quinquennal n'a pas été atteinte en raison du manque de coordination avec les organismes gouvernementaux responsables de la formation professionnelle ou de la fourniture des biens intermédiaires. Des usines furent construites avant même que la formation de leur future force de travail n'ait débuté; la production de certaines autres démarra

sans aucune garantie d'un approvisionnement durable en matières premières et en biens intermédiaires. Dans le cadre de la politique d'ouverture, le gouvernement entreprit divers projets qu'on peut qualifier d'"éléphants blancs", en l'absence d'études fiables de faisabilité, de disponibilité réelle de sources d'investissement nationales et étrangères ou de débouchés assurés pour leur production. Un certain nombre de prétendus "grands projets nationaux" ont dû être tout simplement abandonnés – parce que leur programmation était fondée sur des données erronées (le complexe sidérurgique d'Assouan par exemple) – ou réduits, tels le "projet national de développement du sud de l'Égypte" connu sous le nom de Tochka ou le projet concernant le phosphate d'Abou Tartour, qui fonctionne vaille que vaille – un gaspillage évident de ressources rares. Les gestionnaires des projets d'Assouan et d'Abou Tartour ont été accusés de présentation de documents frauduleux ou de négligence grave.

*RÉPONSE INADÉQUATE DE L'APPAREIL ÉDUCATIF
AUX EXIGENCES DE FORMATION DE LA FORCE DE TRAVAIL*

Le taux de croissance de l'économie peut augmenter même en l'absence de tout accroissement du volume des investissements. L'amélioration des connaissances et l'accumulation d'expérience de la main-d'œuvre sont de possibles facteurs de croissance. Plusieurs études, cependant, ont souligné que ces facteurs n'ont contribué à la croissance économique de l'Égypte que lorsqu'ils furent incorporés à de nouvelles technologies de production. En d'autres termes, la productivité totale des facteurs fut améliorée lorsque de nouvelles machines ont été introduites et non en raison de la seule accumulation de connaissance et d'expérience de la main-d'œuvre. Une étude menée par le CEEE a suggéré également que l'impact de l'éducation sur la croissance économique en Égypte est très incertain; l'explication en a été trouvée dans le caractère de plus en plus rentier de l'économie égyptienne. Aucune de ces études, toutefois, n'exclut la possibilité qu'un niveau plus élevé d'éducation de la population active puisse, à l'avenir, stimuler la croissance de l'économie. Cependant, la question demeure du type d'éducation qui serait susceptible de la stimuler. Il ne fait aucun doute que des progrès importants ont été accomplis durant la seconde moitié du xx^e siècle quant

au niveau moyen d'éducation de la population : le taux d'alphabétisation est passé de 26 % de la population de 15 ans et plus en 1960 à 58 % en 1998 (UNDP, 2001) ; le nombre moyen d'années de scolarité de 4 à 6,2 durant la même période ; et le taux de scolarisation des jeunes dans les enseignements préparatoire et secondaire de 42,5 % de leur classe d'âge à 81 %, l'écart entre les sexes diminuant simultanément. Cependant, le nombre moyen d'élèves par classe n'a cessé d'augmenter, en particulier au cours des années 1990, dans les cycles préparatoire et secondaire, et il reste très élevé dans les écoles primaires. Le niveau formel moyen d'éducation de la population (mesuré à la durée de la scolarité et aux diplômes acquis) s'est certes accru, mais la qualité de cette éducation est problématique et reste l'objet d'un fort questionnement (RDHE, 2000). (Voir le chapitre "Eduquer la nation : les dilemmes d'un système éducatif à l'ère de la mondialisation", p. 685.)

La faible contribution du système éducatif à la croissance économique du pays, malgré cette élévation du niveau moyen d'éducation de la population active, trouve pour une part son explication dans la vulnérabilité du gouvernement aux pressions d'une opinion publique considérant comme normal que tout diplômé de l'enseignement secondaire général trouve automatiquement une place à l'université. L'augmentation de la demande d'enseignement supérieur est due non seulement à son accès en principe gratuit dans toutes les disciplines, mais aussi à l'association entre diplôme de l'enseignement supérieur et meilleure rémunération dans les professions des secteurs public et administratif, ainsi qu'au prestige que ce diplôme confère encore. La gratuité de l'enseignement supérieur ne constitue pas en soi un problème, mais elle aurait dû être contrebalancée par de plus grandes dépenses en sa faveur, afin que l'élargissement de son recrutement ne se réalise pas au détriment de la qualité de l'enseignement. Or, malgré une certaine augmentation des crédits alloués à l'éducation à tous les niveaux, la part de ces dépenses dans le PIB était en 1998 inférieure à ce qu'elle était en 1980, et cette augmentation n'a pas été suffisante pour réduire les effectifs moyens par classe dans l'enseignement pré-universitaire et pour simplement maintenir la qualité de l'enseignement supérieur. Il a été jugé moins onéreux d'augmenter les effectifs des facultés de sciences sociales (dont les diplômés constituent la grande majorité des chômeurs diplômés) que ceux des facultés de sciences fondamentales et appliquées. Le système

éducatif échoue donc à doter le pays de diplômés correspondant aux besoins du marché du travail qualifié et pouvant contribuer à stimuler la croissance économique grâce à des compétences adaptées.

LES ALÉAS DES AIDES EXTÉRIEURES, BI- ET MULTILATÉRALES

L'augmentation des capacités productives de l'Égypte repose principalement sur le volume des investissements mobilisables. Vu la faible mobilisation de l'épargne des citoyens, il faut compter sur les ressources extérieures, cela sous trois formes : aide publique au développement, investissements directs étrangers et envois de fonds des travailleurs égyptiens à l'étranger. Or ces trois formes ont été et sont très sensibles à la politique intérieure et régionale. L'aide multilatérale de la Banque mondiale dépend des bonnes relations entre l'Égypte et les pays occidentaux qui dominent les structures de décision de cette institution, du fait de leur participation aux capitaux de cette dernière et de leur droit de vote dans ses instances dirigeantes. La Banque mondiale avait supprimé son aide à l'Égypte durant la période nassérienne à cause de la politique nationaliste de son gouvernement. Son retrait du financement de la construction du haut barrage d'Assouan est un exemple célèbre de l'alignement de l'action de cette instance sur les préférences de politique étrangère des États-Unis et du Royaume-Uni, au moins durant les années 1950-1970. L'aide multilatérale à l'Égypte put reprendre à la fin des années 1970 en raison de l'évolution de sa politique étrangère, plus proche de celle de l'Occident en général et des États-Unis en particulier. La Banque mondiale a repris son assistance à l'Égypte en 1991, à la suite de l'accord conclu par elle avec le FMI au lendemain de la seconde guerre du Golfe, à laquelle participèrent les troupes égyptiennes. La remise d'une partie de la dette due aux États-Unis, aux pays du Golfe et à d'autres créanciers membres du Club de Paris, a aidé l'Égypte à obtenir un plus grand volume de transferts nets à partir de l'étranger. Cependant, jusqu'au début des années 1990, c'est l'aide bilatérale qui a dominé l'assistance étrangère à l'Égypte. De 1961 à 1965, elle ne constitua pas moins de 4 % du PIB, tomba à moins de 1 % entre 1967 et 1969, se situa autour de 2 % à peine au cours de la période 1970-1973, avant de bondir à 7,9 % dès 1973 et de passer à un pourcentage à deux chiffres entre 1973 et 1978 (19,3 % en 1975) ; cette aide

venant presque exclusivement des pays arabes. Puis sa part dans le PIB décru, le pourcentage tombant à un chiffre pour le reste de la période (et même à moins de 5 % durant les années 1980 – exception faite des années 1990-1992, où il a atteint respectivement 13, 14 et 9 %). Les niveaux d'aide les plus élevés ont correspondu aux périodes de liens étroits entre l'Égypte et les pays arabes (juste après la guerre du Kippour) et de boom des pétrodollars. La signature par l'Égypte des accords de Camp David, en 1978, mit fin à l'aide en provenance des pays arabes. La dernière hausse des aides à la fois arabes et occidentales intervint au lendemain de la deuxième guerre du Golfe, en 1990-1991.

*FLUCTUATIONS DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS
ET DES REMISES DES TRAVAILLEURS ÉMIGRÉS*

Globalement, avant le milieu des années 1970, les investissements directs étrangers n'affluèrent que très peu en Égypte. La politique économique intérieure du pays était alors sans doute jugée hostile à de tels investissements, et ce malgré le changement de la loi concernant, intervenu au début des années 1950 : la nouvelle loi permettait aux étrangers d'obtenir une part majoritaire dans les entreprises conjointes et d'effectuer des investissements directs dans le secteur pétrolier. Les tensions régionales au Moyen-Orient découragèrent aussi, jusqu'au milieu des années 1970, les flux d'IDE. En revanche, ces investissements furent rapides et massifs à partir de 1975, dès la signature du second accord de désengagement avec Israël – il imposait à l'Égypte de ne pas utiliser la force pour régler ses différends avec ce pays. Ces flux triplèrent leur part dans le PIB en 1977-1978, années qui virent le début des pourparlers directs entre l'Égypte et Israël en vue de conclure un traité de paix et la visite du président Sadate à Jérusalem (novembre 1977), la première d'un chef d'État arabe en Israël. La diminution des flux d'IDE vers l'Égypte durant la première moitié des années 1990 a coïncidé avec une tension intérieure accrue, en raison des affrontements armés entre les forces de sécurité et les groupes islamistes militants s'en prenant aux fonctionnaires gouvernementaux, aux forces de sécurité, aux coptes, aux touristes étrangers et aux intellectuels laïcs. La fin de la rébellion islamiste en 1996 et le rythme accéléré des privatisations sous le

cabinet de Kamal al-Janזורي permirent une hausse de ces flux sur la fin de la décennie.

Les envois de fonds des travailleurs égyptiens à l'étranger sont également très sensibles à l'évolution régionale et en particulier à celle de l'économie pétrolière des pays arabes. Les efforts de modernisation que ces pays fournissent, le prix du pétrole sur les marchés internationaux et la stabilité politique régionale déterminent leur demande de main-d'œuvre étrangère. Ainsi, l'appel massif à la main-d'œuvre égyptienne a coïncidé avec la hausse des prix du pétrole dans les années 1970 – et ce jusqu'au milieu des années 1980 – et avec la mise en œuvre de grands projets de construction d'infrastructures. Le prix du pétrole a baissé sur les marchés internationaux du milieu des années 1980 à la fin des années 1990, à une époque où se terminaient les grands projets d'infrastructures nécessitant un nombre important de travailleurs assez peu qualifiés. La deuxième guerre du Golfe força des centaines de milliers de travailleurs égyptiens présents au Koweït et en Irak à retourner en Egypte, provoquant la cessation de leurs envois de fonds, dommageable pour leurs familles comme pour le pays. En outre, la Libye, qui avait dès 1973 embauché un grand nombre de travailleurs égyptiens, les expulsa en masse dès 1977-1978, à la suite d'un différend entre le président Sadate et Moammar Kadhafi, qui s'envenima jusqu'à provoquer un bref affrontement armé entre ces deux pays.

LE POIDS DES DÉPENSES MILITAIRES

Si le pays avait pu utiliser l'ensemble de son épargne potentielle pour le développement, le recours aux transferts de ressources extérieures aurait pu être réduit. La mobilisation de cette épargne dépend notamment de l'engagement réel des autorités en faveur du développement : il ne fait aucun doute que ce fut le cas des Officiers libres et des technocrates civils qui ont dirigé le pays après le coup d'Etat de juillet 1952, comme en témoignent les mesures prises au cours des premières années du nouveau régime. Ces mesures ont opéré une véritable révolution dans le pays et soutenu la croissance économique, qu'il s'agisse de la réforme agraire (elle visait, entre autres, à rediriger des ressources gaspillées par les grands propriétaires fonciers vers des investissements productifs dans les zones urbaines), de la création

du Conseil national permanent pour la production et du Conseil national permanent pour les services, ou encore de la mise en œuvre de grands projets industriels.

Toutefois, le nouveau régime s'est également tourné vers d'autres objectifs, notamment la lutte contre l'impérialisme dans les pays arabes et en Afrique, la réalisation de l'unité arabe et la conquête d'une place de premier plan dans la vie politique du tiers-monde. Le nouveau régime se trouva vite, dès 1955, à la suite d'un raid israélien sur Gaza, qui était encore sous administration égyptienne, contraint de renforcer ses capacités militaires pour faire face aux menaces israéliennes contre la sécurité nationale de l'Égypte. Il n'existe pas de chiffres fiables concernant le coût économique de cette politique étrangère tour à tour défensive, offensive et "activiste". A défaut, il est possible de chiffrer le volume des dépenses militaires en pourcentage du PIB. En utilisant les données provenant d'études de l'histoire militaire du pays, on peut avancer que la valeur totale des armes soviétiques vendues à l'Égypte tout au long de la période 1955-1973 fut de l'ordre de 2,8 à 3,2 milliards de dollars. De plus, l'Égypte reçut 28 milliards de dollars d'aide militaire américaine au cours de la période 1979-2000. Aucun chiffre n'est disponible sur le total des dépenses militaires assurées directement par l'Égypte durant l'ensemble de la période étudiée. La Banque mondiale, qui n'a pas fait état de données sur les dépenses militaires du pays avant 1980, a suggéré que celles-ci s'élevaient à 17,5 % des dépenses publiques en 1985, ces dernières représentant 48 % du PNB; en d'autres termes, ces dépenses se sont élevées à 8,4 % du PNB cette année-là (BM, 1987). Pour 1991, les dépenses militaires sont estimées à 13 % des dépenses publiques, qui s'élevèrent à 40 % du PNB, ce qui représente 5 % du PNB (BM, 1993). Enfin, d'après le rapport sur le développement humain du PNUD de 2000, les dépenses militaires furent de l'ordre de 2,3 % du PIB en 2000 (PNUD, 2000).

Quel fut dès lors le coût d'opportunité en matière de développement de cette assistance et de ces dépenses militaires? Dans un pays comme l'Égypte, les contraintes budgétaires limitent de façon drastique le volume des investissements consacrés au développement et le mettent ainsi à la merci d'un transfert de ressources externes. La réponse est malaisée, car une part de ces dépenses militaires a financé la mise en place d'une industrie militaire, qui produit également des biens "civils" et des intrants utilisés dans les industries

civiles. L'enseignement militaire ayant apporté également certaines compétences techniques et scientifiques au personnel de l'armée, celui-ci les utilisera plus tard lorsqu'il s'engagera dans des activités économiques "civiles", après la période de conscription militaire, ou durant la retraite (souvent prise précocement) pour les militaires de carrière.

Cependant, il ne fait aucun doute que les dépenses militaires ont constitué un énorme fardeau pour l'économie égyptienne, qui donna d'ailleurs lieu à des litiges dans les années 1960 entre Nasser et le maréchal Abdel Hakim Amer, son commandant en second, placé à la tête de l'énorme institution militaire égyptienne; le président Sadate se plaignit aussi de ce fardeau, révélant en 1974 que le pays était à la limite d'un complet défaut de paiement compte tenu des dépenses engagées pour financer la guerre de 1973. Mais il n'était pas possible à l'époque de revenir à une forme stricte de planification du développement. Ce n'est qu'en 1982 que fut de nouveau adopté un plan quinquennal de développement socio-économique – il sera suivi de quatre autres. Le retour à ce type de plan s'inscrivait dans le prolongement d'une conférence économique nationale convoquée par le président Hosni Moubarak, peu après son accession au pouvoir, pour faire le point sur la crise économique du pays et lui proposer une issue. Dans ce cadre, et pour alléger le fardeau en question, le gouvernement égyptien rationalisera à partir de 1985 les dépenses militaires, ce qui signifia en fait leur réduction drastique.

*DEPUIS 1981, UNE POLITIQUE DONNANT LA PRIORITÉ ABSOLUE
AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ?*

Le développement économique est devenu une préoccupation majeure du gouvernement égyptien sous la présidence de Moubarak et cela pour deux raisons. Moubarak accéda à la présidence à un moment où le problème de l'occupation israélienne de la péninsule du Sinaï – région stratégique s'il en est –, qui avait constitué une difficulté majeure pour ses prédécesseurs, avait été résolu grâce au traité de paix entre l'Égypte et Israël conclu par Sadate en mars 1979. Ce traité assurait le retour à l'Égypte de la quasi-totalité du Sinaï entre 1982 et 1986. Les menaces extérieures envers la sécurité nationale de l'Égypte s'étaient donc largement dissipées quand Moubarak arriva

au pouvoir. Il était parfaitement conscient de l'acuité des problèmes économiques de l'Égypte : le pays avait été le théâtre d'"émeutes de la faim" en janvier 1977, quatre ans seulement avant le début de sa présidence, émeutes provoquées par la tentative de "thérapie de choc", consistant en la suppression de subventions aux produits alimentaires de première nécessité. La convocation de la conférence économique de 1982 et les discours de Moubarak témoignent de cette prise de conscience. Aussi a-t-il tenté, bien plus que ses deux prédécesseurs, de façonner des politiques intérieure et étrangère favorables avant tout au développement économique. Nasser souhaitait promouvoir l'unité arabe et la lutte contre les puissances étrangères, qui tentaient, d'après lui, de dominer les pays du tiers-monde en général et les États arabes en particulier. Durant sa présidence, l'Égypte a même offert une aide matérielle à divers mouvements de libération nationale dans le monde arabe, notamment en Algérie et en Afrique, et des soldats égyptiens furent envoyés dans un certain nombre de pays, le plus grand contingent étant parti pour le Yémen (1962-1967) afin d'aider le régime républicain à lutter contre les tribus yéménites voulant rétablir la primauté de l'imam précédemment renversé. C'est aussi durant sa présidence que l'Égypte dut mener deux guerres, l'une en octobre 1956 contre le Royaume-Uni, la France et Israël, qui attaquèrent l'Égypte, l'autre en 1967, contre Israël, soupçonné de préparer une attaque contre la Syrie, avec laquelle l'Égypte avait signé un pacte de défense en 1966. Le président Sadate arriva au pouvoir en octobre 1970, à un moment où Israël, sorti victorieux de la guerre de 1967, occupait toujours la péninsule du Sinaï. Il a passé sa présidence à obtenir le retour du Sinaï dans le giron de l'Égypte, allant jusqu'à déclencher, en s'alliant avec la Syrie, la guerre d'octobre 1973 contre l'occupation israélienne des terres égyptiennes et syriennes. Faute d'avoir pu récupérer l'intégralité du Sinaï grâce à ce conflit, il essaya la voie diplomatique, qui a abouti à la signature du traité de paix avec Israël de mars 1979. Toutefois, lorsqu'il fut assassiné, en octobre 1981, la moitié du Sinaï était encore sous occupation israélienne, et l'Égypte ne la récupérera que dans les premières années de la présidence de Moubarak. Ainsi, le souci de la sécurité nationale détourna non seulement l'attention du gouvernement des préoccupations de développement, mais aussi les ressources qui auraient pu le financer. Au contraire, celles-ci furent mises au service d'une politique étrangère militante et de la sécurité nationale.

LES DIRIGEANTS DU SECTEUR PRIVÉ, ACTEURS POLITIQUES

Les engagements en faveur d'une politique et la formulation précise de cette politique relevèrent en grande partie du pouvoir discrétionnaire du gouvernement durant la période étudiée. De 1952 au milieu des années 1970, l'appareil gouvernemental égyptien possédait un large degré d'autonomie, sans opposition possible. Aucun des groupes sociaux susceptibles en théorie d'influencer cette politique n'avait les moyens de le faire, soit parce qu'ils n'étaient pas officiellement représentés au sein des appareils exécutif et législatif – c'était le cas des hommes d'affaires –, soit parce qu'ils n'avaient qu'une présence de façade au sein des organes du pouvoir – c'était le cas des travailleurs et des paysans. L'adoption de la politique d'ouverture économique en 1974 et l'apparition d'un certain degré de multipartisme ont permis à ces groupes d'être représentés à différents niveaux des instances de pouvoir du pays. Les hommes d'affaires ont sans aucun doute été le groupe qui a le plus bénéficié de ces deux mesures. Les restrictions sur les activités économiques du secteur privé ayant été levées, ceux-ci se hâtèrent de réactiver la Fédération des industries égyptiennes et la Fédération égyptienne des chambres de commerce. A partir de 1990, leurs nouveaux présidents, venus du secteur privé, remplacèrent les hauts fonctionnaires qui occupaient ces postes. Les entrepreneurs créèrent également bon nombre d'associations d'affaires, plus limitées dans leur recrutement mais très actives sur la scène politique du pays. Il existe plusieurs indices de leur influence informelle et officieuse sur les politiques gouvernementales depuis 1974. L'écrivain Ahmed Baha el-Din, citant des sources proches de Sadate, a révélé que les contacts des hommes d'affaires étrangers et égyptiens avec le Président avaient contribué à infléchir la politique d'ouverture dans des directions non initialement prévues par le gouvernement, en permettant par exemple aux banques étrangères d'opérer en Egypte. Une coalition d'importateurs, de négociants pratiquant le marché noir et de banquiers, est soupçonnée d'avoir forcé le gouvernement à suspendre les mesures concernant la réglementation du change des devises dans le pays, contre l'avis du ministre de l'Economie, qui, laissé seul face aux pressions de ce groupe, finit par démissionner en janvier 1985. De nombreux hommes d'affaires devinrent membres du Parlement, investissant même la direction des comités chargés des questions économiques.

Plusieurs d'entre eux obtinrent des postes importants au sein de la commission économique du Parti national démocratique, au pouvoir. Le gouvernement prit vite l'habitude de consulter la Fédération égyptienne des chambres de commerce et la Fédération des industries égyptiennes à propos des textes de loi concernant l'économie. Les avis des associations professionnelles furent également recueillis à propos de l'accord de partenariat avec l'Union européenne et du nouveau code du travail voté en 2003. Tous ces canaux ont permis aux hommes d'affaires privés d'exercer une réelle influence dans le processus de prise de décisions économiques.

En ce début de XXI^e siècle, l'Égypte a encore du chemin à parcourir, non seulement pour passer au statut de "nouveau pays industrialisé", mais aussi pour transformer une croissance économique réelle mais fragile en "développement" – c'est-à-dire en élévation du niveau de vie de l'ensemble de sa population, et d'abord des couches sociales les plus défavorisées – et en amélioration de la qualification et de la santé de son "capital humain".

MUSTAFA KAMEL EL-SAYYED
(traduction de François Ireton)

BIBLIOGRAPHIE

- ABDEL-FADIL Mahmoud, 1975 : *Development, Income Distribution, and Social Change in Rural Egypt, 1952-1970 : A Study in the Political Economy of Agrarian Transition*, Cambridge University Press, Cambridge/New York, University of Cambridge, Dept. of Applied Economics, Occasional Papers n° 45.
- ABDEL-FADIL Mahmoud, 1980 : *The Political Economy of Nasserism : A Study in Employment and Income Distribution Policies in Urban Egypt, 1952-1972*, Cambridge University Press, Cambridge/New York, University of Cambridge, Dept. of Applied Economics, Occasional Papers n° 52.
- AMIN Galal, 1995 : *Egypt's Economic Predicament. A Study in the Interaction of External Pressure, Political Folly and Social Tension in Egypt, 1960-1990*, E. J. Brill, New York.
- BANQUE MONDIALE [BM], 1987 : *Rapport sur le développement dans le monde 1987*, Economica, Paris.

- BANQUE MONDIALE [BM], 1993 : *Rapport sur le développement dans le monde 1993*, Economica, Paris.
- MABRO Robert, 1974 : *The Egyptian Economy, 1952-1972*, Clarendon Press, Oxford.
- O'BRIEN Patrick, 1966 : *The Revolution in Egypt's Economic System : from Private Enterprise to Socialism : 1952-1965*, Oxford University Press, New York/Londres.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT [PNUD], 2000 : *Rapport mondial sur le développement humain 2000*, De Boeck Université, Paris-Bruxelles [en ligne : http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2000_FR.pdf].
- UNITED NATION DEVELOPMENT PROGRAM [UNDP], 2001 : *Rapport mondial sur le développement humain 2000*, UNDP and Institut of National Planning, Le Caire [en ligne : http://hdr.undp.org/en/reports/nationalreports/arabstates/egypt/Egypt_2001_en.pdf].



ÉCONOMIE POLITIQUE DE L'AGRICULTURE : DE L'ENCADREMENT ÉTATIQUE À LA DÉRÉGLEMENTATION

L'idée ressassée d'une "Égypte éternelle" est une absurdité. Ce cliché s'appuie largement sur une fausse représentation de ce pays, qu'on considère comme essentiellement rural et voué à l'agriculture, activité qui relèverait de l'histoire immobile ou de l'éternel retour des crues du Nil dont il est, comme chacun sait, un don – Jacques Berque préférerait dire que l'Égypte est "un don du fellah", sans prétendre qu'il est l'acteur unique de son histoire, même s'il en est un, puissant, souvent (rendu) muet, exploité et célébré tout à la fois. Or l'histoire récente a tout emporté de ce qui pouvait, il y a encore soixante ans, donner à ces clichés essentialistes quelque apparence de vérité – "apparence", car pour ne parler que du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e, les transformations techniques et socio-économiques du secteur agricole égyptien furent considérables (Richards, 1982) : il n'y a plus de crue saisonnière du Nil en aval de la digue du haut barrage d'Assouan, une bonne moitié, au moins, de la population égyptienne est urbaine, quelle que soit la définition que l'on donne de l'"urbanité" (voir le chapitre "Comment peut-on être urbain? Villes et vies urbaines en Égypte", p. 145), les modes de consommation de la grande majorité des ruraux sont fort proches de ceux des urbains des classes populaires, les campagnes sont parsemées de "villages" comptant de 10 000 à 30 000 habitants et ont empiété sur les terres désertiques, seule une bonne moitié de la population active rurale travaille dans l'agriculture, les revenus des familles d'exploitants agricoles ne proviennent plus de ce secteur d'activité que pour moitié, 40 % des chefs d'exploitation sont pluriactifs, et ce secteur qui contribuait en



1950 pour 40 % au PIB et occupait la moitié de la main-d'œuvre égyptienne n'y contribue plus que pour 17 % et n'en occupe plus que moins du tiers.

Ce chapitre constitue une tentative de description et d'analyse des changements qui ont affecté le secteur agricole égyptien depuis les années 1950 ; il faut en effet remonter à cette période pour comprendre les évolutions récentes de ce secteur. Celui-ci est conçu comme l'ensemble des activités, acteurs, rapports sociaux, institutions, représentations et idéologies qui structurent l'accès aux moyens de production agricoles (eau, terre, travail, intrants, outils et machines, crédits, savoirs et savoir-faire) et sont à l'œuvre dans la production et la commercialisation des denrées, ainsi que dans l'organisation et la régulation de ces activités. Il regroupe différents ensembles d'acteurs : les producteurs directs (exploitants – des très petits aux grands, propriétaires et/ou locataires de leurs terres –, main-d'œuvre familiale non rémunérée, féminine en particulier, salariés permanents, saisonniers ou journaliers), les entrepreneurs (détenteurs des grandes exploitations agricoles capitalistes) et leurs agents (régisseurs), les petits et grands propriétaires fonciers ne cultivant pas leurs terres mais les louant, les acteurs de la commercialisation des intrants et des produits agricoles (grossistes ou détaillants), les agents des organismes de l'irrigation, des coopératives et banques de village, ainsi que des organes régionaux et centraux du ministère de l'Agriculture, les experts et analystes, nationaux ou étrangers, en matière d'agro-économie et de politique agricole, enfin les acteurs politiques nationaux, étrangers (agences de développement des pays "développés") ou internationaux (les "grandes organisations" spécialisées : FAO, FMI, Banque mondiale) susceptibles d'exercer, directement ou non, un pouvoir sur les autres acteurs du secteur. Celui-ci n'est donc pas qu'un "secteur économique", mais un domaine d'activité comportant toutes les dimensions de la réalité sociale (technologique, économique, politique, idéologique, etc.). Ce domaine d'activité ne se confond pas avec le "milieu" géographique rural. Les activités de production primaire se déroulent certes dans les campagnes, mais le commerce des produits agricoles ne s'y limite pas, et les structures politiques et administratives d'encadrement des activités agricoles sont massivement urbaines ; inversement, les campagnes égyptiennes sont le support de bien d'autres activités que celles strictement agricoles.

Ce texte envisage les changements globaux connus par le secteur agricole égyptien ainsi défini, en insistant sur les interactions complexes entre ses acteurs et l'Etat égyptien, qui, depuis 1952 et la réforme agraire, a en grande partie impulsé ces changements dans le cadre de sa "politique de développement", sans maîtriser entièrement ceux-ci et moins encore leurs conséquences, souvent bien différentes des objectifs qu'il se donnait. Ces objectifs déclarés étaient de deux ordres : "nourrir l'Egypte" en comptant au maximum sur ses propres forces et permettre à sa nombreuse paysannerie de subsister et d'améliorer ses conditions de vie. (Sur l'évolution de la production agricole durant les soixante dernières années et sa capacité à couvrir les besoins alimentaires du pays, voir le chapitre "Production, consommation et sécurité alimentaires : un bilan en demi-teinte", p. 625.)

Le secteur agricole égyptien a connu durant les soixante dernières années trois phases. La réforme agraire mit globalement fin à l'"ancien régime agraire" qui régnait avant 1952 et mit en place durant les années 1950 (première phase) la matrice des rapports socio-économiques et de pouvoir qui caractériseront le secteur agricole durant les années 1960, 1970 et la première partie des années 1980 (seconde phase), années que l'on peut considérer comme formant la période d'encadrement et de régulation étatiques de l'agriculture, dans le cadre d'un modèle de développement global où le rôle de celle-ci devait être non seulement de nourrir la population, mais de générer un surplus économique prélevé sur les producteurs agricoles et dont le transfert favoriserait la croissance des autres secteurs de l'économie. Devant l'impossibilité du secteur agricole à remplir ces deux missions contradictoires et à la faveur d'un renversement mondial des options idéologiques en matière de développement, la troisième phase vit (de 1987 au début des années 2000) la libéralisation et la déréglementation graduelles et "par le haut" du secteur, dont le fonctionnement relève dorénavant du libre jeu d'un marché ni pur ni parfait. Si le taux de couverture des besoins alimentaires du pays ne diminue pas malgré la croissance démographique, l'exiguïté du territoire cultivé et la modification des habitudes alimentaires, la grande majorité des petits producteurs agricoles fait en effet les frais de cette libéralisation productrice d'inégalités et d'exclusion de l'accès à la terre et aux autres moyens de production, après avoir pâti, dans un cadre moins

inégalitaire, des prélèvements déguisés pratiqués par l'Etat durant la phase d'encadrement étatique¹.

LA RÉFORME AGRAIRE

LES CAMPAGNES À LA VEILLE DE LA RÉFORME AGRAIRE

Durant les années 1940, le secteur agricole égyptien a connu, d'une part, un certain nombre de conditions conjoncturelles inédites, liées à la Seconde Guerre mondiale, et, d'autre part, le prolongement d'évolutions structurelles de plus long terme. Les premières rendirent nécessaires des mesures de circonstance – qui deviendront plus tard permanentes – et les secondes rendirent inéluctables des réformes de fond du secteur agricole. Pour ce qui est de la conjoncture, un fort contingent de soldats anglais, présent en Egypte du fait de la guerre, devant être nourri sur place et les importations de céréales par mer étant rendues difficiles, une restriction des surfaces plantées en coton fut imposée par le ministère de l'Agriculture, au profit d'une extension des cultures céréalières, dont l'Etat acheta à un prix fixé par lui une partie des récoltes, qu'il dirigea vers les grandes villes. Ces mesures préfigurèrent les interventions directes de l'Etat nassérien dans l'allocation des surfaces agricoles, la fixation des prix aux producteurs et la livraison par eux de quotas de production.

Les évolutions structurelles qui se prolongèrent durant ces années furent pour la plupart très défavorables aux très petits, petits et petits-moyens paysans (cultivant respectivement moins de 2, entre 2 et 3 et entre 3 et 5 *feddan* – un *feddan* étant égal à 0,42 hectare²) qui

1. Ce texte s'appuie sur une série d'ouvrages (dont certains sont devenus des classiques) concernant l'agriculture égyptienne et sur des travaux personnels essentiellement fondés sur l'exploitation des données publiées (mais très peu explorées et utilisées) des recensements égyptiens de l'agriculture. Les ouvrages utilisés sont de Abdel-Fadil (1975), Adams (1986), Ansari (1986), Baer (1962), Binder (1978), Bush (1999 et 2002), Commander (1987), Dyer (1997), Ender et Holtzman (2003), Faris et Khan (1993), Fletcher (1996), Harik (1979), Hopkins et Westergaard (1998), Ikram (1980 et 2006), Radwan (1977), Richards (1982) et Sadowski (1991).

2. Ces catégories ne peuvent servir que de "points de repère". Une exploitation agricole de moins de 2 *feddan* ne permettait que très difficilement à une famille paysanne de taille moyenne (5 personnes) de subsister, surtout si elle payait

constituaient en 1950 les trois quarts du million d'exploitants agricoles égyptiens, mais n'avaient accès qu'à 23 % des terres cultivées, que ce soit en pleine propriété, en location (fermage et métayage) ou encore sous ces deux formes simultanément (faire-valoir mixte). La location de terres, favorisant l'accès de ces catégories d'exploitants agricoles au sol cultivé, venait en partie réduire l'effrayante inégalité régnant dans la répartition de la propriété foncière agricole, dont la superficie totale se montait à 6 millions de *feddans*. Cette inégalité se présentait ainsi : un premier gros tiers (35 %) de la superficie agricole utile (SAU) appartenait à 2,6 millions de petits propriétaires, possédant moins de 5 *feddans* – 0,8 en moyenne – et représentant 94,3 % du total des propriétaires (seul un quart de ces propriétaires exploitaient eux-mêmes leurs terres ; les autres, souvent titulaires de parcelles minuscules, les donnaient en location) ; un deuxième petit tiers (30 %) de la SAU était détenu par cent cinquante mille propriétaires moyens (possédant de 5 à 50 *feddans* – 12 en moyenne – et comptant pour 5,3 % du total des propriétaires) ; enfin, un troisième gros tiers de la SAU était détenu par douze mille propriétaires de grands et très grands domaines (de 50 à plusieurs milliers de *feddans* en irrigué), représentant seulement 0,4 % du total des propriétaires et possédant en moyenne chacun 170 *feddans* (trois mille d'entre eux, détenant plus de 200 *feddans* et ne représentant que 0,1 % du total des propriétaires, accaparaient 20 % des terres agricoles de l'Égypte).

Une telle inégalité d'accès à la propriété du sol agricole explique la pression, redoublée par la croissance démographique, qu'exerçaient sur le marché foncier locatif les petits exploitants "affamés de terre". Cette pression eut pour conséquence une inflation du loyer de la terre, dont le montant atteignit à la fin des années 1940 l'insoutenable proportion de 75 % du revenu net d'exploitation. Apparurent alors diverses formes de résistance, y compris violentes, au versement de ces loyers exorbitants dus par les très petits et petits exploitants aux moyens et aux grands propriétaires fonciers, pour la plupart notables

un loyer pour certaines de ses parcelles ; cette famille était considérée comme pauvre, et certains de ses membres étaient souvent employés comme ouvriers agricoles saisonniers sur d'autres exploitations. Avec une exploitation d'une surface comprise entre 2 et 3 *feddans*, la subsistance de la famille était juste assurée. Entre 3 et 5 *feddans*, une exploitation garantissait une modeste aisance à la famille qui la cultivait et pouvait faire appel à de la main-d'œuvre saisonnière durant les périodes où se situent les pics de travail.

ruraux ou absentéistes (ne résidant pas au village). Cette inflation de la rente foncière entraîna deux processus. D'une part, elle ruina de très nombreux petits fermiers, qui rejoignirent, au bas de la hiérarchie sociale rurale, les 1,2 million de familles de "paysans sans terre" n'ayant aucun accès au sol agricole et n'exerçant aucune activité non agricole (elles formaient 45 % de la population rurale). Ces paysans sans terre étaient, pour une minorité d'entre eux, les mieux lotis, ouvriers agricoles permanents sur les moyennes ou grandes exploitations (respectivement de 5 à 20 et de 20 à 100 *feddan*), ou sur les grands domaines (plus de 100), ces derniers étant soit de type capitaliste, exploités en faire-valoir direct, soit de type "semi-féodal", relevant du système spécifiquement égyptien de la *'izba*¹. La majorité des paysans sans terre étaient cependant saisonniers ou journaliers agricoles, sédentaires ou migrants (*tarâhîl*), statuts que partageaient souvent leurs épouses et leurs enfants. D'autre part, cette escalade de la rente incita de nombreux grands propriétaires à renoncer à l'exploitation – capitaliste ou sous forme de *'izba* – de leur domaine, pour en louer tout ou partie, à travers une chaîne d'intermédiaires, sous forme de petits lots de parcelles que la faim de terre poussait les paysans à prendre à bail précaire, de courte durée et non enregistré, cela malgré les risques encourus. Ce processus massif de mise en location, très rémunérateur pour les grands propriétaires, leur permettait aussi d'éviter d'avoir affaire aux revendications – et parfois aux

1. La *'izba* était un grand domaine (de 50 *feddan* au minimum et souvent beaucoup plus), dont les travailleurs agricoles permanents (*tamalîyya*) qui en formaient la main-d'œuvre, dirigés par un intendant (*nazîr*), étaient le plus souvent regroupés en un hameau situé sur le domaine et où ils vivaient avec leurs familles. Ils cultivaient collectivement les terres du propriétaire en échange de l'attribution, à titre précaire, d'une parcelle de terre située elle aussi dans le domaine et sur laquelle ils produisaient les cultures vivrières permettant la stricte subsistance des leurs. Le renvoi de la *'izba* se traduisait *de facto* par l'éviction de l'habitat et la perte de la parcelle d'autosubsistance, ce qui, joint à toutes sortes de rapports paternalistes et clientélistes, constituait une raison suffisante pour l'acceptation par les travailleurs des conditions de travail très dures qui leur étaient faites. La vente du lait de la bufflesse et des œufs des volailles qu'ils avaient le droit de posséder constituait le seul apport possible de numéraire leur permettant l'achat du sel, du sucre, de l'huile et du thé que leur vendait l'épicier de la *'izba*. Ce système a souvent été qualifié de "quasi féodal" (il en existait des formes similaires en Prusse orientale et au Chili, par exemple), et il est à distinguer, d'une part, du grand domaine capitaliste n'employant que des travailleurs permanents ou saisonniers salariés et, d'autre part, du grand domaine dont les terres étaient entièrement louées et dont le propriétaire vivait de la rente foncière.

violences sporadiques qui les accompagnaient – que commençaient d’émettre, de façon la plupart du temps spontanée, la masse des salariés agricoles sous-payés et précarisés travaillant sur leurs domaines. Ce même processus amplifia encore le phénomène et l’image du *pacha*, “grand propriétaire féodal absentéiste”, que stigmatiseront les promoteurs de la réforme agraire. A la veille de celle-ci, la moitié de la superficie des terres cultivées était ainsi en location, ce qui, vu la hausse du loyer de la terre, correspondait à un énorme transfert de valeur entre la masse des locataires appauvris et la classe des propriétaires fonciers, réduisant d’autant les investissements susceptibles de concourir à l’amélioration des rendements agricoles et au maintien de la fertilité des sols.

Par ailleurs, ce transfert n’était pas pour rien dans l’endettement généralisé qui étranglait la plupart des très petits et petits paysans ainsi que la quasi-totalité des paysans sans terre. Faute d’institutions de crédit agricole adaptées, le paysan en était réduit à la vente sur pied de sa récolte aux marchands grossistes et au recours à l’usurier de village, dont on connaît les conséquences : surendettement permanent et vente forcée du bétail et souvent (en désespoir de cause) de la terre, afin de rembourser les dettes, avec réduction à l’état de paysan sans terre. Ruine et endettement chronique d’une grande partie des très petits et petits paysans, sous-emploi et précarité des salariés agricoles, telles étaient les causes majeures de la pauvreté chronique qui sévissait, vers la fin des années 1940, dans les campagnes égyptiennes et qu’accompagnaient de très mauvaises conditions sanitaires et l’absence quasi complète d’infrastructures, ainsi que de services sociaux et éducatifs.

LA “QUESTION AGRAIRE” DANS LA “QUESTION SOCIALE”

Cette grande vague d’appauvrissement subie dans les années 1940 par 8 à 9 millions de ruraux agricoles – sur les 13 millions d’habitants que comptaient en 1950 les campagnes égyptiennes – ne fut pas sans marquer quelques membres de l’“élite réformatrice égyptienne”, qui ne relevaient ni des élites rurales traditionnelles (grands propriétaires), ni des élites nouvelles urbaines (marchandes, financières ou industrielles), ni non plus des élites politiques ou religieuses. Ces éléments réformatrices étaient des intellectuels et des écrivains, des juristes, des publicistes

et des militants de l'action sociale liés pour certains à l'Association de recherches sociales, qui fut à l'origine de la création, en 1939, du ministère des Affaires sociales, comptant parmi ses services un "département du fellah". Aux thèmes ressassés de la "misère ancestrale" d'un fellah dépeint, de manière essentialiste et contradictoire, tout à la fois comme apathique, animal, sournois, irrationnel, ignare, "grand enfant", dur à la tâche, fidèle, authentiquement égyptien, "âme de l'Égypte éternelle", etc. – thèmes évoqués sporadiquement, surtout en période de crise, tout au long de la première moitié du xx^e siècle, y compris dans les cercles philanthropiques et politiques –, ces réformistes substituèrent, dans le cadre global de la formulation naissante de la "question sociale", une "question paysanne" ou "question du fellah". L'écrivaine et militante Bint al-Shati, dans son livre *Qadīyat al-fallāh* ("La question du fellah"), paru en 1938, fut la première à relier le sort du fellah à son exploitation, à sa relégation sociale et aux injustices qu'il subissait, et non à une essence paysanne ou à un "tempérament" modelé par le milieu géographique ou par une "histoire immobile" où rien n'avait changé dans les campagnes "depuis les temps pharaoniques". Le père jésuite Henry Ayroul, s'il décrit en ethnographe, dans son livre *Fellahs d'Égypte* (devenu ultérieurement célèbre et paru au Caire en français en 1942), la vie économique, sociale et culturelle du fellah, reste dans la veine essentialiste en ce qui concerne la description psychologique du paysan et ne fait guère allusion aux structures sociales des campagnes. C'est dans l'immédiat après-guerre que la question paysanne et les propositions pour la résoudre vont apparaître dans les agendas des partis politiques et dans quelques écrits importants. Dès la fin de l'année 1944, un membre de la Chambre haute du Parlement, Muhammad Khattâb, introduisit une proposition de loi interdisant à quiconque possédait déjà 50 *feddan* d'acquérir des terres supplémentaires; lors de son vote en 1945, cette proposition fut rejetée. La même année, deux classiques de la question agraire furent publiés au Caire : *Muchkilat al-fallâh* ("Le problème du fellah"), d'un jeune ingénieur et intellectuel communiste, Ahmed Sadeq Sa'ad, et *Al-Islah al-zirâ'i* ("La réforme agraire"), de Mirrîl Ghâlî, membre d'une célèbre famille copte de très grands propriétaires terriens. Ils y décrivent et critiquent l'inégalité profonde des structures sociales agraires, la misère d'un côté et l'extravagante accumulation de richesses de l'autre. Chose remarquable, l'un comme l'autre motivent la nécessité de la transformation de ces structures non seulement par l'impératif

moral de réparer des injustices et de remédier à des conditions de vie désastreuses, mais aussi par celui, politique, de changer un ordre inique qui risque de miner la société égyptienne tout entière et de la déstabiliser complètement (Ghâli évoque clairement la crainte d'une révolution). Pour les deux auteurs, ce changement inéluctable passait par une réforme agraire, mais tandis que Ghâli se contentait de reprendre la proposition de Khattâb, comptant sur la division des héritages pour résorber avec le temps la grande propriété, Sa'ad était partisan d'une expropriation sans indemnité des grands propriétaires et d'une redistribution gratuite de la terre "à deux millions de paysans appauvris", donc à la fois aux petits exploitants agricoles et aux paysans sans terre. Cependant, du côté des grands partis politiques (le Wafd, le Parti libéral constitutionnel, les saadistes), de 1945 à 1952, l'unanimité se fait sur le refus de toute mesure de réforme agraire ainsi entendue : toucher à la propriété foncière est hors de question. Trois types de mesures "modérées" sont envisagés : instaurer une taxe progressive sur la grande propriété foncière, de manière qu'elle ne s'étende pas davantage, voire se redistribue lentement par le libre jeu du marché foncier ; établir une surface plancher au-dessous de laquelle la petite propriété ne peut être divisée par héritage, en instaurant un éventuel "droit d'aînesse" ou un droit de reprise par un héritier unique et le versement de soultes par ce dernier à ses frères et sœurs ; enfin, revendre les domaines de l'État ainsi que les terres en *waqf khayri*¹ aux petits paysans (ces domaines, d'une superficie totale de 1,5 million de *feddan* en 1950, n'étaient cultivés que sur un peu plus de 100 000 *feddan*, ce qui supposait pour les terres restantes d'énormes travaux de bonification avant leur mise en culture).

Au vu de ce refus de l'ensemble des partis (mis à part les Frères musulmans et les communistes) d'envisager une réforme agraire supposant le double processus de confiscation-redistribution, celle qui fut mise en œuvre par les Officiers libres en 1952 peut, dans le contexte égyptien de l'époque, être considérée comme politiquement radicale, à défaut de l'avoir été économiquement, comme le fut la réforme réalisée un an plus tard à Taïwan (sous l'égide des États-Unis), plafonnant la propriété foncière à 2,9 hectares.

1. "Fondations pieuses" composées de biens de mainmorte gérés par un ministère spécifique (celui des *Waqf*) et dont les revenus sont affectés à l'entretien de différentes institutions sanitaires, sociales, éducatives et religieuses.

REDISTRIBUER LA TERRE : DES MESURES MODÉRÉES

Moins de deux mois après leur arrivée au pouvoir, les Officiers libres imposèrent, le 9 septembre 1952, la loi de réforme agraire (n° 178), dont le volet central, portant sur la confiscation-redistribution de la grande propriété foncière, plafonnait celle-ci à 200 *feddan* (soit 84 hectares) par propriétaire individuel, avec possibilité pour ce dernier de transférer immédiatement un maximum de 100 *feddan* (42 hectares) à ses enfants mineurs, ce qui fixait le plafond par famille à 300 *feddan* (126 hectares). Liberté fut aussi donnée aux propriétaires de vendre légalement sur le marché le surplus de leurs terres par rapport au plafond légal. Cette dernière clause, annulée un an après, déclencha immédiatement la vente en urgence de 150 000 *feddan*, qui échappèrent ainsi à la redistribution et furent achetés dans leur grande majorité par des propriétaires moyens, exploitants ou non. De nombreux grands propriétaires organisèrent aussitôt l'“évasion” de fractions de leurs domaines non enregistrées au cadastre, les faisant inscrire au nom de membres de leur famille étendue. Les terres saisies par l'Organisme de réforme agraire (ORA) dès 1952 (soit 365 000 *feddan*) appartenaient aux grands propriétaires égyptiens – dont les membres de la famille royale – et à des compagnies étrangères. De 1956, année de la “guerre de Suez”, à 1963, 143 000 *feddan* appartenant à des compagnies et à des propriétaires étrangers furent saisis. En 1961, le plafond fut ramené à 100 *feddan* par propriétaire individuel et à 200 *feddan* par famille nucléaire, ce qui permit la saisie de 100 000 autres *feddan*. Enfin, la promulgation des “décrets socialistes” de 1961 entraîna, de cette date à 1965, une vague de séquestration de 150 000 *feddan*¹. Une loi ultérieure, promulguée en 1969 et ramenant le plafond à 50 *feddan* par propriétaire, ne fut que très marginalement appliquée. Aux terres saisies et progressivement redistribuées par l'ORA s'ajoutèrent, en 1957 et 1962, 190 000 *feddan* de terres en *waqf* transférées à cet organisme par leur ministère de tutelle.

Le bilan redistributif de la réforme pouvait, à la fin des années 1960, s'établir de la façon suivante : 950 000 *feddan*, soit 15 % de la surface agricole utile de l'Égypte, avaient été saisis par ou transférés

1. Il s'agit de la première vague de séquestration de terres agricoles, effectuée dans le cadre des nationalisations ; la séquestration, mesure réversible, est à distinguer de la saisie pure et simple, irréversible.

à l'ORA, dont 817 000 avaient été redistribués en pleine propriété à 341 000 exploitants agricoles (soit un cinquième de ceux qui cultivent moins de 5 *feddan* en 1970). Chaque bénéficiaire de la réforme reçut en moyenne 2,4 *feddan* (soit 1 hectare supplémentaire de terre ou 2 hectares de récoltes, en additionnant celles d'hiver et d'été), doublant ainsi en moyenne la taille de son exploitation et assurant la subsistance d'une famille de cinq ou six personnes et la vente significative de surplus agricoles. Les principes présidant à la redistribution furent les suivants : dans chaque village dont le terroir agricole (*zimâm*) comportait des terres confisquées, priorité fut donnée aux fermiers, métayers ou salariés agricoles permanents travaillant ces terres; des parcelles allant de 1 à 3 *feddan* leur furent attribuées, venant s'ajouter, le cas échéant, à celles qu'ils possédaient déjà (la propriété totale d'une famille d'exploitant bénéficiaire fut calculée sur la base de 0,6 *feddan* par membre et ne devait pas excéder 5 *feddan*). Venaient ensuite les autres petits exploitants du village, selon un ordre et des principes à propos desquels les informations manquent et qui n'ont pas dû être uniformes. Il est certain, en revanche, que les travailleurs agricoles saisonniers ou journaliers n'eurent pas droit aux attributions de terres et que les salariés agricoles permanents n'en bénéficièrent que marginalement – il en fut de même, semble-t-il, pour les exploitants de moins d'un *feddan*. Il est non moins certain que les paysans cultivant des terroirs de villages ne comportant pas de terres confisquées ne furent pas non plus concernés par la réforme.

La réforme fut initialement conçue comme devant s'autofinancer. La compensation payable sur trente ans par l'Etat aux propriétaires expropriés fut calculée sur la base de soixante-dix fois la taxe foncière payée sur un *feddan* en 1949 (3 livres égyptiennes – dorénavant "£e"), soit la moitié de la valeur de ce *feddan* sur le marché foncier en 1951 (210 £e contre 400 £e). Le paysan bénéficiaire devait à l'origine verser à l'Etat, sur quarante ans, un montant équivalent à celui payé par ce dernier à l'ancien propriétaire; mais en 1964, une loi réduisit ce montant au quart du prix payé au propriétaire exproprié (soit 52,50 £e par *feddan*). Le ratio de un à quatre entre remboursement du bénéficiaire à l'Etat et compensation de ce dernier au propriétaire indiquait clairement un biais étatique favorable au paysan. Cependant, la réforme agraire s'est révélée fort modérée quant à ses effets redistributifs : d'une part, à la fin du processus (en 1970), les bénéficiaires ne formaient qu'un cinquième des exploitants de

moins de 5 *feddan* et un huitième de toutes les familles de paysans et travailleurs agricoles; d'autre part, à la même date, de très nombreuses petites exploitations n'atteignaient pas le seuil de taille nécessaire à la subsistance d'une famille moyenne de cinq membres, soit 3 *feddan* (sur la base d'un revenu minimal *per capita* équivalent à ce que rapportait 0,6 *feddan*). Par ailleurs, elle ne fut pas des plus équitables, car non seulement elle laissa de côté la grande majorité des travailleurs agricoles et leurs familles, mais en outre les terres redistribuées n'allèrent pas systématiquement aux plus petits exploitants, cela pour des raisons économiques (le très faible surplus dégagé par les exploitations qui, malgré l'attribution de terres, n'auraient pas atteint le seuil de 3 *feddan*) et géographiques (la concentration des domaines expropriables sur certains terroirs seulement). Amener toutes les familles exploitantes et sans terre à devenir propriétaires d'un minimum de 3 *feddan* aurait supposé une confiscation et une redistribution de 5 millions de *feddan*, soit cinq fois plus que celles qui furent réalisées.

Le faible effet redistributif sur le plan foncier de la réforme agraire fut en fait très vite compensé par la croissance rapide du nombre de petites exploitations, du fait de leur morcellement par héritage et de la croissance démographique. En ne tenant compte que des exploitations agricoles en faire-valoir direct et mixte (donc concernées par la réforme), si l'effectif des domaines de plus de 100 *feddan* n'était plus en 1970, comme attendu, que la moitié de celui de 1952, en revanche, l'effectif des exploitations de moins de 3 *feddan* avait très exactement doublé en vingt ans (il était d'un million en 1970), ce qui indique que la redistribution de terres, bien qu'ayant fait passer dans la catégorie des 3 à 5 *feddan* la majorité des trois cent quarante mille petites exploitations qui en bénéficièrent, n'avait qu'à peine ralenti la multiplication des effectifs de la catégorie de moins de 3 *feddan*, à laquelle ces exploitations bénéficiaires appartenaient initialement.

Si le premier volet économique de la réforme, à savoir la redistribution des "riches vers les pauvres" de ce moyen de production et bien statutaire essentiel qu'est la terre, n'eut que de modestes répercussions économiques directes sur l'amélioration des conditions de vie de la petite paysannerie, le deuxième objectif, lui, ne fut pas atteint. Les instigateurs de la réforme espéraient également une réorientation des revenus fonciers accumulés par les grands propriétaires vers l'investissement productif, en particulier dans le secteur industriel;

le traumatisme causé par la réforme, leur haine du nouveau régime et leur perception de l'avenir comme étant pour le moins incertain, permettent aisément d'expliquer qu'il n'en fut rien.

SÉCURISER LA TENURE FONCIÈRE

La réforme comportait deux autres volets économiques : l'instauration de la sécurité de la tenure foncière paysanne et la création des coopératives de la réforme agraire. Ces objectifs furent largement réalisés, le troisième dès 1952 et le quatrième au cours des années 1950. Deux principes fondaient dans la loi n° 178 la régulation des relations entre propriétaires et locataires de terres agricoles : le plafonnement des loyers, en vue de lutter contre l'inflation de la rente foncière, et la durabilité de la location en vue d'en terminer avec la précarité des baux de courte durée et non enregistrés, tels qu'ils étaient pratiqués sous l'"ancien régime". Le loyer de la terre fut fixé à sept fois la valeur de l'impôt foncier en 1952 (lui-même ultérieurement recalculé tous les dix ans sur la base du revenu moyen de la parcelle), ce qui en diminua le montant moyen de 40 % (21 £ contre 35). En application du principe de sécurité maximale du locataire sur la parcelle qu'il travaille, la durée minimale du bail fut fixée à trois ans, le locataire pouvant reconduire ce bail pour se maintenir aussi longtemps qu'il le désirait sur sa parcelle, pourvu qu'il la cultive lui-même et règle le loyer convenu ; enfin, la transmission par héritage des baux fut établie pourvu que l'héritier preneur cultive lui-même la parcelle concernée. De fait, le contrat entre le propriétaire et le locataire devint permanent, et l'Etat prit clairement le parti de l'exploitant agricole contre le propriétaire (quelle que soit la taille de sa propriété). Ce volet n'avait donc, quant à lui, rien de modéré.

Le prolongement politico-économique de la réforme agraire, à savoir l'encadrement étatique de l'agriculture, dont les coopératives prévues dans ce cadre formèrent le noyau institutionnel embryonnaire, ne peut guère se comprendre qu'une fois examinés les objectifs politiques que se donna aussi la réforme, globalement réalisés dans les années 1950 et le début des années 1960. Cette réforme, en effet, ne doit pas être envisagée seulement sur le plan économique. Elle fut également conçue par ses auteurs comme devant servir des objectifs

politiques de trois ordres : en finir avec la domination politique des pachas, de l' "aristocratie foncière" ou des "féodaux" (*iqta'iyin*), selon les slogans de l'époque, mobiliser la masse de la petite paysannerie en faveur du régime ; enfin, promouvoir une "classe moyenne rurale" favorable à celui-ci et sur laquelle il pourrait s'appuyer pour encadrer les campagnes et y réaliser ses objectifs, économiques, sociaux et politiques.

LIQUIDER LE "FÉODALISME"

S'agissant du premier objectif politique, si la réduction importante (mais non totale, on l'a vu) de la base économique des grands propriétaires fonciers, alliés de l'ex-royauté, fit qu'ils perdirent la plus grande part de leur emprise politique nationale, ils gardèrent souvent une influence locale et régionale, ce que révèle le nombre de postes politiques et administratifs encore occupés à ces échelons durant les années 1960 par les membres des familles de ces propriétaires. L'objectif ne fut atteint qu'en ce qui concerne leur élimination des postes de responsabilité nationale. Encore continuaient-ils de bénéficier à ce niveau de nombreux appuis et relations, ce que montre l'"affaire de Kamchich".

L'affaire de Kamchich

Village situé au cœur du delta du Nil, Kamchich est exemplaire du pouvoir local de fait et des appuis à l'échelle régionale voire nationale dont disposaient encore certains "féodaux" au début des années 1960. Les deux frères Fiqqi sont les descendants d'une famille installée là depuis la fin du XIX^e siècle. Celle-ci a agrandi considérablement son domaine dans les années 1930 par le rachat des terres de paysans ruinés par la chute des prix du coton, lors de la grande dépression. Ils détenaient encore en 1961 près des deux tiers du terroir du village, ce qu'ils tentaient de dissimuler par des moyens frauduleux et grâce à divers appuis au niveau régional, malgré les protestations, parfois violentes, exprimées par les paysans du village depuis 1952. Dans la foulée de la seconde étape de la réforme agraire de 1961, contemporaine des "décrets socialistes", et sous la pression

des paysans locaux, un comité nommé pour recenser toutes les parcelles possédées par les Fiqqi établit que leur propriété dépassait de 400 *feddan* le plafond fixé par la réforme. La totalité de leurs propriétés fut séquestrée, leur surplus de terre fut définitivement confisqué et redistribué à 200 petits paysans du village (possédant dès lors entre 3 et 5 *feddan*), sur les 575 que comptait le terroir villageois. Les membres de la famille Fiqqi furent bannis du village et assignés à résidence à Alexandrie. Kamchich devint un symbole de la paix et de la justice sociales enfin établies dans les campagnes grâce à l'application des principes "socialistes" de la réforme (en 1965, Nasser y fut reçu dans la liesse en compagnie de Che Guevara, qui y précéda lui-même Jean-Paul Sartre, venu en 1967). L'un des militants de la première heure du combat de Kamchich, issu de la moyenne paysannerie et devenu fonctionnaire à Alexandrie après des années de prison, revint au village pour y demander que le palais abandonné par les "féodaux" héberge les services sociaux d'éducation et de santé. Quelques jours après, le 30 avril 1966, il était tué à Kamchich au cours d'une "altercation"; deux membres de la branche principale des Fiqqi furent immédiatement soupçonnés d'avoir commandité ce qui fut perçu comme un assassinat. L'ensemble des courants de gauche, nassériens ou non, soulignèrent qu'il s'agissait là d'une preuve flagrante du maintien de l'emprise des "féodaux" sur les campagnes et de leurs liens persistants avec des sphères du pouvoir.

La réponse de Nasser au meurtre de celui qui devint vite le héros de la lutte pour la libération de la paysannerie se traduisit par une mesure décisive : la création, dès mai 1966 et sous la direction du maréchal Amer, du Haut Comité pour la liquidation du féodalisme (HCLF), qui enquêta jusqu'à la fin de l'année sur plus de trois cents familles élargies de grands propriétaires concernées par la réforme agraire. Il s'agissait de savoir à la fois si ces familles n'avaient pas tenté d'échapper à la confiscation de tout ou partie des terres dépassant le plafond fixé par la réforme et si elles gardaient une forte influence sociopolitique, locale ou régionale. Une centaine de "grandes familles", représentant mille sept cents adultes, établies dans cent onze villages (sur quatre mille que comptait le pays) et accaparant

soixante-quatorze postes de maire (*'umda*) et cent quarante postes de chef traditionnel de quartier (*chaykh al-balad*), tombèrent sous le coup de l'un ou de ces deux griefs; leurs terres furent séquestrées¹. Cependant, la défaite de juin 1967 mit fin à l'existence du HCLF, et, sitôt après, Nasser signa un décret restituant à une partie de ces familles les terres séquestrées par le Haut Comité (leur restitution entraîna dans de nombreux cas la résistance des fermiers légalement installés sur ces terres quand leurs propriétaires, de nouveau légitimes, tentèrent de les évincer). En septembre 1970, à la mort de Nasser – l'homme qui, pour les familles d'anciens grands propriétaires, en les "ruinant", ruina l'agriculture égyptienne –, seules vingt-cinq des propriétés séquestrées par le HCLF l'étaient encore. Anouar al-Sadate, son successeur, entretenait depuis longtemps de bonnes relations avec des membres du lobby formé par les anciennes grandes familles terriennes; il rappellera qu'il s'était dès le début opposé à la création puis aux "exactions" du HCLF. Un an après son accession au pouvoir, lorsqu'il lança, en mai 1971, son "mouvement rectificatif" amorçant une "dénasserisation" progressive du régime, ce lobby commença, par différentes actions intentées en justice, à remettre en cause le caractère légal de la première vague de séquestres (1961-1965), pour tenter d'obtenir leur levée. En avril 1974, le mois même de la publication du "Document d'octobre" fondé sur l'idée, chère à Sadate, que la "légitimité constitutionnelle devait maintenant remplacer la légitimité révolutionnaire" et préparant l'*infitâh* (l'ouverture économique), la Haute Cour constitutionnelle, saisie d'un cas de séquestration, proclama que cette dernière, telle qu'elle avait été appliquée, était inconstitutionnelle, car contrevenant au principe de

1. Il s'agissait de la seconde vague de séquestration, après celle de 1961-1965 évoquée plus haut. A partir de 1961, année de la promulgation de la seconde loi de réforme agraire et des "décrets socialistes", deux statuts distincts caractérisèrent les terres agricoles soustraites aux grands propriétaires. Le premier était celui des terres saisies à la suite de l'application des dispositions des deux lois de réforme agraire (1952 et 1961). Elles n'appartinrent plus aux grands propriétaires et furent distribuées à des paysans, exploitants directs, devenus pleinement propriétaires. Le second statut était celui des terres séquestrées. A la différence des terres saisies, celles-ci ne cessèrent pas d'appartenir légalement à leurs propriétaires, mais ces derniers n'en disposèrent plus à leur gré; elles furent placées sous l'autorité de l'Etat, et furent gérées par le département de la Séquestration, qui les loua en fermage à de petits exploitants agricoles, le loyer étant reversé aux grands propriétaires.

respect absolu de la propriété privée. En juin de la même année fut votée une loi de “déséquestration”, aux modalités complexes, prévoyant la restitution pure et simple de 140 000 *feddan* à leurs propriétaires ou l’indemnisation substantielle de ces derniers dans les cas, peu nombreux, d’attribution de leurs terres en pleine propriété à de petits paysans. Le processus de levée des séquestres ne fut mené à son terme que grâce à une seconde loi, plus radicale, votée en 1981 par un Parlement pluripartite, où, en particulier sous l’étiquette du Néo-Wafd, les représentants de l’oligarchie foncière de l’ancien régime étaient nombreux. Sur le terrain, la récupération des terres par leurs propriétaires ne se passa pas sans heurts. Les paysans qui y avaient été installés bénéficiaient en effet de contrats de location permanents fixés au montant légal, ce qui empêchait les propriétaires de les déloger. Comme le montrent ces péripéties complexes, l’abolition de l’influence politico-économique des anciens grands propriétaires terriens ne fut jamais totale, y compris à l’échelon national, d’autant plus que nombre de leurs héritiers se reconvertirent dès la fin des années 1970 en “agrobusinessmen”.

LÉGITIMER LE RÉGIME PAR LA RÉFORME

Le deuxième objectif politique fut largement atteint : plus que le régime des Officiers libres, celui qui en fut le leader charismatique, Nasser, resta pour la génération des paysans contemporains de la révolution de 1952 et, largement, pour celle qui lui succéda, celui qui leur rendit leur dignité en les “libérant du féodalisme” et en fit des citoyens égyptiens à part entière. Sa popularité fut immense dans les campagnes, y compris chez ceux qui ne bénéficièrent pas de la redistribution des terres. Dans bien des villages du Sa’id (Haute-Egypte), encore durant les années 1980, l’évocation de Nasser dans les conversations ne se faisait pas sans émotion et nostalgie. La puissante légitimité du leader dans l’“Egypte profonde” apparaîtra pleinement au spectacle des trains aux toits surchargés qui convergèrent des campagnes vers Le Caire lors des funérailles du *za’im*. Il ne faut pas oublier que la réforme agraire ne fut qu’une des mesures qui, modestement, contribuèrent au mieux-être global indiscutable de la paysannerie dans les années 1960 et que l’on ne peut qu’énumérer ici : programme d’électrification des villages, amélioration des voies

de communication rurales, construction d'écoles primaires dans chaque village, énorme effort d'alphabétisation et de scolarisation, implantation de dispensaires ruraux... Ces progrès sont associés dans les zones rurales à l'époque nassérienne, quels qu'aient été par la suite les aléas que connurent ces services et institutions. Le bilan des avancées dans les campagnes, durant cette période, de ce que l'on n'appelait pas encore le "développement humain" est indiscutablement positif.

UNE "SECONDE STRATE" ?

Il n'est pas sûr que le troisième objectif politique en ait initialement constitué un, totalement "planifié", mais il est clair que le nouveau régime chercha à se concilier les membres des classes moyennes rurales, pourtant souvent aux ordres des grands propriétaires ou du moins liés à eux sous l'ancien régime : grands agriculteurs cultivant de 20 à 100 *feddan*, notables ruraux, anciens régisseurs de grands domaines (*nazîr*), chefs de village (*'omda*) et chefs de quartier (*chaykh al-balad*), responsables administratifs (dont le représentant de l'Etat dans la commune, le *muchrîf*, et le chef de la coopérative), pour beaucoup natifs du village où ils résidaient, à l'exception des fonctionnaires moyens. Ces classes moyennes rurales, selon les cas reconduites ou créées par le régime, qui furent considérées par Binder (1978) comme constituant la "seconde strate" (*the second stratum*), se virent attribuer *de facto* un rôle d'intermédiaires entre le pouvoir et l'ensemble des paysans, avec ou sans terre. La fraction la plus aisée des grands agriculteurs (entre 50 et 100 *feddan*) bénéficia d'ailleurs directement de la réforme, dans la mesure où elle put acheter à bon prix, durant l'année qui suivit l'édiction de la première loi (n° 178), les terres que vendirent d'urgence les grands propriétaires. La radicalisation du régime, au début des années 1960, ne menaça jamais globalement les intérêts économiques des membres de la "seconde strate"; ils furent même les mieux placés pour contourner les structures et règlements étatiques d'encadrement de la paysannerie.

L'ENCADREMENT ÉTATIQUE DU SECTEUR AGRICOLE, LES GRANDS TRAVAUX D'IRRIGATION ET DE BONIFICATION

La réalisation de ces trois objectifs politiques de la réforme permet de comprendre que son prolongement politico-économique direct, l'encadrement étatique de l'agriculture, "de haut en bas", jusqu'au niveau local, ait pu être mis en place dès le début des années 1960. Cet encadrement constituait, dans le cadre du projet étatique socialiste de développement du pays, l'un des trois facteurs clés de sa réalisation dans le secteur agricole, les deux autres étant le passage de la totalité du territoire égyptien à l'irrigation pérenne (permettant d'effectuer sur chaque parcelle deux récoltes par an grâce à une maîtrise complète des variations interannuelles du débit du Nil) et l'extension du territoire agricole sur les terres désertiques bonifiées.

UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE SUPPOSANT LE PRÉLÈVEMENT D'UNE PART DE SON REVENU

La doctrine du régime en matière de développement de l'agriculture s'inspirait, pour ce qui était du cadre analytique, de celui fourni par les théories dualistes¹ du développement (Lewis, 1954) et, pour ce qui était de la mise en œuvre, d'une forme de dirigisme économique étatique. Les objectifs assignés au secteur agricole, définis progressivement vers la fin des années 1950 par la Commission de la planification, étaient nombreux, centraux et articulés. Il s'agissait d'augmenter la production agricole pour accroître les surplus de cultures vivrières et commerciales, et ce à surface cultivée et à population active agricole égales. Cela impliquait : d'augmenter la productivité de la terre (les rendements) ; déjà importante, elle pouvait néanmoins être développée par l'application de doses d'intrants supplémentaires (engrais, pesticides, etc.) et l'amélioration des façons culturales et des méthodes d'irrigation. Cela supposait, dans le même temps, d'augmenter la productivité du travail – très faible,

1. Ces théories décrivent les interactions possibles (dont certaines "vertueuses") s'établissant entre deux secteurs géo-économiques (rural-agricole et urbain-industriel) durant la phase de croissance de la production et de développement structurel d'un pays "sous-développé".

vu le “surplus illimité¹” de main-d’œuvre agricole liée à l’extrême densité démographique des campagnes – par le départ vers d’autres secteurs économiques d’une partie de la main-d’œuvre sous-occupée (en “chômage déguisé”) dans le secteur agricole. Ainsi, l’augmentation de la production des cultures commerciales d’exportation, en particulier du coton, permettrait de favoriser l’entrée de devises nécessaires à l’importation de biens d’équipement en vue d’une industrialisation dite de “substitution aux importations” (c’est-à-dire produisant sur place des biens courants de consommation), mais aussi de matériel militaire, vu la situation géopolitique de l’Égypte après le conflit de Suez. Simultanément, la croissance de la production des cultures vivrières devrait garantir l’autosuffisance alimentaire du pays et en particulier l’approvisionnement des villes que viendrait peupler, à la faveur de l’industrialisation, une partie du “surplus illimité” de la main-d’œuvre rurale (exode rural). Mais alors que toute hausse des prix internationaux des cultures d’exportation était bénéfique, la modération du prix d’achat des cultures vivrières aux producteurs s’imposait, afin de tirer vers le bas leurs prix de vente aux consommateurs urbains; cela de façon, d’une part, à garantir l’ordre social (toujours vulnérable face à une flambée des prix des denrées alimentaires) et, d’autre part, à permettre le maintien du faible niveau des salaires versés aux travailleurs urbains du secteur industriel, dont le développement exigeait la limitation des coûts salariaux, tout en leur permettant néanmoins d’assurer leur subsistance, voire une légère augmentation de leur niveau de vie (vu les chômages ouvert et déguisé existant dans les campagnes, un très léger différentiel entre les salaires réels versés dans l’agriculture et ceux de l’industrie était suffisant pour attirer en ville le “trop-plein” de main-d’œuvre rurale). Le secteur agricole devait donc financer à la fois le capital (par les devises provenant de ses exportations) et le travail industriels (par le transfert de valeur des producteurs agricoles vers les salariés de l’industrie). Enfin, ultérieurement, un

1. Lewis (1954) parle d’“offre illimitée de travail dans les zones rurales” et d’un travail agricole dont “la productivité marginale tend vers zéro” (à un certain seuil d’intensité en travail appliqué à une parcelle, et sans amélioration des techniques, l’ajout d’une unité de travail supplémentaire n’augmente plus sa production). Dans son article de 1954, Lewis prend précisément l’Égypte comme un cas d’école dans ce domaine.

“bouclage vertueux” pourrait s’établir entre les deux secteurs : la productivité s’accroissant dans l’industrie (dont une partie de la production, celle des intrants agricoles, trouverait des débouchés dans la modernisation de l’agriculture), les salaires pourraient s’y élever, accroissant le pouvoir d’achat des urbains et, à terme, les revenus et les salaires du secteur agricole.

Le secteur agricole constituait donc le pivot de la stratégie de développement élaborée à la fin des années 1950 et en particulier de la stratégie d’autofinancement national de l’industrialisation, que le premier plan quinquennal (1960-1965) tentera de mener à marche forcée avec un certain succès. Cette stratégie sera par la suite qualifiée, en anglais, d’*“extractionnist”* par ses détracteurs (Richards, 1982). En effet, pour financer son effort de développement, en particulier industriel, l’Etat égyptien ne suivit pas la voie d’une impossible fiscalité directe, ne fit pas non plus massivement appel aux capitaux extérieurs, après avoir constaté son échec à rediriger les fortunes à base foncière vers le secteur industriel, et ne se reposa pas non plus sur les mécanismes “vertueux” quasi automatiques d’entraînements intersectoriels que suppose la version libérale du scénario de développement, en partie calquée sur celui de la révolution industrielle. Choissant la version dirigiste étatique de ce scénario, il organisa plutôt l’extraction déguisée d’un surplus aux paysans, par voie d’achat direct et obligatoire de tout ou partie de leurs récoltes, vivrières ou d’exportation, à des prix administrés et la plupart du temps largement inférieurs à ceux qui auraient été déterminés par le libre jeu du marché intérieur pour les premières, et à ceux pratiqués sur le marché mondial pour les secondes. Celles-ci étaient vendues à l’exportation aux prix internationaux, l’Etat encaissant en précieuses devises la différence entre ces derniers et les prix d’achat aux producteurs. Sur les cultures vivrières, l’Etat ne faisait pas de bénéfice, mais réalisait initialement une opération blanche, subventionnant implicitement, uniquement grâce à leur bas prix d’achat aux producteurs, les consommations alimentaires de base des urbains; ces subventions deviendront explicites lorsque l’Etat, malgré des prix d’achat restés inférieurs à ceux du marché, financera sur son budget une partie de leur montant, et elles constitueront le pilier alimentaire de la politique sociale du régime. Ces prix d’achat bas aux producteurs étaient eux-mêmes en partie compensés par des subventions

aux intrants agricoles (engrais et pesticides), dont la fabrication à coût modéré fut progressivement assurée en partie en Egypte même, dans le cadre du développement de son industrie chimique.

*LES COOPÉRATIVES DE VILLAGE ET L'ENCADREMENT ÉTATIQUE
DES ACTIVITÉS AGRICOLES*

Dans le cadre de cette limitation drastique du rôle des marchés agricoles et du marché en général, on mit en place un appareil institutionnel d'encadrement étatique étroit de l'agriculture, permettant la mise en œuvre du triple dispositif de l'obligation faite aux producteurs de pratiquer certaines cultures, de la livraison par eux de quotas aux organismes *ad hoc* de l'Etat, en fonction de la taille de leur exploitation, et de la fixation des prix d'achat de ces quotas. Le quatrième volet économique de la réforme, à savoir la création des coopératives auxquelles tout paysan bénéficiaire de la redistribution des terres fut tenu d'adhérer, constitua, dès les années 1950, le premier noyau de ce système d'encadrement. Il ne s'agissait alors que de coopératives ayant pour fonction de fournir des intrants et des services de vulgarisation et de "rationaliser" la production paysanne; elles visaient en particulier les métayers et les ouvriers agricoles peu habitués à la gestion d'une exploitation. En 1963, ce système fut étendu à tout le territoire égyptien, et les coopératives de village – elles seront environ cinq mille en 1970 (soit un peu plus d'une coopérative par commune rurale) – verront leurs fonctions se multiplier. Ces coopératives multifonctionnelles, devenant les "bras armés" à l'échelon local du ministère de l'Agriculture, dans le cadre de la planification globale de l'économie, furent chargées de la distribution des engrais, pesticides et semences à prix subventionnés, de la fourniture de services de crédit à la production, de vulgarisation, de la planification de la production agricole à l'échelle du terroir de la commune, de l'achat des quotas de récoltes aux producteurs et de leur livraison aux organismes d'Etat les centralisant, de l'entretien des canaux et des drains tertiaires, de l'enregistrement des baux de location des terres et de la tenue de la statistique agricole locale. La planification de la production supposait, sur le plan physique, le découpage du terroir en *hod* (nom désignant auparavant les bassins d'irrigation et que l'on peut ici traduire par "sole"), vastes ensembles d'un seul tenant de parcelles possédées par des

paysans différents, mais relevant d'une même rotation de cultures sur deux ou, plus souvent, trois ans, à raison de deux cultures par an¹. Le regroupement des parcelles, parfois minuscules, en *hod* homogènes, permettait de réaliser des économies d'échelle lors de l'épandage des engrais et des pesticides et éventuellement la mécanisation de certaines tâches (aplanissement, hersage, labour) lorsque la coopérative possédait un tracteur. La planification de la production supposait que l'exploitant agricole cultive chacune de ses parcelles en respectant la rotation imposée par la coopérative sur le *hod* dont elle faisait partie, tous les paysans en possédant une sur un *hod* donné cultivant la même plante durant la même saison agricole. Seuls les paysans possédant au moins trois parcelles dans trois *hod* différents affectés de rotations différentes ou de la même rotation décalée dans le temps étaient assurés de pouvoir, à chaque saison, cultiver une parcelle en culture vivrière, une autre en culture commerciale (d'exportation) et une troisième en fourrage. Ce système était donc très contraignant. Pour pallier cette rigidité, de nombreux paysans pratiquaient l'échange de parcelles relevant de *hod* différents. Cependant, toutes les parcelles n'étaient pas situées sur des soles à rotations obligatoires, ce qui permettait à leurs titulaires d'échapper à celles-ci; c'était en particulier le cas des parcelles de potagers et de vergers. Sur le plan de la commercialisation, une part de la récolte des cultures obligatoires devait être livrée par les exploitants à la coopérative de village, des quotas étant fixés au niveau national et répartis successivement par provinces, districts

1. On distinguait trois saisons culturales en Egypte : *chetwî* (l'hiver), allant, selon les cultures, d'octobre-novembre à février-mai, *sayfî* (l'été), allant de mars-mai à septembre-octobre et *nîlî* (saison de la crue), allant de juillet à octobre-novembre. Rares étaient les parcelles portant plus de deux cultures par an, à part celles qui étaient plantées en légumes. Les cultures dites *nîlî* furent abandonnées progressivement avec la fin de l'irrigation "traditionnelle" par bassin (*hod*) retenant les eaux de la crue du Nil, type d'irrigation qui caractérisait encore une partie du sud de l'Egypte jusqu'au tout début des années 1970, date de la mise en eau complète du lac du haut barrage d'Assouan. On donnera ici, pour l'exemple, un type de rotation triennale, typique des régions cotonnières : première année, *chîtwi* en blé, *sayfî* en maïs/riz; deuxième année, *chîtwi* en trèfle d'Alexandrie (une coupe), *sayfî* en coton; troisième année, *chîtwi* en trèfle d'Alexandrie (plusieurs coupes), *sayfî* en maïs/riz (Ruf, 1988). Des *hod* différents situés au sein du même terroir pouvaient être soumis à la même rotation de cultures, biennale ou triennale, mais en ordre décalé : durant une année calendaire donnée, le *hod* 1 portait les cultures de première année de la rotation, le *hod* 2 les cultures de la deuxième année, etc.

et communes rurales, la coopérative fixant à son tour le montant de la part de récolte à fournir par chaque exploitant en fonction des rendements et de la surface de sa parcelle. Ces quotas étaient achetés au producteur par la coopérative au prix fixé par le ministère de l'Agriculture, après déduction du coût des intrants (pour lesquels des quotas furent aussi fixés, par unité de surface des différentes cultures). Après cette opération, le reste de la récolte était vendu par l'exploitant à un meilleur prix sur le marché libre, local ou de district, et/ou auto-consommé dans le cas des cultures vivrières. Les cultures obligatoires, soumises aux quotas et, pour la quantité leur correspondant, aux prix administrés, étaient les suivantes :

— le coton, cultivé dans le Delta et en Moyenne-Egypte. A partir de 1966, l'intégralité de sa récolte dut être livrée aux coopératives; ses producteurs reçurent de 1970 à 1979 en moyenne 51 % de son prix international, mais seulement 39 % de 1979 à 1985;

— le blé, cultivé sur tout le territoire. Ses quotas de livraison étaient de 40 % durant les années 1960 et 1970. Il était payé en moyenne 79 % de son prix international sur la période 1970-1985, avec une baisse à 57 % en 1979, suivie d'une remontée continue jusqu'à 82 % en 1984;

— le maïs blanc, cultivé durant la saison d'été dans tout le pays (sauf dans l'extrême Sud, où il est remplacé par le sorgho). Il est destiné à la consommation humaine, ses feuilles étant utilisées aussi comme fourrage (le maïs jaune servant à l'alimentation de la volaille est entièrement importé). Les surfaces à planter en maïs cessèrent d'être réglementées en 1981, et les quantités à livrer à l'Etat furent payées 95 % de leur prix international durant la période 1970-1984;

— le riz, cultivé dans le nord du Delta. Ses quotas, de 65 %, furent payés à hauteur de 70 % du prix international en moyenne de 1970 à 1981 et de 95 % de cette date à 1985;

— la canne à sucre (cultivée en Moyenne et Haute-Egypte), avec des quotas de 90 % payés en moyenne 57 % du prix international de 1970 à 1981, puis au prix international jusqu'en 1985;

— enfin, les oignons (avec des quotas de 60 % payés 70 % du prix international en moyenne sur la période 1970-1984), les pommes de terre, les fèves, les lentilles, le soja, l'ail, le sésame et les arachides (Khedr *et al.*, 1996). A partir de 1981, ces cultures sortirent du système des surfaces et des livraisons obligatoires, seuls restaient les prix d'achat fixés par l'Etat, auquel la vente par les producteurs était facultative.

En revanche, la culture du *bersîm* (trèfle d'Alexandrie, longtemps l'unique fourrage cultivé en Egypte) ne fut jamais réglementée bien que cette plante fasse partie des rotations; ce fourrage ne fait que marginalement l'objet de vente, ceux qui le cultivent le destinant à leur propre bétail. Enfin, et c'est là un élément capital, la culture des légumes – pratiquée dans et hors des rotations obligatoires (en ce cas sur les parcelles hors *hod*) – et des fruits, elle aussi, ne fut jamais réglementée. Par ailleurs, un tel système ne sera jamais appliqué à la production de viande et de lait.

Ces mesures d'encadrement étatique de l'agriculture, dont la rigueur s'atténua légèrement durant la première moitié des années 1980 pour disparaître totalement entre, *grosso modo*, 1985 et 1995, modelèrent donc pour une trentaine d'années le paysage, le territoire et l'économie agraires et une partie des rapports sociaux dans les campagnes, ainsi que les comportements de la paysannerie et des moyens et grands agriculteurs, en particulier dans leurs stratégies de contournement du système ou de mise à profit de ses failles. Cet encadrement fut très contraignant, sans pour autant instaurer une collectivisation de l'agriculture : la notion même de propriété privée du sol agricole ne fut jamais remise en cause, une fois effectuée la redistribution des terres, et aucune structure de type *kolkhozien* ne fut mise en place. Le regroupement des parcelles en *hod* homogènes portant une même culture ne "collectivisa" pas non plus le travail agricole : hormis les opérations mécanisées effectuées dans quelques régions seulement, chaque petit exploitant put continuer à travailler sur ses parcelles avec, en général, l'aide des membres de sa famille. Les tâches que traditionnellement les paysans accomplissaient collectivement dans le cadre d'un système d'entraide et d'échange de services, comme la récolte des céréales (encore effectuée à la faucille), continuèrent d'être pratiquées ainsi. La coopérative ne mobilisait les paysans et/ou la main-d'œuvre du village que pour quelques tâches périodiques particulières comme le curage des canaux et des drains et des opérations d'urgence comme la lutte contre le ver du coton. La généralisation des coopératives de village, si elle ne "collectivisa" pas les campagnes, n'instaura pas non plus, et de loin, des "démocraties économiques" villageoises où l'ensemble des producteurs, par l'intermédiaire du bureau élu de la coopérative, aurait (auto)géré son terroir et les travaux des champs... Les coopératives introduisirent dans les campagnes le personnage du

bureaucrate-fonctionnaire rural, natif (pour une partie des simples employés) ou non (pour les techniciens, les ingénieurs et le directeur) du lieu. Les paysans illettrés (ils constituaient à l'époque 75 % de la paysannerie) ayant été exclus, à partir de 1969, de l'éligibilité au bureau de la coopérative et le plafond de surface cultivée pour être éligible étant passé à 15 *feddan*, une alliance de fait s'établit entre bureaucrates des coopératives et paysannerie aisée voire riche. Cette dernière, appartenant à la "seconde strate", est ainsi souvent passée d'une allégeance aux anciens grands propriétaires à une allégeance stratégique – se renversant souvent en domination – aux dirigeants des coopératives.

LE HAUT BARRAGE D'ASSOUAN

Le deuxième pilier du développement agricole de l'époque nassérienne, rendant en partie possible le troisième (l'extension des terres cultivables sur le désert), fut la construction du haut barrage d'Assouan et la mise en eau de son immense lac-réservoir. La réalisation de cet ouvrage gigantesque, achevé au tout début des années 1970, a souvent été racontée sur le mode épique, et les conséquences environnementales et économiques du barrage ont fait l'objet de nombreux débats. Qu'il suffise de rappeler que celui-ci n'était pas le premier implanté en amont immédiat d'Assouan, qu'un premier barrage (dit "barrage des Anglais") avait été achevé en 1902, surélevé deux fois par la suite et destiné à constituer un réservoir intersaisonnier de 6 milliards de mètres cubes, retenus au moment de la crue et lâchés à partir de février-mars au moment de l'étiage dans les canaux dits d'été, afin de favoriser la culture du coton. Le lac du haut barrage retient quant à lui 155 milliards de mètres cubes, soit l'équivalent de presque deux fois le débit moyen annuel du Nil à cet endroit. Il constitue donc une réserve interannuelle permettant de lâcher annuellement, y compris durant plusieurs années successives de basses crues (comme ce fut le cas à la fin des années 1980¹), les indispensables 55 milliards de mètres cubes

1. Lors des années 1989-1991, la moitié seulement des terres agricoles auraient été réellement productives si le seul débit annuel au cours de cette période, très inférieur à la moyenne, avait été utilisé; les importations agricoles auraient dû doubler pour assurer l'approvisionnement normal du pays, creusant encore le déficit de la balance commerciale. Depuis ces années-là, il semble que

que l'Égypte utilise entièrement (et aux quatre cinquièmes pour l'irrigation des terres agricoles) et auxquels elle a droit au terme des accords de 1959 passés avec le Soudan sur le partage des eaux du Nil¹. Parmi les critiques faites au haut barrage, on compte celles qui concernent l'évapotranspiration à la surface du lac de retenue (sous-estimée à l'époque, elle semble être de l'ordre considérable de 10 milliards de mètres cubes), la rétention du limon qui s'accumule derrière la digue de retenue au lieu de venir fertiliser les champs (mais depuis le début du passage à l'irrigation pérenne, vers 1830, ce limon s'accumulait dans les canaux et peu en était élevé jusqu'aux champs), enfin la salinisation des sols et la chute de leur fertilité. Ce problème est considérable et largement lié au fait que le programme d'installation des drains (en grande partie souterrains, afin d'économiser la surface cultivable) n'a pas suivi assez rapidement la mise en eau du haut barrage. Les investissements à engager étaient en effet énormes, supérieurs à ceux qui avaient été effectués pour la construction du barrage lui-même. En 1970, à la suite du relâchement de l'entretien des drains existants et au trop faible rythme d'installation des nouveaux, un tiers du territoire agricole (soit 2 millions de *feddan*) était considéré comme salinisé, ce qui entraînait une chute des rendements et un manque à gagner de l'ordre de 20 %. En particulier, la conversion en 1970 de 800 000 *feddan* à l'irrigation pérenne en Haute-Égypte (le sud du gouvernorat d'Assiout et ceux de Sohag et Qena relevaient jusqu'à cette date de l'irrigation saisonnière par bassins) ne fut suivie de l'installation de drains souterrains que sur 300 000 *feddan*, dans le cadre d'un programme financé par la Banque mondiale ; dans le cadre d'un autre programme, financé par la même institution, 950 000 *feddan* furent équipés en drains souterrains dans le Delta. Durant les années 1970, les fonds consacrés à l'installation de drains passèrent de 9 à 17 % du budget alloué à l'agriculture. Cela eut pour effet de ralentir l'élévation de la nappe phréatique et la salinisation, problèmes dont la résolution ne relevait que de la mobilisation de moyens financiers suffisants, les techniques adéquates étant connues.

les critiques adressées au haut barrage aient connu un certain répit, du moins parmi l'opinion informée...

1. En outre, les eaux lâchées en aval du barrage actionnent 12 turbines hydro-électriques, qui fournissent à l'origine plus de 80 % des besoins en électricité du pays (seulement 15 % actuellement), dont les besoins industriels (en particulier ceux de l'énorme usine d'engrais, la Kima, située non loin d'Assouan).



Malgré ces conséquences problématiques de la mise en eau du lac du haut barrage, le bilan en terme d'augmentation de la production, vivrière en particulier, fut largement positif. Outre un gain de surface récoltée de l'ordre de 1,4 million de *feddan* (celle-ci passa de 9,4 à 10,8 millions de *feddan* grâce à la conversion à l'irrigation pérenne des bassins de Haute-Egypte et à l'augmentation de l'intensité culturale¹ sur l'ensemble du territoire cultivé), les superficies plantées en riz (grand consommateur d'eau) dans le nord du Delta doublèrent durant le début des années 1970, passant à 1 million de *feddan*, les superficies de canne à sucre s'accrurent de 85 000 *feddan*, et la culture du maïs passa du statut de culture *nilî*, plantée en juillet et de courte durée, à celui de culture *sayfi*, plantée en mai, ce qui s'accompagna d'une augmentation des rendements de l'ordre de 40 %.

LA BONIFICATION DES TERRES DÉSERTIQUES

Le troisième pilier de la stratégie de développement agricole appliquée durant la période nassérienne fut l'extension des terres cultivées dans les zones désertiques situées à la périphérie du Delta et dans la "Nouvelle Vallée"², par le moyen de leur bonification. Ce processus ne fut que partiellement spécifique à cette période. Dès les années 1830, en effet, la conquête de terres cultivables sur les marais insalubres qui parsemaient le Delta et la mise en culture des terres mal irriguées laissées en friche, dans le Delta et dans la vallée, mobilisèrent une énergie considérable : de vastes périmètres de terres incultes furent attribués par les khédives à des membres de la famille royale, à des militaires et à des notables, charge à eux de les mettre en valeur en mobilisant et en rémunérant de la main-d'œuvre, y compris

1. On appelle ainsi le rapport des surfaces récoltées sur les surfaces cultivées, compte tenu des deux (voire trois) cultures saisonnières praticables chaque année sur les parcelles qui ne sont pas en cultures pérennes (les vergers ou la canne à sucre, par exemple). L'intensité culturale (ic) peut se mesurer soit en ne comptant au dénominateur que les parcelles en cultures saisonnières (ic1), soit en y ajoutant les parcelles en cultures pérennes. La valeur de l' ic1 de l'Egypte (1,92 en 2000) indique que, à chacune des deux saisons agricoles, une petite proportion (4 %) de la terre cultivée durant l'autre saison est laissée en jachère (à ne pas confondre avec la friche, qui désigne une terre durablement non cultivée).

2. On appelle ainsi la chaîne d'oasis du désert Libyque, situé à l'ouest de la vallée du Nil.



servile. Plus tard, au début du xx^e siècle, dans la périphérie nord du Delta et au sud de la Haute-Egypte, sur le vaste cône de déversement du wadi Kom Ombo, de grandes concessions de terres non cultivées furent attribuées à des compagnies étrangères qui les transformèrent en plantations respectivement de coton et de canne à sucre, grâce à l'installation de puissants instruments d'exhaure mécanisée (pompes et grands *tambur*¹ mus par des moteurs à vapeur).

La nouveauté de la bonification entreprise par l'Etat dans les années 1950 est qu'elle s'opéra sur des terres totalement désertiques, inaugurant ainsi la réalisation d'un rêve de "sortie" de la vallée du Nil, de migration d'une population paysanne trop dense vers les espaces immenses d'un désert à faire verdier. Durant toute la période d'"agriculture encadrée", ce fut l'Etat, par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture (qui ajouta significativement à son titre "... et de la Bonification des terres"), qui assura la quasi-totalité des énormes opérations de viabilisation des terres désertiques (nivelage, épierage, creusement de canaux) pour les rendre cultivables. De 1952 à 1959, diverses expériences furent tentées, de façon relativement désordonnée et avec divers succès; 79 000 *feddan* seulement furent alors bonifiés, qui furent attribués à des paysans sans terre ou à de petits exploitants cultivant déjà des terres anciennes et n'ayant pas bénéficié de la réforme agraire. L'expansion systématique se réalisa dans le cadre du premier plan quinquennal et durant les deux années qui le suivirent (1960-1967) : une énorme surface de 890 000 *feddan* fut alors conquise sur le désert. Sur 200 millions de £e allouées par le plan aux investissements agricoles, les trois quarts allèrent à la bonification des terres désertiques. L'accent fut mis durant cette étape sur l'augmentation de la production agricole, essentiellement alimentaire, plus que sur l'accès à la terre des petits paysans, et ces nouvelles terres furent plutôt mises en culture par des agriculteurs aisés qui en avaient les moyens. La période suivante vit les efforts dans ce domaine se relâcher, avec seulement 36 000 *feddan* bonifiés durant les années 1970, principalement faute de crédits disponibles, les dépenses militaires ayant fait un bond après le désastre de juin 1967.

1. Roue métallique à compartiments, permettant d'élever l'eau sur une hauteur égale à son rayon (qui pouvait aller jusqu'à 3 mètres), l'eau s'évacuant par son centre (contrairement à la *noria*, qui élève l'eau sur la hauteur de son diamètre). (Voir le chapitre "L'irrigation et la disparition de la *sāqya* : exclusion sociale et patrimonialisation", p. 205.)

Ainsi, de 1952 à 1980 – mais en fait jusqu'à 1973 –, presque 1 million de *feddan* furent aménagés en vue de leur transformation en terres cultivables. Cependant, de cette superficie, une partie retourna au désert et un tiers seulement était considéré, à la fin des années 1970, comme ayant atteint des rendements acceptables, inférieurs cependant à ceux des terres anciennes. Ces 350 000 *feddan* (l'équivalent de la surface cultivée d'un gouvernorat de la vallée, ce qui n'est déjà pas rien) sont en grande partie situés dans la "province de la Libération" (*mudîriyyat al-Tahrîr*), à l'ouest du gouvernorat de Beheira, où de nos jours la frontière entre les terres anciennes et les terres nouvelles bonifiées durant cette période – qui ont presque les mêmes rendements – n'est pratiquement plus visible. Une autre partie de cette superficie (de l'ordre de 80 000 *feddan* réellement productifs), irriguée à l'aide d'eau souterraine pompée à grande profondeur, fut aménagée autour des oasis de la Nouvelle Vallée. Face à ces résultats d'ensemble en demi-teinte, après une période d'enthousiasme conquérant, le rapport coût/avantage de la bonification fit débat : rendre un *feddan* de désert cultivable coûtait de quatre à huit fois le prix de l'équipement en drains souterrains de la même surface située dans les terres anciennes. Néanmoins, sans que soit remise en cause l'impérieuse nécessité de l'"extension verticale" (croissance des rendements et intensification) de l'agriculture sur les terres anciennes, l'extension dite "horizontale" sur les terres désertiques pouvait sembler indispensable, ne serait-ce que pour compenser la superficie des très fertiles terres agricoles qui, durant ces mêmes trente années, furent "mangées" par l'extension du bâti à la périphérie des villes et autour des noyaux d'habitat villageois. (Voir le chapitre "La « banalité » d'une urbanisation illégale", p. 111.)

LE BILAN MÉDIOCRE DE TRENTE-CINQ ANS D'AGRICULTURE ENCADRÉE

Quel est le bilan des trente-cinq années allant de la réforme agraire aux mesures massives de libéralisation et de déréglementation de l'agriculture (1986) mettant fin à la période de son encadrement étatique ? Si les appréciations portées sur ce bilan sont bien évidemment contrastées, selon les options idéologiques de ceux qui les portent (avec, très grossièrement, un clivage entre "étatisme socialisant" et libéralisme économique), les grandes lignes du bilan lui-même sont

assez claires et, pour la plupart, reconnues par les deux “parties”, bien que l’une et l’autre mettent l’accent sur certaines de ces lignes et en imputent les traits caractéristiques à des causes et à des mécanismes différents.

Sur le plan macroéconomique, la part du secteur agricole dans le PIB était de 35 % dans les années 1950, il déclina lentement, tombant à 32 % au début des années 1960, à 28 % au début des années 1970 et à 22 % au début des années 1980. A prix constants, le taux de croissance annuel du PIB agricole fut de 3,3 % durant les années qui virent la mise en place de l’encadrement étatique (1955/1956-1960/1961), grimpa à 3,7 % durant les années “socialistes” (1960/1961-1965/1966), chuta gravement à 1,6 % durant l’entre-deux-guerres (1965/1966-1971/1972), pour stagner à un faible 2 % durant les années suivantes et remonter à 2,7 % à la fin des années 1970, pour se maintenir à ce niveau jusqu’en 1986, année de la “grande libéralisation”. Ce dernier taux, plus favorable, fut lié au relèvement des prix d’achat aux producteurs de certaines cultures (dont le blé et le coton), dans le but d’inciter les exploitants agricoles à accroître leur production. Sur l’ensemble de la période (1952-1986), le taux de croissance annuel du PIB agricole fut de 2,6 %, dépassant ainsi légèrement le taux de croissance démographique, qui fut de 2,4 %. Mais durant les années 1966-1986, il fut inférieur à la croissance démographique (qui connut, entre 1976 et 1986, un taux de 2,8 %, le plus élevé de l’histoire démographique du pays) ; le PIB agricole, mesuré *per capita*, déclina donc significativement, ainsi que le volume de la production alimentaire par habitant. Quant au taux de croissance de la valeur ajoutée, il fut en moyenne de seulement 2,2 % durant ces trente-cinq ans, restant inférieur à celui du PIB, car la part des consommations intermédiaires, des intrants en particulier, s’accrut au sein du produit agricole. Parmi ces intrants, les engrais occupent la place principale : en trente ans, la consommation des engrais azotés quintupla et celle des phosphates sextupla, faisant de l’agriculture égyptienne l’une des plus consommatrices d’engrais par unité de surface, dès cette époque. L’emploi agricole, lui (très difficile à mesurer, surtout en ce qui concerne la main-d’œuvre familiale, féminine en particulier), est resté pratiquement stable en termes d’effectifs sur toute la période, tournant autour de quatre millions d’actifs ; il est ainsi tombé d’un peu plus de la moitié de la population active dans les années 1950 à 37 % au début des années 1980.

Ces très médiocres performances agricoles sur l'ensemble de la période (en particulier le déclin du volume de la production alimentaire *per capita* de 1966 à 1986) furent particulièrement décevantes au regard des objectifs de croissance fixés lors de la mise en place de l'encadrement étatique de l'agriculture. Peut-on affirmer qu'elles furent liées à un faible investissement (formation brute de capital fixe) dans ce secteur, contrastant dans les faits avec l'accent mis par l'Etat sur le développement agricole ? La part des investissements effectués dans l'agriculture *stricto sensu* (hors grandes infrastructures) au sein de l'investissement total peut le laisser penser : de 4,1 % en 1955-1956, elle passa à 8,5 % en moyenne durant les années 1961/1962-1967/1968, redescendit à 7,2 % durant les six années suivantes et tomba à 4,5 % de 1974 à 1978, ce qui est très faible au regard de la part du PIB agricole dans le PIB global. La prise en compte des investissements concernant les infrastructures agricoles permet de nuancer ce jugement : la part de ceux qui furent affectés à l'irrigation et au drainage dans l'ensemble des investissements était de 7 % en 1956-1957, mais elle s'éleva à 14 % au milieu des années 1960, pour décroître ensuite à partir de 1969-1970 (9 %) et tomber à 4 % en moyenne durant les années 1970, où les infrastructures agricoles furent quasi totalement négligées par l'Etat (qui avait le monopole de l'investissement dans ce domaine). La part de l'investissement dans l'agriculture au sens large (infrastructures comprises) atteignit donc 23 % durant les années 1960, ce qui était considérable, pour retomber à moins de 7 % au milieu de la décennie suivante, la chute étant vertigineuse¹. Encore faut-il préciser que l'apogée des dépenses d'infrastructure correspondit à la construction du haut barrage d'Assouan et que la bonification de terres désertiques a compté longtemps pour plus de la moitié des investissements concernant le secteur agricole. Les services agricoles (recherche, vulgarisation, mécanisation agricole, fonctionnement des coopératives) ne bénéficièrent que de la portion congrue de ces investissements (jamais plus de 10 %, très souvent 5 %). Il est clair dès lors que le marasme agricole des années 1970 correspond à une période de fort sous-investissement dans l'agriculture.

1. L'ensemble des investissements dans l'agriculture et ses infrastructures fut à plus de 95 % le fait de l'Etat, les investissements privés étant dans ce secteur encore plus faibles que dans les autres, y compris lorsque, après l'ouverture économique de 1973-1974 (*infitâh*), le secteur privé fut invité à investir dans les différents secteurs de l'économie.

Le sous-investissement ne constitue cependant qu'une des causes de la très faible augmentation de la production, en particulier dans les années 1970. L'autre cause (il s'agit en fait d'un faisceau de causes) réside dans le caractère "extractionniste" du système des cultures obligatoires, des quotas et des prix administrés d'achat aux producteurs (peu incités à investir dans l'accroissement de la production de cultures obligatoires vivrières, peu rémunérées). Ces dispositifs opéraient en effet un transfert de surplus non payé aux paysans vers l'Etat (pour les cultures d'exportation) et vers le consommateur urbain (pour les cultures vivrières), ce transfert étant l'équivalent d'une taxe perçue sur les producteurs. Un tel système incitait les producteurs à le contourner, à tenter de se soustraire aux rotations obligatoires et à planter sur leurs parcelles des cultures non réglementées, qui échappaient aux quotas et aux prix administrés et dont les prix d'achat aux producteurs devenaient nettement plus rémunérateurs – d'autant que la demande urbaine s'est accrue particulièrement dans les années 1970 avec l'afflux des remises des travailleurs égyptiens partis à l'étranger (ils rapatriaient une large part de leurs revenus) et avec l'euphorie de l'économie "d'ouverture". Ce fut le cas du *bersîm*, fourrage indispensable aux bovins fournissant une viande dont la consommation urbaine connut un essor sans précédent, et surtout des fruits et des légumes, dont les superficies connurent leur plus fort taux d'augmentation durant les années 1970. Bien évidemment, toutes les strates de la paysannerie n'étaient pas "égales" face à ces phénomènes de "désincitation" et d'incitation. Si les très petite, petite et "petite-moyenne" paysanneries (cultivant moins de 5 *feddan*) restaient très dépendantes des intrants subventionnés par les coopératives et devaient donc se soumettre aux rotations obligatoires, aux quotas et aux prix administrés peu rémunérateurs, les paysans aisés et riches (plus de 5 *feddan*) en étaient moins dépendants, dans la mesure où ils pouvaient tout à la fois payer les amendes sanctionnant le contournement de la réglementation, circonvenir les agents des coopératives aux bureaux desquelles nombre de ces paysans aisés siégeaient, contracter ailleurs qu'à la coopérative les emprunts nécessaires et acheter sur le marché noir les intrants subventionnés revendus par les petits paysans à court d'argent. Tendanciellement, la trappe du système rotations-quotas-prix administrés se refermait sur une petite paysannerie dont, faute d'intrants en quantité suffisante, les rendements stagnaient, voire

diminuaient, cependant que les paysans aisés échappaient en partie au système et s'orientaient vers des cultures plus rémunératrices qu'ils vendaient sur le marché libre et dont la productivité croissait grâce à l'accès à un surplus d'intrants. L'encadrement de la production et de la vente des produits agricoles fut donc non seulement partiellement responsable, avec le sous-investissement, de la faible croissance de la production des cultures obligatoires, par les effets désincitateurs du transfert de surplus qu'il provoquait, mais encore déterminant dans un processus de différenciation de la paysannerie, qui s'accrut dans la deuxième moitié des années 1970 et était lié aux capacités différentielles de contournement du système par les différentes strates d'agriculteurs. Cela ne signifie pas que les familles appartenant aux strates subalternes de la paysannerie s'appauvrirent absolument durant ces années, en particulier du fait de l'arrivée des flux de remises, dont beaucoup bénéficièrent, mais que leurs activités agricoles leur profitèrent moins que celles qui étaient menées par les agriculteurs aisés et riches.

L'estimation du surplus ponctionné sur les exploitations agricoles prises dans la trappe de l'encadrement étatique a fait l'objet de plusieurs études, nécessairement très techniques. Il ressort de la meilleure d'entre elles (Dethier, 1989) qu'en comptabilisant, en positif, les subventions aux entrants ainsi que les investissements publics dans l'agriculture et, en négatif, la taxation implicite des producteurs par le biais des prix administrés, le bilan est négatif tout au long de la période 1960-1985, ce qui indique un continuels transfert net de ressources hors de l'agriculture. Ramené au PIB agricole, ce transfert oscille entre des valeurs extrêmes de - 90 % en 1974 et de - 5 % en 1983. Globalement, ces valeurs dessinent trois phases : un déclin du transfert net négatif entre 1960 (- 57 %) et 1967 (- 10 %), puis une remontée de ce transfert entre 1967 et 1974 (- 90 %), liée à la conjonction de la baisse des investissements publics et de l'accroissement de l'intervention étatique sur les prix et enfin, entre 1974 et 1985 (- 17 %), de nouveau un déclin du transfert hors de l'agriculture. Cette dernière tendance, favorable aux revenus des petits paysans ne pouvant échapper aux cultures obligatoires, fut déterminée (alors que les investissements publics dans l'agriculture se maintenaient à un faible niveau) par la conjonction d'un accroissement des subventions aux intrants et d'un relèvement significatif des prix administrés d'achats de certaines cultures (blé, riz et canne à sucre).

Les fluctuations du niveau de taxation déguisée de la paysannerie sur presque trente-cinq ans se lisent directement dans l'évolution de la prévalence de la pauvreté monétaire rurale¹. Les enquêtes portant sur les revenus et dépenses de consommation des exploitants agricoles et des paysans sans terre ayant été rares durant la période étudiée, on ne peut se référer qu'aux mesures de la pauvreté rurale en général, qui évaluent imparfaitement la pauvreté agricole, car plus on avance dans le temps, plus la proportion de la population agricole décline au sein de la population rurale et plus la part des revenus agricoles diminue au sein des revenus des familles agricoles elles-mêmes, dont les membres travaillant encore dans l'agriculture pratiquent la pluriactivité et dont d'autres membres trouvent des emplois hors de ce secteur. Il est estimé que, déjà en 1977, près de la moitié des revenus perçus par les ménages ruraux ne provenaient plus d'activités agricoles. L'examen des taux de pauvreté rurale montre que, globalement, la période nassérienne, sauf en ses dernières années, vit une amélioration des conditions de vie des ruraux : l'on comptait dans les campagnes entre 28 et 35 % de pauvres en 1958, selon les sources et modes de calcul – respectivement Adams (1991) et Radwan (1977) – et entre 24 et 27 % en 1965, les deux sources indiquant un déclin significatif et de même ordre de grandeur. La diminution du transfert net hors de l'agriculture, l'augmentation des salaires agricoles (indice 165 en 1967, base 100 en 1956) et les retombées globales du développement "socialiste" durant cette période rendent compte de cette décroissance de la pauvreté. En 1975, le taux de pauvreté rurale était, d'après les mêmes auteurs, situé entre 44 et 60 % ; quoi qu'il en soit de l'écart surprenant entre ces deux mesures, l'on assista durant la période de l'entre-deux-guerres (1967 et 1973) à un impressionnant appauvrissement des campagnes, lié à la remontée du taux de taxation déguisée de la paysannerie, à la baisse des salaires agricoles (indice 128 en 1974) et au marasme de l'économie égyptienne dans son ensemble. A l'inverse, la période 1975-1982 vit le taux de pauvreté rurale régresser très fortement : les mesures d'Adams (1991)

1. La pauvreté est ici mesurée à l'aide de seuils monétaires de dépenses (les revenus étant plus difficilement mesurables) en dessous desquels un ménage est considéré comme pauvre ; les données sur les dépenses de consommation des ménages (incluant l'évaluation monétaire de l'autoconsommation) proviennent des enquêtes de budget et de consommation des ménages menées par la CAPMAS en 1958, 1965, 1975 et 1982.

et d'El-Laithy *et al.* (1999) indiquent un taux de pauvreté rurale situé entre 18 et 23 % ; un déclin du transfert net négatif, le doublement des salaires réels ruraux, l'afflux des remises des travailleurs étrangers et le boom (certes spéculatif) de l'économie égyptienne dans son ensemble sont les causes de cette amélioration globale des conditions et des niveaux de vie des ruraux. Mais la croissance post-*infitâh* fut très artificielle, et la pauvreté rurale remonta légèrement sitôt intervenu le "retournement" de conjoncture du début des années 1980.

DÉRÈGLEMENTATION ET LIBÉRALISATION DU SECTEUR AGRICOLE

Le relèvement, au début des années 1980, du prix d'achat du blé, du riz et de la canne à sucre, allait dans le sens d'une tentative de "réanimation" de la production de trois des cinq cultures réglementées les plus importantes (comprenant aussi le maïs et le coton). Malgré cela, l'échec fut total : leurs superficies et les rendements continuèrent à stagner. La seconde mesure, l'augmentation des subventions aux intrants, voulait aller dans le même sens ; elle était par ailleurs prise dans le cadre d'un assouplissement de l'encadrement étatique : en 1976, suite à un conflit politique entre Sadate et le directeur général de la Fédération des coopératives, celles-ci furent dessaisies de leur rôle de fournisseuses d'engrais, de pesticides, de semences sélectionnées et de crédits, au profit d'un réseau de "banques de village" placées sous le contrôle de la Principal Bank for Development and Agricultural Credit (PBDAC). Cependant, si le subventionnement des intrants fut plus important entre 1975 et 1980 (de l'ordre de 60 %) qu'il ne l'avait jamais été (pour diminuer ensuite régulièrement et atteindre 21 % en 1985), les banques de village exigèrent de solides cautions en matière de crédit, qui avantageaient nettement les paysans aisés et riches. Ces deux types de mesures, au total peu efficaces quant à l'accroissement de la production agricole, mais contribuant à diminuer le taux de taxation déguisée de la petite paysannerie soumise aux cultures obligatoires tout en confortant la paysannerie aisée, annonçaient une remise en question du modèle "extractionniste". Elles ne furent cependant pas prises afin d'alléger le "fardeau du fellah" (si son niveau de vie s'améliora entre 1975 et le début des années 1980, l'afflux des remises envoyées par des membres de sa

famille y est pour beaucoup). Elles le furent dans une tentative désespérée de redynamiser la production agricole, sur la base d'un diagnostic de son complet "blocage", qui se traduisait par un énorme déficit alimentaire pesant très lourd dans celui de la balance commerciale extérieure du pays.

Ce diagnostic faisait l'unanimité parmi les membres d'au moins quatre groupes d'opinion, d'intérêt et de pouvoir : le ministre de l'Agriculture lui-même, Youssef Wali, partisan d'une libéralisation du secteur agricole égyptien "dirigée par le haut", accompagné d'une fraction de hauts technocrates de son ministère et conseillé par un ensemble d'experts étrangers de l'USAID (United States Agency for International Development) et de divers organismes internationaux ; de larges fractions de la classe dirigeante égyptienne ayant émergé ou réémergé sous Sadate (appartenant au parti au pouvoir comme à l'opposition "modérée" – le Néo-Wafd) et détenant des patrimoines fonciers et/ou des intérêts dans le secteur agricole ; des membres des milieux d'affaires issus de l'*infitâh* qui percevaient le secteur agricole, une fois prudemment "désencadré et désétatisé" en fonction de leurs intérêts, comme riche en possibilités d'activités fructueuses, dans le commerce des intrants et des récoltes de plein champ, ainsi que dans la production animale et horticole à haute valeur ajoutée (légumes, fruits et fleurs) ; enfin, celui des agriculteurs aisés et riches (et de leurs représentants dans la sphère politique), contournant en général fort bien le système d'encadrement étatique de l'agriculture mais lassés des divers types de coûts que cela supposait. A quelques nuances près, le diagnostic des causes du blocage comme les remèdes à y apporter, supposés décisifs, faisaient l'unanimité parmi ces quatre fractions des "élites". Les "émeutes du pain", que provoqua l'annonce de son renchérissement conformément aux recommandations du FMI et qui ravagèrent en janvier 1977 le centre-ville du Caire, furent considérées par ces élites comme emblématiques des conséquences sociopolitiques dangereuses de la stagnation de la production agricole et de la dépendance alimentaire qu'elle accentuait. Selon ces groupes d'opinion et d'intérêts, les causes de la stagnation résidaient dans la sous-productivité de petites exploitations archaïques, dont une réforme agraire honnie avait renforcé la fragmentation, et dans l'encadrement bureaucratique-étatique de l'agriculture, engendrant des "désincitations" à produire. Outre la politique d'achat par l'Etat de quotas de cultures obligatoires à des prix inférieurs à ceux du

marché libre, était incriminée – ce qui était nouveau – la trop faible part ponctionnée par le loyer réglementé de la terre sur le revenu de l'exploitant, lui laissant une large marge bénéficiaire qui ne le poussait pas à intensifier sa production ; ce dernier argument coïncidait étroitement avec les intérêts fonciers d'une partie de ces élites. Ces "mécanismes pervers" furent analysés, au tournant des années 1980, par des conseillers rédigeant une foule de rapports techniques dans les termes savants de "la" science économique (néoclassique), tels la distorsion des prix agricoles envoyant de mauvais signaux aux producteurs pratiquant des rotations financièrement sous-optimales, par mauvaise allocation de leurs rares moyens (terre, eau, intrants, crédits, investissements). Ainsi exprimée, l'étiologie du mal impliquait son remède "naturel" : la déréglementation, le désencadrement étatique de l'ensemble du secteur agricole, sa conversion totale à l'économie de marché, la privatisation des entreprises publiques qui lui étaient liées et la nécessité pour l'économie agricole égyptienne de se tourner vers l'extérieur par le développement des exportations, en jouant sur ses "avantages comparatifs"¹. Ces mesures conduiraient d'elles-mêmes à l'augmentation de la productivité par unité de surface et donc à l'accroissement de la production et du revenu agricoles, par une meilleure allocation des ressources rares et une transformation des systèmes de cultures (*crop mix*).

La fin des années 1980 (à partir de 1986-1987), les années 1990 et le début des années 2000 ont vu la mise en œuvre de ce vaste "programme" de libéralisation, non sans attermoiements, conflits d'intérêts retardant les échéances et irruptions de facteurs économiques extérieurs conjoncturels venant limiter les effets vertueux du programme. Le secteur agricole "prit de l'avance" sur l'ensemble de l'économie égyptienne, puisque les deux accords signés entre l'Etat égyptien, d'une part, et le FMI et la Banque mondiale, d'autre part, sur un programme global de réforme économique libérale et d'ajustement structurel n'intervinrent respectivement qu'en mai et novembre 1991.

1. Cependant, tous estimaient qu'il n'était pas socialement possible de revenir sur la redistribution foncière opérée par la réforme agraire (pourtant, certains en rêvaient tout haut, y compris au Parlement) et de (re)constituer, sur les terres anciennes du moins, de grands domaines agricoles, convertis en exploitations capitalistes modernes, à mécanisation intensive, employant des technologies de pointe et une main-d'œuvre salariée. Sur les terres nouvelles, en revanche, une telle orientation s'imposait.

L'on distinguera deux composantes du programme de libéralisation du secteur agricole : d'une part, les deux projets globaux réussis égypto-américains, inaugurés en 1987 et clos en 2002; d'autre part, la réforme du statut de la location des terres agricoles, votée au Parlement en 1992 et prenant effet en 1997. Un troisième processus se déroula simultanément, marquant le maintien d'une volonté étatique de poursuite de l'extension du territoire agricole : la reprise de la bonification des terres désertiques, faisant maintenant une large part au secteur privé. Celui-ci y trouva l'opportunité de mettre en œuvre ce qui était plus difficile à accomplir sur les terres anciennes : une agriculture capitaliste dotée de techniques modernes et tournée principalement vers l'exportation.

LES PLANS DE RÉFORME LIBÉRALE ÉGYPTO-AMÉRICAINS

La libéralisation et le désencadrement du secteur agricole furent inaugurés en mars 1987, dans le cadre d'un plan dit "APCP" (Agricultural Production and Credit Project), financé par l'USAID à hauteur de 287 millions de dollars des Etats-Unis (dorénavant \$) et fruit d'un travail commun entre cette agence et plusieurs ministères égyptiens (ceux de l'Agriculture et de la Bonification, de l'Irrigation et de l'Approvisionnement). L'approche fut gradualiste en matière de déréglementation : le projet se déroula sur huit ans (1987-1994) et en deux phases. Durant la première (1987-1989), dix cultures furent touchées par la déréglementation dès l'année initiale du projet : les surfaces obligatoires, les quotas de livraison et les prix d'achat administrés de deux des cinq cultures les plus importantes, le blé et le maïs, furent totalement supprimés, ainsi que ceux de huit cultures secondaires : oignon, pomme de terre, fève, lentille, soja, ail, sésame et arachides. Le prix du blé sur le marché intérieur rejoignit son prix international dès 1988-1989 (ce qui facilita l'introduction de nouvelles variétés à hauts rendements). Les surfaces et les rendements de blé et de maïs progressèrent entre 1987 et 1991 de manière impressionnante, la production du blé atteignant alors 216 % de son niveau de 1986 et celle du maïs, 182 %. En contrepartie, les subventions sur les intrants furent réduites (leurs prix grimperent immédiatement de 75 %), et le marché des dix cultures déréglementées fut largement ouvert au secteur commercial privé, qui put aussi procéder librement à l'exportation

des agrumes. La deuxième phase (1990-1994) concerna deux autres cultures importantes, le riz et le coton, dont la production et la commercialisation furent totalement déréglementées en 1994. S'agissant du riz, les surfaces plantées continuèrent cependant à être limitées par la fixation d'un plafond liée à la nécessité d'économiser l'eau d'irrigation et de lutter contre la salinisation des terres; mais les quotas et les prix administrés furent supprimés en 1991, et le prix du riz sur le marché intérieur parvint en 1992-1993 à 90 % de son prix international. Entre 1987 et 1994, la production de riz s'accrut de 62 % (la surface plantée, de 20 % et les rendements, de 40 %). L'Égypte étant déjà autosuffisante dans ce domaine depuis 1987, sa capacité exportatrice augmenta considérablement, et, dès 1997, l'exportation du riz fut ouverte au secteur privé. Le principe des surfaces obligatoires à planter en coton fut aboli en 1992 et, en 1994 les quotas et les prix administrés le concernant furent totalement levés, son exportation étant ouverte au secteur privé. Dès 1993, son prix sur le marché intérieur dépassa son prix international. Ses rendements s'accrurent de 20 % en cinq ans, mais la surface plantée continuant de régresser (de 15 % sur la même durée), à la suite de la baisse des prix internationaux, le volume de sa production demeura quasi identique.

Fin 1994, à l'exception de la canne à sucre, dont l'intégralité de la récolte était encore obligatoirement livrée aux sucreries d'Etat, la production agricole, quasi entièrement déréglementée, était régie par les "lois du marché", et le commerce des denrées agricoles était en très grande partie passé aux mains du secteur privé. Mais du point de vue des partisans actifs de la libéralisation totale du secteur agricole et de ses filières, il ne s'agissait là que d'une première étape. La deuxième devait s'effectuer également en huit ans, de 1995 à 2002, dans le cadre d'un autre programme, l'APRP (Agricultural Policy Reform Program), mené par les mêmes partenaires et avec un financement du même ordre que le précédent (245 millions de \$ répartis sur huit ans, soit 4 % du montant annuel de l'aide civile des Etats-Unis qui atteignit 775 millions de \$ en 1995). Ce programme comprenait deux cent quarante-deux objectifs (!) à accomplir sur un nombre varié d'années, par rapport auxquels les réalisations furent évaluées, 81 % des objectifs ayant été considérés comme atteints en 2002. Ces objectifs concernaient aussi bien la fixation de prix planchers pour le coton que l'adoption de nouvelles politiques commerciales, calquées sur celles du secteur privé, par les entreprises d'Etat produisant des

engrais, puis la privatisation de ces dernières, la recherche en matière de pesticides et de nouvelles semences, l'introduction de variétés de riz hâtifs et à haut rendement, le conditionnement et le transport réfrigéré des fruits, la restructuration de la PBDAC, la promotion de coopératives privées de commercialisation des produits agricoles, le ciblage des subventions alimentaires, etc.

Parallèlement à la déréglementation de la production agricole et à la libéralisation de sa commercialisation, la réforme appliqua les mêmes processus aux intrants (engrais, semences améliorées et pesticides). Dès 1992, leur commerce était passé à 80 % aux mains du secteur privé, et surtout, la même année, leur subventionnement fut totalement aboli. Deux ans après, leur distribution fut totalement privatisée. L'Égypte est l'un des plus forts consommateurs d'engrais à l'unité de surface (372 kilogrammes à l'hectare contre 22 en moyenne dans les pays du Sud). En 1994, 90 % des engrais azotés (qui représentaient 80 % des engrais utilisés dans le pays) et 96 % des phosphates étaient produits par cinq entreprises du secteur public (les potasses étant totalement importées et frappées à l'époque d'un droit d'entrée de 30 %). Les prix que ces sociétés pratiquaient et qui s'appliquaient à la PBDAC (celle-ci perdit graduellement son importance comme institution distributrice), aux coopératives de village et aux vingt-sept grands distributeurs qui les vendaient aux marchands grossistes privés (au nombre de mille cinq cents en 1994 et de six mille actuellement, regroupés en une association professionnelle avec les grands distributeurs) se rapprochèrent des prix internationaux, sans être aussi élevés ni instables. Les détaillants revendaient les engrais aux exploitants au prix du marché libre, ce qui entraîna au début des années 1990 une forte poussée de leur prix. Une partie de ces entreprises publiques de production d'engrais fut privatisée durant les années 1990, et en 2003, 75 % des engrais azotés étaient produits par des entreprises du secteur privé. Le succès de la libéralisation fut très mitigé, dans la mesure où, dès 1994-1995, apparut une crise de l'offre d'engrais sur le marché intérieur et où l'État confia à nouveau à la PBDAC, pour plusieurs années, la mission d'en distribuer la moitié du volume.

Si le marché des engrais était énorme, celui des semences restait à l'inverse relativement étroit en Égypte, dans la mesure où 80 % de leur volume provenait des provisions faites par les exploitants eux-mêmes par prélèvement sur les récoltes précédentes, ce que déploraient les

partisans de la libéralisation. En 1991, la Central Administration for Seeds (CAS) assurait la production et la distribution de la totalité des 20 % des semences non autoproduites. Dans le cadre de la réforme, elle devint en 1997 une agence de certification des semences, la CASC (le second "C" pour "Certification") ; en 2000, deux cent dix-sept variétés de vingt-sept cultures de plein champ et trois cent trente-cinq variétés de vingt-huit légumes avaient été certifiées par elle. En 2006, cent soixante-dix-huit sociétés privées égyptiennes produisaient 135 000 tonnes de semences, en importaient 2 000 tonnes et en exportaient 12 000. Parmi elles, la CASP (le "P" mis pour "Production"), héritière de la branche production de la CAS et qui était en cours de privatisation, produisait encore 100 % des semences commercialisées de coton et 25 % de celles de céréales et légumes. La distribution était assurée par plus de dix mille marchands grossistes et détaillants agréés et par les coopératives. Une association de lobbying, l'Egyptian Seeds Association (ESAS), avait été fondée en 1998, représentant les intérêts des producteurs et des distributeurs privés.

Le crédit agricole devint la fonction essentielle de la PBDAC, qui en 1994 assurait 90 % des prêts aux exploitants, 80 % d'entre eux ayant eu recours à cette banque durant les années antérieures, ce qui constituait un taux remarquable dans un pays du Sud. Cependant, de 1987 à 1994, le volume global réel des prêts diminua, alors que celui des dépôts crût, tout en lui restant inférieur. La PBDAC étant alors nettement moins subventionnée par la Banque centrale égyptienne qu'auparavant, elle compta davantage sur les dépôts pour accorder ses prêts ; cependant, du fait de sa mise en concurrence avec les banques commerciales et de la libéralisation des taux d'intérêt, la PBDAC fut obligée d'augmenter ceux qu'elle versait sur les dépôts et, du même coup, de relever ceux qu'elle demandait sur les prêts, ce qui explique le déclin du volume de ces derniers. La PBDAC distribuant également beaucoup moins d'intrants se montra plus réticente à prêter, ne pouvant plus menacer les emprunteurs en défaut de remboursement de leur couper l'accès à ces intrants. De nombreux exploitants préférèrent alors s'endetter auprès des marchands d'intrants (pour l'achat desquels était contractée la majorité des prêts) ou des prêteurs informels plutôt qu'auprès de la PBDAC, ce qui peut apparaître (le contexte économique global étant bien évidemment très différent) comme un retour à l'"ancien régime".

LA LOI DE 1992 SUR LES LOYERS AGRICOLES

Une autre mesure évocatrice d'un "retour à l'ancien régime" fut la réforme, par la loi n° 96 de 1992, des relations entre propriétaires et locataires de terres agricoles. Elle libéralisa le loyer de la terre, au montant réglementé par l'Etat depuis 1952, et remit en cause la permanence et la transmission par héritage des baux de location. Cette remise en cause avait déjà été à l'ordre du jour du Parlement durant les années 1980. En 1985, une proposition de loi avait été élaborée par le Parti national démocratique (PND), permettant à un propriétaire qui souhaitait vendre une parcelle d'en faire partir son locataire en lui versant 25 % de son prix de vente ou en lui proposant de l'acquérir avec un rabais du même montant. C'est dans le contexte global de la libéralisation-déréglementation de toutes les composantes du secteur agricole, dont le foncier, que doit être appréhendée la loi de 1992. Elle fut conçue pour être appliquée à partir de 1997, après une période transitoire de cinq ans, durant laquelle le loyer de la terre devait passer de sept à vingt-deux fois le montant de l'impôt foncier (soit, en moyenne, de 200 £e par *feddan* à 700). Dès 1997, ce montant fut fixé sur le seul jeu du libre marché locatif; les locataires qui ne pouvaient payer le prix demandé par le propriétaire risquaient d'être expulsés par lui (l'Etat leur promit une priorité d'accès, demeurée toute théorique, aux terres bonifiées sur les marges désertiques). Par ailleurs, les contrats de fermage n'étaient plus transmissibles par héritage ni permanents (à vie), mais fixés à terme (la durée minimale officielle étant d'un an), et le fermage annuel devait être payé en espèces et en totalité dès la signature du bail, donc bien avant la récolte. L'application de la loi réalisa la convergence quasi parfaite des intérêts des propriétaires fonciers et de la vision réformatrice néolibérale.

D'un côté, les propriétaires revalorisaient leur patrimoine foncier par l'augmentation sensible de la rente – s'ils continuaient à le louer sur le marché, désormais libre – et par la possibilité d'en disposer enfin librement, l'éviction des locataires, désormais autorisée, constituant une condition indispensable soit pour vendre leurs terres au meilleur prix, soit pour en reprendre l'exploitation en faire-valoir direct et les cultiver selon des méthodes "modernes" et intensives. D'un autre côté, la nouvelle loi se trouva parée de toutes les vertus propres au libre fonctionnement du marché, et ce d'autant que les

effets pervers de l'ancien système étaient présentés de manière caricaturale : propriétaires littéralement exploités par leurs locataires, faïnénants, aux mœurs dissolues, se contentant d'engranger les énormes bénéfices d'exploitation que permettait le montant dérisoire de la rente et rachetant finalement, à bas prix, les terres de leur propriétaire ruiné...

Plus sérieusement, du point de vue néolibéral, la revalorisation de la rente présente, au moins théoriquement, deux types principaux d'avantages : d'une part, en augmentant sa part dans le revenu brut de l'exploitation, elle encourage la recherche d'une plus grande rentabilité de celle-ci et donc de la modernisation et de l'intensification de la production ; d'autre part, elle constitue le meilleur moyen de réaliser en douceur un "écrémage" par le bas des toutes petites exploitations (moins de 2 *feddan*), incapables de payer les nouveaux loyers, ne dégageant et donc ne commercialisant qu'un très faible surplus, les terres ainsi "libérées" venant consolider des exploitations modernes d'au moins 5 *feddan* (et de préférence de plus de 10), dégageant d'importants surplus de cultures en partie orientées vers l'exportation. Les victimes de l'"écrémage", dont le destin n'a fait l'objet d'aucune considération dans la pléthore de plans et de rapports concernant la réforme du secteur agricole, étaient censées fournir la main-d'œuvre réclamée par ces nouvelles exploitations modernes.

Sur les trois millions d'exploitants agricoles que comptait alors l'Égypte, la loi de 1992 en concernait au minimum un million, soit, compte tenu de la taille moyenne d'une famille rurale, près de six millions de personnes ou un neuvième de la population totale du pays. Ce chiffre d'un million renvoie au total des exploitations identifiées par le recensement agricole de 1990 comme étant entièrement en faire-valoir indirect (fermage ou métayage, soit six cent mille) et en faire-valoir mixte (comportant des terres en propriété et d'autres en faire-valoir indirect, soit quatre cent mille). Au même recensement, la surface agricole en location représentait 25 % du total de la surface agricole dans la vallée du Nil et 18 % dans le Delta. En réalité, seuls les exploitants dotés d'un bail à long terme se déclarent fermiers ou métayers : le nombre d'exploitations pratiquant, au moins en partie, le faire-valoir indirect était en fait supérieur au million. À côté de la location à long terme, dûment enregistrée à la coopérative du village, existait en effet depuis longtemps un marché parallèle des baux à court terme (à l'année, voire à la saison agricole, en vue d'une seule

récolte), marché parfaitement libre quant à lui et où les loyers pouvaient déjà atteindre des montants considérables. Ce marché avait donc anticipé la loi de 1992 qui en prévoyait en quelque sorte l'extension générale dès 1997. Seul le million d'exploitants relevant de baux enregistrés à long terme était donc concerné par les conséquences menaçantes de la loi.

Si le vote de cette loi créa une certaine émotion parmi les paysans concernés, une proportion non négligeable d'entre eux n'en entendit parler que tardivement; d'autres – des enquêtes rétrospectives le révèlent – ne crurent pas à sa possible application. Comment l'Etat, en dépit des virages de politique économique effectués depuis la mort de Nasser, pourrait-il cautionner la remise en cause de la sécurité d'accès à la terre, en propriété ou en location, que la réforme agraire avait octroyée aux paysans? De nombreux "fermiers à vie" se considéraient en effet comme quasi-proprétaires de leurs terres. Cinq ans après, en octobre 1997, à la date d'entrée de la loi en pleine application, la presse – en particulier étrangère – s'attendait à l'explosion de "jacqueries" dans les campagnes égyptiennes, les islamistes étant pour leur part censés agiter en sous-main la paysannerie (supposition d'autant plus absurde qu'une fraction notable d'entre eux, les Frères musulmans, s'était déclarée favorable à la nouvelle loi, au motif que l'islam protège la propriété privée). Or, s'il n'y eut pas d'"explosion en chaîne" immédiate, il n'empêche que tout au long des années qui suivirent, des conflits éclatèrent dans de nombreux villages, mais au coup par coup et sans faire boule de neige, provoqués par des évictions forcées menées directement par des propriétaires et leurs hommes de main ou par les forces de police, après le refus de petits fermiers de payer les augmentations de loyers réclamées et d'abandonner leur parcelle. Le Centre de la terre pour les droits humains, situé au Caire, a répertorié sur trois ans (1998-2000) 119 morts, 846 blessés et 1 409 arrestations liés à des opérations d'éviction de fermiers et à d'autres formes de conflits autour de l'accès à la terre agricole. L'absence d'explosion en chaîne fut mise par l'Etat au crédit de son initiative de formation de commissions de conciliation dans les campagnes, censées avoir résolu à l'amiable 95 % des cas qui leur furent soumis. Des témoins rapportèrent que bien souvent la conciliation prit la forme d'intimidations et de pressions sur les locataires, ces derniers n'ayant d'autre choix qu'une acceptation du loyer proposé ou un abandon sans contestation de la parcelle qu'ils louaient depuis des décennies.

Cependant, au-delà des conciliations “réussies”, l’absence de mobilisation collective étendue est très largement liée à l’interdiction de tout syndicat indépendant en Égypte (voir le chapitre “Les syndicalismes : lutte nationale, corporatismes et contestations”, p. 367), ainsi qu’à l’omniprésence et à l’efficacité des appareils étatiques de renseignements et de répression. Elle s’explique aussi par d’autres facteurs liés à l’extrême complexité – totalement ignorée des “réformateurs” – des rapports sociaux dans la société rurale égyptienne : outre l’existence antérieure d’un large marché locatif parallèle à loyers de court terme très élevés, il faut tenir compte du fait que les grands propriétaires résidant au village entretenaient souvent avec leurs locataires des liens clientélistes (c’est-à-dire d’interdépendance asymétrique) qui permettaient de multiples formes de pressions et de chantages en vue d’imposer le jeu (“payer ou partir”) et de le calmer le cas échéant. Les grands propriétaires absents, quant à eux, ne disposaient souvent au village que de faibles relais et n’avaient pas la même capacité de pression et d’intimidation sur leurs locataires que leurs homologues résidents. Par ailleurs, la propriété de la terre agricole est loin d’être l’apanage de gros propriétaires, résidents ou absents ; plusieurs millions de petits propriétaires non exploitants, résidant ou non au village, se partagent aussi une proportion importante des terres en location. Présents au village, ils ont aussi cherché à augmenter leurs loyers, mais les négociations, lorsqu’elles ont mal tourné, ont pris la forme d’une collection de conflits interindividuels, locataires évincés et petits propriétaires devenant “ennemis” ; de nombreux observateurs ont parlé de la dégradation des relations sociales dans les villages – y compris entre parents. Les petits propriétaires résidant en ville ont souvent dû reculer devant les frais que supposait l’éviction de locataires bénéficiant pour une fois de l’avantage dans le rapport de force bailleur-preneur. Enfin, sans sous-estimer l’amputation de revenu que représentent pour les petits locataires l’augmentation importante de leur loyer ou la réduction de superficie de leur exploitation à la suite de l’abandon d’une parcelle, la pluriactivité des exploitants agricoles, la multiplication des membres de la famille travaillant hors de l’agriculture et la diversification des sources de revenus – dont les transferts de ressources issues des travailleurs migrants – constituent autant de facteurs expliquant leur aptitude, moyennant un indiscutable appauvrissement, à supporter tant bien que mal ce manque à gagner.

Il n'en reste pas moins que de très nombreux témoignages attestent un endettement croissant de ceux qui payent les nouveaux loyers, des ventes massives de bijoux et de bétail pour les régler et de multiples stratégies visant à diminuer les dépenses des ménages, telles que la suppression totale de la viande des consommations alimentaires ou le retrait d'un enfant de l'école et sa mise au travail. La rente foncière a en moyenne décuplé depuis 1992; cette dernière peut atteindre actuellement 2 500 £e par an et par *feddan* (350 euros environ) et représenter ainsi un bon tiers, parfois plus, du revenu brut annuel de la parcelle. Trois ans après la mise en application de la réforme de la location foncière, diverses enquêtes de terrain ont montré que 40 % des petits fermiers ou métayers ont dû abandonner la totalité de leur location, se repliant sur l'exploitation de leurs terres en propriété – quand ils en avaient – ou perdant toute exploitation s'ils n'en avaient pas; ils se sont rabattus sur leur activité hors agriculture, s'ils étaient pluriactifs, ou sont (re) devenus des journaliers agricoles et ont rejoint l'énorme contingent des chômeurs ruraux, ouverts ou déguisés; 20 % ont dû réduire leur superficie en location, et les 40 % restants ont soit conservé la totalité de leur terre en location – en payant les nouveaux loyers –, soit, après leur éviction, pu louer d'autres terres, mais la plupart du temps hors du système des baux écrits et enregistrés et pour des durées très courtes (souvent pour une récolte, cette pratique étant extrêmement fréquente). Quant aux locataires veuves ou divorcées, avec enfants à charge, il n'en reste quasiment plus, et la plupart sont tombées dans la grande pauvreté. Entre le recensement agricole de 1990 et celui de 2000, la part des exploitations en location pure dans l'ensemble des exploitations de moins de 5 *feddan* est tombée de 16 à 7 % (et leur effectif a été divisé par deux) et celle des exploitations en faire-valoir mixte, de 17 à 5 % (et leur effectif a été divisé par deux et demi).

*LA BONIFICATION CAPITALISTE DES TERRES DÉSERTIQUES
ET L'AGROBUSINESS HORTICOLE*

La politique d'*infitâh* dès 1974, la libéralisation-déréglementation du secteur agricole en 1987, enfin les accords de réforme économique et d'ajustement structurel de l'ensemble de l'économie à partir

de 1991 ont mis progressivement l'Égypte au temps du monde libéral et globalisé. Le redémarrage, vers le début des années 1980, de la conquête agricole des terres désertiques a pu alors apparaître, par le caractère étatique et centralisé des opérations qu'elle supposait et l'énormité des engagements de deniers publics qu'elle nécessitait, comme une survivance de la période nassérienne et la poursuite d'un rêve absurde du point de vue de la stricte rentabilité économique. La bonification des terres désertiques fit d'ailleurs l'objet de nombreux débats durant les années 1980 : était-il raisonnable de conquérir de nouvelles terres ? Si oui, à l'aide de capitaux publics – égyptiens ou étrangers (ceux des riches pays de la péninsule Arabique et du Golfe, par exemple) – ou de capitaux privés ? N'était-il pas plus opportun d'investir dans la réhabilitation des terres déjà bonifiées mais peu productives ou quasiment retournées au désert ? Plus radicalement, ne fallait-il pas mieux tout miser sur l'intensification de l'agriculture dans les terres anciennes, sur "l'expansion verticale" ? En fait, la bonification de terres désertiques connut un essor important durant les trente dernières années et fut réalisée à l'aide d'investissements publics de l'Etat égyptien et de quelques Etats arabes du Golfe ainsi que de capitaux privés, égyptiens et étrangers.

Faire un bilan des terres bonifiées durant la période n'est pas chose aisée. D'après les données fournies par l'organisme statistique égyptien (CAPMAS), 3,3 millions de *feddan* de terres désertiques auraient fait l'objet, entre 1952 et 2007, d'opérations de viabilisation en vue de leur mise en culture, dont 1,5 million entre 1985 et 2000, le rythme s'étant poursuivi depuis à raison de 15 000 à 20 000 *feddan* par an. Ces chiffres très approximatifs ne renseignent cependant pas sur les terres nouvelles réellement cultivables et cultivées, ni, dans ce dernier cas, sur les rendements obtenus. Le recensement de l'agriculture de 1999-2000¹ est la source la plus fiable dans ce domaine.

La superficie des exploitations agricoles situées sur les terres nouvelles était alors de 2 millions de *feddan* (soit un petit quart de la superficie totale des exploitations). Sur cette surface, près de 1,6 million de *feddan* étaient réellement cultivés, ce qui représentait 19 % de la totalité des terres cultivées égyptiennes et correspondait à la surface réellement bonifiée et entretenue en quarante-huit

1. Il s'agit du dernier recensement de l'agriculture dont les résultats ont été publiés. Ceux du dernier recensement (2009-2010) ne le sont pas encore.

ans (depuis 1952). Les 400 000 *feddan* restants, soit 20 % des terres nouvelles, étaient en friche, qu'il s'agisse de terres en attente ou en cours de bonification, ou encore de terres bonifiées antérieurement mais abandonnées. Sur ces terres nouvelles cultivées, 31 % étaient plantées en vergers – ce qui constitue une spécificité des terres bonifiées, les arbres fruitiers ne couvrant que 10 % des terres agricoles anciennes. Ces vergers des terres bonifiées représentaient 44 % de la superficie des vergers égyptiens. Les cultures saisonnières *chitwî* et *sayfî* occupaient le reste de la surface cultivée, caractérisée par une intensité culturale (ic1) de 1,85 contre 1,94 dans les terres anciennes. Cette intensité, qui dépassait les prévisions, ne préjuge pas des rendements moyens (sur lesquels les données globales manquent), mais indique que, si le 1,6 million de *feddan* de terres nouvelles cultivées ne représente qu'une petite moitié des sols ayant peu ou prou fait depuis 1952 l'objet d'opérations de bonification, l'agriculture y est intensivement pratiquée. Parmi les cultures saisonnières, celles de plein champ, *chetwî* comme *sayfî*, sont nettement moins représentées dans les terres nouvelles que dans les terres anciennes : 76 % de la surface récoltée en cultures saisonnières contre 93 %. En revanche, les cultures légumières sont nettement plus présentes (24 % contre 7 %). Les superficies plantées en légumes d'hiver dans les terres nouvelles comptent pour 38 % de l'ensemble des superficies de ce type dans le pays et celles qui sont plantées en légumes d'été, pour 35 %. Les terres nouvelles sont donc devenues par excellence des terres de cultures horticoles (fruits et légumes) ; ces cultures ne représentent que 19,5 % du total de la surface récoltée dans les terres anciennes, contre 40 % dans les terres nouvelles.

Le type de cultures pratiquées dans les terres nouvelles ne constitue pas leur seule spécificité : la répartition des exploitations selon le statut de leur titulaire et selon leur taille y est aussi sensiblement différente de celle qui prévaut dans les terres anciennes. En 2000, les exploitations tenues par des particuliers représentaient la quasi-totalité des exploitations, que ce soit dans les terres anciennes (99,96 %) ou dans les terres nouvelles (99,78 %). Mais dans ces dernières, 386 exploitations (sur 188 500), composées pour plus des deux tiers de sociétés privées (256), ainsi que de coopératives (27) et d'entreprises du secteur public (92), détenaient 21 % de la surface des exploitations, avec une taille moyenne de 1 082 *feddan* par exploitation (de 1 660 *feddan* si l'on s'en tenait aux seules exploitations de

plus de 100 *feddans*) ; par comparaison, dans les terres anciennes, les 1 474 exploitations tenues par les mêmes types d'organismes – sur 3,5 millions d'exploitations – ne regroupaient que 1,4 % de la surface totale des exploitations. Par ailleurs, dans les terres nouvelles, on comptait également 1 465 exploitations de plus de 100 *feddans* aux mains de particuliers détenant 15,5 % de la surface totale des exploitations, avec une taille moyenne de 211 *feddans*. En tout, 725 000 *feddans*, soit 36 % de la surface totale des exploitations, étaient détenus par 1 715 particuliers et organismes, majoritairement privés, titulaires d'entreprises agricoles de plus de 100 *feddans* représentant 0,9 % du total des exploitations (bien que, dans cette catégorie d'exploitations, 255 000 *feddans* ne soient pas cultivés, la part de ces exploitations dans le total des terres cultivées restait de presque un tiers, soit 29,5 %). Sur les terres anciennes, les exploitations de cette catégorie ne représentaient que 0,02 % du total et ne regroupaient que 3,1 % des terres. L'inégalité de répartition des exploitations selon la taille était ainsi nettement plus forte dans les terres nouvelles que dans les anciennes, et ce, avec une taille moyenne d'exploitation de 10,6 *feddans* dans les premières et de moins de 2 *feddans* (1,94) dans les secondes (soit un rapport de un à cinq).

En fait, les cultures horticoles, à haute valeur ajoutée, sont très liées aux grandes exploitations modernes de type capitaliste. La proportion des surfaces en cultures de plein champ dans la surface récoltée totale (en cultures saisonnières et pérennes) décroît régulièrement quand la taille des exploitations augmente, tombant de 85 % dans les exploitations de moins de 5 *feddans* à 37 % dans celles de plus de 100 *feddans*. Inversement, la proportion des surfaces de cultures horticoles croît avec la taille des exploitations, passant de 15 % pour les plus petites à 62 % pour les plus grandes. Les exploitations de moins de 5 *feddans*, qui forment 42 % du total des exploitations et regroupent 14 % des surfaces récoltées totales et 20 % de celles des cultures de plein champ, sont donc caractérisées par ces dernières. Les exploitations de 5 à 20 *feddans* (qui forment 50 % du total des exploitations – ce qui est une spécificité des terres nouvelles – et 44 % des surfaces récoltées totales) sont plantées en cultures de plein champ (dont elles regroupent 50 % du total de la surface) et en cultures horticoles légumières (41 % du total de la surface de ces cultures). Quant aux exploitations de 20 à 100 *feddans* (6 % des exploitations et 19 % des surfaces récoltées) et de plus de 100 *feddans*, elles sont très largement horticoles,

avec une nette dominante fruitière ; ces catégories regroupent à elles deux 80 % des surfaces en vergers¹.

Par l'importance qu'y ont prise l'horticulture et les grandes (50 à 100 *feddan*) et très grandes exploitations (plus de 100 *feddan*, et plus de 1 000 pour plusieurs centaines d'entre elles), les terres nouvelles, sous la fausse apparence de constituer un prolongement de l'époque d'encadrement et d'impulsion étatiques de l'agriculture, sont donc, au contraire, devenues le "laboratoire" de la modernité agricole rêvée par les réformateurs néolibéraux. Les grandes et très grandes exploitations sont en effet globalement dotées de techniques de pointe : de 50 % (pour les grandes) à 70 % (pour les très grandes) de leur surface cultivée sont irrigués à l'aide de méthodes modernes. Il s'agit en particulier du goutte-à-goutte (pour les deux tiers des surfaces équipées en méthodes modernes), utilisé pour les cultures horticoles, et des pivots d'arrosage ou des rampes d'aspersion mobiles sur rail (pour un tiers de ces surfaces), employés pour les cultures de plein champ (l'eau provenant du Nil sur 60 % des surfaces cultivées, des nappes fossiles pour 32 % et du drainage recyclé pour 7 %). La mécanisation des tâches y est poussée autant qu'elle peut l'être, ainsi que la réduction de la force de travail – seules les opérations de récolte des fruits et légumes exigent le recours à une main-d'œuvre importante. La culture sous serres s'est considérablement étendue. Les techniques de conditionnement, de transport, de réfrigération, demeurent le point noir de cette filière horticole moderne, dont la très grande majorité de la production reste destinée au marché intérieur. Seuls certains fruits (mangues, raisins, fraises, agrumes comme les citrons verts) et légumes "de contre-saison" (haricots verts, asperges, poivrons, pois) sont exportés, en général par avion.

Les propriétaires et les directeurs des sociétés agricoles privées installées dans les terres nouvelles et les titulaires des grandes et très grandes exploitations qui s'y sont implantées constituent une fraction importante du nouveau monde de l'agrobusiness égyptien, les

1. Il faut préciser que, même si quelques très grosses exploitations d'élevage bovin sont (ou ont été) présentes dans les terres nouvelles et ont fait parler d'elles par leurs déboires financiers (le projet de Salihyya en particulier, comportant de grands "ranchs" rassemblant plusieurs milliers de têtes), le troupeau de bovidés n'y est au total que marginal, puisqu'il ne compte que pour 7 % du troupeau national de vaches et pour 3,5 % de celui de bufflesses (il en est de même pour le troupeau ovin).

autres fractions étant composées des grands exploitants des terres anciennes, des grands commerçants de denrées agricoles et des distributeurs et grossistes du commerce des intrants. Comme ces derniers, les grands exploitants pratiquant l'horticulture et les directeurs des sociétés horticoles ont leur association-lobby : l'Horticultural Export Improvement Association (HEIA), fondée en 1996 en collaboration avec l'USAID. Beaucoup d'entre eux n'ont pas réellement de racines agricoles ni de formation dans ce domaine, et ils recourent, pour ce qui est des méthodes de production, aux services de techniciens et d'ingénieurs agricoles. Il s'agit d'abord d'hommes d'affaires, d'investisseurs disposant de capitaux pour lesquels ils cherchent les meilleurs rapports et qui profitent des exemptions durables d'impôts et de taxes que l'Etat leur consent pour s'installer sur les terres nouvelles. C'est l'Etat qui a accompli une bonne part des opérations de bonification (et d'abord l'adduction d'eau d'irrigation) et qui leur a revendu, souvent à prix très avantageux, ces terres viabilisées en vue de leur usage agricole. L'idéologie économique très libérale de ces hommes d'affaires à temps plein et "agro-entrepreneurs" à temps partiel (Sfakianakis, 2002), souvent proches de la haute bureaucratie des ministères, ne les empêche pas de rechercher la protection et/ou les faveurs de l'Etat et de pratiquer, sous son couvert, la "recherche de rentes" (*rent seeking*). Les comportements spéculatifs n'ont d'ailleurs pas été absents de cet essor de l'agro-entrepreneuriat, certains investisseurs ayant acheté des terres nouvelles et les ayant rapidement revendues en réalisant de très substantielles plus-values.

Les terres nouvelles constituaient aussi le lieu de travail, en 2000, de cent soixante-quatorze mille exploitants ayant moins de 20 *feddan* (soit plus de 90 % des exploitants), dont quatre-vingt mille travaillant moins de 5 *feddan*. Ces exploitants étaient en grande partie de petits paysans et des paysans sans terre (ou leurs descendants) venus des terres anciennes et installés là à différentes périodes et selon divers arrangements, souvent avant les années 1980. Une nouvelle vague d'arrivants est apparue dans les années 1980 et 1990 : il s'agissait de jeunes diplômés auxquels, en échange d'un renoncement à leur droit (théorique) à un emploi dans la fonction publique et à l'exercice d'un autre emploi, l'Etat octroyait 5 *feddan* dans les terres nouvelles et parfois une petite maison ; terres et maison devaient être remboursées en plusieurs annuités par le diplômé, ce dernier ne sortant pas nécessairement d'une faculté d'agriculture, mais pouvant être titulaire

de pratiquement n'importe quel diplôme universitaire. Cette expérience ne fut guère concluante. Nombre de diplômés ont abandonné leurs terres sans jamais avoir réussi à les rendre vraiment fertiles; certains ont fini par les louer clandestinement et sont repartis en ville, d'autres ont trouvé à s'employer dans les terres nouvelles comme salariés agricoles, permanents dans le meilleur des cas, parfois comme techniciens sur les grandes exploitations, s'ils avaient les compétences requises. Enfin, certains, en proportion inconnue mais probablement faible, ont réussi à vivre de leurs 5 *feddan*, au prix d'un travail souvent acharné. Outre les problèmes de financement, les aléas du système d'irrigation et les difficultés d'accès au marché, aux technologies modernes et au crédit sont largement responsables du quasi-échec de l'expérience d'implantation de ces diplômés pionniers dans les terres nouvelles.

CONCLUSION

La déréglementation du secteur agricole et l'avènement d'un marché libre des denrées et intrants, la réforme des relations entre propriétaires et exploitants-locataires des terres agricoles et la libre fixation de leurs loyers, les mesures favorisant l'essor de l'agrobusiness, en particulier sur les terres nouvelles, ont retenu, pendant une vingtaine d'années, et de façon quasi obsessionnelle l'attention à la fois des acteurs politiques et professionnels partisans d'un libéralisme économique intégral et des experts des pays étrangers et des organismes internationaux partageant les mêmes certitudes. De multiples rapports (la "littérature grise" concernant le secteur agricole égyptien est considérable – et aussi très redondante) s'interrogent sur la réduction de la distorsion des prix et des taux de change, sur l'apparition d'une saine concurrence non faussée et sur les performances exportatrices de l'Égypte en matière agricole. À l'inverse se comptent sur les doigts d'une main les analyses approfondies de l'évolution du revenu agricole et de sa répartition au sein d'un monde de producteurs socio-économiquement de plus en plus différencié et inégalitaire. Les objectifs de libéralisation visés par l'USAID et le ministère de l'Agriculture ont été considérés par les experts et les hommes politiques libéraux comme en bonne partie atteints, d'après les bilans des programmes APCP et APRP établis par les institutions concernées – respectivement dans

Fletcher (1996) et Ender et Holtzman (2003). Dans chaque filière agricole et sous chaque aspect du processus de libéralisation, des progrès sont constatés, les obstacles à ces derniers étant imputés à des problèmes techniques, à des pesanteurs, à des conjonctures économiques défavorables, mais jamais à des conflits d'intérêts entre groupes sociaux différenciés parties prenantes de la production agricole et de sa commercialisation, ou à des logiques d'acteurs ne relevant pas de la rationalité économique universelle. En particulier, on chercherait en vain dans ces bilans la moindre analyse socioéconomique des petites et moyennes exploitations agricoles dans leur diversité, des rapports sociaux dans lesquels sont pris ceux qui les mènent et y travaillent, avec leurs intérêts, leurs perceptions et leurs stratégies.

Les mesures prises dans le cadre de la réforme du secteur agricole ne constituent, selon les proclamations des hauts dirigeants du pays et des organisations économiques internationales, que des moyens en vue de deux objectifs principaux, qui sont, d'une part, l'augmentation de la production agricole visant la réduction de l'inquiétant déficit alimentaire du pays (voir le chapitre "Production, consommation et sécurité alimentaires : un bilan en demi-teintes", p. 625), et, d'autre part, l'urgente amélioration des revenus et des conditions de vie de la très grande majorité des agriculteurs. Cependant, il semble bien que ces mesures, de simples moyens qu'elles étaient, ont fini par devenir des fins en elles-mêmes, au détriment de l'évaluation du niveau de réalisation de ces deux objectifs et de l'adéquation des moyens utilisés pour les atteindre.

FRANÇOIS IRETON

POUR EN SAVOIR PLUS

- AYEB Habib, 2010 : *La Crise de la société rurale en Egypte. La fin du Fellah ?*, Karthala, Paris.
- BUSH Ray (dir.), 2002 : *Counter-Revolution in Egypt's Countryside. Land and Farmers in the Era of Economic Reform*, Zed Books, Londres.
- HOPKINS Nicholas S. et WESTERGAARD Kirsten (dir.), 1998 : *Directions of Change in Rural Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDEL-FADIL Mahmoud, 1975 : *Development, Income Distribution, and Social Change in Rural Egypt, 1952-1970 : A Study in the Political Economy of Agrarian Transition*, Cambridge University Press, Cambridge/New York, University of Cambridge, Dept. of Applied Economics, Occasional Papers n° 45.
- ADAMS Jr. Richard H., 1986 : *Development and Social Change in Rural Egypt*, Syracuse University Press, Syracuse (New York).
- ADAMS Jr. Richard H., 1991 : *The Effects of International Remittances on Poverty, Inequality, and Development in Rural Egypt*, IFPRI (International Food Policy Research Institute), Washington DC, Research Report n° 86 [en ligne : <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/rr86.pdf>].
- ANSARI Hamied, 1986 : *Egypt : the Stalled Society*, State University of New York Press, Albany.
- AYROUT Henry Habib, 1942 : *Fellahs d’Egypte*, Editions Horus, Le Caire.
- BAER Gabriel, 1962 : *A History of Landownership in Modern Egypt, 1800-1950*, Oxford University Press, New Haven.
- BINDER Leonard, 1978 : *In a Moment of Enthusiasm : Political Power and the Second Stratum in Egypt*, University of Chicago Press, Chicago/Londres.
- BINT AL-SHATI, 1938 : *Qadīyat al-fallāh* [“La question du fellah”], Maktabat al Masriyya, Le Caire.
- BUSH Ray, 1999 : *Economic Crisis and the Politics of Reform in Egypt*, Westview Press Inc., Boulder (Colorado).
- BUSH Ray (dir.), 2002 : *Counter-Revolution in Egypt’s Countryside. Land and Farmers in the Era of Economic Reform*, Zed Books, Londres.
- COMMANDER Simon, 1987 : *The State and Agricultural Development in Egypt since 1973*, ODI (Overseas Development Institute), Ithaca Press, Londres.
- DETHIER Jean-Jacques, 1989 : *Trade, Exchange Rate, and Agricultural Pricing Policies in Egypt* (2 vol.), The World Bank, Washington DC (World Bank comparative studies. Political economy of agricultural pricing policy).
- DYER Graham, 1997 : *Class, State and Agricultural Productivity in Egypt. Study of the Inverse Relationship Between Farm Size and Land Productivity*, Frank Cass et Co, Londres.
- EL-LAITHY Heba, EL-KHAWAGA Ola et RIAD Nagwa, 1999 : *Poverty Assessment in Egypt : 1991-1996*, The American University in Cairo Press, Le Caire (Economic Research Monograph).
- ENDER Gary et HOLTZMAN John S. (dir.), 2003 : *Does Agricultural Policy Reform Work ? The Impact on Egypt’s Agriculture, 1996-2002*, ABT Associates Inc, Cambridge (Mass.).

- FARIS Mohamed A. et KHAN Mahmood Hasan (dir.), 1993 : *Sustainable Agriculture in Egypt*, Lynne Rienner Publishers, Boulder (Colorado)/Londres.
- FLETCHER Lehman B. (dir.), 1996 : *Egypt's Agriculture in a Reform Era*, Iowa State University Press, Ames (Iowa).
- HARIK Iliya, 1979 : *Distribution of Land, Employment, and Income in Rural Egypt*, Rural Development Committee, Center for International Studies, Cornell University, Ithaca (New York).
- HOPKINS Nicholas S. et WESTERGAARD Kirsten (dir.), 1998 : *Directions of Change in Rural Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- IKRAM Khalid, 1980 : *Egypt : Economic Management in a Period of Transition. The Report of a Mission Sent to the Arab Republic of Egypt by The World Bank*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore (pour la Banque mondiale).
- IKRAM Khalid, 2006 : *The Egyptian Economy, 1952-2000. Performance, Policies, and Issues*, Routledge, Abingdon/New York (Routledge studies in Middle Eastern economies).
- KHEDR Hassan, EHRICH Rollo et FLETCHER Lehman B., 1996 : "Nature, rationale and accomplishments of the agricultural policy reforms, 1987-1994", in Fletcher L. B. (dir.), *Egypt's Agriculture in a Reform Era*, Iowa State University Press, Ames (Iowa), p. 51-83.
- LEWIS Arthur, 1954 : "Economic development with unlimited supplies of labour", *Manchester School of Economic and Social Studies*, vol. 22, n° 3, p. 139-191.
- RADWAN Samir, 1977 : *Agrarian Reform and Rural Poverty : Egypt, 1952-1975*, International Labour Office, Genève.
- RICHARDS Alan, 1982 : *Egypt's Agricultural Development, 1800-1980 : Technical and Social Change*, Westview Press, Boulder (Colorado).
- RUF Thierry, 1988 : *Histoire contemporaine de l'agriculture égyptienne. Essai de synthèse*, Editions de l'ORSTOM, Paris, coll. "Etudes et thèses" [en ligne : <http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:25554>].
- SADOWSKI Yahya M., 1991 : *Political Vegetables ? Businessman and Bureaucrat in the Development of Egyptian Agriculture*, Brookings Institution Press, Washington DC.
- SEKIANAKIS John, 2002 : "In search of bureaucrats and entrepreneurs : the political economy of the export agribusiness sector in Egypt", in Bush R. (dir.), *Counter-Revolution in Egypt's Countryside. Land and Farmers in the Era of Economic Reform*, Zed Books, Londres, p. 55-75.



L'INDUSTRIE DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 1970 : HISTOIRE D'UN DÉVELOPPEMENT CONTRARIÉ

Tout au long du xx^e siècle, l'industrialisation a été en Egypte un thème central du discours politique et un enjeu du développement économique. L'ampleur de cet enjeu a poussé l'Etat égyptien à mener des actions puissantes dans ce domaine. Au début du siècle, alors que l'industrialisation accompagne la montée des nationalismes, le pays adopte une politique d'égyptianisation de l'économie, et une industrie nationale moderne peut dès lors voir le jour. Des années 1930 jusqu'au début des années 1960, les architectes de l'industrialisation égyptienne, Talaat Harb, I. G. Lévi et Ismaïl Sidqi, font ainsi la promotion de l'industrie locale privée, dans un cadre de libre concurrence. Avec l'arrivée de Nasser au pouvoir, l'industrie tient toujours une place centrale dans le discours économique, mais la stratégie va changer à partir de 1961. A cette date en effet, l'industrie est nationalisée, comme la plus grande partie du système d'échange et de production de l'économie. L'industrialisation, menée selon une stratégie de substitution aux importations, doit alors aboutir à une indépendance économique, pendant de l'autonomie politique. L'arrivée de Sadate au pouvoir ne remet pas en cause le rôle que doit jouer l'industrie dans le développement économique, mais c'est la stratégie d'industrialisation qui change. Sadate cherche, à travers sa politique d'ouverture économique (*infitâh*), à réactiver le secteur privé et à attirer les capitaux étrangers, les pétrodollars notamment. Après lui, Moubarak voudra renforcer la politique de libéralisation économique.

La volonté politique de promouvoir l'industrie en Egypte est donc affichée depuis longtemps, sous des stratégies différentes. Dans quelle



mesure les performances industrielles ont-elles été à la hauteur des efforts entrepris? La volonté politique ne s'est-t-elle pas heurtée aux réalités économiques? Nous tenterons de répondre à ces questions, en nous concentrant sur la période allant de 1970 à nos jours.

Pour éclairer la situation actuelle, nous rappellerons d'abord quelles ont été les politiques d'industrialisation sous Sadate et Moubarak, en les replaçant dans leur contexte politique et économique. Nous analyserons ensuite les performances de l'industrie égyptienne en tant que moteur de la croissance à long terme. Nous essaierons enfin d'expliquer pourquoi le développement industriel, notamment celui du secteur manufacturier¹, a été contrarié en Egypte, et ce depuis le début des années 1970, malgré la volonté politique affichée de promouvoir ce secteur.

UNE VOLONTÉ POLITIQUE DE PROMOTION INDUSTRIELLE FORTE À TRAVERS LA LIBÉRALISATION PROGRESSIVE DE L'ÉCONOMIE

La stratégie de Nasser, dont les objectifs sont le développement autocentré et la promotion d'une industrie nationale, commence à s'effriter dès 1964, avec l'apparition de déséquilibres macroéconomiques majeurs, entraînant une pénurie de ressources pour le gouvernement. Pour y faire face, ce dernier commence à laisser plus de liberté aux agents privés (principalement étrangers) en ce qui concerne l'investissement industriel, cela à partir de 1967; puis, en 1971, une première loi sur les investissements étrangers est promulguée, accordant des facilités fiscales, promettant la non-nationalisation des capitaux étrangers et créant des zones franches. Mais la véritable évolution du discours sur la stratégie industrielle s'opère avec Sadate, à partir de 1974. A ce moment, le Président

1. On entend par secteur manufacturier l'ensemble des entreprises industrielles, à l'exclusion de celles qui œuvrent dans le domaine de l'extraction des matières premières, de la production d'énergie, de la construction et du tourisme. Par ailleurs, seules les entreprises ayant plus de 10 salariés et étant enregistrées auprès des services compétents de l'Etat sont prises en compte; le secteur artisanal (ensemble des entreprises de moins de 10 salariés, enregistrées ou non) n'est donc pas pris en compte, pas plus que les entreprises de plus de 10 salariés non enregistrées.

veut effectuer un changement d'orientation politique, qui va se traduire au niveau économique par une tentative de libéralisation ; cette politique est dite de "la porte ouverte" (*infitâh*). Une deuxième rupture a lieu en 1991, année où l'Égypte se lance dans un programme d'ajustement structurel sous la conduite du FMI et de la Banque mondiale, qui marquera une accélération de la libéralisation économique. Une troisième rupture intervient en 2004 avec la nomination du gouvernement d'Ahmed Nazif et de sa "dream team", mandaté par le président Moubarak pour accélérer encore la réforme et promouvoir un développement tiré par les exportations et les nouvelles technologies.

Les stratégies de développement mises en place depuis le début des années 1970 visent donc la libéralisation économique et la promotion du secteur privé dans la croissance économique. L'objectif est d'atteindre une croissance compétitive, génératrice d'emplois et de devises. La stratégie industrielle consiste à attribuer une place plus grande au marché et au secteur privé, tout en maintenant une forte action publique en faveur de ce secteur, notamment à travers des subventions publiques (pendant une partie de la période) et des investissements importants. Au sein du secteur industriel, le secteur manufacturier joue un rôle central. En effet, celui-ci représente un moteur de croissance beaucoup plus fort que les autres composantes du secteur industriel (hydrocarbures, énergie, construction), selon la théorie économique. Il est effectivement censé être à l'origine des innovations et du progrès technique assurant une croissance durable à long terme. C'est pourquoi nous allons dans ce chapitre attacher une importance particulière à cette composante du secteur industriel.

1974-1990 : UN SEMBLANT DE POLITIQUE D'OUVERTURE

Le président Sadate prend une orientation politique et économique différente de celle de son prédécesseur. Alors que ses relations avec l'URSS se dégradent, l'Égypte se tourne du côté du bloc occidental, espérant ainsi profiter de la prospérité économique de cette partie du monde et attirer les pétrodollars. L'économie doit se réformer : la libéralisation est prônée dans tous les domaines. Le "Document

d'octobre", élaboré à la suite de la guerre d'octobre 1973, d'où son nom, est l'expression idéologique de la nouvelle politique. Comme le note François Rivier (1981), ce texte ne récuse ni le socialisme ni le panarabisme, il veut simplement donner l'occasion aux investisseurs privés de s'intégrer au système en cours. Il ne se veut pas une rupture fondamentale par rapport à l'époque nassérienne, mais plutôt une rectification des erreurs et des inefficacités de la gestion étatique centralisée des années 1960.

1. *L'époque de Sadate*

Avec la politique de l'*infitâh*, Sadate tente de redéfinir le rôle économique de l'Etat et de passer d'une gestion directe et centralisée de l'économie à une gestion libérale et non interventionniste. Le nouveau Président veut s'inspirer du modèle sud-coréen en matière économique. L'encouragement aux investissements étrangers est l'axe fondamental de la politique d'ouverture. La loi n° 65 de septembre 1971 constitue une première mesure pour stimuler les investissements étrangers, mais elle sera abrogée par la loi n° 43 de juin 1974, un texte fondamental de la politique d'ouverture. Elle concerne l'investissement des capitaux arabes et étrangers ainsi que les zones franches. Les encouragements aux investissements étrangers sont de quatre types : régime fiscal privilégié, possibilité de réexportation du capital et des bénéfices, garantie contre les nationalisations et règles de fonctionnement particulières.

La politique d'ouverture veut aussi réactiver le secteur privé égyptien. Pour cela, plusieurs séries de mesures sont prises. Tout d'abord, les relations entre les secteurs public et privé sont réaménagées; en particulier, un décret de 1975 permet l'introduction de capitaux privés dans les entreprises publiques. Ensuite, les règles de fonctionnement imposées au secteur privé sont assouplies, notamment en ce qui concerne les opérations d'importation et d'exportation. Enfin, il est fait appel aux capitaux privés égyptiens se trouvant à l'étranger : en 1975, ils obtiennent les mêmes avantages que les capitaux arabes et étrangers de la loi n° 43. Les capitaux concernés sont ceux qui avaient été placés à l'étranger à l'époque nassérienne ainsi que l'épargne des travailleurs émigrés. En 1977, certaines dispositions de la loi n° 43 sont étendues aux entreprises du secteur public égyptien par la loi n° 32.

L'*infitâh* donne des résultats décevants, notamment en termes de promotion du secteur privé dans le secteur industriel manufacturier, malgré les fortes mesures d'encouragement qui lui ont été octroyées. Les raisons sont certainement à trouver en dehors des mesures elles-mêmes. Il ne suffit pas, en effet, d'assouplir les lois d'investissement pour attirer les investisseurs privés. L'environnement macroéconomique est un facteur tout aussi important. Les réformes s'arrêtent aux investissements étrangers et ne sont pas poussées aux cadres administratifs et juridiques. Par ailleurs, l'économie est toujours largement protégée et tournée vers son marché intérieur.

2. L'époque de Moubarak

Dans ce contexte, le président Moubarak veut renforcer la politique de libéralisation économique, qu'il juge insuffisante pour l'industrie, tout en réactivant et en redéfinissant le rôle de l'Etat à travers la remise en place des plans quinquennaux. Comme le note Alain Roussillon (1988), il veut que l'*infitâh* soit "productif" et non "parasitaire", comme il l'était au temps de Sadate. Le rôle de l'Etat sera de maintenir les infrastructures économiques et sociales, tout en laissant plus de champ au domaine privé en ce qui concerne les secteurs productifs. Son ambition est de réduire la dépendance de l'Egypte vis-à-vis de l'aide extérieure et de promouvoir une croissance durable à travers le développement des secteurs productifs et des exportations. L'objectif principal du premier plan quinquennal (1982-1987) est de transférer l'allocation des ressources du pays de la consommation et des importations (qui bénéficiaient des subventions publiques) vers l'investissement, cela afin de réduire le déséquilibre de la balance des transactions courantes. Le deuxième plan quinquennal (1988-1992) accorde la priorité au développement du secteur privé. La loi n° 43 est amendée et remplacée en 1989 par la loi n° 230, plus avantageuse encore pour le secteur privé. Celle-ci autorise notamment les investisseurs étrangers à posséder entièrement des entreprises manufacturières. En outre, les firmes étrangères peuvent acheter leur propre terrain afin de développer leurs activités. Par ailleurs, tout au long de la période considérée, les règles de fonctionnement du secteur privé s'assouplissent en termes d'accès aux importations (assouplissement de la politique de taux de change multiple en faveur du secteur privé, surtout après la réforme de 1987) et d'accès aux crédits bancaires

(notamment de la part des banques commerciales). La part du secteur privé dans le crédit bancaire passe ainsi de 10 % en 1973 à 30 % en 1990¹.

Là encore, le soutien du secteur manufacturier privé aboutit à des résultats modestes. La concurrence n'est pas tout à fait loyale entre le secteur privé et le secteur public, surtout entre 1975 et 1986, puisque le secteur manufacturier public reçoit des subventions importantes de l'Etat, ce qui n'est pas le cas du secteur privé. Dans certaines industries jugées stratégiques en termes d'emplois (agroalimentaire et textile) ou jugées d'intérêt national (pétrochimie), les subventions atteignent jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires. Enfin, sur la période 1974-1990, l'Etat dirige en moyenne 26 % du total de ses investissements vers le secteur industriel (Central Bank of Egypt, différentes années). Même si, dans les textes, le secteur privé est clairement encouragé à se développer, dans les faits, le secteur public reste favorisé et prédominant. Cette situation n'est pas étonnante quand on sait combien le problème de reconversion des employés des entreprises publiques est délicat.

Par ailleurs, la part des investissements directs étrangers dans le PIB n'est que de 1,7 % en 1990², ce qui est très faible étant donné les mesures attractives mises en œuvre. En outre, les investissements étrangers existants se dirigent vers les secteurs financiers, pétroliers et touristiques, non vers le secteur manufacturier, et les acteurs économiques privés limitent leurs activités à des opérations spéculatives et sans immobilisation durable du capital. En conséquence, en 1990, la part du secteur privé dans la valeur ajoutée (23 %) et l'emploi (25 %) manufacturiers³ est toujours relativement faible, bien que supérieure à celle qui prévalait avant la politique d'ouverture de 1974 (10 % et 19 % respectivement).

La politique de libéralisation est soutenue par un environnement international très favorable jusqu'en 1985. Entre 1974 et 1985, l'Égypte va bénéficier, en effet, de nombreuses mannes financières : revenus pétroliers, du canal de Suez, remises de fonds des travailleurs égyptiens à l'étranger et aide économique importante. Sur la période

1. Central Bank of Egypt, différentes années du rapport annuel.

2. The World Bank, différentes années des "Indicateurs du développement dans le monde".

3. CAPMAS, différentes années des "Statistiques annuelles sur la production industrielle". Ces statistiques ne couvrent que les établissements ayant plus de dix employés.

1974-1986, le taux annuel moyen de croissance du PIB est de 8 %, car celle-ci est tirée par une consommation soutenue. A partir de 1986, l'environnement international se détériore fortement. Le prix du pétrole chute de 50 % entre janvier et juin 1986. Parallèlement, les ressources touristiques diminuent et l'Égypte voit donc ses ressources en devises s'évaporer : elle est sur le point d'être dans l'impossibilité d'honorer son service de la dette. Dans ce contexte, la restauration des grands équilibres macroéconomiques devient la priorité. Dès 1987, un accord *stand-by*¹ avec le FMI est signé, de manière à donner une aisance financière à l'Égypte. Cependant, il faut attendre 1991 pour que la grande vague des réformes se mette en place.

*RADICALISATION DES RÉFORMES SOUS L'IMPULSION
DES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS À PARTIR DE 1991*

Les années de déséquilibre économique que l'Égypte subit entre 1986 et 1990 conduisent le pays au bord du gouffre financier. Aussi, le gouvernement introduit dès mars 1990 des réformes économiques demandées par le FMI en contrepartie de son soutien financier, puis s'engage, un an plus tard, dans un programme de stabilisation et d'ajustement structurel de l'économie. En outre, le ralliement de l'Égypte aux côtés des Occidentaux pendant la première guerre du Golfe est récompensé : une grande partie de la dette égyptienne est rééchelonnée de manière très avantageuse. Dès lors, les profondes réformes économiques demandées par les bailleurs de fonds (FMI et Banque mondiale) vont bouleverser la structure de l'industrie, manufacturière en particulier.

Dans le cadre de l'ajustement structurel, dans lequel se lance l'Égypte en 1991, la priorité est donnée à la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé. Les objectifs sont inscrits dans le troisième plan quinquennal (1992-1997), qui a pour dessein principal le renforcement des capacités productives de l'économie et la rationalisation de l'allocation des ressources à travers le renforcement des mécanismes du marché et du secteur privé

1. Disposition selon laquelle des pays membres du FMI ont le droit d'emprunter (pour trois ans au maximum et à titre d'emprunt de transition en cas de difficultés de balance des paiements) une part du quota qui leur a été attribué par le Fonds.

dans l'investissement et la production. Ce plan vise aussi à réduire la dépendance extérieure de l'Égypte en produits de première nécessité et à promouvoir les exportations, afin de réduire le déficit commercial. Pour atteindre ces objectifs, de nouvelles politiques économiques, plus libérales, sont mises en œuvre. De nombreux changements interviennent dans la politique industrielle. Le contrôle de l'État s'assouplit, et deux mesures principales, dont l'une radicale, sont prises pour accélérer le développement du secteur privé : la privatisation des entreprises publiques et la poursuite de la libéralisation des lois d'investissement. Par ailleurs, les politiques commerciales et de change deviennent plus libérales. Enfin, l'État accorde de plus en plus d'importance au rôle joué par les petites et moyennes entreprises dans la croissance économique et la création d'emplois.

1. Privatisation de l'industrie

La privatisation des entreprises publiques débute en 1991 avec la mise en place d'un programme d'ajustement structurel et de réforme économique. Le programme de privatisation commence lentement et se focalise au début sur les petites entreprises agricoles. Mais au cours de l'année 1991, le gouvernement accélère le processus en votant la loi n° 203 régissant le nouveau Secteur public des affaires. Par le biais de l'Office des entreprises publiques, il s'agit de restructurer les entreprises publiques et d'améliorer leur position commerciale ainsi que leur mode de fonctionnement. Trois cent quatorze sociétés non financières sont ainsi transférées du secteur public vers le Secteur public des affaires. Elles sont restructurées et affiliées à vingt-sept holdings indépendants, détenant une pleine capacité financière et décisionnelle. En 1992, ce processus est encore renforcé avec l'annonce officielle par le gouvernement de sa volonté de privatiser ces entreprises¹. En 1993, les vingt-sept holdings publics sont restructurés et réduits à seize en vue de préparer la privatisation (toutes les entreprises du secteur public des affaires sont concernées, sauf les firmes déclarées d'intérêt national, parmi lesquelles certaines compagnies pharmaceutiques). A la fin des années 1990, le

1. Les privatisations font partie du programme d'ajustement structurel. En effet, les termes de référence du Fonds de facilité élargi approuvés par le FMI en septembre 1993 stipulent que 25 % du portefeuille des entreprises publiques doivent être privatisés avant juin 1995. Les entreprises publiques restantes doivent être restructurées et préparées à la privatisation.

rythme des privatisations va s'accélérer. En effet, entre 1991 et 1998, seulement quatre-vingt-quatorze des trois cent quatorze entreprises ont été privatisées. Entre 1999 et 2003, cent neuf autres le sont, ce qui porte leur nombre à deux cent trois. La vente de ces entreprises a généré pour l'État un revenu total de 17,3 milliards de livres égyptiennes durant cette période. En 2003, le secteur privé représentait plus de 70 % de la valeur ajoutée et plus de 60 % de l'emploi manufacturier.

2. Nouvelle loi d'investissement

Afin d'améliorer le climat des affaires et d'encourager l'investissement, une autre réforme de la loi d'investissement régulant les entreprises du secteur dit "d'investissement" intervient¹. Dans le cadre du programme de libéralisation, la loi n° 230 de 1989 est amendée et remplacée en 1997 par la loi n° 8. Celle-ci est encore plus généreuse en ce qui concerne l'exemption des firmes sur l'impôt de les sociétés : cinq ans pour les nouveaux projets, dix ans s'ils sont développés dans les nouvelles zones industrielles et vingt ans pour ceux qui sont exécutés en dehors de la vallée du Nil (Nouvelle Vallée et désert). La loi n° 8 supprime également les différences de traitement entre les investissements égyptiens et les investissements étrangers en matière d'incitation et de garantie. Elle définit en outre des critères d'éligibilité clairs et met en place un système d'approbation automatique. Cela réduit considérablement le temps nécessaire à l'ouverture d'une nouvelle société et laisse peu de place aux décisions arbitraires. Enfin, la loi autorise les sociétés à pratiquer les prix du marché, ce qui n'était pas systématiquement le cas dans le cadre de la loi n° 230.

3. Libéralisation des politiques commerciales et de change

Entre 1973 et 1991, le secteur manufacturier fonctionne dans un système de taux de change multiple, comprenant trois régimes de

1. Le secteur privé est, en effet, divisé en trois sous-secteurs. Les firmes appartenant au secteur privé dit "structuré" sont des sociétés privées régies par la loi n° 159 de 1981, principale loi sur les sociétés. Les entreprises appartenant au secteur privé dit "non structuré" sont celles qui n'ont pas de comptabilité systématique; la plupart sont de petites ou de moyennes entreprises. Les firmes appartenant au secteur privé dit "d'investissement" ont été régies par la loi n° 43 de 1974, puis par la loi n° 230 de 1989. Ces lois régulent les investissements domestiques et étrangers concernés ainsi que les zones franches.

change différents. Les entreprises du secteur public, produisant des biens “stratégiques” comme les produits pétrochimiques, textiles (coton) et agroalimentaires (farine, riz), sont soumises au taux de change “officiel”, plus évalué, lequel favorise les importations de ces produits, mais handicape leurs exportations. Les autres transactions des entreprises du secteur public s’effectuent au taux de change dit “parallèle”, dévalué, ce qui est bénéfique aux exportations. Enfin, jusqu’en 1987, les transactions du secteur privé s’effectuent au taux de change dit “non officiel”, encore plus dévalué et favorable aux exportations. Cependant, ce régime de change rend les importations nettement plus coûteuses pour le secteur privé par rapport au secteur public, sauf pour les entreprises privées produisant seulement pour l’export, qui sont autorisées à effectuer leurs transactions au taux de change “parallèle”. L’unification du régime de change en 1991 abolit la discrimination existant entre les deux secteurs. Cela va contribuer d’ailleurs à l’expansion du secteur privé dans les années 1990.

Par ailleurs, depuis le début des années 1990, la libéralisation commerciale est devenue une priorité afin de promouvoir l’intégration de l’Egypte à l’économie mondiale. Le pays conduit des négociations sur des bases régionales et bilatérales. Les accords régionaux les plus importants sont le GAFTA (Greater Arab Free-Trade Area, signé en 1997), le COMESA (Common Market for East and South Africa, 2001), l’AFTA (Agadir Free Trade Agreement, 2004) et le PAFTA (Pan Arab Free-Trade Area, 2005). L’accord d’association signé en 2001 avec l’Union européenne est entré en vigueur en 2004. Il prévoit un démantèlement progressif des barrières tarifaires selon les catégories : trois ans pour les produits intermédiaires et le matériel d’équipement, neuf ans pour les produits semi-finis, douze ans pour les produits finis et quinze ans pour les produits de luxe et les véhicules. Par ailleurs, l’UE a renforcé ses relations avec des partenaires méditerranéens en mettant en œuvre, en 2003, sa “politique de voisinage”, laquelle intensifie les engagements réciproques concernant la libéralisation commerciale.

Des accords de libre-échange bilatéraux sont signés avec les Etats-Unis, l’Algérie, l’Indonésie, le Maroc, la Tunisie, la Turquie et la Libye. Parallèlement, l’Egypte, qui a intégré l’Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995, supprime ses barrières non tarifaires et diminue ses barrières tarifaires. Elle a ainsi supprimé presque toutes les interdictions d’importation, lesquelles concernaient encore deux

cent dix produits¹. Cependant, la plupart des produits concernés sont maintenant sujets à un contrôle de qualité serré avant de rentrer sur le territoire égyptien. Entre 1991 et 1998, le taux de protection nominale² de l'industrie manufacturière a considérablement diminué, de 42 % à 14 % (Cassing *et al.*, 1998). Entre 1994 et 1998, le taux de protection effective³ baisse aussi (de 51 % à 32 %). Toutes les activités manufacturières sont concernées, sauf les boissons, le tabac et la chimie.

4. *Promotion des petites et moyennes entreprises*

Enfin, il est à noter que, depuis 1997, le gouvernement égyptien développe une "vision stratégique" afin de promouvoir la croissance et de réduire le taux de chômage. Selon cette "vision", le développement des PME doit jouer un rôle central, car elles sont considérées comme le meilleur terrain pour la création d'emplois⁴. Une unité dédiée aux PME a ainsi été créée au sein du ministère des Finances. Son rôle est de promouvoir leur développement et de les amener dans le secteur structuré (enregistré et possédant une comptabilité). Dans le cadre de la loi des PME promulguée en juin 2004, ce soutien se fait à travers deux axes principaux : la facilitation de l'accès au crédit et le renforcement de capacité, notamment à l'exportation.

Au cours des années 1990, l'économie égyptienne a réussi à retrouver le chemin de la croissance grâce à la mise en place de certaines réformes, notamment celles de l'unification du taux de change et de la réglementation du commerce. Par ailleurs, le poids du secteur privé dans l'économie en général (70 % du PIB) et dans l'industrie en particulier augmente significativement. Cependant,

1. Ces interdictions frappaient notamment les abats de volaille, les produits chimiques dangereux, certains pesticides, les équipements de télécommunication usagés destinés à la revente et les voitures d'occasion. Les interdictions d'importation sur le textile et l'habillement ont été supprimées en 2004.

2. Le taux de protection nominale est la différence relative entre le prix intérieur d'un bien et son prix international, exprimée en pourcentage du prix international. Si cette différence est positive, les producteurs locaux du produit en question sont dits protégés, ce qui reste le cas en Egypte. Si elle est négative, ces mêmes producteurs sont dits déprotégés.

3. Le taux de protection effective est la différence relative entre la valeur ajoutée intérieure d'un bien (calculée au prix intérieur) et sa valeur ajoutée internationale ou de libre-échange, calculée aux prix internationaux.

4. On estime que la création nette d'emplois doit s'élever à 600 000 par an afin d'absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail et de réduire le taux de chômage.

le taux d'exportation reste faible en Egypte (26 % du PIB en 2003), comparativement aux autres pays de la région (31 %) et/ou de niveau de développement similaire (31 %). Malgré des lois avantageuses, les investissements directs étrangers (IDE) sont par ailleurs demeurés modestes – 0,7 % du PIB en 2002 –, ce qui place l'Egypte en queue de liste des pays de la région.

A partir de la fin des années 1990, ce modèle de croissance toujours relativement introverti est de nouveau éprouvé. En effet, dès 1997, mais surtout à partir de 1999, les performances macroéconomiques commencent à se détériorer, et, en premier lieu, le taux de croissance de l'économie. Cela est le résultat d'une combinaison de facteurs de politique économique et de facteurs extérieurs (attentats de Louxor notamment) qui mènent à une diminution des réserves officielles, d'où une réduction du taux de crédit à l'économie, affectant ainsi négativement le taux de croissance, lequel est tombé de 5,1 % en 2000 à 3,5 % en 2001. Les performances sont également handicapées par une réduction de presque 20 %, imposée par la pénurie de devises, des importations (intrants indispensables pour le secteur productif) à partir de 2000-2001 et jusqu'à 2002-2004. Le taux de croissance reste aux environs de 3 % en 2002 et 2003, le taux d'investissement diminue sensiblement, pour atteindre 16,5 % du PIB en 2003. Cette situation macroéconomique est en outre amplifiée par le discrédit jeté par les opérateurs économiques sur la politique économique menée alors par le Premier ministre, 'Atef Ebeid. La pénurie de devises et le manque de confiance dans le gouvernement induisent un taux de dollarisation croissant de l'économie (lequel est passé de 17,3 % en 1999 à 28,4 % en 2004); du coup, les Egyptiens envoient ou conservent leurs devises à l'étranger. Le risque de l'immobilisme s'accroissant, une réforme économique d'envergure s'impose politiquement.

*UN NOUVEAU GOUVERNEMENT
POUR UNE NOUVELLE LOGIQUE ÉCONOMIQUE DEPUIS 2004*

Les autorités égyptiennes ne pouvaient plus compter sur un desserrement de la contrainte en devises à travers un allègement de dette, comme ce fut le cas en 1991. L'économie devait donc générer des devises supplémentaires d'une autre façon, notamment en augmentant les exportations. La nécessité d'un changement de modèle de

développement se fit donc plus pressante dans ce contexte. Si le moteur de la croissance avait été jusqu'à présent la consommation intérieure, avec la forte inflation et la non-augmentation des salaires nominaux, le consommateur moyen égyptien s'était désormais appauvri. Les débouchés sur le marché intérieur se sont donc restreints. Il était donc devenu nécessaire de s'appuyer davantage sur la demande extérieure.

L'économie égyptienne devait exporter plus et mieux : en diversifiant ses exportations pour être moins vulnérable aux chocs externes et en devenant plus compétitive. Afin d'augmenter la compétitivité, des réformes structurelles importantes s'imposaient, dépassant l'aspect compétitivité-prix, laquelle avait été améliorée avec la dépréciation de la livre égyptienne de 25 % entre 1999 et 2001. En effet, il existe en Egypte un biais anti-exportation important dû à des coûts de transaction élevés. Tout l'enjeu de la réforme était de les réduire. L'une des principales difficultés était, comme lors des précédentes tentatives de réformes, de faire face aux forces de résistance (voir *infra*).

Le discours affiché par la nouvelle équipe d'Ahmed Nazif fut donc celui d'un changement de stratégie de développement, passant par une plus grande ouverture économique. La volonté du nouveau gouvernement, réformateur, fut clairement de promouvoir un modèle de croissance et de création d'emploi fondé sur les exportations et l'attrait d'investissements directs étrangers. Le taux d'investissement actuel était faible en Egypte (18,7 % du PIB) : l'investissement privé national était relativement modeste, et l'investissement public était contraint par le déficit budgétaire. D'où le recours aux IDE.

Le soutien et la diversification des exportations devint un double enjeu pour l'Egypte : tout d'abord, augmenter ses ressources en devises et diversifier leurs sources; ensuite, faire en sorte que l'économie égyptienne résiste à la concurrence internationale, laquelle se renforça avec la signature de nouveaux accords commerciaux (Union économique et monétaire ouest africaine, Afrique du Sud).

Afin d'augmenter sa capacité à exporter, l'Egypte devait favoriser un environnement économique incitatif et améliorer la compétitivité de son économie. Dans cette perspective, le nouveau gouvernement décida de pousser plus avant la libéralisation commerciale, d'alléger l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 42 % à 20 %, de renforcer le processus de privatisation (on comptait deux cent quatre-vingt-dix entreprises privatisées en septembre 2006). Il misa par ailleurs sur le

développement d'une économie fondée sur les acquis scientifiques et technologiques les plus récents et dans laquelle les IDE et les transferts de technologie qu'ils engendrent doivent jouer un rôle central. Dans ce cadre, les procédures administratives concernant l'investissement furent considérablement allégées, à travers la création d'un guichet unique auprès de la GAFI (General Authority For Investment and Free Zones). Le renforcement de la politique de libéralisation commerciale, principale réforme après celle de la politique de change (mise en place d'un marché interbancaire des changes), intervint à travers deux volets essentiels : une réforme douanière et tarifaire¹ et la signature avec Israël et les Etats-Unis d'un protocole de zones industrielles qualifiées (QIZ)².

Les performances du secteur manufacturier ont-elles été à la hauteur des politiques qui viennent d'être examinées, mises en œuvre pour son développement ?

1. La réforme douanière et tarifaire, passée par décret en septembre 2004, a pour but de simplifier les procédures douanières et de ramener le taux de protection nominal moyen de 14,6 % à 9 % sur environ 6 500 produits importés. Par ailleurs, le nombre de lignes tarifaires a été ramené de 27 à 6. Enfin, tous les honoraires sur les services douaniers ont été supprimés; ils se situaient entre 1 % et 4 %. Cette réforme doit contribuer à diminuer le biais anti-exportation (passant par le surcoût des intrants) engendré par la structure tarifaire, lequel est estimé à 14,4 % en 2002 (16,6 % en 1998) pour l'ensemble de l'économie et à 19 % pour le seul secteur manufacturier (18 % en 1998). Parmi toutes les activités économiques, c'est dans les industries de la confection, de la chaussure et du meuble que ce biais est le plus important, estimé à respectivement 59,3 %, 41 % et 35,4 % en 2002. Dans ces conditions, les producteurs préféraient vendre sur le marché domestique, à l'abri des barrières tarifaires, plutôt que d'exporter.

2. Il existe actuellement en Egypte sept QIZ localisées au Caire (5), à Alexandrie (1) et dans la région du canal de Suez (1). Si au moins 35 % de la valeur ajoutée est transformée en Egypte et 11,7 % des intrants sont israéliens, alors la production émanant de ces QIZ peut être exportée sans quota et sans droits de douanes vers les Etats-Unis. En février 2005, 75 % des 397 entreprises présentes dans ces zones appartenaient à la branche textile (ces zones sont elles-mêmes localisées près des centres textiles). A travers la création de ces zones, le gouvernement égyptien espère moderniser l'industrie en attirant les IDE et augmenter les exportations. Le ministère du Commerce extérieur et de l'Industrie a mis en place une unité dédiée à ces QIZ.

POIDS ET PERFORMANCES DU SECTEUR MANUFACTURIER ÉGYPTIEN

Nous examinerons d'abord l'évolution du poids de l'industrie dans l'économie en isolant l'industrie manufacturière. L'évolution de la structure de celle-ci sera ensuite abordée. Enfin, nous analyserons l'évolution des performances à l'exportation et de la productivité dans l'industrie manufacturière.

ÉVOLUTION DU POIDS DU SECTEUR INDUSTRIEL DANS L'ÉCONOMIE ÉGYPTIENNE

Parts (en %) du secteur industriel et de ses composantes
dans le PIB (1970-2006).

Années	Industrie	Secteur manufac- turier	Pétrole et dérivés	Eau, électricité	Construc- tion
1970-1973	27,0	18,7	2,2	1,8	4,3
1974-1990	29,6	15,1	8,4	1,1	5,0
1991-2003	33,3	18,5	8,0	1,8	5,0
2004-2006	37,0	18,1	13,0	1,9	4,0

Source : calculs d'après les données de la CAPMAS et de la Banque mondiale.

Les performances de l'industrie manufacturière égyptienne sont indissociables de l'environnement macroéconomique.

Sur la période 1974-1981, le taux de croissance annuel moyen du PIB est de 8 %. Le secteur manufacturier, redynamisé en outre par la libéralisation commerciale qui permet un meilleur approvisionnement en matières premières et en biens d'équipement importés, connaît un taux de croissance annuel moyen de 6 % durant la même période. Quant aux performances du secteur privé, elles sont meilleures que celles du secteur public (respectivement 11 % et 5 % sur la période considérée). Le taux de croissance du secteur manufacturier est donc en moyenne moins élevé que celui de l'économie, et globalement, malgré un bon taux de croissance, la part du secteur dans le PIB chute continuellement, de 18 % en 1974 à 13 % en 1981. Sa part dans la population active se maintient autour de 12,5 % sur la période. Le

poids du secteur industriel dans son ensemble – secteur manufacturier, pétrole et dérivés, eau et électricité et construction – augmente significativement dans le même temps, dopé par le boom du secteur des hydrocarbures : sa part dans le PIB passe ainsi de 25 % en 1974 à 38 % en 1981; sa part dans l'emploi passe de 17 % à 19 % au cours de la même période.

Le recul relatif du secteur manufacturier dans le PIB (au profit des services) est lié à deux séries de facteurs. D'une part, l'afflux des produits importés sur le marché provoque une concurrence brutale et inégale vis-à-vis des produits industriels locaux. Des difficultés en résultent pour l'industrie, de longue date habituée à une protection et à une situation de quasi-monopole. Elles se matérialisent par des faillites, des accumulations de stocks, des licenciements de personnel, particulièrement parmi les petites entreprises. De plus, la rentabilité du secteur public est compromise. Le déclin de l'industrie est indissociable des forts revenus en ressources "exogènes"¹ – revenus pétroliers, du canal de Suez, remises de fonds des travailleurs égyptiens à l'étranger et aide économique importante – que l'Égypte accumule durant cette période (voir *infra*).

Le boom de ressources exogènes que connaît l'Égypte entre 1974 et 1985 induit une augmentation de la consommation et, partant, des importations; cela entraîne un déséquilibre énorme des comptes extérieurs, et l'Égypte doit avoir recours de manière accrue à l'endettement extérieur. Jusqu'en 1986, le taux de croissance est cependant assez satisfaisant, tiré par la demande.

Entre 1981 et 1986, le taux de croissance annuel moyen du PIB est de 7 %, tout comme celui de l'industrie manufacturière, le secteur privé enregistrant un résultat de 13 % et le secteur public, de 6 %. La part du secteur manufacturier se stabilise durant cette période autour de 13 % du PIB et de 15 % de la population active.

Entre 1987 et 1990, les résultats économiques de l'Égypte se détériorent. Le taux de croissance annuel moyen du PIB continue de baisser, pour atteindre 3 %. Le taux de croissance annuel moyen de l'industrie manufacturière tombe à moins de 2 %. Là encore,

1. Les ressources sont qualifiées d'"exogènes" si elles ne sont pas liées à la productivité de la main-d'œuvre égyptienne, employée dans l'agriculture, l'industrie ou les services, et si elles ne sont pas sous le contrôle direct des décideurs politiques.

les performances du secteur manufacturier privé (8 % par an) sont meilleures que celles du secteur public (en stagnation). Dans cet état de crise latente, la part du secteur manufacturier dans le PIB regagne paradoxalement du terrain (résultats moins mauvais que dans les autres secteurs), pour atteindre 18 % en 1990. En revanche, la part dans la population active stagne autour de 15 %.

A partir de 1991 et des réformes économiques mises en place, l'écart se creuse entre les performances du secteur public et celles du secteur privé. Le taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée manufacturière privée est de 14 % entre 1990 et 2002. En comparaison, le taux de croissance du secteur public est négatif sur la période, diminuant à hauteur de 2 % par an. Le même constat peut être fait en ce qui concerne l'emploi, qui croît au rythme de 8 % par an dans le secteur privé et diminue de 5 % par an dans le secteur public. Malgré le rattrapage du secteur privé en terme de croissance, les performances globales du secteur manufacturier depuis 1990 sont mitigées : avec un taux de croissance annuel moyen de 5,4 % entre 1990 et 2006, le secteur manufacturier dans son ensemble ne pèse que 19 % du PIB en 2006. Les performances en terme de création d'emploi sont encore plus faibles, l'emploi dans ce secteur n'augmentant en moyenne que de 0,7 % par an sur la même période. Le poids de l'industrie manufacturière dans l'emploi total est aujourd'hui de 15 %. Les réformes entreprises par le gouvernement d'Ahmed Nazif ne semblent donc pas avoir porté leurs fruits en ce qui concerne ce secteur. Globalement, la part de l'industrie manufacturière dans l'économie égyptienne est très faible, bien plus faible que celle qui prévaut dans les autres pays de la région (Afrique du Nord et Moyen-Orient), qui ont affiché aussi une politique industrielle active (Tunisie et Turquie, par exemple).

STRUCTURE DU SECTEUR MANUFACTURIER

Le secteur manufacturier a été traditionnellement dominé par l'activité textile. Mais son poids dans la valeur ajoutée a considérablement baissé (de 30 % au début des années 1970 à 15 % en 1990). Les autres activités et notamment l'agroalimentaire (20 % du PIB et de l'emploi) restent stables sur la période. Cette évolution se fait au profit des activités chimiques dérivées du pétrole, qui voient leur part

s'envoler de 2 % au début des années 1970 à 30 % en 1990. Il faut dire que la période considérée est concomitante de la découverte et l'exploitation du pétrole et du gaz en Egypte. Les autres produits intermédiaires restent stables, voire déclinent. Durant cette période, l'économie égyptienne bénéficie donc d'un nouvel atout : le pétrole. Cependant, l'industrie est loin de se diversifier véritablement. Elle passe simplement d'une mono-spécialisation dans le textile à une bi-spécialisation en lui ajoutant les produits dérivés du pétrole.

Au cours des années 1990, le secteur manufacturier évolue sensiblement. La part du secteur privé dans la valeur ajoutée et dans l'emploi augmente, pour atteindre respectivement 49 % et 39 % en 1997. Les raisons de cette augmentation ne sont pas seulement dues aux privatisations, mais aussi au meilleur environnement économique. Notamment, il semble que les investisseurs privés s'intéressent de plus en plus à l'économie égyptienne. Le nombre de firmes enregistrées sous les lois d'investissement n° 230 et n° 8 progresse de quatre-vingt-onze firmes en 1995 à quatre mille deux cents en 2005 (source : GAFI). Le montant des investissements directs étrangers est multiplié par dix, passant de 76 millions de livres en 1991 à 770 millions en 2004, tout en restant très faible en pourcentage du PIB. En 2005, le secteur privé tient la première place dans toutes les grandes activités, sauf dans la chimie et les métaux de base, activités toujours largement dominées par le secteur public. Dans les trois plus importantes activités manufacturières égyptiennes (hormis la pétrochimie) que sont le textile, la production de biens métalliques et l'agroalimentaire, le secteur privé dégage plus de 50 % de la valeur ajoutée et absorbe plus de 30 % de l'emploi total. La politique de soutien du secteur privé menée par le gouvernement depuis le début des années 1990 est donc une réussite.

La structure de la production continue, quant à elle, d'évoluer selon les tendances antérieures. Les parts du secteur textile dans la valeur ajoutée et l'emploi diminuent régulièrement pour atteindre respectivement 14 % et 30 % aujourd'hui. En revanche, celles de l'industrie chimique augmentent (respectivement 32 % et 14,5 %). On note aussi l'essor de l'industrie minérale (9 % de la valeur ajoutée, 8 % de l'emploi manufacturier), tirée par la production de ciment, dont la croissance est elle-même liée à l'essor du secteur de la construction.

Globalement, la structure de l'industrie égyptienne reste donc assez figée, dominée par quelques grands secteurs, notamment l'industrie chimique.

PERFORMANCES DU SECTEUR MANUFACTURIER

Le même constat peut être fait en ce qui concerne les exportations manufacturières. Elles ne se diversifient pas autant que souhaité. Au début des années 1970, les produits textiles, et parmi eux les fils et tissus de coton, dominant à plus de 60 % les exportations manufacturières. En 1990, leur part dans les exportations totales de produits manufacturés n'est plus que de 35 %. Cette baisse se fait au profit de la branche pétrochimie, plastique et caoutchouc, qui voit augmenter sa part de 14 % en 1973 à 35 % en 1990. D'autres exportations, de produits intermédiaires et de consommation durable, commencent cependant à émerger à la fin des années 1980, comme les produits métallurgiques de base, notamment l'aluminium, ainsi que les produits aéronautiques. La part des exportations de chacune de ces deux activités, pratiquement insignifiante au début des années 1970, atteint presque 10 % en 1990. En revanche, l'industrie agroalimentaire voit ses exportations s'effondrer sur la période (de 12 % en 1973 à 4 % en 1990 et à moins de 2 % en 2005).

Sur la période 1974-1990, les performances à l'exportation s'érodent. La part des exportations manufacturières dans le PIB tombe de 4 % en 1974 à 1 % en 1986, pour remonter à 3,5 % en 1990. En parallèle, les importations manufacturières augmentent, passant de 10 % à 15 % du PIB entre 1974 et 1990. En conséquence, le taux de couverture des importations par les exportations chute également sur la période (de 37 % en 1974 à 25 % en 1990). Ce résultat est d'autant plus décevant que, dans le même temps, l'industrie manufacturière reçoit plus du quart de l'investissement public total, ce qui représente des montants colossaux¹. Ces investissements n'ont pas permis à l'industrie égyptienne d'obtenir des gains de productivité. Il apparaît que dans le secteur manufacturier pris dans son ensemble, les gains en productivité ont globalement et continuellement diminué depuis 1970, y compris pendant la période de booms (1974-1985), la croissance annuelle moyenne tombant de 1,2 % avant cette période, à 0,9 % pendant, puis à 0,3 %. Ces mauvais résultats sont induits principalement par les médiocres performances du secteur public (Djoulfelkit-Cottenet, 2003). Le marché égyptien étant fortement protégé de la concurrence

1. La Banque mondiale estime que le montant cumulé représente 10,5 milliards de livres entre 1975 et 1985.

extérieure, le secteur manufacturier a certes pu continuer à croître, mais de manière non optimale cependant. En outre, les devises issues des différents booms ont permis à l'économie égyptienne en général et à l'industrie manufacturière en particulier de reporter les ajustements nécessaires. De nombreux obstacles (autres que le facteur prix) handicapent ainsi la compétitivité de l'industrie égyptienne durant cette période : lourdeurs des démarches administratives aux douanes, problème de qualité des produits, surévaluation de la livre égyptienne et protection des pays développés vis-à-vis des produits textiles (accords multifibres). En conséquence, les nouvelles lois d'investissement, accordant des privilèges aux exportateurs, n'ont pas donné les résultats attendus. Elles ne sont pas, à elles seules, assez incitatives pour promouvoir les exportations égyptiennes.

Les performances de l'industrie restent également décevantes après 1990, malgré les réformes mises en œuvre. Entre 1990 et 2003, la part des exportations manufacturières dans le PIB diminue en effet sévèrement, pour atteindre 1,4 % en 2001 et se stabiliser autour de 2 % en 2003. Pourtant, les exportations de biens manufacturiers représentent en 2001 environ 33 % du total des exportations de marchandises. Cela indique que les exportations égyptiennes de biens sont vraiment faibles. La part des exportations de marchandises dans le PIB est plus faible que la part des exportations de services non facteurs¹. Jusqu'en 2001-2002, la part des premières était inférieure à 10 % du PIB; elle atteint 14 % en 2004, ce qui demeure faible. Les principales exportations de marchandises sont les produits pétroliers, lesquels représentent, depuis 1999, entre 35 % et 40 % du total des exportations. Les principales exportations de marchandises non pétrolières sont, en 2003-2004, les produits métalliques (49 % des exportations non pétrolières), le prêt-à-porter (4 %), les tissus en coton (3,2 %), les produits pharmaceutiques (3,2 %), le coton (3,1 %), les fils de coton (2,3 %) et l'aluminium (2,3 %). De manière plus structurelle, les quatre principaux groupes d'exportations non pétrolières sont les produits métalliques (44 % du total en moyenne entre 2002 et 2004), suivis des produits textiles (15,1 %), des produits manufacturés métalliques (9 %) et, enfin, des produits végétaux (7,2 %).

1. Ensemble des services à l'exception des services facteurs (paiements faits à des facteurs de production – la main-d'œuvre et le capital – entre résidents et non-résidents).

Pourtant, depuis 1990, les performances en terme de productivité totale s'améliorent, tout au moins dans le secteur privé. La croissance du secteur privé se fait en effet en partie grâce aux gains de productivité, qui sont en moyenne de 8 % par an pendant la période. La productivité diminue en revanche de 4 % par an dans le secteur public. Les salaires réels augmentent dans les deux secteurs, de 3 % par an dans le secteur public et de 4 % par an dans le secteur privé. Le second gagne donc en compétitivité, contrairement au premier. Par ailleurs, l'appréciation du taux de change réel¹ égyptien entre 1993 et 1999 a pu avoir aussi une influence négative sur les performances à l'export; en revanche, sa dépréciation depuis 2000 ne semble pas les avoir améliorées. Il semble que soient également en jeu des facteurs autres que le coût. La qualité des produits égyptiens continue d'être au cœur du manque de performance des exportations égyptiennes. La production est toujours destinée principalement au marché intérieur, et les producteurs n'ont pas fait les efforts nécessaires pour la mettre aux normes internationales.

C'est là un des grands défis à relever dans le cadre des politiques de réformes et de modernisation industrielle entreprises par le gouvernement d'Ahmed Nazif. Son soutien des exportations semble avoir porté ses fruits. Le taux d'exportation a considérablement augmenté, passant de 26 % en 2003 à 33,5 % en 2006. La part des exportations de marchandises a augmenté de trois points sur la période, pour atteindre 26 % des exportations totales en 2006. Pourtant, la part des produits manufacturiers dans les exportations totales n'est que d'environ 10 % et elle représente moins de 3 % du PIB. L'industrie manufacturière est donc toujours très tournée vers son marché intérieur.

Aussi les sources de devises demeurent-elles peu diversifiées en Egypte. Elles relèvent essentiellement d'activités générant des ressources exogènes. A ces activités s'ajoute le tourisme². Ainsi, la part des ressources rentières et touristiques dans les exportations totales (incluant les services facteurs) est très élevée, et la tendance est à

1. Rapport entre les prix des biens échangeables et des biens et services non échangeables (biens et services qui ne font pas l'objet de transactions internationales en raison d'impossibilités physiques : immeubles, infrastructures, services de transport, etc.). Le taux de change réel est dans certains contextes, comme ici, un indicateur de compétitivité.

2. Nous ne considérons pas le tourisme comme une activité exogène de type "rente", car il repose en grande partie sur de la main-d'œuvre égyptienne.

l'augmentation. En 1998, les activités précitées (hors aide) généraient 48 % des devises égyptiennes; en 2005, elles en généraient 66 %. Parmi ces activités, le tourisme tient une place prépondérante. Cette concentration des sources de devises dans des activités dont le comportement échappe partiellement à l'influence des politiques économiques, rend l'économie égyptienne très vulnérable aux chocs externes. (Voir le chapitre "La « révolution » touristique", p. 581.)

Dans ces conditions, l'enjeu pour le nouveau gouvernement a été d'augmenter les exportations des secteurs productifs, notamment celles du secteur manufacturier, afin que le pays soit moins tributaire des chocs externes et bénéficie des gains de productivité émanant d'une industrie compétitive, tournée vers l'extérieur. Pour cela, il faut des réformes en profondeur, dépassant largement le champ de la sphère purement économique et s'adressant également à l'aspect institutionnel des performances économiques.

Globalement, le bilan que l'on peut tirer de la volonté politique de promotion industrielle est décevant. Les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées. Le poids du secteur manufacturier dans l'économie est faible, et le secteur ne joue pas son rôle de moteur de la croissance et de générateur d'emploi. Il a été longtemps tourné vers le marché intérieur et n'a que peu été confronté à la concurrence internationale. Aujourd'hui encore, les exportations manufacturières peinent à percer. L'économie égyptienne est toujours très dépendante de ressources exogènes, qui lui fournissent près de 70 % de ses recettes d'exportation. La présence de telles ressources n'est pas étrangère aux mauvaises performances du secteur manufacturier.

LE LOURD FARDEAU DE L'ABONDANCE EN RESSOURCES POUR LE SECTEUR MANUFACTURIER

Malgré des investissements colossaux, notamment au début des années 1980 et une forte volonté politique de soutien d'une industrie manufacturière locale puissante, tirée par le secteur privé, les performances du secteur sont décevantes. La thèse que nous défendons est que l'histoire récente de l'industrie égyptienne a été contrariée par l'apparition de ressources de rente au début des années 1970. L'Égypte a, en effet, connu quatre chocs externes positifs, des booms "tombés du ciel", tous liés à l'augmentation soudaine de ressources

exogènes : les revenus d'aide, les revenus pétroliers, les remises de fonds des travailleurs émigrés égyptiens et les revenus du canal de Suez. La part de ces ressources dans le PIB est ainsi passée en moyenne de 4,5 % entre 1970 et 1974 à 25 % entre 1975 et 1985 (avec un pic à près de 40 % entre 1978 et 1980), pour retomber à 18 % en moyenne entre 1986 et 2005. Même si les booms se sont concentrés entre 1974 et 1985, le poids de ces ressources dans l'économie égyptienne est encore important et tend à se renforcer ces dernières années avec l'envolée des prix du pétrole, qui conditionnent aussi les revenus du canal de Suez et indirectement les remises de fonds des travailleurs émigrés (dans les pays du Golfe).

La survenue des booms a, de fait, desserré la contrainte en ressources de l'Etat et lui a permis de maintenir son rôle de promoteur économique. Il existe donc une réelle dichotomie entre le discours politique volontariste de promotion d'une industrie nationale compétitive et la réalité économique, où les réformes ont été finalement très lentes à se mettre en place. Les ressources de rente ont par ailleurs permis aux intérêts en place de renforcer leur position et d'exercer une force de résistance puissante vis-à-vis des réformes.

Nous allons dans ce qui suit présenter le lien de transmission entre la présence de ressources de rente et les mauvaises performances du secteur manufacturier dans le passé. Nous discuterons ensuite de la crédibilité des réformes mises en place par le gouvernement Nazif, arrivé au pouvoir en juillet 2004, par rapport à ce schéma.

RESSOURCES DE RENTE ET PERFORMANCES DU SECTEUR MANUFACTURIER

1. Ce que dit la théorie économique

La littérature économique distingue deux canaux de transmission entre un choc (ici un boom) dans l'offre de ressources, les performances du secteur manufacturier et la croissance économique à long terme. Le premier, purement économique, passe par l'impact de la manne extérieure (rente, aide, etc.) sur le poids du secteur de production des biens physiques (dit secteur échangeable) dans l'économie, *via* l'appréciation du taux de change réel (voir *supra*) ; c'est ce que l'on appelle génériquement le "syndrome hollandais" (Corden et Neary, 1982). La rente engendre l'appréciation du taux de change

réel (augmentation relative du prix des biens non échangeables par rapport à celui des biens échangeables) *via* l'effet de dépense du revenu procuré par cette rente. Cette appréciation induit une réallocation des ressources en faveur du secteur des biens non échangeables (services), au détriment des secteurs échangeables (industrie manufacturière, agriculture). En faisant l'hypothèse que les secteurs échangeables, notamment le secteur manufacturier, génèrent les sources de la croissance à long terme (théorie de la croissance endogène), la rente, en engendrant le recul relatif de ces secteurs dans l'économie, handicape la croissance économique à long terme, cela de manière irréversible. L'impact de la rente sur le secteur manufacturier, et, partant, sur la croissance, selon cette théorie, repose donc sur deux hypothèses fondamentales : celle que le secteur manufacturier est échangeable¹ ; celle que ce dernier génère les sources de la croissance à long terme (en engendrant des externalités positives, bénéfiques à toute l'économie et des économies d'échelle). Aucune de ces deux hypothèses n'est vérifiée dans le cas de l'Égypte (Djoufelkit-Cottenet, 2003). Étant fortement protégé, le secteur manufacturier égyptien se comporte en effet comme un secteur non échangeable (nous avons d'ailleurs vu plus haut qu'il avait connu une croissance forte pendant la période de booms). En outre, il ne génère ni externalités ni économies d'échelle ; dans ces conditions, il ne joue pas son rôle de moteur de la croissance à long terme. Même si la manne rentière a induit une appréciation du taux de change réel en Égypte, elle n'a pas engendré de "syndrome hollandais".

Le second canal est plus indirect et fait appel à l'économie politique. Il passe par l'impact qu'a la rente sur l'arbitrage des agents économiques et notamment des élites, entre l'activité de recherche de rentes et celle d'entrepreneur (au sens schumpetérien du terme), cette dernière étant génératrice des innovations à la source de la croissance à long terme. Ces deux activités sont dans ce contexte supposées être concurrentes et non complémentaires. Ainsi, un boom en ressources favorisera la croissance s'il incite les agents à se diriger vers l'activité d'entrepreneur ; au contraire, il lui sera néfaste s'il favorise

1. Dans le cadre théorique de l'économie dépendante, dans lequel se situe la théorie du syndrome hollandais, un bien échangeable est, *stricto sensu*, un bien dont le prix est fixé par le marché international. En revanche, le prix d'un bien non échangeable est déterminé par l'offre et la demande sur le marché national.

les comportements de recherche de rentes (Baumol, 1990 ; Tornell et Lane, 1999 ; Baland et François, 2000). *In fine*, c'est donc l'affectation des talents qui est déterminante (Murphy *et al.*, 1991).

Dans les économies rentières, le grand concurrent de l'entrepreneur est l'importateur : les incitations à produire sont moindres que les incitations à importer dans un pays qui en a les moyens. La présence de ressources de rente favorise en effet l'émergence d'une classe d'importateurs puissante et incite l'élite économique à s'y orienter et à se détourner du secteur manufacturier, moins lucratif. Manquant d'entrepreneurs, celui-ci ne peut jouer son rôle de promoteur et de diffuseur du progrès technique. Ce mécanisme de transmission semble avoir prévalu dans le cas de l'industrie égyptienne.

2. Contexte institutionnel, politique d'ouverture et ressources de rente

Tout d'abord, le contexte politique et institutionnel égyptien, qui n'a connu aucun changement radical entre 1970 et 1990 (Roussillon, 1988), a favorisé le comportement de recherche de rentes lors des booms de ressources exogènes, notamment sous l'ère Sadate et la politique d'ouverture économique.

Le régime politique égyptien est un régime autoritaire (Waterbury, 1983), où le pouvoir est concentré dans les mains du Président, qui contrôle les changements sociaux et l'arène politique. Sadate a transformé un Etat autoritaire socialiste en un Etat autoritaire conservateur (Hinnebusch, 1981 et 1985). Par socialiste, il faut entendre "qui a la volonté de redistribuer les richesses en faveur des plus démunis" ; par conservateur, "qui souhaite le maintien des privilèges de la nouvelle bourgeoisie d'Etat", chacune de ces classes représentant la base politique dominante des deux régimes. Moubarak va, dans un premier temps (années 1980), renforcer la distribution en faveur des plus pauvres, dans sa volonté de légitimer à nouveau le rôle de l'Etat, discrédité pendant l'ère Sadate, marquée par le copinage et la corruption. (Voir le chapitre "De Nasser à Moubarak : une brève histoire politique", p. 281.)

La modernisation du régime politique impulsée par Sadate (1971-1981) en accompagnement de la politique d'ouverture économique s'est manifestée par une libéralisation politique très mesurée, permettant à certaines couches de la société, notamment à la bourgeoisie privée, d'accéder au premier cercle du pouvoir, jusque-là chasse gardée des militaires. En revanche, les masses populaires

ont été de plus en plus écartées du pouvoir, privées de l'ascension politique qu'autorisait sous Nasser la carrière militaire (une grande part des militaires est en effet issue des milieux populaires) et mal représentées au Parlement, les députés étant au départ cooptés par la hiérarchie et non investis par la base. Cet Etat qui reste autoritaire, malgré ses avancées libérales, est cependant "quasiment autonome" selon le terme de Waterbury (1983), aucune classe sociale n'ayant jamais pu avoir d'emprise durable sur le pouvoir politique ou sur les ressources économiques. Sadate fut un président légitime, ancien Officier libre, ayant signé les accords de paix avec Israël et récupéré le Sinaï. Ce chef d'Etat est tout de même décrit par Raymond Hinnebusch (1981 et 1985) comme un "monarque présidentiel", qui vise avant tout à se maintenir au pouvoir, en octroyant pour cela de nombreux privilèges à sa "cour", constituée d'une bourgeoisie d'Etat composite, originaire du secteur privé ou ayant des liens forts avec lui. La politique d'ouverture, couplée avec l'apparition des booms, va rendre éclatante cette redistribution des richesses en faveur des courtisans, que de nombreux observateurs vont désigner sous le nom de "bourgeoisie parasitaire"¹. La nature du système politique égyptien, prévalant pendant la période des booms, encourage donc le clientélisme et le comportement de recherche de rentes.

C'est la combinaison de la politique d'ouverture partielle et de la présence d'aubaines économiques qui a généré et pérennisé ces attitudes. En effet, c'est avant tout le caractère partiel de la politique de libéralisation, impliquant à la fois des "sur-régulations" et des "sous-régulations" (Handoussa, 1994) et ouvrant la voie à la collusion entre les secteurs public et privé, qui a favorisé le comportement de recherche de rentes et la corruption. C'est la survenue des booms qui a rendu ces attitudes tenables économiquement, sur une aussi longue période, en permettant de financer les déséquilibres macroéconomiques, notamment celui de la balance commerciale.

1. Il est important de souligner que la politique d'ouverture n'a pas été adoptée sous la pression des lobbies privés égyptiens ni sous celle des bailleurs étrangers. Comme le note Waterbury (1983), l'*infitâh* est une "politique d'Etat", reposant sur un renversement des alliances internationales et visant à ouvrir l'économie égyptienne aux technologies et aux capitaux occidentaux grâce à une triple alliance entre le capital public, le capital privé égyptien et les investissements étrangers. Il est certain qu'ensuite cette politique a fortement stimulé et contenté les intérêts privés.

La politique d'ouverture a modifié le contexte institutionnel en renforçant considérablement le rôle des secteurs privés égyptien et étranger en terme d'investissements. Cependant, jusqu'au début des années 1990 et du programme d'ajustement structurel, l'ouverture n'a été que partielle, laissant encore une large place au secteur public. L'*infitâh* a permis l'alliance lucrative des capitaux publics et privés nationaux ou étrangers, ce qui a ouvert la voie au comportement de recherche de rentes de toutes parts (Waterbury, 1983; Zaalouk, 1989).

De nouvelles lois d'investissement (loi n° 43 de 1974 et loi n° 32 de 1977) ont cherché à attirer les capitaux privés étrangers puis égyptiens dans des zones franches et dans tous les secteurs de l'économie nationale, excepté le secteur pétrolier, afin de promouvoir les exportations et les transferts de technologie. En 1981, une nouvelle loi sur les sociétés est introduite (n° 159), plus favorable que la loi n° 26 de 1954, qu'elle remplace. Ces nouvelles lois d'investissement ont eu deux conséquences principales. Tout d'abord, les secteurs productifs, notamment l'agriculture, ont été relativement délaissés par les investisseurs privés par rapport aux secteurs des services financiers (compagnies d'investissement, banques), du tourisme et des services commerciaux (Waterbury, 1983; Handoussa, 1990). Les investissements privés qui se sont dirigés vers le secteur manufacturier ont choisi les industries fortement protégées, comme celles du textile, des matériaux de construction ou les industries mécaniques (Shafik, 1999)¹. Ensuite, ces nouvelles lois d'investissement ont favorisé le "copinage" et la corruption. Elles prévoient en effet, selon des critères mal définis, de multiples possibilités de prolongation de la durée des privilèges accordés (exemption de droits de douane, pas de licences d'importation requises, exonération d'impôts sur les sociétés notamment). En outre, le fait d'imposer à des sociétés étrangères l'obligation de s'associer à des sociétés égyptiennes afin d'investir dans l'économie nationale (en dehors des zones franches) a aussi induit des phénomènes de corruption. Concrètement, les sociétés étrangères ont dû former des joint-ventures avec des sociétés publiques et pour

1. La nouvelle loi d'investissement de 1989 (n° 230) va chercher à corriger cette distorsion et à encourager les investissements directement productifs en ciblant de manière plus précise les secteurs d'activité. Les secteurs de la finance, de la construction, du conseil et du transport ont ainsi été exclus de la loi n° 230.

cela passer sous les fourches Caudines de la bureaucratie égyptienne. Enfin, dans le cas des projets d'investissement égyptiens, d'importants pots-de-vin pouvaient être versés à l'Administration, afin que le projet soit classé sous la loi n° 43 et non sous la loi sur les sociétés privées (loi n° 26, puis loi n° 159), cette dernière octroyant beaucoup moins de privilèges.

La politique d'ouverture a par ailleurs partiellement assoupli les restrictions commerciales et de change, afin de rendre plus accessibles les importations nécessaires à la production locale. En juin 1974, le système d'importations propres, autorisant le secteur privé à acquérir ou à convertir des devises en dehors du système bancaire public égyptien, a été introduit. La loi n° 118 de 1975 a par ailleurs cassé le monopole de l'Etat sur les activités d'import-export. La loi n° 63 de 1974 a autorisé les hommes d'affaires égyptiens du secteur privé à représenter des firmes étrangères en Egypte. Cette activité, très lucrative et depuis longtemps très convoitée des Egyptiens, a été réservée aux étrangers jusqu'à l'abolition des capitulations en 1937, puis s'est trouvée quasi exclusivement entre les mains des juifs levantins jusqu'à l'adoption de la loi n° 24 d'égyptianisation en 1957, puis entre celles de l'Etat entre 1961 et 1974. Cet environnement plus libéral a encouragé les importations, qui ont littéralement explosé pendant l'*infitâh*, passant de 19 % du PIB en moyenne entre 1970 et 1973 à 39 % en moyenne entre 1974 et 1985, pour retomber à 28 % entre 1986 et 2005. Parmi ces importations, ce sont celles des biens de consommation en général et des biens de luxe en particulier, fortement contrôlées sous Nasser, qui ont le plus augmenté¹. Les activités commerciales, notamment celles d'agents commerciaux (importateurs exclusifs), sont devenues extrêmement lucratives. Ce groupe a de fait été encouragé très tôt par la politique d'ouverture dans le cadre du renforcement du secteur privé, par le décret présidentiel n° 1906 de 1974, qui stipule que les firmes étrangères souhaitant exporter leurs produits sur le marché égyptien ne pourront le faire que par l'intermédiaire des agents du secteur privé égyptien. Ainsi, cette activité sera dès le début de la réforme économique la plus représentée du secteur privé, puisqu'en 1977 on comptait sept cent soixante-six compagnies enregistrées en

1. La part des biens de consommation dans les importations totales est ainsi passée de 10 % à la fin des années 1960 à 28 % entre 1970 et 1973, puis à 34 % entre 1974 et 1977 (Waterbury, 1983).

tant qu'agences commerciales pour trois cent trente-six qui l'étaient comme firmes privées productives. Ces activités sont d'autant plus lucratives que les personnes qui les exercent sont proches du pouvoir politique. Ces importateurs et agents commerciaux ont si bien réussi à infléchir la politique en faveur de leurs intérêts qu'ils sont devenus les principaux bénéficiaires des rentes de l'*infitâh*. Etant donné leurs carnets d'adresses ou leurs fonctions, souvent ces mêmes personnes servent également d'intermédiaires entre les investisseurs étrangers et l'Administration et la sphère politique égyptiennes (Waterbury, 1983; Zaalouk, 1989).

Les autres activités importantes de recherche de rentes dans le secteur privé impliquent également la collusion avec le secteur public, cette fois pour l'octroi de marchés publics, pour l'obtention de certains intrants à prix réduits, pour l'élimination de droits de douane sur certaines importations (les matériaux de construction par exemple), pour l'exonération d'impôts sur certaines activités (la construction de logements) et, de manière générale, pour l'octroi de toutes sortes de privilèges. Les activités concernées sont principalement celles de la construction et de l'immobilier. Les activités bancaires, servant à financer toutes ces activités, sont devenues aussi extrêmement lucratives. L'octroi arbitraire de contrats publics et de toutes sortes d'exemptions de taxes et d'exonérations d'impôts à des entreprises du secteur privé dont les dirigeants entretenaient des relations privilégiées avec le pouvoir a entraîné des enrichissements réciproques d'hommes d'affaires et de technocrates (Waterbury, 1983; Hinnebusch, 1985; Zaalouk, 1989; Handoussa, 1990; Shafik, 1990). Cette proximité douteuse a permis l'édification de véritables empires, le plus emblématique étant celui d'Osman Ahmed Osman, le plus gros entrepreneur en travaux publics d'Égypte et, d'après Hinnebusch (1985), le deuxième homme le plus influent du pays après Sadate.

Avec la politique d'ouverture, le rôle du secteur public aurait dû diminuer, or il est, dans les faits, resté très attractif pour les chercheurs de rentes, notamment du fait de la collusion avec le secteur privé. Les technocrates pouvaient ainsi y recevoir de nombreux privilèges, prenant la forme d'avantages en nature (indemnités de représentation, logements à prix réduits, vacances à prix réduits, voitures de fonction, clubs privés), d'un accès facilité aux importations et au marché du "conseil", de multiples possibilités de commissions illicites et de

celle de pouvoir augmenter leur rémunération en investissant dans certaines activités privées, l'immobilier notamment. Les affaires de corruption de grande envergure impliquant de hauts fonctionnaires ont ainsi fait la une des journaux égyptiens dans les années 1970; et même si, en 1975, Sadate a dissous le gouvernement en place, les personnes mises en cause n'ont pas été poursuivies (Waterbury, 1983; Hinnebusch, 1985; Zaalouk, 1989).

L'une des caractéristiques institutionnelles de l'*infitâh* est par ailleurs que la frontière entre activités politiques et monde des affaires est devenue de plus en plus ténue. Hinnebusch (1981, 1985) indique les origines professionnelles des ministres du temps de Sadate. Au début de son mandat, seulement 2,4 % d'entre eux sont issus du monde des affaires; entre 1971 et 1974, cette part passe à 10 %; à partir de 1974, avec l'*infitâh*, elle atteint 15 %. Osman Ahmed Osman, l'entrepreneur en BTP déjà cité, était également ministre du Logement et de la Reconstruction, et l'une des quatre éminences grises de Sadate. Il était par ailleurs le président du syndicat des ingénieurs, l'un des plus puissants d'Égypte (Moore, 1994). Osman représente encore aujourd'hui le symbole du copinage et de la corruption, attributs ostentatoires de l'ère Sadate et de son Etat alors qualifié de "rentier" (Beblawi et Luciani, 1987).

Tous les hommes d'affaires n'ayant pas la carrure d'Osman, les autres ont essayé d'exercer des pressions à travers divers groupes d'intérêt : l'Association des hommes d'affaires égyptiens, l'Association des hommes d'affaires d'Alexandrie, la Fédération des industries égyptiennes, les divers syndicats professionnels, la Fédération égyptienne des chambres de commerce, le Conseil d'affaires américano-égyptien. Ces groupes n'avaient dans les faits qu'un pouvoir consultatif. Concrètement, le moyen le plus direct pour défendre ses intérêts était alors d'entrer au Parti national démocrate, le parti gouvernemental (Gobe, 1999). De cette façon, la bourgeoisie d'affaires a souvent réussi à influencer les politiques publiques. Leur tâche a été facilitée par une prédisposition assez forte des dirigeants politiques sous Sadate à favoriser les intérêts privés (Hinnebusch, 1985). Les importateurs ont dans ce contexte réussi à faire baisser les droits de douane, notamment sur les biens de consommation, qui sont devenus moins taxés que les biens intermédiaires, ce qui a handicapé les entrepreneurs industriels locaux. Le groupe d'intérêt commercial était alors plus fort que le groupe d'intérêt industriel.

La forme du pouvoir et le contexte institutionnel existant pendant la période de booms, coïncidant elle-même avec l'*infitâh*, ont donc favorisé le comportement de recherche de rentes. Les activités les plus lucratives étaient celles où une collusion existait avec les pouvoirs publics, à savoir le commerce (en particulier, les importations), les activités d'intermédiaires pour les entreprises étrangères, la construction, l'immobilier et les activités bancaires. Aucune de ces activités, hormis la construction, n'est orientée vers la production.

3. *L'affectation des talents égyptiens*

L'affectation des talents a été pénalisée par la recherche de rentes spéculatives au cours de cette période d'*infitâh*. Les incitations à se lancer dans cette recherche sont devenues en effet extrêmement fortes. John Waterbury (1983) note que si les entrepreneurs, adeptes d'une libéralisation encourageant les activités productives, représentent le futur de l'*infitâh*, ceux que l'on appelle péjorativement les "gens de l'ouverture" (*munfâtiḥûn* ou *infitâḥiyyîn*), architectes de l'ouverture spéculative et commerciale, en représentent son présent.

On note en effet qu'une combinaison de facteurs a rendu l'activité d'importateur extrêmement lucrative : une longue période de restriction des importations de biens de consommation sous Nasser et donc une demande potentiellement très élastique ; une modification du contexte institutionnel en faveur des importations, comme nous l'avons vu ; l'augmentation des revenus induite par les booms ; une préférence notoire des Égyptiens pour les marques étrangères, notamment de luxe ; et enfin, l'existence d'une production locale de substitution aux importations, concurrente, pratiquant des prix élevés à l'abri de fortes protections, offrant la possibilité aux importateurs d'effectuer des marges d'autant plus importantes qu'ils obtiennent, par copinage, par corruption ou par fraude, des exonérations tarifaires. En outre, un aspect du contexte institutionnel incite tout spécialement les diplômés universitaires à devenir importateurs. La loi n° 121 de 1982, qui régleme cette activité, avantage en effet ces diplômés : le capital minimal à déposer pour pouvoir être enregistré comme importateur est de 10 000 livres, à moins que la personne ne soit diplômée de l'université ou ait un niveau équivalent, auquel cas le capital requis est fixé à 5 000 livres (art. 2.1.f). Par ailleurs, une période d'un an doit s'écouler entre l'enregistrement et le début de l'activité (art. 2.2.a), mais si le capital est d'au moins 20 000 livres

ou si la personne a un diplôme universitaire, il n'y a pas de période minimale avant d'exercer cette activité (art. 2.2.a). En outre, comme nous l'avons noté précédemment, l'activité d'agent commercial, ouverte aux Egyptiens avec l'*infitâh*, est extrêmement lucrative et très convoitée. Au début des années 1980, sous la pression des industriels et de l'opinion publique, de nouvelles réglementations vont entrer en vigueur, essayant de limiter les importations, en imposant aux importateurs un dépôt préalable en livres égyptiennes, dans une banque égyptienne, d'un montant équivalant à 25 % de la valeur des importations de produits agroalimentaires, 40 % de la valeur de celles de biens intermédiaires et 100 % de celles de biens de consommation et de biens de luxe. Dans les faits, cette mesure va créer une barrière à l'entrée aux petits importateurs, ce qui permet aux plus puissants de se partager le marché, établissant ainsi des monopoles d'importation pour certains biens et faisant grimper les prix sur le marché local, au point que le gouvernement devra baisser les plafonds tarifaires. John Waterbury (1983) note que ces activités sont alors si rentables que vingt-deux ex-ministres et deux anciens Premiers ministres sont des importateurs ou des agents commerciaux. Eric Gobe (1999), dans son étude très documentée sur les hommes d'affaires égyptiens, souligne de même que les deux sphères d'activités où l'on retrouve le plus d'anciens cadres du secteur public et de l'Administration sont, au milieu des années 1970, le conseil et l'import-export. L'augmentation fulgurante des importations a donc nui au secteur manufacturier local, et les entrepreneurs potentiels ou existants ont été incités à devenir importateurs, activité plus lucrative.

Les incitations à entrer dans le secteur de la construction sont également importantes pendant l'*infitâh*. Ce marché est florissant après 1973, du fait de la réhabilitation des villes situées autour du canal de Suez, de l'édification des cités nouvelles dans le désert, de la construction de ports et du boom de la construction des logements, surtout pour les classes moyennes et supérieures. L'Etat confie une large part de ces projets au secteur privé. L'obtention de marchés publics par le secteur privé est en général très lucrative pour deux raisons. La première est que le débouché est assuré et que le coût de production est minimal, l'Etat fournissant les intrants nécessaires. La seconde est la possibilité de contrebande de ces intrants avec le restant du secteur privé, moins bien approvisionné. C'est particulièrement vrai pour les matériaux de construction, vendus plusieurs fois

leur prix subventionné sur le marché noir, cela jusqu'en 1977, date à laquelle le secteur privé a pu les importer librement et sans droits de douane. Dans le cas de la construction de logements, ce système de contrebande est particulièrement répandu, menant parfois à l'écroulement de certains immeubles, une partie des matériaux qui devaient servir à leur construction étant vendue au marché noir et les projets souvent surdimensionnés.

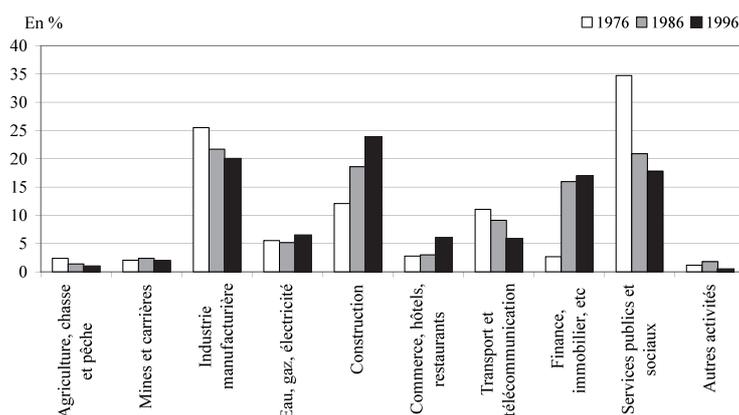
Le marché de l'immobilier et, en particulier, celui des logements destinés aux classes moyennes et supérieures, connaît également un véritable essor pendant l'*infitâh*. Les loyers des appartements destinés aux Egyptiens, régis par la loi n° 46 de 1962, sont déconnectés de l'offre et de la demande. Cependant, les logements meublés échappent à cette réglementation. Avec l'*infitâh*, des étrangers commencent à venir s'installer au Caire, et de nombreux propriétaires meublent leurs appartements avant de les louer. Étant donné la pénurie de logements au Caire et l'afflux massif d'étrangers, des promoteurs immobiliers vont jaillir de toutes parts. Ils effectuent de véritables opérations de spéculation en construisant des logements théoriquement destinés aux classes moyennes et supérieures, mais qui seront en réalité loués aux étrangers. Parfois, certains immeubles sont vendus des années avant leur construction, et il n'est pas rare qu'ils le soient plusieurs fois (Waterbury, 1983). Les propriétaires peuvent par ailleurs contourner la loi sur le contrôle des loyers en demandant plusieurs mois, voire plusieurs années de loyer d'avance.

Enfin, le secteur bancaire, en finançant toutes ces activités, devient extrêmement lucratif. Il attire beaucoup d'anciennes élites du secteur public, notamment d'anciens ministres des Finances. Le président Sadate est lui-même le fondateur de la Banque nationale pour le développement (*ibid.*). Beaucoup de talents sont également incités à rejoindre cette activité.

Cette modification des incitations pendant l'*infitâh* a donc fait que les talents ont privilégié les activités de recherche de rentes au détriment des activités productives, comme le montre le graphique de la page suivante.

Au début des années 1970, c'est le secteur des services publics qui embauche la plus grande part des ingénieurs (35 % en 1976), suivi du secteur manufacturier (25 % en 1976). L'apparition des booms et l'ouverture économique vont avoir un impact considérable sur l'affectation des ingénieurs dans les différentes activités économiques. La

Affectation des ingénieurs dans les différentes activités de l'économie égyptienne.



Sources : recensements de la population, de l'habitat et des établissements, CAPMAS.

part de ceux qui travaillent dans le secteur de la construction va considérablement augmenter (de 12 % en 1976 à 18 % en 1986, puis à 23 % en 1996). Cela s'explique notamment par l'essor de ce secteur qui a lieu pendant l'*infitâh*. Plus intéressant est le véritable détournement des talents vers la recherche de rentes spéculatives (finances, immobilier, etc.). La part des ingénieurs travaillant dans cette branche, qui n'est pas au demeurant extrêmement technique, va passer de 3 % en 1976 à 16 % en 1986 – elle se stabilisera à 17 % en 1996. De fait, il est notoire que, pendant l'*infitâh*, beaucoup d'ingénieurs ont utilisé leur expérience de technocrates pour devenir des intermédiaires ou des consultants pour les firmes étrangères (Waterbury, 1983; Gobe, 1999), activités classées dans les services commerciaux. En contrepartie, la présence des ingénieurs dans les services publics a diminué mais encore 21 % en 1986 et 18 % en 1996. Cette évolution s'est faite surtout au détriment du secteur manufacturier, où cette présence décline régulièrement, pour atteindre 22 % en 1986 et 20 % en 1996. Contrairement au cas des services publics, ce déclin a une véritable incidence sur l'activité et surtout sur les performances du secteur manufacturier.

A l'époque, de multiples voix s'élevèrent contre les options économiques de Sadate et contre sa politique de redistribution des richesses.

Trop de faveurs étaient accordées à la bourgeoisie parasitaire. La consommation ostentatoire de cette classe était jugée abusive, voire provocante pour tous les laissés-pour-compte de l'*infitâh* (les petits fonctionnaires par exemple, dont les salaires réels ont diminué). Le régime a ainsi été discrédité, et la révolte populaire qui s'est exprimée en 1977 dans la rue a fait le terreau des mouvements islamistes.

Quand il arrive au pouvoir en 1981, après l'assassinat de Sadate, Mubarak veut changer l'image du régime en diminuant le poids de cette bourgeoisie et en réorientant l'*infitâh* vers les activités productives et vers plus d'équité. Recherchant sa légitimité dans la légalité et la rationalité (Hinnebusch, 1990), il décide de rétablir les plans quinquennaux, abandonnés de fait depuis la guerre de 1967. Le rôle de l'Etat est de maintenir les infrastructures économiques et sociales, tout en laissant plus de champ au secteur privé en ce qui concerne les secteurs productifs. Pendant la période des booms, suffisamment de devises vont entrer dans le pays et les déséquilibres seront absorbés. Le contexte institutionnel évolue donc peu. Il faudra attendre le début des années 1990 pour qu'un véritable changement institutionnel s'opère (Hinnebusch, 1993). Mais dès 1986, la fin de la période des booms sonne l'entrée de l'économie égyptienne dans la récession, et le pays est obligé alors de réduire ses importations, notamment celles de biens de consommation. Cette mesure a pour conséquence d'étendre les débouchés intérieurs pour l'industrie manufacturière locale. Cette moindre concurrence des importations, couplée avec une réorientation des investissements vers les secteurs productifs, a ainsi pour effet d'augmenter le poids de l'industrie manufacturière dans l'économie égyptienne, comme nous l'avons vu précédemment. Cependant, Mubarak ne réussira pas à modifier les incitations et à faire que les talents rejoignent le secteur manufacturier. Ils ont même continué à le quitter¹. Même si les groupes d'intérêt sont plus discrets depuis l'arrivée de Mubarak au pouvoir, ils sont néanmoins toujours présents, et il est toujours plus rentable de devenir importateur que d'être entrepreneur exportateur. La législation régissant l'activité d'importateur n'a en outre toujours pas changé.

La question est de savoir si les réformes entreprises par le gouvernement Nazli ont, comme annoncé, véritablement aidé à développer

1. Voir les recensements de la population, de l'habitat et des établissements de la CAPMAS, notamment ceux de 1996.

un secteur productif puissant et compétitif ou bien si, comme précédemment, les réformes n'ont pas été poussées assez loin pour pouvoir inciter les élites à se tourner vers ces activités productives.

*CRÉDIBILITÉ DES RÉFORMES VOULUES
PAR LE GOUVERNEMENT NAZIF*

Après plusieurs années de *statu quo* en matière de réformes, le président Moubarak avait nommé en juillet 2004 un nouveau gouvernement, avec à sa tête Ahmed Nazif, lui assignant un agenda de réformes économiques. Il semble que le Président ait jugé, devant l'anémie de la situation économique, que la poursuite d'une approche prudente favorisant le *statu quo* présentait dorénavant plus de risques que le choix de la réforme. Issu du secteur privé, le nouveau chef du gouvernement s'entoura de plusieurs ministres réformateurs, notamment pour les secteurs de l'investissement, des finances, du tourisme, du commerce extérieur et de l'industrie.

La réussite de la réforme reposait sur le pari d'une reprise de la croissance, tirée par les exportations et les IDE. Dans le contexte social du moment, il était en effet difficile de tirer la croissance par la demande intérieure; la réforme devenait alors une solution avantageuse. En outre, le contexte international était particulièrement favorable à l'économie égyptienne, ce qui devait faciliter la mise en œuvre du changement.

Le coût politique de la réforme était important, car il y avait de nombreuses forces de résistance. Ce coût était pour l'instant supportable, car les incitations à la réforme étaient fortes dans le contexte national. En effet, le faible pouvoir d'achat égyptien impliquait que la production pour le marché domestique et/ou les activités d'importation étaient moins rentables que précédemment. En outre, le contexte international (abondance de devises) facilitait la mise en œuvre de cette réforme. L'arrivée de la crise mondiale de 2008 n'entama pas la volonté des autorités de maintenir le cap des réformes et elles résistèrent aux pressions de ceux pour qui il était plus avantageux d'importer et de produire à la marge que de produire pour exporter. En modifiant le système d'incitation, la réforme tenta de s'attaquer à des intérêts établis depuis des décennies.

Dans quelle mesure la réforme réussira-t-elle mieux que les précédentes? Selon nous, sa réussite repose sur le changement récent

d'un paramètre : la taille du marché intérieur. Celle-ci diminue sous une double influence. La première est la concurrence accrue des produits étrangers sur le marché local. En effet, l'Égypte a signé de nombreux accords commerciaux régionaux. La concurrence la plus grande vient des produits européens depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association en juin 2004. Celle de la Chine est appelée également à prendre de l'ampleur dans plusieurs domaines, dont le textile. La seconde est la baisse du pouvoir d'achat des Égyptiens. Celui-ci s'est considérablement dégradé sous la triple influence de l'augmentation des prix des produits importés depuis le début de la dépréciation de la livre égyptienne (laquelle a perdu 40 % de sa valeur depuis 1999), de l'augmentation généralisée de l'indice des prix à la consommation et de l'augmentation moins que proportionnelle (10 % dans le secteur public), voire de la non-augmentation, des salaires nominaux. La réintroduction de certains produits alimentaires dans la liste des produits subventionnés, comme les lentilles, le thé ou l'huile végétale, ne suffit pas à compenser la perte de revenu réel des plus démunis.

Dans ce contexte, il devient moins lucratif, autant pour les hommes d'affaires égyptiens que pour les investisseurs directs étrangers, de se tourner vers le marché intérieur. Ce changement d'incitation se traduirait déjà dans les faits par une expansion proportionnellement plus grande du nombre d'entrepreneurs que d'importateurs. De même, les investisseurs directs étrangers, qui jusqu'à présent misaient principalement sur le marché intérieur abrité et obtenaient l'octroi de licences, se dirigeraient dorénavant davantage vers des secteurs exportateurs. Même si le pouvoir d'achat augmentait, la rentabilité des activités destinées à satisfaire la demande locale sera moindre dans le nouveau contexte de concurrence extérieure accrue et de diminution des barrières commerciales.

CONCLUSION

L'histoire récente de l'industrie égyptienne est celle d'un développement contrarié, notamment en ce qui concerne l'industrie manufacturière, celle qui importe pour la croissance à long terme. En effet, malgré une volonté politique ininterrompue depuis le début des années 1970 de promouvoir l'essor d'un secteur productif solide, à

travers l'ouverture économique et le soutien apporté au secteur privé, les résultats ont été décevants. L'industrie manufacturière représente aujourd'hui encore moins de 20 % du PIB et de la population active, ce qui est très faible pour un pays doté d'une stratégie industrielle. Par ailleurs, cette activité est toujours fortement tournée vers le marché intérieur et demeure peu compétitive au niveau international.

Notre analyse relie ces performances décevantes à la présence de ressources de rente dont a bénéficié massivement l'Égypte entre 1974 et 1985 et dont elle bénéficie encore de manière non négligeable aujourd'hui. Celles-ci ont favorisé l'émergence et le maintien d'une politique d'ouverture partielle, laquelle, couplée au contexte institutionnel prévalant en Égypte, a encouragé les activités de recherche de rentes spéculatives, surtout celles qui ont trait aux importations, à la finance, à l'immobilier et aux services commerciaux. Les talents, représentés par les ingénieurs, ont clairement quitté le secteur manufacturier pour rejoindre ces activités, de manière continue depuis le début des années 1970, et de façon plus marquée pendant la période des booms.

Les tentatives de libéralisation de l'économie ont, jusqu'à présent, échoué à changer le système des incitations et ont maintenu l'Égypte dans un schéma introverti de production pour le marché domestique. Cela montre qu'il ne suffit pas qu'un gouvernement ait la volonté de mettre en œuvre des politiques d'ouverture pour que celles-ci soient efficaces. Nous pensons que la situation économique actuelle en Égypte, caractérisée par la réduction de la taille du marché intérieur, peut enfin changer les incitations en rendant les importations moins rentables que la production et les exportations. Dans ce contexte, les forces de résistance envers une réforme encourageant la production locale et les exportations pourraient donc devenir moindres que par le passé

Deux interrogations subsistent quant à la réussite de la réforme commencée en 2004. La première porte sur la pérennité d'une action réformiste. La seconde concerne l'aspect social de la réforme. Dans tous les trains de mesures mis en avant, le volet social est le moins présent. La seule augmentation des subventions sur les produits de consommation courante ne peut constituer une politique sociale. Les salaires dans le secteur public demeurent trop faibles malgré leur récente augmentation. La paupérisation d'une grande partie de la population et l'augmentation des inégalités semblent difficilement

tenables à terme et pourraient alimenter les mouvements extrémistes religieux à caractère politique ou favoriser des explosions sociales. Le volet social de la réforme est donc un déterminant important de sa réussite sur le long terme.

HÉLÈNE DJOUFELKIT-COTTENET

POUR EN SAVOIR PLUS

- DJOUFELKIT-COTTENET Hélène, 2001 : "L'industrialisation de l'Égypte au xx^e siècle : des volontés politiques aux réalisations économiques", *Egypte/Monde arabe*, deuxième série, n° 4-5, "L'Égypte dans le siècle, 1901-2000", Editions Complexe/CEDEJ, Bruxelles/Le Caire, p. 135-171 [en ligne : <http://ema.revues.org/index870.html>].
- DJOUFELKIT-COTTENET Hélène, 2003 : "Boom de ressources exogènes et développement manufacturier en Égypte : l'illusion du syndrome hollandais", thèse de doctorat, CERDI (Centre d'études et de recherches sur le développement international), université d'Auvergne, Clermont-Ferrand [en ligne : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00009583>].
- FEMISE (Forum euroméditerranéen des instituts de sciences économiques), 2004 : *The Road Ahead for Egypt. Egypt Country Profile*, ERF (Economic Research Forum)/Institut de la Méditerranée, Le Caire/Marseille.
- HANSEN Bent et MARZOUK Girgis A., 1965 : *Development and Economic Policy in the UAR (Egypt)*, North Holland Publishing Compagny, Amsterdam.
- IKRAM Kkalid, 2006 : *The Egyptian Economy, 1952-2000 : Performance Policies and Issues*, Routledge, Londres.
- ISSAWI Charles, 1963 : *Egypt in Revolution. An Economic Analysis*, Oxford University Press, Londres/New York.
- MABRO Robert et RADWAN Samir, 1976 : *Industrialization of Egypt, 1939-1973 : Policy and Performances*, Oxford University Press, Londres.
- MEAD Donald C., 1967 : *Growth and Structural Change in the Egyptian Economy*, Richard D. Irwin, Inc., Homewood (Illinois) (a publication of the Economic Growth Center, Yale University).
- TIGNOR Robert, 1984 : *State, Private Enterprise, and Economic Change in Egypt, 1918-1952*, Princeton University Press, Princeton.

BIBLIOGRAPHIE

- BALAND Jean-Marie et FRANÇOIS Patrick, 2000 : "Rent-seeking and resource booms", *Journal of Development Economics*, vol. 61, n° 2, p. 527-542.
- BAUMOL W. J., 1990 : "Entrepreneurship : productive, unproductive, and destructive", *Journal of Political Economy*, vol. 98, n° 5, p. 893-921.
- BEBLAWI Hazem et LUCIANI Giacomo, 1987 : *The Rentier State*, Croom Helm, New York.
- CAPMAS (Central Agency for Public Mobilization And Statistics), 1976, 1986, 1996 : "Recensements de la population, de l'habitat et des établissements", Le Caire.
- CAPMAS (différentes années) : "Statistiques annuelles sur la production industrielle", Le Caire.
- CASSING James H. *et al.*, 1998 : *Enhancing Egypt's Exports*, Egyptian Ministry of Trade and Supply, Development Economic Policy Reform Analysis Project Report, Le Caire.
- CENTRAL BANK OF EGYPT (différentes années) : *Annual Report*, Central Bank of Egypt, Le Caire [en ligne : <http://www.cbe.org.eg/Publications.htm>].
- CORDEN Max W. et NEARY J. Peter, 1982 : "Booming sector and de-industrialisation in a small open economy", *The Economic Journal*, vol. 92, n° 368, p. 825-848.
- DJOUFELKIT-COTTENET Hélène, 2003 : "Boom de ressources exogènes et développement manufacturier en Egypte : l'illusion du syndrome hollandais", thèse de doctorat, CERDI (Centre d'études et de recherches sur le développement international), université d'Auvergne, Clermont-Ferrand [en ligne : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00009583>].
- GOBE Eric, 1999 : *Les Hommes d'affaires égyptiens. Démocratisation et secteur privé dans l'Egypte de l'infitâh*, Karthala, Paris.
- HANDOUSSA Heba, 1990 : "Egypt's investment strategy, policies, and performance since the Infitâh", in El-Naggar S. (dir.), *Investment Policies in the Arab Countries*, International Monetary Fund, Washington DC, p. 143-180.
- HANDOUSSA Heba, 1994 : *The Role of the State : The Case of Egypt*, Economic Research Forum, Le Caire, Working Paper n° 9404 [en ligne : <http://hdl.handle.net/10625/34337>].
- HINNEBUSCH Raymond A., 1981 : "Egypt under Sadat : elites, power structure, and political change in a post-populist State", *Social Problems*, vol. 28, n° 4, "Development Processes and Problems", p. 442-464.
- HINNEBUSCH Raymond A., 1985 : *Egyptian Politics under Sadat : The Post-Populist Development of an Authoritarian-Modernizing State*, Cambridge

- University Press, Cambridge/New York, coll. "Cambridge Middle East Library".
- HINNEBUSCH Raymond A., 1990 : "The formation of the contemporary Egyptian State from Nasser and Sadat to Mubarak", in Oweiss I. M. (dir.), *The Political Economy of Contemporary Egypt*, Georgetown University, Center for Contemporary Arab Studies, Washington DC, p. 188-209.
- HINNEBUSCH Raymond A., 1993 : "The politics of economic reform in Egypt", *Third World Quarterly*, vol. 14, n° 1, p. 159-171.
- MOORE Clement H., 1994 : *Images of Development, Egyptian Engineers in Search of Industry*, The American University in Cairo Press, Le Caire (2^e éd.).
- MURPHY Kevin M., SHLEIFER Andrei et VISHNY Robert W., 1991 : "The allocation of talent : implications for growth", *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 106, n° 2, p. 503-530.
- RIVIER François, 1981 : "Politiques industrielles en Egypte de Nasser à Sadate", *Maghreb-Machrek*, n° 92, "Aspects de l'industrialisation au Moyen-Orient arabe", p. 42-62.
- ROUSSILLON Alain, 1988 : "Secteur public et sociétés islamiques de placement de fonds : la recomposition du système redistributif en Egypte", CEDEJ, Le Caire, *Bulletin du CEDEJ*, n° 23, "Récents transformations politiques dans le monde arabe", p. 277-322.
- SHAFIK Nemat, 1990 : *La Dolce Vita and the Open Door : The Foreign Exchange Windfall*, The World Bank, Washington DC (preliminary draft).
- SHAFIK Nemat, 1999 : "Multiple trade shocks and partial liberalization : dutch disease and the Egyptian economy", in Collier P. et Gunning J. W. (dir.), *Trade Shocks in Developing Countries*, vol. I, Oxford University Press, Oxford, p. 448-484.
- TORNELL Aaron et LANE Philip R., 1999 : "The voracity effect", *The American Economic Review*, vol. 89, n° 1, p. 22-46.
- WATERBURY John, 1983 : *The Egypt of Nasser and Sadat : The Political Economy of Two Regimes*, Princeton University Press, Princeton.
- WORLD BANK (différentes années) : *World Development Indicators (WDI)* ["Indicateurs du développement dans le monde"], The World Bank, Washington DC [en ligne : <http://donnees.banquemondiale.org/catalogue/les-indicateurs-du-developpement-dans-le-monde>].
- ZAALOUK Malak, 1989 : *Power, Class and Foreign Capital in Egypt. The Rise of the New Bourgeoisie*, Zed Books, Londres.





DES RÉFORMES FINANCIÈRES... AU RALENTI

Le secteur bancaire égyptien peut être considéré, dans sa structure actuelle, comme le résultat d'un long processus de transformations sur les cinquante dernières années. Il a connu une évolution progressive qui l'a fait passer d'un système dominé par les banques étrangères à un système dominé par les banques publiques¹. Les années 1970 virent les premières tentatives de libéralisation, durant lesquelles ce secteur a ouvert ses portes aux capitaux privés locaux et étrangers. Après quelques années de répit, l'expérience de libéralisation a été reprise au début des années 1990 lors de la mise en place de nouvelles réformes financières, à la suite de la signature d'un programme d'ajustement structurel avec le Fonds monétaire international (FMI). Les réformes financières ont alors été effectuées dans un contexte d'instabilité économique qui a obligé le gouvernement à instaurer un plan de stabilisation macroéconomique. Malgré cette instabilité, c'est dans le cadre de ce plan que les réformes économiques ont été menées, dont l'un des aspects fut le grand projet de privatisation des banques publiques annoncé par le gouvernement en mai 1990. Ce chapitre donnera un aperçu général des principales réformes financières entreprises en Égypte à partir des années 1990, en mettant l'accent sur la problématique de la privatisation bancaire. Pour cela,

1. La suprématie des banques étrangères a duré jusqu'à la fin des années 1950. Une politique de nationalisation leur a été alors appliquée. Cette politique a donné naissance à un système bancaire public constitué de 4 banques commerciales et 5 banques spécialisées.



nous rappellerons dans un premier temps les principaux éléments de ces réformes et leurs résultats, avant de nous pencher sur la question de la privatisation bancaire proprement dite.

HISTORIQUE DES RÉFORMES FINANCIÈRES EN ÉGYPTE

A l'aube des premières réformes financières des années 1970, le système bancaire égyptien était caractérisé par la prédominance d'une gestion financière centralisée reposant sur les quatre banques publiques commerciales en activité. Les deux guerres de 1967 et 1973 ont laissé le pays à la merci d'un déficit commercial important et face à un besoin accru de ressources pour la reconstruction de son économie. Pour la collecte de nouvelles ressources, l'État jugea essentielle l'amélioration de la structure du système bancaire, associée à une réforme de la politique de crédit. Il était ainsi nécessaire d'encourager l'initiative privée, locale et étrangère, pour participer au processus de développement. L'État égyptien adopta donc en 1974 une nouvelle politique économique. Cette politique d'ouverture est connue depuis sous le nom d'« *infitâh* ».

LA POLITIQUE D'OUVERTURE

L'*infitâh* a été adoptée en 1974 par le vote de la loi n° 43 afin de promouvoir l'investissement privé et de permettre aux investisseurs étrangers de participer au processus de développement local. (Voir le chapitre « L'industrie depuis le début des années 1970 : histoire d'un développement contrarié », p. 493.) Afin de faciliter ce processus, une nouvelle structure fut instituée, dénommée « Autorité générale pour l'investissement et les zones franches », sous les auspices du ministère de l'Économie. Cette autorité était chargée d'identifier les projets les plus appropriés à l'environnement local, de contacter les investisseurs étrangers, d'évaluer et de superviser les opérations d'investissement. Cette loi ne précisait pas le pourcentage de participation des investisseurs étrangers et locaux aux différentes branches de l'économie, mais les pratiques ont montré une préférence pour les participations mixtes dans lesquelles une majorité des deux tiers est allouée aux autorités locales.

Ces participations sont apparues en premier lieu dans le système bancaire. Le secteur privé local et étranger a pu en effet prendre des participations dans les banques publiques ou instituer de nouveaux établissements dans la limite d'une participation maximale de 49 % à leur capital. Les opérations de ces banques pouvaient se faire à la fois en livres égyptiennes et en devises étrangères. Par ailleurs, des banques étrangères ont aussi été autorisées à ouvrir des succursales, mais celles-ci devaient se limiter aux opérations de devises. Cette nouvelle loi a eu pour conséquence l'amendement des lois régissant le secteur bancaire précédent. Ainsi, la Banque centrale a été autorisée à déterminer librement les taux d'intérêt, et les établissements ont obtenu plus de liberté dans la conduite de leur politique financière. Les restrictions imposées aux banques publiques ont été supprimées, ce qui a permis à ces dernières de concurrencer les banques privées.

Afin d'assurer une meilleure discipline dans l'organisation du système bancaire et d'éviter la mainmise des banques étrangères sur le système local, une nouvelle loi (n° 50) a été promulguée en 1984, qui donne un droit de veto au ministère des Finances sur la nomination des directeurs des banques étrangères. Par ailleurs, un ratio de contrôle de crédit a été établi¹. Cette période a permis ainsi au système bancaire égyptien de passer d'une structure complètement centralisée de neuf banques publiques à une nouvelle, constituée de quatre-vingt-trois banques dont soixante-quatorze privées. Parmi les banques privées, on dénombre vingt-sept banques à capital public et privé, vingt-trois branches de banques étrangères et vingt-quatre banques mixtes (des *joint-venture banks*). La croissance du nombre des banques a eu pour conséquence l'augmentation du nombre de leurs succursales, qui sont passées de 1 388 en 1980 à 1 882 en 1991.

Quant aux investissements dans les autres secteurs, la promulgation de la loi n° 43 a suscité un enthousiasme certain, qui s'est exprimé par l'approbation de plus de cent projets entre 1974 et 1975. Mais cet enthousiasme s'est vite dissipé devant les dispositions de cette loi et

1. Afin de protéger les épargnants, le législateur a défini certaines règles prudentielles visant à limiter les prises de risques trop importantes au sein d'une banque. A cet effet, une banque ne peut offrir plus de 25 % de son capital, sous forme de crédit, à un seul client. Cette norme permet de contrôler la solidité financière de l'établissement.

les litiges qu'elle a provoqués entre le gouvernement égyptien et les représentants des investisseurs étrangers de différents pays à propos des modalités de rapatriement et de réinvestissement du capital et des profits ainsi que des salaires des travailleurs étrangers en Egypte. Ces litiges ont eu pour résultat l'amendement de la loi n° 43 par la loi n° 32 en 1977. Mais cette nouvelle loi n'a eu que des effets temporaires sur le climat de l'investissement en Egypte, puisque le capital étranger investi a commencé à baisser à partir de 1981. Il a atteint son volume le plus bas en 1986 : en effet, celui-ci a été évalué à 225,2 millions de dollars cette année-là¹, contre 751,9 millions de dollars en 1974. En 1989, soit quinze ans après la promulgation de la loi n° 43, les investissements étrangers n'avaient atteint que la somme de 800 millions de dollars en capitaux financiers et environ un milliard de dollars en capital fixe², un montant considéré comme très faible comparé au volume des investissements étrangers dans les autres pays émergents. La loi n° 230 de 1989, qui avait pour objectif d'améliorer la loi n° 32, n'a rien apporté de plus aux investissements étrangers puisqu'elle a juste consisté à élargir aux investisseurs locaux les dispositions appliquées aux investisseurs étrangers.

*LES EFFETS DE LA POLITIQUE D'OUVERTURE
SUR LE SYSTÈME BANCAIRE*

Malgré l'élargissement du système bancaire égyptien, à la suite de la politique d'ouverture, la qualité des services dans ce domaine est restée à la merci des autorités financières. L'arrivée d'investisseurs étrangers n'a pas encouragé la concurrence, car leur participation au capital des nouvelles banques demeurait faible. La direction générale restait aux mains des banques publiques, qui en constituaient les principaux actionnaires. De plus, la politique de limitation de nouvelles branches adoptée par la Banque centrale vers la fin des

1. Il s'agit du montant investi en 1986.

2. En termes techniques, le capital fixe représente l'ensemble des biens produits dans le passé et qui interviennent dans la production présente et future d'autres biens, une seule fois ou pendant plusieurs périodes. Le capital fixe ou physique représente ainsi les machines et équipements, la terre et l'énergie. Le capital financier désigne le capital ou placement formé par les titres financiers comme les actions ou les titres de créance.

années 1980 restait orientée en faveur des banques publiques, qui obtenaient plus facilement l'autorisation d'ouvrir de nouvelles succursales. Le résultat de cette politique a été le renforcement des banques publiques à travers le territoire national, ce qui a facilité leur domination dans le processus de mobilisation de l'épargne. Des régulations préférentielles donnaient aux seules banques publiques le droit de détenir l'épargne émanant des fonds de pension des employés du secteur public. D'autres anomalies au regard des orientations libérales ont continué à marquer la gestion du système bancaire, comme la participation des entreprises publiques au conseil d'administration des banques publiques et privées, ce qui leur permettait d'influencer les décisions de crédit.

Ces traitements préférentiels dans la distribution des activités économiques ont démotivé les nouveaux établissements qui étaient restés sur le marché bancaire égyptien¹ et qui n'ont, par conséquent, fourni aucun effort dans le domaine de l'innovation financière ou de la maximisation des profits. Les nouvelles banques privées, bien placées dans les grandes villes, ont ainsi adopté des politiques de crédit restrictives favorisant les grands investisseurs privés locaux et parfois même leurs propres personnels et actionnaires. Ce traitement électif fut l'une des principales raisons qui ont poussé ces banques à négliger l'analyse d'éventuels risques encourus par les projets d'investissements qui leur étaient présentés.

La politique d'ouverture n'a finalement apporté aucune amélioration dans la gestion du système bancaire égyptien. Malgré l'apparition de nouvelles banques privées locales et étrangères, ce secteur est resté dominé par les quatre banques publiques, qui drainaient 90 % du total des actifs. De plus, la participation de ces banques au capital et à la gestion des nouvelles banques privées a été la raison principale du manque de concurrence et d'innovation. Au début des années 1990², le système bancaire étatique était constitué de huit banques publiques (quatre banques commerciales et quatre banques spécialisées) actionnaires de trente-deux banques mixtes.

1. Parmi les 40 banques privées et *off-shore* qui étaient présentes sur le marché bancaire égyptien en 1991, il n'en restait que 24 en 1996.

2. À l'aube des réformes financières de 1991, le système bancaire égyptien était constitué de 62 banques, dont 28 banques commerciales, 11 banques d'affaires et d'investissement, et 20 branches de banques étrangères; le reste étant des banques spécialisées.



Par ailleurs, le manque de régulation bancaire additionné à une forte prise de risque par ces établissements a conduit à la faillite de deux banques locales en 1991¹.

LES RÉFORMES FINANCIÈRES DES ANNÉES 1990

UN PREMIER TRAIN DE MESURES

Les réformes financières des années 1990 ont été le résultat d'un accord signé entre l'Etat égyptien et les autorités de Bretton Woods. Cet accord préconisait la mise en place d'un programme d'ajustement structurel, dont l'un des objectifs était le redressement de la situation financière des banques locales par leur restructuration. Une étape préliminaire a été introduite à partir de 1991, afin de faciliter la privatisation du secteur. Cette étape a consisté en un certain nombre de mesures afin de libérer l'activité bancaire en créant un environnement concurrentiel. Ces mesures ont consisté essentiellement en :

- la libération du taux d'intérêt bancaire à partir de 1991. Cette libéralisation a été facilitée par l'importante baisse du taux d'inflation, qui a généré des taux réels positifs²;
- la suppression apparente du plafonnement des crédits, en 1992, pour le secteur privé et, en 1993, pour le secteur public³;
- la réduction du taux de la réserve obligatoire⁴. Ce taux a été ajusté deux fois : d'abord en 1990 pour les dépôts en monnaie locale (réduction du taux de 30 à 15 % des dépôts), ensuite en 1993 pour les dépôts en devises (réduction du taux de 15 à 10 % des dépôts)⁵;

1. Il s'agit de la Bank of Credit and International Trade (BCIT) et de l'Egyptian Bank of Trade and Credit (EBTC).

2. La libéralisation des taux en Egypte a été rapide, mais pas totale, puisque certains secteurs ont continué à bénéficier de taux préférentiels.

3. En fait, un système de traitement préférentiel a été mis en place au profit des banques publiques et de quelques secteurs d'investissement prioritaires. De même, les restrictions administratives liées aux crédits, telles que les demandes d'autorisation préalables, ont été remplacées par un nouveau système de plafonnement de crédits.

4. La réserve obligatoire est un dépôt (rémunéré ou non) qu'une banque ou un établissement de crédit doit effectuer auprès de la Banque centrale.

5. Ces réserves obligatoires n'ont pas constitué un instrument actif de la politique monétaire de l'Etat égyptien, car la croissance de la masse monétaire a été beaucoup plus importante que l'ajustement du taux de la réserve.



— l'utilisation d'instruments de contrôle monétaire indirect. Cette réforme a consisté au départ (1991-1995) à émettre des bons du Trésor à trois et six mois afin d'absorber l'excès de liquidités sur le marché et de stimuler la baisse des taux de change nominaux¹. A partir de 1995, la Banque centrale a commencé à utiliser d'autres instruments, tels que la demande d'autorisation par les banques pour ouvrir des comptes à terme rémunérés en monnaie locale et l'utilisation d'opérations de mise en pension² sur le marché monétaire. Par ailleurs, et dans le cadre de la restructuration de la dette publique, la Banque centrale a commencé à émettre depuis 1995 des obligations du Trésor à cinq, à sept et à dix ans;

— l'unification des taux de change, en septembre 1991. A partir de cette date, le cours de la livre a été déterminé par le marché, et les bureaux de change ont pu négocier librement des devises. Le taux de change a été totalement libéralisé en janvier 2003;

— la création d'un fonds de garantie de dépôts en 1991 afin de protéger les déposants contre d'éventuelles faillites bancaires. La faillite de la Bank of Credit and International Trade (BCIT), en 1991, a été la raison principale de la création de ce fonds. En effet, après cet incident, la Banque centrale a obligé tous les établissements à contribuer à l'alimentation de ce fonds à raison de 0,5 % du volume de leurs dépôts. De plus et afin de couvrir les pertes de l'Egyptian Bank of Trade and Credit (EBTC), toutes les banques ont été contraintes de payer des intérêts sur la base d'un crédit d'un milliard de livres offert à cette banque sur une période de dix ans. Le déboursement de ces sommes fut à l'origine d'une atmosphère où dominait la réticence, les banques exprimant leur désaccord à prendre en charge la mauvaise

1. Cette mesure relevait de la coordination entre les politiques monétaire et budgétaire et visait la baisse des taux de change nominaux à partir de 1992 et leur stabilisation à partir de 1996. Cette coordination apparaissait nécessaire afin d'absorber l'excès de liquidités à la suite l'entrée massive de capitaux, résultat de la libéralisation des taux d'intérêt et des réformes du taux de change. La baisse des taux de change nominaux n'eut cependant pas lieu, et un différentiel positif de taux a continué à exister entre la livre et le dollar, provoquant d'autres entrées de capitaux et, par conséquent, d'autres émissions de bons du Trésor. Le volume des bons du Trésor émis a atteint, entre 1991 et 1992, 40 milliards de livres.

2. Une mise en pension est une opération par laquelle une banque (en besoin de liquidités) vend des effets à la Banque centrale, qui lui avance les fonds. Ces effets "pris en pension" servent de garanties au prêt d'argent, qui peut aller de 24 heures à quelques jours ou quelques mois.

gestion financière de certaines d'entre elles. La création de ce fonds a toutefois été bien accueillie par les épargnants, qui ont exprimé leur soulagement, considérant que cette réforme tenait compte des intérêts des petits déposants;

— la réforme de la Bourse des valeurs mobilière à partir de 1991. Un projet de loi a été ébauché et voté en juin 1992, avant d'entrer en vigueur en avril 1993. Cette réforme semblait nécessaire à la suite de la vague de privatisations des entreprises publiques annoncée par le gouvernement, qui devait se faire par le biais du marché boursier. En effet, la loi de 1993 a élargi le champ d'action de ce marché à plusieurs autres acteurs tels que les fonds de gestion d'entreprises (*venture-capital firms*) et les sociétés d'assurances. Cette loi a été suivie d'une autre loi en juillet 2002 sur la réorganisation du marché secondaire. Par ailleurs, un nouvel indice boursier a été lancé en février 2003 : l'indice CASE 30 (Cairo and Alexandria Stock Exchange)¹. Cet indice reflète les performances des trente sociétés les plus actives. En 2005, la Bourse égyptienne (aussi nommée "Bourse du Caire et d'Alexandrie") a adhéré à la Fédération internationale des Bourses de valeurs, devenant ainsi le premier membre arabe de cette organisation.

Cette première étape de réformes a eu des conséquences positives sur le climat bancaire en Egypte. La politique monétaire directe suivie par les autorités égyptiennes depuis les années 1960 a été ainsi abandonnée, et un nouvel environnement financier concurrentiel s'est installé progressivement avec la libéralisation de l'activité bancaire. Afin de renforcer cet environnement, la Banque centrale d'Egypte s'est orientée vers la réforme de la gestion bancaire à travers la réactualisation des normes de régulation et par un vaste projet de privatisation.

1. Le CASE 30 est un indice de prix qui mesure les bénéfices sur les investissements en suivant l'évolution de la valeur des actions sur le marché, c'est-à-dire la variation du capital. Bien qu'il ait été lancé en février 2003, l'indice Case 30 a pris le 2 janvier 1998 comme date de valeur initiale (fixée à 1 000 points).

LES NORMES DE RÉGULATION ET DE SUPERVISION BANCAIRE

L'application de règles prudentielles¹ n'a pas été difficile en Egypte en raison de la présence des banques mixtes à capital étranger, qui se conformaient déjà aux normes internationales. Les dysfonctionnements du système bancaire n'étaient pas liés à l'absence de ces règles, mais plutôt à leur négligence par les établissements. La défaillance des banques égyptiennes dans l'application de ces règles avait souligné leur importance et la nécessité de les respecter. De nouvelles mesures ont ainsi concerné la solvabilité, la liquidité bancaire et les provisions des actifs.

Le ratio de solvabilité² a été introduit d'une façon progressive. Il a été fixé au départ à 6 %, puis à 7 %, pour atteindre 8 % en 1991. Cette montée en escalier voulait habituer les banques à avoir un comportement prudent en terme de solvabilité, compte tenu de leurs résultats d'exploitation. Ce ratio a été augmenté par la suite à 10 % en 1996, afin d'assurer une meilleure gestion des actifs bancaires et d'améliorer ainsi la stabilité du système financier. Quant au ratio de liquidité, introduit lui aussi en 1990, il a été fixé à 20 % pour la monnaie locale et à 25 % pour les devises³.

En ce qui concerne la classification des actifs, il n'existait aucune norme standard la régissant. Cet oubli volontaire des autorités égyptiennes était lié à la politique préférentielle de l'Etat, qui offrait des crédits à des entreprises publiques endettées et parfois même insolubles. Les réformes financières de 1991 ont exprimé, en partie, la détermination du législateur à mettre fin à ce type de pratique et

1. Afin de protéger les épargnants, les investisseurs et les déposants, le législateur a défini certaines règles prudentielles visant à limiter les prises de risques trop importantes au sein des banques.

2. La solvabilité d'une banque est sa capacité à faire face aux demandes de retrait de ses déposants. Le ratio de solvabilité est obtenu par le rapport entre les fonds propres et les crédits distribués, ceux-ci étant pondérés par leur caractère plus ou moins risqué. Le ratio prend en compte trois catégories de risques : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur fasse défaut ou que sa situation économique se dégrade au point de dévaluer la créance que l'établissement détient sur lui. Le risque de marché est le risque de perte ou de dévaluation sur les positions prises à la suite des variations de prix (cours, taux) sur le marché. Le risque opérationnel est le risque de perte lié à des processus opérationnels, à des personnes ou à des systèmes inadéquats ou défaillants, ou encore à des événements externes.

3. Une partie de cette monnaie doit être détenue sous forme de titres publics.

ce, par la classification des crédits dès le mois de septembre de la même année. Les créances ont ainsi été classées en trois catégories en fonction de leur délai de paiement : les créances standards, douteuses et compromises¹. Cependant, le respect de ces normes n'a été effectif qu'à la suite de la promulgation de la nouvelle loi bancaire qui offrait des déductions fiscales en pourcentage de la provision. Cet encouragement a eu pour effet la baisse des crédits douteux, qui ont été estimés en 2001 entre 20 et 30 % du total des crédits en Egypte (selon des estimations non officielles²).

Le souci du respect des règles prudentielles a aussi été exprimé par la mise en place de normes relatives à la répartition des risques. Ces normes ont été introduites afin de préserver les banques des risques liés aux crédits accordés à un seul client. Le coefficient de répartition des risques calculé à cette fin est généralement obtenu en faisant le rapport entre les risques encourus (pondérés) et les fonds propres nets³. En Egypte, ce ratio est devenu obligatoire à partir du mois d'avril 1993. Depuis cette date, toutes les banques ont l'interdiction de concentrer leurs crédits sur un seul investissement. Les crédits proposés à un seul client ne doivent plus dépasser 30 % du capital de la banque. En septembre 1995, les banques d'affaires et les banques d'investissement furent soumises au même type d'obligations. Pour les banques spécialisées, les restrictions ont concerné leur participation à des entreprises spécialisées dans les mêmes activités qu'elles.

Cependant, les statistiques ont montré un grand dépassement de ce ratio de 30 % de la part des banques. Les crédits proposés à un seul client ont souvent dépassé ce taux réglementaire. C'est le cas par exemple de la Al-Ahli Bank, dont les crédits accordés à cinq de ses

1. Il existe trois catégories de créances : les créances standards sont les crédits dont le retard de remboursement est de 3 mois (la provision est de 20 % du total du crédit) ; les créances douteuses, pour un retard de 6 mois (la provision est alors de 50 % du total du crédit) ; les créances compromises, pour un retard d'un an et plus (la provision est de 100 % du total du crédit).

2. Les estimations de la Banque centrale d'Egypte donnent un taux de 14 % du total des crédits en 2001.

3. Nous n'avons aucune information sur le système de pondération appliqué par les banques en Egypte. La méthode de pondération standard s'appuie généralement sur des critères institutionnels et sur la probabilité de défaut appréciée par les agences spécialisées (agences de *rating*, par exemple). Ainsi, la pondération peut varier de 20 % (pondération allégée) pour les organismes très bien notés à 150 % pour les notations défavorables. La même pratique est généralement suivie pour les clients internes à la banque.

clients ont dépassé, pour chacun d'eux, les 30 % de son capital en 2005¹. Le dépassement le plus élevé pour un seul client a été atteint par cette banque, avec un taux de 135 %. De même, la concentration des crédits dans les mains d'un nombre limité de clients reste inquiétante. A titre d'exemple, en 2004, vingt clients de la Misr Bank ont reçu près de 40 % de l'ensemble de ses crédits. De même, toujours en 2004, vingt-neuf clients de la Banque du Caire avaient reçu 57 % de l'ensemble des crédits. La situation de la Banque d'Alexandrie n'était pas meilleure, puisque vingt-cinq clients avaient reçu 64 % de l'ensemble des crédits. Cette situation a continué à placer les banques face au risque de faillite de leurs clients. Les créances douteuses sont en effet passées de 17 % de l'ensemble des crédits bancaires en 2001 à 25 % en 2005. C'est la raison pour laquelle les banques égyptiennes, sous l'égide de la Banque centrale, ont procédé entre janvier 2004 et décembre 2006 à une révision globale des créances irrécouvrables, ce qui leur a permis de redresser près de 63 % de l'ensemble de ces créances. Il apparaît ainsi clairement que les établissements égyptiens n'arrivent pas encore à se débarrasser de leurs habitudes de gestion acquises durant la période d'avant les réformes. Selon les critères communément admis, une bonne gestion bancaire exige, en effet, un long processus d'apprentissage, qui assure une parfaite connaissance de la réglementation ainsi qu'une maîtrise des techniques de gestion.

LA QUESTION DE LA PRIVATISATION BANCAIRE EN ÉGYPTTE

Etudier le programme de privatisations en Egypte, annoncé par la promulgation de la loi n° 203 en juin 1991, nécessite de distinguer deux volets : la privatisation des banques mixtes et celle des banques publiques.

La privatisation des banques mixtes

A leur création, les banques mixtes² ont pris la forme de banques commerciales et de banques d'investissement et d'affaires. Leur

1. Ce qui suppose évidemment que la banque concernée emprunte à d'autres établissements.

2. Les banques mixtes ont été créées en 1974 par la loi n° 43 et ses modifications. Cette loi portait le titre de "loi d'investissement des fonds arabes et étrangers et d'organisation des zones franches".

capital était partagé entre le secteur public et le secteur privé¹. La part des organismes égyptiens dans le capital de ces établissements était supérieure à 51 %. Comme la plupart de ces banques étaient soumises au contrôle de l'Appareil central des comptabilités², leurs moyens d'action demeuraient limités.

Le programme de privatisation lancé en 1993³ a donc concerné les vingt-trois banques mixtes (quinze banques commerciales et huit banques d'investissement et d'affaires). Pour faciliter ces opérations, des mesures progressives furent engagées. L'Etat a d'abord contraint les quatre établissements publics à baisser leurs participations dans les banques *off-shore* à moins de 51 % du capital en 1994 et à 20 % au plus en 1996. Ensuite, la loi n° 97 de 1996, qui visait l'amélioration de la compétitivité au sein du secteur bancaire, a autorisé les banques étrangères qui possédaient plus de 49 % de leur capital en Egypte à participer au capital des banques *off-shore*.

Mais ces opérations de privatisation ne se concrétisèrent qu'au début de 1996 lorsque la National Bank of Egypt (NBE) vendit ses actions à la Bank of International Trade (BIT)⁴. Cette privatisation fut suivie de plusieurs autres⁵. Elles prirent diverses formes : des ventes à la Bourse des valeurs (opérations publiques de vente) combinant des

1. Le secteur public était représenté par les quatre banques publiques, seules ou avec d'autres établissements publics non bancaires comme les sociétés d'assurances. Le secteur privé était représenté par les banques étrangères et/ou par des personnes privées.

2. Selon la loi n° 144 de 1988 modifiée par la loi n° 157 de 1998, l'Appareil central des comptabilités est un organisme public de contrôle financier. Il dépend du président de la République. Une banque privée est soumise au contrôle de l'Appareil central des comptabilités si la participation publique à son capital est supérieure à 25 %, ce qui était souvent le cas.

3. Soulignons que la privatisation des banques mixtes fut l'étape la plus facile du programme de privatisation. En effet, selon la loi d'investissement, les banques mixtes sont des sociétés anonymes cotées en Bourse. Leur privatisation n'avait donc pas besoin de modifications législatives et, par ailleurs, l'estimation de la part de l'Etat dans leur capital était facilitée par leur cotation en Bourse.

4. La BIT était la propriété de la NBE. Sa privatisation eut lieu en trois étapes : la première (1992) a consisté en la réduction de la part de la NBE dans le capital de la BIT à 69,9 %, la deuxième (1993) a vu la vente de 1,5 million d'actions au public, réduisant la part de la NBE à 43 %, et la troisième phase s'est caractérisée par la vente de 50 % des actions restantes à la Bourse de Londres sous forme de *global depository receipts* (GDRs).

5. Il s'agit de l'American Bank of Egypt et de la cession d'une partie du capital de plusieurs banques *off-shore*.

titres aux résidents et aux non-résidents, l'augmentation de la capitalisation de ces banques avec des apports d'actionnaires privés et des placements privés d'investisseurs locaux et étrangers.

Cependant jusqu'en janvier 2004, la privatisation des banques mixtes est restée incomplète, une seule banque publique ayant respecté la réduction de son capital à 20 %. Les trois autres n'ont fait que réduire leur participation à moins de 51 % sans aucune autre mesure de réduction. Par ailleurs, plusieurs banques publiques sont restées actionnaires d'une même banque *off-shore*, de sorte que, pour chaque établissement, la baisse de sa participation dans le capital de cette banque n'induit pas nécessairement sa privatisation. Ce fut le cas notamment de la Banque islamique d'investissement et de développement, dont les quatre banques publiques se partageaient 80 % du capital. D'ailleurs, jusqu'en 2004, les quatre grandes banques publiques détenaient plus de 80 % des dépôts bancaires et contrôlaient plus de 60 % du marché bancaire, grâce à leurs différentes participations au capital des autres banques de la place.

Ce n'est qu'en septembre 2004, avec l'arrivée du gouvernement d'Ahmed Nazif, que l'Etat égyptien décida de se lancer dans un nouveau programme de restructuration bancaire, en commençant par la privatisation de deux banques étatiques. Ce programme encourageait les banques en souffrance à fusionner avec les établissements les plus performants : l'objectif était la consolidation du système bancaire, et ce par la réduction du nombre des banques de soixante à vingt-six. A cet effet, l'Etat s'engagea à vendre dans un délai de douze à dix-huit mois ses participations dans les coentreprises (*joint-ventures*) bancaires. Cet engagement fut en partie respecté puisque, en mai 2006, l'Etat s'était retiré de douze banques¹ (sur les dix-sept banques mixtes dont il était actionnaire) et avait vendu 33,8 % des actions qu'il possédait dans l'Egyptian American Bank².

1. Parmi ces banques, nous pouvons citer : National Société Générale Bank (la part de l'Etat dans son capital était de 18 %); Misr International Bank (part de l'Etat de 24,4 %); Misr Romanian Bank (part de l'Etat de 33 %); Cairo Barclays Bank (part de l'Etat de 40 %); Suez Canal Bank (part de l'Etat de 17,19 %); Commercial International Bank-Egypt (part de l'Etat de 20 %); Egyptian American Bank (part de l'Etat de 33,8 %); Misr America International Bank; Alexandria Commercial and Maritime Bank; Cairo Far East Bank.

2. Durant la période 2004-2006, environ 16 opérations de fusion et d'acquisition ont été réalisées. On note à titre d'exemple la fusion des branches de l'American Express Bank avec l'Egyptian American Bank. A partir de 2005, l'accent

Après ce vaste programme de privatisation, on a assisté à un début de concurrence entre les banques étrangères détenant les premières places sur le marché égyptien. Il s'agit notamment de la banque française National Société Générale Bank (NSGB)¹ et de la Commercial International Bank (CIB), qui partagent ensemble la première place en termes d'actifs. La Bank of Alexandria/Sanpaolo-IMI, qui détient le plus grand réseau d'agences (cent quatre-vingt-quatre) avec une part de marché de 4 % pour les dépôts et de 3 % pour les crédits, occupe la deuxième place. En plus de la NSGB, les autres banques françaises exerçant sur le marché égyptien maintiennent un bon classement puisque le Crédit agricole Égypte (quarante-cinq agences) et BNP Paribas (treize agences) détiennent respectivement les sixième et huitième places en termes d'actifs².

Si la mainmise de l'Etat sur le secteur bancaire privé s'est réduite, les banques publiques continuent néanmoins à jouer un rôle de premier plan. En effet, jusqu'en décembre 2007, les banques publiques restantes détenaient encore près de 50 % des actifs bancaires.

La privatisation des banques publiques

La privatisation des banques publiques trouve son origine dans la loi n° 155 de 1998, qui permet des prises de participation privées nationales et étrangères dans le capital de ces grandes banques³. Mais la conjoncture économique défavorable, l'ampleur du vaste programme de restructuration bancaire et la lourde dette des banques publiques, estimée à 30 milliards de livres égyptiennes, ont poussé l'Etat à retarder ces privatisations à une date ultérieure.

a été mis sur les opérations d'acquisition : l'Arab African Bank est devenue propriétaire de la Misr American Bank (mai) ; la Ahli Bank et la Société générale se sont partagées 90,7 % du capital de la Misr International Bank (septembre). On note aussi l'acquisition de 84,2 % du capital de la Misr Romanian Bank par la Blom Bank en décembre 2005 et l'acquisition de 74,5 % du capital de l'American Egyptian Bank par le Crédit agricole et la Société Al-Mansour en février 2006. Par ailleurs, la Banque du Caire a vendu 40 % de ses actions à la Cairo Barclays Bank, qui est devenue la Barclays Bank-Egypt SAE. Enfin, l'Egyptian Commercial Bank a été vendue à un partenaire grec, la Piraeus Bank, devenant la Piraeus Bank-Egypt. La dernière opération d'acquisition de banque privée a été celle de l'Alexandria Commercial Bank, qui a été acquise par la National Union Bank of Emirates à hauteur de 94,48 % de son capital, en août 2006.

1. La NSGB, dans sa taille actuelle, est issue du rachat partiel de (puis en 2006 de la fusion avec) la Misr International Bank. La NSGB détient 101 agences.

2. Ambassade de France au Caire, mission économique.

3. *Economic Bulletin* (2005, n° 3) de la National Bank of Egypt.

Ce n'est qu'en octobre 2006 que ce projet se réalisa, en commençant par la plus petite banque publique. La Banque d'Alexandrie¹ (BA) a été cédée par un système de vente aux enchères à la banque italienne Sanpaolo-IMI, qui s'est emparée de 80 % de son capital pour une valeur totale de 1,6 milliard de dollars. Cette opération a été considérée comme un succès par les autorités égyptiennes, car la BA a été cédée à un montant équivalent à 5,5 fois sa valeur comptable. Ce prix dépasse les normes internationales, qui varient entre trois fois et trois fois et demie la valeur comptable, déclarait le gouverneur de la Banque centrale d'Égypte. Cette acquisition fera de la BA la première banque privée sur le marché égyptien, devant la CIB et la NSGB.

Afin de la préparer à la privatisation, la Banque centrale d'Égypte avait appliqué à la BA un plan de restructuration, dont le coût a été évalué à 1 milliard de livres égyptiennes; 40 % de cette somme a été dépensée pour la mise à la retraite anticipée d'une partie des employés. Le gouvernement avait aussi versé à la banque plus de 7 milliards de livres, correspondant aux dettes accumulées par les entreprises du secteur public².

En ce qui concerne les opérations de fusion, le gouvernement égyptien avait décidé en septembre 2005 de fusionner, dans un délai de six mois, la Banque du Caire (fondée en 1952) et la Misr Bank (deuxième banque publique, créée en 1919). Cette fusion aurait fait du nouvel établissement, qui devait garder le nom de Misr Bank, la plus grande banque en terme de capital (3,4 milliards de livres) devant sa rivale publique Al-Ahli (2,25 milliards de livres). Cette fusion devait faire suite à l'engagement que l'État avait pris vis-à-vis du Fonds monétaire international, trois ans auparavant, consistant à ne laisser sur le marché bancaire que deux banques publiques. Cependant le projet de fusion a été abandonné pour un projet d'acquisition en mai 2007 au profit de la Misr Bank. Les dettes de l'État envers la Banque du Caire ont été remboursées (1,2 milliard de livres des 12 milliards de déficit), et la Misr Bank a remboursé 40 % des dettes de la Banque du Caire. Par ailleurs, la question du surplus du personnel a été réglée

1. Au moment de sa privatisation, la Banque d'Alexandrie occupait le 4^e rang des banques opérant en Égypte, avec 188 agences. Les statistiques que nous avons pu obtenir indiquent qu'en 2004, cette banque détenait 6 % des dépôts collectés et 4,6 % des crédits accordés.

2. Central Bank of Egypt, rapport annuel 2004-2005.

par une politique de retraite anticipée qui a concerné plus de 50 % des huit mille cinq cents employés de la banque.

Pourtant, deux mois plus tard, en juillet 2007, la Banque centrale a annoncé la mise en vente de la Banque du Caire à un investisseur stratégique. Comme cela fut le cas pour la Banque d'Alexandrie, cette vente devait consister à céder 80 % des parts de la banque ; 5 % des parts reviendraient aux employés et les 15 % restants seraient mis sur le marché boursier.

Mais cette décision a été mal acceptée par l'opinion publique, qui considérait que cette vente revenait à brader un élément du patrimoine national¹ : une mobilisation générale s'ensuivit pour contrecarrer ce projet. Par exemple, l'ordre des avocats ouvrit un compte bancaire et annonça un appel à la souscription : tous les citoyens étaient conviés à se présenter pour participer au rachat de la banque. D'autres partis politiques ont appelé les Egyptiens à signer une pétition adressée au Premier ministre, l'exhortant à offrir les actions de la Banque du Caire à la souscription générale. Certains économistes dénoncèrent à leur tour un manque de transparence et des incertitudes dans les prises de décisions relatives à sa privatisation et un manque de vision globale ayant conduit à une mauvaise analyse de la situation financière de la banque, et donc à une mauvaise décision du gouvernement.

La Banque centrale justifia cette décision par les difficultés rencontrées par le gouvernement dans sa tentative de fusion avec la Misr Bank. En effet, le déficit de la banque, estimé à 12 milliards de livres (2,1 milliards de dollars), dépassait de loin les possibilités de recouvrement de l'Etat. De plus, l'intervention des autorités pour réduire le volume des créances irrécouvrables (estimées à 80 % du portefeuille de la banque) ne permit de couvrir que 7 % du total des créances. Pour rassurer la population égyptienne, la Banque centrale souligna que la Banque du Caire ne représentait que 6 % du marché bancaire et que sa cession ne changerait en rien l'objectif fixé par l'Etat de

1. Rappelons que la Banque du Caire fut créée en 1952 pour lutter contre le monopole étranger du secteur bancaire et contrecarrer les dispositions britanniques de l'époque, qui avaient imposé aux banques étrangères l'interdiction de financer l'économie égyptienne. Vendre cette banque à un unique investisseur étranger fut donc interprété comme une remise en cause du principe qui présida à sa création.

céder 40 % au plus du marché bancaire aux banques étrangères (la vente faite, cette part ne serait que de 35 %)¹.

Les débats sur la cession de la Banque du Caire ont longtemps continué à secouer le marché financier égyptien. Des solutions furent envisagées au Parlement, la plus intéressante proposant de reporter sa vente jusqu'à ce qu'une banque égyptienne soit capable de remporter la transaction. Cette proposition misait sur le projet de fusion entre la Commercial International Bank et l'Arab African Bank : la nouvelle entité ainsi créée aurait pu, selon les spécialistes, acheter la part publique de la Banque du Caire. Toutefois, les déclarations de la Banque centrale mirent fin aux spéculations : en mars 2008, elle déclara avoir choisi cinq banques étrangères pour l'achat de 67 % de la Banque du Caire². Elle donna ainsi son feu vert aux concurrents afin d'effectuer les examens techniques et financiers qui devaient leur permettre d'avancer leurs propositions d'achat. Les discussions finales étaient prévues pour fin avril 2008 pour un montant estimé à plus de 2,5 milliards de dollars. Mais ces discussions ont finalement échoué en raison de la surestimation de la banque par l'Etat³. Cet échec a reporté encore la vente de la Banque du Caire pour plusieurs années, le gouvernement égyptien devant, en effet, réviser son évaluation, ce qui constitue une longue procédure⁴. Finalement, Mohammed Kafafi, le vice-président du conseil d'administration de la banque et son président exécutif, déclara, en mai 2010, que le dossier de la vente de la Banque du Caire était abandonné, à la suite de la décision de la Banque centrale : restructurée et réformée au point qu'elle aurait réalisé un bénéfice net de 106 millions de livres en 2009, la banque sera conservée comme la troisième du secteur public⁵. Est-ce vraiment la fin de ce feuilleton national ?

1. Lors des débats au Parlement égyptien sur la vente de la Banque du Caire, une étude a montré qu'avec cette vente la part des banques étrangères pourrait atteindre 63 % du marché bancaire égyptien.

2. Il s'agissait des banques britannique Standard Chartered PLC, saoudienne Samba Financial Group, grecque National Bank of Greece, émiratie Dubai's Mashreq Bank et du consortium qui réunit les banques saoudienne Arab National Bank et jordanienne Arab Bank Group.

3. Lors de l'annonce de privatisation de la Banque du Caire, quatre investisseurs étrangers s'étaient déjà présentés pour son acquisition, mais le gouvernement égyptien avait décliné ces offres, estimant qu'aucune d'elles ne répondait à ses attentes.

4. *Al-Ahram Hebdo*, semaine du 2 au 8 juillet 2008, numéro 721.

5. Article (en arabe) de Mohsen Abdel-Razek dans le quotidien *al-Masry al-Youm* du 19 mai 2010 [en ligne : <http://www.almasryalyoum.com/node/42660>].

Dix-sept ans se sont écoulés depuis l'annonce des réformes financières en Egypte. Dix-sept ans durant lesquels le marché financier égyptien n'a cessé de se transformer. Un premier bilan de l'ensemble de ces réformes est possible, mais gardons-nous de conclusions trop hâtives. Nous nous contenterons de relater ici les principaux résultats obtenus et de les comparer aux objectifs initiaux.

De prime abord, l'objectif relatif à la réduction du nombre des établissements à vingt-six n'a pas encore été atteint. Le marché bancaire comptait, au 31 décembre 2008, trente-neuf banques¹.

L'objectif de réduction des banques publiques à deux banques conformément à l'engagement de l'Etat égyptien vis-à-vis des autorités de Bretton Woods peine à se réaliser en raison de la polémique suscitée par le projet de privatisation de la Banque du Caire. De fortes critiques ont été formulées à l'encontre du nouveau gouvernement pour l'échec de sa gestion dans ce projet. Les spécialistes lui ont reproché un manque de savoir-faire qui a fait perdre à l'Etat des millions de livres dans le projet de fusion avorté entre la Banque du Caire et la Misr Bank et qui a obligé cette dernière à prendre en charge les dettes de la Banque du Caire à hauteur de 14 milliards de livres en vue de l'éventuel projet d'acquisition, ce qui a porté atteinte au portefeuille de la Misr Bank.

Malgré la mise en place de règles de gestion prudentielles, les banques égyptiennes conservent des comportements imprudents. En effet, selon les statistiques que nous avons pu obtenir, le volume des créances douteuses pour l'ensemble du système bancaire a augmenté, passant de 16,9 % de l'ensemble des crédits bancaires en 2001 à 25 % en 2005. C'est la raison pour laquelle l'unité des créances douteuses de la Banque centrale a mis en place un nouveau programme d'assainissement, qui a visé 78 % des créances douteuses du secteur privé. Ce programme, qui a pris fin en novembre 2007, a permis de récupérer 34 % des crédits non remboursés. En ce qui concerne les banques publiques, le programme d'assainissement s'est déroulé entre mars et juin 2007 et a permis de résoudre 63 % des sept mille six cents cas de dettes irrécouvrables.

Il apparaît ainsi clairement que les réformes bancaires en Egypte sont loin d'avoir atteint les objectifs visés durant les années 1990.

1. Cela dit, il en comptait 57 fin décembre 2004. Données de la Central Bank of Egypt, *Annual Report 2008-2009*.

L'expérience de ces réformes a montré qu'il est très difficile de changer des habitudes de trente années de gestion centralisée par des banques publiques. L'introduction de banques étrangères peine encore à stimuler la concurrence. La population égyptienne reste parmi les populations les moins ancrées dans leur vie quotidienne au système bancaire. En effet, selon des statistiques non officielles, le système bancaire égyptien détient sept millions de comptes bancaires et un million de cartes de crédit pour une population de 80 millions d'habitants. Les méthodes de gestion bancaire suivies par les banques des pays développés commencent à peine à être appliquées sur le marché égyptien, et encore, suite à l'installation des établissements étrangers; de même, des politiques de marketing, fondées sur des études de marchés et la connaissance des besoins du consommateur, n'ont guère été appliquées. Par ailleurs, aucune statistique n'est disponible sur le nombre de distributeurs de billets, et l'usage du chèque reste rare et réservé à la population à haut revenu.

Plusieurs autres années seront encore nécessaires afin que le paysage financier égyptien devienne comparable à celui des pays développés. Les banques étrangères ont tout intérêt à s'adapter aux habitudes de consommation de la population locale afin de leur offrir des services conformes à leur mode de vie. Par exemple, la population égyptienne accorde une grande importance à l'éducation de ses enfants : afin de leur assurer une bonne formation, les familles préfèrent inscrire leurs enfants dans des écoles étrangères, très chères, fuyant ainsi les écoles publiques, considérées comme non performantes; pour assurer le financement de ces études, les familles modestes, qui constituent le pourcentage le plus important de la population, optent pour le système des tontines plutôt que du crédit bancaire, considéré comme trop onéreux pour leur portefeuille. Les banques pourraient donc développer les comptes d'épargne pour le financement des études des enfants ainsi que pour le financement du mariage (les frais pour cette cérémonie sont très onéreux en Egypte)¹. Elles pourraient aussi faciliter l'accès des ménages au crédit, en simplifiant les formalités d'obtention du crédit à la consommation.

NAWEL BENTAHAR

1. Le Crédit agricole est parmi les premières banques étrangères à avoir su mettre en place de tels services.

POUR EN SAVOIR PLUS

- CENTRAL BANK OF EGYPT (différentes années) : *Economic Review*, Le Caire [en ligne : <http://www.cbe.org.eg/publications.htm>].
- EL AWASY Ahmed Ghazal M., 2007 : "La privatisation du secteur bancaire. Etude comparative entre l'Égypte et la France", thèse de doctorat (sciences économiques), université du droit et de la santé, Lille 2, Lille.
- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, 1998 : *Egypt : Beyond Stabilization, Toward a Dynamic Market Economy*, IMF, Washington DC, IMF Occasional Paper, n° 163.
- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, 2007 : *Arab Republic of Egypt*, IMF, Washington DC, Country Report n° 07/380.
- MOHIELDIN Mahmoud et NASR Sahar, 2007 : "On bank privatization : the case of Egypt", *The Quarterly Review of Economics and Finance*, vol. 46, n° 5, p. 707-725.
- OCDE, 2008 : chapitre "Égypte" in OCDE, *Perspectives économiques en Afrique*, p. 287-301 [en ligne : <http://www.oecd.org/dataoecd/4/21/40569139.pdf>].
- ROE Alan R., 1998 : *The Egyptian Banking System : Liberalization, Competition and Privatization*, The Egyptian Center for Economic Studies (ECES), Le Caire, Working Paper n° 28 [en ligne : http://www.eces.org.eg/publications/View_Pub.asp?p_detail_id=200].

BIBLIOGRAPHIE

- CENTRAL BANK OF EGYPT (2005) : *Annual Report 2004/2005*, Le Caire [en ligne : http://www.cbe.org.eg/public/Annual_Report2005E.pdf].
- CENTRAL BANK OF EGYPT (2009) : *Annual Report 2008/2009*, Le Caire [en ligne : http://www.cbe.org.eg/public/Annual_2008-2009.pdf].
- NATIONAL BANK OF EGYPT, 2005 : *Economic Bulletin*, vol. 58, n° 3, Le Caire.



LES BATAILLES DU COMMERCE

L'imagerie exotique du XIX^e siècle a réduit durablement le commerce intérieur égyptien au bazar oriental, et la persistance de cette image rend invisibles la complexité de son organisation et ses évolutions contemporaines. Le commerce se renouvelle pourtant, comme le montrent depuis deux décennies les effets des réformes économiques de l'*infitâh*¹ sur les structures, les pratiques et les lieux commerciaux. On se propose ici de présenter les évolutions récentes du commerce en les replaçant dans les dynamiques de la société dans l'Égypte contemporaine. Les évolutions du secteur commercial révèlent en effet certaines des transformations socio-économiques importantes de la société égyptienne, notamment lorsque les "batailles" largement médiatisées que certaines structures ont suscitées entrent en résonance avec des questions telles que le nouveau consumérisme, la modernisation de la société, les influences étrangères ou la mission nourricière assignée à l'État.

On situera d'abord l'importance économique des activités commerciales, puis on décrira les évolutions des lieux de commerce les plus significatifs aujourd'hui. Seront donc successivement abordés la boutique, le marché, le magasin d'État et l'hypermarché.

1. Politique d'"ouverture" aux exportations et de libéralisation économique qui a conduit à la reconstitution d'un secteur privé de production. (Voir le chapitre "Économie politique de la croissance : du capitalisme d'État à la libéralisation", p. 405.)



DES ACTIVITÉS COMMERCIALES DIVERSES

Le commerce recouvre des activités de fonctions et de tailles très variées sur l'ensemble du territoire, dont la diversité tend d'ailleurs à s'accroître pour répondre à de nouvelles formes de demande. Pour Jean-Pierre Assoun, "aucune des places marchandes [...] n'est pérenne en l'état et la place marchande urbaine apparaît comme un espace social soumis aux fluctuations analogues à celles que le monde urbain connaît régulièrement" (Hassoun, 2005) ; et cette approche est étendue ici aux zones rurales, elles aussi en pleine transformation démographique et économique.

QUELQUES POINTS DE REPÈRE : L'EMPLOI COMMERCIAL ET SA GÉOGRAPHIE

Au recensement de population de 1996, un peu moins de 1,5 million de personnes, soit 9 % de la population active, déclaraient une activité marchande, une proportion stable depuis 1960 (CAPMAS, 1996). Le commerce constituait ainsi la cinquième source d'emploi après l'agriculture, l'industrie, l'éducation et l'administration-défense. Le recensement des établissements de 1996 dénombrait près de neuf cent quatre-vingt-un mille entreprises commerciales privées, dont 90 % de commerces de détail (CAPMAS, 1998).

Selon ces deux sources statistiques, le commerce serait plutôt une activité masculine concentrée dans le Grand Caire et les autres gouvernorats urbains (Alexandrie, Suez et Port-Saïd), où 44,5 % de la population commerciale résidait en 1996. Premier pôle industriel du pays, la région du Grand Caire est aussi une zone commerciale de premier rang, avec 44 % des établissements commerciaux privés et 36 % des entreprises de gros. Cette polarisation n'est pas simplement liée au poids démographique des grands ensembles urbains puisque le nombre d'actifs du commerce pour mille habitants y est en moyenne trois fois plus élevé que dans le reste du pays¹. L'effet urbain s'étend à toutes les villes de province : en moyenne, 14 % de la population active y est engagée dans le commerce et le nombre d'actifs du

1. Ce nombre était de 44 à Alexandrie, 33 à Suez, 51 à Port-Saïd et 47 au Caire, la moyenne pour l'Égypte étant de 25 (CAPMAS, 1996 et nos calculs).

commerce pour mille habitants (quarante-trois) y est très supérieur à celui des villages (treize). Le nombre des établissements de détail pour mille habitants est également nettement plus élevé en ville qu'à la campagne.

Plus de 90 % des actifs du commerce sont des hommes ce qui est conforme au taux moyen d'activité féminine (12 % en 1996). Il est fort probable, toutefois, que ce chiffre sous-estime le petit commerce féminin, notamment lorsqu'il vient compléter une activité agricole familiale. Si de plus en plus de femmes, parmi lesquelles des jeunes et des diplômées, se lancent dans le commerce de détail ou la restauration de rue, le commerce de gros reste l'apanage presque exclusif des hommes (IFPRI, 2000).

COMMERCE ET URBANISATION DES CAMPAGNES

La construction des canaux et du chemin de fer au XIX^e siècle, le programme des routes agricoles de 1902 et enfin la diffusion tardive, dans les années 1930, du transport routier ont tour à tour modifié le réseau des villes commerciales au gré de l'expansion des cultures de rente (Harre, 2001). Depuis les années 1970, de nombreux villages qui s'urbanisent et deviennent des bourgs ruraux voient leurs activités économiques et les modes de vie de leurs habitants se transformer. Diverses influences se conjuguent : la croissance des revenus, notamment ceux des migrants dans les pays du Golfe, permet à nombre de ménages ruraux d'investir dans la construction et de s'équiper en biens de consommation durables ; la forte augmentation du nombre de diplômés affecte les aspirations consuméristes et urbanise les modes de vie (Bach, 2002 ; Fanchette, 1997) ; enfin, la part de l'agriculture se réduit encore au profit des services et de l'Administration.

Dans les campagnes, les transformations des modes de consommation s'observent notamment avec l'ouverture de boulangeries, d'épiceries et de supérettes. La moitié des magasins d'alimentation recensés en 1996 se trouvaient en zone rurale et, en dépit de fortes variations géographiques, leur nombre rapporté à la population n'était guère inférieur à celui des villes de province (six et neuf pour mille habitants). Si les activités commerciales des bourgs ruraux sont, de manière attendue, moins diversifiées que celles des villes et les points de vente de produits non alimentaires moins nombreux, des

formes de diversification se manifestent avec l'ouverture de magasins d'équipement liés au boom de la construction ou à la présence accrue de textiles et de biens durables sur les marchés périodiques.

LES MÉTIERS DU COMMERCE

Les métiers du commerce se redéfinissent au gré du changement économique et social. L'emploi salarié, qui y est encore très marginal, progresse, en particulier avec ces structures nouvelles que sont les supermarchés. Certains métiers du commerce tendent à disparaître, tel le colportage, qui, au XIX^e siècle, introduisit nombre de produits importés d'Europe dans les campagnes. Le petit commerce peut aussi constituer une activité refuge, un maigre palliatif à la pénurie d'emplois, comme en témoignent les vendeurs à la sauvette qui écoulent des textiles et des objets de consommation courante importés d'Asie du Sud-Est¹ (Ireton, 2006), alimentant ainsi une économie "du pas cher" qui vient à la rescousse de nombreux ménages pauvres. Les commerçants s'adaptent à la demande exprimée par la population à faibles revenus, d'où le succès sans cesse croissant sur les grands marchés d'occasion du Caire et d'Alexandrie des téléphones mobiles et du matériel électronique.

En 1996, 90 % des établissements commerciaux recensés étaient des commerces de détail, fournissant un emploi à 1,7 million de personnes. Au sein de cette catégorie, l'on comptait huit cent mille "ateliers de réparation associant une activité marchande", ce qui indique l'importance des activités de "petite production marchande" comme celles des mécaniciens ou des réparateurs de téléviseurs et d'appareils électroménagers. Le commerce alimentaire concernait la moitié des magasins de détail (hors ateliers de réparation) et le quart des établissements de gros. La taille des établissements commerciaux variait selon le type d'activité, mais, en moyenne, elle restait modeste : 1,7 personne pour le commerce de détail et quatre personnes pour les activités de gros (CAPMAS, 1998).

Le commerce hors magasin représentait officiellement 3 % des établissements de détail en 1996 (CAPMAS, 1998). Ce chiffre semble

1. Grâce à la libéralisation des importations. (Voir le chapitre "Economie politique de la croissance : du capitalisme d'Etat à la libéralisation", p. 405.)

toutefois sous-évaluer le nombre important de commerçants ayant une activité à plein temps et pérenne comme vendeurs sur les marchés, collecteurs de produits agricoles ou restaurateurs de rue. Il ne rend pas compte non plus d'activités qualifiées d'"informelles" comme celle des marchands des quatre-saisons et vendeurs d'arachides grillées, présents dans tous les bourgs de province, ni du commerce de rue évoqué plus haut. Bien que réglementés, ces petits commerces, tolérés par les autorités parce qu'ils sont un exutoire économique, sont perçus comme une source de désordre public. L'encombrement des rues – parfois réel – n'est pas le seul prétexte. On reproche notamment au commerce de rue de pénaliser l'industrie égyptienne par la distribution d'importations légales et illégales.

LES MULTIPLES CONFIGURATIONS DE LA BOUTIQUE

L'entreprise commerciale égyptienne est d'abord un établissement de détail, concrètement une boutique. Lieu de commerce polymorphe, la boutique se prête aussi bien à l'exercice des commerces anciens qu'aux manifestations récentes du nouveau consumérisme.

ÉPICERIES ET BOUTIQUES SPÉCIALISÉES

L'épicerie s'est imposée au début du xx^e siècle comme forme moderne du commerce urbain (El-Sherbini et Sherif, 1956). Avec un étalage largement ouvert sur la rue, des empilements de paquets de lessive montés jusqu'en haut de la devanture, des articles de ménage en plastique accrochés sur les battants de la porte, des étagères intérieures bourrées de conserves alimentaires et, lors des fêtes religieuses, les sachets colorés de pâte d'abricot, les boutiques, très nombreuses dans les villes, sont aujourd'hui complètement intégrées à la vie de quartier. Approvisionnées par des grossistes et des sociétés de distribution, les épiceries comme leur version plus récente et mieux approvisionnée, la supérette, vendent surtout des produits de l'industrie alimentaire égyptienne et quelques produits importés.

Les boutiques alimentaires spécialisées dans la vente de lait, d'œufs, de salaisons et autres produits transformés, déjà très nombreuses au xviii^e siècle (Raymond, 1999), n'ont pas disparu, comme

en témoignent les volaillers et les marchands de primeurs, d'épices et de produits secs qui animent une large part du commerce local. Avec les épiceries, ces établissements, quatre cent mille en 1996, représentent la moitié environ des points de vente de détail (CAPMAS, 1998). Même si certaines boulangeries et boucheries ont jusqu'à une vingtaine d'employés, ces boutiques sont essentiellement de petites affaires individuelles ou familiales, dont l'effectif moyen du personnel est de 1,4 individu.

La spécialisation est surtout une caractéristique stable du commerce de détail non alimentaire (El-Sherbini et Sherif, 1956). La variété presque infinie de ces boutiques, qui constituaient 98 % du commerce de détail non alimentaire en 1996, va du magasin de chaussures à la papeterie, en passant par la vente de petit outillage, la droguerie, la bijouterie, le magasin de jouets ou de vidéo. L'effectif moyen du personnel n'y est guère supérieur à celui des épiceries, mais des boutiques spacieuses et bien approvisionnées, spécialisées dans la vente de meubles, de tapis, de tissus ou d'électroménager, ont pignon sur rue dans les grandes villes.

Enfin, sous une forme bien particulière, les kiosques contribuent à la variété des lieux du commerce de détail. Initialement destinées à la vente des journaux, ces miniboutiques, souvent réduites à un mètre carré de verre et de métal posé sur le trottoir ou coincé entre deux devantures, constituent la forme de commerce de proximité la plus populaire des grandes villes. Au Caire, il y aurait ainsi plus de vingt mille kiosques (Doss, 2006) proposant aux passants bouteilles d'eau minérale, cigarettes, stylos, mouchoirs en papier, biscuits et services téléphoniques.

LE MARCHÉ-RUE ET LE BAZAR

Sous ses aspects les plus traditionnels, la boutique s'intègre au marché-rue, une structure qui se présente comme une enfilade de magasins spécialisés dans un produit, une ligne de produits ou un service, établis le long d'une rue ou sur le pourtour d'un pâté de maisons. Cette vieille structure commerciale, qui rassemble parfois plusieurs dizaines de magasins, emprunte aux marchés le principe de la concentration de l'offre dans un espace circonscrit. Au Caire, le consommateur peut ainsi trouver les magasins de pièces détachées

dans deux rues du centre-ville (Ezbekieh), l'équipement vidéo à Ataba, les lampes et le matériel d'éclairage à Darb el-Barabra ou l'électroménager à Abdel Azziz.

La boutique est également l'unité individuelle des bazars, espaces commerciaux souvent couverts au cœur des villes. Célébrés dans les récits de voyage pour l'exotisme de leurs approvisionnement, leur ambiance et leurs étroites ruelles bordées d'échoppes parfois minuscules, ils ont été pendant très longtemps les lieux fondamentaux de l'activité économique urbaine. S'ils sont organisés en sections, par genres de marchandise, leur spécificité tient surtout à la concentration verticale des fonctions, car ils abritent aussi de petites entreprises de production d'objets de consommation courante et d'artisanat, ainsi que le commerce de gros et de stockage dans les cours intérieures en retrait des allées. Au Caire, le Khan el-Khalili a conservé quelques-uns des métiers anciens qui ont fait sa réputation¹, comme l'artisanat du textile, du cuir, du tournage du bois et de la ferblanterie, tout en offrant les articles de l'industrie locale du tourisme et de l'importation asiatique. Les bazars sont encore très fréquentés, tant par (presque) toutes les couches de la population égyptienne que par les touristes; les prix y sont discutés et souvent inférieurs à ceux qui sont pratiqués ailleurs.

*LES BOUTIQUES DE LA RÉFORME ÉCONOMIQUE,
UNE DIVERSITÉ RENOUVELÉE*

L'une des tendances les plus significatives du secteur commercial égyptien est la prolifération des boutiques de luxe dans des catégories de commerce extrêmement diverses (boulangeries-pâtisseries occidentales, ameublement, prêt-à-porter, articles de sport, électroménager, informatique, optique, décoration). Représentatifs également du nouveau consumérisme, les innombrables cafés ("*coffee shop*") et salons de thé inspirés (et réinterprétés) du modèle occidental sont particulièrement populaires parmi les jeunes exerçant

1. Voir Denoix *et al.* (1999) pour une étude du Khan el-Khalili ancien et contemporain. En revanche, il ne reste pratiquement rien des centaines de *khan* (bâtiments regroupant des entrepôts et des logements pour les marchands caravaniers) qui ont fait la réputation commerciale du Caire. La tendance est à leur transformation en lieux touristiques.

des professions libérales ou les employés du secteur international de l'économie (de Koning, 2006). La libéralisation des importations a aussi favorisé la création de boutiques sous franchise internationale. Par ailleurs, les magasins d'usines écoulent aujourd'hui les surplus d'exportation textile de marques sur le marché local.

Dans les grandes villes, ces boutiques côtoient les autres lieux de commerce, comme cohabitaient déjà l'ancien et le nouveau lorsque sont nés dans les années 1910 les magasins sur rue tenus par les Levantins et les Occidentaux (El-Sherbini et Sherif, 1956). Répondant aux vœux de consommation des strates urbaines les plus aisées, les boutiques de luxe sont aujourd'hui ce qu'étaient les "magasins de nouveautés" et les "épicerie modernes" des quartiers européens d'Alexandrie, de Port-Saïd et du Caire. En écho à la pluralité des années 1920-1950, et en rupture avec l'époque encore récente des magasins d'Etat et des pénuries, la diversité commerciale se recompose aujourd'hui selon une représentation renouvelée de la modernité. Dans cette nouvelle configuration, un autre lieu de commerce, la place de marché, semble renforcé par les réformes de l'*infitâh*.

MARCHÉS DES VILLES ET MARCHÉS DES CHAMPS

En Egypte, les marchés sont gérés directement par les municipalités ou bien par un concessionnaire qui en a acquis les droits¹. Beaucoup d'entre eux datent du tout début du xx^e siècle lorsque l'Etat décida de doter les villes de province de places de marché dites modernes en même temps qu'il établissait une réglementation sur les poids et mesures (Harre, 2004). Tout comme les boutiques, les marchés déclinent une kyrielle de métiers et de fonctions commerciales souvent très spécialisées. Lieux de commerce urbains et ruraux, ils prennent aussi des figures très contrastées, par la taille et les fonctions, mais aussi la fréquence, le statut et le rôle économique, voire l'architecture. Plus rares dans les nouvelles banlieues aisées du Caire, les marchés à l'inverse sont nombreux dans les zones d'habitat dit informel, où réside 60 % de la population de la capitale (Séjourné, 2006).

1. La concession des grands marchés, mise aux enchères périodiquement par l'Etat et annoncée dans les journaux, peut atteindre des sommes considérables.

LE COMMERCE ALIMENTAIRE
ORGANISÉ PAR LES MARCHÉS DE GROS

Bien que les produits manufacturés occupent une grande partie des étals, les marchés de détail restent les places marchandes essentielles du commerce des produits frais – légumes, aulx, fruits, produits animaux –, notamment dans les bourgs ruraux.

L'ossature des marchés alimentaires repose toutefois sur la place de gros, là où les marchandises venues des zones de production sont redistribuées aux détaillants de la grande ville, aux vendeurs de rue et des marchés de quartiers. Ce sont en effet les grossistes urbains qui, collectivement, ont la capacité d'organiser les échanges à l'échelon national en maintenant un ensemble de liens avec les zones de production, par l'intermédiaire d'agents de collecte (*'amil*) et grâce aux accords passés avec les agriculteurs pour l'achat de leur récolte (Hopkins *et al.*, 1992). Les grands marchands de grains, légumineuses, fruits et légumes du Caire et d'Alexandrie sont des hommes d'affaires à la tête d'entreprises commerciales importantes.

Les marchés de collecte se tiennent le soir dans les bourgs; lors des récoltes, ils s'organisent au milieu des champs ou autour de quelques camions de melons ou d'abricots. Ce sont des marchés privés, spécialisés par produits et tenus par des "commissaires priseurs" associés au lieu. L'enchère est en effet un mode de transaction ancien et ordinaire en Egypte pour la mise en marché des produits agricoles, et le montant des commissions est standard (5 % du montant échangé).

Bien que peu connus du grand public, les marchés de gros sont des lieux "sensibles" pour les Etats soucieux du contrôle de l'approvisionnement urbain, car ils y voient, à juste titre, le lieu de formation des prix des produits alimentaires. Les places de gros du Caire ont ainsi été réglementées, étroitement surveillées et déplacées tout au long du xx^e siècle (Harre, 2004). Le dernier transfert a conduit, bon gré mal gré, les cinq cents grossistes en magasin et les trois mille cinq cents marchands de fruits, de légumes et de poisson du grand marché de Rod-el-Farag (Sadowski, 1991) – crée en 1947 – dans la ville nouvelle d'Al-'Oubour, située à 30 kilomètres du Caire.

TRANSITIONS POLITIQUES 1 : LE TEMPS DE L'ÉTATISATION

Le commerce des produits agricoles a été inégalement affecté par la politique d'étatisation des années 1960, qui sécurisait l'approvisionnement des consommateurs urbains en contraignant les producteurs à livrer tout ou partie de leurs récoltes aux coopératives. Ces livraisons¹ ont fortement varié selon les produits et les années; mais, en diminuant *de facto* les quantités collectées par les marchands privés, elles ont limité les échanges interrégionaux et conduit à la désaffectation de certains grands marchés de céréales tels que ceux des anciens *sahel* (berges du Nil) du Caire. Les fruits et les légumes, si présents dans l'alimentation égyptienne, n'ont pas été concernés par ces mesures. En revanche, l'Etat imposa jusqu'en 1987 des prix plafonds de gros et de détail² et la surveillance des marchés par les inspecteurs du ministère de l'Approvisionnement.

Pendant la période 1965-1987, une commercialisation privée se maintint, soutenue par une croissance constante de la demande. En particulier, l'urbanisation des villages renforça le commerce local dans l'ensemble du pays. Lorsqu'en 1981 une politique de dérégulation des marchés agricoles s'ébaucha, les livraisons publiques ne représentaient officiellement que 66 % de la production du riz et 57 % de celle des oignons (*ibid.*). Le démantèlement très progressif des structures publiques, achevé au milieu des années 1990, a pu atténuer les effets perturbateurs de la libéralisation et permettre une réactivation du commerce de collecte dans les zones rurales, où, par exemple, le nombre de marchands de blé a augmenté (IFPRI, 2000).

*TRANSITIONS POLITIQUES 2 : BATAILLE DES PRIX
SUR LES MARCHÉS DES FRUITS ET LÉGUMES*

La dérégulation des marchés a tout de même posé quelques problèmes aux autorités lorsqu'elles prirent la décision de lever le contrôle des prix des fruits et légumes en 1985. Sadowski (1991) raconte ainsi

1. En 1965-1966, les livraisons obligatoires sont étendues à toutes les cultures de base – céréales, oignon, pomme de terre, lentille (Sadowski, 1991).

2. Les prix plafonds étaient calculés en additionnant les coûts de production, de transport, de manutention et de stockage, auxquels était ajoutée une marge de profit de 5 % (*ibid.*, chap. v).

comment elles ne purent prévenir une explosion des prix sur les marchés du Caire. Cherchant à identifier les responsables, les autorités cibèrent finalement le marché de gros de Rod-el-Farag et les cinq familles marchandes, toutes originaires de Sohag en Haute-Egypte, capables de contrôler l'approvisionnement du Grand Caire à partir d'un réseau sophistiqué d'acheteurs. Les fonctionnaires des ministères concernés connaissaient fort bien ces grossistes, avec lesquels ils avaient fixé les prix pendant plus de deux décennies. Confronté aux protestations des consommateurs, l'Etat rétablit le contrôle des prix, tenta d'éclater la fonction de gros en aidant au développement de nouveaux marchés, envisagea la création de coopératives, pour finalement libérer définitivement les prix deux ans plus tard, cette fois avec un effet inflationniste limité et des répercussions positives sur les prix payés aux producteurs.

Cet épisode houleux et très médiatisé des relations entre Etat et commerçants montre bien la difficulté de briser les oligopoles marchands propres au grand commerce alimentaire, mais qui dans le cas d'espèce s'étaient surtout constitués à la faveur de l'encadrement public des marchés des fruits et légumes. La conclusion de Sadowski (*ibid.*) est qu'il s'agissait en fait d'une "fausse" bataille inhérente au capitalisme clientéliste en vigueur en Egypte, qui permet aux oligopoles privés de s'épanouir dans une économie de rente. Utiles aux autorités dans l'administration des prix, ils s'autonomisent en laissant ensuite l'Etat trouver les moyens d'insuffler la concurrence nécessaire au succès de la déréglementation des prix.

L'IMPOSSIBLE PRIVATISATION DES "GRANDS MAGASINS" D'ÉTAT

L'Etat égyptien se trouva également confronté à la réforme – *infitâh* oblige – des entreprises publiques de commerce, créées par le régime nassérien désireux de fournir à la population des produits à des prix abordables. Les "grands magasins" furent inscrits au programme de privatisation dès 1995, mais les autorités rencontrèrent plus de difficultés à décider du traitement du réseau des points de vente de détail.

LES GRANDS MAGASINS OU LE CONSUMÉRISME NASSÉRIEN

Les façades ornées des grands magasins sont devenues des emblèmes de la période dite libérale de la première moitié du xx^e siècle. Les maisons d'importation installées au Caire et à Alexandrie ouvrirent à partir des années 1880 des magasins de nouveautés avant de les transformer – tel le Petit Bazar devenu le grand magasin Cicurel – en d'importants bâtiments dont l'allure et la taille rappelaient la Samaritaine ou les Galeries Lafayette des grands boulevards parisiens. Construits avec les capitaux des communautés d'affaires étrangères et conçus par des architectes célèbres, ces grands magasins portaient le nom de leurs propriétaires : Sednaoui, Chemla, Cicurel et Ades, Tiring, Stein ou Hanneaux. Certaines enseignes sont provinciales : Sednaoui a ainsi des succursales à Alexandrie, à Port Saïd, à Tantâ, à Mansourah, à Madinet el Fayoum et à Assiout (Reynolds, 2003; Rafaat, 1997).

Nationalisés entre 1957 et 1962, les grands magasins furent regroupés, sous l'égide de la Holding Company for Trade, en quatre entreprises publiques ayant à leur tête des fonctionnaires et des militaires. Dans un régime de prix administrés, ils devinrent des magasins populaires offrant tous les produits de grande consommation sortis des usines d'Etat (textiles, mobilier, électroménager, vaisselle, petit équipement, jouets). L'Etat étoffa le réseau ; l'enseigne d'Omar Effendi (la plus importante de ces quatre entreprises publiques) passa ainsi de vingt à quatre-vingt-quatre magasins, employant environ six mille personnes (Namatalia, 2005).

Bien que les grands magasins nationalisés aient tenu leurs promesses pour approvisionner les consommateurs, leurs difficultés croissantes reflètent celles de l'appareil de production public confronté aux réformes de l'*infitâh* : sévères pertes financières et qualité incertaine devant la concurrence des magasins privés, alors que la clientèle nantie s'identifie plutôt aux *shopping malls* et aux boutiques de luxe. Inscrits sur la liste des entreprises à privatiser, ces grands magasins ont d'abord été proposés à la vente en bloc ; mais en l'absence d'offres d'achat à la hauteur des estimations officielles, l'Etat s'est résolu à les vendre individuellement, voire à les proposer en gestion privée. Ainsi, après quatre annonces de ventes avortées, de multiples péripéties et, enfin, une tentative de dernière minute d'un investisseur égyptien d'acquérir une enseigne devenue symbole national, Omar Effendi – 50 % des ventes des grands

magasins nationalisés (Schemm, 2001) – fut finalement vendu en septembre 2006 au groupe de distribution saoudien Anwar Group. Un an plus tard, trente magasins du groupe étaient rénovés, et la nouvelle direction inaugurerait en grande pompe le magasin originel (1856) du Caire, restauré.

LE COMMERCE PUBLIC DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Les autres structures commerciales ressortissant à la gestion publique avaient été mises en place en même temps que les subventions alimentaires. Placées sous la tutelle de la General Authority for Supply Commodities, un réseau de magasins de détail de produits frais et d'épicerie, appelés "coopératives", avait été institué au niveau des gouvernorats, des quartiers et des entreprises de plus de deux cents employés (Alderman *et al.*, 1982). Les coopératives étaient ravitaillées par des sociétés de distribution et d'entreposage (viande, volaille et poisson) et des sociétés de gros, *via* les livraisons obligatoires des agriculteurs et les importations. Par ailleurs, des dépôts de pain gérés par les municipalités, situés dans ou auprès des boulangeries privées, vendaient un pain standard (*baladi*) à partir de farine subventionnée – ces dépôts existent toujours.

Le commerce privé a été activement associé à ce dispositif public. Ainsi, une grande partie des produits subventionnés est distribuée par des milliers d'épiciers autorisés (les porteurs de cartes d'approvisionnement s'inscrivent auprès de l'épicier de leur choix). En 1996, 96 % des 10 963 boulangeries confectionnant du pain *baladi* étaient sous contrat avec l'Etat, de même que les entrepôts – 20 996 en 1996 – qui ont distribué la farine subventionnée dans les zones rurales jusqu'à la fin des années 1990 (Ahmed *et al.*, 2001).

Le gouvernement égyptien semble répugner à se débarrasser des coopératives, car celles-ci, proches du citoyen, ont concrétisé le contrat social faisant des autorités le garant de l'approvisionnement de la population en produits de base. C'est d'ailleurs en pleine période d'*infitâh*, à la fin des années 1970, que les subventions furent élargies à neuf produits (lentille, fève, riz, maïs, poisson, viande de volaille, outre la farine, le thé, l'huile et le sucre) afin de protéger les consommateurs de l'inflation mondiale. Les gouvernements au pouvoir sous Mubarak, à partir de 1981, bien que résolument

réformistes, ne démantelèrent pas le système de subventions ni les structures publiques de distribution, mais optèrent plutôt pour une désuétude organisée du système en réduisant leur nombre et l'accès aux produits subventionnés¹. Au début des années 2000, les coopératives tendaient à perdre leur raison d'être alors que leurs prix se rapprochaient de ceux du commerce privé.

DES LIEUX DE COMMERCE OBSOLÈTES ?

La privatisation des grands magasins et la disparition éventuelle du réseau public de distribution ne concernaient au total qu'environ cent mille employés (CAPMAS, 1998), un chiffre bien inférieur aux millions d'ouvriers des usines d'Etat, elles aussi sur la liste des privatisations. Pourtant, la médiatisation dont le commerce étatique fait l'objet s'explique par la difficulté à reconsidérer son rôle dans les mutations du secteur commercial et par une réticence politique à accepter les pleins effets de la libéralisation.

Resté en l'état, le réseau des coopératives a été à nouveau sollicité, par les consommateurs, les médias et les autorités, pour pallier les fortes et soudaines hausses des prix alimentaires depuis la flottaion de la livre égyptienne en 2003 (l'Égypte importe 50 % de son alimentation). A plusieurs reprises en 2008, l'Etat a ainsi mis du riz, de l'huile et de la viande à disposition des coopératives (El-Fiqi, 2008b).

Les attermoiments lors de la privatisation des grands magasins, caractéristiques des blocages de l'ensemble du programme de privatisation, ont aussi révélé les incertitudes des repreneurs potentiels sur l'avenir de ces lieux hérités d'autres époques. En effet, tandis que le processus de privatisation s'enlisait, de nouveaux lieux de commerce proposaient aux consommateurs une offre bien plus diversifiée, en termes de qualité et de prix, et bien différente de la production limitée des usines publiques. Il est donc peu surprenant que, tout en redonnant ses ors à la façade du magasin "historique" du Caire,

1. L'Etat introduisit une carte pour les revenus moyens donnant accès à un taux réduit de subventions; il stoppa la délivrance de nouvelles cartes en 1988 et diminua le nombre des bénéficiaires; la viande, le poisson et le thé disparurent du système entre 1990 et 1992. En 2008, il modernisa le système par l'introduction d'une carte électronique.



le nouveau propriétaire d'Omar Effendi entend faire de l'enseigne redéfinie¹ un concurrent des hypermarchés implantés dans le Grand Caire depuis 2004.

L'HYPERMARCHÉ BOUSCULE LES PRATIQUES COMMERCIALES

Ni les supérettes – proches de la grosse épicerie – ni même les supermarchés n'ont eu la capacité d'affecter durablement le secteur de la distribution et les habitudes de consommation comme pourraient le faire les hypermarchés. Derniers avatars de la libéralisation économique, ces mastodontes de la consommation ont, en effet, fait entrer le modèle international de la grande distribution en Egypte.

SUPERMARCHÉS, HYPERMARCHÉS ET CENTRES COMMERCIAUX

Le premier supermarché égyptien ouvre en 1998 sous l'enseigne "Métro" dans une banlieue cossue du Caire. Aujourd'hui, une dizaine d'enseignes et quelques magasins indépendants se partagent le marché, Métro disposant à lui seul de trente-deux points de vente organisés en chaîne de distribution avec centrale d'achat. Au Caire, les supermarchés visent en priorité les nouveaux quartiers périphériques et une clientèle aisée, attirée par la présentation et l'approvisionnement varié de produits alimentaires locaux et importés. En province, il n'y a qu'une dizaine de magasins à Alexandrie et quelques-uns dans le Delta. En dépit de l'augmentation rapide de leurs ventes, ils ne représentaient, en y ajoutant cinq cents supérettes (beaucoup plus fréquentes en province), que 3,6 % du marché de la distribution en 2003-2004 (Whitfield, 2005).

Bien que graduellement associés à des groupes étrangers, ce sont surtout des établissements à capitaux égyptiens. Ainsi, la chaîne Métro appartient au premier groupe privé du pays, le Mansur Group. Celui-ci dispose de son propre réseau de distribution d'épiceries et de supérettes (cent trente mille points de vente). Il a récemment investi,

1. Voir "Omar Effendi new identity" : <http://omareffendi.com.eg/myPage.aspx?id=9>.



sous l'enseigne Kheir Zaman (douze magasins), dans un autre segment en forte progression, les magasins de discount, implantés au Caire depuis 1986 et qui comptent aujourd'hui quarante-trois points de vente sous quatre enseignes (Mission économique, 2008).

En janvier 1999, le britannique Sainsbury's fit une entrée très remarquée au Caire en ouvrant un hypermarché près des pyramides. Rompant avec les pratiques des supermarchés, Sainsbury's mit l'accent sur quelques produits d'appel de grande consommation vendus à très bas prix. Les supermarchés en place réagirent avec vigueur en exigeant des fournisseurs des conditions de prix similaires et firent appel à l'Etat pour l'adoption d'une loi antitrust. Finalement, après une campagne de dénigrement – Sainsbury's fut "accusé" d'avoir des capitaux juifs – et des pertes financières élevées; l'enseigne se retira du marché égyptien en juin 2001.

L'aventure des hypermarchés n'en était cependant qu'à ses débuts. Maf Misr Carrefour SAE – partenariat entre Carrefour France et Majid Al-Futtaim Group de Dubaï – s'installa en décembre 2002 à al-Ma'adi (banlieue aisée du sud du Caire). Fort d'un succès commercial immédiat, Carrefour ouvrit trois autres magasins, dont un à Alexandrie dès 2003. Puis Spinney's Egypt Lts, branche de Spinney's Holding, avec des capitaux des Emirats arabes unis, s'installa en septembre 2005 (McDonald, 2005). Quelques mois auparavant s'ouvrait en périphérie des villes nouvelles Cité du 6-Octobre et Cheikh Zayed l'hypermarché Hyper-One à capitaux égyptiens, réalisé par le propriétaire d'une des plus anciennes supérettes de Mohandessin (El-Hamamsy, 2005a) dont les débuts, ancrés dans le secteur traditionnel, rappelle l'histoire des grands magasins du XIX^e siècle (Reynolds, 2003).

Ces nouveaux investissements commerciaux reproduisent un modèle qui a fait florès en Europe et dans les pays du Golfe, modèle dans lequel l'hypermarché est l'attraction commerciale majeure d'une galerie marchande constituée de boutiques spécialisées, de salles de cinéma, d'espaces de restauration rapide, de jardins de jeux pour les enfants. Spinney's est ainsi associé au centre commercial Citystars, Carrefour avec Dandy Mall. Ces centres commerciaux sont vastes : Citystars, avec plus de six cents boutiques et services, serait parmi les plus grands complexes du genre à l'échelle mondiale.

Fin 2008, les batailles commerciales sont celles de la concurrence entre les groupes (Carrefour, Spinney's, Anwar) dans un secteur en forte expansion (une croissance de 9 % en 2007) et prometteur selon

l'Oxford Business Group, qui place l'Égypte parmi les vingt pays les plus attractifs pour la grande distribution (Oxford Business Group, 2008). Optimistes, comptant sur un accroissement des revenus disponibles, les professionnels estiment que le marché égyptien pourrait absorber cinq nouveaux complexes entre Le Caire et Alexandrie.

CAPITAUX ÉTRANGERS ET MODÈLE DE LA GRANDE DISTRIBUTION

L'implantation des complexes comprenant un hypermarché et un centre commercial a donc suivi l'entrée des capitaux étrangers permise par la libéralisation des systèmes financier et commercial. Après le retrait de Sainsbury's et de Shoprite¹, l'expansion de la grande distribution en Égypte sera le fait des groupes des pays du Golfe pour lesquels l'Égypte, dernier marché de la région à s'ouvrir, est l'un des plus prometteurs par la taille de sa population. Les grandes marques occidentales de prêt-à-porter et de produits de luxe, quant à elles, sont présentes dans les galeries des centres commerciaux par le biais de franchises².

Des transformations encore plus radicales de l'économie de la distribution sont à attendre des professionnels. Les plus entreprenants ont appelé à une rationalisation du système de ravitaillement des épiceries (jugé lourd et éparpillé) qui mènerait à la création d'entrepôts destinés aux détaillants, système déjà expérimenté avec succès à Oman par le Kuweti Sultan Group (Whitfield, 2005). C'est dans ce domaine que les capitaux occidentaux tentent à nouveau leurs chances, tel l'allemand Metro Group, qui devrait élargir son réseau international en ouvrant au Caire une dizaine de centres de gros *cash and carry* destinés aux épiceries.

La refonte des systèmes de distribution devrait également affecter le secteur de la production, notamment parce que les hypermarchés privilégient les entreprises capables de fournir régulièrement des produits standardisés en grande quantité. Le Mansur Group a déjà investi dans la production industrielle alimentaire. Une partie

1. Le groupe sud-africain Shoprite, présent en Égypte de 2001 à 2006 avec 7 supermarchés, se retira de ce marché en arguant de difficultés d'importation.

2. En 2007, il y avait 300 de ces franchises internationales, un chiffre en très forte augmentation depuis l'assouplissement du régime d'importation en 2004 (Oxford Business Group, 2008).



des ventes de Spinney's se font sous sa propre marque sur la base de contrats passés avec des producteurs. Ce modèle a d'ailleurs été favorisé par le soutien direct apporté au secteur agroalimentaire et aux organisations professionnelles des grandes exploitations agricoles commerciales par les programmes d'aide au développement qui ont accompagné l'*infitâh*. En Asie et en Amérique latine où l'"hypermarchétisation" est plus ancienne, les groupes de la grande distribution recherchent les économies d'échelle en installant des centres d'approvisionnement sous-régionaux (Reardon *et al.*, 2005). L'agriculture égyptienne pourrait se prêter à une telle évolution en fournissant les pays du Golfe *via* les entreprises de la grande distribution installées sur son territoire.

Sans présager de la réalité et des effets possibles de telles mutations de l'organisation commerciale en Egypte, il s'agit là d'une vision bien éloignée de celle de l'épicerie de quartier ou de la coopérative offrant des produits de première nécessité à des prix subventionnés.



COMMERCE ET DÉBATS DE SOCIÉTÉ



La société égyptienne est-elle prête pour la révolution consumériste qui, selon ses promoteurs, lui ferait rattraper un mouvement mondial manqué en raison des politiques protectionnistes passées? Et comment ces changements influencent-ils la perception des conséquences de la libéralisation sur l'économie?

MUTATIONS URBAINES, LA PLACE MARCHANDE COMME MARQUEUR SOCIAL

Si l'adoption de l'hypermarché ne concerne encore qu'une fraction de la population, pour des raisons tout à la fois de prix, d'accessibilité (il faut disposer d'une automobile) et de style de vie, la formule semble toutefois déjà beaucoup plus réussie que la vingtaine de *shopping malls* construits en hâte au cours des années 1990 au Caire. Ces *malls*, qui ont surtout servi de lieu de promenade aux jeunes gens et aux familles curieux et attirés par la climatisation et la nouveauté des lieux (Abaza, 2001), n'offraient pas l'attraction des grandes marques étrangères et ne proposaient pas de magasin d'alimentation.



Comme ailleurs, le succès des hypermarchés repose sur une mobilité accrue des consommateurs et sur une évolution des sociabilités qui convertit la place marchande en lieu de divertissement. Le Dandy Mall, perdu dans le désert le long de la nouvelle autoroute Le Caire-Alexandrie, a d'ailleurs été construit sur la base de cet argument. Cette dernière tendance est incontestable, comme le montrent, outre les hypermarchés, les boutiques sous franchise, les fast-foods, les parcs d'amusement, les écoles privés de langue anglaise et les zones de résidences encloses ("*gated communities*") bâtis dans les marges du désert cairote. L'avenir prêté à l'hypermarché-centre commercial et aux boutiques de luxe tient aussi à la volonté de capter une partie des dépenses des touristes étrangers et des segments aisés de la population égyptienne qui tiennent les *malls* de Dubai ou de Los Angeles pour référence.

Marqueur social, la place marchande est aussi un lieu d'identité sociale et territoriale (Hassoun, 2005) et, à ce titre, elle participe à une nouvelle identité urbaine en construction dans la foulée de l'*infitâh*. Cette tendance s'accompagne d'une fragmentation socio-économique croissante, dont la réalité semble intégrée par les investisseurs de la grande distribution eux-mêmes. Selon ces derniers, la construction de nouveaux centres commerciaux n'exacerberait pas immédiatement la concurrence parce que certains centres commerciaux, notamment l'égyptien Hyper-One, évolueraient en *malls* bas de gamme destinés aux classes moyennes des villes nouvelles (El-Hamamsy, 2005b).

Ce marquage identitaire des lieux de commerce fait d'ailleurs écho au projet des autorités égyptiennes de transformer le centre-ville du Caire en place internationale. Au début des années 1980, l'ancien port de Bûlaq a ainsi été reconverti en centre d'affaires avec tours, hôtels, immeubles résidentiels et centre commercial. Le Caire médiéval serait la prochaine cible d'une telle entreprise, qui prévoit le déplacement dans les villes nouvelles de milliers d'artisans et de commerçants du Khan el-Khalili, dont ceux qui sont liés à l'important commerce du tissu, mais à l'exception des secteurs intéressés par le tourisme.

LE "CONTRAT SOCIAL" REPRIS PAR L'HYPERMARCHÉ ?

Médiatiques, les hypermarchés l'ont été immédiatement, moins en raison de leur nouveauté que parce qu'ils ont cristallisé des débats, dont l'origine est à chercher dans l'importance – au moins symbolique aujourd'hui – du "contrat social" autour de l'accès aux produits alimentaires de première nécessité.

En 2000, l'émoi provoqué, et largement répercuté dans la presse, par la mise en gestion privée d'une centaine de coopératives attira l'attention sur la disparition possible du système de subventions alimentaires, un peu oublié au cours de la période de croissance économique. Parce qu'elle est concomitante de l'autorisation accordée à Sainsbury's de s'installer¹, on voit dans cette décision l'annonce de portée plus générale de la privatisation totale du commerce de détail. En mettant l'accent sur les prix "cassés" de quelques articles de grande consommation (lait, huile, sucre, farine et savon), la chaîne britannique a bien été la première à se poser en concurrent d'un système de subventions fortement érodé.

Les inquiétudes exprimées dans la presse et dans la rue portaient également sur le contrôle des marchés intérieurs et des conditions d'approvisionnement des Egyptiens par des compagnies étrangères. De fait, les produits alimentaires constituent un enjeu économique primordial pour les supermarchés et hypermarchés qui, en 2005, ne captaient que 10 % du marché (Mission économique, 2005). Ils ont tous adopté les techniques commerciales de la grande distribution et pratiquent des "prix bas" sur la gamme des produits les plus courants. Ils affirment en même temps un rôle de protecteur de l'industrie alimentaire égyptienne. Carrefour avait ainsi banni les produits d'importation de sa campagne d'ouverture, bien que ces derniers aient trouvé le chemin des rayonnages avec le relâchement des conditions d'importation. Travaillant une image de place marchande "égyptienne", l'enseigne promeut la viande halal et un large rayon d'épices vendues en vrac comme sur les marchés, tandis que Hyper-One met l'accent sur un accueil adapté aux familles égyptiennes (El-Hamamsy, 2005a). Cette attitude s'étend à l'ensemble du

1. Sainsbury's était de plus le récipiendaire du contrat de gestion privée des coopératives, mais il ne semble pas que cette information ait été publique à ce moment-là.

secteur commercial : Omar Effendi annonce un objectif de 70 % de son approvisionnement auprès d'entreprises égyptiennes.

En réduisant drastiquement les subventions à la consommation et en réformant le régime de production (déréglementation des marchés agricoles, soutien aux firmes agroalimentaires), l'État semblait avoir *de facto* abandonné l'essentiel de sa mission nourricière au secteur privé. Confronté à un fort mécontentement public après la flottaison de la livre égyptienne en 2003, il renonça, par exemple, à imposer un prix unique sur une quinzaine de produits et se limita à des discussions avec les commerçants (Al-Maghrabi, 2003). En 2005, il doubla le nombre des points de vente ouverts lors des fêtes religieuses, mais les prix fixés n'étaient guère inférieurs à ceux du secteur privé. La persistance de la hausse des prix de l'alimentaire et leur volatilité se sont toutefois traduites par une réactivation progressive des institutions de l'État nourricier, notamment à la suite du débat d'ouverture de la session parlementaire de 2007 sur la politique des subventions alimentaires¹. Cette option "traditionaliste" a prévalu sur les propositions, avancées dans un esprit conforme à la libéralisation, de verser une allocation en espèces aux familles pauvres.

Les inquiétudes exprimées tout au long de la période de libéralisation, notamment lors des hausses des prix alimentaires, poussent à s'interroger sur les effets du passage au libéralisme, en particulier sur la légitimité sociale des règles de l'économie issues de l'*infitâh*. Celles-ci ont introduit dans l'espace public une concurrence par les prix qui tranche avec l'offre réglementée des décennies 1960-1980. L'accès aux produits dits de première nécessité reste au centre de ces débats et explique les appels aux autorités – le principe de la concurrence par les prix, étant, par ailleurs, intégré et accepté. Les craintes de voir le gouvernement se départir de son rôle nourricier sont entretenues par son apparente incapacité à contenir le taux d'inflation, déjà à deux chiffres (10 % en 2008 et 18 % en 2009, mais il est beaucoup plus élevé en ce qui concerne les produits alimentaires). Cette incertitude est relayée de manière anecdotique, mais peut-être significative, par une nostalgie naissante du confort rassurant des produits sans design des usines d'État (Abaza, 2004).

1. L'État dispose de deux moyens d'intervention : les coopératives (voir plus haut) et l'élargissement du système de subventions. En 2008, le nombre de porteurs de cartes d'approvisionnement a augmenté ainsi que le nombre de produits subventionnés (El Fiqi, 2008a).

CONCLUSION

Les effets des réformes économiques sur les modèles de consommation et le monde des affaires ont donc, avec la décennie 2000, très largement imprégné le secteur commercial. Mutation démographique, croissance économique et libéralisation des marchés agricoles ont également contribué à un ensemble de mutations commerciales peu spectaculaires, mais profondes dans les campagnes urbanisées. Dans les grandes villes, la boutique de luxe réinventée et les supermarchés sont parmi les lieux privilégiés de l'expression de la modernité et du cosmopolitisme de la nouvelle bourgeoisie. Ce n'est que tardivement, en 2001, et par l'entrée de capitaux internationaux, que l'Égypte en vint aux formes mondialisées de distribution que sont l'hypermarché et le centre commercial. Très présents, les spécialistes de la grande distribution des pays du Golfe entendent bien faire du marché égyptien un nouveau Dubai. Dans cette perspective, le désintérêt pour le rachat des grands magasins publics au profit de la construction de centres commerciaux illustre le passage d'un cosmopolitisme élitiste, autrefois européen, à une réinterprétation de la modernité sur les modèles nord-américain et des pays du Golfe.

L'avenir commercial de l'Égypte est cependant difficilement prédictible en dépit de l'engouement apparent des consommateurs et de la détermination – appuyée par la politique de modernisation menée par les autorités – des milieux d'affaires à transformer radicalement l'organisation du secteur de la distribution. Pour le moment, le petit commerce de détail et l'industrie de la distribution ne sont guère affectés. Il est fort probable qu'en raison d'une croissance économique incertaine et de l'apparente remontée de la pauvreté, mais aussi de la permanence des anciens modes de consommation, perdure une grande diversité de l'offre commerciale. A moins que les grandes surfaces ne s'implantent dans les campagnes urbanisées ou bien que des investisseurs ne se spécialisent dans les hypermarchés plus proches des consommateurs à bas revenus et parviennent à détrôner l'institution du marché public...

DOMINIQUE HARRE

POUR EN SAVOIR PLUS

HARRE Dominique, 2001 : *Dynamics of trade in Egypt : Exploring food market evolution, 1875-1950*, CEDEJ, Le Caire, coll. "Etudes et documents", n° 5-6 [en ligne : http://www.cedej-eg.org/IMG/pdf/E_D11_english.pdf].

BIBLIOGRAPHIE

- ABAZA Mona, 2001 : "Shopping malls, consumer culture and the reshaping of public space in Egypt", *Theory, Culture and Society*, n° 18, p. 97-122.
- ABAZA Mona, 2004 : "Advertising history", *Al-Ahram Weekly*, 1^{er}-7 juillet.
- AHMED Akhter U., GUTNER Tamar, LOFGREN Hans et BOUIS Howarth E., 2001 : *The Egyptian Food Subsidy System : Structure, Performance, and Options for Reform*, International Food Policy Research Institute (IFPRI), Washington DC, Research Report Abstract n° 119.
- AL-MAGHRABI May, 2003 : "La guerre des prix", *Al-Ahram Hebdo*, 19 mars.
- ALDERMAN Harold, VON BRAUN Joachim, SAKR Ahmed, 1982 : *Egypt's Food Subsidy and Rationing System : A Description*, International Food Policy Research Institute (IFPRI), Washington DC, Research Report n° 34.
- BACH Kristen, 2002 : "Rural Egypt under stress", in Bush R. (dir.), *Counter-Revolution in Egypt's Countryside. Land and Farmers in the Era of Economic Reform*, Zed Books, Londres.
- CAPMAS, 1996 : *Recensement général de la population. Tableau des professions*, Le Caire (données mises en forme par l'OUCC/CEDEJ).
- CAPMAS, 1998 : *Recensement des établissements économiques. Tableau sur les établissements de commerce*, Le Caire (données mises en forme par l'OUCC/CEDEJ).
- DENOIX Sylvie, DEPAULE Jean-Charles et TUCHSCHERER Michel (dir.), 1999 : *Un centre commercial et artisanal au Caire du XIII^e au XX^e siècle. Le Khan al-Khalili et ses environs* (2 vol.), Institut français d'archéologie orientale (IFAO), Le Caire.
- DOSS Amira, 2006 : "Al-Bizness par excellence", *al-Ahram Hebdo*, 24 janvier.
- EL-FIQI Mona, 2008a : "Bigger and better subsidies?", *al-Ahram Weekly*, 17-23 janvier.
- EL-FIQI Mona, 2008b : "Preparing for ramadan", *al-Ahram Weekly*, 28 août-3 septembre.
- EL-HAMAMSY Gazbeya, 2005a : "Hyper-One", *Business Today*, mai.
- EL-HAMAMSY Gazbeya, 2005b : "Manifest destiny", *Business Today*, septembre.

- EL-SHERBINI Abdel A. et SHERIF Ahmed F., 1956 : "Marketing problems in an underdeveloped country, Egypt", *L'Égypte contemporaine*, n° 285, p.42-46.
- FANCHETTE Sylvie, 1997 : *Le Delta du Nil. Densités de population et urbanisation des campagnes*, URBAMA/ORSTOM, Tours/Paris, Fascicule de recherches n° 32.
- HARRE Dominique, 2001 : *Dynamics of trade in Egypt : Exploring food market evolution, 1875-1950*, CEDEJ, Le Caire, coll. "Études et documents", n° 5-6 [en ligne : http://www.cedej-eg.org/IMG/pdf/E_D11_english.pdf].
- HARRE Dominique, 2004 : "Marchés alimentaires et pouvoirs publics dans Le Caire du début du xx^e siècle", *Lettre d'information de l'OUCC*, Observatoire urbain du Caire contemporain (OUCC, CEDEJ), Le Caire, février.
- HASSOUN Jean-Pierre, 2005 : "La place marchande en ville : quelques significations sociales", *Ethnologie française*, vol. 35, n° 1, "Négoces dans la ville", p. 5-16 [en ligne : http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=ETHN_051_0005].
- HOPKINS Nicholas S. *et al.*, 1992 : *Farmers and Merchants in Egypt*, Social Research Center of the American University in Cairo, Le Caire, report.
- IFPRI, 2000 : *Egypt Wheat Trader Survey 1996*, International Food Policy Research Institute, Washington DC.
- IRETON François, 2006 : *Les Vendeurs de rue de petits objets semi-durables "globalisés" au Caire. Premiers résultats de recherche*, CEDEJ, Le Caire, coll. "Études et documents", n° 23 [en ligne : http://www.cedej-eg.org/IMG/pdf/E_D23.pdf].
- KONING Anouk de, 2006 : "Cafe latte and Caesar salad : cosmopolitan belonging in Cairo's coffee shops", in Singerman D. et Amar P. (dir.), *Cairo Cosmopolitan. Politics, Culture, and Urban Space in the New Globalized Middle East*, The American University in Cairo Press, Le Caire/New York.
- MACDONALD Neil, 2005 : "Retail chains pleased by lower import duties", *The Business Monthly*, American Chamber of Commerce in Egypt, février.
- MISSION ÉCONOMIQUE, ambassade de France en Égypte, 2005 : "Le commerce de détail en Égypte", fiche de synthèse, actualisation au 1^{er} janvier 2005.
- MISSION ÉCONOMIQUE, ambassade de France en Égypte, 2008 : "Le commerce de détail en Égypte", fiche de synthèse, actualisation au 1^{er} janvier 2008.
- NAMATALIA Ahmed A., 2005 : "More than meets the eye", *Business Today*, août.

- OXFORD BUSINESS GROUP, 2008 : *The Report Emerging Egypt 2008*, Londres.
- RAFAAT Samir, 1997 : “Sednaoui”, *Cairo Times*, 29 mai.
- RAYMOND André, 1999 : *Artisans et commerçants au Caire au XVIII^e siècle*, réédition, Le Caire, IFAO/IFEAD.
- REARDON Thomas, BERDEGUÉ Julio et TIMMER C. Peter, 2005 : “Supermarketization of the « emerging markets » of the pacific rim : development and trade implications”, *Journal of Food Distribution Research*, vol. 36, n° 1.
- REYNOLDS Nancy Young, 2003 : “Commodity communities : interweavings of market cultures, consumption practices, and social power in Egypt, 1907-1961”, thèse, Stanford University.
- SADOWSKI Yahya M., 1991 : *Political Vegetables ? Businessman and Bureaucrat in the Development of Egyptian Agriculture*, Brookings Institution Press, Washington DC.
- SCHEMM Paul, 2001 : “Megamarket’s shelf-life expired?”, *Business Monthly*, American Chamber of Commerce in Egypt, janvier.
- SÉJOURNÉ Marion, 2006 : “Les politiques récentes de « traitement » des quartiers illégaux au Caire : nouveaux enjeux et configuration du système d’acteurs?”, thèse de doctorat, université François-Rabelais, Tours.
- WHITFIELD Phil, 2005 : “Real-time retail”, *Business Today*, juin.

Les articles des hebdomadaires égyptiens *al-Ahram Weekly* (<http://weekly.ahram.org.eg>) et *al-Ahram Hebdo* (<http://hebdo.ahram.org.eg>) sont disponibles en ligne.





LA “RÉVOLUTION” TOURISTIQUE

L’Égypte se “vend” bien et même de mieux en mieux, comme en témoignent des chiffres de fréquentation touristique en forte hausse au cours des vingt dernières années et une accélération marquée de leur rythme de croissance depuis le début des années 2000. Plus de 12,5 millions de visiteurs sont venus en Égypte en 2009, et le tourisme est devenu la première source de devises du pays, avec près de 10,7 milliards de dollars de recettes en 2009, soit 20 % du total de l’apport en devises provenant des exportations (et 40 % du total des “exportations invisibles”). Les retombées directes et indirectes du tourisme ont représenté 13 % du revenu national en 2005 (Hatem, 2006). Cette évolution est liée à un profond renouvellement du “produit Égypte” sur le marché touristique et à la libéralisation du secteur.

La transformation de l’offre s’est notamment traduite par des mutations territoriales qui ont fait émerger de nouveaux espaces. Alors que le développement du tourisme dans ce pays s’est d’abord fondé sur la valorisation du patrimoine culturel, l’essor d’un tourisme balnéaire est incontestablement l’évolution la plus notable des dernières années. Cette évolution a profondément modifié l’image et l’identité de l’Égypte comme destination, mais également les pratiques autant pour le tourisme international que pour le tourisme domestique.

Paradoxalement, ces changements se sont opérés dans un contexte politique et géopolitique tendu, tant sur le plan régional, dans la mesure où les conflits du Proche-Orient ont eu des répercussions sur le tourisme, qu’au niveau national, où le secteur est devenu un enjeu de la contestation du régime et la cible d’attentats. Cette situation n’a



manifestement pas ébranlé l'engagement stratégique du pouvoir en faveur du développement touristique, puisque le gouvernement de Nazif espérait – conforté par les bons résultats attendus en 2010 – un doublement du nombre de visiteurs d'ici à 2022.

LE TOURISME, “MOTEUR” DE L'ÉCONOMIE ÉGYPTIENNE

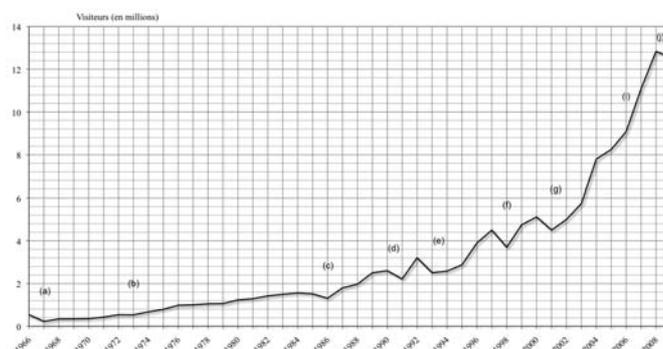
L'Égypte fut un pays pionnier sur la carte touristique mondiale. Le premier tour-opérateur de l'histoire, l'agence britannique Thomas Cook, fondée en 1841, organise des croisières sur le Nil à partir de 1869 et promeut la Haute-Égypte et son patrimoine auprès d'une clientèle européenne et fortunée (Gamblin, 2006). Louxor et Assouan doivent à cette société leurs fleurons hôteliers, le *Winter Palace* et le *Cataract*, hôtels construits respectivement en 1877 et 1881. Toujours à l'initiative de Cook, une flotte de bateaux à vapeur spécialement conçus pour la navigation sur le Nil se développe rapidement au début du xx^e siècle, dans une Égypte qui, de colonie britannique qu'elle était depuis 1882, devient formellement indépendante en 1922. Les croisières durent trois semaines en moyenne et conduisent les passagers du Caire à Assouan, et retour. Jusqu'au milieu des années 1930, c'est l'âge d'or d'un tourisme mondain et luxueux, symbolisé par le roman d'Agatha Christie *Mort sur le Nil*, publié en 1937. C'est pourtant déjà la fin d'une époque. Les tensions internes et internationales, puis la Seconde Guerre mondiale et la révolution des Officiers libres constitueront une mise entre parenthèses du développement touristique du pays.

LA PROGRESSION DES FLUX TOURISTIQUES

Embryonnaire au début des années 1950 (soixante-quinze mille visiteurs environ en 1952), le tourisme international en Égypte va connaître une croissance lente mais continue, pour dépasser les cinq cent mille visiteurs en 1966. Le décollage du secteur s'affirme à partir des années 1970 ; le million de touristes est atteint en 1977. À la faveur du boom pétrolier et de l'ouverture économique, c'est d'abord une clientèle arabe, originaire des pays du Golfe principalement et délaissant notamment le Liban en guerre, qui contribue à alimenter

l'augmentation des flux. Ce tourisme arabe des années 1970 et 1980 est d'abord un tourisme urbain, concentré au Caire et qui a notamment favorisé le développement d'un parc hôtelier haut de gamme dans la capitale. L'internationalisation s'opère véritablement à partir des années 1980¹ et s'accompagne de transformations radicales de l'économie, de l'espace et des pratiques touristiques. En quarante ans (1966-2006), le nombre de touristes a été multiplié par plus de seize pour atteindre les neuf millions en 2006, ce qui situait l'Égypte au deuxième rang régional derrière la Turquie (dix-neuf millions) et au vingt-troisième rang mondial, alors qu'elle n'occupait que le trente-sixième au début des années 1990². Certes, ces chiffres sont modestes au regard des flux du tourisme mondial (huit cent quarante-six millions de touristes en 2006, qui ont généré quelque 733 milliards de dollars de recettes selon l'Organisation mondiale du tourisme) et des performances des géants touristiques du nord de la Méditerranée (France, Espagne, Italie) ; ils n'en constituent pas moins pour le pays un moteur de la croissance économique et un vecteur de profonds changements.

Le tourisme international en Égypte (1966-2009).



Sources : CAPMAS, ministère égyptien du Tourisme, Organisation mondiale du tourisme.

1. En 1982, les touristes arabes représentaient 44 % du total contre 37 % pour les Européens ; en 1995, les parts de ces deux groupes étaient respectivement de 26 et 58 % ; entre ces deux dates, le volume des touristes arabes a progressé de 33 % et celui des touristes européens de 245 %.

2. La progression s'accroît, puisque, avec plus de 12,5 millions de visiteurs en 2009, l'augmentation par rapport à 2006 est d'environ 40 % (malgré la légère régression due à la crise financière internationale).

La courbe de l'évolution du nombre de touristes en Egypte, si elle témoigne d'une hausse continue, reste marquée par des reflux conjoncturels, dont l'intensité est proportionnelle au rythme de la croissance. Ces accidents soulignent l'évidente soumission de l'activité touristique aux soubresauts de la géopolitique régionale et aux tensions politiques internes. Ainsi, le graphique permet d'identifier des événements qui ont marqué le pays ou la région au cours des quarante dernières années : guerres de 1967 et de 1973, émeutes de janvier 1986¹, crise et guerre du Golfe en 1990-1991, attentats au Caire et dans la vallée du Nil en 1993 et 1994, attentat de Louxor en 1997, déclenchement de la deuxième Intifada et, surtout, répercussions régionales des attentats du 11 septembre 2001... Depuis lors, et notamment à la suite des attentats qui ont touché les sites touristiques du Sinaï entre octobre 2004 et avril 2006², un ralentissement du rythme de la croissance peut être observé, mais aucun reflux majeur n'a été enregistré, sinon celui qui a été dû à la crise financière internationale en 2009. Ainsi, la progression est constante, et le volume des visiteurs atteint un seuil au-dessous duquel il ne redescend pas à l'issue des périodes de crise. Les reflux touristiques, s'ils font preuve d'une quasi-instantanéité par rapport aux événements, sont également marqués par une inertie toute relative. Cela traduit notamment le fait que désormais pour le touriste "le risque n'est qu'un critère de plus à prendre en compte quand il voyage" (*Le Monde*, 29 novembre 2007) et que c'est bien l'attractivité des lieux et les prix qui jouent un rôle déterminant. Par ailleurs, une forme de *turn over* des clientèles s'opère. A titre d'exemple, alors que le nombre de touristes français a fortement régressé ces dernières années (- 30 % en 2006) – conséquence notamment d'un accident aérien survenu à Charm el-Cheikh en 2004, qui fit cent quarante-huit victimes dont une majorité de Français, et des attentats qui ont touché le Sinaï –, la part de visiteurs en provenance d'Europe de

1. Les événements de janvier 1986, consécutifs à la mutinerie d'une unité de conscrits de la Sécurité centrale au Caire, firent 36 morts et des centaines de blessés, durant trois jours d'émeutes et de pillages, suivis de deux semaines de couvre-feu. Une touriste décéda et plusieurs autres furent blessés lors du pillage d'un hôtel situé près des pyramides.

2. Les attentats de Charm el-Cheikh de juillet 2005 furent les plus sanglants avec 88 morts. Celui de Louxor fit 62 victimes en novembre 1997. Notons que dans la plupart des cas le niveau de fréquentation touristique de l'année immédiatement antérieure à celle de l'événement est rattrapé dès l'année suivante.

l'Est ou d'Asie est en progression constante. Le nombre de Russes a ainsi doublé entre 2006 et 2009; ils étaient alors deux millions. Ils constituent désormais la première nationalité parmi ceux qui se rendent en Egypte. Il s'agit là d'un tourisme prioritairement orienté vers les stations balnéaires du Sinaï et de la mer Rouge, des destinations hivernales prisées par cette clientèle.

LE TOURISME : NOUVELLE "RENTE"

L'augmentation des flux touristiques se traduit par une importance croissante du secteur dans l'économie nationale, en termes de revenus, d'emplois ou d'investissements. Officiellement désigné comme "industrie d'exportation", c'est-à-dire génératrice de devises, le tourisme est considéré comme une priorité nationale par le pouvoir, car il est à la fois gage et témoin de stabilité. Son importance nécessite, selon les responsables égyptiens, une large prise de conscience de la population. C'est ainsi que le président Moubarak, en 1996, à l'occasion de la publication d'un ouvrage faisant l'apologie des succès enregistrés dans le domaine du tourisme depuis son arrivée au pouvoir, rappelait que la "stabilité" doit être "favorisée pour encourager investissements et tourisme" (*Egyptian Tourism 1982-1996*). Il est vrai que dans le quatuor de tête des postes pourvoyeurs de devises, le secteur touristique occupe une place éminente : en quatrième position au début des années 1990, il se situait à la première place en 2007-2008, avec 10,8 milliards de dollars, devant les remises des travailleurs expatriés (8,3 milliards), les exportations de pétrole (4,9 milliards) et les revenus du canal de Suez (5,3 milliards) (mission économique, ambassade de France, 2008); ressources auxquelles il convient d'ajouter l'aide américaine (1,5 milliard de dollars en 2009, dont 1,3 milliard d'aides militaires et sécuritaires). Le tourisme fait ainsi partie intégrante des "rentes" de l'Egypte. Après une profonde crise économique traversée par le pays au début des années 2000, l'essor du tourisme a certes participé à la reprise de la croissance du PIB (le taux de croissance en 2008 fut de 7,2 %), mais dans de modestes proportions, dans la mesure où le secteur du tourisme ne contribua directement que pour 3,7 % au PIB cette année-là – mais pour 11 % en comptant la production induite (Sakr, Massoud et Sakr, 2009). D'après le World Travel and Tourism Council, en 2007, les

emplois directs proposés par le secteur du tourisme se montaient à 1,8 million, soit 7,3 % de l'emploi total, tandis qu'en incluant les emplois induits dans d'autres branches, ce sont près de 3,5 millions de personnes qui ont une activité en relation avec l'économie touristique, soit 13,7 % de la population active totale (*ibid.*). Selon une étude publiée en 2000, 1 million de dollars dépensé par les touristes générerait trois cent vingt-neuf emplois, tandis que l'équivalent en recettes d'exportation ne générerait que cent quatre-vingt-douze emplois dans l'industrie textile et treize dans l'industrie pétrolière (Tohamy et Swinscoe, 2000). La part du tourisme dans l'emploi en Egypte est désormais comparable à celle de pays comme la Tunisie ou le Maroc, mais deux fois supérieure à celle de la Turquie, dont le tourisme est certes plus développé mais l'économie beaucoup plus diversifiée. L'économie égyptienne est donc devenue fortement dépendante du tourisme, une situation dénoncée de longue date par l'opposition, notamment islamiste.

LA LIBÉRALISATION DU SECTEUR

La progression du tourisme est à analyser dans le cadre de nouvelles stratégies de gestion du secteur et dans celui, plus général, de la libéralisation de l'économie¹; sont également à prendre en compte les refontes complètes de la politique promotionnelle et des transports, en partie contraintes et stimulées par les mauvais résultats des années 1991 et 1993-1994. Par ailleurs, le tourisme national s'est également affirmé à partir des années 1990. Plus difficile à appréhender statistiquement que les flux internationaux, l'accès aux loisirs des nationaux les plus aisés est également à l'origine de la multiplication des structures d'accueil, essentiellement sur les littoraux de la Méditerranée et de la mer Rouge.

Propriétaire voire gestionnaire quasi exclusif des grands équipements touristiques jusqu'à la fin des années 1980, l'Etat égyptien et les sociétés publiques du secteur se sont engagés, à partir de 1990-1991, dans un plan de réforme visant à privatiser les structures existantes et à attirer les investissements. Par ailleurs, alors que le développement

1. Notamment dans le cadre du programme d'ajustement structurel adopté par l'Egypte au début des années 1990.

des premiers foyers touristiques en mer Rouge et dans le Sinaï avait en partie échappé au contrôle de l'Etat, ce dernier souhaitait également mettre en place de nouveaux outils de planification du développement touristique. Une institution a symbolisé ces changements de politique : créée en 1991, la Tourism Development Authority (TDA), liée au ministère du Tourisme, a eu pour mission de planifier le développement touristique, d'en assurer la promotion et d'être l'interlocutrice privilégiée des investisseurs. Elle s'inscrivait très clairement dans l'orientation libérale de l'économie égyptienne et traduisait en même temps la volonté du gouvernement de faire du développement du tourisme l'une de ses priorités en encadrant étroitement sa croissance, mais en passant du rôle d'opérateur à celui de coordinateur (Sanmartin, 2000).

La première tâche de la nouvelle institution a consisté à identifier des "zones de développement prioritaire", dont elle devait planifier et réguler l'essor. De vastes portions des littoraux désertiques, relevant pour l'essentiel du domaine de l'Etat, ont ainsi été placées sous la juridiction de la TDA, moyennant des accords et des conflits avec d'autres acteurs bénéficiant de prérogatives sur ces espaces (ministères du Pétrole et de la Défense notamment). Partant, la TDA s'est trouvée chargée de définir des plans d'aménagement sur des dizaines de kilomètres de côtes et de céder les terrains à des investisseurs, dans le cadre de contrats de vente ou de location à long terme, dont l'officialisation est, en principe, soumise à l'exécution du projet dans un délai déterminé. Depuis lors, et au vu du succès de l'entreprise, le développement touristique de nombreux autres secteurs, essentiellement littoraux, a été confié à la TDA, du littoral méditerranéen (ouest d'Alexandrie) au golfe de Suez en passant par le Nord-Sinaï.

Au-delà de son rôle effectif, la TDA a incarné une nouvelle génération d'institutions publiques en rupture avec l'image négative et les réels dysfonctionnements des ministères et autres agences de l'Etat. Fondées sur une politique d'information et de relations publiques, son action et son autonomie (relative) de décision ont été mises en avant. Au-delà de ses relations en aval avec les investisseurs, elle est également devenue une interface essentielle avec les institutions internationales et les bailleurs de fonds. La TDA et les changements qu'elle a impulsés dans les années 1990 ont accentué le décalage grandissant entre les performances du secteur touristique, apparaissant bien souvent comme une bulle, et les défaillances persistantes d'autres pans

de l'économie ou des services publics, délaissés au profit des rapides retours sur investissement que promet le tourisme.

Les incitations fiscales accordées aux investisseurs, les faibles droits de douane sur les importations d'équipement, la possibilité de rapatrier les profits, toutes dispositions amendées à plusieurs reprises dans le sens de nouvelles réductions et exemptions, conjuguées à une politique de prix bas consentie par la TDA pour l'allocation des terrains, ont attiré des investissements, égyptiens comme étrangers, lesquels ont eu de rapides conséquences en terme d'extension des zones touristiques.

NOUVEAUX LIEUX, NOUVEAUX PRODUITS, NOUVELLES IMAGES

La libéralisation de l'économie, conjuguée à une crise du tourisme dans la vallée du Nil consécutive à la guerre du Golfe et à une vague d'attentats en Egypte, a ainsi contribué à accélérer l'essor du tourisme aux marges du territoire national (Sanmartin et Seguin, 1995). Les caractéristiques du "produit Egypte" sur le marché mondial en ont été modifiées en profondeur. Une nouvelle politique promotionnelle et la libéralisation du transport aérien ont accompagné ces mutations.

LA CONQUÊTE DES LITTORAUX

En 1982, les capacités d'accueil du Sinaï et du gouvernorat de la mer Rouge représentaient 3 % du parc hôtelier national; cette part a dépassé les 50 % en 2003, tandis que l'essentiel des chambres en construction dans le pays se trouvait dans ces régions. Dotés d'infrastructures de qualité, notamment aéroportuaires, Hurghada, Charm el-Cheikh ou, désormais, Marsa Alam, sont accessibles directement depuis l'Europe ou les pays du Golfe. Ainsi, la moitié des quelque huit millions de touristes accueillis en Egypte en 2004 a séjourné sur les rives de la mer Rouge, un quart dans la seule station de Charm el-Cheikh, principal pôle touristique du Sinaï, situé à l'extrême sud de la péninsule. La ville est aujourd'hui une vitrine du développement touristique, tout autant qu'un symbole des choix économiques

libéraux et des dividendes de la paix signée entre l’Égypte et Israël¹. Outre la qualité des lieux et l’isolement, permettant *a priori* une sécurisation efficace, cette symbolique a présidé au choix de la station pour héberger de nombreuses rencontres politiques au sommet depuis 1996² et pour l’accueil des invités de marque du président Moubarak, qui en avait fait un de ses lieux de résidence. Haut lieu du tourisme, Charm el-Cheikh était aussi devenu un haut lieu du pouvoir. C’est ce symbole qui a été fortement ébranlé par les attentats de juillet 2005³.

L’attractivité de ces nouveaux espaces est certaine, tant pour les touristes que pour les investisseurs, dont le souci de rentabilité trouve là un terrain particulièrement propice. Laboratoire de la libéralisation, le développement touristique a conduit à une privatisation progressive des espaces, mais aussi des infrastructures, pour l’approvisionnement en eau ou l’assainissement par exemple, dans un milieu aux ressources très limitées qui impose de recourir au dessalement de l’eau de mer. En matière d’environnement, des mesures de sauvegarde, novatrices en Égypte, ont également été prises, notamment la délimitation de périmètres protégés, espaces interstitiels entre les zones vouées au développement touristique. La réserve de Ras Mohammed, créée en 1983 à l’extrême sud de la péninsule du Sinaï, a été le premier parc national d’Égypte. Il faut néanmoins souligner les difficultés de mise en œuvre des dispositions légales de protection de l’environnement et les dérives spéculatives qui affectent des espaces fragiles soumis à une forte pression.

Le littoral méditerranéen est également l’objet d’un développement spectaculaire depuis les années 1990. Certes, la pratique du tourisme balnéaire n’y est pas une nouveauté, les plages d’Alexandrie ou de Ras el-Barr, au nord-est du delta du Nil, accueillirent une clientèle huppée dès les années 1930, mais un incontestable changement d’échelle s’est opéré, en particulier sur la côte qui court d’Alexandrie

1. Le Sinaï a été occupé par Israël entre 1967 et 1982, date à laquelle la péninsule a été restituée à l’Égypte conformément aux accords de paix de Camp David.

2. En 1996, Charm el-Cheikh a accueilli un sommet international, dit des “Bâtisseurs de la paix”, pour soutenir le processus de paix israélo-palestinien. La station a depuis abrité de très nombreuses rencontres internationales.

3. A la suite des attentats, une clôture de sécurité a été édiflée autour de la ville.

à Marsa Matrouh, en direction de la frontière libyenne. Il s'agit là, pour l'essentiel, d'un tourisme national et estival (Cole et Altorki, 1998), mais les projets s'y multiplient pour conquérir de nouvelles clientèles sur le marché international.

Parallèlement, alors que la population égyptienne a quasiment doublé depuis 1980, le tourisme national a lui aussi connu de profonds bouleversements avec, notamment, l'émergence d'un tourisme de classes moyennes qui investit, l'été, les plages d'Alexandrie, de Port-Saïd ou du Nord-Sinaï, et d'un tourisme populaire qui anime, parfois pour une journée seulement, comme à l'occasion de la fête du printemps – *cham el-nessim* – les bords du lac Qarun, au Fayoum, ou les rives du canal de Suez.

Ainsi, au cours des dernières décennies, la multiplication des structures hôtelières, le développement d'un parc immobilier de loisirs, la construction de centres commerciaux et de divers équipements ont participé à l'urbanisation des littoraux égyptiens, dynamisée par des mouvements de main-d'œuvre en provenance de la vallée du Nil, qui sont pour beaucoup des migrations temporaires ou saisonnières et largement masculines.

UN RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES TOURISTIQUES

La réorientation des activités touristiques vers les littoraux relève à la fois d'une réorganisation de l'espace touristique et d'un changement de nature du tourisme pratiqué en Egypte. En ce qui concerne la mer Rouge, le véritable trésor se trouve sous la mer. La "poule aux œufs d'or" de l'Egypte, ce sont ses récifs coralliens qui bordent les côtes du profond sillon que constituent le golfe d'Aqaba et la mer Rouge au sud d'Hurghada. La pratique de la plongée sous-marine y est ainsi devenue un facteur d'attraction essentiel pour une clientèle européenne d'abord, allemande et italienne en premier lieu, mais qui s'est largement diversifiée. Les fonds coralliens d'Egypte sont les plus proches et les moins chers d'accès depuis l'Europe. Au-delà de la seule plongée sous-marine, l'accent est mis sur un tourisme sportif et récréatif (pêche sportive, plaisance, randonnée, golf, casino) visant à fidéliser la clientèle.

La nature du tourisme en mer Rouge est ainsi en rupture, à double titre, avec le tourisme "traditionnel" de circuit dans la vallée du Nil.

C'est le patrimoine naturel et non plus historique qui est valorisé; récifs coralliens et paysages désertiques en sont les produits vedettes. Ce sont désormais des lieux et non plus des parcours qui sont promus. Les brochures promotionnelles vantant le tourisme en mer Rouge présentent d'abord, comme pour de nombreuses autres destinations dans le monde, des images de plages et de structures hôtelières, qui deviennent elles-mêmes un objectif du voyage. Alors que la découverte de la Haute-Egypte reste soumise à des rythmes saisonniers assez marqués, liés aux grandes chaleurs de l'été¹, les complexes balnéaires visent, pour leur part, un fonctionnement soutenu tout au long de l'année, en misant à la fois sur la complémentarité des clientèles (étrangère, arabe et nationale)² et sur leur fidélisation. Pour cela, de nouvelles formules de villégiature sont proposées sous le label "tourisme résidentiel", véritables produits d'investissement et de loisirs. L'essor du marché des résidences secondaires à l'adresse de clients étrangers est récent, il s'appuie sur des assouplissements et des garanties nouvelles en matière de droit de propriété. Selon les chiffres de l'Office du tourisme égyptien, vingt mille biens immobiliers ont été vendus à des étrangers durant les cinq dernières années. Le Royaume-Uni et les pays du Golfe sont des marchés particulièrement ciblés.

Un tourisme de loisirs de dimension internationale a donc investi l'Égypte en quelques années, dessinant sur le territoire une nouvelle carte. Cependant, les hauts lieux traditionnels, Louxor d'abord, "capitale égyptienne du tourisme"³, mais également Assouan et Le Caire, participent aussi à cet essor et à la "massification" de cette activité. Le développement des infrastructures (nouveau terminal pour l'aéroport du Caire, pont sur le Nil à Louxor), de nouveaux musées (Louxor, Assouan et surtout le projet du grand musée égyptien en chantier près des pyramides de Giza), le réaménagement des sites – parfois au prix de vives tensions avec la population, comme à Louxor, sur la rive gauche du Nil – témoignent de l'attractivité du pays. Le patrimoine pharaonique et le cours du Nil forment un couple unique et indissociable qui nourrit l'imaginaire et crée l'envie d'Égypte. "Rien n'est comparable", comme le proclame le slogan de l'Office du tourisme

1. Bien que ces variations saisonnières se soient atténuées avec la "démocratisation" du tourisme.

2. Les statistiques égyptiennes distinguent ces trois catégories.

3. Voir le site officiel de l'Office du tourisme d'Égypte.



égyptien, qui, à la fin des années 1990, alors que le pays traversait une grave crise, se voulait plus directif en affirmant : “L’Égypte, votre mémoire l’exige”. Campagnes offensives de promotion internationale ou prêts d’objets pour des expositions de prestige à travers le monde contribuent à entretenir l’intérêt suscité par l’Égypte. Pour les promoteurs du tourisme, l’un des enjeux consiste à mettre en œuvre une complémentarité entre tourisme culturel et tourisme de loisirs. Les tour-opérateurs proposent ainsi de nouveaux produits qui inscrivent la découverte du patrimoine pharaonique comme une option pour ceux qui auront choisi une destination sur les rives de la mer Rouge ou, à l’inverse, la villégiature en mer Rouge comme une période de repos à l’issue d’un circuit dans la vallée du Nil.

MARSA ALAM : “RESORT” DE NOUVELLE GÉNÉRATION

Le cas de Marsa Alam est emblématique de l’ensemble de ces évolutions. Cette petite ville, située à 250 kilomètres au sud d’Hurghada, sur les rives de la mer Rouge, abrite le premier aéroport privé d’Égypte. Construit dans le cadre d’un contrat BOT (*Build, Operate, Transfert*) de quarante ans par un groupe koweïtien, il a ouvert en 2001, et il est géré par la société Aéroports de Paris. Relié au Caire, mais surtout à de nombreuses villes d’Europe occidentale ou encore à Moscou, il permet un accès direct à une nouvelle destination en mer Rouge, mieux préservée que les grandes stations situées plus au nord et plus proche des sites de la vallée du Nil (Louxor est à deux heures trente par la route). Le groupe koweïtien y a investi 1,5 milliard de dollars dans un projet de complexe touristique, Port Ghalib, géré par une société sud-africaine, et se veut un modèle de développement, notamment en terme environnemental. Ouvert en 2007, le *resort* associe hôtels de luxe, résidences de standing, centre de conférences, golf, marina et lagon artificiel, sans oublier un “souk égyptien traditionnel”¹. Entièrement privatisé, il vise une clientèle haut de gamme et possède sa propre unité de dessalement d’eau de mer, de traitement des eaux usées et son générateur. Après le complexe d’Al-Gouna², promu par le groupe égyptien Orascom au nord

1. Voir son site web, <http://www.discoverportghalib.com>.

2. Voir son site web, <http://www.elgouna.com>.



d'Hurghada, Port Ghalib symbolise les évolutions d'un tourisme égyptien pleinement inscrit tout à la fois dans la mondialisation et dans une libéralisation chaotique et sélective qui produit des espaces clos, de plus en plus déconnectés de la réalité économique et sociale du pays.

Ces contradictions sont au cœur des tensions qui traversent l'Égypte, marquée par un développement qui fait parfois figure de mirage et qui, pour l'heure, laisse une majorité des habitants du pays sur le bord de la route. Une situation particulièrement criante dans le Sinaï, où de nombreuses localités, en périphérie des stations touristiques ou dans l'intérieur du territoire, connaissent une situation très précaire. De plus, beaucoup de bédouins ont été spoliés de leurs droits fonciers coutumiers, et ils ne participent que marginalement à l'économie touristique. C'est là un des ressorts des attentats qui ont secoué la péninsule entre 2004 et 2006, faisant émerger une "question du Sinaï" (International Crisis Group, 2007) jusqu'alors occultée et démontrant que le tourisme, quel que soit son essor, n'est qu'une réponse partielle aux défis que l'Égypte doit relever.

OLIVIER SANMARTIN

BIBLIOGRAPHIE

- Egyptian Tourism 1982-1996*, Egyptian Ministry of Tourism, Le Caire, 1996.
- COLE Donald P. et Altorki Soraya, 1998 : *Bedouin, Settlers, and Holiday-Makers. Egypt's Changing Northwest Coast*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- GAMBLIN Sandrine, 2006 : "Thomas Cook en Égypte et à Louxor : l'invention du tourisme moderne au XIX^e siècle", *Téoros*, vol. 25, n° 2, p. 19-25.
- HATEM Fabrice (dir.), 2006 : *La Filière tourisme dans les pays méditerranéens*, ANIMA/Agence française pour les investissements internationaux, Notes et études n° 17.
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP, 2007 : "Égypte : la question du Sinaï", coll. "Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord", n° 61, janvier.
- MISSION ÉCONOMIQUE, ambassade de France en Égypte, 2008 : "Situation économique et financière de l'Égypte", novembre.
- SAKR Mohamed, MASSOUD Nada et SAKR Hala, 2009 : *Tourism in Egypt : An Unfinished Business*, The Egyptian Center for Economic Studies (ECES),

Le Caire, Working Paper n° 147 [en ligne : http://www.eces.org.eg/Publications/View_Pub.asp?p_detail_id=275].

SANMARTIN Olivier, 2000 : “Du militaire au touristique, les nouveaux destins de la péninsule du Sinaï”, *Espaces et Sociétés*, n° 100, “Tourismes en ville”, p. 81-98.

SANMARTIN Olivier et SEGUIN Jacques, 1995 : “Sous les mines, la plage. L'espace littoral de la mer Rouge : reconversion et spécialisation d'une interface”, *Egypte/Monde arabe*, n° 22, Le Caire, CEDEJ, “Décrire : géographies de l'Égypte 1”, p. 63-96 [en ligne : <http://ema.revues.org/index600.html>].

TOHAMY Sahar et SWINSCOE Adrian, 2000 : *The Economic Impact of Tourism in Egypt*, The Egyptian Center for Economic Studies (ECES), Le Caire, Working Paper n° 40 [en ligne : http://www.eces.org.eg/publications/View_Pub.asp?p_detail_id=189].



LE NOUVEAU MARCHÉ DU TRAVAIL, LES CONFLITS SOCIAUX ET LA PAUVRETÉ

L'Égypte avait placé dans les années 1960 les grandes entreprises, le crédit, le commerce et les prix sous contrôle de l'État. À la fin des années 1970, alors que le pays s'ouvre aux capitaux occidentaux et encourage l'investissement privé, l'emploi public, qui atteint 28 % des actifs en 1976, devient la référence du salariat. La loi n° 48 de 1978 fixe la grille des salaires dans le secteur public et y limite le licenciement à la faute grave. Les avantages légaux et conventionnels associés à l'emploi public deviennent le modèle social à suivre par le secteur privé naissant : outre le contrat de travail à durée indéterminée, le droit à la retraite et à la couverture médicale, l'emploi dans une grande entreprise publique assure souvent un logement transmissible aux héritiers, la scolarisation et l'embauche des enfants, ainsi que l'utilisation des clubs sportifs et des villages de vacances. Une loi de 1981 étend à l'emploi privé les restrictions sur le licenciement et le bénéfice des droits liés au contrat de travail : salaire minimal (fixé à 35 livres égyptiennes en 1984), couverture maladie, retraite. Parallèlement, la hausse des prix du pétrole après 1974 favorise l'émigration, encouragée par le gouvernement, qui autorise les fonctionnaires à émigrer tout en conservant leur poste. Les remises des émigrés (la part de leurs salaires qu'ils rapatrient en Égypte), les recettes pétrolières de l'État et l'accès au crédit stimulent la demande et la création d'emplois publics et privés.

Le boom intérieur et l'émigration créent une pénurie relative de main-d'œuvre qui favorise la hausse des salaires. Les grèves se multiplient dans le secteur public dans les années 1980 pour rattraper



l'inflation, bénéficiant de la mensualisation du salaire et du paiement des congés. Ces grèves aboutirent et, une fois acquis, ces droits seront repris dans le secteur privé, selon la rentabilité et la taille de l'entreprise, son insertion dans le tissu social et la combativité ouvrière. Si la moyenne des salaires de ce privé, dominé par les petites et les microentreprises, reste inférieure à celle des salaires versés dans le secteur public et par les entreprises établies dans les zones franches, on observe une hausse de l'ensemble des salaires jusqu'à la baisse des prix du pétrole en 1985 (Clément, 2000). Après la mise en place des mesures d'ajustement structurel (en 1991), comme dans la plupart des pays ainsi "ajustés", les salaires baissent, les contrats à durée déterminée se généralisent, la syndicalisation recule et les conditions de travail se détériorent (Lübker, 2007; ILO, 2008). Pauvreté et inégalités ont, quant à elles, diminué pendant le boom pétrolier (1974-1986), puis augmenté jusqu'en 1996, puis régressé légèrement au cours des cinq années qui suivirent, pour progresser de nouveau durant les années 2000 (Al-Laithy et Kheir-al-Din, 1993; Kheir-El-Din et El-Laithy, 2008).

La première partie de ce texte présente l'évolution des caractéristiques du marché du travail depuis 1988. Elle rappelle d'abord comment une économie administrée et segmentée s'est transformée en un marché plus flexible, dans lequel l'emploi a augmenté simultanément dans la fonction publique et le secteur privé, formel et informel, et dans lequel le taux d'activité féminin a fortement progressé et le chômage des diplômés s'est stabilisé. Dans un deuxième temps, elle montre que l'emploi s'oriente vers les activités offrant les meilleurs revenus, comme celles du secteur industriel ou des branches soutenues par les politiques publiques, telles l'Administration et la construction, ou encore celles qui bénéficient de la croissance de la consommation intérieure, comme le commerce et les services privés aux particuliers. Enfin, cette première partie examine la régression de l'émigration et du travail des enfants. Une deuxième partie étudie l'évolution des revenus salariaux depuis trente ans et celle des conflits du travail. Enfin, la troisième partie aborde l'évolution de la pauvreté et des inégalités économiques.

DE L'ÉCONOMIE ADMINISTRÉE AU MARCHÉ DU TRAVAIL FLEXIBLE (1976-2008)

UN SURVOL DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES

L'émigration, les subventions étatiques à l'investissement, les restrictions au licenciement, l'embauche massive de diplômés dans la fonction publique jusqu'en 1996¹ et le maintien de prix, du crédit et du commerce administrés ont favorisé le développement de plusieurs économies et marchés de l'emploi parallèles mais non étanches : public, de zones franches, privé traditionnel, privé informel. Le ralentissement de la croissance en 1986, puis l'ajustement structurel en 1991, les privatisations après 1992 et la fin de l'intervention de l'Etat sur les prix et l'investissement ont unifié et flexibilisé ces différents marchés. Les prix des produits agricoles ont été libéralisés dès la deuxième moitié des années 1980. Les barrières non tarifaires et tarifaires et les subventions aux prix et aux taux d'intérêt ont été supprimées à partir de 1990. Le volume des productions et les exportations qui reposaient sur ces subventions explicites ou implicites (soit des biens comme les textiles, les vêtements, les meubles, les médicaments, l'assemblage automobile et les armements) ont fortement diminué au profit de l'augmentation du volume de production d'autres branches (la pétrochimie, les engrais, le ciment, l'agroalimentaire).

Dans cette logique, le premier type de biens et l'emploi qui était affecté à leur production ont quasiment disparu du secteur public marchand (à distinguer de la fonction publique), et les entreprises les plus rentables de ce secteur ont été privatisées : les effectifs de salariés du secteur public ont ainsi chuté de 10 à 2 % du total des actifs entre 1992 et 2006. L'emploi s'est développé en priorité depuis 1988 dans les activités de production autoconsommée, non rémunérées et effectuées par des femmes et des jeunes, dans le secteur privé informel (qui concerne presque toutes les branches d'activités²) et,

1. L'obligation pour la fonction publique de recruter les diplômés a été levée en 1984 et le délai d'embauche des diplômés a alors commencé à augmenter, le temps d'attente allant jusqu'à dix ans; le taux de chômage des jeunes à la recherche d'un emploi stable atteignit alors au moins les 10 %.

2. Les critères de formalité des établissements économiques sont, pour les employeurs : enregistrement de l'établissement économique, tenue d'une comptabilité, paiement d'impôts et de patentes; pour les employés : retraite, couverture

jusqu'en 1996, dans la fonction publique. Dans le même temps, les agriculteurs quittant leur activité se sont tournés vers la construction et le petit commerce, et la majorité de leurs enfants scolarisés n'ont pas repris l'exploitation paternelle, se tournant vers d'autres branches d'activité quand ils ne pouvaient réaliser leurs vœux de devenir fonctionnaires.

La part de la fonction publique dans l'emploi, après être passée de 18 % en 1976 à 28 % en 1996, est retombée à 25 % en 2006; celle du secteur public marchand (employant 11 % des actifs en 1986) a été ramenée à 6 % en 1996, pour tomber à 2 % en 2006; celle des activités implantées dans les zones franches, partie de 0,1 % en 1986, a atteint les 4 % en 2006; enfin, la part du secteur privé (formel – dont les agriculteurs représentant un quart de la population active en 2006 – et informel, toutes tailles d'établissements confondues) a chuté de 72 % en 1976 à 66 % en 1986 et s'est maintenue au même niveau jusqu'en 1996, pour croître à nouveau jusqu'à 69 % en 2006. L'émigration atteignit le million de travailleurs au début des années 1980, et a fluctué selon les cours du pétrole et la situation politique dans les pays arabes d'accueil. La proportion des émigrés parmi les actifs est ainsi tombée de 10 % environ en 1986 à 5 % en 2006 (Clément, 2000).

En 1976, tous les actifs (comptant 40 % d'agriculteurs, 18 % de fonctionnaires, 10 % de salariés du secteur public marchand et 32 % de salariés et indépendants du secteur privé, formel et informel, non agricole) étaient encadrés par la loi ou par les services administratifs ou de police de l'Etat. Les syndicats uniques de branches¹, les directeurs des coopératives, le parti majoritaire et la police politique intervenaient quotidiennement dans la gestion des conflits du travail, individuels ou collectifs. La moitié de ces actifs avaient alors droit à une retraite et à la couverture maladie. Mais en 2006, seuls les fonctionnaires (soit un quart des actifs) sont intégralement protégés par la législation du travail. L'autorisation, par le code du travail promulgué en 2003, du licenciement sans indemnités (sauf si le salarié peut prouver au tribunal son caractère abusif) prive de fait les

sociale, déclaration de salaire). La moitié seulement des actifs (dont 20 % sont employés dans le privé) peut être considérée comme relevant du secteur formel.

1. Regroupés dans la Fédération générale des syndicats de travailleurs égyptiens (FGSTE) (voir le chapitre "Les syndicalismes : lutte nationale, corporatisme et contestation", p. 367).

salariés du secteur privé du bénéfice de l'intégralité des droits associés au contrat de travail. Si les salariés peuvent légalement contester leur licenciement auprès des tribunaux, la durée de la procédure, son résultat aléatoire, son coût et l'absence de rémunération les incitent à accepter de l'employeur des indemnités de licenciement inférieures à celles qui sont prévues par la loi, des baisses de salaire ou des conditions de travail pénibles ou dangereuses. La loi ne leur garantit plus qu'un revenu minimal s'ils travaillent et des droits à la retraite proportionnels à ce dernier. Les indépendants, chômeurs et aides familiaux, n'ont ni couverture maladie, ni retraite, ni revenu garanti.

Les traditions syndicales – variables selon chaque branche –, la possession d'un contrat de travail et la taille de l'entreprise déterminent plus que par le passé la stabilité dans l'emploi, le salaire, les conditions de travail et le mode de recrutement. La gestion des relations sociales a évolué. La FGSTE participait jusqu'en 1990 à la cogestion des entreprises publiques et aux négociations, au niveau national, des salaires, des dotations publiques d'investissement et de la fixation des prix. Ses dirigeants intervenaient au Parlement, où ils occupaient l'essentiel du quota de 50 % de sièges réservés aux "ouvriers et paysans" (Ibrahim, 1998), ainsi que dans toutes les administrations participant à la planification. De 1974 à 1990, la FGSTE avait créé une vingtaine de sections parmi les deux mille cent entreprises privées, dans les villes nouvelles en particulier (Abd El-Fatah, 2010). Mais, avec le programme d'ajustement structurel, les relations entre employeurs et salariés sont devenues plus conflictuelles. La loi syndicale a été amendée en 1995, pour maintenir en fonction les dirigeants syndicaux retraités. Depuis, plus que par le passé, la FGSTE s'oppose aux grèves, coopère avec la police et prend le parti des employeurs. Les rapports des ONG égyptiennes militant pour le droit du travail ainsi qu'un récent rapport du Solidarity Center, centre de recherche du principal syndicat américain AFL-CIO (The American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations) révèlent une accentuation des conflits depuis 2000 (Beinin *et al.*, 2010; CTUWS, 2010). Depuis les dernières élections syndicales générales de 2006, différents groupes de salariés et d'indépendants revendiquent le droit à l'organisation syndicale autonome. Parmi eux, cinquante mille collecteurs d'impôts fonciers ont obtenu la légalisation de leur syndicat en 2010. Des syndicalistes d'opposition tentent de faire légaliser un syndicat autonome pour les retraités et les pensionnés.

STRUCTURES DE L'EMPLOI EN 2006

Les données sur le marché du travail reposent essentiellement sur les déclarations de la population lors des enquêtes et recensements de population ; les statisticiens ont dû modifier les catégories standards pour mesurer l'ampleur de l'informalité, de la pluriactivité, de la production autoconsommée et du travail non rémunéré. Au recensement de 2006, parmi les actifs hors fonction publique (soit 75 % des actifs), un cinquième (soit 15 % des actifs) travaille dans des microétablissements comptant de deux à cinq personnes, un dixième (7,5 % des actifs) est plus ou moins régulièrement employé dans les petites et moyennes entreprises (de cinq à quatre-vingt-dix-neuf salariés), et moins d'un dixième (6 % des actifs) dans de grands établissements de plus de cent salariés. Près de la moitié des actifs exercent donc "hors établissement" dans des exploitations agricoles (25 % des actifs) ou à leur compte ("autoemploi", 21,5 % des actifs), dans l'artisanat, le petit commerce et diverses activités de "survie" (vente de rue, etc.). Selon l'enquête sur la main-d'œuvre par échantillons en 2006¹, l'emploi informel, défini par l'absence de contrat de travail légal, de couverture sociale et de paiement d'impôts, concerne près de 90 % des entreprises comptant moins de dix salariés, 70 % de celles qui en comptent de dix à vingt-neuf, 50 % de celles qui en ont entre trente et quarante-neuf et 25 % de celles qui emploient plus de cinquante salariés (Assaad, 2009).

L'appareil statistique égyptien a développé plusieurs mesures des différents types d'activité (marchande, non rémunérée, domestique) et de chômage ("strict" au sens du Bureau international du travail ou "étendu", incluant les demandeurs d'emploi ayant déjà une activité). Selon le recensement de 2006, la population résidente égyptienne et ses actifs ont doublé entre 1976 et 2006, passant respectivement de 36,6 à 72,8 millions et de 10,1 à 21,7 millions. Toujours d'après ce recensement, sur les 24 millions d'hommes et 23,5 millions de femmes âgés de 15 à 64 ans² recensés, 75 % des hommes et 17 % des femmes sont actifs, au sens étroit d'actifs dans un secteur économique

1. Il s'agit de l'ELMPS (Egyptian Labor Market Panel Survey) réalisée par la CAPMAS, en coopération avec l'ERF (voir le chapitre "Les transitions incertaines de l'école à l'emploi", p. 749).

2. "Hommes" et "femmes" désignent dans la suite du texte les hommes et femmes âgés de 15 à 64 ans.

produisant pour le marché. Au sein des hommes inactifs (25 % des hommes), l'on compte 13 % d'inactifs "purs" (ne déclarant aucune activité et ne se disant pas non plus à la recherche d'un emploi; il s'agit de rentiers, de chômeurs découragés, etc.), 65 % d'élèves et étudiants, 17 % de préretraités de moins de 65 ans et 4 % de gens inaptes au travail (essentiellement des handicapés). Au sein des femmes "inactives" (83 % des femmes), l'on compte 82 % de femmes au foyer, 15 % d'élèves et étudiantes, 1 % de préretraitées et 1 % de handicapées.

Selon le ministère du Développement, la population active a augmenté régulièrement depuis la mise en œuvre des réformes libérales (de 2,6 % en moyenne par an entre 1991 et 2005), malgré les fluctuations de la croissance du produit intérieur brut (Kheir-El-Din et El-Laithy, 2008). Les enquêtes sur la main-d'œuvre par échantillons de 1988, 1998¹ et 2006 donnent une croissance plus importante et contrastée selon le genre. Durant la première décennie (1988-1998), la croissance de l'activité masculine n'est que de 2,5 % par an, mais l'activité féminine progresse de 3,7 % par an et tire la croissance de l'emploi total, qui atteint un taux de 3 % par an. Pendant les huit années suivantes (1998-2006), la progression plus rapide de l'emploi total (3,5 % par an) est également impulsée par la croissance de l'activité féminine (d'un taux de 5,9 %), alors que l'activité masculine n'augmente que de 3,2 % par an. D'après ces mêmes enquêtes, le taux d'activité masculin baisse de 1988 à 1998, tombant de 77 à 72 %, pour remonter à 79 % en 2006 (il est très proche du taux tiré des données du recensement de la même année, soit 77 %). Le taux féminin d'activité élargie passe de 42 % à 46 % entre 1988 et 1998, puis stagne à ce niveau jusqu'en 2006, tandis que le taux féminin d'activité marchande (ne prenant pas en compte la production pour l'autoconsommation) augmente, passant de 21 % à 27 % entre 1998 et 2006 (il est donc très supérieur à celui qui est tiré des données du recensement de la même année, soit 17 %). (Voir le chapitre "Inégalités entre genres et travail féminin en Egypte", p. 767.) D'après les mêmes enquêtes, l'emploi privé croît davantage dans les microentreprises de moins de cinq salariés (qui employaient

1. Il s'agit des enquêtes LFSS (1986) et ELMS (1998) décrites dans les chapitres "Les transitions incertaines de l'école à l'emploi", p. 749, et "Inégalités entre genres et travail féminin en Egypte", p. 767.

47 % des actifs du secteur privé en 1998 et 49 % en 2006) que dans les petites entreprises de cinq à neuf employés, dont la part dans l'emploi privé diminue (de 19 % à 14 %).

*L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ :
MOINS DE PAYSANS, PLUS DE FONCTIONNAIRES, D'OUVRIERS
ET D'EMPLOYÉS DU COMMERCE*

Selon le ministère du Développement, la part de l'agriculture dans l'emploi n'a cessé de diminuer (de 39 % en 1982 à 25 % en 2007) ; sa part dans le PIB a suivi la même trajectoire : de 18 % à 13 %. Son produit par actif reste plus bas que celui des branches vers lesquelles migrent les agriculteurs et leurs enfants : en 2007, il ne représentait que 80 % de celui de la fonction publique, 66 % de celui du bâtiment, 37 % de celui des transports et 33 % de celui de l'industrie manufacturière. Seul le commerce, où l'emploi informel domine, affiche en 2007 un produit par tête inférieur d'un tiers à celui de l'agriculture. Outre leurs faibles revenus, les agriculteurs sont dépourvus de couverture maladie et de retraite. Le revenu relatif des agriculteurs s'est peu amélioré au cours des vingt-cinq dernières années (Kheir-El-Din et El-Laithy, 2008), malgré l'amélioration des rendements agricoles, en grande partie imputable à la hausse de l'investissement public dans l'irrigation et le drainage, qui est passé de 8 % de la FBCF¹ nationale pour la période 1982-1996 à 13 % pour la période 1997-2002 (Shiha et Abdel Fadil, 2010 ; El-Issawi, 2007). (Voir le chapitre "Économie politique de l'agriculture : de l'encadrement étatique à la déréglementation", p. 437.)

La fonction publique occupe un quart des actifs égyptiens. Parallèlement à la libéralisation de l'économie lancée en 1974, le gouvernement s'est imposé jusqu'en 1984 d'embaucher tous les candidats diplômés dans les entreprises publiques et l'Administration, puis dans la seule Administration après cette date. A partir de 1996, il décide de réduire la part de la fonction publique parmi les actifs. De 27 % en 1996, elle tombe à 25 % en 2006, soit son niveau du début des années 1980. Malgré les faibles salaires, la sécurité d'emploi et le respect des droits

1. Formation brute de capital fixe, soit les investissements en équipements durables (de plus d'un an).

du travail en font une destination très appréciée pour 46 % des femmes actives employées et pour 21 % de leurs homologues masculins. Ces fonctionnaires travaillent essentiellement dans l'éducation nationale (9,5 % des actifs), l'administration de la défense (8,6 %), ainsi que la santé (2,6 %). Les parts de la FBCF consacrées depuis vingt-cinq ans à la construction d'écoles (1,9 %) et d'hôpitaux (2,5 %), ainsi que l'augmentation des postes budgétaires correspondants, ont permis d'avoir en 2006 un actif dans l'enseignement pour douze élèves et un actif dans la santé pour cent quarante et un habitants.

Le commerce et les services aux particuliers (le commerce emploie 7 % des actifs, le secteur de la réparation 3 %, les services à la personne, la restauration et l'hôtellerie, ainsi que l'immobilier chacun 2 %) constituent la troisième branche d'activité en Egypte. Leur part totale dans l'emploi a augmenté, passant de 11 % à 17 % entre 1982 et 2007, avec 3,3 millions d'actifs en 2007. Les revenus moyens *per capita* des employés et artisans de ce secteur sont parmi les plus bas d'Egypte, avec ceux des agriculteurs et des fonctionnaires. En effet, si le revenu par tête des travailleurs des services aux particuliers a presque doublé, celui des travailleurs du commerce a stagné en valeur réelle à son niveau de 1982. En revanche, si la restauration et l'hôtellerie d'une part et l'immobilier de l'autre ont peu augmenté leur contribution à l'emploi entre 1982 et 2007, leur part dans le PIB a doublé, grâce à l'augmentation du nombre et des dépenses des touristes étrangers. Ces deux activités contribuent respectivement pour 3 % et 4 % au PIB en 2007 (contre seulement 1 % et 3 % en 1982). Les revenus par actif y sont respectivement deux et trois fois supérieurs au revenu moyen national par actif.

Les industries de transformation (en y ajoutant le secteur minier et des hydrocarbures) sont le quatrième employeur. Selon le ministère du Développement, leur contribution à l'emploi global est passée de 10 % en 1982 à 11,5 % en 1996, puis à 14 % en 2007. La participation au PIB des seules industries de transformation a peu augmenté (croissant de 13 % en 1982 à 19 % en 2000, mais retombant à 16 % en 2007) et leur part dans la FBCF a décliné : de plus de 20 % dans les années 1980 à moins de 10 % dans les années 2000 (El-Issawi, 2007). Pour Kheir-El-Din et El-Laithy (2008), ce sont les subventions et les dépenses publiques qui ont limité son développement. L'extraction d'hydrocarbures et la pétrochimie ont contribué pour une part allant de 3 % à 17 % (selon les années) au PIB égyptien, ont réalisé

en moyenne 14 % de la FBCF, mais n'ont employé depuis 1982 que moins de 1 % des actifs. Comme les entreprises publiques ont cessé d'embaucher et qu'elles licencient depuis 1992, ce sont les entreprises industrielles privées qui ont réalisé la croissance de l'emploi dans cette branche. Entre 1986 et 2006, la part des établissements industriels publics dans l'emploi total a chuté de 7 % à 1 % (dont 90 % d'hommes, avec un maximum de huit cent mille postes en 1987 et un minimum de deux cent cinquante mille en 2007), tandis que celle des entreprises privées est passée de 3 % à 13 % (d'un million de postes à deux millions et demi durant la même période). Les effectifs industriels privés ont remarquablement augmenté : de huit cent soixante mille en 1994 à deux millions trois cent mille en 2006. Jusqu'en 1988, le secteur public a bénéficié de 15 % de l'investissement national, puis sa part a chuté rapidement, pour ne plus en représenter que 3 % en 2007.

La contribution des entreprises privées à la FBCF fluctue autour de 8 % depuis 1985, et la valeur de leur production a dépassé celle des firmes publiques à partir de 1989. La croissance asiatique, la hausse des prix du pétrole et les mesures de soutien aux exportations ont permis aux entreprises égyptiennes de diversifier depuis 2002 leurs exportations vers les pays arabes et l'Asie, avec la conclusion de plusieurs accords de libre-échange. Après le pétrole, les principaux secteurs exportateurs en 2006 sont ceux de la production des matériaux de construction (3,5 % du PIB), de la chimie et des engrais (2,4 %), de l'habillement et des textiles (2 %), de l'électromécanique (1,5 %), des produits agricoles non alimentaires et alimentaires (1 % chacun), des médicaments et des meubles (0,2 % chacun). Les pays arabes sont devenus le premier client de l'Égypte, dont les exportations vers eux comptent pour 4,5 % du PIB. Ils précèdent l'UE (3,8 %) et les pays asiatiques (2 %). Les États-Unis, grâce à l'accord commercial dit "Qualified Industrial Zones" (QIZ), restent un débouché majeur pour l'habillement (0,6 % du PIB)¹ et les matériaux de construction (0,3 %). Toutefois l'accord QIZ, qui impose l'importation de 11 %

1. Après l'abrogation des quotas par pays des importations aux États-Unis, liée à l'accord multifibres en 2005, et à la suite de la conclusion des accords QIZ avec la Jordanie et l'Égypte, les parts de la Chine et des autres pays d'Asie dans les importations d'habillement ont augmenté (de 41 % à 56 %), mais celles d'Israël, de la Jordanie et de l'Égypte se sont maintenues, ensemble, autour de 2,5 % (Nugent et Abdel Latif, 2009).

d'intrants israéliens, a contribué à rendre la filière textile déficitaire (- 0,5 % du PIB) et celle de l'habillement à peine excédentaire (0,8 %) jusqu'en 2008. Exceptés les pays arabes, avec lesquels elle réalise un excédent équivalant à 3 % du PIB, l'Égypte est déficitaire avec le reste du monde, en particulier l'Asie, avec laquelle son déficit dépasse les 10 % du PIB. Sans être encore un producteur net de ressources, l'industrie égyptienne a doublé sa valeur ajoutée par actif en vingt-cinq ans, et le revenu moyen par actif de l'industrie s'est amélioré relativement au revenu moyen par actif toutes branches confondues, passant de 125 % de ce dernier en 1982 à 144 % en 2007. Ces gains de productivité et de revenu résultent du renouvellement des équipements et des personnels au cours des années 1980 et 1990. Dans les grandes entreprises publiques et les PME privées, les employés âgés formés sur les vieilles machines sont remplacés par de jeunes ouvriers diplômés des écoles professionnelles et techniques.

Le bâtiment a contribué pour 8 % à l'emploi en 2007, soit une proportion deux fois plus élevée qu'en 1982, pour une contribution quasi identique au PIB (5,7 %). Le revenu par tête y a baissé depuis 1982 et se rapproche de celui de la fonction publique. L'emploi dans la construction a bénéficié de l'investissement public dans les infrastructures (soit 58 % de la FBCF depuis 1982, dans la voirie, les écoles, les hôpitaux, l'irrigation, le drainage, les stations d'épuration et d'assainissement, la génération et la distribution électriques, les ports et aéroports, les télécommunications) ainsi que de l'investissement privé immobilier (10 % de la FBCF) et industriel (8 %). Les techniques archaïques de production dans les petits chantiers familiaux et les PME (port des charges à dos d'homme et façon du béton à la pelle) nécessitent l'emploi d'une main-d'œuvre nombreuse. Dans les grands chantiers, la faiblesse des salaires et l'importance des marges permet également un emploi pléthorique.

Les transports, qui occupent 5 % des actifs en 2007 (contre 3,6 % en 1982), réalisent 5 % du PIB. Le revenu moyen par actif dans cette branche est élevé, grâce aux recettes des compagnies d'aviation et de transport maritime, mais masque de fortes disparités (entre, par exemple, les chauffeurs de taxi qui louent leur véhicule et ceux qui en sont les propriétaires).

Enfin, les infrastructures publiques (électricité, téléphone, canal de Suez, distribution d'eau, réseau d'irrigation et d'assainissement) et le secteur de la finance emploient en tout moins de 4 % des actifs.

LA STABILISATION DE L'ÉMIGRATION DE TRAVAIL

L'émigration constitue depuis 1974 entre 10 % et 20 % des ressources des ménages égyptiens. La CAPMAS estimait à 2,2 millions le nombre d'Égyptiens vivant à l'étranger en 1996 et à 3,9 en 2006, dont 0,9 million d'actifs, équivalant à 5 % des effectifs d'actifs résidant en Égypte. Elle estimait le nombre d'expatriés actifs temporaires à 1,1 million en 2008. La Banque mondiale évaluait le nombre d'expatriés (actifs et inactifs) égyptiens en 2005 à 2,4 millions (soit 3,2 % de la population). L'enquête sur les migrations menée en 1985 par Nâder Fergani (1988) a révélé que l'émigration égyptienne temporaire, de quelques milliers avant 1974, avait atteint 1 million d'actifs au tournant des années 1980. Leur nombre a fluctué entre 0,7 et 1,1 million jusqu'à ce jour, malgré le doublement de la population active totale, passée de 10 millions en 1981-1982 à 21 millions en 2008. En 2006, 96 % des émigrés travaillaient dans les pays arabes, 57 % y restant plus d'un an. Entre juillet 2001 et juillet 2008, le montant de leurs remises transférées en Égypte par les banques a triplé, passant de 2,8 à 8,6 milliards de dollars. Le tiers de ces remises provient des États-Unis, suivis de l'Arabie saoudite (16 %) du Koweït (15 %), des Émirats arabes unis (13 %) et de trois pays européens (Allemagne, Grande-Bretagne et Suisse, les remises en provenant comptant pour 11 % du total)¹. Depuis le milieu des années 1980, marqué par une chute du prix du pétrole, le poids numérique et financier de l'émigration a baissé : de 8 % des actifs en 1986 à 5 % en 2006, de 30 % à 12 % des ressources externes du pays et de 9 % à 5 % du PIB (CAPMAS, 2010 ; ministère du Développement économique, 2010). Malgré la contribution élevée des émigrés au revenu national, leur absence constitue une perte de compétences pour l'économie nationale, car plus de la moitié sont bacheliers et un quart diplômés universitaires. Toutefois, avec la stagnation des revenus de la population et vu que 10 % des chômeurs sont des diplômés de l'enseignement supérieur à la recherche d'un premier emploi, l'émigration reste un élément majeur de l'équilibre de l'emploi masculin (en 2006, seulement 3 % des émigrés étaient des femmes) et des ressources des ménages. Elle permet aussi à l'État de

1. Les remises *per capita* des émigrés travaillant aux États-Unis et, en général, en Europe sont beaucoup plus élevées que celles des émigrés partis vers les pays pétroliers, pour des raisons de différence de qualifications et de niveaux des salaires.

réduire ses dépenses en autorisant les fonctionnaires, qui constituent encore 10 % des émigrés en 2006, à émigrer sans toucher leur salaire, mais en conservant leur poste.

LE TRAVAIL DES ENFANTS

Le travail des enfants de 6 à 14 ans disparaît des données des recensements à partir de 1996, lorsque le gouvernement supprime l'autorisation de travail sous condition aux moins de 12 ans et relève à 15 ans l'âge minimal légal du travail, aligné sur l'âge de la fin de la scolarité obligatoire, passé en 1991 de 12 à 15 ans. Faute de données, on ignore si la scolarisation croissante des filles et des garçons les plus pauvres depuis 1976 a continué de faire diminuer le travail des enfants entre 1996 et 2006. La loi sur l'enfance de 1996 interdit le travail des enfants de moins de 15 ans, mais autorise les *muhâfiz* (gouverneurs) à y déroger pour un maximum de six heures par jour ouvrable, quand il s'agit de travaux ne menaçant pas la santé de l'enfant et n'empêchant pas sa scolarisation. Elle prévoit des sanctions pour les employeurs qui y contreviennent, mais ne permet pas aux enfants de saisir eux-mêmes l'administration ou la justice. Le code du travail de 2003, qui leur donne cette possibilité, en exclut les enfants employés dans les activités agricoles et domestiques, où s'exerce l'essentiel de l'activité infantile. Les dernières données officielles sur le travail des enfants proviennent de l'enquête sur la main-d'œuvre par échantillon de 1998. Parmi les enfants de 6 à 14 ans de l'échantillon, 92,5 % des garçons et 86 % des filles étaient scolarisés, et 4,6 % des garçons et 8 % des filles étaient actifs, au sens restreint d'activité dans le secteur marchand. En outre, 43 % des fillettes de 6 à 14 ans effectuaient des tâches domestiques (autres que la garde des petits frères et sœurs, non comptabilisée par le BIT). Les activités dans le secteur marchand¹ occupaient les jeunes garçons actifs en moyenne quarante-quatre heures par semaine et les fillettes quarante-neuf heures, ces enfants "actifs" travaillant donc en moyenne à plein temps. Les fillettes actives effectuaient par ailleurs en moyenne dix-huit heures hebdomadaires d'activité de production pour l'autoconsommation et vingt et une heures de tâches domestiques – données probablement sous-estimée,

1. Notons qu'une moitié des enfants actifs était scolarisée.

car les parents, dont 80 % répondent à la place des enfants, ont tendance à sous-déclarer les activités de leurs filles de 6 à 14 ans (Assaad, Levinson et Zibani, 2002).

Diverses raisons poussaient les parents à faire travailler leurs enfants en 1988 et 1998 : d'abord la faiblesse du revenu familial, puis le fait de pratiquer une activité agricole, puis le remariage du père et enfin le statut d'ainé de l'enfant (*ibid.*). En 1998, 64 % des garçons et 66 % des filles de moins de 14 ans appartenant à des familles agricoles étaient employés l'été dans l'agriculture et se répartissaient entre les trois quintiles de plus faibles revenus familiaux (50 % relevaient du premier et 25 % des deux suivants). En particulier, dans les régions cotonnières, le retrait manuel des feuilles attaquées par le ver du coton mobilisait tous les membres des familles, femmes et enfants compris, pendant tout l'été, et la récolte manuelle des soies requérait leur travail en septembre, la rentrée des classes étant alors reportée en octobre. En ville, l'activité des enfants était, en 1988 comme en 1998, concentrée dans les 20 % des ménages les plus pauvres, auxquels appartenaient 80 % des enfants travailleurs non scolarisés et 40 % de ceux qui cumulaient emploi et études (en ville, dans de nombreuses écoles, une moitié des élèves d'un même niveau ont classe le matin et l'autre moitié l'après-midi). Les garçons urbains actifs travaillent dans le petit commerce, l'artisanat de réparation des automobiles et de l'électroménager, le bâtiment, la restauration, la transformation des métaux (la ferblanterie en particulier) ; les filles travaillent dans les services à la personne, le petit commerce et la petite production textile (Zibani, 2002).

Les promesses d'embauche des diplômés de l'enseignement dans la fonction publique, l'extension de l'assurance maladie aux élèves depuis 1992 et l'élévation du taux d'activité des épouses ont favorisé l'augmentation du taux de scolarisation des enfants des familles les plus pauvres. Par ailleurs, la demande de travail agricole des enfants a baissé avec la diminution depuis 1980 de la culture de coton et la mécanisation de certaines cultures. Cet ensemble d'évolutions a fait que le taux d'activité des plus petits (6-11 ans) a reculé, davantage chez les garçons (de 8,8 % d'actifs en 1988 à 4 % en 1996) que chez les filles (de 11,5 % d'actives à 8 % aux mêmes dates) ; le taux d'activité des 12-14 ans est tombé en ville de 26 % à 8 % pour les garçons et de 28 % à 10 % pour les filles (Assaad, Levinson et Zibani, 2002).

Cependant, les activités économiques des enfants de 6 à 14 ans empêchaient encore en 1998 une partie de ceux qui en pratiquaient une de fréquenter l'école¹.

En 2006, le recensement et l'enquête sur la main-d'œuvre ne renseignent plus sur l'activité des enfants de moins de 15 ans. Le recensement signale toutefois que 5 % des garçons et 7 % des filles de 6 à 19 ans n'ont jamais été scolarisés et que 3 % des garçons et 2 % des filles du même âge ont quitté l'école avant l'âge de 15 ans. On peut en déduire qu'une bonne partie de ceux d'entre eux qui ont moins de 15 ans exercent encore en 2006 une activité et que le travail de ces enfants n'a pas disparu. Nadia Itani (2009) estime qu'en 2007 entre 1,3 et 3 millions d'enfants de 6 à 15 ans sont actifs (hors travail domestique), répartis entre l'agriculture (78 %), l'industrie (15 %), le commerce (6 %) et les services. Une étude de l'Egyptian Center for Woman's Rights (ECWR, 2010) affirme qu'en 2008 deux millions d'enfants âgés de 6 à 14 ans (dont 84 % de ruraux et 70 % de filles), issus des 12 % de ménages égyptiens les plus pauvres, constituaient 7 % de la population active et travaillaient principalement dans l'agriculture, les tanneries, les briqueteries, les garages, de petites usines et l'imprimerie. L'arrachage des feuilles attaquées par les vers, puis la cueillette de la fibre de coton emploient encore près d'un million d'enfants de 6 à 14 ans, chaque année de juillet à septembre, travaillant parfois jusqu'à douze heures par jour et en plein soleil, exposés aux pesticides pulvérisés avant leur passage et présents sur les feuilles. Les apprentis garagistes nettoient des pièces à l'essence et les jeunes ouvriers des tanneries et des industries chimiques sont en contact avec des produits toxiques et les respirent. Rares sont les employeurs qui adaptent leurs horaires à ceux de l'école, ce qu'impose pourtant la loi de 1996. Le faible salaire des enfants (estimé par l'ECWR entre 0,4 et 0,80 euro par jour en 2008, soit entre un quart et un tiers du salaire d'un adulte pour le même poste) encouragerait leur emploi à la place des adultes dans les travaux peu qualifiés (ECWR, 2010). De plus, les enfants au travail sont exposés dès leur plus jeune âge aux sévices considérés comme "normaux" et faisant partie de l'apprentissage (gifles, insultes), pour ne pas parler

1. Notons que 4,7 % des garçons et 10,6 % des filles n'étaient ni actifs ni scolarisés.

des maltraitances, voire des tortures, relatées périodiquement par la presse et les ONG, qui leur sont infligées dans les entreprises, chez les particuliers ou dans la rue.

LES REVENUS DU TRAVAIL ET LES CONFLITS SOCIAUX

LA STAGNATION DU SALAIRE HORAIRE (1988-2006) ET LA BAISSSE DE LA PART DES SALAIRES DANS LA VALEUR AJOUTÉE (1975-2007)

D'après l'enquête sur la main-d'œuvre de 2006 (Said, 2009), le revenu moyen du travail a stagné entre 1988 et 2006. Après une chute de 23 % de 1988 à 1998, il s'est relevé de 21 % entre 1998 et 2006. Compte tenu de l'inflation, plus forte entre 1988 et 1998 (150 %) qu'entre 1998 et 2006 (43 %), le salaire horaire réel moyen (à monnaie constante de 2006) a chuté de 2,25 livres en 1988 à 1,73 livre en 1998 et a remonté à 2,10 livres en 2006¹, soit une baisse résultante de 7 % sur dix-huit ans. Durant cette période, la baisse du salaire horaire a été la plus forte pour les travailleurs hommes peu qualifiés (- 22 %), pour les travailleurs du secteur privé industriel et des services (- 17 %), pour ceux du secteur agricole (- 17 %), pour ceux qui résident en Haute-Egypte (- 16 %) et pour les simples bacheliers (- 31 %) et les diplômés universitaires (- 18 %). L'augmentation du salaire réel concerne les femmes (+ 18 %), les fonctionnaires (+ 4 %) et les salariés agricoles travaillant dans le Delta (+ 9 %).

Face à la stagnation – voire à la dégradation pour certaines catégorie de salariés – du niveau et de la pérennité des revenus salariaux, des syndicalistes d'opposition, des partis de gauche officiels (tel le Tagammu' – le Parti du rassemblement) ou officieux (comme El-Karâma), des groupes de réflexion et d'action (le Centre d'études socialistes...) et des ONG (ainsi le Center for Trade Union & Workers Services [CTUWS]) réclament le relèvement du salaire minimum légal à 1 200 livres par mois (équivalent à 171 euros en 2010), soit 38 % du PIB par actif en 2010 (3 133 livres). Le salaire horaire moyen donné par l'enquête sur la main-d'œuvre de 2006, soit 2,10 livres (361 livres par mois), équivalait à dix fois le salaire mensuel minimum légal, non réactualisé depuis 1984 (35 livres), au tiers du salaire minimum

1. Soit trente centimes d'euros (ou un euro en parité de pouvoir d'achat).

requis par la gauche et au huitième du revenu national par actif. Ces moyennes dissimulent l'écart croissant entre les salariés des entreprises les plus rentables et ceux des entreprises en difficulté, dont les primes sont supprimées, les salaires suspendus et les indemnités de licenciement très inférieures au manque à gagner. Outre la chute de leurs rémunérations, ces salariés sont touchés par le renchérissement de leurs consommations. Pour assurer le paiement de la dette publique croissante, le gouvernement a en effet augmenté les franchises des services de santé et d'éducation et des biens dont il contrôle la distribution (pain, gaz, électricité, eau et transports). A ces hausses s'ajoute celle des loyers et des produits alimentaires, sous l'effet de la spéculation internationale. Enfin, entre 2004 et 2008, les retraites ont été plafonnées et ont subi en cinq ans une baisse de 22,5 % (CTUWS, 2010). Après trois années de grèves sporadiques, qui ont fini par mobiliser plus d'un million de salariés en 2007, le relèvement du salaire mensuel minimal à 108,50 livres en 2008 a réduit la pression à la baisse des salaires, sans totalement la supprimer.

Selon le ministère du Développement économique (2010), la part des salaires dans la valeur ajoutée a baissé de 1975 à 1995 (de 40 % à 25 %), pour remonter à 28 % en 2000 et à 30 % en 2007. Au cours des années 1995-2007, la part des profits dans la valeur ajoutée est passée de 37 % à 40 % (El-Issawi, 2007). En cela, l'Égypte ne déroge pas à la tendance mondiale concernant tous les pays à revenus *per capita* faibles et moyens inférieurs.

LES CONFLITS SOCIAUX

Durant les années 1980, les conflits du travail dans le secteur public ont essentiellement concerné le paiement d'un jour de repos hebdomadaire et l'augmentation des primes. Les conflits du début des années 1990 portèrent sur l'intégration de la part variable du salaire (les primes et autres avantages) dans sa base fixe. Les conflits des années 2000 touchèrent les entreprises en faillite ou en chômage technique qui ne pouvaient plus verser à leurs salariés le minimum légal, si bien que le gouvernement imposa aux firmes en 2004 une caisse de secours pour impayés de salaires.

La libéralisation du marché du travail a fait que les relations de travail et leur gestion sont devenues plus complexes. Si le boom pétrolier

(1974-1986) a permis une hausse notable des salaires, les conflits du travail ont par la suite largement contribué à rééquilibrer le partage du revenu salarial en faveur des bas salaires. En effet, ce n'est pas le salaire fixe minimum légal (inchangé de 1984 à 2004) qui établit la norme salariale, mais le salaire total (fixe et variable) du secteur public ou de l'Administration jusqu'en 1992, puis du secteur public privatisé depuis le début des privatisations.

Il n'existe pas de travaux académiques quantifiant l'impact des conflits sociaux sur les salaires. Les recherches ont porté jusqu'à présent sur le recensement de ces conflits et la classification de leurs revendications (Clément, 2007a). La première grève à Kafr el-Dawwar (ville industrielle située à 80 kilomètres au sud d'Alexandrie) qui suit la prise du pouvoir par les Officiers libres en 1952 s'était soldée par la pendaison de deux meneurs et l'emprisonnement de centaines de grévistes, malgré leur soutien au nouveau régime. Ce dernier ordonna la dissolution de tous les syndicats existants et leur fusion en une seule fédération, sur le modèle soviétique. Jusqu'en 1965, les syndicalistes communistes furent emprisonnés et les conflits du travail circonscrits aux entreprises. La maîtrise, la Fédération syndicale et la police politique réglaient les différends, emprisonnaient les plus récalcitrants et transmettaient les revendications salariales aux instances de la planification et au ministère de tutelle.

La défaite de 1967 fragilisa le régime. Au lendemain de la guerre de 1973, des grèves éclatèrent dans le secteur public. En 1975, les ouvriers du complexe textile de Mahalla-al-Kubra (situé au centre du Delta) réclamèrent des augmentations salariales. L'année suivante, une loi syndicale interdit toute forme de grève et fit de la Fédération syndicale un lieu de propagande productiviste. (Voir le chapitre "Les syndicalismes : lutte nationale, corporatismes et contestations", p. 367.) En 1977, les syndicalistes de Helwan (dans la banlieue sud du Caire) furent à l'origine des émeutes qui s'opposèrent à l'augmentation des prix des denrées alimentaires réclamée par le FMI. En 1978, la loi n° 48 instaura la grille des salaires du secteur public. En 1981, le code du travail du secteur privé soumit le licenciement à un arbitrage tripartite du syndicat de branche, des représentants du patronat et de l'Etat. Le salaire minimal fut fixé à 35 £e en 1984. En 1985, une grève dans l'usine textile ESCO à Choubra el-Kheima (banlieue industrielle située au nord du Caire) permit aux travailleurs d'obtenir le paiement d'une journée de congé hebdomadaire. En 1989, l'opposition de gauche au

sein du complexe sidérurgique de Helwan contesta le syndicat unique de la branche sidérurgique et donna naissance à la première structure d'opposition syndicale, transformée par la suite en ONG, le Center for Trade Union & Workers Services. En 1991, la loi n° 203 supprima les grilles de salaire et l'emploi à vie dans le secteur public. En 1994, l'usine textile de Kafr el-Dawwar contesta la réforme du secteur public (Clément, 1994). Le gouvernement décida de retarder le vote du nouveau code du travail et la privatisation des grandes entreprises textiles. Il négocia au préalable avec la Fédération syndicale des indemnités de départ en préretraite des salariés équivalentes à leur manque à gagner. En 1995, une loi favorisa le maintien en fonction sans limite d'âge des dirigeants syndicaux partisans inconditionnels du gouvernement. En 1998, l'Etat finança avec les recettes des premières privatisations le départ en préretraite de près de deux cent mille salariés, soit le quart des effectifs des entreprises publiques¹.

A partir de 2000, les conflits pour le paiement des salaires vont se multiplier dans les entreprises privées en chômage technique ou en liquidation. Le code du travail voté en 2003 autorise désormais le licenciement sans indemnité. Il fixe le minimum des indemnités pour licenciement abusif à deux mois de salaire par année de travail. Le gouvernement met en place, en 2004, une caisse d'assurance des salaires dans le privé. Des grèves éclatent dans des entreprises publiques en liquidation (dont ESCO) pour obtenir des indemnités de départ sur le principe de pensions de préretraites supérieures au minimum légal (Clément, 2007a). L'opposition syndicale obtient en 2005 la condamnation par l'Organisation internationale du travail du gouvernement et de la Fédération syndicale officielle pour atteinte à la liberté syndicale. Les oppositions de gauche et islamiste participent à la dénonciation de la fraude aux élections ouvrières de 2006, avec l'aide d'ONG égyptiennes soutenues par des syndicats étrangers (Clément, 2007b). Après les élections syndicales, des grèves reprennent dans les entreprises publiques et privées pour le paiement ou le rattrapage des salaires, contre les licenciements et la

1. Les avoirs des 314 entreprises publiques étaient évalués à 320 milliards de livres en 1990. De 1992 à 2006, 236 d'entre elles furent vendues (dont 48 vendues chacune à un seul actionnaire), pour un total de 32 millions de livres (dont 10,9 millions pour la seule année 2005) ; 33 furent liquidées (dont le tiers des compagnies textiles), 25 furent louées et 36 partiellement vendues (Abd El-Fatah, 2010).

privatisation, pour l'extension des contrats à durée indéterminée, de la gratuité des soins médicaux et des primes de transport. En 2007, des grèves pour l'augmentation des salaires éclatent à Mahalla-al-Kubra, avant de s'étendre aux entreprises textiles et au reste de l'industrie. Selon le Land Center for Human Rights, le nombre de grévistes recensés dans l'année dépasse le million. De 2004 à 2008, selon le syndicat américain AFL-CIO (Parks, 2010), mille neuf cents grèves ont eu lieu, totalisant 1,7 million de grévistes. Le 6 avril 2008, un appel à la grève provenant de l'énorme complexe textile de Mahalla-al-Kubra se transforme en appel à la grève générale. C'est cette année-là que le salaire minimum sera relevé à 108,50 livres, alors que l'opposition syndicale et politique revendiquait sa hausse à 1 200 livres. Le mouvement va se propager en 2009 de l'industrie aux enseignants, aux médecins, aux infirmières, aux employés des transports, des services d'eau et d'électricité, réclamant le paiement des primes et le renouvellement des contrats à durée déterminée. Les collecteurs de l'impôt foncier, dirigés par Kamal Abu Eita, cofondateur du parti Karâma, obtiennent pour la première fois depuis 1959 la reconnaissance d'un syndicat indépendant. La même année, l'usine de jute de Tantâ (grande ville du centre du Delta) est occupée durant cinq mois par ses ouvriers, qui réclament la "déprivatisation" de leur entreprise.

Depuis 2000, le mouvement social a touché, une ou plusieurs fois, presque toutes les grandes et moyennes entreprises publiques et privées. Combattu par la Fédération syndicale officielle, il est soutenu par l'opposition syndicale, les partis officiels de gauche et quelques organisations clandestines de gauche, ainsi que par les ONG. Si les Frères musulmans ont appuyé les grèves dirigées par leurs sympathisants et leurs candidats aux élections syndicales de 2006, si, par ailleurs, ils sont pour le principe de la création de syndicats indépendants, ils évitent néanmoins de s'associer aux luttes menées par la gauche. Les syndicalistes de gauche, le Parti communiste égyptien, le Parti socialiste du travail, el-Karâma (parti néo-nassérien) ou les partis indépendants, ainsi que le Centre d'études socialistes (tous rassemblés dans une plate-forme des libertés syndicales), des groupes informels tels "Ouvriers pour le changement" ou "Solidarité", des ONG comme le CTUWS, tous défendent depuis le début des années 2000 la création de syndicats autonomes. Le Parti du rassemblement s'y est d'abord opposé, sa direction comprenant des dirigeants de la Fédération syndicale officielle et ne voulant pas de mouvements sous le contrôle

des Frères musulmans ou d'autres opposants de gauche. Mais depuis octobre 2008, il soutient le projet de syndicat des retraités, qui rassemble les différents courants de gauche. Ce syndicat, encore illégal, a fait déposer par les partisans de sa reconnaissance officielle un projet de loi au Parlement en janvier 2010¹, a tenu son assemblée générale et a élu ses représentants en avril, et déposé ses statuts au tribunal en juin 2010, en vue d'une légalisation future...

L'AGGRAVATION DE LA PAUVRETÉ ET LA MODÉRATION DES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES

AU SEIN DES PAYS DU SUD, UNE ÉGYPTE MODÉRÉMENT INÉGALITAIRE

L'Égypte se place parmi les pays en développement à revenu moyen inférieur les moins inégalitaires. En 2007, elle partageait avec la Chine un taux de pauvreté absolue de 45 % (mesuré par le seuil de 2 dollars par jour de revenu *per capita*, en parité de pouvoir d'achat), très inférieur à ceux de l'Inde et du Pakistan (80 % et 74 %) (World Bank, 2007b). En 1999-2000, l'indice d'inégalité de Gini pour l'Égypte était de 0,34 – cet indice varie de 1 (inégalité maximale) à 0 (égalité complète) –, supérieur à celui de l'Inde et du Pakistan (0,33), mais inférieur à celui de la Jordanie (0,36), de la Tunisie, du Maroc et de la Turquie (0,40), de l'Iran (0,43) et de la Chine (0,45) (PNUD, 2005). Le produit par tête de l'Égypte, rapporté au produit par tête moyen mondial, est passé de 17 % de ce dernier en 1970 à 30 % en 2008.

Durant les années 1960, l'Égypte a construit le "socialisme arabe", où la satisfaction égalitaire des besoins primait sur la liberté individuelle et le mérite. La Constitution a instauré le droit au travail, au logement, à l'éducation et à la santé (Clément, 2007a). Durant les années 1970, l'État a tenté de satisfaire les besoins de base de la population. Le pacte social était cogéré par l'État et une représentation corporatiste des différentes catégories sociales et professionnelles. Un quota de 50 % de parlementaires "ouvriers" (salariés non diplômés) et "paysans" (petits exploitants agricoles) devait garantir la

1. Approuvé par la Commission des propositions, le projet a été gelé par le président de la Commission de la main-d'œuvre, également président du syndicat officiel, qui a annoncé en juillet la création d'un syndicat (officiel) des retraités.



représentation politique des travailleurs des villes et des campagnes. Si les institutions du “socialisme arabe” ont été fortement affectées par la ponction financière de la guerre contre Israël (1967-1973), elles ont bénéficié après 1974 des retombées du boom pétrolier (1974-1985). Cet essor a permis au gouvernement de prolonger les acquis sociaux du “socialisme” (subventions à la consommation et à différents types de biens de production, développement des acquis des travailleurs du secteur public, embauche des diplômés dans ce dernier) tout en développant le secteur privé. De 1985 à 2003, la baisse du prix du pétrole (1985), certains aspects de la libéralisation, l’ajustement structurel (1991), ses effets négatifs immédiats (1992-1995), la récession du tournant du siècle (1999-2003) et la crise économique mondiale récente (2008-...) se sont conjugués pour fragiliser l’assise des revenus des classes populaire et moyenne égyptiennes. Partisans et adversaires de la libéralisation divergent sur la mesure des revenus et les causes de leur évolution, particulièrement après 2003.



*L'AGGRAVATION DE LA PAUVRETÉ
ET SON ÉVOLUTION EN DENTS DE SCIE*



Depuis que la Banque mondiale a encouragé les recherches sur la problématique de la pauvreté et des inégalités, ce sont les enquêtes sur les budgets, les revenus et la consommation des ménages de 1975, 1982, 1990, 1995, 2000 et 2005 qui ont été principalement sollicitées pour l’étude de ces phénomènes. En Egypte, les chercheurs ont calculé grâce à ces enquêtes des seuils de pauvreté absolue (d’après le coût d’un panier de biens considérés comme indispensables) et relative (égal aux deux tiers du revenu moyen) et des taux de prévalence de la pauvreté absolue et relative (El-‘Issawi, 2007; Al-Laithy et Kheir al-Din, 1993 et Kheir-El-Din et Al-Laithy, 2008). Les taux de pauvreté absolue utilisés dans ce qui suit sont calculés de 1975 à 1995 sur la base du seuil de pauvreté monétaire dit “élevé”, c’est-à-dire ajoutant au panier de biens alimentaires nécessaires à assurer une ration calorique adéquate aux individus selon leur âge et leur type d’activité (d’après les normes internationales) un “panier de biens” susceptibles de répondre, de manière considérée comme acceptable, aux autres “besoins élémentaires”, “acceptable” étant compris comme “respectant les normes sociales du pays”. Ce seuil élevé nous paraît le plus approprié pour



tenter une mesure de la pauvreté. Malheureusement, à partir de 2000, le seuil ainsi construit n'a plus été calculé, et l'on ne dispose plus que du seuil de pauvreté monétaire "bas", qui garde le même mode de calcul du panier de biens alimentaires, mais réduit le panier des autres biens à ce qui est considéré comme non plus "acceptable", mais comme "minimal", l'utilisation de ce seuil diminuant bien sûr les effectifs de "pauvres" calculés par rapport à ceux que donne l'utilisation du seuil élevé. On donnera donc ici pour les années 1975-1995 des taux de pauvreté absolue calculés sur la base du seuil élevé et l'on utilisera les données fondées sur le seuil "bas" pour les années 2000 et 2005, en effectuant un "raccord" pour l'année 1996.

Selon la synthèse effectuée par Ikram (2006) des résultats des différentes études sur la pauvreté en Egypte, l'unanimité des chercheurs s'est faite sur la régression de la pauvreté absolue durant la première moitié du boom pétrolier (de 1975 à 1982). On comptait, selon les études, de 35 % à 45 % de pauvres dans les villes en 1975, contre seulement 23 % à 30 % en 1982, et de 40 % à 50 % de pauvres dans les campagnes en 1975, contre 23 % à 30 % en 1982, les taux de pauvreté des villes et des campagnes s'égalisant ainsi ; le taux national de pauvreté relative suivit la même tendance, tombant de 30 % en 1974-1975 à 23 % en 1981-1982. Durant cette période, la croissance accélérée du PIB et les politiques sociales (de subventions à la consommation, de blocage des loyers) favorisèrent la réduction des inégalités, le revenu réel des 10 % des ménages les plus pauvres augmentant de 36 % et l'indice de Gini (mesuré d'après les dépenses de consommation des ménages) passant de 0,37 à 0,32 – ce qui indique une réduction significative des inégalités.

Durant les années suivantes (1982-1995), correspondant à la seconde moitié du boom pétrolier (1982-1986) suivie d'une période de chute du taux de croissance du PIB (1986-1990) et de la mise en place des mesures d'ajustement structurel (1991-1995), la tendance au déclin de la pauvreté cessa, et cette dernière se remit à croître : en ville, sa prévalence dépassa les 35-40 % en 1990 et atteignit les 43-45 % en 1995 ; dans les campagnes, la tendance fut la même, avec 35 à 42 % de pauvres en 1990 et 50 % en 1995.

Durant ces années 1982-1995, le revenu moyen réel *per capita* baissa d'abord annuellement de 3 %, puis de 6 % à partir de 1990, et les inégalités recommencèrent aussi à augmenter (le coefficient de Gini passant à 0,35 en 1995), du fait du ralentissement de la croissance,

de la baisse des salaires réels, d'un taux annuel d'inflation oscillant entre 20 et 30 % et de l'augmentation du chômage des jeunes sortis de l'école ou de l'université. Les ménages les plus pauvres furent particulièrement affectés par l'inflation sur les biens alimentaires, qui constituaient 63 % de leur dépenses de consommation en 1990-1991 (Al-Laithy et Kheir al-Din, 1993), et cela bien que les subventions à la consommation (2,2 milliards de livres en 1981-1982 et 6,2 milliards en 1990-1991) aient en partie amorti les effets de l'inflation. Si, dès 1986, le gouvernement libéra les prix d'achat aux producteurs de certaines denrées agricoles, augmenta régulièrement les traitements des fonctionnaires et incita le secteur privé à augmenter les salaires de 7 % par an, il libéra simultanément les prix des matières premières et de l'énergie, supprima les subventions sur les intrants agricoles (en 1992), déréglementa le marché locatif des terres agricoles (en 1997) et déplaça les loyers de l'habitat ancien ; les premières mesures ne compensèrent qu'en partie l'effet négatif des secondes, ce qui explique la croissance de la pauvreté durant la période 1982-1995.

La période 1995-2000 fut marquée par un retour à une forte croissance du PIB (de 5 à 6 % par an), par une croissance du produit par actif (de 3 % en moyenne) et une croissance de 2 % des dépenses réelles des ménages. La pauvreté régresa significativement durant cette période : alors que le taux national de pauvreté absolue calculé selon le seuil "bas" fut de 19,4 % en 1995 (contre 48 % pour le taux fondé sur le seuil "élevé"), ce taux descendit à 16,7 % en 2000. Cependant, durant cette période de cinq ans, les évolutions régionales de la pauvreté divergèrent : alors qu'elle se réduisit notablement dans la capitale et dans l'ensemble des villes et des campagnes du Delta (son taux chutant de 13 % à 5 % au Caire et à Alexandrie, de 8 à 6 % dans les villes du Delta et de 21 à 12 % dans ses campagnes), elle augmenta considérablement dans les villes de Haute-Egypte (son taux doublant presque, passant de 11 à 19 %) et dans les campagnes de cette région, où elle détenait déjà le triste taux record de 29 % en 1995 avant d'atteindre celui de 34 % en 2000 (ce qui correspondrait à un taux d'au moins 70 %, calculé à l'aide du seuil de pauvreté "élevé") (World Bank, 2002 et 2007a). La croissance économique des années 1995-2000 fut ainsi "pro-pauvres" (*pro-poor*, comme l'écrivent les institutions internationales) dans la métropole et le delta du Nil, mais pas en Haute-Egypte, qui resta, pour des raisons à la fois structurelles et de déficit de politique de redistribution interrégionale (voir

le chapitre “Transformations du territoire, urbanisation et libéralisme autoritaire”, p. 75), à l’écart des bénéfiques de la croissance. Le clivage dans la distribution de la richesse en Egypte ne passe plus par l’opposition urbain-rural mais par l’opposition Nord-Sud (comme en Italie, au Mexique, etc.). (Voir le chapitre “Croissance et mutations démographiques au xx^e siècle”, p. 41.) On notera également que cette diminution globale (et modérée) de la pauvreté au niveau national ne s’accompagna pas d’une réduction des inégalités économiques entre les ménages (contrairement à ce qui fut le cas durant la période de forte croissance de 1975 à 1982), mais de leur léger renforcement, l’indice de Gini passant de 0,35 à 0,36.

La tendance esquissée durant la période 1995-2000 fut malheureusement de courte durée. Celle qui va de 2000 à 2005 vit le ralentissement de la croissance du PIB à 2,6 % par an en moyenne, une baisse annuelle de 1,4 % des dépenses individuelles et le relèvement du taux d’inflation (de 2,4 % en 2001-2002 à 8 % en 2003-2004), après la dévaluation de 2003. Dans ce contexte, la pauvreté retrouva son niveau national de 1995, avec 19,6 % de pauvres. L’inversion de la tendance marqua aussi bien (quoique faiblement) Le Caire et Alexandrie (avec un taux de pauvreté absolue – seuil “bas” – de 6 % en 2005) que les villes du Delta (avec un taux de 9 %) et ses campagnes (17 %). Quant à la Haute-Egypte, si le niveau de pauvreté y stagna dans les villes (taux de 19 %), il continua de grimper dramatiquement dans les campagnes (taux de 39 % correspondant à un taux de 80 % sur la base du seuil “élevé”). L’on peut affirmer que la Haute-Egypte rurale était alors sinistrée. Maigre consolation : la remontée de la pauvreté s’accompagna d’un léger déclin des inégalités, avec un indice de Gini d’une valeur de 0,32 en 2005, à l’opposé de la tendance à la montée des inégalités économiques qui avait accompagné l’augmentation de la pauvreté durant les années 1985-1995.

La crise mondiale des années 2008-2009 n’a sans doute pas amélioré la situation de la pauvreté durant les dernières années, dans une Egypte largement touchée par cette crise. En l’absence des résultats de l’enquête 2010 sur les budgets, les revenus et la consommation des ménages, il est à craindre que les tendances qui ont prévalu durant la période précédente ne se soient prolongées – voire aggravées.

CONCLUSION

Le début des années 2000 a connu simultanément l'appauvrissement d'une large frange de la population égyptienne, particulièrement préoccupant dans la moitié sud du pays, et de vifs conflits du travail, sur fond de tensions sociales exacerbées par une libéralisation économique, plus affairiste qu'entrepreneuriale, et par les réponses dilatoires d'un régime qui reste autoritaire et que des appels à une véritable démocratisation, permettant la libre expression des aspirations à de meilleures conditions de vie, pouvaient venir déstabiliser. Les quadras politiques, tous adeptes du libéralisme économique et qui ambitionnaient tout récemment encore de prendre le relais au plus haut niveau des sphères du pouvoir, ne s'y trompaient pas. En mettant ostentatoirement en tête de leur agenda la résolution des "problèmes de la vie quotidienne de la majorité des gens" et en prenant des initiatives de politique sociale pour s'y attaquer, ils savaient que la mise en œuvre d'un "libéralisme social" attentif à l'efficacité comme à une justice sociale élémentaire en dérégulation constituait pour eux la meilleure garantie d'accéder au pouvoir et de le conserver, sans avoir à en changer radicalement la nature autoritaire. Il est clair, quoiqu'il en soit, que l'idéal de l'Etat social, qui tenta dans l'Egypte des années 1960 de devenir réalité, en est resté à sa forme embryonnaire et toujours menacée; il demeure néanmoins ancré en profondeur et de façon consensuelle dans l'imaginaire des classes populaires et de la petite classe moyenne égyptiennes. Celles-là, après tout, ne constituent pas moins de 80 % de la population.

FRANÇOISE CLÉMENT

POUR EN SAVOIR PLUS

ASSAAD Ragui (dir.), 2002 : *The Egyptian Labor Market in an Era of Reform*, The American University in Cairo Press, Le Caire/New York.

ASSAAD Ragui, 2009 : "Labor supply, employment and unemployment in the Egyptian economy, 1988-2006", in Assaad R. (dir.), *The Egyptian Labor Market Revisited*, The American University in Cairo Press, Le Caire/New York, p. 1-52.

- DESTREMAU Blandine, DEBOULET Agnès et IRETON François, 2004 : *Dynamiques de la pauvreté en Afrique du Nord et au Moyen Orient*, Karthala, Paris, 2004.
- IKRAM Khalid, 2006 : *The Egyptian Economy, 1952-2000. Performance Policies and Issues*, Routledge, Londres, coll. "Routledge Studies in Middle Eastern Economies".

BIBLIOGRAPHIE

- ABD EL-FATAH Magdy, 2010 : *Egypt's Workers Demands for Change*, Land Center for Human Rights, Le Caire, Economic and Social Rights Series, n° 82 [en ligne : <http://www.lchr-eg.org/114/eco287e.zip>], consulté en juin 2010.
- 'ADLI Huwayda, 1998 : "Le mouvement ouvrier et la lutte contre la paupérisation", *Egypte/Monde arabe*, première série, n° 33, "Travailleurs et industrie à l'heure des réformes économiques", p. 113-124 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1580.html>].
- AL-LAITHY Heba et KHEIR AL-DIN Hanaa, 1993 : "Evaluation de la pauvreté en Egypte en fonction des données sur les ménages", *Egypte/Monde arabe*, première série, n° 12-13, "Une économie en transition", p. 109-144 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1257.html>].
- ASSAAD Ragui, 2009 : "Labor supply, employment and unemployment in the egyptian economy, 1988-2006", in Assaad R. (dir.), *The Egyptian Labor Market Revisited*, The American University in Cairo Press, Le Caire/New York, p. 1-52.
- ASSAAD Ragui, LEVINSON Deborah et ZIBANI Nadia, 2002 : "The effect of child work on school enrollment in Egypt", Economic Research Forum, Le Caire, Conference Paper n° 082002032 [en ligne : <http://www.erf.org.eg/CMS/getFile.php?id=856>].
- BEININ Joel, McLACHLAN Donald J. et DUBOC Marie, 2010 : *Justice for All : The Struggle for Worker Rights in Egypt*, a report by the Solidarity Center [en ligne : http://www.solidaritycenter.org/files/pubs_egypt_wr.pdf].
- CAPMAS, 2010 : *2006 Census* [données en ligne : <http://www.capmas.gov.eg>], consulté en juin 2010.
- CLÉMENT Françoise, 1994 : "Péripéties et vicissitudes de la libéralisation du marché du travail en Egypte", *Egypte/Monde arabe*, première série, n° 20, "L'Egypte en débats", p. 143-153 [<http://ema.revues.org/index522.html>].
- CLÉMENT Françoise, 2000 : "Libéralisation économique et nouvelles configurations de l'emploi en Egypte", *Revue Tiers Monde*, n° 163, p. 669-691 [en ligne : <http://www.persee.fr/10.3406/tiers.2000.1420>].

- CLÉMENT Françoise, 2007a : "30 years of workers' protests", in Hopkins N. S. (dir.), *Political and Social Protest in Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire, Cairo Papers in Social Science, vol. 29, n° 2.
- CLÉMENT Françoise, 2007b : "Elections ouvrières : entre fraude et chasse aux « Frères masqués »", in Klaus E. et Hassabo C. (dir.), *Chroniques égyptiennes 2006*, CEDEJ, Le Caire, p. 59-90 [en ligne : http://www.cedej-eg.org/IMG/pdf/04-CE2006-Francoise_Clement.pdf].
- CTUWS (Center for Trade Union & Workers Services), 2010 : "CTUWS Definition" [en ligne : <http://www.ctuws.com/about/story/?item=7>], consulté en juin 2010.
- ECWR (The Egyptian Center for Woman's Rights), 2010 : "Child Labour in Egypt" [sur le site web : <http://ecwronline.org>].
- EL-'ISSAWI Ibrahim, 2007 : *Al-Iqtisâd al-masri fi thalathin 'am : Tahlil al-tatawurât al-iqtisâdiya mundhu 1974* ["Trente ans d'économie égyptienne : analyse des évolutions macro-économiques depuis 1974"], coédition El-Maktaba El-Acadimiyya, Academic Bookshop, Third World Forum, Le Caire.
- FERGANI Nâder, 1988 : *Sâ'iyân warâ' al-rizq : dirâsa maydâniya 'an hijrat al-misriyîn lil-'amal fi al-aqtâr al-arabiya* ["A la recherche de la subsistance : étude de terrain sur l'émigration de travail dans les pays arabes"], Markaz dirâsat al-wahda al-'arabiya, Beyrouth.
- HARRISON Ann E, 2002 : "Has globalization eroded labor's share? some cross-country evidence", University of California/National Bureau of Economic Research (NBER), Berkeley/Cambridge (Mass.), mimeo [en ligne : <http://cdi.mecon.gov.ar/biblio/docelec/gr1042.pdf>].
- IBRAHIM Gamal Abdel Nasser, 1998 : "Représentation syndicale et transition libérale en Egypte. Lecture des élections de 1996", *Egypte/Monde arabe*, première série, n° 33, "Travailleurs et industrie à l'heure des réformes économiques", p. 181-223 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1586.html>].
- IKRAM Khalid, 2006 : *The Egyptian Economy, 1952-2000. Performance Policies and Issues*, Routledge, Londres, coll. "Routledge Studies in Middle Eastern Economies".
- ILO (International Labor Organization), 2008 : *Global Wage Report, 2008/09, Minimum Wages and Collective Bargaining : Towards Policy Coherence*, Bureau international du travail, Genève [en ligne : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_100786.pdf].
- ITANI Nadia, 2009 : "Child labor in Egypt", thèse de master, University of Southern Denmark, Odense (Danemark).
- KHEIR-EL-DIN Hanaa et AL-LAITHY Heba, 2008 : "An assessment of growth, distribution, and poverty in Egypt : 1990/1991-2004/2005", in Kheir-El-Din H. (dir.), *The Egyptian Economy. Current Challenges and*

- Future Prospects*, The American University in Cairo Press, Le Caire, p. 13-52.
- LÜBKER Malte, 2007 : *Labour Shares*, International Labour Organization (ILO), Genève, Technical Brief n° 01 [en ligne : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---integration/documents/publication/wcms_086237.pdf].
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (anciennement “de la Planification”), 2010 : *Khamsa wa ‘achrûn ‘âma’ min al-tanmiyya* [“Vingt-cinq années de développement”] [en ligne : <http://www.mop.gov.eg/25years.html>], consulté en juin 2010.
- NUGENT Jeffrey B. et ABDEL-LATIF Abla M., 2009 : *A Quiz on the Net Benefits of Trade Creation and Trade Diversion in the QIZs of Jordan and Egypt*, Economic Research Forum, 16th Annual Conference, Le Caire, Working Paper n° 514 [en ligne : <http://www.erf.org.eg/CMS/getFile.php?id=1526>].
- PARKS James, 2010 : “Egypt’s workers struggle to keep unions free”, AFL-CIO Now Blog [en ligne : <http://blog.aflcio.org/2010/08/09/egypt-workers-struggle-to-keep-unions-free/>], consulté en août 2010.
- PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), 2005 : *Rapport mondial sur le développement humain 2005*, Washington DC [en ligne : http://hdr.undp.org/en/media/HDR05_fr_complete.pdf].
- SAID Mona, 2009 : “The fall and rise of earnings and inequality in Egypt : new evidence from the Egypt labor market panel survey 2006”, in Assaad R. (dir.), *The Egyptian Labor Market Revisited*, The American University in Cairo Press, Le Caire/New York, p. 53-82.
- SHIHA Amr et ABDEL-FADIL Mahmoud, 2010 : *Taqlis fajwa al-’ajz fi al-mizan al-tujari li-takhfif athar al-azma al-iqtisadiya al-’alamiya ‘ala al-iqtisad al-misri* [“Réduire le déficit de la balance commerciale pour atténuer l’impact de la crise économique mondiale sur l’économie égyptienne”], Information and Decision Support Center (IDSC), Le Caire.
- WORLD BANK, 2002 : *Arab Republic of Egypt, Poverty Reduction in Egypt* (2 vol.), *Diagnosis and Strategy*, The World Bank, Washington DC, report n° 24234-EGT [en ligne : <http://go.worldbank.org/21VJSD5TX0>].
- WORLD BANK, 2007a : *Arab Republic of Egypt, Poverty Assessment Update* (2 vol.), The World Bank, Washington DC, report n° 39885-EGT [en ligne : <http://go.worldbank.org/NXY6XAO050>].
- WORLD BANK, 2007b : *Rapport sur le développement dans le monde 2007 : “Développement et générations futures”*, The World Bank, Washington DC.
- ZIBANI Nadia, 2002 : “Gender differentials in children’s work activities : 1988-1998”, in Assaad R. (dir.), *The Egyptian Labor Market in an Era of Reform*, The American University in Cairo Press, Le Caire/New York, p. 178-220.





PRODUCTION, CONSOMMATION ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRES : UN BILAN EN DEMI-TEINTE

Le régime nassérien comme les suivants se donnèrent entre autres missions celle de “nourrir le peuple” et de le faire en comptant au maximum sur la production intérieure agricole égyptienne. L’idéal affirmé dans ce domaine était de parvenir à l’autosuffisance alimentaire nationale. Mais l’objectif fut vite perçu comme inaccessible. A défaut, les dirigeants cherchèrent à atteindre le degré maximal de couverture de la consommation par la production intérieure, en favorisant son expansion et en recourant ainsi le moins possible aux importations alimentaires, dont l’Etat se réservait le monopole, ce qui lui permettait d’influer sur le niveau de la consommation par le biais de la régulation des quantités et des prix de l’offre globale. L’ensemble de ces orientations visait à assurer la sécurité alimentaire du pays dans son ensemble et des ménages égyptiens de toutes conditions socio-économiques. A l’échelle nationale, il s’agissait d’isoler le marché intérieur des fluctuations des prix des denrées alimentaires sur le marché mondial, de minimiser les dépenses en devises finançant les importations, d’alléger le déficit chronique de la balance commerciale et de réduire au minimum la dépendance politico-économique de l’Egypte vis-à-vis des grands pays exportateurs (de céréales en particulier) et des “généreux donateurs”. A l’échelle des ménages, il s’agissait non seulement d’assurer des disponibilités suffisantes de biens alimentaires sur le marché libre et dans les réseaux de distribution administrés par l’Etat, mais encore d’assurer l’accessibilité économique de ces biens, ce que la politique des subventions étatiques aux biens alimentaires eut pour mission de réaliser.



On examinera successivement dans ce chapitre les recompositions internes de la surface récoltée, les variations du rapport global entre production alimentaire et croissance démographique, les évolutions des disponibilités des différentes catégories de biens alimentaires et de leur couverture par la production intérieure, l'évolution du déficit de la balance commerciale alimentaire et de son poids dans celui de la balance commerciale globale, pour conclure sur les choix de l'Etat égyptien en matière de politique de sécurité alimentaire.

LES RECOMPOSITIONS INTERNES DE LA SURFACE RÉCOLTÉE

La superficie du territoire cultivé était de 6,1 millions de *feddan* en 1960 et de 7,8 en 2007, soit une augmentation de 28 % en vingt-six ans, du fait de la bonification des terres, avec un taux de croissance annuelle faible entre 1961 et 1982 (0,3 %), qui se redresse ensuite (à 0,7 %) avec la reprise de la bonification. La surface totale récoltée (dorénavant STR) était de 10 millions de *feddan* au début de période et de 14,25 millions à la fin (plusieurs récoltes annuelles peuvent avoir lieu sur une même surface), soit un accroissement de 42 %, dont le rythme connaît une césure en 1987 : son taux annuel est faible avant cette date (0,4 %) et important après (1,2 %)¹. Entre 1961 et 1987, les indices de croissance (base 100 en 1961) des surfaces cultivées et récoltées sont très proches, voire identiques (110 en 1986), leurs rythmes de croissance se différenciant ensuite, ce que traduit l'évolution de l'indice d'intensité culturale² : de 1961 à 1987, on relève que 1,7 *feddan* en moyenne est récolté pour un *feddan* cultivé, alors qu'en 2005-2007 ce sera 1,83. La quasi-totalité du territoire cultivé (à l'exception bien sûr des surfaces en vergers) portera alors deux récoltes par an. Sur l'ensemble de la période, le gain de 4,25 millions de *feddan* de surface récoltée s'explique pour

1. Toutes les données utilisées ici sont celles de la FAO, tirées de son site web, "FAOSTAT" [en ligne : <http://faostat.fao.org>], qui ont le mérite de présenter des séries homogènes, reprises des données fournies par le ministère égyptien de l'Agriculture et standardisées. Ces séries commencent en 1961.

2. Il s'agit ici de l'intensité culturale calculée sur l'ensemble des terres cultivées (voir le chapitre "Economie politique de l'agriculture : de l'encadrement étatique à la déréglementation", p. 437).

40 % par l'accroissement de la surface cultivée et pour 60 % par celui de l'intensité culturale.

En cinquante ans, la part relative occupée par les différentes catégories de cultures au sein de ce territoire agricole égyptien en expansion (considéré ici dans son ensemble, faute de pouvoir entrer dans sa diversité régionale) a notablement évolué. On distinguera les cultures céréalières, fourragères, horticoles, textiles, sucrières, oléagineuses, et la catégorie "pois, fèves et lentilles". L'ensemble des céréales se réserve tout au long de la période la première part, remarquablement constante durant les trois premières décennies (42,5 % de la STR) comme durant les deux dernières (48 %), avec un brusque accroissement à la fin des années 1980. Alors que la part des céréales secondaires (sorgho, orge et seigle) va déclinant régulièrement durant la période (de 5 à 2 % de la STR), celle du maïs (culture d'été) reste tendanciellement stable sur cinquante ans (autour de 15,5 %), avec de fortes fluctuations d'une année sur l'autre, et celle du riz (culture d'été également), moins fluctuante, croît à long terme (de 8,5 à 11 %) ; quant à celle du blé, elle connaît deux tendances opposées : déclin modéré jusqu'en 1986 (de 13,5 à 11 %), suivi d'un doublement entre cette date et 2007 (22 %).

La seconde place était occupée initialement par les cultures fourragères, dont le *bersîm* (trèfle d'Alexandrie) détient le quasi-monopole et dont la part, croissant légèrement jusqu'en 1986 (de 24 à 26 % de la STR), déclina ensuite fortement, tombant à 17 % en 2005-2007 (les cultures fourragères passent en fin de période en troisième position après les céréales et les cultures horticoles). Les profils d'évolution des parts de STR en blé et en *bersîm* sont symétriques et inverses (perte de 2 % pour le blé et gain équivalent pour le *bersîm* durant la phase de libéralisation ; gain de 10 % pour le blé et perte équivalente pour le *bersîm* ensuite) ; ces deux cultures d'hiver sont, en effet, rivales : elles occupent à elles deux, durant toute la période, entre 78 et 85 % de la sole d'hiver et donc de la surface des terres en cultures saisonnières.

La culture déclassée par excellence est celle du coton, culture d'été, déclinant très régulièrement durant la période : de 18 à 4 % de la STR (elle occupait initialement la deuxième place, après le *bersîm*, au sein des cultures prises individuellement – la troisième si l'on considère les catégories de cultures – et n'arrive plus qu'en cinquième position en fin de période). La part de surfaces récoltées laissée par le coton sur la sole d'été a été "occupée" par les cultures d'été en expansion comme le riz, les légumes d'été et les oléagineux.

La quatrième place au sein de la STR était occupée initialement par les cultures horticoles (légumes et tubercules, fruits), mais leur part a considérablement et régulièrement crû, jusqu'à venir prendre la deuxième place en fin de période : les surfaces en légumes passent de 6,5 % à 12 % de la STR et celles qui sont plantées en vergers, de 2 % à 7,5 % (soit, comme les arbres fruitiers constituent des cultures pérennes, de 3 % à 13 % de la surface cultivée).

Enfin, les cultures de fèves, pois et lentilles ont régulièrement décliné sur la période – de 5,5 % à 2 % de la STR, et de la cinquième à la septième (et dernière) place –, tandis que les cultures d'oléagineux (arachides et, à partir des années 1970, tournesol et soja) et les cultures sucrières (canne à sucre et, depuis les années 1980, betterave sucrière) sont passées respectivement de la septième à la sixième place (et de 1 % à 3 % de la STR) et de la sixième à la quatrième place (et de 1 % à 4 % de la STR).

UNE AMÉLIORATION DU RAPPORT ENTRE EFFECTIFS DE POPULATION ET RESSOURCES ALIMENTAIRES

L'extension de 42 % de la surface récoltée en cinquante ans n'empêche pas que, durant ces mêmes années, les effectifs de population ayant crû de 280 %, la surface récoltée disponible par habitant a diminué exactement de moitié (de 0,38 *feddan* en 1961 à 0,19 en 2007), ce qui est extrêmement exigu (800 m² par habitant, soit un carré de 28,3 mètres de côté !). Maintenir un même niveau de production agricole *per capita* impliquait donc un doublement des rendements durant la période (il s'agit là d'une simple image, car cela suppose vérifiée l'hypothèse, invalidée ci-dessus, d'une stabilité des parts relatives des surfaces allouées aux différentes cultures). Il n'est certes pas question d'enfermer les questions agricole et alimentaire égyptiennes dans le débat malthusien de la "course" entre population et ressources, en évacuant les problèmes de structures agraires, les rapports sociaux et les inégalités d'accès aux ressources, mais l'on ne peut nier que le problème de l'exiguïté du territoire agricole constitue un paramètre extrêmement contraignant dans le traitement de ces questions, qu'il s'agisse de la surface agricole moyenne disponible pour y produire la subsistance d'un habitant ou de la surface supposée permettre à la famille d'un exploitant agricole de subsister. Au cours des cinquante

dernières années, cette contrainte forte fut cependant en partie desserrée, comme le révèlent les rythmes de progression des indices nets¹ de production agricole calculés par la FAO. Les deux indices de productions nettes alimentaires, végétale et animale (base 100 en 1961-1963), atteignent en effet respectivement les valeurs 413 et 410 en 2007, soit le quadruplement de la production ; avec un indice d'effectif de population bien inférieur (278) à la même date, la production nette alimentaire *per capita* a donc augmenté de plus de la moitié en presque cinquante ans (indices 158 pour l'alimentation d'origine végétale et 156 pour l'alimentation d'origine animale). La croissance de ces deux types de productions alimentaires ne s'est cependant pas déroulée au même rythme sur toute la période. Durant les vingt-cinq premières années, elle a juste réussi à égaler la croissance de la population : les productions alimentaires végétale et animale crûrent respectivement de 2,5 % et 2,6 % en moyenne par an et la population de 2,4 % (avec un pic historique de 2,8 % lors des années 1976-1986). Durant la période 1987-2007, à l'inverse, le rythme de croissance de la population déclina (tombant à 2,1 % par an), tandis que celui des productions alimentaires végétale et animale se redressa très nettement, passant à 4,2 % par an, soit le double du taux de croissance de la population. Ces productions, mesurées *per capita*, connurent donc une quasi-stagnation durant la première sous-période, les deux indices qui les mesurent ne dépassant jamais la valeur 110 et déclinant même légèrement durant les années de très haute croissance démographique. C'est donc durant la sous-période de vingt ans qui suivit (1987-2007) que fut réalisée la quasi-intégralité du gain de 50 % de la production par tête évoquée ci-dessus, à un rythme de croissance annuel remarquable de respectivement 1,9 % et 1,7 % pour les végétaux et animaux propres à l'alimentation. Si, durant l'ensemble de la période, la production cotonnière régresa, croissant très faiblement durant la première sous-période et déclinant rapidement durant la seconde (indice 125 en 1980 et 75 en 2007), il n'est pas contestable que la période post-libéralisation correspondit

1. Nets, car les consommations intermédiaires d'origine agricole (volumes des semences et de la production végétale servant à l'alimentation animale) sont déduites. Ces indices sont calculés sur la base des volumes produits chaque année, pondérés par leurs prix de production des années 1999-2001. Les indices utilisés ici, pour l'étude de la période 1961-2007, ont été recalculés en prenant comme base 100 la moyenne des volumes des années 1961-1963.

à un net essor de la production agricole alimentaire, avec presque un doublement du taux de croissance qui la caractérisait durant la période pré-libéralisation, menant à une augmentation très significative de la production *per capita*. Ce fut en particulier le cas pour les productions céréalières; leur production nette n'atteignait en 1986 que l'indice 144, contre 181 pour celui de la population (avec un taux de croissance annuelle de 1,3 %, soit la moitié de celui de la population), et la production nette par tête déclina dramatiquement pendant vingt ans (de 1967 à 1986), l'indice chutant de 110 à 82. Cependant, dès le début de la déréglementation-libéralisation agricole, la tendance s'inverse, et la croissance de la production céréalière connut, en vingt ans, un rythme remarquable (de 5,3 % par an), passant des indices 144 en 1986 à 390 en 2006 et d'un volume de 7,5 à près de 20 millions de tonnes; de ce fait, la production par tête doubla quasiment en vingt ans, passant de l'indice 82 à l'indice 156 (mais il plafonna à ce niveau à partir de l'année 2000).

Sur le strict plan de l'évolution des volumes, total et *per capita*, de la production agricole destinée à l'alimentation, la libéralisation du secteur agricole a donc eu des effets bénéfiques globaux, au moins à court et à moyen terme. Cependant, même la progression de ce volume de production *per capita* ne garantit en rien l'amélioration du taux de couverture de l'offre intérieure alimentaire¹ par la production et donc la réduction du déficit alimentaire du pays, qui constitue l'un des objectifs clés des dirigeants égyptiens : en économie de marché, la demande solvable *per capita* (les besoins alimentaires satisfaits) peut croître plus vite que ce volume, elle peut aussi se déplacer, par substitution, vers d'autres consommations dont le pays n'est que faiblement producteur; dans un cas comme dans l'autre, un recours à des importations supplémentaires s'impose, ce qui peut accentuer le déficit de la balance commerciale extérieure alimentaire, lui-même dépendant de la volatilité des prix internationaux. Vu l'importance toute particulière des céréales dans l'alimentation égyptienne, c'est principalement à leur propos, et à celui du blé en particulier, que l'on examinera la question du déficit alimentaire de

1. L'offre intérieure est égale à la production intérieure, moins le volume exporté, plus le volume importé, plus les variations (positives ou négatives) des stocks entre début et fin d'année. Le taux (en pourcentage) de couverture de l'offre intérieure est le rapport de la production intérieure à l'offre intérieure. Le taux (*idem*) de déficit alimentaire est égal à 100 moins le taux précédent.

l'Égypte et des effets de la politique de libéralisation. On se contentera, en revanche, pour les autres catégories de cultures, d'un rapide survol de l'évolution des taux de couverture de l'offre intérieure par la production.

ÉVOLUTIONS DE LA CONSOMMATION ET DE LA COUVERTURE DES BESOINS ALIMENTAIRES

LE DÉFICIT CÉRÉALIER

En Égypte, le blé vient en tête de la consommation des céréales, avec, en 2003-2005, une disponibilité alimentaire annuelle moyenne par habitant¹ de 135 kilos, ce qui classe ce pays au vingt et unième rang par ordre décroissant de disponibilité *per capita* parmi les cent soixante-quinze pays représentés dans les données de la FAO. La large (et "multimillénaire") prédominance du blé dans le régime alimentaire des Égyptiens n'empêche cependant pas – et là réside un trait spécifique de ce régime – que deux autres céréales, renvoyant à l'origine à d'autres "aires de civilisation", soient consommées en quantité très significative : le maïs, d'abord, dont la disponibilité par tête était de 62 kilos aux mêmes dates (ce qui plaçait l'Égypte au seizième rang mondial pour la consommation par habitant) et le riz, ensuite, qui figure de manière omniprésente sur les tables et dont la disponibilité par tête était de 45 kilos², plaçant le pays au cinquantième rang mondial. Les céréales secondaires, comme le sorgho – encore consommé dans le sud de l'Égypte rurale sous forme de pain mixte fait de blé et de sorgho –, n'ont plus, au niveau national, qu'une importance résiduelle (4 kilos par tête annuellement). Avec de tels rangs en matière

1. Dans ses "bilans (ou balances) alimentaires" annuels, la FAO mesure des disponibilités alimentaires, totales et *per capita*; la consommation proprement dite est égale aux disponibilités alimentaires moins les pertes domestiques (qui ne sont pas mesurées). Pour une denrée alimentaire donnée, la disponibilité alimentaire est égale à l'offre intérieure dont on retranche le volume des semences, des usages non alimentaires (nourriture animale et transformation industrielle en vue d'usages non alimentaires) et des pertes (de stockage et de transport). Dans ce qui suit, par "disponibilités", on entendra toujours "disponibilités alimentaires".

2. En équivalent de riz blanchi (poli), au taux d'extraction de 67 % du poids de paddy.

de disponibilité en céréales principales par tête, il n'est pas étonnant que l'Égypte vienne au deuxième rang mondial des disponibilités céréalieres annuelles *per capita* (après le Maroc), avec une ration de 245 kilos en 2003-2005. Les céréales fournissaient encore, durant ces mêmes années, les deux tiers de la ration calorique moyenne journalière (2 200 calories sur 3 400), proportion à peine moins forte que dans les années 1960, où elle était de 73 % (1 600 calories sur 2 200).

Depuis le début des années 1960, la disponibilité en blé *per capita* a augmenté de moitié, passant de 90 kilos à son niveau actuel. Elle a connu une très forte augmentation de 1973 à 1982, passant de 100 à 150 kilos *per capita* en à peine dix ans. Durant la période d'*infitâh*, les ménages connurent une forte croissance de leurs revenus moyens, qui, jointe à l'augmentation des subventions d'Etat aux biens alimentaires de base – dont le pain et quelques autres dérivés du blé, comme les pâtes alimentaires – a entraîné un “rattrapage” des consommations alimentaires, y compris de celles qui, comme le pain, sont considérées comme étant de “première nécessité” (les “biens inférieurs” des économistes, dont la consommation est censée décroître avec l'augmentation du revenu moyen, ce qui ne fut nullement le cas en Égypte et indique une situation de pénurie durant les années 1967-1973). La disponibilité en blé est ensuite passée à 160 kilos en 1989-1997, pour décliner durant les années 1998-2007, ce qui indique un début de substitution au pain d'aliments plus “nobles”, comme les féculents et les légumes (phénomène dit “de transition alimentaire”). Cependant, au sein de la ration calorique journalière moyenne (de 3 400 calories, ce qui classe l'Égypte aux tout premiers rangs parmi les pays du “Sud”), l'apport du blé compte encore pour presque un tiers (1 100 calories), proportion qui n'a quasiment pas changé en plus de quarante ans (800 calories sur 2 400 au début des années 1960). Le blé est massivement consommé sous forme de pain. Trois variétés existent : le *'aych baladî* (“pain autochtone”), le plus consommé, rond et plat, d'environ 25 centimètres de diamètre, de couleur bise, est composé de blé – d'un taux de mouture de 80 %, comportant du son et très nutritif – souvent associé à du maïs, en proportion variable ; coupé en deux par son diamètre, il forme deux poches adaptées, par remplissage avec diverses denrées, à la confection de sandwiches, très consommés en guise de repas pris “sur le pouce”. Ce pain est toujours largement subventionné par l'Etat et

disponible dans des boulangeries spécialisées et des kiosques de distribution. L'autoproduction de *'aych baladî* reste très importante dans les campagnes, où une proportion considérable de ménages dispose de fours à pain construits par les femmes dans la cour ou sur la terrasse de la maison ; la farine provient du blé produit dans l'exploitation familiale et moulu au moulin du village. Le *'aych chamî* ("pain syrien") a les mêmes taille et forme, mais sa couleur est claire, car il est composé de farine blanche (taux de mouture de 70 %) ; plus cher, il est moins populaire. Enfin, le *'aych fino* a la forme d'une courte baguette, composée de farine blanche. S'il a longtemps constitué le seul pain égyptien de "qualité supérieure", il est maintenant concurrencé, dans les quartiers aisés des grandes villes, par des pains "à l'européenne", des pains de mie emballés, etc. Le blé entre bien sûr aussi dans la fabrication des pâtes alimentaires (souvent désignées du terme générique de *macarona*), ainsi que des pâtisseries "orientales" ou à l'européenne. Il est à noter que la semoule de blé dur est très peu employée en Egypte, le couscous de type maghrébin y étant inconnu (il n'existe qu'un couscous sucré, considéré comme un dessert).

Une disponibilité *per capita* ayant augmenté de 55 % en un peu moins de cinquante ans, assurée à une population elle-même 2,8 fois plus nombreuse, suppose un quadruplement des disponibilités totales durant la période, soit un taux de croissance annuelle de 3,2 % : 9,2 millions de tonnes (dorénavant abrégé en "Mt") en 2005 contre 2,3 en 1961. Ces disponibilités ont crû à un rythme particulièrement élevé durant les années 1974-1985 (6,5 % par an), qui ont vu, outre le pic de croissance démographique, la plus forte croissance de la consommation de blé *per capita* (3,5 % par an). L'offre intérieure globale est passée quant à elle de 2,9 Mt à 12 Mt durant la même période ; la part de l'alimentation animale (volaille en particulier), des semences et des pertes de stockage et de transport représentant 22 % de cette offre.

La production intérieure n'était que de 1,5 Mt au début des années 1960 et plafonna à moins de 2 millions entre 1973 et 1985, la surface cultivée décroissant légèrement et les rendements ne passant que de 11 à 16 quintaux au *feddan*. En revanche, dès la libéralisation, la production se mit à croître à raison de 7 % en moyenne par an entre 1987 et 2007, pour atteindre un volume de 7,5 Mt, soit un presque quadruplement en vingt ans. La superficie cultivée en blé doubla en dix ans (1987-1997), passant de 1,2 à 2,5 millions de *feddan*

et se maintenant ensuite à ce niveau. Les rendements ont progressé selon un rythme nettement supérieur à celui de la période précédente (2,65 % de taux de croissance annuelle), passant de 16 à 27 quintaux au *feddan* – 38 à 65 quintaux à l'hectare –, ce qui représente un record parmi les pays du Sud. Depuis 2003, cependant, ces rendements plafonnent, phénomène préoccupant commun aux pays ayant connu une "révolution verte"¹. La croissance globale de la production de blé depuis 1987 s'explique donc pour les deux tiers par l'extension de la surface cultivée et, pour un tiers seulement, par l'augmentation des rendements.

A partir de 1974, en pleine période de quasi-stagnation de la production et de forte croissance démographique, le gonflement de l'offre intérieure de blé que permirent les importations massives effectuées par l'Etat détenteur du monopole dans ce domaine et obligé de céder au boom de la demande solvable lié à l'afflux des remises des émigrés, se traduisit par une brutale aggravation du déficit en blé de l'Egypte. Durant les années 1960-1973, l'Etat avait réussi à limiter l'offre intérieure – et donc les disponibilités aptes à en satisfaire les besoins – en plafonnant le niveau des importations autour de 2 millions de tonnes, quitte à provoquer de fortes tensions et un sentiment de pénurie dans la population. De 1967 à 1973, années marquées par de grandes difficultés économiques liées à la défaite de 1967, la totalité des stocks existants fut utilisée pour limiter les importations sans amputer l'offre intérieure. Ainsi, le taux de couverture de l'offre intérieure chuta de 60 % en 1961 à 30 % en 1968, pour remonter à 50 % jusqu'en 1973 et redescendre à 20-25 % durant la période 1974-1986. De 1,4 Mt en 1961, les importations passèrent à 7 Mt en 1986 (soit 3,5 fois la production intérieure), l'Etat important au moins les trois quarts du volume nécessaire à la couverture des besoins – en expansion et enfin satisfaits – de sa population. Le poids financier de ces importations, joint à celui des subventions au pain, ne devait cependant pas rester longtemps tenable, et la libéralisation fut en quelque sorte un pari, gagné à moyen terme pour ce qui est du blé. La hausse de la production qui s'ensuivit fit que les importations tombèrent de 7 Mt en 1986, pour une population de moins de 50 millions d'habitants, à 5 Mt en 2003-2005, pour une population de 70 millions d'individus. Le taux de couverture de l'offre

1. Une récente étude du ministère de l'Agriculture propose un rendement potentiel maximal de 85 quintaux à l'hectare en 2030.

intérieure s'est ainsi considérablement améliorée, passant de 20 % en son creux de 1985 à 60 % en 2003-2005 et restant légèrement supérieur à 50 % depuis, ce qui a contribué à limiter le déficit de la balance commerciale extérieure alimentaire qui reste considérable (voir *infra*). Il n'en reste pas moins que l'Égypte continue à importer près de la moitié de son blé (44 % en 2007, soit 5,9 Mt) et que cette proportion fait que le pays demeure très dépendant de ses cours sur le marché mondial. Quand ceux-ci grimperont rapidement durant les premiers mois de 2008, les prix des aliments à base de blé sur le marché intérieur suivront, et, dans le contexte d'une inflation généralisée des produits alimentaires (malgré une forte injection supplémentaire de subventions), une "crise du pain" apparut, davantage liée à une "atmosphère de pénurie" et aux files d'attente de clients anxieux et exacerbés qu'à une pénurie réelle.

Pour ce qui est des deux autres céréales principales, les productions de maïs et de riz ont suivi des trajectoires différentes. Celle du riz est assez semblable à celle du blé, avec un net redressement de sa production à partir de 1987. Elle est passée, très modestement, de 1,3 Mt¹ en 1961-1965 à 1,7 Mt avant la libéralisation, presque uniquement grâce à une faible croissance des surfaces (de 750 000 à 1 million de *feddan*), car les rendements stagnèrent pratiquement à 22 quintaux de paddy au *feddan* (53 à l'hectare). Durant la période suivante, la production tripla presque et atteignit les 4,5 Mt, grâce à une augmentation conjointe impressionnante des superficies (+ 53 %) et des rendements (+ 90 %), avec 1,5 million de *feddan* cultivé en riz et 42 quintaux de paddy au *feddan* (100 à l'hectare) en 2003-2005. Malgré une production modeste, l'Égypte exporta du riz durant les années 1960, à une époque où cette céréale ne faisait pas encore partie du régime alimentaire courant de ses habitants, qui n'en consommaient annuellement que 25 kilos par tête. L'exportation cessa dans les années 1970 et 1980 et reprit ensuite. L'Égypte est maintenant plus qu'autosuffisante en riz : avec une consommation annuelle de 45 kilos par habitant fournissant un septième de sa ration calorique journalière, elle a réalisé un volume d'exportation record de 1,1 Mt en 2007 (soit un quart de sa production), et ce malgré le plafonnement des superficies plantées, mesure prise pour limiter l'énorme consommation d'eau d'irrigation que suppose la culture de cette céréale.

1. En riz blanchi (poli), au taux d'extraction de 67 % du poids de paddy.

Contrastant avec les deux céréales précédentes, la production de maïs blanc à usage alimentaire (entrant essentiellement dans la composition du pain *baladî*) a connu une croissance continue durant la période 1961-2007 (passant de 1,5 à 7 Mt), avec une légère hausse de rythme à partir de la libéralisation. Cette croissance est très largement liée à l'augmentation des rendements, qui ont quasiment triplé (de 12 à 34 quintaux au *feddan*, de 29 à 82 à l'hectare), les surfaces n'ayant augmenté que de 30 %, culminant à 2 millions de *feddan* en fin de période. L'Égypte est autosuffisante en maïs blanc, dont la disponibilité par tête est passée en cinquante ans de 50 à 62 kilos et dont l'apport à la ration calorique est de 19 % (contre 23 % en début de période). Le maïs jaune, lui, est entièrement importé (5 Mt en moyenne en 2000-2003), complété par le soja (1,1 Mt importé par an actuellement), le tout en vue de l'alimentation animale.

Ainsi, alors que la production globale des trois céréales principales a effectué un véritable bond durant les vingt-cinq dernières années, le pays reste lourdement déficitaire en ce qui concerne le blé, il est bénéficiaire pour ce qui est du riz, juste autosuffisant quant aux usages alimentaires humains du maïs blanc et totalement déficitaire s'agissant de son utilisation à des fins d'alimentation animale (maïs jaune).

L'EXPANSION DES CULTURES HORTICOLES

Les cultures horticoles (fruits et légumes, auxquels on ajoutera les tubercules, pois, fèves et lentilles) sont bénéficiaires, comme le riz, et l'Égypte en est exportatrice. Mais le bruit fait par les hérauts de la libéralisation autour de ces exportations est sans commune mesure avec la faiblesse de leur volume réel, même si celles-ci sont rémunératrices pour les producteurs de fruits et légumes exportés. Plus important est le fait que l'Égypte soit autosuffisante en ce domaine et assure ainsi l'approvisionnement de sa propre population. La disponibilité annuelle par tête en légumes est considérable, puisqu'elle atteignait 193 kilos en 2003-2005 (plus d'un demi-kilogramme par jour, l'Égypte se situant au onzième rang mondial), et elle était déjà de 120 kilos en 1961-1965. Les tomates forment presque la moitié des disponibilités légumières (45 %), cette proportion ayant quasiment doublé ; les aubergines, les courges et les courgettes ainsi que

les concombres ont maintenu leur importance, chaque variété représentant 5 %, mais les pastèques et les melons ont régressé (de 25 % à 17 %), ainsi que les choux (de 7 % à 4 %) et, plus encore, les fameux oignons rosés d'Égypte¹ (ils chutent de 10 % à 2 %). Les tomates se mangent beaucoup en salade, accompagnées de concombres, d'oignons, de persil et de vinaigre (*salata baladi*, la salade "autochtone"); les aubergines forment la base du très populaire *baba ghanug*, sorte de caviar d'aubergine; la pastèque, mise au frais, constitue le mets estival rafraîchissant par excellence; quant aux feuilles de choux farcies (*koromb mahchî*) au riz et – parcimonieusement, vu son prix – à la viande, très appréciées, leur préparation par les femmes requiert beaucoup de temps et de dextérité. Par ailleurs, oignons, cornichons, navets et carottes, coupés en fins morceaux et confits dans du vinaigre, constituent le *torchî*, utilisé comme condiments accompagnant les salades, le *fûl* et les *ta'ameyya* (voir *infra*).

La production de légumes a plus que quadruplé en un demi-siècle, passant de 4 Mt (en 1961-1965) à 18 Mt en 2007 (avec un ralentissement dans les années 1980-1995 et une accentuation par la suite, en raison de l'essor des cultures légumières dans les terres nouvelles de "seconde génération"). Cette forte croissance est pour les deux tiers liée au triplement des surfaces légumières (de 0,55 à 1,5 million de *feddans*) et pour un tiers à l'augmentation de moitié des rendements (de 7,5 à 11,4 tonnes par *feddan*), ainsi qu'à la recomposition interne de la surface vouée à cette catégorie de cultures par substitution de légumes à plus hauts rendements à des légumes de plus faible rendement. L'Égypte a exporté 0,5 Mt de légumes en 2007, soit moins de 3 % de sa production.

Les tubercules, avec une disponibilité par tête de 26 kilos en 2003-2005, sont représentés pour les quatre cinquièmes par les pommes de terre, dont la consommation par tête, demeurant modeste, a cependant triplé en cinquante ans; leur production a sextuplé (3 Mt en 2004-2007, contre 0,5 Mt en 1961-1965), grâce à un quadruplement des surfaces et une augmentation des deux tiers des rendements, qui ont

1. D'après la Bible, alors qu'il sont dans le désert du Sinaï, les Hébreux regrettent le "poisson [qu'ils] mang[eaient] pour rien en Égypte, et les concombres, les melons, les poireaux, les oignons et l'ail!" (Nb, 11,5). Si l'épisode du séjour des Hébreux en Égypte a peu de chance d'être historique, ce verset prouve du moins qu'auprès des rédacteurs du livre des Nombres (v^e siècle av. J.-C.) ces produits agricoles égyptiens avaient déjà grande réputation!

atteint 10 tonnes par *feddan* en 2007. A cette date, les exportations sont montées à 0,45 Mt, malgré les problèmes posés par leur importation en Europe pour cause d'utilisation de pesticides non agréés par elle. Les fèves et les lentilles, compléments des légumes, sont également très représentées dans l'alimentation égyptienne. Curieusement, d'après la FAO, leurs disponibilités annuelles actuelles ne seraient que de 10 kilos par tête (en poids sec), plaçant l'Égypte au trente-neuvième rang mondial. Pourtant, le *ful*, grosse fève brune, est emblématique – aux yeux des Égyptiens eux-mêmes – de l'alimentation de ses habitants; il est quotidiennement mangé, écrasé ou non, assaisonné d'huile végétale ou de *samna* (beurre clarifié), d'oignons et d'épices, par une grande majorité d'Égyptiens, aussi bien à la maison (y compris comme petit déjeuner) que dans de petits restaurants, et ce à toute heure du jour. La farine de fève constitue aussi la base de la très populaire *ta'ameyya*, boulette jetée dans l'huile bouillante et mangée le plus souvent en sandwich avec salade verte, tomates et oignons. Les lentilles sont présentes dans le *kochari* (mélange très calorique de pâtes, de riz, de lentilles et d'oignons frits, assaisonné de vinaigre et d'une sauce relevée); elles servent aussi à préparer la régénérante *chorbet 'ads* (soupe de lentilles, souvent assaisonnée de jus de citron vert). La production de fèves et de lentilles est restée constante en un demi-siècle (autour de 0,4 Mt), les rendements croissant mais la surface déclinant fortement; à partir des années 1970, l'Égypte s'est mise à importer ces produits (les importations sont montées à 0,4 Mt ces dernières années), le taux de couverture des besoins par la production n'étant donc que de 50 %.

Les Égyptiens disposaient, sous forme de fruits frais et de jus de fruits frais ou industriels, d'une ration annuelle moyenne de 96 kilos en 2003-2005 (cinquante-septième rang mondial), la situation s'étant considérablement améliorée, puisque cette ration a triplé sur la période 1960-2007. Les dattes, fruit "traditionnel" s'il en est, comptaient en début de période pour 43 % de la ration de fruits, mais leur consommation par tête a stagné. En revanche, les agrumes ont connu un essor considérable, passant du cinquième au tiers de la disponibilité en fruits (soit 34 kilos par tête, dont 22 d'oranges de diverses qualités). Viennent ensuite le raisin (avec 14 kilos, hors la fabrication de vin), les bananes (12 kilos) et les pommes (6 kilos, inexistantes en début de période). Les disponibilités en autres fruits sont très réduites. La production a été multipliée par huit durant la période, atteignant les 8 Mt (avec – comme pour les légumes et

pour la même raison – une nette accélération dans les années 1990). Cette impressionnante croissance est liée à une forte augmentation des surfaces en vergers sur la période (elles quintuplent, faisant 1 million de *feddan* en 2007) et, après une longue stagnation des rendements (1961-1990), à leur augmentation de moitié, avec 8,2 tonnes par *feddan* en 2007 ; à cette date, l’Égypte exportait 0,6 Mt de fruits, soit 6,5 % de sa production. Les exportations horticoles (légumes, tubercules et fruits) se montaient donc à 1,55 Mt en fin de période (soit 5 % d’une production totale de presque 30 Mt), ce qui peut ne sembler faible qu’à condition d’oublier que les 80 millions d’Égyptiens bénéficient au moins de rations importantes dans ce domaine et qu’un apport minimal de fibres (légumes), de protéines (fèves) et de vitamines (fruits) leur est ainsi garanti, la part de cet ensemble de produits dans la ration calorique n’étant que de l’ordre de 10 %. Cependant, l’inflation particulièrement importante qui a caractérisé ces dernières années les prix des produits horticoles fait que leur consommation est très inégale selon les catégories de revenus.

L’impressionnante disponibilité céréalière par tête dont bénéficient les Égyptiens n’empêche donc pas une importante consommation de produits végétaux frais, contrairement à une idée reçue, qui n’est pas la seule dans ce domaine. Un autre cliché concerne le caractère très gras et sucré de cette alimentation ; l’examen des disponibilités moyennes par tête d’équivalent sucre et d’huiles et graisses alimentaires vient également l’infirmier. Ce qui ne veut bien sûr pas dire que, dans certains groupes sociaux et de revenu (à la fois en “haut” et en “bas” de l’échelle sociale), des formes de malnutrition ne soient pas apparues depuis les années 1970, liées à une trop forte consommation de produits gras et/ou sucrés, ce qui se traduit, en particulier chez des urbains très sédentaires, par un fort taux d’obésité et de morbidité cardio-vasculaire. (Voir le chapitre “Comment se portent les Égyptiens ? Un diagnostic”, p. 651.)

*DES DÉFICITS PARTIELS EN SUCRE ET EN HUILES VÉGÉTALES
ET COMPLETS EN THÉ ET EN CAFÉ*

Les disponibilités par tête en équivalent de sucre raffiné (édulcorants et miel compris) étaient de 30 kilos en 2003-2005, ce qui ne plaçait l’Égypte qu’en quatre-vingt-dix-neuvième position, après la

quasi-totalité des pays arabes. Elles ont doublé depuis les années 1960 et, comme dans le cas des huiles végétales et des matières grasses animales, ont connu une très forte croissance durant les années 1975-1985, culminant à 35 kilos à cette dernière date, pour redescendre ensuite, atteignant leur niveau actuel en 1995 et s'y maintenant. L'idée d'une nourriture égyptienne très sucrée peut provenir de la valorisation du sucré par les Egyptiens eux-mêmes, un paradoxe d'autant plus fort que leur consommation réelle ne correspond pas à cet "idéal". Café "turc" et surtout thé sont souvent consommés très sucrés, mais hormis les boissons gazeuses (très répandues) et les "douceurs" populaires (*muhallabeyya*), les pâtisseries "orientales", certes très prisées, sont globalement moins consommées qu'on ne le souhaite, vu leurs prix, sauf pendant le mois de ramadan. Le sucre est encore majoritairement produit à partir de la canne à sucre, dont la production est de 16 Mt (de cannes brutes), cela malgré l'apparition de la betterave sucrière au début des années 1980, dont la production est actuellement de 5 Mt Celle de sucre blanc a triplé sur la période, pour atteindre 1,6 Mt ces dernières années. Cette progression est entièrement liée à l'augmentation des surfaces (0,65 million de *feddan* actuellement, réparties à égalité entre les deux cultures), les rendements ayant stagné. La canne à sucre est la culture emblématique du sud de la vallée du Nil, où elle constitue dans certains districts presque une monoculture. La production de canne et de betterave à sucre est entièrement traitée dans huit grandes sucreries du secteur public, regroupées en holding et dont la privatisation fait débat. La consommation totale annuelle de sucre blanc étant de 2,5 Mt, l'Égypte couvre 64 % de celle-ci et en importe 0,9 Mt.

La consommation de sucre est très liée à celle du thé, boisson "stimulante" très majoritaire et du café dit "turc" que l'on boit volontiers "*sukkar ziyada*" ou "*mazbût*" (très ou moyennement sucré) et que l'on achète sous forme de "*bun*" (mouture très fine), mais que l'on consomme moins qu'auparavant vu l'augmentation de son prix; le café ne compte plus que pour un cinquième de la ration de ces deux denrées ajoutées, qui est de 1,2 kilo par tête et par an (en feuilles sèches pour le thé et en fèves pour le café), ce qui place l'Égypte au cent vingt-cinquième rang mondial, chose surprenante quand on sait l'importance de ces boissons dans les rituels de sociabilité. Le thé disponible est souvent de qualité inférieure et, de ce fait, relativement peu coûteux. L'Égypte ne produit ni l'un ni l'autre et importe

l'intégralité de sa consommation. Les importations ont connu trois phases : un déclin durant les années 1960 (de 1 à 0,5 kilo par tête), lié au strict contrôle par l'Etat; une croissance régulière de 1973 au début des années 1990 (1,8 kilo par tête en 1992), liée à la progressive libéralisation des importations; puis un repli à son niveau actuel (à peine supérieur à celui de départ), en grande partie dû à l'arrêt du subventionnement du thé et au renchérissement du café.

Dernier élément végétal de l'alimentation : les huiles, dont la consommation annuelle par tête est de 6 kilos (cent trente-neuvième position, bien après celles des autres pays arabes). Elle était légèrement inférieure en début de période et a connu une très forte croissance durant une dizaine d'années (de 1973 à 1983) pour régresser ensuite. L'Égypte est connue pour sa forte consommation de graisse d'origine animale : la *samna*, beurre clarifié, équivalent du *ghee* indien, est très valorisée dans l'imaginaire culinaire égyptien, mais sa consommation annuelle par tête, ajoutée à celle de beurre, n'est que de 2,6 kilos (partie d'un peu moins, elle a culminé à 4 kilos durant les années 1980), ce qui la place au soixante-dix-septième rang mondial. L'image d'une alimentation à fort taux de lipides remonte visiblement aux années 1980, lorsque prévalait une consommation par tête d'huiles végétales et de *samna* de 16 kilos en moyenne, soit le double de ce qu'elle est actuellement (mais moins de la moitié de la consommation par tête aux Etats-Unis). En dépit d'une augmentation impressionnante de la production d'oléagineux (multipliée par huit durant la période, avec 0,65 Mt de graines d'oléagineux à son terme, soit 160 000 tonnes d'huile), surtout liée à l'accroissement des surfaces, l'Égypte importe aujourd'hui, seulement pour ses usages alimentaires, 270 000 tonnes d'huile végétale actuellement, ce qui donne un taux de couverture de 37 %. Les importations de graisses animales à des fins alimentaires, principalement le beurre et la *samna*, ont diminué (60 000 tonnes actuellement) depuis le début des années 1990, la production intérieure croissant régulièrement et assurant les deux tiers (63 %) de la consommation, qui se maintient autour de 190 000 tonnes par an.

La part de l'apport calorique de l'ensemble des produits d'origine végétale à la ration calorique totale était de 79 % en 2003-2005 (2 700 calories sur 3 400), contre 85 % en 1961-1964 (2 040 calories sur 2 400). Si le nombre de calories d'origine végétale a augmenté de

32 %, la structure interne de la ration calorique est restée sensiblement la même en terme de répartition des calories selon leur origine, avec une légère augmentation de la part des calories d'origine animale (viandes, lait, œufs, poissons et graisses animales).

*LA FAIBLE CONSOMMATION ET LE FORT TAUX DE COUVERTURE
DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE*

La consommation de viande par tête se montait à un peu moins de 23 kilos par an en 2003-2005 (correspondant à une moyenne de 60 grammes par jour et par tête) ; la volaille venait en tête, avec 9,5 kilos¹, suivie par la viande bovine (8 kilos), tandis que la viande de mouton, de loin la plus prisée, ne représente guère plus d'un bon kilogramme par an (elle vient après celle de chameau). Malgré son faible niveau actuel, la consommation de viande par tête a augmenté néanmoins d'un peu plus de 10 kilos depuis les années 1960, durant lesquelles, la production étant faible, les importations inexistantes et la distribution très étroitement réglementée par l'Etat (les boucheries n'ouvraient que trois jours par semaine), elle stagna autour de 12,5 kilos. Elle passa à 20 kilos en cinq ans (1980-1985) du fait d'une augmentation conjointe de la production, des importations et des jours d'ouverture des boucheries, crût encore dans les années 1990 (atteignant 26 kilos) et décru ensuite, du fait de l'inflation caractérisant tout particulièrement les viandes de bœuf et de mouton, dont le prix a récemment atteint des sommets, rendant ces viandes totalement inaccessibles à la très grande majorité de la population, qui se rabat sur la volaille, présente rarement plus d'une fois par semaine dans les assiettes. Durant la période, les viandes les plus prisées se sont progressivement effacées en faveur des moins valorisées : les viandes bovines sont tombées de 55 % de la ration d'aliments carnés à 37 % actuellement, les viandes ovines de 10 % à 5 %, alors que la volaille a progressé de 24 % à 45 %. Malgré cette recomposition interne, les disponibilités de ces différentes viandes, y compris bovine, ont augmenté (à l'exception de la viande ovine) et constituent un apport

1. Sa consommation est probablement sous-estimée, vu le nombre de tout petits élevages domestiques, non seulement à la campagne mais également en ville.

moyen de 11 % à la ration calorique moyenne (contre 7 % en début de période). La production de viande a presque quadruplé sur la période; elle se maintient actuellement à 1,4 Mt, les importations à 0,2 Mt, le taux de couverture de la consommation est donc de l'ordre de 85 %; cependant, ce taux favorable n'est dû qu'à la très modeste consommation moyenne elle-même liée aux prix élevés et au faible revenu moyen d'une population qui ne demanderait pas mieux que de voir plus souvent la viande figurer au menu familial.

Vu son prix nettement moins élevé, le poisson est venu combler en partie une aspiration devenue irréalisable. Sa consommation a quadruplé depuis les années 1960 et est passée, ces dernières années, de 9 à 16 kilos par tête en 2003-2005. Ce bond s'explique essentiellement par une présence plus grande des poissons marins (représentant la moitié du poisson disponible) sur les marchés de l'ensemble du territoire égyptien, alors qu'ils n'étaient auparavant vendus que dans les zones côtières et au Caire, sur le célèbre marché de 'Ataba; les poissons du Nil étaient alors les seuls consommés, en modeste quantité, dans la vallée et le delta du fleuve. Désormais, le poisson pourrait constituer une source de protéines animales bienvenue face à un apport encore essentiellement végétal. En outre, le potentiel halieutique du lac du haut barrage est largement sous-exploité. Reste que, depuis le début des années 1980, le produit de la pêche a considérablement augmenté (passant de 0,1 à 0,8 Mt aujourd'hui), de même que les importations en vue de l'alimentation humaine (de 0,05 à 0,25 Mt; une autre part des importations, sous forme de farine, va à l'alimentation animale). Le taux de couverture de la consommation est actuellement de 75 %. Mais un problème essentiel demeure, celui de l'organisation systématique d'une "chaîne du froid" sur le territoire égyptien.

L'Égypte est presque autosuffisante en lait (à 90 %), avec une production passée de 1 à 4,1 Mt et une ration actuellement disponible de 62 kilos par tête et par an (qui a doublé en cinquante ans); ce lait provient pour une partie du large troupeau des bufflesses (*gamûs*) possédées par les petits exploitants agricoles et pour une autre de celui de vaches laitières, relevant d'un élevage en grande partie industriel. Enfin, l'Égypte est totalement autosuffisante en œufs, avec une ration moyenne passée de 1 à 3 kilos par an et une production multipliée par dix (0,25 Mt actuellement, dont 13 % sont dévolus à la reproduction des volailles).

UNE BALANCE COMMERCIALE EXTÉRIEURE ALIMENTAIRE EN FORT DÉFICIT

L'examen de la place du commerce extérieur agricole au sein du commerce extérieur global révèle de forts changements de structures sur la période analysée. De 1961 à 1973, le premier fut bénéficiaire et le second déjà déficitaire, les exportations nettes agricoles ne compensant cependant pas le déficit affectant le commerce extérieur des autres branches de l'économie. En fait, la balance du commerce extérieur alimentaire était déficitaire (la valeur des importations nettes de blé, de viande, de sucre, d'huile végétale, de thé et de café n'étant pas compensée par celle des exportations nettes de riz, de fruits et de légumes), mais la valeur des exportations de coton compensait très largement ce déficit. A partir de 1974, la balance agricole devint déficitaire; le poids de ce déficit dans celui de la balance globale fut d'abord de 25 % jusqu'en 1977, puis atteignit les 50 % dès l'année suivante, pour s'y maintenir jusqu'à la moitié des années 1980, soit durant toute la période de très fortes importations alimentaires (de blé, en particulier) par l'Etat visant à répondre à une demande solvable qui explosait. Depuis le début des années 1990, ce poids a diminué régulièrement pour atteindre les 20 % en 2007, le passage du taux de couverture de la consommation de blé de 25 à 50 % et l'augmentation simultanée des exportations de riz, de légumes et de fruits stabilisant en valeur le déficit de la balance agricole (exprimé en dollars courants), alors que celui de la balance des autres secteurs continuait à se creuser. En 2005-2007, le déficit annuel moyen de la balance commerciale globale se montait à 13,4 milliards de dollars et le déficit de la balance agricole, à 3,17 milliards de dollars, soit 23,7 %. Le total des importations nettes des principaux produits agricoles importés se montait à 3,74 milliards de dollars et celui des exportations nettes des principaux produits exportés à 562 millions de dollars (dorénavant M\$). Les importations nettes de blé (1 150 M\$) comptaient pour 31 % du total des importations nettes agricoles, celles de maïs jaune pour l'alimentation animale pour 19 % (727 M\$), celles de viande et d'huiles végétales et animales chacune pour 11 % (autour de 420 M\$), celles de soja et autres aliments pour l'élevage chacune pour 6 %, celles de poisson pour 5 % et celles de fèves, de lait, de sucre et de thé et café chacune pour 3 %. Concernant les trois principaux produits exportés, les recettes d'exportation du riz

étaient de 324 M\$, soit 58 % des recettes d'exportation agricole, les fruits, légumes et tubercules représentant 24 % de ces recettes et le coton 18 %. La valeur de ces exportations nettes agricoles principales ne compense donc qu'un septième de celle des importations nettes, laissant plus de trois milliards de dollars de déficit dans la balance commerciale agricole.

Il n'en reste pas moins que le bilan alimentaire du pays, qui peut apparaître comme dramatique si l'on considère le poids du déficit de la balance commerciale alimentaire dans celui de la balance du commerce extérieur, ne l'est pas autant si l'on envisage le rapport entre le volume produit sur place et le volume total de l'offre et des disponibilités alimentaires; il faut en effet tenir compte du rapport très contraignant entre population et ressources en terres cultivables prévalant en Egypte. Certes, l'autosuffisance n'est pas assurée en blé (et, là, dramatiquement), en maïs et en soja destinés à l'élevage, en fèves et lentilles, en sucre, en graisses végétales et animales, en thé et café, en poisson et, dans une plus faible mesure, en viande (encore que les déficits de certaines denrées soient limités par leur faible consommation, car elles sont inaccessibles économiquement à une partie de la population), mais elle est plus qu'assurée en riz, en légumes, en fruits et en tubercules, et juste assurée en maïs alimentaire, en lait et en œufs.

QUELLE POLITIQUE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ?

Il est clair que, si la libéralisation a incontestablement dynamisé la production alimentaire, elle n'a fait que stabiliser le déficit de la balance commerciale alimentaire, qui vient s'ajouter à celui, énorme, de la balance commerciale non agricole. Si cette stabilisation se maintenait durablement malgré l'accroissement de la population et de ses consommations alimentaires (ce que les dernières estimations ne laissent guère prévoir), cela constituerait à soi seul un succès; mais il ne faut pas négliger le fait que cette stabilisation est, d'une part, toujours menacée par une évolution à la hausse des prix sur le marché mondial et, d'autre part, largement liée à la limitation de la consommation intérieure de certaines denrées alimentaires (viandes, en particulier) du fait de la faiblesse de la demande solvable d'une grande partie de la population.

La sécurité alimentaire (*al-amn al-ghiza'i*) du pays a fait l'objet d'analyses et de débats considérables depuis trente ans. On ne peut ici discuter les multiples définitions qui ont été données de ce concept assez flou. Une proposition fait l'unanimité : l'Égypte, dans un horizon temporel envisageable, ne sera jamais plus autosuffisante sur le plan alimentaire (elle ne l'a d'ailleurs plus vraiment été depuis la Seconde Guerre mondiale), elle peut simplement limiter son déficit dans ce domaine. Au-delà de cette constatation, plusieurs visions s'affrontent : faut-il limiter le déficit en volume de chacune des différentes cultures, en augmentant si possible simultanément leurs rendements et leurs surfaces, pour isoler au maximum la population consommatrice des aléas du marché mondial? La part du déficit des cultures à taux de couverture modeste, achetée sur le marché mondial, leur reste cependant soumise. Faut-il plutôt limiter le déficit de la balance commerciale extérieure alimentaire et/ou agricole en misant sur les avantages comparatifs, en spécialisant l'agriculture dans certaines cultures d'exportation à haute valeur ajoutée et en utilisant les devises ainsi obtenues pour acheter sur le marché mondial les denrées à faible valeur ajoutée qui ne seraient plus produites sur le territoire national? Les "libéraux radicaux" militent pour cette seconde solution qui, selon eux, réduirait voire abolirait durablement le déficit de la balance commerciale agricole, entretenu par une politique cherchant à concilier les deux options. Cependant, le risque inhérent à l'option pour l'extraversion de l'agriculture est double : la mévente ou la chute des prix des cultures exportées et/ou le renchérissement des cultures importées. Notons aussi que pour l'option "libérale radicale", atteindre cet objectif de suppression du déficit du commerce extérieur agricole suppose l'avènement d'une agriculture incompatible avec ses actuelles structures de production, où les tout petits et les petits exploitants, dont cette option envisage et souhaite la pure et simple disparition, forment la très grande majorité des producteurs (Voir le chapitre "Economie politique de l'agriculture : de l'encadrement étatique à la déréglementation", p. 651.) En fait, un compromis semble s'être établi entre la deuxième option, poussée par les partisans de la libéralisation intégrale, et la première, maintenue prudemment par les partisans d'un régime politique qui sait que le rôle nourricier de l'Etat est primordial pour sa légitimité et la sauvegarde de l'ordre social (et donc pour la pérennité du régime).

Il faut cependant souligner, en contrepoint des données nationales agrégées utilisées ci-dessus, que les problèmes de sécurité alimentaire se posent aussi, et crucialement, au niveau des groupes domestiques appartenant aux catégories sociales à faibles revenus et en particulier aux pauvres. En effet, la notion de ration annuelle moyenne *per capita* de denrées agricoles brutes ou transformées, de même que celle de ration calorique quotidienne moyenne (largement suffisante en Egypte), employées ici par nécessité de faire court, ne renseignent que sur les disponibilités alimentaires globales et non sur leur accessibilité socio-économique, c'est-à-dire sur le "pouvoir d'accès réel" à l'alimentation (le *food entitlement* d'Amartya Sen) des différentes catégories de la population, qui est fonction de leur pouvoir d'achat pour les aliments qu'elles achètent sur le marché, et de leur accès aux ressources productives (à la terre, essentiellement) quand elles consomment ce qu'elles produisent. Or l'insécurité alimentaire, pour cause de vulnérabilité et de pauvreté, existe dans une large proportion des groupes domestiques égyptiens, y compris et surtout, paradoxalement, chez les petits producteurs de biens alimentaires eux-mêmes, les fellahs.

FRANÇOIS IRETON

POUR EN SAVOIR PLUS

- AMIN Galal, 1966 : *Food supply and economic development, with special reference to Egypt*, Frank Cass and C^o, Londres.
- ENDER Gary et HOLTZMAN John (dir.), 2003 : *Does Agricultural Policy Reform Work ? The Impact on Egypt's Agriculture, 1996-2002*, ABT Associates Inc., Cambridge (Mass.).
- KHERALLAH Mylene, LOFGREN Hans, GRUHN Peter et REEDER Meyra M., 2000 : *Wheat Policy Reform in Egypt, Adjustment of Local Markets and Options for Future Reforms*, International Food Policy Research Institute (IFPRI), Washington DC.
- SADOWSKI Yahya M., 1991 : *Political Vegetables ? Businessman and Bureaucrat in the Development of Egyptian Agriculture*, Brookings Institution Press, Washington DC.





IV

LES STRUCTURES DU QUOTIDIEN :
SOIGNER, ÉDUCUER,
TRAVAILLER ET S'AJUSTER AUX NORMES



Deux jeunes chargés de laver un triporteur à la source d'Abû Churûf, près de Siwa (V. Battesti, octobre 2010).

Supporteurs égyptiens durant la demi-finale Egypte-Sénégal de la coupe d'Afrique des nations au Caire (V. Battesti, février 2006).



COMMENT SE PORTENT LES ÉGYPTIENS? UN DIAGNOSTIC

QUANTITÉ ET QUALITÉ DE VIE

L'Égypte est bien avancée dans la transition démographique accomplie par les grands pays industrialisés : sa mortalité s'est abaissée à 5,2 pour 1 000 en 2006, avec à cette date une espérance de vie à la naissance de 69 années pour les hommes et de 73,6 années pour les femmes. Sa transition de fécondité est en cours (taux brut de natalité : 23 pour 1 000 en 2006, contre 45 dans les années 1960 ; taux synthétique de fécondité : 3,1 enfants par femme contre plus de 6 dans les années 1960) (voir le chapitre "Croissance et mutations démographiques au xx^e siècle", p. 41.) Le pays est aussi bien avancé dans sa transition épidémiologique (Omran, 1971). Le fardeau des maladies infectieuses, responsables des deux tiers de la mortalité au xix^e siècle, s'est allégé. La peste et le choléra se sont éteints. En revanche, les maladies chroniques, cancers et affections cardio-vasculaires et respiratoires sont passées à la première place dans la pathologie.

La santé aujourd'hui ne se définit plus seulement par l'absence de maladies. C'est un état "positif" aux nombreuses facettes. Le droit à la santé, proclamé par l'Organisation mondiale de la santé (oms) en 1949 et inscrit dans la Constitution égyptienne, vise un idéal harmonieux, impliquant des paramètres biologiques et culturels multiples, à définir par le groupe autant que par la personne.

Ce chapitre présente à grands traits la pathologie égyptienne et le système de santé qui lui fait face, sur la base des informations



disponibles¹. Dans un esprit pluridisciplinaire, il tente aussi un portrait plus qualitatif de la santé des Egyptien(ne)s en décrivant leur lot de malaises physiques et spirituels et leur philosophie de la vie, si souvent célébrée.

LE LEGS D'UNE PATHOLOGIE LIÉE À L'ENVIRONNEMENT

Le médecin égyptien Ibn Ridwan, passant en revue au x^e siècle *Les Maladies des Egyptiens*, les rattachait au phénomène qui donne la clé de l'histoire et la géographie du pays : les crues du Nil². Au xx^e siècle, Nasser, en complétant la substitution de l'irrigation pérenne aux aléas du fleuve nourricier, commencée dans le Delta dès 1830, paracheva une profonde modification de l'environnement. C'est une autre Egypte qui se présente aujourd'hui au regard : 78 millions d'habitants, vivant dans un cadre assagi, qui partent à l'assaut du désert pour élargir la zone cultivée au-delà du ruban nilotique. Mais, si le paysage a changé, la pathologie porte encore aujourd'hui la double empreinte de l'histoire et de la modernité.

La bilharziose, avérée depuis le temps des Pharaons, incarne le poids sur le fellah d'une malédiction multimillénaire liée à l'environnement : on identifie des œufs dans les restes viscéraux de certaines momies datées de la xx^e dynastie (1250-1000 av. J.-C.) (Sandwith, 1905). Son agent est un ver identifié en 1854 par August Bilharz³. Des mollusques aquatiques hébergeant le parasite libèrent des "cercaires" qui viennent en nageant traverser la peau de l'hôte humain immergé dans l'eau. Les couples de vers, migrés dans les vaisseaux de l'intestin pour *Schistosoma mansoni* et de la vessie pour *Schistosoma haematobium*, pondent des œufs éperonnés, qui s'enkystent dans les organes où ils déclenchent une inflammation qui aboutit avec le temps à des cirrhoses et des cancers.

1. Colligées notamment à propos des objectifs dits "du deuxième millénaire", voir la projection opérée sur 2015 par le CAPMAS (Central Agency for Public Mobilization and Statistics) sur la base des recensements et des données officielles. Voir aussi United Nations (2002).

2. Même constat chez Alpin (2007, 1^{re} édition 1581) et Larrey (1803).

3. Un Autrichien pratiquant des autopsies à la chaîne à l'Ecole de médecine du Caire fondée par Mohammed Ali.

Maladie ancienne, mais propagée par la modernité (Farley, 1991) : si dans l'ancien temps l'assèchement périodique des berges tuait les mollusques, chaque phase d'extension de l'irrigation pérenne a entraîné une multiplication des canaux où résident les coquillages parasités, et par conséquent un essor de la bilharziose : une première sous Mohammed Ali, quand il développa la culture du coton, une deuxième sous l'occupation anglaise, avec la construction du premier barrage d'Assouan en 1903, et finalement une troisième au temps de Gamal Abdel Nasser avec la réalisation du "haut barrage" en 1970¹. Depuis le début du xx^e siècle, la maladie a fait l'objet de tentatives d'élimination couplant traitement des populations et destruction chimique des mollusques. A partir de 1986, le gouvernement a disposé du Praziquantel, à prise buccale, efficace et peu toxique. Cependant, si la prévalence de l'affection (nombre de cas) a chuté ces dernières années, elle oscillerait encore selon les estimations entre 1 % et 5 %, ce qui représente évidemment un net progrès. Le ministre de la Santé a lancé un programme de dépistage et de traitement des enfants à l'école, catégorie la plus touchée. Mais le nouveau traitement ne clôt pas pour autant le cycle. Il ne tue pas tous les vers et les enfants se réinfectent, qui retournent à l'eau, cadre immuable de leurs jeux et de la vie du village. Toute intervention impose en effet de comprendre les raisons qui poussent hommes et femmes, connaissant le danger, à prendre le chemin des canaux pour leurs activités. Et un changement de comportement présuppose une amélioration du circuit de l'eau potable et aussi des eaux usées (El Katscha et Watts, 2002).

D'autres parasitoses sont en voie de disparition, comme le ver de Médine (Watts, 1998) ou l'"éléphantiasis des Arabes" des auteurs anciens². En revanche, l'"ophtalmie d'Egypte" ne figure pas encore au palmarès des maladies éradiquées.

1. Cas d'école, impliquant une sévère leçon de protection de l'environnement en matière d'édification de barrages sous les tropiques (voir Moulin, 2000).

2. Hypertrophie des membres inférieurs ou du scrotum due à un ver (filiaire lymphatique) transmis par un moustique et responsable de déformations monstrueuses.

LA FIN DE LA TROPICALITÉ ?

Le trachome, décrit dans le papyrus d'Ebers, un des plus anciens textes médicaux (autour de 1500 av. J.-C.) (Bardinet, 1995), représente un autre cas de pathologie¹ liée au milieu naturel, favorisée par les vents de sable, la sécheresse de l'air et les essaims de mouches autour des ordures. Les *kahhîlîn*, les oculistes arabes², traitaient par le khôl, la poudre noire d'antimoine utilisée pour rehausser le regard, ce qui était appelé la "gale des yeux" (*garab el-'aynîn* : sortes de grains de raisin à l'intérieur de la paupière). En cicatrisant, la paupière se rétracte (*inqilab*), et fait que les cils balayent la cornée, entraînant la cécité à l'âge adulte.

Le roi Fouad a inauguré en 1926 l'institut du Giza Memorial Ophthalmic Research. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la prévalence du trachome, de la Haute à la Basse-Egypte, aurait été de 90 % avec un taux de cécité, toutes causes confondues, de 1 % dans les villages³. A l'arrivée au pouvoir de Nasser, le trachome devint cause nationale. Au début des années 1970, le gouvernement considéra en être venu à bout grâce à la diffusion de la pommade ophtalmique aux antibiotiques. Quand l'OMS créa en 1990 l'Alliance pour l'élimination du trachome, l'Egypte refusa d'y participer. Ce n'est qu'en 2000 que l'Egypte accepta de s'inscrire parmi les pays d'endémie.

Aujourd'hui, si on manque de données globales, des études montrent chez les écoliers du gouvernorat de la Menûfiyya, par exemple, une prévalence de l'ordre de 30 % (Al Arab, 2001). En fait, plus personne en médecine scolaire ne retourne la paupière des écoliers pour détecter le trachome. Si les standards d'hygiène et de niveau de vie se sont améliorés dans la plus grande partie du pays, le trachome sévit toujours malgré l'électricité, la présence de latrines et la séparation d'avec les animaux. Une grande partie des foyers dispose de l'eau courante, mais les coupures fréquentes amènent à stocker l'eau et à limiter son usage pour les ablutions en raison des difficultés d'évacuation. La façon dont les mères nettoient le visage de leur enfant avec des linges souillés, à cause des habitudes

1. Due à une bactérie de la famille des chlamydiales.

2. L'hôpital fondé en 1285 par le sultan Qalaoun vient d'être restauré, près de la zone la plus touristique du khân el-Khalîlî, le grand bazar du Caire. Il héberge aujourd'hui un dispensaire consacré au trachome et aux soins dentaires.

3. Enquêtes de la fondation Rockefeller (voir Watts, 2003).



d'économiser l'eau, et partagent les objets de toilette et le bâtonnet (*marwed*) servant à appliquer le khôl n'a donc pas radicalement changé et les cuvettes d'eau réemployée sont un réservoir de réinfections pour la communauté (Lane, 1988; Watts, 2003).

TROIS ÉPIDÉMIES MODERNES

Alors que les affections passées s'effacent sans toutes disparaître du terroir, l'Égypte d'aujourd'hui aborde une nouvelle ère. En dépit des dispositifs sanitaires, les microbes circulent à travers les frontières à une vitesse accélérée. Telle bactérie résistante apparue quelque part se retrouve vite en n'importe quel point du globe. L'Égypte participe aux aventures pathologiques du monde contemporain, non sans leur apporter un cachet particulier. Le profil des "maladies émergentes", la visibilité des épidémies nouvelles dépendent en effet du système local de dépistage et de la publicité qui leur est donnée dans l'espace politique. Il est ainsi loisible de comparer trois épidémies frappant l'Égypte, pourtant sans commune mesure entre elles : l'hépatite C, le sida et la grippe aviaire.

La première atteint un pourcentage élevé de la population, sans pour autant exercer les effets de panique et de dissolution du lien social ordinairement associés au phénomène. En 1994, un médecin égyptien réputé, le Dr Yassin Abd el-Ghaffar, a attiré l'attention, dans un congrès en Arabie saoudite, sur la fréquence d'une hépatite liée au virus C identifié en 1989. On est alors en plein boom de l'immigration égyptienne dans le Golfe. Le gouvernement, à la demande de ses voisins, est acculé à organiser lui-même le tri des candidats à l'émigration, fournissant la base des premières données, qui portent sur un échantillon d'hommes jeunes. Le désastre révèle peu à peu son ampleur. La prévalence est une des plus élevées du monde, avoisinant les 30 % dans certains villages et dans la couche de la population entre 20 et 50 ans.

L'histoire locale de cette maladie ubiquitaire est singulière. Pour les épidémiologistes, son point de départ en Égypte est largement... iatrogène, c'est-à-dire lié à une intervention de santé publique : il s'agit des campagnes de lutte contre la bilharziose par injections de tartrate d'émétine, un dérivé de l'antimoine, des années 1960 (Maegraith, 1964) jusqu'au début des années 1980. Les traitements de masse



avaient été menés tambour battant, avec réutilisation d'aiguilles et de seringues insuffisamment stérilisées, du fait des fortes cadences attestées par les documents d'époque (Frank, 2000).

Le gouvernement a d'abord choisi la politique de l'autruche en refusant de reconnaître ses responsabilités. Plusieurs fois ébauché au Parlement, le débat sur l'indemnisation des victimes a tourné court. Peu d'Égyptiens rattachent clairement cette épidémie de malheurs à ce que la mémoire populaire nomme inexactement "le vaccin contre la bilharziose" (pour la population, toute substance injectable obligatoire pour tous évoque un vaccin). Mais la poursuite d'un traitement injectable au moment où une forme orale devenait disponible n'est pas le seul tort du gouvernement (voir le chapitre "Les ressorts de l'équilibre politique durant la présidence de Hosni Moubarak", p. 323). Ce dernier a aussi tardé à engager un plan vigoureux pour limiter la transmission : il n'a réorganisé la sécurité transfusionnelle (vérification de l'absence de virus chez les donneurs) qu'à partir de 2000 et n'a pas lancé de programmes d'éducation sanitaire, ni fait explorer les pratiques à risque – circoncisions/excisions, barberie, esthétique –, qui ont pu élargir le cercle des contaminés et contaminateurs au-delà du "noyau fondateur" (Radi, 2006). Si une partie des individus infectés guérit sans séquelles, un pourcentage non négligeable de porteurs du virus évoluera vers la cirrhose et le cancer du foie. Les traitements antiviraux appliqués en Occident sont coûteux et peu accessibles. En revanche, la greffe de foie s'effectue au Caire dans des lieux de haute technicité avec d'excellents spécialistes, mais son coût la réserve aux *happy few*.

En dépit du fait qu'elle touche toutes les classes sociales, et les professions de santé en particulier, l'épidémie demeure peu visible. L'hépatite ne fait parler d'elle dans la presse que de loin en loin, à l'occasion d'annonces fracassantes à propos de l'efficacité d'un médicament local traditionnel (urine de chamelle mentionnée dans la *Médecine du Prophète*¹, pigeon appliqué par l'anus sur la peau pour aspirer la maladie) ou importé (la "pilule jaune", un des médicaments venus du Canada) par la diaspora égyptienne. S'il existe une association informelle, bricolée par des consultants locaux dévoués, dont l'objectif est l'aide aux malades en difficulté, il

1. Ensemble de pratiques modelées sur le comportement du Prophète, mis en forme au XVI^e siècle par al-Suyuti dont l'ouvrage est constamment réédité.

n'existe pas d'association officielle de malades pouvant agir comme un véritable lobby¹.

Une deuxième raison du silence relatif au sein de la société réside dans la stigmatisation dont les porteurs de cette maladie font l'objet, selon un mécanisme pervers bien connu, résumé par l'expression "*Blame the victim*" (Farmer, 1992). Lors des enquêtes épidémiologiques dans les villages, la divulgation d'un simple test positif peut ruiner un mariage, compromettre la stabilité d'un couple, ternir l'honneur d'une famille en raison des doutes sur l'origine de la contamination. La plupart des habitants ne désirent pas connaître leur statut de porteur de virus.

Quel contraste avec l'épidémie qui figure assez régulièrement à la une des journaux (Thierno Youla, 2008) et qui a rassemblé un majestueux congrès de cinq cents délégués de tous les pays du monde à Charm el-Cheikh, le 25 octobre 2008, en vue d'établir la "feuille de route" de la prévention de la pandémie de la grippe aviaire...

Le spectre de l'hécatombe grippale de 1920 se profile derrière l'épidémie qui frappe actuellement la volaille dans nombre de pays, en raison de la possibilité que le virus de souche H5N1 ou un virus apparenté, par suite de mutations, s'adapte à l'homme et se transmette d'un individu à l'autre. Si les cas humains restent sporadiques, la possibilité qu'apparaisse, dans un incubateur animal vivant comme le porc², un virus hybride qui s'adapte à l'homme fait planer une menace dont la planète s'est émue. En conséquence – et pour la première fois, disent les spécialistes de santé publique internationale – s'est mis en place en vraie grandeur un plan incarnant le principe de précaution : il s'agit d'un ensemble de mesures enserrant, "au cas où", la vie sociale, commerciale, scientifique, militaire, qui témoigne de la préparation (*preparedness*) concertée des décideurs à la pandémie.

L'Égypte est le troisième pays pour le nombre de cas humains de grippe aviaire déclarés et authentifiés en laboratoire (50 cas répertoriés au moment du congrès, dont 22 mortels). Elle a été officiellement choisie pour héberger ce congrès, un vrai succès diplomatique pour un président au tournant final de sa carrière. De l'avis des

1. Cette absence de la société civile a beaucoup surpris les journalistes venus enquêter au Caire, à l'occasion de l'officialisation d'un projet franco-égyptien sur l'hépatite (voir Favereau, 2007).

2. La presse a dénoncé à plusieurs reprises la persistance de l'élevage du porc en Égypte.

experts égyptiens, la notification rapide des cas, la réalisation de tests spécifiques dans des laboratoires accrédités (dont NAMRU3, station de recherche de l'US Navy installée au Caire depuis 1945), la prise en charge rapide des malades avec traitement (Tamiflu) ont permis d'obtenir un taux de guérison supérieur à celui d'autres pays (Indonésie, Vietnam, Thaïlande), qui explique le satisfecit international accordé à l'Égypte.

Si ce score médical paraît effectivement assez satisfaisant, on ne peut guère en dire autant de la façon dont l'action de santé publique a été menée, incriminant en priorité les élevages domestiques (qui produisent 40 % de la volaille consommée, principale source de protéines animales), apanages traditionnels de la paysanne égyptienne et trésors de guerre des femmes. Interdiction du commerce des poulets vivants, perquisitions, abattages obligatoires se sont déroulés dans une ambiance autoritaire. D'où les résistances et les contrebandes, illustrées par la caricature : les pigeons et canards ont déserté l'espace public pour être abrités sous les lits (Fintz et Thierno Youla, 2007). Les efforts de communication et le déploiement d'une brigade de 13 000 monitrices dans les gouvernorats pour diffuser les bonnes pratiques (lavage des mains, port de masques, notification des volailles malades et appel au vétérinaire)¹ ne sauraient cacher la réalité brutale d'une réorientation du marché de la volaille vers l'achat de poulets importés et surgelés², l'argent au passage changeant évidemment de poche. La préférence donnée à l'abattage massif sur la vaccination de la volaille vient de haut et la compensation aux éleveurs (ou éleveuses) recommandée par les organisations internationales a rarement été respectée.

Si l'État égyptien se targue ici d'être un État moderne, pratiquant sous influence l'*éthos* international de la précaution, peut-on considérer qu'il est à la hauteur de son rôle de garant ordinaire de la santé publique avec l'épidémie autrement plus mortifère qu'est celle du sida ?

Le premier cas officiellement recensé remonte à 1986. Depuis cette date, l'Égypte compte parmi les pays peu touchés, avec quelques

1. Un clip sur la grippe aviaire a bien été réalisé avec le très populaire chanteur Chaaban Abdel Rehim. Des femmes battent des mains au moment du refrain, en signe d'approbation. Mais pas trace de débat sous forme de questions et réponses dans ce qui n'est finalement qu'une animation divertissante.

2. Déclaration du Premier ministre Ahmed Nazif à l'ouverture du congrès de Charm el-Cheikh en 2008.

milliers de sujets vivant avec le VIH (moins de 0,01 %)¹. Par la voix du président du Syndicat des médecins, l’Égypte se dit protégée par la pureté de ses mœurs et son refus des “modes” occidentales, de l’homosexualité au libertinage. Au début des années 1990, un film intitulé *L’Amour à Taba* (*Al-hubb fi Taba* de Ahmad Fu’ad, 1991), qui se déroule dans une station balnéaire à la frontière d’Israël, accreditait déjà la thèse du complot étranger en racontant la contamination de trois jeunes Égyptiens par des touristes commissionnées par le pays voisin. Le sida est absent des panneaux publicitaires et d’information, y compris dans les centres de santé. Rares sont les émissions télévisées qui abordent le sujet.

Officiellement, le National AIDS Control Program a pourtant été établi en 1996 et une journée nationale du sida a lieu le 1^{er} décembre de chaque année. Les données sont issues du dépistage imposé par les pays du Golfe aux migrants et des statistiques des “Hôpitaux des fièvres” où sont adressés les cas avérés de sida. Parmi les réalisations récentes, on compte une hot-line gratuite d’information et l’ouverture d’une quinzaine de centres fixes et de quatre antennes mobiles, au Caire et en province, où théoriquement le dépistage est anonyme et gratuit. La stigmatisation demeure grande néanmoins et confond les différents cas de figure de la transmission. Les femmes sont particulièrement vulnérables à la contamination, par mariage avec un émigré séropositif ou avec un homosexuel sauvant, comme il est de règle, les apparences aux yeux de la société. L’étude anthropologique de Hind Khattab (*et al.*, 2007) n’a porté que sur douze femmes, dont une séronégative a servi de témoin (El-Sayed, 2004). La plupart semblent avoir tremblé devant la perspective que ces rencontres avec les enquêteurs les trahissent auprès de leur entourage. Un peu partout, les malades préfèrent une mort anonyme à la déclaration de leur statut de séropositifs.

Le gouvernement a fait un pas important en 2006 en offrant un traitement antirétroviral sur prescription médicale (touchant quelques centaines de malades). Il s’agit de traitements dits “de première ligne”, donc connaissant déjà des résistances. Sa remise exige un déplacement en personne au ministère de la Santé, ce qui expose le malade à une indiscretion et entraîne une charge financière s’il

1. Officiellement moins de 3 000, mais le chiffre de 15 000 séropositifs a été avancé.

ne réside pas au Caire. Beaucoup préfèrent ne pas tenter l'aventure et, s'ils en ont les moyens, se procurent le traitement à l'étranger. Un ostracisme frappe les malades même dans les services hospitaliers où ils peuvent mourir dans la solitude, abandonnés de leur famille. La politique de la condamnation morale paraît particulièrement catastrophique, avec son triple déni de la prostitution, de l'homosexualité et de l'adultère, réalités quotidiennes illustrées par le célèbre roman *L'Immeuble Yacoubian* (El Aswany, 2006), qui a échappé à la censure et qui propose un portrait révélateur de la vie intime d'un immeuble du centre-ville du Caire.

Le petit nombre de responsables d'ONG (Caritas, Freedom, Egypt AIDS Society, Les Amis des malades, etc.) et d'officiels concernés s'est cependant progressivement accru. Il semble de bon sens de freiner quand il est temps encore une épidémie qui ne peut que se développer, compte tenu du contexte international et du fonctionnement réel de la société. Plutôt que de mettre l'accent sur la défense des droits de l'homme et des groupes vulnérables (femmes, migrants, homosexuels, réfugiés¹), ce qui avait été la stratégie de l'OMS dans les années 1980, il semble aujourd'hui plus judicieux d'insister sur l'opportunité que représente le délai de grâce offert par l'épidémie au pays. Ce délai a permis de disposer de tests diagnostiques et de traitements qui ailleurs ont transformé une maladie fatale en maladie chronique. Le taux d'infection dans les groupes à risque pourrait être autour de 5 % (Khattab *et al.*, 2007). Or les brassages de populations (voyageurs, pèlerins, étudiants et travailleurs) font que la circulation du virus est inévitable. La solution souhaitable serait de traiter l'ensemble des porteurs de virus, sans attendre que le VIH circule plus efficacement. Le prix du traitement est négociable, au besoin avec l'aide de la diplomatie internationale, et il est à peser en regard des dégâts d'une épidémie future qui ne peut manquer de s'envoler.

Reste à espérer que cette approche, à la fois économique et de bon sens, sera choisie. Pour le moment, les initiatives demeurent enveloppées dans une semi-clandestinité, comme les efforts de telle ONG locale (al-Chehâb) œuvrant auprès des prostituées du Caire pour les amener à se protéger et à protéger leurs clients, et à servir de

1. La situation sanitaire des migrants soudanais est inquiétante à tous égards, la prévalence élevée du VIH en leur sein peut renforcer la stigmatisation à leur rencontre (Giri, 2007).

propagatrices de la prophylaxie au sein d'un milieu qu'elles connaissent bien. Efforts d'autant plus louables qu'ils touchent des femmes dont l'histoire est peu connue et qui détiennent pourtant, selon leurs propres termes, un peu du plaisir de vivre d'une société qui tour à tour les adule et les méprise¹.

Quelle voie choisira le gouvernement? Tout dépend des orientations que prendra le successeur du président Moubarak. Gardons espoir, sans trop d'illusions sur le poids d'une opinion publique jusque-là plus souvent effrayée qu'informée.

LA RÉFORME DU SYSTÈME DE SANTÉ

La période nassérienne a vu le développement de l'assurance maladie et la gratuité des soins dans les institutions étatiques, sans parvenir à une couverture universelle, mais a créé une demande durable dans la population. Auparavant, la "médicalisation" était envisagée avec méfiance, associée à la violence d'Etat (Mitchell, 1988; Moulin, 2009). Il faut lire les pages où Sayyid Qutb (2005), le futur leader islamiste, décrit son enfance dans le Delta et la terreur qui le saisit à l'annonce d'une visite collective par le médecin scolaire : ce ne pouvait être que le prélude à quelque mauvais traitement. L'infrastructure médicale est numériquement importante : le nombre officiel de médecins serait de 162 000, soit 222 pour 100 000 habitants en 2006-2007, mais le rapport du PNUD ne retient pour 2003 que le chiffre de 54 pour 100 000 habitants, ce qui illustre le manque de fiabilité des statistiques. Les hôpitaux du pays compteraient 150 000 lits. Il y a plus de 4 400 dispensaires². Cependant la politique de l'*infitâh*, "ouverture économique" du temps de Sadate, poursuivie sous le règne du président Moubarak, n'a pas résolu deux difficultés majeures : d'une part, seule une moitié de la population bénéficie d'une couverture maladie et, d'autre part, la qualité des soins dispensés dans les structures publiques, mal approvisionnées, vétustes et manquant souvent de personnel compétent ou dévoué, ne satisfait pas la demande des

1. La catégorie locale des prostituées est proche de celle des danseuses et musiciennes, au statut ambigu (voir Wakim, 2008). Voir le chapitre "Musiques et usages sociaux de la culture", p. 1035.

2. Source : ministère égyptien du Plan, *Plan quinquennal (2005-2007)*; données reprises par l'Organisation mondiale de la santé (2010).

patients (Guibal, 2008). Périodiquement éclate un miniscandale relayé par la presse, à propos d'une vague d'infections nosocomiales ou de morts suspectes dans des unités néonatales, d'un trafic de poches de sang contaminé, d'un dépôt sauvage de déchets hospitaliers, etc. Par ailleurs, l'idéologie flotte entre ce qui reste de l'engagement social nassérien et les tendances libérales encouragées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) pour limiter les dépenses publiques. Le dogme de la gratuité des soins de base aux pauvres coexiste, au sein même du secteur public, avec l'encouragement à l'autobudgétisation et la délégation de certains types de soins aux établissements privés mis en compétition.

L'Etat égyptien a hérité de la période nassérienne les contours de l'Etat providence, assumant la triple tâche de la santé, de l'éducation et de la culture, mais a pris le tournant de la libéralisation depuis plusieurs années, non sans contradictions internes plus ou moins assumées. Les grandes organisations internationales¹ ont applaudi cette option qui désigne à la fois l'ouverture au marché, la libre entreprise et l'octroi de certaines libertés publiques, le déliement des langues étant supposé faciliter le déliement des bourses pour les investissements. Après renégociation de la dette par Moubarak en 1986 et en 1991, sous la houlette du Club de Paris, un accord avec le FMI et la Banque mondiale aboutit à la signature d'un plan (Economic Reform and Structural Program), prévoyant d'une part des réformes destinées à remédier structurellement à l'endettement égyptien et d'autre part la réduction des dépenses de l'Etat. L'Égypte est officiellement le bon élève, qui a figuré pour la quatrième année consécutive (en septembre 2009) au palmarès des dix meilleurs pays réformateurs².

On peut voir dans la capacité du gouvernement à laisser la bride sur le cou à l'initiative privée pour résoudre les inégalités criantes, en particulier en matière de santé, une preuve de son réalisme pragmatique (Ferrié, 2008) (voir le chapitre "Les ressorts de l'équilibre politique durant la présidence de Hosni Moubarak, p. 323). Comme dans tous les pays du Sud, les ONG nationales et internationales ont ciblé la

1. L'USAID (United States Agency for International Development) subventionne la création de "centres d'excellence", la recherche et la formation dans le domaine de la santé.

2. Sur le site Internet de la Banque mondiale : "Doing Business 2010 : Egypt is Among the World's 10 Most Active Reformers for the Fourth Time" [en ligne : <http://go.worldbank.org/E4Z2DC4FJ0>].

santé, considérée à la fois comme un ingrédient du développement et comme le cheval de Troie d'une meilleure justice sociale et – disons-le sans ambages – d'une vraie démocratie. La situation égyptienne est cependant très différente de l'“éclipse de l'Etat” en Afrique subsaharienne où les ONG, elles-mêmes en compétition, exercent parfois un ministère sans en avoir le nom. En Egypte, l'initiative privée est canalisée par le labyrinthe des procédures bureaucratiques et astreinte à une autorisation renouvelable chaque année. Les ONG doivent s'en tenir à des objectifs précis, excluant l'activisme politique¹.

Parmi les ONG du secteur de la santé, une des plus anciennes est Caritas-Egypte, fondée en 1995. Elle gère des domaines qui ont longtemps relevé de la charité traditionnelle, comme les soins aux lépreux, dans un village de la banlieue du Caire. D'anciens lépreux y vivent, “blanchis” par leur traitement, mais victimes d'un stigmat social persistant lié au dégoût de leurs mutilations et à la vague suspicion d'une lubricité anormale². J'ai dû expliquer à des responsables que la lèpre n'était que rarement contagieuse. A Alexandrie, c'est l'équipe de la lèpre, chargée d'un dispensaire de maladies vénériennes (MST), qui, suivant toujours cette filiation épidémiologique, a ouvert le premier centre de dépistage du sida et patronné la première association de personnes vivant avec le VIH (collectif, 2007).

Depuis plusieurs années, l'assurance maladie est gérée par l'Agence de l'assurance de santé (Clément, 2007), qui s'appuie sur une chaîne d'établissements publics accrédités. Pris en tenailles entre des tendances contradictoires, le gouvernement a mis en chantier plusieurs fois une réforme devant être élaborée par le PND, le parti dirigeant. Les brouillons de loi successifs n'ont jamais été divulgués au grand public, mais ils ont fait l'objet de discussions dans la presse qui en révèlent les contours. Il s'agit à la fois de satisfaire les aspirations des citoyens en élargissant le nombre des ayants droit, d'augmenter les cotisations et certaines taxes, de séparer les organes de financement et de gestion, et surtout d'encourager les particuliers à recourir à des assurances complémentaires leur ouvrant l'accès à des établissements plus performants dans le secteur privé, avec lesquels seront passées des conventions. Des ONG internationales (comme PlaNet Finance) prospectent la possibilité

1. La loi 32 de 1964, puis la loi 156 de 1999, alourdissant le contrôle administratif (voir le chapitre “Associations, ONG et développement”, p. 385).

2. En dépit d'une histoire moins marquée qu'en Occident par la ségrégation (Dols, 1979).

de microassurances, mais peu de compagnies sont prêtes à prendre des risques dans un domaine jugé propice à l'inflation des besoins. Pour le moment, on attend de jauger sur le terrain le personnel politique, sur sa capacité à mener à bien une réforme sous une forme acceptable pour la majorité, bref sa capacité à permettre à toute la population de se soigner. Ce qui est loin d'être le cas pour les travailleurs.

LA SANTÉ AU TRAVAIL

A la différence des pays de la vieille Europe, le retrait de l'Etat providence s'est opéré avant que la législation sociale en matière de santé ait consolidé ses acquis dans le domaine des maladies professionnelles et des accidents du travail. Tout d'abord, la reconnaissance de ces derniers n'a lieu que pour les salariés affiliés à l'assurance maladie, ce qui exclut ceux qui travaillent dans l'important secteur économique informel, soit plus de 15 millions de personnes, dont 6 millions de femmes et des milliers d'enfants. Ensuite, le nombre des maladies professionnelles reste limité à 35 et le dispositif en place ne favorise pas l'extension du système, non plus que l'attribution d'indemnités et de pensions. Une preuve en est que la caisse spécialisée est excédentaire (Abadir et Clément, 2007).

Il existe un Haut Comité législatif de santé et de sécurité au travail fondé en 1981, qui s'est réuni trois fois entre cette date et 2003, la difficulté et le coût d'un recours en justice décourageant les plaignes. L'affaire des travailleurs d'Ura-Misr, une cimenterie privée traitant l'amiante à la Cité du 10-de-ramadan, au nord du Caire, illustre le parcours du combattant que toute démarche d'indemnisation représente pour les ouvriers. Après des fermetures répétées de l'usine par le gouvernement, qui a fini par mettre l'amiante au ban des matériaux, la mise à pied des ouvriers sans dédommagement en 2004 a fait grand bruit dans la presse. Les salariés militants, souffrant d'insuffisances respiratoires attribuables à la manipulation sans précautions d'une substance reconnue comme dangereuse, ont campé devant l'usine et essayé d'alerter l'opinion internationale et le BIT sur la mort de leurs compagnons, par suite de tumeurs du poumon et de la plèvre (mésothéliomes) causées par les poussières des fibres d'amiante.

Le cas d'Ura-Misr reste cependant isolé. La prévention ne fait pas partie de la culture des entreprises et les ouvriers sont peu exigeants



en matière de sécurité, par peur de déplaire aux patrons en élevant les coûts de production. L'industrie du bâtiment et les chantiers de construction, observables aisément dans tous les quartiers du Caire, respectent rarement les règles de la sécurité. Les éboueurs manipulent les ordures à mains nues¹. Parfaitement conscients des méfaits de la pollution industrielle, les habitants des quartiers proches des usines polluantes comme celles de Helwan font néanmoins passer en premier les avantages de trouver des emplois à proximité de chez eux (Hopkins *et al.*, 2001). (Voir le chapitre "Les crises environnementales : pollution, conservation et « mitigation »", p. 183.)

COMMENT SE SOIGNE-T-ON EN ÉGYPTE ?

Le médicament plus que le médecin a été proposé comme le cheval de Troie de la "médicalisation". En Egypte, il occupe une place centrale dans l'idée que la plupart des gens se font de la guérison. Le détour par le cabinet du médecin, coûteux et malaisément accessible, est vu volontiers comme une perte de temps et d'argent. Les pharmaciens l'ont compris qui dispensent des consultations à toute heure au comptoir et délivrent les remèdes sans ordonnance, à l'exception des toxiques et de certains psychotropes.

Il y a en Egypte 110 000 pharmaciens diplômés et environ 33 000 officines. La densité diminue dans les quartiers pauvres, mais la boutique fait partie du paysage urbain. Cette large répartition est encore un indice de "modernité" qui, plus que le monopole officiel, a découragé les "pharmacies de trottoir" (vendeurs à la sauvette de médicaments en vrac). Jusqu'à une heure tardive, les clients, après énumération de leurs plaintes principales, repartent avec un, deux ou trois médicaments assortis à leurs symptômes. Souvent, ce n'est pas le titulaire diplômé qui prescrit, mais un aide formé sur le tas, qui n'effectuera aucune vérification de l'effet thérapeutique. Plusieurs catégories de médicaments – antibactériens, antiviraux, anti-inflammatoires – peuvent être données de concert. C'est l'un des effets du règne mondial de la chimie pharmaceutique que la circulation accélérée de souches

1. Sur le règlement de la question des déchets par appel à des multinationales qui ont déplacé les *zabbālin* ou éboueurs traditionnels des quartiers, voir Dollet (2003).



résistant aux antibiotiques d'un bout à l'autre de la planète, résistance explicable par la fréquence des prises courtes et discontinues.

Le citoyen égyptien dépenserait autour de 150 £e par an en médicaments, un des chiffres les plus élevés du monde arabe (L'Hour, 2008). Si cela prouve la possibilité pour les ménages de dégager un budget de santé, en revanche le gaspillage est évident, puisque la plupart des traitements ne sont pas adaptés ; dans le cas inverse, ils sont rarement suivis jusqu'au bout, soit parce que leur efficacité est mise en doute, soit parce que leur prise s'accompagne d'effets désagréables.

Les médicaments sont fournis dans des pharmacies soit publiques et théoriquement gratuites, à condition d'exhiber une prescription provenant d'un établissement public, soit privées où le pharmacien propose un choix plus large de produits et affiche éclectiquement des remèdes de sources variées : médicaments de marque ou génériques, importés ou fabriqués en Egypte. De façon générale, le public suspecte les produits publics d'être de qualité inférieure aux "privés". Il est vrai que les notions de public et de privé sont très difficiles à distinguer dans l'économie égyptienne, où l'Etat associe un dirigisme bureaucratique hérité de l'époque nassérienne à l'éloge vibrant de la délégation, tout en gardant le contrôle d'un vaste domaine intermédiaire. Attitude bien illustrée par l'évolution de l'industrie pharmaceutique.

Après la nationalisation du canal de Suez, Nasser avait compris l'importance pour l'Egypte d'une indépendance dans les domaines clés de l'économie. Le blocus anglais avait interrompu l'importation des remèdes. Il encouragea donc une industrie pharmaceutique locale. Au début de l'ère Sadate, la compagnie El Nasr Chemicals importait la matière première et la revendait aux firmes locales qui produisaient 84 % des médicaments. La jeune industrie profita du flottement dans l'observation du droit des brevets : il suffisait de modifier légèrement le protocole pour y échapper. On connaît la suite et la façon dont les géants pharmaceutiques, aux Etats-Unis, en Europe et au Japon, se liguerent pour faire appliquer les droits de la propriété intellectuelle, en s'appuyant sur l'OMC, créée en 1995. Ils arguèrent que, si la connaissance est un bien global théoriquement partageable, priver la recherche du ressort de l'intéressement serait pure folie. L'Egypte sous la contrainte de ses protecteurs américains rejoignit l'OMC le 30 juin 1995.

Aujourd'hui, là encore aux confins du privé et du public, l'Egypte joue un jeu subtil et compliqué associant ordre et désordre, une politique qui a pour conséquence d'opacifier le paysage et de décourager

une réforme en profondeur des structures. En dépit de son soutien affiché à la politique de l'*infitâh*¹, le gouvernement contrôle le prix des médicaments instauré par la loi de 1991, supposé permettre à la population de se traiter, tout en maintenant des marges bénéficiaires acceptables pour certaines industries pharmaceutiques, qui sont privées mais quasi publiques en ce sens qu'elles sont commanditées par l'Etat (mais il existe aussi un secteur privé national et un secteur privé étranger, dominé par huit grandes multinationales). L'industrie égyptienne fournit des copies des principaux médicaments sous licence en important la matière première d'Europe ou d'Inde. Ses produits sont moins chers que les produits importés, mais réputés de moindre qualité en raison de la surveillance imparfaite des filières de production. En outre, les pharmacies publiques qui les dispensent sont fréquemment en rupture de stock, ce qui contribue à la désaffection du citoyen envers ce qui est "public", synonyme de laxisme et de corruption, et aggrave l'anarchie des traitements.

Malgré les plaintes des Américains, qui, à plusieurs reprises, ont inscrit l'Egypte sur leur *priority watching list*, l'industrie égyptienne ne respecte pas la réglementation instaurée par les accords ADPIC (TRIPS en anglais) ratifiés par le Parlement en 1995 : ces accords entérinent le droit international des brevets, mais autorisent quelques dérogations. L'Egypte ne suit pas non plus le Brésil ou l'Inde qui pratiquent la stratégie ouverte par lesdits accords aux pays en difficulté : instaurer une licence obligatoire pour des médicaments déclarés urgents ou "prioritaires"². Ce qui ramène à l'obstacle que constitue une industrie en fait largement subventionnée par le gouvernement, qui lui passe commande pour constituer des stocks dans ses établissements, mais paradoxalement non protégée par des tarifs douaniers faibles sur les importations étrangères (1 % sur les médicaments) et manquant du support actif d'une recherche universitaire proposant des molécules originales. Par ailleurs, les accords de Doha, en interdisant la vente de produits sous licence obligatoire hors du territoire, coupent théoriquement toute possibilité de lancer un marché régional.

1. La loi 8 de 1997 autorise les investissements étrangers à la hauteur de 100 % dans toutes les entreprises.

2. Les accords de Doha ont permis des assouplissements dans les seuls domaines privilégiés par la plate-forme européenne – tuberculose, paludisme et sida – grâce auxquels chaque gouvernement peut imposer des mesures permettant la production locale sous licence obligatoire des médicaments stratégiques.



Un exemple illustre ces difficultés. L'hépatite pourrait figurer comme une priorité, mais ne fait pas partie des exceptions prévues à Doha. L'Égypte ne bénéficie qu'au compte-gouttes des traitements qui permettent en Occident de ralentir l'évolution grave de l'hépatite. Ce qui explique sa percée dans le domaine des greffes du foie, qui font l'objet de publicité sur les en-têtes des cabinets médicaux en ville.

En matière de soins et de traitements, la privatisation se révèle donc inégale et chaotique. Plutôt que de privatisation, il vaudrait mieux parler d'un maquis où privé et public s'associent en d'étranges couples, avec une perte de transparence qui favorise les compromis entre porteurs d'intérêts qui ne s'avèrent pas toujours contradictoires. Malgré cette souplesse, la pénurie persiste et le doute sur la qualité des produits fait fonctionner le secteur privé comme une soupape pour éviter les accidents par rupture de traitement chez les malades chroniques (diabétiques, cardiaques).

LE PRIX DE LA MODERNITÉ. TRANSPLANTATION ET MÉDECINE DE POINTE

Rien d'étonnant qu'une médecine à deux vitesses se dessine pour la société égyptienne, par ailleurs assoiffée de progrès médical. La science moderne est vantée dans la littérature vendue aux portes des mosquées comme à la grande Foire annuelle du livre, au Caire. Beaucoup de découvertes, de la génétique à l'immunologie, sont rattachées à tel ou tel énoncé du Coran, qui confère à la biologie un surcroît de légitimité. Ses applications de pointe, dès lors qu'elles correspondent à des demandes sociales et sont recevables dans les termes de la culture locale, sont recherchées dans des établissements le plus souvent privés. Il n'existe pas de centre d'insémination avec donneur extérieur au couple, puisque, comme l'adoption, cette pratique contreviendrait directement au principe coranique de la filiation. En revanche, la reproduction assistée, qui répond aux besoins des couples stériles, propose les techniques les plus récentes qui ont succédé aux premières fécondations *in vitro*.

La diffusion de la technologie moderne a un prix. Des interventions endoscopiques et chirurgicales audacieuses sont couramment pratiquées, ne respectant pas toujours les règles sanitaires et suivant



parfois des formes qui interrogent l'éthique. La transplantation offre un exemple de cette hypermodernité périlleuse. Elle offre une réponse au drame de certains malades en stade terminal. Elle s'effectue exclusivement avec donneur vivant, ce type de don étant possible pour le rein, la cornée et aussi le foie (don de lobe). La recherche d'un donneur vivant conduit à un démarchage actif qui s'adresse inévitablement aux plus démunis (chômeurs, réfugiés soudanais). Il existe un tarif semi-officiel des transactions. Légalement, le don est limité à l'intérieur de la famille, mais personne ne vérifie la parenté et les procès sont rares. Le marché est encore consolidé par l'afflux des riches malades du Golfe.

L'alternative envisagée depuis longtemps est le prélèvement sur cadavres. L'autorité religieuse principale, Tantâwi¹, le cheikh d'al-Azhar, a laissé les médecins libres de définir la mort de façon à pouvoir prélever à temps les organes. Une loi-cadre en chantier depuis des années est régulièrement remise. L'Etat ne tient pas à un débat risqué et répugne à financer une coûteuse organisation. Il préfère laisser les cliniques privées greffer les riches en fermant les yeux sur l'origine des greffons et oublier le destin des donneurs. Une branche de la COFS (*Coalition for Organ Failure Solutions*), encouragée par le ministre de la Santé Hatem al-Gabaly, vient d'être fondée en Egypte². Elle associe un expert américain à des médecins égyptiens dans le but d'établir un registre des transplantations (Budiani, 2007), deux chercheurs s'employant à retrouver la trace des donneurs. Cet exemple d'une modernité comportant un prix élevé amène à recenser l'impact des transformations récentes de la médecine sur la vie quotidienne des différents groupes sociaux.

LES ÂGES DE LA VIE

Le cours de la vie a beaucoup changé, surtout à ses deux extrêmes.

Les enfants aperçus dans les rues ne rappellent pas le tableau apocalyptique du père Ayroul avant la Seconde Guerre mondiale (1938). Le taux de mortalité infantile est passé de 150 pour 1 000 nouveaux vivants en 1970 à 33,2 en 2007 (données UNICEF). Cependant,

1. Décédé le 10 mars 2010.

2. Voir <http://www.cofs.org/egypt.htm>.

les enquêtes approfondies comme celle réalisée à Manchiyet Nasr¹ décèlent des retards de croissance qui résultent de la conjonction d'une malnutrition discrète et des épisodes de diarrhée qui émaillent les premières années et restent la grande cause de mortalité infantile : la mortalité fait plus que doubler si l'on compare celle du quintile le plus favorisé (les 20 % des familles les plus riches) au quintile inférieur (les 20 % les plus pauvres). Officiellement, 95 % des foyers ont accès à l'eau potable, mais le mauvais état des canalisations entraîne de fréquentes contaminations fécales. Les "émeutes de la soif" survenues en 2007 ont révélé l'insatisfaction de la population, aussi bien dans les quartiers urbains que dans les villages (Hassan Dessouki, 2008).

Au sevrage, les enfants reçoivent une nourriture souvent inadaptée et confectionnée de façon peu hygiénique. Les femmes passent moins de temps que par le passé à préparer les repas. Beaucoup de familles se nourrissent du *kochari*, plat à base de lentilles, de pâtes et de riz – le plat national, importé, dit-on, d'Inde par les cipayes indiens au service des Anglais. Plus grands, les enfants disposent de menue monnaie qui leur permet d'acheter des bonbons et des *junk foods*, chips et tortillas de maïs libéralement fournis par le trust Kellogg's aux épicereries installées à tous les coins de rue. Symboles de modernité et objets vantés par la publicité de l'ubiquitaire télévision, leur consommation largement répandue, jointe à l'utilisation généreuse du sucre et de l'huile, explique la fréquence de l'obésité qui, si elle atteint surtout les femmes, gagne aussi de plus en plus les enfants en âge scolaire : 14 % des enfants seraient en surpoids, tandis que 23,8 % sont malingres (retard de croissance) d'après l'oms (données de 2005). C'est l'occasion de souligner la présence en Egypte d'un des problèmes de la santé internationale moderne : la coexistence, parfois dans le même milieu, de la malnutrition et du surpoids. L'image de la dénutrition avait jusque-là façonné l'imaginaire de la mauvaise santé. L'obésité est de moins en moins un "privilège" des classes riches, aujourd'hui pénétrées du nouvel évangile du sport et de la taille mannequin (*mânekân*).

L'agroalimentaire international a inondé le marché de nourritures à bas prix, faciles d'emploi, coupe-faim disponibles à toute heure.

1. Manchiyet Nasr s'étage sur la pente rocailleuse du plateau du Moqattam, qui sépare Le Caire du désert. Pendant une nuit de ramadan, en 2008, un glissement de terrain facilité par l'insuffisance du drainage a occasionné une cinquantaine de morts et illustré la précarité de ses 500 000 habitants (voir sur ce quartier : Tekçe *et al.*, 1994).

L'usage des boissons gazeuses sucrées universellement consommées fait partie du rituel obligatoire dans les réceptions et sur les lieux récréatifs (parcs, cinémas). L'Égypte illustre ce que l'OMS n'hésite pas à appeler une "épidémie" d'obésité, conséquence de la "transition alimentaire" (Maire et Delpuech, 2001) à l'œuvre au niveau de la planète : 39,5 % des femmes contre 18,2 % des hommes seraient au-dessus des normes de l'OMS (30 kg/m² de surface corporelle)¹. L'augmentation des diabètes avec leur cortège de complications est notable en Égypte et pose des problèmes au moment du ramadan où le consensus social n'existe pas sur la dispense du jeûne accordée aux malades². Si les clubs de gymnastique attirent une frange croissante de la population, ni le jogging dans les rues ni la bicyclette n'apparaissent comme une parade réaliste à la menace d'obésité. La bicyclette chère aux édiles français caractérise les jeunes coursiers qui, avec un invraisemblable plateau de pain *baladî* sur la tête, se faufilent à travers les embouteillages. Pour le sexe féminin, une position à califourchon sur une bicyclette est de toute façon impensable et déclencherait l'hilarité ou même l'agressivité des conducteurs!

A l'autre bout de la pyramide des âges, la vieillesse prend une place croissante. Le nombre des plus de 60 ans, soit 4,4 millions d'après le recensement de 2006, devrait dépasser 20 millions en 2050. Jusque-là, les cas de longévité représentaient une exception projetant une *baraka* (bénédiction) sur la famille et le quartier. Les infirmités étaient compensées par l'aide de la famille ou, chez les riches, par celle des domestiques dévoués. La société fera bientôt face aux mêmes problèmes que l'Europe, mais, alors que cette dernière envisage d'"exporter" ses seniors vers des maisons de retraite dans des pays où le coût de la vie est bas, la solution de maisons spécialisées n'est guère envisageable pour les Égyptiens âgés : trop chères, trop loin de chez eux, enfin synonymes d'abandon. En même temps, les soins à domicile sont limités par la rareté des compétences et la honte souvent ressentie de part et d'autre qu'un étranger s'acquitte des soins intimes exigés par la dépendance croissante.

1. Parmi les adultes entre 15 et 60 ans (environ) pour la période 2000-2009 (Organisation mondiale de la santé, 2010).

2. Le ramadan fait l'objet de controverses sur ses effets biologiques; voir les travaux de la Fondation Hassan II pour la recherche scientifique et médicale sur le ramadan (FRSMR), publiés dans des journaux médicaux marocains comme *Les Cahiers du médecin* de Rabat.

On touche là du doigt un des paradoxes de la société égyptienne : le statut des spécialistes des soins du corps – esthéticiennes, kinésithérapeutes et... infirmiers¹ – demeure ambigu en raison de leur proximité physique avec leurs clients ou clientes. Tandis qu'en Occident les "nurses" se tiennent toujours plus du côté de la technologie, en Egypte le métier d'infirmière demeure décrié, du fait de cette intimité inadmissible avec un membre du sexe opposé hors cercle familial, avec lequel la sexualité est théoriquement possible, quel que soit son âge. Les infirmières sont en proie à une stigmatisation sociale (elles préfèrent se déclarer caissières de supermarché) et familiale si elles avouent dormir à l'hôpital pendant leur garde ; pas question de se reposer le jour à la maison, ce n'est pas admissible. La statistique qui donne 2 infirmières pour 1,6 médecin (donnée du ministère du Plan pour 2005-2008) confirme la difficulté de recrutement d'un personnel – au salaire peu attractif par ailleurs – rendu indispensable par la complexité croissante des interventions. Cette carence compromet la qualité des soins, quel que soit le brio des chirurgiens. Une partie du personnel infirmier dans les cliniques privées vient de pays d'émigration comme la Malaisie et les Philippines.

LES MALADIES DES FEMMES

Le sort sanitaire des femmes est souvent peu exploré dans les grandes enquêtes quantitatives par questionnaires. Une partie des maux quotidiens liés aux accouchements et aux maladies vénériennes échappe aux statistiques. On sait cependant que le cancer du sein, une des premières causes de mortalité, est souvent détecté tardivement et à un stade avancé. A la campagne, les femmes consultent peu, bien que la visite au dispensaire soit un motif honorable de sortie. La mauvaise santé dévalorise les jeunes femmes aux yeux de l'entourage. Beaucoup de dysfonctionnements qui suivent les accouchements (incontinence par exemple) sont inavouables.

L'auto-examen n'est guère pratiqué et la seule évocation du cancer du sein crée la terreur. S'il y a consultation, en l'absence de registre national des cas et de consensus sur des protocoles, le choix du

1. De façon intéressante, l'arabe égyptien dispose de deux termes différents : *tamargî* pour les hommes, *mumarrida* pour les femmes.

traitement relève un peu du libre arbitre du médecin. Le taux de survie ne serait que de 30 % à cinq ans après l'intervention¹. Les femmes s'orientent mal dans le labyrinthe des institutions et la chirurgie plastique n'est pas remboursée. Beaucoup de femmes découvrent leur mutilation après l'intervention, explique le Dr Mohammed Sha'lan, président de la Breast Cancer Foundation of Egypt (BCFE). Cette fondation organise des conférences d'information, des consultations et une aide à la fabrication locale d'orthèses en coton.

Le ministère de la Santé entendait lancer une grande campagne de sensibilisation, en faveur du dépistage en masse (mammographies) et de l'amélioration du traitement. En attendant, des femmes ont été contactées par la BCFE dans certains milieux de travail, dans les universités, dans des entreprises comme Telecom Egypt. Le succès de la campagne dépendra évidemment de la qualité des centres de diagnostics et de soins auxquels seront adressées les patientes et de la liberté qui leur sera donnée de choisir entre différentes formes de traitement. L'exécution fréquente d'une chirurgie radicale (mammectomie, hystérectomie, ovariectomie) sans concertation préalable avec la malade reflète la verticalité des rapports médecin/patiente en Egypte.

Toujours à propos du silence sur les maladies des femmes, la question des mutilations sexuelles illustre parfaitement la difficulté d'apprécier la "santé" d'une société. L'Egypte est un pays où l'excision (*khūtân*) reste largement pratiquée avant la puberté : elle toucherait 80 à 90 % des femmes. La coutume est ancienne et préislamique (elle existe chez les coptes, mais tend à disparaître chez eux, au moins en ville). On distingue une excision large dite pharaonique (avec ablation d'une partie des grandes lèvres et du clitoris) et une forme "sunnite" recommandée par la *Sunna*, la Tradition, et limitée au clitoris (voir le chapitre "Pratiques et vécus d'un islam populaire égyptien", p. 867).

La signification du geste a été beaucoup débattue. Pendant de la circoncision masculine? Elimination des résidus de l'ambiguïté sexuelle de l'embryon (version anthropologique)? Précaution pour limiter l'insatiable appétit sexuel prêté aux femmes? La mobilisation des ONG et des féministes a désigné la pratique comme un archaïsme insupportable. Le gouvernement, qui n'appréciait guère cette publicité faite à l'Egypte, a hésité, sous les pressions contradictoires. Les

1. Chiffre donné par le Dr Mohammed Sha'lan, interviewé par Olivia Elias (2008).



ulémas ont échangé des fatwas (avis juridiques) contradictoires. La société égyptienne a réagi par la médicalisation. Aujourd'hui 50 % des femmes excisées, contre 15 % dans la génération précédente, l'auraient été par du personnel de santé (Labidi, 2005), pratiquant parfois un geste à la limite du symbolique¹. La fréquence des complications (incontinence, infections) plaide en faveur de la médicalisation, quand la pratique est aux mains des *daya*, les accoucheuses traditionnelles. Mais la médicalisation elle-même témoigne indirectement de l'attachement persistant à la pratique. Joue-t-elle un rôle dans la frigidité dont se plaignent nombre de femmes? Est-elle souvent acceptée par elles comme une façon indirecte de donner de l'importance à leur virginité et de reconnaître la puissance de leur désir? Ou comme un pilier inamovible d'un certain ordre social? Un diagnostic moderne de la santé de la société passe par la réponse à ces questions comme à celles portant sur la sexualité en général.

LES SOUCIS NON DITS DES CITOYENS



La société égyptienne est habitée par des préoccupations contradictoires. Le voile incarne l'obsession de la pudeur chez les femmes dont l'honneur est le pilier de la nation. En même temps, le sexe hante l'espace public, sous la forme de publicités explicites. Si les femmes ont envahi nombre de cafés à la mode du centre-ville (certains affichent en anglais "*Ladies Welcome!*"), les cafés ordinaires sont remplis d'hommes assistant sans discontinuer aux ébats chorégraphiques suggestifs d'artistes (chanteurs, chanteuses et leurs troupes) se trémoussant à longueur de clips diffusés par des chaînes satellitaires. Les explosions populaires comme celle qui a fait la une des journaux en octobre 2006 (une bousculade dans le centre-ville autour de jeunes filles qui auraient été molestées à 11 heures du soir, un jour de fête, au milieu de la foule) sont cependant rares, et le harcèlement quotidien des *muzza* (jolie fille en argot égyptien) est la plupart du temps à base de regards insistants, de commentaires et de mains baladeuses.

Les femmes se plient aux canons du regard masculin. La chirurgie plastique fleurit au Caire et attire le tourisme étranger en plus des consommateurs locaux. Dans une classe moyenne et supérieure



1. Témoignage d'une gynécologue, Centre de santé d'Imbaba, 2006.



taraulée par le surpoids, les femmes rêvent de s'adresser aux cliniques diététiques qui se multiplient dans les quartiers aisés (Farid Basyouny, 1997) et peuvent se loger dans un centre islamique, comme c'est le cas à Mohandesin, quartier qui héberge au Caire les nouvelles classes aisées.

L'obsession du sexe se traduit aussi par l'explosion du marché du Viagra et de ses copies. Si l'on en croit les chiffres donnés dans la presse, 40 % des hommes égyptiens souffriraient d'impuissance (*al-Ahram Hebdo* du 26 avril 2006). En fait, le Viagra est utilisé pour décupler la virilité. D'où l'afflux des clients dans les pharmacies qui vantent ouvertement la pilule miracle¹. Le marché explose : si la dose de 4 comprimés fabriqués par Pfizer se vend plus de 100 £e, le prix chute à 11 £e pour le générique Vigoren de la firme égyptienne Amoun. Sans parler du Viagra de contrebande qui serait vendu dans certaines pharmacies et pourrait bien ne contenir aucun principe actif.

Le retard du mariage pour raisons économiques (voir le chapitre "La jeunesse : une réalité massive, une catégorie émergente", p. 731) pose le problème de la sexualité des jeunes, corsetée par la contrainte sociale et familiale, au point que certains centres de santé d'obédience islamique prévoient pour les jeunes hommes de l'athlétisme et du body-building à des fins d'exutoire (Turc, à paraître). L'impératif d'une médecine pour adolescents, martelé par l'OMS, a ici peu de signification pratique. Où les jeunes consultants trouveront-ils de l'aide lorsque le secret médical, en cette matière, n'est pas garanti ?

De façon plus générale, la place de la sexualité dans l'équilibre des individus soulève le problème de la santé mentale dans son ensemble. Il s'agit d'une nébuleuse où les spécialistes accrédités manquent. La bourgeoisie aisée et intellectuelle déplore le manque de psychologues et de psychanalystes, et l'occupation exclusive du terrain par une psychiatrie privilégiant les traitements chimiques, refusant de s'engager sur le terrain inquiétant de la *self-cure*. La psychiatrie fournit souvent une expertise pour rassurer la société effrayée par ses contestataires (Ragab, 2007), en assimilant tout comportement déviant – politique ou social – à une forme de folie et refuse, par la voix de ses représentants officiels, de s'intéresser aux conditions sociales et personnelles qui nourrissent ces déviations.

1. Par plaisanterie, des sandwiches ou des jus de fruits dans le centre-ville du Caire sont vendus sous l'appellation "sandwich au Viagra" ou "Viagra Cocktail".

Une autre préoccupation des classes bourgeoises et même populaires est celle de l'alimentation moderne, jugée "empoisonnée". Nostalgie des jardins maraîchers qui avoisinaient jadis la ville et qui ont été remplacés par des lotissements, ou frayeur à l'égard du taux d'utilisation élevé des pesticides et du non-respect des normes de leur usage (notamment le délai de la cueillette après application de produits phytosanitaires) ? Influence des journaux qui rapportent régulièrement l'utilisation frauduleuse de produits impropres à la consommation humaine ? Les experts en agroalimentaire sont évasifs. S'ils s'accordent à dire que l'Égypte consomme des conserves bas de gamme (en dehors des produits de chaînes "bio" réservées à une élite), ils sont incapables de répondre précisément sur les conséquences que cela induit pour la santé comme des effets de la teneur en toxiques résiduels des légumes et des fruits consommés¹. Les enquêtes sur les maladies dégénératives et cancéreuses sont à leur début. Le problème de la qualité de l'alimentation s'inscrit dans la rubrique de l'angoisse de l'empoisonnement ou, pour parler comme l'homme de la rue lui-même, de la pollution (*talawwus*) au sens large.

Le Caire est connu aussi pour sa pollution atmosphérique, une des plus élevées du monde, qui n'épargne pas les quartiers riches. Comparée à celle des autres capitales, elle a ses spécificités : une haute teneur en "moyennes particules", attribuable au brûlis de matières organiques (Favier *et al.*, 2008), ordures et déchets agricoles, pénétrant dans les bronchioles et les alvéoles pulmonaires, entraînant des bronchites et insuffisances respiratoires dans la population. (Voir le chapitre "Les crises environnementales : pollution, conservation et « mitigation »", p. 183.)

Aimer, se nourrir, respirer, autant de gestes essentiels à la santé. Comment remédier à l'angoisse de vivre dans ces conditions ?

LE RECOURS AU RELIGIEUX

Pour obtenir un supplément d'âme et de secours, la religion est bienvenue. Parmi les livres religieux éparés un peu partout sur les éventaires, beaucoup traitent de la santé. Rappelant à juste titre la

1. Entretien avec un expert en toxicologie, université Senghor, Alexandrie, octobre 2008.

déclaration d'Ibn Sina selon laquelle la médecine est d'abord prévention avant d'être traitement de la maladie, de multiples brochures guident les fidèles dans la gestion de la vie quotidienne, qui évite à la fois la maladie et les tourments de l'au-delà. La *Médecine du Prophète*, comme son nom l'indique, propose des remèdes naturels affectionnés par Mohammed ou utilisés de son temps. Le *zâr*, rituel thérapeutique associé à une musique envoûtante où dominent les percussions, le plus souvent conduit par des femmes, représente une forme populaire d'exorcisme qui, malgré les mises en garde de l'*establishment* religieux, conserve des adeptes. (Voir les chapitres "Pratiques et vécus d'un islam populaire égyptien", p. 867, et "Musiques et usages sociaux de la culture", p. 1035.) Plus conforme à l'orthodoxie, la *ruqya*, la guérison par lecture du Coran, qui se déroule dans des sanctuaires comme la mosquée al-Nûr, à Imbaba (quartier d'habitat "informel" du Caire), ou au domicile du thérapeute gagne du terrain (Cherak, 2007).

La guérison passe aussi par le port d'amulettes traditionnelles (*hijâb*) et l'absorption d'eau "coranisée", sanctifiée par le guérisseur qui a soufflé sur elle en lisant des versets sacrés. Les pratiques de dévotion jadis décrites avec un certain mépris par le folkloriste Ahmed Amin (1953; voir aussi Perrin, 2008) à l'époque nassérienne sont remises à l'honneur, et les malades retrouvent le chemin des saints protecteurs comme le maître de Tantâ, Ahmad al-Badawi, au célèbre mouled (Mayeur-Jaouen, 2004), ou Sitt (Sayyeda) Zaynab, honorée au Caire à la mosquée des femmes et dont l'huile est réputée guérir de nombreuses maladies¹. L'imam al-Châfi'î, le chef de l'école juridique chaféite, a son mausolée dans la Cité des Morts, au sud-est du Caire, où les suppliants viennent déposer leurs vœux, dont beaucoup portent sur la santé. Ces billets en disent long sur les souffrances physiques et spirituelles de la population qui vient chercher ici un recours qui est souvent un dernier recours (Adly, 2007). (Voir le chapitre "Pratiques et vécus d'un islam populaire égyptien", p. 867.)

Peut-on trouver la guérison des mains d'un praticien qui n'appartient pas à sa communauté? La question oubliée resurgit périodiquement. Il arrive à l'hôpital qu'un ou une malade refuse des soins,

1. Dans les années 1950, Yahya Haqqî, le romancier de *La Lampe d'Oumm Hachem*, met en scène un médecin qui est impuissant à guérir sa cousine d'une ophtalmie grave par les moyens modernes. C'est l'huile de la lampe venant du sanctuaire de Sayyeda Zaynab qui la guérira.



une kinésithérapie, si le technicien n'est pas de la même religion. Cependant la plupart des cliniques ou des dispensaires d'inspiration islamique ne prétendent pas inventer une médecine alternative, mais seulement moraliser l'exercice de l'art médical et exhorter le malade à une vie plus conforme aux idéaux religieux (Morsy, 1988).

Tout cela ne veut pas dire que la population abandonne la médecine moderne, dite à tort "occidentale". Bien au contraire, celle-ci garde son prestige et les déconvenues rencontrées dans sa fréquentation n'en sont que plus amères. La médecine moderne, dans sa recherche incessante de médicaments nouveaux, fait naître des espoirs ou alimente des craintes. Par exemple, le vaccin, dans le langage médical, désignait ordinairement un préventif des maladies de l'enfance. La recherche d'un vaccin s'étend maintenant à d'autres domaines comme le cancer, le sida et même le vieillissement.

LES PIÈGES DE LA MODERNITÉ. UN VACCIN CONTRE LE CANCER DES FEMMES



Une expérimentation à la fois sociale et biologique d'une grande ampleur se prépare, qui illustre le rapport des Egyptiens à la modernité médicale et s'inscrit aussi dans la transition sociale et politique vers l'après-Moubarak. Plusieurs cancers ces dernières années ont fait la preuve de leur lien avec une infection virale ou bactérienne, comme l'ulcère de l'estomac. Une partie des cancers du col utérin, une des premières causes de mortalité chez les femmes, est attribuée à une infection sexuellement transmise par des virus de l'herpès. Un vaccin a été mis au point, actuellement commercialisé. La fondation internationale Bill Gates, qui subventionne des projets de santé publique dans les pays du Sud, a prévu de mettre à la disposition de l'Égypte des stocks de vaccins à destination des fillettes prépubères (avant tout risque de contamination), pour les mettre à l'abri du cancer.

Le lancement de cette action humanitaire illustre à la fois l'engagement de l'Égypte dans tous les courants de la médicalisation du monde moderne et les dangers et équivoques qui l'accompagnent. Comment d'abord présenter un vaccin qui préserve d'une MST sans susciter la gêne et l'étonnement des parents? Le vaccin risque de passer pour une protection absolue, pis encore comme une mise à l'abri de toute maladie vénérienne. Et, de toute façon, il peut



apparaître aux parents comme un affront à la pureté de leurs filles. Par ailleurs, il ne dispense pas de la surveillance des frottis. Or le suivi gynécologique est loin d'être de règle pour la moyenne des femmes en Egypte et, passé la ménopause, il est souvent interrompu, car synonyme pour l'entourage de la poursuite d'une sexualité suspecte.

Dans ce contexte, deux précautions s'imposent : une communication avec le grand public et une vigilance sociale également de bonne qualité. L'une et l'autre apparaissent liées à l'avènement de la "postmodernité" ou l'émancipation de l'individu, accédant à une information authentique et prenant son destin biologique entre ses mains (Moulin, 2004). Or la question de la communication rend les responsables nerveux : "Pourquoi ne pas se borner à dire qu'il s'agit d'un vaccin contre le cancer, sans parler de MST?", propose un médecin égyptien. La vigilance requise n'est pas non plus la règle : or, dans cette campagne qui se prépare, il est fondamental que dans la population des "lanceurs d'alerte" soient attentifs aux effets et aux conséquences d'un vaccin à l'égard duquel on a encore peu de recul. Les essais cliniques ont de plus en plus tendance à se dérouler dans des pays en voie de développement (Fintz *et al.*, 2007), où précisément les systèmes de surveillance sont peu développés. Des incidents fâcheux provoquent aisément des paniques ou des refus dans des contextes de défiance politique vis-à-vis des initiatives patronnées par l'Occident, comme c'est le cas avec notre vaccin contre le cancer du col de l'utérus. Le soupçon de vaccins destinés en sous-main à freiner la fécondité des peuples opprimés n'est pas loin. On peut donc voir dans le déroulement de cette campagne vaccinale la pierre de touche d'une évolution de la société égyptienne. Y aura-t-il prise de conscience par l'opinion publique de sa place légitime dans un jugement de santé et reconnaissance par les médecins du bien-fondé des observations populaires?

Tous les grands problèmes de santé agités sur le reste de la planète – la menace de la pandémie de grippe aviaire, la lutte contre les cancers, le vieillissement de la population, la détérioration de l'environnement – se reflètent ainsi sur la scène égyptienne, même si tous ne représentent pas les soucis du citoyen au quotidien. La santé constitue un atout majeur pour la légitimation du successeur de Moubarak, qui prendra une stature nouvelle s'il assure dans ce domaine sensible des réalisations substantielles faisant oublier l'absence de démocratie véritable et la dureté des temps économiques. Le diagnostic médical

de la société égyptienne porte en lui un pronostic de sa vitalité autant que de son évolution politique dans les années à venir.

Ibn Ridwan disait au x^e siècle que, en dépit de tous les maux qui l'accablent, l'Égyptien s'y adapte au point que c'est finalement un pays où l'on sait être heureux (Dols, 1984). Est-ce encore vrai ?

ANNE MARIE MOULIN¹

POUR EN SAVOIR PLUS

CHIFFOLEAU Sylvia, 1990 : "Le désengagement de l'Etat et les transformations du système de santé", *Maghreb-Machrek*, n° 127 ("Egypte 1990, Enjeux de société"), mars 1990, p. 84-103.

CHIFFOLEAU Sylvia, 1997 : *Médecines et médecins en Egypte. Construction d'une identité professionnelle et projet médical*, L'Harmattan, Paris.

EL KATSHA Samiha et WATTS Susan, 2002 : *Gender, Health and Human Behavior : Schistosomiasis Transmission and Control in the Nile Delta*, The American University in Cairo Press, Le Caire.

FINTZ Matthieu, 2005 : "De l'éradication à la surveillance épidémiologique, les moustiques, l'Egypte et la santé publique internationale", *Maghreb-Machrek*, n° 182, p. 11-124.

FINTZ Matthieu, MOULIN Anne Marie et RADI Saadia (dir.), 2007 : "Figures de la santé en Egypte", *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, troisième série, n° 4 [en ligne : <http://ema.revues.org/index697.html>].

HIND Khattab, 1996 : *Women's Perceptions of Sexuality in Rural Giza*, The Population Council, Monographs in Reproductive Health, n° 1, Le Caire.

RADI Saadia, 2006 : "Débats de presse, scandale et mise en place d'une politique de prévention. A propos de l'hépatite C en Egypte", *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, n° 54, p. 1845-1852.

SANDWITH Fleming Mant, 1905 : *The Medical Diseases of Egypt*, Henry Kimpton, Londres.

1. Remerciements chaleureux à mes collègues et amis pour des informations et suggestions, particulièrement Tewhida Abd al-Ghaffar, Françoise Clément, Marilyns Corbex, Olivia Elias, Maryse Helal, Hind Khattab, Mathilde L'Hour, Samira Mahfoudhi, Christian Mésenge, Amal El Karaoua, Saadia Radi, Ahmed Ragab, Susan et Sheldon Watts... et par-dessus tout Chaymaa Hassabo.

BIBLIOGRAPHIE

- ABADIR Nawal et CLÉMENT Françoise, 2007 : "Prévention des accidents professionnels et des risques environnementaux et de la pollution industrielle dans le secteur informel en Egypte", *Actes du colloque international Santé et environnement, risques et enjeux*, 17 et 18 février 2007, Université Senghor/Université de Montréal, Alexandrie, p. 93-100 [en ligne : <http://www.usenghor-francophonie.org/publications/santeenvironnement2007.pdf>].
- ADLY Emad, 2007 : "A la polyclinique de l'imam al-Shâfi'î", in Fintz M., Moulin A. M. et Radi S. (dir.), *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, troisième série, n° 4, "Figures de la santé en Egypte", p. 147-178 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1767.html>].
- AL ARAB Gamal Ezz *et al.*, 2001 : "The burden of trachoma in the rural Nile Delta of Egypt : A survey of Menofiya governorate", *British Journal of Ophthalmology*, n° 85, p. 1406-1410.
- ALPIN Prosper, 2007 : *La Médecine des Egyptiens, 1581-1584*, 2 vol., IFAO, Le Caire.
- AMIN Ahmed, 1953 : *Qâmûs al-'âdât wa-l-taqâlîd wa al-ta'âbîr al-misriyya*, [Dictionnaire des coutumes, des traditions et des expressions égyptiennes], Lajnat al-ta'lîf wa-l-tarjama wa-l-nachr, Le Caire.
- AYROUT Henry Habib, 1938 : *Mœurs et coutumes des fellahs*, Payot, Paris.
- BARDINET Thierry, 1995 : *Les Papyrus médicaux de l'Égypte pharaonique*, Fayard, Paris.
- BUDIANI Debra, 2007 : "Facilitating organ transplants in Egypt : an analysis of doctors' discourse", *Body and Society*, vol. 13, n° 3, p. 125-149.
- CHERAK Fatima Zohra, 2007 : "Anthropologie de l'« exorcisme » en Islam. Représentations et pratiques de la *rouqya* en Algérie, en Egypte et en France", thèse de doctorat, université d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence.
- CLÉMENT Françoise, 2007 : "Réformer l'assurance en Egypte pour résorber son déficit? Enquête sur un alibi", in Fintz M., Moulin A. M. et Radi S. (dir.), *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, troisième série, n° 4, "Figures de la santé en Egypte", p. 303-341 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1785.html>].
- COLLECTIF, 2007 : *Rapport de la mission exploratoire de la plate-forme Elsa en Egypte, du 20 au 27 juin 2007* [en ligne : [http://www.plateforme-elsa.org/docs/Documents/rapport de mission Egypte ELSA.pdf](http://www.plateforme-elsa.org/docs/Documents/rapport%20de%20mission%20Egypte%20ELSA.pdf)].
- DOLLET Soizick, 2003 : "Une communauté traditionnelle face à la modernité. Le cas des zébalin du Caire", mémoire de DEA en sciences politiques, université Aix-Marseille-III, Aix-en-Provence.
- DOLS Michael, 1979 : "Leprosy in medieval Arabic medicine", *Journal of the History of Medicine and allied sciences*, vol. 34, n° 3, p. 314-333.

- DOLS Michael, 1984 : *Medieval Islamic Medicine, Ibn Ridwan's Treatise on the Prevention of Bodily Ills in Egypt*, University of California Press, Berkeley.
- EL ASWANY Alaa, 2006 : *L'Immeuble Yacoubian*, trad. Gilles Gauthier, Actes Sud, Arles.
- EL KATSHA Samiha et WATTS Susan, 2002 : *Gender, Health and Human Behavior : Schistosomiasis Transmission and Control in the Nile Delta*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- EL-SAYED N., AON M. et MORTAGY I., 2004 : *Assessment of the HIV/AIDS Situation and Response in Egypt*, National AIDS Programme, Ministry of Health and Population and the Expanded Theme Group on HIV/AIDS, Le Caire.
- ELIAS Olivia, 2008 : "Rapport à la Fondation Ashoka" [non publié].
- FARID BASYOUNY Iman, 1997 : *Just a Gaze : Female Clientele of Diet Clinics in Cairo, An Ethnomedical Study*, The American University in Cairo Press, Cairo Papers in Social Science, vol. 20, n° 1, Le Caire.
- FARLEY John, 1991 : *Bilharzia, a History of Imperial Tropical Medicine*, Cambridge University Press, Cambridge.
- FARMER Paul, 1992 : *Aids and Accusation. Haiti and the Geography of Blame*, University of California Press, Berkeley.
- FAVEREAU Eric, 2007 : "La onzième plaie d'Égypte", *Libération* du 13 juillet 2007.
- FAVEZ Olivier, CACHIER Hélène *et al.*, 2008 : "Seasonality of major aerosol species and their transformations in Cairo megacity", *Atmospheric Environment*, vol. 42, n° 7, p. 1503-1516.
- FERRIÉ Jean-Noël, 2008 : *L'Égypte entre démocratie et islamisme. Le système Mubarak à l'heure de la succession*, éditions Autrement, Paris.
- FINTZ Matthieu et THIerno YOULA Sylla, 2007 : "Les guerres de la grippe aviaire. Le traitement médiatique d'un virus émergent, janvier-mai 2006", in Fintz M., Moulin A. M. et Radi S. (dir.), *Égypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, troisième série, n° 4, "Figures de la santé en Égypte", p. 269-302 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1780.html>].
- FINTZ Matthieu, MOULIN Anne Marie et RADI Saadia, 2007 : "Figures de la santé publique en Égypte : passé, présent, avenir. Introduction", in Fintz M., Moulin A. M. et Radi S. (dir.), *Égypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, troisième série, n° 4, "Figures de la santé en Égypte", p. 13-34 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1731.html>].
- FRANK Christina *et al.*, 2000 : "The role of parenteral antischistosomal therapy in the spread of hepatitis C virus in Egypt", *Lancet*, vol. 355, n° 9207, p. 887-891.
- GIRI Minal, 2007 : "On contagion : Sudanese refugees, HIV/AIDS, and the social order in Egypt", in Fintz M., Moulin A. M. et Radi S. (dir.), *Égypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, troisième série, n° 4, "Figures



- de la santé en Egypte”, p. 179-198 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1769.html>].
- GUIBAL Claude, 2008 : “L’hôpital aux urgences”, *Libération* du 27 août 2008.
- HASSAN DESSOUKI Nefissa, 2008 : “Water crisis in Egypt : 2007, year of thirst revolution”, in Aouardji H. et Legeay H. (dir.), *Chroniques égyptiennes 2007*, CEDEJ, Le Caire, p. 183-196.
- HOPKINS Nicholas S., MEHANNA Sohair R. et EL-HAGGAR Salah, 2001 : *People and Pollution, Cultural Constructions and Social Action in Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire/New York.
- KHATTAB Hind *et al.*, 2007 : *Report on a Study of Women Living with HIV in Egypt*, Egyptian Society of Population Studies and Reproductive Health (Reproductive Health Working Group), Le Caire.
- L’HOUR Mathilde, 2008 : “Accès aux médicaments en Egypte. Les illusoirs remèdes contre les inégalités”, mémoire de DEA, Sciences Po, Paris.
- LABIDI Mariame, 2005 : “La construction d’une arène publique morale en Egypte. L’excision ou *khitan*, entre médicalisation et contestation”, mémoire de DESS Mondes arabes, mondes musulmans contemporains, universités de Genève et Lausanne.
- LANE Sandra D., 1988 : “A biocultural study of trachoma in an Egyptian Hamlet”, thèse PhD, University of California, San Francisco.
- LARREY Dominique J., 1803 : *Relation historique et chirurgicale de l’expédition de l’armée d’Orient, en Egypte et en Syrie*, Demonville et Sœurs, Paris.
- MAEGRAITH Brian G., 1964 : *Treatment of Bilharziasis in Egypt*, World Health Organization, UAR, Genève.
- MAIRE Bernard et DELPEUCH Francis, 2001 : “Les risques de la transition alimentaire”, *La Recherche*, n° 339, p. 102-104.
- MAYEUR-JAOUEN Catherine, 2004 : *Histoire d’un pèlerinage légendaire en Islam. Le mouled de Tantâ du XIII^e siècle à nos jours*, Aubier, Paris.
- MITCHELL Timothy, 1988 : *Colonizing Egypt*, University of California Press, Berkeley.
- MORSY Soheir A., 1988 : “The cultural elaboration of biomedical hegemony”, *Medical Anthropology Quarterly*, vol. 2, n° 4, p. 355-369.
- MOULIN Anne Marie, 2000 : “Les stratégies de lutte contre les bilharzioses en l’an 2000”, in Chippaux J.-P. (dir.), *La lutte contre les schistosomoses en Afrique de l’Ouest*, éditions IRD (Colloques et séminaires), Paris, p. 9-17.
- MOULIN Anne Marie, 2004 : “Ordre et désordre dans le champ de la santé”, in Schweyer F.-X. *et al.* (dir.), *Normes et valeurs dans le champ de la santé*, éditions de l’EHESP, Rennes, p. 19-36.
- MOULIN Anne Marie, 2009 : “The construction of disease transmission in nineteenth-century Egypt”, in Ebrahimnejad H. (dir.), *The Development of Modern Medicine in Non-Western Countries. Historical Perspectives*, Routledge, Londres, p. 42-58.



- OMRAN A. R., 1971 : "The epidemiological transition. A theory of the epidemiology of population changes", *Millbank Memorial Fund Quarterly*, n° 29, p. 509-538.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 2010 : *Global Health Observatory (GHO), World Health Statistics 2010 data*, OMS, Genève [en ligne : <http://www.who.int/gho/database/en/>].
- PERRIN Emmanuelle, 2007 : "Folklore et éducation populaire : le thème de la santé, des maladies et de l'hygiène dans le *Dictionnaire des coutumes, des traditions et des expressions égyptiennes de Ahmed Amin*", in Fintz M., Moulin A. M. et Radi S. (dir.), *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, troisième série, n° 4, "Figures de la santé en Egypte", p. 127-146 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1763.html>].
- QUTB Sayyid, 2005 : *A Child from the Village*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- RADI Saadia, 2006 : "Débats de presse, scandale et mise en place d'une politique de prévention. A propos de l'hépatite C en Egypte", *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, n° 54, p. 1845-1852.
- RAGAB Ahmad, 2007 : "Madman walking. The image of the madman in the press", in Fintz M., Moulin A. M. et Radi S. (dir.), *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, troisième série, n° 4, "Figures de la santé en Egypte", p. 227-246 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1773.html>].
- SANDWITH Fleming Mant, 1905 : *The Medical Diseases of Egypt*, Henry Kimpton, Londres.
- TEKÇE Belgin, OLDHAM Linda et SHORTER Frederic C., 1994 : *A Place to Live, Families and Child Health in a Cairo Neighborhood*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- THIERNO YOULA Sylla, 2008 : "La grippe aviaire dans la presse égyptienne", communication au congrès *Regards sur la grippe aviaire*, CIRAD-IRD, Montpellier.
- TURC Aurélien, à paraître : "Une ethnographie de la santé au quotidien en Egypte. La médecine moderne entre les affres de la bureaucratie et la religion" in Moulin A. M. (dir.), *Le Labyrinthe du corps, Islam et modernité médicale*, Karthala, Paris.
- UNITED NATIONS, 2002 : *Reporting on the Millennium Development Goals at the Country Level*, Le Caire.
- WAKIM Gulnar, 2008 : "Le langage contemporain de la danse au Moyen-Orient", thèse de doctorat, EHESS, Paris.
- WATTS Susan, 1998 : "An ancient scourge : the end of dracunculiasis in Egypt", *Social Science and Medicine*, n° 46, p. 811-819.
- WATTS Susan, 2003 : "The history of trachoma in Egypt. A report for the International Trachoma Initiative" [non publié], Le Caire.



ÉDQUER LA NATION :
LES DILEMMES D'UN SYSTÈME ÉDUCATIF
À L'ÈRE DE LA MONDIALISATION

INTRODUCTION : PLUS PUISSANT
QUE LES PYRAMIDES

Le secteur égyptien de l'éducation formelle, l'un des plus importants du monde en termes de nombre d'écoles, d'élèves et de personnel, a été perçu comme l'un des fondements de l'Égypte moderne et comme l'une des pierres angulaires de son développement économique, social et politique. Comme preuve de l'immense valeur accordée à l'éducation dans la période contemporaine, le ministère de l'Éducation se vantait du fait que le volume des matériaux utilisés pour la construction des écoles, entre 1992-2002, faisait trente-huit fois celui des pierres constituant cette merveille du monde antique qu'est la grande pyramide de Giza. Rien que la quantité de béton utilisée dépasserait de onze fois celle qui fut engloutie dans la construction de ce colosse de l'ingénierie moderne qu'est le haut barrage d'Assouan (Ministry of Education, 2002) ! En comparant l'infrastructure matérielle du système d'éducation moderne du pays à ses grands monuments, il s'agit de montrer qu'aucun projet étatique, que ce soit durant la période antique ou moderne, ne peut être mis en parallèle avec l'appareil scolaire national, que ce soit en termes de taille, de volume, d'investissement ou d'espoir placé en lui. Sa contribution à la construction de l'Égypte moderne a en effet été monumentale. Mais que représente-t-il ? Quel héritage est-il supposé laisser ? Quels intérêts a-t-il pour but de servir ? Et qui sont, précisément, ses architectes et ses bâtisseurs ?



Ce chapitre passera en revue le développement de l'enseignement pré-universitaire en Egypte durant les vingt-cinq dernières années, dans un contexte de mondialisation. Il examinera comment ses différents artisans et utilisateurs – jeunes élèves, parents, éducateurs, décideurs nationaux, autorités religieuses, acteurs du développement international, gouvernements étrangers, milieux d'affaires et militants politiques, pour n'en nommer que quelques-uns – formulent des visions souvent divergentes à propos de ses finalités, du contenu de l'enseignement qu'il dispense et des résultats qui sont attendus de lui. Le champ éducatif fait l'objet de politiques diverses, d'apparence parfois chaotique, relatives à la citoyenneté, la démocratie et l'équité ; dans un contexte de mondialisation surgissent alors divers dilemmes sur les orientations de la réforme sociale.

LES BÂTISSEURS DE L'ÉDUCATION

Dans l'Egypte postcoloniale, l'éducation fut un outil de construction d'un espace à la fois économique et idéologique. Les politiques éducatives ont été profondément impliquées tout à la fois dans la création d'un capital humain – l'éducation contribuant à l'amélioration de la capacité productive des individus – et dans la construction d'une conscience nécessaire à la consolidation de l'Etat-nation et à la mise en œuvre d'une vision tiers-mondiste. Le président panarabe et populiste de l'Egypte indépendante, Gamal Abdel Nasser (1956-1970), fut une figure centrale du mouvement des pays non alignés, qui érigèrent le développement en question centrale. L'Egypte a joué un rôle majeur dans la diffusion de l'éducation, du primaire à l'enseignement supérieur, dans les Etats arabes et africains. Elle a exercé son influence à travers l'ouverture d'antennes de l'université du Caire à Khartoum et à Beyrouth et par l'envoi d'enseignants dans quatorze Etats d'Afrique et du Moyen-Orient, comme le Soudan, la Syrie et le Yémen. Les aspirations panarabes et à l'unité africaine perdirent de leurs forces après la guerre de 1967 avec Israël et l'occupation des territoires arabes. Parallèlement, le mouvement des pays non alignés connut un déclin. En Egypte, la politique d'ouverture économique (*infitâh*), mise en œuvre sous la présidence d'Anouar al-Sadate (1970-1981), ainsi que l'alignement politique sur les positions des Etats-Unis et des pays de l'OCDE firent de l'Egypte la "mère de la libéralisation

(économique) du monde arabe”, processus qui se poursuit sous la présidence de Hosni Moubarak (de 1981 à 2011).

En Egypte comme dans la plupart des pays arabes, les écoles fonctionnent selon les normes d’un système centralisé et d’une structure de gestion fortement bureaucratisée, malgré les efforts déployés au cours des deux dernières décennies pour décentraliser le système éducatif. Tous les enfants égyptiens, à partir de l’âge de 6 ans, sont légalement tenus d’être scolarisés durant les huit années du cursus dit “d’éducation de base” (*al-ta’lîm al-assâsî*), qui se compose de l’enseignement primaire (des niveaux un à cinq) et préparatoire (des niveaux six à huit). Les parents égyptiens peuvent choisir pour leurs enfants entre deux systèmes parallèles d’éducation : les écoles majoritaires et plus “laïques” d’enseignement général placées sous l’administration du ministère de l’Education, qui représentent environ 80 % du total des écoles ; ou celles, plus explicitement orientées vers/par les valeurs et contenus islamiques, appelées “écoles d’al-Azhar” ou “azhariennes”, placées sous l’administration du département des Instituts azhariens de l’université al-Azhar et ouvertes uniquement aux élèves musulmans. Les écoles azhariennes suivent le même programme que les écoles générales, auquel s’ajoute un programme intensif d’études religieuses comprenant l’apprentissage de la récitation coranique (*talawa*) et l’enseignement de l’exégèse coranique (*tafsîr*) et de la jurisprudence islamique (*fiqh*). (Voir le chapitre “De l’école coranique à l’université al-Azhar”, p. 715.) Les deux systèmes conduisent généralement leurs élèves vers des universités différentes, par l’intermédiaire de leurs écoles secondaires : les écoles azhariennes vers l’université al-Azhar, une des plus anciennes universités islamiques du monde (créée en 972), et les écoles d’enseignement général vers les universités publiques nationales. Sous certaines conditions, les diplômés des écoles secondaires azhariennes peuvent rejoindre les universités nationales et *vice versa*.

Dans les deux systèmes, le programme des études est normalisé et centralisé. Actuellement, les écoles azhariennes sont souvent perçues, en particulier parmi les classes moyennes urbaines, comme des écoles de dernier recours, en raison de la politique gouvernementale qui les oblige à admettre des élèves qui ont échoué dans les écoles générales. Les écoles azhariennes continuent néanmoins de bénéficier d’un certain prestige dans les régions rurales et urbaines pauvres, où le fait d’avoir suivi la formation religieuse

qu'elles dispensent reste considéré comme une forme valorisée de capital social et culturel. L'on ne s'occupera ici que des écoles générales "laïques", qui ont constitué, durant la période postcoloniale, des sites de construction de la citoyenneté nationale et, depuis les années 1980, des instruments de mondialisation. L'Etat égyptien admet des interventions de la communauté internationale dans le domaine de l'éducation, tout en cherchant à préserver certains aspects de sa rhétorique populiste et de sa politique centralisée, rappelant l'ère socialiste.

Les organisations bilatérales et multilatérales ont joué un rôle important dans le développement éducatif de l'Égypte. Leurs priorités ont été associées aux grands objectifs de libéralisation économique et politique. Les acteurs étrangers les plus influents dans le dernier quart du ^{xx}^e siècle ont été les organismes des Nations unies (en particulier l'UNESCO, l'UNICEF et le PNUD), la Banque mondiale et les pays de l'OCDE ou plus précisément leurs agences de développement : l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et les agences de développement des pays européens, du Canada et du Japon. L'USAID a investi, depuis longtemps, dans la construction de bâtiments scolaires, la formation des enseignants des écoles et instituts techniques, les échanges d'étudiants et l'élaboration des programmes scolaires, le Royaume-Uni dans la formation des enseignants et l'enseignement technique, l'Allemagne dans le développement de la formation en langue allemande et l'amélioration des manuels scolaires, la France dans l'enseignement de la langue française et des mathématiques, le Japon dans les équipements scolaires (NCERD, 1986). Depuis les années 1980, les interventions en matière de développement de l'éducation sont liées à des chartes, déclarations et conventions internationales, telles que la Convention relative aux droits de l'enfant¹ (1989), la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous², élaborée à la Conférence mondiale sur l'éducation qui s'est tenue en 1990 à Jomtien (Thaïlande), les déclarations de la Conférence mondiale pour les enfants de 1990, de la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue au Caire en 1994 et de la quatrième Conférence

1. En ligne : <http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>.

2. En ligne : http://www.unesco.org/education/nfsunesco/pdf/JOMTIE_F.PDF.

mondiale sur les femmes (Pékin, 1995), et enfin la Déclaration du millénaire (2000)¹.

Sur le plan national, le budget de l'Etat égyptien pour l'éducation a augmenté dix-neuf fois en vingt ans (en monnaie courante), passant d'environ 1,2 milliard de £e en 1982 à 22,4 milliards en 2002², et le secteur éducatif a connu une croissance prodigieuse. En dix ans, entre 1992 et 2002, 12 350 écoles ont été construites, deux fois plus que durant les cent dix années précédentes (Ministry of Education, 2002). Le taux de scolarisation des enfants en âge de fréquenter l'école primaire est passé de 66 % en 1960 à 100 % en 2005. Celui des jeunes en âge de fréquenter l'enseignement secondaire est passé de 16 % en 1960 à 85,5 % en 2005 (World Bank, 2008). L'augmentation de la scolarisation a conduit à une croissance de l'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans, passée de 43 % en 1970 à 85 % en 2005, et à l'amélioration notoire d'un certain nombre d'autres indicateurs sociaux et socioculturels. L'histoire quantitative du développement de l'éducation en Egypte est faite, pour une bonne part, de séries montrant les progrès considérables de l'alphabétisation, de la scolarisation et de l'inclusion dans le système éducatif de populations difficiles à atteindre, mais ces progrès ne constituent qu'une partie de l'histoire de ce système.

1. La Déclaration du millénaire, adoptée par 147 chefs d'Etat en 2000, définit huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans le cadre d'un vaste programme dont les Nations unies sont à l'initiative et dont la finalité générale est l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Ces objectifs sont déclinés en onze objectifs quantifiables à atteindre d'ici à 2015 et mesurés par quarante-huit indicateurs de développement. Bien que les OMD aient été initialement appliqués aux régions les plus pauvres du monde et aux pays à faible revenu, un fort accent a ensuite été mis sur l'importance des pays à revenu intermédiaire, dont l'Egypte et la plupart des pays du Maghreb et du Machrek. L'objectif n° 2 est le suivant : "Assurer l'éducation primaire universelle" et son indicateur n° 3 vise à mesurer la proportion d'enfants, garçons et filles, qui d'ici à 2015 seront en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires. L'objectif n° 3 est le suivant : "Promouvoir l'égalité des sexes et le renforcement des capacités (*empowerment*) des femmes" et son indicateur n° 4 vise à mesurer le degré d'élimination de la disparité entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire, cette élimination devant être réalisée de préférence d'ici à 2005 et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard [en ligne : http://www.aidh.org/mill/decl_millen.htm].

2. En 2002, 4,70 £e équivalaient à 1 \$ (us).

CROISSANCE QUANTITATIVE OU AMÉLIORATION QUALITATIVE DE L'ÉDUCATION ?

Ces données statistiques livrent une histoire de l'expansion impressionnante et de la croissance quantitative du système éducatif. Il est cependant beaucoup plus problématique d'évaluer l'évolution de la qualité de l'éducation. De nombreux problèmes sociaux, du chômage élevé à l'extrémisme religieux, en passant par la faible représentation politique des femmes et les violations des droits humains, ont été mis en rapport avec la faible qualité de l'enseignement. Par exemple, les décideurs qui évaluent l'éducation sous l'angle de sa contribution à la formation du capital humain ont suggéré que l'investissement effectué dans l'éducation ne s'est traduit ni amélioration de la situation de l'emploi ni en croissance économique. Dans les années 1990, le chômage des jeunes en Egypte a atteint plus de 25 %, soit près du double du taux national, et a été plus élevé, parmi ces jeunes, chez les femmes et chez les diplômés de l'enseignement supérieur¹. Beaucoup pensent que la mauvaise qualité de l'enseignement est au moins partiellement responsable de ce chômage élevé des jeunes.

Autour de la question de la scolarisation des filles émergent là aussi des récits contradictoires quant à l'évaluation de sa croissance quantitative et de ses impacts qualitatifs. D'une part, les effectifs de filles fréquentant les écoles primaires et secondaires ont connu une croissance sans précédent. Entre les années 1991 et 2004, le taux brut de scolarisation des filles dans les classes relevant de l'éducation de base est passé de 83 à 98 % (et celui des garçons de 100 à 103 %)². Le

1. Actuellement, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord partagent le deuxième taux régional de chômage le plus élevé du monde, après l'Afrique subsaharienne, et le plus faible taux de croissance de la scolarisation. En Egypte, le taux de chômage des jeunes a été estimé à plus de 25 % à la fin des années 1990 et à 17 % en 2009 (voir Assaad et Barsoum, 2009). Selon d'autres données, 21 % des jeunes hommes et 40 % des jeunes femmes sont au chômage, et 95 % des jeunes chômeurs ont reçu une éducation secondaire ou universitaire (World Bank, 2004; Assaad et Roudi-Fahimi, 2007). Parmi les jeunes Egyptiens qui trouvent un emploi, 69 % obtiennent un emploi précaire, sans contrat de travail formel, et près de la moitié (46 %) obtiennent des emplois temporaires, sans relation avec la carrière qu'ils désirent accomplir (Silver, 2007). (Voir le chapitre "Les transitions incertaines de l'école à l'emploi", p. 749.)

2. Le taux brut de scolarisation étant le rapport entre les effectifs d'élèves scolarisés dans les classes d'un niveau donné et les effectifs de la cohorte considérée comme étant en âge de fréquenter ce niveau, ce taux peut être supérieur

niveau de scolarisation des filles dans le secondaire est passé durant les mêmes années de 62 % à 84 % (et celui des garçons de 79 à 90 %) (UNESCO Institute for Statistics, 2004). Ces progrès concernant la scolarisation dans le secondaire ont été particulièrement salués dans la mesure où les bénéfices de la scolarisation – estimés en termes de “revenu potentiel croissant, de capacité à négocier le partage des ressources au sein du ménage, d’autonomie dans la prise de décision, d’autocontrôle de la fécondité et de participation à la vie publique” – sont d’autant plus grands qu’une fille termine ses études secondaires (UNDP Task Force on Education, 2005). L’idée que chaque fille devrait avoir le droit à l’éducation, à une école “favorable aux filles” (*girl friendly*) située à une distance raisonnable de son domicile, est devenue une idée courante et largement acceptée dans les cercles politiques s’occupant d’éducation. Les ONG nationales et internationales ont démontré leur engagement en faveur de la scolarisation des filles en soutenant les écoles de communauté, les écoles de proximité à classe unique pour les filles et les petites écoles pour filles dans les zones rurales (NCERD, 2004)¹.

Malgré la croissance très remarquable de la participation féminine à l’école, les femmes n’ont pas connu des niveaux comparables de participation aux activités économiques et politiques. L’Égypte a obtenu des résultats médiocres, et parfois très mauvais, dans les classements internationaux basés sur les indicateurs sexospécifiques concernant la participation des femmes à la vie politique et économique et le domaine de la santé. Dans le rapport du PNUD sur le développement humain de 2004, l’Égypte était classée 75^e sur 78 pays en matière de renforcement des capacités (*empowerment*) des femmes et 99^e sur 144 quant à la valeur d’indice sexospécifique de développement humain (ISDH) qui la caractérisait. Dans une étude du Forum économique mondial portant sur la condition féminine dans 58 pays, l’Égypte vient en dernière place. Quelles que soient les réserves que l’on puisse apporter aux constructions d’indices de développement et aux classements nationaux établis sur leur base – et nous en avons

à 100 % si le niveau scolarise, outre les élèves en âge de le fréquenter, des élèves “en retard” et/ou “en avance” (NDT).

1. Malak Zaalouk, directrice de l’éducation à l’UNICEF et avocate infatigable des écoles de communauté, les considère comme “un mouvement social où les relations sont redéfinies, par opposition aux institutions qui renforcent les relations existantes de pouvoir et d’oppression” (Zaalouk, 2004).

de nombreuses –, il semble faire peu de doute que les grands progrès effectués en matière de scolarisation des filles n'ont souvent pas mené aux résultats escomptés; une explication de cette divergence réside dans la mauvaise qualité de l'enseignement proposé aux filles. Dans l'analyse de l'éducation comme vecteur de changement social, il convient de distinguer entre accès à l'éducation, scolarisation et achèvement de la scolarité d'un côté, et qualité, contenu et impact socioculturel et politique de la scolarisation de l'autre.

Bien sûr, la qualité de l'éducation est éminemment difficile à cerner, car elle constitue par nature une catégorie subjective. La question de la qualité est toujours liée à la question du pouvoir, des intérêts et des positions relatives de ceux qui interviennent dans son évaluation. Il faut toujours poser la question : qualité de l'enseignement selon qui, selon quels critères, dans l'intérêt de qui et à quelles fins? Vue sous un autre angle, la qualité de l'éducation réfère fondamentalement à des questions morales concernant la "raison d'être"¹ de la scolarisation. Afin de comprendre les luttes qui ont lieu au sein du système éducatif entre acteurs aux positions différentes, nous nous pencherons sur quatre domaines distincts de changements intervenus dans l'éducation au cours des vingt-cinq dernières années : les programmes, la structure de l'enseignement, son financement et les questions de sécurité.

POLITIQUE MORALE ET PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Dans le Moyen-Orient musulman, un des objectifs centraux de la scolarité a été l'éducation morale des jeunes². Les noms arabes des ministères en charge de l'enseignement pré-universitaire en Égypte, en Jordanie, en Algérie et au Maroc, pour ne citer que ces pays, comportent le mot *tarbiyya* dans le sens d'"éducation" (élever un enfant), comme dans *wizâra al-Tarbiyya wa al-ta'lim* (ministère de l'Éducation et de l'enseignement). La composante "éducation" de la scolarisation

1. En français dans le texte (NDT).

2. Comme l'affirme Gregory Starrett (1998) : "Les États musulmans ont suivi un cours différent vers la modernité, en formulant explicitement l'idée selon laquelle le progrès exige que les autorités centrales mettent l'accent sur le développement moral tout autant qu'économique."

constitue un moyen de s'assurer qu'un certain nombre de dispositions et de codes moraux seront transmis aux enfants. Une caractéristique particulière des programmes d'études au Moyen-Orient et en Afrique du Nord réside dans la plus grande importance du temps de travail scolaire consacré à l'enseignement de la religion, en comparaison de celui dévolu à cet enseignement dans d'autres régions du monde (Cha *et al.*, 1992). Tout au long de la période moderne, l'opinion publique a montré un haut degré de sensibilité aux interventions extérieures dans les programmes nationaux d'enseignement, en particulier en ce qui concerne les questions relatives à la religion, la morale, la culture et l'histoire. Cependant la modernisation des programmes était inévitable.

Durant les années 1980, pas moins de vingt-huit commissions ont été formées en Egypte en vue de la révision des programmes scolaires. Parmi les changements majeurs intervenus en ce domaine dans l'enseignement primaire, il faut mentionner la fusion de la géographie et de l'éducation civique en une seule matière "sciences sociales", la réorganisation des cours de religion et la création d'un cours sur l'environnement, d'abord appelé "observation de l'environnement", puis "connaissances générales et activités de l'environnement" (NCERD, 1986). Depuis le début des années 1990, un nouvel ensemble de notions issues des conventions internationales a été intégré aux programmes scolaires. Des leçons traitant des droits de l'homme, de la démocratie, de l'éthique, de la paix mondiale, de la protection de l'environnement, de la coopération internationale, de la compréhension des cultures, du tourisme et de l'importance des organismes internationaux et régionaux (comme la Ligue arabe et l'Union africaine) dans la promotion des échanges économiques et la coexistence pacifique ont été intégrées aux programmes scolaires pré-universitaires. A la fin des années 1990 et au début du troisième millénaire, un autre ensemble de thèmes, comme la tolérance, le racisme, l'unité nationale, la lutte contre l'extrémisme, les problèmes des femmes, la sensibilité aux normes juridiques, les droits des enfants, les règles de circulation et la mondialisation, a été incorporé dans les programmes scolaires (NCERD, 2001).

En 1989, l'USAID lança le Centre pour le développement des programmes scolaires et du matériel pédagogique (CCIMD), qui a depuis fait l'objet de controverses politiques sur ce qui doit constituer le cœur de l'éducation égyptienne. La première réforme des programmes

impulsée par ce centre concerna la modification ou la suppression de documents des manuels scolaires de sciences sociales, de géographie et d'histoire. De nombreuses cartes concernant le monde arabe, telle celle du Sinaï, ont été éliminées des manuels et le nom de "Palestine" a été remplacé par "Israël". En outre, des enseignements relatifs à la Ligue arabe, à la question palestinienne et aux Croisades (en particulier la libération de la Palestine par Saladin) ont été supprimés des manuels d'études sociales et de géographie, et une grande partie de l'enseignement de l'histoire islamique a été remplacée par l'histoire pharaonique (Ramy, 1993). Ces changements soulevèrent un tollé et conduisirent à la fermeture temporaire du Centre, qui rouvrit dans l'année.

Ce Centre a ensuite entrepris de remplacer les cours de religion obligatoires et séparés pour les musulmans et les chrétiens par un cours unique sur les valeurs et comportements moraux. Le ministre de l'Éducation de l'époque, Ahmed Fathi Sorour, déplora le déclin continu de l'éthique et de la morale religieuse dans la société égyptienne et insista sur la nécessité d'intégrer officiellement aux programmes scolaires un cours portant sur les valeurs et la morale. Son successeur, Hussein Kamal Baha al-Din, a également fortement milité pour l'introduction d'un cours sur les valeurs dans les programmes scolaires nationaux. Des critiques venues de toutes les obédiences idéologiques et politiques ont dénoncé ce cours, souvent au motif qu'il faisait partie d'un projet américain visant à séculariser la société égyptienne et à priver sa jeunesse de son identité nationale et religieuse. Après plus d'une décennie de reports, en raison principalement de son caractère politiquement sensible, ce cours a finalement été mis au programme de l'enseignement primaire en 2001. Il reste l'objet de vifs débats publics.

Il n'est pas possible de procéder dans ce chapitre à une analyse détaillée du contenu de ce cours sur les valeurs et la morale, mais il suffit de dire que les droits et responsabilités des citoyens, à l'échelle locale et mondiale, en sont le thème principal. Dans le manuel de première année, les histoires qui l'illustrent se déroulent à la maison, à l'école et dans le monde imaginaire des animaux. A mesure que l'on avance dans le cursus scolaire, les situations de référence passent de la communauté de voisinage à des communautés plus larges. Les enfants décrits dans ces manuels interagissent d'abord avec leurs pairs, des adultes et des institutions de niveau local (par exemple,

la maison, l'école, le voisinage), puis de niveau étatique (écoles, tribunaux et commissariats de police) et enfin de niveau international (ONU). Des thèmes transversaux comme la propreté, l'honnêteté, la liberté, l'environnement, la paix, la loyauté et l'économie s'enchaînent les uns après les autres et sont traités de manière plus complexe au fil des ans. Parmi les thèmes liés au contexte local, on trouve la compréhension interreligieuse (diverses leçons mettent en scène un musulman et un chrétien réalisant combien ils sont semblables) et la nécessité d'obéir à l'autorité, qu'il s'agisse des parents, des enseignants ou des fonctionnaires du gouvernement. La dernière leçon du manuel du troisième niveau du primaire est par exemple intitulée "Le respect est une responsabilité" et traite de l'importance de respecter les lois. Elle représente un voleur (un homme maigre et mal rasé aux vêtements miteux) menotté et emmené par un policier qui fronce les sourcils. La seconde image présente le même homme, rasé, assis dans le box des accusés d'un tribunal égyptien, devant deux juges, un gros avocat pointant sur lui un doigt accusateur. Le texte qui accompagne ces images proclame : "Les hommes de loi protègent les droits de l'individu."

Dès la page d'introduction, l'équipe dirigée par le directeur du Centre pour les programmes scolaires laisse transparaître l'équilibre délicat auquel elle fut confrontée lors de la rédaction des manuels. Ceux-ci tentent de transmettre aux élèves un sentiment d'allégeance à la communauté locale, à la nation, à la science, à la communauté internationale, à l'humanité en général et à Dieu. Comme il est indiqué dans la préface, les manuels traitent de "certaines morales et valeurs appropriées à notre société égyptienne, nos croyances religieuses et ce à quoi nous adhérons en termes de coutumes et de traditions". La méthode pédagogique utilisée est déclarée être celle d'un "apprentissage actif", opposé à la "mémorisation et [à la] dictée". Dans ces manuels, en couleurs et, les premières années, remplis d'images de style bande dessinée, se succèdent des histoires et des propositions d'activités reposant sur des "directives scientifiques et pédagogiques", et censées permettre à l'élève de réfléchir de façon indépendante, de tenir son rôle, de mettre en œuvre ses compétences pratiques, "d'imaginer et de créer, de rechercher et d'expérimenter... et de s'exprimer par lui-même sur les plans linguistique et artistique". Pour rassurer le lecteur sur le fait que les manuels sont bien en harmonie avec la religion et les valeurs nationales, les auteurs concluent ainsi

leur préface : “Nous demandons à Dieu que les enseignants et les élèves apprécient le contenu de ce livre comme moyen d’éducation et d’acquisition de connaissances, et que son utilisation leur procure du plaisir, tout cela pour le plus grand bien de notre Égypte bien-aimée. Que Dieu nous guide vers le droit chemin.”

Lors de discussions de groupe (*focus group interviews*) menées en 2006 et 2007 avec des enseignants au sujet de ce cours, un reproche fréquemment formulé et presque unanime fut le suivant : ce cours est ennuyeux et constitue une perte de temps. Les enseignants se souciaient de la gestion du temps dévolu aux différents cours et n’étaient pas convaincus que celui-là fournisse une réelle “valeur ajoutée”. Quelques enseignants considéraient de plus le cours entaché par son association avec le “centre américain”, mais la plupart firent valoir que, dans des programmes déjà pléthoriques, cette matière supplémentaire ne faisait que diminuer le temps imparti aux disciplines fondamentales que sont les sciences, les mathématiques et la langue arabe.

En ce qui concerne l’enseignement en classe de la matière “valeurs et morale”, des observations ont été faites lors de deux séances de cours dans une école publique d’un quartier populaire du Caire, en 2003. Cet enseignement faisait l’objet d’un cours hebdomadaire de quarante minutes. Lors de la première séance, l’enseignante semblait très pressée d’“expédier” la leçon. Les élèves de première année, assis à leur bureau de bois, étaient agités, mais participèrent au cours en répétant à l’unisson certaines parties de la leçon à l’invitation de leur professeur. Le sujet portait sur la coopération (*al-ta’âwun*). L’enseignante présenta l’image d’un garçon en sueur s’efforçant de porter tout seul une lourde table. Une seconde image le montra heureux et souriant, deux autres enfants l’aidant à porter la table avec facilité. L’enseignante expliqua la scène et dit : “Ceci est un exemple de coopération.” Elle demanda alors à la classe : “De quoi ceci est-il un exemple ?” et les élèves répondirent dans un semi-unisson : “De coopération !” Elle répéta alors en élevant la voix : “Hé ! ce que vous voyez là, c’est un exemple de quoi ?” et les élèves répliquèrent, avec plus d’entrain : “De coopération !” Lors d’une autre leçon, donnée une autre semaine à des élèves de deuxième année du primaire, le sujet porta sur les règles de circulation ; le cours se déroula à peu près de la même façon, sauf qu’un garçon reçut un coup sur la paume de la main pour avoir répondu de manière incorrecte à une question portant sur les feux de signalisation.

Un éducateur chevronné et qui devint conseiller politique a résumé ce qu'on peut désigner comme le reproche "bénin" fait à cette matière : "Je ne suis pas convaincu par l'objet de ce cours sur les valeurs et la morale. Je ne crois pas que de tels sujets puissent être enseignés à coups de cours et d'examens. Je pense aussi que c'est le travail des parents et des enseignants de religion – qu'il s'agisse de l'islam ou du christianisme – d'enseigner la morale aux élèves. En général, dans ce domaine, les livres ne sont pas nuisibles, mais ne sont pas non plus bénéfiques." D'autres tenaient un discours plus alarmiste et nourrissaient de réels doutes, penchant pour l'existence d'un vaste projet impérialiste américain – ce que certains appellent un "complot" – de contrôle des esprits et des âmes de la jeunesse et des enfants égyptiens.

Ce cours sur les valeurs et la morale et, plus globalement, le rôle de l'USAID dans la réforme des programmes scolaires ont alimenté de nombreuses théories du complot. Un éditorial publié en 2001 dans le journal d'opposition *al-Wafd*, juste après le lancement de ce nouvel enseignement, en donne un exemple typique : "Les cours concernant la morale sont maintenant enseignés parallèlement à ceux de religion dans les écoles. Nous pensons qu'il s'agit d'une étape vers l'élimination future des cours de religion. Le ministère dira d'abord que le contenu des cours concernant la morale est très semblable à celui des études religieuses, puis il dira que ces cours ont un avantage sur les cours de religion, à savoir que chrétiens et musulmans peuvent y assister ensemble et les cours de religion finiront par disparaître. La question est de savoir qui se cache derrière tout cela? Un pouvoir occulte? Il est à noter que la quatorzième proposition des *Protocoles des Sages de Sion* visant à contrôler le monde stipule : « Nous devrions détruire toutes les religions. » Leur objectif est en effet de voir les générations futures sans religion et démunies de tout sens patriotique."

Dans son livre traitant de l'influence occidentale sur la réforme de l'enseignement en Egypte durant les années 1990, Fatma Sayed dénigre les positions critiques et parfois "conspirationnistes" prises par les intellectuels égyptiens et un large éventail d'hommes politiques d'opposition vis-à-vis de la réforme de l'éducation. Elle affirme que "la suspicion d'un complot étranger derrière chaque mesure proposée et chaque opinion émise par les experts de l'éducation nationale, qu'ils appartiennent ou non au ministère de l'Éducation,

a mis en péril les efforts de réforme du système éducatif. Suite à la montée du scepticisme dans la population, alimentée par de vigoureuses campagnes d'opinion, certains projets ont été interrompus et plusieurs donateurs bilatéraux, telles la JICA japonaise (Japanese International Cooperation Agency), la GTZ allemande (Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit), la DANIDA danoise (Danish International Development Agency) et l'aide britannique, ont décidé soit de réduire leur implication directe dans l'éducation de base, pour éviter de provoquer les sensibilités politiques et culturelles, soit de diriger leur aide vers les enseignements supérieur ou technique et des sujets d'études qui ne sont pas liés au triangle identitaire nation-religion-culture" (Sayed, 2006).

Fatma Sayed fait valoir que les théories du complot régresseraient si les acteurs nationaux participaient davantage au processus de réforme et si la réforme elle-même était réalisée avec une plus grande transparence. Cependant, à mieux y regarder, le problème n'est pas seulement celui de la transparence. Les théories du complot vont et viennent, et toute réforme – des programmes scolaires ou d'autres aspects de l'éducation – est regardée avec méfiance parce qu'elle est considérée localement comme une intrusion dans les espaces moraux et culturels intimes de la société. Ces réformes entreprises en vue d'ajuster le système éducatif égyptien aux standards internationaux sont souvent perçues localement comme une tentative des nations plus puissantes de "dé-égyptianisation" (neutralisation de la revendication nationale) et de déculturation (neutralisation de toute conscience historique ou religieuse) de la société égyptienne. Les réformes d'inspiration internationale sont considérées comme affaiblissant la dimension sociale et culturelle de l'éducation, tout en renforçant ses impératifs économiques.

L'ESSOR DE L'ÉCOLE NÉOLIBÉRALE

Avec le tournant néolibéral des années 1990, la langue de la politique éducative s'est imprégnée de la terminologie des marchés, faite d'"efficacité" et de "responsabilité" (*accountability*), combinée au vocabulaire politique de la démocratie et des droits de l'homme. Tout se passe comme si, en théorie du moins, démocratie et libre marché pouvaient trouver dans l'école une harmonieuse synergie.

Une nouvelle langue, issue du secteur des affaires, émergea alors dans les rapports portant sur les politiques d'éducation, pour décrire l'"entreprise éducative". Par exemple, il est fait référence à l'"école productive", à l'"école efficace" et à l'"école favorable à l'enfant" (*child friendly*). L'"école productive" réfère au marché scolaire potentiel sur lequel les écoles présentent une offre, en tant qu'unités de production susceptibles de générer des revenus. Plutôt que de produire des consommateurs passifs de connaissances, les écoles doivent assumer une fonction économique en opérant "comme des unités de production rentables et comme des institutions commerciales susceptibles de rendre et vendre différents services à l'environnement local". Comme cela est expliqué dans un rapport du ministère de l'Éducation : "L'école doit se transformer en une ruche efficace fournissant à l'apprenant le potentiel nécessaire pour lui faire changer sa culture de consommateur en une culture de producteur... La notion d'"école productive" constitue un indicateur important de la performance qualitative de l'éducation" (Ministry of Education, 2003).

La dimension de l'"efficacité" est censée compléter les objectifs de l'"école productive", en insistant sur la nécessité pour celle-ci de fournir un environnement scolaire performant, professionnel, technologiquement à jour et de haute qualité. L'école efficace est considérée comme "étant responsable (*accountable*) de la qualité de ses services et contribuant à la création d'une société éduquée ouverte au dialogue et à la démocratie" (*ibid.*).

Enfin, l'école doit être "favorable à l'enfant" et promouvoir les principes de participation. En termes souvent très flous, la participation de l'élève, dans le contexte de l'appareil scolaire égyptien, a été conçue comme comportant trois dimensions. Comme indiqué dans un document de politique du ministère de l'Éducation, la participation consiste en : (1) "l'engagement vis-à-vis des valeurs et des principes de la participation [*sic*], en vue de promouvoir le travail en équipe et d'élargir le champ du dialogue, du débat et de l'échange d'informations et d'idées"; (2) "l'utilisation efficace des technologies de l'information en vue de faciliter l'échange et la diffusion de l'information et de permettre de sages prises de décisions contribuant au développement de l'éducation"; (3) la "participation communautaire" (*ibid.*, de même que les citations incluses dans le paragraphe suivant).

De nouvelles exigences sont attendues des enseignants, qui doivent tenir des rôles cumulés et contradictoires au sein de ce qu'on peut

appeler l' "école néolibérale". En 2003, l'Académie professionnelle pour enseignants a été créée afin de superviser la formation et le perfectionnement professionnel des enseignants, ainsi que l'octroi des licences d'enseignement. L'enseignant d'aujourd'hui, comme l'a soutenu le comité national de travail sur les standards pour l'éducation, doit remplir de nouveaux rôles. Il ne peut plus être simplement un enseignant au sens classique du terme, il doit cumuler les rôles "d'éducateur, de planificateur, de penseur réfléchi, de chercheur, d'intellectuel, d'évaluateur, d'apprenant et de chef d'orchestre". En plus d'être en mesure de façonner une nouvelle culture de l'apprentissage, l'enseignant doit avoir bien assimilé les méthodes de recherche utilisées dans sa discipline, afin d'être "en mesure de produire des connaissances". De plus, l'enseignant-éducateur "pense de manière souple et accepte les nouveautés", "encourage les élèves à critiquer ce qui relève de la coutume et à ne pas céder à la tradition" et "aide les élèves à découvrir les contradictions". L'enseignant doit faire preuve d'un caractère moral exemplaire et demeurer fidèle à la déontologie de sa profession, car "l'enseignement est une démarche éthique sur laquelle les valeurs fondamentales de la société sont construites". Il doit se comporter "d'une manière polie vis-à-vis de ses élèves et collègues", garder en public "un comportement modeste" et être "un modèle de loyauté et de dévouement à la nation".

Avec une telle multiplication et de tels changements d'exigences posées à l'enseignant-éducateur, et avec un tel accent mis, en grande partie par les donateurs, sur des pédagogies "centrées sur l'enfant" et sur l'"apprentissage actif", la formation des enseignants est devenue prioritaire. Durant les années 1993-2003, 10 084 enseignants égyptiens ont été formés à l'étranger, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en France et en Irlande. Pour faciliter leur formation sur place, de très grands centres de formation et de recyclage des enseignants ont été construits. La "Cité éducative de Moubarak" se présente comme le plus grand institut de formation et de perfectionnement professionnel des enseignants au Moyen-Orient. Cette Cité, construite en deux phases, a été inaugurée en 2002 et 2004, est implantée sur un terrain de 12 900 mètres carrés situé dans la Cité du 6-octobre (une ville nouvelle) et comprend une salle de conférences d'une capacité de 1 800 places, des résidences pouvant abriter en tout 2 000 enseignants, un centre de technologie, un énorme magasin de stockage de livres et un institut de formation des enseignants doté d'une capacité

d'accueil de 2 000 personnes. Un autre exemple d'énorme projet éducatif est le Complexe éducatif d'Ismailia, qui contient 54 institutions, dont des écoles, des laboratoires, une grande salle de conférences, une bibliothèque et un centre de formation des enseignants.

Tandis que les Etats s'efforcent de remplir leurs engagements concernant la mise en place d'un appareil éducatif universaliste, centré sur l'enfant et fondé sur les exigences du marché, les agences internationales formulent des recommandations politiques sur les manières de faire face aux défis posés par un appareil éducatif qui doit être au service de toute la population. L'équipe de travail du PNUD spécialisée dans les aspects éducatifs des Objectifs du millénaire pour le développement (UNDP Task Force on Education, 2005) suggère par exemple "des mesures pragmatiques (bien que souvent politiquement difficiles)" de réduction des coûts, parmi lesquelles le recrutement d'enseignants contractuels dans les écoles, la réduction de "la durée de formation initiale des enseignants" et la résistance "aux pressions faites pour la réduction des effectifs en dessous de quarante élèves par classe, ceci tant que la scolarisation universelle ne sera pas atteinte". Dans le même temps, il est proposé que les enseignants reçoivent une formation aux méthodes pédagogiques "centrées sur l'élève" et de "l'apprentissage actif" non fondées sur la seule relation hiérarchique et de face-à-face entre enseignants et élèves. Les enseignants sont donc censés assumer la responsabilité de fournir un enseignement "de qualité", à base d'"apprentissage actif" et renforçant les capacités des femmes, et cela pour tous les enfants d'âge scolaire, tout en travaillant avec des classes plus nombreuses et en bénéficiant de moins de temps de formation initiale, de moins d'autonomie et de moins de sécurité dans l'emploi...

Prenons l'exemple de la fameuse "Initiative pour l'éducation des filles" (GEI), fer de lance de l'action des Nations unies en Egypte, qui vise la diffusion dans les zones rurales reculées d'écoles "favorables aux filles" et qui emploient les méthodes actives d'apprentissage. Dans ces écoles, les enseignantes ou "facilitatrices", comme on les appelle dans la langue de la démocratie participative, travaillent dans des conditions très défavorables. Les animatrices de l'Initiative n'ont aucune sécurité d'emploi, sont engagées sur des contrats de six mois renouvelables et ne bénéficient ni de l'assurance maladie ni de congés payés. En plus de ces médiocres conditions de travail, certaines animatrices devraient également faire du bénévolat en dehors

de leurs heures de travail au sein de comités et de groupes de travail aux réunions longues et nombreuses. L'Initiative emploie exclusivement des femmes de 18 à 35 ans en tant que facilitatrices, superviseuses de terrain et superviseuses techniques. De jeunes "novices", dit-on, sont "plus susceptibles de flexibilité" et donc "plus faciles à former" ou, comme l'a indiqué une formatrice, "moins mutilées par leur culture et plus collaboratives" (Sultana, 2008). Dans une évaluation commandée par l'UNICEF, l'Initiative est décrite comme représentant "une nouvelle génération d'écoles pour une nouvelle génération de femmes, instruites, dotées de capacités et désireuses de prendre leur place légitime dans la société en tant que partenaires de son développement et à égalité avec les hommes [...]" (*idem*). Bien que cela puisse être le cas, il est important de ne pas négliger les détails de l'organisation et de la pratique de ce genre d'initiatives éducatives, car le diable est dans les détails. Une autre lecture pourrait être faite de cette initiative pour le renforcement des capacités des filles : s'il y a des arguments solides à l'appui de l'emploi de femmes comme enseignantes dans ces classes "favorables aux filles", il convient aussi de souligner que de jeunes femmes rurales sont beaucoup moins susceptibles de revendiquer de meilleures rémunérations et conditions de travail que des femmes plus âgées ou des enseignants de sexe masculin. En d'autres termes, elles peuvent être considérées comme une population plus soumise à l'autorité. Une question mérite alors d'être soulevée : en adoptant une politique d'emploi inéquitable, une initiative qui vise à travailler au renforcement des capacités des femmes ne risque-t-elle pas – peut-être par inadvertance – de renforcer les inégalités et de perpétuer la pauvreté et la marginalité sociale des femmes ?

LES MARCHÉS DE L'ÉDUCATION

Une autre dimension de l'approche de l'éducation dans les termes du libre marché ou du monde des affaires est celle de l'augmentation des écoles privées et des services d'enseignement. Le marché de l'éducation, qui s'adresse à un large éventail socio-économique de clients potentiels, illustre l'aggravation des disparités sociales et idéologiques dans la société égyptienne. Au moins six types différents d'établissements privés existent (et chaque type peut être

subdivisé en sous-catégories), qui sont tous sous la tutelle administrative du ministère de l'Éducation et suivent les programmes nationaux d'enseignement : les écoles chrétiennes, les écoles islamiques, les écoles non confessionnelles enseignant en langue arabe, les "écoles de langues", enseignant – au moins partiellement – en langues étrangères, les "écoles d'investissement"¹ et les écoles internationales. Certaines de ces catégories peuvent être combinées, c'est le cas des écoles islamiques enseignant en langues étrangères. D'autres, comme les écoles privées chrétiennes, ont une longue histoire, remontant à la période d'avant l'Indépendance. L'apparition des écoles islamiques (à ne pas confondre avec les écoles azhariennes) date des années 1980; elles ont tenté, avec des résultats mitigés, de cultiver une identité musulmane qui puisse remplacer les formes nationales ou autres d'identification (Herrera, 2006). A l'extrémité inférieure du marché de l'enseignement privé sont reléguées des écoles privées de langue arabe qui offrent un enseignement de qualité légèrement supérieure et des installations en un peu meilleur état que la moyenne des écoles publiques.

La privatisation de l'éducation n'est pas seulement manifeste dans la croissance du nombre des écoles privées, mais aussi dans le phénomène endémique des leçons particulières privées, en particulier au niveau du secondaire. Les familles des classes moyenne et populaire dépensent des fortunes pour rémunérer des tuteurs et des centres proposant des leçons particulières, dans l'espoir que leur enfant atteigne une note moyenne assez élevée au certificat de fin d'études secondaires (*thânawīyya 'amma*) pour lui permettre d'obtenir une place dans la faculté souhaitée². Selon certaines estimations, le montant total dépensé pour les cours particuliers, qui sont en principe illégaux car corrompant le système, excède le budget de l'État consacré à l'éducation. Une étude de la Banque mondiale rapporte que "les

1. Il s'agit d'écoles créées par des hommes d'affaires dans le but assumé et public de "faire des affaires" sur un nouveau créneau, celui de l'offre d'éducation (NDT).

2. L'entrée dans une faculté est conditionnée par cette note, les plus prestigieuses (polytechniques, de médecine, d'économie et sciences politiques) exigeant les notes les plus élevées. Dans le cas du Caire, où existent quatre universités publiques (Le Caire, 'Ayn Chams, al-Azhar et Helwan), la note exigée pour entrer dans une faculté de même spécialité varie selon l'université (la faculté de médecine du Caire, par exemple, exige une meilleure note que celle d'al-Azhar) (NDT).

ménages ont dépensé 4,8 milliards de £e en 2002 pour les leçons particulières de niveau pré-universitaire, ce qui équivaut à 1,6 % du PIB” (World Bank, 2004). Une enquête nationale effectuée auprès de 6 000 ménages montre que les enfants (scolarisés dans le public comme dans le privé) de 64 % des ménages urbains et de 54 % des ménages ruraux prennent des leçons particulières (UNDP Task Force on Education, 2005).

Les centres illégaux de leçons privées, qui se sont multipliés depuis le milieu des années 1990, répondent à la demande de presque tous les groupes socio-économiques et se trouvent aussi bien dans les bidonvilles que dans les quartiers huppés ou les villes moyennes. Au Caire, des élèves scolarisés dans des écoles privées fort coûteuses prennent souvent des leçons particulières dans toutes les disciplines principales à un prix de 2 000 à 3 000 £e par discipline et par an dans des centres spécialisés. Les tuteurs ayant très bonne réputation, ceux dont les étudiants obtiennent des notes particulièrement élevées à la *thânawiyya ‘amma*, ont véritablement un statut de *rock star*. Un tuteur de chimie, par exemple, Ustaz Hanî (“maître Hanî”), a rompu avec un centre de cours connu au Caire pour lancer sa propre entreprise de tutorat lorsque la demande pour ses cours a grimpé en flèche (beaucoup de ses clients ont obtenu des notes leur permettant d’entrer en faculté de médecine ou dans d’autres facultés prestigieuses). Il est connu pour son style de vie de millionnaire. Il conduit une voiture allemande de luxe et passe ses vacances dans une villa à Marina, station balnéaire huppée de la côte méditerranéenne. Sa secrétaire, très à la mode, tient son emploi du temps et la liste d’attente croissante des candidats à ses séances de tutorat. Mais les marchés sont volatils et l’ascension fulgurante d’un tuteur étoile peut connaître un crash si les clients d’un autre tuteur viennent à décrocher des résultats supérieurs aux siens à l’examen de fin du secondaire.

D’un point de vue socio-économique, il existe différentes façons d’analyser la déréglementation et la privatisation de l’éducation : l’approche par le marché libre soutient que la concurrence entre les “entrepreneurs d’enseignement” peut conduire à un plus grand choix et à des services de meilleure qualité, bien que la bonne qualité ait un coût monétaire ; l’approche par l’économie morale veut que, lorsque la confiance dans les institutions sociales est perdue, la vénalité et la corruption prennent le relais (Hartmann, 2007). Par nécessité d’obtenir des revenus décents – le salaire de départ d’un

enseignant ayant un diplôme universitaire est de 23 \$ (US) par mois –, les enseignants se mettent eux-mêmes sur le marché des cours privés et, ce faisant, compromettent leur rôle d'éducateurs et encourent le mépris du public en portant atteinte à la déontologie de leur métier. Les enseignants sont tenus responsables d'une grande partie de ce qui s'est détérioré dans le système éducatif et sont accusés de spéculer sur le désir populaire de promotion par l'éducation. Avec la détérioration de l'enseignement public, les marchés de l'éducation sont devenus de plus en plus lucratifs et leurs enjeux monétaires de plus en plus importants. Des termes empruntés au langage de la criminalité sont entrés dans le discours public pour évoquer les enseignants et les leçons privées, avec des références fréquentes faites dans les médias aux "mafias de la leçon particulière", aux "chefs de bande", aux "centres illégaux", à l'"extorsion de fonds" et aux "profiteurs" (Frag, 1994, 1996 et 2006).

La description d'une école secondaire dans une ville provinciale de taille moyenne peut illustrer ce qui semble devenir une tendance de l'offre d'enseignement. L'auteur a visité une école secondaire de garçons du secteur public pour y rencontrer certains enseignants au cours de ce qui devait être une journée d'école ordinaire. Lorsqu'elle entra dans l'établissement, il fut immédiatement clair que quelque chose n'allait pas : à part les salutations hospitalières des enseignants et le bruit des klaxons et des vendeurs à l'extérieur de l'école, presque aucun bruit ne se faisait entendre. Le silence n'est pas vraiment la caractéristique principale d'une école de garçons du secteur public dont les effectifs sont à pleine capacité. Qu'il n'y eût pas d'élèves dans l'école, pas un seul, cela s'imposa rapidement comme une évidence. Les salles de classe, les couloirs et la cour étaient complètement vides, mis à part des groupes d'enseignants assis ensemble, se livrant à la lecture de journaux, discutant ou sirotant un thé. Les élèves de l'école n'étaient partis ni pour une excursion ni pour une activité sportive, mais étaient chez eux et préparaient leur *thânawiyya 'amma*, porte d'accès à l'université. Il fut expliqué à la visiteuse que, à trois mois seulement de l'examen qui conclut les avant-dernière et dernière années du secondaire, les élèves ne pouvaient plus se permettre de perdre leur temps à l'école. Même si celle-ci était pratiquement vide d'élèves durant les trois ou quatre mois précédant l'examen, les enseignants à plein temps et le personnel administratif étaient obligés d'être présents durant toute

la journée scolaire. Ils arrivaient donc le matin, signaient le registre de présence – condition indispensable pour obtenir leur salaire – et restaient ensuite enfermés dans les bâtiments de l'école. La porte de l'école était effectivement fermée à clé derrière eux, précaution nécessaire, expliqua le directeur, penaud, pour s'assurer qu'ils ne quittaient pas les lieux trop tôt pour commencer leur énorme travail extrascolaire : les leçons particulières à leurs propres élèves, absents de l'école. A 14 heures précises, quand la cloche sonna la fin de la journée scolaire, les enseignants se bousculèrent vers l'entrée de l'école, dont le portier déverrouilla lentement la porte, et se précipitèrent à l'extérieur, dans la hâte de commencer leurs sessions de leçons particulières qui, pour les plus demandés d'entre eux, pourraient durer une bonne partie de la nuit. Pour vérifier si cette scène était typique ou non, je l'ai relatée à d'autres enseignants et élèves sans relation avec cette école. Sans sourciller, ils m'ont répondu : "C'est tout à fait normal." Un étudiant en deuxième année d'université m'a assuré : "Oui, on n'apprend plus à l'école. Nous apprenons tous dans les leçons privées." Le recours croissant à des services éducatifs privés et largement non réglementés signifie que les familles, souvent à contrecœur, peuvent décider de contourner effectivement l'école pour chercher les moyens de faire franchir à leurs enfants les étapes du cursus scolaire. Ceux qui ne peuvent se permettre de se payer des services privés d'apprentissage courent le risque d'être laissés pour compte et de sortir du système scolaire.

ÉDUCATION ET SÉCURITÉ

La sécurité nationale a constitué une quatrième dimension de la réforme éducative durant la période contemporaine. Le discours sur la sécurité nationale a fait son apparition dans la politique éducative au début des années 1990, lorsque l'opposition islamiste au régime et une islamisation des institutions sociales, y compris de l'appareil scolaire, se sont fait jour (Herrera, 2006). Craignant une radicalisation de ses institutions, l'Etat égyptien a entrepris une campagne de répression médiatisée et systématique dans ses écoles et universités. Le ministère de l'Intérieur surveillait l'évolution des signes de radicalisation politique islamiste dans les écoles depuis le début des années 1980, mais ce n'est qu'en 1991 que le nouveau ministre de

l'Éducation mit sous les feux de l'actualité la question du contrôle idéologique de l'école : pour le D^r Baha al-Din (1911-2004) – pédiatre et ancien secrétaire général d'un groupe de surveillance idéologique durant la période nassérienne, l'Organisation de la jeunesse (*Munazamat al-chabâb*) –, les écoles et les universités avaient commencé à échapper dangereusement au contrôle de l'État et à tomber entre les mains des extrémistes islamistes, ce qui constituait une menace pour la sécurité nationale du pays. Le président avait nommé Baha al-Din dans des circonstances politiquement instables : son prédécesseur, Fathi Sorour, avait été brusquement investi de la présidence de l'Assemblée populaire en remplacement de Rifaat al-Mahjoub, violemment assassiné au Caire par les membres d'un groupe militant islamique. L'implication de lycéens et d'étudiants dans les organisations militantes islamistes amena le ministre à qualifier les écoles de "couveuses du terrorisme" (*tafrikh al-irhâb*) (Baha al-Din, 1997). Baha al-Din innova en faisant de l'appareil d'éducation un élément cardinal de la sécurité nationale, à égalité avec l'armée, et par là même tourna la page des décennies de rhétorique de l'ère socialiste faisant de l'éducation un service public de l'État, à l'égal de celui de la santé ou du développement des infrastructures. Le service public de l'éducation devint ainsi un instrument étatique de protection et de surveillance. Dans son livre de 1997, *L'Éducation et l'avenir (al-Ta'lim wa al-mustaqbâl)*, le ministre explique que :

"Le premier principe d'une nouvelle politique éducative est de considérer que l'éducation est une question de sécurité nationale... Ce terme avait longtemps fait référence à la puissance militaire, au bouclier qui protège la nation de tous les dangers qui la menacent, puis il vit sa signification s'élargir durant la période allant de la Première Guerre mondiale à la fin de la guerre froide, lorsque les spécialistes, hommes politiques et hauts officiers de l'armée se rendirent compte que la sécurité nationale concerne d'autres domaines que la simple puissance militaire."

La sécurité nationale a depuis été érigée comme l'un des piliers de l'éducation. Au nom de la sécurité nationale, les écoles subissent de périodiques purges d'enseignants et d'administrateurs identifiés comme extrémistes. C'est également au nom de la sécurité nationale

que les bibliothèques et le matériel didactique sont soumis à des formes plus vigilantes de censure et de contrôle (Human Rights Watch, 2005). Que ces politiques servent à écarter un matériel considéré comme subversif et dangereux et les points de vue perçus comme incitant à la violence et à la division sociale, ou qu'elles soient utilisées comme forme de répression réduisant au silence toute opposition politique ou tout point de vue divergeant de ceux du pouvoir en place, cela n'est pas évident, mais il est probable que les politiques sécuritaires servent ces deux finalités.

La reformulation de la question éducative comme problème de sécurité a été favorisée par la communauté internationale – avec à sa tête les Etats-Unis – après les attentats terroristes du 11 septembre 2001. Le Congrès américain et l'USAID ont considéré l'éducation comme un champ de bataille sur lequel la "guerre contre le terrorisme" doit être menée. L'aide au développement des Etats-Unis au Moyen-Orient a été réorientée pour répondre au nouveau "défi du développement" de l'après-11 septembre et une proportion sans précédent du budget de leur programme d'aide a été allouée à l'éducation, grâce à l'Initiative pour le partenariat au Moyen-Orient (MEPI)¹. Pourtant, comme la déclaration suivante de l'USAID l'atteste, le défi réel semble être autant la libéralisation de l'économie de l'Egypte que la lutte contre le terrorisme et la création d'un terrain pour la réforme démocratique :

"L'Egypte et les Etats-Unis partagent des intérêts stratégiques qui incluent la lutte contre le terrorisme, la résolution des conflits régionaux, la promotion de la paix régionale, la sécurité nationale et régionale, ainsi que la promotion du développement économique. Le programme permanent d'aide bilatérale de l'USAID sert les intérêts et la sécurité nationale des deux pays, il favorise la prospérité et la stabilité de l'Egypte, en facilitant la transition en cours, mais non achevée, d'une économie et d'un système politique dominés par l'étatisme vers une économie de libre marché et un système politique participatif. L'un des principaux objectifs

1. Le budget du volet éducatif de la MEPI se montait à 8 millions de \$ (US) en 2002, 25 millions en 2003, 22 millions en 2004 et 14,4 millions en 2005 (données officielles du site <http://mepi.state.gov>, consulté le 4 juin 2007).



que les Etats-Unis se donnent pour l’Egypte est que ce pays devienne un acteur, parfaitement intégré et compétitif, de l’économie mondiale”¹.

Avec l’arrivée au pouvoir du 44^e président des Etats-Unis, Barack Hussein Obama, le 20 janvier 2009, l’expression accrocheuse de “guerre contre le terrorisme” disparut immédiatement. Dans une interview accordée à la station satellitaire arabe d’information al-Arabiyya six jours après son entrée en fonctions et dans son discours historique au monde musulman prononcé le 4 juin 2009 à l’université du Caire, Obama a appelé à la restauration de relations respectueuses avec les peuples de la région. Comment, le cas échéant, la nouvelle administration des Etats-Unis changera-t-elle ses priorités en matière d’éducation en Egypte, voilà qui reste à voir, mais il est probable que les impératifs de sécurité et de libre marché resteront hautement prioritaires dans l’agenda du développement.

VISION DE L’AVENIR DE L’ÉDUCATION

Une partie de l’histoire de la globalisation de l’éducation en Egypte est faite d’une impressionnante croissance quantitative et d’avancées sociales. Pour n’en citer que quelques-unes, l’Egypte a pratiquement atteint le taux de scolarisation universelle et la parité entre genres dans l’enseignement de base, les taux d’alphabétisation des classes d’âge les plus jeunes sont maintenant élevés et l’on assiste à une augmentation constante des effectifs de filles dans l’enseignement secondaire. L’examen des impacts politico-économiques et sociaux de l’éducation et de l’appareil scolaire révèle cependant des aspects beaucoup plus mitigés.

Les réformes de l’éducation durant le dernier quart du xx^e siècle se sont embourbées dans les conceptions contradictoires des réformes économiques et sociales, et se sont enferrées dans les paradoxes en apparence insolubles où conduit la volonté de promouvoir simultanément la démocratie, l’équité, le libre marché et la sécurité. Les luttes politiques, les orientations incohérentes et les énormes défis que pose

1. Site Internet de l’USAID : <http://www.usaid.gov/policy/budget/cbj2006/ane/eg.html>, consulté le 27 mai 2007.



sa mise en œuvre ont grevé le projet d'une globalisation de l'éducation en Égypte. Lorsque les enfants et leurs parents contournent l'école pour recourir aux services privés d'enseignement, lorsque les activités délictueuses des professionnels de l'enseignement entachent leur réputation, lorsque la réforme des programmes entreprise en vue de faire des enfants égyptiens de futurs citoyens du monde suscite un tollé général et alimente des théories du complot, lorsque des politiques éducatives sont mises en œuvre pour servir des objectifs de sécurité nationale et de guerre contre le terrorisme sans prise en considération de ce que cela coûte à la démocratie, on ne peut s'empêcher de conclure que l'appareil d'éducation et son corps enseignant sont en crise.

Mais la crise peut aussi offrir de nouvelles possibilités et la chance d'un renouveau. Des conceptions, des terminologies et des solidarités nouvelles ou renouvelées sont susceptibles d'apparaître, en vue de l'avènement d'une éducation de qualité fondée sur les notions de démocratie et d'équité. Une vision lucide et séduisante d'une éducation démocratique est nécessaire, qui peut aussi s'inspirer de la grande pyramide de Giza, durable dans sa force, sa simplicité, sa beauté et, surtout, dans sa puissance visionnaire.

LINDA HERRERA

(traduction de François Ireton)

POUR EN SAVOIR PLUS

- FARAG Iman, 1994 : "L'Enseignement en question : enjeux d'un débat", *Égypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, première série, n° 18-19, p. 241-330 [en ligne : <http://ema.revues.org/index112.html>].
- HERRERA Linda et TORRES Carlos Alberto (dir.), 2006 : *Cultures of Arab Schooling : Critical Ethnographies from Egypt*, State University of New York Press, New York.
- HERRERA Linda, 1992 : *Scenes of Schooling : Inside a Girls' School in Cairo*, The American University in Cairo Press, Cairo Papers in Social Science, vol. 15, n° 1, Le Caire.
- HERRERA Linda, 2008 : "Education and empire : democratic reform in the Arab world?", *International Journal of Educational Reform*, vol. 17, n° 4, p. 355-574 [en ligne : <http://campus.iss.nl/~herrera/empire.pdf>].



- HEYWORTH-DUNNE James, 1968 [1939] : *An Introduction to the History of Education in Modern Egypt*, Frank Cass and Co. Ltd, Londres.
- REID Donald Malcolm, 1990 : *Cairo University and the Making of Modern Egypt*, Cambridge University Press, Cambridge.
- SAYED Fatma H., 2006 : *Transforming Education in Egypt : Western Influence and Domestic Policy Reform*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- STARRETT Gregory, 1998 : *Putting Islam to Work : Education, Politics, and Religious Transformation in Egypt*, University of California Press, Berkeley.
- ZAALOUK Malak, 2004 : *The Pedagogy of Empowerment : Community Schools as a Social Movement in Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSAAD Ragui et BARSOU M Ghada, 2009 : "Rising expectations and diminishing opportunities for Egypt's young", in Dhillon N. et Yousef T. (dir.), *Generation in Waiting : The Unfulfilled Promise of Young People in the Middle East*, Brookings Institution Press, Washington DC, p. 67-94.
- ASSAAD Ragui et ROUDI-FAHIMI Farzaneh, 2007 : *Youth in the Middle East and North Africa : Demographic Opportunity of Challenge ?*, Population Reference Bureau, Washington DC [en ligne : <http://www.prb.org/pdf07/youthinMENA.pdf>].
- BAHA AL-DIN Hussein Kamal, 1997 : *Al-Ta'lim wa al-mustaqbâl [L'Education et l'avenir]*, Dar al-Ma'arif, Le Caire.
- CHA Y. K., WONG S. Y. et MEYER J. W., 1992 : "Values education in the curriculum : some comparative empirical data", in Meyer J. W., Kamens D. et Benavot A. (dir.), *School Knowledge for the Masses : World Models and National Primary Curricular Categories in the Twentieth Century*, The Falmer Press, Washington DC/Londres, p. 139-151.
- FARAG Iman, 1994 : "L'Enseignement en question : enjeux d'un débat", *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, première série, n° 18-19, p. 241-330 [en ligne : <http://ema.revues.org/index112.html>].
- FARAG Iman, 1996 : "L'Enseignement en Egypte : économie politique d'une libéralisation annoncée", in Collectif, *Âge libéral et néo-libéralisme*, Le Caire, CEDEJ (dossiers du CEDEJ), p. 247-273.
- FARAG Iman, 2006 : "A great vocation, a modest profession : teachers' paths and practices", in Herrera L. et Torres C. A. (dir.), *Cultures of Arab Schooling : Critical Ethnographies from Egypt*, State University of New York Press, New York, p. 109-134.



- HARTMANN Sarah, 2007 : "The informal market of education in Egypt, private tutoring and its implications", in Hüsken T. (dir.), *Youth, Gender and the City. Social Anthropological Explorations in Cairo*, Goethe-Institute, Le Caire, p. 91-124.
- HERRERA Linda, 2006 : "Islamization and education : between politics, profit, and pluralism", in Herrera L. et Torres C. A. (dir.), *Cultures of Arab Schooling : Critical Ethnographies from Egypt*, State University of New York Press, New York, p. 25-52.
- HUMAN RIGHTS WATCH, 2005 : *Reading Between the "Red Lines" : The Repression of Academic Freedom in Egyptian Universities (Report)*, Human Rights Watch, vol. 17, n° 6, juin 2005 [en ligne : <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/egypt0605.pdf>].
- MINISTRY OF EDUCATION, 2002 : *Mubarak and Education : Qualitative Development in the National Project of Education, Application of Principles of Total Quality*, Ministry of Education Book Sector, Le Caire.
- MINISTRY OF EDUCATION, 2003 : *Project for National Standards : National Standards for Education in Egypt*, vol. I, Ministry of Education, Le Caire.
- NCERD (National Center for Educational Research and Development), 1986 : *Education Development : National Report of Arab Republic of Egypt from 1984-1985*, NCERD, Le Caire.
- NCERD (National Center for Educational Research and Development), 2001 : *Education Development : National Report of Arab Republic of Egypt from 1990-2000*, NCERD, Le Caire [en ligne : http://www.ibe.unesco.org/National_Reports/ICE_2001/Egypt.pdf].
- NCERD (National Center for Educational Research and Development), 2004 : *Development of Education in Arab Republic of Egypt from 2000-2004*, NCERD, Le Caire [en ligne : http://www.ibe.unesco.org/International/ICE47/English/Natreps/reports/egypt_ocr.pdf].
- RAMY Sahar Mohamed, 1993 : *Impact of U.S. Assistance on Educational Policy in Egypt : A Case Study on the Center of Curriculum and Instructional Materials Development 1989-1992* (Master of Arts Thesis), The American University in Cairo Press, Le Caire.
- SAYED Fatma H., 2006 : *Transforming Education in Egypt : Western Influence and Domestic Policy Reform*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- SILVER Hilary, 2007 : *Social Exclusion : Comparative Analysis of Europe and Middle East Youth*, Wolfensohn Center for Development/Dubai School of Government, Washington DC/Dubai, Middle East Youth Initiative Working Paper, n° 1, septembre 2007 [en ligne : http://www.shababinclusion.org/files/558_file_Silver_Paper_final.pdf].
- STARRETT Gregory, 1998 : *Putting Islam to Work : Education, Politics, and Religious Transformation in Egypt*, University of California Press, Berkeley.

- SULTANA Ronald, 2008 : *The Girls' Education Initiative in Egypt*, UNICEF-MENARO, Le Caire, Learning Series, vol. 1.
- UNDP Task Force on Education, 2005 : *Toward Universal Primary Education : Investments, Incentives, and Institutions. Achieving the Millennium Development Goals*, Earthscan, Londres [en ligne : <http://www.unmillenniumproject.org/documents/Education-complete.pdf>].
- UNESCO Institute for Statistics, 2004 : *UIS Statistics in Brief. Education in Egypt*, [en ligne (consulté le 26 mai 2007) : http://www.uis.unesco.org/profiles/EN/EDU/countryProfile_en.aspx?code=2200].
- WORLD BANK, 2004 : *Unlocking the Employment Potential in the Middle East and North Africa : Toward a New Social Contract*, The World Bank, Washington DC [en ligne : <http://go.worldbank.org/YPIIBSXOV0>].
- WORLD BANK, 2008 : *The Road not Traveled : Education Reform in the Middle East and North Africa*, The World Bank, Washington DC, MENA Development Report [en ligne : http://siteresources.worldbank.org/INTMENA/Resources/EDU_Flagship_Full_ENG.pdf].
- ZAALOUK Malak, 2004 : *The Pedagogy of Empowerment : Community Schools as a Social Movement in Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire.





DE L'ÉCOLE CORANIQUE À L'UNIVERSITÉ AL-AZHAR

Le système scolaire égyptien est dominé par les écoles gouvernementales qui scolarisent environ 90 % des enfants. Les écoles privées restent très minoritaires et concentrées dans la capitale et ses abords. Dans le reste de l'Égypte, les élèves n'ont le plus souvent pour alternative aux écoles publiques que les instituts azhariens, ensemble d'institutions éducatives chapeautées par l'université al-Azhar¹. Le réseau de ces établissements d'enseignement s'est considérablement développé depuis les années 1970 ; il comprend des écoles primaires, préparatoires et secondaires², ainsi que des universités régionales et, bien entendu, l'université mère située au Caire. L'ensemble tire son nom de la célèbre mosquée du Caire historique (ou fatimide) qui n'accueille cependant plus aucun enseignement. Ces instituts suivent les programmes officiels du ministère de l'Éducation, auxquels ils ajoutent entre vingt et trente heures hebdomadaires d'enseignement dit religieux. Ils ne doivent pas être confondus avec les écoles coraniques (en Égypte, *kuttâb*), même si le récent essor des instituts azhariens a contribué au maintien ou au renouveau de ce secteur oublié des institutions égyptiennes d'enseignement.

1. Le terme *ma'had* (institut) a été conservé pour les différencier des écoles gouvernementales (*madrassa*).

2. L'enseignement primaire égyptien correspond au primaire français, mais dure six ans ; le préparatoire (*i'dâdî*) correspond au collège français, mais ne dure que trois ans ; le secondaire (*thânawî*) correspond au lycée français et dure comme lui trois ans. Au total, les élèves ont donc une scolarité de douze ans comme en France.





Nous allons commencer par visiter un *kuttâb* contemporain en Haute-Egypte, avant de voir de quelle manière cette institution s'inscrit dans l'expansion récente des institutions d'enseignement azharien, que nous tenterons ensuite de décrire, y compris dans leurs caractéristiques résolument modernes, parmi lesquelles une forte féminisation de leur public.

ENTRONS DANS UNE ÉCOLE CORANIQUE

Pénétrer, au début du *xxi*^e siècle, dans un *kuttâb* de village peut s'apparenter à un voyage dans le passé. Cependant, de nombreux signes indiquent que le *kuttâb* est bien inscrit dans son temps. Nous sommes dans le village de Kum al-Buhayrât, en Haute-Egypte, en face de Louxor, sur la rive occidentale, près de la vallée des Reines et du temple de Medinet Habou.

Par les ruelles de terre battue, de bon matin, les enfants convergent vers l'école coranique locale, seuls ou par petits groupes ; ils ont entre 3 et 7 ans pour la plupart. Ils passent le portail de fer et pénètrent dans le nouveau *kuttâb* de leur village, un vaste bâtiment de béton armé et de brique de plus de 150 mètres carrés. Les enfants s'assoient en petits cercles, autour du cheikh (maître d'école coranique) ou d'un de ses adjoints. Ils commencent leur journée par la leçon d'écriture. À l'aide d'un morceau de canne à sucre trempé dans une encre artisanale, les plus petits tracent maladroitement des lettres selon un modèle préécrit sur leur petite tablette de fer blanc, puis les épellent. Ceux qui savent déjà leurs lettres¹ écrivent sous la dictée un groupe de versets, prononcés par le maître en distinguant bien chaque lettre. Les groupes de cinq à huit enfants ne sont pas homogènes et le cheikh passe d'un enfant à l'autre, alternant les exercices. Les enfants se regroupent ensuite dans une autre partie de la grande salle et attendent que se mette en route l'exercice pratiqué collectivement tout au long de la journée : répéter les noms des lettres de

1. La lecture d'une langue sémitique comme l'arabe suppose aussi l'apprentissage des "vocalisations" (des signes, placés au-dessus ou au-dessous des consonnes, qui représentent les trois voyelles brèves *a*, *i*, *u*), des "signes diacritiques" (redoublement de consonne, liaison...) et des "désinences". Ces signes sont toujours présents dans le texte coranique afin d'éviter toute faute de lecture ; ils sont généralement absents dans l'arabe "standard" contemporain.



l'alphabet, suivis d'un mot-exemple, répéter les dernières sourates du Coran (les plus courtes), verset par verset, sous la dictée d'un enfant plus avancé, en un chœur rythmé et assourdissant. Le gazouillis des nombreux oiseaux et la chorale intermittente des jeunes enfants composent un fond sonore qui résonne au-delà des murs du *kuttâb*.

Ceux qui ont déjà appris à lire et à écrire ne sont pas gênés par cette ambiance sonore générale, à laquelle ils sont habitués et ont participé depuis leur plus jeune âge. Assis en tailleur, ils écrivent ou lisent, les filles d'un côté et les garçons de l'autre ; mais quelques-uns circulent et il n'est pas rare que des filles plus âgées surveillent ou aident des garçons. Certains recopient sur une tablette une sourate ou une portion de sourate, un exemplaire du Coran sur l'autre genou. Animés d'un balancement d'avant en arrière, d'autres mémorisent en relisant leur tablette ou directement dans un exemplaire du Coran. Les enfants mémorisent le Coran en partant des sourates finales, les plus courtes et les plus poétiques, et en progressant par étapes quotidiennes jusqu'à la deuxième sourate (dite de "La vache")¹. Au fur et à mesure que l'enfant avance, son travail repose moins sur le recopiage et davantage sur la (re)lecture. Il porte d'abord la tablette au cheikh, qui corrige la forme des lettres et la vocalisation quand elles sont erronées et ajoute des signes de lecture correspondant aux allongements de certaines syllabes et aux pauses autorisées ou obligatoires. L'enfant retourne s'asseoir et commence à relire sa tablette, en remuant les lèvres et en se balançant. Quand il se sent prêt – ou qu'il est appelé par le cheikh –, il vient lui réciter sa leçon, tous deux se balançant légèrement en cadence. L'élève se tient debout près du maître assis sur une large banquette ou le suit dans sa déambulation, accompagné de trois ou quatre enfants attendant leur tour. Le cheikh pose souvent une main sur l'épaule ou la nuque du récitant. Il peut simultanément surveiller l'activité d'autres enfants, converser avec un tiers, tout en écoutant la récitation et en corrigeant immédiatement les fautes ou les hésitations. Il peut aussi user de sa badine, faite d'une tige de palmier, pour reprendre une faute de récitation ou punir des enfants dont la dissipation est trop visible.

L'école coranique, telle qu'on peut la voir de nos jours en Haute-Egypte comme dans le Delta, n'est pas une survivance d'un passé

1. La première, dite de "L'ouverture" (*Fātiha*), très courte et apprise en premier, est répétée lors de chaque prière.

pré-moderne, un archaïsme en voie de disparition, voire une institution réactionnaire. C'est une institution contemporaine qui, tout en conservant des techniques d'enseignement fort anciennes, a aussi su évoluer dans son environnement depuis un siècle. Le Coran y a d'abord été diffusé sous une forme imprimée dès le début du xx^e siècle, remplaçant la dictée intégrale tablette par tablette. Certaines formes plus collectives d'enseignement s'y sont acclimatées, certaines activités artisanales (tissage et vannerie notamment) en ont disparu. L'emploi du temps du *kuttâb* s'est ensuite adapté à la diffusion de l'école primaire gouvernementale : dans beaucoup de cas, en particulier dans le Delta, le *kuttâb* s'est polarisé sur la mémorisation orale du Coran, laissant à l'école primaire le soin d'apprendre à lire et à écrire ; les enfants vont plus jeunes au *kuttâb*, avant de rejoindre l'école vers l'âge de 7 ans, puis le fréquentent parallèlement à l'école ou à l'institut. Pendant les grandes vacances, les *kuttâb* se remplissent d'enfants du village ou venus de la ville.

Enfin, la proportion de filles s'est accrue depuis le début des années 1990 d'une manière qui a changé la physionomie des *kuttâb*. Depuis le début du xx^e siècle, ceux-ci comprenaient environ 10 % de filles, rarement plus, souvent moins¹. Les filles constituent aujourd'hui entre un tiers et la moitié des effectifs. La vitalité du *kuttâb* contemporain et l'augmentation du nombre de fillettes mémorisant le Coran doivent être rapprochées de l'expansion du réseau des instituts azhariens depuis le milieu des années 1970.

L'INSERTION DU *KUTTÂB* DANS LE SOUS-SYSTÈME AZHARIEN

Si le *kuttâb* que nous venons de visiter a pu trouver des fonds pour la construction d'un nouveau bâtiment et si le nombre d'élèves augmente depuis sa réouverture (près de 300 en 2004), c'est bien que les habitants du village y trouvent un intérêt. Au-delà de la valorisation de la mémorisation du Coran et du maintien des traditionnelles récitation publiques lors des événements communautaires (funérailles, soirées de ramadan...), c'est très probablement l'établissement de

1. Sur la "première féminisation" du *kuttâb*, et plus généralement sur son évolution entre 1870 et 1920, voir Lavergne (2007).

plusieurs instituts azhariens dans les villages proches qui a créé les conditions du renouveau des *kuttâb*.

En effet, les écoles azhariennes (appelées “instituts”) entretiennent diverses relations avec les *kuttâb*. Par exemple, le cheikh du *kuttâb* de Kum al-Buhayrât, décrit ci-dessus, enseigne une heure chaque matin dans l’institut primaire féminin du bourg voisin. Dans un autre village, un enseignant d’institut préparatoire masculin a ouvert dans une cour couverte de palmes et dotée de tableaux noirs son propre *kuttâb*, qui fonctionne en fin d’après-midi. Les *kuttâb* sont également liés à l’administration d’al-Azhar de plusieurs manières. Depuis 1979, un département des “Affaires coraniques” dépendant de la Direction des instituts azhariens supervise les *kuttâb* qui en font la demande, en échange de certains avantages. Jusqu’au milieu des années 1990, les maîtres de ces *kuttâb* recevaient une petite somme chaque mois; ce système a été remplacé par l’attribution de primes aux cheikh qui présentent des élèves aux concours de récitation du Coran organisés par l’université al-Azhar. Ces concours ont pris de l’ampleur depuis une dizaine d’années et les enfants touchent des sommes importantes en récitant tout ou partie du Coran¹. En 2003, plus de 7 700 *kuttâb* sont enregistrés et contrôlés par le département des Affaires coraniques. Ils sont fréquentés par plus de 300 000 enfants, dont 38 % de filles, et 6 % de ces *kuttâb* sont dirigés par des femmes.

De ces éléments il ressort que le *kuttâb* s’est partiellement intégré dans le système scolaire égyptien depuis la fin des années 1970, sans pour autant devenir une institution étatique. Il remplit aujourd’hui une fonction à la fois religieuse et scolaire dans un jeu complexe qui implique le ministère de l’Education, le ministère des Waqf² et al-Azhar. C’est une institution locale, non étatique (le cheikh n’est pas un fonctionnaire rémunéré par l’Etat ni par al-Azhar), dont l’existence tient à la négociation entre des parents (qui financent) et un maître (qui enseigne), et qui peut être soumise à une inspection par l’administration d’al-Azhar ou par le ministère des Waqf. Aujourd’hui, avec le développement des instituts azhariens, le *kuttâb* possède, outre une

1. Jusqu’à 2 000 £e pour un enfant répondant sans fautes à des questions portant sur l’intégralité du Coran – sachant qu’un salaire mensuel d’ouvrier cairote est compris entre 300 et 400 £e.

2. Le ministère des Waqf, héritier de l’administration qui s’occupait il y a un siècle de la gestion des fondations religieuses charitables, traite aujourd’hui des “Affaires religieuses”, principalement sur le mode sécuritaire (contrôle des mosquées, des prédicateurs, des associations religieuses...).



fonction spécifiquement religieuse – qu'il conserve – de transmission et de diffusion du Coran, essentiellement une fonction de pré-scolarisation pour les instituts : il est l'équivalent d'une école maternelle dotée d'un programme pédagogique chargé.

Il n'y a plus de *kuttâb* dans les grandes villes au sens strict du terme ; il peut cependant y avoir des cours de religion dans une mosquée ou les locaux d'une association religieuse, une ou deux heures par semaine, ce qui s'apparente à du catéchisme. Dans de nombreux villages et villes du Delta, les *kuttâb* avaient disparu, concurrencés par les écoles gouvernementales, les jardins d'enfants, la télévision... Le maintien, le retour ou la croissance des *kuttâb* sont imputables aujourd'hui à la politique de développement des instituts azhariens.

AL-AZHAR AUJOURD'HUI

Al-Azhar est aujourd'hui une vaste institution, dotée de ressources propres, mais recevant également des subsides importants de l'Etat ou de particuliers. C'est une institution que l'on peut dire para-étatique, dans la mesure où elle est partiellement financée et contrôlée par le gouvernement égyptien. Elle est placée directement sous l'autorité du Premier ministre, qui nomme ses principaux dirigeants, en particulier le "cheikh al-Azhar", qui exerce une autorité morale et religieuse au niveau national, assisté d'un aréopage de savants chargés de promouvoir et de défendre l'islam (voir le chapitre "L'islam « officiel » et ses relations avec l'Etat", p. 855).

Historiquement, la mosquée al-Azhar fut d'abord le centre de propagande religieuse du califat fatimide (969-1170), puis la principale université sunnite du Caire mamelouk et ottoman. Au cours du XIX^e siècle, les autres mosquées d'enseignement égyptiennes s'effacent, laissant à al-Azhar le monopole de l'enseignement religieux et le rôle d'autorité religieuse centrale, pour l'Egypte, mais aussi pour l'ensemble du monde musulman sunnite.

La mosquée-université al-Azhar subit plusieurs réformes entre 1870 et 1936, qui en réorganisent la direction, les études, les examens et les diplômes. Les effectifs ont plutôt tendance à se réduire sur la période, en même temps que la place d'al-Azhar dans la société, dans la mesure où de plus en plus de débouchés lui échappent, avec le développement d'institutions d'enseignement étatiques et la laïcisation du droit et





des tribunaux. Le principal changement pour l'université intervient à l'époque nassérienne, lors de la grande réforme de 1960-1961. Dans l'impossibilité de laïciser al-Azhar, le pouvoir décide d'introduire à l'intérieur même de l'université des facultés séculières – de médecine, de commerce, de langues – au côté des facultés de sciences religieuses. Les instituts primaires et préparatoires dont s'était dotée al-Azhar depuis le début du xx^e siècle sont normalisés sur le modèle des écoles gouvernementales et doivent suivre les programmes généraux du ministère de l'Education, outre un lourd programme d'enseignement religieux. L'université al-Azhar ainsi diversifiée doit dans un premier temps accepter des bacheliers provenant des écoles gouvernementales, les instituts ne formant pas suffisamment d'élèves aux disciplines séculières. Il est donc très vite décidé d'accélérer le développement des instituts pour préserver la spécificité de la filière azharienne.

LA RAPIDE CROISSANCE DES INSTITUTS AZHARIENS



Ces instituts s'étaient développés de façon très modérée jusque dans les années 1950. On comptait à la fin de cette décennie une quarantaine d'instituts primaires et une vingtaine d'instituts préparatoires, comprenant au total 32 000 élèves; ce qui représente peu de chose comparé à l'essor de l'enseignement public : en 1958, il y a 2,3 millions d'élèves dans le primaire et 250 000 dans le préparatoire; les instituts accueillent alors entre 0,5 et 0,8 % des élèves... Ces instituts avaient avant 1960 pour seule fonction de former chaque année les quelques centaines d'étudiants qui entraient à l'université al-Azhar, laquelle comptait moins de 5 000 étudiants en 1959.



Dès le début des années 1960, un important effort de construction et de formation des enseignants est entrepris. En 1974, quand le CAPMAS (équivalent égyptien de l'INSEE) réintègre dans les statistiques scolaires les instituts, absents depuis 1959, on trouve 245 instituts primaires pour 10 140 écoles primaires, avec 57 000 élèves pour 4 millions dans le public (soit 1,4 %). La proportion pour le niveau préparatoire est de 2 % et pour le secondaire de 6 %. La proportion d'enfants scolarisés dans les instituts primaires s'élève progressivement jusqu'à 10 % en 1992, pour se stabiliser ensuite; le nombre d'instituts primaires continue de croître jusqu'en 2004 (près de 3 000 instituts accueillent alors près d'un million d'élèves, pour 8,6 millions répartis



dans les 16 500 écoles publiques). La proportion en 2004 est de 11 % pour le préparatoire et de 21 % pour le secondaire.

Les instituts sont en moyenne d'une taille plus réduite que les écoles publiques, puisqu'ils représentent 15 % des écoles pour 11 % des élèves. Ces petits instituts, implantés dans les villages enclavés de Haute-Egypte et du Delta, participent à la scolarisation de franges de la population peu touchée jusque-là, en particulier les petites filles.

Al-Azhar a profité de la politique d'ouverture du président Anouar al-Sadate en direction des milieux religieux¹ pour étendre rapidement le réseau de ses instituts dans les provinces égyptiennes, soit par la création d'établissements, soit par le rattachement d'établissements construits par des particuliers. A partir de la fin des années 1970, un grand nombre d'instituts ont en effet été financés par de généreux donateurs, de retour de la péninsule Arabique et désireux de mettre leur fortune au service de leur religion. Les bâtiments sont ensuite remis à l'administration des instituts, qui recrute et rémunère les enseignants.

Les bâtiments des instituts ressemblent fort à ceux des écoles gouvernementales : ils ont en général un plan extrêmement simple, de grands parallélépipèdes en béton armé, devant une cour. En revanche, en certaines occasions, les garçons des instituts portent un uniforme (une grande *abaya* marron et un couvre-chef de feutre rouge) ; les filles portent en permanence d'amples vêtements bleu marine et un foulard blanc.

L'emploi du temps des enfants est assez lourd, du fait des nombreuses heures consacrées à l'enseignement religieux. Cependant, on peut noter que des matières qui pourraient être qualifiées de "profanes" (langue arabe, etc.) sont classées dans la partie religieuse du programme. Les heures d'enseignement religieux proprement dit sont donc moins nombreuses que les programmes officiels d'al-Azhar ne l'affichent.

En première année de primaire, sur 32 heures de cours hebdomadaires, un enfant suit 10 heures de Coran, 9 heures de langue arabe, 2 heures d'éducation islamique, soit 21 heures d'enseignement "religieux" et 11 heures pour le reste (calcul, lecture, art, sport, langue étrangère). Les 4^e, 5^e et 6^e années de primaire comprennent

1. Pour contrebalancer la gauche nassérienne, notamment dans le système éducatif.

15 heures de Coran par semaine, soit 3 heures par jour, sur 41 heures hebdomadaires de cours.

Au niveau préparatoire, la proportion d'enseignement religieux diminue légèrement (21 heures sur 37) et l'enseignement dit religieux est beaucoup plus diversifié : 5 heures de Coran, histoire (*sira*) et traditions (*hadith*) du Prophète, droit religieux (*fiqh*), exégèse, théologie élémentaire (*tawhîd*), grammaire arabe, rédaction, calligraphie. Dans les instituts secondaires, pour les élèves de section scientifique, les matières religieuses et l'arabe représentent à peu près la moitié de l'enseignement. Pour ceux de section littéraire, de nouvelles matières font leur apparition : logique ancienne, rhétorique ; les sciences religieuses et linguistiques (arabe) comptent pour plus des deux tiers de l'enseignement (30 heures sur 43 en moyenne).

Sur l'ensemble des niveaux, certaines caractéristiques de l'emploi du temps demeurent. Il existe des sections expérimentales, récemment développées, dans lesquelles les élèves font une ou deux heures supplémentaires de langue étrangère. A tous les niveaux, les filles doivent suivre 1 heure par semaine un cours d'économie domestique dont sont exemptés les garçons.

Tous ces instituts préparent l'entrée à l'université al-Azhar, dont la forte croissance a été parallèle à la leur : pour s'y présenter, il faut avoir obtenu le certificat d'études secondaires dans un institut azharrien, ainsi qu'un certificat de récitation du Coran passé dans un institut de récitation du Coran.

ÉLARGISSEMENT ET DIVERSIFICATION DE L'UNIVERSITÉ AL-AZHAR

L'université al-Azhar a connu un très fort développement depuis l'époque nassérienne. Telle qu'elle existe aujourd'hui, avec ses 400 000 étudiants des deux sexes (en 2004), elle n'a plus guère en commun avec celle du début des années 1950, qui comprenait moins de 3 000 étudiants, tous de sexe masculin, répartis dans trois facultés religieuses : droit islamique (*charî'a*), théologie (*usul al-dîn*) et études arabes et islamiques.

Entre 1957 et 1974, le taux annuel de croissance des effectifs fut toujours supérieur à 10 % et atteignit près de 50 % en 1964. La croissance fut moins régulière ensuite, connaissant même une phase de

réduction dans la seconde moitié des années 1980; elle s'accélère de nouveau à partir de 2001. En conséquence, le ratio d'étudiants accueillis à al-Azhar par rapport à l'ensemble des universités varie en fonction de la priorité que le gouvernement accorde aux universités publiques; cette part grimpe jusqu'à 15 % en 1971, pour repasser en dessous de 10 % à la fin des années 1970 (années de forte croissance des universités publiques, les effectifs triplant durant cette décennie). Alors que dans les années 1980 les effectifs des universités publiques et azhariennes baissent, ils repartent à la hausse dans les années 1990, avec un net avantage à al-Azhar depuis 2001 (la part d'al-Azhar passe de 13 à 21 % des effectifs étudiants). En 2003-2004, 337 000 étudiants sont enregistrés à al-Azhar, contre 1,2 million dans les universités publiques.

Il faut cependant prendre en compte les différentes facultés pour comprendre la manière dont al-Azhar s'est développée depuis un demi-siècle. La part des facultés profanes a varié selon les choix de la direction de l'université de favoriser les disciplines religieuses ou profanes. Après avoir représenté jusqu'à 60 % des étudiants au début des années 1970 et seulement 36 % au milieu des années 1990, elle s'établit à une moyenne de 45 % aujourd'hui. Ce sont donc 55 % des étudiants des deux sexes qui étudient dans les facultés religieuses; celles-ci ont même connu une diversification, certaines sections devenant des facultés à part entière, comme en 1976 la faculté de *da'wa* (prédication), dans laquelle est venue se fondre la faculté de théologie en 1983, et qui accueille aujourd'hui davantage d'étudiants que la plus traditionnelle faculté de *charî'a*. Les différentes facultés d'études islamiques ont connu récemment un très fort développement.

Cependant, les "études islamiques" ne sont pas cantonnées dans les facultés explicitement religieuses. On trouve des sections d'études islamiques dans les facultés profanes, par exemple dans le département de langue française de la faculté de langues et de traduction. L'objectif de cette section, récemment créée, est la formation d'hommes de religion ayant une culture plus ouverte grâce à l'accès à une langue étrangère.

Les grands centres azhariens d'enseignement supérieur dans les disciplines religieuses sont situés dans les grandes villes du Delta et de Haute-Egypte qui, souvent, avaient une tradition ancienne d'enseignement, comme Assiout, et surtout Tantâ où a été fondée en 1994 (en plus des facultés existantes de théologie et de droit islamique) une

faculté de Coran qui réactualise l'adage selon lequel Tantâ excelle dans l'étude du Coran et al-Azhar dans le droit islamique. La mosquée al-Ahmadi de Tantâ, lieu du plus grand pèlerinage musulman d'Égypte, le *mouled* de Sayyed Ahmad al-Badawi, était aussi un grand centre d'enseignement supérieur, intégré dans l'orbite d'al-Azhar au début du xx^e siècle. Dans les autres grandes villes (comme Disûq, Damiette, Mansoura, Daydamoun dans le Delta, Qena et Assouan en Haute-Egypte), les facultés masculines d'études islamiques et arabes apparaissent comme des modèles réduits du noyau de l'université al-Azhar du Caire, en développant, sous forme de départements, les disciplines maîtresses qui sont enseignées dans les grandes facultés du Caire (langue arabe, disciplines religieuses). Les facultés féminines d'études islamiques et arabes jouent le même rôle pour les étudiantes, avec des centres (par ordre décroissant d'importance) à Sohag, Assiout, Mansoura, Le Caire, Zagazig et Alexandrie.

En ce qui concerne les sciences modernes, les deux principaux centres universitaires masculins d'al-Azhar sont Le Caire et Assiout. Au Caire, on trouve les facultés suivantes : langues et traduction, pédagogie, médecine, pharmacie, dentisterie, sciences, agriculture, commerce et ingénierie. A Assiout : médecine, pharmacie, dentisterie, sciences et agriculture. Les seules facultés modernes hors de ces deux grands centres sont les petites facultés de médecine à Damiette et d'ingénierie à Qena, récemment créées, ainsi qu'une grosse faculté de pédagogie (qui forme les enseignants des instituts) dans la région de la Daqahliyya, dans le Delta (près de 5 000 étudiants, pour près de 17 000 dans la faculté du Caire). On observe donc une très forte concentration au Caire, et loin derrière à Assiout, des facultés modernes masculines d'al-Azhar. Les facultés modernes féminines sont elles aussi concentrées sur le campus du Caire, près d'Héliopolis (facultés de sciences humaines, médecine, commerce, sciences et dentisterie) ; les autres facultés féminines modernes sont situées dans le Delta (économie domestique à Tantâ, sciences humaines et commerce à Tafhanâ al-Ashrâf, dans la Daqahliyya). On note donc l'absence de facultés modernes féminines en Haute-Egypte, où la seule offre azharienne pour les étudiantes est constituée par les études islamiques et arabes (à Assiout et surtout Sohag).

L'université al-Azhar tente aujourd'hui de s'intégrer dans le réseau international des universités, sous l'impulsion de son nouveau président, Ahmad al-Tayyeb (philosophe de formation passé par la France



et ancien *mufti* d'Égypte), et de nouer des partenariats avec des universités européennes pour y envoyer ses meilleurs étudiants et ses enseignants compléter leur formation. Elle développe aussi l'enseignement à distance par Internet. Le nombre d'étudiants étrangers, venant des pays arabes, d'Asie, d'Afrique et d'Europe, augmente depuis quelques années, mais reste très minoritaire comparé aux effectifs égyptiens.

LA FÉMINISATION DES INSTITUTIONS AZHARIENNES D'ENSEIGNEMENT

L'accès des femmes à l'université al-Azhar est inscrit dans la réforme de 1961, mais au sein de facultés séparées, sur des campus distincts. Rappelons qu'aucune fille n'était acceptée dans les établissements d'enseignement azhariens (instituts et université) dans les deux premiers tiers du xx^e siècle ; c'est donc une forme de révolution qui a eu lieu au début des années 1960.

Des instituts primaires, préparatoires et secondaires pour les filles ouvrent également leurs portes dès le début des années 1960, pour former les futures étudiantes des facultés féminines azhariennes. En 1974-1975, elles représentent déjà un cinquième des effectifs du primaire azharien, 11 % du préparatoire et 15 % du secondaire. La proportion se stabilise dans le primaire autour de 40 % de filles dès le milieu des années 1980 ; elle reste un petit peu inférieure dans le préparatoire et le secondaire azhariens (autour de 35 %). En 2004, près de 600 000 jeunes Égyptiennes sont scolarisées dans l'ensemble des instituts azhariens, pour un effectif de 940 000 garçons.

L'université al-Azhar a connu le même mouvement : en un demi-siècle, la proportion de filles est passée de 0 à 35 %, soit près de 120 000 étudiantes (dans les universités publiques, les étudiantes représentent au même moment 48 % des effectifs). Leur répartition entre les facultés religieuses et profanes est intéressante. Alors qu'elles sont restées exclues des trois facultés religieuses traditionnelles (*chari'a*, *da'wa*, langue arabe), elles ont majoritairement investi des facultés religieuses féminines. Une première faculté islamique féminine a été créée dès 1962 et a accueilli jusqu'à 20 000 étudiantes au début des années 1980. Conséquence de ce succès, des facultés d'"études arabes et islamiques" réservées aux filles ont été fondées



à partir de 1985 à Mansoura, Zagazig, Alexandrie, Sohag et Assiout; aujourd'hui, les deux tiers des étudiantes d'al-Azhar fréquentent cette filière religieuse assez "généraliste". Des facultés féminines non religieuses ouvrent également leurs portes à partir de 1985, mais elles rencontrent un succès plus modéré, puisqu'elles n'accueillent qu'un peu plus de 37 000 étudiantes en 2004 (alors que les étudiants se répartissent à peu près également entre les facultés religieuses et les facultés profanes).

CONCLUSION

Les institutions d'enseignement dépendant d'al-Azhar, du *kuttâb* jusqu'aux multiples facultés, ont connu un rapide développement depuis les années 1960. Elles partaient certes de plus loin que les écoles gouvernementales, qui avaient bénéficié dès les années 1950 d'une forte croissance; elles accueillent aujourd'hui 10 % des élèves et 20 % des étudiants. En outre, ces institutions se sont féminisées de manière plus rapide que celles dépendant du ministère de l'Éducation, dans la mesure où elles partaient de zéro en 1960. Comme on l'a vu, la proportion de filles dans les institutions azhariennes est comprise entre 30 et 40 % selon le niveau concerné. Cette féminisation de l'enseignement religieux, visible à la fois chez les élèves et les enseignant(e)s, est significative de la lente évolution de la société égyptienne vers une égalisation des statuts entre les sexes, par l'accès croissant des filles et des femmes à un niveau de formation générale équivalent ou supérieur à celui des hommes, et par l'accès croissant à certains métiers auparavant réservés presque uniquement aux hommes. (Voir le chapitre "Inégalités entre genres et travail féminin en Égypte", p. 767.) Ce phénomène peut aussi être motivé par une ségrégation selon le genre et alimenter en retour cette ségrégation; c'est le cas par exemple avec la promotion de femmes musulmanes médecins pour s'occuper d'une clientèle exclusivement féminine.

De fait, la séparation des sexes croît avec l'âge dans les institutions azhariennes comme dans les écoles publiques. Le *kuttâb*, une institution traditionnelle qui a su s'adapter, est presque toujours mixte, les filles et les garçons s'y côtoient en permanence, même s'ils sont regroupés par sexe pour leurs activités. Au niveau du primaire, les filles et les garçons fréquentent le même institut, mais dans des

classes non mixtes. A partir du préparatoire, les instituts eux-mêmes sont non mixtes, tout comme les facultés. L'absence de mixité ne doit pas cacher le profond changement que constitue la féminisation massive du public de l'enseignement azharien. C'est d'ailleurs l'islam égyptien lui-même qui prend un visage de plus en plus féminin avec la multiplication des enseignantes dans ces instituts religieux, et avec la revendication croissante des femmes d'accéder à des fonctions religieuses (*mufti*, *ma'zûn*, etc.).

Comment juger de la qualité de l'enseignement dispensé dans les institutions azhariennes? Selon toutes les sources, elle n'est pas meilleure que dans les institutions de l'enseignement public; comme lui, il est critiqué pour son caractère superficiel, quantitatif et formel. (Voir le chapitre "Eduquer la nation : les dilemmes d'un système éducatif à l'ère de la mondialisation", p. 685.) Les élèves des instituts ont globalement des résultats inférieurs aux examens. Sans doute le climat religieux de ces institutions, comme le souligne un bon connaisseur¹, est-il davantage marqué par un double aspect conservateur : d'une part, la conservation du "patrimoine islamique" a fortement réduit celui-ci par sélection des textes pour les besoins de l'enseignement de masse; d'autre part, le personnel est empreint d'un conservatisme moral voire politique, marqué par les éléments d'un wahhabisme diffus ou par ceux, plus militants, de l'idéologie des Frères musulmans. La censure et l'autocensure contrarient ou sclérosent le développement de l'esprit critique et de la recherche scientifique en leur sein.

NICOLAS DE LAVERGNE

POUR EN SAVOIR PLUS

LAVERGNE Nicolas de, 2005 : "Le *kuttâb*, une institution singulière dans le système éducatif égyptien", *Journal des anthropologues*, n° 100-101, p. 163-181 [en ligne : <http://jda.revues.org/1574>].

LAVERGNE Nicolas de, 2007 : "La modernisation des *kuttâb* en Egypte au tournant du xx^e siècle", *Cahiers de la Méditerranée*, n° 75, p. 74-89 [en ligne : <http://cdlm.revues.org/index3623.html>].

1. Mahmoud Azab, après le *kuttâb* des années 1950, a gravi tous les échelons du système azharien avant de soutenir une thèse en Sorbonne dans les années 1970. Il enseigne aujourd'hui l'islamologie et la civilisation islamique à l'INALCO (Paris).



- STARRETT Gregory, 1998 : *Putting Islam to Work : Education, Politics, and Religious Transformation in Egypt*, University of California Press, Berkeley.
- ZEGHAL Malika, 1996 : *Gardiens de l'Islam. Les oulémas d'Al Azhar dans l'Egypte contemporaine*, Presses de Sciences Po, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

- LAVERGNE Nicolas de, 2005 : "Le *kuttâb*, une institution singulière dans le système éducatif égyptien", *Journal des anthropologues*, n° 100-101, p. 163-181 [en ligne : <http://jda.revues.org/1574>].
- LAVERGNE Nicolas de, 2007 : "La modernisation des *kuttâb* en Egypte au tournant du xx^e siècle", *Cahiers de la Méditerranée*, n° 75, p. 74-89 [en ligne : <http://cdlm.revues.org/index3623.html>].
- ZEGHAL Malika, 1996 : *Gardiens de l'Islam. Les oulémas d'Al Azhar dans l'Egypte contemporaine*, Presses de Sciences Po, Paris.







LA JEUNESSE : UNE RÉALITÉ MASSIVE, UNE CATÉGORIE ÉMERGENTE

Depuis la fin des années 1980, l'Etat égyptien a pris conscience de la force et de l'importance d'une nouvelle catégorie sociale : les jeunes. La multiplication des congrès et conférences sur et pour la jeunesse, la profusion de débats dans la presse, l'accent mis sur les jeunes en tant que référents et arguments discursifs, mais également en tant qu'acteurs et destinataires des actions gouvernementales, sont une bonne illustration de l'émergence de cette catégorie. L'intérêt massif des institutions et acteurs politiques égyptiens pour les jeunes est trop médiatisé pour être fortuit et trop affirmé pour n'être que tactique. De nombreuses explications à cela peuvent être avancées, comme la capacité d'attraction des mouvements islamistes et l'émergence d'un nouvel acteur, la jeunesse, qui ne se reconnaît plus dans les légitimités d'origine. L'explication qui a l'avantage de la simplicité, car elle relève autant du constat que de l'état de fait indubitable, peut se résumer de la sorte : l'Egypte n'a jamais été aussi jeune et elle ne le sera sans doute jamais plus. Les jeunes représentent, aujourd'hui, la plus grande partie de la population¹ : ils sont "la moitié du présent et tout l'avenir du pays", pour reprendre la formule du président Hosni Moubarak reprise dans bon nombre de ses discours.

1. D'après le dernier recensement de population dont nous disposons, celui de 2006, les moins de 30 ans forment 61 % de la population.



Le propos de ce chapitre¹ est d'envisager d'une part les dimensions et aspects d'une "crise de la jeunesse" dont les médias se font largement l'écho, en prenant du recul vis-à-vis de leurs discours, et d'autre part les enjeux sociaux et politiques que représente cette "nouvelle catégorie sociale" dans l'Égypte d'aujourd'hui.

LA JEUNESSE : UNE ÉTAPE TRANSITOIRE QUI DURE ET QUI SE DONNE À VOIR

En Égypte, le constat de l'allongement de la période dite "de jeunesse" est le même que dans d'autres pays, dont la France. A cette différence notable qu'en Égypte le passage au statut d'adulte est symbolisé par l'accès à la vie de couple, elle-même subordonnée au mariage, à son tour conditionné, compte tenu de son coût élevé, par l'obtention d'un emploi qu'un marché du travail malthusien n'offre que difficilement. Le "chômage des jeunes" est en effet endémique, et ce, malgré l'allongement de la durée des études supérieures; mais ces dernières n'apportent le plus souvent qu'une formation inadaptée et sont sanctionnées par des diplômes dévalorisés. Tous ces éléments, qu'il s'agisse de contraintes économiques objectives ou de normes sociales construites, sont d'un poids bien sûr inégal selon les groupes socio-économiques et le genre, mais ils compliquent et alourdissent pour tous considérablement le cahier des charges à remplir par un jeune afin d'accéder au statut d'adulte. De ce fait, de simple période de transition qu'elle était il y a encore quelques décennies, la jeunesse est devenue un état souvent durable en Égypte.

LA QUESTION DU MARIAGE

Le constat amer qu'un jeune étudiant en commerce dressait en 1981 dans le journal *al-Ahrâr* est plus que jamais d'actualité et pertinent : "Le jeune musulman qui veut se marier – afin de ne pas commettre le péché – doit économiser le total du montant de sa paye pendant vingt

1. Pour l'analyse des données démographiques et les indicateurs socio-économiques relatifs à la jeunesse égyptienne, voir le chapitre "Les transitions incertaines de l'école à l'emploi", p. 749).

ans pour pouvoir payer la dot ; il a besoin de vingt autres années pour pouvoir payer un acompte pour un appartement, si les prix n'augmentent pas. Sinon, il passera sa vie à économiser le montant de ses funérailles"¹.

Le chômage n'est pas sans conséquences sur la réalisation du projet matrimonial. Assorti de conditions d'abord matérielles, le mariage devient un horizon de plus en plus lointain pour les jeunes soumis aux aléas et aux difficultés du marché du travail. Entre les années 1930 et les années 1990, l'âge moyen au premier mariage est passé de 18,7 ans à 21,9 ans pour les femmes et de 25,7 ans à 28,4 ans pour les hommes (Fargues, 2001). Le recul de l'âge au mariage s'explique aussi par d'autres raisons, notamment l'amélioration du niveau d'éducation des jeunes femmes et leur participation croissante au marché du travail. Encore que la première raison conforte l'explication économique et financière ; en effet, le niveau de qualification et les diplômes obtenus par une jeune femme sont autant d'arguments exerçant une pression à la hausse de sa "cote" sur le marché matrimonial. On conçoit dès lors que les exigences matérielles des parents d'une jeune diplômée soient encore plus difficiles à satisfaire pour un jeune chômeur. Ce qui nous amène à l'insoluble problème du coût du mariage. Ce dernier correspond, pour le marié, aux frais de logement et d'ameublement et, pour la mariée, au prix de la parure de bijoux (*chabka*), de la dot (*mahr*), du trousseau (*kiswa*), des équipements de cuisine et de la décoration intérieure (*gihaz*). Cette simple énumération suffit à dévoiler l'importance de la charge financière ainsi que l'identité de celui et de celle qui ont la charge des différents frais : l'essentiel incombe au futur marié, la promise participant dans une moindre mesure. Une étude menée auprès de 105 familles situe le coût moyen du mariage à 20 194 £e en 1998², et plus précisément à 17 373 £e en zones rurales et 24 969 £e en zones urbaines (Singerman et Ibrahim, 2001).

1. Centre d'études et de recherches sur l'Orient arabe contemporain (CEROAC), *Revue de la presse égyptienne*, n° 2, décembre 1981, p. 143, cité par Tourné (2003).

2. Soit 4,5 fois plus élevé que le PNB annuel par habitant estimé à 4 373 £e par la Banque mondiale, au moment de l'enquête en 1998. Le salaire moyen est de 500 £e par mois, soit à peu près 76 euros (1 euro vaut environ 7 £e en 2010). Ainsi, le coût moyen du mariage est environ de 2 900 euros.

QUAND LE CINÉMA S'INTÉRESSE À LA JEUNESSE :
CONSÉCRATION ET FIGURATION

La période des fiançailles, de la préparation du mariage, s'allonge. Le cinéma égyptien n'a pas manqué d'illustrer diverses situations de jeunes fiancés confrontés aux difficultés budgétaires et à la suspicion grandissante des familles¹. Dans les productions cinématographiques récentes ayant pour principaux personnages des jeunes, tous les genres sont mis à contribution et le plus sensible a souvent moins de succès que la comédie. Cet intérêt est motivé par des soucis artistiques autant que commerciaux : un simple regard sur les files d'attente à l'entrée des cinémas suffit à mesurer la fréquentation massive des jeunes. Dans la fiction égyptienne, le "jeune" est un personnage semi-conceptuel² : il permet de faire allusion aux difficultés sociales actuelles, de mettre l'accent sur le consumérisme et le matérialisme triomphants de la société égyptienne, ou encore de personifier l'innocence confrontée à la violence destructrice des rapports sociaux (*Moudhakirât mourâhiqa* ["Mémoires d'une adolescente"], d'Inès al-Deghidi, 2002) ou d'aborder les thèmes de l'incompréhension entre les générations (*Asrâr al-banât* [Secrets de filles], de Magdi Ahmed Ali, 2001).

Film thaqâfi (littéralement, "Film culturel", mais le terme désigne en fait les films pornographiques), de Mohamed Amin (2000), est un exemple instructif du récit "jeune" qui permet d'illustrer les problématiques de la jeunesse : la frustration, l'attente, le chômage et le célibat. Trois amis, diplômés au chômage depuis cinq ans, passent leurs journées au café, se lamentant sur leur sort et principalement sur les lancinantes tentations que représentent pour eux les jeunes

1. Les contraintes matérielles et la préparation du mariage sont un sujet récurrent des films et sont déclinées sur le mode comique, comme dans le récent *Kalam Mama*, d'Ahmed 'Awâd (2003), où les deux fiancés se lancent dans toute une série de combines commerciales, qui les amènent plus souvent au poste de police qu'aux magasins d'ameublement, sous le regard parfois amusé mais toujours ferme de la mère de la jeune fille, qui tient les comptes ; sur le mode dramatique, comme dans *Sawak al-utubis*, d'Ataf al-Tayeb (1982), où les parents de la jeune fille préfèrent conclure un mariage avec un vieux mais riche homme d'affaires plutôt que d'attendre que son jeune camarade de promotion à l'université finisse par réunir la somme nécessaire. Ces problèmes ne sont donc pas récents.

2. Nous introduisons une nuance à la notion deleuzienne de "personne conceptuelle", c'est-à-dire une figure lyrique ou poétique qu'on fabrique afin de lui faire porter des idées.

filles, que leur situation de chômeur rend inaccessibles et dont les vêtements coupés à la mode soulignent les charmes. Les jeunes filles rencontrées, à tout le moins entraperçues, ne sont que la personnification de frustrations ou des idéaux fantasmatiques hors de portée. Les plaintes et frustrations des trois amis semblent tout entières sentimentales et sexuelles, mais ne font que faire ressortir plus douloureusement leurs problèmes économiques. Leur quotidien est fait de petites combines pour passer le temps, de déambulations et de molles tentatives pour chercher du travail. Un jour, une connaissance leur prête pour vingt-quatre heures un *film thaqâfi*. Toute la suite du long métrage sera le récit de leurs pérégrinations pour pouvoir visionner leur “trésor” : une quête à travers la ville pour se procurer un téléviseur, un magnétoscope et, *last but not least*, un endroit où ils pourront enfin regarder le film. Cette errance est l’occasion de multiplier les aventures, souvent cocasses (leur tentative d’avoir accès au local vidéo du centre social d’une mosquée), parfois amères (la rencontre avec un célibataire quadragénaire qui préfigure leur futur), mais qui font que de plus en plus de jeunes comme eux les rejoignent. Le cortège grossit et, lorsque finalement toutes les conditions sont réunies, c’est plus d’une vingtaine de jeunes qui se tiennent prêts pour la séance...

Les œuvres cinématographiques sont souvent porteuses d’un message très didactique, voire moralisateur (voir le chapitre “Le cinéma égyptien et la question des classes sociales”, p. 995). Ainsi, prenant acte de la crise de la jeunesse, le cinéma y apporte sa contribution en termes de conseils illustrés et de modèles explicites. Ciblant un public urbain, la production cinématographique fait référence à la campagne quand il s’agit de valoriser ou d’exalter les origines sociales des personnages, mais aussi quand il s’agit de redonner un “sens des valeurs” à des jeunes égarés. Tel le film d’action *Mafia*, de Cherif Arafa (2002), dans lequel un jeune délinquant, recruté malgré lui des services secrets et réfractaire à l’autorité, redécouvre son patriotisme et son amour du pays lors d’une mission en Haute-Egypte. Face à la beauté des paysages et à la gentillesse de ses compatriotes, il accepte de se sacrifier et de consacrer sa vie à la défense de la Nation. De même, le film *Oula thanawi* (“Première secondaire”¹), de Mohamed Abou Seif (2001), montre des jeunes désœuvrés et dissipés qui trouvent

1. L’équivalent de la classe de seconde française.

auprès d'un antiquaire misanthrope la figure paternelle et le modèle dont ils ont besoin. Le message aussi explicite que peu subtilement délivré est le suivant : s'ils sont bien conseillés, les jeunes révèlent le meilleur d'eux-mêmes et se mettent au travail. À côté de ces films, il y a pléthore de films "branchés", dont l'énumération serait fastidieuse mais qui ont en commun de montrer de beaux jeunes gens, riches et désinvoltes, qui trouvent un sens à leur vie soit en tombant amoureux d'une jeune fille modeste mais aux nombreuses valeurs morales, comme dans *Al-sellam wa al-Tha'uban*¹, de Tarek el-Aryan (2002), soit en s'impliquant dans la cause palestinienne, comme dans *Achab wala bizniz* ("Amis ou associés"), de 'Ali Idris (2001).

Mais le "jeune", en tant que personnage semi-conceptuel, peut être l'occasion d'aborder des thématiques plus profondes et de parler de sujets sensibles. Ainsi, le subtil film de Magdi Ahmed Ali, *Asrâr al-banât* (Secrets de filles, 2001), traite de la grossesse d'une toute jeune fille et du séisme que cela provoque dans le cercle familial. Le film comporte une réflexion sur les rapports père-fille, sur la rigidité morale, mais également sur l'excision. De même, en abordant les problèmes sexuels au sein d'un jeune couple, le film *al-Na'ama wa al-tawûs* ("L'Autruche et le Paon"), de Mohamed Abou Seif (2002), se démarque nettement de la production habituelle : par la hardiesse du sujet, mais surtout par la pertinence de son traitement.

Au-delà de ces exemples de films et des débats qu'ils ont suscités, il est remarquable que la figure du jeune soit omniprésente dans le cinéma égyptien actuel et qu'elle y apparaisse sous des traits récurrents. Plus fréquemment qu'on pourrait le croire et parfois plus subtilement qu'on pourrait s'y attendre, le jeune permet aux réalisateurs d'ouvrir la boîte de Pandore d'une société qui contient, pêle-mêle, problèmes sociaux, frustrations sexuelles, malaise et injustice. Ainsi, le cinéma donne à voir toute une déclinaison de stéréotypes et de réalités qui expriment autant qu'ils révèlent l'importance de cette partie de la population.

1. Jeu de plateau populaire en Egypte : "Serpents et échelles" ou le jeu de l'échelle, une sorte de jeu de l'oie.

*LA MODE JUVÉNILE EN MATIÈRE DE PRÉDICATION RELIGIEUSE*

Depuis la fin des années 1990, un type de prédicateurs a fait son apparition dans le champ religieux égyptien. Connus comme les “nouveaux prédicateurs” (*al-shuyûkh al-gudud*), ils ont en commun d’adopter un style très chargé en rituels et très léger en rhétorique politique. (Voir le chapitre “Islamisme et islamisation : courants et tendances”, p. 887.) En cela ils se démarquent non seulement des ulémas d’al-Azhar, mais également des prédicateurs islamistes au style plus virulent. Selon Patrick Haenni, ils représentent une sorte de “troisième voie” entre le discours traditionnel et celui de l’islam politique¹. L’un des plus emblématiques est Amr Khaled, dont la popularité ne manque pas de faire converger sur lui les feux de l’attention médiatique et politique².

Né en 1967 à Alexandrie, Amr Khaled est diplômé de la faculté de commerce de l’université de la ville. Il n’a suivi aucune formation théologique et n’est ni un doctrinaire ni un idéologue novateur : son message est non seulement conventionnel, il est, plus profondément, réactionnaire et moralisateur. Pour comprendre son succès, il faut le resituer dans son contexte, à savoir celui d’une Egypte qui, au terme de deux décennies d’*infitâh* économique, a vu l’essor d’une bourgeoisie de plus en plus riche et pieuse au sein de laquelle les femmes et les jeunes générations s’affirment. Moraliser les “jeunes branchés” (*al-chabâb al-riwish*) sans les culpabiliser mais en leur proposant le modèle de la richesse vertueuse est l’une des clés de son succès.

Ne cherchant pas à ressembler à un cheikh traditionnel, Amr Khaled en rejette autant le titre que l’aspect vestimentaire et préfère

1. Un des premiers à s’intéresser à ce phénomène, Patrick Haenni, a multiplié les publications sur la question, apportant ainsi un précieux éclairage ; on peut citer Haenni et Holtrop (2002) ou encore, sur les évolutions des formes de religiosité, Haenni et Tammam (2003).

2. Son départ pour l’Angleterre en 2003, officiellement pour y faire une thèse de troisième cycle, a été interprété comme un signe d’agacement du pouvoir qui commençait à prendre ombrage de son succès. Selon la rumeur la plus répandue, la femme du fils aîné du Président, ‘Alâ Moubarak, était devenue de plus en plus sensible aux prêches et au message du prédicateur, au grand dam de sa belle-mère, madame Moubarak. Une autre rumeur, plus audacieuse encore, veut que la bru se serait voilée, adoptant ainsi un style vestimentaire peu compatible avec la promotion des droits de la femme, grande cause de la belle-mère. Pour aussi farfelues et même contestables qu’elles soient, ces rumeurs signalent surtout l’influence acquise par le prêcheur.



être considéré comme un *ustâdh* (professeur) sans barbe ni *gallâbiyya* (longue robe à manches longues). Le reste est à l'avenant : arabe dialectal et insistance sur le thème de l'amour de Dieu plutôt que sur la menace des châtiments du Jugement dernier. Son style plaît d'autant plus qu'il tranche avec celui, paternaliste et autoritaire, des cheikhs traditionnels. Plus frère aîné offrant empathie et compréhension que juge implacable et prescriptif, le prédicateur "sait mettre psychologiquement à l'aise" son public et le "traite comme un adulte et non comme un enfant"¹. Ne tentant aucune interprétation ni exégèse, Khaled prend le message coranique comme une base, et non comme un matériau à partir duquel il chercherait à corriger les valeurs éthiques individuelles et les conduites quotidiennes en promouvant des principes. Sa théologie n'est pas à la hauteur de son style : si le second est imaginatif et novateur, la première reste littéraliste. Mais, dans le fond, ce ne sont pas les innovations que viennent rechercher ses partisans, ce sont ses conseils, son écoute et sa méthode. Sur le modèle des télévangélistes, ses émissions, comme *Kalâm min al-qalb* ("Paroles venant du cœur"), rassemblent un public venu témoigner, prier et communier émotionnellement. Véritables talk-shows, elles sont consacrées aux confessions, aux autoévaluations et aux expériences que l'on vient faire partager. Le prédicateur se fait auditeur, confident attentif, ne jugeant pas et ne condamnant pas, il encourage et accompagne ceux qui prennent la parole pour exprimer leurs doutes et leurs espoirs.

Le phénomène Amr Khaled est bien phénomène de mode, au sens simmélien du terme, à savoir propre à rassembler et à distinguer, "phénomène d'imitation [...] qui satisfait tout autant le besoin de distinction, la tendance à la différenciation, à la variété et à la démarcation" (Simmel, 1998). Sa double fonction est de réunir un public en un cercle tout en l'isolant des autres, c'est-à-dire, dans ce cas, des aînés. Son succès auprès des jeunes de la bourgeoisie et au-delà traduit le besoin de concilier individualité et adhésion pieuse. Il illustre, également, la volonté des jeunes de le faire de manière originale, ou du moins d'une façon qui se démarque de la religiosité des générations précédentes et de ses modalités. La prédication de Amr Khaled se distingue par la manière dont elle aborde la jeunesse et dont elle recherche directement son adhésion. En cela, le prêcheur

1. Pour reprendre les propos d'une jeune "fan", rapportés par Bayat (2002).



ne s'est pas trompé : c'est sur l'engouement de cet élément clé de la population égyptienne que l'on peut construire un succès et consolider une ambition.

LES ENJEUX SOCIAUX ET POLITIQUES

Discours experts, mais aussi discours médiatiques alimentent la perception que la société se fait de la jeunesse en Egypte. Ils consacrent une "vision de la crise" qui se décline de différentes manières. Parce qu'il y a crise d'insertion professionnelle et partant, sociale, il y a, pour tout le monde, crise de la jeunesse, économique mais aussi morale. Un tel diagnostic ne peut qu'interpeller les acteurs politiques. Ces derniers mettent en place des projets et des programmes spécifiques à destination de la jeunesse ; nous verrons ici les succès et les échecs de certaines initiatives publiques pour la jeunesse, et plus particulièrement de l'initiative en faveur du logement des jeunes.



PERCEPTIONS ET REPRÉSENTATIONS SOCIALES : UNE CATÉGORIE QUI POSE PROBLÈME



Chaque époque produit une ou plusieurs figures emblématiques de la jeunesse, "idéal-type socialement construit ou figure mythique, « modèle » (au sens de la mode ou de la morale) ou « modèle réduit » (au sens de la science)" (Baudelot et Mauger, 1994). Les représentations politiques, savantes ou ordinaires de la jeunesse se combinent et se répondent pour cristalliser en ces figures la quintessence de son malaise, le précipité de ses problèmes ou l'augure de son avenir. La figure de l'étudiant, sinon du lettré, a incarné au début du xx^e siècle un idéal-type de l'ascension et de la réussite sociales; aujourd'hui émerge la figure du chômeur diplômé et du prétendant. Figures qui vont jouer le rôle de véritables paradigmes à partir desquels est pensée et illustrée la crise de la jeunesse (Tourné, 2003).

La presse et le sens commun passent, de manière déductive, du chômage et du recul de l'âge du mariage aux maux de la jeunesse et à ses comportements déviants. Ainsi, c'est à partir du chômage qu'est déroulée la liste des comportements déviants comme la délinquance et la consommation de drogues. Et c'est à partir des frustrations du



jeune prétendant que l'on évoque les affaires de mœurs et la perte des valeurs qui conduisent au mariage *'urfi*¹. Le chômage, source de tous les maux, constitue la matrice explicative de la violence et de l'extrémisme religieux. Quand ils ne deviennent pas *balâtagiyya*², les jeunes désœuvrés céderaient aux discours séditieux des groupes islamistes radicaux et, dans un cas comme dans l'autre, ils représentent un danger pour la société : un danger semblable puisque l'islamisme est assimilé à une perturbation de l'ordre public. En effet, le terrorisme et l'extrémisme religieux sont avant tout interprétés en termes économiques dans la rhétorique officielle, contribuant ainsi à en minimiser l'enjeu et à en "euphémiser" la portée. Quoi qu'il en soit, le ton est donné : les jeunes au chômage sont de véritables "bombes à retardement"³. Plus anecdotique, la conjugaison du chômage et du recul de l'âge du mariage, outre les pratiques matrimoniales auxquelles elle donne lieu, incite à des comportements "incommodants"⁴ dans les lieux publics. L'inscription massive des jeunes hommes dans l'espace public exacerbe l'intérêt inquiet et effrayé dont ils sont l'objet. Visuellement et objectivement, la rue est à eux : c'est l'un des espaces sensibles où l'on constate autant que l'on déplore leur présence envahissante. Ils sont dès lors perçus au travers d'une grille de lecture policière et à travers un débat entre logique de prévention et logique de répression.

On le voit, à la célébration du potentiel juvénile en termes de dynamisme et de modernité se mêlent, dans les discours sociaux, la déploration des faiblesses et des déviations, mais également un diagnostic

1. Le mariage *'urfi* ("coutumier") est fondé sur la signature de reconnaissance mutuelle de mariage attestée par la présence de deux témoins, sans notaire. Ce contrat est non officiel et non enregistré, il demeure secret et ne donne aucun droit à la femme en cas de rupture, ni pension alimentaire, ni garde ou aide pour les enfants. Ce phénomène est le plus souvent perçu par la presse comme typiquement étudiant, mettant en scène des jeunes filles naïves et abusées, et des jeunes hommes empressés et sans moralité.

2. Les *balâtagiyya* (au singulier *baltagi*) sont des "gros bras", des hommes de main au service de notables; ils commettent vols, meurtres et rackets pour leurs patrons ou à leur propre initiative. Ils en sont venus à remplacer la figure du *futuwwa*, homme fort mais également protecteur d'un quartier, qui avait un certain code d'honneur.

3. Titre du dossier consacré par l'hebdomadaire *Rose el-Youssef* à la délinquance, le 2 avril 1998.

4. Ainsi, autre exemple de l'égarement de la jeunesse : "25 000 dragueurs arrêtés en trois mois au Caire", titrait le quotidien *al-Gumhuriyya* du 19 novembre 1998.



bien sévère sur les nuisances et les dangers de certains comportements. Entre victime désespérée¹ et tête brûlée sans valeurs, la jeunesse suscite méfiance et inquiétude.

LES JEUNES : UNE CATÉGORIE D'INTERVENTION POLITIQUE

La jeunesse suscite également l'intérêt des acteurs et institutions politiques². En effet, la traduction la plus massivement visible et audible de l'importance de la donne démographique est l'engouement, manifeste et manifesté, que suscite la jeunesse dans la sphère politique. Tous les partis politiques en ont fait ces dernières années un thème de campagne et un point important de leur programme. Elle est également devenue une référence incontournable de la plupart des discours présidentiels. Cela se comprend aisément lorsqu'on sait qu'en Egypte la relève politique est un problème de plus en plus sensible. En effet, la moyenne d'âge du personnel politique avoisine les 65 ans, le décalage entre ce dernier et la majorité de la population qu'il dirige ou représente est flagrant, ne serait-ce que d'un point de vue générationnel. Pour le dire simplement, le personnel politique issu des indépendances quitte le pouvoir : comment et par quelle relève le remplacer ? Les gouvernants ne peuvent plus ignorer une telle question.

Dans les discours et programmes politiques, pour les politiciens égyptiens, la définition de la jeunesse est d'autant plus généreuse qu'elle est floue : de 15 à 35-40 ans. L'un des mérites de cette définition extensive est d'embrasser allègrement des catégories d'âge fort différentes, tant du point de vue des aspirations que des caractéristiques socio-économiques, et de finalement les fondre. En étant assimilés aux adolescents, les trentenaires avancés se voient exclus de la maturité politique et sont difficilement pris au sérieux. Tout semble fait pour contenir et circonscrire le plus grand nombre dans l'état de jeunesse. Vouloir impulser la participation politique tout en limitant drastiquement, pour ne pas dire en interdisant, la création

1. Comme le résumait d'une phrase un éditorial du quotidien *al-Wafd*, le 16 juillet 1998 : "Le jeune en Egypte est paumé : la crise économique l'encercle, le chômage l'étrangle et le clientélisme égorge ses ambitions."

2. Ici, les partis politiques et les individus qui s'y réfèrent ou qui se positionnent, à un moment ou à un autre, sous leur étiquette, sur la scène publique.



de nouveaux partis, prôner l'activisme politique tout en maintenant l'interdiction des rassemblements et réunions politiques, louer "la génération Moubarak" tout en ignorant celles de Sadate ou des dernières années de Nasser : cela résume tout le parti pris par le régime et toute son ambiguïté à propos de la jeunesse.

En définitive, on peut dire que le jeune, tel que l'entend le politique égyptien, est donc suffisamment "vierge" politiquement pour devoir être formé et suffisamment dépendant pour être éventuellement contrôlable.

Simple *nota bene* pour les partis d'opposition, la jeunesse est devenue l'un des piliers de la rhétorique du parti au pouvoir (le PND) et l'un des axes de sa politique, et cela a d'abord à voir avec des enjeux internes particuliers. Cette thématique fut consacrée lors du VIII^e Congrès annuel du PND, en septembre 2002. Celui-ci est remarquable à plusieurs titres : d'abord, parce qu'il renoue avec la tradition, délaissée à partir de 1986, des grands congrès annuels en y réintroduisant une régularité; ensuite, il marque l'accession de Gamal Moubarak à un poste clé au sein du Parti. Plus spécifiquement, ce congrès est organisé sous le slogan "Une pensée nouvelle" et puisque à pensée nouvelle, public nouveau, un effort tout particulier est fait en direction de la jeunesse. Un document spécial est élaboré pour l'occasion, intitulé "Les jeunes et la participation. Invitation à la participation" (*Al-chabâb wa al-muchâraka. Da'wa lil muchâraka*). Ce document est, à notre connaissance, le premier émanant du Parti à aborder aussi longuement et aussi attentivement la question de la jeunesse¹.

Compte tenu de la structuration du champ politique, le PND n'avait qu'un seul concurrent de poids en ce domaine, en mesure d'agir pleinement et effectivement envers et sur la jeunesse : les Frères musulmans.

La traduction concrète de cet intérêt politique est que les jeunes sont devenus objet d'interventions et cible de politiques sociales. Deux d'entre elles sont explicitement dédiées à la jeunesse : le projet Moubarak pour le logement des jeunes et la politique d'aide à la création d'entreprise par l'octroi de microcrédits *via* le Fonds social pour le développement. Ces deux mesures sont ici d'autant plus

1. Dans les comptes rendus et autres publications des congrès précédents auxquels nous avons pu avoir accès, notamment ceux de 1980 et de 1983, la thématique des jeunes au sein du Parti n'occupe qu'une simple page.



intéressantes que leur élaboration est directement liée à une appréhension de la jeunesse essentialisée sous les traits du prétendant et du diplômé chômeur (Tourné, 2001) : le premier a besoin d'un logement pour se marier et le second a besoin d'un travail.

*LES SUCCÈS ET LES RATÉS DU PROGRAMME
DE LOGEMENT POUR LES JEUNES*

Afin de donner une idée des mesures mises en place en direction de la jeunesse, nous aborderons pour finir l'une d'entre elles : le projet Moubarak pour le logement des jeunes. Il est vrai que ce programme est emblématique à double titre de l'intervention étatique vis-à-vis des jeunes : en raison de son succès, qui bien que relatif n'en est pas moins un indice de l'effort et des moyens mis en œuvre, mais également à cause de ses ratés, qui sont révélateurs du manque de préparation et, parfois, des obstacles de l'action publique en général.

Afin de remédier à une crise du logement de plus en plus aiguë¹ en Egypte, le pays s'est lancé dans de vastes projets de construction de logements pour différentes catégories socioprofessionnelles (voir le chapitre "Des cités nassériennes aux villes nouvelles du désert : la fin du logement social?", p. 129). Lancé en 2000, le projet Moubarak pour le logement des jeunes est celui qui retient le plus l'attention : non seulement parce qu'il est le plus ambitieux, mais également parce qu'il s'est vu attribuer le prix du Conseil exécutif des politiques de logements arabes en 2001, soit un an et demi après son lancement. Il vise à construire 73 000 unités de surfaces variables en trois phases dans toutes les villes nouvelles. Le coût en est de 2,7 milliards de livres égyptiennes (ou £e, environ 400 millions d'euros), dont un milliard de £e provenant d'hommes d'affaires et le reste de coopératives d'urbanisation². Les contributions sont centralisées par le Comité de bienfaisance des hommes d'affaires égyptiens ou encore l'Egyptian Business Association (EBA).

Le projet consiste dans la construction d'unités de logement et dans leur attribution en fonction de critères précis. Ces derniers visent

1. Un rapport de la Banque mondiale de 1998 a chiffré le besoin en logements à 3 600 000 unités en Egypte.

2. Voir le quotidien *al-Ahrâr* dans son numéro du 7 mai 2002.



à permettre l'achat de logements à des tarifs préférentiels et selon des modalités de remboursement avantageuses. Les mécanismes sont les suivants : les unités d'habitation sont subventionnées à 40 % et les prêts peuvent s'échelonner sur quarante ans avec un taux d'intérêt de 5 %¹. Les unités d'habitation construites dans le cadre du projet pour le logement des jeunes sont de trois types en fonction de la superficie (63, 70 et 100 mètres carrés) et sont toutes situées dans les villes nouvelles. Ces dernières, aux abords des grandes villes, sont au nombre de quinze². Elles constituent l'un des grands espoirs en matière de logement mais également d'investissement productif³. Le projet Moubarak de logement pour les jeunes concerne les individus âgés de 25 à 40 ans, mais, de plus en plus, la priorité est donnée aux plus diplômés et aux plus âgés dans cette tranche (*al-Ahrâr*, 18 août 2001).

Si l'afflux des demandes d'accession à ces logements peut être considéré comme un indice de la popularité ou du succès de cette mesure, alors, incontestablement, le projet Moubarak est un succès, car la demande excède de loin l'offre⁴. Les demandes sont ensuite examinées par un comité formé de responsables du ministère de l'Habitat, de ceux de l'organisme chargé de superviser le projet et de représentants des coopératives d'urbanisation.

Le succès populaire de ce projet n'est pas sans revers : l'extrême lenteur du processus en est un. De fait, les heureux bénéficiaires,

1. Par exemple, pour un appartement de 70 mètres carrés, le prix est fixé à 40 000 £e (environ 5 000 euros), les bénéficiaires l'achètent à 25 000 £e (environ 3 200 euros) et bénéficient d'un prêt de 15 000 £e (environ 2 000 euros) remboursable sur quarante ans. On le voit, l'apport initial est important.

2. Nommément : la Cité du 10-de ramadan, la Cité du 15-mai, la Cité Sadate, Borg al-'Arab al-Gadid, la Cité du 6-octobre, Chourouk, Cheikh Zayed, Salihyya, Noubariyya al-Gadida, Damiette al-Gadid, al-'Oubour, Cité Badr, Beni-Souef al-Gadid, Minya al-Gadida, Tiba al-Gadida.

3. En treize ans (1982-1995), elles ont attiré 1 090 usines sur une surface de 12,5 millions de mètres carrés ; le capital investi a été de 4 milliards de £e ; 82 000 nouveaux emplois y ont été créés, ce qui représente 140 millions de £e de salaires distribués ; la production en est estimée à environ 4,8 milliards de £e ; 759 nouvelles usines y étaient en construction en 1995 (d'après les informations contenues dans le Rapport annuel présenté à la II^e Conférence des Nations unies sur l'habitat, Istanbul, 1996).

4. Ainsi, il n'est pas rare de comptabiliser 9 000 demandes pour 6 000 logements pour une ville nouvelle de province (*al-Ahrâm*, 9 janvier 2001). Au niveau national, le rapport est beaucoup plus élevé : pour les 20 000 logements de la troisième phase du projet, 65 000 demandes ont été faites (*al-Ahrâr*, 19 février 2000).

une fois informés de leur sélection, ont parfois des mois et même des années à attendre avant de prendre possession de leur logement. Les plaintes reçues par le ministère le conduisent à n'ouvrir les candidatures qu'une fois les logements construits. Ce qui ne résout que partiellement le problème, vu que les délais de finition, souvent dépassés, et des problèmes de financement peuvent se conjuguer pour bloquer la situation. Pour donner un exemple précis, un rapport de la Cour des comptes de 2001 a pointé, dans le cas d'un projet situé dans le gouvernorat du Caire, le "gaspillage" de 3 360 unités d'habitation, d'un coût de 47 millions de £e (environ 7 millions d'euros), imputable à une absence de garanties financières nécessaires à la réalisation des travaux de finition de ces unités, construites depuis cinq ans, ou à l'achèvement d'autres unités. La mise en cessation de paiements des entreprises de construction engagées a entraîné l'arrêt pur et simple du projet. Cette situation n'est pas l'exclusivité du gouvernorat du Caire, la ville de Banha, dans le gouvernorat de Qalyubiyya, est également concernée : 485 unités d'habitation et 3 magasins, ayant coûté 7,8 millions de £e (un peu plus de 1 million d'euros), restent inhabités, parce qu'inhabitables, quatre ans après leur attribution officielle (*al-Maydân*, 7 août 2001).

La presse se fait l'écho de nombreuses critiques et consacre des pages entières à mettre en exergue un certain nombre de points importants relatifs aux lacunes : l'inexistence d'études géologiques préalables (*al-Ahram*, 5 juillet 1998), le déséquilibre au niveau des investissements fonciers et immobiliers entre le logement de luxe et le logement social (*al-'Arabî*, 20 juillet 1998). A cette occasion, plusieurs problèmes sont pointés, comme l'absence de coordination entre les différents projets de logement, le monopole du gouvernement sur la construction d'unités de logement pour les bas salaires, l'absence de clarté des conditions d'accession aux logements pour ces mêmes bas salaires et, enfin, la mauvaise distribution des subventions au logement¹. Reste que le principal problème de ce projet est la spéculation immobilière que la construction d'unités d'habitation subventionnées entretient, voire étouffe. Bien évidemment, le projet Moubarak n'a pas le monopole en ce domaine. Ce problème concerne toute la gamme des mesures, privées ou publiques, relatives au logement en

1. Extrait du dossier de presse paru dans la *Lettre d'information de l'Observatoire urbain du Caire contemporain* (OUCC), n° 49, janvier 1999, CEDEJ, Le Caire.

Egypte. Parmi les pratiques les plus courantes : l'utilisation des appartements à des fins d'enrichissement et leur attribution à des individus n'y ayant pas légalement droit. En effet, dans le premier cas, les logements pour la jeunesse font l'objet de revente ou de location, ce qui n'est pas autorisé : ainsi, il n'est pas rare de voir un heureux bénéficiaire louer ou revendre son appartement en réalisant une plus-value conséquente. Dans le second cas, les appartements sont, purement et simplement, omis dans les appels à candidatures et accaparés par des proches des responsables locaux ou des spéculateurs immobiliers (*al-Wafd*, 13 juillet 2002).

Ainsi, la politique d'aide au logement peine à rencontrer son public : lourdeurs administratives, mais aussi, comme la presse en rend compte, pratiques de détournement et dispositif social dévoyé dans un objectif clientéliste. Il n'en demeure pas moins que, pour le meilleur et parfois pour le pire, la jeunesse est devenue la cible des politiques sociales égyptiennes, mais également le public visé par les discours politiques. La problématique de la succession à la tête de l'Etat n'est pas la moindre des explications du récent engouement des hommes politiques égyptiens pour la jeunesse. Mais, au-delà des enjeux politiques conjoncturels, force est de relever que les jeunes s'imposent, aujourd'hui, comme des éléments importants du débat social. En raison de leur importance numérique et des problématiques socio-économiques qu'ils soulèvent, ils sont saisis en tant que collectif concentrant et véhiculant un ensemble de représentations saillantes. Nous avons vu que cet âge de la vie qu'est la jeunesse est l'objet de discours analytiques ou alarmistes. Les discours médiatiques, cinématographiques et ordinaires ont contribué à amplifier une série d'images renvoyant les jeunes à la marginalité, à la déviance ou aux risques qu'ils encourent et qu'ils représentent pour la société. Dans le même temps, la jeunesse est une ressource, mobilisée comme telle par les hommes politiques, et un argument de poids dans le choix et l'élaboration de mesures publiques ciblées. En définitive, la jeunesse n'est peut-être qu'un mot (Bourdieu, 1984), mais celui-ci est fort utile pour comprendre tant la problématique politique que le contexte socio-économique de l'Egypte actuelle.

ASSIA BOUTALEB

POUR EN SAVOIR PLUS

- BENNANI-CHRAIBI Mounia et FARAG Iman (dir.), 2007 : *Les Constructions de la jeunesse. Par-delà les menaces et les promesses*, Aux lieux d'être, Paris.
- COURBAGE Youssef, 1998 : "Issues in fertility transition in the Middle East and North Africa", communication, *Conference on Population Challenges in the Middle East and North Africa : Towards the Twenty First Century*, Economic Research Forum/Arab Fund for Economic and Social Development, 2-4 novembre 1998, Le Caire.
- FARAG Iman, 1999 : "La construction sociale d'une éducation nationale. Enjeux et trajectoires éducatives, Egypte première moitié du XX^e siècle", thèse de doctorat, EHESS, Paris.
- FARAG Iman, 2001 : "Un emploi pour un diplôme. L'usure d'un accord tacite (1930-1990)", *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, n° 4-5, p. 173-190 [en ligne : <http://ema.revues.org/index874.html>].
- FARGUES Philippe, 1994 : "Note sur la diffusion de l'instruction scolaire d'évolution", *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, n° 18-19, p. 115-131 [en ligne : <http://ema.revues.org/index92.html>].
- FARGUES Philippe, 1998 : "La montée du chômage en Egypte (1960-1995)", *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, n° 33, p. 146-179 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1585.html>].
- FARGUES Philippe, 2000 : *Génération arabes. L'alchimie du nombre*, Fayard, Paris.
- FERGANY Nader, 1997 : *Unemployment and Poverty in Egypt*, Al-Mishkât, Le Caire.
- MEIJER Röel (dir.), 2002 : *Alienation or Integration of Arab Youth : Between Family, State and the Street*, Curzon Press, Richmond.
- RADWAN Samir, 2002 : *Employment and Unemployment in Egypt : Conventional Problems, Unconventional Remedies*, The Egyptian Center for Economic Studies, Le Caire, Working Paper, n° 70.
- SHAFAY Halla, 1998 : *Adolescence and State Policy in Egypt*, The Population Council, Le Caire.
- TOURNÉ Karine, 2003 : "Expériences de la vie active et pratiques matrimoniales des jeunes adultes égyptiens dans les années 1990", thèse de doctorat, université de Paris-I/IEDES, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

- BAUDELLOT Christian et MAUGER Gérard (dir.), 1994 : *Jeunesses populaires. Les générations de la crise*, actes de colloque, L'Harmattan, Paris.
- BAYAT Asef, 2002 : "Piety, privilege and Egyptian youth", *ISIM Newsletter*, octobre 2002, p. 23.

- BOURDIEU Pierre, 1984 : "La jeunesse n'est qu'un mot", *Questions de sociologie*, éditions de Minuit, Paris, p. 143-154.
- FARGUES Philippe, 2001 : "Terminating marriage", in Hopkins N. S. (dir.), *The New Arab Family*, The American University in Cairo Press, Le Caire, Cairo Papers in Social Science, vol. 24, n° 1-2, p. 247-273.
- HAENNI Patrick et HOLTROP Tjitske, 2002 : "Mondaines spiritualités... 'Amr Khâlid, « shaykh » branché de la jeunesse dorée du Caire", *Politique africaine*, octobre 2002, n° 87, p. 45-68 [en ligne : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/087045.pdf>].
- HAENNI Patrick et TAMMAM Hussam, 2003 : "L'islam branché de la bourgeoisie égyptienne", *Le Monde diplomatique*, septembre 2003 [en ligne : <http://www.monde-diplomatique.fr/2003/09/HAENNI/10460>].
- SIMMEL Georg, 1998 : *La Tragédie de la culture et autres essais*, éditions Rivages, Paris.
- SINGERMAN Diane et IBRAHIM Barbara, 2001 : "The cost of marriage in Egypt : a hidden variable in the new Arab demography", in Hopkins N. S. (dir.), *The New Arab Family*, The American University in Cairo Press, Le Caire, Cairo Papers in the Social Sciences, printemps, p. 80-116.
- TOURNÉ Karine, 2001 : "Le chômeur et le prétendant. Les maux de la jeunesse ou l'impossible passage à l'âge adulte", *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, deuxième série, n° 4-5, p. 173-190 [en ligne : <http://ema.revues.org/index876.html>].
- TOURNÉ Karine, 2003 : "Expériences de la vie active et pratiques matrimoniales des jeunes adultes égyptiens dans les années 1990", thèse de doctorat, université de Paris-I/IEDES, Paris.



LES TRANSITIONS INCERTAINES DE L'ÉCOLE À L'EMPLOI

La population égyptienne est jeune. Plus de la moitié des Egyptiens ont moins de 25 ans et près des deux tiers ont moins de 30 ans. A eux seuls, les “jeunes” de 15 à 29 ans (groupe d'âge qui définira ici cette catégorie) représentent près d'un tiers de la population. La pression démographique est telle qu'en 2006 le marché du travail a fait face à la cohorte de jeunes de 15 à 29 ans la plus importante de l'histoire de l'Egypte. Cette pression s'est traduite depuis plusieurs décennies par la grande difficulté des jeunes à s'insérer sur le marché du travail. Ils sont en effet fortement touchés par le chômage et, lorsqu'ils obtiennent un emploi, celui-ci est généralement un emploi non protégé, dit “informel”. Les femmes et les plus diplômés sont les moins bien lotis ; leur taux de chômage est le plus élevé.

Ce chapitre présente une analyse de l'évolution du marché du travail des jeunes au cours des deux décennies allant de 1988 à 2006 à partir de l'exploitation des données des enquêtes nationales de l'emploi de 1988, 1998 et 2006¹. Il décrypte les trajectoires les plus fréquentes en début de carrière des jeunes en mettant l'accent sur les disparités selon le sexe et le niveau éducatif. Il est divisé en trois

1. Il s'agit des enquêtes LFSS (Labor Force Sample Survey) 1988, ELMS (Egyptian Labor Market Survey) 1998 et ELMPS (Egyptian Labor Market Panel Survey) 2006. Réalisées par la CAPMAS (Central Agency for Public Mobilization And Statistics) en coopération avec l'ERF (Economic Research Forum) en 1998 et 2006, elles sont représentatives au niveau national. Ces trois enquêtes très fiables sont une source d'information très riche sur les conditions du marché du travail et les caractéristiques démographiques des individus et des ménages.



parties. La première présente une vision d'ensemble de l'évolution du marché du travail des jeunes (taux d'activité, taux de chômage) en mettant en relief l'importance des changements survenus dans les structures démographique et éducative. La deuxième partie analyse la transition de l'école vers l'emploi et met en évidence les premiers statuts d'emploi après l'école, les trajectoires les plus fréquentes en début de carrière et le degré de mobilité des jeunes. Enfin, la troisième partie montre l'évolution de la durée d'obtention du premier emploi et à quel point les caractéristiques du premier emploi obtenu ont changé depuis les années 1970.

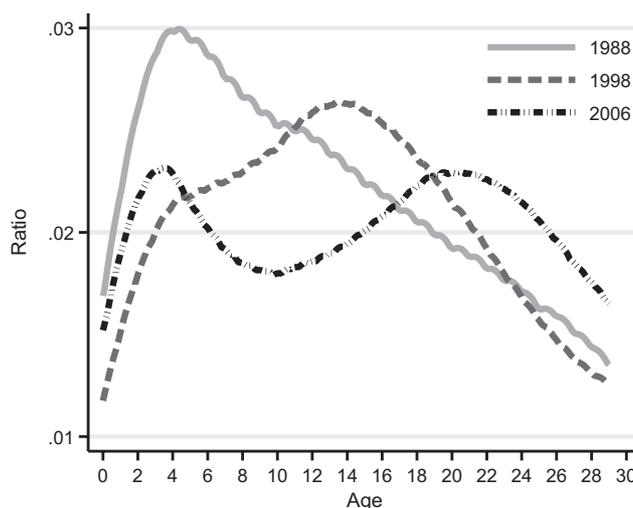
VISION D'ENSEMBLE DU MARCHÉ DU TRAVAIL DES JEUNES

L'analyse de l'évolution de l'activité et du chômage des jeunes et de la transition de l'école vers l'emploi ne peut être comprise qu'à la lumière de facteurs démographiques et éducatifs qui déterminent en grande partie cette évolution. Les années 2000 ont été marquées par une chute du chômage des jeunes et une hausse de l'activité des 20 à 29 ans, mais ces progrès masquent des différences fondamentales selon le sexe et le niveau éducatif.

LE POIDS DÉMOGRAPHIQUE DE LA JEUNESSE ÉGYPTIENNE

La transition démographique qui a débuté dans les années 1950, pour ensuite marquer le pas au cours des années 1970 et 1980, s'est finalement traduite depuis la fin des années 1990 par une baisse de la classe d'âge des moins de 10 ans et par une diminution de la proportion des moins de 15 ans dans la population totale (Denis, 2007). Toutefois, le poids de la croissance démographique se fait actuellement fortement ressentir sur la population jeune. En termes absolus, la classe d'âge des 15 à 29 ans est passée de 13,3 millions en 1988 à 17,4 millions en 1998, pour atteindre 22,2 millions en 2006. La proportion de jeunes de 15 à 29 ans dans la population totale n'a, elle aussi, cessé d'augmenter, passant de 27 % en 1988 à 29 % en 1998, pour atteindre 32 % en 2006.

GRAPHIQUE 1.
Densité par âge de la population des moins de 30 ans
en 1988, 1998 et 2006.



Source : estimations de l'auteur à partir des enquêtes LFSS 1988, ELMS 1998 et ELMPS 2006. Densité de Kernel – exemple de lecture du graphique : en 1988, les enfants de 5 ans représentaient 3 % de la population totale.

Le graphique 1 illustre les effets de la transition démographique en montrant à quel point la structure par âge de la population égyptienne s'est transformée au cours des deux dernières décennies. Le pic de la classe d'âge la plus importante s'est en effet déplacé de l'âge de 4-5 ans en 1988 à 14-15 ans en 1998. En 2006, deux "pics" sont observés : l'un autour de l'âge de 3-4 ans, l'autre autour de l'âge de 22 ans¹. La pression des nouveaux entrants (15 à 24 ans) sur le marché du travail a alors atteint son pic à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Elle est ainsi en train de retomber. Malgré cela, on estime que le marché du travail doit absorber chaque année près de 700 000 à 800 000 nouveaux entrants de 15 à 24 ans (Amer, Al-Khawaga et Assaad, 2004).

1. Le passage d'une courbe unimodale (un pic) en 1998 à une courbe bimodale (deux pics) en 2006 s'explique par le fait qu'une partie des plus de 20 ans sont devenus parents.

Parallèlement, les taux de scolarisation des jeunes ont nettement progressé et reflètent un meilleur accès à l'école. Le taux de scolarisation des 15 à 19 ans est en effet passé de 49 % en 1988 à 61 % en 2006. En revanche, le taux de scolarisation des jeunes de 20 à 24 ans, après avoir progressé de 13,6 % à 19,0 % de 1988 à 1998, a fortement chuté depuis la fin des années 1990 pour retomber à 14 % en 2006, soit à peu près au même niveau que celui de 1988¹. Bien que les jeunes femmes soient toujours moins scolarisées que les hommes, les écarts hommes/femmes se sont réduits dans la mesure où le taux de scolarisation féminin a augmenté plus rapidement.

L'allongement des études chez les plus jeunes et en particulier chez les femmes a une forte incidence sur leur participation économique. D'une part, cela réduit l'activité des plus jeunes (15-19 ans), puisqu'une proportion plus importante poursuit des études. D'autre part, l'activité féminine étant positivement corrélée avec le niveau éducatif et les femmes étant de plus en plus éduquées, elles devraient se porter en plus grand nombre sur le marché du travail. Nous verrons toutefois que ce schéma ne fonctionne pas aussi simplement.

LA BAISSÉ DE LA PARTICIPATION DES JEUNES FEMMES LES PLUS DIPLÔMÉES

Du fait de la pression démographique, la population active jeune a très fortement augmenté². Elle est passée de 6,7 millions en 1988 à 11,3 millions en 2006. La croissance annuelle moyenne de la

1. La baisse du taux de scolarisation parmi les jeunes de 20 à 24 ans s'explique probablement par la récente croissance de la proportion des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire technique dans l'ensemble des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire en général. Or la formation technique coïncide en général avec la fin du parcours scolaire. Très peu d'élèves prolongent en effet leurs études après la fin du secondaire technique.

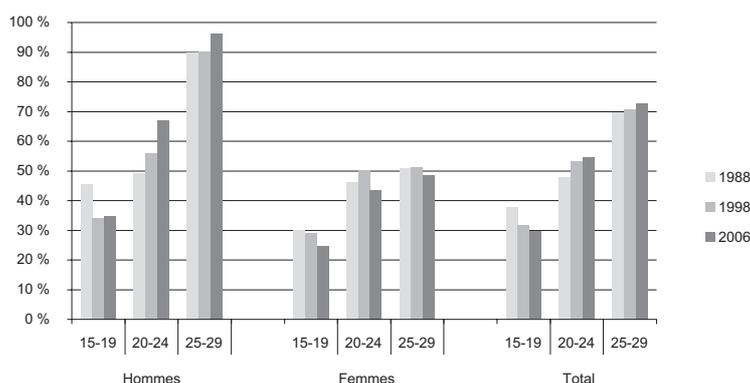
2. Sauf indication, la population active est définie au sens large de l'activité économique. Celle-ci inclut, en plus des activités économiques marchandes (donnant lieu à un échange), les activités économiques non marchandes ou activités de subsistance ne donnant pas lieu à échange. Ce type d'activité concerne exclusivement les femmes et en particulier le milieu rural. Il s'agit essentiellement d'élevage d'animaux (volailles) ou de production agricole pour la consommation domestique et non pour la vente. Le taux d'activité au sens strict concerne exclusivement les activités économiques marchandes.

population active jeune (+ 3,3 %) étant supérieure à celle de la population jeune totale (+ 2,9 %), le taux d'activité des jeunes a augmenté.

En 2006, le taux d'activité des jeunes était de 51,1 %, mais les écarts hommes/femmes sont très importants. Alors que le taux d'activité masculin est de 64,4 %, celui des femmes est très faible. Le taux d'activité féminin, bien que l'un des plus élevés d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, reste en effet très bas : 38,3 % en 2006. Si l'on se limite à la définition stricte de l'activité économique, comparable à celle des pays "développés", il n'atteint que 22,3 %. Plusieurs éléments expliquent la faible participation des femmes à l'activité économique. Tout d'abord, le secteur public, traditionnellement principal employeur des femmes, a fortement réduit son embauche durant les années 2000. Les femmes doivent alors se tourner vers le secteur privé. Or, les employeurs du secteur privé formel sont souvent réticents à embaucher une femme, du fait des contraintes de coût notamment liées à la prise en charge par l'employeur des congés de maternité. Ensuite, l'emploi féminin est confiné à quelques secteurs : éducation et santé pour les services, textile pour l'industrie. Enfin, la mobilité géographique des femmes étant très limitée, elle joue comme une contrainte supplémentaire (Assaad et Arntz, 2005).

GRAPHIQUE 2.

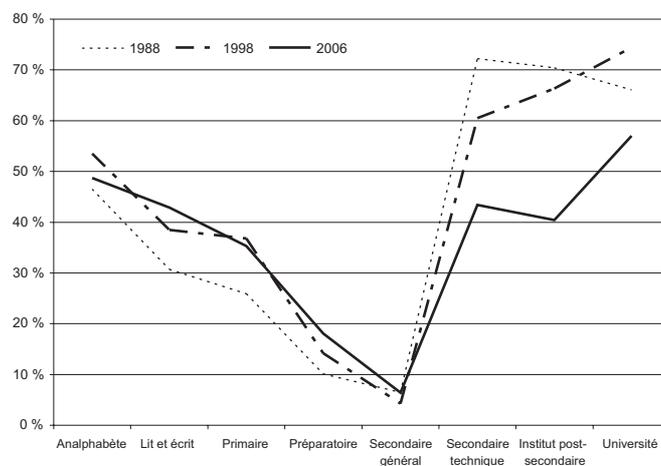
Taux d'activité des jeunes par sexe et par groupe d'âge en 1988, 1998 et 2006.



Source : estimations de l'auteur à partir des enquêtes LFSS 1988, ELMS 1998 et ELMPS 2006.

L'évolution de l'accès à l'école a des conséquences directes sur l'activité des jeunes. Comme le montre le graphique 2, le taux d'activité des plus jeunes (de 15 à 19 ans) a fortement diminué de 1988 à 2006. Cette baisse qui concerne à la fois les jeunes filles et les jeunes garçons s'explique par la hausse du taux de scolarisation des 15 à 19 ans. Le taux d'activité global (hommes et femmes confondus) des 20 à 29 ans a quant à lui progressé au cours de la même période. Cependant, cette hausse globale masque des différences selon le sexe. Le taux d'activité masculin a augmenté tout au long de la période d'étude. Il est passé de 49,2 % à 66,8 % parmi les 20-24 ans et de 90 % à 96,1 % parmi les 25-29 ans. Ces chiffres confirment la baisse de la scolarisation parmi les jeunes hommes de plus de 20 ans; ils se consacrent moins aux études et donc plus à l'activité.

GRAPHIQUE 3.
Taux d'activité des femmes de 15 à 29 ans
selon le niveau d'éducation en 1988, 1998 et 2006.



Source : estimations de l'auteur à partir des enquêtes LFSS 1988, ELMS 1998 et ELMPS 2006.

Au contraire, la participation des femmes de 20 à 29 ans a baissé sensiblement de 1998 à 2006, compensant la hausse initiale qui s'était produite de 1988 à 1998. En effet, après être passé de 46,3 % en 1988 à 50,1 % en 1998, le taux d'activité des femmes de 20 à 24 ans

est retombé à 43,5 % en 2006. La participation féminine de la classe d'âge 25-29 ans a connu une évolution similaire : elle a augmenté entre 1988 et 1998, puis a diminué de 1998 à 2006 pour finalement atteindre 48,5 %. Le graphique 3 permet de constater que de manière surprenante la baisse de l'activité féminine concerne les femmes plus diplômées (du secondaire technique, des instituts postsecondaires et de l'université), censées être les plus actives. L'arrêt de l'embauche dans le secteur public depuis le début du millénaire est à l'origine de ce déclin. Depuis les années 1950, le secteur public garantissait un emploi à vie pour tout diplômé de l'université (garantie étendue aux diplômés du secondaire général ou technique dans les années 1960). Les femmes ont alors été encouragées à se porter sur le marché du travail. Malade de sureffectifs sans cesse croissants, le secteur public a suspendu cette directive au début des années 2000. Les femmes diplômées ne peuvent dorénavant que se replier sur le secteur privé, qui leur est moins favorable. Découragées, certaines femmes ont donc décidé de se retirer du marché du travail. Ce phénomène est-il transitoire et ne reflète-t-il qu'un ajustement du comportement des femmes vis-à-vis du marché du travail? L'exploitation des prochaines enquêtes emploi nous le révélera.

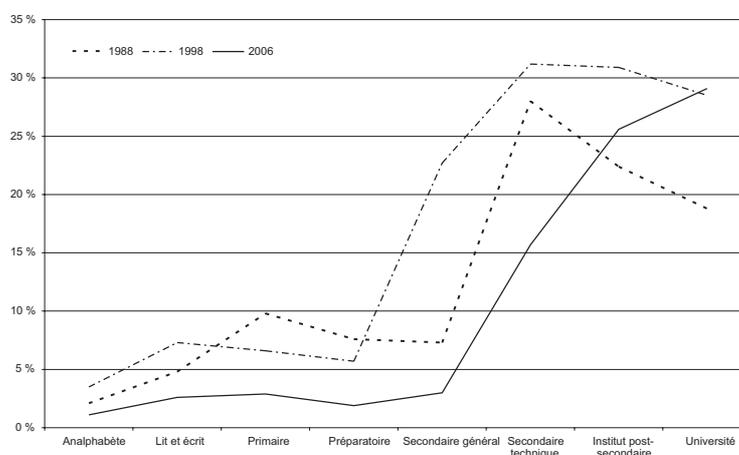
*LA CHUTE DU TAUX DE CHÔMAGE DURANT LES ANNÉES 2000,
LES DIPLÔMÉS À LA TRAÎNE*

Dessiner les contours du chômage en Egypte est chose simple : il touche les jeunes, et en particulier les femmes et les plus diplômés. Les jeunes femmes titulaires d'un diplôme postsecondaire sont donc les plus vulnérables.

Les jeunes sont les plus touchés. Sur 1,71 million de chômeurs que compte l'Egypte en 2006, 83 % ont moins de 30 ans et 43 % ont entre 20 et 24 ans. Par ailleurs, 80 % sont à la recherche de leur premier emploi. Ces chiffres reflètent très clairement la difficulté des jeunes à s'insérer sur le marché du travail une fois leurs études terminées. Les femmes sont également les plus touchées. Le taux de chômage féminin est presque deux fois plus important que le masculin. En 2006, le taux est de 9,5 % chez les jeunes hommes, tandis que celui des femmes, extrêmement élevé, atteint 17,5 % pour la classe d'âge des 15 à 29 ans.

Poursuivre de longues études ne favorise pas l'accès à l'emploi. Bien au contraire. Le taux de chômage selon le niveau d'éducation montre une concentration des chômeurs parmi les plus diplômés. Près de 86 % des chômeurs sont titulaires d'un diplôme secondaire technique ou universitaire. Cette concentration s'est par ailleurs accentuée au cours des dernières décennies. Le graphique 4 montre que le taux de chômage est quasi nul parmi les moins diplômés (jusqu'au secondaire général), mais qu'à partir du secondaire technique il augmente constamment avec le niveau d'études. En 2006, il atteint un maximum de 30 % parmi les universitaires. Cette relation positive et linéaire est récente, car jusqu'à la fin des années 1990 le taux de chômage atteignait un pic parmi les diplômés du secondaire technique, puis diminuait légèrement parmi les diplômés de l'université.

GRAPHIQUE 4.
Taux de chômage par niveau d'éducation parmi les 15-29 ans
en 1988, 1998 et 2006.



Source : estimations de l'auteur à partir des enquêtes LFSS 1988, ELMS 1998 et ELMPS 2006.

Pourquoi les plus diplômés sont-ils les plus touchés par le chômage? Plusieurs éléments de réponse peuvent être avancés. En premier lieu joue le facteur social : l'indemnisation chômage étant

quasi inexistante¹, les plus vulnérables socialement n'ont pas les moyens d'être au chômage. Les plus diplômés sont en général issus d'un milieu en moyenne plus aisé et peuvent être soutenus financièrement par leur famille. En second lieu, les plus diplômés sont les plus exigeants dans leur quête de travail et souhaitent obtenir un emploi correspondant à leurs qualifications. Les titulaires d'un diplôme secondaire technique, quant à eux, acquièrent des compétences administratives, mais souvent ne maîtrisent ni l'anglais ni l'outil informatique, fortement demandés. Ils ont été formés pour un emploi public administratif et non pour répondre aux exigences du secteur privé. La suspension de l'embauche dans le secteur public réduit alors leurs opportunités d'emploi. Ceux qui ont en poche un diplôme universitaire, bien que mieux armés, ont également suivi une formation très théorique, souvent en décalage avec les pratiques du monde professionnel. Enfin, il existe une explication d'ordre démographique : de plus en plus de jeunes sont diplômés du secondaire ou de l'université. Le marché du travail n'est pas capable d'absorber ces effectifs toujours plus importants.

Alors que le taux de chômage n'a cessé d'augmenter depuis les années 1970, voilà que la tendance s'est récemment inversée. Comme illustré par le graphique 4, le taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans a augmenté de 1988 à 1998 (passant de 10,5 % à 17,6 %), puis est retombé entre cette dernière date et 2006, où il est de 12,5 %. Le nombre de chômeurs, quant à lui, est resté stable de 1998 à 2006, aux alentours de 1,41 million. Il a particulièrement diminué chez les plus jeunes (15 à 19 ans) du fait de l'allongement des études. La chute du taux de chômage a été favorisée par trois éléments concomitants : un facteur démographique, un facteur institutionnel et un facteur économique. En premier lieu, le facteur démographique : le déplacement de la distribution par âge de la population s'est traduit par le déplacement du pic au-delà de l'âge moyen critique de fin d'études et de recherche d'un emploi. En second lieu, la réduction drastique de l'embauche dans le secteur public à partir du début du nouveau millénaire a fortement découragé les femmes à rechercher un emploi (secteur public qui continue toutefois d'embaucher dans

1. En 2003, la nouvelle loi du travail a prévu la création d'un fonds d'urgence pour les travailleurs dont le versement du salaire est interrompu. Ce fonds financé par les entreprises à hauteur de 1 % de leurs bénéfices joue un rôle minime.

les domaines de l'éducation et de la santé). L'absence d'opportunités d'emploi pour les femmes dans le secteur public et les difficultés à obtenir un emploi dans le secteur privé ont conduit les femmes les plus diplômées à se retirer du marché du travail, comme vu plus haut. Enfin, la croissance relativement forte de l'emploi salarié dans le secteur privé (hors agriculture), dont le secteur informel, a également permis de réduire les épisodes de chômage.

Toutefois, la baisse générale du taux de chômage ne doit pas masquer la hausse du taux de chômage des plus diplômés, notamment des titulaires d'un diplôme universitaire. Celle-ci est préoccupante. Elle reflète l'inadéquation grandissante de la formation des diplômés avec les exigences du secteur privé.

TRANSITIONS DE L'ÉCOLE VERS L'EMPLOI

Rares sont les analyses qui tiennent compte de l'aspect dynamique du marché du travail. La richesse des enquêtes emploi ELMS 1998 et ELMPS 2006 permet de se pencher sur les transitions de l'école vers l'emploi, sur les trajectoires de début de carrière et enfin sur la mobilité des jeunes sur le marché du travail égyptien.

PREMIER STATUT D'EMPLOI APRÈS LES ÉTUDES

Que deviennent les jeunes une fois leurs études terminées? Les données des enquêtes emploi de 1998 et 2006, et plus particulièrement le module historique de l'emploi retraçant les statuts d'emploi de manière rétrospective, ont permis de retrouver le premier statut d'emploi juste après la fin des études¹. Les résultats sont résumés

1. Les différents statuts d'emploi pris en compte sont les suivants : emploi public (dans une entreprise ou administration publique) ; emploi privé formel (emploi dans le secteur privé avec contrat de travail et/ou sécurité sociale) ; emploi privé informel (emploi dans le secteur privé sans contrat de travail ni sécurité sociale) ; travail familial non rémunéré (travail d'aide auprès de la famille ne donnant pas lieu à une rémunération) ; chômage (recherche d'emploi) ; inactivité (non-recherche d'emploi). Pour ceux qui n'ont jamais été à l'école ou qui ont quitté l'école avant l'âge de 15 ans, le premier statut d'emploi correspond à celui occupé par l'individu à l'âge de 15 ans, âge légal minimal requis pour travailler. Pour plus de précisions concernant la méthodologie, voir Amer (2007).

dans le tableau 1. Ils confirment le fait que le marché du travail égyptien est fortement segmenté selon le sexe.

TABLEAU 1.
Répartition des jeunes (15-29 ans) par sexe
selon leur premier statut d'emploi après les études en 1998 et 2006 (en %).

	Homme		Femme	
	1998	2006	1998	2006
Emploi public	5,0	3,9	7,0	4,1
Emploi privé formel	3,7	4,9	2,2	1,7
Emploi privé informel	30,4	31,8	5,6	5,0
Travail familial non rémunéré	15,8	19,7	22,5	21,4
Chômage	21,6	18,1	19,7	17,6
Inactivité	23,5	21,6	43,0	50,2
Total	100	100	100	100
Taille de l'échantillon	1 754	3 326	1 649	3 495

Source : estimations de l'auteur à partir des enquêtes ELMS 1998 et ELMPS 2006.

A l'issue de leurs études, la plupart des jeunes hommes trouvent un emploi. En 2006, près de 60 % sont employés et 41 % ont un emploi rémunéré. Les emplois informels et non rémunérés (main-d'œuvre familiale) sont les plus fréquents (31,8 % et 19,7 % respectivement). Ceux qui n'ont pas d'emploi sont soit au chômage (18,1 %), soit inactifs (21,6 %), la proportion élevée d'inactifs chez les hommes s'expliquant par le service militaire obligatoire. De 1998 à 2006, la proportion d'hommes qui travaillent dans le secteur privé a augmenté, alors que la proportion d'inactifs, de chômeurs et d'employés dans le secteur public a diminué. Mais ce sont les emplois privés de type formel et les emplois non rémunérés qui ont le plus progressé (respectivement + 32 % et + 25 %).

Contrairement aux jeunes hommes, les jeunes femmes sont majoritairement inactives. En 2006, moins d'un tiers travaille et seulement 11 % trouvent un emploi rémunéré. Lorsque les jeunes femmes travaillent, elles sont généralement aides familiales non rémunérées (21,4 %), employées de manière informelle (5 %) ou dans le secteur public (4,1 %). Mais ce qui frappe le plus est la proportion élevée de

jeunes femmes inactives (50,2 %) ou au chômage (17,6 %). De 1998 à 2006, seule la proportion de jeunes femmes inactives augmente (+ 17 %) pour compenser la baisse de tous les autres statuts, en particulier l'emploi dans le secteur public (- 41 %), l'emploi privé formel (- 23 %), l'emploi privé informel (- 11 %) et le chômage (- 11 %). Ces résultats ne font que confirmer la baisse de la participation des jeunes femmes au marché du travail.

DES JEUNES PEU MOBILES

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les jeunes sont relativement peu mobiles sur le marché du travail. Ils changent rarement de statut d'emploi¹. Sur la période 1998-2006, la majorité occupe le même statut, moins d'un tiers occupe deux statuts différents et seulement 13 % en occupent trois. De manière surprenante, la mobilité des hommes et des femmes est, à peu de chose près, identique.

TABLEAU 2.
Répartition du nombre d'épisodes par sexe de 1998 à 2006
parmi les jeunes de 25 à 40 ans en 2006 (en %).

Nombre d'épisodes	Hommes	Femmes	Total
1	55,89	54,52	55,55
2	28,87	30,20	29,20
3	12,67	12,56	12,64
4	1,78	1,83	1,79
5	0,79	0,89	0,82
Total	100	100	100
Taille de l'échantillon	4 259	1 387	5 646

Source : Amer et Simonnet (2008).

Etant donné la faible mobilité des jeunes sur le marché du travail, le premier statut d'emploi semble donc être déterminant. La majorité des jeunes va occuper ce même statut pendant huit ans.

Une analyse séquentielle de la mobilité des jeunes sur le marché du travail égyptien permet de visualiser les transitions d'un type de

1. Les statuts d'emploi sont ceux mentionnés dans le tableau 1, *supra*.

statut vers un autre statut d'emploi sur une période d'observation. M. Amer et V. Simonnet (2008) retracent les trajectoires des jeunes sur la période 1998-2006 pour ceux ayant de 25 à 40 ans en 2006, c'est-à-dire de 17 à 32 ans en début de période. Seules les principales conclusions sont ici présentées.

Les hommes qui initialement (en 1998) occupent un emploi dans le secteur public ou un emploi privé formel ou informel et, dans une moindre mesure, les hommes ayant un emploi irrégulier ont tendance à conserver leur emploi durant toute la période d'observation. Au contraire, les hommes qui vont le plus fréquemment changer de statut d'emploi sont ceux qui ont été aides familiaux non rémunérés ou au chômage. Les aides familiaux deviennent en général travailleurs indépendants et les ex-chômeurs obtiennent un emploi dans le secteur public ou un emploi privé informel.

Pour une femme, être initialement aide familiale non rémunérée, indépendante ou avoir un emploi irrégulier ne donne pratiquement lieu à aucun changement. Lorsque les femmes changent de statut d'emploi, c'est en général pour se retirer du marché du travail si elles occupaient auparavant un emploi. Après un épisode de chômage, elles obtiennent le plus souvent un emploi dans le secteur public.

UN PREMIER EMPLOI DE PLUS EN PLUS SOUVENT INFORMEL

DURÉE D'OBTENTION DU PREMIER EMPLOI

Les hommes obtiennent un premier emploi bien plus rapidement que les femmes (pour la méthodologie adoptée, voir Amer, 2007). En 2006, 50 % des hommes âgés de 15 à 29 ans ont obtenu un emploi au cours des deux années qui suivent la fin de leurs études, alors que moins de 10 % des femmes ont trouvé un emploi dans le même laps de temps. De plus, dix ans après la sortie du système éducatif, près d'une femme sur quatre n'est toujours pas employée. Cela s'explique par la proportion élevée de femmes inactives qui, par définition, ne souhaitent pas travailler. De 1998 à 2006, les jeunes Egyptiens ont tendance à trouver un emploi plus rapidement. La plupart des hommes obtiennent un emploi au cours des deux années qui suivent leurs

études contre trois années en 1998. Pour les femmes, le gain de temps est peu significatif.

Le niveau éducatif – et le statut marital pour les femmes – influence la durée moyenne d'obtention du premier emploi. Le diplôme ne semble plus jouer le même rôle dans l'accès à l'emploi qu'auparavant. En 1998, les hommes titulaires d'un diplôme universitaire obtiennent un emploi bien plus rapidement que ceux qui ont arrêté leurs études à la fin du secondaire technique. Par exemple, au cours des deux années suivant la fin de leurs études, la moitié des diplômés de l'université trouvent un emploi, contre seulement 25 % des titulaires d'un diplôme secondaire technique. Toutefois, en 2006, cet écart avait pratiquement disparu. La situation des universitaires ne varie pas et ils sont rattrapés par les diplômés du secondaire, qui ont tendance à trouver bien plus rapidement un emploi. Le diplôme joue toujours un rôle prédominant chez les femmes, même si ce rôle est moins significatif que dans les années 1990. Plus les femmes poursuivent des études longues, plus elles trouvent rapidement un emploi. Celles qui ont terminé des études universitaires mettent deux fois moins de temps à s'insérer sur le marché du travail que celles de niveau éducatif inférieur au secondaire. Cependant, la même tendance que chez les hommes est observée au cours de la période 1998-2006. Les plus diplômées mettent plus de temps à trouver un emploi que les moins diplômées.

Le statut marital des femmes est une variable souvent déterminante dans l'insertion sur le marché du travail. Les femmes célibataires ont tendance à obtenir leur premier emploi plus rapidement que les femmes mariées, bien que ces écarts se résorbent entre 1998 et 2006.

INFORMALISATION DU PREMIER EMPLOI

Le type de premier emploi obtenu par les jeunes a fortement changé depuis la seconde moitié des années 1970. Se dessinent essentiellement deux grandes tendances. La première est celle de la baisse quasi continue du secteur public comme type de premier emploi. Au milieu des années 1970, le secteur public (entreprises et administration publiques confondues) jouait un rôle majeur dans l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Il offrait en effet un tiers des

premiers emplois masculins et près de la moitié des premiers emplois féminins. La baisse du secteur public s'explique en premier lieu par le ralentissement de l'embauche dans les années 1980 et 1990, et par la suspension au début du nouveau millénaire de la garantie d'emploi à vie dans le secteur public pour tout diplômé de l'université ou du secondaire. Cette loi, promulguée et révisée dans les années 1960, a incité les jeunes à poursuivre des études poussées. Mais elle a également introduit un biais sur le marché du travail en créant des exigences minimales en termes de sécurité d'emploi et de rémunération (ou salaire de réserve). Dans les années 1980 et 1990, l'attente d'un emploi public pouvait alors atteindre plus d'une dizaine d'années. Par ailleurs, à partir du milieu des années 1990, suite à de nombreuses privatisations, l'emploi dans les entreprises publiques a considérablement décliné. La chute de l'emploi public est bien plus fortement ressentie parmi les plus diplômés. Les titulaires d'un diplôme secondaire technique ou universitaire ont perdu, avec le retrait du secteur public, leur premier employeur.

Parallèlement, la proportion de premiers emplois dans l'ensemble du secteur privé (formel et informel) a progressé. Le secteur privé est devenu le principal premier employeur des hommes, mais surtout – phénomène nouveau – celui des femmes. Il passe de 40 % en 1975 à 50 % en 2006 pour les hommes. Le plus frappant est la place croissante du secteur informel pour les femmes. Son poids a doublé de 1975 à 2006, puisqu'il est passé de 20 % à 40 % des premiers emplois. La croissance de l'emploi informel est considérable parmi les diplômés du secondaire et de l'université, reflétant la difficulté de ces jeunes à obtenir un emploi privé formel, depuis la baisse de l'embauche dans le secteur public (Amer, 2007).

CONCLUSION

La chute du chômage des jeunes au cours de la première moitié des années 2000 fut en soi une bonne nouvelle, mais elle ne doit pas occulter d'autres réalités. L'insertion des jeunes les plus diplômés reste difficile : leur taux de chômage a même augmenté de 1988 à 2006. Aussi, bien que les jeunes aient tendance à obtenir leur premier emploi plus rapidement, celui-ci est de plus en plus souvent précaire. En 2006, près d'un premier emploi sur deux est informel.

L'informalisation de l'emploi est particulièrement forte parmi les titulaires d'un diplôme secondaire ou universitaire. L'éducation ne garantit donc pas un accès rapide à l'emploi ni un "bon" emploi. Elle traduit la dramatique inadéquation du système éducatif avec le monde du travail. Les progrès en termes d'accès à l'école se sont en effet opérés au détriment de la qualité de l'enseignement. Par ailleurs, le retrait des femmes – notamment des plus diplômées – du marché du travail est particulièrement frappant. Il est dû à la réduction significative d'opportunités d'emploi dans le secteur public. Cette baisse du taux d'activité féminin n'est-elle qu'un ajustement temporaire aux changements structurels du marché du travail ?

MONA AMER

POUR EN SAVOIR PLUS

- AMER Mona, 2007 : *The Egyptian Youth Labor Market School-to-Work Transition 1988-2006*, ERF, Le Caire, Working Paper, n° 0702 [en ligne : <http://www.erf.org.eg/CMS/getFile.php?id=857>].
- AMER Mona, AL-KHAWAGA Leila et ASSAAD Ragui, 2004 : "Labor and human resources development", in Collectif, *Egypt Country Profile. The Road Ahead for Egypt*, ERF/FEMISE, Le Caire, p. 143-179 [en ligne : <http://www.femise.org/PDF/cp/cp-egy-0412.pdf>].
- AMER Mona et SIMONNET Véronique, 2008 : "Labor market transitions in Egypt : the impact of the first employment status", communication, *Conférence annuelle ERF*, 23-25 novembre 2008, Le Caire [en ligne : <http://www.erf.org.eg/CMS/getFile.php?id=1291>].
- ASSAAD Ragui, 2008 : "Unemployment and youth insertion in the labor market in Egypt", in Kheir-El-Din H. (dir.), *The Egyptian Economy. Current Challenges and Future Prospects*, The American University in Cairo Press, Le Caire, p. 133-178.

BIBLIOGRAPHIE

- AMER Mona, 2007 : *The Egyptian Youth Labor Market School-to-Work Transition 1998-2006*, ERF, Le Caire, Working Paper, n° 0702 [en ligne : <http://www.erf.org.eg/CMS/getFile.php?id=857>].
- AMER Mona, AL-KHAWAGA Leila et ASSAAD Ragui, 2004 : "Labor and human resources development", in Collectif, *Egypt Country Profile*,

- the Road Ahead for Egypt*, ERF/FEMISE, Le Caire, p. 143-179 [en ligne : <http://www.femise.org/PDF/cp/cp-egy-0412.pdf>].
- AMER Mona et SIMONNET Véronique, 2008 : "Labor market transitions in Egypt : the impact of the first employment status", communication, *Conférence annuelle ERF*, 23-25 novembre 2008, Le Caire [en ligne : <http://www.erf.org.eg/CMS/getFile.php?id=1291>].
- ASSAAD Ragui et ARNTZ Melanie, 2005 : "Constrained geographical mobility and gendered labor market outcomes under structural adjustment : evidence from Egypt", *World Development*, vol. 33, n° 3, p. 431-454.
- DENIS Eric, 2007 : "Quatorze millions d’Egyptiens en plus depuis 1976", in Klaus E. et Hassabo C. (dir.), *Chroniques égyptiennes 2006*, CEDEJ, Le Caire [en ligne : <http://www.cedej-eg.org/IMG/pdf/02-Eric.pdf>].





INÉGALITÉS ENTRE GENRES ET TRAVAIL FÉMININ EN ÉGYPTÉ

Le Rapport sur le développement humain dans les pays arabes (UNDP, 2006) montre que les inégalités entre hommes et femmes y restent fortes. Elles constituent un frein au développement économique et social de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient. En Egypte, comme dans nombre d'autres pays de cette région, les femmes souffrent d'inégalités par rapport aux hommes dans plusieurs domaines : droits civils et politiques, santé, éducation, emploi. Cela malgré l'existence et l'activité dans ce pays de mouvements féministes depuis le début du xx^e siècle : en 1924 déjà, l'Union des féministes égyptiennes avait demandé que les femmes aient plein accès aux droits politiques, qu'elles puissent avoir droit à l'éducation et à l'emploi, et que la loi sur le statut personnel soit réformée.

Dans ce chapitre, on se propose d'analyser les inégalités entre genres dans l'Egypte actuelle. On privilégiera une approche de type descriptif en abordant dans un premier temps la santé reproductive et la mortalité infantile, en tant qu'indices de la condition des femmes dans la société égyptienne. On s'attachera dans un second temps à l'inégalité des chances économiques, en particulier à la participation des femmes au marché du travail.



L'ÉVOLUTION DE LA SANTÉ REPRODUCTIVE ET DE LA MORTALITÉ INFANTILE

Dans le domaine de la santé, les femmes égyptiennes souffrent de risques assez élevés de morbidité et de mortalité, principalement liés à la santé reproductive (UNDP, 2006). Il faut aussi rappeler que la mortalité infantile des fillettes est plus élevée que celle des garçons et que la prévalence de l'excision reste en Egypte l'une des plus hautes parmi les pays concernés par cette pratique.

SANTÉ ET MATERNITÉ

L'absence de suivi et de soins médicaux adéquats avant, durant et après l'accouchement (Khalil et Roudi-Fahimi, 2004) augmente le risque de mortalité maternelle. Pour prévenir les décès liés à la maternité, il est fortement recommandé que la femme soit suivie par un personnel qualifié pendant sa grossesse, ainsi que lors de l'accouchement et après. Or beaucoup de femmes égyptiennes ne sont pas suivies durant leur grossesse et ne reçoivent donc pas, le cas échéant, les soins adéquats; cela est dû, pour une part, à leur manque d'information concernant l'importance de ce suivi et, pour une autre part, à son coût et au déficit de personnel et d'équipements susceptibles de l'assurer. Le suivi après accouchement est lui aussi crucial, mais la proportion de femmes qui en bénéficient est encore moins élevée que pour le suivi durant la grossesse.

Deux enquêtes sur la mortalité maternelle ont été menées en Egypte en 1992-1993 et en 2000¹; leurs résultats ont montré une baisse d'environ 52 % durant ce laps de huit années : le taux de mortalité maternelle était de 174 pour 100 000 naissances vivantes en 1992 et de 84 en 2000. Cette baisse a été assez homogène dans les différentes régions du pays. Les progrès les plus significatifs ont été enregistrés dans les gouvernorats urbains et en Haute-Egypte.

D'après les données des DHS², seulement 35 % des accouchements en 1988 étaient effectués en présence de personnel spécialisé;

1. National Maternal Mortality Studies 1992-1993 et 2000, réalisées par la direction de la Santé de la mère et de l'enfant du ministère de la Santé et de la Population, en collaboration avec la CAPMAS, et financées par l'USAID.

2. Demographic and Health Survey (enquête démographique et de santé).

en 2000, cette proportion était passée à 61 %. Il s'agit là de l'un des facteurs qui a le plus contribué à la réduction du taux de mortalité maternelle. En revanche, la proportion de femmes qui ont reçu des soins durant leur grossesse est restée constante entre 1992 et 2000 : à ces deux dates, 53 % seulement des femmes égyptiennes déclaraient avoir bénéficié d'un suivi médical avant leur accouchement. Selon les résultats de l'enquête sur la mortalité maternelle de 2000, cette absence de soins prénataux est la cause de 19 % des décès des mères et une autre proportion de 15 % peut être attribuée à des soins prénataux de mauvaise qualité (*ibid.*).

Durant la période qui a séparé les deux enquêtes, plusieurs projets liés à la santé maternelle ont été réalisés dans le pays. Cela a contribué à la réduction du taux de mortalité maternelle. Il s'agit par exemple du programme *Healthy Mother/Healthy Child*, mené par le ministère de la Santé et de la Population et l'USAID, et du programme *Safe Motherhood*, réalisé avec les fonds de l'USAID et de l'UNICEF. Il y eut aussi de nombreuses campagnes d'information dans les médias pour encourager les familles à avoir recours aux soins prénataux et pour aider les mères à identifier les facteurs de risque durant la grossesse (*ibid.*).

L'AVORTEMENT

Un autre facteur de risque pour les femmes égyptiennes en matière de santé reproductive est lié à l'avortement. Il convient ici de rappeler que, comme dans nombre d'autres pays dans le monde, l'avortement provoqué n'est autorisé en Egypte qu'en cas de danger de mort pour la mère. Il existe très peu d'études sur l'avortement en Egypte ; cela est surtout lié à son interdiction du point de vue légal et socioreligieux. Depuis les années 1990, le Conseil de la population (Population Council) mène une campagne pour l'amélioration du suivi et des soins post-avortement, de façon à réduire les risques de santé liés aux avortements provoqués ou aux fausses couches. Cela a au moins permis de sensibiliser les médecins et l'opinion publique. Plusieurs études anthropologiques ont confirmé l'existence de l'avortement clandestin en Egypte. Il est le plus souvent pratiqué, dans le cadre d'une relation conjugale, pour "remplacer" une contraception inexistante ou mal employée (Ali, 2002), mais il peut aussi l'être pour échapper à la honte et à la stigmatisation sociale d'une naissance hors

mariage. Dans tous ces cas les femmes, de milieu populaire surtout, tentent souvent une fausse couche autoprovocquée, malgré les hauts risques sanitaires encourus. En revanche, les femmes des milieux plus aisés recourent aux médecins qui pratiquent l'avortement de manière clandestine (Janicot, 1988).

Une étude conduite par le Centre de démographie du Caire (Cairo Demographic Center) en 1994 (Huntington *et al.*, 1995) donne une idée de la pratique de l'avortement provoqué en Egypte. Elle montre que, sur un échantillon de 2 227 clientes des dispensaires de planning familial en Egypte, 1 081 femmes avaient déclaré avoir eu une grossesse dans les cinq années précédant l'enquête, que la moitié de ces grossesses n'avaient pas été désirées ou programmées et que 25 % d'entre ces dernières s'étaient terminées par une tentative d'avortement provoqué (donc dans cet échantillon 12 % des grossesses se terminent par un avortement).

L'EXCISION

L'excision représente un autre facteur de risque sanitaire pour les femmes (voir le chapitre "Comment se portent les Egyptiens? Un diagnostic", p. 651). En Egypte, la pratique de l'excision, déjà attestée dans l'Antiquité pharaonique, est répandue dans la grande majorité de la population, quelle que soit son appartenance religieuse; son taux de prévalence était de 97 % des femmes en 1995 et 2000, et de 96 % en 2005, d'après les enquêtes DHS¹. Si l'on met en relation cette donnée avec certaines variables sociodémographiques, à savoir l'âge, le milieu (urbain ou rural) et la région de résidence, le niveau d'éducation, le revenu du ménage et l'activité professionnelle, on ne remarque que de petites différences de taux de prévalence de l'excision entre les différentes catégories de femmes ainsi constituées. S'il est vrai que ce taux est légèrement plus bas en milieu urbain, chez les femmes éduquées, chez les femmes actives professionnellement et dans la catégorie la plus aisée, il est tristement remarquable qu'il reste supérieur à 90 % dans la plupart de ces catégories. Un des résultats les plus intéressants des enquêtes DHS concerne la relation

1. L'échantillon ne comprenant que des femmes mariées ou ayant été mariées, âgées de 15 à 49 ans.

entre le niveau d'éducation de la mère et son intention ou décision de faire exciser sa ou ses filles. L'enquête de 2005 montre que plus la mère a prolongé sa scolarité, moins elle est susceptible de faire exciser ses filles. Il existe cependant encore en Egypte une large majorité de femmes pour approuver cette pratique : selon la même enquête, 68 % des femmes égyptiennes sont favorables à la poursuite de l'excision, 60 % pensent qu'elle relève d'un précepte religieux et près de 54 % croient que les hommes, en général, souhaitent que les femmes continuent d'être excisées. Nombre de femmes égyptiennes (54 %) croient que l'excision peut prévenir l'adultère et que leur mari préfère qu'elles soient excisées (61 %). Néanmoins, la proportion de femmes déclarant approuver le maintien de cette pratique a baissé et est passée de 82 % en 1995 à 68 % en 2005.

Peu nombreuses sont celles qui connaissent les risques sanitaires pouvant découler de l'excision en tant que telle (32 %) et ses effets possibles au moment de l'accouchement (13 %). Pourtant, nombreuses sont celles qui déclarent avoir été "exposées" à des informations les concernant, principalement par la télévision (pour 93 % d'entre elles) et par leur entourage (pour 19 %)¹; les autres médias, les personnels de santé et les rencontres au sein d'associations, religieuses ou autres, constituent des sources d'information beaucoup moins importantes sur ce sujet (elles ne concernent au total que 15 % des femmes). Cela conduit à s'interroger sur la clarté pédagogique et la pertinence des émissions diffusées par la source la plus importante, la télévision, dont l'impact sur la régression des mutilations sexuelles féminines semble mineur, et sur la nécessité de mener campagne sur ce thème par d'autres canaux, notamment les associations religieuses et les centres de santé.

Il faut ici rappeler qu'en 2006 les plus hautes autorités religieuses égyptiennes, musulmanes et coptes, ont condamné les mutilations sexuelles féminines et qu'elles ont aussi affirmé que ni l'islam ni le christianisme ne justifient leur pratique. Cependant, nombre de religieux musulmans l'ont approuvée par le passé et certains sont allés jusqu'à porter plainte contre la loi de 1996 qui l'a officiellement interdite en Egypte sauf dans un cadre et pour des "motifs" médicaux. (Voir le chapitre "Pratiques et vécus d'un islam populaire égyptien",

1. Différentes sources d'information peuvent être citées par une même enquête.



p. 867.) Du point de vue légal, les mutilations génitales féminines n'ont été totalement et définitivement interdites que récemment (juillet 2007), à l'occasion du décès, des suites d'une excision, d'une jeune fille du gouvernorat de Minya.

*LA MORTALITÉ INFANTILE DIFFÉRENTIELLE
SELON LE GENRE*

Un autre aspect des inégalités entre genres face à la santé concerne les mortalités infantile et juvénile¹ (voir *tableau 1*), nettement plus importantes chez les filles que chez les garçons. Durant le premier mois de vie, les filles ont – pour des raisons essentiellement biologiques – moins de probabilité de décéder que les garçons, mais cet avantage se renverse par la suite et, entre 1 mois et 5 ans révolus, la probabilité de survie des garçons est clairement plus élevée².

La surmortalité féminine infanto-juvénile dans les pays en développement a été bien étudiée. Ce phénomène est attribué aux comportements discriminatoires – non nécessairement “conscients” – des parents envers les filles, comportements dont l'indicateur le plus commun est l'état nutritionnel différentiel, lié à une alimentation d'inégale qualité et/ou quantité selon le genre. Un autre facteur important de cette surmortalité est l'inégalité de soins parentaux et médicaux selon le genre. D'après une étude sur la surmortalité

1. Mesurées par le nombre de décès pour 1 000 naissances vivantes, intervenus respectivement durant la première année après la naissance et durant les cinq années qui la suivent.

2. Comme la mortalité survenant durant le premier mois après la naissance (dite “néonatale”) est, d'une part, en valeur absolue, nettement plus importante que celle qui prévaut durant les onze mois suivants (“post-néonatale”) et, d'autre part, défavorable aux garçons, le différentiel de mortalité infantile (sur le total de la première année) peut se révéler dans l'ensemble défavorable aux garçons (c'est le cas pour les périodes 1978-1988 et 1982-1992, voir *tableau 1*). Avec la diminution de la mortalité infantile globale (de moitié ces trente dernières années), essentiellement due à celle de la mortalité néonatale, le différentiel de mortalité infantile selon le genre est devenu défavorable aux filles. Le différentiel de mortalité juvénile est, quant à lui, resté constamment défavorable aux filles durant les trente dernières années, dans le cadre d'un déclin de la mortalité juvénile globale qui a presque été des deux tiers durant ces mêmes trente années.



TABLEAU 1.
Mortalité dans l'enfance (pour 1 000 naissances vivantes)
selon le genre de l'enfant, Egypte, 1978-2003.

Période	Sexe de l'enfant	Mortalité infantile (0-12 mois)	Mortalité juvénile (1-5 ans)	Mortalité infanto- juvénile (0-5 ans)
1978-1988	Garçons	95,1	38,1	129,6
	Filles	93,4	46,2	135,3
	Filles/Garçons	0,9	1,2	1,0
1982-1992	Garçons	84,4	24,6	107
	Filles	75,3	36,1	108,6
	Filles/Garçons	0,9	1,5	1,0
1985-1995	Garçons	72,5	21,7	92,6
	Filles	73,3	28,1	99,3
	Filles/Garçons	1,0	1,3	1,1
1990-2000	Garçons	55,0	14,6	68,8
	Filles	54,5	16,1	69,7
	Filles/Garçons	0,9	1,1	1,0
1993-2003	Garçons	43,0	–	53,1
	Filles	46,5	–	57,4
	Filles/Garçons	1,1	–	1,1

Sources : EDHS (Egyptian Demographic and Health Survey), 1988, 1992, 1995, 2000, 2003 (périodes de référence : les dix années précédant chaque enquête – comme ces périodes se chevauchent, les taux de mortalité sont moins contrastés qu'ils ne le seraient pour des périodes de cinq ans qui ne se chevauchent pas).

infantile des filles au Moyen-Orient, l'Egypte serait le pays de cette région où le phénomène est le plus important (Yount, 2001). Ce haut niveau de surmortalité à l'échelle nationale est lié à la persistance d'une discrimination très importante dans certaines régions égyptiennes (la Haute-Egypte en particulier), notamment en ce qui concerne les soins de santé, et ce, malgré les efforts menés au niveau gouvernemental pour promouvoir les droits des femmes.

LES FEMMES ÉGYPTIENNES AU TRAVAIL

BREF HISTORIQUE

D'après les travaux de J. E. Tucker (1985), l'emploi féminin en milieu urbain égyptien était assez répandu au cours du XIX^e siècle : à l'époque de Mohammed Ali, de nombreuses femmes étaient employées, contre diverses formes de rémunération dont le salariat, dans le commerce et dans les ateliers proto-industriels publics (dont certains pratiquaient à domicile le travail à façon). La tentative d'industrialisation menée par ce souverain ayant échoué et la colonisation anglaise (à partir de 1882) ayant transformé l'Égypte en "ferme à coton", l'emploi salarié urbain déclina et tout particulièrement celui des femmes. Ainsi, dès le début du XX^e siècle, les femmes urbaines professionnellement actives travaillaient soit à leur compte dans le cadre de la toute petite production marchande, soit comme main-d'œuvre non salariée dans de petites entreprises familiales. Au XIX^e siècle comme au début du XX^e, elles prenaient donc part aux activités économiques urbaines quotidiennes, où ne régnait pas de forte ségrégation des sexes. En revanche, dès le début du XX^e siècle, elles n'étaient plus que très marginalement représentées dans le travail salarié, leurs revenus personnels provenant de la vente directe de leur petite production domestique. Dès ce moment, on constata une quasi-exclusion des femmes du marché du travail proprement dit. Cette exclusion se trouva encore renforcée par le développement des grands établissements industriels, à partir des années 1920, du fait de leur implantation à la périphérie voire à l'extérieur des villes, ce qui les rendait peu accessibles aux femmes, moins autorisées à se déplacer. Celles-ci se recentrèrent massivement sur les sphères domestique et de voisinage (y compris en produisant à domicile ce qu'elles revendaient directement dans le quartier) et il s'ensuivit probablement une accentuation de la différenciation sexuelle des rôles et des espaces urbains par rapport à la situation qui prévalait au XIX^e siècle (Hoodfar, 1997).

Durant la première moitié du XX^e siècle, seules les femmes appartenant aux classes sociales urbaines les plus aisées, dont la majorité ne pratiquait aucune activité professionnelle, menaient une vie sociale non exclusivement centrée sur la sphère domestique. Quelques-unes avaient même des activités non seulement philanthropiques et mondaines, mais également militantes, dans le domaine sociopolitique



(lutte pour l'émancipation des femmes en particulier). Dans leur immense majorité les femmes rurales, quant à elles, participaient aux travaux agricoles, particulièrement dans les régions cotonnières du delta du Nil, durant les périodes de pointe (éradication du ver du coton et récolte). Le travail féminin de plein champ était cependant beaucoup plus rare dans la vallée du Nil, plus "conservatrice", où les activités artisanales féminines à domicile étaient pourtant nombreuses.

Le travail professionnel féminin urbain enregistré connut une nette remontée sous la période nassérienne, essentiellement du fait du fort développement des emplois dans la fonction publique, dont une grande part fut occupée par des femmes¹.

LA LÉGISLATION DU TRAVAIL FÉMININ

Le statut juridique de la femme au travail en Egypte s'est beaucoup amélioré après la révolution de 1952. La loi 91 de 1954, concernant les employées du secteur public, a été la première à réglementer l'emploi féminin. Durant la présidence d'Anouar al-Sadate, la loi sur le statut personnel de 1979 donna aux femmes le droit de travailler à l'extérieur de la maison sans autorisation de l'époux si les conditions économiques du ménage le rendaient nécessaire. Durant la même période, dans les emplois de la fonction publique, les femmes furent dotées de droits spéciaux qui leur permettaient de combiner l'activité domestique et le travail.

En 1981, une nouvelle loi du travail fut promulguée : la loi 137. La troisième section était consacrée à l'emploi des femmes (articles 151-159) ; les décrets 22 et 23 de 1982 complétèrent la législation relative au travail féminin. Selon cette loi, les femmes ne peuvent pas travailler entre 8 heures du soir et 7 heures du matin, sauf dans des cas exceptionnels prévus par la loi ; elles ne peuvent pas exercer certaines professions qui peuvent être nuisibles à leur santé ou à leur moralité. Les femmes ont droit, après six mois passés dans le même emploi, à un congé de maternité de cinquante jours, qu'elles peuvent utiliser trois fois ; elles ne doivent pas travailler pendant les premiers quarante

1. L'évolution récente et l'état actuel du marché du travail féminin seront examinés dans la deuxième partie du chapitre.



jours après l'accouchement. La femme a aussi droit à deux pauses quotidiennes supplémentaires, chacune d'une demi-heure, dans les dix-huit mois qui suivent l'accouchement. Dans les entreprises de plus de cinquante employés, les femmes ont droit à un an de congé sans salaire pour garder leurs enfants (Al-Bassusi et El-Kogali, 2004).

La loi 137 a ensuite été remplacée par la loi 12 de 2003 : celle-ci ne prévoit pas de changements majeurs par rapport à l'ancienne loi, sinon pour les employeurs, qui gagnent davantage de flexibilité dans l'embauche et le renvoi des travailleurs. La nouvelle loi fut cependant largement contestée par les syndicats et les ONG qui défendent les droits des femmes : les femmes perdent en effet un congé de maternité durant leur vie professionnelle sur les trois prévus par la loi précédente. De plus, elles ne pourront prendre ce congé qu'après une période de dix mois de travail (contre six mois auparavant). Par ailleurs, bien que la loi exige que toute institution qui emploie plus de cinquante femmes prévoie une crèche ou s'arrange pour mettre les enfants des salariés dans une garderie proche, ce droit n'est pas appliqué. Et la loi oublie de statuer à propos de certaines catégories d'employées comme les femmes de ménage et les travailleuses agricoles (salariées ou aides familiales, qui n'ont pas droit à la sécurité sociale).

Il faut signaler que la protection – même jugée insuffisante – que la loi donne théoriquement aux femmes a contribué à décourager les employeurs de les embaucher : d'une part, la loi limite les types d'emplois accessibles aux femmes, ainsi que les horaires de travail qu'il est possible de leur imposer, et, d'autre part, les avantages dont les femmes sont en droit de bénéficier se traduisent par des coûts supplémentaires pour les employeurs. En définitive, les employeurs du secteur privé préfèrent donc embaucher des hommes (voir ci-dessous).

LES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ÉGYPTIEN (1988-2006)

SOURCES ET DÉFINITIONS

Les sources des données que nous allons utiliser et analyser proviennent de trois enquêtes menées en 1988, 1998 et 2006. Il s'agit de l'enquête emploi de 1988 (Labor Force Sample Survey, LFSS), de l'enquête sur le marché du travail égyptien de 1998 (Egyptian Labor

Market Survey, ELMS) et de l'enquête par panel sur le marché du travail égyptien de 2006 (Egyptian Labor Market Panel Survey, ELMPS)¹.

Les méthodes utilisées pour mesurer la participation des femmes au marché du travail dans les pays en développement sont souvent inadéquates, dans la mesure où les données dont on dispose sous-estiment la contribution économique réelle des femmes². En Egypte, ce phénomène statistique vient redoubler des attitudes sociales qui sous-estiment l'activité féminine et la participation des femmes à la vie sociale. Fargues (2002) rappelle aussi que ce sont souvent les hommes qui répondent aux questions des recensements. Comme ils ne donnent pas de valeur au travail féminin, ils ont tendance à le sous-déclarer.

Les trois enquêtes à notre disposition ont l'intérêt de donner une double définition de l'activité : d'une part la définition traditionnelle (*market labor force*, MLF), référant aux travailleurs qui produisent des biens et des services pour le marché (sphère marchande), d'autre part la définition élargie (*extended labor force*, ELF), qui inclut aussi les travailleurs produisant des biens primaires et des services pour la consommation domestique, le don ou le troc (Assaad, 2002)³. La définition traditionnelle (ou restreinte, ou "par le marché") regroupe : (1) les travailleurs permanents rémunérés (1-a) dans le secteur public (fonctionnaires des administrations publiques et travailleurs des entreprises publiques), (1-b) dans le secteur privé dit "formel" ou enregistré, (1-c) dans le secteur privé dit "informel" ou non enregistré; (2) des travailleurs non permanents (ou "temporaires") rémunérés, travaillant périodiquement (saisonniers) ou

1. La première enquête a été réalisée par la CAPMAS; les enquêtes de 1998 et 2006 ont été réalisées par l'Economic Research Forum (ERF) en collaboration avec la CAPMAS. Ces trois enquêtes ont le grand avantage d'être comparables : l'échantillon et les questionnaires des enquêtes ELMS et ELMPS ont en effet été conçus pour être comparés avec l'enquête LFSS de 1988 et permettre un suivi longitudinal du marché du travail égyptien.

2. Le débat sur la mesure du travail féminin a commencé dans les années 1970 avec les études menées par Ester Boserup. Plusieurs auteurs ont souligné depuis longtemps l'inadéquation des définitions du Bureau international du travail (BIT) pour la collecte et la mesure des données qui concernent l'emploi féminin en Egypte (Hoodfar, 1997; Fargues, 2003; Ibrahim, 1983; Kulcwycki et Juárez, 2003).

3. Il est à noter que la double définition est disponible pour les enquêtes de 1998 et 2006, mais que seule la définition élargie est utilisée dans l'enquête de 1988.

irrégulièrement (*arzu'i*) dans le secteur privé enregistré et/ou non enregistré; (3) des travailleurs non rémunérés, travaillant soit (3-a) dans de petites entreprises familiales, comme aides familiaux, soit (3-b) comme "auto-employés" dans l'agriculture, l'artisanat (micro-entreprises) ou le petit commerce. Toutes ces catégories ont pour caractéristique commune de produire des biens et des services pour le marché, si restreint soit-il. La définition élargie ajoute aux catégories précédentes une catégorie (4), à savoir ceux et celles qui ne travaillent strictement que dans/pour la sphère domestique et y produisent des biens primaires principalement autoconsommés, ou éventuellement donnés ou échangés sous forme de troc. En zone urbaine, les effectifs féminins de cette catégorie 4 ne représentaient en 2006 que 19 % des 2,74 millions de femmes relevant de la définition élargie (contre 81 % pour les femmes relevant des trois premières catégories ou de l'activité selon la définition restreinte); en zones rurales en revanche, la catégorie 4 représentait 59 % des 6,73 millions de femmes relevant de la définition élargie¹. L'ensemble de ces quatre catégories constitue la "population occupée". Son ensemble complémentaire au sein de l'ensemble de la population de 15 à 64 ans dite "en âge de travailler" est la population "non occupée", au sein de laquelle on distingue : (1) la population non apte au travail (ou "hors de la force de travail potentielle" pour des raisons physiques et/ou sociales); (2) la population non active (2-a) scolarisée (y compris dans l'enseignement supérieur) et (2-b) non scolarisée; enfin (3) la population en chômage (voir définition ci-après). La population en chômage et la population occupée forment ensemble la population active. La double définition de la population active permet de mieux saisir l'activité économique féminine, car nombre de femmes égyptiennes, rurales comme urbaines, produisent, au moins durant une partie de leur temps de travail, en vue de l'autoconsommation familiale et d'autres, très nombreuses également, produisent, au sein même de l'unité familiale, des biens et des services vendus sur le marché.

Pour analyser l'évolution de l'activité et de l'emploi des femmes égyptiennes (en la comparant à celle des hommes), l'on utilisera trois indicateurs : le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de

1. Une femme qui vend une partie même minime de sa production domestique de volailles, par exemple, est affectée à la catégorie 3 et relève de la définition restreinte de l'emploi.

chômage¹. Les deux premiers taux (d'activité et d'emploi) se réfèrent à la population en âge et en état physique et social de travailler, c'est-à-dire la population âgée de 15 à 64 ans, non gravement handicapée et disponible pour travailler (ni internée, ni sous les drapeaux, etc.). Le dernier taux (de chômage) se réfère à la population active totale.

*ÉVOLUTION DES TAUX D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI SELON LE GENRE,
LE MILIEU DE VIE (URBAIN/RURAL), L'ÂGE, LE STATUT MATRIMONIAL,
LE NIVEAU D'ÉDUCATION ET LES SECTEURS D'ACTIVITÉ*

La proportion de la population active totale dans la population en âge et en état de travailler (taux d'activité) a très légèrement augmenté entre 1988 et 1998 selon la définition élargie et sensiblement augmenté entre 1998 et 2006 selon les deux définitions de l'activité (voir tableau 2).

TABLEAU 2.
Taux d'activité (en %) des 15-64 ans, PAE et PAM, par genre.

	Hommes			Femmes			Total		
	1988	1998	2006	1988	1998	2006	1988	1998	2006
PAE	76,8	73,3	78,9	42,1	46,3	45,9	59,3	59,8	62,2
PAM	n.d.	73,2	78,5	n.d.	21,4	26,9	n.d.	47,2	52,4

PAE : population active élargie.

PAM : population active produisant pour le marché.

n.d. : non disponible.

Source : Assaad (2007).

1. Le taux d'activité (*labor force participation rate*) est égal à la population active totale (ou force de travail disponible) divisée par la population en âge et en condition de travailler (15-64 ans), le tout multiplié par 100. La population active totale est égale à la somme des actifs occupés (soit la population ayant exercé au moins une heure de travail durant la semaine précédant l'enquête) et des chômeurs en recherche active (ayant cherché activement un emploi durant les trois mois ayant précédé l'enquête). Le taux d'emploi (*employment rate*) est égal à la population active occupée divisée par la population en âge et en condition de travailler, le tout multiplié par 100. Le taux de chômage standard (*unemployment rate*) est égal au rapport des effectifs de chômeurs en recherche active d'emploi sur la population active totale, le tout multiplié par 100.

Seule une désagrégation par genre et milieu de vie (urbain ou rural) permet de formuler quelques hypothèses concernant cette évolution globale. Le taux d'activité des hommes avait baissé entre 1988 et 1998 selon la définition élargie (seule disponible), mais a considérablement augmenté entre 1998 et 2006, passant de 73 à 79 %, les valeurs qui renvoient aux deux définitions étant presque égales (ce qui s'explique par la quasi-absence d'hommes engagés dans des activités de production à pure finalité d'autoconsommation). Ces tendances sont les mêmes chez les urbains et chez les ruraux, ces derniers étant caractérisés par des taux d'activité un peu plus élevés (80 % contre 77 % en 2006). A la différence des hommes, le taux d'activité des femmes calculé pour 1998 selon la définition élargie était le double du taux calculé selon la définition par le marché, et était un peu moins du double (46 % contre 27 %) en 2006. Ce fait s'explique par l'importance du nombre de femmes, surtout en zones rurales, engagées dans des activités de production qui ont pour fin unique l'autoconsommation. Par ailleurs, toujours à l'opposé des tendances concernant leurs homologues masculins, (a) le taux d'activité "élargi" des femmes a crû de 1988 à 1998, (b) ce même taux a stagné entre cette dernière date et 2006, et (c) leur taux d'activité pour le marché a connu une croissance remarquable, passant de 21 à 27 % entre 1998 et 2006. Ces tendances concernant les taux d'activité féminins se retrouvent chez les urbaines comme chez les rurales, à ces différences notoires près que, d'une part, le taux d'activité élargi est bien plus élevé à la campagne qu'en ville (57 % contre 33 %, cela en 2006), où il n'est que peu supérieur au taux d'activité pour le marché, et que, d'autre part, durant les années 1998-2006, la proportion des femmes rurales produisant pour le marché a crû de manière impressionnante (passant de 18 à 26,5 % et rejoignant pratiquement en 2006 le taux d'activité pour le marché des femmes urbaines, soit 27,5 %). Dans le cadre d'un taux d'activité féminin élargi resté inchangé entre 1998 et 2006, et qui indique que presque la moitié des femmes égyptiennes relevaient à ces deux dates de la population active au sens large, le processus de "marchandisation" (production pour le marché et dépendance vis-à-vis de ce dernier) progresse donc fortement, en particulier dans les campagnes, mais, étant parti de très bas, il ne concerne encore qu'un peu plus du quart des femmes égyptiennes en âge et en état de travailler. En ville, la production féminine uniquement pour

l'autoconsommation continue de régresser, pour ne plus concerner, en 2006, qu'un sixième des femmes actives.

L'évolution contrastée des taux d'activité élargis masculin et féminin durant les deux périodes renseignées (1988-1998 : taux masculin décroissant, taux féminin croissant ; 1998-2006 : taux masculin croissant, taux féminin stable) peut en partie être expliquée par les changements survenus dans les évolutions différentielles (décalées dans le temps) de la scolarisation dans le secondaire et à l'université des jeunes gens et des jeunes filles. Comme le dit R. Assaad (2007) : "Durant la période 1988-1998, on a assisté en effet à un maintien massif dans les appareils scolaire et universitaire de garçons en âge de travailler [ayant de 15 à 24 ans], ce qui a fait baisser le taux d'activité masculin. Ces jeunes hommes sont maintenant largement entrés dans la population active, ce qui a fait croître le taux d'activité masculin durant la période 1998-2006. En revanche, s'agissant des femmes, durant les années 1988-1998, elles furent toujours plus nombreuses à achever leurs études secondaires et à accéder immédiatement après à un emploi rémunéré."

Dans ce qui suit, l'on utilise le taux d'emploi (population active occupée) et l'on étudie ses variations selon l'âge, le statut matrimonial et le niveau d'éducation.

Entre 1988 et 1998, le taux d'emploi masculin des jeunes âgés de 18 à 30 ans a stagné, pour augmenter de quelques points entre 1998 et 2006. Assaad (2007) explique en partie ce phénomène par l'augmentation, durant cette dernière période, de la proportion de diplômés des lycées techniques par rapport à celle des diplômés des lycées d'enseignement général, ce qui a provoqué l'accroissement de la proportion de jeunes qui trouvent un emploi immédiatement après le baccalauréat. A toutes les dates d'enquête, c'est entre 35 et 40 ans que le taux d'emploi masculin connaît son maximum. A l'opposé de l'évolution observée chez les jeunes hommes, les hommes âgés de plus de 50 ans ont maintenant tendance à sortir de l'emploi plus précocement que par le passé.

Pour les femmes, il faut distinguer entre les deux définitions de la population occupée : mesuré selon la définition restreinte, le fait saillant survenu entre 1998 et 2006 est une augmentation du taux d'emploi féminin à tous les âges (à l'exception de la tranche d'âge des 25-30 ans, où il stagne), modérée chez les 15-25 ans et considérable

chez les 35 à 50 ans, la conséquence immédiate étant que l'emploi des femmes atteint en 2006 son niveau le plus élevé à un âge nettement plus avancé que dix ans auparavant (43 ans contre 35 ans) et que ce niveau est passé de 29 à 37 % durant la période considérée. La prise en compte de la définition élargie permet de souligner la tendance qui vient d'être dégagée et de noter que le phénomène s'étend au moins sur les vingt ans considérés ici (1988-2006) : les taux d'emploi maximaux passent de 48 à 52 %, puis à 58 % aux trois dates d'enquête et sont atteints à des âges croissants : respectivement à 32, 36 et 43 ans.

S'agissant des femmes, le taux d'emploi par âge est à mettre en rapport avec le taux d'emploi selon la situation matrimoniale. Nombre d'études socio-anthropologiques ont étudié le rapport entre emploi rémunéré et mariage en Egypte (Amin et Al-Bassusi, 2004; Al-Bassusi et El-Kogali, 2004). Leur conclusion est que la décision de travailler n'est souvent, pour les jeunes femmes, qu'une stratégie leur permettant de "préparer" leur mariage et qu'elles arrêtent fréquemment de travailler une fois mariées. Si les données des enquêtes ici utilisées confirment globalement cette conclusion, dans la mesure où les taux d'emploi (définition élargie) des femmes célibataires sont, pour chaque classe d'âge, nettement plus élevés que ceux des femmes mariées, veuves ou divorcées, il est manifeste qu'elle est cependant de moins en moins généralisable : en 2006, ces taux d'emploi étaient encore dans un rapport de deux pour un (célibataires/non-célibataires) chez les femmes âgées de 25 à 34 ans, soit 60 % et 30 %, mais ce rapport a tout de même clairement diminué depuis 1998, date à laquelle il était de trois pour un dans la même classe d'âge. Or, le taux d'emploi des célibataires étant resté pratiquement le même aux deux dates pour les différentes classes d'âge, cela signifie que c'est l'accroissement du taux d'emploi des femmes mariées qui fut massif (ce taux est passé de 6 à 17 % chez les 16-24 ans, de 18 à 29 % pour les 25-34 ans et de 28 à 37 % pour les 35-44 ans). Cette tendance est d'ailleurs confirmée par le fait qu'en 2006 la proportion de femmes en âge de travailler et qui ne souhaitent pas le faire, dans la sphère marchande tout au moins, a nettement baissé par rapport à 1998, en particulier chez les femmes de 30 à 50 ans.

L'examen du taux d'emploi par niveau d'éducation révèle de fortes différences entre genres. Les hommes ont des taux d'emploi très élevés pour tous les niveaux d'éducation et la situation n'a guère

évolué sous ce rapport durant les années 1988-2006. Pour les femmes en revanche, un certain niveau d'éducation paraît être une condition indispensable pour l'accès à l'emploi dans la sphère marchande. Ce sont en effet les femmes les plus instruites qui ont les taux d'emploi les plus élevés, selon la définition restreinte de l'activité. En revanche, comme on pouvait s'y attendre, nombre de femmes sans instruction scolaire travaillent dans la sphère non marchande, comme le révèlent leurs taux d'emploi selon la définition élargie de l'activité.

L'évolution dans le temps du taux d'emploi féminin selon l'éducation révèle cependant une baisse des taux d'emploi des femmes les plus instruites. L'on peut faire l'hypothèse que ce phénomène est dû à la saturation des opportunités d'emploi dans les entreprises publiques, suite au processus progressif de privatisation entamé par le gouvernement égyptien au début des années 1990, processus qui a été particulièrement défavorable à l'emploi féminin. En effet, le marché du travail égyptien, qui est caractérisé par plusieurs types de segmentation – secteur public/secteur privé, marché du travail du secteur formel/informel, emplois masculins/emplois féminins – n'a absorbé que peu de femmes dans le secteur privé formel (Moghadam, 1998).

Les femmes égyptiennes travaillent dans tous les secteurs économiques; elles préfèrent cependant les emplois de fonctionnaires dans l'administration publique et d'employées dans les entreprises publiques, en raison des avantages dont elles peuvent bénéficier. Les femmes employées dans le secteur public (administration et entreprises) ont des horaires de travail compatibles avec leurs activités domestiques et elles ont plus de garanties en termes de congé de maternité et de sécurité sociale. Durant les années 1998-2006, la part des femmes fonctionnaires dans le total des femmes occupées (définition restreinte) a considérablement diminué, passant de 52 à 36 %; quant à celle des femmes travaillant dans les entreprises publiques (dans le même total et selon la même définition), suite aux privatisations, elle est passée de 4 % en 1998 à 2 % en 2006. Face à cela, l'on pourrait s'attendre à ce que la part des femmes travaillant régulièrement comme salariées dans le secteur économique privé, formel et informel (ou non enregistré), ait augmenté; or ce n'est pas le cas, car elle n'est passée que de 13 à 15 % entre 1998 et 2006. En revanche, la part des femmes non salariées mais travaillant en liaison avec la sphère marchande, a fortement augmenté, passant de 30 à 47 % en

huit ans; ces femmes travaillent, régulièrement ou irrégulièrement, à leur compte (auto-emploi) ou comme main-d'œuvre familiale non rémunérée, dans des exploitations agricoles, des commerces ou des entreprises artisanales familiales.

Les explications concernant les faibles débouchés offerts aux femmes dans le secteur privé (formel ou informel) en tant que salariées sont multiples. Certaines branches d'activité qui étaient très féminines par le passé (le salariat agricole, les services à la personne, les emplois administratifs privés, la vente au détail) se sont "dé-féminisées", sans que ce processus ait été accompagné par la féminisation d'autres branches, sauf quelques-unes d'entre elles comme les industries textile et alimentaire. Par ailleurs, l'économie égyptienne a subi une nette réorientation vers des branches d'activité dans lesquelles les hommes sont très présents et les femmes presque absentes : transports et construction en particulier (Assaad, 2002; Assaad et Arntz, 2005; Nassar, 1998, El-Hamidi et Said, 2008). De plus, selon plusieurs études, les femmes ont à subir dans le secteur privé des discriminations de genre liées à des facteurs "culturels" : la femme est considérée comme un employé moins fiable que l'homme, car son rôle naturel de mère et d'épouse peut affecter sa productivité ; elle est par exemple obligée de s'absenter pour garder les enfants. Malgré la hausse globale de la participation féminine à l'emploi, le secteur privé ne semble donc pas capable d'absorber la main-d'œuvre féminine disponible, cela pour des raisons à la fois économiques et culturelles (Assaad et Arntz, 2005; Nassar, 1998, El-Hamidi et Said, 2008).

La proportion de femmes dans l'emploi total (définition restreinte, par le marché) était de 23 % en 1998 comme en 2006. Les branches d'activité les plus féminines restent l'éducation, les professions sociales (assistantes sociales en particulier) et de santé, ainsi que l'agriculture, avec des taux de féminisation respectifs de 70 %, 57 % et 50 % en 2006, les deux premières employant respectivement 35 % et 17 % des femmes salariées. Les femmes occupent aussi une proportion importante des emplois rémunérés dans le petit commerce, ainsi que de la main-d'œuvre non rémunérée travaillant dans les micro-entreprises et petites entreprises familiales (29 % en zones urbaines et 33 % en zones rurales en 2006), et dans l'auto-emploi (12 % en zones urbaines et 37 % en zones rurales à la même date).

Enfin, il ne faut pas oublier que, compte tenu du fait de la quasi-inexistence de travail masculin dans des activités domestiques

productrices de biens primaires non commercialisés (catégorie 4 de la population occupée, voir ci-dessus), le taux de féminisation de ces activités est pratiquement de 100 %, en zones tant urbaines que rurales. On l'a vu plus haut, les femmes relevant de cette catégorie représentaient en 2006 19 % (524 000 femmes) de la population féminine occupée en ville (définition élargie) et 59 % (4 millions de femmes) de celle occupée dans les campagnes.

Les inégalités salariales entre hommes et femmes ont différentes causes. La première en est la concentration structurelle des femmes dans certains emplois peu qualifiés (phénomène que l'on ne peut détailler ici) ; elle vient bien avant la discrimination patente liée au genre (El-Hamidi et Said, 2008). Cependant, la discrimination envers les femmes, à égalité de qualification et de responsabilités, est très marquée parmi les "cols blancs" et se traduit par de fortes inégalités salariales. La situation a tout de même évolué pour les femmes au fil du temps : la baisse dans les salaires réels enregistrée entre 1988 et 1998 a été quasi neutralisée en 2006 ; il s'agit cependant d'une évolution liée plutôt aux changements économiques qu'à une inversion du comportement des employeurs. En effet les salaires réels masculins ont connu la même évolution et le différentiel salarial reste donc important (Said, 2007).

LE CHÔMAGE FÉMININ

L'évolution du taux de chômage peut être mieux comprise si l'on considère la situation économique égyptienne pendant la même période. Depuis le début des années 1970, on assiste en Egypte au passage d'une économie de type partiellement socialiste, contrôlée par l'Etat, au libre marché, qui a eu pour conséquence la libéralisation du commerce, l'encouragement des investissements étrangers et une augmentation de l'importance du secteur privé. Après une période de croissance économique au cours des années 1970, favorisée par la hausse des prix du pétrole en 1973 et 1979, la situation économique égyptienne s'est beaucoup dégradée dans les années 1980. L'Egypte a payé les conséquences de la chute des prix du pétrole et le gouvernement a dû demander l'aide du Fonds monétaire international (FMI). En 1991, l'Etat a entamé un programme de réformes économiques sous la pression du FMI : il s'agit du Programme de réformes

économiques et d'ajustement structurel (Economic Reform and Structural Adjustment Program, ERSAP). (Voir le chapitre "Economie politique de la croissance : du capitalisme d'Etat à la libéralisation", p. 405.)

TABLEAU 3.
Taux de chômage (en %) des 15-64 ans, PAE et PAM, par genre.

	Hommes			Femmes			Total		
	1988	1998	2006	1988	1998	2006	1988	1998	2006
PAE	4,0	7,0	4,6	7,7	9,4	8,8	5,3	7,9	6,2
PAM	n.d.	7,0	4,7	n.d.	27,6	18,6	n.d.	11,7	8,3

Source : LFSS 1988, ELMS 1998 et ELMPS 2006.

La crise économique des années 1980 et 1990 et la crise de l'Etat providence en Egypte ont eu comme conséquences une pauvreté de plus en plus répandue et un taux élevé de chômage, qui ont frappé notamment les femmes dans les années 1990. Si l'on regarde en effet (tableau 3) l'évolution totale du taux de chômage (dans le cadre de la définition élargie de l'activité économique), on remarque d'abord une hausse entre 1988 et 1998, puis une baisse entre 1998 et 2006 (baisse constatée également dans le cadre de la définition restreinte de l'activité [marché du travail], où le taux global passe de 11,7 % à 8,3 %). La prise en compte du genre révèle néanmoins que les taux féminins sont, en 2006, presque deux fois plus élevés que les taux masculins, selon la définition élargie, et presque quatre fois plus selon la définition restreinte. Dans le cadre de cette dernière, on assiste à une diminution de moitié du chômage féminin dans les campagnes durant les années 1998-2006 (de 33 % à 17 %), alors qu'il est stagnant en ville (autour de 20 %); ces tendances sont les mêmes que celles qui caractérisent l'exclusion masculine du marché du travail, qui reste, on l'a dit, d'un niveau notoirement inférieur. On notera que le taux de chômage féminin est maintenant presque de même niveau en ville et dans les campagnes (avec un léger avantage pour ces dernières) et que ce taux correspond à un cinquième de la population active féminine (contre moins de un dixième de la population active, lorsqu'il s'agit des hommes).

Le chômage¹ (que l'on utilise l'une ou l'autre des définitions de l'activité) est en Egypte massivement un phénomène qui concerne les 15-30 ans et qui passe par un maximum entre 21 et 23 ans. Chez les hommes, un taux minimal apparaît autour de 35-40 ans, proche de zéro, suivi d'une remontée autour de la cinquantaine, qui ne dépasse jamais les 5 %. Le déclin du taux selon l'âge est un peu plus long chez les femmes, mais ce taux de chômage ne remonte pas après 40 ans, âge auquel les femmes qui le désirent travaillent et où les autres ne cherchent plus de travail. Ce sont donc les variations temporelles des taux de chômage entre 15 et 35 ans pour les hommes et entre 15 et 40 ans pour les femmes qui sont révélatrices des évolutions récentes.

Dans le cadre de la définition élargie de l'activité, les taux de chômage masculin des 15-35 ans partaient en 1998 de 19 % à l'âge de 15 ans, pour culminer à 25 % à celui de 21 ans et diminuer régulièrement ensuite jusqu'à un niveau proche de zéro à 35 ans. Dix ans avant et huit ans après, des taux, quasi identiques aux deux dates (1988 et 2006), de 5 % et 15 % aux mêmes âges de 15 et 21 ans confirment une forte montée du chômage des jeunes hommes durant la première période inter-enquêtes et une forte décroissance durant la seconde, la grande différence résidant dans la croissance des effectifs de chômeurs entre 1988 et 2006, compte tenu de la croissance des effectifs de la classe d'âge concernée. Il est à noter que, pour les années 1998 et 2006, les deux définitions de l'activité conduisent aux mêmes taux, ce qui montre que, s'agissant des jeunes hommes, le travail pour la production hors marché n'est guère susceptible de pallier l'impossibilité d'accéder à l'emploi dans la sphère marchande.

La situation est à cet égard très différente chez les femmes, pour lesquelles les deux définitions induisent des écarts considérables de niveaux de chômage au même âge et pour la même année d'enquête, bien que les courbes qui les traduisent gardent la même allure, caractérisée par un renflement entre 15 et 30-35 ans. La situation la plus défavorable est bien sûr donnée par la définition classique, correspondant à l'exclusion du travail dans la sphère marchande : le taux de chômage culminait à l'âge de 21 ans à plus de 70 % en 1998 et à près de 50 % en 2006 au même âge, marquant cependant

1. Rappelons que la définition du taux de chômage, dite "standard", donnée plus haut, exclut les "chômeurs découragés" ne recherchant plus activement un emploi.

une amélioration relative de la situation de l'emploi féminin. Selon la définition élargie, et vu l'importance de l'engagement des femmes dans la production non marchande, le pic de chômage par âge se situe à des valeurs nettement plus basses : il a retrouvé en 2006 son niveau de 1988, soit 20 à 25 % (mais se situe à 22 ans et non plus à 20), après avoir grimpé à 35 % en 1998 pour la même tranche d'âge. Le chômage des jeunes femmes était donc en 2006, dans le cadre de sa définition classique (ou restreinte) et à son pic selon l'âge, trois fois plus élevé que celui des jeunes hommes (50 % contre 15 %), et dans sa définition élargie, tenant compte de l'activité dans la sphère productive non marchande, un peu moins du double (25 contre 15 %).

CONCLUSION

Malgré les difficultés auxquelles les femmes doivent faire face pour se faire une place, à part égale, sur le marché du travail et nonobstant les changements survenus dans l'économie égyptienne suite à la mise en place des programmes d'ajustement structurel, le taux d'activité féminine a connu une légère croissance au cours des vingt-cinq dernières années. Les effets de l'instruction commencent à se faire sentir chez les femmes des plus jeunes générations. La grande mobilisation des organisations non gouvernementales, qui défendent de plus en plus les droits des femmes, contribue au processus de leur émancipation. Des changements favorables dans la loi qui règle leur statut personnel ont été réalisés, d'autres progrès sont intervenus dans la législation du travail. Mais les inégalités entre genres, dont on n'a examiné ici que quelques aspects, restent importantes. Pour les combattre, des réformes législatives sont certes indispensables, mais loin d'être suffisantes, quand ces inégalités sont ancrées au plus profond des structures socio-économiques et socioculturelles. Des mesures incitatives sont envisageables, qui seraient susceptibles de contribuer à faire évoluer ces structures. En ce qui concerne la hausse des taux d'activité féminine, par exemple, on pense à des primes aux entreprises privées embauchant des femmes, à des lois réduisant la discrimination salariale ou à des services de garde des enfants; mais que faire pour modifier les normes de genre qui poussent les femmes à ne travailler que dans certains secteurs socialement reconnus comme "convenables" pour elles? Seul un long, patient et profond travail

militant pourra y parvenir (El-Hamidi et Said, 2008) ; le chemin parcouru depuis un siècle en Egypte dans l'amélioration de différents aspects de la condition féminine montre cependant que, malgré certaines "régressions", rien n'est impossible dans ce domaine.

ELENA AMBROSETTI

POUR EN SAVOIR PLUS

- ASSAAD Ragui, 2002 : "The transformation of the Egyptian labor market : 1988-1998", in Assaad R. (dir.), *The Egyptian Labor Market in an Era of Reform*, The American University in Cairo Press, Le Caire, p. 3-64.
- EL-HAMIDI Fatma et SAID Mona, 2008 : *Have Economic Reforms Paid Off? Gender Occupational Inequality in the New Millennium in Egypt*, The Egyptian Center for Economic Studies (ECES), Le Caire, Working Paper, n° 128 [en ligne : http://www.eces.org.eg/Publications/View_Pub.asp?p_detail_id=24].
- FARGUES Philippe, 2003 : "La femme dans les pays arabes : vers une remise en cause du système patriarcal?" *Population et Sociétés*, n° 387 [en ligne : http://www.ined.fr/fichier/t_publication/695/publi_pdf1_pop_et_soc_francais_387.pdf].
- HATEM Mervat F., 2003 : "Egyptian discourses on gender and political liberalisation : do secularist and Islamist views really differ?", in Turner B. S., (dir.), *Islam-Critical Concepts in Sociology*, vol. III, *Islam, Gender and the Family*, Routledge, Londres, p. 246-261.
- KHALIL Karima et ROUDI-FAHIMI Farzaneh, 2004 : *Making Motherhood Safer in Egypt*, Population Reference Bureau (MENA Policy Brief), Washington DC.
- MOGHADAM Valentine M., 1998 : *Women, Work, and Economic Reform in the Middle East and North Africa*, Lynne Rienner, Londres.
- YOUNT Kathryn M., 2001 : "Excess mortality of girls in the Middle East in the 1970s and 1980s : patterns, correlates, and gaps in research", *Population Studies*, vol. 55, n° 3, p. 291-308.

BIBLIOGRAPHIE

- AL-BASSUSI Nagah Hassan et EL-KOGALI Safaa El-Tayeb, 2004 : "Young female workers in the Egyptian private sector", communication, *Gender, Work, and Family in the Middle East and North Africa*, 7-11 juin 2004, Economic Research Forum (ERF), Mahdia (Tunisie).

- ALI Kamran Asdar, 2002 : *Planning the Family in Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- AMIN Sajeda et AL-BASSUSI Nagah Hassan, 2004 : "Education, wage work, and marriage : perspectives of Egyptian working women", *Journal of Marriage and Family*, n° 66, décembre, p. 1287-1299.
- ASSAAD Ragui, 2002 : "The transformation of the Egyptian labor market : 1988-1998", in Assaad R. (dir.), *The Egyptian Labor Market in an Era of Reform*, The American University in Cairo Press, Le Caire, p. 3-64.
- ASSAAD Ragui, 2007 : *Labor Supply, Employment and Unemployment in the Egyptian Economy, 1988-2006*, ERF, Le Caire, Working Paper, n° 0701 [en ligne : <http://www.erf.org.eg/CMS/getFile.php?id=858>].
- ASSAAD Ragui et ARNTZ Melanie, 2005 : "Constrained geographical mobility and gendered labor market outcomes under structural adjustment : evidence from Egypt", *World Development*, vol. 33, n° 3, p. 431-454.
- CAPMAS (Central Agency for Public Mobilization And Statistics), 1988 : *Labor Force Sample Survey*, CAPMAS, Le Caire.
- EL-HAMIDI Fatma et SAID Mona, 2008 : *Have Economic Reforms Paid Off? Gender Occupational Inequality in the New Millennium in Egypt*, The Egyptian Center for Economic Studies (ECES), Le Caire, Working Paper, n° 128 [en ligne : http://www.eces.org.eg/Publications/View_Pub.asp?p_detail_id=24].
- ERF (Economic Research Forum), 1998 et 2006 : *Egypt Labor Market Survey* [en ligne : <http://www.erf.org>].
- FARGUES Philippe, 2002 : "La population de l'Égypte au xx^e siècle : une évolution déconcertante!", in Chasteland J.-C. et Chesnais J.-C. (dir.), *La Population du monde : géants démographiques et défis internationaux*, INED, Paris, Les Cahiers de l'INED, n° 149, p. 171-196.
- FARGUES Philippe, 2003 : "La femme dans les pays arabes : vers une remise en cause du système patriarcal?" *Population et Sociétés*, n° 387 [en ligne : http://www.ined.fr/fichier/t_publication/695/publi_pdf1_pop_et_soc_francais_387.pdf].
- HOODFAR Homa, 1997 : *Between Marriage and the Market, Intimate Politics and Survival in Cairo*, University of California Press, Berkeley [en ligne : <http://ark.cdlib.org/ark:/13030/ft0f59n74g/>].
- HUNTINGTON Dale *et al.*, 1995 : "Improving the counseling and medical care of post abortion patients in Egypt", *Studies in Family Planning*, vol. 26, n° 6, p. 350-362.
- IBRAHIM Barbara, 1983 : *Strategies of Urban Labour Force Measurement*, The American University in Cairo Press, Le Caire, Cairo Papers in Social Science, vol. 6, n° 2.
- JANICOT Marie-José, 1988 : *Avoir un enfant en Égypte. Enquête sur les rites et comportements*, CEDEJ, Le Caire, Dossier du CEDEJ, n° 4.

- KHALIL Karima et ROUDI-FAHIMI Farzaneh, 2004 : *Making Motherhood Safer in Egypt*, Population Reference Bureau (MENA Policy Brief), Washington DC.
- KULCWYCKI Andrzej et JUÁREZ Lucía, 2003 : "The influence of female employment and autonomy on reproductive behaviour in Egypt", in Garcia B., Anker R. et Pinnelli A. (dir.), *Women in the Labour Market in Changing Economies. Demographic Issues*, Oxford University Press, Oxford, p. 314-330.
- MOGHADAM Valentine M., 1998 : *Women, Work, and Economic Reform in the Middle East and North Africa*, Lynne Rienner, Londres.
- NASSAR Heba, 1998 : "Structural adjustment and women's employment in Egypt", communication, *Economic Restructuring and Women in the Middle East : Gender, Jobs and Activist Organisations*, 10-11 avril 1998, Brown University/Watson Institute for International Studies, Providence.
- NPC (National Population Council), 1989, 1993, 1996, 2001, 2004, 2006 et 2009 : *Egypt Demographic and Health Survey* (1988, 1992, 1995, 2000, 2003, 2005 et 2008) [en ligne : http://www.measuredhs.com/countries/country_main.cfm?ctry_id=10&c=Egypt].
- SAID Mona, 2007 : *The Fall and the Rise of Earnings and Inequality in Egypt : New Evidence from ELMPS 2006*, ERF, Le Caire, Working Paper, n° 0708 [en ligne : <http://www.erf.org.eg/CMS/getFile.php?id=866>].
- TUCKER Judith E., 1985 : *Women in Nineteenth-Century Egypt*, Cambridge University Press, Cambridge.
- UNDP (United Nations Development Programme), 2006 : *The Arab Human Development Report 2005 : Towards the Rise of Women in the Arab World*, United Nations Development Programme/Arab Fund for Economic and Social Development/Arab Gulf Programme for United Nations Development Organizations, UNDP/Regional Bureau for Arab States (RBAS), New York [en ligne : http://hdr.undp.org/en/reports/regionalreports/arabstates/RBAS_ahdr2005_EN.pdf].
- YOUNT Kathryn M., 2001 : "Excess mortality of girls in the Middle East in the 1970s and 1980s : patterns, correlates, and gaps in research", *Population Studies*, vol. 55, n° 3, p. 291-308.





LES PAYSAGES DU DROIT, DE LA VIE QUOTIDIENNE AUX TRIBUNAUX

Dans ce chapitre, nous voudrions brosser un tableau du droit et de ses transformations récentes tels qu'ils peuvent apparaître à partir de la narration d'une série de petites et grandes affaires glanées, sans exhaustivité, sur la scène juridique égyptienne. Plutôt que de proposer une présentation chronologique, nous procéderons de manière thématique. C'est ainsi que nous traiterons de la criminalité ordinaire et de sa constitution sporadique en "affaires", de la police, du parquet; du statut de la religion dans l'organisation générale du droit; de la famille, de ses déchirements banals et de son élévation occasionnelle au statut d'enjeu de société; des transformations économiques et de leur accompagnement juridique; des usages politiques du droit; des modes non judiciaires de règlement des conflits. Nous aborderons chacun de ces thèmes à travers un certain nombre de décisions de justice ordinaires et de jugements à sensation. Tout en introduisant un certain nombre de données institutionnelles, législatives, jurisprudentielles et professionnelles, nous chercherons à dépasser le cadre d'une présentation du droit pour toucher la société égyptienne telle qu'elle est vue et saisie par le droit.

DES LOIS ET DES JUGEMENTS

La vie pénale égyptienne se déroule au rythme de la pléthore des affaires banales, émaillée régulièrement de cas défrayant la chronique et confondant l'analyste. L'institution judiciaire continue



inlassablement à produire des dossiers dans lesquels s'accumulent témoignages, rapports, expertises, mémorandums et interrogatoires et qui débouchent sur des jugements. En amont, c'est le Parlement qui, sans relâche, produit des textes législatifs, au point qu'on a pu parler de "système D législatif" (*al-hall bi-l-tashrî*). On peut décrire, à titre d'illustration, deux épisodes de la vie législative et judiciaire récente.

VIE LÉGISLATIVE : MARIAGE ET VIOL

Au niveau législatif, l'Assemblée du peuple a eu à examiner un amendement au code pénal, présenté par le gouvernement, visant à abroger l'article 291 qui permettait à un homme condamné pour l'enlèvement d'une femme d'échapper à sa peine s'il épousait sa victime. C'était la procédure par laquelle un violeur pouvait échapper à la loi s'il épousait sa victime. Cette disposition du code de 1904, inspirée du droit français, visait à faire échapper à une sanction pénale majeure l'homme qui avait enlevé une fille de manière à l'épouser sans avoir obtenu le consentement de sa famille. Il s'agissait clairement de protéger la famille, en tant que principe de base de la société, par la régularisation de situations où l'intention était d'aboutir à la situation socialement normale du mariage, non de perpétrer un viol. Cette disposition ne fut jamais modifiée, même lorsque le code fut amendé en 1980, bien que le législateur eût étendu la peine pour enlèvement à la perpétuité et celle pour viol à la mort. Le paradoxe était donc que le législateur égyptien avait décidé de sanctions plus lourdes que celles prévues pour homicide volontaire, tout en les faisant suivre de dispositions donnant le moyen de les contourner.

Aussi bien les délinquants, qui cherchaient de la sorte à échapper à la sanction, que les victimes et leur famille, pour protéger leur réputation, ont largement fait usage de l'article 291. Ces mariages entre violeur et victime étaient majoritairement contractés dans les postes de police et dans les bureaux du parquet¹. On peut également noter que cette disposition fut fréquemment utilisée par ceux qui s'étaient vu refuser la main de la fille par sa famille. Aux dires d'un officier d'état civil préposé au mariage (*ma'dhûn*), il était fréquent qu'un homme

1. Sur les conditions du mariage, voir plus loin les développements consacrés au statut personnel.

trouve dans cet article le moyen de contraindre le tuteur d'une fille mineure à accepter qu'il l'épouse. Enfin, il faut aussi souligner que cet article, qui soulevait l'opposition de nombreux juges, était contourné lui-même par l'établissement d'une distinction entre rapt et viol. La confusion des deux crimes permettait au ravisseur/violeur d'invoquer l'article 291 pour échapper à la condamnation (y compris celle pour viol), tandis que leur distinction permettait de n'appliquer l'article 291 qu'au seul rapt et de soumettre la question du viol à un autre traitement juridique (*al-Ahram*, 17 avril 1999).

La commission parlementaire en charge des propositions et plaintes rejeta d'abord la proposition visant à amender le code pénal, au motif que, par cette disposition, le législateur avait amplement pourvu au bien-être des femmes. Toutefois, le même jour, une des huit cours criminelles du pays rendit un arrêt disculpant quatre hommes qui avaient enlevé et violé une jeune fille, arguant du fait que l'un des quatre avait épousé celle-ci. Dans ses considérants, l'arrêt précisa que ces individus avaient bénéficié d'une disposition légale excluant la sanction en cas de mariage. Au vu de cette affaire, le président de l'Assemblée du peuple renvoya la question à la commission législative, qui demanda au ministre de la Justice de faire un rapport à ce sujet. Entre-temps, une proposition présidentielle fut présentée, qui demandait la suppression de l'article 291 et la mise en œuvre de la sanction contre le délinquant, même en cas de mariage avec sa victime. Après approbation par le gouvernement, l'Assemblée du peuple vota la proposition le 22 avril 1999.

Ce projet visant à abroger l'article 291 a eu ses opposants. Ils justifient leur position en avançant que la loi était, en l'état, dans l'intérêt des femmes. Le président de la commission législative considérait que cette disposition constituait une protection contre la honte, pourvu que certaines règles, comme l'interdiction de la répudiation immédiate, soient établies. Un autre parlementaire proposa de concilier partisans et opposants à la loi en instituant une période probatoire de trois ans qui aurait suspendu l'application de la peine, période qui prendrait fin en cas de répudiation sans bonne raison ou de jugement mettant fin au mariage pour cause de préjudice. La question fut aussi débattue hors du Parlement. Parmi les partisans de la suppression, le vice-ministre de l'Administration du contentieux de l'Etat, qui fit campagne à partir de novembre 1998 dans le quotidien *al-Ahram*. Selon ce juriste, aucun mariage conclu dans pareilles circonstances

ne saurait être considéré comme légal, et la peine devrait garder son caractère dissuasif (*al-Ahram*, 23 avril 1999). Enfin, dans un communiqué de presse d'octobre 1999, le mufti exprima sa condamnation de l'article 291, parce qu'il renforçait la position de l'agresseur au détriment de sa victime et parce qu'il allait à l'encontre des principes du mariage qui en font une institution fondée sur le consentement et l'accord mutuels.

VIE JUDICIAIRE : L'AFFAIRE DU QUEEN BOAT

Au niveau judiciaire, l'affaire dite "du Queen Boat" peut servir d'exemple paradigmatique de ces questions de société qui trouvent à se régler dans l'enceinte judiciaire avec un relais médiatique fort. Cette affaire, qui connut un retentissement international, a fait suite à une descente de police sur une barge, aménagée en boîte de nuit, accostée à un quai du Caire. Une série de personnes y furent interpellées en mai 2001, au motif de leurs pratiques homosexuelles. En fait, cette descente ne constituait qu'une mesure parmi d'autres concluant une campagne policière dans les milieux homosexuels de la capitale égyptienne, sans qu'on puisse savoir pourquoi ce moment fut choisi plus qu'un autre pour engager une répression active de l'homosexualité en Egypte. Parmi les cinquante-deux individus poursuivis, deux l'étaient également pour atteinte à la religion et cette raison justifia de transférer l'affaire à un tribunal de la sûreté de l'Etat¹. Voici résumés les motifs sur lesquels le parquet de la sûreté de l'Etat fondait son accusation :

I : LE PREMIER ET LE DEUXIÈME ACCUSÉ

Ils ont tous deux abusé la religion islamique en propageant et en encourageant des pensées extrémistes, par la parole, l'écrit et d'autres moyens encore, ceci dans la mesure où ils avaient entrepris d'interpréter les versets coraniques de manière perversie, avaient calomnié les religions révélées et un des prophètes, en étaient arrivés à [commettre] des actions contraires aux bonnes mœurs en attribuant celles-ci à la religion, avaient imposé une prière qui était contraire à la prière

1. Sur les juridictions exceptionnelles, voir ci-après.



connue, avaient fondé un lieu de prière pour s'y adonner, avaient rangé les pratiques sexuelles perverses parmi ses rites et les pratiques [liées] à ces idées et les avaient encouragées chez le reste des accusés et d'autres encore, et ceci dans le but de dénigrer les religions révélées, de les dédaigner et de provoquer la sédition.

2 : L'ENSEMBLE DES ACCUSÉS

Ils ont pratiqué la débauche avec des hommes de la manière indiquée dans l'enquête.

Il [c'est-à-dire le parquet] a demandé qu'ils soient condamnés à [la peine prévue à] l'article 98/7 du code pénal et aux deux articles 9/3 et 15 du décret-loi n° 10 de l'année 1961 sur la répression de la prostitution.

Le tribunal rendit, en novembre 2001, une sentence condamnant les deux premiers accusés à des peines de cinq et trois ans de prison, vingt autres accusés à une peine de deux ans et un dernier accusé à une peine de un an. Dix-neuf accusés furent acquittés pour défaut de preuve. Le principal accusé fut condamné pour débauche et atteinte à la religion, le deuxième accusé le fut pour seule atteinte à la religion, tous les autres le furent pour débauche.

Sous couvert de la qualification de débauche, réprimée en vertu d'une loi de 1961, c'est le fait d'avoir eu des relations homosexuelles passives (les seules à pouvoir être attestées par le médecin légiste, aux dires du juge) qui était directement visé. Voici comment le juge a rendu explicite cette criminalisation de l'homosexualité :

Le crime visé dans [ce texte] n'est réalisé que par le fait de forniquer avec les gens sans distinction et ce de manière habituelle, que cela relève de la prostitution de l'homme ou de la prostitution de la femme. Dès lors qu'elle fornique et vend sa vertu à celui qui le demande sans distinction, c'est de la *di'âra*... ; à son opposé, le *fujûr* concerne l'homme quand il vend sa vertu à d'autres hommes sans distinction...

En mai 2002, le gouverneur militaire (c'est-à-dire le président de la République) refusa d'homologuer le jugement de toutes les personnes seulement accusées de pratique de la débauche, à l'exception



de toute atteinte à la religion, et l'ensemble de l'affaire fut renvoyé devant une juridiction ordinaire. Cette juridiction, dans un jugement de mars 2003, condamna les accusés à des sentences plus sévères encore. En appel, dans un arrêt de juin 2003, le tribunal d'appel des délits réduisit toutefois les condamnations des accusés ayant comparu à une durée égale à la période de prison déjà purgée, permettant ainsi leur libération.

DÉTOUR PAR LE PALAIS DE JUSTICE

La société égyptienne est traversée de part en part de références au droit, à ses institutions et aux figures du juge et du procureur. Pour ne prendre que lui, le contentieux pénal représente l'une des figures les plus communes de la justice en Egypte. L'image du prévenu enfermé dans une cage ou celle du substitut de campagne dépeint par Tewfik El Hâkim (1993 [1939]) appartiennent à la galerie des clichés d'une société égyptienne en proie à un Etat Léviathan, bureaucratique, oppresseur et coupé de sa société. Ces stéréotypes ont leur fond de vérité, mais l'examen de la justice pénale au quotidien est susceptible de les affiner.

JOURNAL D'UN OFFICIER DE CAMPAGNE

Dans son *Journal d'un officier de campagne*, Hamdî al-Batrân (1998) nous fait un compte rendu ethnographique de son expérience de policier en Haute-Egypte. Et son témoignage sonne juste à l'oreille de celui qui a eu l'occasion de côtoyer la justice égyptienne ordinaire, non pas celle des grandes cours du Caire, mais celle des commissariats et des degrés inférieurs où se bousculent plaignants venus faire leur déposition, avocats en quête de menues affaires, prévenus menottés, policiers plus ou moins dépenaillés, marchands de cigarettes et de biscuits, tous venus pour rencontrer, à un titre ou à un autre, le substitut du procureur général, ce jeune homme habillé impeccablement d'un complet veston, d'une cravate, de chaussures au cirage luisant, qui siège autoritairement derrière un bureau, secondé par un secrétaire, dans une pièce qu'il partage avec un ou plusieurs collègues, endroit dont l'aspect est à cet échelon souvent misérable, mais où l'attention



portée à un ensemble de détails contribue à assurer le maintien des hiérarchies et de l'administration autoritaire de la justice.

Je [il s'agit de Hamdî al-Batrân] me suis assis dans mon vaste bureau.

A la porte, deux soldats avec leur arme automatique, ainsi qu'un auxiliaire de police – un sergent major – avec, lui aussi, une arme automatique.

A mes côtés pend au mur un fusil automatique de type kalachnikov, très performant pour tirer en pagaille. Il peut tirer sept coups en une seule rafale et trois rafales en une fois. Il peut aussi ne tirer qu'une balle à la fois, à la demande.

On m'a remis cette arme dès l'instant où je suis entré dans le district. Un agent du téléphone m'a appelé et m'a fait savoir que le président de l'assemblée urbaine voulait me saluer, me féliciter pour la nouvelle position et me souhaiter la bienvenue et qu'il serait là dans un quart d'heure. Le chef du parquet m'a appelé et m'a félicité, il m'a aussi fait connaître son désir sincère que mon temps dans ce district soit celui d'une coopération sincère et de la confiance entre le parquet et la police. (Batrân, 1998)

AU TRIBUNAL DE CHOUBRA

Sur un mode narratif mêlant observations ethnographiques et témoignages, l'on peut aussi suivre quelques instants de la vie d'un palais de justice (*mogamma' mahâkim*) de la banlieue cairote. A Choubra el-Kheima (dans la périphérie nord du Caire), l'immeuble ressemble à tous ces bâtiments publics du Caire et d'ailleurs, carcasse de béton posée au milieu d'un quartier qui a poussé sans s'en rendre compte, sans accès asphalté, avec ses routes crevassées, spectacle dantesque par jour de pluie. Mais le palais de justice a son parking, vague enclos au pied de l'immeuble, jalousement gardé par son préposé et quelques conscrits affectés, en tenue blanche d'été ou noire d'hiver, au service des magistrats et autres officiels qui y travaillent ou dont la voiture est munie du sésame de l'autocollant de fonction. A peine arrivés, ceux-ci se retrouvent assaillis, l'un se précipitant sur leur cartable, pour dignement le porter jusqu'au perron, l'autre agitant déjà



son chiffon et s'apprêtant à astiquer leur voiture avec une énergie modulée par les espoirs de gratification.

A l'intérieur, c'est le même spectacle d'une ruche où se côtoient, dans une distance bien exprimée, les plaignants de toutes sortes, les vendeurs de boissons fraîches, de biscuits et de cigarettes, les conscrits affectés au service de la magistrature et affairés à la tâche qu'ils viennent de se voir enjoindre ou affalés nonchalamment sur une chaise bancale, les avocats à la toge généralement usée jusqu'à la corde, avec un col de fourrure synthétique qui a fini par oublier sa couleur, les policiers aussi, qui gardent le bâtiment ou accompagnent les prévenus, menottes aux mains, vers le bureau d'un substitut ou une salle d'audience dans laquelle une cage leur est réservée.

Les bureaux du parquet sont partagés par plusieurs substituts. Les tables, bien qu'elles cherchent à en imposer, sont dégradées, ce qui contraste avec le "costume-cravate-chaussures cirées" des magistrats. Chaque emplacement est muni d'une sonnette permettant d'appeler un homme à tout faire et un soldat, tous deux postés dans le couloir. Le premier sert des boissons, le second porte des messages ou des instructions, introduit les parties, avocats et autres visiteurs, et assure un semblant d'ordre à l'entrée. Derrière les tables, des fauteuils à haut dossier et des chaises destinées aux secrétaires des substituts. Devant, une banquette est adossée au mur du fond et sert aux visiteurs, alors que les accusés sont tenus de rester debout. L'éclairage est au néon. Il y a un ventilateur et, au sol, deux vieux tapis. Au mur, une peinture florale et une reproduction d'un verset coranique. Une pendule aux aiguilles arrêtées y est également accrochée de guingois.

La victime prétendue d'un vol est assise, face au substitut et à son secrétaire. Le substitut pose les questions à la victime et les dicte au secrétaire. On observe la technique qui consiste à reprendre les propos tenus par la personne interrogée et à les reformuler partiellement. La déposition de la victime est conclue par le substitut sur les mots : "Par Dieu le Sublime, ceci est la vérité." Plus tard, la mère d'un jeune homme, mort d'empoisonnement à l'alcool à brûler, vient déposer. Le parquet est tenu d'ouvrir une enquête. La question est de savoir s'il faut diligenter une autopsie. La femme exprime sa douleur et son chagrin, accompagnant les interruptions du substitut d'invocations et de gestes divers. Le substitut semble perplexe. Il va discuter avec son collègue. Il confie par la suite qu'il s'interrogeait sur la crédibilité du témoignage, trouvant que les manifestations de chagrin de la femme



étaient faibles au regard de la perte d'un fils. Selon lui, elle n'était pas assez émue. Il va consulter un livre, qui se révèle être le *Manuel des instructions au Parquet*, dans lequel il espère trouver une solution à ce cas épineux. Encore plus tard, une jeune femme comparait dans une affaire de viol incestueux. Elle est enceinte. Les rapports se sont prolongés pendant six mois. A la question de la honte découlant du fait de porter plainte, on répond au visiteur curieux que, la fille étant enceinte sans être mariée, il vaut mieux qu'elle se présente comme victime de son père que comme fille mère. Les questions semblent être organisées de manière à déceler les mensonges éventuels, à pouvoir opérer la qualification juridique des faits et à préparer l'interrogatoire de l'accusé, qui aura à répondre aux incriminations contenues dans le témoignage de la victime. Le travail se déroule de manière extrêmement routinière. Parfois, le substitut se montre un peu insistant :

SUBSTITUT

Tu as des antécédents?

ACCUSÉ

Non.

SUBSTITUT

Tu as des antécédents, c'est sûr, tu as des antécédents!

ACCUSÉ

Non.

Toujours à Choubra el-Kheima, dans la salle du tribunal où siège un juge unique¹ (voir en annexe la hiérarchie judiciaire), derrière son fauteuil se trouvent accrochées au mur une balance, symbole de la justice, et la devise "La justice est le fondement de l'autorité". Les murs de la salle sont couverts de lambris jusqu'aux deux tiers de leur hauteur et, au-dessus, sont enduits d'une peinture blanche défraîchie. Avant le début de la séance, le greffier s'installe et règle une série de petites affaires avec des avocats. Au fond à gauche, la cage, où attendent déjà les accusés. L'huissier entre dans la salle, demande le silence et crie, à l'arrivée du juge : "*mahkama*" ("le tribunal!"). Le juge s'installe à sa place et dit d'une voix forte : "*al-salâm 'alaykum*".

1. Certaines affaires pénales de moindre importance sont jugées par des tribunaux à juge unique.



L'assemblée lui répond. S'ensuit alors l'appel nominal des personnes devant comparaître, auquel correspond un enregistrement auprès du greffier. L'huissier rappelle fréquemment la salle au silence. De nombreux appels nominaux restent sans réponse. Le rythme des non-comparutions est tel que le greffier ne peut pas suivre. Le juge demande à l'avocat de l'accusé suivant de se tenir à l'écart en attendant la résorption du retard. Le policier prend les cartes d'identité des accusés qui comparaissent. Le substitut du parquet, pour sa part, assiste à la séance mais n'intervient pas. Il ne semble même pas suivre les affaires et, en tout cas, n'a aucun dossier devant lui. Les avocats, quand ils prennent la parole, s'interposent véritablement entre le tribunal et leur client, celui-ci n'étant appelé que pour des questions de vérification d'identité. Après leur comparution, les personnes dont la culpabilité est établie, sans qu'aucune disposition soit prise concrètement à leur égard, sont renvoyées à l'arrière de la salle et à la fin de la séance. Un avocat tient à la main un dossier portant papier à en-tête avec mention "Ibrâhîm The Lawyer". Les avocats repartent en prenant note des dates de comparution future. Un avocat est amené à plaider, ce qui est remarquable au vu du rythme de traitement des affaires au cours de cette session. La plaidoirie porte sur une affaire de violence entre époux. Elle se fait à voix forte et de manière démonstrative : l'avocat mime les gestes incriminés sur son confrère de la partie adverse. Ce dernier tente d'interrompre la démonstration en criant encore plus fort, mais sans succès. Par deux fois, un avocat demande au chercheur de passage de décroiser les jambes, ce qui est, apprend ce dernier par la suite, une marque de respect à l'égard de la cour. Plus de deux cents affaires étaient inscrites à cette audience. Un homme se tient en retrait, mieux habillé que la moyenne des accusés. Un policier lui demande sa carte d'identité, il refuse. Le policier lui demande : "Tu es un accusé ?" Il répond : "[Je suis une partie] civile." Le greffier organise les dossiers en trois piles : les dossiers qui doivent encore être traités, ceux qui ont déjà été traités et les dossiers à problème. Les avocats et les accusés ne se présentent pas à la barre, mais directement devant le juge. Systématiquement, des timbres fiscaux sont collés par les avocats sur les documents présentés à la cour, devant le greffier. Certains accusés, en vêtements de paysan, sont assis à même le sol à l'arrière de la salle. L'un d'eux tient une liasse de papiers dans un sac en plastique. Il se met en position accroupie pour les en retirer précipitamment. Alors que les avocats, quand ils



comparaissent, s'appuient parfois sur la tribune derrière laquelle est assis le juge, les accusés en sont empêchés par le policier. A une personne qui le remercie ("*chukran*"), le juge répond : "Le merci est à Dieu." Un bruit de verre à l'arrière de la salle provoque sa colère :

JUGE

Quel est ce bruit? [*Silence.*] Nous sommes dans un café?

LES TROIS INTRIGUES DE LA DROGUE

La routine du travail de la police et du parquet prend des formes variées, au nombre desquelles l'adoption de formules et de récits stéréotypiques permettant aux dossiers de satisfaire aux exigences de la procédure et de correspondre aux catégories de la loi et de la jurisprudence. Prenons un exemple. En matière de trafic de drogue, les substituts du parquet sont généralement saisis par la police, qui leur adresse un procès-verbal constatant une infraction. Il est de notoriété publique parmi les membres du parquet que ce procès-verbal relate les faits en suivant généralement un scénario type qui conduit à l'établissement du crime. Voici comment nous ont été décrits ces scénarios par un substitut :

Les policiers, à la campagne, ont trois types d'histoires.

Le premier, c'est le policier qui dit qu'il était de garde à un barrage de police quand il a aperçu quelqu'un qui venait dans sa direction et qui a soudain changé de direction après avoir vu le policier. Quand le policier tente de l'attraper, l'accusé jette quelque chose de sa poche, le policier la ramasse et découvre que c'est de la drogue. Il court derrière l'accusé, l'arrête et lui demande pour quelle raison il est en possession de cette drogue : consommation ou bien trafic? Comme on le voit, le policier essaye de créer une situation conforme à l'article 30 du code de procédure pénale : premièrement, il démontre que l'accusé s'est lui-même placé en situation de suspect en changeant de direction ; ensuite, il souligne qu'il n'a pas arrêté l'accusé avant d'avoir ramassé ce que celui-ci a jeté de sa poche et avoir constaté que c'était de la drogue ; troisièmement, il reste dans les limites de ses prérogatives en



n'interrogeant pas l'accusé, mais en lui demandant simplement dans quel but il possédait cette drogue.

Le deuxième type d'histoire, c'est celle qui se déroule aussi à un barrage, mais, cette fois-ci, l'accusé ne marchait pas mais voyageait dans un moyen de transport en commun, un minibus. Le policier précise que l'accusé était assis à côté du chauffeur. Pendant que le sous-officier inspectait les documents du chauffeur, lui, l'officier, en civil, a vu l'accusé jeter quelque chose sur la route. Il l'a ramassé et a découvert que c'était de la drogue. Le récit se poursuit ensuite comme dans le premier scénario. Ici, si l'accusé est toujours assis à côté du chauffeur, c'est pour garantir la crédibilité et la validité de ce type d'histoires. En effet, la Cour de cassation a statué sur ce genre de situation et a fait de la présence de l'accusé à l'avant du minibus, à côté du chauffeur, une condition, parce que les minibus sont tellement bondés en Egypte qu'il serait impossible d'identifier celui qui a jeté la drogue hors du véhicule si cette personne se trouvait à l'arrière.

Troisième scénario, c'est celui des policiers qui ont reçu l'information qu'un trafiquant de drogue s'appête à livrer sa marchandise à 7 heures du matin. N'ayant pas eu le temps de demander la permission du parquet (ce qui n'est admis par la Cour de cassation qu'en cas d'urgence crédible, et encore l'admet-elle rarement), le policier arrive à 6 h 30 et se cache dans les herbes. A 6 h 50, l'accusé arrive, les policiers sortent de leur cachette et l'arrêtent en possession de drogue, son complice ayant pu s'enfuir.

SAVOIRS DU SUBSTITUT ET FORMATION SUR LE TAS

Qui sont ces substituts dont on parle ainsi? D'où viennent-ils, que savent-ils, comment travaillent-ils? L'un d'eux nous a décrit le début de carrière au ministère public, quand, au sortir de la faculté de droit, les jeunes gens qui ont réussi le concours de recrutement de la magistrature sont affectés dans un parquet où ils vont faire leurs armes :

Au commencement de sa carrière professionnelle, le substitut du parquet ne connaît rien du système de travail du

parquet et des règles applicables. C'est un fait bien connu des dirigeants du Parquet général en Egypte. Les personnes recrutées n'ont en effet pas de qualification professionnelle, mis à part ceux qui, parmi eux, ont déjà travaillé comme policiers pendant une ou deux années et ont ainsi acquis la connaissance d'un certain nombre de procédures touchant à l'organisation des commissariats de police et à la rédaction des procès-verbaux. [...] De plus, il faut constater que ce dont ont besoin les substituts, en termes de connaissance juridique substantielle, se limite aux dispositions du code pénal, du code de procédure pénale et des Instructions au Parquet général. Après une année passée au Parquet, le nouveau substitut aura réalisé que tout ce qu'il avait appris à la faculté lui était inutile pour devenir un bon substitut. Ceci tient au fait que l'essentiel du travail au Parquet relève de règles procédurales plus que substantielles. Pour éclairer ce propos, on peut diviser les différentes activités constitutives du travail du substitut et examiner, pour chacune d'elles, les règles dont la connaissance s'impose. Premièrement, les interrogatoires. Ici, le substitut n'a besoin de connaître que les dispositions pénales lui permettant de proposer une qualification juridique correcte des faits incriminés. Deuxièmement, l'assistance aux sessions des cours et tribunaux. Il ne s'agit que d'une affaire de maintien correct, le réquisitoire du parquet ayant disparu. Troisièmement, les relations avec la police. Seules sont en cause, dans ce cas, les règles de procédure touchant à la surveillance du travail des commissariats et au transfert des affaires de la police au parquet. Quatrièmement, l'examen des procès. Ce sont encore les règles de nature procédurale et professionnelle qui dominent. Cinquièmement, la soumission des affaires aux tribunaux compétents. C'est sans doute le seul moment où la connaissance du droit pénal s'impose, dès lors qu'il s'agit de qualifier correctement les faits, mais ces règles sont au total peu nombreuses. [...] Bien que les pouvoirs du substitut du parquet lui facilitent l'accès aux différentes jurisprudences, il ne perd généralement pas son temps en recherches, à moins qu'il ne prépare exceptionnellement un réquisitoire ou qu'il ne soit confronté à un cas nouveau et compliqué. En fait, il

existe des décisions spécifiques pour chaque type de crime, décisions sur lesquelles le substitut fondera systématiquement ses accusations et dont il gardera le texte écrit pour ne pas perdre de temps en vaines recherches. Dans la plupart des cas, ces décisions sont transmises par d'anciens substituts, ce qui fait qu'elles ne sont pas forcément récentes ou même adaptées aux problèmes qu'affrontent les nouveaux magistrats. Les substituts se contentent donc souvent de l'expérience de leurs prédécesseurs. [...] Toutes les références citées (code pénal, code de procédure pénale, Instructions au Parquet général) se révèlent insuffisantes face aux problèmes pratiques soulevés par le travail. C'est ici qu'apparaissent les normes professionnelles, ces normes nées de la pratique pour faire face à des situations nouvelles. Il s'agit des règles concernant la rédaction des interrogatoires, les questions relatives à chaque type d'interrogatoire, les procédures à suivre pour boucler les affaires.

Quant à la formation sur le tas, au sein même du parquet, voici ce que le même substitut nous a rapporté :

Auparavant, le directeur du parquet auquel était affecté le nouveau substitut jouait un grand rôle dans la carrière et la formation professionnelles de celui-ci, tant et si bien qu'il restait marqué tout au long de sa vie professionnelle par la personnalité de son premier directeur. Ce rôle est aujourd'hui fortement réduit, de sorte que la connaissance acquise au début demeure superficielle et ne suffit pas à bien entamer sa carrière. Cette tendance s'explique par le manque de temps que les directeurs de parquet peuvent consacrer aux nouveaux substituts. Le nombre des procès s'est accru, de même que la charge du travail administratif. Ajoutons que, dans les années 1960 et 1970, le nombre des substituts qu'un directeur de parquet avait à diriger ne dépassait pas quatre, alors qu'actuellement il s'élève à une dizaine, avec pour conséquence le fait que le directeur doit démultiplier son travail de supervision.

Une question qui préoccupe parfois les nouveaux substituts tient à ce que les différentes normes professionnelles ne

sont pas codifiées. Elles sont transmises d'une génération à l'autre par l'effet de la confiance qu'éprouvent les nouveaux à l'égard des anciens. Cela pose le problème de savoir comment retrouver la norme. De plus, ces normes sont parfois fondées sur des principes erronés, ce qui ne les empêche pas d'être colportées d'un substitut à l'autre, sans vérification. Elles deviennent alors une réalité pratique. Il arrive que les anciens substitués doutent de l'information qu'ils transmettent, mais, plutôt que de révéler leur ignorance et risquer leur réputation, ils persistent et assurent le nouveau substitut de ce qu'il s'agit bien de la règle correcte. Une autre difficulté vient de la disparité de ces normes. Si le nouveau substitut s'adresse à un premier collègue, celui-ci lui donnera une réponse ; s'il s'adresse ensuite à un autre collègue, celui-là lui fera une autre réponse. [...] Comme le dit un conseiller, le travail du parquet dépend en grande partie de l'ingéniosité (*fahlawa*) du substitut. [...]

En Egypte, le substitut nouvellement promu doit assister à l'audience d'un tribunal correctionnel chaque semaine et d'une cour criminelle une fois par mois. Officiellement, c'est pour représenter le parquet et soutenir l'accusation. La raison principale, toutefois, est de renforcer la connaissance juridique du substitut. Au cours des audiences, il écoutera les défenses des avocats et leurs mises en cause de l'instruction ou de l'acte d'accusation. Cela donne au substitut l'occasion de connaître les fautes que le parquet peut commettre, surtout quand le juge vient confirmer le point de vue de l'avocat. Il peut également parfois entendre parler d'une règle juridique ou d'une décision de jurisprudence qu'il ne connaissait pas. [...] Prenons un exemple : un procès pour vol instruit par un substitut. Devant la cour, l'avocat de l'accusé reproche au substitut d'avoir instruit le procès de manière incomplète, sans avoir interrogé la victime et les témoins. Le juge acquitte l'accusé. Dans ce cas, le substitut prend conscience de son erreur et ne la répétera pas deux fois, car c'est honteux pour lui. Prenons un autre exemple, rapporté par Sâmih Midhat, nouveau substitut : "Un avocat défend son client dans une affaire de chèque. Au cours du jugement, il présente au juge une nouvelle décision de jurisprudence qui prive de toute

valeur les chèques écrits à la main avant l'adoption du nouveau code de commerce. Le juge s'assure de la décision et prononce l'acquittement immédiat de l'accusé. Moi, je ne connaissais pas cette jurisprudence et, quand je suis retourné au Parquet, j'en ai parlé à mes collègues et j'ai découvert qu'ils n'en avaient pas non plus la moindre idée. Après une semaine, cette jurisprudence s'était répandue chez les substituts comme le feu dans le foin.

ENCOMBREMENTS

L'encombrement judiciaire a naturellement un impact considérable sur le travail des substituts et des juridictions de premier degré. Cela s'observe directement dans le travail fourni au niveau des formations siégeant en première instance et permet de comprendre la tendance des juridictions d'appel à réformer systématiquement leurs jugements. Dans un autre témoignage, le même substitut rend compte de l'appréhension par un professionnel de la contrainte propre à la charge de travail :

La question n'est pas qu'un juge aurait une connaissance juridique supérieure à celle de ses collègues; ou, en tout cas, ce n'est qu'exceptionnellement le cas. Le différentiel empirique dans le contenu des décisions tient à deux raisons principales. D'une part, les juridictions de second degré sont normalement composées de trois juges, alors que celles de premier degré sont généralement à juge unique. La supériorité numérique des formations de second degré peut en partie expliquer qu'elles administrent mieux la justice. Les connaissances des juges se complètent mutuellement. Chacun, de par son expérience professionnelle, a acquis des connaissances que ses collègues ne partagent pas. Ils échangent leurs informations à l'occasion du délibéré des affaires, avant de rendre leur décision. Cette forme de consolidation de la connaissance juridique n'est pas accessible au juge unique du premier degré, qui ne peut fondamentalement compter que sur lui-même. D'autre part, il faut remarquer que les juges du second degré sont spécialisés dans l'examen d'affaires

déjà jugées. Leur travail consiste donc toujours à vérifier la validité des décisions rendues en première instance, ce qui explique qu'ils aient acquis une expérience dans la détection des vices pouvant affecter ces décisions.

Il faut aussi noter l'incidence du nombre énorme d'affaires qu'un juge du premier degré doit traiter. Il doit parfois traiter plus de 200 affaires inscrites à l'ordre du jour d'une seule séance. Cela peut l'empêcher d'examiner correctement les affaires dont il est chargé. Cela concourt très certainement à augmenter le nombre des jugements susceptibles d'être réformés en appel. Tel n'est en revanche pas le cas devant les juridictions du second degré. L'ordre du jour d'une formation d'appel en matière de délits varie entre 70 et 100 affaires et la charge de l'examen de chacune est répartie entre plusieurs juges. Le facteur de l'encombrement est indépendant de la connaissance juridique des juges, mais il participe directement et effectivement au problème du dysfonctionnement juridictionnel.

QUAND LA JUSTICE SE MÊLE DE RELIGION

Quels sont aujourd'hui les secteurs du droit où l'argument islamique semble toujours pertinent? L'islam est en Egypte religion de l'Etat (Constitution, art. 2) et sa gestion publique est assurée par un triangle composé du cheikh al-Azhar (recteur de la principale mosquée et université islamique du monde sunnite), du mufti de la République (principal organe consultatif en matières religieuses) et du ministre des Waqf (fondations pieuses sous régime administratif particulier), tous trois soumis à l'autorité directe du président de la République (Luizard, 1994; Paradelle, 1995; Zeghal, 1996). En matière pénale, la seule référence explicite à l'islam consiste dans la consultation obligatoire du mufti de la République en cas de prononcé d'une condamnation à mort par la cour criminelle (Paradelle, 1995).

Dans le domaine procédural, la question de savoir si l'on pouvait tenter un procès sans y avoir un intérêt personnel autre que celui de "défendre les intérêts de l'islam" s'est posée. A cette fin, un terme de droit islamique a été exhumé : la *hisba*. La loi 3-1996 est venue entériner l'existence de cette procédure tout en organisant

son exercice de manière restrictive. Le domaine du droit civil comporte un certain nombre de références explicites à l'islam. La plus importante se trouve à l'article premier du code civil de 1948, qui dispose le principe de la compétence exclusive de la loi pour toutes les matières qu'elle régleme et, "à défaut d'une disposition législative applicable", la compétence du juge à statuer "d'après la coutume et, à son défaut, d'après les principes de la *charî'a* islamique" (c. civ., art. 1^{er}). Le droit musulman se voit ainsi conférer la qualité de deuxième source subsidiaire à la loi. Une place explicite est, en outre, reconnue à la *charî'a* islamique et à ses principes en divers endroits du code, particulièrement en matière successorale (art. 875) et testamentaire (art. 915). Quant au statut personnel (mariage, divorce, séparation, pension alimentaire, garde des enfants, héritage, etc.), il est totalement référé à la confession des individus, chacune de celles qui sont reconnues en Egypte étant dotée de textes de loi spécifiques et de chambres judiciaires compétentes aux différents degrés de juridiction. S'agissant des musulmans, une série de textes ont codifié la tradition juridique hanafite¹. Il s'agit principalement, en matière familiale, des lois 25-1920 et 25-1929, toutes deux amendées par la loi 100-1985 (voir ci-dessous), et, enfin, de la loi 1-2000. Parallèlement, les lois 77-1943, 25-1944 et 71-1946 sont venues régler en détail le régime successoral. On notera qu'assez naturellement, il n'est plus directement fait référence à l'islam à l'intérieur même de ces textes, puisqu'ils ont pour vocation de s'appliquer aux seuls musulmans. Il est toutefois précisé qu'en cas de silence de la loi, ce sont les dispositions prévalant dans la doctrine hanafite qui trouvent à s'appliquer, à charge pour le juge de les identifier et de les mettre en œuvre (loi 1-2000, art. 3).

QUATRE CAS DE FIGURE

La Constitution occupe assurément une place centrale dans le jeu de la référence à l'islam en Egypte. Cela tient pour l'essentiel à son article 2, qui dispose que "l'islam est religion de l'Etat, [que] la langue arabe est sa langue officielle et [que] les principes de la *charî'a*

1. Pour les coptes orthodoxes, le statut personnel en matière de mariage et de divorce est réglementé par un décret de 1938.



islamique sont la source principale de la législation”. Cet article a fait l’objet d’un amendement, en 1980, qui a fait passer les principes de la *charî’a* du statut d’“une” source principale de législation à celui de “la” source principale de la législation. Cette disposition, telle qu’amendée, a constitué la base de nombreux recours en inconstitutionnalité introduits devant la Haute Cour constitutionnelle égyptienne (*al-mahkama al-dustûriyya al-‘ulyâ*).

Quelle est, par ailleurs, l’attitude des juges égyptiens en matière de référence à l’islam? On peut distinguer quatre types d’attitude. Le premier type consiste à déterminer le contenu de l’islam, en tant que culte reconnu et éventuellement privilégié, ou de la *charî’a*, en tant que référent législatif. Les arrêts de la Haute Cour constitutionnelle, quand elle se prononce sur l’article 2 de la Constitution, relèvent de cette catégorie.

L’examen de la jurisprudence de la Cour révèle que, dans un premier temps, cette juridiction a eu tendance, quand elle était saisie d’un recours en inconstitutionnalité, à ne pas s’engager sur le terrain de l’interprétation de la *charî’a* pour davantage s’en tenir à une stricte technique juridique, déclarant inconstitutionnelle une loi de 1979 réformant le statut personnel pour vice de procédure (HCC 4 mai 1985, n° 28/2^e). Dans un autre arrêt pris le même jour, la Haute Cour constitutionnelle a formulé un principe qui a fait jurisprudence, celui de la non-rétroactivité de l’amendement à l’article 2. La Cour s’est ainsi refusé le droit de juger de la constitutionnalité de textes antérieurs à 1980. De plus, la Cour a ajouté que l’article 2 tel qu’amendé s’adressait au législateur et non au juge, ce qui signifie que les tribunaux doivent appliquer les lois telles qu’elles ont été adoptées par le législateur, sans pouvoir écarter celles qu’ils jugeraient contraires à la *charî’a* (HCC 4 mai 1985, n° 20/1^{er}). On peut donc penser que, tout d’abord, la Haute Cour constitutionnelle a tenté d’échapper au danger de l’interprétation de la *charî’a*, préférant cantonner l’appareil de ses décisions à des arguments de pur droit positif. On constate toutefois, à l’examen de la jurisprudence plus récente de la Cour, qu’il n’en va plus de même aujourd’hui, pour la simple et bonne raison que, là où il y a quelques années peu de textes législatifs étaient postérieurs à la réforme de 1980, le matériau s’est accumulé et, partant, les possibilités de recours en inconstitutionnalité concernant des textes postérieurs à cette réforme se sont multipliées. C’est ainsi que, dans un arrêt du 15 mai 1993, la Cour a été amenée à explicitement se



placer sur le terrain de la *charî'a* et de son interprétation. Distinguant entre principes absolus et principes relatifs de la *charî'a*, la Cour a précisé que son contrôle ne s'exerçait que sur les principes absolus, sans pour autant que ces derniers soient clairement identifiés.

Le deuxième type de référence judiciaire à l'islam recouvre ces situations où il y est fait recours pour fonder une décision touchant à une certaine notion de l'ordre public. L'atteinte à l'islam est dans ce cas instrumentalisée par le juge ou les parties qui visent, sous ce couvert, un objectif autre. Plusieurs motifs peuvent ici être invoqués : soit que l'on argue d'une atteinte à l'islam en tant que religion de l'Etat et fondement des institutions ; soit qu'il s'agisse de l'islam en tant que confession majoritaire dont la mise en cause est alors perçue comme une atteinte à l'ordre public. C'est dans ce dernier ordre de jugements qu'on classera les décisions par lesquelles la secte religieuse des Bahâ'î ou l'islam ja'farite (chiisme duodécimain) ont pu être considérés comme hérétiques.

Le troisième type de décisions tient en une "survalidation" des règles de droit positif dont le libellé, en lui-même, est autosuffisant et ne requiert donc pas techniquement pareil recours. Le juge se fonde ici sur des principes généraux, tels que ceux de la religion et du droit qui en dérive dans un Etat faisant de l'islam sa religion. Cela ne semble pas, en soi, devoir poser un problème particulier. Le recours à pareils principes a pour fonction de conforter la loi positive. Il n'est alors considéré que comme une quasi-formule de style à laquelle rien ne s'oppose. C'est ainsi que la plupart des décisions de justice sont rendues au nom du peuple (mention obligatoire) et au nom de Dieu (mention qui ne fait pas l'objet d'une exigence légale).

Il reste à mentionner le quatrième type de décisions, celles qui ont été jusqu'à invalider le droit positif au nom de la *charî'a*. Recours est ici fait à la *charî'a* et au détail de sa formulation normative pour nier toute validité à la loi positive. Ainsi en va-t-il de certains jugements rendus par le juge Ghurâb (1986), dans lesquels il prononce une sentence qu'il qualifie d'islamique, contrairement au droit positif en vigueur qu'il déclare par la même occasion illégitime :

Attendu que, sur la base juridique de ce qui précède et dans une mesure qui ne saurait accepter aucune controverse, l'amendement constitutionnel [de 1980, faisant de la *charî'a* la source de la législation] précité entraîne l'immédiate

nullité de l'ensemble des lois contraires à la *charî'a* islamique, du simple fait de la promulgation de cet amendement – qui a fait l'objet d'une demande d'avis juridique – [...], ce qui comprend la loi contenant les dispositions répressives invoquées dans cette requête [...].

Dès lors, les lois qui sont contraires sont devenues d'existence impossible, ce qui conduit à dire qu'appliquer les lois de la *charî'a* islamique constitue la mise en œuvre du texte de la Constitution même et la purification du législateur de toute profanation. Il est notoire, en jurisprudence de l'exégèse, que "l'exégèse qui met en œuvre le texte vaut mieux que l'exégèse qui le néglige" [...].

Dire qu'il faut attendre la promulgation par le pouvoir législatif des législations fondées sur l'excellente *charî'a* contribue à [la création] des situations honteuses sous l'effet de l'indétermination et de l'absence de limites [...].

Attendu qu'on est amené à considérer les textes contraires à la *charî'a* islamique comme frappés de nullité absolue, ce qui a pour conséquence importante d'encourager le juge de ce tribunal à résumer les choses de la manière suivante :

1. Concernant l'application des textes nuls, il faut que le juge ne les applique pas en droit positif, mais qu'il ne les applique que dans les situations de validité. Il n'appartient pas au juge de prétexter de ce que les lois ne l'autorisent pas à distinguer ce qui est valide de ce qui est nul, se fondant en ceci sur ces mêmes lois. Le pouvoir du juge consistant à négliger ce qui contrevient à la *charî'a* provient de la *charî'a* elle-même et non des lois qui lui sont contraires.

Dès lors que le juge frappe de nullité la loi contraire, il lui faut appliquer la règle de la *charî'a* directement et immédiatement, sans qu'importe le fait [de savoir] si son jugement a été appliqué par la suite ou non. Son obligation subsiste, de même que la mise en œuvre de ce qu'il considère être le droit et la rectitude [...].

2. Concernant l'application des lois de manière générale, il résulte de l'adoption de la théorie de la nullité que ne seront appliquées, parmi les règles issues de lois positives, toutes espèces confondues, que celles qui sont en accord avec les textes de la *charî'a*. Leur contravention entraîne en revanche

leur complète négligence ; il faut les ignorer sans limites, pour remettre immédiatement et sans réserve à leur place les règles de la *charî'a*.

3. Concernant l'application de la *charî'a*, il résulte de la nullité des textes des lois positives contraires à la *charî'a* que les tribunaux appliquent en l'espèce les textes des lois de la *charî'a* sans qu'il ne soit besoin d'intervention de l'organe législatif. Au contraire, il résulte de [cette même] nullité que l'Assemblée du peuple doit s'en tenir aux peines légales de la *charî'a* pour les lois nouvelles qu'elle promulguerait (voir l'ouvrage du martyr 'Abd al-Qâdir 'Awda, "*La législation pénale islamique*", 1^{re} partie, article 195).

Le système juridique et judiciaire institué se trouve alors confronté à une proposition bien entendu inacceptable, ce qui l'amène à réagir en conséquence : Ghurâb fit l'objet d'une remontrance judiciaire et fut détaché dans une administration non contentieuse.

A ce stade, nous voudrions présenter succinctement trois affaires à l'occasion desquelles un magistrat égyptien a été conduit à faire référence à la *charî'a* et à affirmer se fonder sur ses dispositions.

LA QUESTION DU NIQÂB

La première affaire touche au port du voile à l'école publique. Un père de famille a introduit devant le tribunal administratif d'Alexandrie, en sa qualité de tuteur naturel de ses deux filles, une requête contre le ministre de l'Éducation, demandant que soit suspendue et annulée la décision qui interdisait l'admission de ses deux filles à l'école secondaire. En effet, au moment d'inscrire ses filles à l'école, il avait été saisi de leur renvoi, fondé sur un arrêté ministériel décrétant l'interdiction de laisser accéder à l'école les élèves portant un voile masquant le visage (le *niqâb*) ; cet arrêté ordonne de contraindre les élèves à porter un uniforme conforme aux caractéristiques qu'il définit. Pour le requérant, c'était en contravention aux articles 2 et 41 de la Constitution égyptienne qui disposent, pour le premier, que l'islam est la religion de l'État et que les principes de la *charî'a* sont la source principale de la législation et, pour le second, que la liberté individuelle est protégée et qu'il est interdit d'y porter atteinte. Le

tribunal administratif autorisa le père à renvoyer l'affaire à la Haute Cour constitutionnelle (voir en annexe la Haute Cour constitutionnelle). Dans son arrêt du 18 mai 1996, la Cour affirma que la logique de l'uniforme est d'assurer le respect de la pudeur de la fille et des us et coutumes de la société. Le législateur peut légitimement imposer des limitations d'ordre vestimentaire, sans que ce soit contraire au principe de protection de la liberté individuelle, s'il le fait dans un but de préservation de l'identité. L'islam a amélioré le sort de la femme, ce qui explique qu'il l'ait incitée à assurer sa pudicité. Il lui a ordonné de se voiler, parce que cela constitue une protection contre la vulgarité. La femme ne peut donc, en matière vestimentaire et au regard de la Loi [de Dieu], exercer un libre arbitre. Son vêtement doit, au contraire, traduire la responsabilité qu'elle assume dans le monde.

La Cour, rappelant ensuite son interprétation de l'article 2 de la Constitution, mentionne le principe qu'elle a établi, selon lequel les opinions interprétatives portant sur des questions controversées (principes relatifs) n'engagent que leurs auteurs, le législateur restant libre de statuer pourvu qu'il respecte les objectifs de la *charî'a*. En l'espèce, la configuration du vêtement féminin ne fait pas l'objet de textes coraniques absolus, la porte demeurant dès lors ouverte à l'interprétation et à l'intervention du législateur, qui doit respecter aussi bien les mœurs que les nécessités de la vie dans une société moderne. Les habits de la femme doivent protéger sa vertu, sans toutefois entraver ses gestes. Il faut trouver un équilibre entre les deux. En interdisant le port du *niqâb* dans les écoles publiques et en acceptant le voile, pour autant que cela ne résulte pas d'une contrainte et que cela ne limite pas la capacité d'insertion de la jeune fille, l'arrêté du ministre, pour la Cour, ne contrevient pas à l'article 2 de la Constitution.

Etablissant par ailleurs une distinction entre liberté de conviction et liberté de pratique religieuse, la Cour souligne que, si la première ne peut être restreinte, la deuxième peut être limitée par la poursuite d'intérêts supérieurs, comme l'ordre public et les bonnes mœurs. L'éducation appartient à ces intérêts supérieurs que l'Etat doit protéger et qui autorisent la réglementation de l'uniforme scolaire. Dès lors, l'arrêté du ministre de l'Education ne contredisant pas, aux yeux de la Haute Cour constitutionnelle, les articles 2 et 41 de la Constitution, elle décide d'écarter la requête. Pratiquement parlant, cela signifiait que les jeunes filles ne pouvaient réintégrer l'école revêtues d'un voile complet.

Par sa jurisprudence relative à l'article 2, la Haute Cour constitutionnelle a certes reconnu la valeur symbolique des principes de la *charî'a* islamique, mais elle en a toutefois réduit la portée, que ce soit en refusant de placer la *charî'a* au-dessus de la Constitution ou en ne déclarant figés que ses seuls principes absolus. De plus, cette juridiction a octroyé une très grande liberté de manœuvre aux autorités de l'Etat pour adapter les règles relatives de la *charî'a* à "l'évolution de la société". En raison notamment de la codification des règles de la loi islamique, droit positif et *charî'a* semblent évoluer vers une situation d'interrelation accrue. Leur coexistence ne semble plus tant pouvoir s'analyser en termes de parallélisme qu'en termes de compénétration. Le droit positif s'est réapproprié ce corpus normatif religieux pour mieux le façonner et l'incorporer dans son propre système.

L'AFFAIRE NASR HÂMID ABÛ ZAYD

La deuxième affaire a connu un certain retentissement. Il s'agit du procès de Nasr Hâmid Abû Zayd, professeur-assistant en études islamiques et littérature à l'université du Caire, auteur de publications à caractère exégétique, au nombre desquelles *L'Imâm al-Châfi'i et la fondation de l'idéologie médiévale* et *Le Concept de texte : étude en sciences du Coran*. Abû Zayd s'était vu refuser, en mai 1992, l'accession au grade de professeur au motif qu'il s'en était manifestement pris à la religion islamique et aurait tenu des propos hérétiques. Confinée jusqu'alors à l'enceinte de l'université, l'affaire prit une tournure nouvelle quand un collectif d'avocats introduisit, le 16 mai 1993, une requête devant le tribunal de première instance, chambre du statut personnel, demandant que soit prononcé un jugement séparant Abû Zayd de son épouse, Ibtihâl Yûnis, Egyptienne de confession musulmane, au motif que ses publications "contiendraient des éléments impies le faisant sortir de l'islam", "le feraient considérer comme apostat" et "prescriraient que soient appliquées en son cas les règles de l'apostasie", et que, "parmi les conséquences de l'apostasie unanimement admises en jurisprudence, il y a le jugement en séparation des époux"¹. Alors que la défense d'Abû Zayd était organisée, entre

1. Extraits de la requête, tels que cités par le tribunal de première instance du Caire, 27 janvier 1994, jugement en irrecevabilité de la requête. Pour plus

autres choses, autour du défaut d'intérêt direct des requérants à la cause, ce à quoi le tribunal avait fait droit, la cour d'appel du Caire reconnu, au contraire, la validité de la procédure en *hisba*¹. Ayant fondé la légalité du recours à cette procédure en droit égyptien, elle s'attacha alors à établir l'apostasie : "le défendeur a démenti le Livre du Dieu Très-Haut en déniait l'existence de certaines des créatures dont parlent des versets coraniques de signification concluante"; "le défendeur a tourné certains versets du Saint Coran en dérision"; "la personne citée a démenti les saints versets [... et les a rejetés] au rang de mythes"; "la personne citée a démenti les versets coraniques qui stipulent que le Saint Coran est la parole du Dieu Très-Haut [... et a dit] qu'il s'agit d'un texte humain et d'une compréhension humaine de la révélation"; "la personne citée dénie aux versets concluants du Livre du Dieu Très-Haut la qualité de message de l'Envoyé"; "le défendeur considère qu'on n'est pas tenu par les règles du Dieu Très-Haut que les versets énoncent, dès lors qu'ils se rapportent à une période historique ancienne"; "le défendeur s'en prend à la très noble Sunna prophétique [... et] la rejette, en tant que révélation du Dieu Très-Haut et comme fondement de la législation". L'ensemble de ces propos fait de celui qui les tient, pour la cour d'appel qui considère qu'il y a sur ce point accord unanime des ulémas et imams des musulmans, un apostat. Ce caractère est encore aggravé par le fait que, professeur de langue arabe et d'études islamiques, le défendeur a abusé de sa fonction pour influencer des étudiants et leur faire "assimiler ces matières viciées dans leur contenu par les descriptions obscènes qu'il fait du Livre du Dieu Très-Haut et de la Sunna de Son Prophète". En conséquence, le juge conclut à l'obligation de séparer Abû Zayd de son épouse musulmane ; ce jugement fut confirmé en cassation, avant que son exécution ne soit définitivement suspendue par le juge de l'application des sentences.

d'informations sur les développements judiciaires de cette affaire, voir Dupret et Ferrié (1997), Boëtsch *et al.* (1997), Bälz (1997) et la traduction de l'essentiel des trois procès dans Dupret *et al.* (1999).

1. Terme non coranique par lequel une certaine littérature désigne l'obligation incombant au musulman d'ordonner ce qui est convenable et de proscrire le répréhensible (Coran III-104) ; voir Thielmann (2003).

TRANSSEXUALITÉ

La troisième affaire, qui porte sur l'autorisation des opérations de changement de sexe, n'a pas connu de développements judiciaires importants, alors même qu'elle fut l'objet d'un grand battage médiatique. Elle a aussi la caractéristique de ne pas se placer explicitement sur le terrain du droit islamique, même si l'essentiel du conflit est sous-tendu par des conceptions divergentes d'une morale d'inspiration islamique. En 1982, un étudiant en médecine de l'université al-Azhar, Sayyid 'Abd Allah, consulta une psychologue auprès de laquelle il se plaignit de dépression extrême¹. La psychologue l'examina et conclut à l'existence d'une perturbation de l'identité sexuelle du jeune homme. Après trois ans de traitement, elle décida de le renvoyer à un chirurgien pour subir une opération de changement de sexe qui fut réalisée le 29 janvier 1988, Sayyid devenant Sally. Ce type d'opération entraînait de nombreuses conséquences d'ordre administratif et juridique. La première fut le refus du doyen de la faculté de médecine de l'université al-Azhar d'admettre Sayyid aux examens de la faculté de médecine réservée aux hommes, tout en refusant de transférer Sally à la faculté de médecine réservée aux femmes. Pour obtenir ce transfert, Sayyid/Sally présenta à l'administration de l'état civil une requête en changement de nom, qui fut acceptée. L'université al-Azhar, pour sa part, maintint que Sayyid, devenu Sally entre-temps, avait commis un crime. En effet, pour l'université, le médecin ayant procédé à l'opération n'aurait pas changé son sexe, mais l'aurait mutilé, et cela dans le simple but de permettre à Sally d'entretenir des relations homosexuelles légitimes. Sur ces entrefaites, le représentant du Syndicat des médecins de Giza convoqua les deux médecins ayant procédé à l'opération devant une commission médicale, qui décida qu'ils avaient commis une faute professionnelle grave en ne confirmant pas l'existence d'une pathologie avant d'opérer. Le 14 mai 1988, le Syndicat des médecins demanda par lettre au mufti de la République, Sayyed Tantâwî, de rendre un avis consultatif (*fatwâ*) sur la question. Cette fatwa, délivrée le 8 juin 1988, conclut ainsi : si le médecin a témoigné de ce qu'il s'agissait du seul remède à la maladie, ce traitement était autorisé. Pareil traitement ne peut toutefois résulter, selon le mufti, du seul désir individuel

1. Pour le détail de cette affaire, voir Skovgaard-Petersen (1997).

de changer de sexe, mais doit être le résultat thérapeutique d'une pathologie diagnostiquée par les autorités compétentes¹. Cette fatwa semble cependant laisser planer un doute sur la question de savoir si l'“hermaphroditisme psychologique” dont souffrait Sayyid constituait une base médicale recevable ou non. Chacun prétendit donc trouver dans ce texte la justification de sa position. Al-Azhar porta l'affaire devant les tribunaux le 12 juin 1988, au motif que le chirurgien était passible d'une peine, conformément à l'article 240 du code pénal, pour avoir infligé un préjudice permanent à son patient. En application des règles de la procédure pénale, le procureur général entreprit d'instruire l'affaire et recourut, dans ce cadre, à un expert médical. Il ressortit des conclusions de celui-ci que, si d'un point de vue purement physique, Sayyid était resté un homme, il ne l'était pas psychologiquement. Le diagnostic d'hermaphroditisme psychologique était donc pertinent et l'opération chirurgicale constituait le traitement adéquat. Selon le rapport, le chirurgien n'avait fait que suivre les règles de sa profession, consultant les spécialistes compétents, réalisant correctement l'opération et n'infligeant pas d'infirmité physique permanente au patient (Niyâba, 1991). Ce dernier pouvait donc être considéré comme une femme. Le Syndicat des médecins refusa les conclusions de l'expert et organisa une conférence de presse dans laquelle il fit de l'affaire une question d'intérêt public emportant un choix moral et un choix de société. Sur cette base, le Syndicat décida de rayer le chirurgien de ses membres et d'infliger une amende à l'anesthésiste pour sa participation à l'opération. Le 29 décembre 1988, le procureur général décida de ne pas donner de suite à l'accusation. Le rapport final confirme que l'opération a été réalisée conformément aux règles en la matière. Un an plus tard, le dossier fut refermé et, en novembre 1989, Sally reçut un certificat attestant de son sexe féminin. Devant le refus persistant d'al-Azhar de l'admettre à la faculté de médecine pour femmes, elle introduisit une nouvelle requête devant le Conseil d'Etat qui, un an plus tard, annula la décision d'al-Azhar et autorisa Sally à s'inscrire dans toute université de son choix. Pour autant, l'affaire ne s'arrêta pas là. Une décision de la cour administrative du Caire confirma le droit de Sally à s'inscrire à la faculté de médecine pour femmes d'al-Azhar, décision contre laquelle l'université fit appel au motif que Sally ne remplirait pas les

1. Pour le texte de cette fatwa, voir Skovgaard-Petersen (1997), p. 329-331.

conditions morales et éthiques requises d'une étudiante souhaitant s'inscrire à l'université – Sally s'adonnerait à la danse du ventre dans des night-clubs et aurait été arrêtée pour faits de mœurs à plusieurs reprises. La cour administrative estima qu'en effet, de nouveaux éléments de preuves avaient été fournis sur la conduite de Sally et qu'il était donc justifié de procéder à une instruction complémentaire de l'affaire.

L'EXCEPTION DU DROIT DE LA FAMILLE

Le droit du statut personnel a été partiellement codifié par le législateur égyptien depuis le début du xx^e siècle. Cette notion de statut personnel est particulièrement extensive, puisqu'elle comprend non seulement l'état et la capacité des personnes et le droit de la famille (mariage, filiation, divorce; voir en annexe la rupture du mariage), mais également la tutelle, la curatelle, l'interdiction, l'émancipation, l'absence et la présomption de décès, ainsi que les pensions alimentaires, les testaments, les successions et autres dispositions à cause de mort. Ce droit est considéré comme une branche distincte du droit civil.

UN STATUT PERSONNEL ADAPTATIF/ÉVOLUTIF

A la différence des autres branches du droit, le droit du statut personnel repose, pour l'essentiel, sur le principe de la personnalité des lois, l'appartenance religieuse ayant été retenue comme critère d'identification du droit applicable à chacun. Chaque communauté religieuse est ainsi soumise à des règles particulières et chaque citoyen égyptien relève du régime juridique en vigueur dans la communauté religieuse à laquelle il appartient. Les chrétiens d'Égypte sont divisés en trois communautés, regroupant divers rites : la communauté orthodoxe (copte, grecque, arménienne et syrienne) ; la communauté catholique (copte, grecque, arménienne, syrienne, maronite, chaldéenne et latine) ; la communauté protestante. Il existe également deux rites au sein de la communauté juive (karaïte et rabbinique). Chaque rite est régi par des règles propres en matière de statut personnel, règles qui n'émanent ni du législateur ni du gouvernement

égyptien, mais de la communauté religieuse elle-même. Les litiges en matière de droit de la famille opposant des non-musulmans de même communauté et de même rite sont soumis aux règles du statut personnel de leur communauté religieuse commune. Si les époux sont de confession ou de rite différents, cependant, les règles du statut personnel des musulmans s'appliquent, en tant qu'elles sont considérées comme le droit commun du statut personnel en Egypte. Les litiges en matière de statut personnel, concernant tant les musulmans que les non-musulmans, sont du ressort de "tribunaux de la famille", tribunaux ordinaires créés en 2004 par le législateur pour centraliser le contentieux et accélérer le règlement des litiges.

En dépit de l'apparence immuable et monolithique de ce corpus de normes juridiques, le droit du statut personnel s'est montré, tout au long du xx^e siècle, relativement sensible à certains des besoins nouveaux de la société égyptienne. En soi, le simple fait que le statut personnel ait été pour partie codifié traduit une transformation profonde. En codifiant, le législateur a introduit des changements, des dérogations, des exceptions. Il a surtout bouleversé l'économie entière de ce droit. L'adoption législative des réformes et leur mise en œuvre par des juges formés au droit moderne, dans les facultés de droit égyptiennes, ont conduit le droit du statut personnel des musulmans à arborer, toujours davantage, les signes de son caractère positif, c'est-à-dire de sa nature humaine. Il reste toutefois que les règles relatives à la substance du droit du statut personnel restent éclatées et n'ont toujours pas été reprises dans un code unique. Cela n'empêche pas que s'applique le principe selon lequel les lois positives prévalent sur les principes traditionnels fixés par la *charî'a* islamique, sauf en cas de silence de la loi, à titre subsidiaire, cas dans lequel les principes de l'école juridique hanafite doivent être appliqués par le juge (loi 1-2000, art. 3).

Les dispositions du droit du statut personnel des musulmans, tel qu'appliqué aujourd'hui, traduisent leur inspiration islamique. Le législateur égyptien s'est toujours efforcé de présenter les réformes comme le résultat d'une rénovation interne de la *charî'a*, utilisant, entre autres moyens, les procédures du *talfîq* (choix syncrétique de règles des quatre écoles juridiques) et du *takhayyur* (sélection des solutions proposées par l'une des quatre écoles), et interdisant aux juges l'examen de certaines matières. Les gouvernements successifs se sont également efforcés de toujours fonder religieusement leurs décisions

dans ce domaine, en s'adjoignant le soutien des autorités religieuses (mufti de la République, cheikh al-Azhar).

L'adoption de nouvelles lois du statut personnel a toujours revêtu un caractère politique. Les campagnes menées sous les auspices de Jihane Sadate et Suzanne Moubarak ont eu un effet majeur dans l'introduction de législations destinées à promouvoir le statut de la femme et la protection de ses droits. Ces campagnes ont tenté de s'appuyer sur les activistes réformistes et les organisations féminines. Toutefois, celles-ci se sont révélées assez faibles, à l'image de la société civile dans son ensemble. Par ailleurs, le législateur égyptien s'est trouvé systématiquement confronté à des segments conservateurs de la population et de l'*establishment* religieux qui ont organisé de véritables campagnes d'opposition aux lois réformatrices. La loi de 1979, pour laquelle Anouar al-Sadate avait recouru aux pouvoirs exceptionnels conférés au Président au lieu de recourir à la procédure parlementaire classique, fut l'occasion de débats furieux, à tel point que certains juges décidèrent, dès le moment où la question de la constitutionnalité de la loi fut posée devant la Haute Cour constitutionnelle, d'en geler l'application. Cette réforme du statut personnel fut déclarée inconstitutionnelle par la Cour en 1985 pour vice de procédure, et la loi n° 100 qui la remplaça en 1985 reprit l'essentiel de ses dispositions, non sans avoir fait une concession de taille, d'un point de vue symbolique à tout le moins, en rejetant la possibilité pour toute femme d'obtenir automatiquement le divorce en cas de polygamie de son époux. En 2000, l'Assemblée du peuple fut appelée à se prononcer sur un autre texte d'organisation du statut personnel. Ce n'est qu'après des débats tels que cette assemblée en a rarement vus que la loi fut adoptée et ce, principalement du fait d'un Parlement dominé de manière écrasante par le parti présidentiel, le PND. Il est vrai que, bien que ne concernant en principe que des questions procédurales, cette loi n'en contenait pas moins quelques dispositions de fond, comme la possibilité de se prévaloir devant les tribunaux de l'existence d'un mariage non officiellement enregistré (mariage coutumier, voir plus bas) ou le droit pour la femme d'obtenir automatiquement la rupture de son union conjugale, moyennant certaines contreparties financières (*khul'*, voir plus bas).

DIVORCE POUR CAUSE DE PRÉJUDICE

Examinons à présent trois affaires de statut personnel. La première est tout à fait ordinaire. Il s'agit d'une femme qui a soumis au juge une requête lui demandant de prononcer un divorce pour cause de préjudice qu'elle aurait subi du fait de son mari. Voici à quoi ressemble ce jugement de 1998 :

“Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux”

Au nom du peuple

Tribunal de première instance de Gîza

pour le statut personnel – personnes/

première chambre *char'î*

Jugement

[..]

Le jugement suivant a été rendu :

[..]

Le tribunal

Après audition de la plaidoirie, examen des documents et de l'opinion du Parquet et la délibération en droit :

Attendu qu'il ressort des faits de la cause que la demanderesse a déposé sa plainte en vertu du formulaire déposé au greffe du tribunal [...] et qu'elle a été signifiée légalement au défendeur, en conclusion de laquelle elle demande que soit rendu un jugement la divorçant, réclamant qu'il lui soit ordonné de ne plus s'opposer à elle dans ses affaires conjugales et le contraignant aux frais et dépens. [...]

En appui à cela, il est dit qu'elle est l'épouse du défendeur en vertu de [...] Celui-ci a cependant persisté à lui infliger de mauvais traitements [...] en se livrant à des voies de fait contre elle, en l'insultant et en délaissant le domicile conjugal [...] Elle lui a demandé de la répudier [...] mais il n'a pas accepté. [...]

Attendu que la requête a été examinée [...]

Lors de la séance du [...] la demanderesse fut représentée par son représentant [avocat]. Il a présenté la requête [...] qui réclame en conclusion que soit prononcé un jugement établissant le divorce définitif pour cause de mariage avec une autre femme [...]

[...] le tribunal a entendu les deux témoins de la demanderesse [...]

Attendu que [...] il est établi en vertu de l'article 6 du décret-loi n° 25-1929 que le juge peut accorder le divorce pour cause de préjudice

L'article 6 n'a pas défini la nature du préjudice qui devait être subi

Il est établi dans la jurisprudence de la cassation que le préjudice consiste dans le mal fait par l'époux à son épouse par la voie de coups et insultes ou dans l'abandon par l'époux de son épouse

Le critère du préjudice au sens de l'article 6 de la loi 25-1929 est personnel : ce qui rend la poursuite de la vie maritale impossible

Le préjudice est établi par le témoignage de deux hommes ou d'un homme et de deux femmes

L'article 6 [...] ne dessine pas de voie précise pour la tentative de conciliation [...]

Sur la base de ce qui vient d'être mentionné, la demanderesse a introduit sa requête [...] Le tribunal a entendu les deux témoins [...] Dès lors, les conditions de la demande en divorce judiciaire [...] étaient réunies [...] Il s'impose donc au tribunal de prononcer son divorce judiciaire d'avec le défendeur dans la forme d'un divorce irrévocable pour cause de préjudice.

Pour ces motifs

Le tribunal décide du divorce judiciaire de la demanderesse [...] d'avec le défendeur [...] dans la forme d'un divorce irrévocable pour cause de préjudice, lui ordonne de ne plus s'opposer à elle dans ses affaires conjugales et le contraint aux dépens et à dix livres correspondant aux honoraires des avocats.

Le greffier - Le président du tribunal

Ce jugement nous montre comment une règle législative (le divorce judiciaire pour cause de préjudice) se trouve interprétée et mise en œuvre par le juge égyptien. Celui-ci agit dans un cadre formel qu'il lui faut respecter. A ce niveau, il est manifeste qu'il s'oriente vers les aspects techniques du droit de la procédure. Cela peut inclure la référence à

des dispositions explicitement reliées au droit hanafite, s'agissant des témoins par exemple, mais cela survient par le truchement de la jurisprudence de la Cour de cassation. Autrement dit, même quand il y est fait référence, le droit islamique intervient par le truchement de l'intermédiation du droit positif et de ses institutions. On notera que cette contrainte procédurale n'est pas considérée comme importée d'un système juridique externe, mais qu'elle représente plutôt une dimension évidente, réelle et pratique de la routine bureaucratique de professionnels égyptiens du droit d'aujourd'hui.

Parallèlement, les professionnels engagés dans un procès s'orientent vers la catégorisation juridique des faits dont ils sont saisis. Dans notre cas de divorce judiciaire pour cause de préjudice, doivent ainsi être résolues les questions de savoir ce qui a la qualité de préjudice et ce qui peut être tenu pour la cause de ce préjudice. L'article 6 de la loi de 1929 donne une définition très large du préjudice. Il est question de l'épouse alléguant que son mari lui fait subir des mauvais traitements tels que la poursuite de la relation conjugale est devenue impossible pour des gens de leur statut social. C'est donc au juge qu'il appartient de qualifier les faits de la cause de manière à pouvoir les faire entrer dans la définition de la loi. A cette occasion, il manifeste la contrainte qu'exercent sur lui les définitions données par la Cour de cassation, mais aussi son orientation vers un ensemble de catégories qui, au-delà de leur définition juridique, sont dotées d'une dimension propre au sens commun. Ainsi, dans cette affaire de divorce, l'épouse mobilise deux moyens successifs pour donner substance à la catégorie de préjudice : (1) l'abandon du domicile conjugal ; (2) l'existence d'un second mariage. Ni l'un ni l'autre ne sont toutefois explicitement mentionnés par la loi comme causes de préjudice. C'est donc le propre du travail du juge que de considérer que ces faits entrent dans la catégorie légale et, partant, sont susceptibles des conséquences juridiques attachées à cette qualification. Ainsi, pour arriver à la conclusion qu'il y a bien eu préjudice, le juge peut s'appuyer sur la déposition de témoins, comme celle que l'on reprend ci-dessous :

Le second témoin de la demanderesse a été appelé et il a dit :

Je m'appelle [...] *serment*

Q : Quelle relation as-tu avec l'affaire ?

R : Le voisin de la demanderesse.

Q : De quoi témoignes-tu ?

R : La demanderesse est l'épouse du défendeur en vertu d'un contrat de mariage légal, il y avait des disputes entre eux et je l'ai vu la frapper plus d'une fois devant leur maison et je l'ai aussi entendu lui lancer des paroles comme t'es une pute t'es dégueulasse.

Q : As-tu vu le défendeur frapper la demanderesse ?

R : Oui je l'ai vu la frapper devant leur maison.

Q : Quelle est la raison de ton témoignage ?

R : Parce que j'suis le voisin et que je l'ai vu la frapper.

Q : As-tu entendu le défendeur insulter la demanderesse ?

R : Oui je l'ai entendu lui lancer des mots t'es une pute t'es dégueulasse et d'autres mots.

Q : La demanderesse a-t-elle souffert d'un préjudice à cause de ça ?

R : Oui la demanderesse a souffert d'un préjudice parce qu'elle est jeune et fonctionnaire au bureau de poste.

Q : Quelque chose d'autre à dire ?

R : Non.

Ce témoignage, bien qu'il soit supposé être retranscrit dans les propres mots des témoins, est partiellement reformulé par le juge et son secrétaire. Il traduit toutefois clairement comment le juge cherche à extraire les éléments d'information qui forment la catégorie juridique de préjudice. Réunies, les pièces détachées de cette recherche d'information concordent avec les éléments qui conditionnent la notion de préjudice tel que défini par le jugement et conformément à la jurisprudence de la Cour de cassation : "le mal fait par l'époux à son épouse sous forme de parole ou d'acte, ou des deux, d'une manière qui ne soit pas acceptable pour des gens de même statut, et [qui] constitue quelque chose de honteux et de dommageable qui ne puisse pas être supporté".

LA PROCÉDURE DU KHUL'

La deuxième affaire à laquelle on voudrait s'intéresser n'appartient pas, pour sa part, au contentieux ordinaire. Elle porte sur l'interprétation d'une nouvelle loi du statut personnel qui donnait à toute

épouse la possibilité de s'adresser au juge pour mettre fin unilatéralement à son mariage, moyennant renoncement aux droits financiers issus du mariage, sans avoir à justifier les motivations de sa requête (loi 1-2000). Cette procédure, connue sous le nom de *khul'*, débouche, même en cas d'opposition du mari, sur un divorce automatique, définitif et irrévocable, la décision du juge ne pouvant faire l'objet d'aucun appel. Une femme introduisit, en juillet 2001, une demande de dissolution de son mariage sur la base de cette disposition. Lors de l'examen de l'affaire devant le juge du fond, son époux souleva l'inconstitutionnalité de cet article, l'accusant notamment d'avoir violé les principes de la *chari'a*. Le 15 décembre 2002, la Haute Cour constitutionnelle rejeta le recours. Fidèle à sa jurisprudence, elle répéta sa distinction entre principes absolus et règles relatives. En l'espèce, la Cour invoqua le verset 229 de la sourate de la Vache ainsi qu'un *hadith* du Prophète pour prouver que le *khul'* fait bien partie des principes qui émanent d'une source certaine et fixe. En revanche, pour la Cour, les détails de son organisation n'ont pas été déterminés de façon absolue par ces textes et les jurisconsultes ont donc dû les interpréter. Si, pour certains, l'accord du mari est indispensable pour que la femme puisse recourir au *khul'*, il n'en va pas de même pour d'autres, selon lesquels cet accord n'est pas nécessaire. La Cour en conclut que le principe n'est donc pas absolu dans sa signification et que le législateur peut se livrer à un effort interprétatif afin de l'adapter aux besoins de la société. Le texte sur lequel portait le recours s'était appuyé sur l'école malikite pour autoriser l'épouse à recourir au *khul'* en cas de nécessité, si elle ne supporte plus la vie avec son mari. Et la cour ajouta qu'il s'agit là d'une solution logique qui ne vient en rien contredire les desseins de la *chari'a* islamique interdisant d'obliger une femme à vivre avec un homme par la force.

LA GARDE DES ENFANTS COPTES

Une troisième affaire porte sur le statut personnel des coptes orthodoxes. L'article 139 de la loi sur le statut personnel des coptes orthodoxes prévoyait qu'en cas de divorce, la mère se voyait attribuer la garde du garçon jusqu'à l'âge de 7 ans et la garde de la fille jusqu'à 9 ans. Une mère copte orthodoxe, voulant conserver au-delà de ces limites la garde de ses enfants, souleva l'inconstitutionnalité de

cette disposition, l'accusant d'établir une discrimination entre les mères égyptiennes sur la base de leur appartenance religieuse. En effet, depuis 1985, les mères musulmanes se voient confier la garde de leur fille jusqu'à l'âge de 12 ans et de leur garçon jusqu'à 9 ans. Saisie de l'affaire, la Haute Cour constitutionnelle rendit un jugement le 1^{er} mars 1997. Elle commença par rechercher si la loi des chrétiens coptes orthodoxes fixait de façon incontestable la durée de la garde des enfants. S'appuyant sur un mémoire soumis par le pape Chenouda III, chef de l'Eglise copte orthodoxe d'Egypte, elle conclut qu'il n'existait pas de texte absolu organisant la question de la garde des enfants. Après avoir établi le caractère relatif de la durée de la garde chez les coptes orthodoxes, la Cour s'estima compétente pour en examiner la conformité à la Constitution et notamment au principe d'égalité (art. 40). Il s'agissait d'une question sociale, qu'il fallait régler de façon uniforme pour tous les enfants de la nation. Or, le texte objet du recours avait établi une discrimination entre l'enfant musulman et l'enfant chrétien, ce dernier bénéficiant d'une garde maternelle moins longue que le premier. Cette discrimination, de plus, ne reposait pas sur des fondements objectifs la justifiant et émanant de la nature même du droit auquel appartenait la disposition, fondée sur une éventuelle différence entre les religions. Pour la Cour, il n'y avait donc pas lieu ici d'établir de distinction avec l'enfant musulman. L'article était donc inconstitutionnel.

LE DROIT, LA JUSTICE ET LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

Les domaines du droit civil, du droit commercial et du droit des affaires traduisent les ambiguïtés toujours croissantes d'un système juridique tiraillé entre ses origines libérales, l'influence persistante de l'époque étatiste des nationalisations et de l'économie socialiste, et le passage, souvent brutal mais certainement pas homogène, à une économie capitaliste de marché.

La question de la privatisation du secteur public, à propos de laquelle la Haute Cour constitutionnelle a eu à se prononcer, peut remarquablement servir d'illustration à ce parcours sinueux et à la situation complexe qui prévaut aujourd'hui. Nous tenterons aussi de décrire la coexistence de plusieurs systèmes de référence.

*LA GESTION LIBÉRALE D'UN HÉRITAGE SOCIALISTE ?*

Dès son institution en 1979, la Haute Cour constitutionnelle égyptienne s'est montrée très désireuse de protéger les droits de la propriété privée, et plus particulièrement dans les domaines des mises sous séquestre, du secteur public et des baux. S'agissant des mesures de séquestration prises dans le cadre de la révolution nassérienne, la Cour s'est donc montrée partisane d'un rétablissement des relations de propriété capitalistes. Dans le domaine des baux, qu'ils soient commerciaux ou d'habitation, elle a clairement manifesté sa volonté de totalement libérer le marché locatif. Enfin, la Haute Cour a rendu plusieurs arrêts dont il ressort qu'elle considère comme constitutionnelle la loi sur le secteur public des affaires.

Prenons l'exemple de l'arrêt du 1^{er} février 1997, qui déclare constitutionnelle la privatisation du secteur public des affaires. Les faits sont les suivants. Le requérant avait introduit une plainte devant le tribunal de première instance d'Alexandrie, section travail, contre le président du Conseil des ministres, en sa qualité de ministre du Secteur public, et le ministre de l'Approvisionnement, demandant la régularisation des sommes qui lui étaient dues au titre d'incitants et de primes à la production. Il avait été ouvrier technicien en imprimerie dans la Société égyptienne du papier et des fournitures de bureau jusqu'à sa fusion avec la Société égyptienne des fournitures électriques. Ensuite, la Holding pour les articles de consommation, du génie et de la chimie avait entrepris de vendre au secteur privé la société fusionnée, ce qui avait conduit à la faillite partielle de la société fusionnante et à l'interruption du versement des salaires et des incitants dont elle était redevable. Devant le tribunal du fond, le requérant avança le moyen de l'inconstitutionnalité de la loi 203-1991 sur les sociétés du secteur public et demanda que la question soit posée à la Haute Cour constitutionnelle.

Le requérant reprochait principalement à cette loi d'être contraire à l'article 30 de la Constitution, qui attribue au secteur public un rôle d'avant-garde en lui faisant porter la responsabilité principale dans la planification du développement et en lui assignant la conduite de ce plan dans différents domaines. Pour le requérant, la loi autorise le transfert des unités du secteur public au secteur privé, ce qui entraîne le déclin du contrôle populaire sur le premier et l'apparition d'une forme d'économie mixte rendant floues les limites absolues que la Constitution a définies entre les différents types de propriété, en



particulier la propriété publique dont elle garantit l'inviolabilité et dont elle érige la protection et la consolidation en obligation nationale (art. 33). La Cour écarta cet argument en affirmant que les principes constitutionnels ne peuvent être interprétés qu'à la lumière de leur objectif ultime de "libération politique et économique de la patrie et des citoyens", et non pas en fonction d'une philosophie déterminée qui empêcherait ces principes constitutionnels de s'adapter à un monde nouveau. Cet objectif suppose, pour la Cour, l'investissement de capital matériel et humain dont les dividendes seront réinvestis en fonction des choix des autorités. De plus, toujours pour la Cour, l'Etat doit, pour assurer ses fonctions primordiales dans "la défense, la sécurité, la justice, la santé, l'enseignement et la protection de l'environnement et des ressources", être soulagé des autres charges qui entraveraient son action. La Haute Cour constitutionnelle insista ensuite sur la complémentarité de l'investissement public et de l'investissement privé. Si le premier s'essouffle, le second doit pouvoir être mobilisé, et cela non seulement n'est pas contraire à la Constitution, mais est bien la consécration de ce à quoi elle appelle.

Dans cet arrêt, la Haute Cour recourut, pour pouvoir procéder à cette interprétation libérale d'une Constitution socialiste, à un standard juridique, un critère d'évaluation aux contours évolutifs : le temps.

[L'argument du requérant] est écarté [...] du fait qu'il n'est pas permis d'interpréter les textes constitutionnels en les considérant comme une solution définitive et perpétuelle pour des questions économiques dont la réalité est dépassée par le temps. C'est "labourer la mer" que de les élaborer et de les maintenir, puis ensuite de les imposer de manière aveugle. Leur compréhension s'impose, au contraire, à la lumière des valeurs de leurs objectifs ultimes de libération politique et économique de la patrie et des citoyens.

[L'argument est également] écarté [...] du fait que contraindre les textes constitutionnels à se soumettre à une certaine philosophie empêche de les engager vers de nouveaux horizons que la collectivité voudrait atteindre. [...]

[L'argument est aussi écarté] du fait que la Constitution est un document progressiste dont les horizons immenses n'empêchent pas l'évolution. Sa trame ne peut être qu'en harmonie avec l'air du temps. [...]

Ainsi donc, contrairement à son interprétation de l'article 2, où il s'est livré à une homologation plutôt restrictive de la normativité de l'islam (voir plus haut), le juge constitutionnel a tendu à interpréter la norme constitutionnelle le plus largement possible dès lors qu'il s'est agi de libéralisme économique ou politique.

COEXISTENCE DE DIVERS SYSTÈMES JURIDIQUES

Depuis les années 1970, l'Égypte a entrepris de libéraliser son économie afin d'attirer l'investissement étranger, d'encourager le secteur privé et de relancer l'économie nationale. Elle a également entrepris de privatiser le domaine public, comme nous l'avons vu dans l'affaire précédente. En plus de contrôler le secteur économique, les hommes d'affaires ont maintenu des liens étroits avec le régime et plusieurs d'entre eux ont siégé au Parlement.

L'encombrement et la lenteur des tribunaux égyptiens, la lourdeur administrative et juridique héritée de l'ère nassérienne et le désir de garantir une certaine confidentialité dans le règlement de différends commerciaux particulièrement sensibles font que l'arbitrage a connu ces dernières années un succès grandissant (Brown, 1997). Cette procédure de règlement des litiges permet en effet aux parties de choisir à la fois leur juge et la loi chargée de régler leur différend. Une loi de 1994 est venue en régler les modalités.

Dans le domaine financier, on constate la coexistence pacifique de structures formelles et informelles (Bahaa-Eldin, 1999). Les structures formelles offrent la sécurité, de larges ressources et des droits et obligations bien déterminés. La finance informelle, de son côté, est souvent plus souple et mieux adaptée aux besoins de l'emprunteur, plus facile à gérer et capable de toucher un plus grand public. Elle est toutefois souvent marquée par des taux d'intérêt plus élevés. De nombreux Égyptiens, privés de l'accès à la finance formelle pour des raisons essentiellement économiques, recourent au marché informel. L'interdiction islamique du prêt à intérêt détourne également une partie de la population du secteur bancaire, même si des mécanismes ont été élaborés pour prendre en considération profit et inflation, sans que cela soit considéré comme de l'usure.

LA JUSTICE ET LE DROIT SAISIS PAR LE POLITIQUE

L'état d'urgence a été déclaré en Egypte le 6 octobre 1981, le jour de l'assassinat du président Sadate, et est resté en vigueur depuis lors sans interruption. En fait, si l'on fait abstraction de quelques rares intermédiaires, l'Egypte a vécu sous un régime d'état d'urgence depuis la période monarchique. Les restrictions que cet état d'urgence impose aux libertés publiques sont nombreuses. Il autorise également la mise en place de juridictions d'exception, les cours de sûreté de l'Etat¹, qui connaissent de toute violation de la loi sur l'état d'urgence ainsi que des infractions à la législation ordinaire dont le président de la République décide de les saisir. Elles sont composées de juges des tribunaux ordinaires, auxquels le président Moubarak peut adjoindre des officiers militaires. Elles jugent sans appel, au terme d'une procédure sommaire, et leurs décisions sont soumises à confirmation du Président.

En outre, le président de la République est habilité, lorsque l'état d'urgence a été décrété, à saisir les juridictions militaires de toute infraction, même commise par un civil. Ces tribunaux sont composés d'officiers, nommés pour un mandat de deux ans renouvelable. Ils jugent eux aussi sans appel et au terme d'une procédure sommaire. Depuis le début des années 1990, le Président a recouru de plus en plus à ces tribunaux pour juger des civils, particulièrement les membres de la confrérie des Frères musulmans. Ce recours à des juridictions militaires pour juger des civils a été très critiqué par les ONG nationales et internationales. Les tribunaux ordinaires et, en particulier, le Conseil d'Etat ont régulièrement protesté contre ce qu'ils considèrent comme un empiètement sur leurs compétences.

Il existait également, jusqu'en 2003, des cours permanentes de sûreté de l'Etat, mises en place par une loi de 1980. Divisées en deux niveaux suivant le type d'infractions, elles étaient intégrées à la structure ordinaire des cours et tribunaux. C'est une instance de ce type, par exemple, qui a jugé Saad Eddine Ibrahim (voir ci-dessous). Leur compétence s'étendait aux infractions, délits et crimes prévus par le

1. Ce sont ces juridictions qui ont été saisies, par exemple, de l'affaire du Queen Boat, avant qu'elle ne soit renvoyée devant les juridictions ordinaires (voir plus haut).

code pénal et par les autres dispositions législatives, qui touchent à la sécurité extérieure et intérieure de l'Etat. Leurs décisions pouvaient faire l'objet d'un appel en cassation. Elles furent supprimées en 2003.

LES PROCÈS DE SAAD EDDINE IBRAHIM

Saad Eddine Ibrahim, directeur du Centre Ibn Khaldûn pour les études sur le développement, fut arrêté le 30 juin 2000, en pleine préparation d'un programme de formation pour superviser les élections parlementaires de l'automne (voir le chapitre "Débats intellectuels et intellectuels en débat", p. 1105). Il venait également de critiquer dans les journaux la possible succession de Hosni Moubarak par son fils Gamal. Il fut condamné une première fois par la Haute Cour de sûreté de l'Etat, le 21 mai 2001, pour avoir reçu des dons sans autorisation, en violation d'un ordre militaire de 1992; pour avoir diffusé des fausses informations et des rumeurs à l'étranger au sujet des affaires intérieures de l'Egypte, dans le but d'affaiblir l'autorité et la dignité du pays; enfin, pour avoir détourné des fonds de l'Union européenne et lui avoir fait croire qu'il avait encouragé plus de 60 000 Egyptiens à retirer leurs cartes de vote, alors que ces cartes s'étaient révélées fausses. Il fut condamné à une peine de sept ans de prison ferme. Le 6 février 2002, la Cour de cassation cassa le jugement en estimant que la Haute Cour n'avait pas pris suffisamment en considération les preuves à charge ainsi que les arguments de la défense. Le 29 juillet de la même année, toutefois, Saad Eddine Ibrahim fut à nouveau condamné par la Haute Cour de sûreté de l'Etat à sept ans de prison ferme. Peu de temps après, le 15 août, l'administration américaine décida de suspendre une aide financière complémentaire qui devait être versée à l'Egypte, pour protester contre le jugement rendu contre Saad Eddine Ibrahim, double citoyen égyptien et américain. Le 3 décembre 2002, la Cour de cassation cassa à nouveau la décision du juge du fond. Puis elle se prononça, le 18 mars 2003, sur le fond de l'affaire et décida de déclarer Saad Eddine Ibrahim innocent de toutes les charges qui avaient été retenues contre lui. C'est ainsi qu'elle estima que les fonds reçus de l'Union européenne avaient été attribués dans le cadre d'un contrat précis et strict, et faisaient l'objet d'une supervision et d'un contrôle réguliers, rendant impossible leur détournement. De plus, l'UE pouvait réclamer la restitution

des fonds si elle estimait qu'ils n'avaient pas été utilisés de manière adéquate. Ces fonds ne pouvaient donc être considérés comme des donations, seules visées par l'ordre militaire de 1992. Par ailleurs, la Commission européenne avait affirmé que les fonds avaient été utilisés de façon correcte. Les conditions de l'escroquerie, prévue par l'article 336 du code pénal, n'étaient donc pas remplies. Quant à l'accusation de falsification des cartes de vote, la Cour estima que les charges reposaient sur un faux témoignage extirpé d'un témoin par des mauvais traitements reçus de la part d'officiers de police et qu'il n'existait pas d'autres éléments de preuve. Enfin, l'accusation de porter atteinte à l'image de l'Égypte avait été réfutée par un grand nombre de personnalités, qui avaient pris la défense d'Ibrahim et de ses travaux, estimant que ses recherches constituaient une analyse critique dans l'unique but de contribuer au développement de la société égyptienne. Or, la Constitution garantit la liberté d'opinion. L'accusé, estima la Cour, n'avait fait qu'identifier une liste d'éléments négatifs et y chercher des solutions. Avec la révolution des communications, on ne pouvait considérer l'envoi d'informations ou de recherches à l'étranger, lors de la présentation d'un projet relatif au développement de la société, comme la propagation de fausses nouvelles.

De nombreuses questions d'ordre politique ont reçu, de la part du Conseil d'Etat (voir en annexe le Conseil d'Etat), la juridiction administrative ordinaire, un traitement qui mérite une attention particulière. Ainsi en va-t-il de la reconnaissance des partis politiques, du transfert de civils devant les tribunaux militaires ou du rôle des ONG dans la supervision des élections.

LES LOIS SUR LES PARTIS POLITIQUES

Après avoir connu un régime de parti unique pendant toute la période nassérienne, l'Égypte vit la réinstauration progressive du multipartisme à partir du milieu des années 1970. La loi n° 40 de 1977 sur les partis politiques fixa les conditions à remplir et la procédure à suivre pour pouvoir créer un parti politique. Telle qu'amendée en juillet 2005, la loi exige que le parti "ajoute à la vie politique" et qu'il ne soit pas formé sur une base de religion, de classe, de race ou d'ethnie. Depuis juillet 2005, le respect des principes posés par la révolution de juillet 1952 de même que la consolidation des acquis

socialistes ne sont plus exigés. Les candidatures sont examinées par une Commission des partis politiques, qui se compose du président du Conseil consultatif, du ministre de l'Intérieur, du ministre d'Etat pour les Affaires parlementaires, de trois personnalités choisies par le président de la République parmi les anciens présidents ou vice-présidents d'organes judiciaires et de trois personnalités publiques choisies également par le président de la République (art. 8 tel qu'amendé en 2005). On peut donc s'attendre à ce que tous ses membres soient proches du pouvoir en place. Les décisions de ce comité peuvent faire l'objet d'un appel devant la première chambre de la Haute Cour administrative, présidée par le président du Conseil d'Etat et constituée de cinq conseillers d'Etat auxquels s'ajoute un nombre égal de personnalités publiques, nommées par le ministre de la Justice.

Jusqu'en 2000, la Commission des partis politiques rejetait systématiquement les demandes de reconnaissance, par une interprétation particulièrement étroite des conditions à remplir et notamment de l'obligation d'avoir un programme distinct de celui des partis existants. Les partis reconnus avaient alors obtenu leur licence en appel, grâce à une décision de la Haute Cour administrative du Conseil d'Etat. Quant aux Frères musulmans, ils ne furent jamais autorisés durant les années 2000 à former un parti politique, en raison de leur base confessionnelle, jugée contraire à l'article 4 de la loi n° 40 de 1977. A la date de décembre 2005, 21 partis existaient en Egypte, dont plus de la moitié avaient été reconnus en appel par le "Tribunal des partis" du Conseil d'Etat.

TRIBUNAUX MILITAIRES

Le décret présidentiel n° 373 du 7 octobre 1992 transféra aux tribunaux militaires les accusés dans les affaires des "Anciens d'Afghanistan" et du "Jihâd", deux groupes d'obédience islamiste accusés d'actions violentes contre les intérêts de l'Etat. Ce décret intervenait conformément à l'article 6 alinéa 2 de la loi militaire de 1966 qui autorise le Président, lorsque l'état d'urgence est déclaré, à demander aux tribunaux militaires de juger des civils coupables d'avoir commis un crime de droit commun. Le 8 décembre 1992, la Cour du contentieux administratif décida que le décret devait être suspendu en



raison de son inconstitutionnalité et refusa de transférer aux tribunaux militaires ces affaires qui, ne concernant pas les forces armées égyptiennes, ne relevaient pas, selon elle, des juridictions militaires. Pour le juge administratif, si le Président pouvait transférer des catégories entières de crimes, il ne pouvait sélectionner discrétionnairement des cas individuels. A la même époque, toutefois, la Cour suprême militaire, dans son jugement du 3 décembre 1992 relatif aux deux mêmes affaires, considéra que l'article 6 autorisait le président de la République à choisir au cas par cas les affaires devant lui être soumises. Devant ce conflit d'interprétation, le Premier ministre demanda alors au ministre de la Justice de saisir la Haute Cour constitutionnelle d'une demande d'interprétation des termes de l'article 6. Dans sa décision du 30 janvier 1993, la Haute Cour constitutionnelle donna raison aux tribunaux militaires, estimant que des cas spécifiques et non seulement des catégories entières de crimes pouvaient être transférés aux juridictions militaires.

L'OBSERVATION DES ÉLECTIONS

Le 27 août 2005, la Cour du contentieux administratif fut saisie en référé d'une requête déposée par plusieurs organisations non gouvernementales égyptiennes (voir en annexe les ONG égyptiennes), demandant à ce que le Conseil d'Etat annule la décision de la Commission des élections présidentielles interdisant aux organisations de la société civile de pénétrer dans les bureaux de vote pour suivre le déroulement des opérations de vote. La Cour rendit sa décision le 3 septembre 2005. Elle décida tout d'abord de se déclarer compétente pour connaître de cette affaire, car, s'il est vrai que d'après l'article 76 de la Constitution (tel qu'amendé en mai 2005) les décisions de la Commission échappent à tout contrôle judiciaire, la décision qui faisait l'objet du recours sortait du mandat strict confié à la Commission, à savoir veiller à la supervision générale des élections. Elle devait donc être considérée comme une décision administrative ordinaire, pouvant, à ce titre, faire l'objet d'un recours devant le juge administratif. Sur le fond, la Cour donna raison aux organisations de la société civile, estimant qu'elles avaient pour objectif de promouvoir l'idée de démocratie auprès des différentes couches sociales. Elles ne faisaient que veiller au bon déroulement des opérations électorales



et informer les citoyens de l'importance des élections et les inciter à y participer. La Commission des élections présidentielles annonça dès le lendemain son refus d'exécuter cette décision du Conseil d'Etat, estimant qu'il aurait dû se déclarer incompétent pour connaître de ce type de recours. Elle fit également appel de cette décision devant la Haute Cour administrative, qui, elle aussi, eut à se prononcer en référé. Le 6 septembre 2005, soit la veille du scrutin, la Haute Cour cassa finalement la décision du juge de premier degré, se déclarant incompétente pour connaître de cette décision puisque l'article 76 de la Constitution avait immunisé les décisions de la Commission électorale contre tout recours judiciaire. Elle critiqua toutefois longuement l'article 76 tel qu'amendé et, surtout, le fait qu'il ait soustrait à tout contrôle juridictionnel les décisions de la Commission des élections présidentielles. La Haute Cour jugea cet amendement contraire, notamment, au principe du droit de recourir à son juge naturel. Elle fut cependant contrainte de s'incliner devant la supériorité de la Constitution et de faire prévaloir l'article 76 sur toute autre norme. La veille du scrutin à 20 heures, les ONG n'étaient donc plus autorisées à pénétrer dans les bureaux de vote. Le lendemain matin, deux heures après l'ouverture des bureaux de vote, la Commission des élections présidentielles fit finalement volte-face et annonça que les ONG pouvaient superviser les élections. Les présidents des bureaux de vote ne furent toutefois pas informés de cette décision et la plupart d'entre eux refusèrent l'accès aux représentants des organisations de la société civile.

Les élections ont régulièrement fait l'objet d'un contentieux juridique. C'est ainsi que l'article 24 de la loi 73-1956, qui, tout en fixant le déroulement du processus électoral, ne prévoyait pas un contrôle du pouvoir judiciaire sur la totalité du processus, fit, en 1990, l'objet d'un recours devant la Haute Cour constitutionnelle. La loi divisait les bureaux de vote en deux catégories : les bureaux annexes, où se déroulait le scrutin, et les bureaux généraux, qui centralisaient les résultats de la circonscription et où était effectué le décompte des votes en fin de scrutin. Si chaque bureau général avait à sa tête un juge, les bureaux annexes, en revanche, pouvaient être présidés par un fonctionnaire. Les juges ne supervisaient donc pas systématiquement la procédure de vote elle-même. Dans sa décision, rendue en juillet 2000, soit dix ans après l'introduction du recours, la Cour donna raison au requérant. En ne prévoyant pas un contrôle du judiciaire

sur la totalité du processus électoral, le législateur égyptien avait violé l'article 88 de la Constitution, selon lequel "le scrutin doit avoir lieu sous le contrôle de membres appartenant à la magistrature".

Suite à cette décision de la Haute Cour constitutionnelle, les élections législatives de 1990 et 1995 furent invalidées rétroactivement, sans que cela ait de conséquences juridiques immédiates, puisque les deux assemblées avaient chacune rempli leur mandat de cinq ans et que la Cour avait précisé que les lois adoptées par le Parlement avant la publication de la décision au *Journal officiel* n'étaient pas affectées par l'invalidation des élections.

L'amendement de l'article 24, réclamé depuis des années par les partis de l'opposition, finit donc par leur être accordé, mais grâce à l'intervention des juges et non des politiques. Tous les comités, qu'ils soient chargés de superviser les opérations de vote dans les bureaux annexes ou les opérations de comptage dans les bureaux généraux, doivent désormais être présidés par un magistrat. Pour les élections législatives de 2000, le territoire fut divisé en trois régions géographiques et les élections se déroulèrent en trois phases successives, de la mi-octobre à la mi-novembre 2000, en raison du fait que le nombre de bureaux de vote est supérieur au nombre de juges. Ces élections ne furent pas entachées par les pratiques frauduleuses qui prévalaient avant 2000. Les juges eux-mêmes dénoncèrent toutefois les pratiques qui eurent lieu en amont du scrutin et en dehors des bureaux de vote. Aux portes des bureaux de vote, ainsi, différentes méthodes d'intimidation furent utilisées pour dissuader certaines catégories d'électeurs de déposer leur bulletin dans l'urne. D'autres furent empêchés physiquement, par les forces de police et de sécurité, d'atteindre le bureau de vote. Enfin, les opérations électorales préalables au vote lui-même, comme l'établissement des listes d'électeurs ou l'enregistrement des candidats, avaient été truquées, certains registres de vote comportant un nombre important de noms d'électeurs décédés, ayant quitté définitivement le pays ou inscrits sur plusieurs listes électorales à la fois.

Les juges menacèrent de boycotter les élections parlementaires de 2005 s'il ne leur était pas garanti un contrôle intégral du déroulement des élections, depuis l'établissement des listes d'électeurs jusqu'à la proclamation des résultats. Un bras de fer s'engagea alors avec le gouvernement. Après avoir obtenu quelques concessions, les juges ne mirent pas leur menace à exécution, estimant qu'en leur absence des fraudes plus graves risquaient de se produire.



Sous-représentée à l'Assemblée du peuple, marginalisée dans la société, l'opposition n'a guère eu à sa disposition que la presse, les syndicats et les tribunaux comme espaces d'expression et de débat. Elle a donc poursuivi son combat politique par tribunaux interposés, attendant d'eux qu'ils agissent comme ultime garant de l'ordre auquel ils s'identifiaient. Les juges ont donc été de plus en plus sollicités et les tribunaux sont devenus une tribune où l'opposition politique exprimait ses opinions, ses protestations et se mobilise. Ce fut le cas par exemple dans l'affaire Nasr Hâmid Abû Zayd (voir plus haut). De même, avant d'être finalement interdit en 2000, le journal *al-Cha'b* du Parti socialiste du travail (tendance islamiste) avait utilisé l'arène judiciaire pour entamer une campagne de protestation contre la politique de normalisation des relations égypto-israéliennes. Les ONG, les syndicats et les partis politiques firent également appel à la justice pour obtenir des concessions de la part du régime en place, dans des domaines les concernant. Non seulement revenait-il aux juridictions de tracer les limites des libertés, mais elles furent également de plus en plus utilisées par l'opposition comme un mode de contestation du pouvoir, que cette opposition s'exprimât à travers des valeurs religieuses ou bien au nom de la protection des libertés fondamentales. Lieu d'expression du politique, les tribunaux ont souvent été amenés à jouer le rôle d'arbitre entre l'Etat et son opposition et à se prononcer sur des griefs de nature extrajuridique.

DROIT ET JUSTICE EN DEHORS DE L'ÉTAT : QUEL PLURALISME JURIDIQUE ?

On sait qu'en Egypte, des assemblées coutumières siègent, de manière formelle et informelle, et résolvent un grand nombre de litiges. Cette justice coexiste et s'entremêle avec l'Etat et ses institutions. En fait, les termes arabes de *majâlis 'urfyya* ou *majâlis al-'arab*, mais aussi de *sulh* et de *tahkîm*, recouvrent des phénomènes de justice conciliatoire d'une variété infinie. Il ne s'agit en rien d'un vestige limité à la Haute-Egypte, région très généralement associée à la persistance d'une sociabilité traditionnelle de type tribal. C'est à un mode totalement généralisé que l'on a affaire, pour peu que l'on ait une conception large des modes non centralisés ou institutionnalisés de règlement des conflits. Les domaines du statut personnel, commercial, pénal



même, peuvent être ainsi traités par des instances locales, en dehors de toute intervention étatique. Mais on observe surtout l'entrecroisement des modes de règlement des conflits, de leurs lieux et de leurs acteurs. Un conflit commercial fait souvent l'objet de procédures parallèles devant une instance locale de conciliation et devant une juridiction étatique. Les procédures judiciaires officielles constituent souvent un instrument parmi d'autres pour le règlement d'un conflit d'ordre conjugal ou testamentaire. Des lieux propres aux institutions de l'Etat peuvent aussi abriter la tenue de séances conciliatoires ou arbitrales. Enfin, des acteurs tout à fait officiels de l'appareil étatique composent très souvent pour partie les conseils des instances de conciliation et d'arbitrage. La question du mariage coutumier peut nous servir d'illustration des modes d'entrecroisement de ces justices et de la variété des pratiques juridiques.

MARIAGE COUTUMIER

Le droit étatique a toujours encouragé la signature de contrats de mariage officiels, enregistrés par un notaire (*ma'dhûn*) dûment accrédité. Pourtant, les mariages remplissant un certain nombre de conditions minimales, à savoir une forme contractuelle et deux témoins, sont considérés comme légitimes. Jusqu'à la promulgation de la loi 1-2000, toutefois, aucune requête relative à un mariage ne pouvait être entendue par un juge si elle n'était pas fondée sur un document de mariage officiel (loi 78-1931, art. 99 §4). Une femme mariée selon un mariage coutumier ne pouvait donc obtenir la dissolution judiciaire de son mariage. La loi 1-2000 déjà évoquée a introduit, sur cette question, une innovation importante : tout document écrit peut à présent être utilisé pour prouver l'existence d'un mariage coutumier dont on demande au juge la dissolution. L'article 17 de la loi dispose que "ne seront pas admises, en cas de déni, les requêtes concernant un contrat de mariage [...], à moins que sa conclusion ne soit établie par un document officiel. Ceci nonobstant, la demande en divorce ou en annulation sera admissible, le cas échéant, à l'exclusion de toute autre requête, si le mariage est prouvé par n'importe quelle pièce écrite." Ce type de mariage, qui ne remplit pas l'exigence d'enregistrement, est généralement appelé *zawâg 'urfi*, ce que l'on traduit approximativement par "mariage coutumier". Cette appellation

ne renvoie pourtant pas à l'existence d'ordres juridiques multiples (système coutumier *versus* système étatique). Le mariage coutumier est en effet reconnu par la loi, même si c'est restrictivement, et il est considéré par tous comme légal. Il s'agit plutôt d'une pratique légale permettant d'échapper à certaines des conséquences du mariage officiellement enregistré (comme garder un deuxième mariage polygame secret, permettre à des mineurs de s'épouser, échapper aux coûts élevés d'un mariage public, permettre à une veuve de se remarier sans perdre les droits de pension liés à son veuvage, légaliser les relations sexuelles, assurer un cadre moral à la cohabitation, conférer un statut légitime aux enfants nés d'une union).

UN MARIAGE COUTUMIER HOMOSEXUEL ?

Ce mariage coutumier peut lui-même faire l'objet de pratiques multiples qui, bien qu'elles tournent la loi, ne la gardent pas moins en point de mire. C'est ainsi qu'en avril 2000, la presse fit ses manchettes d'un cas faisant l'objet d'une enquête du parquet, qui impliquait deux hommes ayant contracté un "mariage coutumier" homosexuel. La transcription des interrogatoires révèle qu'il s'agissait d'un propriétaire de boutique informatique ayant amené un jeune homme à travailler dans son magasin pour ensuite lui imposer des relations homosexuelles en le menaçant de divulguer des documents signés par le garçon, qui établissaient l'existence d'un mariage entre eux. Le jeune homme déposa plus tard une plainte au poste de police et le parquet mena une enquête qui déboucha sur une inculpation pour atteinte à la pudeur avec usage de la contrainte. Le plaignant raconte les faits de la manière suivante :

Q : Quelles sont tes informations concernant les faits de l'enquête ?

R : Depuis environ le mois d'août 1998, j'ai été travailler au Bureau Computers Mu'min Sa'd al-Dîn parce que j'allais souvent au Bureau pour jouer à l'ordinateur et je travaillais pour un salaire de 150 £e par mois et ça augmentera quand je me serai mieux établi dans le travail et après deux mois ou trois de travail, il m'a dit de prendre des articles dans le magasin et viens on descend au Caire pour que je te connaisse et on

achète des choses de là-bas et nous avons été au Caire et après avoir acheté les choses pour le travail, il a demandé qu'on s'installe à un endroit qui me plaise et nous nous sommes installés à l'hôtel Shahrâzâd et il a pris une bière et nous avons bu et c'était la première fois que je buvais de la bière et ça m'a perturbé et ma tête a tourné et je ne me sentais plus et chaque fois que je me sens fatigué, il me dit tu n'es pas un homme regarde comment tu bois et après ça nous sommes descendus pour sortir et nous sommes montés dans la voiture et il a ouvert le "tableau" et il en a tiré trois ou quatre feuilles et il m'a dit cette feuille tu la signes moi et toi et je lui ai demandé pourquoi je signe sur une feuille vide et il m'a dit toi tu auras une grande responsabilité et n'importe qui qui a une grande responsabilité dans le travail signe une feuille comme celle-là pour si quelque chose arrive dans le magasin. J'ai signé sur la feuille de bonne foi [*bi-husni niyya*] parce que moi je le respectais beaucoup et je n'étais pas sur mes gardes et nous sommes sortis et après trois ou quatre jours, il m'a dit viens dîner avec moi à la maison et j'ai été avec lui à la maison qui est à Nizâm et il y avait là des bouteilles de bière et je lui ai dit je me suis senti fatigué la fois passée et je ne peux pas boire et il a commencé à insister et j'ai bu une bouteille et j'ai dit ça suffit je ne peux plus parce que je vais vomir et au milieu du dîner il a mis sa main sur ma jambe et sur mon membre viril et moi je l'ai repoussé et il m'a dit reste pour qu'on termine le dîner et après nous parlerons et après le dîner et il a recommencé sa tentative et moi je l'ai [inaudible] et j'étais prêt à partir, il m'a dit la porte est devant toi si tu veux descendre descends, mais n'oublie pas la feuille que tu as signée et je lui ai demandé la feuille et je lui ai dit c'est une feuille pour le travail il m'a dit c'est en blanc et moi j'écrirai dessus que toi tu avais de l'argent et ta famille avait de l'argent et j'ajouterai des paroles de moi et je te mettrai sur la paille toi et ta famille et j'ai été obligé sous la menace de la feuille de l'écouter et je lui demande qu'est-ce que tu veux de moi il me dit assieds-toi et il est allé prendre un film vidéo un film de sexe et l'a fait passer et il m'a dit viens qu'on fasse comme eux il a ôté ses vêtements et j'ai retiré mes vêtements sauf les sous-vêtements et il a commencé à mettre sa main sur

moi et il m'a dit regarde le film et quand il a vu que je refusais il m'a dit viens commence toi le premier et j'ai commencé [...] et nous avons continué jusqu'au mois de décembre 1998 et après ça j'ai cherché à l'éviter et il m'a envoyé des gens et je suis retourné au travail une deuxième fois au mois de juillet environ et il m'a demandé d'avoir des relations et j'ai continué à refuser et à la fête du sacrifice passée une semaine avant la fête alors que je travaillais avec lui il m'a menacé de la feuille et du vol si je n'allais pas chez lui et j'ai été à la maison et j'ai raconté à ma famille et à Khilânî et ils m'ont dit tu dois déposer une plainte et il m'a envoyé des lettres à la maison, il me demandait de revenir au travail et moi j'ai gardé les lettres jusqu'à ce qu'il m'envoie une photocopie d'un contrat de déclaration et d'engagement mutuel et son nom était barré et le numéro de la carte et sa signature et son empreinte et dessus aussi mon nom et le numéro de ma carte et ma signature et mon empreinte et en plus une lettre dans laquelle il me menaçait et tout ça c'était la semaine passée et la première feuille la semaine d'avant et j'ai pris les lettres et j'ai été au commissariat et j'ai présenté la plainte et ils m'ont fait un p.v. et ils ont amené Mu'min et ils nous ont présentés au Parquet.

La presse, les parties concernées, le procureur, tout le monde fit référence à ce document comme au "contrat de déclaration et d'engagement mutuel". Implicitement ou explicitement, l'on considérait que les deux hommes avaient passé une sorte de "mariage coutumier". Cela ne signifie pourtant pas que cette affaire traduit l'existence de plusieurs ordres normatifs (celui des homosexuels, de la police, de l'Etat, etc.) plus ou moins imbriqués, chacun doté de ses règles et valeurs propres. Tout au contraire, ce qu'on observe, ce sont des pratiques juridiques multiples, c'est-à-dire des pratiques articulées autour d'un objet de référence unique, le droit, que ce soit pour l'interpréter, le mettre en œuvre, le contourner, le vider de sa substance ou le contester. Le *zawâg 'urfî* est bien une pratique juridiquement organisée de mariage contractualisé. Il est établi autour de la création de droits et obligations mutuels par la signature d'un document écrit. Dans le cas de ce mariage homosexuel, c'est cette pratique du mariage coutumier qui est visée, en dépit de l'intention

criminelle d'une des deux parties. A travers cet extrait d'un moment concret de la vie judiciaire égyptienne, on peut prendre la mesure de la tendance à articuler le quotidien autour des éléments fondamentaux du droit positif (le contrat, l'intention, l'abus de pouvoir, la menace), dont la primauté est ainsi reconnue, à l'exclusion de tout système de droit parallèle.

UN SYSTÈME DOUBLE

Toujours en 2000, la presse écrite rapporta que les corps de deux jeunes hommes avaient été retrouvés près de la ville d'Assouan, en Haute-Egypte. L'autopsie de leurs cadavres révéla qu'ils avaient été exécutés. En application de la loi et des procédures, la police ouvrit un dossier et transmit l'affaire au parquet, qui était dès lors tenu d'ouvrir une enquête. Le manque d'indices conduisit toutefois au classement du dossier. Parallèlement au récit officiel de cette affaire, la presse raconta une autre histoire : les deux jeunes gens auraient eu des relations sexuelles et auraient contracté une sorte de mariage coutumier ; comme leurs familles jugeaient la situation inacceptable, elles demandèrent la convocation d'une assemblée coutumière et lui soumirent l'affaire pour qu'elle la juge. Toujours selon la presse, l'assemblée fut réunie et prononça une condamnation à mort des deux garçons.

Bien que brève, cette histoire nous révèle explicitement, contrairement à l'affaire du mariage coutumier décrit précédemment, l'existence de deux systèmes de justice parallèles fonctionnant de manière autonome, indépendants l'un de l'autre, bien que leurs chemins respectifs puissent à l'occasion se croiser (voir l'introduction de Dupret et Burgat, 2005). D'un côté, il y a le système judiciaire de l'Etat, représenté par la police et le parquet, dont le fonctionnement exige l'ouverture d'un dossier et d'une procédure aussitôt qu'un acte criminel est porté à leur attention. D'un point de vue technique, ce système ne reconnaît pas l'existence d'une justice alternative. En pratique, toutefois, il est souvent confronté à des crimes dont ses professionnels savent qu'ils échappent à leur juridiction effective. Tant les policiers que les procureurs connaissent l'existence de ces assemblées et des traditions locales, dont émanent des décisions indépendantes et qui tendent à couvrir derrière une solidarité communautaire des actes qui, aux yeux du droit étatique, relèvent de la criminalité. En



dépit de cela, ces professionnels du droit étatique restent, en tant que tels, extérieurs à ce qui se produit dans le cadre de la justice “coutumière”. Généralement, les faits ne parviennent même pas jusqu’à eux. Et quand ils y parviennent, c’est pour être traités de manière tout à fait différente. D’un autre côté, l’on trouve le système juridique “coutumier”, identifié comme tel par les gens, qui prononce des décisions dans un large éventail de sujets. Ce système de justice, parallèle au système officiel et qui s’étend à tous les domaines du droit (familial, pénal, foncier, commercial), peut emprunter à ce dernier plusieurs de ses caractéristiques (formes procédurales, références à des dispositions du droit positif, jugements écrits, voire système d’appel et constitution d’une sorte de jurisprudence), tout en restant autonome et ne dépendant pas du droit étatique. Il s’agit d’un cas où le *‘urf* (la coutume) constitue bien du droit, un droit toujours bien vivant qui ne cesse d’évoluer dans l’Egypte d’aujourd’hui.

BAUDOIN DUPRET ET NATHALIE BERNARD-MAUGIRON



ANNEXE PRÉCISIONS INSTITUTIONNELLES



LA HIÉRARCHIE JUDICIAIRE

Les juridictions ordinaires sont compétentes en matière civile, commerciale, pénale, et pour les questions de statut personnel. Au niveau inférieur, on trouve le tribunal de première instance (*mah-kama ibtidâ’yya*), qui est composé de chambres à trois juges. Dans le ressort de chaque tribunal de première instance se trouve un certain nombre de tribunaux sommaires ou partiels à un juge (*mahâkim juz’yya*). Ils sont compétents pour les litiges mineurs : en matière pénale, les contraventions et les délits; en matière civile, les litiges portant sur un montant inférieur à 10 000 £e. L’appel des jugements des tribunaux sommaires en matière civile est du ressort des tribunaux de première instance. Le jugement des tribunaux de première instance en appel des jugements des tribunaux sommaires est en principe définitif et exécutoire. Les tribunaux de première instance statuent en matière pénale (sous le nom de *mahâkim junah al-isti’nâf*) en appel des jugements rendus par les tribunaux sommaires.



Au niveau intermédiaire se trouve la cour d'appel (*mahkamat al-isti'nâf*). Juridiction à trois juges, elle est compétente pour juger en appel des jugements rendus par les tribunaux de première instance en matière civile. Elle juge également en première instance, sous le nom de cour criminelle, confondue avec sa chambre pénale (*mahkamat al-jinayât*), des crimes. A l'exception de la peine de mort, qui doit être confirmée par la Cour de cassation pour être exécutée, les jugements de la cour d'appel ne sont pas sujets à appel. Ils peuvent toutefois faire l'objet d'un pourvoi en cassation qui suspend leur exécution.

La Cour de cassation (*mahkamat al-naqd*) constitue l'instance suprême de la justice ordinaire. Elle est répartie en deux chambres : civile (affaires civiles, commerciales et statut personnel) et pénale, siégeant en formations à cinq juges. Sa fonction principale est de contrôler les arrêts des cours d'appel. Le pourvoi doit être fondé sur une erreur de droit qu'aurait commise la juridiction inférieure. Le contrôle de la Cour de cassation ne porte que sur ces questions et non sur les faits. Cependant, dans les cas qui impliquent le prononcé de la peine de mort, comme dans les cas qui lui sont soumis pour la seconde fois, la Cour de cassation examine aussi bien les faits que le droit.

En mars 2004 ont été mis en place des tribunaux de la famille, afin d'unifier le contentieux et d'accélérer la procédure. Au nombre de 224, ces tribunaux ont commencé à fonctionner à partir du 1^{er} octobre 2004. Une procédure de conciliation est désormais obligatoire dans toutes les affaires de statut personnel.

LA HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE

La Constitution de 1971 met en place une Haute Cour constitutionnelle (*al-mahkamat al-dustûriyya al-'ulyâ*), chargée d'assurer le contrôle de la constitutionnalité des lois et des règlements. Ses membres sont nommés par décret présidentiel, après avis du Haut Conseil judiciaire, sur une liste de noms proposés par l'assemblée générale de la cour constitutionnelle et par son président. Ce dernier est nommé par décret du président de la République, à sa discrétion. Les membres de la Haute Cour sont inamovibles et nommés jusqu'à l'âge de la retraite (68 ans). Ils sont actuellement au nombre de 16.

La compétence de la Haute Cour constitutionnelle s'étend au règlement des conflits de compétence juridictionnelle et à l'interprétation

des lois et règlements ayant valeur législative. Le contrôle de constitutionnalité constitue toutefois la compétence principale et l'activité essentielle de la Haute Cour. Ce contrôle s'exerce *a posteriori*. C'est seulement à l'occasion d'un litige devant un juge du fond (juge statuant sur les faits qui constituent le fond du litige) qu'une loi ou un règlement administratif peuvent lui être déférés, par le juge du fond lui-même ou par l'une des parties au litige. En 2005, toutefois, la Haute Cour fut amenée pour la première fois à effectuer un contrôle de constitutionnalité *a priori*. La loi sur les élections présidentielles de juin 2005 prévoyait en effet qu'elle n'entrerait en vigueur qu'après avoir été soumise au contrôle de constitutionnalité de la Haute Cour constitutionnelle. Une fois que les amendements exigés par cette dernière furent adoptés par l'assemblée législative, la loi entra en vigueur.

La Haute Cour constitutionnelle est devenue une référence incontournable dans la vie politique et judiciaire égyptienne des vingt-cinq dernières années.

LA RUPTURE DU MARIAGE

La rupture du mariage est possible dans les cas suivants : par répudiation (devant un officier d'état civil, à l'initiative du mari), par consentement mutuel devant un officier d'état civil ou par introduction d'une requête en divorce devant les tribunaux. La requête en divorce doit être fondée sur l'une des causes d'ouverture suivantes : absence prolongée du mari pendant plus d'un an sans motif légitime ; condamnation à une peine de prison de plus de trois ans ; maladie grave incurable ou aliénation mentale de l'époux ; défaut de paiement de la pension alimentaire ; préjudice. L'épouse peut également obtenir le divorce pour polygamie, si elle prouve que le remariage de son époux lui a infligé un préjudice matériel ou moral qui rend la poursuite de la vie commune impossible. Pour obtenir un divorce pour préjudice, l'épouse doit prouver que son mari a envers elle des torts tels qu'ils rendent impossible la vie commune entre personnes de leur condition. L'appréciation du préjudice est donc laissée au pouvoir discrétionnaire du juge. De plus, le critère d'appréciation du degré de préjudice dépendra du statut social des époux ; des actes considérés comme préjudiciables dans certains milieux sociaux

pouvant ne pas être considérés comme tels dans d'autres milieux sociaux. Depuis 2000, l'épouse peut également obtenir un divorce judiciaire "sans faute" (*khul'*) si elle accepte de renoncer à tous ses droits financiers. Depuis 2000 également, une tentative de conciliation est obligatoire avant tout examen d'une requête en divorce.

LE CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat (*majlis al-dawla*) a été créé en 1946. Il est compétent pour contrôler l'action administrative au regard de la loi et du règlement (compétence judiciaire), donner un avis sur les projets de loi et de règlement (compétence législative) et donner des avis juridiques aux organes de l'Etat (compétence consultative).

La section du contentieux du Conseil d'Etat comprend : les tribunaux administratifs (*mahâkim idâriyya*, créés en 1954) et les tribunaux disciplinaires (*mahâkim ta'dîbiyya*, créés en 1958) ; la Cour du contentieux administratif (*mahkamat al-qadâ' al-idârî*, créée en 1946), ainsi que la Haute Cour administrative (*mahkamat al-idâriyya al-'ulyâ*, créée en 1955). En matière administrative, les tribunaux administratifs sont compétents en première instance pour connaître essentiellement de recours formés par des fonctionnaires publics en annulation de décisions administratives les concernant. La Cour du contentieux administratif a une compétence de principe pour connaître en première instance des autres litiges administratifs. Elle constitue également la juridiction d'appel des décisions des tribunaux administratifs.

La Haute Cour administrative connaît des appels contre les arrêts de la Cour du contentieux administratif siégeant comme juge du premier degré. Son contrôle, à l'image de celui de la Cour de cassation en matière civile et pénale, est limité aux questions de droit et non de fait. Le quorum est de cinq juges pour la Haute Cour administrative et de trois juges pour les autres juridictions.

La section du contentieux du Conseil d'Etat comporte également un corps de commissaires du gouvernement (*hay'at mufawwadîn al-dawla*, créé en 1955), composé de magistrats chargés d'instruire les affaires soumises aux différentes juridictions afin de les mettre en état d'être jugées.

La section de législation du Conseil d'Etat, créée en 1969, a pour mission de rédiger ou de contrôler tous les projets de loi, de

règlement, d'arrêté, ainsi que les ordonnances présidentielles avant leur promulgation. La section consultative (*qism al-fatâwâ*) est compétente pour donner un avis juridique aux différentes administrations de l'Etat. Elle doit également exercer un contrôle sur tous les projets de contrat auxquels le gouvernement est partie dont l'objet a une valeur qui dépasse 5 000 £e.

LES ONG ÉGYPTIENNES

Les associations en Egypte sont régies par la loi n° 84 de 2002. Conformément à cette loi, toute association doit s'enregistrer auprès du ministère des Affaires sociales. Elle ne doit pas s'engager dans des activités politiques ou syndicales, dont l'exercice est réservé aux partis politiques et aux syndicats. Elle est considérée comme enregistrée si le ministère des Affaires sociales ne s'y oppose pas explicitement dans les 60 jours du dépôt de la requête. L'association peut être dissoute par l'administration pour des motifs énumérés par la loi. La liste des candidats aux fonctions de membres du conseil d'administration de l'association doit être soumise au ministère des Affaires sociales, au minimum 60 jours avant la date des élections, et l'administration peut s'opposer à la candidature de l'un ou l'autre candidat. Les comptes-rendus analytiques des réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association doivent être communiqués à l'administration dans les 30 jours, et cette dernière peut s'opposer à toute décision prise et en demander le retrait dans les 10 jours. Tout financement étranger doit être préalablement autorisé par le ministère des Affaires sociales, lequel peut également dissoudre une ONG dans un certain nombre d'hypothèses prévues par la loi.

Bien que présentée par les autorités comme une avancée démocratique par rapport à la loi n° 32 de 1964, la loi de 2002 a donc permis au gouvernement de garder la mainmise sur le mouvement associatif à tous les niveaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

- BERNARD-MAUGIRON Nathalie, 2003 : *Le Politique à l'épreuve du judiciaire : la justice constitutionnelle en Egypte*, Bruylant/CEDEJ, Bruxelles/Le Caire.
- BERNARD-MAUGIRON Nathalie et DUPRET Baudouin, 1999 : "Le prince et son juge : droit et politique dans l'Egypte contemporaine", *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, deuxième série, n° 2 [en ligne : <http://ema.revues.org/index690.html>].
- BERNARD-MAUGIRON Nathalie et DUPRET Baudouin (dir.), 2002 : *Egypt and its Laws*, Kluwer Law International/CEDEJ, La Haye/Le Caire, Arab and Islamic Laws Series, n° 22.
- DUPRET Baudouin, 2000 : *Au nom de quel droit. Répertoires juridiques et référence religieuse dans la société égyptienne musulmane contemporaine*, LGDJ/Maison des sciences de l'homme/CEDEJ, Paris/Le Caire [en ligne : <http://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00196274>].
- DUPRET Baudouin (dir.), 2004 : *Standing Trial. Law and the Person in the Modern Middle East*, I. B. Tauris, Londres, The Islamic Mediterranean.
- DUPRET Baudouin, 2006 : *Le Jugement en action. Ethnométhodologie du droit, de la morale et de la justice en Egypte*, Droz, Genève [en ligne : <http://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00197131>].
- DUPRET Baudouin et BERNARD-MAUGIRON Nathalie (dir.), 1998 : "Droits d'Egypte : histoire et sociologie", *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, première série, n° 34 [en ligne : <http://ema.revues.org/index657.html>].
- DUPRET Baudouin, DRIESKENS Barbara et MOORS Annelies (dir.), 2006 : *Narratives of Truth in Islamic Law*, I. B. Tauris, Londres, Library of Islamic Law.
- HILL Enid, 1979 : *Mahkama! Studies in the Egyptian Legal System*, Ithaca Press, Londres.

BIBLIOGRAPHIE

- AL-BATRÂN Hamdî, 1998 : *Yawmiyyât zâbit fî-l-aryâf* [Journal d'un officier de campagne], Dâr al-Hilâl, Le Caire.
- BAHAA-ELDIN Ziad, 1999 : "Formal and informal finance in Egypt, the significance for legal pluralism", in Dupret B., Berger M. et al-Zwaini L. (dir.), *Legal Pluralism in the Arab World*, Kluwer Law International/CEDEJ, La Haye/Le Caire, Arab and Islamic Laws Series, n° 18, p. 205-218.
- BÄLZ Kilian, 1997 : *Versicherungsvertragsrecht in den Arabischen Staaten. Der Versicherungsvertrag im islamischen Recht und den modernen arabischen*

- Zivilrechtskodifikationen. Unter besonderer Berücksichtigung des ägyptischen ZGB (1948) und des jordanischen ZGB (1976)*, Verlag Versicherungswirtschaft, Karlsruhe.
- BOËTSCH Gilles, DUPRET Baudouin et FERRIÉ Jean-Noël (dir.), 1997 : *Droits et sociétés dans le monde arabe et musulman : perspectives socio-anthropologiques*, Presses de l'université d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence.
- BROWN Nathan, 1997 : *The Rule of Law in the Arab World*, Cambridge University Press, Cambridge.
- DUPRET Baudouin et BURGAT François (dir.), 2005 : "Le shaykh et le procureur : systèmes coutumiers et pratiques juridiques au Yémen et en Egypte", *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, troisième série, n° 1 [en ligne : <http://ema.revues.org/index694.html>].
- DUPRET Baudouin et FERRIÉ Jean-Noël, 1997 : "Participer au pouvoir, c'est imposer la norme : sur l'affaire Abû Zayd (Egypte, 1992-1996)", *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 6, p. 762-775 [en ligne : <http://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00178638>].
- DUPRET Baudouin, BERGER Maurits et AL-ZWAINI Laila (dir.), 1999 : *Legal Pluralism in the Arab World*, Kluwer Law International/CEDEJ, La Haye/Le Caire, Arab and Islamic Laws Series, n° 18.
- EL HAKIM Tewfik, 1993 [1939] : *Un substitut de campagne en Egypte*, Presses Pocket, Paris, coll. "Terre Humaine Poche".
- LUIZARD Pierre-Jean, 1994 : "Al-Azhar : institution sunnite réformée", in Roussillon A. (dir.), *Entre réforme sociale et mouvement national, Identité et modernisation en Egypte (1882-1962)*, CEDEJ, Le Caire, p. 519-548.
- NIYÁBA, 1991 : "Report of the General Prosecution in case n° 21 of the year 1988" [en arabe], *Majalla hay'a qadâyâ al-dawla*, vol. 35, n° 4, p. 159-169.
- PARADELLE Murielle, 1995 : "Entre juge et muftî : la place du religieux dans l'organisation judiciaire égyptienne (à partir d'une lecture de l'article 381 du code de procédure pénale)", in Botiveau B. (dir.), *Le Juge dans le monde arabe*, L'Harmattan, Paris, Droit et culture, n° 30, 1995/2, p. 77-89.
- SKOVGAARD-PETERSEN Jakob, 1997 : *Defining Islam for the Egyptian State. Muftis and Fatwâs of the Dâr al-Iftâ*, Brill, Leyde/New York/Cologne.
- THIELMANN JÖRN, 2003 : *Nasr Hâmid Abû Zaid und die wiedererfundene Hisba : Shar'i'a und Qânûn im heutigen Aegypten*, Ergon-Verlag, Würzburg.
- ZEGHAL Malika, 1996 : *Gardiens de l'islam. Les ulamas d'Al-Azhar dans l'Egypte contemporaine*, Presses de Sciences Po, Paris.





V

LES DYNAMIQUES CONFESSIONNELLES : UN ISLAM CLIVÉ, UN CHRISTIANISME INQUIET



٤٠٠٢
١٧٠×١٣٥
بوجد مكنسات



٤٠٠١
١٧٠×١٣٥
بوجد مكنسات



Extrait d'une page d'un catalogue de posters religieux de Mahaba Bookshop,
à Choubra au Caire (décembre 2009, coll. V. Battesti).

Confrérie soufie de la 'Arûsiyya, près du tombeau de Sidî Sulîmân à Siwa
(V. Battesti, octobre 2010).



L'ISLAM "OFFICIEL" ET SES RELATIONS AVEC L'ÉTAT

Lorsque l'on parle de l'islam "officiel", on se réfère à un champ particulier de l'espace religieux, caractérisé par ses ressources matérielles et symboliques propres, ses pratiques religieuses spécifiques et ses stratégies de légitimation et enjeux de pouvoir. Le terme "officiel" permet de définir ce champ, par opposition à la fois à l'islam "populaire" et à l'islam militant, en le distinguant par sa proximité, réelle ou supposée, avec le pouvoir politique. Ce champ comprend un ensemble d'institutions allant d'al-Azhar¹ au Conseil des confréries soufies, en passant par le ministère des Waqf et le mufti de la République. La situation d'al-Azhar se caractérise par une ambiguïté marquée, au contraire des autres institutions mentionnées ci-dessus, qui dépendent directement du pouvoir politique. En effet, les ulémas d'al-Azhar ont toujours joué deux rôles : celui de soutien du régime, en lui fournissant une légitimité religieuse, et celui de modérateur de l'exercice du pouvoir au nom des valeurs de l'islam. Ces deux rôles sont d'ailleurs parfaitement complémentaires : en apparaissant comme totalement dépendants du pouvoir, les ulémas perdraient toute crédibilité, réduisant ainsi la portée de la légitimation religieuse qu'ils fournissent à l'Etat. Face aux pressions du pouvoir politique, comme à la concurrence exercée sur leur terrain par des acteurs étrangers à leur champ, les ulémas tentent ainsi de défendre leurs positions et de se ménager un espace d'autonomie politique.

1. Al-Azhar est une institution fondée au x^e siècle, jouant le rôle à la fois de mosquée et d'université.



LES INSTITUTIONS DE L'ISLAM OFFICIEL AU SERVICE DE L'ÉTAT

LA SOUMISSION AU POUVOIR POLITIQUE

Le modèle égyptien fait figure de “prototype” de la soumission des acteurs de l’islam officiel aux objectifs de l’Etat (Luizard, 2000), depuis que cette soumission a atteint son apogée sous Nasser. Ce dernier s’est en effet attaché à réformer à la fois le Conseil des confréries soufies, le ministère des Waqf et l’université al-Azhar dans le dessein d’en faire des instruments de l’Etat dans le champ religieux.

Une loi publiée en 1953 soumet la gestion des *waqf*¹ au contrôle étatique, en autorisant le ministère des Waqf à assigner les revenus tirés de ces œuvres pieuses à d’autres buts que ceux pour lesquels ils avaient été initialement créés. En 1957, les revenus tirés des *waqf* sont nationalisés pour être affectés aux investissements dans les projets de développement. Dans le même temps, la réforme agraire retire les terres agricoles du domaine des *waqf* et procède à leur redistribution. Parallèlement, le gouvernement fait connaître dès 1955 son intention de réformer les confréries soufies. Les confréries “schismatiques” sans statut officiel se multiplient alors en réaction. En 1958, le Conseil de la révolution promulgue un “Guide pour les soufis”, instituant le Conseil soufi en représentant de tous les ordres du pays, officiels ou non.

En 1961, la réforme d’al-Azhar a pour effet de déposséder les ulémas de leurs ressources propres, de les placer sous la tutelle directe de l’Etat et de les transformer en fonctionnaires. En supprimant les cours de justice religieuses, cette réforme prive par ailleurs les ulémas de leur pouvoir judiciaire ainsi que d’une perspective d’emploi pour les étudiants d’al-Azhar. De son côté, le rôle de prêcheur – autre débouché traditionnel de ces étudiants – subit une perte de prestige, due au fait que la fonction de prédication est retirée à al-Azhar pour être confiée au ministère des Waqf, qui impose désormais le sujet du prêche du vendredi dans les mosquées qu’il contrôle. Le rôle d’enseignant demeure dès lors le seul débouché suscitant la vocation des

1. Biens de mainmorte dont les revenus vont à des institutions religieuses et/ou charitables.

étudiants azhariens, alors que celui de prêcheur fait désormais figure de choix par défaut.

Mais, en plus de soumettre l'institution à un strict contrôle étatique, la réforme nassérienne de 1961 a également pour objet de réformer l'enseignement qui y est dispensé, notamment par l'introduction de disciplines profanes dans le cursus. Au-delà de cet aspect, le but de cette réforme de l'enseignement est d'"annuler le caractère sacré des modes de transmission du savoir" (Zeghal, 1996). Si le contenu de l'enseignement demeure en partie sacré, la pédagogie subit en effet une véritable révolution : il ne s'agit plus dorénavant d'apprendre par cœur des textes incompréhensibles – dont le sens ne devient accessible qu'après de longues années d'études –, mais d'étudier le savoir religieux comme un savoir profane, en cherchant à comprendre avant d'apprendre.

Les successeurs de Nasser continueront dans cette voie d'instrumentalisation de la religion au service de la politique. Ainsi, c'est sous Sadate que sont promulgués le "Règlement intérieur des confréries soufies" et le "Règlement exécutif des confréries soufies", qui mettent concrètement en œuvre la réforme impulsée sous Nasser. Ces deux documents font table rase du passé en abrogeant toutes les lois antérieures en la matière et réorganisent l'islam confrérique autour du Conseil des confréries soufies, qui se voit confier tous les pouvoirs, aussi bien exécutif que législatif et judiciaire, dans son domaine d'attribution. L'Assemblée générale des cheikhs des confréries soufies élit pour trois années dix des quinze membres du Conseil. Les cinq autres membres représentent al-Azhar, le ministère des Waqf, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Culture et le gouvernorat du Caire. Le cheikh suprême est choisi parmi les dix représentants élus. Le Conseil est désormais habilité à autoriser ou non toute activité mystique, qu'elle soit d'ordre privé ou public, à désigner les cheikhs de chaque confrérie et à ratifier les nominations à tous les échelons de responsabilité au sein des confréries. Par ailleurs, l'Assemblée générale des cheikhs nomme dans chaque confrérie un *wakîl*, délégué chargé de contrôler l'exécution des décisions du Conseil. Enfin, les ordres soufis non officiels sont déclarés illégaux, ce qui les contraint à rechercher le patronage d'organisations officielles. Le résultat de cette réforme est que le cheikh de la confrérie, médiateur entre Dieu et son disciple, devient également médiateur entre l'Etat et le soufi (Luizard, 1990).

Par ailleurs, cette réforme intègre de force les confréries soufies, organisations emblématiques de l'islam populaire, au sein des institutions de l'islam officiel. La présence d'un représentant d'al-Azhar au sein du Conseil des confréries ainsi que les fréquentes interviews du cheikh d'al-Azhar, du mufti de la République et d'officiels du ministère des Waqf dans les colonnes de *Tasawwuf Islâmî*, la revue de l'assemblée des cheikhs, illustrent cette intégration. Surtout, les réformes de 1976 et 1978 disposent que les cheikhs des confréries ont désormais l'obligation de suivre une formation à al-Azhar. Cette disposition a pour effet secondaire d'entraîner une sécularisation de la fonction, de nombreux cheikhs de confrérie étant désormais des ingénieurs, de hauts fonctionnaires ou des avocats formés à al-Azhar. Aujourd'hui, l'Égypte est le seul pays musulman dans lequel l'islam confrérique est encadré par l'Etat¹.

De leur côté, les ulémas suivent le virage pris par Sadate et s'empressent de donner leur caution à sa politique de rejet du socialisme et d'ouverture économique. Néanmoins, comme nous le verrons plus loin, ils cherchent parallèlement à profiter de la relative ouverture du régime pour reconquérir une part de leur autonomie perdue sous Nasser. Suite à l'assassinat de Sadate par des islamistes radicaux, son successeur, Hosni Moubarak, fait appel aux ulémas pour dialoguer avec les militants islamistes qui peuplent alors les prisons. Enfin, toujours sous Moubarak, al-Azhar devient l'un des instruments privilégiés de l'Etat dans le mouvement de "réislamisation conservatrice" (Roy, 2002) amorcé dès le début des années 1980. Sous l'impulsion de cette politique, le nombre des imams travaillant pour le ministère des Waqf passe de 6 000 en 1982 à 22 000 en 1996, tandis que les écoles et instituts dépendant d'al-Azhar atteignent le nombre de 6 000 en 1995, accueillant près de 250 000 étudiants.

1. Alors que le statut de *walî* ("saint" musulman) dépend de la seule volonté populaire dans l'ensemble du monde musulman, en Égypte il est soumis à l'approbation du ministère des Waqf et du Conseil des confréries, qui prennent leur décision après enquête sur la vie du candidat au statut de *walî*, dans un processus comparable aux procès en canonisation de l'Église catholique.

LA LUTTE DES ACTEURS DE L'ISLAM OFFICIEL
CONTRE LES INTELLECTUELS CONTESTATAIRES

La fonctionnarisation des ulémas sous Nasser leur a fait perdre beaucoup de leur crédibilité auprès des masses, favorisant ainsi la montée en puissance d'une contestation, formulée en termes religieux par des intellectuels musulmans sans lien avec les institutions de l'islam officiel. En effet, l'explosion démographique, l'urbanisation et surtout la massification de l'accès aux études supérieures ont fait naître toute une génération de diplômés ne trouvant pas sur le marché du travail un emploi correspondant à leur niveau de formation. Ces diplômés étant alphabétisés (en langue arabe, donc) et ainsi à même d'accéder directement aux textes sacrés sans passer par la médiation de l'enseignement azharien, on notera l'apparition d'acteurs "éduqués", exprimant une contestation sociale et politique en termes religieux.

Le mode d'accès au savoir pour ces "déclassés" est en effet différent de celui des ulémas. Alors que les tenants de l'islam officiel développent leur pensée en s'appuyant sur un corpus homogène et limité de textes sacrés et sur des techniques éprouvées d'interprétation de ces textes, le mode de pensée des intellectuels contestataires s'apparente davantage à un "bricolage" à partir de textes divers – incluant les textes sacrés eux-mêmes, mais également des brochures politiques et des prêches diffusés sur cassettes et à la télévision –, sans méthode précise (Roy, 1992). Alors que les ulémas puisent leurs ressources symboliques dans l'ordre transcendantal *via* leur monopole de l'interprétation du corpus religieux, les penseurs islamistes contestent ce monopole en s'appuyant sur leur propre accès direct à ce corpus, réinterprété dans le sens d'une contestation de l'ordre politique et social (Kepel, 1985). Ainsi, dans un entretien avec le journal *Sawt al-umma* daté du 6 novembre 2006, le député Ali Laban, élu des Frères musulmans, conteste au cheikh d'al-Azhar et au mufti de la République le droit de promulguer des fatwas. Outre leur proximité avec le pouvoir, les islamistes reprochent aux ulémas la sclérose de leurs méthodes d'exégèse, ainsi que leur conservatisme doctrinal. En retour, les ulémas tentent de discréditer le discours islamiste en lui déniaient le statut de discours intellectuel.

Si les ulémas défendent leurs propres positions et leurs propres méthodes d'exégèse face à la concurrence des intellectuels islamistes, ils jouent là aussi leur rôle de défenseurs de la légitimité religieuse de

l'Etat contre les fauteurs de troubles. Face aux défis politiques posés par les mouvements islamistes et au défi intellectuel posé par les penseurs de ce courant, l'Etat a en effet cherché, dès l'époque de Sadate, à formuler une conception officielle de l'islam. Cette conception se caractérise par un retour aux textes, au détriment des pratiques traditionnelles, notamment mystiques. Il s'agit à la fois de donner une image de modernité (la rationalité de l'écriture contre l'obscurantisme des pratiques de piété populaires) et de donner des gages aux islamistes, qui considèrent ces pratiques traditionnelles comme une innovation blâmable, une déviation par rapport à ce qu'ils imaginent avoir été l'islam des premiers temps.

LES "STRATÉGIES DE CONTOURNEMENT" DE L'ÉTAT

LA MARGE D'AUTONOMIE DES ACTEURS DE L'ISLAM OFFICIEL

Plus le pouvoir a besoin des ulémas pour lutter contre les mouvements d'opposition, plus ceux-ci sont en mesure de négocier leur soutien. Par ailleurs, en les dotant d'un revenu régulier et d'une hiérarchie administrative, la réforme de 1961 a renforcé sur le long terme la position des ulémas en leur fournissant des moyens dont ils se saisiront après la mort de Nasser pour reconquérir leur autonomie perdue. Ainsi le régime nassérien a-t-il jugé utile de renforcer le rôle international d'al-Azhar afin de servir ses objectifs en matière de politique étrangère. Les ulémas ont alors été en mesure de consolider leur propre position sur la scène internationale, ce qui a renforcé en retour leur prestige et leur autonomie sur la scène nationale égyptienne. Cependant, les étudiants étrangers restent très minoritaires au sein de l'université (moins de 5 %). Le gros des troupes est toujours recruté parmi les écoliers du cycle secondaire, fréquentant le millier d'instituts azhariens répartis sur l'ensemble du territoire national. Ce large vivier, qui a survécu aux réformes nassériennes, est également un facteur d'autonomie pour l'institution, qui est capable de former elle-même des milliers de futurs étudiants.

Par ailleurs, le pouvoir ne s'est pas servi de la légitimité azharienne uniquement contre les mouvements islamistes. Ainsi, au début des années 1970, alors que Sadate perçoit les mouvements d'extrême gauche comme la principale menace pour son régime, il n'hésite pas à instrumentaliser à la fois islamistes et ulémas pour lutter contre

cette menace. De cette façon, il a misé sur l'islamisation pour contrer l'opposition de gauche et a réformé la Constitution pour faire de la *charî'a* la source principale de la législation (1971 et 1980). Dès lors, un jeu se met en place entre al-Azhar et le pouvoir : les ulémas continuent à légitimer les politiques les plus controversées du régime (engagement militaire dans le Golfe, notamment), mais, en échange, ils exigent du gouvernement des réformes allant dans le sens d'une application effective de la *charî'a*. Dès les années 1980, ils revendiquent ainsi un pouvoir de censure qu'ils ne possèdent pas dans le droit positif égyptien, mais qu'ils entendent exercer néanmoins dans les faits. Par ce moyen, ils vont s'appliquer à faire taire la pensée laïque, prenant ainsi leur revanche sur la période nassérienne. Dès 1992, lors de la Foire du livre, l'institution fait saisir huit ouvrages considérés comme blasphématoires et obtient l'interdiction du film de Youssef Chahine *L'Emigré*. La même année, la revue d'al-Azhar accuse de matérialisme Nasr Hâmid Abû Zayd, auteur d'un ouvrage sur les sciences du Coran. En 1994, un tribunal le déclare apostat et prononce son divorce au motif qu'une musulmane ne peut être mariée à un non-musulman (voir le chapitre "Les paysages du droit, de la vie quotidienne aux tribunaux", p. 793).

Cette marge d'autonomie va être utilisée différemment selon le degré de proximité des ulémas avec le pouvoir : alors que les ulémas les plus haut placés dans la hiérarchie religieuse, enseignant dans des écoles de plus en plus semblables aux universités et bénéficiant de leur statut de fonctionnaires, ont vu leurs conditions de vie s'aligner sur celles des intellectuels occidentalisés, les petits prêcheurs ont vu au contraire leur situation et leur prestige se dégrader, se rapprochant ainsi du statut social des intellectuels déclassés gagnés à la contestation. Dès lors, si les premiers dénie aux islamistes la capacité d'accéder à l'ordre transcendantal et en déduisent l'inexistence des problèmes qu'ils soulèvent, d'autres ulémas occupant des postes moins prestigieux reprennent au contraire à leur compte la critique de l'ordre social formulée par les islamistes, tout en considérant ces derniers comme inaptes à porter cette contestation. Le cheikh Kichk, emblématique de ce courant des ulémas contestataires, et dont les prêches connurent un grand succès dans les années 1980, accuse par exemple l'institution azharienne d'avoir laissé le champ libre à des penseurs islamistes incompétents, du fait de sa subordination aux intérêts du régime (Kepel, 1985). A la fin des années 1990, le Front des ulémas d'al-Azhar – association professionnelle fondée en



1946 – se fait le porte-parole de cette tendance conservatrice. Cependant, même parmi les azhariens les mieux établis, certains se rapprochent des positions des islamistes les plus radicaux. Ainsi, lorsque Farag Fawda, auteur d'un ouvrage condamné en 1992 par le séminaire des ulémas de la faculté de prédication d'al-Azhar, est assassiné par un commando islamiste, le cheikh al-Ghazâlî (diplômé d'al-Azhar ayant fait carrière au sein du ministère des Waqf) se rend au procès des meurtriers, où il condamne leur acte, mais non les principes qui y ont présidé ; pour lui, l'apostasie est bien passible de mort.

En effet, malgré la modernisation d'al-Azhar amorcée sous Nasser, le conservatisme azharien est demeuré intact sur le plan idéologique (hostilité à l'égard des positions réformistes, refus de modifier le droit islamique). En réponse, les libéraux se regroupent autour du mufti de la République. Ainsi, lorsque le gouvernement fait connaître en 1994 son intention d'interdire l'excision, al-Azhar s'y oppose en des termes très violents, tandis que le grand mufti, le cheikh Tantâwi, argue que la *charî'a* ne traitant pas du sujet, c'est au gouvernement de légiférer en la matière. Le 27 mars 1996, le cheikh Tantâwi est nommé à la tête d'al-Azhar par décision du président de la République, certainement dans le but de modérer les positions de l'institution. Le nouveau cheikh est reçu avec méfiance par ses pairs. Par exemple, dès le 10 avril, l'association des ulémas fait savoir qu'elle désavoue le cheikh Tantâwi pour sa position concernant les kamikazes palestiniens, qu'il refuse de qualifier de martyrs. Le 15 mai suivant, les ulémas lui reprochent son entrevue avec des membres du Lions Clubs, association assimilée à la franc-maçonnerie par al-Azhar. Le cheikh Tantâwi essaie néanmoins de se rapprocher des positions de l'institution, quitte à renier ses engagements passés. Dès le 9 avril, il affirmait que l'excision peut parfois être utile, alors qu'il y était formellement opposé lorsqu'il était encore mufti de la République et que son prédécesseur à la tête d'al-Azhar, le cheikh Gad al-Haq, la présentait comme un devoir. Le 22 août, il approuve la décision de la Cour de cassation ordonnant le divorce du professeur Nasr Hâmid Abû Zayd. Plus tard, 'Alî Gom'a, mufti de la République à partir de 2003, a repris le flambeau du libéralisme ; il a rendu une série de fatwas controversées, affirmant notamment le droit pour une femme d'accéder à la présidence de la République (ce que la Constitution égyptienne ne permet pas) ou encore autorisant les musulmans à vendre du porc et de l'alcool dans les pays non musulmans.



L'INDIVIDUATION DES PRATIQUES RELIGIEUSES

Dès la fin des années 1980, il devient évident qu'al-Azhar ne parle plus d'une seule voix, mais présente au contraire un visage aux multiples facettes. La conséquence de cette diversification est une réévaluation du prestige des ulémas. Désormais, les intellectuels islamistes contestataires recherchent l'approbation d'azhariens afin de gagner en légitimité. Ainsi, l'association baptisée "L'Égypte pour la culture et le dialogue"¹ rassemble aussi bien des militants du parti islamiste modéré al-Wasat, des cheikhs et des étudiants d'al-Azhar que l'avocat Muhammad Sâlim al 'Awâ, compagnon de route des Frères musulmans et penseur emblématique des "islamistes indépendants", courant intellectuel cherchant à concilier les idées islamistes avec l'État de droit, la démocratie et la notion de citoyenneté. Cette attitude nouvelle des penseurs islamistes renforce en retour l'autonomie du savoir religieux, dont les critères de discussion ne sont plus désormais perçus comme liés à une prise de position politique, mais semblent au contraire reposer sur une définition endogène au champ et sont reconnus par l'ensemble des acteurs (Zeghal, 1996). Par ailleurs, avec l'introduction de savoirs modernes dans l'institution, les ulémas se sont rapprochés du mode de pensée des intellectuels contestataires, caractérisé par le "bricolage".

Suite à la réforme de 1961 et face à la soumission des prêcheurs azhariens au pouvoir, la prédication au sein des mosquées privées se développe rapidement, leur nombre doublant entre le milieu des années 1970 et le début des années 1990 pour atteindre le chiffre de quarante mille. Ces mosquées privées sont animées par des prêcheurs n'ayant pas étudié à al-Azhar et souvent issus de la mouvance des intellectuels islamistes déclassés, plus proches du courant salafiste² que de la confrérie des Frères musulmans. Dès les années 1970, certains azhariens investissent ce réseau de mosquées privées. Tournant le dos à l'État, ils s'impliquent toujours davantage dans ce qu'il est convenu d'appeler la société civile. La fragmentation de la fonction religieuse apparaît ainsi comme la réponse la plus efficace à apporter à un État qui a tenté de soumettre le champ du religieux. Il s'agit

1. *Misr lil-thaqâfa wal-hiwâr*, fondée en avril 2000.

2. Le salafisme est un mouvement revendiquant un retour à l'islam des origines, fondé uniquement sur le Coran et la Sunna (voir le chapitre "Islamisme et islamisation : courants et tendances", p. 887).

pour ces prêcheurs de contourner les contraintes étatiques, liées à la prédication dans les mosquées contrôlées par le ministère des Waqf, pour s'adresser directement aux individus. L'Etat n'abandonne cependant pas le terrain et tente de limiter l'influence des prêcheurs islamistes. Un programme lancé en 1993 prévoit de placer progressivement les quarante mille mosquées privées du pays sous le contrôle du ministère des Waqf. Ce contrôle demeure néanmoins dans une large mesure purement théorique, notamment en zone rurale et dans les quartiers populaires des grandes villes. Par ailleurs, une loi votée en 1996 fait obligation aux prêcheurs non employés par le ministère des Waqf de demander une autorisation spéciale pour prêcher en mosquée. Là encore, cette loi s'est révélée difficile à faire appliquer. Enfin, en 2005, le ministre des Waqf, Mahmoud Hamdî Zaqzouq, interdit le port du *niqâb* – symbole tangible de l'influence islamiste – aux prédicatrices dans les mosquées.

Cette stratégie de contournement de l'Etat en passant par l'individu avait été expérimentée par les ulémas dès l'époque de Nasser, à travers le réseau d'organisations satellites d'al-Azhar, telle l'Académie de recherches islamiques. Ces marges d'autonomie que s'aménagèrent les ulémas dès cette époque iront en s'élargissant après la mort de Nasser. Cette évolution est par ailleurs favorisée par la façon dont les ulémas se sont toujours perçus eux-mêmes. Malika Zeghal (1996) a en effet montré, par l'étude de biographies d'ulémas, que ces derniers distinguent leur fonction profane, relevant du pouvoir étatique, de leur fonction sacrée, qui s'exerce à l'échelle individuelle, hors de tout contrôle étatique. A leurs yeux, la qualité d'uléma n'est pas due aux diplômes obtenus ni à la fonction occupée, mais au savoir religieux intériorisé, aussi bien au cours des études qu'au sein de la famille.

Cette volonté d'agir en ignorant l'Etat inscrit la démarche de ces ulémas dans la dynamique d'individuation des pratiques religieuses à l'œuvre dans d'autres secteurs de la société égyptienne, y compris parmi certaines franges de l'islam politique. C'est ainsi que le phénomène des "nouveaux prêcheurs" s'est développé en Egypte depuis le milieu des années 1990. Il s'agit de prédicateurs issus de la bourgeoisie et s'adressant d'abord à celle-ci. Ni islamistes ni azhariens, ces nouveaux prêcheurs rejettent la politique et se concentrent sur la résolution des problèmes personnels de leurs auditeurs. Inspirés par les mouvements charismatiques et les télévangélistes occidentaux, ils

constituent un vecteur de modernisation de la société égyptienne (Haenni, 2002). En refusant au politique toute intrusion dans le champ religieux, les ulémas participent ainsi, à leur corps défendant, à ce processus de sécularisation de la société, dans le sens où ils définissent une religion sans lien avec le politique. Cette contradiction conduit à une séparation tacite des tâches (Zeghal, 1996) : alors que les ulémas officiels maintiennent la raison d'être de la profession – assurer la médiation entre l'ordre transcendantal et l'ordre politique –, les ulémas contestataires maintiennent la tradition religieuse contre les empiètements du pouvoir d'Etat.

CLÉMENT STEUER

POUR EN SAVOIR PLUS

- ABDERRAZIK Ali, 1994 : *L'Islam et les fondements du pouvoir*, La Découverte/CEDEJ, Paris/Le Caire, coll. "Textes à l'appui", série "islam et société", traduit de l'arabe [première édition en arabe : Le Caire, 1925].
- GHANIM Ibrahim Al-Bouyoumi, 2007 : *Wizarat al-Awqaf* [Le ministère des Waqf], Centre d'études politiques et stratégiques d'*al-Ahram*, Le Caire.
- HAENNI Patrick, 2005 : *L'Islam de marché. L'autre révolution conservatrice*, La République des Idées/Seuil, Paris.
- KEDDIE Nikki R., 1972 : *Scholars, Saints and Sufis. Muslim religious institutions in the Middle East since 1500*, University of California Press, Berkeley.
- KEPEL Gilles, 1985 : "Les oulémas, l'intelligentsia et les islamistes en Egypte. Système social, ordre transcendantal et ordre traduit", *Revue française de science politique*, vol. 35, n° 3, p. 424-445.
- LUIZARD Pierre-Jean, 2000 : "Pouvoirs religieux et pouvoirs politiques dans les pays arabes du Moyen-Orient", *Confluences Méditerranée*, printemps, n° 33.
- ROUSSILLON Alain, 2005 : *La Pensée islamique contemporaine, acteurs et enjeux*, Téraèdre, Paris, coll. "L'Islam en débats".
- ROY Olivier, 1992 : *L'Échec de l'islam politique*, Seuil, Paris, coll. "Esprit".
- ZEGHAL Malika, 1996 : *Gardiens de l'islam. Les oulémas d'Al Azhar dans l'Égypte contemporaine*, Presses de Sciences Po, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

- HAENNI Patrick, 2002 : "Au-delà du repli identitaire... Les nouveaux prêcheurs égyptiens et la modernisation paradoxale de l'islam", *Religioscope*, novembre 2002 [en ligne : <http://www.religioscope.com/pdf/precheurs.pdf>].
- KEPEL Gilles, 1985 : "Les oulémas, l'intelligentsia et les islamistes en Egypte. Système social, ordre transcendantal et ordre traduit", *Revue française de science politique*, vol. 35, n° 3, p. 424-445.
- LUIZARD Pierre-Jean, 1990 : "Le soufisme égyptien contemporain", *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, première série, n° 2, p. 36-94 [en ligne : <http://ema.revues.org/index218.html>].
- LUIZARD Pierre-Jean, 2000 : "Pouvoirs religieux et pouvoirs politiques dans les pays arabes du Moyen-Orient", *Confluences Méditerranée*, printemps, n° 33.
- ROY Olivier, 1992 : *L'Echec de l'islam politique*, Seuil, Paris, coll. "Esprit".
- ROY Olivier, 2002 : *L'Islam mondialisé*, Seuil, Paris; rééd., 2004, coll. "Points Essais".
- ZEGHAL Malika, 1996 : *Gardiens de l'islam. Les oulémas d'Al Azhar dans l'Egypte contemporaine*, Presses de Sciences Po, Paris.



PRATIQUES ET VÉCUS D'UN ISLAM POPULAIRE ÉGYPTIEN

La religion est d'abord affaire de pratiques : ce sont celles-ci qui se présentent à l'observateur. Il s'agit aussi de vécu, de représentations, de discours, de discussions, de controverses dans les arènes des sociabilités. La religion est un sujet récurrent de discussions et de débats. On parlera ici de pratiques et de vécus religieux "populaires" dans le sens où ce sont ceux du plus grand nombre : il ne s'agit pas d'opposer la classe populaire à une autre classe sociale, mais de s'intéresser à l'ordinaire de la vie religieuse musulmane en Egypte (plus qu'aux livres ou aux textes qui disent ce qu'est la religion ou ce qu'elle devrait être, voir Obadia, 2009). On n'étudie pas ici une religion populaire, mais des formes populaires variées d'un islam jamais monolithique et intemporel, fruit cependant de conditions historiques spécifiques¹. Ce bref tableau s'appuie sur des individus pratiquant dans la sphère privée, mais aussi sur ces entrelacs d'obligations, d'événements et de réseaux sociaux formant le paysage religieux musulman en Egypte.

Personne ne dénierait ce jugement de valeur : la société égyptienne est aujourd'hui profondément pieuse. Les signes de religiosité se sont fait plus ostensibles ces trois dernières décennies. Cette montée en puissance est sans doute facilitée par la relative unanimité de la

1. "Je refuse de parler de l'islam en soi. Il y a des musulmans qui sont des êtres humains, qui ont des idées sur la vie et leur religion, sur ce qu'ils pensent être leur religion" (Rodinson, 1996). Ou cette mise en garde : "Les arabisants médiévistes pensant comprendre directement l'Egypte contemporaine se fourvoient : il faut, pour ce faire, connaître et l'islam dans sa généralité, et les ressorts de l'économie contemporaine entre autres" (Rodinson, 1976).





Une *'arûsa* présentée par le pâtissier,
pour le mouled *al-nabî*, au Caire (V. Battesti, avril 2005).

population vis-à-vis de la religion. L'islam est un ordre social qui s'impose d'autant plus facilement que le pays est musulman sunnite dans sa grande majorité – pour environ 93 % de la population¹. Le chiisme est quasi absent d'Égypte², mais sa croissance supposée

1. Les statistiques de la CAPMAS donnaient jusqu'en 1986 (avant que la question ne disparaisse des recensements) 7 % de coptes dans la population. Les minorités bahâ'i et chiite forment une part statistiquement négligeable de la population égyptienne.

2. Pour certains auteurs, les chiites de l'Égypte médiévale étaient peut-être plus nombreux que la mémoire sunnite n'a voulu le croire et sans doute bien au-delà d'un petit groupe rassemblé autour du califat fatimide et de sa cour (Stewart, 1996). Cette hypothèse ne semble pas être contredite par l'importance de la tradition des poupées de sucre (*'arûsa*) offertes le jour du Mouled (l'anniversaire de naissance du Prophète), ni par la place particulière accordée aux "gens de la maison", *ahl al-bayt* : les membres sanctifiés de la famille du Prophète, enterrés au Caire et sujets favoris du culte des saints; ils ont un statut spécial dans l'islam chiite, qui les considère comme les seuls héritiers légitimes du Prophète.

suffit à inquiéter; Mahmoud Hamdi Zaqzouq, le ministre des Waqf (Affaires religieuses), déclarait en juillet 2008 dans le journal *al-Masry al-youm* : “Nous ne permettrons pas l’existence d’un courant chiite dans les mosquées égyptiennes.” Le recensement est malaisé; l’Egypte compterait au mieux 1 % de chiites en considérant que beaucoup parmi eux pratiqueraient la *taqiyya*¹. Quant au sunnisme pratiqué en Egypte, il est de rite chaféite et secondairement malékite². Ces traditions ou écoles juridiques n’impliquent pas un ensemble de principes unitaires ou immuables qui existeraient indépendamment de la vie sociale et des circonstances historiques.

L’islam est la religion d’Etat, mais les libertés de pensée et de culte sont officiellement assurées. En république arabe d’Egypte, la référence à l’islam sunnite est dominante : elle participe aux références identitaires partagées et revendiquées par une grande majorité d’Egyptiens. Il est difficile de dire si le sentiment, réel mais diversement partagé, de solidarité avec d’autres peuples ou pays frères (les Palestiniens, par exemple) tient à une communauté religieuse ou culturelle. Le sentiment national est assez fort pour témoigner d’un attachement au Nil : seuls quelques saints possèdent un arbre généalogique qui les relie au Prophète, tandis qu’au Maghreb, par exemple, les groupes sociaux se définissant comme arabes se réclament toujours d’une origine de la péninsule Arabique.

LES PRATIQUES QUOTIDIENNES ET LES PILIERS DE LA FOI

PRATIQUES DÉMONSTRATIVES, PRATIQUES JUSTIFIÉES

Bien que la religion intervienne indubitablement dans la vie des Egyptiens et sur les termes d’une définition de leur identité, elle n’assujettit pas la vie sociale. D’ailleurs, faut-il rattacher à la croyance religieuse l’ensemble des pratiques, visibles ou minimales, qui font référence à la religion ? Laisser ostensiblement un coran sur la plage avant

1. La *taqiyya* est un principe de précaution, qui permet aux chiites de pratiquer leur foi en secret dans certaines circonstances défavorables, ici pour s’éviter une répression. Sur le statut des chiites en Egypte, voir L. Azuri (2006).

2. Pour mémoire, le sunnisme distingue en son sein quatre jurisprudences : les écoles hanafite, malékite, chaféite et hanbalite.

ou arrière de sa voiture (pour protéger son véhicule des vols, des accidents, ou pour affirmer son appartenance religieuse), est-ce une pratique religieuse ? En tout cas, c'est une pratique si commune qu'on ne pense même plus à la relever en Egypte. Il en est de même des noms de Dieu, du Prophète, inscrits partout, sur tout support (y compris les pare-brise des voitures)¹, des invocations à la clémence ou à la munificence d'Allah et de Mohammed, son messenger. On ne relève plus non plus les formules de politesse et de salutation aujourd'hui nettement à consonance religieuse, la *zebîba* au front des hommes (marque de prosternation à la prière, étymologiquement le "raisin sec"), les chapelets qui s'égrènent dans les mains des pieux, le port du voile par les femmes : un *higâb* aujourd'hui omniprésent et un *niqâb* qui gagne du terrain (voir le chapitre "Islamisme et islamisation : courants et tendances", p. 887)... Le *niqâb* a d'ailleurs fait débat fin 2009 après son interdiction par le Conseil suprême d'al-Azhar (dirigé par le cheikh Mohammed Sayyed Tantâwi, décédé en mars 2010) dans les classes du système azharien d'enseignement, du primaire à l'université. Les témoignages sont nombreux affirmant que cette nébuleuse de signes se diffuse en Egypte. La banalisation diminue leur charge démonstrative (d'où une tendance récente à abandonner le voile comme signe distinctif fort de religiosité), mais l'incorporation de ces pratiques à la norme en revanche peut les consolider (mais le port du voile est devenu "normal" pour toute musulmane sociologique). Maxime Rodinson (1980) utilise l'expression de "musulmans sociologiques" qui souligne justement que l'identité musulmane n'est pas attachée invariablement au respect de pratiques, mais que, pour autant, la croyance musulmane est un donné étroitement entrelacé à la vie sociale.

A ces pratiques à valeur démonstrative – mais ce n'est pas leur seule qualité puisqu'elles possèdent de multiples significations, de protection, de conciliation... – se juxtaposent des pratiques d'un autre régime, des pratiques justifiées par la référence religieuse. On ne mentionnera que la question de l'excision en Egypte : l'ablation du clitoris et parfois des petites lèvres des jeunes filles (voir les chapitres "Comment se portent les Egyptiens ? Un diagnostic", p. 651, et

1. En Egypte, les représentations plastiques sont quasi absentes du domaine religieux musulman, sauf sous la forme de calligraphies de textes ou formules coraniques ou des noms d'Allah et de Mohammed.

“Inégalités entre genres et travail féminin en Egypte”, p. 767). Alors que la circoncision (des jeunes garçons) est unanimement adoptée parmi les musulmans – et l’on se réfère au religieux pour la justifier –, l’excision est objet d’un débat. Selon l’étude démographique (*Demographic Health Survey*) de 2005 effectuée par le ministère de la Santé et de la Population (National Population Council), 95,8 % des femmes mariées en âge de procréer avaient subi l’intervention. Le phénomène est massif, en dépit de l’interdiction officielle qui frappe cette mutilation depuis 1997, en dépit d’une campagne médiatique lancée en 2003 par le gouvernement égyptien dénonçant la pratique de l’excision¹, en dépit de la déclaration en 2007 du cheikh Mahmoud Achour, membre du Conseil de recherche islamique d’al-Azhar, selon laquelle “l’excision est une coutume traditionnelle et non pas un acte religieux, les hadiths concernant la circoncision féminine sont douteux”². L’opinion généralement exprimée par les Egyptiens est que l’excision est justifiée par des raisons à la fois d’ordre moral et public (contrôler la libido des femmes) et d’obligation religieuse (même si le chiffre de 96 % laisse entendre que cela dépasse la communauté musulmane).

Les déclarations sur la grandeur de Dieu et le respect qu’inspire sa puissance sont des justifications courantes de l’adhésion aux pratiques religieuses. Il ne nous revient pas d’analyser la foi des musulmans égyptiens, mais disons simplement qu’elle est une foi en l’existence irréfragable d’une divinité unique et en l’infaillibilité du dogme. Cette foi est une solide *doxa* (ensemble d’axiomes non discutés) qui rend difficile au plus grand nombre de concevoir la mécréance ou l’athéisme, en particulier lorsqu’il s’agit d’une déclaration de son interlocuteur et non plus d’un sujet abstrait de discussion.

Le registre du religieux, majoritairement musulman en Egypte, vient servir de justificatif à la morale commune, la “fonder de bon droit”, elle et les pratiques, comme c’est le cas pour l’excision. Et cela est possible car, au quotidien, l’ensemble des pratiques et des signes du religieux vient dire ce qui est normal, génère la norme (ou du moins contribue à orienter les référents normatifs).

1. *Rose al-Youssef* du 28 juin 2003; *al-Ahram Hebdo* du 25 juin 2003.

2. Débat contradictoire sur la chaîne al-Arabiya TV, le 12 février 2007, entre deux universitaires égyptiens d’al-Azhar, le cheikh Muhammad al-Mussayar et le cheikh Mahmoud Achour.

LES RITES SUNNITES EN PRATIQUE

Le rite musulman demande aux croyants le suivi d'obligations fondamentales ("les cinq piliers de l'islam") : la profession de foi (*chahâda*), les cinq prières quotidiennes (*salâ*), l'aumône légale (*zakâ*), le jeûne du mois de ramadan (*sawm*) et le pèlerinage à La Mecque (*hagg*). L'obligation ne fait pas la pratique : les obligations sont diversement suivies, et leur effectuation est liée aux transformations de la société.

La récitation convaincue qu'il n'y a de vraie divinité que Dieu et que Mahomet est son messenger est la condition de croyance, une profession de foi (*chahâda*) qu'en Egypte on entend proférée quand on est confronté à un événement étonnant ou important. Elle ne se retrouve pas littéralement dans le Coran, mais s'en inspire directement. C'est bien davantage le premier verset de la première sourate, la *fâtiha*, qui est régulièrement récitée en Egypte. Prononcer les premiers mots du Coran¹ est un acte liminaire qui consacre "au nom de Dieu, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux" un discours, une lettre ou l'entrée dans une pièce, dans une automobile, un bus, le début d'un repas, d'un travail, etc., des dizaines de fois par jour (et réduit aux premiers termes *b-ismi-llah*, "au nom de Dieu", d'où son nom de *basmallah*).

Les cinq prières quotidiennes sont une norme et à ce titre sont ce qu'il *faudrait* pratiquer, c'est l'horizon rituel. Elles sont pratiquées, selon un chiffre avancé par Jomier (en 1977) par 20 % de la population au Caire. Difficile d'apprécier aujourd'hui cette proportion, mais la part des musulmans qui ne pratiquent pas la prière ou les cinq requises est loin d'être négligeable. Cependant, l'emprise de la religiosité dans l'espace public se lit aussi sans doute dans le caractère de plus en plus habituel, cette dernière décennie, des prières quotidiennes collectives qui s'organisent sur le lieu de travail. Les tapis de prière ne s'étalent plus alors le vendredi seulement dans la mosquée ou sur les trottoirs adjacents, mais plusieurs fois par jour dans le hall de l'immeuble, le couloir de l'entreprise, un coin de la parcelle agricole... L'invitation des collègues à la prière est de plus en plus difficile à refuser quand la norme d'une pratique religieuse s'impose.

La prière du vendredi a un statut distinct : c'est le moment où les hommes en particulier se rendent dans les mosquées suivre le rite commun. Le vendredi a par ailleurs été choisi comme le jour

1. Le mot "coran" est la forme francisée de *al-qur'ân*, "la récitation".

de congé hebdomadaire par l'Etat et ses administrations (peut-être pour se démarquer du dimanche de l'ancienne puissance coloniale). Si ce congé est diversement respecté, le travail en tout cas s'arrête au moment de la prière du vendredi.

Les mosquées se sont toutes équipées de haut-parleurs puissants qui permettent une amplification des appels à la prière, mais aussi des récitations coraniques et des prêches (en particulier le vendredi). A ces mosquées s'ajoute la multiplication des salles de prières informelles (dites *zawiyya*, souvent en bas des immeubles et de plain-pied sur la rue), elles aussi électro-amplifiées avec un haut-parleur accroché au balcon d'un appartement. Cela contribue largement à une structuration (ici sonore) de l'espace public par les signes religieux. Le ministre des Waqf, voulant contrôler ces appels (qu'il considère comme désordre urbain et pollution sonore), a proposé l'unification de l'appel à la prière : l'appel serait radiotransmis à partir d'une mosquée (centrale) et diffusé par toutes les autres mosquées, sauf les *zawiyya*, appelées à disparaître (Battesti, 2009 ; Farag, 2009). La polémique n'est toujours pas close, mais dès septembre 2004 le ministre tenait à préciser que "les rumeurs selon lesquelles seraient supprimés les appels à la prière des mosquées qui se trouvent dans les quartiers chics [du Caire] – et surtout l'appel à la prière de l'aube – ou la rumeur d'une unification de la *khotba* [prêche] du vendredi sont complètement fausses", insistant malgré lui sur un inégal attachement à la pratique de la prière selon la classe sociale et sur la qualité d'espace d'expression que représentent ces prêches.

Par ailleurs, il se vend un nombre considérable de cassettes audio de récitations du Coran – psalmodiées par les meilleurs spécialistes – ou de discours-fleuves de prédicateurs à la mode (Amr Khaled ou le cheikh Muhammad Mitwallî al-Cha'râwî, pour ne citer qu'eux) écoutés sur le lieu de travail, dans son taxi... Les radios et les chaînes de télévision ne sont pas en reste, consacrant de nombreuses émissions à la vie religieuse.

Troisième pilier de l'islam, la *zakâ* est l'aumône légale, un devoir religieux. Il en existe en fait deux types. La *zakât al-fitr* a pour objectif de faire accepter par Dieu son jeûne du mois de ramadan (jeûne considéré comme une offrande à Dieu), de se purifier des infractions commises involontairement pendant ce mois et de donner à manger aux pauvres afin qu'ils n'aient pas à tendre la main le jour de l'*'aïd*. Le taux de cette aumône, le même pour tous, est fixé chaque année

par les cheikhs officiels égyptiens selon un certain nombre de critères, notamment le prix réel des denrées importantes comme le blé et le sucre (Ben Néfissa-Paris, 1991)... Il y a ensuite la *zakât al-mâl*, du commerçant, qui vise davantage la justice sociale, en redistribuant aux nécessiteux une partie des richesses accumulées par d'autres. Ces aumônes restent volontaires et leurs montants demeurent très difficiles à évaluer, tout en prenant parfois une grande ampleur ponctuelle : il s'agit alors davantage de charité ou d'évergétisme social quand un notable investit en faveur du bien public (Haenni, 1996).

Le mois de ramadan marque un temps fort de la vie égyptienne. Il ne s'agit pas seulement d'une observance individuelle stricte qu'il convient de respecter (ne pas manger, boire, fumer, avoir de relations sexuelles, etc., du point du jour au coucher du soleil), mais d'une emprise sur l'ensemble de la vie sociale. Si tous ne pratiquent pas rigoureusement le jeûne (*sawm*), peu revendiqueront leur écart à la norme (les rares cafés ouverts de jour au Caire masquent souvent par des tentures leur clientèle aux passants de la rue). Le jeûne est cependant massivement suivi ; la nouveauté est peut-être l'ostentation plus forte à lire le Coran dans les espaces publics (dans les transports en commun et par les femmes en particulier, baisse de l'analphabétisme aidant) et la longueur croissante accordée aux prières surérogatoires (prières non obligatoires ajoutées par dévotion). Durant ce temps sacré, l'activité laborieuse du pays ralentit sérieusement, les administrations ferment plus tôt, la plupart des restaurants et des cafés sont fermés jusqu'au coucher du soleil. Toute la vie semble se concentrer sur le moment nocturne. C'est sans doute la période de l'année où la vie sociale égyptienne est la plus synchronisée, des repas jusqu'au réveil (marqué encore dans certains quartiers par le *mesaharati* chargé de presser les habitants de se réveiller et de manger avant que le soleil apparaisse). Les espaces publics sont réarrangés, mais les médias également : des feuillets télévisés (*musalsalât*) spécifiques sont élaborés pour le ramadan et bénéficient d'une attention politique (l'audience captive doit recevoir de "bons" messages) ; journaux, radios, télévisions modifient leurs programmes pour laisser une place plus importante aux sujets religieux. L'*iftâr* (le repas de rupture du jeûne) est l'occasion d'invitations, de visites familiales, voire de célébrations institutionnelles. Ces dernières années, dans les quartiers populaires comme dans les quartiers bourgeois, le phénomène des tables de ramadan ou de charité (*mawa'ed al-rahman*) – œuvres individuelles ou d'associations

de commerçants offrant l'*iftâr* aux déshérités – a pris de l'ampleur. Ce mois est aussi un moment fort du consumérisme égyptien, en particulier s'agissant des denrées alimentaires (dont le prix donne lieu à des polémiques régulières dans les médias). Les *fawânîs*, lampes colorées souvent artisanales, sont aussi un marqueur égyptien important de ce mois particulier : elles sont peut-être devenues aujourd'hui davantage un symbole graphique – une icône reproduite dans les publicités, les posters, à la télévision... voire donnant sa forme à des barils de lessive – qu'un objet acheté et utilisé.



Repas la nuit pendant le ramadan au Caire, tables d'un restaurant populaire au centre-ville (V. Battesti, novembre 2004).

La fin du ramadan, avec l'*'aïd al-fitr*, est marquée par trois jours de festivités où les enfants sont rois, habillés de neuf et occupant l'espace sonore avec les détonations de leurs pétards, où l'on confectonne et partage le *ka'k* (un biscuit), où l'on se rend dans les jardins publics et où, de manière générale, les espaces publics connaissent l'une de leurs densités maximales d'occupation. Cela vaut aussi pour l'*'aïd al-kebîr* (*'aïd al-adha* dans les médias) quarante jours plus tard, la fête du sacrifice, où, si la fortune le permet, on égorge un mouton.

Dans les quartiers populaires, les mains sont trempées dans le sang de l'animal en signe de *baraka* et souvent apposées sur les murs des maisons, les automobiles, etc.

Le pèlerinage à La Mecque (*hagg*), enfin, est un pilier qui marque sans doute moins la vie sociale qu'autrefois, d'autant que les festivités publiques dans le pays de départ qui lui sont associées ont disparu (ou ont été supprimées par le pouvoir). Demeurent les fêtes privées qui marquent le retour de La Mecque, rassemblant la famille et le voisinage (avec à la campagne l'accompagnement, puis l'accueil, à la gare la plus proche) ; de nombreux murs en Egypte portent des fresques qui témoignent aussi du périple réalisé, avec la silhouette naïve d'un avion ou d'un bateau et de la masse noire de la *Ka'ba*¹. Le titre de *hâgg* (ou *hâgga* au féminin) que porte celui (ou celle) qui a accompli son pèlerinage est un titre respecté ; il a tendance aussi à être décerné finalement à toute personne atteignant un âge honorable. Le pèlerinage, aujourd'hui accompli par voie maritime et surtout aérienne, représente un investissement financier important (30 000 à 80 000 £e d'après Guibal, 2007), parfois rentabilisé en partie par l'achat là-bas et la revente ici d'or et de bijoux. Ce contingent de pèlerins varie, dit-on, avec la livre égyptienne, qui s'est largement dépréciée ces dernières années, mais l'Arabie saoudite gère par ailleurs l'afflux de pèlerins en imposant un quota de visas à chaque pays (55 000 pour l'Egypte en 2008). La *'omra* (le petit pèlerinage) est très populaire, moins dispendieuse, et peut être faite tout au long de l'année sans limitation par les autorités saoudiennes ; 900 000 Egyptiens l'ont faite en 2008.

AU-DELÀ DES PILIERS

Ces cinq obligations offrent un cadre (officiel) de pratiques. Ce n'est qu'un cadre, qui ne donne pas à la religion le moyen de régir toute la vie individuelle et sociale, quoique ce puisse être une revendication des réformistes (voir le chapitre "Islamisme et islamisation : courants et tendances", p. 887). La religion peut être néanmoins normative, prescriptive de pratiques, en particulier quand la loi égyptienne lui

1. Bâtiment cubique vide couvert d'un drap noir à La Mecque, qui représente le lieu vers lequel se dirige la prière et autour duquel les pèlerins effectuent sept rotations.

confie ce rôle en faisant de la charia son socle officiel¹; ainsi, l'islam intervient (plus ou moins) sur les observances religieuses et le statut personnel (voir le chapitre "Les paysages du droit, de la vie quotidienne aux tribunaux", p. 793), par exemple sur les questions du mariage et de l'héritage. Dès lors, en Egypte, seul un musulman peut épouser une musulmane (d'où certaines conversions opportunistes). Cette qualité religieuse est d'abord une identité dont on ne peut se défaire, léguée *de facto* par des parents musulmans. L'islam est prescriptif, offre un cadre, autorisant par exemple la polygamie, permise en Egypte mais finalement peu pratiquée (moins de 4 % selon la CAPMAS, 2007); les divorces et les remariages, eux, sont très fréquents².

Dans le domaine des consommations, l'interdiction de manger du porc, du sang et de la charogne est unanimement suivie parmi les musulmans; les coptes, eux, consomment et, dans les quartiers pauvres, élèvent des cochons (sujet de nombreuses discordes³). L'alcool et les stupéfiants ne sont pas, dans la pratique, frappés de la même proscription, et leur consommation est très répandue dans toute la population égyptienne. L'alcool le plus consommé est probablement la bière (égyptienne), présente notamment sur les tables (masculines surtout) de nombreux mariages populaires urbains. La consommation de cannabis roulé en cigarette avec du tabac ou fumé sur le narguilé, la *chicha* (classiquement sous forme de marijuana, le *bangô*, et depuis peu plutôt sous forme de résine, le *hachich*), est très importante également. On doit compter ces consommations au nombre des "arrangements" personnels entre pratiques quotidiennes et interprétations de ce que sont les attendus pratiques de sa religion.

1. "L'islam est la religion de l'Etat, dont la langue officielle est l'arabe; les principes de la loi islamique constituent la source principale de législation." (Article 2 de la Constitution égyptienne de 1980.)

2. Selon la Statistique égyptienne, la CAPMAS (2007), 34 % des couples divorcent la première année de leur mariage et 12,5 % la deuxième. Dans l'immense majorité des cas, soit 80 %, c'est l'homme qui prend l'initiative du divorce, pouvant répudier son épouse sans restriction, alors que les femmes doivent engager une longue procédure ou renoncer à leurs droits.

3. La dernière eut lieu avec l'apparition au printemps 2009 de la grippe A (dite "grippe porcine" à ses débuts), avec en particulier la volonté du gouvernement d'abattre les 250 000 cochons élevés. Voir par exemple le blog de Claude Guibal, journaliste au Caire pour *Libération*: <http://egypte.blogs.liberation.fr/guibal/2009/05/en-egypte-haro-sur-le-cochon.html> (consulté le 3 mai 2009).

DES PRATIQUES POPULAIRES?

LES ESPRITS, LES MORTS ET LA ZIYÂRA

Une part de ces arrangements est aussi à lire dans les négociations des Égyptiens avec leurs *genn* (djinns), les esprits, et dans la dévotion accordée aux saints.

Le *zâr* pose question : ce rituel de possession est une cérémonie privée, le plus souvent des classes populaires, dont l'objectif, à travers une transe musicale dirigée par une *cheikha*, n'est pas d'exorciser les mauvais *genn*, mais d'apprendre à vivre avec eux en bonne intelligence, de guérir des maladies infligées par eux (un adorisme, donc). Le *zâr* possède un indéniable aspect religieux du fait de son dialogue avec les *genn* (dont l'existence n'est pas discutable puisque consignée dans le Coran), sans pour autant s'attacher à une religion puisque les adeptes sont de confession chrétienne ou musulmane (Harfouche, 2002). Le cadre musical, l'encens, la mixité, le sacrifice d'animaux, le dialogue avec les *genn* sont des éléments qui fondent un rejet du *zâr* par une partie de la société, notamment parmi les tenants orthodoxes de l'islam et certains intellectuels modernistes. "Al-Azhar, souligne Ahmed El-Maghraby¹, accepte le *zâr* comme une manifestation traditionnelle de superstition mais qui ne relève pas de l'islam²". Ces *genn* sont des esprits pour la plupart identifiés, catégorisés : ils sont d'une société invisible et parallèle à la nôtre ; ils ne se confondent pas avec les esprits des défunts, qui eux ne sont point délaissés. Les cimetières sont fréquentés, en particulier le jour ou le lendemain des fêtes *'âid al-fitr* et *'âid al-adha* (une forme de Toussaint). Au Caire, une foule immense se rend dans la nécropole (la Cité des morts) déposer des fleurs, manger, pique-niquer sur les tombes et distribuer une aumône aux pauvres (en particulier à ceux qui vivent là, faute de logement), en mémoire des défunts (*sada'a 'alâ ruh al-marhûm*, offrande à l'âme du défunt).

1. Fondateur de l'ECCA (Egyptian Center for Culture and Art), cité par S. de Calan (2004).

2. Notons que le *zâr* a fait récemment son entrée dans les circuits des musiques du monde avec la tournée internationale d'un ensemble cairote [en ligne : <http://www.imarabe.org/musique/la-transe-du-caire>]. Voir le chapitre "Musiques et usages sociaux de la culture", p. 1035.



Tombeau de Sidi Yaga décoré d'œufs d'autruche, al-Gara, près de l'oasis de Siwa (V. Battesti, juin 2005).

Il y a d'autres morts qu'au contraire on sollicite, non en tant que trépassés mais en tant que porteurs de la *baraka* : les saints ou saintes membres de la famille du Prophète et les saints soufis, cheikhs fondateurs de confrérie. On peut distinguer deux formes de relations à ces saints : la *ziyâra* et le *mûled* (mouled). La visite pieuse au tombeau d'un saint, la *ziyâra*, se rend en jour ordinaire pour obtenir un peu de sa *baraka* en touchant le sanctuaire ou pour solliciter la réalisation d'un souhait en laissant un message. En 1993, par exemple, une cinquantaine de lettres furent adressées chaque semaine au mausolée de l'imam al-Châfi'î, situé au sud de la citadelle du Caire, soit déposées directement sur la tombe du saint par les dévots, soit acheminées par la poste des quatre coins de l'Égypte. Certaines lettres sollicitaient l'intercession d'al-Châfi'î – saint mort depuis près de douze siècles (767-820) – pour l'obtention de biens spirituels et temporels : bénédiction, guérison, fécondité, désendettement, protection, exorcisme, etc. D'autres imploraient son pouvoir transcendant sur des domaines vastes et variés : spoliation d'héritage, licenciement jugé abusif, remariage de



l'époux, coups et blessures, sorcellerie, empoisonnement d'orphelin ou de bétail, escroquerie, non-versement de pension alimentaire, vol, diffamation, harcèlement professionnel... (Lebon, 2006). Ces *ziyâra* ne sont pas spécifiques à l'Égypte, mais l'intensité du culte des saints y est toute particulière, malgré les exhortations régulières d'une orthodoxie musulmane à se tourner vers Dieu seul (sans intercession de quiconque entre la divinité unique et son fidèle).

Ce dynamisme autour des tombeaux des saints se manifeste aussi dans des moments qui relèvent d'une autre temporalité : non plus quotidienne, mais celle de l'événement du mouled.

LES MOULEDS

Les Égyptiens, musulmans et chrétiens, pratiquent avec beaucoup de dévotion (mais un peu différemment) les pèlerinages autour de la tombe d'un saint. Ces festivités annuelles revêtent une dramatique événementielle que n'ont pas les *ziyâra*. Les *mawalid* (mouleds) sont l'occasion de rassemblements populaires au prétexte religieux, à la fois fêtes pieuses et fêtes patronales, occasions d'affirmation de certaines pratiques de la religion et en même temps d'inversion de l'ordre moral (propre à la fonction carnavalesque : critiques sociales, jeux d'argent, vols, promiscuités sexuelles, alcools, etc., tolérés pour un temps et un espace circonscrits) (Madœuf et Chiffolleau, 2005). Les confréries soufies montent dans la rue de grandes tentes qui abritent la pratique la plus emblématique, le *dhikr*, une cérémonie de transe et d'extase menée par un *munchid* (qui chante le *madîh*, louanges aux saints et au Prophète). Ces fêtes annuelles n'ont pas toujours l'ampleur et la durée (ce peut être une semaine) des deux plus célèbres mouleds, sidi al-Badawî à Tantâ et sayyeda Zeynab (petite-fille du Prophète) au Caire. Le premier draine facilement le million de pèlerins vers ce tombeau du Delta (Mayeur-Jaouen, 2004), mais ce sont aussi sayyeda Aïcha (petite-fille de l'imam Hussein), sidi Oqba, sayyedna al-Hussein, Fatima al-Nabawiyya, Abou al-Hagga al-Uqsuri, sidi 'Ali Zîn al-Abidin, sidi Ibrahim al-Desuqi, Rabaa al-Adawiya et 5 000 autres de ces fêtes patronales, illustres ou dont l'aura ne dépasse pas un quartier ou un village, qui rythment et maillent le territoire égyptien d'un réseau dense de pratiques religieuses publiques. Ces pratiques, quoique encadrées par des confréries soufies,



les débordent largement. Selon le Centre national des recherches sociales et criminologiques, ce sont trois millions de personnes qui suivent ces mouleds d'une façon régulière, dont un million d'adeptes de confréries (Gheith, 2005). Elles ne se recrutent pas seulement dans les classes pauvres de la société; cela dit, les discours stigmatisant cette institution comme rurale et populaire sont le fait d'une élite qui se définit comme éduquée et urbaine, récusant ce qui a certainement été une "culture partagée" (elle a délaissé le populaire aux classes populaires au profit de registres plus "modernes"). Certains historiens dénie que les mouleds soient une "survivance populaire" de l'époque fatimide (et moins encore de l'Antiquité pharaonique). Au contraire, le culte des saints et les mouleds qui leur sont associés auraient pris leur essor sous les Ayyoubides en lien étroit avec le développement du soufisme confrérique; le succès et l'ampleur de ces pèlerinages au cours des siècles suivants devraient beaucoup à l'attitude du pouvoir en place, qui les organisa, les contrôla et les régula étroitement (Mayeur-Jaouen, 2005).



Dhikr pendant la *leyla kebîra* (la grande nuit)
du mouled Sayyeda Zeynab, au Caire (V. Battesti, octobre 2002).

LES CONFRÉRIES

On le voit, le soufisme confrérique structure largement le paysage confessionnel de la vallée du Nil. L'ensemble de ces pratiques n'est peut-être que la manifestation d'une piété égyptienne très démonstrative et ancrée dans les rites. Certains veulent y voir l'ancrage (autrefois) très agraire de la population égyptienne. Cette foisonnante activité religieuse rituelle peut sembler en apparence contradiction avec le succès que rencontrent aujourd'hui les thèses réformistes, plus rigoristes et modernes par nature, qu'incarnent depuis le début du xx^e siècle par exemple les Frères musulmans. Cela dit, les nombreuses confréries (*turuq*, voies, et *tariqa* au singulier) soufies sont aujourd'hui très vivantes et touchent des millions d'Égyptiens, par les pèlerinages qu'elles organisent, mais aussi par leurs réunions régulières (en général la veille au soir du vendredi ou le vendredi), souvent dans leurs propres mosquées. Au-delà d'un rôle religieux, mais aussi caritatif (ou de redistribution économique locale), les confréries offrent des lieux spécifiques de sociabilité en ville comme à la campagne, d'abord entre maître et disciples, mais également vers une large frange de sympathisants.

Les confréries se rassemblent entre elles au sein d'un Conseil suprême de quinze membres, dont dix élus et cinq représentants d'al-Azhar et des ministères des Waqf, de la Culture, de l'Intérieur et du Développement local. L'Etat entend contrôler ainsi ces confréries qui sont aussi de puissants lobbies, eux-mêmes capables d'intervenir sur l'Etat¹. Elles sont les ramifications et subdivisions des six grands ordres soufis qui se répartissent aujourd'hui la mystique égyptienne organisée : la Ahmadiyya, la Burhaniyya, ainsi que la Rifâ'iyya et la Qâdiriyya, qui montrent toutes quatre une continuité d'organisation remontant à l'époque mamelouke ; à ces ordres il faut ajouter la

1. Par ailleurs, ne sont officiellement enregistrées par ce Conseil censé superviser les activités des confréries que 70 d'entre elles sur les 120 recensées. Ces données datent des années 1980 (Chih, 1994), mais en 2009 le Conseil suprême n'en reconnaît que 72. « On veut à tout prix montrer le vrai visage du soufisme et supprimer la superstition et les pratiques excessives auxquelles on assiste durant les mouleds et qui éloignent la foule de l'esprit authentique de cette philosophie », confie un membre du Conseil. Au cours des dernières années, bien que le conseil ait reçu plusieurs demandes pour la création de nouvelles confréries, onze seulement ont été acceptées pour des raisons religieuses et sécuritaires à la fois" (Darwich, 2009).



Transe la nuit pendant un *dhikr* au mouled Sayyeda Zeynab, au Caire (V. Battesti, septembre 2003).

Châdhiliyya et la Khalwatiyya, et, dans une bien moindre mesure, un septième ordre, la Naqchabandiyya. Seules deux de ces confréries sont nées en Egypte : ordres ruraux basés originellement dans le Delta, Ahmadiyya et Burhaniyya ont, par la suite, connu un développement extraordinaire qui leur assure une présence sur l'ensemble du territoire égyptien (Luizard, 1990). Les confréries semblent bénéficier d'une recrudescence d'activité ces dernières années, mais il n'empêche que le discrédit est jeté sur elles par de nouveaux ou revigorés promoteurs religieux, notamment les salafistes, même dans les campagnes ("Les soufis sont dans l'erreur", entend-on en 2009 à Siwa).

Dans la vie publique, politique et sociale de l'Egypte contemporaine, la référence à l'islam est incontournable, la piété démonstrative. Dans l'espace public dominant des discours normatifs sur ce que devraient être les bonnes pratiques religieuses, stigmatisant les pratiques populaires, qui constituent peut-être pourtant l'essence d'une culture partagée. Ces expressions religieuses populaires sont



acculées à la réforme par diverses voix d'autorités – intellectuels, pouvoir, milieux éduqués –, zèle d'affichage d'une Égypte moderne ou zèle orthodoxe réformiste. *Zâr*, *ziyâra* et *mûled* sont les pratiques populaires les plus décriées, progressivement réduites au statut d'une sous-culture dévalorisée, reléguée au rang des superstitions, expliquée par l'analphabétisme... ou cristallisée (et tolérée) comme folklore (voir le chapitre "Musique et usages sociaux de la culture", p. 1035). Qu'une large majorité de la population y participe ne semble pas relever d'un paradoxe. Pour autant, les Égyptiens s'en arrangent, dans la vie privée comme dans la vie publique ; la "réislamisation" de la société égyptienne est moins un retour de l'islam que la saturation par le référent religieux de la sphère publique qui n'étouffe pas la variété des pratiques des musulmans d'Égypte, qui se renouvellent au gré des changements sociaux.

VINCENT BATTESTI



POUR EN SAVOIR PLUS



- DIGARD Jean-Pierre, 1978 : "Perspectives anthropologiques sur l'islam", *Revue française de sociologie*, vol. 19, n° 19-4, "Ethnologie et fait religieux", p. 497-523 [en ligne : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1978_num_19_4_6649].
- DRIESKENS Barbara, 2008 : *Living with Djinnns : Understanding and Dealing with the Invisible in Cairo*, Saqi Books, Londres/Beyrouth.
- HARFOUCHE Saja, 2002 : "Le zâr. Musiques et possession en Égypte", mémoire de maîtrise, université Paris-IV Sorbonne, Paris [en ligne : <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00511835>].
- MAYEUR-JAOUEN Catherine, 2004 : *Histoire d'un pèlerinage légendaire en islam. Le mouled de Tantâ du XIII^e siècle à nos jours*, Aubier, Paris.
- MAYEUR-JAOUEN Catherine, 2005 : *Pèlerinages d'Égypte. Histoire de la piété copte et musulmane, XV^e-XX^e siècles*, Editions de l'EHESS, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

- AZURI L., 2006 : "Debate over the status of Shi'ites in Egypt", *Inquiry and Analysis*, n° 311, décembre, The Middle East Media Research Institute (MEMRI) [en ligne : <http://www.memri.org/report/en/0/0/0/0/0/1804.htm>].



- BATTESTI Vincent, 2009 : "Ambiances sonores du Caire : proposer une anthropologie des environnements sonores", *Les Cahiers du GERHICO*, n° 13, "Accords et à cris. Etudes pluridisciplinaires sur la sonorité. Journées d'études, Poitiers, décembre 2007", p. 35-49 [en ligne : <http://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00341934>].
- BEN NÉFISSA-PARIS Sarah, 1991 : "Zakât officielle et zakât non officielle aujourd'hui en Egypte", *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, première série, n° 7, p. 105-120 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1163.html>].
- CALAN Ségolène de, 2004 : "Tranes de l'ombre", *La Revue d'Egypte*, mars [en ligne : <http://www.mafhoum.com/press7/187C33.htm>].
- CHIH Rachida, 1994 : "Appropriation religieuse et sociale de l'espace. Une confrérie soufie en Haute-Egypte, au xx^e siècle", *Annales islamologiques*, vol. 1994, n° 28, p. 195-213 [en ligne : http://www.ifao.egnet.net/anisl/AnIsl028_art_07.pdf].
- DARWICH Dina, 2009 : "Soufisme. Les réseaux de l'initiation", *al-Ahram Hebdo*, n° 749, semaine du 14 au 20 janvier 2009 [en ligne : <http://hebdo.ahram.org.eg/Arab/Ahram/2009/1/14/doss0.htm>].
- DRIESKENS Barbara, 2006 : "L'art de le dire. Une réflexion méthodologique sur les histoires de djinns et autres sujets" [trad. Vincent Battesti], in Battesti V. et Puig N. (dir.), *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, troisième série, n° 3, "Terrains d'Egypte, anthropologies contemporaines" [en ligne : <http://ema.revues.org/index1078.html>].
- FARAG Iman, 2009 : "Querelle de minarets en Egypte. Le débat public sur l'appel à la prière", *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 125, "Les mosquées. Espaces, institutions et pratiques", p. 47-66.
- GHEITH Chahinaz, 2005 : "L'appel de la baraka", *al-Ahram Hebdo*, mercredi 5 octobre 2005, "Nulle part ailleurs" [en ligne : <http://hebdo.ahram.org.eg/arab/ahram/2005/10/5/null0.htm>].
- GUIBAL Claude, 2007 : "La Mecque, un business lucratif", *Libération*, 20 décembre 2007 [en ligne : <http://www.liberation.fr/jour/0101118164-la-mecque-un-business-lucratif>].
- HAENNI Patrick, 1996 : "Libéralisme et libéralités chez les entrepreneurs égyptiens. Eléments pour une sociologie de la dépense", *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, première série, n° 25, p. 69-84 [en ligne : <http://ema.revues.org/index834.html>].
- HARFOUCHE Saja, 2002 : "Le zâr. Musiques et possession en Egypte", mémoire de maîtrise, université Paris-IV Sorbonne, Paris [en ligne : <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00511835>].
- JOMIER Jacques, 1977 : "La culture musulmane aujourd'hui", in Aulas, M.-C. et al. (dir.), *L'Egypte d'aujourd'hui. Permanence et changements, 1805-1976*, Editions du CNRS, Paris.

- LEBON Aymé, 2006 : “Le saint, le cheikh et la femme adultère. Courrier du cœur adressé à l’imam al-Shâfi’î au Caire”, in Battesti V. et Puig N. (dir.), *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, troisième série, n° 3, “Terrains d’Égypte, anthropologies contemporaines” [en ligne : <http://ema.revues.org/index1722.html>].
- LUIZARD Pierre-Jean, 1990 : “Le soufisme égyptien contemporain”, *Egypte/Monde arabe*, CEDEJ, Le Caire, première série, n° 2, “Médiateur et métaphores 1”, p. 36-94 [en ligne : <http://ema.revues.org/index218.html>].
- MADGEUF Anna et CHIFFOLEAU Sylvia (dir.), 2005 : *Les Pèlerinages au Maghreb et au Moyen-Orient. Espaces publics, espaces du public*, Institut français du Proche-Orient, Beyrouth.
- MAYEUR-JAOUEN Catherine, 2004 : *Histoire d’un pèlerinage légendaire en islam. Le mouled de Tantâ du XIII^e siècle à nos jours*, Aubier, Paris.
- MAYEUR-JAOUEN Catherine, 2005 : *Pèlerinages d’Égypte. Histoire de la piété copte et musulmane, XV^e-XX^e siècles*, Editions de l’EHESS, Paris.
- OBADIA Lionel, 2009 : “La religion populaire : un concept anthropologique?”, actes (provisoires) du colloque Religions populaires et nouveaux syncrétismes, université de La Réunion, 14-15 mai 2009 [en ligne : http://www.anthropologieenligne.com/pages/col_religions_pop_Obadia.html].
- RODINSON Maxime, 1976 : “Situation, acquis et problèmes de l’orientalisme islamisant”, in Moniot H. (dir.), *Le Mal de voir. Ethnologie et orientalisme, politique et épistémologie, critique et autocritique...*, 10/18, Paris, Cahiers Jussieu/2-université de Paris-VII, p. 242-257.
- RODINSON Maxime, 1980 : *La Fascination de l’islam*, Editions François Maspero, Paris, coll. “Petite collection Maspero”.
- RODINSON Maxime, 1996 : “De l’islam et des musulmans” [interview], in Lefort B. (dir.), *Présence des religions. Cahiers d’Europe, Cultures, sociétés, politiques*, automne-hiver 1996, n° 1, Editions du Félin, Paris, p. 165-176.
- STEWART Devin J., 1996 : “Popular shiism in medieval Egypt : vestiges of Islamic sectarian polemics in Egyptian Arabic”, *Studia Islamica*, n° 84, p. 35-66.



ISLAMISME ET ISLAMISATION : COURANTS ET TENDANCES

L'islamisation, ou le regain de visibilité des pratiques et valeurs imputées à l'islam, en Egypte ces trente dernières années est indubitable. Elle se repère dans la diffusion de nouvelles éthiques (la charité, la pudeur) comme dans la mise en place de nouvelles sociabilités (les "salons islamiques" en vogue au sein de la bourgeoisie cairote, les groupes dévotionnels sur les campus), dans l'apparition de nouveaux marqueurs d'islamité (les différentes formes de foulard, la tenue salafiste¹) ou encore dans l'invention de nouveaux rites pieux (les mariages islamiques, les petites fêtes du *hijâb* entre sœurs célébrant l'adoption du voile islamique par l'une d'entre elles). L'affirmation des Frères musulmans sur les différentes scènes électorales apparaît alors comme la concrétisation politique ou le catalyseur de ces mutations.

L'islamisation est trop diverse pour être forcée dans une grille explicative unique : revanche identitaire, retour de la tradition, quête d'autonomie culturelle... Il est néanmoins possible d'en faire l'état des lieux, de dresser un inventaire des forces en présence et de décrire les tendances lourdes affectant le religieux militant ou ordinaire dans l'Egypte d'aujourd'hui.

La confrontation entre les forces sécuritaires du régime et le mouvement de la Jamâ'a islâmiyya entre 1992 et 1997 dans les provinces

1. Le salafisme est un mouvement de retour aux sources. Il se propose d'épurer la pratique religieuse de tout apport postérieur à la religiosité telle qu'elle s'est agencée dans les premiers temps de l'islam. Le salafisme se caractérise ensuite par sa dépendance idéologique forte par rapport aux ulémas du royaume saoudien.



du Sud et, de manière ponctuelle, dans la capitale, constitue un point de départ pour comprendre les tendances et les courants actuels de l'islamisation en Egypte. Elle a en effet contribué à établir les trois événements majeurs de l'islamisation contemporaine : la défaite idéologique de la mouvance jihadiste et sa relégation à la périphérie ; la banalisation politique et la restauration autoritaire des Frères musulmans ; l'ouverture d'une scène post-islamiste dégagée du politique et ouverte parfois au syncrétisme culturel.

L'ISLAMISME ET L'OPTION ARMÉE : ENTRE RÉVISIONNISME ET RESTRUCTURATION AUX MARGES

En Egypte, la violence islamiste est désormais résiduelle et n'est plus portée par un mouvement social ni défendue politiquement ou idéologiquement par un acteur local. Deux dynamiques marquent le rapport de l'islamisme à la violence armée. Tout d'abord, les révisions idéologiques menées par les deux acteurs jihadistes égyptiens, le Harakat al-jihâd et la Jamâ'a islâmiyya. Ensuite, l'apparition d'un nouveau foyer jihadiste au Sinaï.

Le Jihâd comme la Jamâ'a islâmiyya ont fait leur aggiornamento idéologique. Ils condamnent désormais la violence et étayent théologiquement leurs nouvelles positions. Les deux grandes organisations qui ont porté le combat islamiste sur le terrain de la violence dans les années 1980 et 1990, la Jamâ'a islâmiyya, vaste organisation populiste qui contrôla villages et quartiers pauvres des grandes villes, et le Jihâd, groupe radical plus élitiste et porté sur l'attentat plutôt que sur la création de territoires islamisés, ont renoncé à la violence. Le renoncement, stratégique dès 1997, consacré par l'épuisement de la confrontation armée, devient un renoncement doctrinal dès 2002 pour la Jamâ'a islâmiyya. A partir de cette année-là, ses leaders historiques se mettent à publier une série de plus de vingt ouvrages réfutant les arguments théologiques qui justifiaient la rébellion contre l'Etat et théorisant le renoncement à l'option armée dans la relation avec celui-ci. Ce travail intellectuel alla de pair avec plusieurs vagues de libérations massives, par l'Etat, de militants emprisonnés. Cette reconversion fut suivie en 2007 par celle du Jihâd lorsque l'ancien leader du mouvement, Sayyed Imâm al-Charîf, transféré du Yémen vers les

prisons égyptiennes, publia des documents allant dans le même sens, condamnant la pratique de l'attentat suicide contre des touristes, renonçant au concept de *dhimmi*¹ pour gérer la question copte, etc.

Les espoirs que fondent ces évolutions, dont on attend qu'elles deviennent de véritables pare-feu à la nouvelle violence jihadiste, ne doivent pas être exagérés tant ces révisionnismes d'un jihadisme ancien, ancré dans l'espace de l'Etat-nation, semblent impuissants à endiguer un jihadisme mondialisé fonctionnant par émulation à partir du modèle d'al-Qaïda.

Du coup, il n'est pas surprenant qu'au même moment se reconstitue une nouvelle tradition jihadiste dans le Sinaï. On lui doit plusieurs attentats récents, les plus meurtriers de l'histoire de la lutte armée en Egypte : attentats de Taba en octobre 2004 (34 morts), de Charm el-Cheikh en juillet 2005 (plus de 70 morts), attaque contre un bus de la Force multinationale d'observation (MFO) dans le nord du Sinaï en août 2005, attentats de Dahab en avril 2006 (23 morts, 62 blessés).

Les responsables de ces actes rallument sans aucun doute le flambeau du jihadisme. Pourtant, entre les luttes armées de la Jamâ'a islâmiyya et du Jihâd et ces nouveaux jihadistes, les éléments de rupture l'emportent sur les lignes de continuité. Sociologiquement d'abord, le nouveau jihadisme recrute au sein de populations bédouines en situation de rejet de l'Etat, et non d'acteurs issus le plus souvent des secteurs modernes de la société et visant au contraire la prise de l'Etat. Idéologiquement ensuite, ce nouveau jihadisme doit être pensé comme le produit d'une émulation à partir du modèle d'al-Qaïda (attentats spectaculaires, cibles internationales) dans un contexte de contiguïté géographique avec la Palestine et de confrontation avec l'Amérique, et non pas comme un mode de confrontation avec le régime égyptien ayant pour enjeu le contrôle ou la réforme de l'appareil d'Etat.

La tradition jihadiste, historique, qui s'affirmait en se situant par rapport à ce centre que forme l'Etat, s'efface en renonçant à la violence et fait place à une autre, prospérant dans la mondialisation et dans les espaces de déshérence de l'Etat. Ce nouveau jihadisme

1. Le *dhimmi* est un statut juridique attribué aux chrétiens et aux juifs sous un ordre politique islamique. Il en découle, de façon variable suivant les époques et les lieux, certains droits (la protection), certains devoirs (un régime spécifique d'impôt) et certains interdits (l'intégration aux structures, militaire et politique, de pouvoir).

souligne aussi l'incapacité d'al-Qaïda, le modèle, à dépasser le niveau de cellules isolées et à s'imposer en véritable mouvement social à l'instar de la Jamâ'a islâmiyya vingt ans plus tôt.

L'UTOPIE CHAHUTÉE ET LA BANALISATION DES FRÈRES MUSULMANS

Un second point fort définissant les formes contemporaines de l'islamisation en Égypte est la banalisation de l'islamisme. Elle résulte du redoublement – et de l'usure corrélative – du grand récit islamiste par une *praxis* marquée par l'adaptation au réel. L'internationalisme, prémisses de la restauration du califat, se brise sur la logique de l'Etat-nation : les thèmes du grand récit islamique certes se maintiennent (la restauration du califat, la reconquête identitaire, l'alternative de civilisation), mais leurs contenus sont malmenés par les syncrétismes que facilitent les flux culturels démultipliés par la globalisation, auxquels les islamistes n'échappent pas.

LE SOUFFLE COURT DE L'INTERNATIONALISME ISLAMISTE DES FRÈRES MUSULMANS

La banalisation se repère en premier lieu dans l'usure d'un vieux rêve, celui de la "guidance du monde" (*ustâdhiyya al-'âlam*) chère à Hassan al-Banna (1906-1949, instituteur égyptien fondateur des Frères musulmans), un internationalisme bien vite bousculé par le jeu des intérêts nationaux. Créée en 1982, l'organisation internationale des Frères (*al-tanzîm al-duwalî*) voulait cristalliser ce rêve et continuer une forme d'internationalisme motivée par les itinéraires d'exil des leaders du mouvement des Frères musulmans dans les pays du Golfe ou en Europe et par le renforcement dans l'ensemble de la région de mouvements islamistes de même obédience.

Pourtant, les secousses géopolitiques successives dans la région au cours des années 1990 et suivantes montrèrent que l'utopie internationale ne peut résister à la *realpolitik* nationale des différents mouvements se situant dans l'héritage de Hassan al-Banna. Ainsi, la première guerre du Golfe a virulemment opposé les organisations des Frères musulmans de la péninsule aux leaders islamistes égyptiens ou palestiniens sur la

conduite à tenir face à la nouvelle présence américaine : les Frères koweïtiens étaient pour une intervention militaire, les Frères égyptiens en revanche s'y opposaient. Après la chute de Saddam Hussein, la participation des Frères musulmans irakiens au gouvernement intérimaire de Paul Bremer fut réprouvée par les Frères égyptiens, alors que leurs homologues irakiens, plus pragmatiques, y voyaient une opportunité politique. La montée de la question chiite va aussi diviser les Frères entre ceux qui sont directement confrontés à des pro-Iraniens et ceux pour lesquels la question chiite reste plus lointaine. C'est ainsi que, depuis la guerre de 2006 et plus encore l'assaut coordonné contre Beyrouth ouest par les combattants du Hezbollah, la Jamâ'a islâmiyya libanaise privilégie toujours plus clairement la solidarité communautaire avec les alliés de l'Amérique (le "courant du Futur") au détriment d'une stratégie d'axe islamiste transconfessionnel avec les chiites préconisée par les dirigeants des Frères égyptiens.

Ainsi, en raison de la réaffirmation du fait national autant que de la confiscation par les Egyptiens de la direction de l'organisation internationale, des décisions stratégiques aussi importantes que la candidature en avril 1998 de Mahfoudh Nahnah à la présidentielle algérienne furent gérées sans consultation de l'organisation internationale. Celle-ci perdit progressivement toute capacité d'influence.

ENTRE MÉTISSAGE ET "EFFETS DE CHAMP"

La banalisation se manifeste en second lieu par le contournement de la norme religieuse. Celle-ci découle des "effets de champ" qui commencent à agir lorsque l'activisme se met en relation ostensible avec la réalité d'autres mondes (les parlements, la culture de masse, les modèles culturels extérieurs). Ainsi, un entrepreneur islamiste recrute sur un critère de solidarité militante, mais doit composer avec l'exigence de compétence, laquelle n'est pas nécessairement en adéquation avec la ferveur religieuse. Un chanteur d'hymnes islamistes dans un mariage – fût-il islamique – ne peut plus se contenter de paroles martiales et doit faire – même mal – un minimum dans la romance. Sur la scène politique, l'"effet de champ", c'est avant tout l'imposition de la grammaire de l'Etat-nation sur les solidarités politiques censées découler de la commune appartenance à l'*Oumma* (la communauté des musulmans). Au Parlement, un député islamiste

tend à se comporter comme un islamiste, mais aussi comme un député, ce qui peut casser l'unité idéologique. Par exemple, sur les questions à enjeux sociaux, les députés du mouvement (non autorisé mais toléré) des Frères musulmans élus dans les circonscriptions ouvrières tendent à voter "à gauche", ceux de circonscriptions aisées "à droite" (voir le chapitre "La vie politique locale : les *mahalliyât* et le refus du politique", p. 343).

Par ailleurs, c'est sans doute l'ouverture de la culture politique islamiste à des conceptions non religieuses qui entraîne un renoncement à la référence islamique. Dans le discours politique, à force de chercher un contenu à la démocratie musulmane, on finit par se passer de l'épithète, comme Abdel-Meneim Abou al-Foutouh, membre du Bureau de la guidance des Frères (ainsi nomme-t-on leur comité directeur) qui plaide désormais pour une conception non islamisée de la démocratie. Les théories du management islamique n'ont pas convaincu non plus, et finalement le projet d'islamisation de ce champ est abandonné. Plus globalement, dans le prolongement de cette ouverture de la militance islamiste au monde, le besoin de thématiques concrètes sans montages boiteux s'est fait sentir : écologie, management, antimondialisation, développement alternatif éveillent l'intérêt sans que la nécessité de les indexer au religieux s'impose encore réellement. C'est du coup la vision totalisante du projet islamique (*chumûliyya al-fahm*) qui est contestée par la *praxis*.

LA RESTAURATION AUTORITAIRE AU SEIN DES FRÈRES MUSULMANS

Il y a donc, au sein des Frères musulmans, une tendance libérale faite de "briseurs d'utopie", cadres politiques pragmatiques prêts à certaines ouvertures sur la modernité politique occidentale, ou activistes intermédiaires lassés d'une militance étouffante et cherchant à la fois un engagement plus individualisé et une décrispation de la relation à l'Occident. Ceux-ci ont eu leur heure de gloire lors du "printemps du Caire" en 2005 – large vague contestataire, menée notamment par le groupe Kifâya (voir les chapitres "Débats intellectuels et intellectuels en débat", p. 1105, et "La presse à l'épreuve des weblogs", p. 953). Leur influence déclina par la suite.

En effet, la continuation des campagnes d'arrestations de Frères après le printemps du Caire et les remaniements de la Constitution

en 2007 destinés à consolider l'autoritarisme du régime ont convaincu que l'espoir d'une ouverture politique était vain. Cette reprise en main du champ politique par le régime de Hosni Moubarak se double alors d'une reprise en main du mouvement des Frères musulmans par une aile conservatrice, basée sur une alliance entre une tendance salafiste et le courant dit "de l'organisation" (*tayyâr al-tanzîm*), ainsi nommé en raison du primat qu'il accorde au recrutement et à la conservation de l'appareil militant. Progressivement, le mouvement est épuré des idées libérales défendues par les cadres politiques pragmatiques, et leurs promoteurs sont marginalisés. Seul Abdel-Meneim Abou al-Foutouh les représente aujourd'hui au sein du Bureau de la guidance des Frères.

Deux coups majeurs vont être portés aux libéraux. Le premier est le programme politique du mouvement des Frères musulmans de 2007. Ses deux innovations principales, par rapport à la plate-forme politique exposée dans le programme de réformes de 2004, sont l'interdiction faite aux femmes et aux coptes de se présenter à la présidence et le projet d'instauration d'un conseil d'ulémas qui veillerait à la conformité de la législation à la *charî'a*. Le second coup, ce sont les élections internes du Bureau de la guidance, au printemps 2008, qui parachèvent le processus de mise à l'écart des réformateurs. Les cinq nouveaux membres élus sont tous des conservateurs.

Ce courant conservateur est formé de la convergence de vues entre deux tendances. D'une part, le "courant de l'organisation", courant d'introversión politique, concentré sur le contrôle et la survie de l'appareil, marqué par une expérience de la clandestinité et peu enclin aux engagements politiques et sociaux. D'autre part, le courant salafiste, qui s'est constitué progressivement depuis les années 1970 à l'intérieur des structures des Frères musulmans. Celui-ci plaide également pour un retrait de la sphère politique formelle, mais pour des raisons doctrinales. Il est en phase d'ascension, suffisamment pour que l'on parle, en interne, de "salafisation" (*tasalluf*) des idées des Frères. Il domine en effet les sections les plus influentes du mouvement, comme la section de la prédication (*qism al-da'wa*) ou la section de la formation (*qism al-tarbiyya*).

Face à ce courant conservateur existe une mouvance libérale favorable aux engagements dans les mouvements de contestation, aux alliances politiques avec des forces non islamistes, à plus de transparence interne et à une relative ouverture à des savoirs non islamiques.

Aux deux niveaux des idées et des alliances concrètes, cette mouvance est, quant à elle, dans une ligne d'extraversion politique.

On trouve dans cette mouvance, toujours plus marginalisée, deux principaux acteurs : d'une part, les cadres pragmatiques, socialisés politiquement durant les expériences parlementaires et syndicales des années 1980 et 1990, et souvent influencés par les compagnons de route plus ouverts comme Tariq al-Bichri, Mohammed Sâlim al-'Awâ ou Abdelwahhâb al-Messîrî. D'autre part, un nouvel esprit militant, lequel, influencé par la philosophie "dégraissante" du néomanagement, cherche à alléger l'organisation, à assouplir les formes de l'engagement, à démocratiser la structure militante. Idéologiquement, ce courant est avant tout anti-salafiste.

L'OUVERTURE D'UNE SCÈNE POST-ISLAMISTE

Le troisième point fort de l'islamisation contemporaine de l'Égypte est le produit de la répression dans le vivier islamiste toutes tendances confondues. Celle-ci a favorisé les expressions du religieux qui ne sont pas directement attachées à un projet de participation politique ou de prise du pouvoir. Cela conduit à intensifier les rivalités sur une scène islamique toujours plus concurrentielle, marquée par la dépolitisation, la minoration des composantes identitaires, l'articulation sur les mécanismes du marché, mais aussi le raidissement idéologique. C'est le post-islamisme.

LA PRÉDICATION MANAGÉRIALE

Tout d'abord, on observe à nouveau la présence d'un courant poussant à l'extraversion culturelle. On trouve dans ce courant des prédicateurs comme Amr Khaled, qui fut le premier à rompre avec le style austère ou militant de la prédication traditionnelle (voir le chapitre "La jeunesse : une réalité massive, une catégorie émergente", p. 731). En lieu et place, il développe un modèle de religiosité moins fondé sur la peur que sur l'amour de Dieu et il tend toujours plus à inscrire sa prédication dans le monde et les valeurs de la culture de masse.

Son public, ce sont d'abord "les jeunes". Sa technique de prédication, c'est avant tout le talk-show. Son modèle de religiosité est un

conservatisme tempéré, opposé au salafisme, une religiosité qui valorise au contraire l'autonomie de la personne et une vision détendue de la relation à l'Occident. Par exemple, sa dernière émission, lancée en mars 2007, s'intitule "Appel à la coexistence". Il plaide pour l'importation dans le monde arabe de valeurs dont le noyau normatif est celui du discours managérial américain : l'innovation, l'inventivité, la gestion efficace du temps, l'excellence, l'ouverture. Il s'inscrit dans un imaginaire fondé sur le monde de l'entreprise, qu'il présente dans un vocabulaire islamique.

Cet imaginaire va lui permettre de promouvoir un véritable mouvement social, mobilisant dans l'ensemble du monde arabe des centaines de milliers de personnes, principalement des jeunes des classes moyennes, autour d'une cause commune : le développement économique et social du monde arabe. On y retrouve des déçus de l'expérience islamiste et d'autres personnes réticentes à passer par le chemin de la militance politique. Beaucoup de femmes sont également présentes.

EN PASSANT PAR LA CULTURE DE MASSE

La courte histoire sociale du *hijâb* illustre à sa manière ce qui se trame dans ce décrochage de l'islamisation et de l'islamisme. Le *hijâb* a été promu dans un premier temps par les étudiantes islamistes soucieuses d'affirmer leur foi et de se distinguer d'un modèle sécularisé de féminité. Elles voulaient aussi se différencier d'une piété traditionnelle ; dans cette perspective, le *hijâb* est alors subjectivement vécu comme une marque de modernité, affirmant une rupture avec, notamment, la *tarha*, le voile traditionnel de certaines de leurs mères.

Cette tendance ne dura pourtant pas. Le *hijâb* effectivement se généralisa, mais perdit, chemin faisant, son sens initial. Au fur et à mesure de son expansion dans la société égyptienne, il se réconcilie avec l'Occident, s'ajuste aux canons de la mode internationale. La commercialisation se fait par des circuits toujours plus éloignés des cercles islamistes. Le *hijâb* perd *in fine* sa qualité de marqueur (de moralité ou d'engagement). Une logique de surenchère sur la pudeur (le passage du *hijâb*, voile ne couvrant pas le visage, au *niqâb*, voile intégral, par exemple) peut alors se mettre en place, susceptible d'être lue soit comme un processus de radicalisation de la religiosité, soit comme une conséquence



de la perte du sens premier conféré à ce marqueur de l'islamisation, à l'instar du sort réservé à la *zebîba*, cette marque de piété sur le front née lors de la friction avec le sol lors de la prière¹. (Voir le chapitre "Pratiques et vécus d'un islam populaire égyptien", p. 867.)

Fin de l'obsession identitaire (soit le fait d'affirmer par le religieux une volonté de singularisation et de mise à distance de l'Occident), articulation aux réalités de la globalisation, recomposition par le marché et le consumérisme : plusieurs marqueurs sociaux de l'islamisation suivent le même sort. On pense par exemple au *nachîd*, ce genre musical mélangeant psalmodies religieuses et esprit militant, inventé par les groupes islamistes au début des années 1970. Sur les campus et lors de leurs camps de week-end, ils s'inspiraient des écrits des militants en prison, repris sous forme d'hymnes, vantaient le *jihâd*, le martyre, l'héroïsme, et condamnaient l'arbitraire du pouvoir. Pendant une décennie, comme pour le foulard à ses débuts sur les campus, on était bien dans le tout-politique : paroles militantes centrées sur la critique de l'Etat, absence d'instruments de musique, considérés comme illicites. A peine tolérait-on le *duff*, ce petit tambourin. Cela dura jusqu'au milieu des années 1980. Par la suite, sous l'influence des hymnes islamo-nationalistes durant l'Intifâda, la mise en musique du *nachîd* commença : tambourins, puis batterie et enfin synthétiseur. Dès la seconde moitié des années 1990, les groupes se professionnalisèrent, la gamme des instruments utilisés s'étendait, les performances commencèrent à se faire contre rétribution. Quant aux groupes, ils pénétrèrent le marché des cassettes et se banalisaient en entrant dans une logique de concurrence avec les stars de la pop égyptienne, lesquelles ne cessèrent, de leur côté, de renforcer leur inscription dans le religieux. Progressivement, à l'instar du *hijâb*, la charge politique s'estompa à mesure que le *nachîd* se mit au diapason des rythmes du monde.

LA DÉPOLITISATION DURE : LES SALAFISMES ÉGYPTIENS

Il y a un autre chemin de décrochage de l'islamisation par rapport à l'islamisme, c'est la montée du salafisme, un modèle de religiosité

1. Voir par exemple http://doc.rero.ch/lm.php?url=1000,41,4,20070111095158-ZS/mem_KreilA.pdf.



rigoriste importé d'Arabie saoudite, mais se développant aujourd'hui toujours plus selon une logique et des opérateurs bien locaux.

Le salafisme est devenu un courant dans les années 1970. Les Jamâ'ât islâmiyya, des groupes militants peu structurés ayant émergé à l'occasion de l'ouverture faite aux islamistes par le président de l'époque, Anouar al-Sadate, étaient en effet en quête de repères idéologiques. Ils vont alors puiser, d'une part, dans les écrits des Frères les plus inscrits dans une perspective révolutionnaire, comme ceux de Sayyed Qutb ou d'Abî al-A'lâ al-Mawdûdî. Ils vont se nourrir, d'autre part, des références du salafisme saoudien (comme les cheikhs bin Baz et al-Uthaimin) ou égyptien (comme le cheikh Abdel-Rahmân Abdel-Khâliq).

Le salafisme s'est constitué comme tendance spécifique plus tard, dans la réaction à l'absorption des Jamâ'ât islâmiyya par les Frères musulmans. C'est Alexandrie qui constitue jusqu'à aujourd'hui le pôle central du salafisme égyptien, mené par des cheikhs tels que Mohammed Ismâ'il al-Muqaddam, Ahmed Farîd ou Ahmed Hatîba.

Ce n'est que dans un troisième temps qu'ont commencé à progresser des cheikhs plus liés au salafisme saoudien, des cheikhs du courant madkhaliste ou adeptes des cheikhs Hâdi al-Wâd'î ou al-Jâmî, connu pour son apolitisme (ces cheikhs défendent une posture d'allégeance quasi totale au pouvoir) et jouissant du coup d'une marge de tolérance importante de la part du régime.

Finalement, un quatrième courant salafiste émerge actuellement, un courant de prédicateurs égyptiens souvent présents de longue date sur la scène nationale, mais qui ont pu reprendre une certaine vigueur grâce aux chaînes satellite salafistes qui s'accaparent une part importante de l'audience égyptienne depuis 2006. Parmi les plus importantes, on note les chaînes al-Majd, al-Nâs et al-Rahma. Le discours est là aussi exclusivement focalisé sur les rites et détaché de toute question ayant trait à la chose politique.

Le salafisme est la principale force agissante sur la scène post-islamiste. Apolitique de vocation, même s'il est plus rigoureux idéologiquement, il bénéficia d'une tolérance accrue de la part du régime de Moubarak et il recrute dans toutes les classes sociales en zones urbaines comme rurales. Il est la force religieuse dominante dans les quartiers pauvres et jouit aussi d'une influence non négligeable au sein de l'élite.

ENTRE L'ASPIRATION VERS LE MONDE ET LA RÉAFFIRMATION DU RELIGIEUX PUR

Les Frères musulmans ont évolué. Une tendance politique démocratique s'est affirmée, avant de reculer à nouveau sous les coups croisés de la répression du régime et de leur mise en quarantaine en interne par les conservateurs. Quant à la nouvelle génération de Frères, la compétition est forte entre salafistes et libéraux. Mais le rapport de force est largement en faveur des premiers.

Hors des structures militantes, l'islamisation s'éloigne du politique. Elle peut s'éloigner des discours identitaires aussi et se mettre culturellement au rythme du monde, souscrire à une religiosité plus individualiste, ne rejetant pas une certaine part d'hédonisme. L'islamisation non seulement s'impose comme courant spécifique, mais irradie aussi de ses concepts les représentations religieuses des autres tendances.

A priori, on pourrait croire que ces diverses scènes religieuses sont régies par le conflit. Ce n'est pourtant pas le cas, car les tendances en question s'entrecroisent largement. Ainsi, le salafisme est traditionnellement "anti-Frères musulmans", mais cela n'empêche pas le renforcement d'un processus de "salafisation" des Frères. Et le salafisme n'est pas si impénétrable aux mécanismes du marché, comme en témoigne le fonctionnement des dernières chaînes satellite salafistes. De même, en retour, le salafisme possède une certaine influence auprès des adeptes d'Amr Khaled. Quant à la prédication managériale de ce dernier, elle influence une partie de la base des Frères et leur fournit les armes idéologiques pour contester le discours des salafistes.

La politisation de l'islam a souvent été présentée comme le sésame explicatif du radicalisme. Ces trois scènes de l'islamisation conduisent pourtant à renverser la perspective : c'est bien aujourd'hui l'exposition au monde en général et la politisation du religieux en particulier qui contiennent le plus fort potentiel de modération dans le champ de l'islamisation. Le marché comme le politique exposent les acteurs religieux au principe de réalité. Le politique leur impose l'ajustement au réel et le sens du compromis. Quant au marché, il pousse aux syncrétismes et signe le deuil de l'idéal de pureté. Tous deux "désabsolutisent". En réponse, le salafisme s'affirme comme une quête radicale de "religieux pur" sur un théâtre de l'islamisation qui résiste mal à la tentation du monde.

PATRICK HAENNI ET HUSAM TAMMAM



POUR EN SAVOIR PLUS

- ABDO Geneive, 2002 : *No God but God. Egypt and the Triumph of Islam*, Oxford University Press, Oxford.
- AL-'ANANI Khalil, 2007 : *Al-Ikhwân al-muslimîn fi Misr : chaykhukha tusari' al-zaman* [Les Frères musulmans en Egypte : une vieille organisation à l'épreuve de l'âge], Dar al-Churuq al-Dawliyya, Le Caire.
- AL-CHOUBAKI Amr, 2009 : *Azma al-Ikhwân al-muslimîn* [La crise des Frères musulmans], Centre d'études politiques et stratégiques d'al-Ahram, Le Caire.
- BAKER Raymond William, 2003 : *Islam without Fear : Egypt and the New Islamists*, Harvard University Press, Cambridge.
- FERRIÉ Jean-Noël, 2008 : *L'Egypte entre démocratie et islamisme. Le système Mubarak à l'heure de la succession*, Autrement/CERI, Paris.
- HAENNI Patrick, 2005 : *L'Islam de marché. L'autre révolution conservatrice*, La République des Idées/Seuil, Paris.
- TAMMAM Husam, 2006 : *Tahawwulât al-Ikhwân al-Muslimîn* [Les transformations des Frères musulmans], Madbouli, Le Caire.







LES COPTES : RENOUVEAU SPIRITUEL ET REPLI COMMUNAUTAIRE

LA BONNE SANTÉ DÉMOGRAPHIQUE DES COPTES, ÉGYP TIENS P A R M I LES ÉGYP TIENS

Un professeur musulman de l'Université du Caire confiait un jour d'un ton badin à un collègue copte : "Vous savez, mon cher, je me sens fort proche de vous. Votre grand-père était plus courageux que le mien et il est resté copte. Mon grand-père était plus intelligent que le vôtre et il est devenu musulman. Pour le reste, nous sommes également Egyptiens¹". Les coptes, chrétiens d'Egypte autochtones, rechignent à se considérer comme une minorité. Leur nom, *qibtî* en arabe (pluriel *aqbât*), n'est-il pas une forme abrégée du grec *Aiguptios*, Egyptien ? Ils font partie intégrante de la nation égyptienne, sont une part non négociable de son identité et de sa mémoire. Leur langue liturgique, la langue copte, venue du fond des âges, est le dernier avatar de celle des Egyptiens de l'époque pharaonique, parlée dans la vallée du Nil pendant plus de quatre millénaires. Qu'elle soit plus ou moins justifiée, la revendication d'un héritage de la civilisation pharaonique dans la culture copte est ainsi d'une portée significative. Les coptes constituent également, parmi les communautés chrétiennes du monde arabe, la plus importante en effectifs. Mais la question de leur nombre est âprement controversée. Les estimations, très divergentes, vont de moins de 6 % (selon les recensements officiels contestés) à plus de 10 % de la population égyptienne, soit entre 4,5 et 8 millions

1. Témoignage recueilli par C. Nuyt (1996).



d'âmes. Un tiers environ vit au Caire, où des quartiers connaissent une densité de chrétiens particulièrement forte, comme Choubra ou les nouvelles périphéries populaires d'Ezbet el-Nakhl et d'Imbaba. Ils sont peu nombreux dans le Delta, la majorité se trouve en Moyenne et en Haute-Egypte : on y trouve encore des bourgades presque entièrement peuplées de coptes. Dans la région d'Assiout, ils dépassent sans doute les 20 %; c'est là que les incidents avec les musulmans sont les plus fréquents et les plus violents, ce qui se comprend bien, sociologiquement parlant. Les coptes se rencontrent maintenant aussi dans des régions d'où ils étaient jadis absents, comme les oasis, la zone du canal de Suez et, tourisme oblige, la côte de la mer Rouge.

La proportion des coptes s'est sans doute érodée durant le xx^e siècle, en raison d'un solde naturel plus faible que celui des musulmans et, ces dernières décennies, d'une émigration légèrement supérieure¹, encore que ce soit dans une moindre mesure que chez les autres chrétiens du Proche-Orient. Une des forces de la communauté copte est néanmoins d'embrasser toute la palette des profils socio-économiques : les classes les plus favorisées, certes, avec de richissimes familles de capitaines d'industrie (les Sawiris, Ghabbour, Sami Sa'd, Ayoub, etc.) ou du négoce (les Stino, Bishara, Bibawi, etc.) et une haute bourgeoisie aux assises terriennes, souvent engagée dans la vie publique (les Ghali, etc.); une *middle class* de fonctionnaires, de professions libérales (avocats, médecins, pharmaciens), de commerçants (bijoutiers) et d'employés du tourisme; mais aussi une importante population rurale et un sous-prolétariat urbain (les fameux *zabbâlîn*, "chiffonniers du Caire", qui sont quelque 100 000), dont la natalité reste proche de celle des musulmans et qui n'ont pas les moyens d'émigrer. En chiffres absolus, les coptes n'ont en fait jamais été aussi nombreux qu'aujourd'hui, ce qui assure à leur communauté un potentiel de ressources humaines bien plus considérable qu'autrefois.

1. Les conversions à l'islam ont moins d'impact, qui toucheraient quelque 15 000 individus par an. Elles interviennent principalement lors de mariages mixtes, de divorces ou de remariages après divorce (le "converti" étant attiré par la législation musulmane plus laxiste en la matière), mais peuvent aussi être motivées par la perspective d'une promotion sociale ou d'un emploi.



Fin d'un mariage copte en l'église de Boutrosiya au Caire
(V. Battesti, juillet 2004).

JALONS DE L'HISTOIRE RÉCENTE D'UNE COMMUNAUTÉ EN PLEIN RENOUVEAU

LES DIFFICILES LENDEMAINS DE LA RÉVOLUTION

Cette vigueur démographique, conjuguée à une puissante conscience identitaire et à un étonnant revivalisme religieux, contraste avec la situation des autres chrétiens en terre d'islam. Pourtant, les lendemains de la révolution de 1952, dont aucun officier chrétien n'avait été partie prenante, s'étaient annoncés peu prometteurs pour les coptes. L'Eglise était déstabilisée par les conflits internes qui avaient secoué le patriarcat de Yûsâb II, accusé d'incompétence et de concussion, et finalement déposé en septembre 1955. Le siège patriarcal resta vacant durant plus de trois ans, en raison d'un débat interne virulent sur le mode d'élection du chef de l'Eglise. Ces turbulences s'inscrivaient dans un conflit vieux de plus d'un demi-siècle, qui

avait opposé le Maglis al-millî – le Conseil communautaire laïc, créé par l'État khédivial en 1874 – au pape¹ Cyrille V (1874-1927) et à ses médiocres successeurs (Carter, 1986). Un laïcat partagé entre les séductions de la modernité et un idéal de renouveau spirituel n'avait cessé de se confronter à un clergé immobiliste et parfois corrompu, dépourvu de charisme et largement déprécié.

Les lois nassériennes de réforme agraire et les nationalisations de banques et d'entreprises frappèrent de plein fouet les grands propriétaires terriens et la haute bourgeoisie coptes – cette dernière détenait notamment une position prépondérante dans les secteurs de la banque et des transports. Il s'ensuivit une première émigration assez limitée de nantis spoliés et aigris qui, aujourd'hui encore, forment le noyau dur de certaines communautés de la diaspora (Canada, États-Unis, Australie), dont ils attisent le discours excessivement agressif à l'endroit du pays natal. Le départ, plus massif celui-là, de plusieurs minorités "ethniques" (Grecs, Arméniens, Juifs, Italiens, Syriens...) engendra en outre chez les coptes le sentiment d'être désormais plus esseulés et exposés. La mise sous tutelle puis la confiscation de fait des *waqf*² chrétiens (1953, 1960, 1968) et la suppression (1955) des tribunaux ecclésiastiques – habilités jusque-là à intervenir en matière de statut personnel – avaient été ressenties comme des atteintes graves aux droits de l'Église et de la communauté, qui n'augurait rien de bon pour l'avenir.

La réduction sensible des coptes dans l'Administration et les ministères (notamment aux Finances et aux Transports, où ils représentaient auparavant entre 40 et 50 % des employés), leur exclusion progressive de certaines professions (ainsi l'enseignement de l'arabe, langue du Coran, ou la gynécologie) et de postes clés (recteurs d'université ou doyens de faculté, gouverneurs de province, généraux, ambassadeurs... aucun ambassadeur copte ne fut nommé entre 1952 et 1973) confirmaient ce sentiment, qu'illustrait aussi leur éviction du champ politique. Alors que, sous la monarchie, les coptes étaient bien représentés dans presque tous les partis et surtout au sein du Wafd, ce qui leur permettait même d'obtenir parfois un nombre de députés

1. Le chef de l'Église copte porte indistinctement le titre de patriarche ou celui de pape d'Alexandrie.

2. Biens de mainmorte, dont les bénéfices vont à des œuvres pieuses ou charitables.

proportionnellement plus important que leur poids démographique (avec un pic de 27 élus en 1942, soit un peu plus de 10 % des parlementaires), la mise hors course des formations politiques traditionnelles ne rendit désormais possible l'élection que de 2 ou 3 députés coptes (aucun en 1957 ni en 1995), ne représentant qu'entre 1 et 2 % des parlementaires. Pis-aller somme toute humiliant et peu appréciable, Nasser prit l'habitude à partir de 1964 de nommer 6 députés coptes parmi les 10 dont la Constitution lui réservait le choix ; par ailleurs se maintint la tradition, lancée par le roi Fouad I^{er}, de nommer au moins 2 coptes comme ministres du Cabinet. A partir de 1956, l'orientation de Nasser vers un socialisme panarabe mâtiné de relents islamistes avait accru encore le sentiment d'une intégration de plus en plus difficile des coptes dans l'Égypte nouvelle. Une infime minorité de coptes radicaux se mirent à rêver de chimères irrédentistes ; la majorité réalisait en tout cas que s'éloignait pour longtemps l'idéal d'une Égypte où, comme sur certains regrettés drapeaux du Wafd, le croissant embrasserait la croix.

*L'ŒUVRE D'UN PONTIFE CHARISMATIQUE :
CYRILLE VI (1959-1971)*

La première décennie du pouvoir de Nasser vit également l'avènement, en 1959, du pape Cyrille VI. Sa personnalité et son action allaient marquer durablement la réponse de la communauté copte à cette détérioration de son statut social, économique et politique. D'emblée, Cyrille VI s'attela à restaurer l'autorité patriarcale : il obtint notamment de Nasser en 1962 la dissolution du Maglis al-millî (il sera rétabli en 1973, mais avec des pouvoirs minimes), se posant ainsi comme le seul leader de la communauté. Il fut surtout à l'origine d'une véritable résurrection des rares et misérables monastères subsistants, qui, à son appel, se repeuplèrent avec une étonnante rapidité de jeunes moines instruits et enthousiastes. La portée de cette résurgence dépassait la seule vie interne de l'Église. C'est en effet au vivier monastique que Cyrille VI recourut pour donner corps à un épiscopat¹ à même de damer le pion à l'*intelligentsia* laïque

1. Les prêtres coptes étant mariés, les évêques, qui sont tenus au célibat, sont ordinairement choisis parmi les moines.

et d'assumer la direction de la communauté en ces heures où elle devait relever des défis inédits. En fait, Cyrille VI parvint à canaliser au profit de l'Eglise les fruits d'un retour aux sources né au début du siècle dans les milieux laïcs (les Ecoles du dimanche) et dont la hiérarchie s'était plutôt tenue à l'écart. La construction de la nouvelle cathédrale Saint-Marc, la plus vaste d'Afrique, et d'un impressionnant complexe patriarcal dans le quartier d'al-Abbassiyya, au cœur du Caire (1968-1969), apparut comme le symbole de cet élan insufflé à l'Eglise par un pape qui incarnait l'idéal de sainteté dont les coptes éprouvaient le besoin, pour renouer avec le temps héroïque des martyrs et se sentir protégés par un intercesseur privilégié. Un pape qui, en entretenant avec Nasser une complicité inattendue, parvint à rendre moins angoissantes aussi les inflexions pro-musulmanes du régime.

Le rôle personnel de Cyrille VI († 1971) dans le repositionnement communautaire copte a été capital. Ses ouailles ne s'y sont point trompées, qui, de son vivant déjà, le vénérèrent comme un saint, voyant en lui la figure emblématique d'un Renouveau traduit d'entrée de jeu par un extraordinaire surenchérissement spirituel : regain de ferveur populaire, églises pleines à craquer, fidèles très "cléricalisés", en ce sens qu'ils se montrent réceptifs, parfois jusqu'à la servilité, à la catéchèse de l'Eglise, succès d'une littérature religieuse pléthorique, multiplication des figures de sainteté et des miracles, ainsi que – et surtout – les "apparitions" de la Vierge Marie à Zeitoun, banlieue nord du Caire, en 1968 (Voile, 2004), prélude à quantité d'autres qui s'échelonneront jusque tout récemment (Cannuyer, 2007). Quel que soit le regard que l'on porte sur ces phénomènes qui défient la rationalité, leur impact sur le discours et la sensibilité coptes actuels ne peut être minimisé. Survenues au lendemain de la défaite de la guerre des Six-Jours, ces apparitions furent interprétées comme un signe de la Vierge Marie en faveur de la concorde nationale (la Vierge serait apparue en premier lieu à des musulmans) et comme une consolation pour la prise de Jérusalem par les Israéliens : les pèlerinages des coptes dans la Ville sainte devenant impossibles, la Vierge leur aurait signifié que c'est elle-même qui visiterait désormais la terre d'Egypte "comme aux temps bénis de l'enfance du Christ". Même madame Sadate se fera l'écho de cette interprétation dans ses Mémoires. A l'actif du pontificat de Cyrille VI, il faut souligner aussi le début d'une expansion missionnaire de l'Eglise copte en Afrique

noire et la normalisation des relations avec l'Église d'Éthiopie, qui, autrefois soumise à l'autorité du patriarche d'Alexandrie, avait accédé à la pleine autonomie en 1959.

LE BRAS DE FER ENTRE CHENOUDA III ET SADATE (1971-1981)

Parvenu à la tête de l'Église au début de l'ère Sadate, le pape Chenouda III a poursuivi l'œuvre de son prédécesseur avec une autorité très affirmée. La montée en force des mouvements islamistes, à partir du milieu des années 1970, et l'attitude ambiguë du régime à leur endroit acculèrent bientôt le patriarche à se poser en défenseur opiniâtre de sa communauté, face notamment à l'islamisation accrue du code juridique et aux violences contre les coptes qui ne cessèrent de se multiplier et de s'aggraver à partir de 1972 (incendies d'églises, rackets de commerçants, rixes meurtrières, kidnappings et conversions forcées, etc.). La tension avec le régime alla grandissant lorsqu'il fut question, en 1977, de rétablir la peine de mort en cas d'apostasie de l'islam (une mesure qui visait directement des coptes devenus musulmans pour raison matrimoniale et désireux de retourner à leur foi d'origine), ou lorsque, en avril 1980, une révision de la Constitution intégra dans son préambule que la charia était non plus une mais *la* source principale du droit : en guise de protestation contre ce qui se tramait, le pape alla jusqu'à supprimer les solennités de Pâques. Les heurts sanglants qui endeuillèrent le quartier cairote de Zawiya el-Hamrâ' (35 morts, dont 25 chrétiens) en mai et juin 1981 déterminèrent le raïs au coup de force de septembre. L'arrestation des principaux leaders islamistes fut accompagnée, au nom d'un équilibre compensatoire douteux, de mesures coercitives contre les coptes : huit évêques furent jetés en prison, les organes de la presse communautaire furent interdits et, surtout, Chenouda III se vit assigné à résidence surveillée et "suspendu", une commission de cinq évêques étant désormais chargée d'administrer les affaires de l'Église. Peu de temps après le bras de fer, Sadate mourait sous les balles des islamistes : d'aucuns y virent un juste châtement pour son orgueil et ses compromissions, estimant qu'il périssait par où il avait péché.

Des voix coptes, pourtant, avaient approuvé ou du moins compris l'attitude du Président. Certains, se ralliant aux critiques à peine voilées du célèbre moine Mattâ el-Miskîn, reprochaient au pape son

activisme politique et son autoritarisme outranciers, sa volonté d'instrumentaliser le conflit au bénéfice d'une prise en main plus radicale de la communauté par l'Église, de promouvoir en quelque sorte un "fondamentalisme chrétien" (Khalifé, 1993), miroir de son homologue musulman (voir aussi *Le Christianisme politique en Égypte*, publié en 1990 par Rafiq Habib, fils du chef de la communauté copte évangélique). Par ailleurs, une part de la haute bourgeoisie copte avait reconquis, grâce à l'*infitâh* mise en œuvre par Sadate, une position d'éminence (surtout dans les secteurs de l'automobile, du tourisme, du textile et de l'import-export), sans disposer toutefois de réels relais au Parlement ou dans le gouvernement, nonobstant le rôle joué par le ministre copte Boutros Boutros-Ghali dans la diplomatie égyptienne. Ces féaux du régime craignaient qu'une confrontation communautaire précarise ce dernier et fragilise leurs relations avec lui, partant les dividendes qu'il leur assurait. Les appuis apportés au pape par les coptes proches du pouvoir furent dès lors bien chiches, d'autant que dans certains cénacles laïcs on n'était pas trop fâché de voir l'autorité cléricale perdre de sa morgue.

*L'ÈRE MOUBARAK : UNE ÉGLISE OMNIPRÉSENTE,
MAIS À L'ÉCART DU CHAMP POLITIQUE*

Les premières années de Hosni Moubarak se traduisirent par une nette décripation, le chef de l'État ayant tôt pris le parti d'une opposition plus musclée aux islamistes. Ayant recouvré son entière liberté et ses fonctions en janvier 1985, Chenouda III a progressivement opté pour une dépolitisation de son discours et une attitude prudentissime, confinant parfois à la complaisance, dans ses rapports avec le pouvoir. La pression islamiste a cependant été constante. Les exactions contre les coptes se sont encore intensifiées à partir de 1990 et les heurts intercommunautaires n'ont pas manqué, culminant avec le drame d'al-Kocheh, près de Sohag, en janvier 2000 (une vingtaine de coptes massacrés). Le pape a tenté d'en minimiser la gravité et le caractère confessionnel, s'attelant au contraire à proclamer la bonne entente entre musulmans et chrétiens – l'amitié qui le liait au recteur d'al-Azhar, feu le cheikh Tantâwi, étant volontiers présentée comme une illustration exemplaire de cette entente. Désormais, le "combat" engagé par l'Église se veut plus "spirituel" que "politique" et s'inscrit



dans le recentrage d'une identité axée surtout sur le religieux. On ne peut être copte sans être profondément chrétien, "orthodoxe" de surcroît, c'est-à-dire selon la tradition non chalcédonienne¹. Cela ne va pas sans susciter la réaction de maints intellectuels, surtout en diaspora, qui reprochent au pape son mutisme face aux turpitudes du régime ou à la violence islamiste, et accusent l'Eglise de vouloir se positionner comme la seule référence idéologique des coptes sans faire droit aux aspirations citoyennes des laïcs. Le soutien appuyé donné publiquement par Chenouda III à Moubarak lors de sa réélection en 2005 (saluée par les cloches des églises du Caire!) a porté à son comble l'irritation des opposants au patriarche.

L'ÉTONNANT RENOUVEAU COPTE : ATOUTS ET PIÈGES D'UNE FERVEUR IDENTITAIRE

Les vingt dernières années ont donc été marquées, plus que jamais, par une insistance sur l'adéquation de l'identité copte au renouveau spirituel de l'Eglise. Timidement amorcé par le pape Cyrille IV (1854-1861), plus puissamment par le mouvement laïc des Ecoles du dimanche fondé par Habib Girgis en 1918 (Reiss, 1998), ce Renouveau s'est surtout épanoui sous Cyrille VI et Chenouda III. Ses principaux traits sont le spectaculaire redressement des monastères, l'encadrement pastoral resserré de la communauté, la ferveur participative de celle-ci, des formes nouvelles de vie consacrée active (notamment féminine) et l'engagement de nombreux laïcs au service (*khidma*) de l'Eglise dans une perspective sociale autrefois délaissée.

1. L'Eglise copte orthodoxe est "non chalcédonienne", c'est-à-dire qu'elle refuse les définitions du concile œcuménique de Chalcédoine qui, en 451, sous l'influence des théologies romaine et byzantine, a précisé que le Christ était de deux "natures" (divine et humaine), mais une seule "personne". Les coptes, pour leur part, préférèrent s'en tenir à une définition ne parlant que d'"une seule nature (*physis*)" divino-humaine du Christ. C'est une préférence théologique qu'ils partagent avec les Syriaques, les Ethiopiens et les Arméniens. Pour cette raison cependant, si l'Eglise copte se dit "orthodoxe", elle a en fait longtemps été considérée comme hérétique, plus précisément monophysite ("confessant une seule nature"), par les orthodoxes byzantins et les catholiques. Des accords christologiques récents ont aplani ces querelles sur le plan théologique, mais l'Eglise copte n'en reste pas moins en rupture de communion avec les Eglises orthodoxes byzantines et avec l'Eglise catholique romaine.





Voilà cinquante ans, les monastères en activité n'étaient plus qu'une poignée, habités par quelques moines âgés. Mais il est vrai que nombre de jeunes laïcs formés dans les Ecoles du dimanche à une spiritualité nourrie de l'exemple des Pères du désert n'attendaient que leur heure pour insuffler au monachisme égyptien une vigoureuse renaissance. D'aucuns avaient déjà pris le chemin de l'éremitisme (ainsi le futur Cyrille VI), renouant avec la tradition première des anachorètes. Aujourd'hui, il y a 24 monastères en activité en Egypte (18 masculins, 6 féminins) et 7 à l'étranger. Plusieurs dépassent de loin la centaine de moines, et les vocations affluent. Les couvents exercent une influence considérable sur la vie spirituelle du peuple, car ils sont aussi des lieux d'accueil, où les familles entretiennent régulièrement des liens nourris avec leurs pères spirituels.

Les évêques étant recrutés parmi les moines, l'efflorescence du réseau monastique n'est pas sans lien avec le maillage renforcé de la communauté par la hiérarchie : de 1971 à 2006, on est passé de 23 à 50 éparchies (diocèses) en Egypte même. Cette densification est certes à mettre en rapport avec l'urbanisation croissante et la dissémination plus grande de la population copte. Elle procède aussi de la volonté, s'agissant des diocèses créés dans de petites villes de Haute-Egypte, de soutenir des communautés paysannes démunies face à la pression islamiste. Mais elle manifeste surtout un souci de contrôle plus étroit du clergé marié et des fidèles par l'autorité ecclésiale. Avec, outre les évêques diocésains, ceux qui sont chargés des services généraux (éducation, jeunesse, mission, services sociaux, etc.), les évêques auxiliaires et les 25 évêques en diaspora, le saint-synode compte désormais une centaine de membres. Pas moins de 18 branches du séminaire patriarcal ont été ouvertes, dont 6 en diaspora, assurant la formation d'un clergé plus motivé. A propos de la diaspora, qui s'est considérablement étoffée en raison d'une émigration accrue à partir des années 1970 (elle concernerait aujourd'hui, selon des estimations raisonnables, environ 500 000 âmes), on soulignera combien l'Eglise se montre soucieuse de garder le contact avec elle, multipliant les lieux de culte (plus de 400, répartis dans 55 pays), organisant des Ecoles du dimanche (Stene Preston, 2002) et recourant abondamment aux possibilités de l'Internet pour assurer l'accompagnement spirituel de ses ouailles à l'étranger (De Wit, 2002). Durant son pontificat, Chenouda III a entrepris quelque 80 voyages pastoraux dans une quarantaine de pays, afin de visiter et d'encourager ces



communautés expatriées avec lesquelles l'Église veut absolument maintenir un lien fort¹.

L'extrême piété du peuple copte, dans un contexte de confrontation avec un certain islam, ne va pas sans favoriser des attitudes relevant d'un christianisme qu'on peut juger fort peu "critique" ou "adulte" : foi irréductible au surnaturel et aux miracles surabondants, culte effréné des saints, des martyrs surtout, fréquentation assidue des interminables liturgies et des monastères, immenses foules rassemblées lors de pèlerinages (mouleds) où s'exprime une vive exaltation identitaire (Meinardus, 1992 et 2004). Encouragée par la hiérarchie et par un clergé omniprésent, cette "foi du charbonnier" concourt à nourrir chez les coptes le sentiment d'être un peuple de martyrs et de saints retranchés dans une citadelle assiégée (Sidarouss, 1978). Comparée à celle d'autres Églises du monde arabe, la production théologique de l'Église copte contemporaine est d'une grande pauvreté intellectuelle ou à tout le moins d'un conservatisme déconcertant, si l'on excepte les ouvrages du moine réformateur Mattâ el-Miskîn (1919-2006), qui fut souvent en délicatesse avec Chenouda III. Disparu en 2001, Amba Gregorios, évêque général des études théologiques, connu pour son libéralisme et son ouverture œcuménique, n'a pas été remplacé, et le pape s'est désormais réservé la haute main sur le secteur sensible qu'il avait en charge. Et Chenouda III ne cesse de fulminer des anathèmes expéditifs contre des écrits, des théologiens, voire des évêques qui lui déplaisent. Quant à l'exégèse critique, elle est purement et simplement rejetée, jugée nocive et sacrilège. En fait, le rapport qu'entretiennent les coptes avec l'Écriture est du même ordre que celui des musulmans avec leur Livre saint. La Bible est tenue pour un Coran chrétien (Watson, 2000), considérée comme la révélation de la parole de Dieu pour ainsi dire à l'état brut, intangible. Révélateurs à cet égard sont les *Concours bibliques* publiés par le pape Chenouda III en 1995, qui témoignent d'une approche étroitement littéraliste et fondamentaliste, avec des questions de ce type : "Citez un verset prouvant que la nourriture était végétarienne dans le paradis."

L'Église copte participe certes au mouvement œcuménique. Des accords christologiques, reconnaissant une communauté de foi

1. En revanche et paradoxalement, il n'a visité la Haute-Egypte qu'à deux reprises (1974 et 2006).

essentielle, ont été signés avec les Eglises romaine (1973), anglicane (1987) ou orthodoxes chalcédoniennes (1989-1990). En Egypte même, cependant, les relations avec les petites minorités copte catholique (à peine 180 000 fidèles) et copte évangélique (sans doute bien moins de 150 000 fidèles) sont plus que tièdes malgré les visites protocolaires et les embrassades dont les chefs religieux des différentes communautés font généreusement la démonstration. Il est vrai que, nonobstant leur dynamisme et leur rôle socio-éducatif sans commune mesure avec leur poids quantitatif, ces Eglises coptes catholique et protestante sont des pièces rapportées, aux justifications ecclésiologiques boiteuses, issues en fait d'un prosélytisme aux saveurs coloniales. Tout de même, le fait que les coptes orthodoxes rebaptisent les catholiques ou les protestants qui passent à l'orthodoxie (notamment lors de mariages mixtes) est un scandale difficilement acceptable pour ces autres communautés et traduit une singulière conception de l'œcuménisme. Même avec l'Eglise sœur d'Ethiopie, les points de friction ne manquent pas, notamment à propos de l'occupation du couvent de Deir el-Sultan sur le toit du Saint-Sépulcre à Jérusalem¹ ou, plus gravement, de la reconnaissance de l'autocéphalie de l'Eglise d'Erythrée et de la consécration d'un patriarche érythréen par Chenouda III en 1999. Quant aux relations avec l'islam, si elles donnent, au niveau officiel, l'impression d'une convivialité de bon aloi, il n'est pas rare d'ouïr de la bouche de prêtres ou de fidèles un discours diabolisant à l'extrême, qui témoigne d'un refus total de compréhension de l'autre dans sa différence. Au sein de la hiérarchie, un courant plus ouvert au dialogue avec les autres Eglises ou religions en appelle certes à une adaptation des valeurs du christianisme au monde moderne, dans l'esprit de ce qu'a réalisé Vatican II chez les catholiques. Ce courant est néanmoins pour le moment très minoritaire et n'avance que masqué (el-Khawaga, 1992).

1. Ce litige est le motif officiel pour lequel l'Eglise continue d'interdire aux coptes de se rendre en pèlerinage à Jérusalem, malgré la conclusion de la paix avec Israël.

VERS DE NOUVELLES TRANSITIONS?

Chez les laïcs aussi, beaucoup d'intellectuels souhaiteraient que l'Eglise évolue vers moins de passéisme. En novembre 2006, un premier Congrès laïque copte, qui a obtenu un écho certain dans l'opinion, s'est fermement élevé contre l'autoritarisme et le cléricalisme de Chenouda III¹, appelant à un rôle accru des laïcs dans la communauté, à un rétablissement des pouvoirs de contrôle des Magâlis² al-millî et à un aggiornamento théologique. En posant aussi la question de la légitimité des règles d'élection du pape promulguées en 1957, le Congrès a souhaité à demi-mot éviter le choix d'un évêque très conservateur issu de l'entourage immédiat du patriarche actuel. Car la question de la succession de Chenouda III (né en 1923 et de santé fragile), est ouverte et pèse d'un grand poids sur l'avenir proche de la communauté. Au fond, celle-ci est traversée par les mêmes lignes de fracture que celles qui divisent l'ensemble de la société égyptienne. Certains laïcs coptes sensibles aux aspirations de la modernité partagent davantage de valeurs avec leurs homologues musulmans qu'avec une majorité de chrétiens obstinément soumis aux injonctions et au conservatisme de l'Eglise.

Il reste qu'au-delà de ces clivages internes, les coptes sont unanimes à reconnaître que leurs droits et leur protection restent insuffisamment garantis par le régime. Presque chaque mois, des incidents intercommunautaires éclatent, principalement en Haute-Egypte, mais aussi ailleurs, comme à Alexandrie. Certes, derrière leurs causes apparemment confessionnelles, on peut souvent déceler des conflits tribaux ou inter-villageois qu'on retrouve aussi entre villages musulmans, des querelles de voisinage, l'influence d'une culture de la vendetta très enracinée dans le Saïd. Les tensions sont, plus généralement, favorisées par un sentiment profond de précarité engendré par le délabrement économique et l'incurie du pouvoir. Ces facteurs sociaux et économiques n'expliquent cependant pas tout. Il y a aussi un discours islamiste qui en appelle à la haine contre les chrétiens et qui fait mouche chez les innombrables laissés-pour-compte d'une société égyptienne

1. C'est aussi cet autoritarisme qui est à l'origine de la dissidence tapageuse du pseudo-évêque Max Michel, qui a récemment fondé sa propre Eglise copte "charismatique" inspirée par le pentecôtisme.

2. Pluriel de *maglis*.

confisquée depuis quelques décennies par l'égoïsme d'un quarteron de nantis, d'autant que les coptes sont surreprésentés dans certaines catégories sociales aisées (pharmaciens, médecins, bijoutiers) et que l'attentisme de leur hiérarchie face au pouvoir, son mutisme devant l'iniquité régnant dans le pays donnent à croire que les chrétiens sont les complices naturels du système. La fatwa (décembre 2007) du cheikh fondamentaliste Youssef al-Badri contre le magnat copte des télécoms, Naguib Sawiris, un des cent hommes les plus riches du monde, qui avait critiqué l'"envoilement" généralisé de l'Égypte, illustre assez bien l'amalgame entre la rancœur ressentie par les islamistes à l'égard de la réussite arrogante de certains "infidèles" et la critique radicale d'un système qu'ils estiment impie.

Des intellectuels musulmans (feu Farag Foda, Saad Eddine Ibrahim, Tarek Heggy) ont pris conscience que le processus d'islamisation, dont ils dénoncent les effets mortifères pour les coptes, est alimenté par l'irresponsabilité d'une élite cupide et d'un régime incapable d'assurer ses fonctions redistributives. Leur voix est relayée par des rapports internationaux épingleant la situation de "citoyens de seconde zone" des coptes, qui "ne jouissent ni de l'égalité d'accès à l'éducation ni de l'égalité des chances en matière de recrutement et de promotion", selon le Bureau international du travail (2007). Bien sûr, le pouvoir semblait vouloir donner ces dernières années des signes de bonne volonté et d'impartialité : nomination en 2006 d'un gouverneur copte (le premier depuis trente ans) dans la province de Qena, reconnaissance du caractère férié de Noël et de Pâques, émissions chrétiennes à la télévision et retransmissions de messes, autorisation accordée à la création de la chaîne de télévision copte Aghapy TV (fin 2005), restitution de waqfs à l'Église, introduction du passé chrétien de l'Égypte dans des manuels scolaires, restauration et mise en valeur exceptionnelle du Musée copte du Vieux-Caire, assouplissement des conditions drastiques imposées à la construction ou à la réfection d'églises en vertu de lois anachroniques, débat désormais ouvert devant les tribunaux sur la possibilité juridique du retour au christianisme de chrétiens convertis pour des raisons de convenance, etc.

Cependant, le régime fermait dans le même temps trop souvent les yeux sur maints aspects intolérables de l'islamisation au quotidien de l'espace social, en n'ayant de cesse d'invoquer le sacro-saint principe de l'"unité nationale" pour justifier ses actions répressives dès lors qu'il devait intervenir pour gérer les conflits intercommunautaires.

Manière pour lui de ne pas admettre que la violence “confessionnelle” pourrait être aussi une forme d’opposition à sa légitimité et à l’“injustice nationale” dont il était le nourricier. N’aurait-il pas plutôt été dans son intérêt, pour désamorcer cette violence, de promouvoir davantage la justice économique et politique, et de faire en sorte que la religion – musulmane ou copte – n’ait pas à prendre en charge ce que la société civile assume dans d’autres pays? Comme le suggère curieusement la coïncidence ces dernières années des incertitudes liées à la succession de Moubarak et à celle de Chenouda III, ne faut-il pas en conclure que la “question copte” est un reflet exemplaire de la “question égyptienne”?

CHRISTIAN CANNUYER

POUR EN SAVOIR PLUS

- BARBULESCO Luc, 1985 : *Les Chrétiens égyptiens aujourd’hui, éléments de discours*, CEDEJ, Le Caire, coll. “Dossiers du CEDEJ”.
- BESHAI Adel A., 1997 : “La position et le rôle actuel des coptes dans l’économie égyptienne : traditions et spécialisations”, *Proche-Orient chrétien*, n° 47, p. 209-218.
- CANNUYER Christian, 1996 : *Les Coptes*, Editions Brepols, Turnhout, coll. “Fils d’Abraham”, 2^e éd.
- CANNUYER Christian, 1998 : “Entre identités égyptienne, arabe et chrétienne : les coptes d’Égypte”, in Audisio G. (dir.), *Religion et Identité*, Publications de l’Université de Provence, Aix-en-Provence, p. 143-152.
- EL-KHAWAGA Dina, 1993 : “Le Renouveau copte. La communauté comme acteur politique”, thèse, Institut d’études politiques, Paris, 2 vol.
- GUIRGUIS Laure (dir.), 2008 : *Conversions religieuses et mutations politiques en Égypte. Tares et avatars du communautarisme égyptien*, Non lieu, Paris.
- MARTIN Maurice, VAN NISPEN Christian et SIDAROISS Fadel, 1990 : “Les nouveaux courants dans la communauté copte orthodoxe”, *Proche-Orient chrétien*, n° 40, p. 245-257.
- MAYEUR-JAOUEN Catherine et VOILE Brigitte, 2003 : “Les paradoxes du renouveau copte dans l’Égypte contemporaine”, in Heyberger B. (dir.), *Chrétiens du monde arabe. Un archipel en terre d’Islam*, Autrement, Paris, p. 163-178.
- VAN DOORN-HARDER Nelly et VOGT Kari (dir.), 2004 : *Between Desert and City : The Coptic Orthodox Church Today*, Wipf & Stock Pub., Oslo.
- VOILE Brigitte, 2004 : *Les Coptes d’Égypte sous Nasser. Sainteté, miracles, apparitions*, Editions du CNRS, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

- BIT (Bureau international du travail), 2007 : *L'Égalité au travail : relever les défis. Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, Conférence internationale du travail, 96^e session 2007, Rapport I (B), Bureau international du travail, Genève.
- CANNUYER Christian, 2007 : "Contributions relatives aux apparitions présumées de la Vierge en Egypte (Assiout, Edfou, Shoubra, Zeitoun, etc.)", in Laurentin R. et Sbalchiero P. (dir.), *Dictionnaire des "apparitions" de la Vierge Marie*, Fayard, Paris.
- CARTER Barbara Lynn, 1986 : *The Copts in Egyptian Politics. 1918-1952*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- DE WIT Puck, 2002 : "Internet : a religious sheepfold. The Coptic Orthodox religious regimes in the Diaspora", *Journal of Eastern Christian Studies*, n° 54, p. 91-108.
- EL-KHAWAGA Dina, 1992 : "L'affirmation d'une identité chrétienne copte. Saisir un processus en cours", in Décobert C. (dir.), *Itinéraires d'Égypte. Mélanges offerts au père Maurice Martin*, Institut français d'archéologie orientale, Le Caire, p. 345-365.
- KHALIFÉ E., 1993 : "Le fondamentalisme chrétien", *L'Utilisation de l'idée de Dieu dans la société du Moyen-Orient. Actes du 3^e Symposium interdisciplinaire, Institut Saint-Paul de philosophie et de théologie, Harissa, 26-28 mars 1992*, Editions Saint-Paul, Jounieh, p. 199-207.
- MEINARDUS Otto, 1992 : "Drei Aspekte der Erneuerung in der koptischen Kirche", *Oriens Christianus*, n° 76, p. 101-122.
- MEINARDUS Otto, 2004 : "About the new saints in the Coptic Church", *Oriens Christianus*, n° 88, p. 173-201.
- NUYT Cécile, 1996 : "Les coptes d'Égypte. Problème d'une minorité en terre arabe", mémoire de licence, université catholique de Louvain, faculté des sciences économiques, sociales et politiques, Louvain.
- REISS Wolfram, 1998 : *Erneuerung in der Koptisch-Orthodoxen Kirche. Die Geschichte der koptisch-orthodoxen Sonntagschulbewegungen und die Aufnahme ihrer Reformansätze in der Erneuerungsbewegungen der Koptisch-Orthodoxen Kirche der Gegenwart*, Lit Verlag, Hambourg.
- SIDAROUSS Fadel, 1978 : "Eglise copte et monde moderne", *Proche-Orient chrétien*, n° 30-31, p. 210-260.
- STONE PRESTON Nora, 2002 : "The challenge as reflected in a Coptic Sunday School", *Journal of Eastern Christian Studies*, n° 54, p. 77-90.
- VOILE Brigitte, 2004 : *Les Coptes d'Égypte sous Nasser. Sainteté, miracles, apparitions*, Editions du CNRS, Paris.
- WATSON John H., 2000 : *Among the Copts. Beliefs and Practices*, Sussex Academic Press, Eastbourne/Portland.



VI

L'EXPLOSION DES MÉDIAS
ET LE FOISONNEMENT DES PRODUCTIONS
CULTURELLES



Toits des immeubles du centre-ville moderne du Caire : bidonville et antennes
paraboliques (V. Battesti, novembre 2010)

Femmes réclamant leurs maris emprisonnés, durant une manifestation de
Kifâya, place Talaat Harb au Caire (V. Battesti, août 2005)



LES MÉDIAS ÉGYPTIENS ET L'INTERNATIONALISATION DES FLUX

Les médias égyptiens et les talents qui ont jalonné leur histoire, qu'ils soient journalistes, chroniqueurs de radio, chanteurs ou acteurs, jouissent d'une grande notoriété. Leur attrait dans le monde arabe est tel que le dialecte cairote est devenu à tous familier. Grâce aux productions culturelles égyptiennes qui ont le mieux réussi à franchir les frontières nationales, et avant même que les nouvelles technologies permettent une circulation transfrontalière des flux télévisuels, le label égyptien tenait une place de premier rang dans l'industrie culturelle arabe.

Pour affirmer une suprématie pérenne de l'Égypte sur ses rivaux, l'État égyptien s'est toujours posé en innovateur et n'a jamais hésité à injecter d'importantes ressources dans le secteur audiovisuel et, aujourd'hui, dans celui des nouvelles technologies de l'information et de la communication, comme nous le verrons à la fin de ce chapitre. Les rivaux en question étaient surtout et avant tout incarnés par les pays arabes. Certes, tout État soucieux de sa souveraineté nationale peut légitimement être inquiet de la présence d'informations exogènes sur son territoire¹, d'autant que dans les pays arabes, comme dans bien des pays du tiers-monde, les médias étaient au service absolu des dirigeants. Mais plus que cette volonté de contrôle

1. A titre d'exemple, la multiplication des antennes paraboliques en France est pour partie due au fait que le CSA n'avait pas autorisé la transmission de chaînes satellitaires arabes sur le réseau hertzien ou câblé français (d'Aufin et Dutoit, 1999).



sur les médias, il importe de souligner que les pays arabes sont en compétition avant tout parce que leurs audiences ne sont pas aussi clairement délimitées que les territoires nationaux. La proximité linguistique et culturelle des sociétés arabes donne plus d'impact à un émetteur arabe qu'au concurrent occidental. Cette affinité dans les codes sociaux participe à ce fait qu'un auditeur irakien ou algérien peut comprendre et être sensible à une chanson ou à un film égyptien ou jordanien, plus directement qu'il peut l'être à l'égard d'une production non arabe.

La télévision égyptienne a aujourd'hui plus de quarante ans. Elle fut mise sur pied au moment de l'adoption par le président Gamal Abdel Nasser d'une politique socialiste marquée par une réforme agraire et par un net développement du secteur public dont les corollaires étaient, notamment, le développement d'une industrie lourde et des nationalisations massives. D'un point de vue quantitatif, la place de la télévision à cette époque est marginale par rapport à la radio, mais à l'instar de cette dernière, elle a vocation à "éduquer le peuple". Véritable appareil d'Etat au service d'une idéologie socialiste, le secteur télévisuel profitera de la libéralisation économique amorcée dans les années 1970 pour devenir une activité clé dans l'économie égyptienne au sens où elle commence à être pensée comme une entreprise lucrative. Ainsi, à partir des années 1990, le modèle de la télévision au service du développement social commence à s'écrouler. Dans le contexte du processus de libéralisation économique et politique annoncé par Moubarak, on voit grossir le volume des émissions télévisuelles, les chaînes se multiplient, l'infrastructure de l'industrie télévisuelle devient colossale, sans parler de l'avènement en Egypte des chaînes satellitaires et du lancement des satellites de télédiffusion directe.

La télévision égyptienne demeure sous le contrôle étroit d'un Etat puissant et monolithique, mais la demande des spectateurs – jusqu'alors occultée – n'attend plus d'être satisfaite par l'offre des "dirigeants-émetteurs", vu la configuration du paysage audiovisuel régional. Le secteur télévisuel, en effet, n'a pas échappé à la mondialisation de la communication. L'élargissement des aires de diffusion, que l'on peut observer dans le paysage télévisuel arabe depuis les années 1990, place la télévision égyptienne face à un nouveau défi. Monopole d'Etat, elle doit désormais faire face à la concurrence des chaînes présentes dans la région, qu'elles soient publiques ou privées,



mais essentiellement arabes. Comment réagit l'Etat égyptien ? A travers l'histoire de la télévision, nous verrons que l'appareil médiatique s'inscrivait naturellement dans la sphère politique au sens où il servait à divertir, certes, mais aussi à exercer un contrôle social¹ ou à assurer une tribune aux dirigeants politiques. Nous assistons aujourd'hui à une redéfinition de ce système bipolaire révolu où les dirigeants-émetteurs faisaient face à un public diffus de citoyens. On voit se dessiner peu à peu une structure triangulaire où la télévision prend son indépendance par rapport à l'Etat qui l'a engendrée et devient soucieuse désormais des attentes des récepteurs.

BRÈVE HISTOIRE DE LA TÉLÉVISION ÉGYPTIENNE

LA NAISSANCE DE LA TÉLÉVISION SOUS NASSER

A la fin des années 1950, la télévision égyptienne émerge dans le sillage d'une presse, d'une industrie cinématographique et d'un dispositif radiophonique particulièrement prestigieux. L'Irak et l'Algérie en 1956, puis le Liban en 1959, avaient déjà mis en place leurs télévisions nationales. En Egypte, des projets étaient bien à l'étude, leurs réalisations furent cependant reportées en raison de l'offensive en 1955 de l'armée israélienne sur le territoire de Gaza, alors sous contrôle égyptien. Un an plus tard, l'occupation du canal de Suez par les troupes anglaises et françaises, qui ripostaient à la nationalisation du canal par Gamal Abdel Nasser, ralentit encore sa création.

On dit de Nasser qu'il a su tirer avantage de la guerre froide, tant il est vrai que l'histoire de la vie politique égyptienne – et donc de la télévision puisqu'elle est alors un instrument au service du politique – est marquée par les relations qu'entretient l'Egypte avec les deux grandes puissances. En ce qui concerne la mise sur pied de la télévision, Nasser se tourna vers une société américaine qui prit en charge le projet à partir de 1959. En effet, parmi les

1. Nous adoptons, pour la notion de "contrôle social", la définition proposée par le sociologue Jean Cazeneuve (1970) : "Le contrôle social est l'ensemble des processus de socialisation et en particulier des pressions que subit chaque homme de la part des autres membres de la société et qui orientent son comportement dans un sens conforme au maintien de cette société."



projets proposés, la République arabe unie¹ sélectionna celui de la RCA (Radio Corporation of America) qui devait pourvoir l'Égypte et la Syrie d'un service complet de télévision. Plusieurs compagnies avaient présenté leur projet; on avait d'ailleurs opté dans un premier temps pour la compagnie japonaise NEC (Nippon Electric Company), mais la situation économique de l'Égypte était telle que le gouvernement dut revenir sur son choix du fait d'une pénurie de devises. Le contrat alla donc à la RCA qui proposait un prêt remboursable sur trente ans, payable en monnaie égyptienne. À l'époque, cette compagnie était peut-être aussi la seule qui puisse fournir les équipements et le service après vente sans recourir à des sociétés de sous-traitance, tout en justifiant d'une expérience et d'un personnel de techniciens capables d'assumer la mise en place d'un système complet de télévision. Le contrat prévoyait aussi la création d'une dizaine de studios et de quelques plateaux pour les nouvelles et les interviews, de même que d'un certain nombre d'unités mobiles destinées aux événements sportifs, aux discours politiques et autres événements en extérieur (Haroutunian, 1997; Boyd, 1999).

On décida d'emblée que trois chaînes seraient proposées au public égyptien. Elles n'offriront pas, comme nous le verrons, le même type de programmation, mais seront plutôt conçues pour une audience différenciée. Le "programme principal" (canal 5), une chaîne généraliste et grand public, proposerait des émissions de divertissement, des programmes d'information et se destinerait à la diffusion de programmes en faveur de l'éducation des masses et du développement social, notions très en vogue à l'époque qui suivit les indépendances – *a fortiori* sous Nasser dont on connaît les revendications tiers-mondistes. La deuxième chaîne (canal 9) viserait les zones urbaines et une audience cultivée. Enfin, la troisième chaîne (canal 7) proposerait surtout des programmes en français et en anglais.

La première chaîne verra le jour le 21 juillet 1960 et diffusera trois heures d'émissions par jour; la deuxième chaîne, un an plus tard; la troisième chaîne, le 13 octobre 1962.

Très rapidement, le gouvernement lança la construction de l'immeuble de la télévision. L'architecte de cet édifice situé sur les rives du Nil, quai Maspero, se contentera de reprendre scrupuleusement les

1. En 1958, la Syrie et l'Égypte s'unissent pour former un seul Etat : la République arabe unie. Cette union prendra fin en 1961.

plans de la Maison de la radio à Paris. Mais on n'attendit pas l'aboutissement des travaux du gigantesque immeuble pour inaugurer la première station de télévision égyptienne. Les premiers programmes devaient être diffusés à la date symbolique du huitième anniversaire de la révolution de 1952. De fait, les premières images de la télévision égyptienne furent diffusées le 21 juillet 1960, jour anniversaire de la révolution, mais aussi date de la création de l'Assemblée de la nation, aujourd'hui Assemblée du peuple ou *majlis al-cha'ab*. Le programme de la toute première heure, relate Armand Pignol (1987), "ne laisse aucun doute sur les intentions de ceux qui les ont inspirées (lecture du Coran, discours de Nasser à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée nationale, hymne national, bulletin d'information, le tout clôturé par une nouvelle lecture du Coran)". En attendant la fin des travaux, les premiers studios furent installés dans d'autres locaux au centre du Caire.

Dès ses débuts, la télévision égyptienne pouvait produire et diffuser ses émissions grâce aux nombreux professionnels égyptiens issus du cinéma et de la radio. Le "programme principal" fut le premier à être étendu à tout le pays grâce à des émetteurs disposés le long du Nil, le premier étant à Alexandrie. La construction de stations de basses fréquences était coordonnée par l'Autorité des télécommunications et par la Compagnie égyptienne des chemins de fer (Boyd, 1999). A la fin des années 1970, les chaînes nationales seront techniquement disponibles pour la quasi-totalité de la population, grâce à un réseau de transmetteurs implantés sur les bords du Nil et dans son delta, territoire où résident 98 % des Egyptiens.

Pour autant, la télévision n'est pas accessible à tous. Les estimations de l'Unesco font état de 57 000 postes de télévision en 1961. Plusieurs obstacles freineront l'expansion du parc de téléviseurs à ses débuts. D'abord, l'infrastructure était insuffisante : tous les relais n'étaient pas en place au moment du démarrage de la télévision, certaines zones n'étant pas même électrifiées. Les premières villes desservies seront Le Caire et Alexandrie ; les autres régions seront équipées plus tardivement. Ensuite, l'autre entrave à l'expansion du parc des téléviseurs était le coût de l'équipement. Posséder une télévision était en effet l'apanage d'une petite élite économique, cela alors que le poste de radio à transistor commençait à peine à se démocratiser dans les campagnes égyptiennes. Un frein supplémentaire était l'appréhension que la télévision suscitait auprès de

certaines populations¹. D'ailleurs, sous Nasser, les autorités pariaient davantage sur la radio – particulièrement sur le transistor qu'on pouvait emporter à l'usine et dans les champs –, même si la télévision fut elle aussi introduite dans les centres culturels, quelques années après la radio. Ces centres implantés dans les villages faisaient partie de la politique de développement propre à cette époque. Le ministère de la Santé participait à ce projet pour sensibiliser les populations à certains problèmes de santé et inculquer les mesures d'hygiène élémentaires à respecter (El Shal, 1983). Aujourd'hui encore, on peut voir des communiqués télévisés où sont dispensés des conseils destinés, par exemple, à limiter les risques de contamination par la bilharziose.

En 1960, Nasser entreprit de nationaliser le cinéma, la presse et la radio. Cette centralisation ne sera pas profitable à l'industrie cinématographique égyptienne qui, depuis les années 1920, s'était épanouie en tant qu'industrie privée. Alors qu'elle représentait la deuxième source de revenu national en 1950, elle est, depuis les années 1970, traversée par une grande crise pour plusieurs raisons : vétusté des studios de production², gestion bureaucratique de l'infrastructure cinématographique par l'Etat et donc perte d'autonomie des producteurs, problèmes liés à la distribution des films et, *last but not least*, concurrence plus tard de la télévision et de la vidéo. (Voir le chapitre "Le cinéma égyptien et la question des classes sociales", p. 995.) La radio au contraire connaîtra ses heures de gloire en accompagnant les prises de position de Nasser, dont la personnalité seyait très bien à ce média bien particulier³. Il sut si bien se servir de la radio pour diffuser sa doctrine tiers-mondiste et panarabe qu'il fut vite considéré

1. Les travaux empiriques de Kamal El Menoufi (1981) dans plusieurs villages sont très instructifs à cet égard.

2. Quand on demanda à Youssef Chahine en 1987 de combien de studios il disposait, il corrigea : "Vous voulez dire de «garages» où on peut tourner?" (Belleface et Poulet, 1987.) Néanmoins, cette situation sera palliée par la construction de studios de production dans les années 1990 et notamment du complexe Media City au Caire.

3. La radio est un média "chaud", selon la terminologie de Marshall McLuhan (1968), qui implique complètement l'auditeur : "Des profondeurs subliminales de la radio surgit l'écho résonnant des trompes tribales et des tam-tam antiques. C'est là quelque chose d'inhérent à la nature même de ce médium, qui a le pouvoir de transformer l'individu et la société en une seule et même chambre réverbérante."

comme le *Za'im*, le leader, par les millions d'Arabes qui l'écoutaient dans la région, de l'Orient arabe jusqu'au Maghreb. Même après l'introduction de la télévision, la radio gardera sa suprématie, plus particulièrement la station Sawt al-'Arab (La voix des Arabes), qui jouissait d'un succès inégalé dans le monde arabe. Cette station tient une place de choix dans l'histoire contemporaine du monde arabe par le rôle idéologico-politique qu'on lui a attribué et par la passion qu'elle suscitait auprès de ses auditeurs. Créée en 1953, à l'heure du nationalisme arabe, elle se fit le porte-parole de toutes les causes, de celle du Maroc lors de la déposition par le gouvernement français du roi Mohammed V, à celle de l'Égypte en 1956, en passant par celle de l'Algérie pendant la guerre d'indépendance et de la Palestine (Boyd, 1975). Après la rupture de leur Union, la Syrie et l'Égypte se livreront à une véritable guerre par ondes interposées, mais Radio Bagdad ne réussira jamais à détrôner Sawt al-'Arab.

Potentiellement prometteuse, la télévision égyptienne naît à l'ombre de l'État : publique, centralisée, elle a pour mission manifeste d'« éduquer le peuple » – la télévision est alors sous l'égide du ministère de la Culture et de l'Orientation nationale. L'État détient d'emblée le monopole de diffusion sur le territoire national. Nous avons mentionné la présence de professionnels du cinéma à la télévision ; c'est peut-être de là que provient cette culture télévisuelle. Il n'y a pas en Égypte de clivage réel entre un cinéma noble et une télévision plébéienne. Bien des réalisateurs, scénaristes ou acteurs travaillaient et travaillent encore dans les deux domaines en toute quiétude, participant ainsi au succès des productions télévisuelles égyptiennes.

Véritable appareil d'État, la télévision doit, de l'avis des dirigeants, servir à faire la promotion des mesures prises par la révolution et participer à la naissance d'une nouvelle nation plus égalitaire que l'éducation devait promouvoir. Sous l'égide conjointe du ministère de l'Éducation et de l'Unesco, la télévision scolaire fait son apparition en 1961 pour réduire le taux d'analphabétisme des adultes – les résultats de cette action furent d'ailleurs médiocres. Des programmes télévisés soutiennent en outre dès 1965 l'action des associations de planning familial, qui existent en Égypte depuis 1945 (Pignol, 1987).

Les émissions sont globalement marquées par les messages post-révolutionnaires : la télévision appartient au peuple, sa mission pédagogique est claire et s'inscrit tout à fait dans la politique socialiste

nassérienne. Derrière cette politique affichée, se profile la volonté de l'Etat d'imposer sa voix. Les journaux télévisés traduisent particulièrement bien cet esprit : les mesures politiques et les processions de personnalités politiques défilent sur l'écran en noir et blanc comme une litanie. Les informations sont d'ailleurs très régulières et diffusées sur toutes les chaînes. Plus tard, des informations en anglais et en français seront diffusées sur la troisième chaîne. En 1962, l'Etat a nationalisé une agence de presse, la Middle East News Agency (MENA)¹. Les professionnels de la télévision y puisaient leur matériau et se chargeaient de l'ordonnancement des informations radiodiffusées ou télévisées. Cet ordonnancement, que l'on retrouve dans les autres télévisions publiques arabes, a été bousculé par la transnationalisation des flux télévisuels de ces dernières années, mais ne s'est pas fondamentalement modifié. En général, se succèdent, dans l'ordre, les nouvelles relatives aux actions du chef de l'Etat et de sa famille, puis celles concernant le gouvernement selon un ordre protocolaire précis; viennent ensuite les nouvelles des pays arabes amis – les pays ennemis ne sont pas mentionnés –, puis de la scène internationale; on termine par l'actualité sociale et le sport. Est-il besoin de préciser que le journal télévisé, soigneusement préparé et étroitement encadré, était le seul programme, avec les grandes rencontres sportives, à être diffusé en direct?

Dans les années 1960, des productions sont encore de qualité médiocre. Les quelques émissions de divertissement exportées sont fournies à titre gracieux aux autres pays arabes (Najar, 1983). Peu à peu, l'extension du parc des téléviseurs dans les pays arabes favorisa l'exportation des premiers feuilletons. Les films en noir et blanc, peu coûteux, étaient alors expédiés aux autres stations de télévision arabes, en Arabie saoudite en particulier (Boyd, 1975).

La guerre des Six-Jours portera le coup de grâce au panarabisme conduit par Nasser. En juin 1967, les Israéliens envahirent le Sinaï, et l'armée de l'air égyptienne fut rapidement vaincue. La fermeture du canal de Suez consécutive au combat priva l'Egypte de sa principale source de devises. Le choc de cette défaite fut d'autant plus désastreux que la propagande médiatique menée, avant et pendant le

1. La MENA avait été créée en 1956 par un groupe de maisons d'édition de journaux cairotés, déçues par la désinformation qu'aurait organisée la presse occidentale pendant la crise de Suez (voir Ochs, 1986).



conflit, par la radio “La voix des Arabes” et son chroniqueur vedette Ahmad Sa‘id était mensongère : la radio avait en effet fait miroiter jusqu’à la fin des hostilités la victoire de l’armée égyptienne. Le président Nasser, dans un célèbre discours télévisé retransmis à la radio, annonça sa démission en manière d’excuse, mais les Égyptiens envahirent les rues pour lui demander de conserver la présidence. Cet épisode est remarquable d’un double point de vue : il discrédite totalement les médias arabes (c’est surtout la radio, et tout spécialement “La voix des Arabes”, qui est en cause), mais en même temps le peuple égyptien continue à manifester son soutien à l’égard du Président, le dissociant ainsi des mystifications propagées par les médias.

Immédiatement après la guerre, le volume des émissions anglo-saxonnes à la télévision fut réduit et la troisième chaîne qui les diffusait, supprimée. Cette situation rappelle s’il en est besoin que la télévision est le porte-voix de l’État, qu’elle est tributaire, dans une certaine mesure, des événements qui jalonnent la politique extérieure. L’Égypte tourna le dos aux Américains et aux Britanniques pour renforcer ses relations diplomatiques avec l’Union soviétique. Le volet culturel des accords égypto-soviétiques se manifesta à la télévision, notamment à travers l’augmentation substantielle du volume des programmes produits en URSS et en Europe de l’Est.



SADATE OU LES PROMESSES DE LA TÉLÉVISION ÉGYPTIENNE

La politique socialiste de Nasser ne lui survécut pas. En mai 1971, peu après son accession au pouvoir, Anouar al-Sadate renvoya les personnalités politiques de la gauche nassérienne, “suppôts” selon lui de l’Union soviétique. Cette “révolution correctrice” (*thawrat al-tashîh*) fut suivie un an plus tard du refroidissement des relations égypto-soviétiques, illustré, le 17 juillet 1972, par le renvoi de près de 20 000 conseillers militaires soviétiques, ce qui symbolisera une nouvelle orientation politique (Roussillon, 1996 ; Goldschmidt, 1988). Le nouveau président fit des apparitions et des discours réguliers à la télévision, la privilégiant par rapport à la radio, contrairement à son prédécesseur. Pour lui, la télévision devait refléter le changement en matière de politique internationale. Ainsi, quand les relations diplomatiques reprirent avec les États-Unis de Nixon, le volume des émissions importées des États-Unis augmenta.



Après une période économique très difficile pour le secteur télévisuel, la vente de programmes aux autres pays arabes, dont l'Arabie saoudite avec qui les relations s'étaient alors rétablies, permit à la télévision égyptienne d'obtenir les fonds nécessaires au renouvellement de son équipement devenu obsolète. Le feuilleton fit ses premières armes et connut un succès grandissant dans la région. Les années 1970 consacrèrent la régionalisation de la demande de productions télévisuelles égyptiennes (El Emary, 1996) et furent témoins de l'apparition de la télévision couleur en Egypte.

En effet, la décision fut prise en 1974 de convertir les services de production et de diffusion en couleur au système français SECAM, et la télévision égyptienne l'adopta trois ans plus tard. Graduellement, les productions locales furent diffusées en couleur. Cette stratégie d'action des autorités égyptiennes – désireuses d'afficher un esprit moderne et de s'appropriier, sans attendre, les dernières innovations techniques dans ce secteur spécifique – est récurrente dans l'histoire du média. Les investissements affectés par l'Egypte à l'organisme de télévision et aux dispositifs techniques corollaires ont été, dès l'apparition de ce média, très importants relativement à la richesse nationale.

Les feuilletons égyptiens étaient déjà très demandés à l'extérieur, dans les pays du Golfe notamment, et la télévision couleur, qui se généralisa dans la région, dopa encore la demande. Après 1974, les programmes britanniques et américains furent réhabilités et leur volume de diffusion ira sans cesse croissant. En 1973, l'Egypte importait 41 % de ses programmes, les productions américaines représentant alors 54,5 % de ces importations (Varis, 1985). En 1978, les programmes *made in USA* constitueront 97,3 % des programmes importés (Najar, 1983).

Sadate avait définitivement rompu avec le "socialisme arabe" de Nasser en adoptant le modèle de l'*infitâh*, politique économique d'ouverture vers l'extérieur destinée à attirer les flux d'investissements étrangers. L'une des priorités de l'*infitâh* était en effet – *via* des *joint ventures* avec des entreprises étrangères – l'extension du secteur privé dans l'activité économique. Les foyers égyptiens commencent à s'équiper de téléviseurs puisque l'on en enregistra environ 530 000 en 1975. Plusieurs paramètres contribuèrent à cet accroissement du parc. D'une part, le revenu moyen des populations urbaines de classes moyennes et supérieures s'accrut considérablement grâce

aux activités spéculatives de certains qui profitèrent des opportunités offertes par les prémices de l'économie de marché (Waterbury, 1983). D'autre part, la conjoncture économique favorisa l'importation massive de biens de consommation, dont les postes de télévision¹. A cela s'ajoutèrent les revenus élevés des familles dont les membres travaillaient dans les pays du Golfe. L'Égypte était, à l'époque, le principal exportateur de main-d'œuvre de la zone arabe; rappelons que les transferts de travailleurs égyptiens émigrés constituent l'une des quatre principales sources "rentières" de devises du pays (Korany, 1988). D'ailleurs, les travailleurs, bien souvent, revenaient avec des téléviseurs dans leurs bagages.

L'accroissement de la demande des pays pétroliers du Golfe après 1973 participe à la prospérité des productions télévisuelles égyptiennes destinées à l'exportation. Les recettes de l'Union de la radio et de la télévision égyptienne (URTE) proviennent essentiellement des revenus publicitaires, des ventes de programmes ainsi que d'une certaine forme de redevance qui est une contribution indirecte prélevée automatiquement sur la facture mensuelle d'électricité, proportionnelle à la consommation d'énergie.

Si la publicité a toujours été permise à la télévision égyptienne, Boyd (1999) rappelle qu'avant 1974 elle vantait les produits, souvent de première nécessité, de l'industrie publique égyptienne. Plus tard, ces produits faisaient toujours l'objet de réclame, mais s'y ajoutèrent des spots pour des produits de luxe comme les climatiseurs, l'électroménager, les cosmétiques, les cigarettes américaines ou européennes (plus tard interdites à la télévision), les voitures japonaises et américaines, etc. (*op. cit.*). Le temps consacré à la publicité augmente sans cesse à la télévision, encore aujourd'hui, au détriment des autres supports. Les "pages" de publicité peuvent actuellement durer jusqu'à une demi-heure et sont souvent habilement glissées entre le générique du feuilleton à succès et le commencement effectif du nouvel épisode. Le prix d'une minute d'antenne n'est pas le même selon que la publicité vante un produit local ou un produit importé. Le tarif pour les produits locaux, évalué en monnaie nationale, est inférieur au tarif applicable pour les produits importés, ce dernier étant d'ailleurs évalué en dollars américains.

1. On note que, pour la seule année 1978, 340 000 télévisions furent importées en Égypte (*ibid.*).

Les recettes provenant de l'exportation des productions télévisées demeurent toutefois la principale source de revenu de l'organisme de télévision égyptien. Ce dernier est de loin le principal fournisseur de productions médiatiques arabes dans la région (les productions américaines défiant globalement toute concurrence). La solvabilité des pays du Golfe et l'augmentation de la demande régionale donnèrent l'occasion à des opérateurs privés, détenteurs de pétrodollars, d'employer des talents égyptiens – qui souvent travaillaient aussi pour la télévision publique égyptienne –, de louer les studios de production en Egypte afin de produire des séries télévisées, les *musalsalât*¹. Celles-ci étaient destinées à l'exportation, puisque l'Etat égyptien, jaloux de son monopole sur la production locale, n'autorisait aucune concurrence sur son territoire de diffusion et refusait donc de les acheter. Cette pratique, bien sûr, conduisit à une compétition directe entre les producteurs privés et l'URTE, comme l'écrit très bien Naglaa El Emary (1996). Ainsi, dans la première moitié des années 1970, les autorités égyptiennes se mirent à contrôler étroitement la location des studios égyptiens par les producteurs privés. Cela provoqua l'émigration de quelques producteurs égyptiens qui choisirent de travailler à l'étranger où les frais de production étaient d'ailleurs moindres – en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Grèce, en Tunisie, en Jordanie, au Bahreïn, aux Emirats arabes unis et à Dubaï. Ils furent suivis par les professionnels égyptiens qui s'affranchissaient d'une fiscalité très lourde tout en étant mieux rétribués. Subséquemment, les producteurs indépendants vendirent leurs productions directement aux organismes arabes de télévision. Afin d'être plus compétitif sur le marché régional, l'Etat encouragea la production privée. De plus, il décentralisa son dispositif télévisuel en établissant, le 11 mai 1977, une société de production, la Voice of Cairo, gérée de façon autonome². Ces initiatives permirent aux productions égyptiennes de soutenir la concurrence des producteurs arabes indépendants.

En 1979, Sadate signa le traité de paix avec Israël à Camp David. De nombreux professionnels de la télévision égyptienne émigrèrent

1. Le terme *musalsal* (*musalsalât* au pluriel) fait référence en langue arabe à une série et par suite aux séries télévisées, et plus précisément aux feuilletons télévisés dont les épisodes s'enchaînent.

2. Voir URTE, *Bilan annuel*, 1994-1995 (en arabe).



pour marquer leur désapprobation. La Ligue arabe représentée en matière audiovisuelle par l'Arab States Broadcasting Union (ASBU), alors située au Caire, fut transférée à Tunis. Les pays arabes boycottèrent les productions de la télévision égyptienne, ce qui était d'autant plus facile que beaucoup de films de facture égyptienne étaient produits hors d'Égypte avec des capitaux privés. Cette situation donna lieu à une surproduction de programmes qui profita à la demande mais aussi aux détenteurs des capitaux, les banques islamiques notamment (El Emary, 1996). L'ironie de cette situation est que la télévision égyptienne finit par importer des programmes produits par ses anciens employés.

L'EXPANSION DU RÉSEAU À L'HEURE DE LA GLOBALISATION

La décennie 1980 commence par l'assassinat du président Anouar al-Sadate (octobre 1981), puis par la levée du boycott auquel l'Égypte était soumise. Le nouveau chef de l'État, Hosni Moubarak, jusqu'alors vice-président, n'opéra pas de changements politiques majeurs, mais il renforça la libéralisation économique amorcée par Sadate.

Au niveau structurel, l'organisme de télévision ne connaîtra pas de grands bouleversements. En revanche, sur le plan matériel, l'infrastructure télévisuelle s'est considérablement enrichie. La constante demande des publics arabophones soutint l'industrie télévisuelle égyptienne, d'autant plus que la guerre civile au Liban, qui avait commencé en 1975, écarta son concurrent le plus direct. Les Jordaniens et les Syriens exportèrent leurs productions, mais sans vraiment rivaliser avec l'Égypte. Ainsi, l'Égypte, à l'instar d'autres pôles régionaux tels le Brésil et l'Inde, demeure "le Hollywood du monde arabe", seulement concurrencée par... les États-Unis. En effet, si la part des programmes américains est importante dans la programmation nationale, les productions arabes extranationales ne sont quasiment jamais programmées. Le protectionnisme de la part des autorités égyptiennes est d'autant plus étonnant que les productions égyptiennes sont massivement exportées vers les pays arabes.

Deux facteurs contribuèrent à la maturation et à l'expansion de la télévision égyptienne. D'abord, la multiplication des chaînes : la troisième chaîne fut restaurée en 1985 ; d'autres chaînes seront introduites, régionales et internationales, câblées et satellitaires. A cela



s'ajoute le renforcement très sensible du dispositif technique : on entreprend la construction de la cité de production Media City et le satellite Nilesat 102 est lancé en 2000, deux ans après Nilesat 101.

LA TÉLÉVISION ÉGYPTIENNE AUJOURD'HUI : LES "MÉGAPROJETS" ET LES ÉQUIPEMENTS "HORS NORME"

L'URTE est le centre nerveux de toute une infrastructure audiovisuelle¹, hors norme pour l'économie égyptienne. Les studios de production, les satellites de télédiffusion, servent à accueillir les diverses chaînes égyptiennes qui se multiplient depuis plus de dix ans. Les gouvernements égyptiens successifs, comme nous avons pu le voir, n'ont cessé d'enrichir le secteur audiovisuel, la télévision tout particulièrement, montrant ainsi l'importance accordée à ce média. Il est vrai que la télévision est une source de revenu non négligeable et qu'elle participe, plus que tout autre média, à la construction et à la diffusion de l'image de la nation. La constante modernisation et les innovations apportées à ce secteur sont devenues cruciales à un moment où la centralité culturelle et médiatique de l'Égypte dans l'espace régional est menacée par d'autres opérateurs en expansion.

LES CHAÎNES HERTZIENNES (UHF) NATIONALES ET RÉGIONALES

Depuis 1995, l'Égypte n'a pas moins de huit chaînes hertziennes. Parmi ces chaînes, deux sont nationales, les autres sont régionales. Les premières ont été créées au seuil des années 1960, tandis que les chaînes régionales ont été mises en place récemment, entre 1985 et 1995. L'ajout des chaînes régionales répond, pour les autorités, à un souci de décentralisation. La vocation de ces chaînes est de proposer des programmes adaptés aux populations des différentes provinces

1. Selon les estimations officielles, les employés permanents de l'URTE étaient en 1994 au nombre de 22 600 : une véritable cité. La surabondance du personnel n'améliore en rien la qualité des services de l'URTE. On retrouve cette situation héritée de la politique socialiste de Nasser dans d'autres administrations publiques.

égyptiennes. Il est important de souligner que la multiplication des chaînes régionales coïncide avec celle des chaînes satellitaires. La concomitance de ces deux mouvements antagoniques en apparence appelle deux observations. D'une part, parallèlement à l'ouverture et à l'internationalisation des territoires de réception, se mettent en place des territoires locaux de réception. D'autre part, la régionalisation des chaînes télévisuelles montre le souci constant de l'Etat de fidéliser son public en Egypte, en lui proposant ce qu'on peut appeler des émissions de proximité.

Créée en 1960, la première chaîne est ce qu'on a coutume d'appeler le programme principal, qui diffuse ses émissions dans toute l'Egypte. C'est une chaîne "grand public", généraliste, qui est centrale pour l'URTE puisqu'elle a le taux d'audience le plus élevé. La première chaîne ne propose que des émissions égyptiennes et en langue arabe. Les principales émissions politiques, économiques ou culturelles sont diffusées sur cette chaîne. C'est la chaîne égyptienne par excellence, la vitrine du pays, celle dont l'URTE a choisi de rediffuser les programmes (75 % du volume total en 1998) sur sa première chaîne satellitaire ESC1 (Egyptian Satellite Channel). La deuxième chaîne est moins généraliste que la première dans le sens où elle a une vocation culturelle et la particularité de proposer beaucoup de programmes importés.

La régionalisation des chaînes traduit la volonté de l'Etat de toucher toutes les populations. Outre la détermination qu'il a de diffuser un discours propre et d'exercer son pouvoir à travers le média, l'Etat met désormais également en œuvre une stratégie de séduction auprès d'un public volatil puisque, nous l'avons vu, d'autres chaînes sont venues envahir le territoire égyptien *via* les satellites de télédiffusion directe. En effet, depuis la guerre du Golfe, la régionalisation, non plus des productions mais des flux télévisuels eux-mêmes, participe à la multiplication des canaux de diffusion en Egypte.

La télévision reste un instrument de la politique sociale du gouvernement. Malgré les grands projets de modernisation du dispositif télévisuel, l'Egypte demeure un pays du tiers-monde où, d'après les estimations de l'Unesco, le taux d'analphabétisme des adultes atteint 34,5 % en 2006. Les chaînes régionales reprennent la vocation initiale de la première chaîne, soit la promotion du planning familial, les conseils pratiques aux agriculteurs, l'information des populations sur les questions de santé, d'hygiène, de droit, etc. Elles se veulent

adaptées aux conditions sociales d'un public local, spécifique. Ainsi les informations, les diverses émissions de divertissement, culturelles ou de développement ciblent le public d'une région, tout en restant fidèles aux objectifs de la politique audiovisuelle nationale. Les émissions locales sont souvent constituées d'interviews de personnalités locales, de notables ou de micros-trottoirs.

La troisième chaîne, supprimée en 1967, est réhabilitée en octobre 1985 pour couvrir la zone du Grand Caire et les gouvernorats limitrophes, soit près de 15 millions d'habitants. La quatrième chaîne, mise en place en octobre 1998, vise la région du canal de Suez (gouvernorats d'Ismailia, de Suez et de Port-Saïd). La cinquième chaîne fut mise en service en octobre 1990 et couvre le littoral nord de l'Égypte, soit les gouvernorats d'Alexandrie et de Beheira. La sixième chaîne couvre les cinq gouvernorats centraux du Delta¹ depuis le 29 mai 1993. Là encore, les programmes de distraction sont en première position, mais les informations ont un espace d'antenne relatif impressionnant et avoisinant un cinquième du volume total. La part importante des émissions ciblées par catégorie socioculturelle s'explique par la diffusion de nombreux programmes destinés aux agriculteurs, dans cette région du Delta qui reste très agricole. On inaugure la septième chaîne le 29 mai 1993 pour couvrir les gouvernorats de la Moyenne-Égypte². La huitième chaîne fut mise en service le 6 octobre 1995 pour les gouvernorats de la Haute-Égypte³. Dans le cadre de certains programmes, la langue régionale nubienne (parlée dans le gouvernorat d'Assouan) est employée, de façon marginale cependant.

Toutes les chaînes régionales sont reçues dans la zone du Grand Caire et les gouvernorats de Giza et de Qalyubiyya. Leur volume d'émission quotidien, oscillant entre neuf heures et plus de dix-huit heures à la fin des années 1990, paraît important. En fait, les programmes des chaînes régionales ne sont pas toujours des exclusivités locales, il s'agit souvent de rediffusions de programmes des chaînes nationales.

1. Soit Gharbiyya, Menûfiyya, Daqahliyya, Kafr al-Chaykh et Damiette.

2. Beni Souef, Minya, Fayoum et Assiout.

3. Sohag, Qena, Assouan.



Les chaînes régionales égyptiennes (UHF ou hertziennes)

Chaînes	Date de création	Zone de diffusion
Troisième chaîne	octobre 1985	Grand Caire et gouvernorats limitrophes
Quatrième chaîne	octobre 1988	Canal de Suez
Cinquième chaîne	décembre 1990	Alexandrie
Sixième chaîne	mai 1994	Delta central
Septième chaîne	mai 1994	Moyenne-Egypte
Huitième chaîne	mai 1995	Haute-Egypte

L'AVÈNEMENT DES CHAÎNES SATELLITAIRES

C'est à partir de la décennie 1990 que le champ télévisuel égyptien subira une véritable mutation ; les logiques lourdes qui structurent son évolution sont commandées par un environnement changeant et de plus en plus étendu. Les frontières terrestres ne faisant plus sens du fait des nouvelles technologies, l'organisme de télévision doit déployer des stratégies d'action adaptées à un espace audiovisuel à la fois limité, comme nous venons de le voir à travers les chaînes régionales, et vaste dans le même temps. La dialectique espace local/espace supranational est constante. On connaît le rôle déclencheur de la chaîne américaine CNNI (Cable News Network International) qui, en habituant les téléspectateurs à un genre télévisuel inédit, a été pendant la première guerre du Golfe l'un des facteurs majeurs de la multiplication en Egypte des antennes paraboliques. A cette époque, les médias égyptiens, comme d'autres – ceux d'Arabie saoudite par exemple –, étaient devenus tributaires de CNN en matière d'information. Au plus fort de la guerre du Golfe, l'URTE rediffuse les émissions offertes par CNN, soit près de huit cents heures entre décembre 1990 et mars 1991¹. Ces programmes au label américain révèlent à l'audience un type d'information nouveau en Egypte, style qui ne contraste que trop avec celui de l'URTE. Paradoxalement, les autorités égyptiennes ne seront pas prises de court par le succès de la chaîne américaine puisque, avant même ces événements,

1. Ces heures se distribuent comme suit : 100 en décembre 1990 ; 200 en janvier 1991 ; 224 en février 1991 ; et 248 en mars : soit un volume horaire total de 772 heures.



CNNI et l'URTE avaient signé un accord en faveur de l'introduction de CNE (Cable News Egypt) sur le réseau hertzien (*cf. infra*).

Les débordements hertziens avaient permis à l'Arabie saoudite, à la Jordanie, au Liban et à Israël de recevoir les chaînes égyptiennes depuis les années 1970, mais la diffusion par satellite offrit cette fois à l'Égypte l'opportunité de diffuser avec plus de suivi ses émissions télévisuelles à l'étranger. L'Égypte commença à déverser *via* le satellite Arabsat les programmes de sa première chaîne (El Shal, 1994). En effet, l'URTE introduisit l'ESC (Egyptian Satellite Channel) en décembre 1990 lors de la crise du Golfe pour les troupes égyptiennes postées à Hafr al-Baten en Arabie saoudite. Après la guerre du Golfe de 1991, la télévision égyptienne se substitua, grâce au satellite, à la télévision du Koweït le temps que les services de cette dernière, détruits par les bombardements, soient restaurés. Depuis, la chaîne est disponible pour tout usager muni d'une antenne parabolique. Née au départ sans volonté expresse de s'imposer sur le marché régional, l'ESC a connu un tel succès que de plus en plus d'émissions sont produites en exclusivité pour cette seule chaîne.

Les chaînes égyptiennes sur satellite sont gérées par un secteur spécifique qui répond bien plus à des principes rationnels d'efficacité que les autres secteurs de l'URTE.

Egyptian Satellite Channel 1 (ESC1)

ESC1 est une chaîne généraliste qui propose essentiellement des programmes de divertissement, comme des émissions de variétés, des séries télévisées ou des rencontres sportives, mais aussi des bulletins réguliers d'information qui reprennent ceux des deux premières chaînes terrestres. Elle a été diffusée pour la première fois le 12 décembre 1990 en tant que chaîne "d'appoint" pendant la crise du Golfe. Depuis, ESC1 diffuse ses programmes en continu et rivalise avec les plus grandes chaînes de la région arabe. Ses programmes sont surtout composés de rediffusions des chaînes hertziennes (*ibid.*) : ceux de la première chaîne hertzienne essentiellement et plus rarement ceux de la deuxième chaîne et des chaînes régionales. Aujourd'hui, l'ESC a son propre programme.

Nile TV International

Il semble bien qu'à travers des chaînes comme Nile TV, l'Égypte se mette à l'heure de la mondialisation. Cette chaîne, principalement

anglophone (avec quelques émissions de langue française), emploie comme les autres chaînes un personnel jeune issu de l'université du Caire, mais aussi et surtout de l'université américaine (American University in Cairo). Deux cents personnes environ sont aujourd'hui employées par cette chaîne, ce qui est infime comparé aux autres chaînes de l'URTE. Comme son appellation anglaise le laisse peut-être entendre, il s'agit d'une chaîne "moderne" inspirée des standards internationalement codifiés et que l'on peut regarder indifféremment au Caire ou en France sans avoir le sentiment d'être complètement immergé dans une culture particulière. Les journaux télévisés y sont techniquement bien présentés; les journalistes et animateurs sont – au moins – bilingues, professionnels, jeunes, charmants et élégants si l'on s'en tient aux normes occidentales; les sujets de société sont traités avec une relative liberté. Des émissions politiques et économiques, parfois en direct avec des interventions de spectateurs et la participation d'éminentes personnalités, enrichissent la grille des programmes. Finalement, on a l'impression, en regardant cette télévision-là, qu'elle est produite par une société libérale, moderne et riche.

Nile TV fit ses premiers pas durant une période d'essai entamée le 6 octobre 1993 avec deux heures d'émission quotidiennes, pour démarrer officiellement le 31 mai 1994 avec une moyenne journalière de quatre heures. Elle diffuse aujourd'hui seize heures quotidiennes de programmes, par le réseau hertzien, mais aussi par le satellite. Elle couvre ainsi le monde arabe de l'Afrique du Nord à la péninsule Arabique, les Etats-Unis et l'Europe. Destinée à un public de non-arabophones désireux de connaître l'Égypte, Nile TV a la particularité d'employer exclusivement l'anglais, le français et l'hébreu comme vecteurs de communication. Concernant sa vocation, le directeur de la chaîne déclarait¹ :

"Notre objectif principal est d'informer notre audience, nous entendons faire connaître l'Égypte à travers des informations d'ordre économique, politique, culturel. C'est une façon aussi de promouvoir le tourisme. Nous visons une audience non arabophone en Égypte et en Europe, mais aussi au Moyen-Orient. L'Égypte a toujours été centrale

1. Entretien avec l'auteur, 17 novembre 1997.



sur le plan culturel dans la région, le cinéma et la radio en ont été les relais, aujourd'hui ce serait plutôt la télévision ; [et d'ajouter :] avec Nile TV nous nous adaptons à l'ère de l'image."

Les textes officiels justifient sa création par l'attraction touristique qu'elle pourrait exercer. Il est bien évident que Nile TV est aussi la vitrine d'une certaine Égypte, jeune, dynamique et moderne. Les rythmes et le ton des émissions, le jeune âge et l'aptitude professionnelle des animateurs, l'habillage des plateaux, les sujets abordés distinguent radicalement Nile TV des autres chaînes égyptiennes, surtout hertziennes.

A mille lieues des programmes éducatifs et des programmes sur le développement social, ESC1 et Nile TV s'adressent à des individus solvables, ce dont elles comptent bien se prévaloir auprès des annonceurs. Bien entendu, les différents programmes de divertissement et d'information sont largement prédominants.

Les chaînes satellitaires cryptées Egyptian Satellite Channel 2 et Nile Drama sont les premières chaînes payantes égyptiennes.

Egyptian Satellite Channel 2 (ESC2)

ESC2 a été créée en 1996 pour diffuser d'emblée ses programmes de chaîne généraliste en continu. Sa présence sur de nombreux satellites lui permet d'être accessible sur les cinq continents. ESC2 a été introduite en France en avril 1996 sur le réseau câblé ; c'était alors la seule chaîne arabe à avoir bénéficié de ce traitement de faveur.

Nile Drama

Nile Drama démarra officiellement le 15 juillet 1996 avec un volume quotidien de diffusion de quatorze heures. Elle propose aujourd'hui ses programmes en continu. C'est la première chaîne arabe thématique dévolue à la diffusion de fictions ; d'autres naîtront sur son sillage dans le monde arabe. Elle diffuse en exclusivité les feuilletons produits par le Centre de production de l'URTE (*Qit'at al-intâj*), organe autonome de l'URTE depuis 1989, et la société publique de production La Voix du Caire. L'Égypte affirme, à travers ce canal, sa suprématie dans la production de ce genre de programmes où elle excelle. La chaîne programme en plus





des *musalsalât*¹, des téléfilms, des films, des pièces de théâtre, des feuillets américains et des émissions de variétés.

*Les chaînes spécialisées sur Nilesat :
du télé-enseignement au bouquet thématique.*

Les satellites égyptiens Nilesat seront mis à profit par le système éducatif égyptien à travers deux opérations d'envergure. La première ne concerne pas directement le secteur télévisuel, mais mérite d'être signalée. Il s'agit de la connexion de toutes les universités égyptiennes, dont celle d'al-Azhar (religieuse), et l'université américaine du Caire à un même réseau. Par ailleurs, les centres régionaux de formation pédagogique seront reliés au ministère de l'Éducation à travers un réseau de visioconférences (Halloudah et Ghonaïmy, 2000). La seconde action est la mise en place du télé-enseignement pour lequel plusieurs canaux de Nilesat avaient été réservés (Amin, 1999).

L'ÉCOLE CATHODIQUE

Pas moins de sept chaînes éducatives, correspondant aux différents niveaux scolaires, existent actuellement sur le réseau satellite. La mise sur pied de "l'école cathodique" suppose une grande quantité d'émissions éducatives à préparer en vue de leur diffusion télévisuelle, avec un personnel considérable d'enseignants et de pédagogues. Cela sous-entend surtout une assiduité de la part du public, car à quoi bon investir dans le domaine éducatif si la demande est faible? En fait, d'une part on sait que les besoins dans ce domaine sont importants en Égypte si l'on considère le taux d'analphabétisme des adultes déjà cité (34,5 % en 2006); d'autre part, c'est en réalité la situation du système éducatif égyptien qui est à l'origine de la multiplication de ces chaînes éducatives. Le nombre insuffisant d'enseignants, leurs maigres salaires, le manque d'établissements scolaires ou leur dégradation poussent beaucoup de parents à recourir aux cours particuliers qui sont devenus la panacée (et la ruine...) pour les nombreux désenchantés du système scolaire égyptien. La généralisation de cette

1. Les *musalsalât* ont le plus souvent une diffusion quotidienne. Le nombre d'épisodes est variable (une trentaine en général, ce qui correspond à peu près au nombre de jours du ramadan). Leur durée est souvent de trois quarts d'heure.



pratique discréditée de plus en plus le secteur éducatif et embarrasse le ministère de l'Éducation, qui ne trouve pas d'autre parade que de les interdire.

Après le lancement du satellite, on décida donc d'introduire des chaînes éducatives... dans les établissements scolaires. En 1998, plusieurs milliers d'écoles ont été équipées pour recevoir ces chaînes satellitaires – 16 000 établissements pour satisfaire 8 millions d'élèves devaient être équipés avant la fin de l'année 1999. Le ministre de l'Éducation prévoyait quatre heures quotidiennes de cours pour chaque cycle d'études. Le choix des cours et des enseignants est du ressort du ministère de tutelle, le choix des programmes du ressort du ministre de l'Information, ce qui donne le vague sentiment d'avoir un *Big Brother* en guise d'éducateur sur les *télécrans* de l'école. De l'avis des enseignants, froissés par cette concurrence déloyale, ces chaînes sont malvenues, car elles surchargent l'emploi du temps des jeunes sans résoudre en rien le problème des cours particuliers¹.

On a vu là un aspect, un volet du paradigme dans lequel s'inscrit la politique audiovisuelle actuelle de l'État égyptien. Il peut sembler archaïque aujourd'hui, car il renvoie curieusement aux grands débats des années 1960 et 1970 sur la télévision et le développement. Pourtant, tout en semblant s'essouffler dans un combat apparemment perdu d'avance, l'Égypte inscrit sa politique audiovisuelle également dans un "autre" paradigme : celui de la mondialisation. Ce dernier implique une audience radicalement différente, il nécessite des investissements beaucoup plus coûteux dans des domaines autrement "pointus" – que l'Égypte assume néanmoins –, et des efforts certains au niveau du contenu (pour rentabiliser l'investissement). Comment décrire ce double visage de la politique audiovisuelle égyptienne ? Est-ce de l'opportunisme de la part de l'État ? Est-ce une volonté d'occuper tous les terrains ?

On peut se demander si autant de chaînes, qui ont pour objectif de répondre à des besoins réels, correspondent à une véritable demande et si elles sont destinées à avoir un impact positif sur un système éducatif aussi déficient. A ces interrogations, un initié de l'URTE nous répondit en comparant les chaînes éducatives spécialisées à ces familles en Égypte qui possèdent un immeuble dont elles ne

1. Voir "Nilesat fait son entrée dans les écoles", *al-Ahram Hebdo*, 9-15 septembre 1998.



parviennent pas à louer les appartements¹. Elles finissent, lassées, par occuper tous les appartements de l'immeuble constituant désormais "l'habitation familiale". De la même manière, chaque discipline sera logée par un canal de Nilesat.

*DES PROJETS À SOUSCRIPTION PUBLIQUE ?
MEDIA CITY, NILESAT*

Les deux grandes nouveautés qui ont affecté irrémédiablement le secteur télévisuel, et qui sont interdépendantes dans une certaine mesure l'une de l'autre, furent la construction de Media City, un complexe dévolu à la production télévisuelle et cinématographique, et le lancement des satellites de télédiffusion directe égyptiens, Nilesat.

Media City

La construction des gigantesques studios de production traduit le besoin de produire plus et plus vite pour répondre à l'énorme capacité de diffusion du système égyptien de satellites. Située à la périphérie du Caire, dans la Cité du 6-October, à deux pas des pyramides de Giza, Media City serait le plus grand complexe de production de films après les Universal Studios d'Hollywood (voir Omar, 1995; Ayad, 1996). Media City s'étend sur 3 millions de mètres carrés; on dénombre dix studios en extérieur avec des décors impressionnants de style bédouin ou islamique, de forêts, de villages égyptiens, des décors de péplums pharaoniques, etc., treize studios fermés de 300 à 1 000 mètres carrés, complètement équipés, une salle de concert, un hôtel cinq étoiles de trois cents chambres pour les visiteurs et artistes de passage, deux amphithéâtres dont l'un est destiné aux enfants. On prévoit d'y produire annuellement près de 5 000 heures de programmes télévisuels – soit cinq fois plus que ce qu'a produit l'URTE en 1998 – pour parer à toute concurrence régionale et combler les nombreuses heures d'émissions qu'exigent les chaînes satellitaires arabes.

En plus de sa vocation audiovisuelle, ce complexe comprend un parc d'attractions au nom évocateur de Magic Land, et, si l'on compare Media City à Hollywood, on associe tout aussi naturellement

1. Peter Loussarian, attaché audiovisuel auprès de l'ambassade de France au Caire. Entretien avec l'auteur, mai 1998.



Magic Land à Disneyland, “*the Disneyland of the desert*”. Et, tempère un des investisseurs du parc pour justifier les délais : “*It took three years to build Disneyland and they are still modifying it*”¹. Sur 165 000 mètres carrés, un empire du loisir – où se côtoient des fast-foods, une rivière artificielle, un parc à dauphins, un site “Jurassic Park”, une patinoire, etc. – a été ouvert au grand public depuis le mois de ramadan de l’année 1997 et fait l’objet d’une campagne publicitaire importante à la télévision². Media City, avec ses studios de production et son parc de loisirs “à l’américaine”, est appelée à être, aux yeux des responsables, un haut lieu de la communication dans le monde arabe, situé non loin des pyramides de Giza.

Le prix à payer pour financer ce Hollywood-on-the-Nile est estimé à 1,5 milliard de livres égyptiennes. Cependant, la cité de production n’est pas entièrement financée par l’URTE, qui a publiquement invité les investisseurs publics et privés à souscrire à l’opération. La cité est constituée en société autonome – à l’instar de Nilesat SA pour le satellite –, dans laquelle l’URTE est cependant l’actionnaire principal à hauteur de 40 % des parts. Cette société est l’Egyptian Media Production Company (EMPC). Attardons-nous sur les autres investisseurs³. Une lecture rapide de la presse et des documents officiels laisse penser qu’au moins la moitié des parts de la société est distribuée entre un certain nombre de banques et sociétés et le grand public, puisque 10 % (ou 25 % selon les sources) ont été offerts à souscription publique. Une analyse un peu plus approfondie de la liste des investisseurs aboutit à un constat : la grande majorité des actionnaires autres que l’URTE sont des établissements publics. Une étude sur le système bancaire et financier égyptien fait état de la prédominance des institutions financières publiques dans le système financier, qui se traduit paradoxalement par le rôle très actif que jouent ces institutions dans le processus de privatisation (Abou-Haidar, 2000). Le discours officiel relatif au financement de la société de production par de petits actionnaires privés ne saurait cacher la faible participation de ces derniers.

1. “Construire Disneyland a pris trois ans, et ils sont encore en train de le modifier” (*Middle East Times*, 14-20 septembre 1997).

2. Voir *al-Ahram Weekly*, 27 mai-2 juin 1999.

3. Ses actionnaires sont la Banque Ahli, la Banque du Caire, la Banque d’Alexandrie, la compagnie d’assurances Misr, la Banque d’investissement national, la Société égyptienne pour les projets d’investissement et la Société pour la réassurance.

Le même raisonnement est applicable à un autre projet, le satellite Nilesat, sous l'égide de la société Nilesat SA¹.

Le programme de satellites Nilesat

Les satellites Nilesat sont les premiers satellites à appartenir à un organisme public national arabe, comme aiment à le répéter les communiqués officiels². L'URTE avait lancé un appel d'offres en 1995 pour l'acquisition d'un système clés en main : la livraison d'un satellite opérationnel sur orbite. Parmi les quatre sociétés candidates³ qui présentèrent leurs projets, l'URTE sélectionna le consortium franco-britannique Matra Marconi Space⁴. Le contrat signé à l'origine par l'URTE et relatif au satellite Nilesat 101 fut transféré à une société d'économie mixte égyptienne, Nilesat SA⁵. Le 28 avril 1998 et le 17 août 2000, les satellites Nilesat 101 et Nilesat 102 (ce dernier également fabriqué par Matra Marconi) ont été successivement lancés par la fusée Ariane 4 à partir du site guyanais de Kourou. Les deux satellites ont coûté respectivement 170 et 140 millions de dollars. Ils font partie de la dernière génération de satellites : ils sont constitués de douze répéteurs pour la diffusion directe de télévision, chaque répéteur pouvant recevoir huit chaînes de télévision grâce au système de compression numérique⁶. Au total, ils ont chacun la capacité de supporter 96 chaînes de télévision en mode numérique qui pourront être reçues par des antennes domestiques de 60 centimètres de diamètre. Le satellite permet, de

1. "Nilesat, un programme exemplaire pour l'Égypte et le monde arabe", document inédit de l'entreprise Matra Marconi, mars 1998.

2. Voir, par exemple, "Nilesat in orbit soon", *al-Ahram Weekly*, 8 janvier 1998 ; et, pour ce qui concerne le lancement du second satellite égyptien, "For your viewing pleasure", *ibid.*, 17 août 2000.

3. Les autres sociétés sont la société française Aérospatiale et deux sociétés américaines : Hughes et Lockheed Martin.

4. La charge utile de Nilesat 101 a été fournie par le groupe français Alcatel Espace, partenaire de Matra Marconi. Celle de Nilesat 102 par la société Astrium (il s'agit d'un consortium européen créé en 1999, résultant d'une fusion entre le groupe allemand DASA, Aérospatiale Matra et le groupe britannique Marconi Electronic System).

5. Les actionnaires de cette société sont l'URTE (40 %), deux compagnies industrielles publiques égyptiennes (25 %), deux banques égyptiennes (15 %) et 20 % offerts à souscription publique. Une souscription fermée a eu lieu en février 2000 afin de compléter le financement nécessaire au second satellite, Nilesat 102. Le capital s'élève depuis à 170 millions de dollars américains, voir *al-Ahram Hebdo*, 1^{er}-7 mars 2000.

6. Même document inédit de l'entreprise Matra Marconi, mars 1998.

surcroît, la diffusion de 400 chaînes de radio. L'aire de diffusion de Nilesat 101 et de Nilesat 102 est la même, elle s'étend d'est en ouest, du Maroc au golfe Persique, et leur durée de vie est de douze ans pour le premier et de quinze ans pour le second. Le siège de la société Nilesat et le centre de contrôle principal des satellites sont situés dans la Cité du 6-October au sud-ouest du Caire ; une seconde station de contrôle est à el-Hammam, sur la côte méditerranéenne.

Le second satellite est plus sophistiqué que le premier ; il pourra être exploité pour des services interactifs comme internet, la vidéo-conférence, la VOD (*video-on-demand*), etc., les stations au sol étant équipées en conséquence. Il est par ailleurs complété d'une antenne additionnelle permettant sa réception dans quelques zones d'Europe. Deux stations au sol ont été mises en place par des opérateurs étrangers : l'une, en Grande-Bretagne, est prise en charge par British Telecom, afin que les chaînes européennes qui ont prévu de louer un canal sur Nilesat (BBC, TV5) y transmettent directement leurs signaux ; la seconde, au Liban, est destinée à quelques opérateurs privés (*al-Ahram*, 17 août 2000). Plusieurs canaux ont déjà été loués pour la plupart par des opérateurs arabes, mais aussi pour la transmission de chaînes occidentales, *via* le bouquet Showtime notamment. Selon les allégations officielles, le succès des deux satellites était déjà garanti par un carnet de commandes bien rempli ; la société Nilesat avait déjà enregistré des bénéfices avant son démarrage : 3 millions de dollars en 1998 et 5 millions en 1999.

Le ministre de l'Information justifie le lancement du satellite par le fait qu'il s'agit :

“d'un pas culturel en avant qui marque l'entrée de l'Égypte dans le XXI^e siècle avec une grande confiance dans les capacités de ses médias [...], comme un Etat pionnier qui cherche à affirmer son identité arabe” (Negus, 1998).

En termes de prestige, il est clair que Nilesat comme Media City contribuent à redorer le blason du secteur télévisuel égyptien, mais l'enjeu est autant le prestige que procurent ces réalisations que les bénéfices que peut rapporter à terme cet investissement. Par ces actions diverses, l'Etat veut montrer qu'il peut se comporter en véritable entrepreneur, volontaire et désireux d'être compétitif sur la scène télévisuelle régionale en mutation. Il tient, malgré les

changements qui bouleversent ce paysage et malgré le manque de moyens financiers de l'URTE, à conserver son monopole.

Le bouquet Nilesat

C'est en 1998, juste après le lancement du satellite Nilesat 101 qui les abrite, que les chaînes thématiques du bouquet numérique Nilesat ont été lancées. Quelques années seront encore nécessaires pour qu'elles arrivent à pleine maturité. Ces chaînes, qui pour l'heure ne sont pas cryptées, obtiendront sans doute plus d'audience que les chaînes éducatives. Très modernes dans leur conception, elles visent une audience jeune à l'image de Nile TV, à la différence notable qu'elles s'adressent à un public arabophone.

Voici les différentes chaînes du bouquet égyptien auquel on pourrait ajouter la chaîne Nile Drama décrite plus haut et qui est également sur les satellites égyptiens :

- une chaîne sportive, Nile Sports;
- une chaîne culturelle, Nile Culture;
- une chaîne pour la famille et les enfants, Nile Family;
- une chaîne d'information, Nile News;
- une chaîne de variétés, Nile Variety.

L'ÉTAT, UN INITIATEUR CONTRARIÉ
FACE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION EN ÉGYPTÉ

Les télévisions satellitaires marquent un moment phare dans l'histoire des médias en Egypte en rendant le diffuseur sensible aux attentes des téléspectateurs désormais affranchis du monopole étatique. L'usage d'internet, qui à peine en une décennie s'étend dans l'espace médiatique arabe, participe, lui, d'un véritable changement, d'une part dans la relation qui lie les usagers aux médias, d'autre part dans les rapports Etat/société civile, chacun de ces deux groupes d'acteurs prenant la mesure de l'impact social du nouvel outil d'information et de communication. Nouveau média, il permet aux usagers d'être participatifs et donc porteurs de discours variés dans l'espace public national.

Internet est un média encore récent, mais on peut déjà mettre en lumière deux logiques d'action contradictoires qui animent l'Etat

égyptien : d'un côté, il engage de façon très volontaire le pays dans la société de l'information ; de l'autre, il exclut le laisser-faire (ou l'opposition politique *via* l'internet), révélant ainsi son appréhension quant à l'effet des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans la reconfiguration de l'espace public égyptien. Finalement, les réactions paradoxales des instances publiques vis-à-vis des NTIC sont analogues à celles qui avaient été observées dans l'espace télévisuel égyptien au moment de l'avènement des chaînes satellitaires.

*UN SECTEUR EN FORTE CROISSANCE
AU DÉBUT DES ANNÉES 2000*

A vrai dire, peut-on parler d'un nouveau média s'agissant d'internet? Internet condense l'ensemble des médias et assure plusieurs fonctions qui vont de la communication interpersonnelle écrite ou orale, à l'échange de données, en passant par la création de blogs, de réseaux de sociabilité *via* Facebook ou Twitter, il est aussi un support pour les autres médias traditionnels. Les médias égyptiens sont présents sur la toile : radios, chaînes de télévision, presse écrite, qu'elle soit officielle ou d'opposition, publique ou privée. Des journaux et articles censurés sont en effet présents sur la toile : ce fut le cas du journal *al-Cha'b* – dont le site fut bloqué de 2000 à 2006 – et pour des articles de l'hebdomadaire égyptien *Cairo Times* en son temps. Le lectorat de cette presse est certes faible, mais d'une part il est actif, puisqu'il s'agit, respectivement, de partisans du Parti des travaillistes (*al-Cha'b*) et d'une élite bilingue (*Cairo Times*), et d'autre part il est constitué de ce que l'on pourrait considérer comme des leaders d'opinion. Les acteurs politiques ou religieux peuvent désormais maîtriser leur image médiatique *via* internet, à l'instar des Frères musulmans qui, privés d'organes de presse, multiplient les blogs à titre individuel (Ajemian, 2008).

Des estimations font état de 6 usagers d'internet pour 1 000 habitants en 2000, de 40 en 2003 et de 166 en 2008 (World Data Bank, 2010¹). A cela, il faut ajouter la présence massive des cybercafés dans les villes égyptiennes et tout particulièrement au Caire, ce que

1. Les données de la World Data Bank pour internet sont issues de l'International Telecommunication Union.



suggèrent les estimations du nombre d'abonnés à internet haut débit qui ne sont que de l'ordre de 10 abonnés pour 1 000 habitants en 2008 (*ibid.*)¹. Toutefois, c'est un fait que la politique gouvernementale en faveur d'internet a porté ses fruits : ce secteur a connu une croissance extrêmement rapide au début des années 2000. Comme pour le secteur audiovisuel, cette politique est volontariste et son ambition est là encore de placer l'Égypte à "l'avant-garde de la modernité" (pour reprendre la formule consacrée des communiqués officiels).

UNE POLITIQUE INCITATIVE

Internet a été introduit en Égypte en 1993; le réseau universitaire égyptien a alors été connecté au réseau universitaire français. Il s'est développé par la suite sous la houlette de l'opérateur public des télécommunications (Telecom Egypt), de l'IDSC (Information and Decision Support Center) et du RITSEC (Regional Information Technology and Software Engineering Center). Très rapidement, le secteur sera soumis à la privatisation, dans le contexte général de la privatisation des entreprises publiques. L'ambition est l'Open Internet Access.

En 2002, l'Etat encourage l'usage d'internet en lançant le programme "Egypt Information Society Initiative" de façon à favoriser les entreprises locales de technologies de l'information et à démocratiser l'accès à internet. L'Égypte affiche son inscription dans la société de l'information aussi à travers l'inauguration de projets autour de la e-connaissance, de la e-santé, du e-business et du e-gouvernement. Dans la foulée, l'internet (presque) "gratuit" est proposé : l'utilisateur a accès à internet moyennant le prix modique d'un appel téléphonique. Cette politique est basée sur le partenariat entre les fournisseurs d'accès et Telecom Egypt (qui reverse 70 % du coût des communications aux fournisseurs d'accès).

Un des axes de la politique gouvernementale à l'égard d'internet ne peut que nous rappeler les premières heures du transistor, puis de la télévision. On se souvient en effet que ces médias étaient considérés

1. Personnes souscrivant à un abonnement à l'internet haut débit (avec plus de 256 kilobits par seconde, Kb montant et descendant). A titre de comparaison, ce chiffre est de 280 pour 1 000 en France en 2008.



comme des outils en faveur du développement social et comme des accélérateurs de la modernité (Guaaybess, 2003). Ces politiques inspirées par les tenants du développementalisme (dont les théories ont pourtant montré leurs limites) se perpétuent *via* internet puisque, comme pour la télévision, des clubs à destination des zones rurales sont mis en place dans vingt-six gouvernorats à travers l'Égypte. Il s'agit de pas moins de 400 clubs en 2001 (Abdulla, 2005). Ces cybercafés (ou centres communautaires d'accès à la technologie), sis dans les campagnes et les zones isolées, soutenus par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), offrent également une formation à l'usage d'internet et l'accès à des sites d'information alimentés par le ministère de la Santé et de la Population.

*DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À INTERNET
ET PROCESSUS DÉMOCRATIQUE*

En 1998, les ancêtres des blogs (*mudawana* en arabe) se multiplient sur internet quand la société Pyra Labs développe un logiciel permettant aux néophytes de la programmation informatique de mettre en ligne leurs textes (Radsh, 2008). Les premiers blogueurs étaient engagés politiquement et actifs sur les forums en ligne. Plutôt jeunes, urbains, anglophones, issus de milieux socio-éducatifs favorisés, ceux-ci ne sont que quelques dizaines au début des années 2000. Publier en arabe devient plus aisé en 2003 au moment où Google rachète la société Pyra Labs. En effet, Blogspot, la plate-forme de blog la plus populaire, permet d'écrire en arabe facilement. Ainsi les blogs se multiplient de façon exponentielle, passant de 40 blogs avant 2005 à plus de 1 400 en 2007 (*ibid.*).

Alors que les premiers blogs avaient une audience internationale, touchant les membres de la diaspora et les étrangers, les blogs en arabe s'adressent avant tout à un public égyptien. Au fil des années, l'accès à internet se généralisant de même que la mise en ligne de blogs, la blogosphère s'est diversifiée, réunissant activistes, "citoyens-journalistes", blogueurs représentant d'une identité ou simplement les adeptes d'un hobby. (Voir le chapitre "La presse à l'épreuve des weblogs", p. 953.)

LA DIFFICILE RÉGULATION DE LA "CYBERDISSIDENCE"

Deux phénomènes ont retenu l'attention des observateurs au milieu des années 2000, période d'explosion de l'usage d'internet en Egypte. Ce sont d'une part les blogs, d'autre part les réseaux de sociabilité tels que Facebook¹. Même si une Autorité nationale de régulation des télécommunications (ANRT) a été créée (loi n° 10-2003 du 4 février 2003), le cyberspace est difficile à réguler en Egypte comme ailleurs. La réaction en aval a été la mise en place d'un service sous l'égide du ministère de l'Intérieur chargé de la surveillance des délits sur internet.

Le 6 avril 2008, un groupe de plus de 65 000 membres de Facebook (70 000 selon d'autres sources) s'est mobilisé dans un mouvement social appelant les Egyptiens à une grève générale en solidarité avec les travailleurs de l'usine de textile de Mahalla au nord du Caire. A la suite de la mobilisation dudit "groupe du 6-Avril", le premier mouvement de protestation généré par les cyberdissidents, plusieurs blogueurs ont été arrêtés au motif qu'ils portaient atteinte à la "sécurité nationale". Les nouvelles des arrestations ont d'ailleurs circulé entre blogueurs et *via* Twitter.

La conjonction des nouvelles technologies (téléphone portable muni de caméra, internet) avait déjà permis aux blogueurs égyptiens et à Wael Abbas, l'un des plus connus en Egypte², d'être à l'origine de l'arrestation de deux agents de police – fait rare – responsables d'avoir torturé un chauffeur de bus. La vidéo des sévices infligés au jeune chauffeur ayant servi de preuve au moment du procès avait circulé sur la toile avant d'être reprise par la presse (voir le quotidien *al-Masry al-yawm*, 22 novembre 2006).

Dans le contexte du dynamisme de la blogosphère égyptienne, comme dans celui de l'explosion satellitaire, l'Etat tient à conjuguer libéralisme et surveillance l'obligeant à un impossible arbitrage entre sa volonté affichée d'ouverture à la démocratie et celle de condamner les voix par trop séditeuses.

1. A noter que Facebook est également employé à des fins commerciales : profitant d'un vide juridique en la matière, des Egyptiens utilisent Facebook pour contourner les obstacles administratifs et limiter leurs frais de fonctionnement (El-Khatatnet, 2009).

2. Son blog est *al-Wa'i al-masri* (La conscience égyptienne) [en ligne : <http://misrdigital.blogspot.com>].

CONCLUSION

La télévision égyptienne est, en fin de compte, productrice de ses propres normes, car elle finit par trouver en elle une rationalité dont l'origine est le marché mondial et non point la société égyptienne de laquelle elle est censée émaner. La réalité égyptienne "hors écran cathodique" est tout autre, comme le rappellent régulièrement l'actualité politique et sociale et les sanctions dont sont parfois victimes les journalistes de la presse écrite. Nous savons que la présidence, à travers le ministère de l'Information, contrôle étroitement les médias, et si l'Union de la radio et de la télévision égyptienne n'est jamais en conflit avec l'Etat, c'est pour la simple raison qu'elle en est une extension directe.

Les régimes de monopole public sont-ils adaptés aux réalités actuelles du marché de la communication ? Les faibles capacités de financement de l'URTE se heurtent à des coûts fixes d'expansion très élevés, et les réalités du marché de l'audiovisuel exigent une gestion qui prenne en compte la nécessaire rentabilité des projets, ce qui, par nature, peut être antinomique avec une approche propre au service public. Cependant, l'Etat en Egypte refuse non seulement de privatiser le secteur de l'audiovisuel, hautement stratégique, mais il veut aussi s'offrir le luxe de marquer la présence de l'Egypte sur l'échiquier audiovisuel arabe et, par là même, marquer la sienne en tant qu'Etat. En témoignent l'introduction en 1991 de Cable News Egypt, la multiplication extraordinaire des chaînes locales et transfrontières, généralistes et thématiques, le lancement de deux satellites et la construction de Media City (aussi appelée "Studios Moubarak"). La tentation est grande de comparer ces ouvrages mis en chantier par les dirigeants politiques actuels à ceux que leur léguèrent les pharaons, comparaison audacieuse et facile, il faut l'admettre. Il n'en demeure pas moins vrai que le gouvernement de Moubarak ne dédaignerait pas les retombées de ces mégaprojets en termes de prestige et d'autorité.

TOURYA GUAAYBESS

BIBLIOGRAPHIE

- ABDULLA Rasha A., 2005 : *L'Internet en Egypte et dans le monde arabe* [en arabe], Publications Afaq, Le Caire.
- ABOU-HAIDAR Elias, 2000 : *Libéralisme et capitalisme d'Etat en Egypte*, L'Harmattan, Paris.
- AJEMIAN Pete, 2008 : "The Islamist opposition online in Egypt and Jordan", *Arab Media & Society*, Le Caire, n° 4, hiver [en ligne : <http://www.arabmediasociety.com/?article=577>].
- AMIN Hussein, 1999 : "The third wave : Arab satellite TV", *Middle East Insight*, mars-avril, p. 34.
- D'AUFIN Christian et DUTOIT Christian, 1999 : *La Télévision par satellite*, PUF, Paris, coll. "Que sais-je?".
- AYAD Christophe, 1996 : "Au Caire, télécoran contre écrans sataniques", *L'Expansion*, n° 530, 25 juillet, p. 40-42.
- BELLEFACE Jean-François et POULET Solange, 1987 : "A propos de la crise du cinéma en Egypte : un entretien avec Youssef Chahine", *Bulletin du CEDEJ*, n° 21, 1^{er} semestre, CEDEJ, Le Caire, p. 129-137.
- BOYD Douglas A., 1999 : *Broadcasting in the Arab World : A Survey of the Electronic Media in the Middle East*, Iowa State University Press, Ames.
- BOYD Douglas A., 1975 : "Development of Egypt's Radio : Voice of the Arabs under Nasser", *Journalism Quarterly*, t. 52, n° 4, p. 645-653.
- CAZENEUVE Jean, 1970 : *Les Pouvoirs de la télévision*, Gallimard, Paris, coll. "Idées".
- EL EMARY Naglaa, 1996 : "L'industrie du feuilleton télévisé égyptien à l'ère des télévisions transfrontières", *Revue Tiers Monde*, t. xxxvii, n° 146, avril-juin, p. 251-262 [en ligne : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_0040-7356_1996_num_37_146_5099].
- EL-KHATATNET Ethar, 2009 : "Facebook : let's do business", *Business Today Egypt*, Le Caire, juin [en ligne : <http://www.businesstodayegypt.com/article.aspx?ArticleID=8802>].
- EL MENOUI Kamal, 1981 : "Occupational status and mass media in rural Egypt", *Journal of Middle East Studies*, n° 13, p. 257-269.
- EL SHAL Enshira, 1983 : "La responsabilité sociale de la télévision dans un pays en développement : l'Egypte", thèse de doctorat d'Etat, université de Bordeaux II (sociologie), Bordeaux.
- EL SHAL Enshira, 1994 : *Qanawât al-tilifizion al-fadâ'rya fi-l-'alam al-thâlich* ["Les chaînes de télévision satellitaire dans le tiers-monde"], Dâr al-Fikr al-'Arabi, Le Caire.
- GOLDSCHMIDT Arthur, 1988 : *Modern Egypt, the Formation of a Nation-State*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- GUAAYBESS Tourya, 2003 : "De l'Etat-émetteur à l'émetteur Etat dans le champ télévisuel égyptien", in Mermier F. (dir.), *Mondialisation et*

- nouveaux médias dans l'espace arabe*, Maisonneuve et Larose/Maison de l'Orient méditerranéen, Paris-Lyon, p. 103-124.
- HALLOUDAH A. H. et GHONAÏMY M. A., 2000 : "Les pays arabes", in collectif, *Rapport mondial sur la communication et l'information*, Unesco, Paris, chap. 14, p. 230-231.
- HAROUTUNIAN Mourad R., 1997 : "Impact of the relationship between government and religion on Egyptian media content, 1959-1995", thèse, The American University in Cairo, Le Caire.
- KORANY B., 1988 : "The dialectics of inter-Arab relations 1967-1987", in Lukacs Y. et Battah A. (dir.), *The Arab-Israeli Conflict : Two Decades After*, Westview Press, Boulder.
- MCLUHAN Marshall, 1968 : *Pour comprendre les médias*, Le Seuil, Paris.
- NAJAR Ridha, 1983 : "Dans les pays arabes", in collectif, *Les Télévisions du monde*, Unesco, Paris, p. 320-326.
- NEGUS Steve, 1998 : "Media mismanagement", *Middle East International*, n° 574, 8 mai, p. 8-9.
- OCHS Martin, 1986 : *The African Press*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- OMAR H. N., 1995 : "Media City : Egypt's Hollywood", *Business Monthly*, juillet, p. 16-18.
- PIGNOL Armand, 1987 : "Cinquante ans d'histoire de la radio et de la télévision en Egypte (1934-1984)", *Bulletin du CEDEJ*, n° 21, 1^{er} semestre, CEDEJ, Le Caire, p. 17-36.
- RADSH Courtney, 2008 : "Core to commonplace : the evolution of Egypt's blogosphere", *Arab Media and Society*, Le Caire, n° 6, septembre [en ligne : <http://www.arabmediasociety.com/?article=692>].
- ROUSSILLON Alain, 1996 : *L'Égypte et l'Algérie au péril de la libéralisation*, CEDEJ, Le Caire, coll. "Dossiers du CEDEJ".
- VARIS Tapio, 1985 : *La Circulation internationale des émissions de télévision*, Unesco, Paris, "Études et documents d'information", n° 100 [en ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001342/134269fo.pdf>].
- WATERBURY John, 1983 : *The Egypt of Nasser and Sadat : the Political Economy of Two Regimes*, Princeton University Press, Princeton, "Princeton Studies on the Near East".
- WORLD DATA BANK, 2010 : *World Development Indicators and Global Development Finance*, World Bank, Washington [en ligne : <http://databank.worldbank.org>].



LA PRESSE À L'ÉPREUVE DES WEBLOGS

Dans la dernière moitié du “règne” de Hosni Moubarak, l’espace médiatique égyptien a connu de grands changements induits par l’apparition de nouveaux opérateurs. Vers la fin des années 1990, le succès remporté par les chaînes satellitaires (voir le chapitre “Les médias égyptiens et l’internationalisation des flux”, p. 919) et l’apparition, puis l’affirmation, de la presse privée, venue concurrencer la presse prorégime et la presse partisane, sont les éléments les plus saillants des transformations du marché égyptien de l’information. A ceux-ci, il faut ajouter les weblogs qui, depuis leur apparition en 2004, se sont progressivement imposés dans divers débats publics jusqu’à faire partie intégrante des opérateurs médiatiques nationaux.

Ce chapitre est consacré à l’intégration de ce nouveau média dans l’espace public égyptien. Dans une première partie, un rapide (et incomplet) panorama de l’espace médiatique égyptien et des entraves structurelles à sa libéralisation politique permettra de souligner l’innovation et l’alternative que constituent les weblogs au sein d’un espace public qui, à l’image du régime, se caractérise par son autoritarisme. Puis la réalité de la communauté médiatique largement attribuée à ladite “blogosphère égyptienne” sera abordée, cela pour justifier, dans la diversité des weblogs existants, le choix d’un type particulier de blogs. On retracera ensuite la courte histoire des weblogs égyptiens, jalonnée des faits d’armes des blogueurs, souvent synonymes d’intrusion dans l’espace public des médias professionnels. Pour conclure, on donnera un bilan, nécessairement provisoire, de l’intégration des weblogs dans le paysage médiatique égyptien.



LES ENTRAVES STRUCTURELLES À LA LIBÉRALISATION POLITIQUE DE L'ESPACE MÉDIATIQUE

En Egypte, comme dans bon nombre de pays du Moyen-Orient, l'arrivée de chaînes satellitaires d'information en continu et de la programmation cinématographique est venue bousculer la monotonie des grilles de programmes des chaînes hertziennes propriétés d'Etat¹. En Egypte, la fin du monopole ne s'est toutefois pas accompagnée d'une libéralisation politique du paysage audiovisuel, malgré l'apparition d'opérateurs privés. Prises en étau entre le flou juridique des cadres de la loi égyptienne sur la presse et les médias et la concurrence de chaînes d'information régionales disposant de moyens financiers autrement confortables, les quatre chaînes privées (Dream 1, Dream 2, al-Mihwâr, OTV) du bouquet satellite NileSat doivent surtout leur succès aux programmes de divertissement qu'elles proposent.

Le même constat peut être fait dans le domaine de la radiodiffusion : sur les quelque soixante-dix stations émettant depuis l'Egypte, seules deux sont financées par des fonds privés et sont entièrement dédiées à la programmation musicale et aux divertissements. L'absence totale de législation pour le secteur et, conséquemment, le flou des critères d'octroi de licence font le lit des hommes d'affaires proches du pouvoir souhaitant investir dans les médias et participent, en cela, "davantage au processus de privation de l'Etat qu'à celui de la démocratisation de l'espace médiatique" (Lamloum, 2006).

Bien qu'également dominée par l'Etat, la presse écrite répond, quant à elle, à d'autres logiques directement héritées de l'histoire récente égyptienne. L'actuelle offre journalistique – divisée entre la presse nationale (*qawmiyya*), la presse partisane et la presse indépendante (comprendre : indépendante des deux autres modèles) et limitée par les entraves structurelles qui contraignent aujourd'hui la

1. On pense nécessairement au pionnier dans le domaine, la chaîne al-Jazeera, et à ses chaînes filiales d'actualités thématiques (al-Jazeera al-Wathâ'iqiyya, al-Jazeera al-Riyadiyya et al-Jazeera International), mais on ne voudrait pas oublier l'apport de chaînes concurrentes sur cette niche (al-'Arabiyya et France 24 dans une bien moindre mesure) ou, ponctuellement, celui de chaînes à programmation plus généraliste mais proposant un journal télévisé, telle al-Manâr, la chaîne du Hezbollah.

production journalistique hors du giron de l'Etat – a été modelée par les changements sociopolitiques de ces cinquante dernières années.

Une fois arrivé au pouvoir, Nasser entreprend de refondre l'offre journalistique en suspendant, en 1954, les publications qui lui sont opposées, en prélude à la nationalisation du secteur de la presse, en 1960. Cette *tabula rasa* journalistique marque la naissance de la presse dite nationale, tout acquise à la cause du régime, avec aux commandes le proche conseiller de Nasser, Mohammed Hasanayn Haykal. Ce dernier tombe en disgrâce sous Sadate qui consent, en 1976, à la réintroduction du multipartisme en Egypte et permet aux partis politiques de fonder leurs propres organes de presse. La presse partisane devient alors le pis-aller d'une participation politique des partis d'opposition à la vie institutionnelle dominée par le parti présidentiel. L'expérience de la presse partisane est de courte durée puisque, face à l'opposition grandissante de cette presse au projet de normalisation avec Israël, Sadate la suspend et cherche à museler toute voix dissidente par une politique d'incarcération qui culmine en septembre 1981 par l'arrestation de plus de 1 500 journalistes et intellectuels de l'opposition.

La perpétuation de la loi d'urgence par son successeur, Hosni Mubarak, n'est pas propice à la renaissance de la presse partisane, qui n'est réintroduite que progressivement¹. Le secteur de la presse reste largement dominé par la presse nationale qui renforce sa mainmise éditoriale en diversifiant son offre et en créant au début des années 1990, et à l'instar du groupe al-Ahram, plusieurs titres de presse spécialisée. A la fin des années 1990, une presse à capitaux privés, dite indépendante, commence à éclore. L'indépendance que revendiquent nombre de ces journaux se construit en porte à faux avec les deux autres modèles et regroupe des titres aux orientations très diverses. En 2007, on dénombre 58 titres privés parmi lesquels, notamment, l'hebdomadaire d'un député "indépendant" de gauche, fervent défenseur de l'islam (*al-Usbû'* – La semaine), l'hebdomadaire d'un groupe scissionniste du parti nassérien en attente d'autorisation pour se constituer en parti (*al-Karâma* – La dignité), ou encore le quotidien *al-Misrî al-yawm* (L'Egyptien le jour), financé par un panel d'hommes d'affaires.

1. A titre d'illustration, le journal du néo-Wafd est réintroduit en 1984 alors que l'organe de presse du parti néonassérien n'apparaît qu'en 1992.

En dépit de l'apparent pluralisme des publications égyptiennes, le marché de la presse demeure structurellement contrôlé par les grands groupes de la presse dite nationale. Les trois plus importants – dans l'ordre, al-Ahram (qui publie un quotidien du même nom; *Les Pyramides*), Akhbâr al-yawm (*idem*; *Nouvelles du jour*) et al-Jumu-hûriyya (*idem*; *La République*) – se partagent le monopole de tous les secteurs d'activités qui gravitent autour de la presse, de l'impression à la distribution, en passant par la publicité. On s'intéressera ici plus particulièrement au groupe al-Ahram, le plus important d'entre eux, en expliquant brièvement en quoi la situation de quasi-monopole de ce groupe dans les différents maillons de la chaîne de production de l'information constitue une entrave structurelle à la libéralisation politique du marché de la presse.

Al-Ahram contrôle l'impression de 324 titres égyptiens et étrangers sur deux sites d'imprimerie (al-Galâ' et la Cité du 6-October). Les saisies à l'impression sont devenues presque inexistantes et la censure préalable n'existe quasiment plus, au profit d'un règlement judiciaire des éventuelles contraventions au code de la presse. Cependant, le monopole de la presse nationale en matière d'impression contribue à enrichir les grands groupes de presse et à accentuer la dépendance du reste du champ journalistique vis-à-vis de ceux-ci.

Le cumul du monopole d'impression et de celui de la distribution aux mains de ces mêmes groupes proches de l'Etat est la pièce maîtresse du dispositif permettant de s'assurer qu'aucune publication dépourvue de la licence délivrée par le Haut Conseil de la presse (affilié au Conseil consultatif – *Majlis al-chûrâ*) ne puisse circuler sur le marché. Mais le monopole de la distribution a des implications plus insidieuses encore. Via sa filiale, le groupe al-Ahram distribue 7 quotidiens et 26 hebdomadaires, dont un bon nombre de titres de la presse d'opposition partisane et indépendante, en plus des 4 quotidiens et 7 hebdomadaires qu'il édite lui-même¹. En l'absence de données chiffrées de tirages et de distribution, on ne peut qu'observer la répartition inégale des titres et la ségrégation géographique de la distribution des publications. Pour ne parler que du Caire, on constate l'assortiment inégal entre les kiosques du centre-ville et des quartiers de standing d'une part et ceux de la

1. Source : <http://marc.ahram.org/> (Al-Ahram Marketing et Advertising Research Center).

banlieue d'autre part, dans lesquels on ne trouve que les quotidiens de la presse nationale.

Le secteur publicitaire, essentiel pour la libéralisation économique et politique de la presse, est pareillement trusté par les trois grands groupes de presse. Al-Ahram Advertising Company, qui représente 40 % des revenus du conglomérat, détient 75 % de toutes les concessions du pays¹ sur un marché qui oscille entre 600 et 900 millions de livres égyptiennes². Du fait de la faiblesse du secteur privé, les entreprises d'Etat sont les grandes pourvoyeuses d'annonces dans la presse. S'ajoute à cet état de fait l'*omerta* qui entoure les chiffres de tirages et de distribution des publications, ce qui empêche la loi de l'offre et de la demande (la majorité des annonces allant au journal le plus lu) de réguler le marché de la presse. Les agences des trois groupes ont dès lors tout le loisir et le pouvoir discrétionnaire de répartir les annonces selon leur bon vouloir et, notamment, en priorité à destination de leurs propres titres. Une telle situation laisse les journaux d'opposition dans une "faiblesse économique [qui] ne favorise pas l'audace professionnelle"³. Ils sont dès lors contraints d'accepter l'aide accordée aux publications par l'Etat pour pouvoir survivre.

Enfin, au-delà de la production matérielle d'un journal, une autre entrave structurelle est le flou du cadre juridique régissant l'activité journalistique. Depuis la loi de 1996 prolongeant les peines de prison encourues pour délit de presse, l'appréciation dudit délit est laissée à la discrétion du juge. Un an avant les élections, lors d'une allocution au syndicat des journalistes, Hosni Moubarak promettait l'abrogation des peines de prison à l'encontre des journalistes. Ses paroles ne furent pas suivies de mesures concrètes allant dans ce sens. Bien au contraire, la poursuite en diffamation et la condamnation en 2006 d'un journaliste d'*al-Misrî al-yawm* pour avoir révélé des malversations au profit du ministre de l'Habitat et, la même année, de trois autres journalistes (de *Sawt al-umma* – La voix de la nation – et *Afâq 'arabiyya* – Horizons arabes) pour avoir publié la

1. Source : *ibid.* Les estimations de la chambre franco-égyptienne de commerce sont un peu inférieures, de 65 à 70 %. Voir *L'Antenne*, septembre 2005.

2. Selon l'estimation de l'éditeur Hichâm Qâsim (*Cairo Times*, puis *al-Misrî al-yawm*) dans une interview. Voir *al-Charq al-awsat* (Le Moyen-Orient), 18 février 2007.

3. L'expression est de Magdî al-Gallâd, rédacteur en chef d'*al-Misrî al-yawm*. Entretien avec l'auteur, 6 juin 2006.



liste des initiales des juges cooptés par le régime pour superviser les élections de 2005, ou encore, plus récemment, en 2007, d'Ibrâhîm 'Isâ (*al-Dustûr* – La Constitution) et de sept autres journalistes pour avoir relayé une information, démentie par la suite, sur la santé du Président, soulignent la continuité de la répression journalistique et le souci du régime de l'inscrire dans un cadre légal. D'autres mesures, telles que la fermeture en mars 2006 d'*Afâq 'arabiyya* réputé proche des Frères musulmans, et, plus encore, l'enlèvement en novembre 2004 d'Abd al-Halîm Qandîl, rédacteur en chef du journal nassérien *al-'Arabî* (Le panarabe), et les violences qu'il a subies avant d'être abandonné nu sur la route de Suez¹, témoignent de la disponibilité de moyens autrement radicaux pour domestiquer la critique.

DE LA BLOGOSPHERE AUX BLOGUEURS

Au regard des multiples freins structurels qui caractérisent le marché médiatique égyptien, on comprend que l'apparition d'une technologie permettant de produire une information et de la rendre publique sans contrainte matérielle autre qu'une connexion internet a eu l'effet d'une petite révolution dans l'espace médiatique égyptien. Apparus en 2004, les weblogs n'ont cessé d'augmenter depuis : fin 2006, *al-Ahram* avance le chiffre de 5 000 blogueurs égyptiens, alors que l'un des pionniers du blog en Egypte, 'Alâ' 'Abd al-Fattâh, parle plus volontiers de quelque 1 200 blogueurs². Au-delà des effectifs de la "blogosphère égyptienne" (*halqat al-mudawwinîn al-misriyyîn*), on a très tôt observé des tentatives de fédération de ces initiatives, que ce soit au moyen d'agrégateurs de blogs ou au travers du projet, un moment évoqué, de la création d'une sous-chambre du syndicat des journalistes.

1. Le lien avec ses éditoriaux enflammés contre la succession présidentielle de Gamal Moubarak a très vite été établi. On attribue généralement à Qandîl la paternité du mouvement d'opposition Kifâya qui s'est constitué le 12 décembre 2004, soit un peu plus d'un mois après son enlèvement du 2 novembre 2004. Voir *al-Misrî al-yawm*, 3 novembre 2004.

2. Voir *al-Ahram*, 6 décembre 2006, et l'intervention du blogueur au Web Salon d'al-Sawy, 7 décembre 2006. Marc Lynch (2007a) parle d'un peu plus d'un millier de blogueurs égyptiens. L'écart entre ces chiffres peut s'expliquer par la variété des critères retenus pour ces estimations (type de blogs, lieu de résidence du blogueur, fréquence des mises à jour, etc.).



Le néologisme de “blogosphère” est communément utilisé, en Egypte comme ailleurs, pour désigner tout ou partie des individus s’exprimant régulièrement sur un blog. L’attribution d’une particularité nationale à un phénomène mondial participe ici d’un recadrage localisé des enjeux politiques et sociaux liés à la liberté d’expression tels qu’ils se posent au Proche-Orient en général et en Egypte en particulier. L’expression de “blogosphère égyptienne” induit l’idée d’un regroupement communautaire autour de l’utilisation du blog, sur une base nationale, transcendant ainsi les communautarismes religieux (les blogs coptes ou bahaïs), politiques (les blogs tenus par des Frères musulmans, des socialistes révolutionnaires ou encore des militants de la Jeunesse pour le changement) ou linguistiques (les blogs arabophones, anglophones ou bilingues) qui trouvent pourtant à s’afficher sur ladite blogosphère et, non sans quelques difficultés, dans la vie politique et sociale de l’Egypte contemporaine.

Ces discours fédérateurs ne doivent pas masquer le fait que ces individus sont certes en interaction, mais, le plus souvent, par le truchement d’un média et en partie sans coprésence physique. Le weblog est avant tout un outil dont se saisissent des individus¹ – voire des binômes et plus rarement des groupes d’individus – dans des buts très variés. Sur ces différents espaces en ligne, les critères de choix de l’information varient grandement d’un blog à l’autre. Certains d’entre eux peuvent être dédiés à des événements personnels, dans une perspective ludique de partage d’expériences avec un réseau personnel de sociabilité². D’autres visent exclusivement des sujets d’intérêt plus général, comme la situation politique, économique et sociale de l’Egypte ou du Proche-Orient³. D’autres encore, dans cette même lignée, se réfèrent explicitement à un lexique emprunté à la profession journalistique (“rédacteur en chef”, “journal en ligne”, “reportage”), organisent leur interface à la manière d’une maquette journalistique, tiennent régulièrement des rubriques; en somme, ils

1. A cet égard, les intitulés de nombreux weblogs sont symptomatiques du caractère individuel de l’initiative de créer un blog : “Je suis comme ça” (*Anâ keda*), “Ainsi suis-je” (*Hakazâ anâ*), “Je suis Frère [musulman]” (*Anâ ikhwân*), “Une Egyptienne” (*Wahda Masrya*), etc.

2. Pour une lecture analytique de ce type de weblogs, voir George Weyman (2007). On trouvera aussi quatre titres dans la collection “Blogs al-Shorouk” (*Mudawan@ al-shurûq*) créée en 2008 par la maison d’édition Dâr al-Shorouk qui publie une sélection des envois de ce type de weblogs.

3. Voir Rania al-Malky (2007) et Marc Lynch (2007a).

font montre d'une compétence quasi professionnelle pour rapporter des faits dont l'intérêt dépasse le simple réseau d'interconnaissances personnelles et prolonger, souvent, une activité militante et/ou journalistique dans les médias traditionnels.

Le blog tenu par Wâ'il 'Abbâs, intitulé *al-Wa'î al-misrî* (La conscience égyptienne), offre un bon exemple de ce dernier type de blogs. Lancé en février 2005, *al-Wa'î al-misrî* est d'abord alimenté, presque toutes les semaines, par vingt et un contributeurs s'exprimant sur divers thèmes d'actualité. Dès le mois suivant sa création, l'interface du blog voit son espace rédactionnel concurrencé par des photos de manifestations (en commémoration du début de l'occupation américaine de l'Irak), jusqu'à se réduire à de courts éditoriaux signés par le blogueur, aux légendes des photographies et au relais d'appels à manifester et de communiqués des divers sous-groupes de Kifâya (voir *infra*). L'iconographie prend alors une place prépondérante : les caricatures et les photomontages sont peu à peu introduits, et le blogueur, qui fut un temps correspondant d'une agence allemande de presse, entreprend de publier ses propres reportages photo sur des événements aussi variés que l'attentat de Charm el-Cheikh, la violente répression du mouvement d'occupation des réfugiés soudanais au Caire ou encore la cérémonie officielle des funérailles de Naguib Mahfouz. A défaut de parler de "reportage", Wâ'il 'Abbâs propose des "couvertures" (*taghtiyya*) d'événements signalant par là même la spécificité de son angle d'approche au sein de l'espace médiatique égyptien et, du même coup, son insertion dans cet espace.

C'est ce type de weblogs, de facture pseudo-journalistique, qui est le plus pertinent pour saisir l'intégration des blogs dans l'espace médiatique égyptien. Quel que soit le degré de professionnalisme dont ils font preuve, on s'intéressera ici aux individus qui, dans leur activité régulière de blogueurs, adoptent une démarche telle qu'ils deviennent, ponctuellement ou régulièrement, des opérateurs du marché égyptien de l'information. Il s'agit dès lors de retracer la courte histoire de l'intégration de ces blogueurs au sein de l'espace public égyptien.

L'INTRUSION DES WEBLOGS DANS L'ESPACE PUBLIC DES MÉDIAS PROFESSIONNELS

Il est impossible de séparer l'histoire du weblog en Egypte de l'histoire politique contemporaine du pays et, notamment, de celle du mouvement d'opposition Kifâya. Les premiers weblogs font leur apparition en 2004, l'année où Kifâya commence à s'organiser, initialement autour de l'opposition à la transmission héréditaire du pouvoir. Un nombre non négligeable de blogueurs se joignent à ce mouvement qui canalise alors diverses tendances de l'opposition égyptienne. Les actions de rue offrent à ces individus un espace de rencontres "réel" (les lieux traditionnels des manifestations cairotés) et un cadre spécifique (celui de la brutalité policière) à des expériences partagées qui renforcent, dans la confrontation avec la Sécurité centrale, un lien communautaire affleurant déjà en ligne. Au moment où les mouvements protestataires sont plus réguliers, entre 2005 et 2006, une dynamique s'installe entre le monde "virtuel" et le monde "réel" de l'opposition. Les mouvements protestataires sont d'abord annoncés sur le site de Kifâya, puis relayés sur plusieurs blogs qui offrent tous les détails pratiques pour s'y rendre. Dans les quelques heures qui suivent la dispersion du cortège, nombreux sont les blogs à être mis à jour à grand renfort de photos, d'anecdotes et de récits relatant, souvent à la première personne, le déroulement de la manifestation avec la charge des forces anti-émeutes en point culminant.

Le mouvement a les faveurs d'une partie de la presse d'opposition qui suit les activités de Kifâya, bien que les blogueurs qui y adhèrent ne sortent pas particulièrement des rangs des militants. Les blogueurs du mouvement font parler d'eux pour la première fois lors de la manifestation de protestation que Kifâya organise le 25 mai 2005, jour du référendum sur l'amendement de la Constitution permettant la tenue de l'élection présidentielle. Ce jour-là, les forces de sécurité, épaulées par des hommes de main en civil, répriment la manifestation dans la violence et s'en prennent à une journaliste ; des hommes en civil la molestent, lui déchirent ses vêtements et la soumettent à des attouchements sexuels. La scène est photographiée par des militants et les images circulent sur plusieurs weblogs avant d'être publiées dans la presse d'opposition.

Si cet épisode inaugure l'entrée de blogueurs sur l'espace public égyptien, il les convoque cependant au titre de leur appartenance



Manifestation de militants de Kifâya, place Talaat Harb au Caire :
 “faire chuter le dictateur Moubarak” sur fond d’Internet C@fé
 (V. Battesti, le 23 août 2005).

au mouvement d’opposition et non à celui d’opérateurs de l’espace médiatique. De même, le 7 mai 2006, l’arrestation en marge d’une manifestation de soutien aux juges réformateurs d’au moins cinq blogueurs parmi d’autres militants de Kifâya ravive l’intérêt de la presse indépendante pour ces individus, toujours au titre de leur engagement militant. Ce sont là les premières intimidations du régime à l’égard de blogueurs qui paraissent, au-delà de l’arbitraire des arrestations lors de manifestations, particulièrement ciblés.

Assez rapidement, à l’automne électoral de 2005, certains blogueurs paraissent concurrencer les journalistes sur leur propre terrain professionnel. Lors de la campagne électorale de la présidentielle, comme le souligne le 29 août 2005 le quotidien régional *al-Hayat* (La vie), Wâ’il ‘Abbâs se distingue au travers de son blog en étant le seul média, avec le site de la chaîne al-Jazeera, à proposer un sondage sur les intentions de votes. Le jour du scrutin, plusieurs blogs publient des photographies des diverses irrégularités qui ont émaillé le processus électoral et qui viennent quelque peu écorner l’image de la “grande marche vers la démocratie” dont se gargarisent les journaux prorégime.



Au moment des faits, cette concurrence des blogueurs sur le terrain journalistique passe quasi inaperçue des journaux égyptiens : il n'y a guère que *Akhbâr al-yawm* (27 août 2005) qui concède que les blogueurs se sont invités à l'élection présidentielle, mais seulement au titre d'"observateurs du processus électoral". En revanche, le potentiel journalistique des weblogs est alors remarqué, après *al-Hayat*, par un autre média extranational, témoignant en l'espèce d'un certain conservatisme des médias nationaux face à l'entrée en lice de ces nouveaux opérateurs. Lors d'une émission spéciale programmée le soir du scrutin sur al-Jazeera, Mohammed Hasanayn Haykal se fait le chantre d'internet et tout particulièrement d'un(e) blogueur(se) répondant au pseudonyme de Bahiyya. Ses déclarations paraîtraient presque anecdotiques si elles n'étaient pas systématiquement reproduites dans les articles de presse qui s'intéresseront, plus tard, au phénomène social des weblogs¹. Dans l'analyse de la presse portant sur la blogosphère, l'anecdote tient lieu d'acte fondateur de la relation entre weblogs et médias d'usage traditionnel et semble donner un blanc-seing professionnel aux blogueurs, en ce sens qu'elle implique un grand nom de l'histoire contemporaine du journalisme égyptien².

Pour autant, les relations entre journalistes et blogueurs ne sont pas des plus simples, comme en témoignent les déboires des blogueurs lors des législatives de 2005. Après le refus du syndicat des journalistes de leur octroyer une accréditation pour couvrir les différents scrutins, quelques blogueurs se voient usurper leurs droits d'auteur par la presse écrite qui publie, sans les créditer, certaines de leurs photos. Pour protester contre ce plagiat, Wâ'il 'Abbâs lance alors le premier et éphémère mouvement de "grève" des blogueurs.

L'élection de 2005 marque ainsi une étape dans la lente intégration des weblogs dans l'espace public égyptien. A cette occasion, l'originalité de leur contribution ne réside pas tant dans la révélation

1. Voir *al-Charq al-awsat*, 5 février 2006; *al-Hayat*, 16 avril 2006; *al-Fajr* (L'aurore), 6 juin 2006; *al-Ahram*, 6 décembre 2006.

2. La réputation professionnelle de M. H. Haykal est fondée sur ses multiples expériences dans le métier. Il débute sa carrière en 1942, en tant que correspondant de guerre, puis devient journaliste parlementaire avant de prendre la direction de la presse nationale en 1961 (voir *supra*) sous Nasser. Mis à l'écart par Sadate en 1971, Haykal ne réapparaît qu'à la fin des années 1990 sur al-Jazeera où il anime une émission consacrée à l'histoire politique contemporaine du Proche-Orient (*Ma'a Haykal*).



de violences et d'irrégularités électorales, lesquelles font partie intégrante des processus électoraux antérieurs, que dans la documentation de celles-ci. L'interface des blogs a en effet ceci d'original et d'exclusif qu'elle permet, sur un même support, l'association de plusieurs modalités de documentation, sinon d'authentification, d'une information relayée à travers le texte, la vidéo et l'iconographie. C'est en cela qu'ils présentent un avantage sur les médias d'ancienne génération et, singulièrement, sur la presse écrite avec laquelle ils entrent dès lors en concurrence directe. C'est aussi en cela que, au moment de l'élection de 2005, les blogueurs marquent leur différence avec le reste du champ médiatique et signent par là même leur entrée sur l'espace médiatique égyptien.

Forts de ces premiers "faits d'armes", les blogueurs cimentent leur présence dans l'espace médiatique égyptien en poursuivant cette entreprise innovante de documentation de l'information et en damant le pion aux autres opérateurs contraints par la périodicité de leurs médias. Fin octobre 2006, plusieurs blogueurs font à nouveau les grands titres de la presse en révélant une affaire de mœurs scandaleuse survenue dans le centre-ville du Caire : cinq blogs relatent avec force détails des attaques contre des passantes qui auraient été déshabillées et sexuellement abusées par des groupes d'hommes, sans que la police n'intervienne. Pendant cinq jours, aucun média ne fait mention de l'affaire ; ce retard et les méandres empruntés jusqu'à la seconde "révélation" médiatique sont significatifs du cloisonnement des différents opérateurs. Les quotidiens ont alors recours à de larges extraits des weblogs et publient quelques-uns de leurs clichés¹. Les hebdomadaires partisans, quant à eux, sont pris de court et doivent attendre de trois à cinq jours pour faire leurs manchettes sur le sujet².

Dès les premiers articles, la polémique tourne autour de la véracité des faits et, au-delà, de la fiabilité des blogs en matière d'information. L'affaire est l'occasion de réactualiser, autour de la réalité de l'événement, la conflictualité éditoriale et politique qui existe entre les différents types de presse. Après avoir nié en bloc, "considérant que le transmetteur de l'histoire n'est pas digne de confiance", la presse

1. Voir notamment *Nahdat Misr* (La renaissance de l'Égypte) et *al-Misri al-yawm*.

2. Voir *al-'Arabi*, 5 novembre 2006 ; *al-Fajr*, 6 novembre 2006 ; *al-Usbū'*, 7 novembre 2006.

nationale s'emploie à accuser les blogueurs de colporter des rumeurs et de perpétrer des "crimes mensongers"¹. Les blogueurs trouvent un soutien dans la presse indépendante non partisane qui se saisit de l'occasion pour accuser le régime, et particulièrement le ministère de l'Intérieur, de n'assurer la sécurité que des haut placés du régime, au détriment de celle du peuple.

Peu de temps après, en novembre 2006, une deuxième affaire met à nouveau les blogueurs sur le devant de la scène médiatique. La vidéo d'une séance de torture dans un commissariat cairote circule alors sur plusieurs blogs jusqu'à être relayée sur le blog de Wâ'il 'Abbâs qui précise en légende : "Nous en avons entendu parler par certains militants qui l'ont subie. C'est ce qui se passe dans les commissariats et les prisons politiques. Et à présent nous le voyons de nos propres yeux" (*al-Wa'î al-misrî*, 9 novembre 2006). Il s'agit là d'une énième vidéo publiée par des blogueurs dénonçant les traitements dégradants pratiqués en garde à vue. Mais, cette fois-ci, le précédent de l'affaire de harcèlements sexuels permet de rendre effectif l'engrenage médiatique : l'hebdomadaire "indépendant" *al-Fajr* lance un appel le 27 novembre 2006 pour retrouver la victime et tente de transcender ce cas particulier en une cause contre "une organisation secrète de la torture au sein du ministère de l'Intérieur". La campagne de l'hebdomadaire, épaulé par d'autres titres nationaux, puis internationaux, porte ses fruits et mène à l'arrestation, puis à la condamnation des tortionnaires.

Nombreux sont les blogueurs à régulièrement dénoncer les brutalités policières contre les manifestants et les sévices que les policiers leur infligent en détention. Certains blogs, dont le plus connu est *Torture in Egypt*², consacrent leur "ligne éditoriale" à la dénonciation de ce type de violences. Dans l'affaire de la vidéo, et de l'aveu des blogueurs, la nouveauté réside dans la documentation de ce type de méfaits largement connus, nouveauté sans doute liée à la sordide habitude de certains des tortionnaires de filmer eux-mêmes leurs sévices et de faire circuler la vidéo en guise d'avertissement.

Enfin, pour compléter ce court historique, on doit mentionner l'intérêt particulier de la presse pour un sous-groupe parmi les

1. *Rose al-Youssef*, 31 octobre 2006; voir également *Rose al-Youssef*, 3 et 12 novembre 2006, et *al-Ahram*, 1^{er} novembre 2006.

2. En ligne : <http://tortureinegypt.net/>

blogueurs, composé de ceux revendiquant une affiliation à la confrérie des Frères musulmans. La percée de cette deuxième génération de blogueurs, entre fin 2006 et début 2007, est à mettre en lien direct avec la vague d'arrestations qui a suivi la parade paramilitaire d'étudiants Frères musulmans à l'université al-Azhar. Nombre des quelque cinquante partisans ou sympathisants à avoir incrusté l'emblème de la confrérie sur l'interface de leurs weblogs se situent dans une double démarche, à la fois militante, à travers le soutien aux leaders Frères incarcérés fin 2006, et testimoniale, afin de donner une autre image de la confrérie (voir Lynch, 2007b). Globalement, les blogueurs Frères n'inscrivent pas leur action dans une pratique proto-journalistique du blog, à l'exception notable de Mahmûd Abd al-Min'îm, blogueur et journaliste pour plusieurs médias¹. Mais la brèche qu'ils constituent au sein de la très peu loquace confrérie et leur opposition aux statuts d'une structure partisane pour cette dernière (qui leur a valu une convocation du guide délégué aux affaires de la jeunesse) n'ont pas échappé aux commentateurs de la vie politique égyptienne et, notamment, à la presse nationale².

BILAN PROVISOIRE DES INTERACTIONS ENTRE BLOGUEURS ET MÉDIAS PROFESSIONNELS

Les quelques affaires que l'on vient d'évoquer témoignent de la régularité grandissante des interactions entre médias de diverses générations et de l'intégration croissante du weblog dans l'espace médiatique. On a pu observer que l'insertion, même ponctuelle et limitée, des weblogs dans l'espace public épouse les clivages politiques et éditoriaux qui préexistaient à leur arrivée au sein du monde de la presse égyptienne. Cette nouvelle donne médiatique n'est pas sans conséquences sur la conception technique et éditoriale des différents types de médias, sur les diverses modalités d'intégration des weblogs et, partant, sur la structuration de l'espace public. Je souhaiterais me risquer ici à un bilan (très) provisoire des changements observés depuis trois ans.

1. Correspondant pour la chaîne al-Hiwar et le blog *al-Jazeera Talk* (voir *infra*), Mahmûd Abd al-Min'îm gère aussi trois blogs (<http://m-monem.blogspot.com>, <http://monem-press.blogspot.com>, <http://ana-ikhwan.blogspot.com>) et entretient la rubrique "blogs" de l'hebdomadaire *al-Dustûr* (voir *infra*).

2. Voir notamment *Rose al-Youssef*, 1^{er} décembre 2007.

Trois types d'attitudes à l'égard des blogs sont adoptées par les opérateurs professionnels du marché de l'information : le conservatisme médiatique, l'intégration au marché et l'adaptation médiatique.

Le premier type d'attitude, caractéristique des publications de la presse nationale, consiste à se refuser à toute intégration d'un nouveau média, et ce refus ne concerne pas les seuls weblogs. Les diatribes régulières de l'hebdomadaire *Rose al-Youssef* à l'égard des chaînes satellites en général et d'al-Jazeera en particulier, accusée d'être de mèche avec la confrérie des Frères musulmans, sont là pour rappeler que ce conservatisme médiatique concerne tout média extranational. S'agissant plus particulièrement des blogs, ce conservatisme médiatique peut prendre différentes formes et joue surtout sur le caractère à la fois non professionnel et militant de leurs auteurs. *Al-Ahram*, par exemple, pratique une forme de censure de toute information relayée en priorité par les weblogs. L'institution s'est d'ailleurs distinguée, en août 2006, en bloquant pendant une semaine l'accès aux weblogs depuis le réseau de la rédaction. Quant à *Rose al-Youssef*, il se démarque en tant que fer de lance éditorial de la lutte antimédias transnationaux : déjà en 2003, le journal dénonçait les ingérences d'internet au péril de la souveraineté égyptienne sur son propre marché de l'information et mettait en garde contre les 1 211 *mailing-lists* de groupes religieux ou politiques égyptiens que comptait Yahoo! à cette époque¹. Trois ans plus tard, son rédacteur en chef, Karam Gabr, mène à la moindre occasion des campagnes de dénigrement des blogueurs *ad hominem*.

Les deux autres attitudes, l'intégration au marché et l'adaptation médiatique, sont plus courantes dans la presse d'opposition. La première vise à insérer les blogueurs dans l'économie de l'information au titre de sources et/ou d'activistes politiques. Elle est surtout courante parmi les quotidiens dits indépendants, en raison de la nouvelle donne concurrentielle sur cette niche² et des contraintes structurelles du travail rédactionnel d'un quotidien.

L'adaptation médiatique, enfin, peut prendre différentes formes selon les médias qui s'y prêtent. Du côté du satellite, devant le succès des vidéos mises en ligne sur YouTube, les chaînes al-'Arabiyya, puis

1. *Rose al-Youssef*, 5 décembre 2003.

2. On compte sur le marché des quotidiens cinq journaux de la presse nationale, deux journaux partisans et cinq journaux dits indépendants.

al-Jazeera, ont lancé leurs propres sites hébergeurs de vidéos d'amateurs. En juin 2006, al-Jazeera a également créé son blog, *al-Jazeera Talk*, alimenté collectivement par des correspondants, des individus ayant généralement leurs propres blogs et auxquels on propose de publier reportages et informations sur le blog de la chaîne, après une brève initiation à la déontologie professionnelle. S'agissant de la presse écrite, *al-Dustûr* est la publication à aller le plus loin dans l'adaptation en créant, en août 2007, une rubrique de l'hebdomadaire consacrée aux weblogs égyptiens et arabophones. Le blogueur Mahmûd 'Abd al-Min'îm a été recruté en tant que journaliste à la rédaction du quotidien. De manière plus anecdotique, on a pu remarquer un nouveau soin apporté aux sites internet de certaines publications d'opposition, avec notamment des interfaces attractives, la possibilité de télécharger les archives en format PDF ou l'incrustation d'un bandeau faisant défiler les dernières brèves.

Du côté des blogueurs, les tendances indiquées par les statistiques de visites traduisent l'impact des interactions avec les médias d'usage traditionnel. Les records de visites qu'enregistrent la plupart des blogs que l'on a cités dans ce chapitre correspondent très nettement à la convergence ponctuelle d'intérêt des médias traditionnels pour une information relayée par les blogs. L'espace public des professionnels de l'information fonctionne ponctuellement comme une caisse de résonance pour les blogueurs qui semblent avoir besoin d'une couverture dédoublée de l'information qu'ils relayent pour avoir un impact quelconque dans la vie publique égyptienne et pour être pleinement opérationnels dans un environnement médiatique de plus en plus concurrentiel. Les diverses formes d'intégration médiatique des blogs que l'on vient de présenter vont dans le sens d'une reconnaissance et d'une influence croissantes des blogueurs au sein de l'espace public égyptien.

Au total, c'est la configuration même de l'espace public égyptien qui se trouve altérée par l'intégration d'un nouveau type de média. D'une part, le dynamisme militant de certains blogueurs et, d'autre part, le conservatisme d'une grande partie de l'espace journalistique donnent l'impression qu'il existe deux arènes juxtaposées au sein de l'espace public égyptien. Les titres reconnus par le Haut Conseil de la presse et les chaînes satellitaires, régies depuis février 2008 par une charte arabe de déontologie, siègeraient dans l'arène "légitime" de l'espace public : celle des professionnels de l'information. En regard,



il y aurait une arène officieuse, parce que pas tout à fait reconnue comme professionnelle, constituée d'individus et alimentée d'expériences individuelles, plus proche de l'espace public oppositionnel d'Oskar Negt (2007, 1^{re} éd. 1971) que de l'espace public de Jürgen Habermas (2003, 1^{re} éd. 1962) dans sa version rationaliste.

ENRIQUE KLAUS

WEBOGRAPHIE INDICATIVE

Worldpress.org [liste de blogs égyptiens] : <http://www.worldpress.org/blogs/MIDEAST/Egypt.cfm>
Alexa [mesure d'audience internet] : <http://www.alexa.com>
Al-Jazeera [chaîne satellitaire en arabe] : <http://www.aljazeera.net>
Al-Jazeera Talk [blog de la chaîne satellitaire] : <http://www.aljazeerataalk.net/portal/>
Ana harâmi, Anna Thief [blog "je suis un voleur"] : <http://anaharame.blogspot.com>
Ana ikhwan [blog "je suis un frère musulman"] : <http://ana-ikhwan.blogspot.com>
Meût [blog "mort"] : <http://43arb.info/meit/>
Hakaza ana [blog "donc, je"] : <http://hakazaana.blogspot.com>
Kefâya Heroes [blog sur les membres détenus de Kefâya] : <http://kefayaheros.blogspot.com>
Al-Wa'i al-misri [blog "la conscience égyptienne" de Wâ'il 'Abbâs] : <http://misrdigital.blogspot.com>
Free Kareem [site de soutien à un blogueur emprisonné] : <http://www.freekareem.org>
MaLek X [blog] : <http://malek-x.net>
Maat [blog] : <http://ma3t.blogspot.com>
Molotoofy [blog] : <http://molotoofy.blogspot.com>
Shakawy [blog "Oriental"] : <http://sharkawy.wordpress.com>
Speaks Freely [blog de Mohammed Sharkawy] : <http://www.speaksfreely.net/>
GemyHood [blog] : <http://t5at5a.blogspot.com/>
Al-'Arabiyya [site de la chaîne satellitaire hébergeuse de vidéos] : <http://video.alarabiya.net/>



BIBLIOGRAPHIE

- AL-MALKY Rania, 2007 : "Blogging for reform : the case of Egypt", *Arab Media & Society*, février, n° 1 [en ligne : http://www.arabmediasociety.com/topics/index.php?t_article=39/].
- HABERMAS Jürgen, 2003 (1^{re} éd. 1962) : *L'Espace public*, Payot, Paris, coll. "Critique de la politique".
- LAMLOUM Olfa, 2006 : *La Restructuration de l'espace radiophonique arabe : Palestine, Liban, Syrie, Jordanie et Egypte*, Institut Panos Paris, Paris, janvier [en ligne : <http://www.panosparis.org/fichierProdFR/fichierProd1486.pdf>].
- LYNCH Marc, 2007a : "Blogging the new Arab public", *Arab Media & Society*, février, n° 1 [en ligne : http://www.arabmediasociety.com/topics/index.php?t_article=32/].
- LYNCH Marc, 2007b : "Young brothers in cyberspace", *Middle East Report*, hiver, n° 245 [en ligne : <http://merip.org/mer/mer245/lynch.html>].
- NEGT Oskar, 2007 (1^{re} éd. 1971) : *L'Espace public oppositionnel*, Payot, Paris, coll. "Critique de la politique".
- WEYMAN George, 2007 : "Speaking the unspeakable : personal blogs in Egypt", *Arab Media & Society*, octobre, n° 3 [en ligne: http://www.arabmediasociety.com/topics/index.php?t_article=164/].



LES PRATIQUES LINGUISTIQUES ET LEURS CONTEXTES SOCIAUX

La situation linguistique générale de l’Égypte contemporaine n’est que très mal résumée si l’on s’en tient à l’idée que la langue officielle de l’État égyptien est l’arabe. Il nous faut évidemment évoquer la diglossie classique dans les pays arabophones entre un arabe standard¹ et un arabe dialectal, mais évoquer aussi les nuances régionales de ce dialecte égyptien, l’influence de langues européennes (l’anglais, le français, l’italien) sur ces formes dialectales arabes, ainsi que la pratique d’autres langues sur le même territoire de groupes démographiquement minoritaires (le nubien, le berbère de Siwa et le beja, sans compter le domari tzigane).

Le thème de la diglossie sera le prétexte pour évoquer les dynamiques des pratiques de la langue en Égypte, telle qu’elle se parle, s’écrit aussi, dans la vie quotidienne. Deux phénomènes sont à l’œuvre. D’une part, l’une des variantes du dialectal, celle du Caire, devient la variante orale de prestige dans les frontières d’un État fortement jacobin (où se manifeste donc une minoration – politique – des différences ethniques ou socioculturelles), mais au-delà de ces frontières par le moyen des films et des séries télévisées, les *musalsalât*. D’autre part, le dialectal passe d’un statut oral à un statut écrit; le phénomène est récent, au moins dans son ampleur.

1. L’expression “arabe standard” désigne une variante moderne de la langue arabe, variante utilisée principalement à l’écrit dans la presse de tous les pays arabophones et enseignée dans les écoles. Elle se distingue de l’arabe de la littérature classique. Le qualificatif “standard” pour l’arabe ne signifie pas qu’il s’agit d’une langue couramment parlée dans la vie quotidienne.



LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ÉGYPTIENNE

L'arabe domine les pratiques linguistiques contemporaines en Egypte, mais plusieurs types d'arabe cependant se distinguent. D'autres langues par ailleurs sont parlées en Egypte, dont le domari, le nubien, le berbère (siwi) et le beja. Ces trois dernières langues ont en commun d'être parlées par des groupes minoritaires d'un point de vue démographique et vivant dans des régions périphériques longtemps loin ou hors du contrôle du gouvernement central. Il s'agit cependant de variétés locales, anciennes en Egypte, de langues ou de groupes de langues parlées au sein d'ensembles bien plus vastes avec lesquels l'Egypte a entretenu des relations historiques. Ces variétés de langues sont pratiquées par des groupes sociaux bien identifiés ethniquement et associées à des espaces. Les locuteurs nubiens en Egypte sont les Kenzi et les Fadicca : avant la construction du haut barrage d'Assouan en 1964, les Kenzi occupaient la partie nord de la Nubie égyptienne et les Fadicca la partie sud. Depuis, le déplacement de ces populations et les bouleversements sociaux ont conduit à une arabisation marquée par l'acquisition de l'arabe comme seule langue maternelle par un nombre croissant de jeunes Nubiens citadins (en particulier au Caire) et un phénomène de déperdition linguistique dans le sens d'une diminution de la compétence en langue nubienne chez une partie des bilingues (Miller, 1996). Dans ce contexte d'arabisation, une distinction nette mais s'estompant se note entre locuteurs urbains et ruraux : les premiers apparaissent comme largement arabisés (monolingues arabe, ou bilingues/arabe dominant, ou bilingues parfaits) tandis que les seconds apparaissent comme bilingues/nubien dominant. Un mouvement identitaire nubien en essor rend difficile un pronostic sur le devenir de cette langue égyptienne.

Le berbère forme un large groupe linguistique (de la famille chamito-sémitique) dans l'ensemble du Maghreb, préexistant à l'arabe en Afrique du Nord. Cet espace linguistique et géographique est appelé aujourd'hui *tamazgha* dont le point le plus oriental est le groupe d'oasis égyptiennes de Siwa et al-Gara à la frontière libyenne. La variété locale de berbère y est appelée *siwi* ou *jlan n Isiwan* et est aujourd'hui largement la langue maternelle des habitants. Les enfants n'apprennent l'arabe qu'à l'âge de l'école. Les hommes sont tous bilingues siwi-arabe, et de plus en plus de femmes le sont aussi aujourd'hui. Siwa est longtemps demeurée relativement isolée (quoique sur les routes

transsahariennes) et plus proche de la Libye, ce qui peut expliquer le maintien de la langue berbère. L'influence du gouvernement central égyptien n'a réellement commencé à se faire sentir que dans les années 1930 et s'est amplifiée depuis les années 1980 avec le raccordement à la côte nord par une route goudronnée. Le siwi a cela de particulier qu'il a incorporé beaucoup de mots et de racines arabes à son vocabulaire, mais les derniers travaux laissent penser que cette influence de l'arabe est bien plus ancienne qu'on ne le croyait et remonterait probablement au ^{xii}^e siècle (Souag, 2009).

Le beja, appelé *tu bedawi* par ses locuteurs beja, est une branche autonome du groupe couchitique de la famille chamito-sémitique. Présent depuis l'Antiquité et répandu autrefois sur une aire plus vaste qu'aujourd'hui, le beja n'est actuellement parlé en Egypte que dans l'extrême sud, à la frontière soudanaise (sur la côte de la mer Rouge à partir de Mersa 'Alam) et dans la vallée du Nil à Assouan et Daraw, où les groupes *bichariyyîn* font du commerce (principalement de chameaux) entre les deux pays (Miller, 1996). Peu de données existent sur cette langue, mais il semble que la plupart des locuteurs soient bilingues beja-arabe. Là non plus, le seul isolement géographique ne suffit pas à expliquer le maintien du beja face à une langue arabe dominante.

Il reste une langue largement ignorée, le domari : d'origine indo-iranienne, c'est la langue des Tziganes d'Egypte qui compterait 234 000 locuteurs (voir *Ethnologue* de SIL International, 2009), bilingues certainement, se répartissant en deux groupes : Ghagar dans le gouvernorat de Daqahliyya au nord du Caire et Helebi autour de Louxor. Cette langue est associée aux Tziganes venus de territoires qui ne sont pas cette fois limitrophes de l'Egypte et il ne s'agit pas non plus dans leur cas d'une seule relégation géographique, mais sociale surtout, ce qui explique peut-être leur invisibilité dans les études sur l'Egypte.

L'arabe, de très loin, est la langue la plus parlée d'Egypte. Ses variétés cependant sont nombreuses, et avant de nous intéresser à la question de la diglossie, il nous faut distinguer quatre grands groupes d'arabe égyptien. Le premier en nombre est celui que l'on nomme habituellement le parler égyptien. En rester là cependant, serait ignorer le sa'îdî parlé dans la vallée du Nil au sud du Caire, l'arabe bédouin occidental parlé à l'ouest d'Alexandrie et surtout vers la frontière libyenne, et l'arabe bédouin oriental parlé dans le Sinai.

LA DIGLOSSIE ARABE

Extrait de l'article de Ferguson,
"Diglossia" (2000), p. 68.

DIGLOSSIA 61

Characteristic features

Function

One of the most important features of diglossia is the specialization of function for H and L. In one set of situations only H is appropriate and in another only L, with the two sets overlapping only very slightly. As an illustration, a sample listing of possible situations is given, with indication of the variety normally used:

	H	L
Sermon in church or mosque	x	
Instructions to servants, waiters, workmen, clerks		x
Personal letter	x	
Speech in parliament, political speech	x	
University lecture	x	
Conversation with family, friends, colleagues		x
News broadcast	x	
Radio 'soap opera'		x
Newspaper editorial, news story, caption on picture	x	
Caption on political cartoon		x
Poetry	x	
Folk literature		x

The social importance of using the right variety in the right situation can hardly be overestimated. An outsider who learns to speak fluent, accurate L and then uses it in a formal speech is an object of ridicule. A member of the speech community who uses H in a purely conversational situation or in an informal activity like shopping is equally an object of ridicule. In all the defining languages it is typical behavior to have someone read aloud from a newspaper written in H and then proceed to discuss the contents in L. In all the defining languages it is typical behavior to listen to a formal speech in H and then discuss it, often with the speaker himself, in L.

(The situation in formal education is often more complicated than is indicated here. In the Arab world, for example, formal university lectures are given in H, but drills, explanation, and section meetings may be in large part conducted in L, especially in the natural sciences as opposed to the humanities. Although the teachers' use of L in secondary schools is forbidden by law in some Arab countries, often a considerable part of the teachers' time is taken up with explaining in L the meaning of material in H which has been presented in books or lectures.)

The last two situations on the list call for comment. In all the defining languages some poetry is composed in L, and a small handful of poets compose

L'arabe a été retenu il y a cinquante ans par Charles Ferguson pour être, avec le grec moderne, le suisse allemand et le créole haïtien, une communauté linguistique dans laquelle "au moins deux variétés de la même langue sont utilisées par les locuteurs selon les situations" (dans *Word*, 1959, réédité en 2000). Cette notion de diglossie est désormais appliquée à toute communauté linguistique dans laquelle



deux variétés d'une langue coexistent, chacune jouant un rôle spécifique et identifiable. De ces quatre cas sélectionnés, Ferguson soutint que le cas de l'arabe était le plus ancien et remonterait aussi loin que la connaissance même de cette langue. Dans le même article, il examina de possibles conséquences de cette tension diglossique, résumant les possibilités de développement suivantes : premièrement, la situation peut rester stable sur une très longue période ; deuxièmement, la variété haute (à fort prestige) devient la langue standard et est adoptée comme telle dans la communauté diglossique ; troisièmement, la variété basse (à faible prestige) devient prépondérante et forme la base d'un nouveau standard, un mélange de variété haute et basse (Ferguson, 2000). Il conclut sur le pronostic qu'en 2150 l'arabe devrait se diversifier en plusieurs standards, chacun basé sur une variété basse locale mélangée à du vocabulaire de variété haute.

QUARANTE ANS PLUS TARD : LA "DIGLOSSIE REVISITÉE"



Ferguson écrit en 1996 une "diglossie revisitée" dans laquelle il relève plusieurs points critiquables de son travail antérieur. Le premier point est son échec à penser un cadre plus large de la diglossie où les variétés haute et basse d'une langue peuvent coexister avec une troisième variété comme le français au Liban ou l'anglais en Egypte. Dans de tels cas, une ancienne langue coloniale peut se surimposer aux deux registres existants.



Ferguson décrit humblement cette difficulté à penser un cadre plus large de la diglossie comme une faiblesse ou un échec de sa part, mais on peut aussi attribuer cette lacune au contexte historique : à la fin des années 1950, quand il écrivait "Diglossia", les langues coloniales étaient remplacées par les langues nationales. Il n'y avait alors aucun signe visible, au moins du point de vue du linguiste, que ces langues coloniales seraient bientôt adoptées par les nouvelles classes au pouvoir, la nouvelle bourgeoisie naissante. Les éléments alors en discussion concernaient les deux registres (ou plus) de la langue nationale et il aurait été difficile de prédire le retour en puissance et la diffusion des langues coloniales.

Dans la version révisée de son article, il souligne que ce qu'il visait quarante ans auparavant était davantage la description des communautés linguistiques que celle des langues (Ferguson, 1996). La



définition de “communautés linguistiques” inclut les trois dimensions de structure, d’usage et d’“attitude”. Ces attitudes linguistiques ont été bien étudiées ces vingt dernières années et sont sans doute le facteur déterminant du développement des pratiques linguistiques, ce qui signifie que les attitudes favorables ou défavorables des locuteurs vis-à-vis d’une langue donnée ou de ses variétés concourent à l’évolution langagière. L’analyse et la compréhension de ces attitudes sont au centre de ce chapitre : les évolutions que nous observons aujourd’hui dans l’usage de la langue sont étroitement liées aux évolutions de ces attitudes.

A ce titre, la question du pouvoir n’est pas éloignée et clairement en relation avec la diglossie. D’ailleurs, Ferguson avoue aussi dans son autocritique ne pas avoir considéré les relations de pouvoir attachées à ces deux registres de langue : quels sont les groupes sociaux les plus à même d’user de la variété haute ? lesquels y ont accès ? y accéder est-il une condition d’accès au pouvoir ? et quelles sont les représentations habituelles du langage attachées à l’usage respectif des variétés haute et basse ? Comme Ferguson le rappelle, il est attendu qu’une personne de faible statut emploie la variété basse et qu’une personne à statut élevé emploie la haute. Cette représentation correspond-elle à la réalité des pratiques langagières aujourd’hui en Egypte ?

Quelques points de l’autocritique de Ferguson seront prétextes à rendre compte des changements les plus récents dans la langue arabe en Egypte.

ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET NOUVELLES TENDANCES

Conformément aux prévisions de Ferguson, on ne peut que convenir de la distance décroissante, pour des raisons sociales et politiques, entre variétés haute (*fusha* – standard) et basse (*‘ammiyya* – dialectal) ces cinquante dernières années. De nombreux facteurs sont invoqués pour expliquer ce rapprochement entre variétés. La “démocratisation de l’éducation” est l’un d’eux, conduisant à un plus fort taux d’alphabétisation et, ce faisant, à une plus large diffusion de la compréhension passive de l’arabe standard et, à un moindre degré, de sa bonne pratique.

Les médias constituent un autre facteur en rapprochant les registres l’un de l’autre. Si la radio, qui a été introduite en Egypte

dans les années 1920, eut un effet important sur la transformation de la société égyptienne, ce fut cependant davantage le cas avec l'introduction de la télévision en 1960. La radio comme la télévision ont contribué entre autres à répandre l'arabe littéraire parlé ainsi que diverses variétés mixtes. Dès 1942, les diffusions radiophoniques atteignent un tiers de la population égyptienne, et bien que le poste de radio fût sans doute un équipement encore confidentiel, un grand nombre de personnes pouvaient écouter la radio dans les espaces publics, dans les cafés par exemple (Pignol, 1987). Il en est de même des télé spectateurs. Par ailleurs, certains programmes télévisés avaient explicitement pour objectif de combattre l'analphabétisme. (Voir le chapitre "Les médias égyptiens et l'internationalisation des flux", p. 919.)

Enfin, les "discours politiques" peuvent être présentés comme un formidable exemple et modèle d'usage d'un langage mixte qui comblait l'espace entre ces registres distants, l'arabe littéraire et le dialectal. Ce style de discours utilisant une variété mixte dans les situations officielles fut probablement initié par Abdel Nasser et s'est imposé depuis sa présidence.

Cette variété mixte parlée peut être décrite comme un usage d'éléments dialectaux et littéraires, par des locuteurs plus ou moins instruits, dans les domaines du choix lexical en particulier, mais aussi comme l'usage d'un jeu limité de formes et de modèles morphologiques. Une étude sur l'arabe parlé formel ("*Lugha wasta* or *Lughat al-muthaqqafin*") mit en évidence, chez les locuteurs, les passages d'un registre à l'autre et leurs mélanges, à différents degrés, en une variété mixte : usage de grammaire et structures de variété basse avec un mélange de termes lexicaux de variété haute (Mejdell, 2000).

Aujourd'hui, un demi-siècle après la "Diglossia" de Ferguson, le terrain linguistique a changé à beaucoup d'égards. D'autres phénomènes sont venus s'ajouter aux observations déjà mentionnées ; ce chapitre s'intéresse à deux d'entre eux. Le premier est la tendance majeure à l'usage du dialectal ou d'une variété mixte à l'écrit. Le second est l'augmentation et la diffusion de langues étrangères, conséquences de politiques éducatives et de tendances socioculturelles dans la société égyptienne de ces vingt dernières années. Ces tendances sont observables dans les écrits littéraires et non littéraires, ainsi que dans ce que nous appellerons le "cyberlangage".

ÉCRITS LITTÉRAIRES

En littérature, la tradition d'écriture en arabe dialectal remonte au xv^e siècle. Sa fortune a varié au gré des contextes sociaux. Sur la dernière décennie, ces écrits en dialecte ont augmenté en nombre comme en variété. (Voir le chapitre "La république des lettres, de Nasser à Moubarak", p. 1065.)

Plusieurs séries de poésie en arabe dialectal sont publiées par Merrit et Sharqiyyat, deux maisons d'édition d'avant-garde. Des poètes du dialectal moins connus ont aussi trouvé un espace d'expression dans *Akhhâr al-adab*, un hebdomadaire fondé en 1993 qui contribua aussi à l'expansion et à la diffusion du dialectal, en choisissant dès le début de publier des textes en dialecte. Aujourd'hui, une page complète est désormais réservée à la production littéraire dialectale. Pour son éditeur en chef, Gamal Ghitany¹, publier sa poésie dans *Akhhâr al-adab* est souvent pour un jeune poète le prélude à sa publication dans un ouvrage d'une autre maison d'édition.

L'Égypte a toujours publié davantage de textes en arabe dialectal que les autres pays arabophones. Aujourd'hui, toutefois, la différence n'est pas qu'une question de quantité, mais aussi de qualité ou de contenu et de genre de ces écrits. Les textes publiés ne sont plus cantonnés au seul registre de la poésie, comme ce fut le cas, mais aussi de la prose de genres variés incluant des autobiographies, des romans et des critiques littéraires.

Il y a une quinzaine d'années, il était encore commun de se référer à quelques monuments littéraires, tels les *Mémoires d'un lettré*² de Louis Awad, comme étant de rares exemples du genre. Cet ouvrage en arabe dialectal sur les années d'études de l'auteur passées en Europe renvoie au choix d'Awad d'accorder de nouvelles fonctions au dialectal dans le champ littéraire, de le sortir des seuls domaines humoristique ou comique et de l'investir de sens plus profonds. Awad explique ainsi son intention dans l'introduction.

"Personne n'a pensé qu'écrire en 'ammiyya pourrait s'étendre à toute prose artistique, pourrait s'appliquer à des narrations, des descriptions ou des analyses, à l'exception de Bayram

1. Communication personnelle.

2. *Mudhdhakarât Talib Bi'tha* (Awad, 2001).

al-Tunsi¹ qui écrivit *al-Sayyid wa Mrâtu fi Bârîs* [Monsieur et sa femme à Paris] dans les années trente. Ce texte était une description railleuse et humoristique de son exil à Paris que Bayram al-Tunsi rédigea entièrement en dialectal. Je me suis plongé tout entier dans ce livre qui m'ouvrit de nouveaux espaces d'expérimentation littéraire. *Mémoires d'un lettré* est sa conséquence immédiate." (Awad, 2001.)

Awad entreprend d'expliquer que Bayram était parvenu à développer l'emploi de la *'ammiyya* dans les limites du burlesque et de la parodie. Ce qu'Awad voulait, quant à lui, c'était au contraire étendre l'emploi de ce registre à l'expression de sujets sérieux, de pensées et de sentiments; non plus pour la seule comédie, mais aussi pour la tragédie. Le manuscrit écrit en 1942 fut publié en 1965, plus de vingt ans après que deux censeurs eurent refusé de le publier en 1944. Le premier soutenait qu'il était hors de question, d'un point de vue linguistique, de publier en dialectal; le second, Tawfiq Salib, le refusa sur la base de son contenu jugé opposé aux forces britanniques dirigeant alors l'Égypte.

Aujourd'hui, un grand nombre d'autobiographies réelles ou fictives sont écrites en dialectal. Parmi celles-ci, il y a celle du poète Ahmad Fouad Nejm, *al-Fagumî*. Il n'est pas surprenant que Nejm ait utilisé le dialectal, étant alors déjà connu comme un poète du dialectal. Plus étonnante est l'autobiographie en trois volumes de Fathiyya al-Assal, *L'Etreinte de la vie*, publiée en 2002. Après les quelques pages d'introduction rédigées dans un arabe standard clair et simple, voire simplifié, l'auteur s'interrompt et demande (toujours en *fusha*) :

"Devrais-je écrire mes Mémoires en *fusha*? Je ne le crois pas, car je n'ai pas la capacité de le faire, en particulier dans l'état émotionnel où je suis. Aussi, permettez-moi d'écrire en dialecte égyptien, car il m'est impératif de « parler » sur le papier de la même manière que je parle aux gens dans la vie." (Al-Assal, 2002.)

L'auteur poursuit en *fusha* se demandant comment introduire son récit autobiographique qu'elle ne commence réellement qu'à la page suivante, passant alors à la langue dialectale.

1. Voir la première note du chapitre "Comment peut-on être urbain? Villes et vies urbaines en Égypte", p. 145.

Les deux dernières décennies ont vu paraître aussi de nombreux romans écrits entièrement en dialectal, comme *Laban al-'asfûr*, le premier roman en dialectal du célèbre romancier Youssef al-Qaid (1994) dans lequel il relate l'histoire tragi-comique d'une femme de classe modeste et marginalisée dans sa quête d'un gagne-pain pour elle et sa famille. Un second exemple est *Banhoff Strasse* de Sameh Farag, racontant les tribulations d'un électricien automobile. Publié à l'origine à compte d'auteur, dans une version ne mentionnant ni date ni lieu d'édition, il gagna suffisamment de popularité pour justifier une seconde édition par al-Markaz al-Misrî al-'Arabî en 1999. Ce ne sont que deux exemples parmi un petit nombre d'écrits semblant avoir pour objectif principal l'usage du dialectal plus que la recherche d'une expression de l'intime ou une expérience esthétique.

Le registre dialectal est aussi occasionnellement utilisé pour écrire *sur* la littérature. Ce fut le cas de Masoud Shouman et Magdi al-Gabri (1996) dans leur tentative, sans précédent, d'écrire de la critique littéraire en dialectal. Ce texte, ainsi que d'autres du même type, est sans doute issu d'un développement prévu par Louis Awad dans sa préface. Le registre dialectal n'est plus réservé à certaines fonctions spécifiques (fiction, comédie ou tragédie), il est aussi expérimenté dans des fonctions de description, d'analyse et de réflexion intellectuelle.

ÉCRITS NON LITTÉRAIRES

L'usage de la *'ammiyya* ou d'un registre mixte dans des écrits non littéraires se relève en de nombreux domaines, y compris les essais, les publicités et les campagnes électorales, ainsi que dans la presse écrite et électronique. Chacun d'entre eux sera brièvement examiné.

LE DIALECTAL ET LES ESSAIS

Moustafa Safwan, célèbre psychanalyste égyptien, a consacré ces quinze dernières années à enrichir la tradition de l'écriture en dialecte égyptien. Comparant l'arabe au latin, il considère que le registre dialectal gagnera en légitimité si les œuvres du monde



littéraire sont traduites en dialectal. Son premier ouvrage fut une traduction d'*Othello* de Shakespeare, suivi d'une série d'essais partiellement rédigés en dialectal¹. Parmi les sujets traités par cet auteur, on notera les suivants, apparaissant dans les titres de chapitre de sa compilation (2001) :

— *Al-Chu'ûb wal-kitâba* (Le peuple et l'écrit), introduisant la traduction d'*Othello*;

— *Dôr al-logha fî takwîn al-hadâra* (Le rôle du langage dans la construction de la civilisation) ;

— *Al-Hokm wal-siyâsa wal-dawla* (La gouvernance, la politique et l'Etat) ;

— *Al-Kitâba wal-solta* (L'écrit et l'autorité).

Il est remarquable que ces chapitres, qui abordent – comme le fait Ferguson – les liens inextricables entre la langue et le pouvoir, soient rédigés en dialectal.

Aussi intéressante que puisse être cette expérience, elle reste celle d'un intellectuel dont la profession de psychanalyste de tradition française peut expliquer en partie l'initiative. Toutefois, elle ne fut pas unique, et la liste des textes rédigés en dialectal continue de croître. L'attention doit davantage se porter sur la qualité que sur la quantité de ce qui est publié et il faut se demander si l'augmentation de la production dialectale est due à un changement d'"attitude" ou, au contraire, si elle y a conduit.

PUBLICITÉS ET CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

Les écrits dialectaux se répandent également dans la sphère publique ; c'est notable dans la presse écrite ou électronique.

L'augmentation récente de l'usage du dialectal à l'écrit, en affichage dans les rues, est réelle, que ce soit dans les publicités de biens de consommation ou dans les campagnes de sensibilisation. L'exemple suivant est tiré d'une campagne de sensibilisation sur le campus de l'université de 'Ayn Chams ; il s'agit d'un affichage sollicitant des contributions pour subvenir aux dépenses médicales des personnes dans le besoin (dans les transcriptions ci-dessous, les passages

1. L'introduction et quatre des huit essais sont rédigés en dialectal.





en italique indiquent les formes dialectales et les passages en romain les formes relevant de l'arabe standard) :

Sahîh il-marad alam we-mu'ânâ *lakin bi-musâ'ditak kull marîd haylâ'î dawâh.* (La maladie est peine et souffrance, mais avec votre aide, chaque malade aura des soins.) Ici, termes et formes de la phrase sont en arabe dialectal et standard.

Une autre affiche concernait l'hygiène :

Nadâfîh hittitak li-himâyit *sihhitak.* (La propreté de votre voisinage pour la protection de votre santé.) Ici, c'est davantage la tournure de la phrase qui est dialectale.

Une brochure reprenant une version simplifiée de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (Nations unies, 1979) est aussi rédigée en arabe dialectal et commence ainsi :

Fî sanet 1979 egtama' 'adad kebîr men momaselîn el-hokûmât fel-omam el-mottaheda w-etkallemu w-etchâwru 'an ahwâl el-setât fel-'âlam. (En 1979, un grand nombre de représentants d'Etats aux Nations unies se sont rencontrés et ont discuté des conditions des femmes à travers le monde.)

Suit une présentation des articles :

El-et-tefâ'yya bit'ûl 'eh? Awwel hâga... enn el-tamyyiz ellî dedd el-mar'a marfud. (Que raconte cette convention? Eh bien d'abord que... toute discrimination à l'égard des femmes est proscrite.)

Les divers supports de la presse écrite regorgent de publicités pour toutes sortes de biens de consommation ou de services, du logement à l'éducation en passant par l'alimentation, et la plupart utilisent le dialectal, comme cette publicité pour un supermarché :

Fî mêtro we koll yôm khasm kbîr we 'urûd tânya ktîr. (Tous les jours, chez Metro, de larges rabais et des promos comme s'il en pleuvait.)





Ou bien encore la publicité suivante pour une compagnie de téléphonie portable :

*El-'eid ahla ma' môbînîl mâtinsâch hadd w-'ayyed 'ala koll
ahbâbak*

Etkallem be 20 erch bass!

Eb'at SMS be 20 erch bass!

Eb'at MMS be 20 erch bass!¹

LE DIALECTAL ET LA PRESSE ÉCRITE

La majorité des médias privilégie l'usage de l'arabe standard ; le dialectal est rarement utilisé comme une langue à part entière, bien que certains de ses traits distinctifs se retrouvent dans des textes mixtes : des phrases en arabe standard peuvent contenir du vocabulaire ou des expressions en dialectal pour exprimer différentes nuances d'humour ou de subjectivité.

Le magazine pour jeunes *Party, the Arab Society Magazine* est probablement la seule publication à utiliser l'arabe dialectal sans mélange dans la plupart de ses pages. *Party* est une revue légère et mondaine traitant des fêtes et événements de la haute société : fiançailles, mariages, naissances, anniversaires... Elle consacre également un nombre important de pages à la musique et aux chansons occidentales, ainsi qu'aux conseils de beauté. Les actualités concernant les acteurs, danseurs et les personnalités de la bonne société couvrent également ses pages – en images davantage qu'en textes. Ce magazine s'adresse à un public jeune et relativement riche. *Party* est vendu 10 livres égyptiennes le numéro, et les annonceurs présents dans ses pages promeuvent des produits habituellement coûteux.

Pris comme reflet d'un phénomène social et pour son usage de la langue, ce magazine mérite quelques remarques :

— la langue utilisée dans *Party* est un mélange de dialectal, d'arabe standard et de variété mixte. Dans un même numéro, les publicités rendent parfaitement ce multilinguisme, en utilisant

1. "La fête est plus belle avec Mobinil. N'oublie personne et appelle tous ceux que tu aimes. L'appel pour 20 piastres seulement ! Le sms pour 20 piastres seulement ! Le MMS pour 20 piastres seulement !"



également soit du dialectal, soit du standard, soit de l'arabe mixte ou même de l'anglais ;

— le texte comporte un grand nombre de termes ou d'expressions empruntés ; le plus frappant, c'est que les éléments empruntés à l'anglais sont écrits le plus souvent en lettres latines ;

— le registre du dialectal est abondamment utilisé, non seulement dans les passages où des paroles sont rapportées et où l'auteur se met en scène, mais également dans la narration.

Cette dernière différence est essentielle. En effet, tandis qu'il n'est pas inhabituel à l'écrit de transcrire des dialogues en *'ammīyya*, l'exposé narratif s'écrit normalement en *fusha*. Dans le passage suivant relatant l'idylle entre Mona Zaki et Ahmad Helmi, vedettes du cinéma égyptien, par exemple, la narration de l'événement est rédigée en *'ammīyya* (les termes en gras sont imprimés en lettres latines) :

Agmal hekâyet hobb : Walâ ka'ennenâ fî l-hawâdît... agmal amîra khatafhâ fâres biymut fihâ wi-f-lelit farahhum in-nâs kullahâ haset innuhum tayrîn min il-farah... nâsyîn id-duniyâ wu-mesh hamimhum ellâ innuhum ba'u 'arîs wu-'arusa... el-farah kan "so romantic" ka'ennu nehâya sa'ida li-felm 'âtifi geddan... ammâ el-"climax" aw el-"master scène" zayy mâ biy'ullu fe-s-senemâ fa-kân sâ'et lammâ Hechâm 'Abbâs ghanna¹ (mai 2002).

Dans un numéro célébrant la Saint-Valentin, les lecteurs du magazine trouvaient ceci :

*Ammâ Ahmed Fahmi fa-telefon maktabu kân 'arrab yenfeger men kutr il-ettesâlât men makateb il-mahatta we-hugret el-**Meeting** mafedyetch de'î'a wâhda el-yôm kân tawîl we-châq we-laziz we-kollo hobb x hobb² (mars 2004).*

1. "La plus belle histoire d'amour : comme dans un conte de fées. La plus belle des princesses kidnappée par un prince charmant qui l'adore. Le jour de leur mariage, tous leurs convives furent transportés de joie, oubliant le monde et leurs soucis, ils n'avaient d'yeux que pour la mariée et le marié. Le mariage était *si romantique*... comme la fin heureuse d'un film romantique... et le *climax*, ou la *master scène*, comme on dit dans le cinéma, fut le moment où Hisham Abbas commença à chanter."

2. "Quant à Ahmed Fahmi, son téléphone au bureau était sur le point de prendre feu à cause du nombre d'appels depuis les bureaux de la station et la salle

Les personnes intéressées par les questions linguistiques auront noté que ces passages comportent des expressions idiomatiques typiquement cairotés. Le style est assez proche d'un style oral et l'orthographe proche du phonétique, loin de la "norme". Nous observons également l'usage de caractères latins ainsi que des signes idéographiques à la place de mots complets, comme dans "hobb x hobb" (à lire *hobb f-hobb*).

Si les variétés entre le dialectal et le standard forment un *continuum*, ces extraits sont indubitablement plus proches de l'arabe dialectal que du standard. Le texte présente néanmoins une "variété mixte" : ceci est remarquable d'un point de vue linguistique, car la variété mixte d'une langue est habituellement associée à l'oral plutôt qu'à une production écrite. Nous verrons un peu plus loin que cette variété mixte est aussi présente dans les écrits électroniques.

Pour Ghada Sabbagh, l'une des jeunes rédactrices du magazine, l'usage du dialectal dans *Party* vise à se rapprocher du lectorat. La plupart des rédacteurs travaillent également pour le magazine *Koll al-Nas* (Tous les gens) qui publie ses articles en arabe standard. La question n'est donc pas de savoir si les rédacteurs maîtrisent ou non l'arabe standard : le choix du dialectal est volontaire (Ahmad, 2003). Sabbagh justifie ce choix en expliquant que les gens utilisent le dialectal dans la vie de tous les jours et qu'il n'y a pas de bénéfice apparent à utiliser l'arabe standard, ce qui paraîtrait d'ailleurs lourd et pédant, en particulier à un jeune lectorat.

Qu'est-ce qui explique que *Party* n'ait rencontré qu'une faible critique pour son usage de la langue ? Son hétérodoxie semble être passée inaperçue. L'explication est sans doute à chercher dans le lectorat du magazine : la jeunesse dorée. Cela devrait nous conduire à réfléchir aux liens entre langue et pouvoir, comme suggéré plus haut. L'usage courant de l'arabe dialectal et d'emprunts à l'anglais dans un magazine tel que *Party* confirme les observations selon lesquelles la langue officielle *fusha* n'est plus "pilotée par les habitudes langagières des classes dominantes" (Haeri, 1997). Dans ces classes sociales, les compétences en langues étrangères sont largement répandues et leur usage surpassent parfois celui de l'arabe, en particulier de l'arabe standard. La variété dialectale est utilisée

de réunion. Cela ne cessa pas une seconde. La journée fut longue, difficile, mais merveilleuse et pleine d'amour."

dans les communications quotidiennes, diffusée par la publicité et le journalisme durant cette dernière décennie ; la variété dialectale et les langues étrangères sont clairement devenues dominantes dans le monde de l'entreprise et des affaires.

L'usage exclusif du dialectal dans la presse écrite demeure un phénomène marginal et reste cantonné à des magazines pour la jeunesse comme *Party*. Plus commun est l'usage mixte dans lequel le registre principal est l'arabe standard mâtiné d'éléments de l'arabe dialectal. Dans la presse électronique, au contraire, l'usage du dialectal est beaucoup plus commun.

LE DIALECTAL, LA PRESSE ÉLECTRONIQUE ET LES FORUMS INTERNET

Au début de l'internet, la domination possible de l'anglais comme moyen d'expression suscita quelques craintes. En 1997, le rapport entre anglophones et non-anglophones utilisant internet était de 45 millions/16 millions (Dor, 2004). La situation s'est toutefois rapidement renversée ces dernières années avec une forte montée en puissance des langues autres que l'anglais. En 2003, la communauté internet comptait 230 millions d'anglophones contre 403 millions de non-anglophones. Ces chiffres témoignent moins d'une globalisation que d'une prise de pouvoir des idiomes locaux : des variétés de langues qui n'étaient que parlées ou bien de faible légitimité à l'écrit sont maintenant largement mobilisées à l'écrit et exposées dans l'espace public. Des individus jusqu'alors hors du monde de l'écrit légitime sont aujourd'hui capables de communiquer à travers internet ; plus encore, leur production écrite est exposée à un large public.

C'est assurément le cas de l'Égypte où l'internet a favorisé un large usage du dialectal à l'écrit. Une étude récente menée auprès de jeunes cadres et usagers d'internet (Warschauer *et al.*, 2002) révèle une forte domination de l'usage de l'anglais et de l'arabe égyptien en écriture latine et au contraire un très faible usage de la *fusha*. L'anglais semble demeurer la langue dominante d'internet pour la communication commerciale, mais pour les autres usages les langues locales conservent l'avantage.

Des observations ont été effectuées sur deux forums d'un site de discussion (sur Yahoo! Groupes, les forums plutôt politiques et



intellectuels al-Takadom¹ et el-Falsafa²) et sur le forum d'un site commercial, Sayarat Misr (disparu depuis). Contrairement aux résultats de l'étude précédente, la langue utilisée dans ces forums est principalement l'arabe standard, avec quelques échanges en dialectal, comme le passage suivant extrait d'un message où le groupe el-Falsafa se définit lui-même :

Ehnâ magmu'a mahaddesh fihâ ye'raf hadd, wala hadd 'aref eh-sabab woguduh fihâ, el-sodfa elli qâdetak lînâ heyya nafsahâ elli qâdetnâ lik te'dar te'ul kollenâ aghrâb zayyek³.

La plupart des messages traitant de sujets sérieux (la philosophie par exemple) utilisent la *fusha*, tandis que la *'ammiyya* est utilisée dans les échanges courts. Un participant du forum el-Falsafa, qui avait envoyé un message en anglais, provoqua de fortes réactions. L'un des participants adressa un message révélant son insécurité langagière : il conclut son texte en arabe dialectal par "me permettez-vous de vous écrire dans une langue simple?", utilisant un mélange d'éléments en arabe principalement palestinien et partiellement égyptien.

Sur le site d'al-Takadom, les articles sont habituellement rédigés en arabe standard à l'exception de poèmes en dialectal. Les messages en variété standard, cependant, affichent des expressions et termes dialectaux dans certains débats. Dans l'un de ces textes, l'auteur s'excuse d'avoir envoyé la mauvaise pièce jointe (en arabe standard) et ajoute : "ma'lech, el-'atâb 'a-n-nazar", ce qui signifie "c'est l'œil qu'il faut blâmer (pas la personne)", un dicton typiquement dialectal.

Un débat animé peut aussi souvent s'exprimer alternativement dans les deux registres :

Ba'idan 'an a/et-tantana we-k-kalâm ek-kebîr we-r-radh ba'a hna l-masriyyîn 'amalna w-entum ya 'arab 'amaltum eih ma'enn ek-kalâm dah hai'i'i we-masr mât welâdhâ we-qtesadhâ khareb be-sabab el-q/adâyâ l-'arabiyya we-fe-l-âkher la yanâl al-masrî fi ayy makân

1. <http://groups.yahoo.com/group/takadom/>

2. <http://groups.yahoo.com/group/elfalsafa/>

3. "Nous sommes un groupe dans lequel personne ne connaît l'autre, personne ne sait pourquoi l'autre a rejoint ce groupe. Le hasard qui nous a menés à toi est le même que celui qui t'a mené à nous. Tu peux te dire que nous sommes tous, comme toi, étrangers."



men al-watan al-'arabi ghayr ak-korh we-t-ta'âmol ma'âna wa-ka'innanâ *q/atalnâ* aba'al-'arab gami'an¹.

Dans la transcription de ce passage, des séquences se sont vu attribuer des réalisations alternatives (par exemple, *al-q/adâyâ*), chacune relevant d'un registre différent : le style est plutôt soutenu, mais la lettre *qâf* (*q*) disparaît comme en dialectal. Ce style mixte, décrit et discuté ailleurs (Rosenbaum, 2000), prospère dans la correspondance internet. Ce style qui se dissémine à l'écrit sur internet en Egypte révèle un changement d'attitude que nous notions déjà avec le magazine utilisant le dialectal.

A côté de sa fonction commerciale, le troisième site internet fonctionnait comme un forum de discussion très vivant dans lequel l'usage du dialectal s'imposait partout, de l'invitation à rejoindre le site jusqu'à une dispute sur la religion :

Invitation : âyez tersel resâla ela sadîq ye/umkin terselhâ men khelâlu we-*maggânan*.

[Si] vous voulez envoyer un message à un ami, vous pouvez l'envoyer gratuitement depuis [le site].

Dans une discussion sur la religion, partie d'un commentaire sur le principe du pardon dans le christianisme, le ton s'envenima, fluctuant entre agressivité, ironie corrosive et humour, le modérateur rappelant régulièrement aux participants qu'un site de vente d'automobiles devrait éviter ce genre de discussion. Tout le débat flotta entre les trois variétés : arabe standard, dialectal et mixte. Il semblerait, de façon générale, que le cyberspace soit un espace où le dialectal et le mixte sont privilégiées.

La communication par médias électroniques (internet, e-mails et messages de téléphone portable) semble avoir un impact important sur les habitudes de langage, notamment parmi les jeunes, en ce qui concerne l'usage grandissant du dialectal et des langues étrangères, l'anglais en particulier.

1. "Loin de se vanter que nous, les Egyptiens, avons fait beaucoup et vous, les Arabes, avez peu fait, ceci est la vérité. L'Egypte a perdu ses fils et a enduré de graves crises économiques pour la cause arabe. A la fin, les Egyptiens du monde entier n'ont rien récolté d'autre que d'être haïs, comme si nous avions tué les pères de tous les Arabes."



ÉLÉMENTS DE LANGUES ET D'ÉCRITURES ÉTRANGÈRES

Si la tendance majeure sur la scène linguistique est l'usage du dialectal ou d'une variété mixte, la seconde évolution est la diffusion de langues étrangères en Égypte. Plusieurs facteurs contribuent à définir la relation entre l'arabe et les langues étrangères : les politiques linguistiques demeurent le principal d'entre eux, accordant aux langues étrangères une présence élargie et une valeur accrue sur le marché linguistique du Caire à travers l'enseignement et les loisirs. Le pouvoir croissant des langues étrangères relativement à l'arabe a été analysé notamment par N. Haeri (1977) qui démontra qu'elles rivalisaient avec la langue officielle en termes de légitimité. Le capital symbolique le plus élevé n'est pas détenu par l'arabe, qui ne représenterait pas ou plus la langue de la classe dominante, mais par les langues étrangères, prédominantes dans l'enseignement et sur le marché du travail. L'anglais est la principale d'entre elles, et sa prolifération s'observe dans les publications, l'espace public et le cyberspace.

Dans le magazine pour les jeunes *Party*, on trouve de nombreux emprunts à l'anglais et, plus important encore, la graphie étrangère est utilisée pour les transcrire. La publicité est aussi un domaine où l'anglais est largement employé, notamment dans ce même magazine, où certaines sont rédigées uniquement en anglais.

Pour autant que la littérature soit concernée, le récent *An takûn Abbas al-'Abd* (Dans la peau d'Abbas el-Abd) d'Ahmed Alaidy est un cas particulièrement intéressant dans lequel une langue étrangère est employée au-delà du phénomène habituel d'emprunt linguistique. Les personnages dépeints sont des jeunes et le récit se déroule dans des centres commerciaux, des cafés fréquentés par la jeunesse. Ce curieux roman emploie de l'argot contemporain ainsi que des mots et phrases en anglais, en graphie tantôt latine tantôt arabe : *kabaneh*, *zîrô*, *mesedj*, *prestîg* (cabinet de toilette, zéro, message, prestige). La graphie étrangère est le plus souvent employée pour indiquer une alternance de code linguistique, comme ici : "*qâlat al-kathîr min al-(Please) wa-l-(4 God sake)*" (elle a dit beaucoup de "*please*" [s'il vous plaît] et de "*for God's sake*" [pour l'amour de Dieu]) (Alaidy, 2003). Dans certains cas, une phrase en anglais est suivie de sa traduction : "*Don't be late at-targama : matet'akharch*" ("ne sois pas en retard" en anglais et en arabe, *ibid.*). Ce mélange d'arabe standard, d'alternance de codes linguistiques entre anglais et dialectal, est l'un



des aspects innovants de ce roman dépeignant la jeune société en rupture des villes égyptiennes, communiquant par téléphone portable et jouant avec les rôles et les registres.

Au-delà du monde de la fiction, c'est en effet dans les communications SMS, sur téléphone portable, que s'imposent les langues étrangères et l'anglais en particulier. Jusqu'à récemment, il n'existait pas de moyens techniques disponibles à la plupart des usagers pour écrire en arabe sur leur portable. Aussi ont-ils eu recours à l'écriture latine ; c'est encore le cas de nombreux usagers qui trouvent plus facile d'écrire avec le clavier latin (Mohamed, 2004). La plupart des messages sont courts, rendant l'arabe dialectal plus approprié, car plus proche du langage parlé. Les messages SMS contiennent rarement une langue mixte, mais quand c'est le cas, les expressions en standard sont convenues, comme : *atamanna laki dawâm al-sihha* (que tu sois toujours en bonne santé), etc. – ces messages sont des formules de sociabilité "toutes prêtes". Certains messages présentent des alternances de code linguistique entre anglais et arabe. Les usagers du téléphone portable choisissant d'utiliser l'écriture latine pour écrire l'arabe ont conçu et normalisé un moyen de rendre les consonnes propres à l'arabe : 7 pour le *Hâ* et 3 pour le *'ayn*.

Il est impossible de nier l'impact des communications par voie électronique (internet, e-mails, SMS) sur l'usage de la langue, surtout parmi les jeunes générations. Les canaux de communication électroniques ont certainement eu un impact sur l'usage croissant du dialectal, mais, comme pour l'anglais, l'évaluation de sa diffusion doit rester prudente. Sommes-nous témoins de la diffusion de l'anglais ou de la diffusion d'une identité linguistique mixte à laquelle l'anglais contribue comme un facteur parmi d'autres à travers l'emploi de termes anglais empruntés et de l'écriture latine ?

En somme, et même si la plupart des écrits contemporains sont rédigés en arabe standard (avec un degré variable de mélange d'éléments parlés), l'emploi du dialectal comme moyen d'expression écrite va croissant, à des fins littéraires ou non, dans l'espace public ou la sphère personnelle. Les raisons de cette croissance sont multiples. La diversification des moyens de publication est une raison du progrès de l'écriture et de la littérature dialectales. Le *Banhoff Strasse* de Sameh Farag, cité plus haut, fut d'abord publié à compte d'auteur avec très peu de moyens ; cela vaut également pour Safaa Abdel Moneim, auteur d'un roman écrit en dialectal dans une petite



maison d'édition (elle siège à son comité de publication). A considérer les écrits non littéraires, les moyens de communication électroniques sont une autre raison qui a fortement contribué au développement d'une écriture traversant les registres. Cette décentralisation de la publication et des conditions culturelles et sociales plus ouvertes à la diversité entraînent en Egypte un changement d'attitude vis-à-vis des différents registres de langage. Ces changements dans la langue égyptienne, par des canaux informels, peuvent-ils influencer les politiques et les réformes de la langue formelle ?

MADIHA DOSS,

AVEC LA COLLABORATION DE VINCENT BATTESTI¹

POUR EN SAVOIR PLUS

FERGUSON Charles A., 1996 : "Diglossia revisited", in Elgibali A. (dir.), *Understanding Arabic, Essays in Contemporary Arabic Linguistics in Honor of El-Said Badawi*, The American University in Cairo Press, Le Caire, p. 49-67.

MILLER Catherine, 1996 : "Nubien, berbère et beja : notes sur trois langues vernaculaires non arabes de l'Egypte contemporaine", *Egypte/Monde arabe*, première série, n° 27-28, "Les langues en Egypte. Parlers contemporains", p. 411-431 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1960.html>].

BIBLIOGRAPHIE

2009 : "Languages of Egypt", in Lewis P. M. (dir.), *Ethnologue, Languages of the World*, SIL International, Dallas (Texas).

ABDELRAHMAN Maha, HAMDY Iman A., ROUCHDY Malak S., SAAD Reem (dir.), 2006 : *Cultural Dynamics in Contemporary Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire/New York, "Cairo Papers in Social Science", vol. 27, n° 1 et 2.

1. A partir du sous-titre "La diglossie arabe", ce chapitre est la traduction partielle par Vincent Battesti d'un texte de Madiha Doss (modifié par ailleurs) paru dans *Cultural Dynamics in Contemporary Egypt*, dirigé par Maha Abdelrahman, Iman A. Hamdy, Malak S. Rouchdy et Reem Saad (en 2006) dans un *Cairo Papers in Social Science* de l'AUC. La partie préliminaire est du traducteur.



- AHMAD M., 2003 : "Party sous l'angle sociolinguistique", mémoire de maîtrise, université du Caire, Le Caire.
- ALAI DY Ahmed, 2003 : *An takûn 'Abbas al-'Abd*, Merrit Publishing, Le Caire [2010 : *Dans la peau d'Abbas el-Abd*, Actes Sud, Arles].
- AL-ASSAL Fathiyya, 2002 : *Hudn al-'Umr* ["L'étreinte de la vie"], al-Hay'a al-'Amma lil-Kitab, Le Caire.
- AL-QAID Youssef, 1994 : *Laban al-'asfur* ["Le lait de l'oiseau"], Kitab al-Hilal, Le Caire.
- AWAD Louis, 2001 : *Mudhdhakarât tâlib bi'tha* ["Mémoires d'un lettré"], Kitab al-Hilal, Le Caire.
- DOR Daniel, 2004 : "From Englishization to imposed multilingualism : globalization, the internet, and the political economy of the linguistic code", *Public Culture*, vol. 16, n° 1, p. 97-118.
- DOSS Madiha, 1987 : "Les variétés linguistiques en usage à la télévision égyptienne", *Bulletin du CEDEJ*, vol. 21, n° 5, p. 63-74.
- FARAG Sameh, 1999 : *Banhoff Strasse : Hikayat al-Usta al-Kkahrub'i* ["Histoire d'un artisan"], al-Markaz al-Masri al-'Arabi, Le Caire, 2^e édition.
- FERGUSON Charles A., 1959 : "Diglossia", *Word*, n° 15, p. 429-439.
- FERGUSON Charles A., 1996 : "Diglossia revisited", in Elgibali A. (dir.), *Understanding Arabic, Essays in Contemporary Arabic Linguistics in Honor of El-Said Badawi*, The American University in Cairo Press, Le Caire, p. 49-67.
- FERGUSON Charles A., 2000 : "Diglossia", in Wei L. (dir.), *The Bilingualism Reader*, Routledge, Londres, p. 65-80.
- HAERI Niloofar, 1997 : "The reproduction of symbolic capital : language, State and class in Egypt", *Current Anthropology*, vol. 38, n° 5, p. 795-816.
- MEJDELL Gunvor, 2000 : "Aspects of formal spoken arabic in Egypt : *Lugha Wusta* or *Lughat al-Muthaqqafin* ? A view from the North", *al-Lugha*, n° 2, p. 7-25.
- MILLER Catherine, 1996 : "Nubien, berbère et beja : notes sur trois langues vernaculaires non arabes de l'Égypte contemporaine", *Egypte/Monde arabe*, première série, n° 27-28, "Les langues en Égypte. Parlers contemporains", p. 411-431 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1960.html>].
- MOHAMED H. M., 2004 : "La langue dans les messages de portables", mémoire de maîtrise, université du Caire, Le Caire.
- PIGNOL Armand, 1987 : "Cinquante ans d'histoire de la radio et de la télévision en Égypte (1934-1984)", *Bulletin du CEDEJ*, vol. 21, p. 17-36.
- ROSENBAUM Gabriel, 2000 : "Alternating style in Egyptian prose", in Mifsud M. (dir.), *Proceedings of the Third International Conference AIDA*, AIDA, p. 145-150.
- SAFWAN Moustafa, 2001 : *Al-Kitâba wal-solta* ["L'écrit et l'autorité"], Manshourat Jam'iyat 'Ilm al-Nafs al-Kliniki, Le Caire.



SHOUMAN Masoud et AL-GABRI Magdi, 1996 : "Introduction to 'Al-diwan al-saghir: Mukhtarat min shi'ir Ibn 'Arous", *Adab wa Naqd*, n° 128, p. 97-103.

SOUAG Lameen, 2009 : "Siwa and its significance for Arabic dialectology", *Zeitschrift für Arabische Linguistik*, n° 51, p. 51-75.

WARSCHAUER Mark, EL SAID Ghada, ZOHRY Ayman, 2002 : "Language choice online: globalization and identity in Egypt", *JCMC*, n° 4 [<http://jcmc.indiana.edu/vol7/issue4/warschauer.html>].







LE CINÉMA ÉGYPTIEN ET LA QUESTION DES CLASSES SOCIALES

Surnommée Hollywood-sur-le-Nil, l'industrie cinématographique égyptienne – vieille de plus de soixante-dix ans – commercialise sa production dans l'ensemble du monde arabe. Conçu pour un large public, son cinéma est beaucoup plus populaire que le marginal et sporadique “cinéma d'auteur”¹ ou “d'art et d'essai” du Maghreb et du Croissant fertile, diffusé dans quelques salles et festivals occidentaux. Le cinéma égyptien est, lui, d'habitude associé à “succès populaire” et “faible prétention intellectuelle et artistique”. Dernièrement, la production cinématographique de l'Égypte a été complétée par son industrie des médias (radio, télévision, internet) qui a partiellement éclipsé le rayonnement de son cinéma au niveau régional. Cette industrie alimente en effet de ses talk-shows, émissions de variétés, jeux et séries télévisés (*musalsalât*) de nombreuses chaînes de télévision arabes, en particulier dans la péninsule Arabique, malgré une concurrence accrue et une diversification évidente des produits et des services au sein de l'industrie des médias arabes. La Syrie, par exemple, excelle dans la série télévisée de bonne qualité; le Liban, dans la production de vidéoclips et de publicités; Dubaï, dans la mise en place d'une Media City efficace, moderne, moins corrompue et moins bureaucratique.

Plusieurs atouts expliquent l'excellence égyptienne dans le domaine des médias. Elle prend sa source dans un mouvement théâtral très vivant qui s'épanouit à la fin du XIX^e siècle, puis dans une industrie

1. En français dans le texte. (NDT)



de la musique développée durant les années 1920 qui a facilité la diffusion du dialecte égyptien. L'industrie cinématographique locale a pu construire son succès à venir sur ces deux piliers. Sa capacité, depuis 1933, à vendre ses films dans les pays voisins est remarquable – et ce en dépit de la faiblesse du réseau national de distribution, qui ignore presque entièrement la campagne – et fut même constamment décriée dans la région comme l'origine de tous les maux et l'obstacle qui avait entravé tout autre effort arabe, national ou régional, de production cinématographique.

Le Croissant fertile est le plus vieux débouché égyptien resté plus ou moins stable, avec ses distributeurs libanais monopolisant les exportations jusqu'en 1975, tandis que l'exportation vers les pays du Maghreb est restée plutôt marginale, en raison de la colonisation française et de la popularité de Bollywood : en 1991, le Maghreb n'absorbait que 6 à 8 % des exportations cinématographiques égyptiennes, contre 60 à 70 % pour les États du Golfe (Thabet, 2001). En passant du format pellicule de cinéma à la vidéo, les distributeurs koweïtiens prirent la place qui était celle des Libanais. Après la première guerre du Golfe, en 1990, la télévision par satellite est devenue un nouveau débouché (pas encore très lucratif) pour le cinéma égyptien et a affecté assez négativement la production de ce dernier : le boom de l'industrie des médias a drainé à son profit ses installations industrielles, mais aussi ses techniciens, entraînant la chute de production la plus sérieuse de l'histoire du cinéma égyptien (en passant d'un mémorable pic de 70 fictions en 1992 à 16 en 1997, son plus bas niveau depuis les années 1930). L'industrie n'a commencé à se reprendre que depuis le tournant du millénaire.

Le cinéma égyptien, avec ses rythmes, ses personnages et ses décors, a su développer une forte couleur locale tout en se soumettant à la clientèle arabe dans les années 1940 et 1950 et au conservatisme moral du Golfe dans les années 1980 ; en dépit du fait, aussi, que son premier studio moderne, le Studio Misr, fondé en 1934, reposait d'abord sur l'expertise de spécialistes européens. Cette couleur locale ne fut pas seulement assurée par le statut du dialecte cairote, mais aussi par des intrigues, des personnages et des décors stéréotypés et fondés sur le local (Shafik, 1998) et enfin, *last but not least*, par une profonde préoccupation, voire une obsession pour la stratification sociale.

En fait, depuis les années 1930, les codes cinématographiques d'appartenance de classe sont restés assez constants et schématiques

dans le film égyptien et exprimés par le décor, l'attitude, le langage et la tenue. L'élégante villa moderne, son jardin et sa piscine ont éclipsé le palais et la grande propriété des temps anciens, mais, d'un autre côté, les ruelles du Caire, avec leurs passages étroits et miséreux, leurs maisons et leurs appartements délabrés, parfois bricolés sur le toit des immeubles les plus modernes, sont restées un trait persistant. Les représentations iconographiques se sont ainsi figées en deux mondes aux antipodes : une classe supérieure ouvertement occidentalisée (dans la mode et les meubles, pas nécessairement les valeurs) et une classe inférieure essentiellement "traditionnelle". Les habitants de la ruelle filmique, toutefois, ne sont pas nécessairement cantonnés à la classe ouvrière et ont souvent compté parmi eux également des petits-bourgeois, éduqués mais sans l'influence ou sans les biens qui devraient aller avec leur position sociale.

Le monde du cinéma égyptien ne s'est pas enfermé dans un genre unique, façonné par les innombrables intrigues mélodramatiques d'impossibles histoires d'amour (mais finalement réalisées) entre membres de classes sociales différentes : il s'est également perpétué par le genre plus approuvé du réalisme d'une part, et du film d'action, enfant adoptif du modèle américain, d'autre part. La différence de classe a par conséquent été un élément toujours présent et déterminant dans le film égyptien, mais curieusement l'un des sujets les plus négligés dans les études sur le cinéma en Egypte. En fait, une hypothèse est que le cinéma égyptien a abandonné au cours des années sa position élitiste des débuts (qui dépeignait pachas et milieux de la haute société) pour une perspective très classe moyenne poussée par le "rêve de mobilité sociale et de développement personnel" (Gaffney, 1987), un rêve réajusté en fonction de l'évolution des réalités socio-économiques et politiques, de l'ancien régime à l'après-coup d'Etat nassérien de 1952 jusqu'au règne d'Anouar al-Sadate. Ce point de vue, toutefois, recèle un malentendu sociologique qui est typique au sujet des films : confondre représentation et réalité et considérer le cinéma comme un simple miroir (*ibid.*).

En ne se consacrant, en termes d'analyse, qu'à "ce que les médias montrent" plutôt qu'à "comment ils produisent du sens", cette approche a échoué, notamment, à saisir comment on a substitué dans les années 1980 au récit de l'ascension sociale – qui établit une frontière nette entre classes – celui des problèmes existentiels du bourgeois. En d'autres termes, ces études sociales ont échoué à

reconnaître que les contradictions et les négociations idéologiques au sein de chaque texte filmique (rencontres de la production et la réception) l'empêchent habituellement d'être soumis au point de vue d'une seule "classe". Le cinéma populaire – selon la théorie de Stuart Halls – représente "un espace de lutte, un lieu où se jouent les conflits entre groupes dominants et subalternes et où se construisent et reconstruisent constamment les distinctions entre cultures de ces groupes" (Hollows, 2000).

Il n'est donc pas étonnant que la question de la classe sociale ait non seulement pesé sur les films égyptiens au niveau du contenu (les histoires, donc), mais ait joué également un rôle central sur le plan de la structure du film. Le traitement de la classe sociale devint un signe distinctif des différents genres filmiques (comme le réalisme et le film d'action) ; il influença des générations de critiques de films, nationaux et internationaux, et laissa d'ailleurs ses marques sur la perception, la distribution et le public des films.

QUELLE CLASSE SOCIALE?

Avant d'aller plus avant dans l'analyse, nous nous arrêterons brièvement sur la notion de classe sociale et en particulier sur le rôle auquel la bourgeoisie a été assignée. En effet, ses définitions théoriques sont extrêmement diverses, de l'idée de classe (et de bourgeoisie) décrite comme un corps monolithique aux caractéristiques définies à l'idée selon laquelle "il n'est plus convaincant de considérer et parler d'une classe capitaliste comme d'un agent ou d'une capacité d'action collective, potentielle ou partiellement réalisée, avec des objectifs communs déterminés" (Vitalis, 1995). Cette dernière appréciation semble, en tout cas et pour l'instant, la plus convaincante et la moins essentialiste pour aborder la classe sociale comme une entité temporaire dynamique et contradictoire que différents facteurs façonnent, comme la profession, les revenus, l'éducation, le lieu de résidence, l'espace du pouvoir, etc. (voir 'Abd al-Mu'ti, 2002), offrant ici l'espace pour saisir différence et changements sociaux.

Les intérêts partagés entre classes rendent extraordinairement difficile la tâche de définir justement ces classes et en particulier la classe moyenne ou bourgeoise égyptienne actuelle, qui a souvent été perçue comme un moteur central, mais discutable, de la formation et de la

transformation sociale (*ibid.*). D'une part, le capital économique et le capital culturel (l'éducation notamment) de cette classe varient ample-ment. Ses membres peuvent être engagés dans une grande variété de professions salariées ou indépendantes (universitaires, commerciaux, gestionnaires, artisans), dans des activités créatrices tout en étant empêtrés dans de multiples productions et relations de pouvoir. Cette "classe" peut également inclure un contremaître d'usine qui possède une petite ferme ou un bureaucrate qui possède une petite affaire ou un professeur d'université qui n'a pas de biens, mais a gagné un siège au Parlement, etc. En outre, la bourgeoisie égyptienne a profondément changé depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, quand la grande propriété terrienne et le concept de propriété privée ont éclipsé l'ancien modèle de l'Etat centralisé. Cette nouvelle élite fut aidée et servie, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, par une classe moyenne nais-sante, encore sur le côté de la scène et fragmentée (Hussein, 1971). En retour, cette classe moyenne formera la base du projet nassérien des années 1950 et 1960 avec les différentes étapes de la réforme agraire (voir le chapitre "Economie politique de la croissance : du capitalisme d'Etat à la libéralisation", p. 405), facilitant la prise du pouvoir d'une nouvelle bourgeoisie d'Etat issue d'un fond largement petit-bourgeois, tandis que le prolétariat rural et urbain vivait encore beaucoup "sur les marges de la société « respectable »" (*ibid.*).

En ce qui concerne le cinéma, les notions de changement social, de stratification et de classes sociales sont centrales pour son inter-prétation, malgré le caractère imparfait de ces catégories usuelles que sont celles de classes populaires, moyennes ou aisées.

PUBLIC(S)

Se rendre au cinéma en Egypte fut certainement à ses débuts une affaire très "bourgeoise". En Europe et aux Etats-Unis, au contraire, l'invention a été rapidement prolétarisée à travers les circuits de distribution des classes populaires, tels que les fêtes foraines et les *Nickelodeon*¹. En 1896, quelques mois seulement après ses premières

1. Un *Nickelodeon* était en Amérique du Nord, dans la première moitié du XX^e siècle, un lieu de divertissement, généralement une petite salle de cinéma de quartier, où l'on devait déboursier 5 cents (1 nickel) pour entrer (NDT).

projections européennes, le cinématographe Lumière organisait des projections de films à Alexandrie et au Caire pour un public choisi. Il n'a fallu cependant que quelques années pour intégrer le nouveau média : en 1906, le premier cinéma Pathé ouvrit ses portes. Par la suite, de courtes projections commencèrent à compléter les représentations théâtrales. En 1912, les cinémas proposaient des films européens avec des sous-titres en arabe, en général projetés sur un écran adjacent, plus petit; c'est également le moment où les dits résidents étrangers et indigènes de l'Égypte commencèrent leur propre production, à petite échelle. C'est l'indicateur clair que, une décennie après l'introduction du média, les projections ont commencé à attirer à elles les moins bien nantis et les autochtones les moins instruits de la population urbaine (qui ne parlent qu'arabe)¹.

Bien que la petite-bourgeoisie urbaine égyptienne ne fût pas encore socialement et politiquement sur le devant de la scène, elle était plutôt active culturellement (et de plus en plus politiquement). La position à laquelle elle accéda disposa d'ailleurs ses membres à s'opposer à l'occupation britannique. Grâce à une lutte tenace pour garantir une instruction supérieure pour la génération suivante, elle fut vite en mesure aussi de monopoliser l'activité intellectuelle (Hussein, 1971) et le cinéma également sur le long terme. Depuis la fin des années 1920, la production cinématographique toutefois – en dépit ou en raison de la présence de quelques pionniers assez aristocratiques du cinéma comme Bahiga Hafez et Youssef Wahbi ou de riches hommes d'affaires comme Togo Mizrahi – n'avait pas pris en compte la diversité de ses publics nationaux ou, depuis 1933, internationaux.

Cela étant, et même si le nombre de salles en Égypte augmenta régulièrement, le cinéma est demeuré une entreprise presque exclusivement urbaine et toujours déconnectée de la population rurale. Cette situation accula les producteurs égyptiens à une forte dépendance vis-à-vis d'une distribution étrangère dont l'appartenance nationale varia au cours de son histoire. Les cinéastes égyptiens et arabes se sont souvent plaints d'être tributaires des marchés étrangers qui associent la production égyptienne uniquement au caractère populaire de son cinéma. Ce caractère populaire se traduit, sur le plan formel, par la prépondérance du spectacle qui parfois même

1. Le français – malgré l'occupation anglaise – était la *lingua franca* des résidents étrangers et des élites locales de l'époque.

se substitue à la narration avec l'omniprésence de stars glamour, par une répétitivité ritualisée du style comme du motif, et enfin soit par de l'action soit par – et c'est le plus classique – des scènes chantées qui souvent bouleversent la cohérence dramatique. Les années 1940 et le début des années 1950 marquent l'âge d'or du cinéma égyptien, la production annuelle passant d'une dizaine à plusieurs dizaines de films; et le public apprécia cette production nationale, pour sa musique et sa langue arabe en particulier, qui représentait pour les personnes les moins instruites et analphabètes une bonne alternative aux films américains et européens. C'est à cette époque aussi que le nombre de salles de cinéma atteignit son apogée.

Toutefois, entre 1954 et 1992, ce nombre diminua progressivement de 454 – son plus haut niveau¹ – à 308. Et encore, en 1992, un quart des cinémas étaient concentrés dans les deux grandes métropoles, Alexandrie et Le Caire (Cultural Development Fund, 1994). Aujourd'hui encore, il n'y a aucune salle de cinéma dans les zones clairement rurales : regarder régulièrement des films ne commença dans les villages qu'avec l'introduction de la télévision dans les années 1960. La catégorisation des salles de cinéma a toujours reproduit la structure pyramidale de la société avec une division en trois classes se distinguant entre elles par le prix du ticket, le choix du programme, la décoration et la qualité technique de l'équipement et de la projection. Aux troisièmes classes, par exemple, ne sont jamais proposées les derniers films sortis, mais un lot de films avec en général un égyptien et un ou deux étrangers, au cours de la même séance. Cette programmation étant maintenue un certain temps, la plupart du public masculin qui se rend au cinéma connaît les films par cœur, interagit fortement avec les scènes et même les répète ou les commente pendant la projection, tandis que les vendeurs de boissons gazeuses passent en proposant leurs marchandises. Une reproduction précise de cette atmosphère animée est donnée dans une scène clé du long-métrage de Yousri Nasrallah, *Mercedes* (1993). Cette ambiance s'oppose tout à fait au comportement "civilisé" des première et deuxième classes, surveillées par du personnel de sécurité.

On ne sait pas clairement à quand remonte cette division des cinémas en trois classes : probablement au cours de la première

1. Voir Abú Shadi (1995). Une autre source donne 350 pour la même année (Mahfouz, 1995).

vague de construction des grandes salles à la fin des années 1910, au moment où Alexandrie et la part grecque et italienne de sa population étaient encore le pivot de la distribution et de la production. Car, de nos jours, la troisième classe conserve son nom familier de *tîrsû* (dérivé de l'italien *terzo*). A la fin des années 1970, la classification des salles est révisée avec l'introduction du magnétoscope domestique (Farid, 1987). Le public des classes moyennes et moyennes supérieures – les femmes en particulier – commença à regarder les films à la maison, découragé par l'état décrépit des cinémas des première et deuxième classes, en particulier ceux des centres-villes du Caire et d'Alexandrie. Après la vague de nationalisations en 1963, leur état s'était détérioré au point que les familles de la classe moyenne urbaine ont commencé à les fuir, à fuir aussi leur réputation d'attirer un public masculin populaire. Ce public domine encore aujourd'hui, en particulier à la dernière séance de certaines des salles anciennement luxueuses du centre-ville du Caire.

Depuis la fin des années 1980, le déclin des salles connaît un arrêt, grâce à la rénovation des cinémas nationalisés dans les années 1960 (ensuite loués ou vendus à des entrepreneurs privés), et à la construction dans les banlieues riches du Caire d'un nombre croissant de salles modernes de première classe, équipées selon les normes les plus récentes, y compris du son numérique et du Dolby stéréo. Elles sont souvent établies dans des centres commerciaux, qui se sont répandus partout en ville comme en banlieue. Le billet coûte aujourd'hui 20 livres égyptiennes (environ 2,50 euros), soit deux fois le prix de celui des salles de deuxième classe.

La sociologue Mona Abaza (2001) a montré que le centre commercial offre la possibilité de constituer un nouvel espace urbain, moins hostile, dans lequel les femmes et les jeunes peuvent se rendre plus facilement, affirmer leur présence dans l'espace public et prendre part à de nouveaux styles de vie. Cependant, même cet espace est divisé entre lieux populaires et chics et tend à développer l'exclusivisme social. (Voir le chapitre "Comment peut-on être urbain? Villes et vies urbaines", p. 145.) Tout comme les nouvelles *gated communities* avec services de sécurité privés qui se répandent sur les côtes égyptiennes et à la périphérie des banlieues étendues de la métropole, certains des centres commerciaux les plus sélects sont relativement inaccessibles aux pauvres des zones urbaines et moins encore à la population rurale. Non seulement leurs moyens économiques



excluent qu'ils puissent s'y rendre et partager ces nouveaux espaces, mais leur présence même et leur apparence, signée par le vêtement ou l'attitude, seraient regardées avec méfiance, voire sanctionnées par la sécurité.

Le centre commercial semble pourtant avoir également annoncé l'apparition, sinon y avoir contribué, d'une nouvelle "culture jeune", liée aussi aux films projetés dans des salles des centres commerciaux – fréquentées également par les femmes et les jeunes filles de la classe moyenne qui ont la liberté de s'y rendre seules – dans la mesure où les producteurs égyptiens ont commencé à développer spécifiquement des "films *shopping-mall*" conçus pour ce public particulier. Une culture "pop" connexe s'est répandue depuis l'avènement de la télévision par câble et satellite, médiatisée par les chaînes musicales et les vidéoclips nourris d'une forte influence libanaise de nouveau en vogue.

LE FILM POPULAIRE RÉCENT ET LA PERCEPTION DE LA CLASSE SOCIALE



La polarisation des préférences du public d'un côté et des critiques de l'autre réifie la dichotomie entre cinéma populaire et cinéma "intello". Plus souvent que l'on ne s'y attend, les succès au box-office subvertissent toutes les définitions normatives du "bon film" que la critique a tenté d'établir (les accusations de trivialité sont récurrentes dans les débats). Ces controverses sont fortement structurées par la notion de classe, et cela est illustré par l'un des films récents les plus populaires et contestés aussi (meilleure recette de l'année 2002), *al-Limbî*, de Wa'il Ihsan, avec Ahmad Sa'ad, un comédien de la nouvelle génération pris alors sous le feu croisé de la critique publique.

De fait, *al-Limbî* n'entre pas typiquement dans la catégorie des "films *shopping-mall*", surtout comparé aux *Voleurs en maternelle* (*Harâmiyya fî KG2*, de Sandra Nach'at, 2002)¹, aux *Amis ou associés* (*Ashâb wallâ bîznis*, de 'Ali Idris, 2001) ou aux *Veillées nocturnes* (*Sahar al-layâlî*, de Hani Khalifa, 2003), films tous centrés sur les jeunes de

1. La convention dans ce chapitre est de donner le titre en français quand il existe "officiellement", puis le titre en arabe translittéré. Quand il n'existe pas, il est parfois donné (entre guillemets) une traduction en français du titre (NDT).





FIGURE 1.
Al-Limbî, un film de Wa'il Ihsan (2002).

banlieue de la classe moyenne qui souffrent de conflits filiaux et/ou affectifs. Au contraire, *al-Limbî* présente un looser de la classe populaire et ses tentatives pour réussir sur les plans économique et affectif. Le film repose donc sur le rêve de mobilité sociale, l'un des ressorts les plus centraux et récurrents du cinéma égyptien depuis les années 1930.

La presse a vu l'énorme succès du film avec perplexité et consternation. Elle le blâma comme étant le signe d'un recul sans précédent des films égyptiens tombant dans un "cinéma sans raison" (Sa'ad, 2002). Le film *al-Limbî* fut dit ne "rimer absolument à rien", qualifié en arabe de *hars* (idiotie, foutaise)¹, accusé d'être de très mauvaise facture, présentant un personnage principal constamment drogué, dénotant "la décadence intellectuelle et une morale exécration", un produit *sînimâ al-bangô*². Les spectateurs ont malgré tout accouru en masse dans les salles pour le voir.

1. Dans l'article "*al-Limbî mâ laħhu al-Limbî*" ("Qu'est-ce qu'il a *al-Limbî*?") du quotidien *Akhbâr al-Yawm*, 22 septembre 2002.

2. Dans l'article d'Amal 'Uthman, "*Sînimâ al-bangô*" ("Cinéma du *bangô*", la marijuana) du quotidien *Akhbâr al-Yawm*, 27 juillet 2002.

Une enquête empirique menée à partir de groupes de discussion de quarante-six femmes cinéphiles régulières, âgées de 16 à 30 ans et appartenant aux classes moyennes urbaines, révéla une nette différence de réceptivité aux messages véhiculés par le film, différences corrélées non pas à l'âge des personnes interrogées mais à leur statut social. Alors que toutes ont pris beaucoup de plaisir à le voir et ont pu "rire aux larmes", certaines personnes interrogées de la classe moyenne supérieure ont trouvé le film drôle, mais illogique, une simple compilation de scènes comiques. Certaines ont même pensé qu'il renvoyait à une "référence négative de la société égyptienne", à savoir "un voyou et un vaurien" (voir Nimr, 2003).

En fait, *al-Limbî* repose sur une structure narrative simple et assez classique et des personnages très stéréotypés, présentant Ahmad Sa'ad comme un analphabète jeune et très naïf de la classe populaire qui a du mal à trouver un emploi, ce qui entrave ses chances de se marier avec Nusa, sa voisine bien-aimée (Hala Chiha). Cependant, après quelques vaines tentatives pour se joindre à la modeste entreprise de sa mère, il trouve finalement un moyen de se garantir la main de Nusa. Le sujet et la structure de l'intrigue rappellent de nombreux films égyptiens socialement engagés, à commencer par *La Volonté* (*al-'Azîma*, 1939) de Kamal Selim et *Le Voleur de joie* (*Sâriq al-farah*, 1994) de Daoud Abdel Sayed. Malgré tout, l'accusation de nonsens faite à *al-Limbî* a dominé la critique, et cela tient sûrement au peu de sérieux accordé par l'œuvre à son sujet réaliste. Elle désamorce même intentionnellement toute lecture politique allégorique. Cela vaut pour les noms des protagonistes. Par exemple : la mère s'appelle Faransa ("France"), mais rien ne justifiant ce choix, il semble donc n'être qu'une boutade. Il en est de même pour al-Limbî, le héros, dont le nom est dérivé d'Allenby, le général britannique qui fut l'administrateur militaire, haï, de Port-Saïd durant les années 1920 : là encore, le spectateur cultivé cherchera en vain la connexion logique. Finalement, c'est sans doute précisément l'atout du film : son évitement délibéré de rationalité est peut-être le secret de son succès et est personnifié dans la figure centrale d'al-Limbî, personnage naïf fortement attaché à sa mère qui le domine, le "paternel", le protège et l'exploite à ses moments aussi. Son caractère infantile est souligné par sa démarche titubante et son gros défaut de prononciation qui le rend presque inintelligible. Les dialogues usent du coup de syntaxes incomplètes. Il en est de même des chansons : mâtinées d'absurde

dadaïste, leur rythme est plutôt hésitant voire bègue, en particulier dans la chanson *ABC* où al-Limbî, aidé de sa mère enjouée, essaie de répéter l'alphabet tout en commettant de nombreuses fautes à cause de sa prononciation défectueuse. Cette scène joue le comique de l'infantilisme et rappelle la grande joie des enfants d'âge préscolaire dans la production et l'écoute de non-sens linguistiques.

Le passage à l'état non rationnel, préintellectuel et prélinguistique invite le spectateur à participer à une régression passagère, une sorte de répétition fantastique de la "scène infantile" (*Infantilszene*) pour reprendre le terme de Freud. Cette marque spéciale de la "régression" est certainement l'une des raisons du succès d'*al-Limbî* et montre qu'il aborde autant les aspirations d'ascension sociale que l'émancipation filiale face à une tutelle toute dévorante et dominante, un sujet qui revient dans un certain nombre de films dits "*shopping-mall*", comme les *Fûl al-Sîn al-'azîm* ("Les fèves magnifiques de Chine", 2003) de Cherif Arafa et *Zaki Chan* (2005) de Wa'il Ihsan.

L'effet psychologique du cinéma de genre ne devrait pas être sous-estimé. Rick Altman (1999) l'écrit à propos des films américains : le plaisir procuré par ce cinéma est enraciné dans la transgression des valeurs culturelles, une transgression qui va croissant, passant d'un manquement à l'étiquette à l'adultère, d'une querelle au meurtre, d'une légère dispute au carnage sanglant. On se rappellera alors la réaction spécifique au film *al-Limbî* en fonction de la classe sociale. Si nous en croyons l'étude mentionnée, les personnes interrogées de la classe moyenne inférieure ont davantage goûté à un plaisir transgressif sans condition, tandis que les spectateurs d'origine plus privilégiée ont fait montre de plus d'ambivalence quant au plaisir de la transgression, ou mieux de la régression, réprouvant sa présence insensée. Le discours public – qui avait accusé le film de trivialité et de non-sens – insiste sur une conception opposée de l'art, et conservatrice d'ailleurs, qui distingue le sens et le non-sens, l'engagement social et la trivialité. Ce point de vue adverse et les stratégies voisines de dévalorisation ne sont que le produit d'une lutte discursive sur la culture et possèdent donc aussi une forte motivation idéologique et parfois sociale, comme nous le verrons dans le développement et la critique du genre cinématographique populaire égyptien.



LE GENRE FILMIQUE COMME MOYEN DE DISTINCTION

Les sciences sociales ont permis de démontrer que jouent un rôle essentiel dans l'organisation sociale non seulement le capital économique, mais aussi le capital culturel où, pour reprendre Pierre Bourdieu (1979), "la « distinction », ou mieux la « classe », manifestation légitime, c'est-à-dire transfigurée et méconnaissable, de la classe sociale, [qui] n'existe que par les luttes pour l'appropriation exclusive des signes distinctifs qui font la « distinction naturelle »". Et, en effet, les dynamiques de la distinction "culturelle" ont marqué très profondément la critique égyptienne au fil des ans.

Ali Abou Chadi, un influent critique du cinéma égyptien et haut fonctionnaire de la culture (ex-chef de la censure, actuel directeur du Centre national du film, entre autres), a déclaré récemment (1996) : "La critique la plus sévère du cinéma de genre en général est que les genres ont habituellement confirmé le *statu quo* et ses valeurs et qu'ils ont résisté à toute innovation ou changement. Le plus souvent, ces valeurs expriment les mœurs dominantes et l'idéologie. Elles fournissent des réponses faciles et convenues à des questions difficiles afin de plaire à leur public. Les exceptions sont plutôt rares dans l'histoire du cinéma" (Abu Shadi, 1996). Il va sans dire que ce point de vue – en soi essentialisant – simplifie la dynamique des genres cinématographiques et sous-estime sa nature négociée comme souligné plus haut. Ce point de vue considère que les genres vont simplement dans le sens du public et méconnaît leurs interactions avec la lutte sociale et culturelle.

En réalité, les genres cinématographiques en Egypte font partie intégrante d'un conflit entaché par l'idéologie, qui se révèle dans la démarcation posée entre d'un côté le réalisme et de l'autre le genre depuis longtemps le plus prisé (et ironiquement le plus concerné par les différences de classes) : le mélodrame. En particulier dans la période post-révolutionnaire¹, le réalisme et le mélodrame ont été largement conçus comme exclusifs par la critique cinématographique de gauche égyptienne et étrangère. L'hypothèse était que les

1. Le terme "révolution" est peut-être impropre puisque les grosses manifestations populaires contre le colonialisme ont eu lieu en 1919, tandis que le renversement du roi en 1952 était plutôt un coup d'Etat entrepris par lesdits Officiers libres, étiqueté plus tard "révolution" (voir le chapitre "De Nasser à Moubarak : une brève histoire politique", p. 281).



deux genres représentaient des intérêts de classe divergents ainsi que des époques différentes de l'histoire égyptienne, à savoir le mélodrame pour l'époque prérévolutionnaire et le réalisme pour la post-révolutionnaire.

La critique nationale et internationale de l'ère postcoloniale s'est enthousiasmée pour le réalisme, comme le critique français Claude Michel Cluny dans son *Dictionnaire des nouveaux cinémas arabes* (1978). Le mélodrame a donc été relégué au commercial, à la répétitivité schématisée et au manque d'authenticité. Les critiques égyptiens avaient commencé à diffuser ce point de vue plus tôt, décrivant le cinéma "prérévolutionnaire" comme marqué par une conscience erronée, en vertu entre autres de sa préférence pour les splendides décors des classes aisées, ces "palais féodaux" qui furent plus tard remplacés, de façon plus réaliste, par "les appartements d'employés et les ruelles du Caire" (Farid, 1973).

La narration mélodramatique et son mode propre de représentation avaient été mis en place dans le divertissement égyptien avant même l'avènement du cinéma (et l'ont accompagné ensuite). La troupe de théâtre de Youssef Wahbi, par exemple, fondée en 1923, se spécialisa dans le mélodrame. Le cinéma muet aussi l'adopta sur-le-champ. Le deuxième long-métrage égyptien, *Layla* (1927), présentait clairement une intrigue mélodramatique se développant autour de l'amour trahi. Après l'introduction du son, le mélodrame a été largement associé à la musique. Certaines des œuvres égyptiennes les plus brillantes ainsi que de nombreux succès au box-office de l'industrie cinématographique peuvent être classés dans le genre mélodramatique : *Les Larmes de l'amour* (*Dumû' al-hubb*, 1935), avec le chanteur et compositeur Mohammed Abdel Wahab ; *Layla* (1942) de Togo Mizrahi ; *La Chanson éternelle* (*Lahn al-khulûd*, 1952) et *L'Appel du courlis*¹ (*Du'â' al-karawân*, 1959) de Henri Barakat ; *Mon père sur l'arbre* (*Abbî sawq al-chajara*, 1963) de Hussein Kamal ; *Chafika la copte* (*Chafika al-qibtiyya*, 1963) et *Méfie-toi*

1. Le titre arabe du film, qui reproduit le titre arabe du roman de Taha Hussein (paru en 1934) dont il est l'adaptation, a été traduit en français par "L'appel du courlis", traduction exacte et, fautivement, dans la réédition en DVD, par "La prière du rossignol", tandis que la traduction du roman, effectuée par Raymond Francis (Paris, Denoël, 1949; rééditée au Caire en 1963), est parue sous le titre "L'appel du karawân" (le mot *karawân* désigne l'échassier migrateur appelé en français courlis et non rossignol qui est *'andalib* en arabe classique; *bulbul* en arabe dialectal égyptien) (NDT).

de *Zouzou* (*Khâllî balâk min Zûzû*, 1972) de Hasan al-Imam; *al-Bâtniyya* (“Le Mysticisme”, 1980) de Husam al-Din Mustafa; *Fils et meurtriers* (*Abna’ wa qatala*, 1987) d’Atef al-Tayeb; *Le Garage* (*al-Garâj*, 1995) de Karim Alaa; *Tito* (2004) de Tarek al-Iryaan.



FIGURE 2.
Les Larmes de l'amour, un film de Togo Mizrahi (1935).

Les mélodrames égyptiens les plus populaires font figurer le plus souvent des romances contrariées par des différences de classes et l'intervention de la famille. Si ce n'est pas au destin en général, au handicap, aux maladies ou à l'oppression sexuelle tels le viol et la séduction, le jeune homme amoureux ou la jeune femme amoureuse sont confrontés au père autoritaire ou à une personne liée à cette autorité. C'est l'adversaire majeur, aidé d'un personnage méchant qui permet d'imposer la loi du père, par exemple le cousin dans le film post-révolutionnaire *Ciel d'enfer* (*Sirâ' fî al-wâdî*, 1954) de Youssef Chahine, ou l'oncle dans *L'Appel du courlis* (1959) de Henri Barakat. Sa tâche est d'empêcher le couple d'amoureux de s'unir. En outre, les adversaires du mélodrame sont en général attachés à un binarisme idéologique, “un combat manichéen entre le bien et le mal, qui inspire les actions humaines et aux conséquences éthiques et donc lourd de sens” (Gledhill, 1991, analysant Peter Brooks). L’“utopique”

réconciliation finale entre riches et pauvres dans les (souvent indispensables) *happy ends* discrédite en définitive le mélodrame, le réduisant à n'être que le produit d'une usine à rêves, d'une "fausse conscience".

Curieusement, l'opposition entre mélodrame et réalisme finit par être récemment contestée dans la théorie du cinéma : la discontinuité dramatique et ses rebondissements émotionnels (appuyés par la gestuelle et la musique d'orchestre) sont désormais perçus comme appartenant au discours sur les classes sociales. En effet, on nous offre une nouvelle lecture de la scission entre réalisme et mélodrame qui eut lieu à la fin du XIX^e siècle en Europe : le réalisme est adopté seul par l'élite intellectuelle, tandis que les performances mélodramatiques et leurs esthétiques sont d'abord développées pour la nouvelle population ouvrière urbaine, un public non lettré.

Le clivage se consolida au début du XX^e siècle, en particulier aux États-Unis, lorsque les *Nickelodeons* furent dénoncés comme des "repaires du vice, des espaces de reproduction de la dégénérescence physique et morale, [où] leur public d'immigrants de classe populaire [sont] excessivement sensibles à l'influence « immorale » et corruptrice du mélodrame", tandis qu'en 1912 le réalisme est fortement plébiscité par des critiques de plus en plus demandeurs "d'interprétation naturelle, sincère et non mélodramatique dans le cinéma populaire" (Hallam et Marschment, 2000).

En Égypte, le réalisme fut rapidement associé à l'idée d'authenticité culturelle et à la représentation "fidèle" des conditions de vie des classes populaires comme un signe de l'engagement social des réalisateurs. Pour l'historien du cinéma Ahmad al-Hadari¹, la question de l'authenticité fut débattue pour la première fois avec *Un baiser dans le désert* (*Qubla fi al-sahara*, 1928), film d'Ibrahim Lama. Dans une tentative de copier le personnage de Rudolph Valentino dans *The Sheikh* (USA, 1921), Ibrahim Lama et son frère Badr (vedette du film) ont affublé le personnage principal d'un style occidental tout à fait atypique pour des Bédouins arabes, fait qui leur fut reproché dans la presse égyptienne de l'époque. En 1928, un magazine égyptien rejeta la totalité de l'œuvre comme inauthentique, déclarant : "La seule chose qui vous donne le sentiment d'un film égyptien sont des images du sphinx et des pyramides, sinon il ne se rattache en rien à nous" (cité dans Saif, 1996).

1. Entretien avec l'auteur, 30 janvier 2006.

Laisser un espace à la représentation des classes populaires rurales et urbaines et s'intéresser aux problèmes sociaux sont devenus des critères forts et indispensables du réalisme cinématographique en Egypte. Cependant, on ne sait pas quand exactement : Al-Hadari propose l'année 1939 avec les sorties d'*al-Duktûr* ("Le docteur" de Niazi Mustafa) et *La Volonté* (*al-'Azîma* de Kamal Selim), deux films développant une intrigue autour de jeunes hommes instruits de milieux modestes. De plus, à lire les premières critiques dans la presse des films de Salah Abou Seif, comme *Le Contremaître Hassan* (*al-Ustâ Hasan*, 1952), elles semblaient surtout préoccupées par la qualité technique et le potentiel de jeu des acteurs. Seuls quelques critiques, notamment les gauchistes Ahmad Kamil Mursi et Al-Sa'id Sadiq, ne purent s'empêcher d'insister lourdement sur le rapport au réel du film. Rendant compte de l'adaptation par Abou Seif de *Thérèse Raquin* d'Emile Zola, *Ton jour viendra* (*Lak yawm yâ zâlim*, 1950), à sa sortie, le second critique écrit : "Regardez ce film, vous voyez une image fidèle des événements de la société égyptienne, vous voyez des personnages vivants, ceux que vous rencontrez partout et vous y trouvez traités les problèmes de la société" (voir Yusuf, 1992).

Etrangement, la perception du réalisme comme étant capable de représenter la "réalité objective" a été, jusqu'à tout récemment, très populaire au sein de la critique égyptienne. Dans *Egypte. 100 ans de cinéma* de Magda Wassef, le critique de cinéma Kamal Ramzi (1995) admet que le mélodrame implique "une sympathie pour la misère des héros, mais ne ramène pas cette misère à ses causes objectives", tout en continuant de penser que le réalisme "consiste à voir la réalité, à la comprendre, à découvrir les raisons objectives d'un phénomène, en affichant les moments de sa transformation sur les plans individuel et collectif, en optant pour les forces qui façonnent la vie". Cette position n'aborde pas le réalisme comme juste un discours spécifique sur la réalité – avec son ensemble de conventions propres, comme d'autres genres (voir Shafik, 1998) –, mais plutôt comme un moyen de représenter la réalité de façon "objective" et sans doute plus adéquate. Ce faisant, cette position a négligé le fait que le réalisme cinématographique est une catégorie beaucoup plus diffuse que le mélodrame. Cela tient à deux raisons majeures : le réalisme est devenu un paradigme officiel du cinéma populaire d'une part, et il a donné son nom à différentes vagues cinématographiques d'autre part, comme le réalisme socialiste de l'ère stalinienne, le "réalisme

poétique” des années 1930, le néoréalisme italien d’après-guerre et la nouvelle vague britannique *Kitchen sink*¹, ainsi que différents réalistes du tiers-monde, notamment du Mexique, d’Inde et d’Égypte à partir des années 1950.

Le réalisme égyptien des années 1959 et 1960 a été essentiellement représenté par les œuvres de Salah Abou Seif, Tewfik Salah, Youssef Chahine et Henri Barakat. Ce genre est resté marginal, dans la pratique et en nombre, avec la sortie d’un ou deux films ouvertement réalistes par an (contre une production annuelle de l’ordre de trente-cinq à cinquante films). Il ne s’est à vrai dire jamais clairement détaché du mélodrame, au point que l’on a pu parler de “réalisme mélodramatique”. Les films réalistes ont mis en scène des vedettes populaires et, contrairement au néoréalisme italien, ont rarement été tournés en décors naturels. C’est leur attention portée aux classes défavorisées – en se concentrant surtout sur la classe populaire démunie urbaine et parfois les ouvriers et les paysans – qui leur valut le respect de la critique.

Certains ont fait valoir que ce qui unit les différentes vagues de réalisme est moins la forme et le style filmiques que l’orientation idéologique aussi décrite comme “la motivation réaliste” (Hallam et Marschment, 2000), évoluant au gré des références à ce qui est conçu comme “réalité”. Que la rupture entretenue entre le réalisme et le mélodrame dans le cinéma égyptien tienne plutôt d’une différence de “motivation” que de forme devient plus compréhensible quand on sait que le réalisme qui prévalut était fréquemment “rhétorique” par nature. Cette forme de réalisme préfère, contrairement au réalisme dit d’exhibition ou à grand spectacle, proposer un débat sur les conditions du réel, surtout à travers les actes héroïques d’un individu pris dans un dilemme sociopolitique qui emprunte ses moyens stylistiques au genre populaire et pour le moins au mélodrame.

La critique égyptienne n’a accordé que peu d’attention théorique à la corrélation de ces deux genres cinématographiques et au fait que les tensions idéologiques pré- et postrévolutionnaires puissent avoir été la véritable source de la disjonction de ces deux genres, en

1. Mouvement culturel anglais relevant du réalisme social, qui s’est développé vers la fin des années 1950 et le début des années 1960 dans le théâtre, la nouvelle et le cinéma, dont les héros peuvent être décrits comme de “jeunes hommes en colère”, issus des classes laborieuses et passant leurs loisirs à discuter des problèmes sociaux et politiques (NDT).



les opposant comme deux systèmes de représentation différents en apparence. C'est ainsi que le réalisme égyptien pourrait être converti en l'un de ces "biens symboliques" (Bourdieu, 1979) pour être utilisé comme un marqueur idéologique par ceux qui se considèrent éclairés, progressistes, ayant la cause nationale à cœur et toujours légitimes à rejeter des films populaires comme *al-Limbî* pour leur trivialité.

CLASSE VIOLÉE/NATION VIOLÉE : DU MÉLODRAME AU RÉALISME

La forte affinité entre le réalisme et le mélodrame dans le contexte égyptien devient plus qu'évidente avec la migration vers le réalisme "révolutionnaire" des thèmes les plus récurrents du mélodrame : la séduction et le viol. Par exemple, plus de la moitié des films égyptiens de la saison 1942-1943 présentaient des femmes séduites ou violées (Al-Charqawi, 1970). Dans la majorité de ces cas, l'appartenance à des classes sociales différentes, à savoir populaire ou aisée, était essentielle à la construction de l'intrigue et au thème de l'abus sexuel, de telle sorte que la séduction et le viol entre classes sociales pouvaient être lus comme "l'interprétation métaphorique de la lutte des classes", pour reprendre les mots de Thomas Elsaesser (1985).

Les premiers exemples égyptiens de ce genre ont été des comédies musicales : *Fatima* (1947) d'Ahmad Badrakhan, avec Oum Kalthoum, et *Darbet el-kadar* ("Le coup du sort", 1947) de Youssef Wahbi, avec Leila Mourad. Dans ces deux exemples, de pauvres filles de la classe ouvrière sont dupées et séduites par des hommes de la classe aisée. Curieusement, le motif de la séduction et du viol sert également à ouvrir le débat sur l'oppression coloniale, comme dans le film de Bahiga Hafez en 1937, *Leila la bédouine* (*Layla al-badawiyya*, sorti en 1944). Les thèmes de la passivité et de la faiblesse féminines sont instrumentalisés dans la lutte contre le sous-développement social, l'injustice et la domination politique dans le monde arabe. De même, le motif réapparaît dans un certain nombre d'œuvres dites réalistes, comme *Journal d'un substitut de campagne* (*Yawmiyyât nâ'ib fi-l-aryâf*, 1968) de Tewfik Salah et le film "réaliste", moins moderniste quoique fortement axé sur le social, *Le Péché* (*Al-harâm*, 1965) de Henri Barakat. Celui-ci présente une pauvre paysanne qui se fait violer et meurt à la suite d'un accouchement secret pendant lequel



elle étouffe sans le vouloir le nouveau-né, le tout déclenchant dans le village une enquête aux révélations inattendues.

Mort parmi les vivants (*Bidâya wa nihâya*, 1960) de Salah Abou Seif, adapté du roman de Naguib Mahfouz, incarne également l'une de ces puissantes fusions entre les deux genres. L'histoire se situe avant l'indépendance et dépeint une famille petite-bourgeoise composée de quatre frères et une sœur tombés dans la misère après la mort du père et que la fille aînée et unique va entraîner dans la déchéance. Incapable d'attirer un bon parti en raison de sa beauté incertaine, Néfissa s'engage à travailler comme couturière afin de subvenir aux besoins de sa mère et de son frère cadet (Omar Sharif) qui étudie à la prestigieuse académie militaire. Dans l'intervalle, Néfissa cède au fils perfide de l'épicier. Quand il refuse de l'épouser, elle se tourne vers la rue pour se prostituer. La police l'arrête un soir et son frère est prié de venir la chercher au poste. Sous le choc, il la conduit, à sa demande, à la rivière où elle va se noyer ; il finira par la suivre. Le suicide nocturne conjoint du frère et de la sœur – la chute brusque et bouleversante du film – n'est pas seulement assorti d'une musique orchestrale grandiloquente et d'une caméra largement inclinée assortie d'un éclairage en clair-obscur (*low-key*) dramatique, mais il offre aussi un espace à la performance des deux interprètes, Omar Sharif et Gail Sana', déployant un nombre saisissant de moyens stylistiques mélodramatiques en plus du thème de la séduction entre classes sociales.

Le thème de la séduction et du viol apparaît aussi dans des œuvres plus progressistes, comme *L'Appel du courlis* (*Du'â' al-karawân*, 1959). Adapté du roman de Taha Hussein *L'Appel du karawân*, son héroïne est une pauvre orpheline (Fâtem Hamâma) d'origine rurale, qui s'est assurée une instruction élémentaire auprès de la famille bourgeoise qu'elle servait. Sa sœur, domestique également, se fait violer par son employeur, un jeune ingénieur (Ahmad Azhar) ; pour laver son honneur, son oncle la tue. Hamâma, quant à elle, décide de la venger, cherche un emploi auprès du même maître, conquiert son amour ; il mourra dans ses bras, lors de sa première étreinte sincère, frappé d'une balle destinée à Hamâma. Ce qui rend ce film moderniste, c'est sa dénonciation des "traditionnels" crimes d'honneur et son intérêt pour l'un des piliers de la pensée moderniste, à savoir l'éducation. Son éducation permit à l'héroïne d'être un adversaire sérieux, de résister à la séduction du jeune ingénieur.



NOUVELLES ALLIANCES-NOUVEAUX ENNEMIS : DU MÉLO À L'ACTION

L'Appel du courlis ne fut pas le seul film à gratifier l'enseignement moderne d'un rôle positif. Dans les intrigues assez mélodramatiques de *Terre de rêves* (*Ard al-ahlâm*, 1957) de Kamal el-Cheikh, c'est le jeune ingénieur, fils d'un paysan ordinaire, qui découvre les jeux obscènes du propriétaire féodal et de son épouse. Dans des films plus modernistes encore, *La Lampe d'Umm Hachim* (*Qandîl Umm Hâchim*, 1968) et *La Lutte des héros* (*Sirâ' al-abtâl*, 1962), en revanche, les médecins d'une ville de province et de la campagne essaient de juguler le cercle vicieux de l'ignorance et du pouvoir traditionnel, représenté dans *La Lutte des héros* par l'alliance du grand propriétaire terrien, du chef du village et de l'accoucheuse traditionnelle.

L'instruction comme moyen d'ascension sociale ou de résistance est un thème qui avait déjà été proposé par les premiers films dits réalistes, *La Volonté* (*al-'Azîma*, 1939) et *Le Marché noir* (*al-Sûq al-sawda'*, 1945). En fait, après le coup d'Etat de 1952, le gouvernement poussa à la gratuité de l'enseignement (y compris dans le domaine du cinéma) et garantit un poste de fonctionnaire aux diplômés : ces deux avancées contribuèrent à former la nouvelle bourgeoisie d'Etat et à offrir des chances d'ascension sociale. La nationalisation au début des années 1960 de l'industrie et la poursuite de la politique de substitution d'importations initiée par la bourgeoisie nationale prérévolutionnaire offrirent aux fonctionnaires d'Etat une position favorable pour accumuler eux-mêmes des capitaux, pour réorienter l'investissement public et progressivement éclipser l'ancienne élite traditionnelle, en l'infiltrant d'abord, puis en la rendant superflue (Hussein, 1971).

A l'écran aussi, les pachas devinrent de plus en plus accessoires. Les médecins et les ingénieurs incarnaient autrefois le nouvel ordre social (positivement ou négativement) dans le mélodrame comme dans le réalisme, avant d'être rejoints par les bureaucrates dans les années 1970, après la défaite de 1967, et d'être finalement éclipés par les hommes d'affaires mafieux proliférant en particulier dans les années 1980. Dans le dernier cas, toutefois, ce fut leur manque de statut social et d'instruction qui les disqualifia sur le plan moral.

L'instruction et l'affiliation à une classe sociale n'ont pas toujours été rapprochées d'une valeur morale spécifique. Il est vrai qu'après 1952,



les représentants de la classe supérieure, le pacha et ses compères, furent de plus en plus décrits comme cupides, sans scrupules et de vilains despotes ; cela ne signifie pas cependant que cette classe n'ait jamais avant 1952 été dépeinte négativement, au contraire : le parent intrigant et opportuniste qui veut ravir une beauté fortunée est un classique du mélodrame. De même, la classe moyenne n'est pas nécessairement épargnée, comme on peut le voir dans *L'Appel du courlis*. En outre, dans les années 1950 – et avant une orientation officielle quasi socialiste –, des œuvres assez populaires ont commencé à proposer des personnages masculins de basses classes parfaitement vicieux et irrécupérables, entre autres *Hamidu* (1953) de Niazi Mustafa avec l'acteur Farid Chawki (l'histoire d'un pêcheur criminel écrite par le réalisateur) ; *Le Monstre (Al-wahch)*, 1954 de Salah Abou Seif (traitant d'un village dominé par un campagnard criminel, avec la complicité d'un grand propriétaire terrien) ; et *Abû Hadîd* (1958), également de Niazi Mustafa, tourné dans un village de pêcheurs.

Tout comme les mélodrames, ces films axés sur l'action tendent à s'appuyer sur des "batailles manichéennes", où les adversaires se distinguent par leur vice et leur vertu. Dans de nombreuses œuvres, la figure du despote a été particulièrement constitutive ; on ne citera ici que la fresque quasi historique de Fritz Kramp, *Lachine* (1939), l'une des premières productions achevées des Studios Misr. Après le coup d'État de 1952, le personnage du despote resta une figure récurrente, mais teintée d'arrivisme cette fois, comme dans le film réaliste de Salah Abou Seif, *Le Costaud (El-fatawa)*, 1957, dépeignant la lutte des vendeurs de marché contre le "roi du marché" qui monopolise le commerce et fixe les prix. Les œuvres à tendance marxiste – comme *La Lutte des héros* (1962) ou *el-Sayêd el-boltî* ("Le pêcheur de boltî", 1969), toutes deux de Tewfik Salah, et *La Terre (al-Ard)*, 1970) de Youssef Chahine – se sont focalisées sur le combat d'une figure héroïque contre la domination d'un groupe de propriétaires terriens, de chefs de village et de représentants de l'autorité partageant des intérêts communs.

1. Une espèce de poisson du Nil, l'*Oreochromis niloticus* (ex *Tilapia nilotica*). (NDT).



FIGURE 3.
Le Costaud, un film de Salah Abou Seif (1957).



FIGURE 4.
La Prière du rossignol, un film de Henri Barakat (1959).

La désastreuse défaite militaire de 1967 marqua le déclin définitif de l'ère du nassérisme, et cette agonie entraîna une nette tendance à tenir pour responsable le système dans son ensemble. Un certain nombre de films étiquetés politiques (voir Abu Shadi, 1996) traitèrent de la lutte sociale, mais s'empressèrent de détourner la construction binaire "moral et social" des films réalistes antérieurs pour insister sur l'échec général du système. *Miramar* (de Kamal el-Cheikh, 1969) et *Dérive sur le Nil* (*Tharthara fauq al-Nil*, de Hussein Kamal, 1971), deux films tirés d'ouvrages de Naguib Mahfouz, ont apporté une réponse plus complexe à la question de savoir "qui est à blâmer", en présentant cet échec comme résultant d'une action concertée de plusieurs acteurs sociaux.

Dans cette multiplicité, le personnage de l'opportuniste acquiert une portée singulière, tel le jeune et tortueux Sarhan dans *Miramar*, membre du parti au pouvoir, qui abuse d'une pauvre fille, Zahra, pour l'amener à l'épouser. Ce fut concomitant d'un changement de style, à savoir une utilisation accrue d'éléments de films d'action. De nombreuses œuvres privilégient depuis les années 1970 un retour au héros



FIGURE 5.
'Alâ min notliq al-rasâs, un film de Kamal el-Cheikh (1975).



solitaire, affrontant une corruption insoluble, comme *La Balle dans la poche* (*al-Rasâsa lâ tazâl fî jaybî*, 1974), *‘Alâ mîn notliq al-rasâs* (“Sur qui pourrions-nous tirer?”, 1975), *al-Mudhribûn* (“Les coupables”, 1978); héros solitaire repris plus tard par les nouveaux réalistes comme dans *Sawwâk al-utûbîs* (“Le chauffeur d’autobus”, 1982) et *La Péniche 70* (*al-‘Awâma raqam 70*, 1982). Toutefois, ces héros, encore pris dans des conflits quasi insolubles, affichent, à la différence du mélodrame, une volonté claire de se battre et de ne pas céder aux circonstances devenant ici des moteurs de l’action.

LE RÉCIT DU “NABAB GAVÉ DE PRIVILÈGES”

Dans son étude sur l’évolution du film d’action en Egypte, le réalisateur Samir Saif (1996) avança l’idée que, contrairement au mélodrame où la lutte entre classes sociales est métaphoriquement inscrite dans les représentants des classes sociales eux-mêmes, le film d’action dépend bien davantage de l’environnement social en tant que tel, facteur essentiel à l’origine des conflits cinématographiques de ses héros (autrement dit, un homme en lutte contre le monde). Ce fut aussi ce point de plus grande convergence avec le nouveau réalisme qui domina les années 1980. Il fut représenté par un noyau de réalisateurs composé de ‘Atef el-Tayeb, Bachir al-Dik, Khairy Bechara, Mohammed Khan, Daoud Abdel Sayed, ‘Ali Badrakhan et Rafat al-Mihi et se dota de thèmes récurrents et de traits formels qui contribuèrent à les définir comme “réalistes” : c’est-à-dire le tournage en décors naturels, l’usage parcimonieux de musique, une interprétation sobre et un engagement social, notamment à travers le thème des conflits moraux.

Une des œuvres les plus louées du nouveau réalisme fut le très allégorique *al-Sa‘âlik* (“Les vagabonds”, 1983) de Daoud Abdel Sayed qui portait sur l’ascension surprenante de deux ouvriers sans instruction et liés par l’amitié, évoquant la *success story* réelle du soi-disant analphabète Rachad ‘Othman devenu homme d’affaires influent et député au Parlement. Les deux amis vivaient dans les rues d’Alexandrie avant de débiter un trafic de stupéfiants, entre autres choses, qui leur permit de devenir deux des hommes d’affaires les plus prospères de la ville. Plus tard, l’un d’eux tentera de courtiser une universitaire d’une vieille famille bourgeoise déclassée : cette histoire



dans l'histoire permet de souligner l'écart entre le nouveau riche sans instruction et quasi criminel et la classe moyenne "respectable", laquelle est incapable de réussir dans le nouveau système engendré par la politique économique "d'ouverture", l'*infitâh*.



FIGURE 6.

Al-Sa'âlik ("Les vagabonds"), un film de Daoud Abdel Sayed (1983).

Malgré son discours réaliste et le fait qu'*al-Sa'âlik* évoque une "vraie" biographie, sa narration filmique doit plutôt être considérée comme mythique. Car, en réalité, la nouvelle classe dirigeante post-nassérienne était "une fusion entre des fractions de la vieille bourgeoisie traditionnelle, bridée sous Nasser et revivifiée (une fois de plus) par la politique économique « d'ouverture », des fractions de la bourgeoisie bureaucratique née avec le secteur public sous Nasser et finalement des hommes d'affaires exerçant des activités nouvelles et intervenant dans les domaines des placements et investissements" (Zaalouk, 1989). Cela n'a pas empêché le nouveau riche ou le "nabab gavé de privilèges" d'être un personnage récurrent des films commerciaux des années 1980 en général.

Il a été largement décrit comme un escroc s'élevant depuis les marges de la société jusqu'à intégrer la puissante élite économique,

la figure du parvenu détestable grimant les échelons à l'aide de pratiques illégales : le vol, le népotisme et la corruption. *Intabihu ayuhâ al-sâda* ("Votre attention, Messieurs", 1980) de Mohamed 'Abd al-'Aziz, *al-Khâdîma* ("La servante", 1984) d'Achraf Fahmi et *Sâhib al-idâra bawâb al-'imâra* ("Le directeur est le portier de l'immeuble", 1985) de Nadia Salim, par exemple, ont montré comment d'impitoyables protagonistes de la classe populaire parviennent à se faufiler dans la vie des familles bourgeoises et pas à pas à les dominer. La nouvelle vague du réalisme a partiellement repris les mêmes motifs et s'est reposée sur eux, en les exploitant moins cependant; on ne citera que *Les Gens de la haute* (*Ahl al-qimma*, 1981) de 'Ali Badrakhan.

Sans aucun doute, le nouveau réalisme et le film d'action des années 1980 se sont érigés contre la politique de l'*infitâh* initiée par l'administration Sadate au cours des années 1970 sur les plans politique et économique. Cette politique délaissa l'orbite socialiste et se rapprocha des Etats-Unis, un changement qui permit l'ascension d'un segment islamiste représenté par les sociétés d'investissement islamique qui ont commencé à se multiplier dans les années 1980; cette accumulation de richesses sans précédent et la perte d'un bon nombre d'acquis socio-économiques de l'époque précédente ont offert à de nombreux intellectuels une prise facile à la critique. Toutefois et simultanément, une équivalence s'installa (avérée ou non) entre ces bénéficiaires et les pratiques criminelles, les déclassa moralement en affichant leur matérialisme et leur manque au sens traditionnel de la communauté.

Ironie du sort, ces enfants de l'*infitâh* portés à l'écran ont été dévalués sur le plan "éthique" d'une manière toute semblable à celle décrite par Zaalouk (1989) dans son étude empirique sur la classe des affaires au sein de laquelle se distinguèrent les "nouveaux entrants" du milieu des années 1970. Dans un mouvement parallèle, la génération des cinéastes des années 1980 (en grande partie issue de la classe moyenne ou moyenne inférieure urbaine) – les membres de la bourgeoisie la moins prospère pourvue des nécessaires outils culturels d'expression – dénonçait la bourgeoisie mieux nantie pour sa jouissance excessive de moyens économiques et pour son "manque de culture" en même temps.

LA LUTTE SOCIALE ET LE CORPS MASCULIN DÉFICIENT

Par leur représentation déguisée du conflit intérieur du bourgeois, les œuvres des années 1980 ont exprimé un fort scepticisme envers la mobilité sociale, auparavant mélodramatiquement valorisée et considérée comme réalisable, soit en évoquant avec sarcasme une réconciliation entre classes, comme dans *Les Gens de la haute*, soit, le plus souvent, en achevant le film dans une confrontation – on ne pensera là qu’au *Vagabonds* où, à l’apogée de leur succès économique, les deux ex-clochards se retournent l’un contre l’autre dans un affrontement mortel. Le désaccord violent cristallisé dans une confrontation sanglante pourrait être relevé dans de nombreux autres films de l’époque, comme *L’Innocent (al-Barî’, 1986)*, dépeignant l’exploitation d’un jeune soldat de la sécurité militaire, ainsi qu’*En garde à vue (al-Takhchîba, 1984)* et *Le Peloton d’exécution (Katîbat al-îdâm, 1989)*, tous d’Al-Tayeb, où des femmes vengeresses reviennent hanter leurs oppresseurs.

La question qui se pose de façon générale est de comprendre pourquoi après 1952 un nombre croissant de films préfèrent dénouer l’intrigue par une violente confrontation, très bien illustrée dans *Ciel d’enfer (1954)* de Youssef Chahine par l’élimination de l’ancien système social oppressif, ce qui ouvre la voie à l’union de la fille du pacha et du jeune ingénieur. Cela doit-il être jugé comme le signe d’une lutte des classes dans la vie réelle? Comme l’indicateur dans la société égyptienne d’une transition sociopolitique entre une hypothétique période de concorde sociale et une ère de résistance et d’affrontements violents? L’agitation caractérise la période post-1967 – d’abord entre 1968 et 1973 avec des manifestations étudiantes répétées, puis les émeutes du pain en 1977, l’assassinat de Sadate en 1981, les nombreuses agressions islamistes s’achevant par le massacre de Louxor en 1996 – comme une réponse à la nature autoritaire généralisée de la société égyptienne et de son système politique. La quantité de dénouements violents dans les films critiques de l’*infîâtîh* en particulier fut susceptible d’être lue allégoriquement comme le signe d’une situation d’ébullition sociale et politique (Ramzi, 1987). Pourtant, on pourrait argumenter que la “rue” égyptienne était déjà en ébullition avant 1967, à commencer par la révolution de 1919, les assassinats des Premiers ministres Ahmad Maher en 1945 et Nokrachi Pacha

en 1948, l'affaire Lavon en 1954 et le nettoyage de la scène politique de toute opposition sous le règne de Nasser, pour ne signaler que ces événements. Par ailleurs, les systèmes bien plus "démocratiques" et stables en Occident ont produit en abondance des films extrêmement violents, où les meurtres et mutilations horriblement explicites exhibent un comportement beaucoup plus féroce, sanglant, homophobe et misogyne que les films égyptiens ne l'ont jamais fait.

En fait, des théories plus globales à prétention universelle ont proposé des explications fondées sur des ressorts psychologiques à la violence dans les médias qui serait liée à une "structure masculine de la sensation" (Dyer, 2002). Celle-ci et le goût des classes populaires pourront être pressentis en effet comme des facteurs plus décisifs de la prédilection pour l'action du film populaire égyptien que la seule situation politique. Toutefois, le film d'action égyptien n'a pas réservé au machisme d'une "masculinité ratée" la place que lui donne le cinéma d'Hollywood avec ses héros musclés de l'ère Reagan comme Rambo (Tasker, 1993). En lieu et place, il a développé un procédé narratif double qui inclut les femmes, tout comme de nombreux films hollywoodiens d'ailleurs "combinant une histoire principale – où s'expriment l'héroïsme masculin et l'action spectaculaire – avec une histoire d'amour hétérosexuelle engageant un conflit de classe" (Hallam et Marschment, 2000). C'est ce que l'on peut décrire comme la stratégie double du film populaire égyptien, à la fois pour conserver à ses films la possibilité d'être vus en famille et pour se plier au public du *terzo*, la classe populaire urbaine masculine.

Cette double stratégie du film populaire remonte aux premières scènes d'aventure et d'action dans les films de bédouins, comme *Un baiser dans le désert* (*Qubla fi al-sahara*, 1928) d'Ibrahim Lama et *La Belle du désert* (*Ghâdat al-sahara*, 1929) de Wedad Orfi. Ils ont mis en scène des romances plutôt que des conflits d'intérêts, des crimes ou des compétitions meurtrières entre hommes. Leur production cessa au début des années 1950. Dans le même temps, des genres moins "folkloriques", comme le film policier et le thriller, firent leur apparition, avec un sous-genre local, le film de voyou (*el-fatawa*), à commencer par l'un des premiers, *Les Costauds d'al-Housseiniyya* (*Futuwwât al-Husainiyya*, 1954) de Niazi Mustafa. Le cycle voyou développa rapidement une mécanique récurrente, d'une part, impliquant un personnage urbain de la classe populaire qui, grâce à ses capacités physiques, y compris le combat traditionnel au bâton, parvient

à monopoliser le pouvoir dans la ruelle et, d'autre part, embrassant le code d'honneur *awlâd al-balad*¹ des classes populaires urbaines. Il atteignit l'apogée de sa production pendant les années 1980, avec *Les Costauds de la montagne* (*Futuwwât al-gabal*, 1982) de Nader Galal et plusieurs films comparables de Samir Saïf.

Le film d'action égyptien a associé très tôt ce genre aux classes populaires. L'acteur Farid Chawki, une des plus grandes stars liées au genre dans les années 1940, jouait de façon volontaire la "virilité des classes populaires". Plus tard, dans son autobiographie publiée en 1978 par Iris Nazmi, il se surnomma lui-même "le roi du *terzo*" (*malik al-tîrsû*) (voir Armbrust, 2000), se référant à sa popularité supposée auprès du public des salles de cinéma de troisième catégorie, celle des classes populaires urbaines, incluant les ouvriers, les artisans, etc. Chawki a dû partager une part de son royaume avec Ruchdi Abaza durant les années 1960 et 1970. Il fut ensuite repris par 'Adel Imam dans les années 1980 et 1990. Simultanément, la détérioration des salles de première classe dans le centre-ville du Caire était si avancée aux yeux du public qu'elles devenaient à peu près équivalentes au *terzo*, en accueillant une clientèle majoritairement masculine de la classe ouvrière, et en projetant régulièrement des films avec Imam.

L'action des films égyptiens se cantonnait généralement à des bagarres à poings nus et ne comportait que modérément des échanges de coups de feu et des poursuites. La voie de l'action, d'abord relativement lente, s'accéléra jusqu'à la fin des années 1970 quand s'ajoutèrent aux bagarres et poursuites de plus lourds défis physiques, un armement plus moderne et des décors changeant rapidement, en particulier dans les films de Samir Saïf. Dans l'ensemble, le film d'action continuait de poser un problème économique profond pour une industrie égyptienne relativement pauvre, ou, pour être plus précis, des dépenses élevées et un manque de savoir-faire dans les effets spéciaux ont maintenu son action à un niveau assez "sous-développé". Techniquement parlant, les accidents et les explosions en particulier ont tendance à être absents, brefs ou peu crédibles, dispersant visiblement beaucoup de cartons vides autour des collisions.

Cette difficulté à composer avec une technologie coûteuse et difficile (c'est aussi vrai pour le film d'horreur, de science-fiction et

1. Mot à mot "les enfants du pays", équivalent ici de "les gens du coin", mais renvoie aux valeurs "authentiques" d'une urbanité populaire. (NDT)

même de reconstitution historique) rejaillit presque de façon allégorique sur les héros du genre, d'abord et avant tout sur le comédien 'Adel Imam devenu leur représentant le plus populaire et le mieux payé de la fin des années 1970 aux années 1990. Son importance réside dans la manière avec laquelle il recrée avec des ressources ordinaires un certain type de masculinité liée à une classe sociale, et celle avec laquelle il admettait ouvertement ne pas "lire les critiques de ses films [...], parce que son vrai public ne sait pas lire et écrire" (Tawfiq, 1984).

Il a débuté dans le rôle d'un loser comique dans ses premiers succès au box-office, *Le portefeuille est avec moi* (*Al-mahfaza ma'aya*, 1978) de Mohammed 'Abd al-'Aziz et *Rajab fawq safih sâkhin* ("Rajab sur une tôle brûlante", 1979) d'Ahmed Fouad, où il joue le rôle d'un imposteur trompé, un escroc sympathique de la classe populaire qui se fait rouler par des gangsters encore plus puissants et professionnels, écrasé par ses propres aspirations d'ascension sociale et exprimant donc un fort scepticisme vis-à-vis de la mobilité sociale. Puis, pendant les années 1980, Imam continua d'incarner les héros de films d'action pour les réalisateurs Nader Galal et Samir Saif. Il devint, entre-temps, l'acteur égyptien le mieux payé.

Fait révélateur, quand il réorienta ses personnages en héros moins ambigus, par exemple le flic infiltré dans *Le Tigre et la femme* (*al-Nimr wa-l-unthâ*, 1987) et le héros national fictif dans *Chams al-Zinâtî* ("Le soleil de Zinati", 1991), tous les deux réalisés par Samir Saif, il embrassa également bien plus nettement le film d'action. Dans *L'Oublié* (*al-Mansî*, 1993) de Cherif Arafa, il joue un aiguilleur des chemins de fer dont la solitude et les fantasmes érotiques (une *pin-up* sur son mur commence à danser) sont brutalement interrompus par une "vraie" belle femme fugitive (l'actrice Yusra), qui travaille comme secrétaire pour un riche homme d'affaires et – invitée à une fête luxueuse à la campagne – est forcée à se prostituer auprès des clients de son patron. Imam, un *ibn balad*¹ chevaleresque et hospitalier, prend bien sûr son parti et défend l'honneur de cette beauté nocturne contre les compagnons musclés de l'homme d'affaires.

1. Mot à mot "un fils du pays", équivalent de "un gars de chez nous". (NDT)



FIGURE 7.

Le Tigre et la femme, un film de Samir Saif (1987).

Dans l'ensemble, les films d'Imam soulignent l'incapacité tout à fait significative à s'adapter aux normes techniques du genre. Bien que ni beau ni musclé, il persévéra à s'impliquer directement dans des affrontements physiques, en dépit de l'écart réel entre son apparence de gringalet et la force impressionnante de ses adversaires, de sorte que ces scènes s'attardent à la lisière de la comédie, même si elles ne sont pas mises en œuvre d'une manière ironique. Dans *L'Oublié* ou le film historique *Risâla illa al-wâlî* ("Lettre au dirigeant", 1997) de Nader Galal, le public est plus d'une fois contraint d'ignorer les signes manifestes des problèmes d'âge et de poids de 'Adel Imam et de bien vouloir le croire encore jeune, fort et musclé.

L'utilisation consciente occasionnelle d'effets comiques a joué un rôle supplémentaire, comme a pu le démontrer ce *remake* des *Sept Samourais* qu'est *Chams al-Zinâtî*. Bien que l'histoire semble prendre le parti du sérieux et du spectaculaire en choisissant le cadre de la Seconde Guerre mondiale, pour représenter le combat féroce du patriote Zinati contre un gang de méchants qui ont repris une oasis dans le désert, les effets comiques dans l'interprétation et la mise en scène la disqualifient. Le choix des comédiens de second ordre pour incarner les frères d'armes de Zinati, leurs traits comiques,



certaines situations de grosse farce, les décors quelque peu anachroniques, ainsi que des costumes inappropriés indiquent une profonde “carence” et détournent le plaisir de la mobilité et de la puissance physique pendant les scènes d’action.

Ces tentatives souvent vaines pour faire montre de puissance technique et masculine, incarnée par les effets spéciaux et la “musculinité” (soit la masculinité musculaire, en traduisant Tasker, 1993), ont poussé les films de ‘Adel Imam nettement dans le domaine de la mascarade. Autant les acteurs musculeux, tels Sylvester Stallone et Arnold Schwarzenegger, sont vus plutôt comme une “interprétation parodique de la masculinité” (*ibid.*) par l’exagération, autant l’image publique d’Imam pourrait être interprétée comme une insistance carnavalesque sur une masculinité dessinée en creux et pointant fortement dans la direction d’une incapacité ou d’un refus à se définir par la technologie et la puissance corporelle.

Pour être plus précis, les performances d’Imam sont manifestement situées dans le domaine de la réalisation du désir et de l’imagination, rappelant les observations psychanalytiques de Frantz Fanon (1961) : “[...] les rêves de l’indigène sont des rêves musculaires, des rêves d’action, des rêves agressifs. Je rêve que je saute, que je nage, que je cours, que je grimpe.” Les fantasmes physiques d’Imam, particulièrement vifs, mais inefficaces, peuvent bien sûr être non seulement ceux d’un individu anciennement colonisé (la très allégorique *Lettre au dirigeant* commence avec l’invasion britannique de l’Égypte), mais ils pourraient être également lus comme le rêve d’un looser de la classe populaire qu’il a si souvent choisi d’incarner face à l’élite du pays. Il est intéressant de noter que, depuis peu, dans un certain nombre de films où figure une nouvelle génération de stars, ces fantasmes n’ont plus pour cadre le seul territoire national.

LES HÉROS MONDIALISÉS

Au tournant du millénaire, Imam a rejoint la nouvelle vague de films d’émigration avec *Salut l’Amérique* (*Hâllû Amrîkâ*, 2000) de Nader Galal. Bakhit, joué par ‘Adel Imam, un ancien membre du Parlement (licencié en raison de son honnêteté!), et sa fiancée ‘Adila – les deux personnages déjà de *Bakhit et ‘Adila* (*Bakhût wa ‘Adîla*, 1997) de Nader Galal – dénoncent le népotisme avec pour cadre une élection



parlementaire. Comme Bakhit provient d'un quartier pauvre et n'a pas les moyens financiers d'épouser 'Adila, le couple décide de mettre le cap sur New York où réside le cousin de Bakhit, mais après une série de hauts et de bas, ils finissent à nouveau dans la rue. L'égalité sociale est dépeinte comme un objectif trop difficile à atteindre. Tous les films sur l'immigration ne partagent pas ce scepticisme.

Un étudiant de la Haute-Egypte à l'université américaine (*Sa'idi fi al-jâmi'a al-amrîkiyya*, 1998) de Saïd Hamed annonçait cette orientation. Y joue celui qui n'était encore qu'un nouveau venu, Mohammed Henedi. Le film fut si populaire qu'il ouvrit tout un cycle Henedi et s'est avéré être un prélude à l'avènement d'une nouvelle génération de stars prenant la relève des vedettes de l'industrie cinématographique égyptienne dans une prétendue "nouvelle comédie" qui courtisait le public des *shopping-malls*. Khalaf, le personnage principal, qui vit dans un village de Haute-Egypte, obtient une note très élevée à son diplôme de fin d'études secondaires, ce qui lui permet d'entrer à l'université américaine du Caire. L'écart entre lui et ses camarades est l'évidence même, ils diffèrent en tout : la langue, l'habillement, le comportement et la pensée. Finalement Khalaf réussira à trouver non seulement des amis à l'université, mais aussi un parti convenable parmi ses camarades de classe féminines.

La forme très stylisée du film inclut des sketches comiques, des numéros de comédie musicale et de nombreux personnages stéréotypés, mais la fissure sociale interne à l'Egypte, la faille que le héros essaiera d'enjamber, est complétée par une donnée géopolitique incarnée par Serag, professeur à l'université fortement américanisé. Serag devient l'adversaire le plus acharné de Khalaf et leurs différences sont en outre accentuées par leur position opposée quant à la question palestinienne. Serag, clairement identifié comme pro-américain, tente de corrompre les efforts des étudiants à se mobiliser en faveur de la Palestine et à organiser une manifestation sur le campus. Finalement, le professeur malveillant est démasqué et les élèves réussissent à organiser leur manifestation.

Le film prolonge bien sûr le vieux motif du sioniste omniprésent institué par les nombreux films d'espionnage, comme *Mission à Tel-Aviv* (*Muhimma fi Tall Abîb*, 1992) avec Nadia al-Gindi (voir Shafik, 2001), et nourri en outre par l'obsession post-1948 de la conspiration de l'étranger (*mu'âmarâ*) contre le monde arabe. S'il n'y a pas d'adversaire sioniste ou israélien visible, c'est qu'un complot reste à découvrir,

comme dans le récent film d'action *Mafia* (2002) de Cherif Arafa qui résout le mystère d'une attaque terroriste planifiée contre le pape lors de sa visite en Egypte comme étant une machination israélienne. En outre, *Un étudiant de la Haute-Egypte à l'université américaine* annonçait la production ultérieure d'une série de films de fiction qui, en raison de budgets plus importants, ont déverrouillé la réclusion du cinéma égyptien et le confinement de ses tournages au territoire national avec des films tournés pour la première fois ailleurs que dans les pays méditerranéens voisins (le Liban ou la Grèce), à savoir aux Etats-Unis, au Brésil, en Afrique du Sud et même en Thaïlande.

L'une des comédies "mondialisées" les plus populaires, *Hamam à Amsterdam* (*Hamâm fi Amsterdâm*, 1999) de Saïd Hamed, recycle la thématique des films d'espionnage en présentant le personnage de Yuda, un Israélien arabophone. Celui-ci, qui prétend que les pyramides lui appartiennent, tente d'entraver l'ascension difficile de Hamam, qui passe d'abord de la situation d'immigré marginalisé au statut d'employé d'hôtel accompli, puis à celui de propriétaire malheureux d'un restaurant. L'ascension de Hamam dans le film est associée à son attachement à l'identité égyptienne, en raison de son appartenance à la classe populaire de la rue cairote, mais aussi à ses convictions morales qui le mettent en opposition (amicale) avec le second rôle du film, fortement occidentalisé, Adriano. Adriano est interprété par Ahmed al-Saqqâ, dont la carrière comme acteur de films d'action, avec plus tard *Mafia*, *Tito* et *La Guerre d'Italie* (*Harb Itâliyâ*, 2005), démarra avec ce film. Les liens compliqués du personnage avec le crime organisé donnent lieu à une violente épreuve de force, avec une course-poursuite quasi mortelle, dont la qualité s'explique par le fait qu'elle a été tournée à l'étranger : elle peut finalement rivaliser avec les représentations cinématographiques "occidentales".

Ainsi, leur dépendance aux liaisons "glocales" (combinatoire de "global" et "local", NDT) mise à part, ces films d'action du nouveau millénaire se sont efforcés de résoudre le problème technologique vieux d'une décennie de l'industrie du cinéma par des investissements financiers, l'importation de savoir-faire, le tournage à l'étranger des scènes en question, comme le démontrent les scènes de course-poursuite de *Hamam à Amsterdam* et *Mafia* (en fait tournées en Afrique du Sud), et l'intégration réussie d'infographies (aussi réalisées à l'étranger). Cette "efficacité" accrue est également révélée dans la performance incarnée, *last but not least*, d'un Al-Saqqâ moderne

et sportif qui affiche un “corps-machine” bien plus convaincant que celui d’Imam. Toutefois, le corps masculin efficace tel que l’incarne Al-Saqa n’a pas complètement remis la représentation parodique de la masculinité ou la mascarade masculine, comme le démontre l’image publique comique de Henedi.

Ce dernier, dans un rôle de progéniture poltronne d’un gangster et d’une famille de vauriens dans *Fûl al-Sîn al-‘azîm* (“Les fèves magnifiques de Chine”, 2003) de Cherif Arafa, en vient à contrecœur à maîtriser l’art martial chinois en gagnant au passage le cœur d’une beauté asiatique. La nature comique du film est accentuée par l’intrigue et le personnage de Henedi qui refuse de devenir un gangster comme le reste de sa famille, parce qu’il craint les bagarres et les armes. Néanmoins, ses activités criminelles le poursuivent même durant son voyage en Chine (majoritairement tourné en Thaïlande) où il prend part à un concours culinaire. Il y rencontre la belle jeune traductrice chinoise et sera ensuite initié aux arts martiaux par son futur beau-père. L’importance accordée par l’équipe technique à l’acquisition d’une technologie propre aux films d’action devient évidente dans le générique de fin où sont insérées des scènes de *making of* montrant Henedi propulsé dans les airs par des tendeurs pour les scènes de combat asiatique et appelant désespérément à l’aide le réalisateur, une situation qui peut aussi être interprétée comme une métaphore humoristique d’un looser urbain égyptien catapulté malgré lui sur la scène internationale.

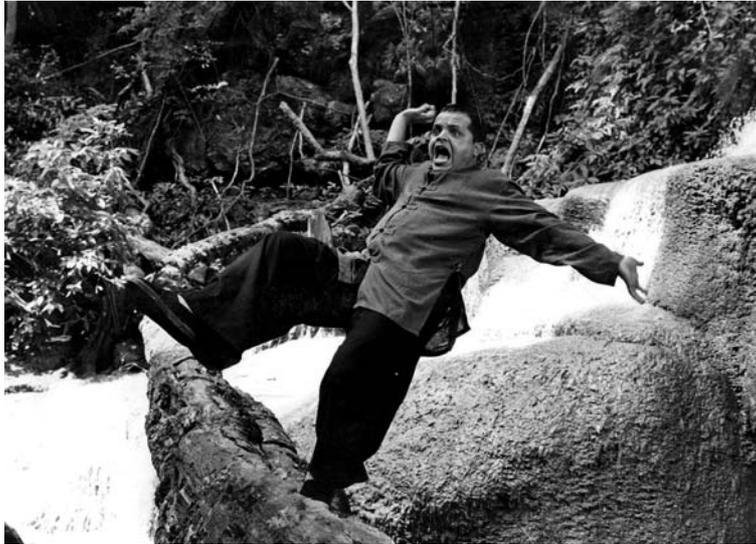


FIGURE 8.
Fûl al-Sîn al-'azîm ("Les fèves magnifiques de Chine"),
un film de Cherif Arafa (2003).

NOTES FINALES

L'idée que le cinéma égyptien a purement et simplement abandonné une perspective prise depuis les classes aisées au profit d'une autre depuis la classe moyenne est tentante, quoique trop réductrice puisqu'elle sous-estime la qualité "dialogique" ou polyphonique de la création cinématographique populaire et de la culture. Il ne fait aucun doute que l'industrie cinématographique égyptienne fut sujette à des changements structuraux qui en remirent la propriété et la prédominance à la classe moyenne "indigène". Elle n'a toutefois jamais cessé de refléter les négociations idéologiques liées aux classes sociales, notamment entre haute et faible prétention intellectuelle et artistique, entre nouvelle et vieille bourgeoisie, entre fatalisme et prises de position sur la responsabilité humaine, et *last but not least*, entre les besoins du *terzo* et ceux de la bourgeoisie. Elle a ouvert la voie en outre à la formation de nombreuses alliances, oscillant entre luttes et réconciliations, qui n'ont pas seulement inspiré la structure

des intrigues, mais qui reposent au cœur de l'évolution des genres cinématographiques, pris entre l'émotionnel mélodramatique, la résistance cathartique et le rêve d'offrir les outils du pouvoir à l'ensemble de la société pour qu'elle décide de son sort.

VIOLA SHAFIK

(traduction de Vincent Battesti)

POUR EN SAVOIR PLUS

- CLUNY Claude Michel, 1978 : *Dictionnaire des nouveaux cinémas arabes*, Sindbad, Paris.
- CULTURAL DEVELOPMENT FUND (CDF), 1994 : *Panorama of Egyptian Cinema 1992*, Le Caire.
- SAIF Samir, 1996 : *Aflâm al-haraka fî-l-sînimâ al-misriyya 1952-1975* ["Les films d'action dans le cinéma égyptien 1952-1975"], al-Markaz al-Qaumî li-l-sînimâ, Le Caire.
- SHAFIK Viola, 1998 : *Arab Cinema. History and Cultural Identity*, The American University in Cairo Press, Le Caire.

BIBLIOGRAPHIE

- ABAZA Mona, 2001 : "Shopping-malls, consumer culture and the reshaping of public space in Egypt", *Theory, Culture and Society*, vol. 18, n° 5, octobre, p. 97-122.
- 'ABD AL-MU'TI 'Abd al-Basit, 2002 : *Al-Tabaqât al-ijtimâ'iyya wa mustaqbal Misr* ["Les classes sociales et le futur de l'Égypte"], Merrit, Le Caire.
- ABU SHADI [ABOU CHADI] Ali, 1995 : "Chronologie 1896-1994", in Wassef M. (dir.), *Egypte. 100 ans de cinéma*, Institut du monde arabe, Paris, p. 18-39.
- ABU SHADI Ali, 1996 : "Genres in Egyptian cinema", in Arasoughly A. (dir.), *Screens of Life. Critical Film Writing from the Arab World*, Word Heritage Press, Québec, p. 84-129.
- AL-CHARQAWI Galal, 1970 : *Risâla fî târîkh al-sînimâ al-'arabiyya* ["Considérations sur l'histoire du cinéma arabe"], General Egyptian Book Organization, Le Caire.
- ALTMAN Rick, 1999 : *Film/genre*, British Film Institute Publishing, Londres.
- ARMBRUST Walter, 2000 : "Farid Shauqi : tough guy, family man, cinema star", in Ghassoub M. et Sinclair-Webb E. (dir.), *Imagined Masculinities*, Saqi Books, Londres, p. 199-226.



- BOURDIEU Pierre, 1979 : *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Editions de Minuit, Paris, coll. "Le sens commun".
- CLUNY Claude Michel, 1978 : *Dictionnaire des nouveaux cinémas arabes*, Sindbad, Paris.
- CULTURAL DEVELOPMENT FUND (CDF), 1994 : *Panorama of Egyptian Cinema 1992*, Le Caire.
- DYER Richard, 2002 : *Only Entertainment*, Routledge, Londres.
- ELSAESSER Thomas, 1985 : "Tales of sound and fury; Observation on the family Melodrama" in Nichols, B. (dir.), *Movies and Methods*, vol. II, California UP, Berkeley et Los Angeles, p. 166-189.
- FANON Frantz, 1961 : *Les Damnés de la terre*, Maspero, Paris.
- FARID Samir, 1973 : "Nahw manhaj li-kitâba târîkhanâ al-sînimâ'i" ["Sur une méthode d'écriture de notre histoire cinématographique"], *al-Ta-lî'a*, mars, Le Caire, p. 149-165.
- FARID Samir, 1987 : "al-Fîdiyû" ["La vidéo"], *Sînimâ*, 84-86, Le Caire.
- GAFFNEY Jane, 1987 : "The Egyptian cinema: industry and art in a changing society", *Arab Studies Quarterly*, vol. 9, n° 1, "Belmont", p. 53-75.
- GLEDHILL Christine, 1991 : "Signs of melodrama", in Gledhill C. (dir.), *Stardom : Industry of Desire*, Routledge, Londres, p. 207-229.
- HALLAM Julia et MARSCHMENT Margaret, 2000 : *Realism and Popular Cinema*, Manchester University Press, Manchester.
- HOLLOWES Joanne, 2000 : *Feminism, Femininity and Popular Culture*, Manchester University Press, Manchester.
- HUSSEIN Mahmoud, 1971 : *La Lutte de classes en Egypte de 1945 à 1970*, Maspero, Paris, 2^e éd. mise à jour.
- JAMES David, 2004 : "Is there class in this text? The repression of class in film and cultural studies", in Miller T. et Stam R. (dir.), *A Companion to Film Theory*, Blackwell Publishing, Malden, p. 182-201.
- MAHFOUZ Medhat, 1995 : "Les salles de projection dans l'industrie cinématographique", in Wassef M. (dir.), *Egypte. 100 ans de cinéma*, Institut du monde arabe, Paris, p. 124-133.
- NIMR Dalia, 2003 : "Youth's perspectives on the Egyptian cinema", document non publié à l'automne 2003 à l'American University in Cairo, *JRMC* 504, "Research Methods in Mass Communication".
- RAMZI Kamal, 1987 : "Arba' qadâyâ jadîda fil-sînimâ al-misriyya. Al-'unf, al-infîtah, marâkiz al-quwa, al-thawra al-mudâda 1975-1985" ["Quatre nouvelles questions dans le cinéma égyptien : la violence, l'ouverture économique, [la liquidation des] centres de pouvoir, la contre-révolution 1975-1985"], étude non publiée pour le 5^e Damascus Film Festival.
- RAMZI Kamal, 1995 : "Le réalisme", in Wassef M. (dir.), *Egypte. 100 ans de cinéma*, Institut du monde arabe, Paris, p. 144-159.



- SA'AD Mahmud, 2002 : "Sinimâ billâ 'aql" ["Un cinéma irrationnel"], *al-Kawakib*, 16 juillet, Le Caire, p. 12.
- SAIF Samir, 1996 : *Aflâm al-haraka fi-l-sînimâ al-misriyya 1952-1975* ["Les films d'action dans le cinéma égyptien 1952-1975"], al-Markaz al-Qaumî li-l-sînimâ, Le Caire.
- SHAFIK Viola, 1998 : *Arab Cinema. History and Cultural Identity*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- SHAFIK Viola, 2001 : "Prostitute for a good reason. Stars and morality in Egyptian cinema", *Women's Studies International Forum*, vol. 24, n° 6, Edimbourg, p. 711-725.
- SHAFIK Viola, 2005 : "Cinema without horror", in Schneider S. J. (dir.), *Fear without Frontiers, Horror Cinema across the Globe*, Wayne State University Press, Détroit.
- TASKER Yvonne, 1993 : *Spectacular Bodies. Gender, Genre and the Action Cinema*, Routledge, Londres.
- TAWFIQ Ra'uf, 1984 : "Hal yastahiq 'Adel Imam hadha al-ajr?" ["Adel Imam mérite-t-il ce cachet?"], *Sabâh al-Khayr*, 2 février, Le Caire, p. 52-53.
- THABET Madkour, 2001 : "Industrie du film égyptien", *EurOrient*, n° 10, "Cinéma et monde musulman : cultures et interdits", p. 26-53.
- VITALIS Robert, 1995 : *When Capitalists Collide. Business Conflict and the End of Empire in Egypt*, University of California Press, Berkeley.
- YUSUF Ahmad (dir.), 1992 : *Salah Abu Seif wa-l-nuqqâd* ["Salah Abou Seif et les critiques"], Apollo li-l-Nachr, Le Caire.
- ZAALOUK Malak, 1989 : *Power, Class and Foreign Capital in Egypt. The Rise of the New Bourgeoisie*, Zed Books, Londres.

MUSIQUES ET USAGES SOCIAUX DE LA CULTURE¹

La musique occupe une place centrale dans la culture égyptienne. La déférence, confinant parfois à la dévotion, pour les grands chanteurs et divas du xx^e siècle est unanimement partagée. On pense bien sûr à la fameuse trinité qui siège, semble-t-il, pour l'éternité au panthéon musical national : Oum Kalthoum (disparue en 1975), Abdel Halim Hafez (1977) et Mohammed Abdel Wahab (1991). Ils sont, avec Sayed Darwich, talentueux compositeur au parcours aussi bref qu'intense (1892-1923), parmi les héros les plus adulés de l'âge d'or de la musique égyptienne qui s'étend sur les deux premiers tiers du xx^e siècle. Ce moment artistique constitue un horizon infranchissable et une référence à l'aune de laquelle tout ce qui se compose et s'interprète est désormais évalué. Toutefois, l'effervescence artistique qui a prévalu jusque dans les années 1970 a disparu. Prenant l'exemple de Vienne, Calcutta et San Francisco, Ulf Hannerz (1992) soutient que, en des moments précis de leur histoire, les villes captent des flux culturels de diverses origines et alimentent ainsi leur dynamisme culturel. Ces processus limités dans le temps s'inscrivent dans des espaces spécifiques où se concentrent ces "tourbillons urbains" qui, durant quelques décennies, font d'une cité un centre régional, voire mondial. Sans doute l'avenue Mohammed-Ali, espace emblématique de la musique en Egypte, fut-elle l'un de ces lieux à partir duquel Le Caire se renforçait au cours du xx^e siècle en

1. Cette synthèse intègre des extraits d'articles antérieurs (Puig, 2001 et 2005).



tant que métropole internationale affirmant sa centralité à l'échelle du monde arabe.

On repèrerait certainement ces "tourbillons" à l'œuvre au Caire dès le dernier tiers du XIX^e siècle lorsque l'Égypte, poursuivant les réformes initiées par le khédivé Mohammed Ali, s'émancipe encore davantage de la Sublime Porte pour tomber bientôt sous le joug de la domination britannique (1882-1922). Ce moment de bouleversement politique se traduit par un cosmopolitisme croissant de la capitale. L'insertion du Caire dans des flux culturels de grandes amplitudes, en provenance autant de l'Europe que de la Turquie, notamment dans le domaine musical, n'a donc pas attendu la période actuelle de mondialisation. De nouveaux instruments pénètrent alors la musique égyptienne qui s'autonomise, puis se modernise sous la houlette de réformateurs de génie tels que Sayed Darwich et Mohammed Abdel Wahab. L'Égypte entame alors une longue période de domination culturelle dans le monde arabe.

Nous allons aborder les musiques de l'Égypte contemporaine moins par la description musicologique des œuvres et des styles que par la référence à des espaces et à des trames sociales. La production culturelle n'est pas isolée des grandes questions sociales et économiques qui traversent une société. Ce chapitre décrit le monde de la musique en Égypte en soulignant les enjeux sociaux qui en accompagnent la dynamique et y interfèrent à des degrés divers; il lie donc la question de la création musicale à celle des usages sociaux de la culture.

Le rythme des différentes lignes de force qui organisent le monde de la musique en Égypte à l'aube du troisième millénaire est ternaire : l'opposition entre l'ancien et le nouveau, tout d'abord, permet d'analyser les temporalités de la production musicale et ses relations avec les notions d'authenticité, de folklore et d'identité nationale. Elle renvoie aux débats autour de la dialectique tradition-modernité. Le deuxième temps consiste à considérer les musiques en Égypte selon leur degré d'insertion dans le marché panarabe qui, à la faveur de l'essor des nouvelles technologies, s'est développé depuis une dizaine d'années, reléguant un pan entier des productions au rang de "chansons locales" illégitimes pour une certaine catégorie d'acteurs culturels. Au même moment, une variété sentimentale internationalisée émerge. Le troisième temps, en s'attachant aux enjeux d'étiquetage et



de catégorisation et en s'arrêtant sur les actions officielles, interroge la dichotomie "musique institutionnalisée" et "musique autonome". Cette dernière se déploie hors des réseaux étatiques et du marché international. On pourrait parler à son sujet de musique "artisanale", n'étaient-ce les millions de livres égyptiennes qu'elle génère.

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU, UNE ANTIENNE MUSICALE

RÉFORMISME POLITIQUE ET RÉFORMISME MUSICAL : NAISSANCE D'UNE TRADITION

La critique de la nouveauté comme remise en cause de la tradition et falsification de l'authenticité constitue un phénomène récurrent dans l'histoire culturelle mondiale. Jean During (1994) souligne à propos de l'Iran toutes les ambiguïtés des allégeances à l'authentique en montrant la complexité de la tradition musicale et en insistant sur le fait qu'"on ne saurait rejeter des musiques comme « non conformes » du seul fait qu'elles sont différentes de celles du passé, ou que leur cadre familial a changé". Dans l'histoire récente égyptienne, plusieurs moments de confrontation exacerbée entre le nouveau et l'ancien peuvent être identifiés.

Lors de la seconde moitié du XIX^e siècle, la musique accède à un rang privilégié sous l'impulsion khédiviale. Elle s'insère alors spatialement comme socialement au centre des pratiques urbaines cairottes. Elle se rapproche du pouvoir à tel point que l'on parle d'une musique de cour ou musique khédiviale pour décrire ce moment particulier de la création artistique en Égypte.

Les courants musicaux accompagnent le réformisme qui traverse l'Égypte à cette époque. Philippe Vigreux (1991) note la communauté d'idées qui unit Abdu al-Hamûlî, chef de l'école musicale khédiviale et souvent présenté pour son œuvre comme un acteur de premier plan de la cause nationale égyptienne, avec le penseur Mohammed Abdu. La musique égyptienne acquiert une certaine autonomie, en même temps que la nation s'émancipe en développant un esprit particulier. Al-Hamûlî, associé à la cour du khédive, voyage à plusieurs reprises vers Istanbul d'où il rapportera des innovations musicales qui seront intégrées à un vieux fonds arabe et local, tandis que le



pays s'ouvre largement aux influences musicales occidentales et aux nouveaux instruments. En résumé, "la musique a été affectée d'un changement dicté par les conditions sociales" (*ibid.*).

La capitale égyptienne de cette époque est une ville cosmopolite dans laquelle la présence massive d'étrangers, Européens et Turcs, contribue à la production d'une ambiance urbaine inédite. Déjà à la fin du XIX^e siècle, résident au Caire 5 000 Français. Aux alentours des années 1850, Flaubert constate la présence de nombreux "*cawadja françaou*¹" – étrangers français – au cours de son périple égyptien ; il décrit les manifestations culturelles locales telles les marches militaires au son des polkas dans le désert ou encore la prestation des musiciens maltais de la 'Azbakiyya² (1986).

Quelques décennies plus tard, à partir des années 1920, débute l'âge d'or de la chanson égyptienne. Elle acquiert une place centrale dans le monde arabe grâce à des interprètes de talent formés à la rigoureuse école savante qui proposent une nouvelle réforme musicale après celle de la Nahda³ en intégrant davantage les influences occidentales. La naissance de l'industrie du disque dès 1904 permet de diffuser largement ces productions inédites. Plus tard, elles seront portées par le cinéma, et les grands chanteurs et chanteuses seront également acteurs et actrices. Mais ce nouveau courant ne fait pas l'unanimité au moment de sa constitution, et des débats houleux secouent le milieu jusque tard dans le siècle. Ils opposent, à l'occasion du congrès du Caire en 1932, d'une part les partisans d'une évolution de la musique arabe – mouvement lancé notamment par les compositions de Zakariyya Ahmad et Sayed Darwich, dont la chanson composée en 1919, *Bilâdî, Bilâdî*, est devenue l'hymne national en 1979 (Racy, 1981), et propagé par les grandes voix de l'époque comme Mûnira al-Mahdiyya, Fathiya Ahmad ou encore Sâlih Abd al-Hayy – et, d'autre part, ceux qui trouvent ces innovations déplacées. Ces derniers opposent à l'envahissement de la musique égyptienne

1. Avec le respect de la graphie de Flaubert.

2. Depuis la moitié du XIX^e siècle, jardin public situé à la jonction de la ville moderne et de la "vieille ville" du Caire.

3. Il s'agit d'un mouvement de réforme marqué par "la foi en l'avenir et par une confiance profonde dans le progrès inéluctable des sociétés". Il est caractérisé par deux orientations : "la révision interne du phénomène islamique" et l'ouverture née du contact entre l'Orient et l'Occident qui entraîne un "élan vers le modernisme représenté par des modèles étrangers" (Tomiche, 1993).



par “la chansonnette vulgaire¹” les compositions plus anciennes de Muhammad ‘Uthman et d’Abdu al-Hamûlî notamment. Ainsi, ceux-là qui étaient au XIX^e siècle les réformateurs de la musique arabe sont devenus en une cinquantaine d’années les symboles de l’ancien (*al-qadîm*) et du patrimoine (*al-turath*) (Al-Shawan Castelo-Branco, 1992). Il est à ce propos symptomatique que l’on trouve dans le premier numéro de la revue de l’Institut royal de musique arabe, dont les positions sont traditionalistes, un article sur Al-Hamûlî, même si c’est à l’occasion du trente-cinquième anniversaire de sa mort (survenue en 1901). Pour les rédacteurs de la revue, “l’âge d’or” correspond à la période d’activité du grand musicien. Mais, déjà, ce discours est totalement dépassé par la puissance populaire d’une musique largement diffusée par les nouveaux médias, à l’instar de la radio pour laquelle on trouve de nombreuses publicités dans les revues de l’époque.

L’ÂGE D’OR DE LA CHANSON ARABE

On associe aisément dans le monde arabe comme en Occident la musique arabe au nom d’Oum Kalthoum. En Egypte, il ne se passe pas une journée sans qu’une radio cairote ne l’évoque et que l’on n’entende résonner l’un de ses chants échappé de l’épaisse gangue sonore du Caire. Originaire du Delta, la diva s’installa au Caire en 1924 (Lagrange, 1996) et suscita peu à peu l’unanimité autour de son art, réunissant autour du même *tarab* – extase musicale – des admirateurs de tous les milieux sociaux. Les Cairotes contemporains décrivent tour à tour sa musique comme authentique (*asîl*), patrimoniale (*turath*) ou encore classique (*klasîkî*) (Danielson, 1999). Certains commentateurs parlent également à son propos d’une musique “éduquée”, *mûsîqa muta’allîma*, qui procéderait malgré son aspect savant des qualités expressives des musiques non académiques, tout en les transcendant dans le raffinement. Avec Oum Kalthoum, le chanteur et compositeur Abdel Wahab joua un rôle fondamental dans cette évolution de la chanson arabe. S’il était de coutume d’opposer son réformisme au traditionalisme de la chanteuse, Frédéric Lagrange nous enjoint de considérer ces deux artistes comme “les deux faces

1. C’est la *taqtûqa* qui est visée dans cette citation, chanson qui dure le temps d’une face de disque de l’époque, soit de six à huit minutes.



d'une même médaille", partageant au milieu des années 1920 l'intuition que "l'héritage de l'école de la Nahda est insuffisant pour satisfaire la soif de nouveauté d'une nation en expansion" (1996; voir aussi Belleface, 1989). Abdel Wahab a ainsi régénéré les chants démodés hérités du XIX^e siècle tels que le *muwachah*, le *dawr* et la *qasîda*¹, en intégrant des instruments issus des orchestres occidentaux et en s'inspirant en partie des musiques européennes. Il a contribué de la sorte à la diffusion d'un art musical fortement axé sur sa composante vocale. Cette évolution s'inscrit dans le processus entamé au siècle précédent d'intensification des contacts avec les musiques occidentales et d'intégration d'instruments comme le violoncelle et la contrebasse dans les orchestres de chant noble, ou la trompette, le saxophone et l'accordéon dans les fanfares et les formations de variétés. Au terme de ce mouvement de vulgarisation raffinée de la musique savante de la Nahda, au début des années 1960, prend place la chanson de variété longue, au départ liée à la personnalité de l'"astre de l'Orient" (*kawkab al-charq*, surnom d'Oum Kalthoum), puis imitée par la plupart des grandes voix de l'époque (Lagrange, 1996).

Grâce au développement des médias et à la diffusion d'une importante production audiovisuelle (voir le chapitre "Les médias égyptiens et l'internationalisation des flux", p. 919), l'Égypte devient le centre du monde arabe à partir duquel essaient les nouveaux courants culturels. Cette domination va de pair avec une propension à assumer le *leadership* du nationalisme arabe. Ces aspirations se manifestent au travers de deux figures de l'identité arabe, culturelle et politique : Oum Kalthoum et Gamal Abdel Nasser.

Ainsi, l'usage politique et nationaliste de la chanson au service de la patrie et de la nation arabe à l'époque où Nasser est au pouvoir (1956-1970) et la façon dont, au cours du siècle, des interprètes ont contribué à l'exportation de la culture égyptienne musicale, mais aussi de sa poésie populaire et de son dialecte – des auteurs tels que Bayram al-Tûnsî, puis Salâh Jâhîn et Fu'ad Ahmad Nagem, parmi beaucoup d'autres, jouent un rôle important à cet égard – ont permis d'asseoir la "centralité de la musique égyptienne" (Vigreux, 1991).

1. Respectivement : "Poème strophique en arabe littéraire ou dialectal relevé, chanté sur une mélodie fixée restreinte à deux trois phrases [...]; poème en langue dialectale relevée, comprenant entre quatre et dix vers [...]" ; la *qasîda* enfin "finit par désigner au cours du XX^e siècle tout chant arabe classique" (Lagrange, 1996).



Les productions de l'époque représentent de nos jours l'un des canons de l'authenticité et un fonds patrimonial dont il devient difficile de s'émanciper et qui est désormais enseigné par les conservatoires et académies. La musique de la Nahda y reste présente au titre de "patrimoine ancien" selon des canons qui tranchent avec la façon dont les morceaux étaient joués jadis par les orchestres orientaux (*takht charqî*). Régulièrement des voix s'élèvent pour prôner un retour vers des formes plus authentiques – c'est-à-dire conformes à la tradition dont la transmission serait actuellement dévoyée par les méthodes d'apprentissage (Qassim Hassan, 2004).

Ce n'est pas la moindre des ironies que le chanteur décrié comme un "fossoyeur" de la grande chanson égyptienne, Chaaban Abdel Rehim, soit également celui qui déclare la regretter dans l'une de ses chansons :

Terminé, je vais arrêter le chant et vendre des œufs et du pain
à la sauvette

Car c'est fini, la chanson, de nos jours, est devenue sauvagement

Où sont passées ces bandes qui avant nourrissaient les pistes
sonores¹

Le chant de ce temps a été oublié, il est passé et a disparu

Même ceux dont la voix est exécration ont réussi à se faire
un nom

Le chant est devenu bruit²

Les vidéoclips qui rapportent tant et tant

Et la danse dans les films diffusés par les paraboles

Et la grande dame³ était une maîtresse

Aussi connue que 'Abla⁴, après laquelle l'art est mort

Et s'est corrompu en danse et jeu avec les *tabla*⁵

1. *Trikât* : de l'anglais *track*, piste.

2. *Tâkh we dîch* : "zim boum boum".

3. *Al-sît sûma* : diminutif affectueux d'Oum Kalthoum.

4. Personnage d'un célèbre récit arabe, *'Abla et 'Antar*.

5. *Tabla* : tambour en gobelet appelé *derbouka* au Maghreb.





Où est passé le temps des mélomanes, ô Almaz et Sayed et Badi'a¹

Le pont al-Gala s'appelait alors le pont Badia²
Il n'y avait pas de chant lent ni de chant rapide

Nous ne sommes ni indiens ni turcs et chaque jour je me plains

Soit le chant s'améliore, soit je le laisse et je retourne à mon fer à repasser³

[...]

J'aimerais que les chansons légères coulent et que l'on ne les entende plus

Ce sont de mauvaises habitudes qui sont apparues et nos bonnes traditions ont disparu

S'il y avait de jolies paroles et de belles actions, les temps seraient meilleurs⁴.



LES VARIÉTÉS CONTEMPORAINES ENTRE INTROVERSION ET EXTRAVERSION



CHANGEMENT DE GÉNÉRATION ET ÉMERGENCE DES MUSIQUES DE VARIÉTÉ

La comparaison de deux textes rédigés à une quinzaine d'années d'intervalle révèle l'ampleur des changements affectant les musiques produites en Égypte au cours des années 1970 et 1980. Si Ali Jihad Racy (1982) peut encore discerner un large domaine central de la musique au Caire constitué par les grandes chansons du xx^e siècle qui forment un répertoire qualifié d'artistique et de *tarab*⁵ et dont Oum Kalthoum et Abdel Wahab étaient les plus prestigieux serviteurs,

1. Almaz, chanteuse de l'époque hamoulienne à la fin du xix^e siècle, Sayed Darwich et Badi'a Masâbnî, contemporaine de cette dernière.

2. Pont du Caire qui a changé de nom après la révolution.

3. Chaaban était repasseur.

4. "Je vais arrêter de chanter" ("*habattal al-ghuna'*", album "*ansâ yâ 'umrû'*"), 2000; traduction Dara Mahmoud et Nicolas Puig.

5. L'émotion musicale et la musique qui la provoque.





Virginia Danielson (1996) constate l'éclosion d'une nouvelle génération qu'elle qualifie de "nouveaux rossignols du Nil".

Ce basculement des générations coïncide avec l'émergence de nouvelles musiques à partir des années 1970, elles-mêmes liées à deux éléments exogènes : la diffusion de nouvelles techniques dans la production musicale d'une part et la croissance naturelle et la vigueur de l'immigration intérieure qui dirige un flot très important de populations vers les villes d'autre part. En effet, au cours des années 1960, les zones rurales touchées par une démographie en très forte progression ne peuvent plus absorber les nouvelles générations, et l'urbanisation devient un phénomène national qui touche en premier lieu la capitale. Celle-ci absorbe, "entre 1960 et 1966, période d'intensité maximale du phénomène, près de 80 % du total des migrants égyptiens" et l'on "estimait alors que plus du tiers des habitants de la capitale étaient nés hors du Caire" (Raymond, 1993). (Voir les chapitres "Croissance et mutations démographiques au xx^e siècle", p. 41, et "Transformations du territoire, urbanisation et libéralisme autoritaire", p. 75.)



En parallèle, une série d'innovations se diffuse, entraînant des modifications profondes au sein des musiques non académiques. L'amplification, tout d'abord, permet d'établir un univers sonore électrifié qui tranche d'autant plus avec les sonorités acoustiques que des effets sont utilisés, notamment l'effet de réverbération qui donne une profondeur au son. De nouveaux instruments apparaissent, comme la basse électrique, la batterie ou encore l'orgue électrique (*urg*) dont Shéhérazade Qassim Hassan estime qu'il "fait des ravages" et à propos duquel elle pose la question d'un possible renversement dans l'avenir "en faveur d'un retour aux formes de représentations plus authentiques" (2004). Enfin, la diffusion massive des productions est rendue possible par le développement d'un nouveau support : les cassettes audio qui conduisent à une révolution des pratiques culturelles. Elles joueront ailleurs dans les pays du Sud un rôle important, permettant de s'affranchir des médias étroitement contrôlés par l'Etat et la promotion de nouvelles musiques (Manuel, 1993).



Au croisement de ces deux évolutions – urbanisation autour du vieux centre et en périphérie du Caire et innovations techniques –, une nouvelle musique se développe. Elle réforme le style *mawal* d'origine rurale qui se définit comme un chant improvisé en arabe dialectal, rythmé mais non mesuré, qu'accompagnent de façon



hétérophonique des instruments mélodiques. Dans son *Dictionnaire des expressions de la musique populaire égyptienne*, Muhammad Umran (2002) le définit comme “une forme de chant connu en Egypte qui a pour particularité de construire une relation stable entre l'ordre de la poésie (propre au *mawal*) et des techniques musicales utilisées dans le chant”.

Le *mawal* est amené par des chanteurs cairotes vers une nouvelle forme. Des chansons courtes à refrain remplacent les longues progressions poétiques, ce qui n'exclut pas l'insertion de passages improvisés qui s'insèrent dans les nouvelles ritournelles.

Ce mouvement musical fait son entrée dans les “musiques du monde” en tant que courant spécifique nommé *cha' bi* qui se distingue du *chaabi* algérien et marocain¹ (Bours, 2002; Lodge, 1994). Toutefois, le terme n'est pas usité comme nom commun dans la langue arabe égyptienne, comme on parle ailleurs du rock ou du jazz par exemple. La périphrase imprécise de *musîqâ cha'biyya* (musique populaire) est souvent employée. Ce courant pourrait figurer au rang des “jeunes musiques” définies comme une “expression particulière de la modernité [...] traduisant un souci de rendre compte d'un processus qui révèle un état non stabilisé, en mouvement, qui réinvente sans cesse son existence dans de multiples concordances” (Mallet, 2004).

RACINES DU MAWAL MODERNISÉ OU NÉO-MAWAL

Le principal initiateur de ce courant est le chanteur Ahmed Adawiya, ancien mécanicien. Ses chansons sont une émanation des vastes et denses quartiers cairotes et de leurs fêtes familiales de rue, notamment les mariages. La technique de chant emprunte à la fois au *mawal* rural et à la chanson arabe citadine. Les paroles des chansons sont ancrées dans le quotidien, parfois revêtues de connotations sexuelles ou métaphoriques comme dans la chanson *al-dunyâ zahma* (1972) qui, à travers le thème des encombrements du trafic dans la ville, exprime les difficultés de la vie. Les tempos rapides impliquent des formes de danse prisées par les jeunes générations et maintiennent l'auditoire dans une ambiance festive.

1. Au Maroc et en Algérie, le *chaabi* désigne, à partir des années 1940, un style de chanson dialectale et urbaine (Bours, 2002).

La modernisation du *mawal* commence avec des chanteurs comme Abdu al-Iskandarani (Abdou l'Alexandrin), "le pilier du *mawal* arabe" tel que le présente l'un de ses enregistrements. Il entame sa carrière dans les années 1960 et représente jusqu'à nos jours une référence majeure pour les membres de cette nouvelle vague, malgré sa disparition il y a une quinzaine d'années. De nouveaux instruments apparaissent dans les orchestres, comme la trompette ou l'accordéon utilisés régulièrement dans les fêtes de mariage au Caire et dans les villes côtières égyptiennes, telles que Port-Saïd ou Alexandrie (Umran, 2002). La composition des formations se rapproche ainsi de celle des orchestres de mariages urbains, et le *mawal*, en se modernisant, devient un style plus spécifiquement citadin. Des musiciens, comme le trompettiste Sami al-Babli, excellent à faire évoluer leur instrument vers un jeu mélodique basé sur les modes orientaux en insérant notamment les quarts de ton dans les gammes utilisées. On raconte que Sami al-Babli étonnait tant par son jeu feutré et ornementé qu'on substitua sa trompette à une autre lors d'une fête de mariage pour vérifier que son instrument n'était pas enchanté. Il produisit pourtant la même musique avec la nouvelle trompette ; il y avait bien là du génie, non de la magie¹ ! Ahmed Adawiya, quant à lui, suivit Anwar al-Askari dans ses différents engagements, afin de s'inspirer de l'art réputé de la modulation du grand chanteur de *mawal*.

Cet ancrage vécu et revendiqué dans le *mawal* permet de désigner comme néo-*mawal* cette forme spécifique de variété. Cela recoupe l'analyse du travail d'Ahmed Adawiya par Hassan Abu Sa'ud, l'un de ses principaux compositeurs, ancien président du syndicat des musiciens décédé en 2007, qui remarque à son propos qu'il a "modernisé le *mawal*²".

Les musiciens de néo-*mawal* s'inspirent ainsi des techniques musicales de leurs devanciers et partagent avec eux une semblable quête de la *saltana* qui désigne l'habileté du chanteur ou de l'instrumentiste à passer d'un mode musical à un autre. La *saltana* peut être définie comme "l'état de concentration, de maîtrise des intervalles et de domination du *maqâm* [le mode musical] que doivent atteindre les instrumentistes et le soliste pour communiquer le *tarab* au public"

1. Entretien avec l'accordéoniste Kamel Fouad, avril 2005.

2. Entretien avec l'auteur, avril 2005.

(Lagrange, 1996; voir aussi Frishkopf, 2002). Mais elle est également une sorte d'état de grâce du musicien ou du chanteur qui se trouve particulièrement inspiré dans ses improvisations. Cet état n'est pas sans rappeler celui du musicien de jazz qui transcende la grille d'accords d'un standard quelconque. Nombre de musiciens orientaux rattachent ce moment à l'ordre de l'expérience quasi mystique faisant intervenir l'âme arabe et la sensation (Racy, 2003).

Ahmed Adawiya, à sa façon, revendique sa compétence dans cette technique de chant en déclarant dans un entretien dans l'hebdomadaire égyptien *al-Ahram Weekly* (8-14 février 2001) :

“Je suis un *saltangi*. La *saltana* est ma chose. Je peux chanter, et alterner entre les différents modes : du *rast*, je peux glisser dans le *nahawand*, puis dans le *higaz*; je peux jouer avec le *sika* et me déplacer au *bayati*, au *saba*¹. C'est la *saltana*. Elle est toute dans le *maqam*. Cela, je l'ai réalisé après une vie dure et tempétueuse. J'ai vraiment vu la profondeur du puits quand j'ai commencé à partir du bas de l'échelle. Ahmed Adawiya a vraiment gratté les rochers de ses mains nues. C'est mon expérience de chant dans les *mawâlîd* [pluriel de *mûled* : fêtes de saint] et les tentes qui a fondé ma carrière entière. Mon propre talent, combiné avec une telle vie, m'a donné l'équivalent d'un doctorat en musique. Je n'ai jamais étudié la musique, excepté par les sentiments, l'écoute et une vie dure. Beaucoup de musiciens ont atteint des degrés supérieurs d'instruction dans la musique, mais ils n'ont pas la *saltana*; ils se tournent vers quelqu'un comme moi et recherchent mon expérience de *saltana*. Le *mawal* est mon jeu. Adawiya y excelle. Je chante tous les modes dans le *mawal*. C'est l'histoire. Je suis une histoire à moi seul.”

Le néo-*mawal*, croisement entre un style rural et des musiques citadines, constitue en partie un développement commercial de musiques jouées dans les mariages et les mouleds (*mawâlîd*). C'est dans ce monde festif qu'il trouve ses sources principales : les *nugûm chubbâk* (stars des guichets, ceux qui se vendent bien) ont fait leurs premières armes dans les fêtes cairottes. Ils se produisaient sous les

1. Il s'agit de différents *maqâm* ou modes musicaux.

grandes tentes disposées aux abords des tombeaux de saints ou sur les estrades des fêtes familiales dans les vieux quartiers cairotes. Ils sont liés à des lieux spécifiques dans lesquels ils se regroupent : les cafés d'artistes des avenues Mohamed-Ali au Caire et/ou Siyam à Mansoura (Puig, 2001 ; Ghunaym, 1998). Les chanteurs ont en commun un mode oral d'apprentissage des techniques musicales. Cette disposition non académique est un lointain prolongement d'une organisation qui, des *'awâlim* – les maîtresses de chant et de danse officiant naguère dans les gynécées avant de passer à l'estrade des cabarets¹ – jusqu'aux orchestres de mariage, insérait les musiciens dans les intimités urbaines, dans les tissus sociaux locaux. Les musiciens de cette "école" ont généralement peu étudié la musique d'un point de vue théorique. Les textes du néo-*mawal* sont une esthétisation des difficultés de la vie et touchent les préoccupations des classes laborieuses urbaines (ouvriers, artisans, journaliers du bâtiment, etc.). Ils ramassent en quelques formules aussi adroites que parfois démagogiques les ressentiments politiques du moment.

Ainsi, parallèlement à l'industrie de l'*Arabic show-biz*, largement diffusée par les médias, accompagnée d'une production importante de vidéoclips et soutenue par le développement de chaînes de télévision satellitaires, le néo-*mawal* déploie ses propres réseaux. Formellement proscrit des antennes², il se diffuse par l'intermédiaire d'un marché considérable de la cassette audio peu onéreuse. Ces productions musicales bénéficient de supports de diffusion non institutionnels et de différents relais sonores disséminés dans l'espace public : échoppes, stands de vente de cassettes, fêtes de rue, petits transports privés sillonnant la ville (*mikrôbîsât*, les minibus)³. Cela n'empêche pas les

1. Le nom désigne "une catégorie de chanteuses égyptiennes attestée par des sources des XVIII^e et XIX^e siècles et formant une sorte de corporation" (Rodinson, 1975). Il a donné en français le mot "almée" et désigne aujourd'hui en Egypte les danseuses de mariage et leurs musiciens (hommes) avec une nette connotation péjorative (voir Puig, 2001). Pour un public occidental, le "temps des almées" désigne la période des années 1920 et les chansons légères parfois un peu grivoises que chantaient devant des publics mixtes des artistes femmes. C'est ce patrimoine que l'Institut du monde arabe à Paris invitait à découvrir dans le cadre de la manifestation "Les étoiles du Nil" en 2004.

2. Les chansons sont interdites d'antennes nationales, mais pas les chanteurs qui y sont souvent interviewés. En revanche, ils peuvent se produire sur les chaînes satellitaires.

3. Aussi, ce type de transport peut-il être considéré comme un "média" qui contribue à la diffusion de la musique dans l'espace public de circulation. On a



principaux protagonistes d'être très médiatisés. Leur promotion participe de polémiques sur les productions culturelles et d'une curiosité parfois un peu méprisante pour les vedettes *cha' bi*. Focalisés sur la légitimité sociale des musiques populaires, les débats publics sont un reflet des tensions d'une société urbaine structurellement inégalitaire.

LES NOUVEAUX CIRCUITS COMMERCIAUX

A côté du *néo-mawal*, un second courant musical s'autonomise depuis les années 1980. Les variétés sentimentales parfois qualifiées de "romances" (*rûmâns*) ou de *gîl music* – l'expression allie l'arabe et l'anglais : "musique de génération" – sont présentées comme des "chansons de jeunes" (*aghânî chabâbiyya*) sur les ondes des radios égyptiennes et ont pour incontestable chef de file encore aujourd'hui le chanteur Amr Diab, l'une des principales vedettes du plus grand producteur et diffuseur de chansons arabes, Rotana.

Ces chansons sont destinées à séduire un large public dans le monde arabe et ne prennent donc pas souvent le risque de l'originalité, ni dans les paroles, ni dans les musiques. Les compositeurs mêlent sur des rythmiques orientales des mélodies légères puisant dans des inspirations diverses : modes orientaux simplifiés, espagnols, pentatoniques, influences nubiennes (c'est, par exemple, le cas de Mohamed Mounir, né à Assouan, dans son album *fî 'achq al-banât*, 2000).

Si la frontière entre variétés sentimentales et variétés "populaires" est parfois floue, les marchés, les modes de promotion et de commercialisation sont très différents et témoignent de moyens considérablement inégaux. Les marchés sont segmentés et de tailles variées. C'est donc un enjeu économique important pour un chanteur de *néo-mawal* d'accéder au marché panarabe de la variété sentimentale. Chaaban Abdel Rehim, vedette actuelle de ce courant, s'est récemment vu offrir 300 000 livres égyptiennes par un producteur pour rejoindre sa maison de disques et se lancer dans un style plus conventionnel¹.

d'ailleurs parlé à propos du *néo-mawal* de "musique de microbus". Sa diffusion se fait donc davantage par les espaces publics de circulation que par cette portion des espaces publics de communication constituée par les médias officiels.

1. "The Money Mawaal", *al-Ahram Weekly*, 8-14 février 2001, n° 520.



A l'échelle du monde arabe, le marché de la chanson arabe de variété s'est totalement restructuré et est contrôlé désormais par la multinationale Rotana créée en 1987 par le prince saoudien Al-Walid ben Talal, qui est à l'origine de la majorité de la production et de la diffusion. Elle est à même d'assurer la promotion de ses artistes par l'intermédiaire de ses chaînes de télévision, dont quatre musicales (et deux consacrées au cinéma) – et notamment de “Rotana clip”, qui présenterait “le meilleur des vidéoclips arabes” (site internet de la compagnie en 2008). Le mouvement de concentration des activités liées à la musique est très avancé et intègre toutes les phases de production, de diffusion et de valorisation (artistes sous contrat exclusif, compositeurs “maison”, studio, fabrication de clips vidéo et diffusions sur les chaînes de la multinationale, etc.).

Pour une part, les chants religieux sont également concernés par cette évolution du marché. En effet, la marchandisation de produits “islamiquement corrects”¹ a pris un tour un peu plus professionnel avec la fabrication et la diffusion de musiques et de clips mettant en scène de jeunes héros à la barbe discrète, inscrits dans une modernité bourgeoise, qui répandent le bien et les bonnes actions autour d'eux. Sami Yusuf, Anglais d'origine azérie, incarne bien à l'heure actuelle ce versant moral de la production musicale grand public de chants religieux modernisés. De même les orchestres précédemment inscrits dans la militance islamique se spécialisent désormais dans l'animation des mariages au sein de la bourgeoisie pieuse urbaine (Haenni et Tammam, 2004).

C'est désormais à l'échelle du monde arabophone que l'écrasante majorité des productions musicales est produite et commercialisée. Ces nouvelles logiques de marché se sont finalement mises en place au détriment de l'Égypte qui n'est plus la centralité musicale. Les polarités musicales se sont déplacées vers l'Orient et les pays du Golfe qui offrent les financements nécessaires ; les Libanais forment

1. Laquelle accompagne la prolifération des débats publics sur les métiers de la scène, débats qui condamnent explicitement la danse professionnelle devant un public masculin (Nieuwkerk, 1995), mais sont bien plus ambigus en ce qui concerne la musique. D'une façon générale, la diffusion dans la sphère publique de normes morales restrictives en matière de musique et surtout de danse se fait sentir avec beaucoup de vigueur dans la société égyptienne et chacun adopte des positions plus conservatrices vis-à-vis surtout des artistes populaires. Au début des années 1970, la perception de la marginalisation du métier était davantage liée à son aspect archaïque qu'à une norme morale à référent religieux.

une main-d'œuvre surreprésentée dans ces nouvelles industries qui donnent désormais le "la" de la production culturelle du monde arabe. L'Égypte, pays le plus peuplé de la région, a cédé à l'Arabie saoudite, entre 2003 et 2004, le premier rang dans le monde arabe des ventes d'unités musicales évaluées pour l'un à 6,1 et pour l'autre à 6,6 millions de dollars en 2004 (8,4 et 7 millions en 2003) (Stephan-Hashem et Rezk, 2006).

Enfin, il faut noter que depuis quelques années, au Caire et à Alexandrie essentiellement, des lieux se développent avec l'ambition d'accueillir toutes les musiques reléguées à la marge des circuits de diffusion, qu'ils soient commerciaux ou étatiques. Ils accueillent à la fois les musiques les plus contemporaines qui ont conquis un petit public d'Occidentaux et d'Égyptiens sensibles à des courants musicaux nés en d'autres lieux et plus ou moins "orientalisés" (jazz, orient-jazz, rock, reggae, rap, musique électronique) et des traditions locales (re)découvertes comme les chants du Delta¹, la musique sacrée du Saïd ou encore les musiques bédouines. La création de telles salles – à l'instar de Makan (Centre égyptien pour la culture et l'art), Sakyet el-Sawy, el-Mastaba Center for Egyptian Folk Music au Caire ou encore al-Garage à Alexandrie – est le fait d'entrepreneurs culturels privés, parfois proches des milieux officiels au sein desquels ils ont pu travailler, qui tentent de palier les zones d'ombre de la conservation et de la diffusion musicale étatique et commerciale.

Ces mouvements dans le monde de la musique montrent l'importance de la construction des frontières en séparant les différents courants. Une lecture des processus d'étiquetage et de catégorisation, dont les enjeux dépassent la simple production musicale, se révèle particulièrement heuristique.

1. Ainsi des chants de la région de Port-Saïd, que met en scène l'orchestre Tamboura créé par Zakariya Ibrahim, ou des récits en musique de la *sirat Banî Hilâl*, dont Dwight Reynolds constatait à la fin des années 1980 qu'ils "constituaient une forme d'art respectée transmise par des performeurs non respectés" (1989).



LES MUSIQUES ENTRE INSTITUTIONNALISATION ET AUTONOMIE : LES ENJEUX DES CATÉGORISATIONS

VALORISATION DES ARTS POPULAIRES

L'imprécision et l'ambiguïté de la notion de "populaire" pour décrire des musiques oblitérent considérablement la pertinence du terme (voir Middleton, 1990). De plus, le sens diffère selon les contextes culturels et linguistiques, comme le précise Julien Mallet (2004) : *popular*, dans son acception anglo-américaine, inclut les musiques de variété, tandis qu'en français le mot "est plutôt appliqué aux musiques traditionnelles non savantes que les Anglo-Américains dénomment *Folk Music*".

Au départ, le sens de *cha'bi* en arabe égyptien se rapproche de celui de son équivalent en français. L'expression "chansons populaires" (*aghânî cha'biyya*) entre dans le parler égyptien sous l'influence des ethnomusicologues occidentaux réunis au Caire à l'occasion du congrès de musique arabe en 1932 (Lagrange, 1996). Elle se substitue partiellement au terme *baladî* qui signifie "du pays" et que l'on peut traduire par "local". *Baladî* implique un caractère authentique non altéré par l'influence occidentale et peut inclure une connotation rurale. Dans Le Caire contemporain, avec celui de "populaire", l'adjectif *baladî* s'entend parfois pour désigner le néo-*marwal* en opposition à des musiques formatées pour le marché international comme la variété sentimentale. On entend parler par exemple de *hâga baladiyya*, une chose locale, sous-entendu une musique d'ici, "de chez nous".

Les instances officielles, comme l'Agence générale des palais de la culture dépendant du ministère de la Culture, emploient l'expression "musique arabe" pour désigner, comme c'est l'usage généralisé au Machrek, les pièces savantes et intermédiaires. Celles-ci sont des morceaux du "répertoire égyptien et syrien de la fin du XIX^e au début du XX^e, représentatif de l'ancienne école traditionnelle, mais aussi des compositions qui incluent la variété, les musiques de films, le théâtre musical, et la chanson [...]", soit "ce que les modernistes ont créé tout au long du siècle en cherchant à adapter, ajuster et appliquer des emprunts occidentaux"; la notion s'est ensuite élargie à d'autres répertoires arabes (Qasim Hassan, 2004). Les traditions musicales locales sont regroupées par ces mêmes institutions sous la périphrase



funûn cha'biyya, arts populaires. Le domaine des “arts et traditions populaires” est également désigné par un synonyme, folklore, qui est passé à l'arabe (*fûlklûr*). La musique folklorique, ou les arts populaires donc, s'accompagne le plus souvent de danses en costumes. Il s'agit ainsi d'un ensemble se rapportant à une histoire locale telle qu'elle est définie de façon officielle. Dans l'introduction de son dictionnaire, Muhammad Umran émet le vœu que son ouvrage soit utile “aux chercheurs dans le domaine de la musique populaire égyptienne en particulier et aux chercheurs dans les différentes ramifications du folklore en général” (2002). Ces traditions sont sélectionnées, conservées et présentées par des troupes institutionnelles établies dans chacun des gouvernorats égyptiens, ce qui correspond à un processus connu de réinvention de la tradition auquel se greffent les problèmes de rivalités entre musiciens. Selon la chanteuse Dunia Massoud, fondatrice d'un orchestre interprétant une sélection de chants qu'elle a collectés durant plusieurs années passées à sillonner les provinces égyptiennes, “toutes les scènes du ministère de la Culture sont contrôlées par la *mafia* des troupes qui ne permettent à personne de partager une part de leur gâteau; pour parvenir aux scènes contrôlées par l'Etat, vous avez besoin de connexions¹”. On perçoit le degré de fermeture de cette scène des “arts populaires” et son repli dans des logiques institutionnelles.

Pour les autres musiciens, il ne reste plus qu'à survivre localement grâce aux mariages et aux mouleds (*mawâlîd*) et éventuellement à bénéficier d'une opportunité d'exportation vers le marché occidental par un positionnement judicieux. C'est par exemple le cas de la troupe des Musiciens du Nil qui se présentent comme des artistes authentiques et folkloriques. Tandis qu'ils “utilisent les technologies les plus actuelles d'enregistrement et de promotion, ils ont suscité un fort engouement en Europe en tant que composante du marché des musiques du monde sous le nom Les Musiciens du Nil. Ils tirent une part de ce succès de leur présentation comme authentiques gitans d'Égypte, identité qu'ils agréent uniquement à destination du marché européen (Zirbel, 2000).

Ces désignations impliquent de façon implicite un jugement de valeur porté sur les productions culturelles désignées. Ce versant du populaire renvoie au génie anonyme du peuple égyptien inscrit dans

1. *Al-Ahram Weekly*, 30 décembre 2004-5 janvier 2005, n° 723.



l'histoire longue. Il est digne d'une attention académique comme, entre autres, celle du département des études anthropologiques de l'université de Mansoura, organisateur en 2002 d'un colloque portant sur l'identité et l'avenir de la culture populaire arabe. C'est également la vision du syndicat des musiciens, dont le président différencie la musique populaire, conçue comme rurale et folklorisée, des musiques de mariage contemporaines exécutées par les descendants des *'awâlim*.

On peut repérer chez les musiciens non académiques du Caire une conception partagée de la culture populaire égyptienne. Celle-ci est considérée comme une production culturelle ancrée dans le rural et comprend ainsi le folklore *sa'îdî* (de Haute-Egypte) qui se distingue par sa richesse expressive, la complexité du langage musical et l'improvisation des paroles selon des codes déterminés. Ce versant de la musique en Egypte comprend le *mawal*. L'art du *mawal*, art populaire et rural principalement, se distingue de celui des ténors et des divas de la variété savante. L'aspect non académique de la musique populaire est mis en avant pour expliquer une forme particulière de création, comme si, dans ce contexte, une sorte de nudité intellectuelle permettait la libération d'une forme spécifique d'expressivité.

Le *mawal* est ainsi également valorisé par une politique culturelle nationale qui soutient des traditions musicales supposées mieux témoigner de l'authenticité égyptienne que les musiques urbaines contemporaines qui en sont issues, considérées, elles, comme des "exercices de mauvais goût" chantés par des "ringards incultes" et illettrés. Cette version officielle de la culture musicale se décline selon deux axes. D'une part, elle valorise des musiques perçues comme traditionnelles et supposées refléter la richesse culturelle ancrée dans les terroirs égyptiens. La légitimité provient alors de "l'exposition" des musiques dans des lieux institutionnels, la plupart du temps gérés par les services du ministère de la Culture. De nombreuses musiques, dépendant uniquement de leurs propres réseaux pour se développer, sont susceptibles d'évoluer ainsi d'un mode de fonctionnement autonome – elles naissent et se développent indépendamment des institutions culturelles – vers un statut de culture officielle; elles sont alors médiatisées par les institutions du ministère de la Culture, dans un processus d'intégration au corpus du folklore égyptien. Ainsi des traditions soufies, des chants et danses des derviches tourneurs, certains



hymnes islamiques (*inchâd dîmî*) ou des poésies improvisées des campagnes sont déplacés de leurs contextes (rituels, scènes de travaux collectifs, fêtes populaires) vers de nouveaux lieux où ils sont donnés à entendre et à voir indépendamment de leurs éventuelles fonctions sociales. Ces lieux institutionnels (palais de la culture, salles de concert, ambassades égyptiennes à l'étranger, centres culturels, etc.) contribuent à conférer une légitimité culturelle à ces musiques. D'autre part, cette valorisation correspond également à la volonté d'inscrire les productions locales dans le marché des "cultures du monde". Elle s'insère dans un contexte de mondialisation et dans un cadre national dans lequel la modernité du pays est représentée par la musique savante égyptienne et arabe et son authenticité mise en avant par "l'exhumation" de formes musicales "traditionnelles", parfois totalement dévalorisées localement. Tel est le destin surprenant du *zâr*, rituel d'adorcisme¹ réservé aux femmes qui emprunte une forme musicale spécifique. Alors que ce type de pratique – et les musiques qui l'accompagnent – est largement marginalisé dans la société égyptienne, la musique du *zâr* à travers un orchestre spécialisé nommé *mazaher* est en train de franchir le pas de l'institutionnalisation culturelle et de la sauvegarde depuis qu'il est représenté sur la scène du centre Makan au Caire. L'engouement dont fait montre un certain public, notamment constitué d'Européens, en découvrant ces chants et danses permet désormais à l'orchestre de se produire à l'étranger, en France et au Liban par exemple. Mais au-delà de ces petits succès dont l'avenir est incertain, c'est le directeur du conservatoire du Caire lui-même qui assure que son sauvetage définitif dépend de l'État qui "doit considérer le *zâr* comme un héritage culturel et non pas religieux, ce que personne ne contestera"².

Si l'intérêt officiel pour la préservation de ce qui est pensé comme une part des racines populaires de l'Égypte se porte sur des musiques non académiques, les musiques urbaines contemporaines n'entrent pas, pour l'instant, dans les projets des institutions nationales.

1. L'adorcisme se distingue de l'exorcisme en ce qu'il constitue une tentative de pactiser avec le génie possesseur dont la présence peut être ressentie de façon positive par le (ou la) possédé(e), sans qu'il soit d'emblée envisagé de le chasser.

2. Voir "Une musique traditionnelle aux vertus spirituelles : le « zâr », des racines populaires aux cercles branchés du Caire" [en ligne : http://www.saramusik.org/breve.php?id_breve=206]. (Voir aussi le chapitre "Pratique et vécus d'un islam populaire égyptien", p. 867.)

*ILLÉGITIMITÉ DES MUSIQUES DE VARIÉTÉ*

La typification des musiques égyptiennes est donc élaborée selon deux procédés opposés mais non imperméables : la “folklorisation” d’une part et la stigmatisation d’autre part, qui renvoient aux deux connotations de l’adjectif “populaire”.

La qualification du néo-*mawal* comme “musique populaire” contient implicitement un jugement de valeur, non seulement sur la musique elle-même, mais également sur les publics qu’elle vise principalement : les habitants des quartiers à forte densité, peuplés d’ouvriers, d’artisans, de petits fonctionnaires, d’employés – principalement les représentants des classes laborieuses et des petites classes moyennes. Il s’agit d’un marquage social d’une catégorie de la population citadine par le prisme de la dévalorisation d’une expression artistique à laquelle elle est assimilée. Les chanteurs de néo-*mawal* sont d’ailleurs explicitement liés à la classe laborieuse, puisque la plupart exerçaient une profession artisanale avant de rencontrer le succès sur les estrades des mariages et dans les échoppes de cassettes audio.

Identifié comme une musique dégradée et moralement douteuse, le néo-*mawal* fait l’objet de nombreuses critiques de la part de journalistes et d’intellectuels et demeure encore aujourd’hui interdit d’antenne dans les médias audiovisuels nationaux, ce qui ne remet pas en cause l’importance de son succès populaire depuis son apparition. Ce type de condamnation est récurrent, et si on laisse de côté la chanson de variété sentimentale contemporaine, considérée comme une chanson de jeunes relativement inoffensive et insérée dans un marché international, on peut repérer une ligne de fracture qui traverse la musique égyptienne au cours du siècle.

D’un côté, se trouvent ceux qui se produisent dans des cadres populaires. Dans les années 1930, ce sont les almées (ou néo-almées, *awâlim*) ; elles sont une nouvelle génération proposant un répertoire de chansons courtes, formatées pour l’enregistrement et issues des estrades des fêtes de mariage. Ces chants sont appelés *taqtûqa* et, en leur temps, ces pièces musicales “légères” furent l’objet de critiques quant à leur contenu moral. Partageant le sort des almées, les *alâtiyât*, instrumentistes, pâtissent de la même condamnation morale de la part de la bourgeoisie cairote. Cette stigmatisation se manifeste avec force lors du congrès du Caire sur la musique arabe tenu en 1932. A ce moment, s’exprime un différend marqué entre les membres de



l'Institut de musique arabe fondé en 1923, aux visées modernistes et réformatrices, et les instrumentistes accusés d'ignorance et de pratiques musicales archaïques fondées sur l'oralité conduisant à l'anarchie. Ces derniers sont membres du syndicat des musiciens fondé en 1920. Philippe Vigneux (1991) propose de schématiser cette ligne de fracture par une série d'oppositions : syndicat *versus* institut; gens du commun *versus* beys et pachas; professionnels *versus* amateurs¹; "*alâtiyât*" *versus* "*musiqiyyin*" (musiciens avec une connotation moderniste); lieux de perdution *versus* espace de moralité; attachement au legs oriental (persan, puis ottoman) *versus* "musique arabe" (connotation moderniste et réformiste).

Jean-François Belleface (1989) note qu'au début du xx^e siècle le débat entre la musique élevée et le vulgaire dans la presse égyptienne fut fixé par deux ouvrages, *Le Guide des plaisirs du beau sexe* d'al-Bûlâqî et *Chanteur égyptien* de Kamil al-Hula'î, qui dénoncent l'immoralité de l'art vulgaire de la *taqtûqa* opposée à la "rigueur techniciste" des compositions dignes d'intérêt.

Une nouvelle phase du cycle récent des musiques populaires urbaines est repérable dans les années 1970 avec la critique du *néomawal*. Dès lors, comme le signale Walter Ambrust (2001), Ahmed Adawiya, initiateur de ce style au cours des années 1970, est régulièrement désigné par les médias comme "désespérément vulgaire" alors qu'il n'est pas loin d'être considéré comme patrimoine national par certains à l'heure actuelle.

Enfin, dernier temps de ce cycle, le succès de Chaaban Abdel Rehim depuis l'année 2000² suscite l'incrédulité et le mépris de

1. Cela renvoie à la confrontation entre le régime vocationnel de la pratique artistique, qui implique de gagner sa vie pour pouvoir créer, et le régime professionnel, où il faut créer pour gagner sa vie (Heinich, 2005). Dans le contexte égyptien, et jusqu'à nos jours, il est plus prestigieux de vivre pour l'art que de vivre de l'art.

2. Considéré par certains comme le premier chanteur "politique" égyptien, il peut paraître comme un chroniqueur de la vie contemporaine, évoquant au fil de chansons toujours construites sur le même calque rythmique et mélodique les derniers faits politiques, la figure du jeune citadin désœuvré, les catastrophes récentes de l'actualité internationale. Il exprime ainsi le ressentiment envers Israël ("Je hais Israël"), la suspicion envers les Etats-Unis ("Ce n'était qu'une tour, et je jure par Dieu que ce sont eux qui l'ont démolie") et l'Occident (à propos des caricatures du prophète Mahomet : "L'islam c'est l'amour... pas le terrorisme...") et certaines aspirations de la jeunesse ("Je me trouve une jolie fille et la demande en mariage"). S'il reflète – et produit dans une certaine mesure – des opinions

nombreux commentateurs dans la presse. Ainsi, une journaliste décrit assez abruptement les chanteurs de néo-*mawal* dans un article intitulé “Le triomphe des ringards” : “Chemises ouvertes, chaînes en or qui brillent et cheveux gominés, ils font depuis des lustres guincher les jeunes mariés. Mais aujourd’hui, Amr Diab [grande vedette de la variété sentimentale], prends garde! Les chanteurs populaires ont atteint le sommet des hit-parades¹!” En 2001, les invitations fréquentes de Chaaban sur les plateaux de télévision égyptiens ont provoqué une vive réaction parmi les intellectuels et hommes politiques qui, lors d’une réunion tenue au Comité des médias du Parlement, ont unanimement condamné cette couverture excessive par les médias et la mauvaise influence de la vedette sur la jeunesse égyptienne. Car, si Naguib Surur, chargé de superviser la censure dans les médias, affirme que les chansons de Chaaban sont bannies de la télévision et de la radio “pour préserver le bon goût et l’art véritable”, il avoue également ne disposer d’aucune autorité pour interdire sa simple présence dans les émissions².

Un autre élément nourrissant la stigmatisation du style *cha’bî* est son éloignement de l’idéal moderniste officiel. Une affiche parrainée par le ministère de la Culture et intitulée “Cent ans de lumière” (*A hundred years of enlightenment*) présente la caricature de vingt-trois intellectuels et artistes égyptiens plus quelques représentants politiques du peuple : “Ils étaient les icônes, approuvées par l’Etat, d’une authentique modernité égyptienne, la courte liste des héros culturels avec lesquels n’importe quel Egyptien étant passé par le système scolaire devrait être familier” (Ambrust, 2001). Dans ce projet fondé sur la promotion d’un progrès rationnel, les messages et les qualifications du néo-*mawal* apparaissent trop distants de cette “vision d’une évolution moderniste continue” (*ibid.*).

Pour Walter Ambrust, il existerait dans l’Egypte contemporaine quatre idéaux culturels types : une culture néoclassique noble (*neo-classicist high culture*) fortement valorisée ; une culture étrangère inauthentique ; une culture populaire valorisée avec des notions à connotation positive comprenant la notion d’*ibn al-balad*, fils du pays

partagées principalement par les milieux populaires, ce chanteur vieillissant encourt la réprobation des tenants d’une culture moins “rustique”.

1. *Al-Ahram hebdo*, 24-30 janvier 2001.

2. Cité par Muhammad Mursi, “Chaaban rules the airwaves”, *Cairo Times*, 6-12 décembre 2001.

(Égyptien authentique), les traditions populaires “folklorisables”, les poètes écrivant en dialecte comme Bayram al-Tûnsî ou Sâlah Jâhîn, les valeurs des quartiers populaires (dans le sens de “quartiers traditionnels” réputés pour la densité de la vie communautaire et la solidarité des habitants) ; enfin, une sous-culture dévalorisée et arriérée (*backward low culture*). Celle-ci intègre l’islam populaire, les superstitions, l’analphabétisme et émanerait des quartiers populaires (au sens de quartiers pauvres peuplés d’habitants peu éduqués).

L’existence de strates culturelles n’interdit pas toutefois les passages entre elles. Ainsi, le *zâr* que nous évoquions plus haut appartient très nettement à cette strate de la sous-culture dévalorisée ; il est susceptible, à la faveur d’une redécouverte par de nouveaux publics, d’être diffusé dans de nouveaux espaces et d’être amené à faire l’apprentissage de la scène.

Les quartiers populaires sont à la fois un élément culturel valorisé et un signe d’identification d’une culture “dégénérée”. Cela met en relief l’ambiguïté du terme qui les qualifie. Ils peuvent ainsi être parés de vertus positives, comme dans l’œuvre de l’écrivain récemment disparu Naguib Mahfouz, prix Nobel de littérature, qui dépeint les quartiers historiques cairotes comme des lieux d’une vie sociale intense, répondant à une sorte d’idéalisation de la *hâra* (rue ou ruelle de la vieille ville) : lieu de la vie communautaire (voir le chapitre “Comment peut-on être urbain ? Villes et vies urbaines”, p. 145). Chaaban Abdel Rehim en chantant qu’il vient d’un quartier populaire suggère les valeurs positives qui circulent dans ces espaces : la solidarité, le courage, la résistance aux maux de la vie. (Voir le chapitre “Le cinéma égyptien et la question des classes sociales”, p. 995.) Il insistait dans ce sens lors d’une émission de télévision sur l’antenne de Nile Sat en 2006, en présentant sa musique comme “*cha’bî, cha’bî*”. Ce “populaire” est aussi celui de la simplicité nécessaire pour être compris de tous¹. Il renvoie aux petites gens et à leurs qualités. Ce sont ainsi les valeurs réputées dans le monde du travail manuel (ouvriers ou artisans) et chez les petits employés, fonctionnaires... qui vivent en général dans ces quartiers. Les vertus de résistance et d’effort sont ainsi mises en avant, de même que la solidité et la force du travailleur. En revanche, la notion

1. Le chanteur est d’ailleurs suffisamment “populaire” pour avoir été choisi par une chaîne de restauration rapide internationale pour faire la publicité de son nouveau sandwich à la mode égyptienne.



de “quartier populaire” peut aussi véhiculer des images négatives évoquant divers trafics, l’ignorance, les maux sociaux, etc. Il est logique que cette ambivalence attachée à la catégorie “populaire” se retrouve dans le domaine musical et qu’une analyse des musiques de l’Égypte contemporaine conduise ainsi à saisir quelques-unes des logiques de différenciation au sein de la société urbaine égyptienne.

CONCLUSION

Dans la première moitié du xx^e siècle, une génération de compositeurs et d’arrangeurs égyptiens avait ancré la chanson arabe dans une cadence plus moderniste d’une façon suffisamment volontaire et accentuée pour déclencher la colère des tenants de la “tradition”, elle-même fixée, nous l’avons vu, dans la seconde moitié du siècle précédent.

Durant toutes ces années, Le Caire fut le passage obligé de générations d’artistes arabes, il représentait un centre culturel à l’échelle du monde arabe, et ce rôle accompagnait celui de capitale politique et de puissance régionale. Sans doute était-il également à la pointe de la modernité, que ce soit dans l’intégration de nouvelles technologies (78-tours, films, nouveaux instruments de musiques) ou de nouveaux rythmes et mélodies à la mode en Europe et aux États-Unis. De nos jours, et malgré un indéniable dynamisme du monde de la musique, l’Égypte n’a plus qu’une place parmi les autres, et ses artistes sont concurrencés par des chanteurs et des musiciens du Proche-Orient, notamment libanais qui, en dépit de la petitesse de leur marché intérieur, de la guerre civile et de l’instabilité du pays en général, sont à présent les acteurs principaux de la production musicale et des nouvelles télévisions (Cestor, 2010). De façon symptomatique, du Yémen au Maroc, les chanteuses les plus en vue dans le monde arabe, Nancy Agram et Haïfa Wabhé, sont libanaises. Si l’Égypte demeure un point important, notamment de production de films et de feuilletons, le centre de gravité de la culture arabe se déplace vers les pays du Golfe et le Liban, où l’on trouvera des personnels bien formés, disposant de moyens importants et probablement plus enclins à importer et à adapter des succès issus d’Occident, à l’instar des émissions sur le modèle *Superstar* dont des avatars orientaux sont actuellement produits et diffusés par deux chaînes satellitaires du pays du Cèdre : LBC et Mustaqbal.



Aujourd'hui, l'univers des ténors et des divas, celui des grandes voix arabes, touche à sa fin. L'ont remplacé le *show-biz*, les vidéoclips et une musique de variété renouvelée aux mélodies souvent inspirées d'un sentiment romantique exacerbé et intégrant plus massivement des influences occidentales. La variété arabe issue de la Nahda est confinée aux festivals et aux lieux de culture officielle comme l'Opéra du Caire où les grands orchestres orientaux reprennent régulièrement les chansons popularisées notamment par Oum Kalthoum. Aux côtés d'interprètes combinant versions édulcorées du patrimoine arabe et références occidentales, se développe une musique festive (de *farah*) qui séduit des centaines de milliers d'auditeurs avec des textes prosaïques puisant à la source de la gouaille de la rue cairote.

Ces chanteurs, comme Ahmed Adawiya et plus récemment Chaaban Abdel Rehim (plus social que sensuel à la différence du premier), qui connaissent en ce nouveau millénaire une audience importante, parviennent à vendre des centaines de milliers de cassettes sans bénéficier pourtant d'une forte couverture médiatique. Proposant une musique rudimentaire aux rythmes nerveux et aux textes axés sur les difficultés de la vie quotidienne ou sur des spéculations politiques à caractère démagogique, ils tranchent avec la variété sentimentale contemporaine. Peu à peu, ils participent à la construction d'une nouvelle mythologie du métier, celle de la réussite financière, avec des centaines de milliers de cassettes vendues, un enrichissement facile et un succès soudain. Combien de jeunes chanteurs exercent en ce moment leur talent autour des cafés défraîchis de l'avenue Mohamed-Ali, se produisant parfois gratuitement dans les mariages pour se faire un nom ?

Enfin, l'époque se prête à la diversité et aux multiples expérimentations et (re)découvertes non dénuées d'invention (musique nubienne, traditions du Delta et du Saïd, musique électronique, rap, etc.). En cela réside certainement la signature contemporaine du courant musical, un éclatement relatif d'un champ artistique qui demeure toutefois encore largement dominé par les variétés sentimentales et populaires, accompagné d'un effacement de la centralité culturelle de l'Égypte. Ainsi, les grandes traditions musicales de la rue cairote continuent de résonner, mais c'est désormais d'outre-tombe que nous parviennent les voix de leurs interprètes inspirés.

NICOLAS PUIG



POUR EN SAVOIR PLUS

- BELLEFACE Jean-François, 1989 : "Turath, classicisme et variétés : les avatars de l'orchestre oriental au Caire au début du xx^e siècle", *Bulletin d'études orientales*, t. XXXIX-XI : années 1987-1988, Damas, p. 39-65.
- LAGRANGE Frédéric, 1996 : *Musiques d'Égypte*, Cité de la musique/Actes Sud, Paris/Arles, coll. "Musiques du monde".
- PUIG Nicolas, 2004 : "Variétés urbaines, perceptions des lieux et positionnements culturels dans la société cairote", in Arnaud J.-L. (dir.), *Les Manifestations de l'urbain dans le monde arabe*, Maisonneuve et Larose, Paris, p. 195-220.
- VIGREUX Philippe, 1991 : "Centralité de la musique égyptienne", *Égypte/Monde arabe*, première série, n° 7, p. 55-101 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1157.html>].

BIBLIOGRAPHIE

- AL-SHAWAN CASTELO-BRANCO, Salwa, 1992 : "Mutations dans la musique égyptienne. Une question majeure au congrès de la musique arabe", in CEDEJ (dir.), *Musique arabe. Le congrès du Caire de 1992*, CEDEJ, Le Caire, p. 41-49.
- AMBRUST Walter, 2001 : *Mass Culture and Modernism in Egypt*, Cambridge University Press, Cambridge.
- BELLEFACE Jean-François, 1989 : "Turath, classicisme et variétés : les avatars de l'orchestre oriental au Caire au début du xx^e siècle", *Bulletin d'études orientales*, t. XXXIX-XI : années 1987-1988, Damas, p. 39-65.
- BOURS Etienne, 2002 : *Dictionnaire thématique des musiques du monde*, Fayard, Paris.
- CESTOR Elisabeth, 2010 : "Music and media in Lebanon", in Frishkopf M. (dir.), *Music and Media in the Arab World*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- DANIELSON Virginia, 1996 : "New nightingales of the Nile : popular music in Egypt since the 1970s", *Popular Music*, vol. 15, n° 3, p. 299-312.
- DANIELSON Virginia, 1999 : *The Voice of Egypt, Umm Kulthûm, Arabic Song and Egyptian Society in the Twentieth Century*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- DURING Jean, 1994 : *Quelque chose se passe. Le sens de la tradition dans l'Orient musical*, Verdier, Lagrasse.
- FLAUBERT Gustave, 1986 : *Voyage en Égypte, octobre 1849-juillet 1850*, Edition Entente, Paris, coll. "Impressions de voyage".
- FRISHKOPF Michael, 2002 : "Some meanings of the Spanish tinge in contemporary Egyptian music", in Plastino G. (dir.), *Mediterranean*



- Mosaic*, Routledge Publishing, Londres [en ligne : <http://www.arts.ualberta.ca/~michaelf/pdf/Some%20Meanings%20of%20the%20Spanish%20Tinge.pdf>].
- GHUNAYM Muhammad Ahmad, 1998 : *Gamâ'ât al-ghinâ w-al-tarab fî chârî Siyâm bi-madinati-l-Mansûra, Dirâsa anthrûbûlûgiyya* ["Les sociétés de chant et l'émotion musicale dans la rue Siyâm, en la ville de Mansoura, étude anthropologique"], al-Markaz al-hadhârî li 'ulûm al-insân wa turath al-cha'abî bi-gâmi'at al-Mansûra, Mansoura.
- HAENNI Patrick et TAMMAM Husam, 2004 : "De retour dans les rythmes du monde. Une petite histoire du chant (ex-)islamiste en Egypte", *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 82, "Islam et politique en Méditerranée au XX^e siècle", p. 91-102 [en ligne : www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2004-2-page-91.htm].
- HANNERZ Ulf, 1992 : *Cultural Complexity, Studies in the Social Organization of Meaning*, Columbia University Press, New York.
- HEINICH Nathalie, 2005 : *L'Elite artiste. Excellence et singularité en régime démocratique*, Gallimard, Paris.
- LAGRANGE Frédéric, 1996 : *Musiques d'Egypte*, Cité de la musique/Actes Sud, Paris/Arles, coll. "Musiques du monde".
- LODGE David, 1994 : "Cairo hit factory : modern Egyptian music : al-jil, shaabi and nubian", in Broughton S., Ellingham M. et Trillo R. (dir.), *World Music. The Rough Guide*, Rough Guides Ltd., Londres, p. 182-189.
- MALLET Julien, 2004 : "Ethnomusicologie des «jeunes musiques»", *L'Homme*, n° 171-172, "Musique et anthropologie", p. 477-488 [en ligne : <http://lhomme.revues.org/index1498.html>].
- MANUEL Peter, 1993 : *Cassette Culture, Popular Music and Technology in North India*, The University of Chicago Press, Chicago.
- MIDDLETON Richard, 1990 : *Studying Popular Music*, Open University Press, Philadelphie.
- NIEUWKERK Karin van, 1995 : "A trade like any other?", *Female Singers and Dancers in Egypt*, University of Texas Press, Austin (Texas).
- PUIG Nicolas, 2001 : "Le long siècle de l'avenue Muhammad 'Alî au Caire : d'un lieu et de ses publics musiciens", *Egypte/Monde arabe*, n° 4-5, "L'Egypte dans le siècle, 1901-2000", p. 207-223 [en ligne : <http://ema.revues.org/index879.html>].
- PUIG Nicolas, 2004 : "Variétés urbaines, perceptions des lieux et positionnements culturels dans la société cairote", in Arnaud J.-L. (dir.), *Les Manifestations de l'urbain dans le monde arabe*, Maisonneuve et Larose, Paris, p. 195-220.
- PUIG Nicolas, 2005 : "*Sha'abî*, « populaire » : usages et significations d'une notion ambiguë dans le monde de la musique en Egypte", *Civilisations*, n° 53, "Civilisations, musiques « populaires » : catégorisations,



- circulations, enjeux”, Université libre de Bruxelles, Bruxelles, p. 23-44 [en ligne : <http://civilisations.revues.org/index515.html>].
- QASSIM HASSAN, Shéhérazade, 2004 : “Tradition et modernisme. Le cas de la musique arabe au Proche-Orient”, *L'Homme*, n° 171-172, “Musique et anthropologie”, p. 353-370 [en ligne : <http://lhomme.revues.org/index1428.html>].
- RACY Ali Jihad, 1981 : “Music in contemporary Cairo : a comparative overview”, *Asian Music*, vol. 13, n° 1, p. 4-26.
- RACY Ali Jihad, 1982 : “Musical aesthetics in present-day Cairo”, *Ethnomusicology*, septembre, vol. 26, n° 3, p. 391-406.
- RACY Ali Jihad, 2003 : *Making Music in the Arab World. The Culture and Artistry of Tarab*, Cambridge University Press, Cambridge.
- RAYMOND André, 1993 : *Le Caire*, Fayard, Paris.
- REYNOLDS Dwight, 1989 : “Tradition replacing tradition in Egyptian epic singing : the creation of a commercial image”, *Pacific Review of Ethnomusicology*, vol. 5, p. 1-14.
- RODINSON Maxime, 1975 : “Alima”, *Encyclopédie de l'islam*, vol. I, E. J. Brill/Maisonneuve et Larose, Leide/Paris, p. 415-416.
- STEPHAN-HASHEM Maud et REZK Laila, 2006 : “Les biens culturels dans le Machrek arabe. Une diversité à l'épreuve du marché”, rapport pour la Fondation Heinrich Böll, Beyrouth.
- TOMICHE Nada, 1993 : “Nahda”, *Encyclopédie de l'islam*, n^{le} éd., Brill/Maisonneuve et Larose, New York/Paris, vol. VII, p. 901-904.
- UMRAN Muhammad, 2002 : *Qamûs mustalihât al-musîqa al-cha'abiyya al-misriyya* [“Dictionnaire des expressions de la musique populaire égyptienne”, Dâr Ein (for Human and Social Studies), Giza.
- VIGREUX Philippe, 1991 : “Centralité de la musique égyptienne”, *Egypte/Monde arabe*, première série, n° 7, p. 55-101 [en ligne : <http://ema.revues.org/index1157.html>].
- ZIRBEL Katherine E., 2000 : “Playing it both ways, local Egyptian performers between regional identity and international markets”, in Ambrust W. (dir.), *Mass Mediations, New Approaches to Popular Culture in the Middle East and Beyond*, University of California Press, Berkeley, p. 120-145.







LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES, DE NASSER À MOUBARAK

L’Égypte est le pays des scribes. Cet énoncé n’est pas qu’un cliché pour touristes, c’est aussi un bon moyen pour appréhender la condition de l’écrivain égyptien d’aujourd’hui, sa place dans la société et celle de l’écrit en général et de la littérature en particulier.

En français, le scribe désigne la personne qui, dans l’Antiquité et la civilisation médiévale, écrivait les textes officiels, les actes publics, etc. Son équivalent dans la civilisation arabe classique est *kâtib* : ce terme s’appliquait “à toute personne dont le rôle ou la fonction consistait à écrire ou à rédiger des lettres officielles ou des documents administratifs”¹. “Ecrivain” eut d’abord le même sens, avant de désigner celui qui écrit pour son propre compte et d’être ainsi associé à l’activité littéraire, tandis que “scribe” prenait un sens péjoratif. Cette évolution sémantique est liée à l’émergence de l’écrivain moderne, artiste qui se veut libre de toute contrainte autre que celles que lui dicte son art : figure sociale née dans l’Europe des Lumières, qui s’est ensuite diffusée dans d’autres aires culturelles. L’arabe moderne, qui a largement puisé dans le lexique ancien pour exprimer les objets et les notions nouvelles, a repris ce terme de *kâtib* pour désigner l’écrivain au sens moderne.

Ce petit détour par l’étymologie pour rappeler que l’écriture a, partout et toujours, partie liée avec le pouvoir. L’Égypte, “plus vieil Etat du monde”, est aussi dans le monde arabe moderne celui dont la construction sur le modèle européen est la plus ancienne (à partir

1. Article “Katib”, *Encyclopédie de l’islam*, 2^e éd., 1990.





du règne de Mohammed Ali, 1805-1849) et donc, logiquement, celui où l'*intelligentsia* est la plus nombreuse, où la production écrite, littéraire entre autres, est la plus abondante. De cette histoire découle aussi une idéologie nationale qui valorise énormément l'écrit. Peu importe que le livre n'occupe réellement qu'une place marginale dans le marché des biens symboliques, les acteurs de tous bords du champ intellectuel égyptien communient dans une même croyance dans son pouvoir social, dont témoigne la virulence de leurs affrontements autour des questions de censure (remarquablement, la censure de la production audiovisuelle, beaucoup plus massive, est rarement débattue).

Un autre détour par les mots s'impose pour tenter de répondre à la question : qu'est-ce que la "littérature" dans l'Égypte contemporaine ? L'équivalent arabe du terme français – *adab* – a toujours eu et possède encore deux sens différents, mais étroitement liés. Il désigne à la fois une qualité morale ("bienséance, savoir-vivre, politesse" : ce sens est toujours vivant) et un corpus de textes. Ce corpus était autrefois un peu l'équivalent de nos "belles-lettres", c'est-à-dire le corpus de la culture profane qu'un homme appartenant à l'élite lettrée devait connaître pour "tenir son rang" dans la société ; aujourd'hui, c'est plutôt la "littérature" dans un sens équivalent à celui auquel nous l'entendons, c'est-à-dire, schématiquement, toute écriture (ou expression orale, puisqu'on parle maintenant, en arabe comme en français, de "littérature orale") faisant un usage esthétique, artistique, du langage. La culture arabe moderne – son centre égyptien en particulier – s'est réapproprié cette conception moderne, d'origine européenne, de la littérature il y a très peu de temps (en gros, durant les premières décennies du xx^e siècle) et, ce faisant, elle lui a donné une coloration particulière. Essayons d'en donner une première approximation.

La *doxa* littéraire égyptienne, c'est-à-dire l'idéologie dominante chez la critique légitime et les écrivains consacrés, peut être caractérisée par trois grands traits. Elle est normative : la littérature digne du nom d'*adab* doit respecter des normes linguistiques, éthiques et esthétiques – d'où une conception assez élitiste de la littérature, opposant des formes "élevées" et des formes "vulgaires", "populaires" – traduction dans l'ordre symbolique de l'écart social entre "l'élite" et "les masses". Deuxième trait, à la manière de l'idéal classique de l'*adab* ou de nos belles-lettres, elle se veut à la fois instructive et divertissante : autrement dit, elle valorise l'union du bien et du beau ou, en termes



plus modernes, la fusion du “message” politique ou social et de la recherche esthétique et formelle, et inversement dévalorise les œuvres perçues comme purement instrumentales (la “littérature de combat”) ou, à l’inverse, comme trop coupées des “grandes questions” politiques et sociales. Dernier trait enfin, elle se constitue autour d’une problématique identitaire : comme dans toutes les nations en formation, la littérature moderne qui naît en Égypte au début du xx^e siècle se représente comme une littérature “nationale”, l’expression d’une identité collective, du “génie” d’un peuple.

En l’occurrence, le référent identitaire est complexe : c’est d’abord la “petite” nation égyptienne, à l’individualité très marquée par l’histoire et la géographie, mais c’est aussi la “grande” nation arabe, définie par sa communauté linguistique et culturelle (l’héritage partagé du patrimoine littéraire arabe classique). A cet égard, la production littéraire égyptienne contemporaine ne peut être séparée du vaste champ littéraire arabe et ce, d’autant moins qu’elle n’y est plus, aujourd’hui, dans la position de suprématie qui fut la sienne jusqu’aux années 1960. D’un point de vue strictement littéraire, il serait difficile de la présenter en faisant abstraction de son environnement régional et on y fera donc référence dans les pages qui suivent. Cependant, dans la mesure où l’on mettra l’accent davantage sur l’histoire sociale de la création littéraire que sur ses aspects purement esthétiques, l’espace égyptien constitue un cadre d’analyse parfaitement légitime. C’est ce que fera ce chapitre, de manière essentiellement synchronique ; aussi, un rapide cadrage historique s’impose avant d’engager cette analyse.

UNE LONGUE TRADITION D’OSMOSE ENTRE ÉTAT ET *INTELLIGENTSIA*

Le cadre institutionnel où se déploie aujourd’hui l’activité littéraire en Égypte a été tracé pour l’essentiel sous Nasser. Création du ministère de la Culture (1958), de l’Office national de la télévision (1960), nationalisation de l’ensemble de la presse en 1960, du cinéma en 1961, des principales maisons d’édition entre 1961 et 1965 : l’emprise étatique sur la culture nationale qui s’est mise en place alors n’a pas été remise en cause depuis. Ce faisant, le nouvel État républicain s’inscrivait largement dans une tradition de patronage et de contrôle de l’*intelligentsia*

qui remonte à Mohammed Ali. Le symbole de cette osmose entre Etat et *intelligentsia*, c'est la règle, édictée en 1962 à l'occasion du dixième anniversaire de la révolution, en vertu de laquelle l'Etat garantit un emploi à tous les diplômés de l'Université. En contrepartie, le régime exigea une allégeance sans faille, interdisant toute forme d'opposition politique – les communistes et les Frères musulmans, leurs principaux rivaux, en firent les frais à plus d'une reprise. (Voir le chapitre "De Nasser à Moubarak : une brève histoire politique", p. 281.) Néanmoins, il laissa toujours s'exprimer un certain pluralisme au sein des appareils médiatiques et culturels qu'il contrôlait. "Il n'y eut jamais d'art ou de philosophie officielle dans l'Égypte nassérienne et l'une des caractéristiques de cette période est la floraison éclectique de familles de pensée puisant dans les courants les plus divers de la culture mondiale" (Roussillon, 1990).

Ce pluralisme surveillé fonctionna tant bien que mal jusqu'à ce que la défaite de 1967 vienne sérieusement entamer la légitimité du régime, mais aussi le contraindre à réduire drastiquement ses dépenses dans le secteur culturel. Dans ce contexte de crise politique et idéologique, la mort de Nasser et l'arrivée au pouvoir de Sadate (septembre 1970), bientôt suivie d'une épuration politique (mai 1971), précipitent un vaste mouvement de contestation du pouvoir mené par les étudiants et l'élite intellectuelle, dont le point d'orgue est le *Manifeste des écrivains et hommes de lettres* de janvier 1973, auquel Sadate répond par l'exclusion du parti unique de plus de cent écrivains et journalistes, du même coup interdits d'exercer leur activité professionnelle. Ils seront réintégrés quelques mois plus tard, juste avant la guerre d'octobre 1973, qui restaure l'honneur de l'armée égyptienne et donne à Sadate la légitimité qui lui faisait jusque-là défaut. Il a dès lors les coudées franches pour mettre en œuvre sa politique : ouverture économique, amorce de libéralisation politique (levée de la censure sur la presse en 1974, instauration d'un multipartisme contrôlé en 1976, levée de la censure sur les livres en 1977). Mais, dans le même temps, il tente d'imposer une idéologie officielle conservatrice et ostracise de diverses manières les intellectuels, écrivains et artistes qui refusent de s'y plier.

Le maître d'œuvre de cette politique est le même homme à qui Nasser avait confié la mission d'encadrer le milieu littéraire : Yusuf al-Siba'i (1917-1978). Cet ex-officier (qui cependant ne faisait pas partie des Officiers libres) et romancier à succès cumula sous Nasser

la direction du Conseil supérieur des arts et des lettres, de l'Association des gens de lettres, de l'Union des écrivains arabes et de l'Union des écrivains afro-asiatiques, avant d'être promu par Sadate ministre de la Culture (1973-1976) et de diriger l'Union des écrivains égyptiens créée en 1975. Depuis la fin des années 1960, la création d'une union des écrivains "indépendante et démocratique" était la principale revendication de l'avant-garde politico-littéraire égyptienne. Créée dans un contexte d'affrontement entre le pouvoir et l'*intelligentsia* de gauche, l'Union des écrivains égyptiens fut perçue par cette dernière comme un "syndicat officiel" et restera longtemps très peu représentative de la profession. Yusuf al-Siba'i paiera de sa vie son engagement aux côtés de Sadate : il est assassiné à Chypre, le 18 février 1978, par les extrémistes arabes qui ont détourné l'avion dans lequel il voyageait.

Rappelons que, quelques mois plus tôt, Sadate s'est rendu en Israël (septembre 1977). Les accords de Camp David (septembre 1978) consacrent la rupture entre le pouvoir et la majeure partie de l'*intelligentsia*, opposée à la paix séparée israélo-égyptienne. L'Égypte est alors mise au ban du monde arabe, mais cet isolement officiel contraste avec l'insertion massive des intellectuels égyptiens dans des réseaux arabes dont la croissance est alors aussi rapide que celle de la manne pétrolière qui les alimente. (Voir le chapitre "Débats intellectuels et intellectuels en débat", p. 1105.) A l'instar des universitaires et journalistes (professions qu'ils exercent aussi souvent), les écrivains égyptiens, qu'ils s'exilent physiquement ou non, trouvent dans les institutions culturelles et médiatiques arabes (éditions, universités, presse, organisations régionales...) des ressources et des tribunes qui font plus que compenser celles que leur Etat ne peut ou ne veut plus leur offrir. Pendant ce temps, le régime s'enfonce dans les contradictions qui s'achèveront par l'assassinat de Sadate le 6 octobre 1981 : après avoir présenté la suppression du ministère de la Culture en 1980 comme la fin de la tutelle étatique sur le champ intellectuel, il tente une dernière fois de le mettre au pas en faisant arrêter, en septembre 1981, plus de 1 500 intellectuels et leaders d'opinion de tous bords.

Son successeur, Hosni Moubarak, tirera les leçons de cet échec. Dans les premières années de son règne, il multiplie les gestes d'ouverture. Les écrivains et journalistes interdits de publication sont à nouveau admis dans les médias gouvernementaux et/ou dans



une presse d'opposition qui jouit d'une liberté jusque-là inconnue ; en 1986, Moubarak inaugure ce qui deviendra le temps fort de son rapport avec l'*intelligentsia* : sa rencontre annuelle, à l'occasion de la Foire du livre du Caire, avec un parterre d'écrivains et d'intellectuels avec qui il passe en revue l'actualité politique et, accessoirement, les problèmes spécifiques de la culture. L'artisan de cette politique de restauration du patronage étatique sur les milieux culturels sera le ministre de la Culture Farouk Hosni, nommé à ce poste en 1987 et qui l'occupera presque un quart de siècle – record de longévité révélateur tant d'un mode de gestion du personnel politique que du talent avec lequel l'intéressé s'est acquitté des missions à lui confiées. Sur le plan qui nous intéresse ici, son principal talent aura été, selon ses propres termes, de “ramener tous les intellectuels ou presque dans le giron de l'Etat”, obtenant pour ce faire une augmentation importante des moyens de son ministère, distribuant postes et sinécures, prix et bourses à toutes les tendances et à toutes les générations d'artistes et de littérateurs ou encore orchestrant de vastes opérations de promotion du livre et de la lecture censées apporter les “lumières” dans tous les foyers égyptiens, sous le patronage de la “première dame”, Mme Suzanne Moubarak.

Le pouvoir renouait ainsi avec le mode de gestion nassérien du champ culturel, donnant des gages tantôt à l'*intelligentsia* de gauche pour contrer l'opposition islamiste – notamment dans les premières années 1990, point culminant de l'action violente des groupes les plus radicaux –, tantôt à l'*establishment* conservateur et à une “rue” de plus en plus susceptible sur le terrain moral et religieux, et consolidant ainsi son emprise sur les uns et les autres. Au moment où l'orientation néolibérale du régime s'affirme chaque jour davantage et où les nouvelles technologies (chaînes satellitaires, internet) rendent les frontières caduques, le contrôle étatique sur les appareils culturels (presse, édition, médias audiovisuels) paraît de plus en plus anachronique, mais il est cohérent avec un système politique autoritaire, dont le discours réformiste est régulièrement démenti par les pratiques répressives. Mais pour pesante qu'elle soit, cette tutelle étatique n'est plus aussi omniprésente qu'elle le fut sous Nasser. Les choix stratégiques pro-occidentaux du régime ont considérablement accru la transparence du pays au regard de l'extérieur et son intégration dans le marché mondial. Pour les écrivains et les artistes, cela se traduit par une meilleure visibilité et un meilleur accès aux ressources





de ce marché international, où ceux qui ont les moyens d'y accéder peuvent conquérir une marge de liberté et d'autonomie par rapport aux contraintes internes. Les évolutions technologiques jouent également dans ce sens : la micro-informatique et l'internet offrent aux écrivains et aux créateurs en général de nouveaux modes d'expression et de diffusion de leur production peu coûteux et qui échappent largement au contrôle des autorités.

UN CHAMP LITTÉRAIRE FORTEMENT HIÉRARCHISÉ ET SURPOLITISÉ

L'étroite symbiose entre l'Etat et l'*intelligentsia* a des effets complexes sur la production et les carrières littéraires. En premier lieu, les écrivains égyptiens ont souvent tiré parti de la plus grande liberté accordée à l'écriture littéraire (que ce soit sous la forme de la fiction romanesque, de l'art dramatique ou de la poésie) pour en faire un vecteur privilégié de la critique politique et sociale. Pour de nombreux intellectuels ayant fait leurs débuts sous Nasser, la création ou la critique littéraires étaient un substitut ou un prolongement naturel de l'action politique. Le phénomène n'était pas nouveau : déjà, dans les années 1940, les mouvements politiques marxistes, interdits en tant que tels, publiaient des revues littéraires où leurs intellectuels élaboraient publiquement la version littéraire, philosophique ou artistique de leur idéologie clandestine. Cette tradition d'osmose entre avant-gardisme littéraire/artistique et avant-gardisme politique se perpétua après 1952 et il faut attendre les années 1990 pour constater une rupture avec ce modèle ancien – sous la forme d'une désaffection massive des nouvelles avant-gardes littéraires vis-à-vis de l'action politique.

Cette marge de liberté offerte à l'écrit littéraire est une des manifestations de l'élitisme traditionnel de la culture égyptienne, qui se traduit par un système de censure organisé autour d'une sorte de loi des libertés décroissantes : plus le moyen de diffusion a vocation à toucher un large public, plus il est contrôlé. L'écrit (livre et presse) échappe à toute censure préalable ; les supports audiovisuels (cinéma, cassettes, vidéocassettes, etc.) et les représentations publiques (théâtre) sont soumis à un régime d'autorisation préalable, délivrée par la direction de la Censure des œuvres artistiques, qui relève du ministère





de la Culture ; enfin la radio et la télévision, monopoles d'Etat, sont dotées de leur propre censure, plus stricte, qui relève du ministère de l'Information. Les écrivains sont donc en position privilégiée, mais font aussi les frais de ce système dans la mesure où la transposition de leurs œuvres au cinéma, au théâtre ou à la télévision est le seul moyen pour eux de toucher le grand public. Pourtant, rares sont ceux qui revendiquent son abolition pure et simple. Au contraire, dans un contexte de développement des industries culturelles de masse, il n'est pas rare que le succès populaire d'une pièce de théâtre, d'un film ou d'une chanson non conforme au "bon goût" donne lieu à des interventions d'intellectuels de tous bords où la critique de "l'art vulgaire" s'accompagne d'appels aux censeurs à davantage de vigilance.

Ainsi, la frontière entre évaluation critique et censure est souvent floue dans un champ littéraire à l'autonomie réduite, où les luttes internes sont largement déterminées par la position des acteurs au sein du champ du pouvoir. Editorialistes, rédacteurs en chef, directeurs de collection, membres des comités de lecture des théâtres, de la radio ou de la télévision – eux-mêmes souvent poètes, écrivains ou scénaristes – orientent la production littéraire et artistique en fonction de critères où chaque décision est le fruit d'une pondération entre contraintes externes (politiques, idéologiques) et enjeux internes ou, ce qui revient au même, est l'expression du double positionnement spécifique (au sein du champ littéraire) et politique (au sein du champ du pouvoir) de son auteur. Et la tentation est grande, pour les acteurs du champ littéraire, de jouer sur les deux tableaux, c'est-à-dire de recourir à leur capital politique pour imposer au sein du champ les valeurs spécifiques qu'ils y défendent. Plus un écrivain a su développer ce type de capital, plus il est en mesure de s'imposer vis-à-vis des autorités de censure et plus grande est sa liberté d'expression et de critique.

Contre le schématisme qui oppose "réactionnaires" ou "fondamentalistes" dans le rôle des censeurs et "progressistes" ou "laïcs" dans celui des défenseurs des libertés, l'histoire montre que, de part et d'autre de ces deux camps, mais aussi en leur sein, il s'est toujours trouvé des écrivains prêts à utiliser leur capital politique pour réduire au silence leurs concurrents ou leurs adversaires (voir le chapitre "Débats intellectuels et intellectuels en débat", p. 1105). A l'origine des grandes affaires de censure d'œuvres littéraires qui ont mobilisé les écrivains égyptiens, depuis le célèbre roman de Naguib





Mahfouz *Les Fils de la médina* (1959, 1991)¹ jusqu'à l'affaire Haydar Haydar en 2000 (publication en Egypte d'un roman de cet écrivain syrien jugé blasphématoire), on trouve souvent la dénonciation d'un pair qui attire l'attention des autorités sur l'œuvre incriminée.

LA FORMATION INSTITUTIONNELLE DU CANON LITTÉRAIRE

Le champ du pouvoir ne fait pas qu'interdire ; il oriente, encourage et récompense par le biais d'un ensemble d'institutions qui concourent à divers titres à la formation du canon littéraire. Parmi elles, le Conseil supérieur pour la protection des arts et des lettres, créé en 1956, fut d'abord la vitrine de l'adhésion au régime de l'élite intellectuelle d'avant 1952, qui promut ainsi jusque dans les années 1960 une idéologie littéraire très conservatrice. Mis en sommeil sous Sadate, rebaptisé en 1980 Conseil supérieur de la culture, il est devenu sous l'autorité du ministre Farouk Hosni – et surtout sous l'impulsion de son secrétaire général Gaber 'Asfour (nommé à ce poste en 1993), professeur de littérature arabe et critique littéraire respecté – l'instrument privilégié du patronage étatique des milieux littéraires et artistiques, notamment à travers l'institution des prix nationaux.

Sous Nasser, les prix nationaux des lettres consacèrent les "géants" de la génération de 1919 (Taha Hussein, 'Abbas al-'Aqqad, Mahmoud Taymour, Tewfik El Hakim) et leurs successeurs immédiats (Yahya Haqqi, Naguib Mahfouz) ; par la suite, ils perdirent tout crédit, étant attribués exclusivement aux affidés au régime, à des "seconds couteaux" et des universitaires. L'inflexion de la politique culturelle étatique au tournant des années 1990 se lit de manière transparente dans la liste des récipiendaires de ces prix, qui sont désormais répartis de manière "œcuménique" entre les diverses tendances politico-littéraires.

Dans le même temps sont apparus de nombreux prix littéraires panarabes richement dotés, créés par des mécènes privés (notamment des hommes d'affaires du Golfe) et qui ont souvent été attribués à des écrivains égyptiens. Plus récemment, la scène littéraire égyptienne s'est

1. Pour les ouvrages de la littérature, la date en italique donnée entre parenthèses correspond à celle de l'édition traduite en français.



enrichie de plusieurs autres prix littéraires : parmi les plus importants, le prix Mahfouz décerné annuellement depuis 1996 par l'American University in Cairo Press et les prix de la Fondation Sawiris, depuis 2005. Si les seconds sont surtout recherchés, comme les prix décernés dans le Golfe, pour leur valeur matérielle (300 000 livres égyptiennes réparties entre quatre lauréats), le premier l'est plutôt pour sa valeur symbolique (il est doté de 1 000 dollars, mais aussi et surtout d'un contrat de traduction en anglais de l'œuvre primée). Dans tous les cas, ces prix fonctionnent selon la règle de l'échange de capital symbolique et matériel qui est au principe de tout mécénat : le récipiendaire récompensé en espèces sonnantes (ou par l'accès au marché de la traduction) transmet au mécène le prestige associé à son nom. Sauf lorsqu'il refuse de se prêter au jeu, à l'instar de Sonallah Ibrahim (voir ci-dessous).

Sonallah Ibrahim : l'honneur d'un intellectuel

Aucun écrivain égyptien contemporain n'a, mieux que Sonallah Ibrahim, joué le jeu du "qui perd gagne", comme dit Pierre Bourdieu, c'est-à-dire construit son capital symbolique sur le refus des compromissions vis-à-vis des puissances externes (qui sont, dans le champ littéraire égyptien et arabe en général, d'ordre politique bien plus qu'économique). Lycéen au début des années 1950 (il est né au Caire en 1937), Sonallah Ibrahim s'initie en même temps à la littérature et à la politique avant de se consacrer à plein temps à la seconde à partir de 1955, comme militant communiste. Arrêté le 1^{er} janvier 1959 avec plusieurs centaines de ses camarades, c'est dans les camps d'internement où il passe plus de cinq ans (les communistes sont libérés au printemps 1964 à la suite de la visite de Khrouchtchev en Egypte) qu'il décide d'abandonner la politique et de devenir écrivain. Il publie en 1966 son premier roman, *Cette odeur-là*, aussitôt censuré. Employé à l'agence de presse étatique, il en démissionne en 1968 et trouve un emploi de traducteur à Berlin-Est. Il séjournera ensuite à Moscou avant de regagner l'Égypte en 1974. A partir de là, il se consacre exclusivement à l'écriture romanesque, dédaignant toutes les ressources dont vivent ordinairement les écrivains égyptiens (sinécures offertes par les médias et les institutions

culturelles étatiques, écriture alimentaire pour la presse, la télévision ou le cinéma, etc.) et ne collaborant qu'avec les éditeurs et institutions qu'il juge "politiquement corrects". Au fil des années, et au prix d'une ascèse matérielle et d'une discipline de travail rigoureuse, valeurs acquises dans sa jeunesse militante et ses années de détention, il va construire à la fois une œuvre littéraire remarquable (presque intégralement traduite en français, voir en fin de chapitre la bibliographie de la littérature arabe égyptienne traduite en français) et une position d'intellectuel libre, réalisation exemplaire de l'idéal de l'écrivain à la fois "pur" et "engagé" caractéristique de la génération des années 1960.

Cette position exceptionnelle s'est exprimée de manière éclatante dans le refus, par Sonallah Ibrahim, du prix du roman arabe qui lui a été décerné en octobre 2003. Ce prix, le premier attribué par le ministère égyptien de la Culture à un auteur arabe en général (et non spécialement égyptien), s'inscrit dans une politique de restauration du patronage égyptien sur la culture arabe après les années de rupture entre l'Égypte et le reste du monde arabe pour cause de paix séparée avec Israël. Dans sa première édition (1998), il avait été attribué au romancier 'Abd al-Rahman Munif – un ingénieur venu à la littérature après de longues années d'engagement politique, qui lui ont valu d'être déchu de sa nationalité saoudienne et de vivre depuis une suite ininterrompue d'exils –, choix idéal, de la part du jury mis en place par le Conseil supérieur de la culture, pour faire la preuve de son indépendance, donner d'emblée une légitimité littéraire maximale à ce prix et, partant, redorer le blason des autorités culturelles égyptiennes. Le choix de Sonallah Ibrahim pour la seconde édition de ce prix en 2003 s'inscrivait dans la même logique. Le refus opposé par ce dernier fut d'autant plus cinglant qu'il l'annonça du haut de la tribune où il était censé recevoir ce prix des mains du ministre de la Culture, en présence de ce dernier et devant un parterre réunissant quelques centaines d'écrivains et journalistes égyptiens et arabes, au terme d'un discours en forme de manifeste dont voici l'essentiel :

"J'ai été choisi par un jury constitué d'éminents professeurs et écrivains [...]. Ce choix montre que le travail sérieux et

patient reçoit l'appréciation qu'il mérite en l'absence de tout recours aux relations publiques, aux compromissions et de toute sujétion aux institutions officielles que j'ai toujours évitées. Il souligne une autre valeur essentielle : il consacre un mode d'écriture inséparable des soucis actuels de l'individu et de la nation, car l'écrivain arabe aujourd'hui ne peut se permettre d'ignorer ce qui se passe autour de lui, l'humiliation, de l'océan Atlantique jusqu'au Golfe, la répression et la corruption, l'agressivité israélienne, l'occupation américaine de l'Irak, et l'évidente complicité des régimes arabes. [...] Je n'ai pas l'ombre d'un doute que chaque Egyptien ici présent mesure le poids de la catastrophe qui s'abat sur notre pays et qui ne se réduit ni aux menaces militaires israéliennes réelles sur notre frontière orientale, ni aux directives américaines, ni à l'impuissance qui caractérise la politique étrangère de notre gouvernement, mais s'étend à tous les domaines de notre existence. Rien ne subsiste de valable dans les secteurs du théâtre, du cinéma, de la recherche scientifique ou de l'enseignement. Nous n'avons plus que festivals, congrès et caisses de mensonges. Nous n'avons plus d'industrie, d'agriculture, d'hygiène, de justice. La corruption et le pillage règnent partout. Mais quiconque s'oppose s'expose à toutes sortes de vexations, coups et tortures. La minorité exploiteuse a ravi notre âme, le réel est terrifiant. De cet état de choses, l'écrivain ne saurait se détourner. Il ne peut se taire, abdiquer sa responsabilité. Je ne vous demande pas de rédiger un manifeste de condamnation ou de regrets, ce n'est plus le moment. Je ne vous demande rien, vous savez mieux que moi ce qu'il y aurait à faire. Pour ma part, je ne peux que renouveler mes vifs remerciements aux éminentes personnalités du jury dont le choix m'honore, et m'excuser de devoir refuser ce prix, parce qu'il émane d'un gouvernement qui ne jouit pas, à mes yeux, de la crédibilité qui l'autoriserait à le décerner."

Le lieu essentiel de la formation du canon littéraire officiel est bien sûr l'institution scolaire et universitaire. L'enseignement de la littérature, étroitement associé à celui de la langue arabe, est en Egypte comme ailleurs au cœur des débats sur l'identité nationale.

Or toutes les tares et lacunes du système éducatif égyptien semblent aujourd'hui se concentrer dans cette matière. Issus des secteurs les plus traditionalistes de l'*intelligentsia*, les auteurs des programmes scolaires de langue et littérature arabes perpétuent une représentation passéiste de la langue, figée dans la norme classique; quant aux textes littéraires, leur choix semble davantage conçu pour un cours d'instruction civique, voire d'éducation religieuse. On privilégie la poésie dans sa forme classique, principal modèle présenté aux élèves dans un corpus de textes où une attention particulière est portée à la pureté de la langue. L'institution scolaire porte ainsi à son paroxysme le décalage entre l'idéologie linguistique et littéraire traditionaliste dont elle est le bastion, et les usages sociaux ordinaires de la langue, écrite comme orale. (Voir le chapitre "Les pratiques linguistiques et leurs contextes sociaux", p. 971.) Si l'on ajoute à cela le fait qu'en dépit de la nationalisation de l'enseignement en 1956, les élites politiques et économiques n'ont cessé de privilégier la maîtrise des langues étrangères dominantes (anglais et accessoirement français) sur celle de la langue nationale, on comprend que le système éducatif est largement responsable tant de la faible diffusion de la lecture comme pratique sociale, que de la quasi-absence d'un "grand public" pour les écrivains contemporains.

La situation n'est guère meilleure à l'Université, tout au plus est-elle plus diversifiée, entre les départements d'arabe des facultés de pédagogie (qui forment les futurs enseignants du primaire et du secondaire) et ceux des facultés de lettres et, au sein de ces dernières, entre les bastions du conservatisme (à l'université al-Azhar notamment) et les facultés plus ouvertes. D'une manière générale, l'enseignement universitaire fait lui aussi la part belle au patrimoine classique au détriment de la littérature moderne. L'enseignement de la littérature moderne, théoriquement libre, est soumis de fait à de fortes contraintes morales et politiques: après la contestation étudiante des années 1968-1973, les autorités de tutelle de l'Université ont œuvré, de diverses manières, à isoler cette dernière des avant-gardes littéraires; par la suite, l'influence croissante des mouvements islamistes en milieu étudiant et la vague de puritanisme moral qui touche peu ou prou toute la société ont approfondi la fracture entre l'université et la production littéraire contemporaine. Ainsi, dans une affaire très médiatisée au début de 1999, une professeure de littérature arabe à l'université américaine du Caire (théoriquement,



la plus “libérale” du pays) fut sommée par sa hiérarchie de renoncer à enseigner *Al-Khubz al-hâfi* (*Le Pain nu*, 1980, 1982), autobiographie romancée de l'écrivain marocain Mohamed Choukri, des parents d'étudiants s'étant plaints de ce que cette lecture “détruisait la morale” de leurs enfants.

NOUVEAUX CENSEURS

Mais c'est moins sur le terrain de la morale que sur celui de la religion que se sont polarisées les grandes polémiques autour de la censure durant tout le xx^e siècle – preuve que la question du statut du référent religieux dans la culture nationale n'est toujours pas tranchée. Dans les dernières décennies, ces polémiques ont pris une ampleur sans précédent, du fait de la montée en puissance d'un nouveau censeur, al-Azhar, qui cherche à conquérir par ce biais un pouvoir d'intervention dans le champ intellectuel sans commune mesure avec son magistère spirituel traditionnel. Cette évolution a été rendue possible par la réforme nassérienne d'al-Azhar (1961) qui, en parachevant son intégration à l'Etat, a confirmé la vocation cléricale du corps des ulémas. Tout se passe dès lors comme si chacun respectait un marché implicite aux termes duquel “les ulémas officiels échangent leur appui sans faille au régime contre leur liberté d'intervention dans le champ intellectuel” (Zeghal, 1996).

La loi de 1961 a ainsi institué une Académie des recherches islamiques, aréopage d'ulémas présidé par le recteur d'al-Azhar, dont les pouvoirs de censure se limitent théoriquement au Coran et aux recueils de *hadiths*, mais qui va peu à peu s'imposer comme concurrent des censeurs “laïcs”. Cette évolution a été avalisée par le Conseil d'Etat qui, en 1994, a posé que les avis de l'Académie d'al-Azhar sur les œuvres auditives et audiovisuelles ayant un “caractère islamique” (expression très vague) lient le censeur du ministère de la Culture. Dans l'affaire Haydar Haydar (mai 2000), al-Azhar s'est prévalu de cet avis du Conseil d'Etat pour revendiquer un droit de censure préalable sur les écrits.

Cependant, au-delà d'al-Azhar, les pressions sont d'origines très diverses. A l'origine de nombreuses polémiques autour d'œuvres littéraires depuis l'abolition de la censure préalable (1977), on trouve non pas l'institution azharie ou les censeurs étatiques, mais des





censeurs autoproclamés : ulémas indépendants, avocats, parlementaires, imprimeurs, journalistes, bibliothécaires, etc. Au jeu inégal, mais aux règles connues et acceptées des deux parties, de l'écrivain et du censeur étatique s'est substitué un jeu aux règles mouvantes, d'autant plus déstabilisant pour l'écrivain que ces censeurs autoproclamés, alors même qu'ils ne sont pas investis d'une autorité légale, parviennent souvent à imposer leurs vues, soit que les autorités administratives ou judiciaires leur donnent raison, soit que les éditeurs ou les écrivains préfèrent, à l'instar de Naguib Mahfouz (voir ci-dessous), éviter la confrontation.

L'affaire Awlad haretna

La plus célèbre affaire de censure religieuse d'une œuvre littéraire est celle du roman de Naguib Mahfouz *Awlad haretna* (1959; trad. en français *Les Fils de la médina*, 1991), affaire révélatrice de ce jeu subtil entre le droit et les rapports de forces symboliques. Publié en feuilleton dans le quotidien *al-Ahram*, ce roman qui pastiche l'histoire sainte fut attaqué par des ulémas qui réclamèrent son interdiction. Le pouvoir laissa le quotidien poursuivre la publication du feuilleton jusqu'à son terme, mais fit savoir à son auteur qu'il s'opposerait à sa publication en volume. Mahfouz obtempéra. Quelques années plus tard, il laissa un éditeur libanais le publier à Beyrouth, avec quelques coupures (1967); al-Azhar réaffirma alors son opposition à sa parution en Egypte, mais l'édition beyrouthine y circulait désormais plus ou moins clandestinement. Les choses en restèrent là jusqu'au mois d'octobre 1988, quand le prix Nobel de littérature décerné à l'écrivain attira à nouveau l'attention sur le roman. De nombreux écrivains pressèrent le lauréat de le publier enfin en Egypte, tandis que le président Moubarak déclarait qu'il ne faisait l'objet d'aucune mesure de censure. Al-Azhar jugea alors opportun de rédiger un nouveau rapport demandant sa censure, tandis que son auteur déclarait qu'il ne souhaitait pas le publier en Egypte tant qu'il n'aurait pas convaincu les ulémas qu'il ne contient rien d'attentatoire à la religion. L'affaire prit une nouvelle ampleur quelques mois plus tard



quand, durant l'affaire des *Versets sataniques*, le cheikh Omar Abd al-Rahman, guide spirituel des islamistes radicaux égyptiens, déclara que Naguib Mahfouz était un apostat au même titre que Salman Rushdie. Cinq ans après, le 14 octobre 1994, deux jeunes extrémistes le prenaient au mot et tentaient d'assassiner l'écrivain.

L'affaire a finalement trouvé en 2006 un dénouement conforme au goût de Mahfouz pour le compromis. A la suite d'un différend avec son éditeur de toujours, l'écrivain a cédé en 2005 le droit de publier ses œuvres en arabe à Dâr al-Shorouk, une maison fondée dans les années 1980 par un ancien Frère musulman et devenue rapidement le plus puissant éditeur privé du pays. Pour Ibrahim el-Moallem, PDG de Dâr al-Shorouk (et président de l'Union des éditeurs égyptiens et de son équivalent arabe) et passé maître dans l'art d'entretenir l'héritage "islamique" de la maison tout en lui donnant une image de modernité et d'ouverture, la publication d'*Awlad haretna* en Egypte était une occasion en or. D'où l'idée de contourner l'opposition d'al-Azhar en sollicitant une préface d'un intellectuel réputé "penseur islamique" : en l'occurrence, le juriste et ancien ministre de Sadate Ahmed Kamal Aboul-Magd, par ailleurs membre de l'Académie des recherches islamiques d'al-Azhar et... beau-père d'El-Moallem ! L'édition égyptienne d'*Awlad haretna* est ainsi parue en décembre 2006, trois mois après la disparition de Mahfouz et avec une publicité minimale (au milieu de la réédition par Dâr al-Shorouk de l'ensemble des œuvres de Mahfouz), encadrée par la préface d'Aboul-Magd et par une quatrième de couverture signée par Mohammed Selim el-'Awwa, un autre juriste et "penseur islamique" qui est, lui, membre des Frères musulmans. El-'Awwa y écrit notamment que si les personnages du roman symbolisent Dieu, les prophètes et "la question du conflit artificiel entre science et religion, qui est une question étrangère à notre culture arabe et islamique", "ce symbole tout entier est sujet à interprétation et, en tant que tel, doit être compris dans le sens le plus favorable". Il cite ensuite Mahfouz lui-même : "A ce propos, Mahfouz a déclaré : «Ce qui est absolument certain, c'est que de toute ma vie, je n'ai jamais douté de Dieu [...]»."



Par conséquent, conclut El-'Awwa, "la foi de l'écrivain et le fait que le roman symbolise Dieu et ses prophètes sont des questions définitivement réglées. Que le lecteur le lise et le comprenne comme il l'entend, mais il lui est demandé de ne pas traiter de menteur un musulman dont l'âme est retournée à Dieu le Très Haut".

LA LENTE ÉROSION DES NORMES LINGUISTIQUES, ESTHÉTIQUES ET MORALES

En fait, la récurrence de ces polémiques n'est pas tant l'indice d'un recul de la liberté d'expression des écrivains, comme on le dit souvent, que de la vitalité des avant-gardes littéraires qui n'ont eu de cesse de contester et de transgresser les limites imposées à l'expression littéraire, tantôt au nom de la liberté de l'artiste, plus souvent au nom du réalisme. Si le premier argument a surtout servi à libérer l'expression littéraire, le second a contribué à l'effritement de la norme linguistique et à la disparition de la *fusha* néoclassique, la "langue pure" telle que l'avaient "revivifiée" les maîtres de la Nahda, la renaissance culturelle arabe. Lorsqu'il publie en 1954 *Arkhas layâlî* ("Les nuits les moins chères"), son premier recueil de nouvelles, Youssef Idriss découvre qu'un correcteur a modifié la graphie du titre, supprimant le *ya'* final de *layâlî* conformément à la norme grammaticale alors qu'Idriss l'avait ajouté à dessein, parce que, déclare-t-il alors, "dans mon écriture, je respecte les règles de la vie, pas celles de la grammaire". Au-delà de cette transgression sans lendemain, son innovation essentielle résidait dans l'invention d'une écriture formellement correcte, mais qui se lit comme de la *'ammiyya* (l'arabe parlé) "déguisée" en *fusha* (l'arabe écrit). Le procédé fera florès. Transposant dans la prose littéraire, voire dans la poésie, les techniques de l'écriture journalistique (d'autant plus facilement qu'ils la pratiquent eux-mêmes souvent), Idriss et ses successeurs ont forgé une langue littéraire nouvelle, largement informée par le substrat de la langue parlée. Aujourd'hui, le vernaculaire est présent partout, tant chez des écrivains au lexique très sophistiqué, préoccupés de recherche formelle comme Edouard al-Kharrat (*Alexandrie, terre de safran*, 1986, 1990), qu'à l'autre extrême chez des auteurs imprégnés de culture "populaire" comme Khayri Shalabi (dont on peut lire en



français le truculent *Le Temps du kif*, 2000, 2006), un de ceux qui poussent le plus loin la dialectalisation de la langue écrite.

Dans les années 1960, les interdits politiques firent fleurir toute une littérature à base de dissimulation, de symbole et d'allégorie, dont *Les Fils de la médina* de Mahfouz fut un des premiers exemples. De même, dans le théâtre, quantité de pièces reposent sur le mécanisme de la "projection politique". Un des thèmes les plus fréquents est celui du bon prince et des ministres corrompus – thème particulièrement adapté à un régime de censure qui autorise la critique politique à condition qu'elle épargne le chef suprême. Mais si ce recours à l'allégorie est assez constant dans le théâtre, soumis à une censure plus étroite que l'écrit, il est plus directement lié, dans la fiction romanesque, à la censure qui prévalut jusqu'au milieu des années 1970. Là, les auteurs refusant les contraintes qui limitent la description réaliste du monde social se réfugient dans l'allégorie, l'hermétisme, le surréalisme – traits qui caractérisent de nombreux textes de l'époque et se retrouvent aussi bien chez les auteurs consacrés que chez les débutants.

Mais en relisant la littérature des années 1940 à 1960 à l'aune de ce qui se publie aujourd'hui, on constate que ce n'est pas seulement la censure politique, mais aussi la censure morale qui a reculé. A la différence des arts visuels (cinéma, arts plastiques), plus directement affectés par le retour de l'ordre moral imposé tant par le pouvoir que par la société depuis les années 1970, les avant-gardes littéraires ont jusqu'à présent réussi à préserver un espace d'expression relativement autonome. Les plus audacieux y décrivent et analysent les déviations et les écarts, individuels et collectifs, par rapport à la morale sociale dominante. Ils le font le plus souvent dans une optique réformatrice qui ne remet pas en cause cette morale elle-même, mais aussi, parfois, avec un point de vue moralement neutre qui revient à contester et à subvertir cette morale.

FORMES ET TRANSFORMATIONS DU PARADIGME RÉALISTE-RÉFORMISTE

"Le propre des écrivains et des gens de lettres, en vertu de leur mission au sein de la nation, est d'en explorer les profondeurs et d'en sonder la conscience" : ainsi s'ouvrait le célèbre *Manifeste* par lequel,



en janvier 1973, l'élite littéraire égyptienne interpellait le pouvoir. Cette représentation de l'intellectuel ou de l'écrivain (termes interchangeables en l'espèce) en détenteur d'un magistère fondé sur sa compréhension immédiate du monde social est au cœur de la *doxa* littéraire égyptienne. Décrire les tares et vices de la société pour la réformer : du début du xx^e siècle (avec le chef-d'œuvre enfin traduit en français, et de la plus belle manière, de Mohammed Muwaylihî, *Ce que nous conta 'Îsâ Ibn Hichâm*, 1907, 2005) à nos jours, le paradigme réaliste domine la production et l'idéologie littéraires égyptiennes. Grands écrivains et seconds couteaux, avant- et arrière-gardes, tous ou presque semblent engagés dans une sorte de réécriture permanente de la *Description de l'Égypte*. Plus ils se libèrent des contraintes morales et politiques, plus ils perfectionnent leurs outils narratifs, plus ils semblent réduire la distance qui les sépare du "réel". Au fur et à mesure que se diversifient leurs origines sociales et leurs trajectoires, ils décrivent des espaces de plus en plus divers : il n'est pratiquement pas de région, de communauté ou de groupe social qui n'ait aujourd'hui sa représentation littéraire.

La critique met volontiers ce projet collectif encyclopédiste en rapport avec l'échec relatif des autres modes de constitution du savoir social (histoire, sciences sociales), dont le développement a été davantage entravé par les contraintes politiques : comblant les lacunes de ces savoirs ou prenant leur contre-pied, l'écrivain se pose en "historien souterrain", en "sociologue parallèle" de sa société (Mehrez, 1994). Autre exemple de cette représentation de l'écrivain en "visionnaire", la relecture, après la défaite de 1967, de diverses œuvres littéraires antérieures – notamment les romans de Mahfouz, *Dérives sur le Nil* (1966, 1989) et *Miramar* (1967, 1990) – élevées *a posteriori* au rang de "prophéties de la défaite" parce qu'elles donnaient un diagnostic littéraire de l'anomie sociale, d'un système d'emprise de l'État sur la société qui rend cette dernière opaque à elle-même.

On a souvent relevé la soudaine profusion, après juin 1967, d'une littérature dominée par le fantastique, l'irrationnel, l'absurde. Si la critique associe volontiers cette "crise du réalisme" à l'immense désarroi que produisit la *naksa*¹, on pourrait montrer que cette tendance était déjà à l'œuvre avant 1967 et traduisait le refus, par la jeune avant-garde de l'époque, du modèle dominant du réalisme "engagé"

1. La défaite arabe lors de la guerre des Six-Jours de juin 1967.



(aux côtés du régime) ; on pourrait aussi montrer que, même si le terme de réalisme est depuis passé de mode, le champ n'a pas tant rompu avec lui qu'il ne lui a donné des habits neufs. Autrement dit, ce qui se joue à ce moment-là, c'est l'entrée du champ littéraire égyptien dans la modernité littéraire, définie par la "déflation de la *mimesis*". "La désarticulation de la représentation marque à la fois l'absence d'un pouvoir cognitif lié à l'œuvre et l'échec de l'œuvre à s'élaborer à partir du réel en un dépassement du réel : elle ne peut plus être vision du monde. Le rapport à l'Histoire devient hypothétique" (Bessière, 1989). Ces traits modernistes sont caractéristiques des meilleures réalisations de la nouvelle génération, du *Zayni Barakat* (1974, 1985) de Gamal Ghitany à *Etoile d'août* (1974, 1987) de Sonallah Ibrahim. Pour autant, elle ne cesse d'entretenir un rapport privilégié avec le réel. La révolution esthétique opérée alors rompt avec les conventions narratives du réalisme mimétique dont la *Trilogie* (1956-1957, 1987-1989) de Mahfouz est la réalisation emblématique, non avec l'idée que la littérature légitime est celle qui entretient un rapport privilégié avec le monde social.

La première voie de cet approfondissement du réalisme est celle d'un hyperréalisme dont l'effet est le même en littérature qu'en peinture : subvertir la réalité sous couvert d'en donner une représentation neutre, objectivée à l'extrême. C'est notamment la voie explorée par Sonallah Ibrahim dès *Cette odeur-là* (1966, 1992), son premier roman : poussant le projet réaliste jusqu'à ses conséquences extrêmes, il en révèle la charge subversive. Le récit réaliste traditionnel produisait une mystification dans la mesure où il était mis au service d'un sens univoque, d'une téléologie. Il suffit que l'écrivain "prenne le réel à bras-le-corps", comme dit Ibrahim, sans faire cas des conventions morales ou idéologiques, pour révéler son incohérence et son immoralité. L'écriture objectiviste inaugurée par *Cette odeur-là* marqua les contemporains et n'a cessé d'être reprise et développée par nombre de ses pairs (Ibrahim Aslân, *Kit-Kat Café*, 1983, 2004; Ibrahim Abdel-Méguid, *L'Autre Pays*, 1991, 1994) ; elle inspire encore certains jeunes écrivains des années 1990.

A l'opposé, l'autre voie de ce réalisme moderniste, au lieu de dépouiller l'écriture de ses artifices, la surcharge en introduisant des ruptures dans la vraisemblance du récit, en réexploitant ou en pastichant les thèmes et les techniques narratives du patrimoine littéraire arabe, dans ses formes savantes (Gamal Ghitany, *Le Livre des*



illuminations, 1983-1987, 2005) ou populaires (Abdel-Hakim Qassem, *Les Sept Jours de l'homme*, 1969, 1998). Des écrivains originaires de milieux ruraux comme Mohammed Mostagab (*Les Tribulations d'un Égyptien en Égypte*, 1984, 1997), Saïd el-Kafrawi (*Le Kiosque à musique*, 2001), Mohammed el-Bisatie (*La Clameur du lac*, 1992, 1996) élaborent chacun à leur manière la version égyptienne du réalisme magique latino-américain. Comme d'autres littératures du tiers-monde, la fiction égyptienne (et arabe), après une phase d'extraversion qui produisit une littérature calquée sur les modèles européens, redécouvre et réexploite les patrimoines narratifs indigènes.

Ces tendances ne représentent que l'avant-garde du mouvement littéraire des années 1960 et suivantes. La plupart des auteurs plus âgés, mais aussi beaucoup d'autres plus jeunes, sont restés fidèles à la fois aux conventions du réalisme "mimétique" et à la vocation "réformiste" de l'écrivain. De même, les formes les plus instrumentales de littérature engagée restent vivantes, qu'il s'agisse de la production de commande au service du pouvoir ou de celle servant une idéologie contestataire. Ainsi, la demi-victoire militaire d'octobre 1973 a donné lieu à toute une littérature de circonstance que ne cessent d'enrichir (en quantité seulement) les commémorations annuelles de la "traversée" (du canal de Suez par les troupes égyptiennes). Autre phénomène, marginal mais significatif, l'apparition, dans la mouvance de l'islam politique, d'une "littérature islamique" très différente des formes traditionnelles de littérature religieuse (récits édifiants et/ou hagiographiques, poésie soufie, etc.). Son pionnier, le romancier Najib al-Kilani, médecin et Frère musulman plusieurs fois incarcéré sous Nasser, est présenté par les critiques de cette tendance comme l'inventeur d'un "réalisme islamique (ou islamiste?)" qui fonctionne de manière parfaitement homologue au réalisme socialiste d'antan.

UNE MODERNITÉ SPÉCIFIQUE : L'INDIGÉNISATION DES FORMES

Dans le contexte colonial, l'élite littéraire acculturée avait résolu la question du rapport entre le particulier et l'universel de manière conforme à l'éclectisme caractéristique de la Nahda : il suffisait, pour donner naissance à une "littérature nationale", de maîtriser les formes littéraires de l'Occident moderne et de leur donner



un contenu autochtone. C'est le programme des modernistes de l'entre-deux-guerres, de Mahmoud Taymour à Mahfouz, dont la *Trilogie* constitue peut-être l'exemple le plus abouti de cette fusion entre forme importée et contenu autochtone. Le même Mahfouz fut, dans son roman suivant, *Les Fils de la médina* (1959), l'un des premiers à réinsérer dans l'écriture romanesque moderne des éléments issus de l'héritage narratif indigène. L'époque est propice : durant la période nassérienne se met en place un projet, analogue aux politiques alors suivies dans les régimes socialistes, d'institutionnalisation du folklore. En réhabilitant les pratiques culturelles dites populaires, la culture officielle les confine dans un espace subalterne, encadre leur expression et les fige dans des figures conformes à son idéologie et à ses valeurs esthétiques. (Voir le chapitre "Musiques et usages sociaux de la culture", p. 1035.)

Parmi tous ceux qui ont ensuite donné corps à ce projet d'indigénisation des formes importées, deux auteurs méritent une mention particulière : Yahya al-Tahir 'Abdallah dans la prose romanesque et Najib Surur dans le théâtre. Ce n'est pas un hasard si tous deux sont aussi de ceux qui ont poussé le plus loin, dans leurs trajectoires professionnelle et personnelle, le refus des concessions à tout ce qui pouvait altérer leur projet artistique. Prematurément disparus (le premier en 1981 à 43 ans, le second en 1978 à 46 ans), ils incarnent de manière emblématique l'utopie, caractéristique des années 1960, d'un art qui serait à la fois libre de toute contrainte et "issu du peuple et retournant au peuple". 'Abdallah se consacra tout entier à l'écriture, refusant tout emploi alimentaire et restant fidèle à un mode de vie bohème. Il laisse une œuvre peu abondante (à peine 500 pages), immédiatement reconnue comme l'une des plus remarquables de sa génération : des récits courts, d'une écriture dense et poétique, informée par l'esthétique de l'"oraliture" populaire, très "écrits", mais conçus pour être non pas lus, mais écoutés par un public qui n'a pas accès au livre.

En 1964, Youssef Idriss publia une série d'articles en forme de manifeste intitulés *Vers un théâtre égyptien* où il développait une argumentation typique de tous les discours de refondation identitaire de l'art et de la littérature. Le théâtre égyptien moderne n'est pas né du terreau national, disait-il en substance, c'est un "enfant illégitime" du théâtre français; en dépit des deux révolutions qui ont tenté de l'égyptianiser (avec Tewfik El Hakim dans l'entre-deux-guerres, puis



avec l'école réaliste dans les années 1950), "il est demeuré européen, éloigné de nous, sans qu'il y ait fusion". Il faut donc rompre avec ce modèle et retourner aux sources de la "théâtralité" locale : *aragoz* (une sorte de Guignol), théâtre d'ombres, épopées et contes chantés (*mawal*), etc. Si les œuvres dramatiques d'Idriss restèrent en deçà de ce programme, Najib Surur devait en donner une réalisation révolutionnaire dans quelques pièces écrites et jouées dans les années 1960, notamment *Yasin et Bahiyya* (1964), transposition dans l'époque coloniale d'un conte populaire de Haute-Egypte. Rompant avec les formes "européennes", Surur inventait une dramaturgie nouvelle, basée sur une écriture poétique mêlant les registres de la langue classique et de la langue parlée (à la façon de la poésie du *mawal*) et faisant une large place à la narration. Ce nouveau théâtre fit école dans d'autres pays arabes et trouve notamment son prolongement, dans l'Egypte des années 1990, dans le travail du metteur en scène Hasan al-Giritli sur les arts populaires de la représentation.

Dans la prose romanesque également, divers écrivains s'inscrivent d'une manière ou d'une autre dans la continuité de Yahya al-Tahir 'Abdallah. La critique n'a cessé de valoriser ce bricolage formel, voie obligée de la fusion de l'autochtone et de l'importé dans un *tagdîd asîl*, une modernité inscrite dans l'identité. Le statut d'écrivains comme Gamal Ghitany ou Edouard al-Kharrat tient pour une bonne part à ce qui est perçu comme leur contribution à l'invention d'une "spécificité" du romanesque arabe moderne, à la fois enraciné dans la narrativité autochtone et en phase avec la modernité littéraire telle qu'elle se définit dans les centres euro-américains.

LA TRADUCTION ET LE VA-ET-VIENT DES ŒUVRES ET DES FORMES

C'est l'occasion d'évoquer le rôle crucial de la traduction de et vers l'arabe dans la formation du canon littéraire moderne. Ici, il faut souligner l'écart entre l'histoire des genres "importés", que sont la fiction romanesque et le théâtre, et l'histoire de la poésie, forme privilégiée de l'expression arabe classique. Si la traduction de la fiction joua un rôle important dans l'acclimatation de la nouvelle et du roman, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, la poésie se renouvela d'abord de l'intérieur. En revanche, à partir des années 1950,



le mouvement s'inverse : la prose et le théâtre, désormais "mûrs", sont moins influencés par la traduction ; tandis que l'avant-garde poétique, rompant alors avec les règles de la poésie classique et néo-classique, va puiser dans la poésie européenne post-romantique les modèles qui légitiment sa révolution formelle. Entendons-nous bien : cela ne signifie pas qu'il n'y eut pas de traduction poétique en Egypte avant les années 1950 ou de traduction de prose après, mais que ces traductions n'ont pas eu d'influence déterminante sur la formation de la modernité littéraire locale.

D'autre part, l'histoire du mouvement de traduction en Egypte est étroitement liée à l'évolution du rapport du pays aux puissances dominantes. Les deux "âges d'or" de la traduction sont les deux dernières décennies du règne de Mohammed Ali (années trente et quarante du XIX^e siècle) et les années cinquante et soixante du XX^e siècle, autrement dit, les deux temps forts de la construction étatique. Cela souligne le rôle de l'État, premier commanditaire de traductions. A l'inverse, la traduction vers l'arabe recule dans les années 1970 et 1980, qui correspondent au désengagement de l'État de la sphère culturelle, et est relancée par la suite, notamment à travers un projet "pharaonique", le Projet national de traduction du Conseil supérieur de la culture, qui a célébré (en février 2006) la parution de son millième titre. Il faut aussi souligner le rôle d'institutions étrangères qui ont promu la traduction vers l'arabe dans le cadre de leurs politiques d'influence : les Etats-Unis dans les années 1950 et 1960 à travers la Fondation Franklin (puis à nouveau à partir des années 1980), l'URSS à travers des traductions publiées à Moscou et diffusées dans le monde arabe par des éditeurs de la mouvance communiste, et récemment la France à travers le Programme d'aide à la publication de son ministère des Affaires étrangères.

Quelques constantes et quelques évolutions de ce mouvement de traduction depuis les années 1950 : entre les deux tiers et les trois quarts des traductions sont faites à partir de l'anglais, de 10 à 15 % à partir du français, les autres langues ayant une place marginale (mais beaucoup d'auteurs russes, allemands, italiens, etc., furent d'abord traduits en arabe à partir de versions françaises ou anglaises). Une part significative est occupée par des ouvrages sur l'Egypte ou sur le monde arabe : la culture nationale se réapproprie les savoirs produits sur elle dans d'autres langues (égyptologie, orientalisme) et est curieuse de l'image d'elle-même produite par l'étranger. En revanche,

la riche production littéraire égyptienne francophone (Albert Cossery, Andrée Chedid, Georges Henein, Edmond Jabès, etc.) a été très peu ou très tardivement traduite en arabe, indice d'une forte résistance à l'intégrer dans le corpus littéraire national. Plus généralement, la littérature "pure" occupe une place assez mince dans ce mouvement de traduction et qui va en décroissant, à l'exception de la poésie – pour les raisons indiquées plus haut. Mais le public égyptien amateur de littérature mondiale contemporaine peut se tourner vers des traductions et des revues publiées à Beyrouth, Damas, Amman, Koweït, etc.

De même, on peut opposer les premières générations d'écrivains égyptiens qui, de Taha Husayn et 'Abbas Mahmud al-'Aqqad à Yahya Haqqi et Louis Awad, avaient une solide culture francophone et/ou anglophone et contribuèrent activement à intégrer en arabe les classiques de la littérature européenne, aux générations postérieures, plus "arabocentrées", où ce profil d'écrivain-traducteur est plus rare (Edouard al-Kharrat étant l'exception qui confirme la règle). Cette évolution se manifeste aussi dans l'esthétique des traductions : les grands traducteurs littéraires du début du xx^e siècle naturalisaient en arabe les classiques étrangers, donnant la priorité au beau style sur la fidélité à l'original ; leurs successeurs produisent des textes qui "sentent" davantage la traduction, soit qu'ils privilégient délibérément une esthétique littéraliste (c'est souvent le cas des traductions de poésie), soit par paresse intellectuelle ou laxisme éditorial.

Autant la traduction littéraire vers l'arabe a perdu en importance dans les dernières décennies, autant la question de la traduction vers les langues étrangères est devenue centrale. Tout se passe comme si la littérature arabe d'Égypte estimait avoir conquis son autonomie par rapport à ses modèles et que l'enjeu essentiel de son rapport à l'étranger consistait désormais à se faire reconnaître comme littérature majeure (au double sens : adulte et centrale) dans l'espace international. Jusqu'au milieu des années 1970, elle est victime de l'image politique très négative du pays en Occident ; on ignore alors tout, dans les grandes langues étrangères, de la production arabe moderne, à l'exception de quelques œuvres, d'ailleurs traduites dès les années 1930 ou 1940, de Taha Hussein (*Le Livre des jours*, 1929-1939, 1947) et Tewfik El Hakim (*Un substitut de campagne en Égypte*, 1937, 1939). Puis le retournement d'alliances opéré par Sadate et la paix égypto-israélienne transforment l'image internationale du

pays, levant le premier obstacle à l'exportation de la production littéraire nationale. Dans le même temps, le boom de la littérature sud-américaine donne le coup d'envoi de l'intégration des littératures du Sud dans la république mondiale des lettres; plusieurs écrivains issus du tiers-monde sont couronnés par le prix Nobel, dont Naguib Mahfouz en 1988, le premier (et unique à ce jour) écrivain arabe à avoir bénéficié de cette consécration. A la faveur du Nobel, mais aussi et surtout grâce à une œuvre d'accès facile, conforme au canon romanesque européen, Mahfouz a conquis une audience mondiale (ses traductions se chiffrent par centaines), mais sa "mondialisation" tardive donne une image quelque peu surannée de la littérature arabe moderne. En même temps que lui ou à sa suite, de nombreux autres écrivains égyptiens ont eu accès à la traduction, dans des proportions et avec un écho bien moindres – à l'exception notable de Nawal El Saadawi, qui jouit d'une large audience internationale, moins en tant qu'écrivaine "pure" que comme militante féministe et "témoin" de la condition féminine dans le monde arabe. En français, seuls Gamal Ghitany et Sonallah Ibrahim ont réussi à s'imposer avec un nombre important d'œuvres traduites et à fidéliser un petit cercle de lecteurs – ce qui donne la mesure de l'événement qu'a constitué, en Egypte plus encore qu'à l'étranger, le récent succès international du roman d'Alaa El Aswany, *L'Immeuble Yacoubian* (voir ci-dessous).

"L'Immeuble Yacoubian" : le premier best-seller mondial de la littérature arabe moderne

En Egypte plus encore qu'ailleurs, il est difficile de se faire une idée précise des ventes d'un titre. Pour des raisons évidentes, les auteurs ont tendance à les gonfler, tandis que les éditeurs tendent plutôt à les sous-estimer – y compris vis-à-vis de l'auteur lui-même. Il y a aussi le phénomène du piratage, qui concerne surtout la production non nationale (Beyrouth piratant les succès de l'édition cairote et *vice versa*). Ces réserves faites, une chose est certaine : depuis sa parution en 2002, *Imâra Ya'qûbyân*, le premier roman d'Alaa El Aswany, est un ovni dans le marché de la littérature arabe moderne, avec des ventes qui se situent probablement entre 50 000 et 100 000 exemplaires sur cinq ans (et un lectorat réel bien plus



large : on estime en Egypte qu'il faut compter en moyenne cinq lecteurs par livre vendu). A titre de comparaison, *Dhat* (1992; trad. française *Les Années de Zeth*, 1993), la meilleure vente de Sonallah Ibrahim, qui est aussi, pour beaucoup, son meilleur roman, plafonne autour de 15 000 à 20 000 exemplaires au bout de quinze ans. Traduit en anglais et publié dès 2004 par l'American University in Cairo Press (et repris en *paperback* en 2006 par les éditions Harper Collins), puis en italien (Feltrinelli) et en français (Actes Sud) en 2006, c'est dans cette dernière version que *Imâra Ya'qûbyân* a véritablement explosé, avec, selon l'éditeur, quelque 125 000 exemplaires vendus en onze mois, chiffre sans précédent pour un roman traduit de l'arabe. Avec les autres traductions en cours (allemande, néerlandaise, espagnole, etc.), on s'acheminera très vite vers le demi-million d'exemplaires vendus dans le monde, toutes langues confondues : un véritable phénomène d'édition.

Comment expliquer un tel succès? Sur un plan purement littéraire, *L'Immeuble Yacoubian* n'a rien de novateur. Comme des dizaines de romans égyptiens depuis le *Passage des miracles* (1947) de Mahfouz, il construit autour d'un espace restreint – un immeuble du centre-ville du Caire – une représentation de toute la société cairote, du lumpenprolétariat qui squatte les chambres de bonne surpeuplées de sa terrasse au vieux pacha libidineux qui doit lutter pour ne pas se faire chasser de l'appartement qu'il y occupe depuis l'époque de "l'ancien régime" (celui d'avant 1952) en passant par le nouveau riche... L'intrigue est menée avec une belle maîtrise, l'écriture efficace, parfois osée, dans la meilleure veine du réalisme social égyptien. En somme, le roman réunit tous les ingrédients qui font le succès des meilleurs feuilletons de la télévision nationale. Comme eux, il fonctionne à la catharsis : il offre à la société un miroir où se regarder et lui renvoie une image où, par la magie de la fiction, elle se trouve mise à nu, littéralement même, puisque c'est à travers le prisme des relations sexuelles que l'auteur met en scène les rapports sociaux de domination et d'exploitation – ce qui est de nature à nourrir à la fois le succès du livre et des polémiques qui, à leur tour, alimentent la catharsis... Le tout est



désormais redoublé par une adaptation cinématographique (par Marwan Hamed, en 2006, sous le même titre), où se bousculent les plus grandes stars du cinéma égyptien (Adel Imam, Nour el-Chérif, Yousra, etc.). A tous ces ingrédients du succès s'ajoute néanmoins un élément plus original et qui, de manière intéressante, fonctionne vis-à-vis du public local comme étranger (quoique de manière différente) : à travers les personnages principaux du roman, à savoir l'immeuble Yacoubian lui-même et Zaki Dessouki, le pacha déchu qui est le dépositaire de sa mémoire, El Aswany donne libre cours à une certaine nostalgie pour Le Caire colonial et cosmopolite d'avant 1952, et cette nostalgie est un *topos* caractéristique de l'actuel esprit du temps égyptien.

Enfin, à contre-courant de l'avant-garde littéraire des années 1990 qui affiche son désintérêt pour les grandes causes collectives en même temps qu'elle explore de nouveaux espaces et de nouvelles formes d'écriture, Alaa El Aswany a non seulement renoué avec la tradition du réalisme social, mais aussi endossé les habits de l'écrivain-conscience-de-la-nation comme s'ils étaient taillés sur mesure pour lui. Contribuant régulièrement pour les principaux journaux d'opposition ou indépendants (*al-Cha'b*, *al-Dustûr*, *al-'Arabi*) depuis le milieu des années 1990, il était déjà, au début du phénomène Yacoubian, un éditorialiste confirmé. Cette expérience n'a pas peu contribué à lui donner auprès des médias étrangers un rôle de porte-parole "naturel" de son pays, fonction dont il s'acquitte avec une civilité et une causticité tout égyptiennes, mais aussi, ce qui est une compétence beaucoup plus rare parmi ses pairs, une aisance remarquable en anglais et en français. Dans le contexte de l'après-11-Septembre, alors que tout concourt, dans l'espace médiatique international, à la remontée des interprétations culturalistes et en dernière analyse racistes de l'exception arabe, Alaa El Aswany et son *Immeuble Yacoubian* viennent à point nommé en rappeler les racines sociales et politiques et, par là même, replacer les sociétés arabes dans leur banalité et leur humanité. On leur en sait infiniment gré.



Indice révélateur du statut dominé de la littérature égyptienne/arabe dans l'espace international, ce mouvement de traduction vers les langues étrangères est suivi de très près sur place : les articles et les livres des spécialistes étrangers de littérature arabe sont traduits en arabe, les traductions sont annoncées dans la presse spécialisée, disséminées dans les départements de langues et littératures étrangères des universités nationales... Ce réinvestissement interne du jugement de l'étranger balance constamment entre deux pôles : d'un côté, on stigmatise les choix "subjectifs" des traducteurs et éditeurs, accusés de privilégier les expressions marginales, la dénonciation des tares et vices de la société égyptienne, etc. ; de l'autre, on les met en valeur pour remodeler par leur biais les hiérarchies littéraires locales, les mêmes acteurs recourant alternativement à ces deux discours. Car ils sont tout aussi fondés l'un que l'autre. Les centres de l'espace littéraire international accueillent de préférence les œuvres et les auteurs arabes dans lesquels ils reconnaissent leurs propres valeurs morales, politiques et esthétiques, mais aussi leur représentation de "l'Orient" et, connaissant les profits matériels et symboliques auxquels donne accès la traduction, on conçoit que des écrivains soient tentés d'"écrire pour l'exportation", c'est-à-dire de renvoyer à l'étranger l'image qu'il attend d'eux pour y être (mieux) reçus. En même temps, le faible degré d'autonomie du champ littéraire national contraint ses acteurs en quête d'autonomie à rechercher à l'étranger – loin des pressions du champ du pouvoir égyptien et arabe – la reconnaissance ou la consécration qui leur sont déniées au niveau local. "L'accès à l'universel" – pour reprendre le cliché en usage en Egypte – est toujours une arme à double tranchant, du fait même de la nature ambiguë de cet "universel".

**DU CHAMP RESTREINT AU GRAND PUBLIC :
GENRES MINEURS ET MAJEURS,
MÉDIAS ANCIENS ET NOUVEAUX**

Cette présentation a fait la part belle à la "littérature légitime" : celle reconnue comme telle par la critique locale et étrangère ou, si l'on peut dire, le "noyau dur" du champ littéraire formé par ses avant-gardes successives. Il est temps, avant de conclure, de situer ce cœur dans l'ensemble bien plus vaste des formes que prennent la



production, la diffusion et la consommation de la littérature dans l'Égypte d'aujourd'hui.

Des années 1960 à aujourd'hui, le marché de l'écrit en général et de l'écrit littéraire en particulier se caractérise par les mêmes traits : importance de la commande publique, étroitesse du marché, faible degré de professionnalisation des acteurs. La position dominante de l'Etat, tant dans la presse que dans l'édition, a de nombreux effets pervers. Elle provoque une inflation de publications de qualité médiocre, choisies sur des critères moins littéraires ou politiques que bureaucratiques. Sous couvert d'encourager la lecture et de donner aux "masses" accès au livre, l'Etat produit, dans une totale opacité éditoriale et financière, des ouvrages de mauvaise qualité vendus à des prix inférieurs à leur coût, contribuant ainsi à dévaloriser le livre au lieu de le valoriser et entravant le développement du secteur privé de l'édition, qui reste dominé par des entreprises familiales travaillant essentiellement dans le livre religieux et le livre scolaire et universitaire, seuls créneaux rentables. La diffusion du livre pâtit en outre de la grande misère des bibliothèques scolaires et publiques et du manque de librairies, qui se fait cruellement sentir hors des grandes métropoles (Le Caire et Alexandrie).

Autre indice de la faible professionnalisation du marché, la fragilité du droit d'auteur, pourtant réglementé de longue date : la loi de 1954 sur le droit d'auteur (aujourd'hui remplacée par la loi de 2002 sur la propriété intellectuelle) fixait déjà l'obligation d'un contrat écrit entre auteur et éditeur, mais l'usage du contrat ne s'est généralisé que dans les années 1980, d'après les témoignages des écrivains. Ces contrats, souvent sommaires, donnent lieu à de nombreux litiges. La méfiance qui est de mise entre auteurs et éditeurs et l'absence de savoir-faire international de ces derniers sont une des causes de l'insuffisant accès des écrivains égyptiens à la traduction. On en a eu encore la démonstration à la Foire internationale de Francfort de 2004, dont l'invité d'honneur était le monde arabe : les quelque 150 éditeurs arabes présents n'ont pratiquement pas vendu de droits de traduction, pour la simple raison qu'ils ne détiennent pas ces droits...

Dans ces circonstances, le marché de la littérature "pure" est dominé par des formes diverses d'autoédition : impression à compte d'auteur, partage des frais entre l'auteur et de petits éditeurs spécialisés dans l'édition littéraire, revues plus ou moins éphémères



animées par un écrivain ou un groupe d'écrivains, etc. Depuis les années 1980, les œuvres marquantes de l'avant-garde littéraire égyptienne ont été publiées dans ces conditions, avant d'être rééditées – pour la petite minorité qui parvient à percer – selon des modalités plus ordinaires. La nouvelle génération d'écrivains qui s'impose depuis une dizaine d'années (outre Alaa El Aswany déjà mentionné, on peut d'ores et déjà lire en français Hamdi Abou-Golayyel, *Petits Voleurs à la retraite*, 2002, 2005; Somaya Ramadan, *Feuilles de narcisse*, 2001, 2006; May Telmissany, *Héliopolis*, 2000, 2003; Miral Tahawy, *La Tente*, 1996, 2001) a été publiée essentiellement par deux petits éditeurs artisanaux, Sharqiyyat et Merrit. Le fait que ces jeunes écrivains et écrivaines – la présence massive des femmes dans cette nouvelle génération est une des évolutions majeures de ces dix ou quinze dernières années – préfèrent contribuer de leur poche à l'édition de leurs livres plutôt que de s'adresser aux éditeurs du secteur public (où, à défaut d'être correctement rémunérés, ils sont au moins édités sans frais) est révélateur de la défiance que leur inspirent les institutions étatiques.

A ces formes classiques d'autoédition ou de quasi-autoédition s'ajoute maintenant l'édition électronique, en pleine expansion : pages personnelles, blogs et sites littéraires animés et alimentés par des groupes d'écrivains, etc. Comme ailleurs, l'édition électronique fleurit sur le secteur traditionnellement occupé par l'autoédition, mais la lecture et le téléchargement de livres sur l'internet ne semblent pas décoller. Autre effet de la toile, encore peu mesurable mais qui sera certainement lourd de conséquences à moyen terme : en permettant à tous les écrivains arabophones, où qu'ils résident dans le monde, de se lire et d'échanger sans barrières, l'internet donne naissance à un champ littéraire arabe virtuel aux dimensions planétaires, où les centres du *mahjar* (les métropoles mondiales où résident des groupes plus ou moins importants d'intellectuels arabes) semblent jouer un rôle moteur.

Mais on est encore là dans le domaine de la littérature "pure", qui ne recouvre qu'une toute petite partie de l'espace social des pratiques littéraires, investies par des écrivains de toutes sortes, souvent connus d'un public bien plus vaste que ceux du "champ restreint", selon l'expression de Bourdieu. Par tradition élitiste, la critique nationale, redoublée par la critique orientaliste, rejette traditionnellement dans le néant de l'infralettré la masse de loin la plus importante,



quantitativement, de la production littéraire nationale, qu'elle relève de formes modernes (la fiction sentimentale, érotique, satirique, les récits pour la jeunesse, la poésie chantée...) ou traditionnelles, "élevées" (littérature édifiante, poésie soufie...) ou "populaires" (*sîra*¹, *mawal*, etc.). D'où l'impression d'une frontière étanche entre culture de l'élite et culture du peuple, alors qu'en réalité toutes deux sont le lieu de va-et-vient et de métissages très variés entre formes élevées et populaires, autochtones et importées, modernes et traditionnelles.

La difficulté à construire en objet spécifique cet espace infralittéraire – qu'on préférera qualifier de paralittérature, pour éviter les appellations péjoratives habituelles ("populaire", "commerciale", etc.) – tient pour partie au fait que, à la différence de ses équivalents européens, cette paralittérature atteint rarement un stade "industriel" et ne se démarque pas nettement, dans son esthétique et ses conditions de production, de la littérature légitime. Prenons par exemple la littérature sentimentale qui a longtemps fleuri dans la presse égyptienne et dont les auteurs sont souvent des femmes. Leur production a certains traits caractéristiques de la paralittérature : la prolixité, l'aspect répétitif (récurrence des thèmes, personnages stéréotypés), accentués par les modalités de la publication (une rubrique régulière dans la presse). En même temps, elle s'en distingue par la relation qu'elle cherche à établir avec le lecteur : cette littérature, si "légère" soit-elle, reste conforme à l'esthétique réaliste dominante et conserve une dimension didactique, conforme à l'idée que se font ses auteur(e)s de leur "mission sociale". On peut faire le même constat à propos des romans d'espionnage et de science-fiction de Nabil Farouk, auteur très populaire parmi la jeunesse (il a publié depuis le milieu des années 1980 plus de quatre cents titres), ou encore avec la fiction érotique *soft* de Khalil Hanna Tadros (lui aussi très proluxe et très lu) : d'un côté, on trouve la sérialisation et la standardisation caractéristiques de la paralittérature ; de l'autre, on reste dans le système de référence de la littérature légitime (dimension didactique et thématique nationaliste chez Farouk, défense de la morale dominante chez Tadros).

Autre lieu de croisement entre champ restreint et champ culturel ou intellectuel au sens large : la grande presse. Presse et littérature entretiennent, en Egypte comme ailleurs, des rapports étroits, et

1. Biographie du Prophète.



plus d'un écrivain égyptien pourrait reprendre à son compte la formule de Balzac dans *Illusions perdues* : "Être journaliste, c'est passer proconsul dans la république des lettres." De nombreux écrivains, grands et moins grands, disposent d'une tribune dans les grands quotidiens ou hebdomadaires nationaux, la presse d'opposition ou les rares journaux indépendants du pays, mais aussi dans toutes sortes de journaux et de revues arabes, où chacun joue sa partition en fonction de sa position dans le champ du pouvoir, mais aussi de son capital spécifique : la presse est le lieu par excellence de l'instrumentalisation des écrivains par le politique, mais aussi le terrain privilégié de leurs luttes symboliques. L'écrivain-journaliste pratique volontiers un double langage, s'adressant en surface au grand public et visant, entre les lignes, le groupe des pairs. Ainsi, les enjeux de quantité de batailles littéraires ne sont accessibles qu'à ceux qui sont à même d'en déchiffrer les tenants et aboutissants : dans telle polémique, le lecteur extérieur au champ n'aura vu qu'un débat sur la question de la normalisation culturelle avec Israël, là où le lecteur initié assistait à une cabale menée par un poète-journaliste contre un concurrent.

Si la presse continue de jouer un rôle déterminant dans la carrière des écrivains, elle affiche aujourd'hui un certain désintérêt pour leur production proprement littéraire. De son émergence à la fin du XIX^e siècle aux années 1960, la presse égyptienne a été le vecteur privilégié de la diffusion de la littérature : elle est à l'origine de la vogue de la nouvelle et n'a pas peu contribué à préserver la vitalité de la poésie, et le déclin actuel de ces deux genres s'explique en partie par le recul de la place qui leur est faite dans les journaux et revues. Ce recul est quelque peu compensé par les débouchés offerts aux écrivains et poètes égyptiens par la presse arabe, notamment celle des pays du Golfe. Les plus en vue peuvent y négocier la publication en feuilleton de leur dernier roman, qui leur rapportera ainsi bien davantage que sa publication ultérieure en livre, tandis que des dizaines d'autres y publient plus ou moins régulièrement nouvelles et poèmes.

Enfin, les écrivains égyptiens entretiennent des relations étroites avec les médias audiovisuels (cinéma, radio, télévision). D'une part, ceux-ci n'ont cessé de puiser dans le répertoire de la littérature, mine de récits susceptibles d'être adaptés au cinéma ou sous forme de feuilletons et dramatiques radiophoniques ou télévisées. D'autre part, ils font souvent appel à des écrivains en tant que scénaristes et



dialoguistes. Cette symbiose entre littérature et médias audiovisuels a puissamment contribué à asseoir l'influence sociale des écrivains et poètes, en leur donnant accès à un public incomparablement plus large que celui de l'écrit. Cependant – à la différence de ce qui se passe dans nos pays –, ils en tirent peu de profits matériels : les droits d'adaptation se limitent à un forfait modique, les scénarios sont rémunérés également au forfait ; à la différence des poètes-paroliers, qui touchent les droits d'exécution publique de leurs textes, les scénaristes et auteurs dramatiques ne sont toujours pas parvenus à se faire rémunérer la rediffusion télévisée de leurs œuvres.

Par exemple, littérature et cinéma sont si étroitement imbriqués dans la carrière de Naguib Mahfouz qu'on peut se demander s'il est légitime d'évoquer l'une sans l'autre. Écrivain encore peu connu, il s'est d'abord tourné vers l'écriture de scénarios comme une activité alimentaire, collaborant à partir de 1947-1948 à l'écriture de plus de vingt films, notamment pour le maître du cinéma réaliste Salah Abou Seif. Cette insertion dans le monde du cinéma a donné un nouveau tour à sa carrière : de 1959 à sa retraite (1971), il a occupé divers postes de direction dans ce secteur. Au même moment, il cesse d'écrire des scénarios et ce sont ses propres œuvres qui deviennent l'objet d'adaptations pour le cinéma : depuis *Bidâya wa-nihâya* (*Mort parmi les vivants*, 1960) de Salah Abou Seif, ses romans et nouvelles ont inspiré plus de quarante films, dont certains sont devenus des classiques régulièrement rediffusés par les chaînes égyptiennes et arabes. (Voir le chapitre "Le cinéma égyptien et la question des classes sociales", p. 995.)

Outre les débouchés du cinéma, il y a ceux de la radio et de la télévision. En Égypte, la montée en puissance de la télévision n'a pas condamné la fiction radiophonique : aujourd'hui encore, les stations de radio nationales diffusent en abondance des feuilletons et des dramatiques écrits pour la radio, mais aussi adaptés d'œuvres littéraires. Des dizaines d'écrivains, critiques, poètes et traducteurs ont collaboré avec le "France Culture égyptien" : le Second Programme, récemment rebaptisé Programme culturel, créé en 1957. La fiction télévisée offre des ressources plus importantes, d'autant qu'elle se déploie aujourd'hui à une échelle régionale et internationale.

La question des rapports avec les médias audiovisuels se pose dans les mêmes termes pour les poètes. Dans les deux cas, l'auteur doit se soumettre à un ensemble de contraintes propres à des produits conçus



et élaborés collectivement (au quatuor scénariste/metteur en scène/producteur/vedette correspond le quatuor parolier/compositeur/chanteur/producteur) pour être diffusés à grande échelle. Ces contraintes peuvent être même plus brutales pour le poète parolier, lorsqu'il est associé à la production du discours de propagande du pouvoir. Plus encore qu'aux romanciers, les médias audiovisuels offrent aux poètes, et particulièrement aux spécialistes de la poésie dialectale, des ressources considérables et un accès au public le plus large qui soit, celui de la chanson. A des degrés divers, la plupart des poètes aujourd'hui canonisés ont écrit des textes destinés à être chantés, quand leurs poèmes n'ont pas été repris et parfois adaptés par les chanteurs.

En somme, de l'autoédition destinée aux pairs à l'écriture pour les médias audiovisuels nationaux et régionaux, l'écrivain égyptien a à sa disposition la gamme de médiations la plus variée que l'on puisse imaginer pour accéder à son public et les choix plus ou moins contraints qu'il opère en faveur de telle ou telle de ces médiations contribuent puissamment à déterminer la forme et le contenu de son expression. Ainsi, en envisageant dans toute son amplitude l'écriture littéraire, on commence à résoudre le paradoxe de la coexistence d'une marginalité sociale de l'écrit (et de l'écrit littéraire en particulier) et du prestige considérable qui demeure attaché au statut d'écrivain. L'élite littéraire du champ restreint, les auteurs consacrés par la critique arabe et étrangère, est méconnue du grand public, mais à travers la presse et surtout les médias audiovisuels, celui-ci impose une autre hiérarchie et plébiscite les écrivains adaptés au cinéma et à la télévision, les scénaristes vedettes et les grands poètes paroliers.

RICHARD JACQUEMOND



ANNEXE
BIBLIOGRAPHIE DE LA LITTÉRATURE ARABE
ÉGYPTIENNE TRADUITE EN FRANÇAIS

Cette bibliographie se limite aux traductions publiées en France disponibles (à l'exclusion des traductions parues notamment en Egypte et des ouvrages épuisés) et aux œuvres littéraires (à l'exclusion des ouvrages d'entretiens, essais, etc.).

- ABDEL-MÉGUID, Ibrahim, *L'Autre Pays*, roman, trad. Catherine Tissier-Thomas, Actes Sud, 1999 (1^{re} éd. 1994). – *La Maison aux jasmins*, roman, trad. Nachoua al-Azhari, Actes Sud/Sindbad, 2000. – *Personne ne dort à Alexandrie*, roman, trad. Soheir Fahmi, Desclée de Brouwer, 2001.
- ABOU-GOLAYYEL, Hamdi, *Petits Voleurs à la retraite*, roman, trad. Stéphanie Dujols, Ed. de l'Aube, 2005.
- AL-KAFRAWI, Saïd, *Le Kiosque à musique*, nouvelles, trad. Stéphanie Dujols, Actes Sud, 2001.
- AL-KHARRAT, Edouard, *Alexandrie, terre de safran*, récit, trad. Luc Barbulesco, Actes Sud, 1997 (1^{re} éd. 1990). – *La Danse des passions*, nouvelles, trad. Marie Francis-Saad, Actes Sud, 1997. – *Les Pierres de Bobello*, roman, trad. Jean-Pierre Milelli, Actes Sud/Sindbad, 1999. – *Belles d'Alexandrie*, roman, trad. Luc Barbulesco, Actes Sud, 1999.
- AL-QUAID, Youssef, *Masri, l'homme du delta*, roman, trad. Isabelle Flèche, Lattès, 1990.
- ASLÂN, Ibrahim, *Equipe de nuit*, roman, trad. Amina Rachid et Arlette Tadié, Actes Sud, 1999. – *Kit-Kat Café*, trad. Arlette Tadié, Actes Sud, 2004.
- BAKR, Salwa, *Des histoires dures à avaler*, nouvelles, trad. Christian Nakhlé, L'Harmattan, 1998. – *Les Messagers du Nil*, roman, trad. Elizabeth Chéhata, L'Esprit des péninsules, 2003.
- EL ASWANY, Alaa, *L'Immeuble Yacoubian*, roman, trad. Gilles Gauthier, Actes Sud, 2006. – *Chicago*, roman, trad. Gilles Gauthier, Actes Sud, 2007. – *J'aurais voulu être égyptien*, nouvelles, trad. Gilles Gauthier, Actes Sud, 2009.
- EL-BISATIE, Mohammed, *La Clameur du lac*, roman, trad. Edwige Lambert, Actes Sud, 1996. – *Derrière les arbres*, roman, trad. Edwige Lambert, Actes Sud, 1999. – *Les Bruits de la nuit*, roman, trad. Edwige Lambert, Actes Sud, 2003. – *D'autres nuits*, roman, trad. Edwige Lambert, Actes Sud, 2006. – *La Faim*, roman, trad. Edwige Lambert, Actes Sud, 2011.



- EL HAKIM, Tewfik, *Un substitut de campagne en Egypte*, roman, trad. Gaston Wiet et Zaki M. Hassan, Presses Pocket (Terre humaine/Poche), 1993 (1^{re} éd. 1939). – *L'Ane de sagesse*, roman, trad. Anne-Marie Luginbuhl et Khaled Falah, L'Harmattan, 2000.
- EL SAADAOU, Nawal, *Ferdaous, une voix en enfer*, récit, trad. Assia Trabelsi et Assia Djebbar, Des Femmes, 1981. – *Douze Femmes dans Kanater*, théâtre, trad. Magda Wassef, Des Femmes, 1984. – *Zina, le roman volé*, roman, trad. Houda Ben Ghacham, Ed. Luc Pire, 2008.
- FAYYAD, Soleiman, *Clameurs*, 1972, roman, trad. France Douvier Meyer, Denoël, 1990.
- GHITANY, Gamal, *Zayni Barakat*, roman, trad. Jean-François Fourcade, Le Seuil (Points), 2003 (1^{re} éd. 1985). – *Épître des destinées*, roman, trad. Edwige Lambert, Le Seuil (Points), 2001 (1^{re} éd. 1993). – *La Mystérieuse Affaire de l'impasse Zaafarâni*, roman, trad. Khaled Osman, Actes Sud/Sindbad, 1997. – *Les Délires de la ville*, trad. Khaled Osman, Actes Sud/Sindbad, 1999. – *L'Appel du couchant*, roman, trad. Valérie Creusot, Le Seuil (Points), 2004 (1^{re} éd. 2000). – *Pyramides*, roman, trad. Khaled Osman, Actes Sud/Sindbad, 2000. – *Les Récits de l'ins-titution*, roman, trad. Khaled Osman, Le Seuil, 2001. – *Le Livre des illuminations*, roman, trad. Khaled Osman, Le Seuil, 2005.
- HAQQI, Yahya, *Choc*, deux romans, trad. Charles Vial et Sayyed Aboul-Naga, Denoël, 1991. – *Réveille-toi!*, roman, trad. Philippe Vigreux, Actes Sud/Sindbad, 2003.
- HUSSEIN, Taha, *Le Livre des jours*, récit autobiographique, trad. Jean Lecerf et Gaston Wiet, Gallimard (L'Imaginaire), 1995 (1^{re} éd. 1947). – *Au-delà du Nil*, textes choisis et présentés par Jacques Berque, trad. Michel Hayek, Anouar Louca, André Miquel, Jacques Berque *et al.*, Gallimard (Connaissance de l'Orient), 1990. – *La Traversée intérieure*, récit autobiographique, trad. Guy Rocheblave, Gallimard, 1992.
- IBRAHIM, Sonallah, *Etoile d'août*, roman, trad. Jean-François Fourcade, Sindbad, 1987. – *Cette odeur-là*, roman, trad. Richard Jacquemond, Actes Sud, 1992. – *Le Comité*, roman, trad. Yves Gonzalez-Quijano, Actes Sud, 1992. – *Les Années de Zeth*, roman, trad. Richard Jacquemond, Actes Sud (Babel), 2002 (1^{re} éd. 1993). – *Charaf ou l'honneur*, roman, trad. Richard Jacquemond, Actes Sud (Babel), 2004 (1^{re} éd. 1999). – *Warda*, roman, trad. Richard Jacquemond, Actes Sud (Babel), 2005 (1^{re} éd. 2002). – *Amrikanli. Un automne à San Francisco*, trad. Richard Jacquemond, Actes Sud, 2005.
- IDRIS, Youssef, *La Sirène*, nouvelles, trad. Luc Barbulesco et Philippe Cardinal, Sindbad, 1986. – *Le Tabou*, roman, trad. France M. Douvier, Lattès, 1987. – *Maison de chair*, nouvelles, trad. Anne Wade Minkowski, Sindbad, 1989.



- MAHFOUZ, Naguib, *Passage des miracles*, roman, trad. Antoine Cottin, 10/18, 2000 (1^{re} éd. 1970). – *Le Voleur et les chiens*, roman, trad. Khaled Osman, Actes Sud (Babel), 1996 (1^{re} éd. 1985). – *Trilogie*, trad. Philippe Vigreux, LGF, 1993 (1^{re} éd. *Impasse des Deux Palais*, Lattès, 1987; *Le Palais du désir*, Lattès, 1987; *Le Jardin du passé*, Lattès, 1989). – *Récits de notre quartier*, roman, trad. Khaled Osman, Actes Sud (Babel), 1999 (1^{re} éd. 1988). – *Le Jour de l'assassinat du leader*, roman suivi de nouvelles, trad. André Miquel, 10/18, 2001 (1^{re} éd. 1989). – *Dérives sur le Nil*, roman, trad. France Douvier Meyer, Gallimard (Folio), 1991 (1^{re} éd. 1989). – *La Chanson des gueux*, roman, trad. France Douvier Meyer, Gallimard (Folio), 1992 (1^{re} éd. 1989). – *Miramar*, roman, trad. Fawzia al-Ashmawi Abouzeid, Gallimard (Folio), 1993 (1^{re} éd. 1990). – *Les Fils de la médina*, roman, trad. Jean-Patrick Guillaume, Actes Sud (Babel), 2004 (1^{re} éd. 1991). – *Chimères*, roman, trad. France Douvier Meyer, Gallimard (Folio), 1994 (1^{re} éd. 1992). – *Vienne la nuit*, roman, trad. Nada Yafi, Gallimard (Folio), 1998 (1^{re} éd. 1996). – *L'Amour au pied des pyramides*, nouvelles, trad. Richard Jacquemond, Actes Sud (Babel), 2002 (1^{re} éd. 1997). – *Le Mendiant*, roman, trad. Mohamed Chairet, Actes Sud (Babel), 2002 (1^{re} éd. 1997). – *Les Mille et Une Nuits*, roman, trad. Maha Baaklini-Laurens, Actes Sud (Babel), 2006 (1^{re} éd. 1997). – *La Quête*, roman, trad. France Meyer, Gallimard (Folio), 1999 (1^{re} éd. 1997). – *Le Voyageur à la mallette*, nouvelles, trad. Marie Francis-Saad, Ed. de l'Aube, 1998. – *Matin de roses*, nouvelles, trad. Elisabeth Chehata, Actes Sud (Babel), 2001 (1^{re} éd. 1998). – *Akhénaton le renégat*, roman, trad. France Meyer, Gallimard (Folio), 2000 (1^{re} éd. 1998). – *La Malédiction de Râ*, roman, trad. José-M. Ruiz-Funes et Ahmed Mostefaï, LGF, 2001 (1^{re} éd. 1998). – *Le Monde de Dieu*, nouvelles, trad. Marie Francis-Saad, Actes Sud/Sindbad, 1999. – *Le Cortège des vivants, Khan al-Khalili*, roman, trad. Faïza et Gilles Ladkany, Actes Sud/Sindbad, 1999. – *La Belle du Caire*, roman, trad. Philippe Vigreux, Gallimard (La Bibliothèque), 2004 (1^{re} éd. 2000). – *Miroirs*, roman, trad. Najet Belhatem et Luce Camus, Desclée de Brouwer, 2001. – *Le Vieux Quartier*, nouvelles, trad. Marie Francis-Saad, Ed. de l'Aube, 2001. – *Propos du matin et du soir*, roman, trad. Marie Francis-Saad, Actes Sud/Sindbad, 2002. – *Rêves de convalescence*, trad. Ahmed Youssef et Rudolf el-Kareh, Ed. du Rocher, 2003. – *Echos d'une autobiographie*, trad. Marie Francis-Saad, Ed. de l'Aube, 2004. – *L'Amante du pharaon*, roman, trad. Yahya Cheikh et Pierre Lafrance, Nouveau Monde, 2005. – *Son Excellence*, roman, trad. Rania Samara, Actes Sud/Sindbad, 2006.
- MOSTAGAB, Mohammed, *Les Tribulations d'un Egyptien en Egypte*, roman, trad. Nachoua el-Azhary et Stéphanie Dujols, Actes Sud, 1997.
- MOUSAD-BASTA, Raouf, *L'Euf de l'autruche*, roman, trad. Yves Gonzalez-Quijano, Actes Sud/Sindbad, 1997.



- MUWAYLIHĪ, Mohammed, *Ce que nous conta 'Isâ Ibn Hichâm. Chronique satirique d'une Egypte fin de siècle*, roman, trad. Randa Sabry, Editions du Jasmin, 2005.
- NAOUM, Nabil, *Le Voyage de Râ*, nouvelles, trad. Luc Barbulesco et Philippe Cardinal, Actes Sud, 1999 (1^{re} éd. 1988). – *Retour au temple*, roman, trad. Richard Jacquemond, Actes Sud, 1993. – *Le Rêve de l'esclave*, nouvelles, trad. Jean Tardy et Anne Wade Minkowski, Actes Sud, 1994. – *Corps premier*, roman, trad. Luc Barbulesco, Actes Sud, 1998. – *Les Rivages de l'amour*, roman, trad. Luc Barbulesco, Actes Sud, 2003. – *Moi, Toutankhamon, reine d'Egypte*, roman, trad. Luc Barbulesco, Actes Sud, 2005.
- QASSEM, Abdel-Hakim, *Les Sept Jours de l'homme*, roman, trad. Edwige Lambert, Actes Sud/Sindbad, 1998.
- RAMADAN, Somaya, *Feuilles de narcisse*, roman, trad. Stéphanie Dujols, Actes Sud/Sindbad, 2006.
- SHALABI, Khayri, *Le Temps du kif*, trad. Frédéric Lagrange, Actes Sud/Sindbad, 2006.
- TAHER, Baha, *Tante Safeya et le monastère*, roman, trad. Catherine Bachelier, Autrement, 1996.
- TAHAWY, Miral, *La Tente*, trad. Siham Djafer, Paris-Méditerranée, 2001.
- TELISSANY, May, *Doniazade*, roman, trad. Mona Latif-Ghattas, Actes Sud/Sindbad, 2000 (or. *Dunyâzâd*, Dâr Sharqiyyat, 1997). – *Héliopolis*, roman, trad. Mona Latif-Ghattas, Actes Sud/Sindbad, 2002.
- TOUBIA, Maguid, *Combat contre la lune*, roman suivi de nouvelles, trad. Richard Jacquemond, Lattès, 1986.
- WARDANY, Mahmoud, *La Prairie parfumée*, roman, trad. Richard Jacquemond, Actes Sud/Sindbad, 2007.
- ZAYYAT, Latifa, *Perquisition! Carnets intimes*, récit autobiographique, trad. Richard Jacquemond, Actes Sud/Sindbad, 1996.

POUR EN SAVOIR PLUS

- BENCHEIKH Jamel Eddine, 2000 : *Dictionnaire de littératures de langue arabe et maghrébine francophone*, PUF, Paris, coll. "Quadrige".
- GONZALEZ-QUIJANO Yves, 1998 : *Les Gens du livre. Edition et champ intellectuel dans l'Egypte républicaine*, Editions du CNRS, Paris.
- JACQUEMOND Richard, 2003 : *Entre scribes et écrivains. Le champ littéraire dans l'Egypte contemporaine*, Actes Sud/Sindbad, Arles.
- JACQUEMOND Richard, 2008 : *Conscience of the Nation : Writers, State, and Society in Modern Egypt*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- TOMICHE Nada, 1981 : *Histoire de la littérature romanesque de l'Egypte moderne*, G. P. Maisonneuve et Larose, Paris.



BIBLIOGRAPHIE

- BESSIÈRE Jean, 1989 : "Littérature et représentation", in Angenot M. *et al.* (dir.), *Théorie littéraire*, PUF, Paris.
- MEHREZ Samia, 1994 : *Egyptian Writers between History and Fiction. Essays on Naguib Mahfouz, Sonallah Ibrahim and Gamal al-Ghitani*, The American University in Cairo Press, Le Caire.
- ROUSSILLON Alain, 1990 : "Intellectuels en crise dans l'Égypte contemporaine", in Kepel G. et Richard Y. (dir.), *Intellectuels et militants de l'Islam contemporain*, Le Seuil, Paris.
- ZEGHAL Malika, 1996 : *Gardiens de l'islam. Les oulémas d'al-Azhar dans l'Égypte contemporaine*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris.



DÉBATS INTELLECTUELS ET INTELLECTUELS EN DÉBAT

(A la mémoire de Muhammad Hakim,
prématurément disparu en 2007)

“Un gouvernement ne rémunérera pas des gens pour contredire, directement ou indirectement, ce qu’il fait proclamer du haut de toutes les chaires par des milliers de prêtres ou de professeurs de religion nommés par lui [...]. L’équité exige qu’on ne juge pas la philosophie universitaire seulement du point de vue de son but prétendu, comme on l’a fait jusqu’ici, mais de son but véritable. Celui-ci consiste à inculquer aux futurs référendaires, avocats, médecins, candidats et instituteurs, au plus profond de leurs convictions, la direction appropriée aux vues que l’État et son gouvernement nourrissent sur eux.”

SCHOPENHAUER, A., 2006, *Au-delà de la philosophie universitaire*, trad. Yannis Constantinides, Paris, Les Mille et Une Nuits.

“Le spectacle navrant de la sujétion des intellectuels, de leur humilité devant le salaire qu’on leur jette est bien fait pour cimenter notre scepticisme, pour accroître notre méfiance.”

HENEIN, G., 2006, *Œuvres*, Paris, Denoël
(extrait d’un article publié en 1935).



Adopter le point de vue historique pour parler des intellectuels en Egypte, de leurs discours et de leurs querelles, entre eux, avec l'État, avec la société, avec les hommes de religion, avec l'étranger "impérialiste" ou le monde globalisé, c'est porter les acteurs et les discours devant un tribunal qui ne fait pas partie de leurs représentations et échappe au champ où se déploie leur conscience. C'est en fait révéler que leurs discours – et c'est l'essentiel de ce qu'ils possèdent – ont peu de prise sur la réalité ou du moins n'en rendent que très partiellement compte; discours d'accompagnement d'un réel historique qui obéit à une rationalité – s'il y en a une – qui leur échappe de toutes parts et qui n'est pas le rationalisme qu'ils défendent et tentent désespérément d'imposer comme unique référence universelle.

Notre propos ici est de décrire "la situation faite au parti intellectuel" en Egypte, depuis la mort de Nasser jusqu'à cette première décennie du XXI^e siècle; une Egypte en proie à une transformation radicale où plus rien ne ressemble à ce qu'elle fut. C'est cette Egypte changeante et diverse que leur savoir n'arrive plus à totaliser puisqu'il méconnaît une grande partie des mécanismes qui la meuvent, que les intellectuels refusent de voir. Par quelque bout qu'ils la prennent, ils ne trouvent que "laideur", "corruption" et "décadence": depuis l'air qu'on y respire et l'eau qu'on y boit, l'enseignement qu'on y dispense et les soins qu'on y reçoit, les marchandises qu'on y consomme et jusqu'à la religion qu'on y pratique.

Alors ils s'écrient d'une seule voix: "Ce n'est pas notre Egypte!"

A les lire, cette Egypte-là est un monstre en comparaison du pays qu'ils ont pris l'habitude d'aduler à la suite de Mustafâ Kâmil et de la génération qui a inventé le nationalisme (Isâ, 1986).

Ils diront alors que cette Egypte est celle de l'*infitâh* de Sadate et de la "normalisation" avec Israël, des gouvernements incompétents qui l'ont dirigée depuis plus de trente ans, des "hommes d'affaires" qui l'exploitent à leur unique profit sous l'égide d'un parti corrompu et corrompue (le PND), du seul Moubarak et de sa famille, des "extrémistes religieux" qui aspirent à la transformer en théocratie et d'autres ennemis du peuple qui conspirent de concert avec les nouveaux maîtres du monde.



UNE ÉGYPTE QUE PERSONNE NE RECONNAÎT

L'essentiel est que cette Égypte réellement existante, celle que tout le monde voit et qui est le résultat d'un processus qui s'est élaboré en dehors des consciences, n'est reconnue par personne. Ni par ceux qui l'ont faite en aimant ce qu'ils faisaient, ni par ceux qui y ont participé, *no lens volens*, en criant leur innocence.

Nous n'allons pas ici faire la description de la nouvelle Égypte – que les nombreuses contributions de cet ouvrage tentent déjà de dresser en montrant les différents aspects –, mais suivre la marche des intellectuels avec – et rarement contre – le pouvoir, durant cette rapide transformation. Deux approches ou plutôt deux styles volontairement associés accompagneront notre enquête : celui de l'information et celui de la polémique. Nous prendrons comme repères deux ouvrages, publiés respectivement en 1986 et 2005, pour résumer le devenir des intellectuels égyptiens de Sadate à Moubarak. Le premier, écrit par Salâh 'Isâ, journaliste et militant marxiste de renom, est intitulé *Intellectuels et militaires* (1986) ; le second porte cyniquement le titre d'*Intellectuels à la demande* et est rédigé par Muhammad 'Abd-al-Wâhid (2005), un journaliste d'*al-Ahram* devenu attaché de presse au cabinet du ministre de la Culture, Farouk Hosni.

Le livre de Salâh 'Isâ est un copieux recueil d'articles écrits, pour la plupart, sous la présidence de Sadate et publiés à Beyrouth ou à Bagdad. C'est à la fois l'observation minutieuse et détaillée des bouleversements du paysage intellectuel – mais aussi politique, économique et social – connus par l'Égypte après la disparition de Nasser et le témoignage documenté d'un militant d'extrême gauche (plusieurs fois emprisonné) sur les agissements, les luttes et les conversions de ses pairs ou de ses aînés durant les années où se sont déroulés des événements majeurs, tels que la défaite de juin 1967, la guerre d'octobre 1973 et le traité de paix avec l'État d'Israël. Il décrit les rapports tumultueux entre les intellectuels et le pouvoir lors de la campagne de "dénassérisation" en vue de sortir l'Égypte du "socialisme", du système du parti unique, de son engagement arabe et du "camp soviétique", pour la faire entrer dans le libéralisme économique, la "démocratie" politique et le "camp occidental". Il s'agit de la version tragique de luttes où les enjeux étaient réels puisqu'ils concernaient le devenir du secteur public, la nature du régime, l'avenir de la question palestinienne, la question religieuse remise au



premier plan des préoccupations du public comme de l'Etat, enfin et subsidiairement le sort de la caste intellectuelle désormais divisée en une gauche, une droite et un centre, avec les nuances propres à chacune des trois catégories. L'élimination des cadres "nasséro-marxistes" et leur remplacement par leurs homologues "libéraux" et anticommunistes dans le domaine de l'information et de la culture, la promotion d'un discours religieux "libéral-démocratique", hostile à la "dictature" et au "communisme athée", sont les prémices annonçant l'instauration d'un Etat qui proclame "la souveraineté de la loi", un Etat fondé sur "la science et la foi" incarné par "le président croyant Mohammed Anouar al-Sadate"¹ ayant pour principal mot d'ordre : "Enrichissez-vous!"

Le récit de Salâh 'Isâ est tragique aussi parce qu'il décrit la répression qui a restreint la liberté et les moyens de subsistance des intellectuels qui ont refusé d'adhérer à ce que l'auteur Ghâli Choukri et bien d'autres appellent "la contre-révolution" qui s'opère sous leurs yeux. L'intermède de la guerre d'Octobre ne durera que quelques mois. Les intellectuels, pris de court par la traversée du canal (le fameux *'Ubûr*), n'ont pu qu'acclamer "la victoire" et offrir des services qui se sont révélés inutiles².

Ce qui était idéologique entre la prise du pouvoir effective par Sadate (1971) et la guerre d'Octobre (1973) va devenir une politique publique effective, une sorte de NEP, de nouvelle politique économique au profit du marché et d'une nouvelle couche de possédants, au détriment du secteur public et des couches défavorisées. Les émeutes de janvier 1977 marquent le point de rupture entre Sadate d'une part et ce qui reste de la gauche nassérienne accusée d'avoir fomenté le "soulèvement des voleurs"³ d'autre part. Commencent les "années noires" faites "d'exil et de silence" ('Isâ, 1986, p. 379 et suiv.) pour les "intellectuels" qui vont devoir désormais chercher de nouveaux employeurs. Ils les trouveront dans les Etats pétroliers, immensément

1. C'est à cette occasion que "Mohammed" vint s'accoler au prénom Anouar qu'il a toujours porté.

2. Voir le chapitre "Sunî'a fî huzayrân" (écrit en juin) dans Salâh 'Isâ (2006), p. 155-186 : une description haute en couleur du *Muthaqqaf muntakis*, l'intellectuel atteint par la *naksa* de juin 1967 (se dit de la rechute dans le langage médical, pour ne pas dire défaite, comme on a appelé *nakba* la défaite de 1948 en Palestine).

3. C'est l'expression employée par Sadate pour qualifier le soulèvement des ouvriers. Sur ces événements, voir l'ouvrage de Husayn Abd-al-Râziq (1985).



enrichis par le contrecoup de 1973 et avec lesquels ils avaient déjà établi des relations : le Koweït, les Emirats, l'Arabie saoudite pour les uns, l'Irak et la Libye pour d'autres.

Dans la grande vague migratoire des travailleurs égyptiens en quête de pétrodollars, les universitaires, les journalistes, les écrivains et les artistes occupent une place de choix. Ils recomposent dans les "pays frères" l'élite qu'ils ne peuvent plus composer chez eux, mais au prix d'une coupure avec trois réalités, auxquelles pourtant ils sont censés appartenir : leur pays d'origine, leurs compatriotes dans leur exil prolétaire, les sociétés où ils sont allés travailler. Pour les universitaires, les systèmes de détachement temporaire sont devenus comme un "rite de passage" des enseignants titulaires en quête d'enrichissement ; ce rite vise à retrouver le statut social qu'ils avaient acquis dans la société "socialiste" de Nasser et qu'ils ont commencé à perdre à la même vitesse que les transformations économiques étaient imposées à l'Égypte par le FMI et les créanciers internationaux. Aussi ont-ils pu gagner dans les universités arabes à l'étranger de quoi les distinguer de la masse du nouveau prolétariat universitaire qui a investi les universités du Caire et de la province et est obligé d'accroître ses maigres salaires par des moyens, certes pas toujours conformes à l'éthique de la profession, mais bien adaptés à l'esprit du temps (voir Roussillon, 1990, à qui nous empruntons une partie de notre analyse). Les grands perdants dans cette bataille sont les défenseurs du secteur public et de la ligne anti-impérialiste : les nassériens, marxistes, nationalistes arabes et "musulmans de gauche". Ils durent se recycler chez Kadhafi ou Saddam Hussein qui les accueillèrent non tant pour leurs idées que pour leur hostilité à Sadate.

Les journalistes, les écrivains et les artistes, qui ont choisi de s'opposer à Sadate ou qui ont été marginalisés par son régime, vont trouver dans les pays dits du "Front du refus" un refuge et des revenus importants. C'est l'époque où la Libye de Kadhafi et l'Irak du Baas, mais aussi l'OLP de Yasser Arafat, financent grâce à la rente pétrolière des dizaines de publications destinées à défendre "les idéaux historiques de la nation arabe", toujours proclamés et jamais réalisés : l'unité, la justice sociale, la libération de la Palestine et la lutte contre l'impérialisme. Généralement gérés par des professionnels libanais, les journaux, magazines et revues publiés à Londres, Paris, Beyrouth ou Chypre offrent à un grand nombre d'intellectuels égyptiens des tribunes où ils peuvent continuer à exercer la fonction d'idéologues



qu'ils exerçaient sous Nasser, mais cette fois-ci contre Sadate et sous la protection de régimes dont ils ne partagent pas nécessairement les convictions et les méthodes de gouvernement. Il ne leur est pas demandé de proclamer leur allégeance, mais ils doivent – en contrepartie des revenus relativement élevés qui leur sont assurés – observer la règle du silence sur la nature et les agissements des États ou des organisations qui les emploient. La majorité a respecté les règles du jeu, certains ont même poussé le zèle jusqu'à commettre des textes apologétiques sur les maîtres de la Libye ou de l'Irak¹. La suprématie du pétrodollar achève ce qui reste du projet "national-révolutionnaire" qui a été porté par la gauche et incarné par les militaires, censés avoir gouverné au nom des pauvres et avoir combattu "l'impérialisme" et son "allié sioniste". Deux dirigeants historiques du communisme égyptien sont même devenus ministres de Sadate².

C'est cette "ascèse" de l'adaptation aux nécessités du temps commencée sous Nasser (après la dissolution des partis communistes égyptiens), continuée dans les revues culturelles et les journaux de Bagdad et de Tripoli, encore plus affinée dans les publications koweïtiennes ou saoudiennes, qui portera ses fruits lorsque le régime du Moubarak invitera les intellectuels à reprendre "la place qui leur revient" en tant qu'"élite", "porte-parole" et "conscience" de la nation. Une élite dont le mode de vie, la pensée et les exigences ont bien changé. La lente réconciliation entre l'État et les intellectuels occupera la décennie qui sépare symboliquement l'assassinat de Sadate (octobre 1981) de l'occupation du Koweït par Saddam Hussein (août 1990). (Voir le chapitre "La république des lettres, de Nasser à Moubarak", p. 1065.)

Depuis l'*infitâh*, et surtout depuis les accords de Camp David, l'Égypte a été comme "inondée d'argent" : celui des investisseurs arabes, celui des travailleurs émigrés et celui de l'aide américaine. Il servira à recréer – avec l'élite bureaucratique nassérienne convertie à la "libéralisation" – la "nouvelle classe" dominante, baptisée et décriée en tant que "bourgeoisie parasitaire" par les économistes marxistes et les intellectuels de gauche. Mais l'argent n'est pas arrivé seul ; il est escorté de deux "appareils idéologiques" parallèles mais

1. Voir par exemple la biographie de Saddam Hussein par Amir Iskander publiée en trois langues (arabe, anglais et français) : *Saddam le militant, le penseur et l'homme*, Hachette, 1980.

2. Il s'agit des défunts Fu'âd Mursî et Isma'il Sabri Abdallah.



solidaires : un islam revu et corrigé par le wahhabisme saoudien (voir le chapitre “Islamisme et islamisation : courants et tendances”, p. 887) et un libéralisme économique de circonstance, mis au point par les organismes financiers internationaux et incarné par les politiques thatchéro-reaganiennes (voir le chapitre “Economie politique de la croissance : du capitalisme d’Etat à la libéralisation”, p. 437).

Durant les années 1970, mais déjà du vivant de Nasser, des voix s’élevaient pour rappeler que l’on s’était trop éloigné de la religion, que l’initiative privée avait des vertus, que les politiques inspirées par le “communisme athée” ne pouvaient mener qu’à la catastrophe et que la défaite de juin 1967 était une vengeance divine contre un Etat et une société qui ont oublié Allah. Ceux qui avaient conçu la “légitimation islamique du socialisme” cèdent la place aux défenseurs de la propriété privée au nom des préceptes coraniques, tandis que le discours de l’islam militant n’est plus solitaire ni caché. Il gagne partout des adeptes, devient arrogant, puis insolent, et enfin glorieux. Les Frères musulmans sortent de prison pour être lancés contre la forteresse nassérienne, déjà fissurée par la défaite, puis par les manifestations étudiantes de 1968; ils ne se déguisent plus, ils occupent le terrain, se réorganisent et fournissent au “Président croyant” les arguments nécessaires pour enterrer son prédécesseur. Longtemps celui-ci a promis de faire régner la liberté et la justice, de libérer la Palestine et d’unifier la patrie arabe sous la bannière du “socialisme”. Non seulement il n’a pas tenu ses promesses, mais la liberté et la justice ont été piétinées, tandis que le reste de la Palestine et d’autres territoires arabes ont été livrés à l’Etat sioniste. Il a disparu dans la honte, ses épigones devaient le suivre.

Dans l’enceinte de l’Université, se déroule une guerre entre la politique de Sadate et le fantôme de Nasser. Des jeunes d’une même génération divisés en deux camps ennemis : les nouveaux islamistes que le discours classique des Frères ne satisfait plus et les nouveaux “marxistes-léninistes” qui reprochent à leurs aînés d’avoir abandonné les principes révolutionnaires et de s’être complus dans la “collaboration de classe”. Cependant les uns et les autres font appel à ceux qui se sont le moins compromis avec le régime précédent pour parrainer leur révolte; les uns lisent les frères Sayyed et Mohammed Qutb ou Chukri Mustafa, les autres Lénine, le *Petit Livre rouge* ou Che Guevara; les uns croient ressusciter la génération des Compagnons du Prophète, les autres réinventer le socialisme



bolchevik. Tous sont convaincus qu'ils vont refaire le monde qui n'attendait qu'eux pour changer de face.

Ces jeunes qui vivaient côte à côte et s'affrontaient quotidiennement sans se reconnaître avaient en commun d'être socialement le produit de la scolarisation massive pratiquée par Nasser et politiquement les enfants de la défaite de 1967. Ils n'ont pas connu d'autre régime que celui de la "Révolution" et offraient des interprétations contradictoires de son échec.

C'est cette génération dite des années 1970 qui occupera le devant de la scène intellectuelle et politique à partir des années 1990, continuant ses combats passés avec d'autres moyens. La guerre historique entre les deux ailes de ce que Salâh 'Isâ appelle la petite bourgeoisie (*'abnâ' al-mastûrîn*, en langage égyptien), les Frères musulmans et les communistes renaît de ses cendres sous d'autres drapeaux et dans d'autres conditions.

Le livre anecdotique de Muhammad 'Abd-al-Wâhid (2005) est en revanche la version "comique" des rapports entre les intellectuels et l'Etat sous Moubarak. Il incarne ce que Hegel appelle "le point de vue du valet de chambre" qui regarde l'histoire par le trou de la serrure. En tant que serviteur du ministre Farouk Hosni et témoin des "méfaits" de nombre d'intellectuels, il peut s'identifier au regard méprisant que son maître porte sur toute la gent en ce début du XXI^e siècle. Du fait de la disparition des "grands intellectuels" ou leur extrême vieillesse, ce qui fut un jour l'*intelligentsia* s'est émietté en une myriade d'individus préoccupés qui par son statut symbolique, qui par l'amélioration de ses revenus. L'objet de la rancœur de 'Abd-al-Wâhid est certes Salâh 'Isâ lui-même, devenu rédacteur en chef de l'hebdomadaire officiel du ministère de la Culture, *al-Qâhira*, et un temps supérieur hiérarchique direct de l'auteur d'*Intellectuels à la demande*.

Entre l'auteur des articles critiques des années 1970 et le désormais défenseur de la politique culturelle de Farouk Hosni, c'est toute l'histoire de la gauche intellectuelle qui est résumée en un homme. Mais ce que certains ont appelé "la chute" ou "la trahison" de Salâh 'Isâ survient trop tard dans l'histoire pour avoir un quelconque sens tragique. La cause susceptible d'être trahie n'existe plus et le rôle supposé des intellectuels s'est depuis longtemps perdu sur les chemins qui ne mènent nulle part : dans les différents services du ministère de la Culture, dans les journaux et les télévisions d'Egypte et de la presque île arabe, dans les programmes de recherches arabes,



européens ou américains, toujours en quête d'un statut meilleur ou d'une tribune plus prestigieuse.

Anouar Abdelmalek, aujourd'hui octogénaire, décrit dans *Egypte, société militaire* (1962) l'épopée de cette jeunesse intellectuelle qui, au sortir de la Seconde Guerre mondiale (voir Makarius, 1960), s'est vouée corps et âme à la cause du peuple et comment les Officiers libres ont confisqué à leur profit une révolution qui devait ressembler à celle qui avait réussi en Chine. Lorsqu'il publie son livre, Nasser a déjà adopté le "socialisme scientifique" et nationalisé presque toute l'économie au nom de la "coalition des forces laborieuses". Ses camarades d'alors, qui rêvaient d'un tel exploit, croupissaient dans les prisons et envoyaient des lettres d'appui à celui qui les traitait de "traîtres" et d'"alliés de la réaction" tout en appliquant leur programme. Son plaidoyer *pro domo* en faveur de l'*intelligentsia* révolutionnaire visait l'idéologue en chef de l'époque nassérienne, M. H. Haykal, lequel à l'occasion du neuvième anniversaire de la révolution avait publié une série d'articles sur la "crise des intellectuels"¹, où le conseiller du prince fustigeait ces derniers pour n'avoir pas compris leur rôle et refusé de se mettre au service de l'Etat révolutionnaire ; ils méritaient donc le sort qui leur était fait. En 1964, ils seront libérés et beaucoup parmi eux iront occuper des postes de commande dans la presse, l'édition et les différents services du ministère de la Culture, en contrepartie de la dissolution de leurs "partis communistes". Une première répétition de ce que la génération suivante fera dans les années 1990.

Aujourd'hui, Haykal, qui a le même âge qu'Abdelmalek, est devenu le principal historien de l'époque nassérienne², tandis que ce dernier se contente d'une rubrique hebdomadaire dans *al-Ahram* où, en tant qu'intellectuel de l'*establishment*, il continue d'attaquer l'impérialisme et le sionisme, mais aussi de faire l'apologie... de la Chine³. Comme la plupart de ses anciens camarades, il est devenu, depuis la "contre-révolution de Sadate", le chantre du nassérisme, des peuples d'Orient et de l'unité de la nation.

1. Qu'on peut considérer comme le texte fondateur de la réflexion sur les intellectuels. Sur cet épisode, voir Alain Roussillon (*op. cit.*) et 'Adil Hammûda (1985).

2. Notamment par ses longs témoignages sur la chaîne de télévision al-Jazeera.

3. Quand il n'écrit pas des pages nostalgiques sur ses compagnons de route qui disparaissent les uns après les autres. Voir les nécrologies de Lutfallah Sulaymân, M. Sid-Ahmed, Nabil al Hilâlî, etc., dans *al-Wataniyya hiyya al-hall* (Le patriotisme est la solution), un recueil d'articles de 623 pages (2006).



Cependant, essayons de retracer la marche ou, pour user des termes adéquats ici, de décrire les conditions de production de la nouvelle-vieille *intelligentsia* égyptienne.

VERS UNE NOUVELLE *INTELLIGENTSIA*

Alain Roussillon (*op. cit.*) a abordé la querelle de la “description américaine de l’Égypte” (les recherches faites sur la société égyptienne grâce aux financements américains), déclenchée dès 1982 par ce qu’on peut désigner comme les “intellectuels de gouvernement”¹. Il a mis en relief le rôle central de Saad Eddine Ibrahim en tant qu’acteur et en tant que savant, dans la définition sociologique et le rôle politico-historique des intellectuels dans les sociétés arabes et leur adaptation aux nouvelles réalités du monde. On peut aujourd’hui analyser avec plus de précision les idées qu’il a véhiculées et les activités qu’il a entreprises durant le dernier quart de siècle et lui reconnaître la place exceptionnelle qu’il occupe dans “le devenir monde” des intellectuels égyptiens et arabes.

UN IDÉAL TYPE D’INTELLECTUEL : *SAAD EDDINE IBRAHIM*

A son retour des Etats-Unis, en 1975, Saad Eddine Ibrahim contribue à la mise en place à Beyrouth du Centre d’études de l’unité arabe (1975) et de sa branche au Caire (1982)². En 1985, il est appelé par le prince héritier de Jordanie pour diriger le Forum de la pensée arabe et mettre en pratique sa théorie appelant à “comblé le fossé entre les intellectuels et le prince”³. L’expérience tourne court pour des raisons, explique-t-il, “idéologiques nationalistiques” (*qawmagiyya*)

1. Sur ce concept voir Gérard Noiriel (2005), notamment le premier chapitre.

2. Sur les activités de S. Ibrahim, voir le document non publié de Muhammed Hâkim : “Ibn Khaldun entre l’intellectuel et le prince”, notes préliminaires préparées dans le cadre du séminaire “Savoirs et pouvoirs...” organisé au CEDEJ en 2002.

3. C’est le titre d’un ouvrage publié en 1984. Voir Alain Roussillon (*op. cit.*, p. 221 et note p. 255).

ou “royales hachémites” (Qâsim, 2001). Lorsqu’il obtient le prix des sciences économiques et sociales décerné par le Fonds koweïtien pour le progrès scientifique (1985), c’est l’occasion pour lui de réaliser “un vieux rêve”, la création d’un centre indépendant d’études sociales appliquées, au service de la cause du développement en Egypte et dans le monde arabe (*ibid.*). S. Ibrahim ne s’est jamais contenté de décrire le monde tel qu’il est, il a toujours eu l’ambition de dire ce qu’il devait être. Pour lui, le savant et le politique vont de pair, et les sciences sociales doivent avoir des effets pratiques sur l’orientation des politiques publiques. La dénomination du centre qu’il crée au Caire en 1988 est un symbole et tout un programme : Ibn Khaldun Center for Development Studies. Ibn Khaldun (1332-1406) fut à la fois savant, magistrat et conseiller des princes de son temps. A son image, le centre doit assumer des fonctions scientifiques, politiques et juridiques ; autrement dit, devenir un centre de recherche, un *think tank*, un lieu de dialogue et surtout un promoteur des droits de l’homme et du citoyen à l’échelle égyptienne et arabe.

Ces multiples vocations vont se concrétiser dans des programmes dont l’ampleur reflète les ambitions de “l’intellectuel organique” que veut être S. Ibrahim et l’importance des moyens financiers dont il a bénéficié. Il s’agit d’engager des études sur : 1) la société civile et le changement démocratique ; 2) les minorités religieuses, les ethnies et les religions ; 3) la question copte ; 4) les mouvements islamistes ; 5) l’enseignement ; 6) la paix au Moyen-Orient ; et de présenter des rapports, des dossiers et des recommandations relatifs à chacune de ces questions.

Le Centre Ibn Khaldun fait œuvre de pionnier, et les problèmes qu’il soulève sont d’une actualité brûlante. Une publication mensuelle, en arabe et en anglais, justement intitulée *La Société civile*¹, contribue à sortir ce concept des manuels de sciences politiques pour le propulser dans la nouvelle culture politique “post-totalitaire”. Par son biais, on peut aborder la grande question de la transition démocratique, les difficultés et les entraves qu’elle rencontre ; introduire la notion de gouvernance qui sert à mesurer les dysfonctionnements et les mécanismes qui altèrent les façons de gouverner et d’orienter l’économie ; étudier le problème de la citoyenneté, au carrefour de la question copte et

1. *Al-Mujtama' al-madani* et *Civil Society*. Voir l’état de la collection sur le site internet Ibn Khaldun [en ligne : <http://www.eicds.org>].

des minorités ethniques, religieuses et confessionnelles dans le monde arabe. Le tout dans le cadre du nouvel ordre mondial et des réformes économiques qu'il exige; il s'agit de rien moins que de l'invention de *l'intellectuel démocratique* égyptien et arabe dont les tâches convergentes vont se distribuer en autant de micro-organismes de la société civile que l'Etat autoritaire peut tolérer. Nous exposerons plus loin l'éventail des ONG chargées de réaliser les idéaux de ce nouvel intellectuel collectif. (Voir aussi le chapitre "Associations, ONG et développement", p. 385.)

S. Ibrahim nous dit que tout en choisissant le libéralisme, fondé sur la liberté et la démocratie en tant qu'objectifs et moyens de combat, il ne renonce pas aux "rêves de la génération des années cinquante et soixante" que sont l'indépendance nationale, l'unité arabe, la justice sociale, le développement économique et l'authenticité civilisationnelle, *al-asâla al-hadâriyya* (Qâsim, 2001). Mais pour lui, comme pour tous ceux qui vont suivre sa voie et incarner l'intellectuel démocratique, seule la réforme pratiquée en profondeur et à tous les niveaux de la vie sociale peut y mener. Aussi, le Centre Ibn Khaldun ne recule-t-il devant aucun sujet tabou. Tout ce qui doit être réformé peut être objet d'étude, tout ce qui peut être étudié doit conduire à la réforme.

De 1996 à 2000, l'intellectuel réformateur A. Subhi Mansûr, chef de file des *Qur'aniyyîn* (voir Al-Ahnaf, 2008), est choisi par S. Ibrahim pour animer un cycle de conférences appelé *Riwâq Ibn Khaldûn*. Des centaines d'intellectuels, hommes et femmes de toutes tendances, viennent y débattre en toute liberté de leurs idées sur l'ensemble des problèmes que connaît l'Égypte à la fin du xx^e siècle : les institutions, la sexualité, la condition féminine, la réforme du *fiqh* (appelé charia), la situation des coptes et mille autres sujets de discussion. L'objectif est de mettre au jour les innombrables questions que des pratiques séculaires ont soit occultées, soit couvertes du voile du sacré, ou que la censure et la répression ont simplement interdites. Ce fut comme un prélude à la liberté de ton et à l'irrévérence envers le pouvoir qui caractérisera le mouvement Kifâya à partir de 2004 (voir *infra*). Outre ses préoccupations intellectuelles, souvent iconoclastes, le Centre Ibn Khaldun s'est mêlé de politique à partir de 1995¹.

1. Ainsi, répondant au souhait des partis d'opposition, il s'est chargé avec d'autres associations de former une commission indépendante de contrôle des élections; celle-ci a réussi à être présente dans 40 % des circonscriptions et à relever les nombreuses irrégularités, plus tard prises en compte par les tribunaux administratifs.



Une polémique engagée contre le Centre et son directeur, très vite transformée en actes d'accusation, porta sur deux questions qui touchent à la citoyenneté et à la tolérance : le problème copte et la réforme des programmes scolaires. Convaincu que le fanatisme et l'extrémisme religieux sont les pères légitimes du terrorisme, S. Ibrahim lança un projet de recherche sur "l'enseignement et la tolérance" auquel participèrent des chercheurs musulmans et coptes¹.

Le centre avait déjà fait face à une violente campagne de presse en 1994 avec la tenue du Congrès sur les minorités au Moyen-Orient². Ont participé à cette campagne, le journal islamiste *al-Cha'b*³, les responsables de la "presse nationale" (entendre "gouvernementale"), les intellectuels arabistes ou pro-islamistes et jusqu'à Haykal dans un retentissant article publié par *al-Ahram* où il n'avait pas écrit depuis plus de vingt ans⁴. Interdit par les autorités égyptiennes, ce congrès se tiendra à Chypre. Le centre fut accusé de fomenter la *fi'tna* (lutte fratricide) entre les deux composantes de la nation, de créer des problèmes dans le seul but de plaire à ses pourvoyeurs de fonds, ennemis des Arabes et de l'islam.

La deuxième campagne eut lieu à partir de 1998, à propos de la réforme de l'enseignement. Elle fut menée par des journaux officiels, indépendants ou d'opposition, *Aqîdatî*, *al-Usbû'*, *al-Ahrâr* et bien sûr *al-Cha'b*. Elle est axée sur les "projets suspects d'Ibn Khaldun", considérés comme un "complot d'orientation juive" financé par des États européens et "bénis par le ministre"; il est demandé à *al-Azhar* et à l'Eglise copte d'"intervenir" et aux autorités compétentes de "censurer" et de sévir.

1. Le groupe de travail se pencha sur l'étude des manuels scolaires (livres de lecture, d'éducation religieuse, d'éducation civique et d'histoire) pour relever tout ce qui est contraire à l'idée de citoyenneté et à la culture de la tolérance. Il ne tarda pas à découvrir avec stupéfaction que les conceptions dénoncées par l'idéologie officielle de l'Etat comme "fanatiques" et "extrémistes" sont celles-là mêmes que les maîtres apprennent à leurs élèves dans les écoles. Aussitôt un projet de révision de ces manuels fut préparé et présenté au ministre de l'Education Husayn Baha-al-Din, lors d'une cérémonie solennelle, en décembre 1998.

2. S. Ibrahim a publié un ouvrage intitulé *Ta'ammulât fî mas'alat al-'aqalliyât* (Méditations sur la question des minorités) en 1992.

3. 'Adil Husayn, économiste anciennement marxiste, rallié à la mouvance islamique à travers le Parti du travail, dont il dirigea l'organe *al-Cha'b* (articles mars 1994) jusqu'à sa mort en 2001. Voir sa notice nécrologique dans *al-Ahram Weekly*, 22-28 mars 2001, n° 526.

4. *Al-Ahram*, 10 avril 1994.



Pour cette presse, les activités du Centre Ibn Khaldun et la personne de son directeur sont désormais placées sous les signes du “suspçon”, de la “trahison” et d’“intelligence avec l’ennemi”. Mais S. Ibrahim, armé de ses convictions et, dit-on, de protections supposées¹, continue à franchir les “lignes rouges” durant les premiers mois de l’année 2000. Il donne d’abord une conférence intitulée “Le chemin des épines d’al-Khanka 1972 à al-Kocheh 2000”² devant un public de jeunes coptes où il déplore la condition à laquelle est réduite leur communauté, menacée dans sa sécurité et son droit à une existence libre et digne (Qâsim, 2001). Il initie ensuite l’“Appel des cent”, une “lettre adressée à la nation” qui dénonce les incidents confessionnels d’al-Kocheh en Haute-Egypte et propose dix mesures urgentes pour mettre fin aux luttes fratricides entre musulmans et chrétiens (*ibid.*). Enfin, il publie, dans *al-Hayât*, un article où il propose la création de “monarchies constitutionnelles au sein des républiques arabes” qu’il appelle *jumlû-kiyya* (répubarchie), dans une allusion transparente à la prétention du Gamal Moubarak de succéder à son père.

La répression ne tardera pas à venir : le 20 juin 2000, le Centre est fermé et S. Ibrahim est arrêté en compagnie de ses collaborateurs. Il sera jugé et condamné à sept ans de prison³.

Une troisième campagne de presse, d’une violence sans précédent, accompagna alors la répression policière et judiciaire. D’éminentes personnalités intellectuelles y ont pris part. La chose étonnante est que les reproches que la justice adressa à S. Ibrahim ne sont pas ceux que retinrent les journalistes et les intellectuels de gouvernement. C’est en toute légalité que le Centre Ibn Khaldun avait reçu différents financements pour des projets régulièrement présentés. Le sociologue Sayyid Yâsin⁴ trouva cependant inadmissible qu’Ibrahim et ses

1. S. Ibrahim possède la double nationalité américaine et égyptienne et il a dirigé le mémoire de master de Suzanne Moubarak à l’université américaine du Caire.

2. Rappel des graves affrontements confessionnels qui se sont déroulés dans ces deux localités et qui ont fait plusieurs morts. (Voir le chapitre “Les coptes : renouveau spirituel et repli communautaire, p. 901.)

3. En fait, la Cour de cassation l’acquittera en 2003, date à laquelle il fut libéré. (Voir le chapitre “Les paysages du droit, de la vie quotidienne aux tribunaux”, p. 793.)

4. Sociologue de profession, intellectuel de fonction et ancien chef de nombreuses institutions (dont le Centre d’études stratégiques al-Ahram et le Forum de la pensée arabe à Amman), il a reçu le grand prix de l’Etat en sciences sociales en 2008.



émules “s’enrichissent de l’action publique” et “tirent profit des financements étrangers”; il se déclara scandalisé par “les viles pratiques des organisations de la société civile” et les “déviationnelles personnelles de leurs dirigeants”. Outre S. Yâsîn, parmi les intellectuels connus pour leur engagement à gauche, on trouve les noms de Nâdir Ferjani, Salâh Qabadhâyâ et Ref’at al-Sa’id.

A ses détracteurs, qui lui reprochèrent de porter atteinte à la renommée de l’Égypte, S. Ibrahim répondit : “Ce qui porte atteinte à cette renommée est que les services de sécurité disent au monde qu’il n’existe pas un homme d’honneur [en Égypte] qui travaille pour les droits de l’homme et la démocratie et que ceux qui le font sont des agents payés et corrompus par des financements étrangers.”

Son combat, quelles que soient les réserves émises par ceux-là mêmes qui l’ont défendu contre la répression – et ils ne sont pas légion –, n’aura pas été vain. L’interstice qu’il avait ouvert est devenu une brèche où vont s’engouffrer toutes les voix contestataires jusque-là restées inaudibles. La brèche ne se refermera plus.



THINK TANK ET CENTRES DE RECHERCHES UNIVERSITAIRES



Si nous avons parlé longuement de S. Ibrahim et du Centre Ibn Khaldun, c’est pour dire qu’ils ont servi de modèles à nombre de personnes et d’institutions où vont se mobiliser les compétences des principales catégories d’intellectuels institutionnels : les experts, les professeurs d’université et les activistes des droits de l’homme. Nous ne ferons que signaler les deux premières et nous nous attarderons sur la dernière.

A partir de la fin des années 1980, on assiste à la création de centres d’études et de recherches dans les facultés de la plupart des universités égyptiennes, dirigés par des professeurs titulaires et parrainés par un *board* de personnalités publiques (diplomates, anciens ministres, hommes d’affaires, etc.) en vue de répondre aux appels d’offres, de plus en plus variés, lancés par les institutions et fondations américaines, canadiennes, européennes et japonaises. “La description américaine de l’Égypte” qui a fait tant de bruit en 1982 (voir Roussillon, 1990) se banalise en s’internationalisant et en s’institutionnalisant dans les universités d’État. Ce qu’on a reproché à



S. Ibrahim, à partir de 1994, c'est le caractère privé de son centre-entreprise, le fait que ses contrats de recherche et d'expertise avec des organismes étrangers ne soient pas soumis au contrôle du gouvernement. Or cette critique ne semble guère s'appliquer aux dizaines de centres qui ont fleuri au sein des universités "nationales" et qui vont sans complexes "nationalistes" recevoir des financements de toutes origines pour entreprendre des recherches et organiser des centaines de colloques, conférences et autres tables rondes sur toutes les questions qui préoccupent les partenaires étrangers et semblent intéresser le monde académique égyptien. Bref, pour faire la description de l'Égypte à l'américaine, à l'européenne, à la japonaise et même à la coréenne¹! Officiellement mis sous la tutelle des recteurs, ces centres permettent aux mandarins de l'Université de tisser des réseaux, de développer une clientèle de jeunes chercheurs, de voyager et enfin d'accroître les signes extérieurs d'une richesse qu'ils ont failli perdre avec le déclin de la migration vers les pays à pétrodollars (voir Roussillon, 1986).

Les activités d'abord quasi confidentielles de la majorité des centres ont, peu à peu, bénéficié de publicité en proportion de l'habileté de leurs responsables. Leurs financements cependant n'ont jamais préoccupé ni inquiété les journalistes et les intellectuels prompts à débusquer tout ce qui est susceptible de "menacer la sécurité nationale", d'autant que la plupart de ceux qui les dirigent s'arrangent pour ne pas trop se mêler de la chose publique et ne faire entendre leurs voix dans les médias qu'en tant qu'experts spécialisés².

Le Centre de recherches et d'études politiques de la faculté d'économie et de sciences politiques³, créé par Ali el-Dîn Hilal dès 1985, a

1. Comme c'est le cas du Centre d'études asiatiques au sein de la même faculté d'économie et de sciences politiques.

2. Signalons ici l'exception à la règle : le Centre d'études des pays en voie de développement, dirigé par Mustafa Kamel el-Sayyed. Voir l'étude subtile et bien informée de Dina El Khawaga, "Le Centre d'études des pays en voie de développement à l'université du Caire", document inédit préparé dans le cadre du séminaire "Savoirs et pouvoirs dans l'Égypte d'aujourd'hui" qu'elle a dirigé avec (feu) Muhammad Hakim au sein du CEDEJ à partir de 2002. On trouve dans cette étude un début d'analyse sur les centres de recherches de l'université. (Voir le chapitre "Économie politique de la croissance : du capitalisme d'État à la libéralisation", p. 405.)

3. Laquelle a remplacé la faculté de droit dans la production des "ministères".

servi de “modèle référentiel” à tous ceux qui l’ont suivi¹. Il s’agit d’une unité indépendante, jouissant d’une “autonomie technique, financière et administrative”, et ayant pour mission d’encourager les recherches “propres à la science politique” et de faire des études sur “les questions politiques d’importance nationale”. Ses principales activités consistent à organiser des congrès et des colloques en “coopération avec les centres de recherches égyptiens arabes et étrangers”². Un coup d’œil sur les dizaines de colloques qu’il a organisés à partir de 1986 permet de suivre les préoccupations de la demande publique ou internationale et l’adaptation du langage “scientifique” aux agendas et aux inquiétudes des bailleurs de fonds. En l’espace de vingt ans, on est passé, selon les saisons, de la “réforme économique” au “réajustement structurel”, du “nouvel ordre international” au “processus de paix”, de la “gouvernance” à “la société civile” et aux ONG; puis, à partir de 2001, à la “lutte contre le terrorisme”, au “Grand Moyen-Orient”, à la “réforme du discours religieux” et des programmes scolaires, à “l’intervention humanitaire” et *last but not least* à l’inénarrable “dialogue des civilisations”³. Ses publications se comptent par centaines, mais ses activités semblent s’être essouffées ces dernières années.

C’est dans cette dynamique que se sont constitués à l’intérieur et à l’extérieur de l’Université des *think tank* et des centres spécialisés chargés d’orienter les politiques publiques et de préparer, dans les coulisses, les réformes nécessaires que l’Etat accepte de mener à la demande de partenaires internationaux (voir le chapitre “Les ressorts de l’équilibre politique durant la présidence de Hosni Moubarak”, p. 323). Ainsi sont nés l’Economic Research Forum (1992) – réseau régional dont la mission est “la promotion du développement durable dans les pays arabes, l’Iran et la Turquie” et de produire des expertises de haut niveau –, et l’Egyptian Center for Economic Studies, créé pour “promouvoir des réformes économiques” et devenu un

1. Il aura permis à son fondateur considéré comme un “homme de gauche” d’être nommé à la direction du Centre d’études stratégiques d’*al-Ahram* avant d’être nommé ministre de la Jeunesse et des Sports entre 2000 et 2003 et d’occuper aux côtés de Gamal Moubarak une place de choix parmi les dirigeants du PND.

2. Ainsi a-t-il organisé avec le CEDEJ, entre 1988 et 2000, les Rencontres franco-égyptiennes de science politique.

3. Les mêmes thématiques sont parallèlement reprises par le Centre d’études stratégiques d’*al-Ahram*, le Conseil suprême de la culture et la Bibliotheca Alexandrina.

centre d'expertise et une cellule de réflexion pour la Commission des politiques dirigée par Gamal Moubarak à la tête du PND. Il est vrai que ces centres n'emploient cependant que des économistes de stature internationale qui ont peu à voir avec nos intellectuels.

En Egypte, l'idée de *think tank* remonte à 1968, lorsque, après la défaite de 1967, M. H. Haykal crée Ahrām Center for Political and Strategic Studies (ACPSS) en vue d'étudier le sionisme et la société israélienne en partant du mot d'ordre "Connais ton ennemi!". Il se transforme à l'époque de Sadate en centre d'études de politique internationale axé sur trois cercles géopolitiques : la scène mondiale, la région arabe et l'Egypte. Animé par des politologues dont beaucoup ont étudié à l'étranger, il a abrité la revue *al-Siyāsa al-dawliyya*¹ (Politique internationale) où des spécialistes des différentes régions du monde présentent le point de vue de l'Egypte sur les principaux événements qui agitent la scène internationale. L'ACPSS a conquis sous Moubarak une assez grande autonomie, et ses chercheurs ne sont tenus par aucun impératif autre que les critères d'objectivité et les règles de la "recherche scientifique" ou, pour être plus précis, de l'"expertise". C'est en son sein que se sont formés de nombreux experts et chercheurs dont l'apport tant au niveau de l'information que de l'analyse est reconnu et sollicité par les médias égyptiens et arabes. L'ACPSS accède, durant les années Moubarak, à un statut international en organisant des colloques où viennent s'exprimer des spécialistes mondialement reconnus. Il s'adresse, d'après ses déclarations de principe, aux dirigeants politiques, aux instances législatives, aux partis politiques, au gouvernement, mais aussi aux "cercles scientifiques et politiques internationaux", aux chercheurs et aux analystes politiques, à la presse, aux médias et au grand public.

A partir de 1993, il est dirigé par Abd-al-Mun'im Sa'id, politologue de formation et chef de file de l'aile libérale au sein du PND. Divisé en huit unités de recherche, le centre compte à son actif un grand nombre de publications, dont les plus imposantes sont le *Rapport stratégique arabe* et, depuis 2001, le *Rapport sur les tendances économiques*. On peut regretter la disparition du *Rapport sur la situation religieuse en Egypte*² animé par Nabil 'abd-al-Fattâh qui est l'un des meilleurs connaisseurs de la question politico-religieuse en Egypte. Auteur de nombreux

1. Créée par Boutros Boutros-Ghali en 1966.

2. *Taqrîr al-hâla al-dîniyya fî Misr*, n° 1, 1997.



ouvrages s'y rapportant, il est l'exemple de l'expert indépendant et de l'intellectuel critique qui ne cesse d'intervenir dans les débats publics. Nous pouvons dire la même chose de Mohammad Sayyid Sa'îd, ancien marxiste, directeur adjoint de l'ACPSS, collaborateur régulier de l'hebdomadaire *al-Qâhira* et devenu le rédacteur en chef du quotidien *al-Badîl* qu'il a fondé en juillet 2007. Ce journal représentait l'éventail des courants non organisés de la gauche en Egypte. Dhiyâ' Rachwân et 'Amr al-Chûbakî, tous deux spécialistes des mouvements islamistes, collaborent régulièrement au quotidien *al-Masrî al-yawm* et ne cachent pas leur opposition à la politique officielle. Wahîd abd-al-Magîd, responsable de l'Unité des études arabes, est un libéral de l'*establishment* et directeur adjoint de la GEBO¹. L'ACPSS publie aussi, depuis 2000, deux revues trimestrielles : *Ahwâl Misriyya* (socioculturelle) et *Dimûqrâtiyya*² dirigée par la politologue Hâla Mustafa³. Ce centre a plus ou moins servi de modèle aux centres de recherches nés dans les universités et qui, à partir de la fin des années 1980, ont fait florès (dont le Centre de recherches et d'études politiques cité plus haut).



ADVOCACY ET DROITS DE L'HOMME



L'*advocacy* et la défense des droits de l'homme (qui constituaient la troisième dimension des activités du Centre Ibn Khaldun) sont probablement les domaines de réflexion et d'action qui ont connu récemment le plus de succès et la plus grande visibilité.

La génération égyptienne des années 1970 sur laquelle nous disposons de nombreux témoignages⁴ possède une double vision

1. General Egyptian Book Organization, la plus grande maison d'édition publique dépendant du ministère de la Culture. Ces dernières années, elle s'est spécialisée dans la collection populaire "Bibliothèque de la famille" (parrainée par Mme S. Moubarak) et elle organise annuellement le Festival de la lecture pour tous. Depuis sa création, elle a publié plus de 3 600 titres, vendus à des prix qui défient toute concurrence et diffusés à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires (voir le chapitre "La république des lettres, de Nasser à Moubarak", p. 1065).

2. Depuis 2007, elle s'est détachée du centre.

3. Ce qui est dit de l'autonomie des chercheurs du Centre stratégique vaut pour le CNRS (Centre national de recherches sociales et criminologiques), resté le parent pauvre de la recherche, composé d'un petit mandarinet et d'une armée de prolétaires chercheurs en quête d'autres revenus que ceux assurés par le ministère de la Solidarité sociale auquel est rattaché le Centre.

4. Voir Cha'bân (1998), 'Abdallah (1985) et El Khawaga (2003).



d'elle-même : celle d'une génération vaincue et celle d'une génération rebelle "qui a dit non à Nasser et à Sadate". La première vision est analysée de l'intérieur, sous la forme d'une impitoyable auto-critique, par 'Arwâ Sâlih dans son livre *Les Prématurés*¹. La deuxième, la vision d'Ahmad Ba'hâ Cha'bân et d'Ahmad 'Abdallah, est une version triomphaliste de l'histoire. Elle va, en quelque sorte, trouver à se recycler sous le régime de Moubarak, lorsqu'elle s'apercevra qu'elle a perdu la bataille contre le courant islamiste après avoir échoué à gagner les classes laborieuses à la cause de la révolution sociale. Lorsque Moubarak arrive au pouvoir, il trouve une société globalement réislamisée, majoritairement gagnée à l'idéologie de l'enrichissement individuel et où a quasiment disparu toute idée de libération collective. Les "gauchistes" des années 1970 avaient appartenu, pour la plupart, soit à l'Organisation de la jeunesse², soit à des groupes indépendants se réclamant de l'idéologie marxiste-léniniste. Cette Organisation donnera de nombreux cadres politiques à l'État d'une part et à la "société civile" d'autre part, avec toutes les passerelles qu'on peut imaginer mais aussi observer³. Saad Ibrahim, on vient de le voir, avait montré la voie. Jusqu'en 1987, en matière d'organisations militantes de la "société civile", n'existaient que l'Organisation égyptienne des droits de l'homme – qui avait commencé ses activités en 1985 en tant que branche égyptienne de l'Organisation arabe de droits de l'homme – et l'Association des avocats arabes, à travers lesquelles les activistes de gauche déçus par la politique ont converti leur engagement et commencé à redéfinir leur "inscription sociale".

La fin des régimes dits communistes et la déliquescence des partis qui leur étaient fidèles ne laissent plus de place aux discours socialistes. On revient alors à la "bonne vieille cause" de la démocratie. L'Égypte n'échappe pas à la règle mondiale. Elle inventera à son tour son "intellectuel démocratique". Celui-ci doit faire face à deux adversaires ou plutôt à un adversaire (l'État autoritaire) et à un ennemi (les mouvements islamistes). Une idée, héritée du stalino-maoïsme, celle

1. *Al-Mubtasarîn*, ouvrage publié en 1996, peu avant son suicide en 1998.

2. Munazzamat al-Chabâb, organisation d'avant-garde constituée par Nasser au sein du parti unique, l'Union socialiste arabe.

3. 'Abd al-Ghaffâr Chukr (2004) dresse la liste de tous ceux qui, après avoir appartenu à cette organisation, ont obtenu des postes de direction au gouvernement, dans les partis politiques, les syndicats, les ONG, etc.



de l'ennemi principal et de l'ennemi secondaire, autorise la majorité des intellectuels à rejoindre l'Etat non pour le soutenir mais pour le "réformer" sans se compromettre avec ses institutions. Cette génération faite d'avocats, de journalistes, d'écrivains et d'artistes trouve dans le financement étranger à la fois une aubaine économique et une garantie de moralité politique, le moyen idéal de se libérer de la tutelle de l'Etat. Saad Ibrahim avait déjà plaidé la cause¹.

Son raisonnement est repris par tous les responsables des associations et centres, quels que soient leur passé politique ou leurs ambitions actuelles. La formule – trouvée par l'avocat activiste Amîr Sâlim et adoptée par le Centre Ibn Khaldun – d'une société à but non lucratif régie par le droit civil et commercial et non par la loi sur les associations permet à ces responsables d'échapper aux fourches caudines du ministère des Affaires sociales² et d'avoir des finances plus ou moins transparentes dont ils publient fièrement le bilan à l'intention de leurs bailleurs de fonds, de leurs salariés, des différents ministères et des derniers "attardés" qui, par jalousie ou par excès de nationalisme, s'aviseraient de leur reprocher de se mettre au service de l'étranger³.

Saad Ibrahim, faisant le bilan des activités de son centre en 2000, entre ses deux emprisonnements, affirmait que le Centre Ibn Khaldun avait employé depuis sa création plus de mille personnes, que beaucoup d'entre elles avaient trouvé depuis des postes prestigieux dans les services des institutions publiques ou des Nations unies et que cela leur avait été d'un grand secours (*ibid.*). Cette école d'expertise et d'"apprentissage" a fait donc de nombreux émules. Prenant modèle sur les milliers d'associations qui se sont répandues à travers le monde,

1. "Les institutions étrangères ont-elles un intérêt à financer le Centre Ibn Khaldun? Sans aucun doute, oui. Tant que cet intérêt recoupe les objectifs du Centre, nous considérons que cela constitue une plate-forme commune qui nous autorise à accepter ces financements sur la base de l'appui apporté à la démocratie, la société civile, aux droits de la femme, aux droits des minorités et au droit de l'homme en général" (Qâsim, 2001).

2. Devenu ministère de la Solidarité sociale qui, d'après une loi datant de 1964, a la charge de contrôler les associations.

3. Cette question récurrente du "financement étranger" ne semble pas définitivement résolue si l'on en croit l'article de M. Majdi al-Jammâl dans *'al-Hilal* (mai 2008, p. 155-161). Elle avait déjà fait l'objet d'un livre retentissant, écrit par Sanâ' al-Masrî (1998), *Tamwîl wa tatbî'* (Financement et normalisation, histoire des organisations non gouvernementales), qui a fâché son auteur (décédé en 2000) avec la majorité de ses anciens camarades.



des dizaines de centres et d'associations spécialisés dans la défense des droits de l'homme voient le jour. On en dénombre plus d'une soixantaine (voir UNDP, 2008), qui travaillent en parallèle à défendre des droits usurpés ou inexistant, les uns avec une approche globale, les autres avec une approche de détail. Les objectifs déclarés sont la défense de tel ou tel aspect des droits bafoués ou la promotion de telle ou telle idée oubliée par les prédécesseurs ou nouvellement proposée par les innombrables "donateurs". Il s'agit de faire des études, d'organiser des conférences, des colloques, des tables rondes, de faire de la formation, d'organiser des stages et enfin de publier des textes qui varient de la simple déclaration de presse à la monographie et parfois à des sommes de 600 à 700 pages. Jamais on n'a écrit tant de textes au nom d'un savoir somme toute assez mince. C'est ainsi que des milliers de personnes ont trouvé à s'employer, formant un vivier d'apprentis experts qui arrivent de plus en plus nombreux sur le marché du travail intellectuel et que les organismes d'Etat ne parviennent plus à absorber ou paient très mal. Ces personnes forment désormais un véritable prolétariat de la pensée dont la seule unité est le salariat dans les petites et moyennes entreprises des "biens du salut". Ce sont elles qui emplissent les salles de conférences et de débats, qui accompagnent les tentatives de "réforme" et incarnent finalement une sorte d'intellectuel démocratique collectif¹. Certaines d'entre elles réussissent à quitter leur condition de salarié pour accéder au statut de petits entrepreneurs indépendants, tandis que les autres viennent former déjà une masse de "pigistes" disponibles pour les très nombreux journaux indépendants ou appartenant aux nouveaux partis. Ces journaux sont financés par des hommes d'affaires enrichis par le système, mais soucieux de briser le monopole de l'Etat et de son parti avec la complicité de journalistes professionnels appartenant à la génération des années 1970². Cet agglomérat d'individus donnera à Kifâya (voir *infra*) son public de manifestants et ses petites troupes de choc. La génération des "soixante-disards" a trouvé, dès sa conversion au "démocratisme", le même terrain d'entente avec l'Etat que celui trouvé avec les

1. La plupart des débats et manifestations ont lieu soit dans les sièges des centres et ONG, soit dans les nouveaux locaux, fort prestigieux, du syndicat des journalistes.

2. *Al-Dustûr*, *al-Masri al-yaum*, *al-Badîl* (a cessé de paraître), *Nahdhat Misr*, *Sawt al-umma*, *al-Fajr*, *al-Jamâhîr*, *al-Maydân*, *al-Khamîs*, *al-Yawm al-sâbi'* et des dizaines d'autres.



“donateurs” : la lutte contre l’extrémisme, le fanatisme, le terrorisme affublé de l’adjectif “islamiste” à l’étranger et plus discrètement décrit à l’intérieur comme “se réclamant de l’islam-qui-en-est-innocent”. La figure de l’intellectuel démocratique, dont Saad Ibrahim est l’idéal type, n’effraie pas un État qui se déclare volontiers partisan et acteur de la réforme. L’existence des centres de défense des droits est en même temps une preuve de “pluralisme” et de l’existence même de cette société civile qui, aux yeux des puissances démocratiques mondiales, représente une figure familière qu’il s’agit de généraliser. Les petits affrontements qui opposent l’un ou l’autre centre (ou association) au ministère de l’Intérieur sont l’occasion de manifester la solidarité de tous, de vérifier les comptes, de connaître les frontières mouvantes des zones dangereuses à ne pas franchir, de nouer des contacts qui font le “vivre ensemble”, tout cela constituant en quelque sorte des exercices pratiques d’une démocratie se faisant.

Les activités associatives ont paradoxalement affaibli les partis politiques d’opposition. L’énergie contestataire que recèle la jeunesse a été absorbée par les petites institutions de la “société civile”. Dorénavant, les partis qui conservent les mêmes dirigeants depuis leur naissance vers 1976 font figure d’antiquités à côté des jeunes groupes d’activistes. Ceux-là ne sont plus attirés par la vieille politique ; chacun de ces groupes, avec son point de vue et sa spécialité, entre quotidiennement en contact avec des morceaux de la réalité sociale et tente à une échelle microscopique de remédier aux carences de plus en plus pesantes de l’État.

Ces centres d’*advocacy* vont s’occuper de promouvoir d’abord les grands principes de la démocratie, des libertés fondamentales, des droits humains, de l’État de droit et de la souveraineté de la loi, de la citoyenneté et de la tolérance. Ils s’engagent par là même à combattre l’autoritarisme, la répression, les violations des droits, l’exclusion basée sur la religion ou le sexe. En même temps qu’ils dénoncent l’extrémisme religieux, ils prônent la séparation entre la religion et la politique et affrontent les ulémas d’al-Azhar toujours prêts à couper la parole aux penseurs et écrivains laïques. Mais comme l’espace de la défense des grands principes est très vite occupé, les petits entrepreneurs se spécialisent. Les uns vont défendre les droits des femmes, les autres combattre les violences qui leur sont faites. On proclame les droits des minorités religieuses ou confessionnelles – notamment des baha’is et des chiites –, les droits des prisonniers, ceux de la personne,



ceux des victimes des erreurs et des négligences médicales. On promeut la réhabilitation et la réinsertion des victimes de la violence, la lutte contre la torture, la défense des paysans et des travailleurs agricoles, le développement durable, la protection de l'environnement et de la nature, le droit au logement, la tolérance et la cohabitation pacifique, la participation sociétale, l'indépendance de la justice et les droits de la défense, la renaissance scientifique et culturelle, le développement de la conscience des droits institutionnels et même les droits sociaux et économiques. Cependant, dans ce festival de l'acculturation juridique de la société égyptienne, on remarque quelques absents : la défense des homosexuels et des ouvriers. Il n'existe qu'une seule association pour la défense des droits syndicaux, et elle a été suspendue après les premières grèves ouvrières en décembre 2006¹. Dans son combat contre l'autoritarisme et pour la promotion des droits démocratiques, l'intellectuel gauchiste converti au "libéralisme" a oublié le "prolétariat". Il est vrai que parmi les dizaines d'institutions américaines, canadiennes, européennes, japonaises ou autres qui financent l'avènement de la "société civile" en Egypte, les droits des travailleurs brillent par leur absence et sont généralement perçus sous le seul angle de la "lutte contre la pauvreté" (voir le chapitre "Les syndicalismes : lutte nationale, corporatisme et contestations", p. 367).

Ce qui est arrivé à la génération des années 1970 était déjà arrivé à leurs aînés. Les tentatives de reconstitution d'une "gauche" ou même d'un "front uni de l'opposition" tout au long des années 1980 échouent et achèvent de décourager les velléités politiques des intellectuels nassériens et "marxistes"². L'invasion du Koweït puis la défaite de Saddam Hussein en 1991 ont été l'occasion pour la majorité des intellectuels, ceux du pouvoir et ceux de l'opposition, de faire leurs adieux aux pétrodollars irakiens pour se contenter de ceux distribués par le Koweït. Encore une fois sous l'égide de Saad Ibrahim, une maison d'édition, qui porte le nom de la princesse poétesse koweïtienne Su'ād al-Sabbāh, réédite les œuvres de centaines d'écrivains

1. Fermée en décembre 2006, la Maison des services syndicaux et ouvriers a été reconnue comme association et rétablie dans ses pleins droits en juillet 2008; son animateur est Kamāl 'Abbās, ancien militant marxiste.

2. Wāhīd Abd-al-Magīd (2007) définit la notion de "consensus" (*tawāfuq*) et fait l'historique des tentatives avortées de l'opposition laïque et islamique d'arriver à une formule politique satisfaisante pour tous afin de faire face à l'autoritarisme triomphant.

égyptiens contre de confortables droits d'auteur. Parallèlement, durant les six mois d'occupation et ceux qui ont suivi la "libération", des milliers d'articles sont publiés pour défendre le Koweït et attaquer le "dictateur de Bagdad" devenu le nouvel ennemi à abattre. L'intervention américaine a certes semé le trouble, mais l'écrasante majorité des intellectuels, à l'instar des ulémas wahhabites, a donné sa bénédiction à la première guerre contre l'Irak¹. Les islamistes s'étant majoritairement prononcés contre l'intervention étrangère, les intellectuels laïques trouvent que les ennemis de leurs ennemis peuvent être leurs amis. Le nouvel ordre international – né de la fin de l'empire soviétique et confirmé par la guerre du Koweït –, auquel adhère l'Égypte ainsi que les accords d'Oslo ouvrent de nouvelles perspectives pour la banalisation du *tatbi'* (normalisation des relations avec Israël) et la généralisation du libéralisme.

La reprise de l'action armée par les islamistes dits jihadistes au lendemain de la seconde guerre du Golfe déstabilise l'économie et menace le tourisme. La "guerre totale" contre le terrorisme est déclarée. C'est là que ceux qu'on appelle spécifiquement les intellectuels (écrivains, journalistes, avocats, etc.) se réconcilient avec le régime de Moubarak en même temps qu'ils continuent de collaborer avec les médias de la presqu'île arabe.

A côté des universitaires et des activistes des droits de l'homme, les intellectuels, qui essaient de se rassembler sans jamais y arriver, agissent par groupes d'affinités ou individuellement pour contribuer à l'effort de guerre "antiterroriste". En octobre 1987, Farouk Hosni, artiste peintre et homme d'appareil, devient ministre de la Culture. Il se donne, entre autres tâches – l'homme prend Malraux et Jack Lang pour modèles –, celle de rallier les intellectuels ou, selon sa propre et cruelle expression, les "faire entrer au bercail"² de l'État (on croit lire

1. Pour avoir une idée de l'étendue de l'engagement bien rémunéré des intellectuels et journalistes égyptiens aux côtés du Koweït, voir l'ouvrage publié en 1991 par le Centre d'information du Koweït au Caire, *Chahâdat al-qalam, Azmat al-Kuwayt fî' ûyûn kuttâb Misr* (Témoignage de la plume. La crise du Koweït aux yeux des écrivains d'Égypte), en quatre volumes.

2. Le mot "bercail" est l'exact équivalent du mot *hazîra* employé par Farouk Hosni; il a connu la même évolution sémantique. Selon A. Furetière et le *Trésor de la langue française*, il s'emploie surtout quand on considère ce lieu comme "le lieu vers lequel il faut conduire les moutons, l'enceinte où ils doivent rentrer pour reposer tranquilles"; J.-F. Féraud ajoute : "Il ne se dit guère au propre, mais il est beau au figuré : ramener un hérétique, une brebis égarée au bercail de l'Église."



Chateaubriand : “journaux censurés, feuilles indépendantes tout est devenu ministériel : la brebis égarée retourne au bercail¹”). Farouk Hosni est par ailleurs le seul ministre égyptien dont la critique est permise à tous ; il fait l’objet d’attaques incessantes de caractère politique, professionnel, religieux et souvent personnel, sans sanction ni censure. C’est probablement cette capacité d’“encaisser” qui lui a permis de jouir d’une longévité ministérielle imbattable. Toutefois, il est aussi le seul ministre à trouver des défenseurs parmi les intellectuels lorsqu’il est “victime” d’une campagne d’attaques ou de calomnies.

“RATIONAUX ET RELIGIONNAIRES” SOUS MOUBARAK

Durant les années Moubarak, deux courants d’idées vont dominer le monde intellectuel ; on pourrait les distinguer et les désigner, en usant de la langue de Pierre Bayle à la fin du xvii^e siècle, comme les “rationaux” et les “religionnaires”.

Le premier rassemble les libéraux, les marxistes, les nassériens ou simplement des écrivains laïques indépendants. Ils se chargent de faire la critique de l’“islamisme politique” en dénonçant ses prétentions à la domination “totalitaire”, vieux projet nourri par les Frères musulmans. Ils insistent sur ses côtés “obscurantistes”, hostiles à la raison, à la démocratie et à la tolérance. Ils prônent eux-mêmes la nécessité pour l’Egypte, le monde arabe et musulman, d’entrer enfin dans “la modernité”, d’adhérer à l’esprit des Lumières (*tanwîr*), de choisir le rationalisme comme unique mode d’approche du monde réel, de séparer le politique du religieux et de généraliser les principes de la tolérance et de la liberté à tous les niveaux de la vie sociale, à commencer par l’enseignement².

Tous ces arguments sont en fait connus et ne présentent aucune nouveauté. Ils sont inlassablement ressassés par les journaux et les revues, par la radio et la télévision ; leur évocation est devenue rituelle.

1. Chateaubriand, *Polémique*, 1818-1827, p. 86, cité dans l’article “Bercail” du *Trésor de la langue française informatisé* [en ligne : <http://www.cnrtl.fr/definition/bercaill>].

2. La critique laïque de l’islamisme politique est en fait une chose acquise dès les années 1990 par des auteurs, maintenant connus du lecteur français, tels que S. Achmawi, F. Zakariyya et H. A. Amin. Farag Fûda l’a payé de sa vie.





Ces arguments sont ceux que les “grands intellectuels” – ceux qui possédaient des liens organiques avec leur classe à l’époque dite libérale – ont défendus et diffusés¹. Cette répétition ne se fait pas sur les décombres d’une tradition religieuse déclinante, comme ce fut le cas en Europe, mais pour restaurer les valeurs véritables du Message de Mahomet, telles que les a comprises le maître de tous : Muhammad ‘Abduh, le père de la réforme religieuse. Les arguments des “rationaux” n’impressionnent guère cependant les jeunes islamistes. La majorité de ceux qui se sont attaqués à l’islamisme dit politique n’ont pas même cherché à comprendre la passion ardente qui sustentait la négation du monde présent par la jeunesse réislamisée. Aussi leurs arguments n’ont-ils fait que confirmer celle-ci dans ses croyances. Ce n’était qu’un ressassement que les étudiants, venus à douter des grands principes de la civilisation moderne, connaissaient déjà par cœur. Pis encore, les idées et les valeurs de la démocratie et du socialisme apparurent aux jeunes islamistes comme des idées éculées et ceux qui les répandaient comme des conservateurs. Eux se réclamaient d’un passé glorieux tandis que ceux qui les insultaient appartenaient à un présent désespérant.

Armés de cette idéologie rationaliste, les écrivains-intellectuels investissent les secteurs clés de la culture : le Conseil suprême de la culture sous la houlette de Gaber ‘Usfûr², l’Organisme général des palais de la culture et son Fonds de développement culturel, l’Organisme général du livre (GEBU) et ses revues culturelles³ et plus tard l’hebdomadaire *al-Qâhira*. Le ministre n’avait pas tort de parler de “bercaïl”. En faisant le tour des journaux, des revues, des vingt-trois commissions “spécialisées” du Conseil de la culture parallèlement

1. Tels que Qasîm Amîn, A. Lutfî al-Sayyid, Taha Hussein, les frères Mustafâ et ‘Ali Abd-al-Râziq, Salâma Mûsâ, Ismâ’il Mazhar, Tawfiq al-Hakîm et bien d’autres.

2. Né en 1944, professeur de littérature arabe à l’université du Caire, il a enseigné dans diverses universités arabes, américaines ou européennes. Membre du bureau exécutif du Conseil de la femme, il est connu pour être proche de sa présidente (Mme Moubarak) ; membre de dizaines de comités, de commissions et de jurys littéraires et culturels arabes, il a lui-même reçu de nombreux prix en Egypte et dans les pays du Golfe. Il est l’auteur de plus d’une trentaine de livres dans les domaines de la littérature et de la pensée arabes contemporaines. Il rédige, depuis plusieurs années, un article hebdomadaire dans le journal *al-Hayât* où il bénéficie, avec le poète syrien Adonis, de la rémunération la plus élevée.

3. *Fusûl* (dirigée par G. ‘Usfûr), *al-Qâhira* (par Ghâlî Chukrî), *Ibdâ’* (par A. ‘Abd-al-Mu’tî Higâzî).



aux commissions “consultatives” de la Bibliotheca Alexandrina qui couvrent l'ensemble du champ culturel, depuis les sciences exactes jusqu'à la critique littéraire, bref de toutes les instances mises en place sous les trois présidences, il reste peu d'intellectuels de renom indépendants du système étatique. Cette volonté œcuménique du ministre de la Culture correspond à un désir de rendre impertinentes et sans pertinence les voix discordantes dans un milieu qui a pris l'habitude de se méfier de toutes les entreprises gouvernementales.

Nommé à la tête du Conseil suprême de la culture en janvier 1993, Gaber 'Usfûr est le prototype de l'intellectuel radical qui assure avec fierté et sans complexes ses fonctions au sein des institutions officielles. *Mutatis mutandis*, il a joué, auprès de l'*intelligentsia* laïque, le même rôle qu'a joué Saad Ibrahim auprès des activistes de la société civile. Pour lui, tant qu'un intellectuel peut dire et écrire ce qu'il pense et faire ce qu'il croit utile à son pays ou à la cause arabe en général, il se doit d'accomplir son devoir sans hésitation. Car l'Etat appartient à tous et non au seul gouvernement. Aussi a-t-il fait participer l'écrasante majorité de l'élite intellectuelle (égyptienne et arabe) aux activités de son conseil et a-t-il rassemblé dans les différentes “commissions permanentes” tous les noms qui comptent dans la sphère du savoir et de la création; ces commissions se réunissent régulièrement et organisent leurs propres activités à longueur d'année (*voir le tableau ci-contre*).

Le Conseil a fondé sa réputation sur deux activités essentielles :

— l'organisation de grands colloques et conférences de caractère arabo-international, soit pour débattre des thèmes d'actualité, soit pour commémorer les principaux moments qui ont marqué l'histoire politique et culturelle de l'Égypte;

— la traduction des grandes œuvres du patrimoine intellectuel mondial¹.

L'Organisme général des Palais de la culture (créé depuis les années 1950 pour diffuser la culture dans toutes les provinces d'Égypte) est une immense structure bureaucratique possédant des maisons de la culture et des théâtres dans tous les gouvernorats.

1. Commencé dès l'époque de Nasser, ce vaste programme de traduction a fêté, en 2007, son deux millième livre. Pour montrer l'importance accordée par le régime Moubarak à ce projet et récompenser l'ouvrage accompli par l'ancien secrétaire général du csc, l'Etat a créé en 2007 un Centre national de la traduction et a nommé Gabir 'Usfûr à sa tête.

Echantillons de conférences des différentes commissions
du Conseil suprême pour la culture durant le premier trimestre 2008,
classées par ordre chronologique

Commission	Titre
Archéologie	Les fouilles de la faculté d'archéologie
Economie	Les subventions en espèces et en nature : questions et propositions
Culture scientifique	La pollution nano-technologique
Histoire	Hommage à 'Abd al-'Azîm Ramadan (décédé en juillet 2007)
Géographie	La migration illégale et ses conséquences à travers la Méditerranée
Sciences politiques	L'avenir du processus de paix après Annapolis
Culture médicale (qui relève de la culture scientifique)	Le mariage consanguin
Philosophie	Perspectives de la philosophie appliquée
Culture scientifique	La violence informatique
Sciences politiques	Cinquante ans après l'unité syro-égyptienne
Philosophie	Modernité et postmodernité
Archéologie	Les inscriptions islamiques
Sciences politiques	L'évolution de la citoyenneté en Egypte
Histoire	Yûnân Labîb Rizq, historien (hommage après sa mort, en janvier 2008)
Sciences politiques	Les origines historiques du concept de citoyenneté en Egypte jusqu'en 1923
Psychologie	Création et liberté
Pédagogie	Hommage aux pionniers de la pédagogie en Egypte
Sciences sociales	Hommage à Sayyid Yâsîn et son œuvre (après l'obtention du prix de l'Etat)

Site internet : <http://www.scc.gov.eg> (consulté en 2008).

Il se flatte d'être directement géré par des intellectuels spécialisés et dispose d'un vaste service d'édition avec une dizaine de collections dirigées par des écrivains connus. En fait, il représente "cette culture confinée et conditionnée par des organismes qui ne lui doivent que leur nom" dont se moquait jadis Georges Henein. Pourtant, il fut à l'origine du dernier grand scandale littéraire du xx^e siècle, qui, prenant une tournure politico-religieuse, opposa violemment les "rationaux" et les "religionnaires", lorsque l'écrivain Ibrahim Aslan réédita dans la collection qu'il dirige¹ un roman peu respectueux de la religion et de la morale intitulé *Festin pour les algues de mer* de l'écrivain syrien Haydar Haydar. Ce roman était passé inaperçu lors de sa publication à Beyrouth en... 1983². D'autres affaires suivront, dont celle dite des "trois romans", et surtout celle du "foulard islamique" ridiculisé par le ministre de la Culture³. Ce que ces affaires révèlent pourtant chaque fois, c'est la violence des passions religieuses d'une part et les complicités qui se trament jusqu'aux sphères dirigeantes du régime d'autre part. On découvre alors qu'au sein du parti de l'Etat existe une aile religieuse virulente, capable de joindre sa voix à celle de Frères musulmans au sein même du Parlement, pour dénoncer les agissements ou les propos de son propre ministre, contraires au "consensus" et aux "valeurs supérieures" de la *Oumma*. Chaque fois aussi c'est la liberté d'expression qui fait face aux censures multiformes qui la traquent et c'est l'occasion pour les intellectuels de faire front.

Les six échantillons d'intellectuels disponibles sur la scène socio-politique, mais aussi sur le marché du travail, dont S. Ibrahim dresse la typologie dans son ouvrage sur l'élite et le prince⁴, sont ceux-là mêmes que le régime du président Moubarak tentera de récupérer

1. "Kitâbât 'arabîyya" (Ecrits arabes).

2. Sur ce scandale qui a fait couler beaucoup d'encre et aussi du sang, voir notre article (Al-Ahnaf, 2000) paru dans un numéro d'*Egypte/Monde arabe* consacré à la censure en Egypte; voir également dans la même livraison Richard Jacquemond (2000).

3. Viendront pêle-mêle les affaires de Nawâl Sa'dâwî, de Hassan Hanafi, des poètes Abdel-Mu'ti Higâzî et Hilmî Sâlim, dont la plupart sont fomentées par le pourfendeur en chef des intellectuels laïques, le cheikh Youssef al-Badri, membre du Conseil supérieur des affaires islamiques.

4. Il s'agit de l'intellectuel juriconsulte, de l'intellectuel expert, du spécialiste du développement, de l'intellectuel nationaliste arabe, de l'intellectuel socialiste et du penseur libéral (voir Roussillon, 1990).



à son profit, pour faire face à la violence des islamistes armés. Ils sont tous demandeurs d'emploi et cherchent à se remettre au service du grand "projet national" menacé par ce que les juristes du Jihad bénissent en tant que "nouveaux chevaliers de la foi". La nomination de Farouk Hosni est venue couronner la réconciliation de l'Etat avec les "intellectuels" qu'il avait perdus pendant les années Sadate. Condamnés à gagner leur vie avec leur plume et arrivés pour la plupart au bord de la soixantaine, ils n'ont plus le goût des prisons, tandis que les pétrodollars acquis dans les "pays frères" leur ont donné une aisance qu'ils ont du mal à quitter. Tout le monde sait que le "communisme" est moribond, et la seconde guerre du Golfe est venue confirmer sa disparition en tant que puissance internationale. Aussi, les intellectuels que S. Ibrahim a rêvé d'unifier se retrouvent-ils, en tant qu'auxiliaires de l'Etat sécuritaire, à la tête de la croisade déclarée contre l'"extrémisme" et le "terrorisme". Chacune des fractions décrites entreprend, à partir de sa spécialité, d'identifier le mal, ses racines et les remèdes qu'il convient d'utiliser.

Derrière cette apparente diversité des approches et de leurs lieux de production, des diagnostics et des thérapies proposées, éclôt un discours totalisant, puis un modèle unifiant : celui de l'intellectuel démocratique, rationaliste et "droit-de-l'homme" dont les référents sont la Raison, la Tolérance, la Citoyenneté, en un mot l'héritage des Lumières. Deux types d'intellectuels disparaissent alors de la scène médiatique, pas de façon physique mais discursive : le socialiste et le nationaliste arabe convertis au démocratism. Le juriste a non seulement conforté ses positions, mais connaît une prolifération inédite qui va des cheikhs improvisés, jusqu'au grand mufti de la République. L'expert a trouvé de nouvelles manières d'exercer son art et de nouvelles tribunes pour le diffuser. Quant au penseur libéral, il est étonné de voir tout le monde lui emprunter son langage, s'indigne contre tous les autoritarismes déguisés et tente de montrer que le libéralisme est une vision du monde qui se suffit à elle-même et qui ne souffre pas l'éclectisme. Dans la tour de Babel laïque et démocratique, les intellectuels se tolèrent les uns les autres, mais il est rare que s'instaure entre eux un véritable dialogue, lequel pourtant est chaque jour revendiqué et proposé en modèle à ceux d'en face. De fait, les articles qu'ils publient régulièrement dans les quotidiens et les hebdomadaires indépendants, du gouvernement ou de l'opposition, sont des monologues et l'inlassable répétition de



truismes démocratiques, dont la principale fonction est la justification d'un salaire garanti.

Le journal *al-Qâhira*, qui est le prétexte du livre de Muhammad 'Abd-al-Wâhid, est l'exemple même de l'inanité de tout pseudo-dialogue entre intellectuels. Salâh 'Isâ, ancien léniniste rallié au libéralisme, en comptant sur ses anciennes relations et le respect dont il jouissait dans les milieux politiques et intellectuels (de "gauche" ou de "droite"), a voulu faire du journal que lui a offert le ministre Farouk Hosni une tribune de la cohabitation en acte entre tendances opposées, un exemple concret de pluralisme et de tolérance.

Dès les premiers numéros, nous trouvons les noms les plus prestigieux du journalisme égyptien, de l'ancienne et de la nouvelle *intelligentsia* (nassériens, marxistes, nationalistes arabes, islamistes indépendants ou organisés, libéraux et autres échantillons), où voisinent Fahmi Huwaydi, Muhammad 'Imâra, Kâmîl Zuhayri, Muhammad 'Uda, Muhammad Sid Ahmed, Muhammed Sayyid Sa'îd, Sayyid Yâsîn, Wahîd Abd-al-Magîd, Gamâl al-Banna, Mahmûd al-Sa'danî, Safinâz Kâzîm et 'Adil Hammûda.

En fait, il n'y a aucun débat réel, mais des points de vue juxtaposés, souvent s'annulant par leur seul voisinage. L'expérience œcuménique a tourné court et a connu un lamentable échec; la plupart des "vedettes" se retirent discrètement, peu intéressées par les maigres rétributions et vexées par tel ou tel incident que M. 'Abd-al-Wâhid rapporte avec jubilation. Les intellectuels indépendants, dont beaucoup sont d'anciens militants, préfèrent, afin de garder leur autonomie et fuir les compromissions, écrire dans *Akhhâr al-adab* dirigé par Gamal Ghitany, classé parmi les intellectuels de gouvernement et aussi les grands romanciers, cependant ennemi juré du ministre de la Culture. D'autres, plus académiques, écrivent dans le mensuel *Kutub : Wujhât nazar* (réplique arabe de la *London Review of Books* et de la *New York Review of Books*), publié, à partir de février 1999, par Dâr al-Shorouk.

L'Etat, qui a livré les institutions culturelles aux intellectuels de gauche à travers Farouk Hosni, a prévu un antidote et un garde-fou en laissant à d'autres instances le soin non seulement de définir la norme religieuse, mais aussi de censurer la parole "libre" des intellectuels laïques, même domestiqués.



ACTEURS DU DÉBAT RELIGIEUX

Les “religionnaires” sont constitués en une hiérarchie présidée par le grand cheikh d’al-Azhar et agissent officiellement à travers l’Académie des recherches islamiques (*Majma’ al-buhûth al-islâmiyya*), officieusement et d’une façon plus virulente à travers le Front des ulémas d’al-Azhar qui rassemble les cheikhs dissidents, proches de la vieille garde des Frères musulmans. Spécialistes des sciences religieuses, ils sont omniprésents là où il est question d’islam et là où s’aventurent certains intellectuels qui ont la prétention de le “réformer”. Ils expriment librement leurs opinions qu’ils identifient avec l’orthodoxie, dite de “*ahl al-sunna wa-l-jamâ’a*” (“des gens de la tradition et de la communauté”). La hiérarchie exprime le point de vue officiel en défendant les choix fondamentaux de l’Etat et lui vient en aide quand il est attaqué sur sa droite par les ulémas frondeurs, les Frères musulmans et les groupes islamistes radicaux et sur sa gauche par les intellectuels laïques ou simplement réformistes. Ainsi au sein même des instances officielles de l’Etat ou sur leurs marges, une véritable guerre civile discursive est l’état ordinaire des relations entre “rationaux” et “religionnaires”¹. En fait, le spectre religionnaire est nettement plus vaste et plus varié que celui de leurs adversaires. Outre les ulémas, officiels et dissidents, il comprend les Frères musulmans, le Parti du travail, les “repentis” des groupes activistes² des années 1990 et nombre d’intellectuels classés comme porte-parole du l’“islam modéré”. S’ajoute à ce spectre une brochette de prédicateurs qui ont acquis, grâce aux télévisions satellitaires, une popularité et une fortune dignes de grandes stars. Toutes ces composantes trouvent à s’exprimer dans les journaux officiels, indépendants ou d’opposition, dans les revues *al-Mukhtâr al-islâmî*, *al-Manâr al-jadîd* et *Minbar al-charq*, pour ne citer que les plus connues. Presque tous interviennent sur les différentes chaînes de télévision et sont accueillis dans les grands médias des pays du Golfe, lesquels accueillent d’ailleurs aussi leurs frères ennemis laïques.

Les “religionnaires” sont persuadés que les intellectuels traînent un lourd passé marxiste hostile à la religion et que leur “laïcité” n’est

1. Voir à ce sujet le livre de Samia Mehrez (2008).

2. Dont certains se sont constitués en partis politiques (toujours pas reconnus) : al-Wasat, pour les dissidents des Frères musulmans; al-Charia, pour les anciens de la Jamâ’a islamiyya; al-Islâh, pour les anciens du Jihad.



qu'un voile derrière lequel se cache leur profonde irrégion. Selon eux, ce que les intellectuels rationalistes voudraient, c'est exclure l'islam de la cité et ouvrir celle-ci à tous les vents de la "modernité", c'est-à-dire à un mode de vie et de pensée qui n'a plus besoin de "l'hypothèse" de la religion. Bref, leur désir caché serait de réaliser le rêve du khédivé Ismaïl qui voulait que l'Égypte soit un morceau de l'Europe. Ils oublieraient alors la "spécificité" de la religion à laquelle leur société est attachée, projeteraient l'histoire du christianisme sur celle de l'islam et nourrirait à leur manière un dogmatisme et un extrémisme qui ne céderaient en rien à ceux dont ils accusent leurs adversaires. En outre, leur propension à défendre la "liberté de création" (*hurriyyat al-ibdâ'*) quel qu'en soit l'objet les mène naturellement à défendre toutes les atteintes à la religion islamique et à ses valeurs morales qui pullulent dans les écrits des romanciers et des poètes dits *hadâthiyyin* (partisans de la modernité). Cette littérature "des bas-fonds" (*al-adab al-hâbit*), "pourrie" et insolente, défend la "bassesse morale" et le "libertinage" (*ibâhiyya*). La critique ne vaut pas pour les seuls écrivains, mais aussi pour les spécialistes en sciences sociales et humaines qui ne connaissent de l'islam que ce qu'ils ont appris au collège, et c'est ce piètre savoir sur la religion qu'ils transmettent à leurs étudiants, alors qu'ils n'ont pour référence que leurs livres européens. (Sur ces thématiques, voir l'ouvrage d'Ahmad Zâïd, 2007.)

Cette vision hautement polémique, officiellement diffusée par la revue *al-Azhar*, est partagée par toutes les tendances islamistes, y compris les islamistes dits modérés (voir Jacquemond, 1994 et 2003). De fait, l'ouvrage cité d'Ahmad Zâïd ne rend que partiellement compte du spectre des institutions et groupes religieux qui produisent les différents discours – qu'on cherche aujourd'hui à "réformer" ou à "rénover" –, beaucoup plus large que ce qui est généralement retenu par les observateurs ou les médias; ces groupes religieux touchent un public autrement nombreux que ce que l'on peut imaginer¹.

1. Al-Jam'iyya al-char'iyya contrôle quelque 5 000 mosquées; Jamâ'at ansâr al-sunna, quelque 2 000 mosquées et ont des publications hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles; Jamâ'at al-da'wa a des activités dans quelque 2 500 villages; le Conseil suprême des confréries soufies revendique plus de 8 millions d'inscrits et publie une revue mensuelle, *al-Tasawwuf*; le Département de la mobilisation morale de l'armée a 280 prédicateurs et publie *al-fihâd*, mensuel lu par les soldats et les officiers.



AU-DELÀ DES DÉBATS. DESCRIPTION ÉGYPTIENNE DE L'ÉGYPTE

Le succès rencontré par l'ouvrage intitulé *Qu'est-il arrivé aux Égyptiens ?*, publié en 1998 par Galal Amin¹, annonce le retour à la description égyptienne de l'Égypte après les différentes descriptions allogènes de commande qui ont commencé dès les années 1980 et qui se sont épuisées en une mosaïque de monographies partielles écrites et lues par les seuls spécialistes ou prétendus tels. Rédigés par un universitaire de renom, les articles rassemblés sous ce titre traitent des transformations connues par la société égyptienne à travers les expériences, les modes de vie et de pensée de trois générations successives : celles de l'auteur, de ses parents et de ses enfants. Le profond changement intervenu dans la vie des Égyptiens, relaté par des tableaux descriptifs de différents aspects de leur existence sociale, frappe fortement les lecteurs, qui commencent à nourrir une véritable passion pour la connaissance de leur pays et d'eux-mêmes. Le succès de librairie d'un roman tel que *L'Immeuble Yacoubian* (Alaa El Aswany, 2002) et de beaucoup d'autres, plus ou moins bien écrits, ne s'explique pas autrement. L'expérience de chaque individu devient comme un document d'histoire psychosociale digne d'être transmis aux contemporains qui se reconnaissent immédiatement dans les détails de la vie quotidienne minutieusement décrits, bien que souvent sans grand talent littéraire. Comme le dit l'un d'entre eux, Bilâl Fadhl : "Les gens veulent qu'on leur raconte leur vie et non qu'on leur assène des analyses conceptuelles qui n'intéressent personne." Mais cette passion est davantage la manifestation d'une inquiétude profonde et d'un questionnement sur ce qui est en train d'arriver et surtout ce qui va advenir. De fait, c'est l'avenir du pays qui est l'objet de cette angoisse collective, avenir plutôt sombre si l'on en croit les réponses des penseurs, personnalités publiques, écrivains et journalistes aux questions de Sa'îd Chu'ayb dans l'hebdomadaire *al-'Arabî* et rassemblées dans un ouvrage (2006) au titre hautement suggestif : *Misr rayha 'ala fin ?* (Mais où va l'Égypte ?).

1. Galal Amin, né en 1935, fils d'Ahmad Amin, est professeur d'économie à l'université américaine du Caire et écrivain journaliste mêlant le subjectif et l'objectif; il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages dont une importante autobiographie publiée en 2007 et intitulée *Madha 'allamatni al-hayât ?* (Que m'a appris la vie ?); un second volume est paru en 2010.



Dix-sept personnalités y livrent ainsi tour à tour leur vision de cet avenir, comme suit :

Farûq 'Abd al-Qâdir, critique littéraire : “La corruption a esquiné le pays”;

Farouk Hosni, ministre de la Culture : “L'épreuve. Les conditions de l'alternance du pouvoir”;

'Abd al-Mun'im abû-l-Futûh, représentant de l'aile moderniste des Frères musulmans : “Le pouvoir au peuple. Nous ne sommes pas contre la liberté d'être athée”;

Abu-l-'Alâ Mâdhî, porte-parole du parti al-Wasat (non reconnu) : “Pour un islam libre. Le musulman a le droit de changer de religion”;

Mahfûz 'Abd al-Rahmân, scénariste, dramaturge : “Nous fabriquons les tyrans, puis nous les adorons”;

Muhammad 'Ûda, journaliste et écrivain de gauche, décédé en 2006 : “Le pays est gouverné par des pirates”;

Dhiya' al-dîn Dawûd, leader du Parti arabe nassérien : “L'accoutumance à la dépendance [américaine]. Pas d'autre possibilité de changement que la révolution”;

Saad Eddîne Ibrahim (voir *supra*) : “Légitimité du recours à l'étranger pour le changement”;

Muhammad abû-l-Ghâr, professeur à la faculté de médecine et animateur du Mouvement du 9-Mars : “La désobéissance civile, seule voie au changement”;

Tarîq al-Bichrî : “Les dégâts américains. L'Égypte ne se portera mieux que grâce à des protestations populaires organisées”;

'Adel Imam, vedette de cinéma : “Je suis contre la présidence par héritage”;

Wahîd Hâmîd, scénariste : “La corruption des Égyptiens. Nous avons de hauts responsables qui ne connaissent pas le sens du mot « patrie »”;

Sonallah Ibrahim, écrivain : “Le Déluge. L'Égypte se dirige vers la catastrophe la plus terrible de son histoire”;

Gâber 'Usfûr (voir *supra*) : “L'avenir est effrayant. Un gouvernement qui refuse le changement doit disparaître”;

Mahmûd Amîn al-'Alim, philosophe, ancien dirigeant communiste, décédé en 2008 : “La gauche est la solution.



Un soulèvement populaire est la seule issue pour sauver l'Égypte”;

Milâd Hanna, urbaniste, vétéran de la gauche copte : “La protection de la corruption. Moubarak gardera le pouvoir pour que personne ne vienne ouvrir les dossiers du régime”;

Yahya al-Gamal, ancien ministre de Sadate, cofondateur du Front démocratique : “Une anarchie sanglante. L'Égypte n'est pas une ferme pour que Gamal en hérite”.

Comme l'indiquent les titres donnés aux différentes interviews d'un échantillon assez large d'intellectuels qui, à quelques exceptions près, ont plus de soixante ans, une place importante est consacrée à la pratique généralisée de la corruption et à ses effets désastreux sur la machine de l'État et sur la société. La peur d'une explosion de violence est souvent évoquée, violence populaire incontrôlée qui mettrait l'Égypte à feu et à sang, comme ce fut le cas en janvier 1952, quelques mois avant la chute de la monarchie. Il n'est pas jusqu'aux psychiatres pour tenter de rendre compte du malaise grandissant que connaissent les Égyptiens. Le Dr Khâlid Fâdhil (2008), dans *Wajā' al-misriyyîn* (La souffrance des Égyptiens), passe en revue les dysfonctionnements observés dans la rue, la vie familiale, l'école, et leurs effets sur la santé physique et mentale¹. Véritable réquisitoire, son analyse est dédiée “aux naufragés au fond des mers et des fleuves, aux brûlés vifs dans les trains et les théâtres, aux morts sur les rives de l'immigration et à tous les morts encore en vie”.

DE NOUVELLES FORMES DE CONTESTATION?

C'est cette inquiétude pour un avenir incertain, la peur de la prolongation d'un présent insupportable, qui est à l'origine de la naissance du mouvement Kifâya, principale création d'une *intelligentsia* en rupture avec un régime qui a échoué à la garder au sein du “bercail” aménagé par Farouk Hosni. Le 12 décembre 2004, une

1. Cette thématique, déjà abordée par le Dr Ahmad 'Ukâcha, doyen des psychiatres égyptiens, dans son livre *Thuqûb fi-l-damîr* (Des trous dans la conscience), paru dans les années 1980 et récemment réédité (2008), semble ainsi connaître un regain d'intérêt, comme le montre aussi l'ouvrage du journaliste Sa'îd al-Lâwandî (2008), *Awjâ' masriyya* (Souffrances égyptiennes).



manifestation inédite devant la Haute Cour de justice est venue annoncer aux médias du monde entier qu'il existe désormais des Egyptiens hostiles à la réélection de Moubarak et à son intention de transmettre le pouvoir à son fils. "Kifâya" ("Ça suffit") est leur slogan et Mouvement égyptien pour le changement leur nom officiel¹. C'est le résultat d'un "noble complot"² ourdi par huit intellectuels dont certains sont connus pour leur engagement militant (quatre nassériens, deux libéraux et deux islamistes du parti al-Wasat). L'incapacité des forces politiques organisées à affronter le pouvoir sur les questions politiques et sociales du pays a toujours permis aux intellectuels indépendants de le mettre en difficulté sur les thèmes de son engagement pro-américain contre les intérêts du mouvement de libération arabe en Palestine, au Liban et en Irak. Kifâya est en effet né de la lutte contre l'intervention programmée des Américains en Irak. La nouveauté ici est qu'à partir de cette plate-forme consensuelle, on s'est très vite engagé contre la tête de l'Etat. On ne s'attaque plus au gouvernement, aux institutions ou à la corruption, mais au symbole qui rassemble tout ce dont souffre l'Egypte : le président Moubarak et son héritier présumé, Gamal. Mais si les slogans de Kifâya touchent d'abord au politique, sa tactique s'est limitée à des escarmouches totalement maîtrisées par la sécurité de l'Etat, d'autant que les manifestations auxquelles elle a appelé n'ont jamais pu rallier les "gens de la rue" et ne dépassent en général pas quelques centaines de personnes. Les différentes formes de répression de plus en plus dures que le mouvement a subies reflètent ainsi davantage les craintes d'un Etat conscient de l'ampleur du mécontentement qu'il a généré depuis près de trente ans que la puissance effective de Kifâya. Contrairement au fameux Comité étudiants-ouvriers de 1946, le Mouvement égyptien pour le changement n'a attiré ni les étudiants, majoritairement gagnés à l'islamisme, ni les ouvriers, qui restent confinés dans leurs préoccupations alimentaires et sont hostiles à tout engagement politique. Pour autant, en privilégiant l'action au détriment des programmes pour se démarquer des partis d'opposition, Kifâya a réussi à inaugurer une ère d'insoumission qui a fini par affecter de larges franges de la population et à provoquer un

1. Sur ce mouvement, voir l'article de Frédéric Vairel (2006).

2. *Dixit* Abd al-Halim Qandil dans un article paru dans *al-Quds al-arabi*, 11 décembre 2007.



“effet” (Ben Néfissa, 2007). Après la période des pétitions, pendant des années l'unique arme politique des partis et des groupes contestataires de gauche, ce sont des dizaines de “mouvements pour le changement” qui voient le jour avec pour principale préoccupation les affaires égyptiennes. Outre les universitaires rassemblés sous le nom de Groupe d'action pour l'autonomie des universités, plus connu comme Mouvement du 9-Mars¹, on a :

- Jeunesse pour le changement,
 - Médecins pour le changement,
 - Ecrivains et artistes pour le changement,
 - Journalistes pour le changement,
 - Avocats pour le changement,
 - Campagne populaire pour le changement,
 - Ouvriers pour le changement,
 - Mouvement des magistrats d'Égypte,
 - Association des mères égyptiennes,
 - Rassemblement national pour le changement démocratique,
 - Groupes des ingénieurs démocrates,
 - Ingénieurs contre la tutelle administrative,
 - Mouvement “arrêtez Moubarak”,
 - Égyptiens sans frontières,
 - Rassemblement national pour la réforme,
 - Comité populaire pour le droit des citoyens dans le Sud-Sinaï,
 - Comité de protection des droits des assurés sociaux,
 - Égyptiens contre la torture,
 - Groupe du 5-Septembre,
 - Mouvement “non à la vente de l'Égypte”,
- etc.

Mais la réélection de Moubarak et le succès électoral des Frères musulmans aux élections de 2005 ont sans conteste affaibli Kifâya et mis fin à cette vague contestataire appelée “Printemps du Caire”. Et tandis que les animateurs de Kifâya et les jeunes activistes se posaient la question du “que faire?” et s'interrogeaient sur le nouvel élan à donner à leur mouvement, un nouvel acteur longtemps absent de la scène sociopolitique est venu, sans que personne ne s'y

1. Le 9 mars 1932 est la date à laquelle Lotfi al-Sayed, alors recteur de l'université du Caire, présenta sa démission parce que le ministre de l'Enseignement avait muté Taha Hussein, alors doyen de la faculté des lettres.



attende, rappeler massivement son existence. Fin décembre 2006, 27 000 ouvriers des usines de textile de Mahalla se mettent en grève et font entendre leurs voix (Beinin, 2008). Les intellectuels de la gauche, pris entièrement dans leur nouvelle passion pour la démocratie, furent les premiers étonnés devant cette action de masse qui ne leur donnait aucun rôle et dont ils furent incapables de mesurer l'importance mais aussi le sens. Les intellectuels récalcitrants et les jeunes qui les ont soutenus ont sans aucun doute montré qu'il était possible de dire "non" au pouvoir gérontocratique, de briser les tabous de la personne du Président et de sa famille, en un mot de sortir de la peur, laquelle pour un moment semblait avoir changé de camp. Mais les revendications purement économiques des ouvriers, qui n'ont à aucun moment rencontré les préoccupations démocratiques de l'élite politique et intellectuelle, ont montré que le rôle de celle-ci s'arrêtait là¹. Tout au long de 2007 et jusqu'au milieu de l'année 2008, des centaines de grèves éclatent partout dans le pays, touchant à la fois les secteurs public et privé, tandis que les intellectuels de Kifâya essaient d'élargir leurs rangs en s'ouvrant aux penseurs islamistes. Quelques mois avant sa disparition, en juillet 2008, Abd el-Wahhab el-Messîrî était devenu le coordonnateur du mouvement. Il sera remplacé par Abd al-Halîm Qandîl, journaliste nassérien, et le groupe cherchera désormais à se transformer en Coalition égyptienne pour le changement, et à tenter vainement de rallier les Frères musulmans, lesquels restent imperturbables quant à une implication qui ne représente que les 250 intellectuels signataires de l'appel.

Dans son ouvrage déjà cité, Raoul Makarius (1960) écrivait qu'on pouvait espérer que la jeunesse égyptienne d'après-guerre "trouvera la voie qu'elle cherche si péniblement, et que demain, lorsqu'elle sera la vieille génération, elle ne souffrira pas qu'on lui reproche, comme elle le reproche non sans raison à la génération vieillissante, d'avoir trahi les idéaux et les espoirs de sa jeunesse". Cinquante ans après, on peut constater, hélas, que la génération des années 1970 a déjà porté le jugement craint par l'auteur, et beaucoup de jeunes n'hésitent pas aujourd'hui à prononcer les mêmes condamnations

1. Les revendications, généralement satisfaites, portaient sur les primes et les salaires du secteur public et ont été négociées entre les délégués choisis par les ouvriers, la bureaucratie syndicale du ministère du Travail et la Sécurité de l'Etat. Le bailleur de fonds a été le ministère de l'Investissement.



contre leurs aînés. De fait, c'est la notion même d'une *intelligentsia* nécessairement révolutionnaire, créée en Russie au XIX^e siècle, qui semble aujourd'hui ne correspondre à rien qui puisse la justifier dans les faits. Comme partout ailleurs, les intellectuels d'Égypte, d'hier ou de demain, ne pourront que reconnaître ce constat et faire le deuil d'une mission historique décidément trop lourde à porter.

MUSTAPHA AL-AHNAF

ANNEXE 1.

LISTE DES ONG DE DÉFENSE DES DROITS

Sur la cinquantaine de centres du réseau arabe d'information HRINFO (Arabic Network for Human Rights Informations), nous trouvons pêle-mêle :

- Al-Nadim pour les soins, la réinsertion, la réhabilitation des victimes de la violence ;
- Initiative égyptienne pour les droits de la personne ;
- Association de l'étude juridique des droits arabes ;
- Centre égyptien des droits de la femme ;
- Centre Hichâm Mubâarak pour le droit ;
- Association égyptienne de lutte contre la torture ;
- Fondation de la femme nouvelle ;
- Centre al-Fajr (L'aube) : programme de promotion des droits de l'homme ;
- Centre al-Ard (La terre) pour les droits de l'homme ;
- Centre des droits de l'enfant égyptien ;
- Centre du Caire pour l'étude des droits de l'homme ;
- Chumû' (Bougies) pour la protection des droits de l'homme ;
- Observatoire civil des droits de l'homme ;
- Centre du Sud pour les droits de l'homme ;
- Centre égyptien pour le droit au logement ;
- Association égyptienne d'appui au changement démocratique ;
- Maison des services syndicaux et ouvriers ;
- Consortium des associations égyptiennes pour les droits de l'homme ;
- Association égyptienne de défense des victimes des erreurs médicales ;



- Al-Chihâb pour le développement;
- Centre d'études rurales;
- Centre égyptien de formation et des droits de l'homme;
- Centre Andalus pour l'étude de la tolérance et contre la violence;
- Association nationale des droits de l'homme et de développement humain;
- Fondation Enfants de la terre pour les droits de l'homme;
- Groupe pour le développement de la démocratie;
- Groupe Da'm pour l'information;
- Comité de coordination pour les droits et les libertés syndicales et ouvrières;
- Forum du dialogue pour le droit de l'homme;
- Centre Ibn Khaldun;
- Association nationale pour la défense des libertés et des droits;
- Centre de défense de prisonniers de l'opinion et des droits de l'homme;
- Centre Maat d'études des droits de l'homme;
- Fondation pour la liberté de pensée et d'expression;
- Barîq contre la violence.

ANNEXE 2. DOCUMENTS TRADUITS

DOCUMENT N° 1

Ce pays ne ressemble plus à mon pays
(qui n'est plus comme mon pays)

*Aux jeunes martyrs égyptiens engloutis par les vagues
sur les côtes de l'Italie, de la Turquie et de la Grèce.*

[...]
J'ai vécu en criant parmi vous
En construisant des palais de collines de cendres
Cherchant un pays qui ne marchande pas ma joie
Qui ne viole pas ma dignité et ma détermination
[...]
J'ai aimé un jour que mon pays revienne



Il s'est absenté et nous aussi
Et j'ai fini par m'éloigner
Ce pays a vendu son honneur à toutes les enchères et s'est divisé
en clans
Dans chaque coin de mon pays surgit devant mes yeux l'image
du bourreau
Depuis longtemps déjà, on l'a vu coucher avec sa terre
Elle est tombée enceinte alors il s'est payé la vallée
Il ne reste que les cris d'un passé déjà parti
Et des tombes qui ne supportent plus les ancêtres
Une clique qui a volé la prunelle de nos yeux
Par l'oppression, les fraudes et les haines
[...]
Les chagrins nous emportent tout en se riant de nous
Et souvent nous rendent visite à l'improviste
[...]
La mer ne prend pas pitié pour l'innocence de notre âge
Les corps se jettent contre les corps
Rendez ma chemise à ma mère qui a vu
Ce que je n'ai pas vu dans mon exil et mon vouloir
Une patrie avare qui m'a vendu à l'improviste
Lorsque l'a achetée la clique des corrupteurs
J'ai aperçu par-delà les frontières des convois
De famine qui crient à l'ombre des maîtres
Les caravanes de la mort rôdaient autour de nous
L'âge pleure et la nostalgie appelle
Un âge qui m'a quitté en fuyant
Et l'histoire qui rendrait fiers mes enfants
D'un amoureux qui a laissé son pays et ses habitants
Et s'en est allé en quête de richesse et de gloire
Toute l'histoire est qu'il ne voulait plus de lui
Pour se donner aux voleurs et aux proxénètes
Un instant l'Être s'est arrêté et se sont éparpillés autour de moi
Les miroirs de la mort et de la naissance
L'ultime chose que j'ai perçue à l'horizon
Alors que le pouls s'éteint fut l'image du bourreau
Il riait entouré de sa clique
Et tout le long du fleuve pleurait la vallée



Et j'ai hurlé, tandis que les mots fuyaient mes lèvres
Voilà un pays qui n'est plus mon pays.

Farûq Juwayda¹

DOCUMENT N° 2

“Nous avons suffisamment parlé, et plus qu'il ne faut.”

“La parole a atteint ses buts en montrant l'unanimité de tous ceux qui s'intéressent au sort de leur pays; il n'y a plus rien d'autre à dire sur ce chapitre. Tout cela est maintenant connu et publié dans les journaux et les débats au point de devenir un savoir partagé. Il ne manque que l'action. Ce qui est demandé, ce sont des actes qui conduisent à l'élimination effective de tout ce qui est malfaisant, ruineux, inique, despotique et antipatriotique, tout ce qui ignore le bien de la communauté politique dans son présent et dans son avenir et qui la livre à des ennemis libres de la dominer, la gouverner et décider de son sort” (p. 107).

“Si je savais comment créer ou diriger une organisation politique capable d'atteindre les groupements populaires, ouvriers dans les usines, étudiants dans les universités ou les gens dans les mosquées, je l'aurais fait sans attendre l'autorisation ou le refus de la Commission des partis. Si quelque chose de semblable existait et que je pouvais lui être utile ou renforcer son activité dans la rue et dans les rassemblements, je m'y serais rallié” (p. 108).

“Je dis qu'elle [la parole] a atteint dans l'expression, le ton et la véhémence des limites qu'elle n'a jamais connues dans l'histoire que nous avons vécue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ni dans l'histoire – que nous connaissons par les journaux et les archives – du début du xx^e siècle et des décennies qui l'ont précédé” (p. 109).

Târiq al-Bichrî²

1. Poète de l'*establishment* culturel qui appelle maintenant à la rébellion en déclarant : “Le pain est un droit qu'on doit prendre par la force. Il n'y a pas d'autre choix. Si je n'ai pas de pain et que mon voisin en a, alors je brise sa porte et je le prends.” Voir l'éditorial “Le poète, le pain et l'incitation à la violence”, *Rose el-Youssef*, 18 avril 2008.

2. “Une vue de l'intérieur. Avertissement contre la désintégration et appel à un retour aux constantes”, *Minbar al-Charq*, n° 20, mars 2007, p. 107-126.



BIBLIOGRAPHIE

- ABD-AL-MAGĪD Wahīd, 2007 : *Al-wafaq al-watanī wa al-tatawwur al-dīmuqrāṭī ma'ziq al-hayā al-siyāsiya fī Misr* ["La réconciliation nationale et le dilemme du développement démocratique de la vie politique en Egypte"], Dār Misr al-Mahrūsa, Le Caire.
- ABD-AL-RĀZIQ Husayn, 1985 : *Misr fī 18 wa 19 yanāyir. Dirāsa syāsiya wathā'iqiyya* ["L'Égypte les 18 et 19 janvier. Etudes politiques et documentaires"], Dār Chuḥdi, Le Caire.
- ‘ABD-AL-WĀHID Muhammad, 2005 : *Muthaqqafūn taht al-talab* ["Intellectuels à la demande"], Dār Gharnāta, Le Caire.
- ABDALLAH Ahmad, 1985 : *The Student Movement and National Politics in Egypt, 1923-1973*, Al Saqi Books, Londres.
- ABDELMALEK Anouar, 1962 : *Egypte, société militaire*, Le Seuil, Paris.
- ABDELMALEK Anouar, 2006 : *Al-wataniyya hiya al-hall* ["Le patriotisme est la solution"], Maktabat al-Shorouk al-dawliyya, Le Caire.
- AL-AHNAF Mustapha, 2000 : "L'affaire Haydar Haydar", *Egypte/Monde arabe*, deuxième série, n° 3, "La censure ou comment la contourner", p. 167-202 [en ligne : <http://ema.revues.org/index807.html>].
- AL-AHNAF Mustapha, 2008 : "Al-Qur'āniyyīn : un courant réformiste radical au sein de l'islam contemporain", in Aouardji H. et Legeay H. (dir.), *Chroniques égyptiennes 2007*, CEDEJ, Le Caire.
- AL-LĀWANDĪ Sa'īd, 2008 : *Awjā' masriyya* ["Souffrances égyptiennes"], Nahda Misr, Le Caire.
- AL-MASRĪ Sanā', 1998 : *Tamwīl wa tabī' : Qissat al-jam'iyyat al-ghayr hukumiyyah*, ["Financement et normalisation. Histoire des organisations non gouvernementales"], Dār Sīna, Le Caire.
- AMIN Galal, 2007 : *Madha 'allamatnī al-hayāt ?* ["Que m'a appris la vie?"], Dār al-Shorouk, Le Caire.
- BEININ Joel, 2008 : "The Egyptian workers movement in 2007", in Aouardji H. et Legeay H. (dir.), *Chroniques égyptiennes 2007*, CEDEJ, Le Caire, p. 217-238 [en ligne : <http://www.cedej-eg.org/IMG/pdf/10-Beinin.pdf>].
- BEN NĒFISSA Sarah, 2007 : "«Ça suffit»? Le « haut » et le « bas » du politique en Egypte", in Ben Néfissa S. et Moisseron J.-Y. (dir.), "L'Égypte sous pression? Des mobilisations au verrouillage politique", *Politique africaine*, n° 108, décembre, p. 5-24 [en ligne : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/108005.pdf>].
- CENTRE D'INFORMATION DU KOWEÏT AU CAIRE, 1991 : *Chahādat al-qalam, Azmat al-Kuwayt fī'ūyun kuttāb Misr* ["Témoignage de la plume. La crise du Koweït aux yeux des écrivains d'Égypte"], Dār al-Hilāl, Le Caire, 4 vol.





- CHA'BÂN Ahmad Ba'hâ, 1998 : *Inhaztu li-l-watan* ["Je prends parti pour la patrie"], Markaz al-Mahrûsa, Le Caire.
- CHUKR Abd al-Ghaffâr, 2004 : *Munazzamat al-Chabâb al-ichtirâkî, tajriba misriyya fi idâd al-qiyâdât* ["L'Organisation de la jeunesse socialiste, une expérience égyptienne de formation des dirigeants"], Markaz dirâsat al-Wihda al-'arabiyya, Beyrouth.
- EL ASWANY Alaa, 2002 : *Imârat Ya'qûbyân*, Merrit puis Madbouli, Le Caire.
En français : 2006, *L'Immeuble Yacoubian*, trad. Gilles Gauthier, Actes Sud, Arles.
- EL KHAWAGA Dina, 2003 : "La génération *seventies* en Egypte. La société civile comme répertoire d'action alternative", in Bennani-Chraïbi M. et Fillieule O. (dir.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Les Presses de Sciences Po, Paris, coll. "Académique", p. 270-292.
- FÂDHIL Khâlîd, 2008 : *Waja' al-misriyyîn* ["La souffrance des Egyptiens"], publié à compte d'auteur.
- HAMMÛDA 'Adil, 1985 : *Azmat al-Muthaqqafîn wa thawrat yûlyû* ["La crise des intellectuels et la Révolution de juillet"], Madbouli, Le Caire.
- IBRAHIM Saad Eddine, 1992 : *Ta'ammulât fi mas'alat al-'aqaliyyât* ["Méditations sur la question des minorités"], Dâr Su'âd al-Sabbâh, Le Caire.
- 'ISÂ Salâh, 1986 : *Muthaqqafûn wa 'askar* ["Intellectuels et militaires"], Madbouli, Le Caire.
- ISKANDER Amir, 1980 : *Saddam le militant, le penseur et l'homme*, Hachette, Paris, coll. "Réalités".
- JACQUEMOND Richard, 1994 : "Quelques débats récents autour de la censure", *Egypte/Monde arabe*, première série, n° 20, "L'Egypte en débats", p. 25-42 [en ligne : <http://ema.revues.org/index491.html>].
- JACQUEMOND Richard, 2000 : "Les limites mouvantes du dicible dans la fiction égyptienne", *Egypte/Monde arabe*, deuxième série, n° 3, "La censure ou comment la contourner", p. 63-83 [en ligne : <http://ema.revues.org/index790.html>].
- JACQUEMOND Richard, 2003 : *Entre scribes et écrivains. Le champ littéraire dans l'Egypte contemporaine*, Actes Sud/Sindbad, Arles, coll. "La bibliothèque arabe".
- MAKARIUS Raoul, 1960 : *La Jeunesse intellectuelle d'Egypte au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale*, Mouton, Paris/La Haye.
- MEHREZ Samia, 2008 : *Egypt's Culture Wars : Politics and practice*, Routledge, Londres.
- NOIRIEL Gérard, 2005 : *Les Fils maudits de la République. L'avenir des intellectuels en France*, Fayard, Paris.
- QÂSIM Mukhtâr, 2001 : *Muthaqqaf, taht al-hisâr, Muhâkamat Markaz Ibn Khaldûn*, ["Un intellectuel en état de siège. Le procès du Centre Ibn Khaldun"], s.n., Le Caire.





- ROUSSILLON Alain, 1986 : "Sociologie et société en Egypte, le contournement des intellectuels par l'Etat", in Delanoue G. (dir.), *Les Intellectuels et le pouvoir, Syrie, Egypte, Tunisie, Algérie*, CEDEJ, Le Caire, coll. "Dossiers du CEDEJ".
- ROUSSILLON Alain, 1990 : "Intellectuels en crise dans l'Egypte contemporaine", in Kepel G. et Richard Y. (dir.), *Intellectuels et militants de l'Islam contemporain*, Le Seuil, Paris, p. 213-258.
- SA'ID Chu'ayb, 2006 : *Misr rayha 'alâ fin ?* ["Mais où va l'Egypte?"], Kotobarabia.com.
- SĀLIH Arwā, 1996 : *Al-Mubtasarûn: Dafâtir wâhidah min jîl al-harakah al-tullâbiyah* ["Les prématurés, les registres uniques de la génération du mouvement étudiant], Dâr al-Nahr lil-Nachr wa-al-Tawzî, al-Duqqî, Giza.
- 'UKĀCHA Ahmad, 2008 : *Thuqûb fi-l-damîr* ["Des trous dans la conscience"], Dâr al-Shorouk, Le Caire.
- UNDP, 2008 : *Egypt Human Development Report 2008, Egypt's Social Contract : The Role of Civil Society*, United Nations Development Programme, The Institute of National Planning (rapport n° 2007/26074) [en ligne : http://hdr.undp.org/en/reports/nationalreports/arabstates/egypt/2008_Egypt_nhdr_en.pdf].
- VAIREL Frédéric, 2006 : "Quand « Assez ! » ne suffit plus. Quelques remarques sur *Kifâya* et autres mobilisations égyptiennes", in Kohstall F. (dir.), *L'Egypte dans l'année 2005*, CEDEJ, Le Caire [en ligne : <http://www.cedej-eg.org/spip.php?article130>].
- ZĀYID Ahmad, 2007 : *Suwar min al-khitâb al-dînî al-ma'âsir* ["Figures du discours religieux contemporain"], Dâr al-'ayn, Le Caire.





Sur la corniche d'Alexandrie (V. Battesti, septembre 2005).

LEXIQUE DES ACRONYMES CITÉS DANS L'OUVRAGE

ACDI	Agence canadienne de développement international
ACPSS	Ahram Center for Political and Strategic Studies
ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (en anglais : TRIPS)
AEAE	Agence égyptienne des affaires de l'environnement
AFL-CIO	American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations
AFTA	Agadir Free Trade Agreement
AIDS	Acquired Immune Deficiency Syndrome (en français : SIDA)
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ANRT	Autorité nationale de régulation des télécommunications
APCP	Agricultural Production and Credit Project
APRP	Agricultural Policy Reform Program
ARE	Arab Republic of Egypt (en français : RAE)
ASBU	Arab States Broadcasting Union
AUC	The American University in Cairo
BA	Banque d'Alexandrie
BBC	British Broadcasting Corporation
BCFE	Breast Cancer Foundation of Egypt
BCIT	Bank of Credit and International Trade
BIT	Bank of International Trade
BIT	Bureau international du travail
CAPMAS	Central Agency for Population, Mobilization, and Statistics
CAS	Central Administration for Seeds
CASC	Central Administration for Seed testing et Certification
CASP	Central Administration for Seed Production
CCIMD	Center for Curriculum and Instructional Materials Development

CDF	Cultural Development Fund
CEDEJ	Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales
CEEE	Centre égyptien pour les études économiques
CEROAC	Centre d'études et de recherches sur l'Orient arabe contemporain
CFL	conseil des fonctionnaires locaux
CIA	Central Intelligence Agency
CIB	Commercial International Bank
CIVICUS	World Alliance for Citizen Participation
CNE	Cable News Egypt
CNN	Cable News Network
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNRSC	Centre national de recherches sociales et criminologiques
COFS	Coalition for Organ Failure Solutions
COMESA	Common Market for East and South Africa
CPL	conseil populaire local
CSA	Conseil supérieur de l'audiovisuel
CSC	Conseil suprême pour la culture
CTUWS	Center for Trade Union Workers Services
DANIDA	Danish International Development Agency
DCA	Défense contre aéronefs
DHS	Demographic and Health Survey (enquêtes démographiques et de santé)
DVD	Digital Versatile Disc
EAB	Egyptian American Bank
EBA	Egyptian Business Association
EBTC	Egyptian Bank of Trade and Credit
ECCA	Egyptian Center for Culture and Art
ECES	Egyptian Center for Economic Studies
ECWR	Egyptian Center for Women Rights
EDHS	Egyptian Demographic and Health Surveys
EF5	Egyptian Fertility Survey
ELMPS	Egyptian Labor Market Panel Survey (enquête statistique 2006)
ELMS	Egyptian Labor Market Survey (enquête statistique 1998)
EMPC	Egyptian Media Production Company
ERF	Economic Research Forum
ERSAP	Economic Reform and Structural Adjustment Program
ESAS	Egyptian Seeds Association
ESC	Egyptian Satellite Channel
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FGSTE	Fédération générale des syndicats de travailleurs d'Egypte
FMI	Fonds monétaire international (en anglais : IMF)

FMO	Force multinationale d'observateurs au Sinaï (en anglais : MFO)
FRSMR	Fondation Hassan II pour la recherche scientifique et médicale sur le ramadan
GAFI	General Authority For Investment and Free Zones
GAFTA	Greater Arab Free-Trade Area
GASC	General Authority for Supply Commodities
GDR	global depository receipts
GEBO	General Egyptian Book Organization
GEI	Girls' Education Initiative
GTZ	Gesellschaft für technische Zusammenarbeit (coopération allemande)
HADETO	al-Haraqā al-dîmûqrâtiyya lî-l-taharrur al-watani (mouvement marxiste)
HCC	Haute Cour constitutionnelle
HCLF	Haut Comité pour la liquidation du féodalisme
HEIA	Horticultural Export Improvement Association
HRINFO	Arabic Network For Human Rights Informations
IBN	Initiative du bassin du Nil
IC	intensité culturelle
IDA	Industrial Development Authority
IDE	investissements directs étrangers
IDSC	Information and Decision Support Center
IFAO	Institut français d'archéologie orientale
IFEAD	Institut français d'études arabes de Damas (devenu : IFPO)
IFPO	Institut français du Proche-Orient
IFRI	International Food Policy Research Institute
ILD	Institute for Liberty and Democracy
IMA	Institut du monde arabe
IMF	International Monetary Fund (en français : FMI)
INALCO	Institut national des langues et civilisations orientales
INED	Institut national d'études démographiques
IRD	Institut de recherche pour le développement
ISDH	indice sexospécifique de développement humain
JICA	Japanese International Cooperation Agency
LFSS	Labor Force Sample Survey (enquête statistique 1988)
MAF	Majid Al-Futtaim Group
MEAE	ministère d'Etat aux Affaires de l'environnement (en anglais : MSEA)
MEDA	mesures d'accompagnement financières et techniques
MENA	Middle East and North Africa
MENA	Middle East News Agency
MEPI	Middle East Partnership Initiative

MERCOSUR	Mercado Común del Sur
MFO	Multinational Force and Observers in Sinai (en français : FMO)
MOE	Ministry of Education
MSEA	Ministry of State for Environmental Affairs (en français : MEAE)
MST	maladie sexuellement transmissible
NAMRU3	United States Naval Medical Research Unit #3
NATO	North Atlantic Treaty Organisation (en français : OTAN)
NBE	National Bank of Egypt
NCERD	National Center for Educational Research and Development
NDT	note du traducteur
NEC	Nippon Electric Company
NEP	nouvelle politique économique
NPC	National Population Council
NPI	nouveaux pays industrialisés
NRC	National Research Centre
NSGB	National Société Générale Bank
NTIC	nouvelles technologies de l'information et de la communication
OBG	Oxford Business Group
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
OLP	Organisation de libération de la Palestine
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ORA	Organisme de réforme agraire
ORSTOM	Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (devenu IRD)
OSC	organisation de la société civile
OSDE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord (en anglais : NATO)
OUCC	Observatoire urbain du Caire contemporain
OUE	Organisation d'usagers de l'eau
PAFTA	Pan Arab Free-Trade Area
PBDAC	Principal Bank for Development and Agricultural Credit
PDF	Portable Document Format
PDG	président-directeur général
PIB	produit intérieur brut
PME	petites et moyennes entreprise
PNB	produit national brut
PND	Parti national démocratique
PNRQI	Programme national de réhabilitation des quartiers informels

PNUD	Programme des Nations unies pour le développement (en anglais : UNDP)
QIZ	Qualifying Industrial Zones
RAE	République arabe d'Égypte (en anglais : ARE)
RAU	République arabe unie
RCA	Radio Corporation of America
RDHE	Rapport sur le développement humain en Égypte
RDM	Regional Development Mission (USAID)
RITSEC	Regional Information Technology and Software Engineering Center
SA	société anonyme
SAU	superficie agricole utile
SECAM	Séquentiel couleur à mémoire
SIDA	syndrome de l'immunodéficience acquise (en anglais : AIDS)
SPLA	Armée populaire de libération du Soudan
SPLM	Mouvement populaire de libération du Soudan
STR	surface totale récoltée
TAPR	Technical Assistance for Policy Reform
TDA	Tourism Development Authority
TNP	Traité de non-prolifération
TRIPS	Agreement on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights (en français : ADPIC)
UE	Union européenne
UHF	ultra hautes fréquences
UHT	upérisation à haute température
UNDP	United Nations Development Program (en français : PNUD)
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNICEF	United Nations of International Children's Emergency Fund
URBAMA	Centre d'études et de recherches sur l'urbanisation du monde arabe
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
URTE	Union de la radio et de la télévision égyptienne
US	United States (of America)
USA	United States of America
USAID	United States Agency for International Development
USCA	us-Coptic Association
VIH	virus de l'immunodéficience humaine



PRÉSENTATION DES AUTEURS

TEWFIK ACLIMANDOS

Licencié en droit de l'université du Caire et titulaire d'une thèse d'Etat en sciences politiques de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, l'auteur a été journaliste à l'AFP et chercheur au CEDEJ. Consultant auprès de la DAS (Délégation aux affaires stratégiques, ministère de la Défense), il a consacré vingt ans de recherches aux Officiers libres, qui prirent le pouvoir en 1952, et au régime nassérien. A l'heure actuelle, il prépare une biographie de Nasser et étudie l'histoire des Frères musulmans, notamment les dernières mutations de ce mouvement. Il est chercheur invité au Collège de France.

MUSTAPHA AL-AHNAF

Il est docteur en histoire des peuples musulmans ; avant de travailler au CEDEJ en tant qu'ingénieur du CNRS, de 1997 à 2007, il a été chercheur à l'IREMAM (Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, CNRS) et a enseigné au DEA Monde arabe de l'IEP d'Aix-en-Provence. Il travaille sur l'histoire des idées politiques dans le monde arabe (1986-1997).

ELENA AMBROSETTI

Titulaire d'un doctorat en démographie, spécialiste de l'évolution de la fécondité, l'auteur, après avoir mené des recherches à l'INED (Paris), a récemment achevé un post-doctorat à l'université La Sapienza (Rome) sur le thème de la parité hommes-femmes et du développement rural et



agricole au Proche-Orient. Elle fut ATER à l'université de la Méditerranée et est maintenant maître de conférences à l'université La Sapienza. Elle vient de publier un ouvrage : *Egypte, l'exception démographique* (INED, 2011).

MONA AMER

Economiste et coordinatrice de la Filière francophone d'économie et de science politique à l'université du Caire, elle a contribué à l'analyse des enquêtes égyptiennes sur la main-d'œuvre de 1998 et 2006 et est spécialiste de l'insertion des jeunes sur le marché du travail en Egypte. Elle est, entre autres publications, l'auteur de *The Egyptian Youth Labor Market, School-to-Work Transition 1988-2006* (Economic Research Forum, 2007).

HABIB AYEB

L'auteur a été maître de conférences au sein de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés de l'université Paris VIII. Titulaire d'une HDR, géographe, il a été chercheur associé à l'UR 168 de l'IRD et au CEDEJ. Il est membre fondateur de l'ONG SAWSE (Sakia Association for Water in Society and Environment) et du réseau PAPER (Pan African Program for Lands and Resources Rights). Il est actuellement chercheur au Social Sciences Research Centre de l'université américaine du Caire. Ses recherches portent sur les questions d'irrigation et les petites paysanneries dans les pays arabes. Il est l'auteur, entre autres ouvrages, de *La Crise de la société paysanne en Egypte* (Karthala, 2010).

VINCENT BATTESTI

Chercheur au CNRS, il est en poste au Muséum national d'histoire naturelle à Paris (UMR 7206, Eco-anthropologie et Ethnobiologie). Ses recherches en anthropologie se situent en Afrique du Nord et au Proche-Orient. Il a été chercheur du ministère français des Affaires étrangères au CEDEJ au Caire de 2002 à 2005. Son travail actuel porte, en ethno-écologie, sur l'oasis de Siwa (Egypte) et, en anthropologie urbaine, sur l'analyse des espaces publics au Caire. Il est l'auteur de *Jardins au désert. Evolution des pratiques et savoirs oasiens, Jérid tunisien* (IRD, 2005).

SARAH BEN NÉFISSA

Politologue, titulaire d'un doctorat d'Etat en sciences politiques, l'auteur est chercheur à l'IRD. Spécialiste de la "société civile" (en particulier





des associations et ONG) et de ses institutions, de la vie politique locale et des élections, elle a beaucoup publié en arabe et en français sur ce sujet. Elle coordonne un séminaire sur “Questions sociales, politiques publiques et réformes en Afrique du Nord et au Moyen-Orient” à l’EHESS. Elle est co-auteur de *Vote et démocratie dans l’Egypte contemporaine* (IRD-Karthala, 2005).

NAWEL BENTAHAR

Chargée de cours en économie de l’environnement à l’Arab Academy for Science, Technology and Maritime Transport, Department of Business Administration, au Caire. Elle est titulaire d’un doctorat en sciences économiques sur la privatisation des banques en Egypte, préparé au Centre d’études et de recherches en développement international (CERDI) de Clermont-Ferrand et au CEDEJ. Après son doctorat, elle a collaboré avec l’université Senghor à Alexandrie et fut chercheuse associée au CEDEJ.

NATHALIE BERNARD-MAUGIRON

Titulaire d’un doctorat de droit et d’une HDR, chercheuse spécialisée en droit constitutionnel et en droit de la famille en Egypte, elle est chargée de recherche à l’IRD, UMR 201 (Développement et société). Elle a mené ses recherches au CEDEJ et fut représentante de l’IRD en Egypte. Elle est aujourd’hui directrice adjointe de l’ISSM (Institut d’études de l’islam et des sociétés du monde musulman). Elle est l’auteur de *Le Politique à l’épreuve du judiciaire : la justice constitutionnelle en Egypte* (Bruylant, 2003).

ASSIA BOUTALEB

Diplômée de l’IEP de Paris et docteur en sciences politiques (avec une thèse sur le thème de la jeunesse et de la politique en Egypte), elle est maître de conférences à l’université Paris VIII. Elle fut coresponsable du programme de recherche “Architectures constitutionnelles, parlements et activité parlementaire en Egypte et dans le monde arabe” au CEDEJ (2003-2005).

CHRISTIAN CANNUYER

Egyptologue, coptologue et historien, professeur à la faculté de théologie, université catholique de Lille, il est président de la Société belge d’études orientales, directeur du *Bulletin Solidarité-Orient* (Bruxelles), directeur de la collection “Fils d’Abraham” chez l’éditeur Brepols et secrétaire général





du Cercle royal d'histoire et d'archéologie d'Ath (Belgique). Il est notamment l'auteur de *L'Égypte copte, les chrétiens du Nil* (Gallimard, collection Découvertes, 2000).

FRANÇOISE CLÉMENT

Economiste, elle travaille sur la libéralisation économique en Égypte, en particulier dans l'industrie textile. L'auteur a été chercheur du ministère français des Affaires étrangères au CEDEJ (1992-1995), où elle a coordonné le programme "Ajustement structurel en Égypte" (1990-1994), et chercheur associé au CEDEJ. Elle a également été consultante de l'Egyptian Center for Economic Studies sur la restructuration du secteur textile égyptien (1996) et a mené des études sur les conflits du travail en Égypte.

HÉLÈNE DJOUFELKIT-COTTENET

Economiste à la Banque mondiale, après l'avoir été au département de la recherche de l'Agence française de développement (AFD), elle est titulaire d'un doctorat en économie du développement, obtenu au CERDI (Centre d'études et de recherches sur le développement international) et préparé au CEDEJ. Sa thèse s'est attachée à étudier l'impact des ressources de rente sur le développement manufacturier en Égypte. Elle est l'auteur de nombreuses études publiées par l'AFD et la Banque Mondiale.

SAFA DAHAB

Titulaire d'un master en langue et lettres françaises de l'université de Khartoum (Soudan), elle est traductrice diplômée de l'ESIT (Paris) et travaille actuellement pour l'Organisation des Nations unies à New York (États-Unis).

ÉRIC DENIS

Chargé de recherches au CNRS, dont il reçut la médaille de bronze en 1998, il dirige aujourd'hui le département de sciences sociales de l'Institut français de Pondichéry (IFP) (Inde). De 1994 à 2003, il fut chercheur au CEDEJ (Le Caire) et, de 1998 à 2003, responsable de l'Observatoire urbain du Caire contemporain (OUCC) et directeur adjoint du CEDEJ ; il fut ensuite chercheur au SEDET (université Paris Diderot). Il a coordonné un ouvrage sur *Les Villes et l'urbanisation des provinces égyptiennes* (Karthala-CEDEJ, 2007)



et a travaillé au Soudan (Nord et Sud), sur des questions relatives à la dynamique et à la distribution du peuplement.

MADIHA DOSS

Professeur de linguistique à l'université du Caire, faculté des lettres, département de français, elle est spécialiste de dialectologie égyptienne et elle a coédité un numéro double de la revue *Egypte/Monde arabe* (1996) sur la question des langues en Egypte. Ses recherches portent sur la linguistique arabe, l'histoire de la langue et la sociolinguistique.

BAUDOUIN DUPRET

Diplômé en droit, langue arabe et islamologie de l'université catholique de Louvain et en *Middle Eastern Studies* de l'université américaine du Caire (Egypte), l'auteur est docteur et titulaire d'une HDR de l'Institut d'études politiques de Paris. Directeur de recherches au CNRS, il dirige actuellement le Centre Jacques Berque (CJB) à Rabat (Maroc). Il fut en poste au CEDEJ, au Caire, puis à l'Institut français du Proche-Orient (IFPO), à Damas. Il a codirigé plusieurs numéros de revues (*Droit et Société* et *Egypte-Monde arabe*) et de nombreux livres collectifs. Il est, entre autres ouvrages, l'auteur de *Le Jugement en action, ethnométhodologie du droit, de la morale et de la justice en Egypte*, Droz, 2006.

MUSTAFA KAMEL EL-SAYYED

Titulaire d'un doctorat en sciences politiques de l'université de Genève, l'auteur est professeur de sciences politiques à l'université d'Etat du Caire et à l'université américaine du Caire. Il a enseigné à l'université de Harvard, fut *visiting scholar* à l'université de Californie et a été directeur du Center for the Study of Developing Countries (université du Caire). Son domaine de recherche inclut les politiques de développement, l'aide étrangère, les droits de l'homme et la société civile. Il a beaucoup publié, en arabe, anglais et français, sur la société civile, le changement politique et l'idéologie.

NICOLAS DE LAVERGNE

Doctorant en socio-histoire de l'éducation à l'EHESS, il travaille sur les écoles coraniques en Egypte (XIX^e et XX^e siècles), après avoir séjourné en Egypte (notamment au CEDEJ) comme boursier allocataire de recherche du

ministère des Affaires étrangères. Il a publié plusieurs articles sur l'enseignement azharien en Egypte.

PHILIPPE FARGUES

Démographe, docteur en sciences sociales et titulaire d'une HDR, il est ancien pensionnaire du CERMOC et ancien directeur du CEDEJ, directeur de recherche à l'INED, professeur à l'université européenne de Florence et directeur du Centre d'analyse et de recherches des migrations inter-méditerranéennes (CARIM). Il est l'auteur de nombreux articles sur la démographie du monde arabe et d'ouvrages, dont *Génération arabes, l'alchimie du nombre* (Fayard, 2000)

JEAN-NOËL FERRIÉ

Directeur de recherche au CNRS, titulaire d'un doctorat et d'une HDR en sciences politiques, ancien chercheur au CEDEJ, il a été professeur invité à l'Institut des sciences politiques de l'université Saint-Joseph de Beyrouth de 2001 à 2003 et membre du laboratoire PACTE de l'Institut d'études politiques de Grenoble. Il a également été attaché de coopération auprès de l'ambassade de France à Kaboul. Il est aujourd'hui chercheur au Centre Jacques Berque de Rabat (Maroc). Outre de très nombreux articles, il a publié trois ouvrages dont *L'Égypte entre démocratie et islamisme* (Autrement, 2008).

BÉNÉDICTE FLORIN

Maître de conférences de géographie à l'université de Tours, elle est membre de l'Equipe Monde arabe et méditerranéen (EMAM) et du CITERES (UMR 6173 du CNRS). Après une thèse de géographie sur les "Itinéraires citadins au Caire. Mobilités et territorialités dans une métropole du monde arabe" (soutenue en 1999, URBAMA, Tours), elle a poursuivi ses recherches sur les mobilités résidentielles et l'insertion sociale et spatiale dans divers quartiers du Grand Caire.

TOURYA GUAAYBESS

Titulaire d'un doctorat sur la télévision égyptienne, élaboré au CEDEJ où elle fut stagiaire de recherche, elle a été chercheur Jean-Monnet à l'Institut universitaire européen à Florence. Elle est maître de conférences en sciences de la communication à l'université de Saint-Etienne et chercheuse



associée au laboratoire "Politique et Communication" du CNRS à Paris. Elle est l'auteur de *Télévisions arabes sur orbite : un système médiatique en mutation (1960-2004)* (CNRS, 2005) et a codirigé *Les Arabes parlent aux Arabes : la révolution de l'information dans le monde arabe* (Actes Sud, 2009).

PATRICK HAENNI

Arabisant, titulaire d'un doctorat, il fut chercheur au CEDEJ entre 2001 et 2004. Il est l'auteur d'articles et ouvrages sur l'islamisme et les processus d'islamisation, dont *L'ordre des caïds* (Kartala-CEDEJ, 2005), et a réalisé ses travaux de terrains en Egypte et dans de nombreux pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Il a aussi été expert et consultant pour International Crisis Group et le Comité international de la Croix-Rouge. Il est actuellement chargé de recherche à Religioscope (Suisse), conseiller scientifique du Centre pour le dialogue humanitaire et fondateur-codirecteur de Polarités, réseau de recherche et d'action en vue de la résolution des conflits au Moyen-Orient.

DOMINIQUE HARRE

Socio-économiste, l'auteur a été chercheur associé au CEDEJ de 2000 à 2004, où elle a travaillé sur l'origine des marchés agricoles en Egypte. Une partie de ses publications et travaux de recherche antérieurs, pour des organisations internationales de développement, portait sur l'organisation sociale et l'histoire du grand commerce en Afrique subsaharienne. Elle a publié un *Urban Briefs* sur Le Caire pour le *Comparative Urban Studies Project*, Woodrow Wilson International Center for Scholars, Washington, DC (2006).

LINDA HERRERA

Elle est titulaire d'un doctorat en éducation comparée soutenu à l'université de Columbia (USA), après avoir suivi des études universitaires à l'université américaine du Caire en anthropologie et sociologie et à l'université de Californie à Berkeley en *Middle Eastern Studies*. Elle est actuellement *Senior Lecturer* en développement international à l'Institute of Social Studies de La Haye (Pays-Bas), où elle dirige le programme Children and Youth Studies. Ses travaux portent principalement sur la jeunesse, le développement international et l'éducation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Elle a codirigé l'ouvrage *Cultures of Arab Schooling: Critical Ethnographies from Egypt* (State University of New York Press, 2006)



NICHOLAS S. HOPKINS

Titulaire d'un doctorat en anthropologie sociale de l'université de Chicago, il est spécialiste des sociétés rurales du Mali, de Tunisie et d'Égypte. Professeur émérite d'anthropologie à l'université américaine du Caire, il fut doyen de son département de sociologie, anthropologie, psychologie et égyptologie. Il est l'auteur de *Agrarian Transformation in Egypt* (Westview Press, 1987), coauteur de *People and Pollution : Cultural Constructions and Social Action in Egypt* (AUC Press, 2001) et a codirigé de nombreux ouvrages dont : *Directions of Rural Change in Egypt* (AUC Press, 1998) ; *Upper Egypt, Identity and Change* (AUC Press, 2004) et *Nubian Encounters* (AUC Press, 2010). Il réside en Égypte depuis 1975.

FRANÇOIS IRETON

Socio-économiste, il est ingénieur d'étude au CNRS (SEDET, université Paris Diderot), après avoir longtemps été en poste au CEDEJ. Ses travaux en Égypte et au Soudan portent sur les transformations du monde rural, les migrations internes, la pauvreté et les inégalités socio-économiques et les modes de consommation. Il est membre du comité de rédaction de la *Revue Tiers Monde* et coordonne un séminaire sur les "Questions sociales, politiques publiques et réformes en Afrique du Nord et au Moyen-Orient" à l'EHESS. Il a notamment coédité un ouvrage sur *Les Dynamiques de la pauvreté en Afrique du Nord et au Moyen-Orient* (Karthala, 2005).

RICHARD JACQUEMOND

Agrégé d'arabe et titulaire d'un doctorat sur le champ littéraire en Égypte, il est maître de conférences à l'université de Provence et chercheur à l'IREMAM (Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, CNRS). Il a longtemps vécu au Caire, où il a notamment dirigé le département de traduction de la Mission culturelle française. Il a traduit en français une quinzaine de romans, recueils de nouvelles et essais d'auteurs arabes contemporains, principalement égyptiens, traductions parues chez Actes Sud.

ENRIQUE KLAUS

Politologue spécialiste de la presse proche-orientale et des nouveaux médias dans le monde arabe, ancien boursier d'aide à la recherche au CEDEJ (Le Caire), l'auteur est membre du laboratoire PACTE (Grenoble) et



chercheur associé au Centre Jacques Berque (Rabat). Il termine actuellement une thèse intitulée *Analyse praxéologique des scandales de mœurs dans la vie politique égyptienne contemporaine*. Ses thèmes de recherche portent sur la politique en action dans les instances médiatiques et parlementaires, la notion d'espace public et l'étude praxéologique de productions médiatiques.

ÉLISABETH LONGUENESSE

Titulaire d'un doctorat et d'une HDR, chercheur au CNRS, l'auteur est spécialiste de sociologie des professions et du syndicalisme. Elle a travaillé au GREMMO (université de Lyon II) et au laboratoire PRINTEMPS (université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines) et a enseigné à l'Institut d'études politiques de l'université de Lyon II. Elle a publié de nombreux articles et plusieurs ouvrages, dont *Professions et société au Moyen-Orient*, (Presses universitaires de Rennes, 2007). Elle est aujourd'hui directrice du département d'Études contemporaines de l'IFPO (Institut français du Proche-Orient) à Beyrouth.



DIDIER MONCIAUD

Historien des mouvements politiques et sociaux au Moyen-Orient, sur lesquels il a publié de nombreux articles, il a enseigné à l'université américaine du Caire. Il est aujourd'hui chercheur associé au SEDET (université Paris Diderot) et membre du comité de rédaction des *Cahiers d'histoire, revue d'histoire critique*, dont il a coordonné un numéro consacré à la gauche égyptienne.



ANNE MARIE MOULIN

Directrice de recherche au CNRS, elle a animé au CEDEJ une équipe de chercheurs sur les questions d'histoire de la médecine et de santé publique. Elle est philosophe, médecin, spécialiste de médecine tropicale, historienne des sciences et présidente du conseil d'administration de l'Agence nationale de recherche sur le Sida (ANRS). Elle a publié de nombreux articles et plusieurs ouvrages dans ces différents domaines, le dernier étant *Le Médecin du prince. Voyage à travers les cultures* (Odile Jacob, 2010).



**SOPHIE POMMIER**

Arabisante et chargée de cours à l'IEP de Paris, elle a longtemps travaillé au ministère français des Affaires étrangères (direction Afrique du Nord/Moyen-Orient et Centre d'analyse et de prévision), avant de fonder en 2006 un cabinet de conseil sur le monde arabe, Méroé. Auteur de nombreux articles sur l'Égypte, elle a consacré à ce pays un ouvrage intitulé *Égypte : l'envers du décor* (La Découverte, 2008).

NICOLAS PUIG

Docteur en anthropologie sociale et chargé de recherche à l'Institut de recherche pour le développement, il travaille actuellement au Liban (université Saint-Joseph). Il a été affecté au CEDEJ au Caire, puis à l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) à Beyrouth. Ses recherches portent sur l'organisation des sociétés citadines dans le monde arabe en partant de leurs marges sociales et spatiales et sur les cultures urbaines (musicales en particulier). Il a publié deux ouvrages, dont *Farah - Musiciens de noces et scènes urbaines au Caire* (Actes Sud, 2010).

**OLIVIER SANMARTIN**

Maître de conférences à l'université de Tours, chercheur à CITERES-EMAM, il est docteur en géographie et coauteur de *Géopolitique du Maghreb et du Moyen-Orient* (SEDES, 2007). Il a travaillé sur la géopolitique des régions côtières et du Sinaï égyptiens ainsi que sur le tourisme en Égypte.

**MARION SÉJOURNÉ**

Docteur en géographie urbaine, elle est spécialiste des questions d'habitat illégal et de régularisations foncière et immobilière et auteur de nombreux rapports d'expertise. Elle a été boursière au CEDEJ durant plusieurs années et elle est aujourd'hui attachée de coopération, chargée des questions de développement urbain, de transports et d'infrastructures à l'ambassade de France à Yaoundé (Cameroun).

VIOLA SHAFIK

Titulaire d'un doctorat, l'auteur est réalisatrice de cinéma indépendante et vit au Caire. Elle enseigne la critique cinématographique l'université américaine du Caire depuis 1998. Elle a étudié les beaux-arts, le cinéma et



les *Middle Eastern Studies* à Stuttgart et à Hambourg, a été pensionnaire de la Rockefeller Foundation à l'université de New York et a travaillé comme commissaire de festivals internationaux de cinéma comme le Kurzfilmtage d'Oberhausen. La plupart de ses travaux académiques traitent du cinéma et de la culture arabes, dont *Egyptian Popular Cinema: Gender, Class and Nation* (AUC Press, 2007).

CLÉMENT STEUER

Docteur en science politique de l'université de Lyon II, il est chercheur associé au Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (GREMMO, UMR 5195). Il a reçu en 2002 le 1^{er} prix du Prix universitaire jeune-algériste pour son mémoire sur l'OAS soutenu à l'Institut d'études politique de Toulouse. Il est aujourd'hui ATER et enseigne à l'Institut d'études politiques de Lyon.

HUSAM TAMMAM

Rédacteur en chef du site *Islamyoon* (<http://islamyoon.islamonline.net>) dédié à l'étude des mouvements et confréries islamiques, il a travaillé comme chercheur au CEDEJ. Il a publié de nombreux articles scientifiques et livres collectifs, ainsi que deux recueils d'articles en arabe : *Les Transformations des Frères musulmans en Egypte* (Matbouli, 2006) et *Avec les mouvements islamistes dans le monde* (Matbouli, 2009)

MILAD YACOUB

Enseignant de sociologie rurale à la faculté d'agriculture de l'université du Caire, il a soutenu en février 2008 une thèse de sociologie à l'université de Paris X Nanterre. Il est l'auteur d'un ouvrage : *Le Développement local en Egypte. Rencontres associatives dans un village* (L'Harmattan, 2009).



Visite endimanchée des pyramides de Giza (V. Battesti, mars 2004).

MOTS-CLÉS THÉMATIQUES DE L'OUVRAGE

Dans ce répertoire, les mots-clés thématiques renvoient aux chapitres dans lesquels le thème est abordé. Par exemple, le thème “Espaces publics” est abordé en I.5, V.2, VI.3, autrement dit le chapitre 5 de la partie I, le chapitre 2 de la partie V et le chapitre 3 de la partie VI.

MOTS-CLÉS THÉMATIQUES	CHAPITRE
Administration	I.3, II.4
Agriculture	I.7, III.2, III.8
Al-Azhar	IV.3, V.1
Alimentation	III.5, III.8, IV.1, IV.6
Armée	II.1, II.2, II.4
Association	II.4, II.6
Audiovisuel	VI.1, VI.2, VI.6
Autoritarisme	II.3, II.5, VI.7
Avortement	IV.6
Balance commerciale	III.2, III.3, III.8
Banques	III.4
Barrage d'Assouan	I.2, I.6, I.7, II.1, II.2, III.1, III.2, VI.3
Blog	VI.1, VI.2, VI.3

MOTS-CLÉS THÉMATIQUES	CHAPITRE
Bonification des terres	1.2, III.2
Branche d'activité	III.3, III.7
Campagnes	I.8, III.2
Censure	V.1, VI.1, VI.2, VI.4, VI.5, VI.6, VI.7
Céréales	III.2, III.8
Changement climatique	I.6
Chanson	VI.5
Charî'a	IV.3, IV.7
Chômage	IV.4, IV.5, IV.6
Chrétiens	IV.7, V.4
Cinéma	IV.4, VI.1, VI.4, VI.6
Classes sociales	I.6, II.5, VI.4
Commerce	III.5, III.7
Communisme	II.2, II.5, III.7, VI.6, VI.7
Complot	IV.1, IV.2, VI.4, VI.7
Condition féminine	IV.2, IV.6
Conflits du travail	III.7
Confrérie	II.2, V.1, V.2, VI.7
Contestation politique	II.2, II.3, V.3,
Coptes	II.1, II.2, IV.7, V.4, VI.7
Corruption	II.2, II.3, II.4, II.5, III.3, VI.6, VI.7
Crime	IV.7, VI.4
Croissance démographique	I.1, I.2
Croissance économique	III.1, III.3, III.7
Culture	I.5, V.2, VI.3, VI.4, VI.5, VI.6, VI.7
Décentralisation	II.4, VI.1

MOTS-CLÉS THÉMATIQUES	CHAPITRE
Défense des droits	IV.7, VI.7
Démocratie	II.2, II.3, II.4, IV.7, VI.7
Démographie	I.1, I.2, IV.1, IV.6
Déréglementation	I.2, III.1, III.2, III.5, IV.2
Développement local	II.6
Développement régional	I.2, III.6
Dialecte	VI.3, VI.5, VI.6
Diaspora	V.4, VI.1
Diplomatie	II.1, II.2,
Dirigisme économique	III.1, III.2, III.3
Divorce	I.1, V.2, IV.7, V.1, V.2
Droit	II.5, III.7, IV.6, IV.7, VI.7
Droit coutumier	IV.7
Droit musulman	IV.3, IV.7
Eau	I.2 I.6, I.7, II.1, IV.1
École coranique	IV.3
Écoles du dimanche	V.4
Écoles privées	IV.2
Économie	III.1, III.2, III.3, III.4, III.5
Éducation	IV.2, IV.3
Églises	V.4
Élections	II.2, II.3, II.4, II.5, II.6, IV.7
Émigration de travail	I.3, I.8, II.2, III.7, V.4
Emploi	III.7, IV.5, IV.6
Enseignement	IV.2, IV.3, IV.5
Espaces publics	I.5, V.2, VI.3

MOTS-CLÉS THÉMATIQUES	CHAPITRE
Excision	IV.1, IV.6, V.2
Exploitations agricoles	III.2
Exportation	III.1, III.2, III.3, III.6, VI.1, VI.4, VI.5, VI.6
Fécondité	I.1, I.2, IV.1
Fellah	I.7, III.2
Féminisation de l'éducation	IV.3, IV.5, IV.6
Finances	III.3, III.4
Fondamentalisme	V.3, V.4
Frères musulmans	II.2, V.3
Fusion et acquisition	III.4
Gauche politique	II.2, II.5, III.7, VI.6, VI.7
Globalisation	IV.2
Gouvernance locale	I.7, II.4, II.6
Grèves	II.5, III.7, VI.2, VI.7
Guerre du Golfe	II.1, III.1, III.6, V.3, VI.1
Habitat	I.2, I.3, I.4, I.5, I.8
Homosexualité	IV.1, IV.7
Hôtellerie	III.6
Immobilier	I.3, I.4, III.3
Importation	III.3, III.8
Industrie	II.5, III.1, III.3, III.7, III.7
Inégalités de genre	IV.2, IV.6
Inégalités économiques	III.1, III.7
Inégalités régionales	I.2
Ingénieurs	I.7, II.5, III.3
Institutions économiques	III.3

MOTS-CLÉS THÉMATIQUES	CHAPITRE
Intellectuels	V.1, VI.6, VI.7
Internet	VI.1, VI.2, VI.3, VI.6
Irrigation	I.1, I.6, I.7, I.8, III.2, IV.1
Islam	IV.3, V.1, V.2, V.3, VI.7
Islam officiel	IV.3, V.1
Islamisation	II.2, II.3, V.2, V.3
Islamisme	II.2, II.3, II.5, II.6, IV.4, V.1, V.2, VI.6, VI.7
Jeunes	IV.2, IV.3, IV.4, IV.5, VI.3, VI.7
Justice	IV.7, VI.7
Kifâya	II.4, VI.2, VI.7
Laïcité	II.1, II.2, VI.7
Langue	IV.2, IV.3, VI.1, VI.3, VI.6
Libéralisation économique	I.2, I.3, I.7, II.1, II.3, II.5, III.1, III.2, III.3, III.4, III.6, III.7, IV.1, IV.2, VI.7
Linguistique	VI.3
Littérature	VI.3, VI.6, VI.7
Logement	I.2, I.3, I.4, I.8, III.3, IV.4,
Maladie	I.1, IV.1
Malversation	II.4, IV.4
Marché du travail	III.7, IV.5, IV.6
Mariage	I.1, I.2, IV.1, IV.4, IV.6, IV.7, V.2
Minorités	V.4, VI.3, VI.7
Mobilité	I.2, I.5
Mode de vie	I.4, I.5, I.8
Mœurs	IV.1, IV.4, IV.7, VI.2
Monastères	V.4

MOTS-CLÉS THÉMATIQUES	CHAPITRE
Mondialisation	IV.2, VI.1
Morale	I.5, IV.1, IV.7, V.2, VI.4, VI.5, VI.6, VI.7
Mortalité	I.1, I.2, IV.1, IV.6
Mouvements sociaux	1.6, II.3, II.5, III.7, V.3,
Musique	V.3, VI.5
Nassérisme	II.2, III.1
Natalité	I.1, I.2, IV.1
Nationalisme arabe	II.1, II.2, VI.5, VI.7
Non alignement	II.1, II.2
Officiers libres	I.1, II.2, III.1, III.2
ONG	1.6, II.4, II.6, III.7, IV.1, IV.7, VI.7
Opposition	II.2, II.3, III.7, VI.2, VI.6, VI.7
Ouverture économique	III.1, III.2, III.3
Panarabisme	II.1, II.2,
Parité	IV.2, IV.6
Participation	1.6, II.4
Patrimoine	1.7, III.6, VI.5, VI.6
Pauvreté	I.1, I.2, I.7, II.2, III.2, III.7
Paysannerie	1.7, I.8, III.2
Planification	I.2, I.3, I.4, II.2, III.1
Planning familial	I.1, IV.6, VI.1
Poésie	VI.3, VI.5, VI.6
Politique alimentaire	III.8
Politique de l'habitat	I.3, I.4
Politique économique	III.1, III.2, III.3
Politique extérieure	II.1

MOTS-CLÉS THÉMATIQUES	CHAPITRE
Politique intérieure	II.2, II.3, IV.4, IV.7, VI.2, VI.6, VI.7
Politique locale	II.4
Politique publique	I.4, II.3, III.7
Pollution	I.6, IV.1
Polygamie	I.1, IV.7
Pouvoir d'achat	III.3, III.7
Prêcheurs	IV.4, V.1, V.2
Prédication	IV.3, IV.4, V.1, V.3
Presse	VI.2, VI.3, VI.7
Prière	I.5, V.2
Privatisation	III.1, III.3, III.4, III.5
Propriété foncière	III.2
Protection de l'environnement	I.6, III.6
Qualité de l'éducation	IV.2, IV.3
Quartiers	I.3, I.5
Quartiers illégaux	I.3
Radio	II.1, II.2, VI.1, VI.5
Recensements de population	I.1, I.2
Réforme agraire	III.2
Religion	II.6, V.1, V.2, V.3, V.4
Religiosité	V.2, V.3, V.4
Rendements agricoles	III.8
Rentes	II.3, III.1, III.3, III.6
Romancier	VI.6, VI.7
Rural	I.2, I.8, III.2
Salafisme	V.3

MOTS-CLÉS THÉMATIQUES	CHAPITRE
Salaires	I.1, I.2, I.3, II.2, II.3, III.2, III.3, III.7, IV.2, IV.4, IV.6, VI.7
Santé	I.1, I.6, II.3, IV.1, IV.6
Satellite	V.3, VI.1, VI.2
Secteur bancaire	III.4
Secteur économique	III.1, III.6, III.7
Secteur manufacturier	III.3
Secteur privé	III.1, III.3, III.7
Secteur public	III.1, III.3, III.7
Sécurité alimentaire	III.8
Services sociaux	II.6
Sexualité	IV.1
Sionisme	II.2, VI.7
Socialisme	II.2, III.1, III.3, III.7, VI.1, VI.7
Soufisme	V.1, V.2
Stabilité du régime	II.3
Statut personnel	IV.7
Subventions alimentaires	III.8, III.5
Succession présidentielle	II.2, II.3, VI.2
Sunnisme	V.1, V.2
Supermarché	III.5
Syndicalisme	II.5
Syndicat	I.4, II.2, II.5, III.1, III.7, IV.7, VI.2, VI.5, VI.6, VI.7
Taux d'alphabétisation	I.1, I.2, III.1, IV.2, IV.5, IV.6, VI.3
Taux de pauvreté	III.7
Taux de scolarisation	IV.2

MOTS-CLÉS THÉMATIQUES	CHAPITRE
Télévision	IV.6, V.2, V.4, VI.1, VI.2, VI.3, VI.4, VI.5, VI.6, VI.7
Tenure foncière	III.2
Territoire	I.2
Théâtre	VI.4, VI.6, VI.7
Théologie	IV.3, IV.4, V.4
Tourisme	I.2, III.1, III.6, IV.1, VI.1
Transports	I.2, I.3, I.5, II.2, III.6, III.7, VI.5
Travail des enfants	III.7
Travail féminin	IV.5, IV.6
Ulema	II.1, II.2, V.1, VI.6, VI.7
Urbain	I.2, I.3, I.4, I.5
Urbanisation	I.2, I.3, I.4
Vie quotidienne	I.5, I.8, VI.3
Villes nouvelles	I.4
Violence politique	II.2, II.3, V.3, V.4, VI.2, VI.7
Waqf	III.2, IV.3, V.1, V.2, V.4



Ouvrage réalisé
par Cursives à Paris
reproduit et achevé d'imprimer
en avril 2011
par Normandie Roto Impression s.a.s
à Lonrai (61250)
pour le compte des éditions
Actes Sud
Le Méjan
Place Nina-Berberova
13200 Arles.



Dépôt légal
1^{re} édition : mai 2011
N° impr. : 110000
(Imprimé en France)

